A. LEGRELLE

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE

4

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET LA

SUCCESSION D'ESPAGNE

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET LA

SUCCESSION D'ESPAGNE

TOME IV

LA SOLUTION

(1700-1725)

PAR

A. LEGRELLE
Docteur ès lettres

GAND
IMPRIMERIE F.-L. DULLÉ-PLUS
Rue Longue de la Monnaie, 58

1892

CHAPITRE PREMIER.

L'ACCEPTATION DU TESTAMENT.

Nous abordons, au début de ce dernier volume, un problème redoutable : comment Louis XIV, après avoir si laborieusement conclu et si patiemment sauvegardé deux traités de partage avec l'Angleterre et la Hollande, put-il se résoudre à déchirer le plus récent de ces traités, aussitôt qu'il eut la connaissance certaine du testament qui instituait un de ses petits-fils héritier universel de Charles II ? Il est toujours singulièrement délicat de sonder le cœur des hommes, surtout quand ces hommes ont été de grands princes, et que plusieurs siècles déjà nous séparent d'eux. Néanmoins, il nous faut bien ici résoudre de notre mieux cette énigme à la fois psychologique et historique. Par bonheur, nous avons à notre disposition, pour nous éclairer, dès les premiers pas, dans cette recherche, un grand nombre de documents qui peuvent nous servir de flambeaux sûrs, et dissiper bien des ténèbres. Ce sont d'abord les rapports qui parvinrent à Louis XIV durant la courte période comprise entre la mort du roi d'Espagne et la connaissance qu'on en eut à Versailles. A ces rapports s'ajoutent, naturellement, les lettres qui,

pendant cette longue semaine, furent écrites par Torcy au nom de son maître, et qui reflètent, au jour le jour, sous l'action instantanée des événements extérieurs, l'état, et, en quelque sorte, le développement de la volonté royale. Il serait puéril d'en contester la sincérité. Cette sincérité se dégage avec une certitude absolue, lorsqu'on a les minutes sous les yeux, de ces hésitations et de ces retouches matérielles, où celui qui dicte ou qui écrit, laisse toujours involontairement quelque partie mystérieuse de lui-même. Mais, avant de procéder à l'analyse ou à l'exhibition de ces fidèles témoignages, nous devons dire quelles impressions personnelles Tallard avait rapportées de Hollande à la Cour de Versailles et quelles conséquences immédiates elles produisirent. Parti de La Haye le jeudi 28 octobre, Tallard était le 2 novembre à Fontainebleau, où, après une première et très courte audience du Roi [1], il ne tarda pas à aborder avec lui et Torcy la question qui tourmentait tous les esprits.

« J'appris, en arrivant à Paris, qu'il était venu plusieurs courriers d'Espagne qui apprenaient au Roi l'extrémité où était Sa Majesté catholique, et qui lui portaient nouvelle du testament que ce prince avait fait en faveur d'un des princes fils de Monseigneur le Dauphin. J'entrevis en même temps qu'il y avait une très forte cabale à la Cour pour engager le Roi à renoncer au traité de partage, et à s'en tenir au testament. Il y avait tant de choses spécieuses à dire là-dessus qu'il ne faut pas s'étonner que Sa Majesté fût ébranlée, et que la jonction de toute la monarchie d'Espagne à celle de France ne fût capable d'éblouir.

Dans ces circonstances, le Roi voulut me faire l'honneur de me parler, et m'ordonna de me trouver chez Madame de Maintenon avec M. le marquis de Torcy, le surlendemain de mon arrivée. Je m'y rendis; il me fit entrer dans un cabinet séparé, et m'exposa l'état des choses; il était flatté de la réunion des deux monarchies, mais il

---

(1) Dangeau, 2 novembre 1700, t. 7, p. 407.

prévoyait que cela pouvait attirer une guerre qu'il avait eu dessein d'éviter.

Je pris la liberté de lui représenter qu'elle était inévitable; qu'on ne pouvait pas croire que l'Empereur renonçât à toutes ses prétentions sans prendre les armes; que la puissance de Sa Majesté, qui, séparée de cette augmentation, avait déjà donné tant de jalousie à l'Europe, nécessiterait la Hollande, qui se trouverait sans barrières, à se joindre à Sa Majesté impériale; qu'on ne pouvait pas douter que le roi Guillaume, outré d'avoir donné lieu, par le traité de partage, à la résolution qu'avaient prise les Espagnols de se donner à la France, pour éviter le démembrement de leurs États, ne trouvât moyen d'engager l'Angleterre dans cette nouvelle querelle, et que, si la guerre commençait une fois (comme j'estimais qu'il n'y avait pas lieu d'en douter), les moyens de faire la paix deviendraient bien difficiles; que les événements qu'elle produirait seraient heureux ou malheureux; que, s'ils étaient heureux, il n'y a pas un prince dans l'Europe qui ne se liguât pour s'opposer à l'augmentation de la grandeur des deux Couronnes; que, s'ils étaient malheureux, on crierait de tous côtés que le moment était arrivé de réduire la France dans des bornes raisonnables, et tous se ligueraient encore, d'autant plus volontiers qu'ils croiraient le pouvoir faire impunément pour parvenir à cet effet; que le Roi ne serait plus le maître, comme dans les autres guerres, de calmer l'orage par la cession d'une place de plus ou de moins; qu'il serait question de faire rendre des Couronnes entières, et qu'il serait fort douteux de savoir si le roi, son petit-fils, y voudrait consentir pour décharger la France du fardeau de la guerre; que sa force autrefois venait de ce que ses troupes passaient d'une armée à une autre, quand il en était besoin, parce que sa puissance était concentrée; qu'il les faudrait toutes porter hors de son royaume, dans des pays éloignés les uns des autres, d'où tout l'argent qu'on porterait pour les payer ne reviendrait jamais; et qu'enfin les Espagnols eux-mêmes ne pouvaient pas s'empêcher de s'étonner que la France s'épuisât et risquât tout pour maintenir leur grandeur.

Je poussai plus loin; j'eus la hardiesse de demander au Roi si les avantages qui lui revenaient du testament étaient proportionnés aux

périls auxquels il était sur le point de s'engager? Que cela n'illustrait point sa maison, puisque les rois ses ancêtres avaient possédé l'Empire et toutes les autres Couronnes de l'Europe; que, comme père, il pouvait être sensible à l'établissement d'un prince son petit-fils; mais que, comme roi, il avait des raisons de ne le pas désirer; qu'un prince de la maison de France conserverait toujours des liaisons dans son pays préjudiciables à la tranquillité de l'État; que je le suppliais de consulter l'histoire; qu'il y verrait si les ducs de Bourgogne, les ducs de Guyenne et les ducs de Normandie avaient jamais manqué l'occasion de commencer une guerre civile, quand ils y avaient trouvé leur avantage, et si *(sic)*, comme vassaux de la Couronne, ils ne pouvaient prendre les armes sans courir risque de perdre la tête et de voir confisquer leurs États; qu'un roi d'Espagne, indépendant et roi comme lui, serait bien plus à craindre, parce qu'il pourrait profiter de toutes les conjonctures sans courre aucun risque, et qu'en un mot ce qu'on pouvait espérer de plus, c'est que le prince qui est né en France conservât quelque sentiment particulier pour sa patrie; mais qu'on ne pouvait pas se flatter que son fils, né à Madrid, ne fût entièrement Espagnol.

Tant de raisons, *secondées par M. le marquis de Torcy*, firent impression sur l'esprit du Roi, et, le lendemain, en ayant rendu compte au Conseil, on y prit la résolution d'envoyer un courrier à M. le comte de Briord, alors ambassadeur en Hollande, pour lui ordonner de déclarer au Pensionnaire Heinsius que Sa Majesté s'en tenait au traité de partage, et qu'il en pouvait avertir le roi Guillaume.

La cabale opposée, dont j'ai parlé au commencement de ce « Mémoire », dans laquelle était tout ce qu'il y avait de plus considérable dans l'État, et qui avait gagné Mgr le Dauphin, profita de sept ou huit jours qu'il y eut d'intervalle jusqu'à l'arrivée des Espagnols qui apportèrent le testament en forme, de la part de la Junte d'Espagne, pour ramener le Roi à son sentiment, et la réponse qu'on leur donna fut que Sa Majesté l'acceptait (1). »

---

(1) *Angleterre*, t. 198, fol. 214-216. Quelques mots placés plus bas font voir que cette relation n'a pas été écrite avant le retour de Tallard en Angleterre. — Cf. Louville, t. 1, p. 21-22.

La lettre que le Roi adressa en effet le même jour, le 4, à Briord était ainsi conçue :

« Je vous envoie les extraits des dernières lettres que le sieur de Blécourt m'a écrites ; elles m'ont été apportées par un courrier; vous verrez qu'il n'y a plus d'espérance que la santé du roi catholique se rétablisse, et que l'état où il est menace d'une fin prochaine.

Vous communiquerez ces nouvelles au Pensionnaire. Vous lui direz aussi que l'on continue de publier à Madrid que le testament du roi d'Espagne est en faveur d'un de mes petits-fils; qu'on ajoute même qu'il a confirmé ce testament par un nouveau codicille signé le 21e octobre; que, cependant, je n'ai nul avis particulier de ce qu'il a fait en cette occasion. Vous pourrez lui dire encore sur ce sujet que, ne doutant pas que mes alliés n'observent inviolablement le traité, mon intention est de satisfaire à mes engagements préférablement à toutes les offres que l'on me pourrait faire. Mais vous lui ferez connaître encore qu'en le déclarant publiquement le parti de l'Empereur, entièrement abattu en Espagne, en prendrait de nouvelles forces, et que rien n'est plus capable d'obliger ce prince à souscrire que de lui faire voir en même temps, et par les mesures que j'ai prises avec mes alliés, et par les dispositions des Espagnols, qu'il s'expose par son refus à perdre les États considérables destinés à l'archiduc par le traité de partage (1). »

Trois jours plus tard, Louis XIV s'empressait encore de mettre le gouvernement hollandais au courant des dernières nouvelles qui lui étaient venues de Madrid.

« Le Roi m'ordonne, Monsieur, de vous envoyer la copie de deux lettres que Sa Majesté reçoit par un courrier que M. de Blécourt lui a dépêché le 29e du mois dernier. Le compte qu'il rend de l'état de la santé du roi d'Espagne donne lieu de croire que ce prince n'aura pas vécu longtemps après le départ du courrier. Comme il est important que MM. les États-Généraux en soient incessamment

---

(1) Le Roi à Briord, 4 novembre 1700. — *Hollande*, t. 189.

informés, Sa Majesté a voulu que cette nouvelle vous fût portée par un courrier exprès, et je l'écris en même temps à M. l'ambassadeur d'Angleterre, afin qu'il en rende compte au roi son maître. M. de Zinzendorf m'a dit que le comte d'Harack lui mande que le roi d'Espagne avait déjà perdu la vue, l'ouïe, qu'il rendait tout ce qu'il avalait de la même manière qu'il le prenait, et qu'il n'avait plus la force de rien retenir, enfin qu'on n'attendait plus que le moment où il devait expirer » (1).

Le langage que, simultanément, le Roi tenait à Blécourt va nous servir à contrôler la portée exacte des instructions expédiées à La Haye, et nous le montrera hésitant déjà entre l'exécution quand même du traité de partage et l'appel possible de Charles II.

« Je vois que de tous côtés on confirme ce que vous m'écrivez de la disposition qu'il a faite par son testament en faveur d'un de mes petits-fils. Rien ne le marquerait davantage que le secret que l'on garde sur ce sujet aux ministres de l'Empereur, en même temps que quelques-uns de ceux qui ont assisté à la signature du testament vous font assurer de cette disposition. Mais, comme je ne puis changer, sur les simples avis qu'on vous donne, les résolutions que j'ai prises, il faut attendre que la déclaration en soit faite dans toutes les formes. Il y a même beaucoup d'apparence que, si la santé du roi d'Espagne se rétablit, on lui fera changer les dispositions qu'il a faites dans l'extrémité de sa maladie; et, s'il meurt, vous réglerez votre conduite suivant les ordres que je vous ai donnés par ma lettre du 11e de ce mois » (2).

Le 7 novembre, le Roi ne se départait pas de cette attitude, et continuait de rechercher à Madrid les moyens, soit d'obliger les puissances maritimes à proclamer hautement leur alliance, soit de se dédommager, dans le cas où il ne réussirait pas à les tirer de leur torpeur.

---

(1) Torcy à Briord, 7 novembre 1700. — *Hollande*, t. 189. Cf. Torcy à Manchester, 7 novembre 1700. — *Angleterre*, t. 189, fol. 360.

(2) Le Roi à Blécourt, 31 octobre 1700. — *Espagne*, t. 84, fol. 216-217.

« Vos lettres du 21e et du 24e du mois dernier m'ont été apportées par le courrier que vous m'avez dépêché. Le compte que vous me rendez de la maladie du roi d'Espagne détruit ce que l'ambassadeur de l'Empereur avait écrit du meilleur état de ce prince, et je vois qu'il reste présentement peu d'espérance du rétablissement de sa santé.

Les dispositions qu'il a faites dans cette extrémité demeurent si secrètes qu'il est impossible de prendre aucunes mesures sur les différents discours tenus à cette occasion. Cependant, les Espagnols ayant le principal intérêt à me faire connaître ces dispositions, et à me faire voir que tous les États unis à la monarchie concourront à les soutenir, vous devez attendre qu'ils fassent d'eux-mêmes toutes les démarches nécessaires pour me le persuader. De votre part, vous ne devez témoigner aucun empressement, et il est de mon service que vous régliez votre conduite de manière qu'elle ne puisse donner à mes alliés aucun sujet de croire que je veuille manquer à mes engagements. Ainsi, vous observerez, comme je vous l'ai déjà marqué, de ne rien promettre de particulier au cardinal Porto-Carrero, ni aux autres conseillers d'État. Il suffira de leur parler de la manière que je vous l'ai prescrit, et de vous remettre aux réponses que je vous ferai, lorsque vous m'aurez informé de leurs propositions. Le roi d'Espagne a toujours paru si opposé aux droits légitimes de mon fils, le crédit de la reine sur son esprit et l'attachement de cette princesse aux intérêts de l'Empereur ont été tels qu'il n'est pas surprenant que je demande de grandes sûretés avant que d'écouter des propositions aussi opposées à la conduite que le roi d'Espagne a tenue pendant toute sa vie.

Cette même raison doit vous empêcher de solliciter, ou le cardinal Porto-Carrero, ou ceux qui paraissent le mieux intentionnés, et de les presser de faire quelque démarche d'éclat en faveur d'un de mes petits-fils. Enfin, vous devez vous conduire avec beaucoup de prudence dans cette conjoncture, et songer que les engagements que j'ai pris avec l'Angleterre et avec la Hollande sont solides, qu'ils peuvent assurer une longue paix dans l'Europe, qu'il n'en serait peut-être pas de même, si j'acceptais les offres des Espagnols. Mais vous devez aussi prendre garde qu'il serait dangereux

de leur faire croire que je les refuserai, et de les porter par une déclaration précipitée à recourir aux assistances de l'Empereur (1). »

Louis XIV, cependant, ne voulait pas encore désespérer de la Cour de Vienne. Soit qu'en réalité il ne crût point impossible de lui ouvrir les yeux au dernier moment sur les périls où elle allait jeter le monde chrétien, en s'y jetant elle-même, soit qu'il fût bien aise de mettre du moins de son côté, aussi ostensiblement qu'il le pourrait, toutes les apparences de la modération et de la bonne volonté, il ne considéra pas comme absolument immuable la réponse inconsidérée du 6 octobre. Ce même jour, après avoir reçu les nouvelles alarmantes de Blécourt (2), il avait écrit, non-seulement à Tallard, mais aussi à Villars.

« Dans le moment même que j'ai reçu la nouvelle de la maladie dangereuse du roi d'Espagne, j'ai résolu de vous ordonner, comme je fais par cette lettre, de demander une audience particulière à l'Empereur. Vous l'informerez dans cette audience des fâcheuses nouvelles que je reçois de l'état de la santé du roi catholique. Mais vous lui en rendrez compte sans lui communiquer les lettres mêmes du sieur de Blécourt. Vous lui direz ensuite que, quoiqu'il ait déjà répondu positivement à la première proposition, que vous lui avez faite par mes ordres, de souscrire au traité de partage, le cas arrivant où son exécution paraît prochaine, j'ai voulu faire encore cette nouvelle démarche auprès de ce prince, pour ne rien omettre de tout ce que je crois pouvoir contribuer au maintien d'une parfaite intelligence et à la conservation du repos de la Chrétienté. Vous ajouterez que, dans cette même vue, j'ai suspendu jusqu'à présent, de concert avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux, l'exécution de l'article 7e du traité, et, par conséquent, le choix d'un troisième prince à substituer à l'archiduc; qu'il dépend de l'Empereur de conserver dans sa maison, sans guerre et par la paix, des

---

(1) Le Roi à Blécourt, 7 novembre 1700. — *Espagne*, t. 84, fol. 237-238

(2) V. notre tome 3, p. 602-603.

États aussi considérables que ceux qui sont offerts pour le partage de l'archiduc; que le repos public ne sera point troublé, s'il veut encore accepter le traité tel que je l'ai signé avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux, et que les véritables héritiers du roi d'Espagne possèderont sa succession sans s'exposer aux événements incertains d'une longue guerre, où toute l'Europe se trouverait engagée. Vous lui direz, enfin, que, vous ayant ordonné de lui parler encore sur ce sujet dans le temps que la maladie du roi catholique paraît le plus pressante, j'attends aussi qu'il vous rendra une réponse positive, la situation des affaires n'admettant plus de délais. Vous parlerez dans le même sens aux ministres de ce prince (1). »

Villars reçut ces ordres le 14 vers midi. Léopold revenait le même jour d'Ebersdorf. L'audience que l'envoyé de France sollicita aussitôt de lui eut lieu le 15 (2). Toutefois le compte-rendu n'en fut expédié que le 20.

« J'ai eu l'honneur de parler à Sa Majesté impériale conformément aux ordres de Votre Majesté. Sa réponse fut que, dans l'avis que Votre Majesté voulait bien lui donner de l'extrémité du roi d'Espagne, il voyait avec consolation qu'elle était en quelque disposition d'éviter la guerre que la mort de ce prince peut ramener dans l'Europe; qu'il a le même désir, et de conserver, autant qu'il dépendra de lui, une bonne intelligence avec Votre Majesté; qu'il examinerait avec ses ministres tous les moyens pour cela les plus convenables, et qu'il leur ordonnerait de me rendre une prompte réponse. Et véritablement, Sire, j'ai cru connaître dans l'air de l'Empereur la sincérité de celle qu'il me donnait pour lors. Sortant de chez Sa Majesté impériale, j'allai chez M. le comte d'Harrach, qui me parut très surpris et affligé. Il supputa les jours que ces nouvelles avaient été à venir de Madrid à Vienne, et paraissait étonné de n'avoir pas reçu de courrier de son fils...

(1) Le Roi à Villars, 6 octobre 1700. — *Vienne*, t. 75, fol. 147-149.
(2) Villars à Torcy, 16 octobre 1700. — *Vienne*, t. 75, fol. 220-221.

Je n'ai oublié aucune des expressions les plus propres à faire connaître, et à l'Empereur, et à ses ministres, que cette dernière démarche, de la part de Votre Majesté, malgré le refus de souscrire au traité, marquait un désir de conserver la bonne intelligence, dont il importait fort de profiter.

Dans ma conversation avec le comte d'Harrach, je suis entré dans un assez grand détail des forces de Votre Majesté et du peu de moyens qu'a cette Cour de s'y opposer; que je ne comprenais pas que l'Empereur ne voulût point dès à présent se mettre l'esprit en repos, sans être toujours tourmenté d'un avenir très embarrassant et très fâcheux. Le comte d'Harrach me parla ainsi : Je ne vous dirai rien sur nos affaires, dont vous avez une connaissance parfaite; mais, est-ce que, si le roi d'Espagne mourait, le roi ne donnerait pas quelques jours pour voir s'il n'y a plus d'autre parti à prendre que celui de la guerre, et sans nommer ce tiers? Sur cela, Sire, après l'avoir assuré que je croyais que Votre Majesté songerait à employer vivement les premiers moments, surtout voyant leur opiniâtreté, je crus lui devoir faire un raisonnement propre à le convaincre de l'intérêt qu'a Votre Majesté de nommer ce tiers, au moins dans l'instant même qu'elle apprendra la mort du roi d'Espagne, si tant est qu'elle veuille l'attendre, ce qu'ils ne doivent pas espérer.

Je lui dis donc que, tant que ce tiers ne serait pas nommé, tous les Espagnols qui commandent dans les royaumes, provinces et places qui composent le partage de Monseigneur, persuadés qu'ils auraient un jour M. l'archiduc pour roi, croiraient de leur intérêt particulier de montrer leur zèle pour la maison d'Autriche, et ainsi s'opposeraient sans doute à la prise de possession, à quoi ils ne songeraient pas un moment, lorsqu'un tiers nommé leur ferait craindre, par la perte de leurs biens en Espagne, la punition de leur désobéissance à ses ordres.... Sur cela, il me dit : Vous parlez toujours de la portion de Mgr le Dauphin comme inférieure à celle de l'archiduc. Nous vous offrons celle-là, que vous ne pouvez disconvenir être meilleure et plus avantageuse pour le Roi que celle qu'il prend. Pour la nôtre, ce n'est rien; car M. l'archiduc, roi d'Espagne, des Indes, de Flandre, n'est maître de rien; les Espagnols même le

chasseront; les Indes se donneront à qui voudra, et la Flandre, de même; et, quand nous ne pouvons pas le soutenir par l'État de Milan, M. l'archiduc est un roi en peinture; mais nous avons déjà dit cela si souvent qu'il n'y a plus rien de nouveau à alléguer. Je verrai l'Empereur demain, et je recevrai ses ordres sur la conjoncture présente. Mais ne voulez-vous pas rien changer? N'y a-t-il rien à espérer? Aucune proposition? J'ai répondu : Aucune que la souscription du traité, et il me semble que cette démarche de Sa Majesté, en vous faisant connaître qu'elle a bien voulu suspendre encore la nomination d'un tiers, vous doit faire voir, Monsieur, qu'il n'y a point de temps à perdre; que vous hasardez tout, sans aucune espérance solide de rien gagner par vos retardements.

Ç'a été en substance ma conversation avec M. le comte d'Harrach. Avec M. le comte de Kaunitz, j'ai dit la même chose, et lui, selon sa coutume, a moins répondu. Il est plus difficile à pénétrer que le comte d'Harrach, et l'on n'en tire rien du tout sur les matières imprévues....

Je fus fort longtemps hier avec M. le comte de Kaunitz. Il convient qu'il y a peu d'espérance que le roi d'Espagne puisse aller loin.... Je n'ai rien oublié de tout ce qui peut lui faire connaître que les moments sont précieux pour l'Empereur, et que, si, après cette dernière démarche de Votre Majesté pour les porter à souscrire, ils le refusent, il est tellement de son intérêt de ne pas attendre la mort du roi d'Espagne pour nommer le tiers qu'il peut fort bien arriver qu'ils se repentiront de leur opiniâtreté, mais trop tard.

Le comte de Kaunitz me dit : Vous êtes tellement liés avec l'Angleterre et la Hollande que nous voyons bien que vous ne ferez rien que de concert avec ces deux puissances. Cela rend tout difficile, car nous ne savons par où nous y prendre; si vous persistez à vouloir nous ôter l'État de Milan et Final, il vaut autant tout perdre, les armes à la main; enfin, nous allons voir, et l'arrivée de ce courrier (car, auparavant, nous ne savions rien que par le vôtre) nous fait croire qu'effectivement le mois d'octobre doit être dangereux pour le roi d'Espagne. Je presserai pour que l'on vous donne une prompte réponse. Je lui ai dit que je voulais renvoyer mon courrier dans deux ou trois jours....

Le comte d'Harrach a été toute la journée chez moi, et il m'a dit que ce soir les comtes de Valstein, Kaunitz, Mansfelt et le Chancelier de la Cour devaient se trouver chez lui pour voir ce qu'il y avait à faire dans la conjoncture présente (1). »

La communication faite par Villars avait d'autant plus jeté l'émoi à la Cour de Léopold qu'il y était parvenu en même temps plusieurs lettres de Harrach fils, lettres fortement inquiétantes en ce qui touchait la santé du roi d'Espagne, bien qu'assez rassurantes au point de vue politique. Le royal malade avait promis à la fin de septembre de tester définitivement en faveur de l'archiduc. Le P. Gabriel redoutait seulement que Porto-Carrero et Arias ne se mêlassent de l'affaire. Pour contrebalancer leurs conseils, on avait eu bien soin de représenter à Charles II que, sans un bon testament, sa monarchie après sa mort pouvait tomber au pouvoir des Portugais et des Maures. Harrach semblait aussi regretter que la reine ne figurât pas parmi les membres du Conseil de Régence désignés dans les pleins-pouvoirs du 8 juillet 1699 (2). Quant au confesseur du roi, il était tout entier *pro Cæsare*. Toutefois, il n'y avait pas à se le dissimuler : aussitôt que le décès du souverain serait connu, la nation se déclarerait unanimement pour la France. De Fontainebleau, il était arrivé des informations de bon augure aussi. Non-seulement, les cantons avaient refusé de se déclarer comme le désirait le Roi, mais, de plus, il devenait à peu près certain que les puissances maritimes, à l'instar de la Suède, n'adopteraient pas une autre ligne de conduite que le Hanovre. Ce fut sur le contenu de ces lettres, auxquelles Goes avait ajouté son contingent, que le Conseil impérial délibéra le 20 octobre. On s'occupa longuement dans la séance des mesures à prendre en Espagne. En ce qui concernait Villars, Kaunitz

---

(1) Villars au Roi, 20 octobre 1700. — *Vienne*, t. 75, fol. 223-233.
(2) V. notre tome 3, p. 102, et, à l'*Appendice*, p. 683-685.

avait été d'avis qu'il n'y avait rien à modifier aux précédentes réponses qui lui avaient été faites, *quia casus, sive status, se non mutasset*. La conclusion générale se trouva en effet ainsi formulée : *Respondendum Villars non esse adhùc rationem mutandi responsum anteà* (1).

Cinq jours plus tard, une nouvelle réunion du même Conseil avait lieu, et on y donna tout d'abord lecture de deux lettres écrites par Louis Harrach le 1er et le 6 du mois. Elles étaient sensiblement moins optimistes que les précédentes. Un testament avait été fait, mais le peuple ne le croyait pas favorable à la maison d'Autriche. « *Confessarius regis* », ajoutait Harrach, « *etiam inciperet gallicare* ». Les conseillers auliques comprirent enfin ce jour-là la gravité de la situation, et l'urgence de s'armer au plus vite (2). Le 1er novembre, ils envoyèrent à Madrid, *mutatis mutandis*, les nouveaux pouvoirs qui devaient permettre à Harrach et aux Espagnols désignés par Léopold de gouverner provisoirement en son nom. Les conclusions prises le 25 se terminaient par ces mots : *Die porten tractandi offen zu halten*, qui s'appliquaient très probablement à la France (3). En effet, le 5 novembre, la note suivante fut délivrée à Villars comme le dernier mot de la politique autrichienne :

« Sa Majesté impériale nous a commandé de vous dire qu'elle a déjà fait déclarer l'autre fois comme quoi elle croyait indécent et injuste de traiter ou convenir de la succession ou partage de la monarchie d'Espagne pendant la vie du roi catholique, et, après les contradictions et protestations qu'il a faites dans tous les endroits de l'Europe, notre très auguste maître est confirmé dans son opinion par l'espérance, qu'il n'a pas encore perdue, que le bon Dieu, après la dangereuse maladie de Sadite Majesté, la remettra en pleine

(1) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 196-199.

(2) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 202-203. Cf. (p. 199-202) le « Mémoire » de Kaunitz sur cette délibération du 25 octobre 1700.

(3) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 203.

santé. Du reste, Sa Majesté impériale réitère les assurances données qu'elle est toujours de la même intention et désir d'entretenir avec le roi très chrétien une paix constante et amitié sincère, comme aussi d'observer religieusement du vivant du roi catholique (pourvu que la France fasse le même) les déclarations faites en dernier lieu (1). »

Avant que ce refus suprême ne lui fût parvenu, sept jours pourtant après la mort de Charles II, Louis XIV avait laissé suffisamment comprendre à Villars qu'il n'attendait plus rien de la sagesse de Léopold, et que la considération de son infériorité militaire était la seule chance de le ramener encore dans les voies de la sagesse.

« Vous m'informez .... de l'audience que vous aviez eue de l'Empereur et de la part que vous lui aviez donnée de l'extrémité du roi d'Espagne. La réponse qu'il vous a faite contient seulement des assurances générales du désir qu'il a de maintenir la paix; mais il faut qu'elles soient confirmées par les effets, et l'état des affaires ne permet plus de longues délibérations. J'ai voulu laisser à l'Empereur tous les moyens de concourir au maintien du repos public. Les intérêts de sa maison sont assurés par le partage destiné à l'archiduc; mais, s'il n'en profite pas, rien ne m'empêche d'exécuter le traité que j'ai fait avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux. Tout engagement a cessé de ma part envers l'Empereur aussitôt que les trois mois donnés à ce prince pour souscrire au traité sont expirés. Il m'est libre de nommer le prince à substituer à l'archiduc, aussitôt que je le jugerai nécessaire de concert avec mes alliés; et, quant à l'action de mes troupes, mon intention est de profiter, immédiatement après la mort du roi d'Espagne, si Dieu dispose de ce prince, de l'avantage que j'ai de pouvoir prévenir ceux qui voudraient s'opposer au traité.

Il n'est plus question de proposer des changements pour fortifier le partage de l'archiduc ou de proposer de lui donner d'autres États.

---

(1) *Vienne*, t. 76, fol. 45.

L'Empereur doit prendre sa résolution sur les offres déjà faites, et, s'il persiste dans son refus, les moyens ne manqueront pas pour assurer l'exécution de mes projets.

Je vois, par vos deux dernières lettres, que vous ne laissez nulle espérance aux ministres de l'Empereur d'obtenir que je me désiste d'aucunes des conditions du traité. Vous devez continuer à leur parler avec la même fermeté, et, si ce prince examine le véritable état de ses affaires en Espagne, la faiblesse de son parti, l'inclination déclarée des peuples, peut-être même les dernières dispositions du roi catholique, il est certain que toutes ces considérations, jointes à celle de l'état de mes forces et de mes alliances, doivent lui faire connaître que l'acceptation du traité est l'unique ressource qu'il ait pour conserver dans sa maison des États aussi considérables que ceux que l'on destine à l'archiduc, et qu'un plus long refus ferait passer entre les mains d'un autre prince.

En même temps que j'ai fait avancer des troupes sur les frontières d'Espagne, j'en fais marcher d'autres en Dauphiné et en Provence, et vous pouvez faire connaître sans affectation que mes mesures sont prises de manière que toutes choses seront prêtes, lorsque je croirai qu'il sera temps d'agir. Je connais tout l'avantage que je puis retirer de l'éloignement des troupes de l'Empereur, et je ne doute pas de votre exactitude à m'informer de tous les mouvements qu'elles pourraient faire pour s'approcher des frontières d'Italie. Il paraît, par le compte que vous me rendez, que l'Empereur n'y songe point encore, et je vois que toutes les conférences tenues depuis l'arrivée du courrier que je vous avais dépêché ont plutôt roulé sur le parti qu'il y avait à prendre dans cette conjoncture que sur les préparatifs à faire pour commencer une nouvelle guerre.

Vous avez assez fait connaître mes sentiments. Il suffit présentement d'attendre que l'Empereur s'explique, et, comme je n'ai nul engagement avec ce prince, c'est à lui de juger s'il convient à ses intérêts, ou d'accepter le traité tel qu'il est, ou de s'exposer à la perte qu'un plus long refus peut lui causer [1]. »

---

[1] Le Roi à Villars, 7 novembre 1700. — *Vienne*, t. 75, fol. 249-252.

Telles étaient les vues politiques de Louis XIV et ses rapports exacts avec les Cours de Madrid et de Vienne, ainsi qu'avec ses alliés, lorsque lui arriva enfin la nouvelle définitive de la mort de Charles II. Fait bizarre ! Il peut sembler assez délicat, au premier abord, de fixer avec une précision absolue ce moment mémorable de notre histoire nationale. A la fin de la dépêche adressée à Villars le 7 novembre, se trouve un *post-scriptum* qui débute ainsi : « Après vous avoir écrit cette lettre, j'ai reçu la nouvelle de la mort du roi d'Espagne,.... et la disposition que ce prince a prise par son testament (1). » Sept jours suffisaient pour faire le trajet de Madrid à Paris. Le Roi avait donc pu, à la rigueur, être averti dès le 7. D'autre part, Blécourt, avant d'expédier son propre courrier, fait allusion à un autre, qui avait déjà été dépêché par la Junte, et que la Junte désirait voir précéder le sien (2). Enfin, les *Mémoires de Sourches* nous montrent à la date du 8 Barbezieux apportant au Conseil les lettres envoyées de Bayonne par d'Harcourt et contenant la nouvelle. Toutefois ces trois témoignages sont contredits formellement par quantité de contemporains, qui sont dignes de faire foi, d'autant plus qu'ils s'accordent entre eux. A la vérité, la *Gazette de France* s'abstient de toute mention chronologique (3). Mais le *Mercure* indique déjà le mardi 9 novembre (4). C'est bien aussi le quantième que donne Dangeau, et il ajoute : « le Roi étant le matin au Conseil de finances (5) ». Saint-Simon reproduit la même date et la même circonstance de détail (6). De plus, cette assertion identique est corroborée par trois des principaux ambassadeurs étrangers qui se trouvaient alors en France, Manchester (7),

---

(1) Le Roi à Villars, 7 novembre 1700. — *Vienne,* t. 75, fol. 251-252.
(2) Blécourt au Roi, 1er novembre 1700. — *Espagne,* t. 84, fol. 239-240.
(3) N° du 13 novembre 1700, p. 572.
(4) Novembre 1700, p. 222.
(5) T. 7, p. 411-412.
(6) T. 7, p. 293.
(7) Manchester à Jersey, 12 novembre 1700. — Grimblot, t. 2, p. 460.

Sinzendorf [1] et le Vénitien Aloïse Pisani [2]. Il ne reste donc plus qu'à expliquer la cause probable des trois erreurs commises, et on peut le faire assez aisément. Torcy n'a dû faire partir la lettre du Roi à Villars qu'après l'avoir retenue à dessein deux jours dans son cabinet, ce qui était assez dans ses habitudes de réflexion; le courrier de la Junte s'était laissé rattraper et devancer par celui de Blécourt, et, en troisième lieu, il doit exister dans les *Mémoires de Sourches* une interpolation, assez apparente d'ailleurs, et qui avance ici les faits de vingt-quatre heures.

Le porteur de la grande nouvelle n'était pas tout-à-fait le courrier que Blécourt avait fait partir de Madrid, peut-être après celui du Conseil d'État, mais qui avait en tout cas dépassé son rival espagnol. A Bayonne, il avait fallu le remplacer lui-même, car il était fourbu de fatigue. Le paquet confié au second cavalier avait été remis par lui, non pas à Torcy, mais à Barbezieux, fils de Louvois et son successeur au Département de la guerre. La raison de cette anomalie était un scrupuleux respect du grand principe de la division des services de l'État. D'Harcourt, qui commandait depuis quelques semaines le corps d'armée destiné à opérer d'un jour à l'autre au-delà des Pyrénées [3], avait appris à Bayonne, par le courrier de Blécourt, que la succession était décidément ouverte, et il avait profité du court laps de temps pendant lequel on avait équipé le nouveau courrier pour écrire, en hâte aussi, à son supérieur hiérarchique, à qui toute la correspondance se trouva adressée. Ce fut ainsi que Barbezieux, à Fontainebleau, eut l'honneur de prévenir le Roi et les autres ministres du coup de

---

(1) Sinzendorf à Léopold, 9 novembre 1700. — Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 166.

(2) « *Questa mattina, verso il mezzo giorno.* » Pisani au Sénat de Venise, 9 novembre 1700. — *Bibliothèque Nationale,* manuscrits, fonds italien, t. 1917.

(3) Le 31 octobre, il avait sollicité de Barbezieux l'autorisation de surprendre Béobie avec ses 29 escadrons de cavalerie. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1468, p. 92.

théâtre, impatiemment attendu, qui venait de se produire à Madrid [1]. La lettre envoyée par Blécourt avait été rédigée le 1er novembre, à onze heures du matin, antérieurement au décès. Le soir, à huit heures, Blécourt avait repris la plume. « Cette lettre ne sert plus de rien, » disait-il; « le roi d'Espagne est mort aujourd'hui à trois heures de l'après-midi [2]. » Il y avait joint, avec quelques lignes tracées à onze heures du soir, « l'article du testament qui parlait de la succession [3], » et que Porto-Carrero s'était empressé de lui communiquer avec les noms des membres du Conseil de Régence chargés de l'intérim. Quant à la lettre de d'Harcourt à Barbezieux, elle était des plus pressantes.

« A Bayonne, ce 5 octobre [4], à dix heures du matin.

Voici le cas arrivé, Monseigneur, et vous apprendrez par le courrier dépêché par le Conseil d'État la teneur du testament en faveur de Mgr le duc d'Anjou, à condition d'épouser l'archiduchesse. Voilà une belle matière de Conseil d'État, dans lequel je ne balancerais guères, et voilà la paix bien assurée. Vous avez tout l'hiver à négocier, et à voir ce que nos ennemis, jaloux de cet avantage, voudront faire, et à vous préparer à vous défendre. Ce côté-ci est certain; l'autre, incertain; l'un, aisé; l'autre, naturellement impossible, et, si ce qu'il faut assembler pour conquérir Fontarabie est si cher et si difficile, que seront les préparatifs pour Naples, Sicile et Milan, pour quel prince que vous les destiniez? Quand l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande trouveraient mauvaise cette affaire pour

(1) Ce même jour, 9 novembre, soit dit en passant, M. de Vauvré présentait à Fontainebleau un projet d'expédition maritime, afin de prendre possession de la Sicile avec six navires de guerre et dix-sept vaisseaux armés en flûte pour le transport de l'infanterie. — *Archives du Ministère de la Marine, Mémoires et Campagnes*, t. 20, fol. 341-342.

(2) Blécourt au Roi, 1er novembre 1700. — *Espagne*, t. 84, fol. 245-246. Cf. fol. 239-240.

(3) Les articles 12, 13 et 14. — *Espagne*, t. 85, fol. 312-319.

(4) Il faut évidemment lire : novembre. L'émotion joyeuse de d'Harcourt lui a fait commettre une étourderie.

eux, tous les princes d'Italie et de l'Empire ne seront pas de ce sentiment, et ne trouveront aucun changement dans leurs pays, puisqu'ils n'auront pour toute différence qu'un prince de la maison de France, au lieu d'un de la maison d'Autriche. Enfin je ne vois pas qu'on puisse opposer à mon raisonnement que la signature du traité. Je vous ai mandé les moyens d'en sortir honnêtement. Il y en a encore un, qui est le refus du consentement de M.M. les ducs d'Anjou et de Berry, qui ne le doivent jamais donner, et, en un mot, dans une affaire de telle conséquence, qui doit assurer le repos du royaume et celui de toute l'Europe, je ne balancerais pas un moment, en cherchant tous les moyens d'honnêteté pour sortir d'affaires [1]. Le refus du consentement du Parlement d'Angleterre en est un sûr. En un mot, jamais il n'y eut si belle matière à discuter et si peu à douter. Vous qui aimez le Roi et l'État, et qui avez le meilleur esprit du monde, concourez avec les ministres qui, sans doute, seront de ce sentiment. Dans cette affaire, le Roi remarquera assez que ni vous ni moi ne parlons pas par intérêt, que le seul repos de son royaume et le sien sont notre unique but. M. de Chamillard est au fait, il y a longtemps. Je vous prie que cette lettre soit pour vous deux. Joignez vos raisons, et appuyez-les de tout ce que votre bon esprit et votre zèle pour le service du maître vous dictera. Je n'ai pas le loisir de lui écrire en particulier. Je sais que vous êtes assez unis l'un et l'autre pour vous contenter d'une lettre pour tous deux. Cependant je continue à préparer toutes choses. Mais nous ne serons pas sitôt prêts, comme vous l'aurez suffisamment vu par mes précédentes lettres. N'épargnez pas une levée de vingt mille hommes de pied dans cette conjoncture, ou du moins ordonnez vos milices pour être prêtes le printemps prochain, et n'y plaignez pas la dépense, pour en éviter une au centuple. En un mot, faites voir aux puissances jalouses de votre gloire que vous ne les appréhendez pas. Voilà aller trop loin pour un homme de ma sphère. Permettez que je vous embrasse, et M. de Chamillard, du meilleur de mon cœur.

Je vous dépêche ce courrier, l'autre étant très fatigué, et appréhendant qu'il ne demeure par les chemins. Celui du Conseil d'État

---

[1] Le moyen indiqué aurait-il été vraiment bien honnête?

n'a pas encore passé. Je ne le retarderai pas un moment. Ayez la bonté d'envoyer le paquet de M. de Blécourt à M. de Torcy.

HARCOURT.

Je vous supplie de me redépêcher mon courrier au plus tôt et de m'envoyer vos ordres. Vous jugerez que nous ne pourrons pas entrer si tôt en action. Cependant je redouble partout les ordres pour diligenter toutes choses, car, quel parti que l'on prenne, il n'y aura rien de perdu à nos préparatifs [1]. »

Maintenant, donnons la parole à Saint-Simon, en lui empruntant quelques-unes de ces pages, si larges d'allures qu'elles ressemblent à des tableaux d'histoire, quelque place qu'y accapare la rhétorique. L'illustre publiciste va donc nous introduire à la Cour au moment où y mit pied à terre le courrier de d'Harcourt.

« Le Roi, qui devait aller tirer, contremanda la chasse, dîna à l'ordinaire au petit couvert sans rien montrer sur son visage, déclara la mort du roi d'Espagne, qu'il draperait, ajouta qu'il n'y aurait de tout l'hiver ni appartement, ni comédies, ni aucuns divertissements à la Cour; et, quand il fut rentré dans son cabinet, il manda aux ministres de se trouver à trois heures chez Mme de Maintenon. Monseigneur était revenu de courre le loup; il se trouva aussi à trois heures chez Mme de Maintenon. Le Conseil y dura jusqu'après sept heures; ensuite de quoi le Roi y travailla jusqu'à dix, avec Torcy et Barbezieux ensemble. Mme de Maintenon avait toujours été présente au Conseil, et la fut encore au travail qui le suivit. Le lendemain mercredi, il y eut Conseil d'État le matin chez le Roi, à l'ordinaire, et, au retour de la chasse, il en tint un autre, comme la veille, chez Mme de Maintenon, depuis six heures du soir jusqu'à près de dix. Quelque accoutumé qu'on fût à la Cour à la faveur de Mme de Maintenon, on ne l'était pas à la voir entrer publiquement dans les affaires, et la surprise fut extrême

---

(1) *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, pièce 100.

de voir assembler deux Conseils en forme chez elle, et pour la plus grande et la plus importante délibération qui, de tout ce long règne et de beaucoup d'autres, eût été mise sur le tapis.

Le Roi, Monseigneur, le Chancelier, le duc de Beauvillier et Torcy, et il n'y avait lors point d'autres ministres d'État que ces trois derniers, furent les seuls qui délibérèrent sur cette grande affaire, et Mme de Maintenon avec eux, qui se taisait par modestie, et que le Roi força de dire son avis, après que tous eurent opiné, excepté lui. Ils furent partagés : deux pour s'en tenir au traité de partage, deux pour accepter le testament.

Les premiers soutenaient que la foi y était engagée; qu'il n'y avait point de comparaison entre l'accroissement de la puissance et d'États unis à la Couronne, d'États contigus et aussi nécessaires que la Lorraine, aussi importants que le Guipuzcoa pour être une clef de l'Espagne, aussi utiles au commerce que les places de Toscane, Naples et Sicile, et la grandeur particulière d'un fils de France, dont, tout au plus loin, la première postérité, devenue espagnole par son intérêt, et par ne connaître autre chose que l'Espagne, se montrerait aussi jalouse de la puissance de la France que les rois d'Espagne autrichiens; qu'en acceptant le testament il fallait compter sur une longue et sanglante guerre, par l'injure de la rupture du traité de partage, et par l'intérêt de toute l'Europe à s'opposer à un colosse tel qu'allait devenir la France pour un temps, si on lui laissait recueillir une succession aussi vaste; que la France, épuisée d'une longue suite de guerres, et qui n'avait pas eu loisir de respirer depuis la paix de Ryswick, était hors d'état de s'y exposer; que l'Espagne l'était aussi de longue main ; qu'en l'acceptant tout le faix tombait sur la France, qui, dans l'impuissance de soutenir le poids de tout ce qui s'allait unir contre elle, aurait encore l'Espagne à supporter; que c'était un enchaînement dont on n'osait prévoir les suites, mais qui, en gros, se montraient telles que toute la prudence humaine semblait conseiller de ne s'y pas commettre; qu'en se tenant au traité de partage la France se conciliait toute l'Europe, par cette foi maintenue, et par ce grand exemple de modération, elle qui n'avait eu toute l'Europe sur les bras que par la persuasion, où sa conduite avait donné crédit, des calomnies semées avec tant de succès

qu'elle voulait tout envahir, et monter peu à peu à la monarchie universelle, tant reprochée autrefois à la maison d'Autriche, dont l'acceptation du testament ne laisserait plus douter, comme en étant un degré bien avancé; que, se tenant au traité de partage, elle s'attirerait la confiance de toute l'Europe, dont elle deviendrait la dictatrice, ce qu'elle ne pouvait espérer de ses armes, et que l'intérieur du royaume, rétabli par une longue paix, augmenté aux dépens de l'Espagne, avec la clef du côté le plus jaloux et le plus nu de ce royaume et celle de tout le commerce du Levant, enfin l'arrondissement si nécessaire de la Lorraine, qui réunit les Évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, et délivre la Champagne, qui n'a point de frontière, formerait un État si puissant qu'il serait à l'avenir la terreur ou le refuge de tous les autres, et en situation assurée de faire tourner à son gré toutes les affaires générales de l'Europe. Torcy ouvrit cet avis, pour balancer et sans conclure, et le duc de Beauvillier le soutint puissamment.

Le Chancelier, qui, pendant toute cette déduction, s'était uniquement appliqué à démêler l'inclination du Roi, et qui crut l'avoir enfin pénétrée, parla ensuite. Il établit d'abord qu'il était au choix du Roi de laisser brancher une seconde fois la maison d'Autriche, à fort peu de puissance près de ce qu'elle avait été depuis Philippe II, et dont on avait vivement éprouvé la force et la puissance, ou de prendre le même avantage pour la sienne; que cet avantage se trouvait fort supérieur à celui dont la maison d'Autriche avait tiré de si grands avantages, par la différence de la séparation des États des deux branches, qui ne se pouvaient secourir que par des diversions de concert, et qui étaient coupés par des États étrangers; que l'une des deux n'avait ni mer ni commerce; que sa puissance n'était qu'usurpation, qui avait toujours trouvé de la contradiction dans son propre sein, et souvent des révoltes ouvertes, et dans ce vaste pays d'Allemagne, où les Diètes avaient palpité tant qu'elles avaient pu, et où on avait pu, sans messéance, fomenter les mécontentements par l'ancienne alliance de la France avec le corps germanique, dont l'éloignement de l'Espagne ne recevait de secours que difficilement, sans compter les inquiétudes de la part des Turcs, dont les armes avaient souvent rendu celles des Empereurs inutiles à l'Espagne;

que les pays héréditaires, dont l'Empereur pouvait disposer comme du sien, ne pouvaient entrer en comparaison avec les moindres provinces de France; que ce dernier royaume, le plus étendu, le plus abondant et le plus puissant de tous ceux de l'Europe, chaque État considéré à part, avait l'avantage de ne dépendre de l'avis de qui que ce soit, et de se remuer tout entier à la seule volonté de son roi, ce qui en rendait les mouvements parfaitement secrets et tout à fait rapides, et celui encore d'être contigu d'une mer à l'autre à l'Espagne, et de plus, par les deux mers, d'avoir du commerce et une marine, et d'être en état de protéger celle d'Espagne, et de profiter à l'avenir de son union avec elle pour le commerce des Indes, par conséquent de recueillir des fruits de cette union bien plus continuels, plus grands, plus certains, que n'avait pu faire la maison d'Autriche, qui, loin de pouvoir compter mutuellement sur des secours précis, s'était souvent trouvée embarrassée à faire passer ses simples courriers d'une branche à l'autre, au lieu que la France et l'Espagne, par leur contiguïté, ne faisaient, pour toutes ces importantes commodités, qu'une seule et même province, et pouvait agir en tout temps à l'insu de tous ses voisins; que ces avantages ne se trouvaient balancés que par ceux de l'acquisition de la Lorraine, commode et importante à la vérité, mais dont la possession n'augmenterait en rien le poids de la France dans les affaires générales, tandis qu'unie avec l'Espagne il serait toujours prépondérant et très supérieur à la plupart des puissances unies en alliance, dont les divers intérêts ne pouvaient rendre ces unions durables comme celui des frères et de la même maison; que, d'ailleurs, en se mettant, à titre de nécessité, au-dessus du scrupule de l'occupation de la Lorraine désarmée, démantelée, enclavée comme elle était, ne l'avoir pas était le plus petit inconvénient du monde, puisqu'on s'en saisirait toujours au premier mouvement de guerre, comme on avait fait depuis si longtemps; qu'en ces occasions on ne s'apercevait pas de différence entre elle et une province du royaume. A l'égard de Naples, Sicile, et des places de la côte de Toscane, il n'y avait qu'à ouvrir les histoires pour voir combien souvent nos rois en avaient été les maîtres, et, avec ces États, de celui de Milan, de Gênes et d'autres petits d'Italie, et avec quelle désastreuse et rapide facilité ils les avaient toujours perdus;

que le traité de partage avait été accepté, faute de pouvoir espérer mieux, dès qu'on ne voulait pas se jeter dans les conquêtes, mais qu'en l'acceptant ç'aurait été se tromper de méconnaître l'inimitié de tant d'années de l'habile main qui l'avait dressé pour nous donner des noms sans nous donner de choses, ou plutôt des choses impossibles à conserver par leur éloignement et leur épuisement, et qui ne seraient bonnes qu'à consumer notre argent, à partager nos forces, et à nous tenir dans une contrainte et une brassière perpétuelle; que, pour le Guipuzcoa, c'était un leurre de le prendre pour une clef d'Espagne; qu'il n'en fallait qu'appeler à nous-même, qui avions été plus de trente ans en guerre avec l'Espagne, et toujours en état de prendre les places et les ports de cette province, puisque le Roi avait bien conquis celles de Flandres, de la Meuse et du Rhin; mais que la stérilité affreuse d'un vaste pays et la difficulté des Pyrénées avaient toujours détourné la guerre de ce côté-là, et permis, même dans leur plus fort, une sorte de commerce entre les deux frontières, sous prétexte de tolérance, sans qu'il s'y fût jamais commis aucune hostilité; qu'enfin les places de la côte de Toscane seraient toujours en prise du souverain du Milanais, qui pouvait faire ses préparatifs à son aise et en secret, tomber dessus subitement et de plein pied, et s'en être emparé avant l'arrivée d'un secours par mer, qui ne pouvait partir que des ports de Provence; que, pour ce qui était du danger d'avoir les rois d'Espagne français pour ennemis, comme ceux de la maison d'Autriche, cette identité ne pouvait jamais avoir lieu, puisqu'au moins, n'étant pas de cette maison, mais de celle de France, tout ce qui ne serait pas l'intérêt même d'Espagne ne serait jamais le leur, comme au contraire, dès qu'il y aurait identité de maison, il y aurait identité d'intérêts, dont, pour ne parler maintenant que de l'extérieur, l'abaissement de l'Empereur et la diminution du commerce et de l'accroissement des colonies des Anglais et des Hollandais aux Indes ferait toujours un tel intérêt commun qu'il dominerait tous les autres; que, pour l'intérieur, il n'y avait qu'à prendre exemple sur la maison d'Autriche, que rien n'avait pu diviser depuis Charles Quint, quoique si souvent pleine de riottes domestiques; que le désir de s'étendre en Flandres était un point que le moindre grain de

sagesse et de politique ferait toujours céder à tout ce que l'union de deux si puissantes monarchies, et si contiguës partout, pouvait opérer, qui n'allait à rien moins, pour la nôtre, qu'à s'enrichir par le commerce des Indes, et, pour toutes les deux, à donner le branle, le poids, et, avec le temps, le ton à toutes les affaires de l'Europe; que cet intérêt était si grand et si palpable, et les occasions de division entre les deux rois de même sang si médiocres en eux-mêmes, et si anéantis (*sic*) en comparaison de ceux-là, qu'il n'y avait point de division raisonnable à en craindre; qu'il y avait à espérer que le Roi vivrait assez longtemps, non-seulement pour l'établir, et Monseigneur après lui, entre ses deux fils; qu'il n'y avait pas moins lieu d'en espérer la continuation dans les deux frères, si unis et si affermis de longue main dans ces principes, qu'ils feraient passer aux cousins germains, ce qui montrait déjà une longue suite d'années; qu'enfin, si le malheur venait assez à surmonter toute raison pour faire naître des guerres, il fallait toujours qu'il y eût un roi d'Espagne, et qu'une guerre se pousserait moins et se terminerait toujours plus aisément et plus heureusement avec un roi de même sang qu'avec un étranger, et de la maison d'Autriche.

Après cet exposé, le Chancelier vint à ce qui regardait la rupture du traité de partage. Après en avoir remis le frauduleux, le captieux, le dangereux, il prétendit que la face des choses, entièrement changée du temps auquel il avait été signé, mettait de plein droit le Roi en liberté, sans pouvoir être accusé de manquer de foi; que, par ce traité, il ne s'était engagé qu'à ce qu'il portait; qu'on n'y trouverait point de stipulation d'aucun refus de ce qui serait donné par la volonté du roi d'Espagne, et volonté pure, sans sollicitation, et même à l'insu du Roi, et de ce qui serait offert par le vœu universel de tous les seigneurs et les peuples d'Espagne; que le premier était arrivé, que le second allait suivre, selon toute apparence; que le refuser contre tout intérêt, comme il croyait l'avoir démontré, attirerait moins la confiance avec qui le traité de partage avait été signé que leur mépris, que la persuasion d'une impuissance qui les enhardirait à essayer de dépouiller bientôt la France de ce qui ne lui avait été donné, en distance si éloignée et de si fâcheuse garde, que pour le lui ôter à la première occasion; et que, bien loin de

devenir la dictatrice de l'Europe par une modération si étrange et que nulle équité ne prétextait, la France acquerrait une réputation de pusillanimité, qui serait attribuée aux dangers de la dernière guerre et à l'exténuation qui lui en serait restée, et qu'elle deviendrait la risée de ses faux amis avec bien plus de raison que Louis XII et François Ier ne l'avaient été de Ferdinand le Catholique, de Charles-Quint, des papes et des Vénitiens, par leur rare attachement à leur foi et à leurs paroles positives, desquelles, ici, il n'y a rien qui puisse être pris en la moindre parité; enfin, qu'il convenait qu'une si riche succession ne se recueillerait pas sans guerre, mais qu'il fallait lui accorder aussi que l'Empereur ne souffrirait pas plus paisiblement l'exécution du traité de partage que celle du testament; que jamais il n'avait voulu y consentir; qu'il avait tout tenté pour s'y opposer; qu'il n'était occupé qu'à des levées et à des alliances; que, guerre pour guerre, il valait mieux la faire à mains garnies, et ne se pas montrer à la face de l'univers indignes de la plus haute fortune et la moins imaginée.

Ces deux avis, dont je ne donne ici que le précis, furent beaucoup plus étendus de part et d'autre, et fort disputés par force répliques des deux côtés. Monseigneur, tout noyé qu'il fût dans la graisse et dans l'apathie, parut un autre homme dans tous ces deux Conseils, à la grande surprise du Roi et des assistants. Quand ce fut à lui à parler, après les ripostes finies, il s'expliqua avec force pour l'acceptation du testament, et reprit une partie des meilleures raisons du Chancelier; puis, se tournant vers le Roi d'un air respectueux, mais ferme, il lui dit qu'après avoir dit son avis comme les autres il prenait la liberté de lui demander son héritage, puisqu'il était en état de l'accepter; que la monarchie d'Espagne était le bien de la Reine sa mère, par conséquent le sien, et, pour la tranquillité de l'Europe, celui de son second fils, à qui il le cédait de tout son cœur, mais qu'il n'en quitterait pas un seul pouce de terre à nul autre; que sa demande était juste et conforme à l'honneur du Roi, et à l'intérêt et à la grandeur de sa Couronne, et qu'il espérait bien aussi qu'elle ne lui serait pas refusée. Cela, dit d'un visage enflammé, surprit à l'excès. Le Roi l'écouta fort attentivement, puis dit à Mme de Maintenon : « Et vous, madame, que dites-vous sur tout ceci? »

Elle à faire la modeste; mais enfin, pressée et même commandée, elle dit deux mots d'un bienséant embarras, puis, en peu de paroles, se mit sur les louanges de Monseigneur, qu'elle craignait et n'aimait guère, ni lui, elle, et fut enfin d'avis d'accepter le testament.

Le Roi conclut sans s'ouvrir; il dit qu'il avait tout bien ouï, et compris tout ce qui avait été dit de part et d'autre, qu'il y avait de grandes raisons des deux côtés, que l'affaire méritait bien de dormir dessus et d'attendre vingt-quatre heures ce qui pourrait venir d'Espagne, et si les Espagnols seraient du même avis que leur roi. Il congédia le Conseil, à qui il ordonna de se retrouver le lendemain au soir au même lieu, et finit sa journée, comme on l'a dit, entre Mme de Maintenon, Torcy, qu'il fit rester, et Barbezieux, qu'il envoya chercher [1]. »

Il y aurait bien des objections, sans parler des additions inévitables, à adresser à l'auteur de ces brillantes dissertations, où sont mises en scène, avec tant d'éloquence, et comme dans un tournoi oratoire, les perplexités des ministres d'un grand roi, se trouvant enfin face à face avec l'un des plus grands problèmes de l'histoire moderne. Ainsi le rôlé joué par chacun des personnages n'est pas toujours fidèlement tracé. Il y en a un d'abord qui paraît devoir être retranché, ou du moins fort diminué, c'est celui de Mme de Maintenon. De ce que les trois réunions se sont tenues, comme une infinité d'autres, dans son appartement, il n'en résulte nullement qu'elle ait eu voix au chapitre, encore bien moins voix délibérative. Il est vrai que Louville, de son côté, la représente comme ayant lutté en faveur du respect inviolable dû à des traités solennels [2]. La

---

(1) T. 7, p. 293-311. — Un érudit allemand, chargé d'écrire une notice sur Philippe V pour une grande encyclopédie (Ersch et Gruber), a résumé bien plus nettement encore que Saint-Simon ces délibérations successives : « *Viel albernes Zeuch wurde, wie leicht zu denken, gesprochen* » (3e section, t. 22, p. 447). Voilà qui simplifie bien les choses, et cet historiographe des « Bourbonides » ne prête pas le flanc à la critique. Ce *leicht zu denken* est pourtant d'un pessimisme rare.

(2) *Mémoires*, t. 1, p. 27-28.

Palatine va plus loin : elle raconte, mais d'après ouï-dire, « que, le 9, le Roi avait amené publiquement la *pantocrate* au Conseil[1] ». Le malheur est que ces trois témoins sont trois ennemis, acharnés, jusqu'au mensonge inclusivement, contre l'influence qu'exerçait à la Cour la reine occulte, et blessés de sa présence, dans un pareil moment, au milieu des principaux conseillers du Roi. Rien ne prouve qu'ils n'ont pas exagéré sa participation à cette affaire, afin de se la rendre un peu plus odieuse encore. Les quelques lignes que Mme de Maintenon écrivit sur le sujet au cardinal de Noailles, le 17 novembre, laissent, en réalité, à peine pénétrer ce qu'elle en pensait[2]. Ce qui nous préoccupe le plus, en fin de compte, c'est la difficulté de concilier ces improvisations de virtuose avec le démenti que leur donne Torcy : « Les écrivains des derniers temps ont avancé *faussement* que Mme de Maintenon avait assisté à ce Conseil et qu'elle avait donné son avis[3]. » Le secrétaire d'État ne devait pas être le moins bien renseigné, et aucune haine ne l'aveuglait. Tout au plus, pourrait-on, pour excuser cette inexactitude de Saint-Simon et consorts, admettre qu'il y a eu de leur part quelque confusion entre diverses délibérations tenues à propos de la succession d'Espagne.

Pontchartrain, toujours d'après Torcy[4], resta dans le vague, s'en remettant à la sagesse du prince. L'opinion elle-même de Torcy paraît aussi avoir été dénaturée. Saint-Simon prétend qu'il se garda de conclure, et Louville, venant à la rescousse, assure « qu'il opina d'une manière ambiguë[5]. »

---

(1) La duchesse d'Orléans à la duchesse de Hanovre, 10 novembre 1700. — Éd. Jæglé, t. 1, p. 260.

(2) « Il y a des gens bien sages qui sont persuadés que nous n'aurons point de guerre, et que nous en aurions eu une longue et ruineuse pour la France, si l'on avait voulu exécuter le traité. » *Lettres*, éd. Lavallée, t. 4, p. 344-345.

(3) *Mémoires*, t. 1, p. 157-158.

(4) *Mémoires*, t. 1, p. 156-157.

(5) T. 1, p. 27.

Or, si nous ouvrons encore les *Mémoires* du « secrétaire d'État », nous y lisons qu'il s'attacha, entre autres, à montrer que, la guerre étant inévitable dans les deux hypothèses, il valait mieux la faire avec l'Espagne qu'avec l'Angleterre et les États-Généraux, et il « appuya de toutes ces raisons l'avis qu'il ouvrit dans le Conseil d'accepter le testament [1]. » Or Torcy était beaucoup trop honnête pour écrire une fausseté; il est inadmissible qu'il ait oublié le parti adopté par lui dans une pareille circonstance, et on cherche en vain l'intérêt qui l'aurait décidé à endosser de gaieté de cœur la responsabilité d'événements ultérieurs parfois désastreux pour son pays [2]. M. de Beauvilliers, en ce qui le concerne, ne « soutint » donc pas « puissamment » Torcy, car lui, tout au contraire, se prononça avec loyauté et fermeté pour l'exécution du partage. Il ne reste donc guère, dans le procès-verbal dressé d'imagination par Saint-Simon, d'acceptable, ou de rigoureusement exact, que l'espèce d'entraînement du Dauphin, et aussi, ajoutons-le bien vite, car c'est l'essentiel, l'indécision provisoire du maître suprême, qui sans doute, depuis deux ou trois semaines, n'attendait plus qu'un rayon de soleil venu d'Espagne pour passer le Rubicon.

Dans cette crise courte autant qu'aiguë, la pression irrésistible des circonstances du dehors ne tarda guère à s'exercer d'une manière décisive sur l'esprit de Louis XIV [3]. Déjà, le mercredi 10, le jour même où l'on avait délibéré dans l'appartement de Mme de Maintenon, on avait vu passer, vers deux heures et demie, plusieurs courriers d'Espagne, dont l'un, notamment, devait se rendre jusqu'à Bruxelles [4]. Ces messagers étaient ceux qu'avait expédiés

---

(1) T. 1, p. 150-156.

(2) M. de Boislisle (V. p. 298, note 6 de la page 297) a corroboré la déclaration de Torcy à l'aide d'autres témoignages contemporains.

(3) On trouvera à l'*Appendice* une consultation politique, revue au moins et corrigée par Torcy, qui marque, d'une façon très claire, dans quel désarroi le testament de Charles II avait jeté la Cour.

(4) Dangeau, 10 novembre 1700, t. 7, p. 413.

la Régence espagnole, dans la nuit du 1er au 2 novembre (1). Celui qui mit pied à terre chez l'ambassadeur d'Espagne, don Manuel Semmanat y Lanuza, marquis de Castel dos Rios, puis chez Torcy, apportait au premier l'ordre de notifier à Louis XIV le décès de son beau-frère, et au second une lettre destinée au Roi lui-même et contenant l'avis de l'institution faite par Sa Majesté catholique, avant de mourir, du duc d'Anjou pour légataire universel, ainsi que de la constitution d'une Junte provisoire. Cette lettre, avant de valoir à l'ambassadeur une visite de Torcy, dut jouer un certain rôle dans la délibération tenue le soir, au retour de la chasse, toujours chez Mme de Maintenon (2). Elle était datée du 1er novembre.

« *Señor, à las tres oras de la tarde de este dia, llevò Dios (para gozar sin duda de su gloria) el alma del rey don Carlos segundo, nuestro Señor. Su testamento cerrado se à abierto immediatamente con las solemnidades del derecho; y, hallandose en la clausula de heredero y subcesor de todos sus Reynos y Dominios, sin excepcion de ninguna parte de ellos, llamar, para una y otra circumstancia, al Sermo Sor duque de Anjou, hijo del Sermo Delphin, mandando tambien S. Mgd se le dè luego, y sin la menor dilacion, la posesion actual, precediendo el juramento que deve hacer de observar las leyes, fueros y costumbres de los Reynos y Señorios (como mas expresamente se previene en las dos copias adjuntas), y dejando assi mismo el Rey, nro Sor, (que haya gloria) dispuesta una Junta para el govierno universal de la Monarchia, en el interim que el subcesor en ella puede por si governarla, nombrando à la Reyna, nra Sra, (si fuere su voluntad) y à los Ministros, que firman esta carta, cumplen con la obligacion de pasar luego esta primera noticia à V. Magd, à que seguiràn las demas de su consequencia; y quedan cumpliendo mui cavalmente con una y otra de las dos circumstancias à que*

(1) Ubilla, *Diario*, p. 16-18.
(2) Dangeau, 10 novembre 1700, t. 7, p. 413.

se reduce este aviso. N° S^or g^de la Xrist^a persona de V. Mg^d como es menester. Madrid, à 1° de noviembre de 1700 (1). »

Ce pressant appel, venu de Madrid, se trouva notablement fortifié par les nouvelles plus que décourageantes qui, en même temps, arrivèrent à Louis XIV de deux pays, où se trouvait vraiment, sinon la clé de la situation générale, du moins celle de l'Espagne pour les alliés, et de l'Italie pour tout le monde, je veux dire du Portugal et de la Savoye. Tout d'abord, don Pedro, bien décidément, refusait de ratifier le traité particulier d'alliance que ses ministres avaient préparé avec Rouillé, et l'excuse de ce revirement était l'importance des modifications apportées au projet par les puissances maritimes. Une lettre de notre ambassadeur, écrite à Lisbonne le 21 octobre, et remise à destination le 9 novembre précisément, ne laissait aucun doute à cet égard.

« Je commençai par conférer avec l'envoyé d'Angleterre et le résident d'Hollande, et je les fis convenir qu'il était à propos qu'ils apprissent au secrétaire d'État, avec qui ils ont coutume de traiter leurs affaires, la manière dont leurs maîtres prétendent mettre le roi de Portugal dans l'alliance, me réservant de régler sur la réponse qu'il leur ferait ce que je dirais ensuite à mon conférent. Ce secrétaire d'État leur parut fort étonné des simples actes d'accession et d'acceptation qu'ils proposent au lieu des traités qu'ils avait compté qu'ils signeraient semblables à celui que j'avais conclu, et, sans entrer beaucoup en matière avec eux, il leur dit qu'il paraissait qu'on voulait donner le change au roi son maître, à qui il rendrait compte incessamment des projets d'actes qu'ils lui remettraient. Étant informé de ce qui s'était passé entre eux, j'allai trouver le duc de Cadaval, à qui je pris le parti de ne faire aucune des ouvertures que Votre

(1) *Espagne*, t. 85, fol. 310-311. Il est à noter que le chiffre 1, inscrit avant *noviembre*, est tracé avec la même encre que celle qui a servi pour signer. Celle du texte étant beaucoup plus pâle, on en peut inférer qu'il avait été préparé à l'avance, ou ailleurs.

Majesté m'avait permises ([1]), aimant mieux voir à quoi on se porterait et ce qu'on me demanderait, quand on aurait fait réflexion sur la proposition de ces actes. Je m'en tins à lui dire que ces mêmes actes que proposaient les ministres d'Angleterre et d'Hollande m'avaient été envoyés par ordre de Votre Majesté, que j'étais prêt d'en recevoir et d'en délivrer de semblables, afin que tout fût uniforme, et que, si le roi son maître ne les trouvait pas suffisants, quoiqu'en la substance ils continssent toutes les sûretés nécessaires, je le priais, quand il aurait reçu les ordres de Sa Majesté portugaise, de me marquer ce qu'elle souhaiterait en particulier de Votre Majesté, dont l'amitié et la bonne volonté pour cette Couronne n'étaient susceptibles d'aucun changement. Il me dit qu'il m'informerait incessamment des sentiments du roi, son maître, sur cette nouveauté, à laquelle il n'y avait pas eu lieu de s'attendre, et que, par avance, il croyait me pouvoir dire que Sa Majesté portugaise ne compterait pas pour beaucoup la nouvelle proposition des actes dont je lui parlais. Comme je ne voulais pas pour lors approfondir matière avec ce ministre, je demeurai là avec lui ([2]). »

Une déconvenue analogue venait de se produire pour le Roi du côté des Alpes. Le 5 novembre, il avait reçu de Phelypeaux une lettre des plus inattendues. Le 25 octobre, Phelypeaux avait communiqué à Victor-Amédée les parties essentielles de la dépêche royale du 20 ([3]). Mais, malgré tout ce qu'elle contenait de favorable à ses désirs, le duc était resté « très caché ». Au lieu d'accepter avec empressement l'offre du Milanais, tant rêvé par lui, il avait demandé deux ou trois jours pour faire connaître au ministre de France les directions qu'il enverrait à Vernon et à la Tour. Une seconde audience, qui eut lieu le lendemain, et dura une heure et demie, n'avait guère atténué les fâcheuses

---

([1]) On peut se demander si Rouillé avait raison de se rendre aussi indépendant.

([2]) Rouillé au Roi, 21 octobre 1700. — *Portugal*, t. 35, fol. 106-109.

([3]) V. notre tome 3, p. 633.

impressions de Phelypeaux. « La retenue qu'il a observée », écrivit-il à propos de son interlocuteur, « sur la flatteuse proposition du Milanais, marque que ce prince est comme sont presque tous les hommes qui n'accepteraient pas sans marchander ce que même ils n'auraient jamais osé espérer. Je le crois dans la joye de son cœur, mais il se gardera bien de la témoigner, soit que le succès l'inquiète, ou qu'il veuille encore faire son marché meilleur.... Je pense aussi qu'il doute que le roi d'Espagne meure de cette dernière attaque, et que, sur ce pied, il veut retourner à ses artifices ordinaires, ménager tout le monde, et ne se déclarer qu'à l'extrémité (1) ». Le contrecoup de ces dispositions plus qu'ambiguës se fit justement sentir à Fontainebleau même pendant les quarante-huit heures que Louis XIV s'était réservées pour réfléchir, et mettre à profit l'adage qui veut que la nuit porte conseil. M. de la Tour s'était en effet présenté le 9 au palais, revenant de Hollande, et en route pour Turin (2). Il eut le lendemain une audience royale, dont Vernon prit aussi sa part (3). Nous ne savons pas au juste ce qui s'y passa. Mais les discours des deux diplomates piémontais durent produire encore plus mauvais effet que le dernier rapport de Phelypeaux. On va juger du progrès considérable fait dans l'esprit de Louis XIV par l'idée de rupture en comparant deux de ses lettres, l'une du 8, à son ministre auprès de Victor-Amédée, et la seconde, du 10, à M. de Briord. Voici la première :

« J'avais lieu de croire que le duc de Savoye accepterait avec empressement les offres que vous lui avez faites. Il devait juger qu'une longue négociation ne pouvait jamais lui faire obtenir de plus grands avantages. Je vois cependant que, suivant son caractère ordinaire, il veut encore éviter de se déclarer dans un temps où l'état

---

(1) Phelypeaux au Roi, 30 octobre 1700. — *Turin,* t. 106, fol. 199-207.
(2) Dangeau, t. 7, p. 412-413.
(3) *Mémoires de Sourches,* t. 6, p. 302.

des affaires ne permet plus de retardement, et, comme il sait bien que je ne puis me contenter de l'offre qu'il vous a faite de me céder seulement la Savoye en acquerrant le Milanais, il fait assez connaître que sa principale vue dans une pareille proposition est de suspendre tout engagement jusqu'à la mort du roi d'Espagne. Les ordres que le comte de Vernon a reçus sont conformes aux réponses que le duc de Savoye vous a faites, et le comte de la Tour aura vraisemblablement les mêmes instructions. Ce dernier n'est point encore arrivé. Comme il doit retourner incessamment en Piémont, je lui ferai connaître mes intentions sur la manière dont je prétends traiter avec son maître. Comme il n'a point accepté les premières offres que vous lui avez faites, je n'y suis point engagé, et, s'il est question de lui faire avoir le Millanez, mon intention est de lui demander désormais des sûretés bien plus grandes pour les États qu'il me donnera en échange que celles dont je vous avais permis de vous contenter. Mais il n'est pas temps encore d'en parler, et j'attends la réponse du roi d'Angleterre pour décider si je traiterai avec le duc de Savoye sur le pied de lui faire avoir le duché de Milan pour les États que je lui demanderais, ou si je lui proposerai l'échange des royaumes de Naples et de Sicile pour le duché de Savoye, la principauté de Piémont, le comté de Nice, et généralement tous les États et pays qu'il possède présentement.... Au reste, vous ne devez lui laisser aucun lieu de croire que je consente à différer l'exécution du traité, et mon intention est de faire agir mes troupes immédiatement après la mort du roi d'Espagne pour me mettre en possession des États compris dans le partage de mon fils [1]. »

Il n'est question ici de recourir à la force que pour faire exécuter le traité. Mais, le surlendemain, la nouvelle de la mort du roi d'Espagne est connue, et les tergiversations équivoques du duc de Savoye prennent bien plus d'importance. Dans la lettre qu'il fait écrire à Briord on sent que Louis XIV n'est guère qu'à deux pas du *salto mortale* qu'il va faire dans l'inconnu. Grâce à Victor-Amédée, il ne sait plus

---

[1] Le Roi à Phelypeaux, 8 novembre 1700. — *Turin*, t. 106, fol. 208-210.

au juste où il en est avec ses alliés en fait de combinaisons politiques.

« La lettre que vous m'avez écrite du 3e de ce mois m'informait de la dernière conversation que vous aviez eue avec le Pensionnaire et des facilités qu'il croyait trouver de la part du duc de Savoye à l'échange des royaumes de Naples et de Sicile avec ses États de Savoye et de Piémont. Mais les choses m'ont paru bien éloignées de cette idée du Pensionnaire depuis l'arrivée du comte de la Tour, le comte de Vernon et lui ayant dit positivement que cet échange ne pouvait convenir à leur maître, et que jamais il n'en accepterait d'autre que celui du Milanais.

Je ne puis savoir si le comte de la Tour, après avoir parlé comme il a fait au Pensionnaire, a reçu des ordres si différents depuis qu'il est parti de La Haye, s'il craint de s'expliquer, ignorant les nouvelles résolutions que son maître pourra prendre, lorsqu'il apprendra la mort du roi d'Espagne, arrivée le 1er de ce mois, et les dispositions que ce prince a faites par son testament.

Il appelle premièrement le duc d'Anjou, mon petit-fils, à la succession entière de toute sa monarchie. Il lui substitue mon petit-fils le duc de Berry. A leur défaut, il déclare l'archiduc son héritier universel; enfin il nomme le duc de Savoye, si l'archiduc vient à mourir [1].

Il est très vraisemblable que le comte de la Tour a jugé que son maître conviendrait plus difficilement d'un échange, lorsqu'il apprendrait ce testament; car, enfin, il y a lieu de croire que le duc de Savoye, se voyant successeur immédiat de l'archiduc, va se lier avec l'Empereur pour procurer l'exécution du testament en sa faveur, aussitôt que mes petits-fils auront abandonné le nouveau droit qu'ils peuvent tirer du testament. La négociation ne sera pas longue. Le duc de Savoye, se regardant déjà comme le plus proche héritier de la Couronne d'Espagne, ne demandera rien pour son partage. Il lui suffira d'avoir des troupes de l'Empereur. Il lui prêtera les siennes, s'il en a besoin pour

---

(1) Les passages suivants en italiques ont été biffés sur l'original.

s'assurer des États d'Italie. Enfin la situation des affaires à l'égard du duc de Savoye n'est plus la même, et l'on voit assez par les discours du comte de la Tour qu'il connaît déjà quelles seront les idées de son maître.

Dans ce nouvel embarras, il serait peut-être nécessaire d'obliger ce prince à s'expliquer. Mais vous savez que, du caractère dont il est, on perd toujours à lui faire les premières propositions. Il ne m'offrait même que la Savoye pour acquérir le Milanais, et il y a si peu de proportion de l'un à l'autre de ces deux États que je ne veux plus entendre parler de cette alternative. Si je traite, ce sera seulement sur le pied de l'échange des royaumes de Naples et de Sicile avec les États qu'il possède présentement. Encore il faut une réponse prompte et décisive. Les retardements donneraient à l'archiduc les moyens, ou de passer en Espagne, ou de faire déclarer les peuples en sa faveur, et la négociation la plus avantageuse deviendrait contraire à mes intérêts, aussitôt qu'elle apporterait avec elle des délais capables de me faire douter de l'effet du traité. Je ne puis demeurer incertain, ni sur les États qui composeront le partage de mon fils, ni sur les moyens qu'il sera nécessaire d'employer pour m'en rendre maître, car les préparatifs doivent être entièrement différents, suivant les lieux où je serai obligé d'agir. Vous communiquerez ce que je vous écris au Pensionnaire, et vous saurez aussi ses sentiments particuliers sur ce qu'il croit qu'il y ait à faire, et pour conserver la paix dans l'Europe, et pour l'exécution du traité.

Je n'attends aucun consentement de la part de l'Empereur, car, après avoir refusé de souscrire dans le temps que rien ne semblait s'opposer à l'exécution du traité, il consentira bien moins, lorsqu'il se flattera que le refus de mes petits-fils va donner à l'archiduc un droit fondé sur le testament du roi d'Espagne; *Qu'il se croira sûr de l'alliance du duc de Savoye par la nouvelle raison que ce dernier testament donne à ce prince de s'attacher à la maison d'Autriche.*

Ainsi j'avais résolu d'abord d'expédier un courrier à Vienne, d'écrire au marquis de Villars de presser encore une réponse de

l'Empereur, de lui proposer de signer les actes de renonciation (1). Mais j'ai jugé depuis que cette démarche serait inutile; *Qu'elle pourrait même lui faire croire que je recherche son consentement, n'étant pas en état d'exécuter le traité; que, par conséquent, il se rendrait bien plus difficile à la souscrire. Ces considérations m'ont fait changer de résolution. Enfin, dans l'état où sont les choses, tous les partys ont leurs inconvénients, et je serai bien aise que le Pensionnaire vous dise ce qu'il pense, et sur les mesures à prendre avec l'Empereur, avec le duc de Savoye, et sur les moyens qu'on doit employer pour l'exécution du traité.*

Vous (2) verrez par la copie que je vous envoye de la dernière dépêche que j'ay reçue du président Rouillé les difficultés que le roi de Portugal apporte à ratifier le traité. Il est certain qu'il n'avait pas lieu de s'attendre au changement du roï d'Angleterre et des États-Généraux, et que cet incident arrive très mal à propos dans la conjoncture où (*sic*) l'on se proposait de retirer du fruit de l'alliance de la Couronne de Portugal (3). »

Le désappointement de Louis XIV perce d'un bout à l'autre de cette lettre. On y découvre même un certain accent d'amertume. Sa résolution pouvait n'être pas prise la veille, mais elle dut l'être en secret, le 10, et irrévocablement. Le lendemain, jeudi 11, « entre son lever et sa messe », rapporte Dangeau, il reçut des mains de Castel dos Rios, en présence du Dauphin et de Torcy, une seconde lettre de la Régence madrilène, destinée à presser le départ du nouveau roi (4), et accompagnée d'un duplicata des articles du testament qui l'intéressaient le plus (5). Le duc d'Anjou,

(1) On trouvera à l'*Appendice* ce projet de dépêche.

(2) Cet alinéa est de la main de Torcy.

(3) Le Roi à Briord, 10 novembre 1700. — *Hollande*, t. 190.

(4) V. à l'*Appendice*.

(5) Dangeau (11 novembre 1700, t. 7, p. 413) parle « d'une copie authentique du testament ». Il se trompe. Le Roi, en répondant le 18 aux deux missives de la Junte du 3 et du 7, écrivit : « La copie du testament était jointe à la dernière. » — *Espagne*, t. 85, fol. 390-391. On trouvera le duplicata des deux articles auquel il est fait allusion dans *Espagne*, t. 85, fol. 320-326.

d'après un récit du temps, aurait assisté à l'audience. La même relation, où tout n'est pas sûr, porte que le Roi aurait répondu seulement à Castel dos Rios : « Je verrai ; ce qui l'obligea de dire aux courtisans au sortir de l'audience : Je n'eusse jamais cru qu'en offrant vingt-deux royaumes on me répondît, je verrai [1]. » La vérité est que le Roi avait répondu affirmativement. A la suite de cette entrevue, le duc de Bourgogne aurait été aussi appelé auprès de son grand-père, avant la séance du Conseil. En somme, la Cour comprit bien que l'incertitude avait cessé dans l'esprit du monarque, sans connaître pourtant dans quel sens il s'était prononcé. Ce qui la confirma dans ses conjectures, ce fut l'autorisation accordée aux ministres de jouir de leur liberté jusqu'au retour à Versailles, qui devait s'effectuer le lundi suivant [2]. Ce jour-là, toutefois, dans une dépêche lancée à Stuttgart, la politique royale ne se dessinait pas encore avec netteté. « L'état des affaires en Espagne », y était-il dit simplement, « demande une réponse prompte et décisive [3] ». Mais vingt-quatre heures plus tard, la réponse sollicitée par le Conseil de Régence partait pour Madrid, et cette réponse était bel et bien affirmative.

« Très-haute, très-puissante et très-excellente Princesse, notre très-chère et très amée bonne sœur et cousine, Très-chers et bien amés cousins, et autres du Conseil établi pour le gouvernement universel des royaumes et États dépendant de la Couronne d'Espagne, Nous avons reçu la lettre signée de Votre Majesté et de Vous, écrite le premier de ce mois ; elle nous a été rendue par le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur de très-haut, très-puissant, très-excellent Prince, notre très-cher et très-amé bon frère et cousin, Charles Second, roi des Espagnes, de glorieuse mémoire. Le même ambassadeur nous a remis les clauses du testament fait par le feu Roi, son maître, contenant l'ordre et le rang des héritiers qu'il appelle à la

(1) *Récit adressé à Mme d'Harcourt*, etc.... — *France*, t. 447, fol. 64-77.
(2) Dangeau, 11 novembre 1700, t. 7, p. 414.
(3) Le Roi à Gergy, 11 novembre 1700. — *Würtemberg*, t. 12.

succession de tous ses royaumes et États, et la sage disposition qu'il fait pour le gouvernement de ces mêmes royaumes jusqu'à l'arrivée et jusqu'à la majorité de son successeur. La sensible douleur que nous avons de la perte d'un prince, dont les qualités et les étroites liaisons du sang nous rendaient l'amitié très-chère, est infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il nous donne, à sa mort, de sa justice, de son amour pour des sujets fidèles, et l'attention qu'il apporte à maintenir au-delà du temps de sa vie le repos général de toute l'Europe et le bonheur de ses peuples. Nous voulons, de notre part, contribuer également à l'un et à l'autre, et répondre à la parfaite confiance qu'il nous a témoignée. Ainsi, nous conformant entièrement à ses intentions marquées par les articles du testament que Votre Majesté et Vous nous avez envoyés, tous nos soins seront désormais de rétablir par une paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été. Nous acceptons pour notre petit-fils le duc d'Anjou le testament du feu Roi Catholique; notre fils unique, le Dauphin, l'accepte aussi. Il abandonne sans peine les justes droits de la feue Reine sa mère, et notre très-chère épouse, reconnus incontestables, aussi bien que ceux de la feue Reine, notre très honorée dame et mère, par les avis des différents ministres d'État et de justice consultés par le feu roi d'Espagne. Loin de se réserver aucune partie de la monarchie, il sacrifie ses propres intérêts au désir de rétablir l'ancien lustre d'une Couronne que la volonté du feu Roi Catholique, la voix de ses peuples défèrent unanimement à notre petit-fils. Ainsi, nous ferons partir incessamment le duc d'Anjou, pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un Roi, bien persuadé que, Dieu l'appelant au trône, son premier devoir est de faire régner avec lui la justice et la religion ; qu'il doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux, à relever et à maintenir l'éclat d'une aussi puissante monarchie; qu'il est obligé de connaître parfaitement et de récompenser le mérite de ceux qu'il trouvera, dans une nation également brave et éclairée, propres à le servir dans ses Conseils, dans ses armées, et dans les différents emplois de l'Église et de l'État. Nous l'instruirons encore de ce qu'il doit à des sujets inviolablement attachés à leurs rois, de ce qu'il doit à sa propre gloire. Nous

l'exhorterons à se souvenir de sa naissance, à conserver l'amour de son pays, mais uniquement pour maintenir à jamais la paix et la parfaite intelligence si nécessaires au commun bonheur de nos sujets et des siens. Elle a toujours été le principal objet de nos souhaits; et, si les malheurs des conjonctures passées ne nous ont pas permis de le faire connaître, nous sommes persuadés que ce grand événement va changer l'état des choses; en sorte que chaque jour nous produira désormais de nouvelles occasions de marquer notre estime et notre bienveillance particulière pour toute la nation espagnole. Cependant, nous prions Dieu, auteur de toute consolation, qu'il donne à Votre Majesté celles dont Elle a besoin dans sa juste affliction, et nous vous assurons, très-haute, très-excellente et très-puissante Princesse, notre très-chère et très-amée bonne sœur et cousine, très-chers et bien-amés cousins et autres du Conseil établi pour le gouvernement d'Espagne, de l'estime particulière et de l'affection que nous avons pour vous, De Votre Majesté bon frère et cousin. Écrit à Fontainebleau, le 12e novembre 1700(1). »

En même temps, Torcy mandait auprès de lui l'ambassadeur d'Angleterre, lord Manchester, qui était accouru à Fontainebleau, et, tout en expédiant un courrier à Guillaume III (2), il lui remettait un « Mémoire » justificatif, où, sans faire la plus légère allusion à ses déboires successifs, le Roi montrait à merveille que la France, enfermée dans un cruel dilemme par le patriotisme des Espagnols, ne pouvait plus accepter les projets de partage, et qu'après tout l'Europe ne perdait rien au brusque revirement que la fatalité lui imposait.

..... « Le roi d'Angleterre sait les soins et l'attention que le Roi a donnés depuis sa conclusion (du traité de partage) pour le conduire à l'heureuse fin que Sa Majesté et ses alliés s'étaient proposés. Elle n'a rien oublié pour engager l'Empereur à le souscrire. Elle a fait

---

(1) *Espagne*, t. 85, fol. 337-339. — Une lettre fut adressée simultanément à Blécourt. *Espagne*, t. 85, fol. 332-336.

(2) Pisani au Sénat de Venise, 12 novembre 1700. — *Bibliothèque Nationale*, fonds italien, t. 1917.

toutes les instances les plus pressantes auprès des princes de l'Europe pour les attirer dans les mêmes engagements. Elle leur a demandé, premièrement, la garantie du traité, ainsi qu'elle en était convenue avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux. Les difficultés qu'elle a trouvées à l'obtenir de ces princes l'ont portée à se contenter de la promesse d'une simple neutralité. Sa Majesté a ponctuellement informé ses alliés de toutes les démarches qu'elle faisait pour assurer l'exécution du traité. Elle n'a jamais écouté de propositions de la part des Espagnols, et, quoique toute la nation fût disposée à demander pour roi un des princes ses petits-fils, cette inclination générale des peuples, que leur véritable intérêt leur inspirait, n'a point été cultivée par les ministres de Sa Majesté.

Mais, pendant qu'elle pressait inutilement les puissances de l'Europe d'entrer dans un traité fait dans la seule vue de maintenir le repos général, qu'elle leur demandait avec aussi peu de succès de promettre au moins d'observer une exacte neutralité, si les divisions, prévues à la mort du roi d'Espagne, excitaient une nouvelle guerre, pendant que Sa Majesté gardait un profond silence à l'égard du roi catholique, la mort de ce prince est arrivée. Son testament ouvert a fait voir que, dans les derniers moments de sa vie, après avoir consulté ses ministres et les plus expérimentés de ses royaumes, il avait eu égard à la tranquillité de l'Europe, au bien de ses États, aux droits des légitimes héritiers; que, reconnaissant les droits de la feue Reine, ceux de la Reine mère du Roi, prévoyant en même temps l'ombrage que toute l'Europe concevrait de voir la Couronne de France et celle d'Espagne possédées par un même prince, il avait appelé à sa succession entière Mgr le duc d'Anjou; à son défaut, Mgr le duc de Berry. C'est ainsi que le feu roi d'Espagne a voulu lever avant toutes choses la jalousie que la réunion des deux monarchies pouvait exciter, nommant pour son successeur un prince éloigné de la Couronne de France, disposant même de celle d'Espagne en faveur du second, si Mgr le duc d'Anjou parvenait jamais à la première.

En même temps, il a songé au bien de ses États. Les mesures prises pour maintenir la tranquillité publique divisaient la monarchie d'Espagne. Le roi catholique a paru persuadé que, plus ses sujets

lui avaient été fidèles, plus ils seraient portés à reconnaître les droits de Mgr le Dauphin, tels qu'il se les était réservés, si Sa Majesté catholique, dans ces derniers moments de sa vie, faisait injustice au véritable héritier. Elle l'a donc reconnu, en instituant les princes de France. Mais, en même temps, sa tendresse pour des peuples inviolablement attachés à leurs rois lui a fait voir qu'il était nécessaire de leur indiquer les souverains qu'ils pourraient reconnaître, ceux qui devraient les défendre, si, les véritables héritiers renonçant aux droits de leur naissance et du testament, la guerre se renouvelait, et si, pour le malheur de l'Espagne, les puissances voisines voulaient envahir les principaux États soumis à cette Couronne. Dans cette vue, le roi d'Espagne a nommé l'archiduc au défaut des princes de France, ensuite le duc de Savoye, et cette disposition doit présentement changer toutes les mesures prises par le traité signé, au mois de mars, à Londres et à La Haye.

L'objet de ce traité était de conserver la paix. Pour y réussir, on avait sagement prévu qu'il était nécessaire d'obtenir le consentement de l'Empereur, qu'il devait donner des renonciations suffisantes à toutes ses prétentions et à celles des princes ses enfants. Les apparences étaient qu'il y consentirait; que, s'il persistait dans son refus, les forces du Roi, celles de ses alliés, aidées du consentement des peuples compris dans le partage de Mgr le Dauphin, suffiraient pour l'exécution du traité, car....

L'Empereur a constamment refusé de souscrire au partage. Le roi d'Angleterre et les États-Généraux savent combien leurs instances jointes à celles de Sa Majesté ont été inutiles. Ils sont témoins des retardements de la Cour de Vienne à répondre aux propositions que Sa Majesté leur *(sic)* a fait faire, même après l'expiration du terme de trois mois, portés par le traité; car, enfin, quoique bien informé de la disposition des peuples d'Espagne, elle n'a pas cessé d'offrir à l'Empereur un partage qu'elle croyait propre à maintenir la paix. Elle n'ignorait pas que les sujets du roi catholique le plus éclairés, le plus zélés pour le bien de leur patrie, élevés dans les plus grands postes, ne cessaient de représenter au roi, leur maître, que la justice, son amour pour ses sujets, sa conscience, l'obligeaient également à nommer pour son successeur ceux que la naissance

appelait à remplir son trône après lui. Elle négligeait cependant des dispositions aussi favorables, son unique vue étant de maintenir la paix pour l'exécution du traité.

L'état des affaires est entièrement changé par le testament du roi d'Espagne. Si les princes de France refusent la Couronne après que le roi catholique a rendu justice aux droits de Monseigneur en appelant les princes ses fils, les sujets de cette monarchie se feront un devoir d'obéir à l'archiduc et de reconnaître en sa personne les dispositions du roi leur maître; tous lui seront aussi fidèles qu'ils l'ont été depuis un si grand nombre d'années au précédent roi d'Espagne. Il faudra conquérir, non-seulement des places, mais des États, des royaumes entiers, pour exécuter le traité, entreprendre une guerre longue et difficile contre la monarchie d'Espagne, réunie dans toutes ses parties, soutenue par des alliés intéressés à maintenir le testament, soumise à un roi qu'elle regardera comme légitime, les premiers héritiers ayant renoncé à leurs droits. Rien n'est plus opposé à l'esprit du traité de partage, rien de plus contraire à cette heureuse tranquillité que le Roi s'est proposé de maintenir, conjointement avec ses alliés.

Elle est assurée, lorsque Sa Majesté accepte le testament. Les deux monarchies de France et d'Espagne demeurent séparées, comme elles l'ont été depuis tant d'années. Cette balance égale, désirée de toute l'Europe, subsiste bien mieux que si la France s'agrandissait par l'acquisition des frontières de l'Espagne, par celle de la Lorraine, par celle enfin des royaumes de Naples et de Sicile. Sa Majesté a véritablement lieu de croire que ses alliés l'assisteraient de toutes leurs forces, pour faire ces conquêtes. Le nombre des vaisseaux demandés aux deux nations ne suffiraient plus pour attaquer un vaste royaume, dont tous les États reconnaîtraient un même roi. Mais, avant que ces forces unies pussent agir, il serait facile de se préparer à la résistance. La guerre serait longue, quand même elle serait heureuse. On a toujours voulu l'éviter, et de quel droit enfin le Roi attaquerait-il des États qui se soumettent, qui reconnaissent le petit-fils de Sa Majesté pour leur maître légitime ? Il n'est plus question de prendre de sages précautions, pour éviter, par un juste partage, la guerre que l'ouverture à la succession d'un prince

mourant fait prévoir après lui. Ce partage ne devait être exécuté qu'après sa mort. Il s'agirait présentement de dépouiller un prince vivant, un petit-fils du Roi, des principaux États, et même de toute une monarchie, que les droits de sa naissance, les intentions du dernier possesseur lui acquierrent, et que la voix de toute la nation lui défère unanimement.

Sa Majesté ne peut croire que ce soit l'intention du roi d'Angleterre et des États-Généraux, également portés au maintien de la paix. Ils ont trop marqué par le traité le désir qu'ils ont de la conserver. Elle croit donc suivre le même objet du traité, et maintenir pour longtemps le repos public, et lever l'ombrage de trop d'États réunis sous un même prince, en acceptant comme elle fait pour Mgr le duc d'Anjou l'institution faite en sa faveur par le testament du feu roi d'Espagne; et, comme Sa Majesté et Mgr le Dauphin avaient marqué leur modération, en se contentant du partage stipulé pour Monseigneur par le dernier traité, elle est persuadée qu'elle n'en donne pas une preuve moins éclatante, en renonçant aux grands avantages que sa Couronne recevait d'un pareil traité, et que la résolution qu'elle prend de conserver la monarchie d'Espagne dans son ancien lustre est encore plus conforme à l'intérêt général de toute l'Europe. On peut ajouter que l'inquiétude que les Anglais et les Hollandais ont témoignée pour leur commerce dans la Méditerranée va cesser, lorsqu'ils apprendront que les royaumes de Naples et de Sicile ne changent point de domination, et qu'ils trouveront dans leurs ports les mêmes facilités qu'ils appréhendaient de perdre par l'union de ces royaumes à la Couronne de France [1]. »

---

[1] *Angleterre*, t. 189, fol. 348-359. — M. de Courcy, malgré l'aménité de son esprit, se laisse un peu, ce semble, entraîner par son imagination, en écrivant à propos de Louis XIV : « Quand il lui faudrait se faire pardonner tant de gloire,... ses procédés sont violents et blessants, son bonheur est insolent; son orgueil, que les exigences de la politique avaient refréné et contenu, se réveille soudain; comme jadis, on le voit à nu avec épouvante; il se montre exubérant, insultant, provocateur. Les griffes du vieux lion, qui paraissait dormir, repu et satisfait, s'étendent tout à coup; ses yeux demi-clos s'ouvrent tout grands et lancent des éclairs subits. Quelle proie va-t-il saisir? L'Europe tremble de nouveau. » *Renonciation des Bourbons au trône d'Espagne*, p. 12.

Cependant, en Cour, les commentaires allaient leur train[1]. Après avoir écrit à la reine d'Espagne et à d'Harcourt, Louis XIV avait communiqué la première de ses lettres à Castel dos Rios, et il en avait fait autant pour le principal intéressé, en lui recommandant aussi le secret. Le jeune roi « ne laissa pas d'être tenté par les courtisans,... mais ils n'y purent rien connaître, et, quand on lui en parlait, il répondait seulement qu'après l'honneur que lui avait fait le roi d'Espagne, sa mémoire lui serait toujours bien précieuse[2]. » Une exception dut être faite cependant pour son frère aîné, puisque celui-ci vint demander à Louis XIV l'autorisation d'accompagner Philippe jusqu'à la frontière[3]. Le samedi soir, 13, « les princesses étant dans le cabinet du Roi après souper, Sa Majesté leur demanda, en badinant, quel parti elles prendraient sur les affaires d'Espagne. » Madame la Duchesse et la princesse de Conti répliquèrent qu'elles y enverraient le duc d'Anjou, et que « le raisonnement du public » ne laissait pas son approbation douteuse. « Je suis sûr, » repartit philosophiquement Louis XIV, « que, quelque parti que je prenne, bien des gens me condamneront[4]. » Le lendemain, il fit inviter l'ambassadeur d'Espagne à aller le rejoindre à Versailles, et il travailla avec Torcy[5]. Une dépêche de ce jour à Briord va nous mettre au courant de la lutte intérieure qui venait de s'achever en lui, et des considérations qui avaient fini par l'emporter sur le champ de bataille mystérieux de sa conscience.

« Depuis la lettre que je vous écrivis le 10 de ce mois, l'ambassadeur d'Espagne m'ayant demandé audience, je la lui donnai le 11 au matin. Il me rendit une lettre signée de la reine d'Espagne et

---

(1) Louville, t. 1, p. 27.
(2) *Récit adressé à Mme d'Harcourt. — France,* t. 447, fol. 64-77.
(3) Dangeau, 11 et 16 novembre 1700, t. 7, p. 413 et 421.
(4) Dangeau, 13 novembre 1700, t. 7, p. 415-416.
(5) Dangeau, 14 novembre 1700, t. 7, p. 416.

de ceux du Conseil établi par le feu roi son maître, avec les clauses du testament de ce prince, portant l'institution de mes petits-fils; à leur défaut, celle de l'archiduc, et, ensuite, celle du duc de Savoye. Il serait inutile de vous informer en détail des instances pressantes qu'il me fit pour me persuader d'accepter ce testament, et pour le bien général de toute l'Europe, et pour celui de la monarchie d'Espagne en particulier. Il suffit de vous dire que, depuis deux jours que j'en avais connaissance, j'avais examiné avec la dernière attention tous les inconvénients et tous les avantages, ou de s'en tenir au traité, ou d'accepter le testament.

Je voyais, dans le premier parti, l'utilité d'unir plusieurs États considérables à ma Couronne, d'affaiblir une puissance de tout temps jalouse de la mienne. Je considérais les liaisons prises avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux, et l'idée de conserver la tranquillité générale, en exécutant ponctuellement le traité de partage. D'un autre côté, j'avais lieu de croire que, plus ma puissance augmentait par la réunion des États que mon fils s'était réservés, plus je trouverais d'obstacles à l'exécution du traité. Les négociations passées et l'incertitude où les affaires sont encore présentement ne me l'ont que trop fait voir. Le testament du roi d'Espagne apportait encore de nouvelles difficultés. Car, enfin, l'archiduc étant appelé au défaut de mes petits-fils, l'Empereur aurait encore témoigné plus d'éloignement à souscrire, et, quand même il l'aurait fait, le refus de l'archiduc transportant le droit au duc de Savoye, ce dernier aurait été reconnu de toute la nation espagnole comme le successeur légitime de cette monarchie.

Il fallait donc, pour exécuter le traité, conquérir tous les États dépendants de la Couronne d'Espagne pour les distribuer ensuite selon le partage. Cette résolution excitait nécessairement une guerre dont il était impossible de prévoir jamais la fin. Rien n'était plus opposé à l'esprit du traité. Je vois au contraire qu'en acceptant le testament personne n'est en droit de se plaindre, lorsque mon fils veut bien céder ses droits, comme il les cède, au duc d'Anjou; que tout prétexte de guerre cesse; que l'Europe n'a point à craindre la réunion de tant d'États sous une même puissance; que la mienne n'est point augmentée; que les choses demeurent comme elles ont

été depuis un si grand nombre d'années; qu'il est par conséquent plus avantageux à toute l'Europe, et même plus conforme à l'objet du traité, de suivre la disposition faite par le feu roi d'Espagne.

Ces considérations m'avaient déterminé, et j'avais pris la résolution d'accepter son testament, lorsque je donnais audience à l'ambassadeur de cette Couronne. Ainsi, je l'assurai que je ferais passer incessamment le duc d'Anjou en Espagne. Je lui fis remettre le lendemain la lettre que j'écris à la Régence, et je lui marquai seulement qu'il était nécessaire de garder le secret pendant quelques jours, afin de me laisser le temps d'en avertir le roi d'Angleterre et le Pensionnaire.

On a communiqué de ma part à l'ambassadeur d'Angleterre les mêmes choses à peu près que je vous écris. Vous les trouverez encore plus en détail dans un « Mémoire » qui lui a été lu, et dont il a pris copie. On lui a dit enfin qu'il aurait été dangereux de délibérer longtemps sur la réponse à faire à l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il pouvait aisément arriver que cet ambassadeur eût ordre de faire passer un exprès à Vienne immédiatement après que j'aurais refusé le testament et d'offrir la succession entière à l'archiduc.

Vous parlerez de même au Pensionnaire. Vous lui ferez voir aussi que, l'Empereur n'étant point engagé, il ne peut jamais y avoir de sûreté pour l'exécution du traité. Et, dans la vérité, l'on ne se trouverait pas dans cet embarras, si le roi d'Angleterre et les États-Généraux avaient pressé fortement l'Empereur de souscrire, au lieu de lui donner des espérances secrètes qu'il n'y serait point forcé; s'ils avaient fait des démarches plus vives auprès du duc de Savoye; s'ils avaient agi de meilleure foi pour faire entrer les rois du nord et les princes de l'Empire dans la garantie; enfin s'ils étaient convenus à temps des secours nécessaires pour l'exécution du traité.

Mais il ne faut encore leur faire aucun reproche. Il suffit de parler au Pensionnaire, comme je vous le marque dans cette lettre, et de suivre le sens du « Mémoire » que je vous envoie. Vous pourrez même lui faire voir ce « Mémoire », mais sans lui en laisser de copie.... [1] »

---

[1] Le Roi à Briord, 14 novembre 1700. — *Hollande,* t. 190.

Vingt-quatre heures après avoir expédié à Briord cette espèce de confession apologétique, si simple et si franche à la fois, le lundi matin, 15 novembre, Louis XIV suivait la route un peu solennelle et déjà attristée par l'automne qui conduit de Fontainebleau à Versailles. Il y descendit de carrosse sur les quatre heures du soir, et y trouva bientôt Castel dos Rios. L'ambassadeur d'Espagne avait, chemin faisant, à Petit-Bourg [1], sans doute chez le duc d'Antin, rencontré un courrier parti de Madrid le 7 et qui apportait avec lui, outre la copie authentique et complète du testament [2], une troisième lettre de la Junte, renouvelant ses instances pour hâter la venue de son nouveau souverain [3]. Le Roi, probablement, avant de rendre publique sa résolution suprême, avait tenu à se réserver un peu de temps, pour mieux savoir comment les événements tournaient, tant à Madrid que dans d'autres parties de la monarchie, peut-être pour attendre quelque bonne parole de Vienne ou de Hollande. Le mardi était d'ailleurs le jour de réception des ministres étrangers. Le mardi 16 se trouva par conséquent une journée aussi propice que possible pour proclamer *urbi et orbi* que le second fils du Dauphin était devenu roi d'Espagne.

Aussitôt après son lever, Louis XIV fit introduire Castel dos Rios dans son cabinet, et, en présence du duc d'Anjou, annonça à ce ministre qu'il le pouvait saluer comme son roi. Castel dos Rios mit genou en terre devant Philippe V, et lui débita dans sa langue nationale un assez long compliment, auquel le Roi répondit en lui disant que celui qui

---

(1) Le *Mercure galant* dit Neubourg, mais la rectification nous semble s'imposer.

(2) Dangeau place au 17 la remise de ces pièces à Louis XIV. Le *Mercure* et les *Mémoires de Sourches* (16 novembre 1700, t. 6, p. 310-311) le contredisent. La copie du testament avait été certifiée conforme à l'original par Ubilla, le 6. C'est celle que possède le Ministère des Affaires étrangères.

(3) On trouvera cette pièce à l'*Appendice*.

le recevait n'entendait pas encore l'espagnol. Puis, contrairement à l'habitude, les portes du sanctuaire royal s'ouvrirent à deux battants sur la grande galerie, et laissèrent passer le flot des courtisans. « Messieurs », dit à peu près Louis XIV, « voilà le roi d'Espagne. La naissance l'appelait à cette Couronne. Toute la nation l'a souhaité, et me l'a demandé instamment, ce que je leur ai accordé avec plaisir. C'était l'ordre du Ciel. » Il se retourna ensuite vers le duc d'Anjou, et ajouta : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union entre les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe (1). » A cet instant, Castel dos Rios s'approcha, avec son fils, de Philippe V, et s'écria, en lui baisant de nouveau la main : « Quelle joie ! Il n'y a plus de Pyrénées; elles sont abîmées, et nous ne sommes plus qu'un ! (2) » Ensuite les deux ducs de Bourgogne et de Berry, les larmes aux yeux, embrassèrent leur frère. Le Roi, pendant ce temps, fit entrer dans son cabinet le comte de Sinzendorf, venu à Versailles, fort mal à propos, pour obtenir une audience. Après quoi, il se rendit à la chapelle, poussant le cérémonial jusqu'à faire marcher à sa droite son petit-fils, devenu uniquement pour lui Sa Majesté catholique. Il aurait même exagéré le respect de l'étiquette jusqu'à se priver, dans la tribune, de son « carreau » pour le lui donner. Le « grand appartement » lui fut attribué, au sortir de la chapelle, afin d'y recevoir à son gré tous les hommes d'État ou les grands seigneurs qui éprouveraient le besoin de venir faire leurs génuflexions au soleil levant.

---

(1) Dangeau, 16 novembre 1700, t. 7, p. 417-418.

(2) Ce mot, d'ailleurs fort beau, sera porté sans doute encore fort longtemps au compte de Louis XIV, aussi bien que le fameux : « l'État, c'est moi ! », dont pourtant M. Chéruel a fait bonne et définitive justice. V. *Histoire de Mazarin*, t. 2, p. 254-256.

Son départ pour Madrid fut provisoirement fixé au 1er décembre (1).

Il importait maintenant de prévenir par voie officielle les princes les plus influents de l'Europe du sort qui venait d'être assigné à la monarchie d'Espagne. Dès le 12, une copie du « Mémoire » préparé pour le roi d'Angleterre avait été expédiée à Rouillé (2). Le prince de Monaco fut chargé le 17 de prévenir le saint-père (3). Phelypeaux fut averti également le 17 (4), et le Roi, par la même occasion, adressa à Victor-Amédée une lettre où il lui exposait les raisons de sa propre volte-face (5). Le lendemain, on écrivit à Blécourt (6), et la dépêche fut accompagnée d'un compliment de condoléance officielle du Roi à Marie de Neubourg (7). Plusieurs missives analogues partirent ce même jour. Puysieulx toutefois ne fut avisé que le lendemain 19 (8), mais les cantons attendirent plus longtemps les explications de la France, formulées seulement pour leur usage le

---

(1) On pourra consulter, à propos de cette scène historique et des précédentes, Saint-Simon, et les notes si riches de rapprochements dont M. de Boislisle a comme enguirlandé son édition monumentale (t. 7, p. 293-335); Dangeau, t. 7, p. 411-422; les *Mémoires de Sourches,* t. 6, p. 300-311; Louville, t. 1, *passim;* le *Journal de la Cour* dans le *Mercure* de novembre, p. 207-277; le n° du 20 novembre de la *Gazette de France,* p. 582-584; la lettre de Pisani au Sénat vénitien, écrite à Paris dans la soirée même du 16, etc. etc.

(2) *Portugal,* t. 35, fol. 111-112.

(3) Le Roi à Monaco, 17 novembre 1700. — *Rome,* t. 408.

(4) Le Roi à Phelypeaux, 17 novembre 1700. — *Turin,* t. 106, fol. 215-217.

(5) *Turin,* t. 106, fol. 218.

(6) Le Roi à Blécourt, 18 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 388-389.

(7) « Madame ma sœur, je m'intéresse très véritablement à la perte que Votre Majesté a faite et à sa juste affliction. Le duc d'Harcourt, en qualité de mon ambassadeur extraordinaire, fera connaître à Votre Majesté mes sentiments, et, comme je ne doute pas qu'elle ne donne une entière créance à ce qu'il lui dira de mon amitié sincère, il ne me reste plus qu'à prier Dieu d'envoyer à Votre Majesté toutes les consolations nécessaires en cette triste occasion, étant, Madame ma sœur, votre bon frère. » Le Roi à la reine d'Espagne, 18 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 386.

(8) Le Roi à Puysieulx, 19 novembre 1700. — *Suisse,* t. 124, fol. 31-34.

2 décembre (1). Le 21 novembre, on s'était occupé de des Alleurs et de l'Électeur de Brandebourg (2). Le 28 seulement, on songea aux rois de Danemark et de Pologne (3). Nous donnerons, à titre de spécimen, la lettre qui fut adressée le 18 à M. du Pré, et qui intéressait à peu près tous les princes italiens.

« Je ne doute pas que le Grand-Duc n'attende présentement avec une impatience égale à celle du reste de l'Europe la résolution que j'aurai prise, ou de m'en tenir au traité de partage, ou d'accepter l'institution faite en faveur de mon petit-fils le duc d'Anjou. L'un et l'autre de ces deux partis était soutenu de bonnes raisons, et je trouvais dans le premier des avantages considérables pour ma Couronne. Mais, comme mon principal objet, en convenant des traités de partage, avait été de prendre des mesures solides pour maintenir la paix dans l'Europe, ce même objet est encore celui que je me suis proposé, lorsqu'il a fallu décider.

L'exécution du traité de partage excitait une guerre inévitable. Les princes d'Italie n'avaient pas voulu promettre de le garantir, et, demeurant faibles et désarmés, il était impossible d'empêcher l'entrée des troupes étrangères en Italie. L'Empereur refusant de souscrire au traité, la guerre devenait absolument nécessaire. On ne pouvait en prévoir la fin, et d'ailleurs il fallait employer mes armes contre une nation qui regarde comme son plus grand bonheur que je consente à lui donner un de mes petits-fils pour régner sur elle.

Je maintiens la paix dans toute l'Europe en acceptant le testament du feu roi catholique. Les droits des légitimes héritiers sont conservés, puisque mon fils cède les siens au duc d'Anjou. Ces considérations m'ont fait prendre la résolution de l'accorder aux vœux empressés de toute la nation espagnole (4). »

---

(1) *Suisse*, t. 124, fol. 56.
(2) Le Roi à des Alleurs, 21 novembre 1700. — *Brandebourg*, t. 41.
(3) *Danemark*, t. 64, fol. 241.
(4) Le Roi à du Pré, 18 novembre 1700. — *Florence*, t. 31.

Le tour de l'Empereur ne vint qu'un peu plus tard, le 22. Torcy, dès le 9, n'avait pas caché à Sinzendorf, accouru sur ses pas pour avoir des nouvelles, soit d'Espagne, soit du cabinet du Roi (1), que l'indécision sans fin de Sa Majesté impériale était une circonstance des plus regrettables, mais qu'à présent la situation était bien changée, que du reste il ignorait quelle résolution prendrait son maître(2). La dépêche rédigée le 22 en son nom pour Villars témoigne qu'à Versailles on ne demandait pas mieux encore que de voir agréer par la maison d'Autriche une transaction, avec, ou mieux, sans mariage. Aucun pas décisif en effet n'y était encore risqué vis-à-vis de la Cour de Vienne, à qui toutes les portes restaient soigneusement ouvertes pour introduire, mais d'elle-même, puisque l'heure fatale avait sonné, une proposition quelconque d'accommodement.

« Toutes vos lettres m'ont informé des différents Conseils tenus à Vienne au sujet de l'extrémité du feu roi d'Espagne, et des mesures à prendre dans cette pressante conjoncture. Enfin, la réponse qu'on vous a donnée, et que vous avez jointe à votre lettre du 6, m'a fait voir que l'Empereur persistait encore dans le refus qu'il a toujours fait de souscrire au traité de partage. Cette résolution constante ne laissait aucun lieu de douter du renouvellement de la guerre, si j'avais employé mes armes pour me mettre en possession des États destinés à mon fils immédiatement après la mort du roi catholique. Cependant, le principal objet des mesures que j'avais prises était de maintenir le repos de l'Europe et de prévenir les troubles que cet événement pouvait exciter. Ainsi, dans la même vue de conserver la paix, j'ai cru que le moyen le plus assuré pour y parvenir, l'Empereur ne souscrivant point au traité de partage, serait d'accepter pour mon petit-fils le duc d'Anjou, présentement roi d'Espagne, la disposition faite en sa faveur par le feu roi son prédécesseur.

---

(1) Louville, t. 1, p. 17.

(2) Sinzendorf à Léopold, 9 novembre 1700. — Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 166-167.

Je déclarai ma résolution sur ce sujet le 16e de ce mois. J'en ai donné part au Conseil établi pour le gouvernement d'Espagne. Je fais à mon petit-fils tous les honneurs dus à la dignité royale, et j'ai fixé au 1er décembre prochain le jour de son départ pour l'Espagne. J'en donnerai part à l'Empereur aussitôt que je serai informé du mouvement que cette nouvelle aura produit à Vienne. Mais, comme j'ai appris que le comte d'Harack avait fait des protestations à Madrid, j'ai jugé plus à propos d'attendre de vos nouvelles avant d'écrire à l'Empereur.

Le comte de Sinzendorf m'a rendu les lettres de ce prince et de l'Impératrice au sujet de la naissance du fils du roi des Romains. Mon intention est de nommer au plus tôt un envoyé extraordinaire pour aller de ma part faire les compliments et témoigner la joie que j'ai de cette heureuse naissance. Comme il sera chargé de mes lettres pour l'Empereur, et pour l'Impératrice, vous pourrez, en attendant son arrivée, leur faire connaître, aussi bien qu'au roi et à la reine des Romains combien je m'intéresse à leur satisfaction.

Je serai bien aise que vous marquiez dans la première lettre que vous m'écrirez l'âge des archiduchesses filles de l'Empereur. Vous y ajouterez un détail exact de leur caractère, de leur esprit, de leur humeur, de la taille, et à peu près de la figure de chacune d'elles, enfin de toutes leurs qualités personnelles, et, si vous le pouvez, vous m'en enverrez les portraits. Quand même on saurait que vous avez cette curiosité, elle ne devrait pas déplaire, les dispositions faites par le testament du roi d'Espagne étant présentement connues (1).... »

---

(1) Le Roi à Villars, 22 novembre 1700. — *Vienne*, t. 76, fol. 24. Ce projet ne devait pas aboutir, moins sans doute pour la raison que va en alléguer Louis XIV que parce qu'à aucun prix il ne voulait plus de Habsbourg en Espagne. Il avait écrit le 17 à d'Harcourt : « Vous lui (Porto-Carrero) parlerez aussi de la prière que le roi catholique me fait, à la fin de l'article 13 de son testament, de consentir au mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse, fille de l'Empereur. Vous saurez du cardinal Porto-Carrero si ce mariage est désiré de la nation. De ma part, rien ne m'empêchera d'y consentir. Vous direz seulement que, s'il se fait, il sera nécessaire, pour le bonheur du roi d'Espagne, de choisir entre les filles de l'Empereur celle dont les qualités personnelles conviendront davantage, sans avoir égard à l'ordre de la naissance; car,

Pendant que Louis XIV s'empressait ainsi de fournir des explications de nature à justifier sa conduite, la proclamation, par contumace, en quelque sorte, de « Philippe-Quint » était accueillie d'un bout à l'autre de la monarchie espagnole, non pas seulement sans difficulté, mais avec un enthousiasme indéniable. La réponse de Porto-Carrero à Blécourt, marquait une confiance superbe dans la loyauté de ses compatriotes, et valait mieux qu'une simple jactance. « C'était assez », selon lui, « que le roi catholique eût reconnu par son testament Mgr le duc d'Anjou pour son successeur pour que la Castille et l'Aragon le reconnussent [1] ». Pourtant, « on craignait quelque tumulte dans la ville », mandait Blécourt le 3, « au moment de la mort du roi; mais, le peuple ayant su que Mgr le duc d'Anjou est nommé successeur, tout le monde est aussi tranquille que si le feu roi était encore en vie [2] ». Les serments de fidélité volaient de Madrid à Versailles. Le 4 novembre, Arias, en son nom personnel, affirmait l'impatience des peuples d'Espagne d'obtenir pour souverain le duc d'Anjou [3]. Le même jour, le marquis de Conflens, « général de bataille en Flandre », priait également Torcy d'attester à Sa Majesté « qu'il révérait déjà le duc d'Anjou comme son maître [4] ». Montijo mit à la disposition de Blécourt son expérience de conseiller d'État pour le guider à travers le labyrinthe des formalités officielles [5]. Ubilla, le 18, informait notre ministre que, dans les royaumes de Castille, Léon, Aragon et Valence, on avait reçu *con gran consuelo* la nouvelle des derniers

---

enfin, j'apprends que la laideur des deux aînées est telle qu'il serait impossible que le roi d'Espagne pût vivre heureux avec l'une ou avec l'autre. » — *Espagne,* t. 85, fol. 379.

(1) Blécourt au Roi, 4 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 350-352.

(2) Blécourt au Roi, 3 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 343.

(3) Arias au Roi, 4 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 354.

(4) *Espagne,* t. 85, fol. 353.

(5) Blécourt au Roi, 11 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 399.

événements [1]. Le cardinal lui fit dire, de son côté, que « toutes les villes à qui on avait fait part du testament du roi catholique avaient demandé la permission d'en faire des feux de joie, ce qu'on ne leur avait pas accordé jusqu'à la réponse de Sa Majesté [2] »

Porto-Carrero s'était un peu trop avancé, du moins en apparence, quand il avait répondu de la docilité de l'Aragon. Peut-être en vue de maintenir les privilèges spéciaux de ce royaume, le président de son Conseil, Montalto, n'occupa pas son siège dans les premières réunions des membres de la Régence. Il est vrai qu'il était exilé loin de Madrid. Mais, à Saragosse, dès qu'on y connut l'extrémité du prince, « le peuple s'était mutiné, en déclarant que le vice-roi n'avait plus d'autorité ». La certitude que Charles II vivait encore fit tout rentrer provisoirement dans l'ordre [3]. *Cosas de Aragon.* Avant l'expiration du mois cependant, Montalto était venu reprendre sa place au Conseil de Régence et au Conseil d'Aragon, où Aguilar avait fait son *intérim* [4], et on criait dans les rues de Saragosse : Vive Charles *(sic)*, Dauphin de France [5]! »

Un courrier avait apporté à Barcelone le 8, à huit heures du matin, la nouvelle de la préférence accordée au duc d'Anjou. Avant d'ouvrir le paquet, « M. le prince de Darmstadt fit assembler le Conseil à dix heures, où il représenta le testament du roi d'Espagne, et dit hautement qu'il jurait de l'observer, de quelle manière qu'il fût. Après la lecture faite, tout le monde s'écria : Vive Mgr le duc d'Anjou, notre roi! Et, comme la délibération devait être faite dans les formes, l'on en vint aux opinions. Il n'y eut que le Chancelier,

---

(1) Ubilla à Blécourt, 18 novembre 1700. — *Espagne*, t. 85, fol. 410.

(2) Blécourt au Roi, 11 novembre 1700. — *Espagne*, t. 85, fol. 399.

(3) D'Albaret à Barbezieux, 7 novembre 1700. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, pièce 6.

(4) Ubilla, *Diario*, p. 13.

(5) De Quinson à Barbezieux, 14 novembre 1700. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, p. 24.

évêque de Girone, avec deux autres, ses adhérents, qui s'opposèrent, disant qu'il valait mieux s'attacher à la maison d'Autriche. Mais, le reste ayant été pour Mgr le duc d'Anjou, délibéra de suivre ce qui était porté par le testament. » On toléra le cousin de la reine comme commandant des troupes, mais on lui retira ses fonctions de vice-roi. Le Conseil provincial députa des gentilshommes en Aragon et à Valence pour exhorter les autorités locales à maintenir leurs privilèges et leur union. Il dépêcha même des courriers à Naples, en Sicile, en Sardaigne, dans les Baléares, « qui faisaient autrefois corps avec le royaume d'Aragon », afin d'y conseiller la soumission au petit-fils de Louis XIV (1). Le comte de Pinos, « qui avait les sceaux de Barcelone », fut à peu près le seul membre de la noblesse catalane qui fit opposition (2). Le prince de Darmstadt, « ennuyé d'être dans Barcelone sans gouverner comme vice-roi », s'était déjà retiré dans un fort « à la portée du canon de ladite ville », et qui ne pouvait guère être que Monjuich (3).

On s'était toujours fortement méfié à Versailles du prince de Vaudemont, qu'on supposait tout aussi dévoué à l'Empereur qu'à Guillaume III. L'inquiétude s'était accrue, quand on avait su par Villars que Charles II, en renouvelant pour trois ans sa patente de vice-roi, venait encore de faire porter la Toison d'Or à son fils par le duc de Molez, son ambassadeur à Vienne (4). Mais l'entraînement public était tel autour de Henri de Lorraine qu'il crut plus profitable et plus simple de s'y abandonner lui-même. Lorsque le comte

---

(1) D'Albaret à Barbezieux, 14 novembre 1700. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, p. 25 . — Le 19, le même intendant de Perpignan manda au contraire que c'était le clergé qui avait reconnu Philippe V et la noblesse qui s'y était opposée.

(2) D'Albaret à Barbezieux, 17 décembre 1700. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, p. 67.

(3) D'Albaret à Barbezieux, 17 novembre 1700. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1466, p. 33.

(4) Villars au Roi, 14 juillet 1700. — *Vienne*, t. 74, fol. 274-278.

de la Serre, envoyé à Milan par Phelypeaux, se présenta à Novare, dont le jeune comte d'Aguilar était gouverneur, il y vit la proclamation de Philippe V applaudie par tous les officiers espagnols qui se pressaient autour de lui. Un seul s'abstint, un Lorrain, le comte de Linange (1). Le gouverneur général du Milanais s'acquitta donc de son devoir avec la correction la plus louable, uniquement préoccupé, au moins d'après ses épanchements avec Quiros, de savoir si la France accepterait l'héritage (2). L'acceptation pure et simple paraît lui avoir causé une satisfaction que nul n'a le droit de taxer d'hypocrite (3). Il la manifesta encore mieux, lorsque, le 5 décembre, l'envoyé impérial, le comte de Castelbarco, vint déposer entre ses mains une protestation. Il lui répondit fièrement qu'il servirait son nouveau maître avec la même fidélité et le même zèle que l'ancien, « jusqu'à la dernière goutte de son sang (4) ». Il eut de plus le soin de faire réitérer le lendemain cette réponse péremptoire, au nom du Sénat de Milan, par le Grand-Chancelier, don Miguel

---

(1) Phelypeaux au Roi, 1er décembre 1700. — *Turin*, t. 106, fol. 245-246.

(2) « *Al gran trabajo que nos ha sucedido con la muerte del Rey nro sr (que esta en gloria) se juntan los immensos cuidados en que nos tiene la incertidumbre de si el Christianissimo ha aceptado la herencia de su real monarquia.* » Vaudemont à Quiros, 22 novembre 1700. — *Archives du royaume de Belgique.* Secrétairerie d'État espagnole, t. 497.

(3) « *No se puede contener mi afecto... y tambien congratularme al mismo tiempo con V. E. de hallarnos ya con Rey, por haver admitido la sucesion de la Corona el Sermo Sr duque de Anjou (pues mediante este tan favorable suceso cesan todos aquellos cuidados y recelos con que antes nos hallavamos, de que pudiese tener efecto el tratado de reparticion) cuya novedad ha producido en Alemania grande alteracion...* » Vaudemont à Quiros, 8 décembre 1700. — *Archives du royaume de Belgique.*

(4) « *Que credia no podrà darle* (à l'Empereur) *mas grande señal del deseo que tenia de merecer su estimacion que cumpliendo con la obligacion que le incumbe de servir al Rey su amo con la misma fidelidad y el mismo celo que lo ha executado al Rey su señor (que esta en gloria) que le ha dexado ordenado le reconozca por su legitimo subcesor, y al qual protesta el principe que ha de servir hasta derramar la ultima gota de sangre, manteniendo en la fidelidad y ovediencia lo que se ha servido poner à su cuidado.* » — *Archives du royaume de Belgique.*

Francisco Guerra [1], et il engagea Castelbarco à ne pas trop prolonger son séjour, dans l'intérêt de sa propre sûreté [2]. Après quoi, il se hâta d'envoyer à Phelypeaux « le secrétaire de Milan, avec l'état des places et des troupes [3] ». Vinrent alors les fêtes. « Le prince de Vaudemont », manda Louciennes, « toute la noblesse et les magistrats, ayant quitté le deuil, vêtus d'habits magnifiques, ont assisté à la proclamation de Philippe V roi d'Espagne. Son portrait, qui le représentait vêtu à l'espagnole, fut exposé à la vue du peuple sous un dais, et, le même jour, après dîner, ledit gouverneur, avec le Conseil secret, et une très grande affluence de peuple, fut dans la métropolitaine assister au *Te Deum,* qui s'y chanta solennellement, pour rendre grâces à Dieu de cet heureux événement. Le commandant du château fit une salve royale, et, la nuit, il y eut illumination par toute la ville, et grand bal chez le prince de Vaudemont [4]. »

A Bruxelles, pareillement, la transition d'un règne à l'autre s'était accomplie dans des conditions qu'on avait à peine osé espérer à Versailles [5]. Le 22 novembre, une lettre de Max-Emmanuel annonça au Roi qu'il avait, lui aussi, fait chanter un *Te Deum* « pour rendre grâce à Dieu de l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne ». Le comte de Monasterol vint le lendemain adresser ses compliments au nouveau monarque, de qui son prince tenait l'administration générale des Pays-Bas, et lui annonça que le gouverneur de Bruxelles, M. de Bedmar, ne tarderait pas à venir

---

(1) « *Me ha encargado el Sr Principe de decir à V. S. I., tanto en su nombre quanto en el de todos los tribunales y publicos de este Estado, que, reconocido el tenor de los referidos papeles, no puede en manera alguna admitirlos, ni en ningun modo consentirlo.* » — *Archives du royaume de Belgique.*

(2) Villars au Roi, 22 décembre 1700. — *Vienne,* t. 76, fol. 129.

(3) Dangeau, 7 décembre 1700, t. 7, p. 452.

(4) Louciennes au Roi, 28 décembre 1700. — *Gênes,* t. 32.

(5) Le Roi à d'Harcourt, 29 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 424.

joindre ses félicitations aux siennes. Le 24, on en apprit encore davantage à la Cour sur les manifestations publiques que l'Électeur avait organisées autour de lui [1]. Tant d'empressement, cela se devine, n'était pas d'ailleurs absolument désintéressé. Bedmar, et le prince de Chimay, son frère, furent admis, le 26, à présenter leurs hommages au Roi, qui les reçut gracieusement à Marly; mais, le même jour, Monasterol alla voir Torcy, pour lui demander « si Son Altesse électorale ne pourrait pas espérer que le roi d'Espagne le déclarerait dès à présent gouverneur perpétuel [2] ». Torcy répliqua que, sur une affaire de cette importance, « il était impossible que Sa Majesté catholique prît une résolution, pendant qu'elle était encore en France [3] ». La réponse parut surprendre et contrarier l'envoyé bavarois. « Son maître », déclara-t-il, « devait espérer davantage, après ce qu'il avait fait [4] ». Le 20 du même mois, l'évêque d'Anvers, Reynal de Coots, âgé de 83 ans, fit savoir à Louis XIV « qu'il bénissait le bon Dieu sur la résolution qu'on disait prise par Sa Majesté d'acquiescer au testament du feu roi d'Espagne [5] ». Dans le cours du mois suivant, à La Haye, Quiros, en compagnie de Briord, célébra avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de son nouveau

(1) *Mémoires de Sourches*, 22, 23 et 24 novembre 1700, t. 6, p. 315-316.

(2) Parmi les notes d'audience de Torcy, nous rencontrons celle-ci, qui porte la date du 2 novembre 1700, date évidemment erronée, par omission sans doute du chiffre des unités : « M. de Monasterol dit que, M. l'Électeur de Bavière, ne voulant rien faire que de l'agrément du Roi, demande s'il convient à Sa Majesté qu'il demeure dans les Pays-Bas; que ses États auraient besoin de sa présence, mais aussi qu'il ne peut sortir de Flandre sans être payé des sommes qui lui sont dues par l'Espagne (il les fait monter à plus de douze millions de livres); qu'il serait nécessaire qu'on lui donnât quelque sûreté pour le paiement de ces sommes. Demande si Sa Majesté voudrait garantir le paiement. Enfin il la supplie de lui accorder sa protection auprès du roi d'Espagne. » — *France*, t. 305, fol. 288.

(3) Dangeau, 26 novembre 1700, t. 7, p. 433-434.

(4) Torcy à Bedmar, 2 décembre 1700. — *Pays-Bas*, t. 54.

(5) *Pays-Bas*, t. 54.

souverain, et un grand banquet suivit le *Te Deum* en musique qu'il avait fait exécuter dans sa chapelle (1).

Vainement, pendant que tous les peuples espagnols déféraient, avec ce respect radieux, à la volonté posthume de leur roi légitime, Harrach, et les derniers partisans que l'Empereur avait conservés à Madrid, avaient-ils fait de leur mieux pour intimider ou ramener à eux les chefs du nouveau gouvernement. Vainement avaient-ils tâché de provoquer quelque soulèvement populaire, en « disant toujours que Sa Majesté refuserait (2). » Vainement enfin l'envoyé impérial avait-il déposé, le 6 novembre, une protestation contre la validité des clauses du testament, n'alléguant pas d'ailleurs d'autre raison que *los incontestables derechos y acciones del Emperador à toda la monarchia* (3). « L'homme de loi » espagnol qui s'était chargé du message se vit même assez mal traité, ainsi que Melgar (4). L'exemple pourtant fut suivi, au nom du saint-siège, par le nonce Aquaviva, qui revendiqua, comme lui appartenant, le « domaine direct » de la papauté sur les deux royaumes de Naples et de Sicile (5). La vague espérance, qui commençait à poindre, que le puissant roi de France pourrait bien aider l'Espagne à ressaisir le Portugal (6), cette espérance achevait d'enchanter les esprits, et faisait dédaigner toutes les récriminations venues de Vienne ou de Rome.

Aussi, lorsque l'acceptation fut connue à Madrid, et elle l'y fut le 21 (7), elle y causa *ex-abrupto* une immense explosion de joie. Trois jours après, avait lieu la cérémonie officielle. A quatre endroits différents, le portrait en pied

---

(1) *Gazette de France,* année 1700, p. 652.

(2) Blécourt au Roi, 18 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 411.

(3) *Espagne,* t. 85, fol. 400-401.

(4) Dangeau, 2 décembre 1700, t. 7, p. 443.

(5) *Espagne,* t. 85, fol. 401.

(6) Lettre au P. la Blandinière, 17 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 406.

(7) Ubilla, *Diario,* p. 18.

du duc d'Anjou, orné du cordon bleu, fut exposé sous un baldaquin d'or. A deux heures de l'après-midi, les autorités urbaines, ayant en tête le corregidor Ronquillo et l'*alferez mayor,* avec l'étendard de la cité, allèrent à cheval, par les rues tendues de draperies et de tapis, jusqu'à la *plaza mayor,* saluer, avec toutes les formalités requises, l'effigie du nouveau roi de Castille (1). Le président du Conseil de ce royaume avait pris dès la veille les devants, en envoyant son adresse de fidélité à Louis XIV qu'il appelait *Autor de nuestra felicidad,* et il ne craignait pas d'ajouter : « *Vuestra Magestad à coronado en esta accion las infinitas glorias de su nombre* (2). » Aguilar en fit exactement autant le même jour (3). Le lendemain, c'était le tour du duc de Gandia, du cardinal Borgia, de don Miguel Francisco de Salvador, de don Ferdinand d'Aragon. La supérieure et les religieuses du couvent de la Conception à Madrid se laissèrent prévenir par don Pedro de Saint-Thomas, qui écrivit au nom du couvent des Augustins de Murcie (4). En même temps qu'à Madrid, le nouveau roi avait été proclamé et acclamé à Tolède (5). Porto-Carrero, pour son compte personnel, écrivit deux lettres le 25, afin d'exprimer sa profonde gratitude (6). Le lendemain, la Junte d'Espagne rédigeait à son tour une adresse, comme marque de gratitude pour la lettre que Louis XIV lui avait expédiée le 12 (7). Avant la nuit, Ubilla priait Sa Majesté très chrétienne de le recommander à son petit-fils (8), et Montijo ne perdait pas plus de temps que le

(1) V. la description, d'après une pièce conservée à Vienne, qu'a donnée M. Gædeke, t. 2, p. 115.

(2) Arias au Roi, 23 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 444.

(3) Aguilar au Roi, 23 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 445.

(4) On trouvera les originaux dans *Espagne,* t. 85, fol. 448 à 453 et 431.

(5) Blécourt au Roi, 25 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 467.

(6) *Espagne,* t. 85, fol. 470-472.

(7) *Espagne,* t. 85, fol. 475-477.

(8) Ubilla au Roi, 26 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 481-482.

secrétaire du *Despacho* (1). Oropesa envoya son hommage le surlendemain (2), en attendant qu'avec Medina Sidonia il fît vanter ses bonnes intentions à Versailles par le roi de Portugal (3). Le 29, la Junte au complet exprima à Philippe V sa soumission absolue (4). Aguilar et San-Estevan, ce dernier en français, y ajoutèrent chacun une protestation particulière de dévouement (5). Simultanément, le connétable de Castille, Velasco, déjà désigné pour le poste d'ambassadeur d'Espagne en France, « baisait », par correspondance, les mains du grand roi (6). Le comte de Benites et le duc de Béjar (7) représentèrent le 30 novembre les attardés dans ce défilé de serviteurs zélés, mais momentanés, de la France, qu'on peut soupçonner d'avoir ressemblé souvent à des solliciteurs par anticipation.

Après de si heureuses nouvelles, le départ du duc d'Anjou pour l'Espagne ne pouvait plus se différer. La séparation fut touchante, douloureuse même. Déjà, le 12, le Roi avait paru au dîner avec des larmes sur le visage (8). L'émotion de la famille royale s'accrut étrangement lorsque le départ, retardé du 1er au 4 décembre, dut enfin s'effectuer. Les plus vives satisfactions de l'orgueil humain s'achètent, ou s'expient, en général, bien chèrement.

« Le roi d'Espagne alla dès le matin chez le Roi, où il fut seul, et avant que les courtisans entrassent. Il alla ensuite chez Monseigneur, avec qui il fut enfermé assez longtemps. Sur les dix heures, les deux rois, suivis de toute la maison royale et d'une foule extraordinaire de

---

(1) Montijo au Roi, 26 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 487-488.

(2) Oropesa au Roi, 28 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 492-493.

(3) Rouillé au Roi, 21 décembre 1700. — *Portugal,* t. 35, fol. 168.

(4) *Espagne,* t. 85, fol. 497.

(5) *Espagne,* t. 85, fol. 494 et 495-496.

(6) Velasco au Roi, 29 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 499-500.

(7) *Espagne,* t. 85, fol. 514 et 515.

(8) « *Comparve il Re al pranzo con le lacrime soprà del volto.* » Pisani, 12 novembre 1700. — *Bibliothèque Nationale.*

courtisans, entendirent la messe dans la tribune, puis descendirent le grand degré, et montèrent en carrosse, les deux rois au fond, et madame la duchesse de Bourgogne entre eux deux, Monseigneur au-devant, avec Mgrs les ducs de Bourgogne et de Berry, Monsieur et Madame aux portières. Les gendarmes, les chevau' légers suivaient Leurs Majestés; on avait même fait venir cent gardes du corps de plus qu'à l'ordinaire. On trouva, en arrivant à Sceaux, les deux compagnies de mousquetaires, qui faisaient chacune deux escadrons. Il y avait, sur le chemin de Versailles à Sceaux, une infinité de carrosses et de peuple qui étaient venus de Paris pour voir passer les rois. Leurs Majestés arrivèrent un peu après-midi à Sceaux, où ils trouvèrent une infinité de courtisans et de dames. Le Roi mena d'abord le roi d'Espagne dans la dernière pièce de l'appartement bas. Il nous fit demeurer dans le salon et défendit que personne entrât. Il demeura un quart d'heure seul avec le roi d'Espagne, et puis il appela Monseigneur, qui était demeuré dans le salon avec la maison royale et quelques courtisans. Les deux rois et Monseigneur demeurèrent ensemble quelque temps. Ensuite Sa Majesté y fit entrer l'ambassadeur d'Espagne, qui prit congé du roi son maître. Un moment après, le Roi fit entrer Mgr le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Mgr le duc de Berry, Monsieur et Madame, et puis appela les princes et les princesses du sang. Les portes de l'endroit où ils étaient étaient ouvertes; nous n'entendions pas ce qu'ils disaient, mais nous voyions les deux rois fondre en larmes, Monseigneur appuyé contre la muraille et se cachant le visage, Mgr le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Mgr le duc de Berry, et toute la maison royale pleurant et poussant même des cris d'affliction. On ne saurait s'imaginer un spectacle plus grand, plus touchant et plus attendrissant. Enfin, il fallut se séparer. Le Roi conduisit le roi d'Espagne jusqu'au bout de l'appartement, et se cachait le visage pour cacher ses larmes. Le roi d'Espagne monta en carrosse avec messeigneurs ses frères pour aller coucher à Châtres[1]. Le Roi rentra quelque temps dans la maison pour se remettre, et

---

[1] Nom donné à Arpajon avant 1720.

puis il s'alla promener dans le parc en calèche, où était madame la duchesse de Bourgogne auprès de lui et, derrière, Monsieur et Madame. Monseigneur, après avoir vu monter le Roi en calèche, ne put le suivre à la promenade dans les jardins, comme il l'avait résolu. Il était si attendri, si touché, qu'il ne voulut plus voir personne. Il monta dans son carrosse pour aller à Meudon, où il demeura quelques jours. On ne saurait s'imaginer de séparation plus tendre et plus douloureuse que celle que nous avons vue aujourd'hui [1]. »

Approvisionné d'excellentes recommandations, entouré de conseillers d'une expérience vantée [2], et, sans doute aussi, le cœur rempli d'insouciance juvénile, Philippe V se dirigea à petites journées vers la Loire, tandis que, dans le midi, on réparait activement les chemins rompus par où il devait passer avec ou sans ses frères [3]. Il avait pour l'accompagner, outre M. de Beauvilliers, son gouverneur, alors assez souffrant, Louville, « gentilhomme de la manche », et son Mentor attitré, Montviel, également « gentilhomme de la manche », Noblet, un des premiers commis de Torcy, et divers gens de service, de toute catégorie, voire « quelques gens pour la bouche et de médecine [4] », en somme, un vrai cortège royal. Arpajon, Étampes, Toury, Orléans, furent ses premières étapes. Les jeunes princes, y compris Sa Majesté catholique, se consolaient aussi bien que possible des ennuis de la route et de l'éloquence des autorités locales, en prenant des croquis pittoresques, en tirant aux pigeons, et en jouant, soit aux échecs, soit au brelan. La vallée de la Loire les mena jusqu'à Amboise, d'où, par Loches, ils gagnèrent Châtellerault et Poitiers. Il y avait

---

(1) Dangeau, 4 décembre 1700, t. 7, p. 446-447.

(2) V. les instructions pour Beauvilliers et Noailles dans *Espagne*, t. 85, fol. 438-443. Cf. Hippeau, t. 2, p. 517-524, et Louville, t. 1, p. 34-45.

(3) Ordres envoyés aux sieurs Guyet et Bégon. — *Espagne*, t. 85, fol. 404 et 405.

(4) Saint-Simon, t. 7, p. 344-346.

une Université et beaucoup d'officiers royaux à Poitiers; il y eut force harangues. L'une des plus belles fut celle du recteur, « jeune homme de 19 à 20 ans », qui eut l'unique tort de « la réciter en écolier ». Aux fêtes de la capitale du Poitou succédèrent celles du château royal de Lusignan, où fut fêté l'anniversaire du nouveau roi d'Espagne. On atteignit Saintes le 26 décembre, et, le 31, Philippe allait entendre la messe à Saint-André, la cathédrale de Bordeaux. Il y demeura jusqu'au 4 janvier 1701. Ralentissant alors de plus en plus sa marche, employant d'ailleurs le meilleur de son temps à accueillir les grands seigneurs espagnols qui affluaient pour lui former une Cour au-delà des Pyrénées, chassant au besoin la perdrix dans les landes, il n'arriva de Dax à Bayonne que le 13. Il y passa encore la nuit du 18 au 19, retard que, vraiment, ne suffisent à expliquer ni le désir de prendre un avant-goût des courses de taureaux, ni la fastidieuse persistance de la pluie. Le 22 janvier enfin, il dit adieu à ses frères, au duc de Beauvilliers, au maréchal de Noailles, et passa la Bidassoa. Notons bien encore qu'il n'entra au Buen-Retiro que le 18 février [1].

Mais le récit détaillé de ces faits appartient essentiellement à l'histoire descriptive et anecdotique. Notre tâche consiste avant tout à étudier l'enchaînement et le progrès des événements politiques. A ce titre, nous jugeons indispensable d'appeler les réflexions du lecteur sur un point, qui, selon nous, n'a pas été remarqué autant qu'il aurait dû l'être. Pourquoi, nous demanderons-nous, Philippe V, après avoir consacré les premières soirées de sa royauté à jouer « à cligne-musette » dans la chambre de Mme de Maintenon [2], cheminait-il nonchalamment à travers les provinces

---

[1] On lira avec profit sur ce voyage si remarquablement lent : 1° la *Relation* de Duché de Vanci, Paris, Lacroix, 1830, p. 39-137; — 2° le *Diario* d'Ubilla, déjà cité; — 3° Louville, t. 1, p. 103-110; — 4° *Relation du voyage de Philippe V de Saint-Jean de Luz au Retiro* dans le fonds *France*, t. 447, fol. 78-93.

[2] Mme de Maintenon à la maréchale de Noailles, 25 novembre 1700, éd. Lavallée, t. 4, p. 347. Cf. Dangeau, 17 novembre 1700, t. 7, p. 425.

du centre de la France, au lieu d'aller en hâte mettre fin à un gouvernement provisoire, où, en somme, figurait Marie de Neubourg, domptée plutôt que convertie? Au premier moment, certains courtisans avaient caressé le dessein d' « enlever » le jeune roi par les voies rapides de Versailles à Madrid. Saint-Simon place ce beau projet sous les auspices du nonce Gualterio (1), tandis que Louville l'attribue à Torcy lui-même (2). Il y avait bien loin en vérité de cette précipitation un peu romanesque avec les retards continus, et préparés d'avance (3), de cette promenade triomphale à la fois et buissonnière, où tant de jeunes princes subissaient, comme à la tâche, les innombrables guets-apens de l'éloquence parlementaire, ecclésiastique ou administrative. Vainement arguerait-on du goût incorrigible de Louis XIV pour la pompe extérieure et les cérémonies propres à frapper l'imagination du vulgaire. Ce penchant à l'ostentation ne prévalait guère chez lui sur le soin intelligent des affaires publiques et sur la raison d'État. Il serait téméraire d'y recourir uniquement pour expliquer les méandres et la mollesse de cette marche d'écoliers en vacances de Sceaux aux bords de la Bidassoa, sans parler des quatre semaines déjà perdues en préparatifs de départ aussi bien qu'en tendres adieux. Si les circonstances eussent paru l'exiger, aux yeux du Roi, nul doute pour nous que le duc d'Anjou, en quinze jours tout au plus, ne fût tombé inopinément à Madrid, comme un *rex è machinâ,* au milieu d'un enthousiasme qu'aurait redoublé son empressement. Le petit cours de droit constitutionnel et gouvernemental que Beauvilliers était chargé d'improviser, chemin faisant, pour l'édification de Philippe V, ne justifie pas, à lui seul, tant

(1) Saint-Simon, t. 7, p. 317.

(2) Louville, t. 1, p. 25-26.

(3) « Sa marche sera de quarante-cinq jours, depuis son départ jusqu'à son arrivée à la frontière. » Le Roi à d'Harcourt, 17 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 372.

d'indifférence. On aurait tort également d'alléguer que Philippe V n'avait que dix-sept ans, puisque le roi était majeur en Castille à quatorze, et que Charles II avait pris le gouvernement de tous ses États dans le cours de sa seizième année (1). La cause véritable, en réalité, de cette application de l'adage *festina lentè,* c'était le désir scrupuleux de Louis XIV de laisser à la Cour de Vienne les deux mois, convenus avec ses alliés, pour délibérer, et, qu'on le remarque bien, deux mois « à compter du jour que la mort du roi catholique lui aurait été signifiée. » Or, Léopold était informé, au plus tard le 19 novembre, que son neveu, cette fois, était bien décédé, et le duc d'Anjou, qui jusque-là n'avait jamais dû signer que « Philippe », et jamais *Yo el Rey* (2), n'entra dans ses États que le 22 janvier. Le délai de deux mois avait donc été largement respecté. En un mot, Louis XIV, maître absolu de la situation politique, et, reconnaissons-le, fort heureux de l'être, laissait tout le temps de la réflexion à ses ennemis ordinaires, et combinait les choses de manière à ce que son petit-fils eût d'autant moins de peine à descendre de son trône qu'il n'y serait pas monté.

Une autre remarque, qui trouve ici sa place naturelle, se rattache par un côté au même ordre d'idées, mais ne dénote pas, à vrai dire, la même sagesse prévoyante chez le Roi. On l'a, à bien des reprises, et dans les termes les plus durs, blâmé, surtout peut-être en France, d'avoir, dès le mois de décembre 1700, réservé les droits éventuels du nouveau roi d'Espagne à la Couronne de France (3). Évidemment, cet acte de « bon plaisir » royal surprend, et constitue, hâtons-nous de le dire, une des plus lourdes fautes du règne, qui n'en compte pas peut-être autant qu'on l'a dit. Mais, enfin, une pareille décision forme une

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 17 novembre 1700. — *Espagne,* t. 85, fol. 382.

(2) Dangeau, 10 décembre 1700, t. 7, p. 453.

(3) On trouvera cette pièce dans *Espagne,* t. 85, fol. 536-538 et 540-542. V. aussi Lamberty, t. 1, p. 388-389, et Dumont, t. 7, *in fine.*

disparate si vive au milieu de toutes les mesures et de toutes les conceptions, aussi judicieuses qu'élevées, du gouvernement français à cette époque qu'on est bien obligé de rechercher d'où provenait cette inconséquence.

Il nous est impossible, quant à nous, d'y découvrir un accès de folie orgueilleuse ayant pour objet de préparer un jour ou l'autre, avec la complicité des contingences humaines, la réunion des deux royaumes d'Espagne et de France, c'est-à-dire une monarchie universelle dans l'ouest de l'Europe, renforcée de l'Amérique du sud. A cela, Louis XIV n'avait vraiment jamais songé (1). Les esprits hypercritiques peuvent à leur aise soupçonner d'autres arrière-pensées politiques à Louis XIV. Nous n'oserons pas croire qu'en faisant brusquement, et inutilement, jaillir du sol le fantôme, si souvent évoqué et choyé à La Haye, des deux monarchies unies en une seule, il ait espéré sérieusement intimider ses ennemis pour leur mieux arracher une transaction. Il est cependant à noter que ces lettres patentes, signées en décembre 1700, furent scellées seulement en janvier 1701 et enregistrées le 1er février. On pourrait aussi les supposer délivrées en vue de tenir la porte ouverte à toutes les combinaisons dynastiques et à toutes les permutations de princes propres à assurer à la France le meilleur souverain possible dans la famille royale. Il est certain que le duc de Berry avait donné d'assez fréquents sujets de mécontentement et peu d'espérances de talent à son aïeul. On est donc libre de conjecturer qu'en cas de mort du Dauphin et du duc de Bourgogne Louis XIV désirait se ménager la possibilité de ramener à Versailles le roi d'Espagne et d'envoyer son frère cadet à Madrid. Ne serait-ce pas dans la même intention que le duc d'Orléans aurait été admis, précisément le 1er décembre 1700 (2), à protester aussi devant le Parlement de Paris, afin de réserver

---

(1) V. notre tome 3, p. 308.

(2) On trouvera l'original dans *Espagne*, t. 85, fol. 432-433.

les droits particuliers de sa branche, singulièrement méconnus par le testament de Charles II ?

Il nous paraît plus simple, sans nous égarer dans les ténèbres de ces suppositions, de nous rappeler que Louis XIV, en réservant les droits du duc d'Anjou, ne faisait, après tout, que se conformer à de nombreux précédents et suivre une sorte de procédure constante. Un autre duc d'Anjou, notre futur Henri III, avait obtenu une déclaration analogue après avoir été élu roi de Pologne en 1573. De même, son frère, le duc d'Alençon, mort en 1584, n'avait jamais cessé d'être considéré comme l'héritier présomptif de la Couronne de France, quoique devenu comte de Flandre et duc de Brabant (1). Beaucoup plus récemment, Louis XIV aussi avait promis des lettres patentes du même genre au prince de Conti, sur le point de s'embarquer pour Danzig (2). Mais qu'il nous suffise de relire, en toute simplicité d'esprit, le document lui-même et les considérants qui l'encadrent. Qu'y sentons-nous? Est-ce un débordement d'ambition enfin satisfaite et imprudemment triomphante? Nullement. Le ton général est au contraire mélancolique. « Au milieu des réjouissances universelles de notre royaume », y dit le Roi, « nous envisageons comme une chose possible un triste avenir que nous prions Dieu de détourner à jamais ». A quelle calamité publique ou privée Louis XIV faisait-il allusion? Il ne pouvait s'attendre déjà aux coups que la mort devait bientôt frapper parmi ses propres descendants. Cependant, quand on songe aux vides aussi nombreux qu'inopinés produits par la mort dans sa dynastie de 1711 à 1714, il semble vraiment qu'il ait eu à ce moment je ne sais quel merveilleux et épouvantable don de seconde vue! Mais un trépas prématuré, soit sur un champ de bataille, soit par suite d'assassinat ou d'empoisonement, n'était pas le seul genre de péril au-devant duquel courût Philippe V.

(1) Daniel, *Histoire de France*, éd. de 1729, t. 8, p. 761, et t. 9, p. 164.
(2) Dangeau, 29 novembre 1700, t. 7, p. 439. Cf. Baudrillart, t. 2, p. 169.

Qui eût pu assurer qu'un jour ne viendrait pas où les Espagnols, le feu de paille de leur enthousiasme une fois éteint, ne laisseraient pas s'effondrer le nouvel ordre de choses institué par Charles II mourant? Or, croyons-nous, il ne semblait pas équitable à Louis XIV que celui de ses petits-fils qui se trouvait désigné pour faire valoir en Espagne les droits de la maison de Bourbon se trouvât exposé à perdre, en raison d'un dévouement peut-être mal récompensé ailleurs, ses chances naturelles de monter sur le trône de France, et que, pour avoir manié quelques mois le sceptre de Philippe II, il devînt inhabile à recueillir celui de Saint-Louis. En somme, cette réserve du 1er décembre 1700 nous paraît avant tout le résultat, et, en même temps, la preuve des sombres appréhensions et de l'affection d'un grand'père, mûri par l'expérience, et qui redoute pour l'un des siens, sinon pour plusieurs, les coups de la destinée.

Quoi qu'il en soit de ces diverses interprétations, le fait est que ce qui importait par-dessus tout en 1700, c'était de garantir, de la façon la plus solennelle et à la face de l'Europe, l'éternelle séparation des deux Couronnes et d'engager à cet égard l'avenir autant que des êtres humains le peuvent faire. La fatale déclaration de Louis XIV, tout au contraire, fournit une arme redoutable à ceux qui le haïssaient par passion religieuse ou par envie politique. Il aurait dû leur suffire, pour les rassurer, de songer qu'accepter le testament, c'était aussi en admettre l'article 13, qui interdisait à jamais la confusion des deux monarchies. La garantie existait donc, mais on était bien décidé à ne pas l'apercevoir. On était trop heureux que la solution adoptée par le Roi permît de discréditer tout à l'aise sa cause et de dénaturer ses intentions les plus loyales. La campagne de calomnies systématiques, qui s'ouvrit sur ce terrain au début du XVIIIe siècle, dans les gazettes et dans les lieux publics de Hollande ou d'Angleterre, n'a pas malheureusement encore pris fin de nos jours.

L'histoire, en revanche, ou du moins la majorité des

historiens, s'est abstenue de reprocher trop sévèrement à Louis XIV son refus d'exécuter ses engagements et de se contenter d'un partage[1]. Selon nous, l'histoire a montré dans cette indulgence même beaucoup d'équité. A coup sûr, le roi de France, et le tort ne peut être considéré avec légèreté, a manqué nettement à sa parole royale, et refusé de faire honneur à sa signature. Mais il nous semble que le monarque et son ministre ont plaidé eux-mêmes leur cause commune d'une façon si décisive qu'on ne peut point ne pas leur accorder le bénéfice de circonstances fort atténuantes, sinon même une absolution de faveur. Pour quelqu'alternative qu'on eût opté à Versailles, c'était toujours la guerre, une guerre aussi longue qu'acharnée, et la génération au milieu de laquelle elle a eu lieu n'a rien perdu au parti adopté. Le Roi a agi avec un mérite d'autant plus évident en s'y arrêtant que ce n'était certes pas celui qu'il préférait, et qu'il devait préférer, dans l'intérêt de sa famille comme de son royaume. Il a subi à son désavantage la volonté de Charles II, afin d'empêcher, à tout prix, que le testament de ce roi, fût-ce un seul jour, pût profiter à la maison d'Autriche, substituée *ipso jure,* s'il refusait, à la sienne. Mais ce que Louis XIV a eu le bon goût de ne pas dire trop hautement dans ses dépêches, et ce qu'il est juste de mettre en relief pour apprécier impartialement sa conduite, c'est que l'évidente mauvaise volonté des puissances maritimes, l'inertie coupable de l'Europe entière, l'autorisaient largement à ne pas se laisser prendre à un piège dont il lui aurait été impossible de se tirer. D'ailleurs, avant lui, Guillaume III, sans pouvoir alléguer aucun cas de force majeure, n'avait-il pas manqué à la promesse que, le 11 juin 1699, il lui avait faite d'obtenir l'adhésion des États-Généraux avant le 25 septembre? Le chef de la dynastie de Bourbon ne faisait donc que suivre son funeste exemple, et il le faisait pour éviter de devenir tout-à-fait sa dupe. Disons-le bien ici : le roi d'Angleterre

---

[1] V. entre autres M. von Noorden, t. 1 p. 115-116.

et les Hollandais n'auraient jamais pris les armes pour enlever à l'Empereur ou à l'Espagne, au profit de la France, les Deux-Siciles, les côtes de la Toscane, la Savoye et Nice, pas même la Lorraine. La manière dont ils avaient tenu vis-à-vis de Léopold leurs engagements sacrés de 1689 était pour Louis XIV un avertissement significatif. Visiblement, ils n'avaient jamais visé qu'à prendre acte de ses renonciations éventuelles, pour les lui opposer, le cas échéant, et l'on cherche en vain des indices sérieux d'un concours, ou d'une intention de concours, destiné à l'aider à se mettre en possession de son modeste partage. Le peu de condescendance qui lui avait été parfois montré, non pas certes à La Haye, mais à Londres, ne tendait qu'à le retenir dans les liens qu'il s'était forgés à lui-même. Si Louis XIV, en un mot, avait laissé passer à l'archiduc le titre de légataire universel attribué par Charles II à l'un de ses petits-fils, il aurait pu être canonisé comme saint, mais il eût cessé d'être un homme d'État.

CHAPITRE DEUXIÈME

RECONSTITUTION DE LA GRANDE-ALLIANCE.

Ce fut le 12 novembre que le roi d'Angleterre connut à la fois le décès et le testament [1] de Charles II. Une lettre écrite trois jours auparavant de Fontainebleau par Manchester et une dépêche de Schonenberg, en date du 1er, l'avaient mis au courant. « Le testament, » manda-t-il sans retard à Heinsius, « est, dit-on, en faveur d'un des fils du Dauphin, et le cardinal Porto-Carrero est nommé régent du royaume jusqu'à l'ouverture du testament. A présent, je ne puis plus guère douter que l'Empereur n'accède au traité de partage. Les deux mois stipulés pour se déclarer est un terme court ; il n'y a pas par conséquent de temps à perdre pour presser la Cour impériale d'accéder. » Il pensait que Tallard ne tarderait guère à revenir auprès de lui, et à insister sur l'échange de la Savoye et du Piémont contre Naples et la Sicile. Torcy avait parlé de cet échange à Manchester avec beaucoup d'empressement, « si bien, »

[1] Si l'on s'en rapporte à M. de Grovestins (t. 7, p. 378-379), il n'aurait pas ignoré le testament dès le 11 octobre.

concluait Guillaume, « que nous ne risquons rien à ne pas nous prononcer aussi promptement. » Il ne savait pas trop d'ailleurs « s'il serait décent d'entamer la matière sans une communication préalable à l'Empereur (¹) » Le Pensionnaire entra d'emblée dans la pensée de s'adresser à Vienne. Briord travaillait encore à déchiffrer l'avis qui lui avait été expédié des événements de Madrid, quand le greffier des États se présenta chez lui « pour le prier d'informer ses maîtres s'il avait reçu quelques ordres du Roi, parce qu'ils avaient résolu de dépêcher un courrier à l'Empereur. » Un billet plus pressant de Heinsius vint relancer notre ministre avant qu'il eût terminé sa besogne. Il alla le voir, conformément à son désir, et le magistrat hollandais lui communiqua officiellement « la résolution d'écrire dès aujourd'hui à l'Empereur fortement pour le presser d'accepter le traité et de le déclarer. » Briord loua cette résolution. Le Pensionnaire ajouta que, dans sa conviction, « il était du bien de l'affaire que le Roi donnât ordre à M. le marquis de Villars de parler dans le même sens »; mais cette suggestion ne fut accueillie que par un doute de Briord (²). La lettre des États-Généraux partit néanmoins le 15 pour Vienne (³).

La politique des puissances maritimes, à la suite du testament, se dessinait avec toute la clarté désirable, et, avouons-le, elle était la plus correcte du monde, jusqu'ici du moins. On était convenu par un article secret de laisser à l'Empereur deux mois pour délibérer après la notification du décès de Charles II. La survenance d'un acte testamentaire

(¹) Guillaume III à Heinsius, 12 novembre 1700. — Grimblot, t. 2, p. 453-454.

(²) Briord à Torcy, 14 novembre 1700. — *Hollande*, t. 190.

(³) Le sens de cette lettre nous est connu par quelques mots de l'Empereur. « *Wir hetten zwar auch nach dem Tode des Kœnigs in Spanien von denen Grl. Staaten ein Schreiben von 15ten dieses erhalten, worinn sie uns annoch zu acceptirung des tractats anmahnen, mit vermelden, dass sie die sach noch ohnverlezet, der Kœnig in Frankreich auch den tractat zu halten fest entschlossen und annoch ad nominationem tertii nicht geschritten seye.* » — Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 93.

qui, sans doute, changeait de fond en comble la situation, et dont il n'était pas dit un mot dans le traité, mais que chacun avait dû placer au rang des éventualités vraisemblables, ne changeait rien à cette clause. A vrai dire, qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas de disposition de ce genre, la clause était à peu près inexécutable, car on ne pouvait laisser pendant deux mois la monarchie espagnole, fût-ce après le prélèvement de la part du Dauphin, dans une véritable anarchie, ne sachant si elle aurait ou non l'archiduc pour souverain. Et, dans le cas de la négative, cette anarchie menaçait de durer aussi longtemps que les trois puissances, tutrices spontanées de l'Espagne, ne se seraient pas entendues sur le prince à substituer au second fils de Léopold. Il était déplorable que cet article eût été introduit dans le partage, car toute l'économie s'en trouvait ruinée, si l'Empereur n'acceptait pas, et il permettait précisément à l'Empereur de ne pas accepter, dans la prévision certaine d'un de ces gâchis politiques où l'imprévu livre tout à l'audace. Mais, enfin, la stipulation était formelle, et Louis XIV lui-même le sentait si bien que, comme nous venons de le voir, il allait se contenter de prendre possession nominale de la royauté de son petit-fils, et le retenir deux mois encore, au milieu d'amusements presque enfantins, en-deçà des Pyrénées, pour empêcher que l'irréparable ne fût consommé, si, d'aventure, Léopold venait enfin à résipiscence.

Par une coïncidence fatale, Guillaume III « apprit l'acceptation du testament le jour même de sa naissance. » Quelqu'empire qu'il eût d'ordinaire sur lui, « il ne put cacher son déplaisir », et ses intimes comprirent à sa physionomie ce qui s'était passé. « Il se retira de meilleure heure qu'il n'eût fait sans cela, travailla jusqu'à onze heures du soir, et redépêcha sur le champ un courrier à Manchester. » C'était en effet grâce à une lettre de ce lord, datée du 12[1], et

---

[1] V. Grimblot, t. 2, p. 454-463.

accompagnant le « Mémoire » remis par Torcy, que le roi d'Angleterre avait connu la décision suprême de son allié. Au premier moment, « il avait résolu de pousser l'affaire avec le dernier éclat, d'envoyer M. Prior à Paris pour porter ordre à son ambassadeur de demander publiquement l'exécution du traité; que M. Hill devait passer en Hollande pour en sommer les États-Généraux par un « Mémoire » qui eût été divulgué. » Le monarque, dans son courroux, aurait même annoncé l'intention « de s'en prendre personnellement » à Tallard, dès qu'il serait de retour à Londres. Comme tout ce qu'il avait fait, prétendait-il, « n'était que pour les amuser, » il « devait répondre des assurances qu'il leur avait données et servir d'otage de ce qu'il avait signé. » Guillaume fit part, heureusement, de ces pensées à Rochester, qui lui répondit avec une franchise respectueuse : « Sire, avant que d'entreprendre ce que vous voulez faire, examinez si vous le pouvez; vous voulez soutenir un traité contre lequel toute la nation est soulevée, et qu'elle croit beaucoup plus désavantageux pour elle que n'est le testament. « Un autre personnage, Godolphin, s'exprima à peu près dans les mêmes termes. Guillaume feignit l'étonnement, « et personne, depuis ce temps-là, n'a pu savoir son sentiment. Il s'est contenté de dire que le traité ou le testament lui étaient égaux, pourvu que la paix ne fût point troublée, et que l'Europe y trouvât ses sûretés [1]. » Aussi fut-ce sans résultat que le ministre autrichien Hoffmann le pressa de fulminer une vigoureuse protestation, afin d'empêcher la prise de possession du duc d'Anjou. Il lui répondit qu'il ne pouvait rien commencer sans connaître l'avis de l'Empereur [2].

En réalité, Guillaume III refoulait violemment dans son cœur la colère qui en débordait. « Il faut avouer que nous

---

(1) Tallard au Roi, 20 décembre 1700. — *Angleterre,* t. 190, fol. 24.

(2) Hoffmann à Léopold, 19 novembre 1700. — Gædeke, t. 2, *Appendice,* p. 87.

sommes dupes », avait-il mandé le 16 à Heinsius, quelques heures après avoir pris connaissance du « Mémoire » par lequel s'excusait Louis XIV. « Jamais », disait-il, « je n'ai eu grande confiance dans les engagements de la France, mais, je dois l'avouer, je ne pensais pas qu'ils auraient, dans cette occasion, rompu, à la face du monde entier, un traité solennel, avant son parfait accomplissement. Les motifs allégués dans le « Mémoire » sont si honteux que je ne saurais comprendre comment ils ont eu l'effronterie de produire un pareil papier. » Il n'en était pas moins obligé de se contenir, quelque temps au moins. L'opinion publique à Londres, de son aveu même, donnait la préférence au testament de Charles II, tant elle était opposée au traité de partage. A ses yeux, l'opinion publique se trompait grossièrement. L'acceptation du testament mettait l'Angleterre, comme la République, à deux doigts de leur perte. « J'espère bien », poursuivait-il, que « la République le comprend ainsi, et qu'elle emploiera toutes ses forces pour s'opposer à un si grand malheur. » Il était « mortifié » de ne pouvoir lui donner le bon exemple, mais il devait se contenter, « par une conduite prudente, d'engager le peuple anglais degré par degré, et sans qu'il s'en aperçût. » Provisoirement, il avait envoyé à son ambassadeur l'ordre de notifier à Versailles qu'il persistait à réclamer l'exécution pure et simple du traité [1], et Torcy consigna le souvenir de cette notification sur ses tablettes ministérielles.

« L'ambassadeur d'Angleterre dit que, le roi, son maître, ayant appris par les lettres de l'ambassadeur la mort du roi d'Espagne, il lui envoie l'article secret du traité de partage, dont ce ministre n'avait eu jusqu'à présent aucune connaissance; que, cet article donnant encore deux mois à l'Empereur, le roi de la Grande-Bretagne

---

[1] Guillaume III à Heinsius, 16 novembre 1700. — Grimblot, t. 2, p. 476-479. — M. de Grovestins (t. 7, p. 398-400) donne d'autres extraits de ses lettres à Heinsius durant cette crise.

croit qu'il faut attendre qu'ils soient expirés avant que de faire aucune démarche; que cependant il faut presser l'Empereur de souscrire au traité; qu'à l'égard de M. le duc de Savoie il ne convient pas aussi de lui faire aucune proposition d'échange avant la réponse de l'Empereur. Dit que Vernon lui mandait que son dernier courrier arrivait, lorsque la poste était prête à partir; qu'ainsi il ne pouvait lui donner encore aucun ordre de la part du roi d'Angleterre sur l'acceptation que le Roi a faite du testament; que cependant il avait eu le temps de montrer sa lettre à Sa Majesté britannique et qu'elle ne s'était pas attendue à cette acceptation. Vernon ajoute qu'apparemment M. de Tallard sera incessamment en Angleterre. L'ambassadeur dit qu'il n'a nul ordre de presser son départ, mais qu'il croit que, dans la conjoncture présente, il est absolument nécessaire qu'il soit à Londres.

Sur ce que je lui ai dit qu'il serait bon, avant que de l'envoyer, d'attendre la réponse qu'il recevra par son dernier courrier, Dit qu'il paraît inutile d'attendre cette réponse, qu'il ne sait pas ce que le roi d'Angleterre lui mandera, mais qu'apparemment Sa Majesté britannique dira qu'elle ne souhaite que de voir le repos général bien établi, et qu'elle prendra du temps pour consulter le Pensionnaire [1]. »

A La Haye, la nouvelle de l'acceptation avait produit aussi une vive émotion, mais pas une de celles qui ébranlent le monde [2]. Dès le 23 novembre, Heinsius avait adressé à Guillaume un rapport détaillé sur la situation. Il conseillait un retour pur et simple à l'alliance de 1689, persuadé que toute l'Espagne accueillerait avec enthousiasme l'archiduc, pour peu qu'il ne fût pas question de partage. Le traité du 25 mars ne devait donc plus être présenté à

---

(1) Torcy, audience du 2 novembre *(sic)* 1700. — *France,* t. 305, fol. 286. Le chiffre des unités a sans doute été omis. D'après les *Mémoires de Sourches* (t. 6, p. 315-316), l'audience aurait eu lieu le 23, et aurait été donnée en secret par le Roi.

(2) « *Keine Welterschütternde Bedeutung* ». — Von Noorden, t. 1, p. 121.

Vienne. Ce qu'il fallait, c'était que Léopold fît valoir ses droits à la succession tout entière. On mettrait au moins 70 mille hommes sur pied afin de soutenir ses efforts, aussitôt qu'il se serait jeté sur l'Italie. L'univers alors se tournerait contre le roi de France, puisqu'il avait manqué à sa parole (1). Le 19 novembre, les États-Généraux avaient tenu une première séance. Les amis de la France et de la paix n'eurent pas d'abord le dessus. Évidemment, ils étaient débordés. Leurs adversaires habituels firent entrevoir dans un avenir plus ou moins prochain la fameuse « barrière » abattue, l'Escaut rouvert à la navigation, les transactions d'outre-mer brutalement interrompues. Le lendemain, une autre réunion eut lieu, et ne dura pas moins de douze heures. Il n'en sortit, en résumé, qu'un ordre, aussitôt expédié à Heemskerk, de présenter une sorte de remontrance au Roi (2). L'ambassadeur hollandais s'acquitta malheureusement d'une manière par trop peu cérémonieuse de sa tâche. Le 25, sans avoir averti personne de ses intentions, il se rendit à Marly, où le Roi, selon son habitude, était allé se reposer du souci des grandes affaires. Au moment où Heemskerk « se présentait pour entrer », les brigadiers des gardes du corps « lui dirent qu'on n'allait pas plus loin sans permission, et lui demandèrent ce qu'il souhaitait qu'on dît au Roi ». Il répliqua qu'il désirait une audience. Le monarque, prévenu aussitôt, chargea Torcy « d'aller dire de sa part à l'ambassadeur qu'il ne donnait point d'audience à Marly, où il n'était que pour se délasser et passer son temps dans son domestique ». Torcy, après l'accomplissement de sa commission, sonda Heemskerk pour savoir ce qu'il désirait tant communiquer à Sa Majesté. Le messager de Heinsius grossoya sur le champ (3) une note,

(1) Von Noorden, t. 1, p. 121-123.

(2) Von Noorden, t. 1, p. 122.

(3) La pièce qu'on trouvera dans Lamberty, t. 1, p. 200, porte : Fait à Marly, ce 25 novembre 1700.

d'ailleurs convenable, où il exprimait trois idées principales : l'étonnement de ses maîtres à la nouvelle de l'acceptation, le rappel de l'article secret qui laissait encore deux mois de réflexions à l'Empereur, et, enfin, l'avis que Leurs Hautes Puissances venaient d'inviter ce prince à souscrire, « de la manière la plus persuasive ». Sa Majesté renvoya son ministre déclarer en son nom « qu'elle n'avait songé au traité de partage que pour maintenir la paix dans l'Europe, mais qu'elle avait trouvé depuis un moyen plus sûr de la conserver par l'acceptation de la Couronne d'Espagne pour le duc d'Anjou ». Heemskerk repartit pour Paris avec cette réponse (1) assez dédaigneuse, regrettant, ou maudissant peut-être, le temps où Louis XIV donnait l'accolade à Madame Heemskerk.

Quoique lord Manchester eût annoncé son départ, ce qui équivalait à une rupture des relations diplomatiques, Louis XIV voulut bien déférer au vœu qu'il avait semblé exprimer de la part du roi d'Angleterre, et renvoyer Tallard auprès de ce prince. A la vérité, Tallard se souciait peu de retourner à son ancien poste. Il avait pour cela des raisons d'amour-propre blessé (2), peut-être aussi une déception patriotique des plus honorables. L'homme croit toujours ses œuvres d'autant plus nécessaires qu'elles lui ont coûté plus d'efforts et de tourments. Malgré la requête, adressée par lui au Roi, pour décliner le périlleux honneur qui lui était octroyé de nouveau (3), il n'en reçut pas moins l'ordre de représenter encore la France à Londres, dans des conjonctures extraordinairement délicates. Il devait d'abord remettre au souverain anglais une courte lettre de son maître, datée du 7 décembre.

---

(1) *Mémoires de Sourches,* t. 6, p. 317-318.

(2) La scène où Saint-Simon le représente « gesticulant comme un possédé » (t. 7, p. 333) est tout au moins d'une méchanceté outrée, à supposer que tous les détails soient vrais.

(3) M. Reynald a donné cette note (t. 2, p. 321-322), mais sans indication de source.

« Très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé bon frère, cousin et ancien allié, Nous renvoyons auprès de vous le comte de Tallard, lieutenant-général de nos armées et en notre province de Dauphiné, avec la même qualité qu'il a depuis près de trois ans de notre ambassadeur extraordinaire. Il vous expliquera particulièrement les justes raisons qui nous ont obligé de préférer le repos public à nos intérêts particuliers, en acceptant, comme nous avons fait, le testament du feu roi catholique en faveur du roi notre petit-fils. Nous ne doutons pas que vous ne preniez toute la part que nous devons attendre de votre amitié à son heureux avènement à la Couronne d'Espagne. Nous sommes aussi persuadés qu'étant informé comme il l'est de nos sentiments pour vous et s'y conformant, rien ne sera capable de troubler à l'avenir la tranquillité générale de l'Europe[1]. »

Les instructions jointes à cette missive contenaient encore une justification de la volte-face opérée par Louis XIV :

« Depuis l'acceptation que le Roi a bien voulu faire du testament du feu roi catholique, les différents avis que Sa Majesté a reçus ont également fait voir que, si le roi d'Angleterre avait appris cette nouvelle avec un sensible déplaisir, les sentiments de la nation étaient bien opposés à ceux de ce prince; qu'elle regarde comme un bonheur pour elle que le traité de partage n'ait aucune exécution, et que, la puissance de la France demeurant dans ses mêmes bornes, l'Espagne conserve tous les États dépendants de cette Couronne. Comme le testament produit cet effet, il paraît que le roi d'Angleterre trouverait de grandes oppositions de la part de ses sujets, et qu'il ne recevrait d'eux nul secours, s'il voulait regarder comme un prétexte de rupture la démarche que le Roi vient de faire pour assurer le repos de l'Europe. Aussi la connaissance que le roi de la Grande-Bretagne a des dispositions de toute la nation l'a jusqu'à présent empêché de se déclarer et de répondre à la communication que Sa Majesté lui fit donner par le comte de Manchester de ses

(1) *Angleterre*, t. 190, fol. 16.

résolutions, quelques jours avant que de les rendre publiques. Cet ambassadeur a seulement dit que le secrétaire d'État Vernon lui écrivait que le roi, son maître, ne s'était pas attendu à cette nouvelle; et, depuis, il n'a reçu aucun ordre, ni d'insister sur l'exécution du traité, ni de parler sur ce sujet.

Les États-Généraux des Provinces-Unies en ont usé différemment. Ils ont fait donner un « Mémoire » au comte de Briord, ils en ont fait remettre un semblable par leur ambassadeur auprès du Roi; et, quoique le Pensionnaire ait assuré plus d'une fois l'ambassadeur de Sa Majesté que ce « Mémoire » avait été résolu sans savoir auparavant les intentions du roi d'Angleterre, les termes en sont si conformes à ceux dont le sieur Vernon s'est servi, en écrivant au comte de Manchester, qu'il y a peu d'apparence que les États-Généraux, réglant ordinairement toutes leurs démarches sur les sentiments du roi d'Angleterre, en ayent fait une de cette conséquence avant que d'être instruits de ce qu'il pensait.

Sa Majesté fait remettre au comte de Tallard une copie de ce « Mémoire »; elle y fait joindre aussi la réponse qu'elle ordonne au comte de Briord de faire aux États-Généraux. Leur ambassadeur a demandé qu'elle lui fût remise par écrit, et Sa Majesté a bien voulu la lui faire donner de cette manière. Comme elle contient les principales raisons qui ont obligé le Roi à préférer les dernières dispositions du roi d'Espagne aux avantages particuliers que Sa Majesté trouvait pour sa Couronne dans l'exécution du traité de partage, le comte de Tallard se servira de ces mêmes raisons pour faire connaître au roi d'Angleterre que le principal motif de la résolution qu'elle a prise dans cette conjoncture a été d'assurer le repos public, et de s'attacher ainsi à l'objet qu'elle s'était proposé en convenant du partage. Comme on ne saurait nier que son exécution, dans l'état présent des affaires, n'eût indubitablement excité la guerre, qu'elle ne fût devenue très longue et très difficile à terminer, il y a lieu de croire que le roi d'Angleterre osera moins se plaindre de la résolution en elle-même que de la manière dont elle a été prise. Il prétendra qu'elle devait avoir été concertée avec lui, et peut-être il insistera sur les deux mois qu'on devait accorder à l'Empereur par l'article secret, ainsi que les États-Généraux l'ont marqué dans leur

« Mémoire ». La réponse du Roi fournit au sieur comte de Tallard les raisons à dire pour faire voir qu'il était impossible de délibérer longtemps sur ce qu'il y avait à dire à la Régence d'Espagne ; que, bien loin d'accorder deux mois à l'Empereur, après avoir inutilement attendu ses réponses, le moindre délai, donnant de nouveaux droits à l'archiduc, donnait aussi de nouvelles causes de refus.

En même temps que le comte de Tallard se servira de toutes ces raisons, il assurera le roi d'Angleterre que le Roi, n'ayant eu pour objet que de maintenir la paix préférablement à ses propres intérêts, Sa Majesté se règlera toujours sur le même principe; que la nouvelle union de la France avec l'Espagne sera désormais le plus solide fondement de la tranquillité de l'Europe; qu'on doit être persuadé que Sa Majesté, contente de sa puissance, ne songera point à l'augmenter aux dépens de son petit-fils; qu'ainsi sa tendresse pour le roi catholique produira seule la sûreté qu'on cherchait autrefois par les alliances et par les ligues faites pour la conservation des États dépendants de la monarchie d'Espagne.

Outre ce que le comte de Tallard dira sur ce sujet au roi d'Angleterre, il est nécessaire qu'il répande aussi dans le public que la seule vue du Roi est de maintenir la paix ; que l'Angleterre et la Hollande n'auront rien à craindre des desseins de Sa Majesté, lorsqu'elles suivront le véritable intérêt qu'elles ont d'empêcher que la guerre ne soit renouvelée sous quelque prétexte que ce soit; que l'avènement d'un prince de France à la Couronne d'Espagne n'apporte aucun changement à l'état de cette monarchie. Il est bon que ces discours soient répandus, et dans Londres, et dans les provinces; que les membres du Parlement prochain soient confirmés dans l'opinion qu'ils ont déjà que cet événement n'apporte aucun préjudice au commerce ordinaire de la nation; qu'il dépendra d'elle de jouir en repos des avantages qu'elle a toujours trouvés dans sa correspondance avec l'Espagne, et que les Anglais ne les pourraient perdre que s'ils suivaient trop légèrement les mouvements qu'on voudrait leur inspirer au préjudice de leurs véritables intérêts.

On prétend que le roi d'Angleterre, avant que de s'expliquer, attend de savoir quels seront les sentiments de l'Empereur. Mais,

quand même ils seraient portés à la guerre, cette alliance ne servirait qu'à ruiner l'Angleterre, et jamais la nation ne pourrait en espérer aucun avantage; elle contribuerait aux frais de la guerre; elle perdrait son commerce, et, lorsqu'elle serait obligée de consentir à la paix, il y a lieu de croire que le mieux qu'elle pourrait espérer, après beaucoup de dépenses inutiles et de pertes, serait de se retrouver au même état où elle est présentement.

Il paraît que ces réflexions, que les Anglais ont déjà faites d'eux-mêmes, font tant d'impression sur leur esprit, que le roi d'Angleterre est persuadé qu'il ne pourrait faire aucun fondement sur la nation, s'il voulait commencer la guerre dans la conjoncture présente. C'est par cette raison qu'il a prorogé jusqu'à la fin de janvier le Parlement qu'il devait assembler un mois plus tôt, et même le sieur comte de Tallard a reçu des nouvelles qui marquent que ce prince, étant mécontent des députés, pourrait bien le casser entièrement.

Ces dispositions ne lui permettent pas de songer à commencer la guerre, et c'est apparemment par cette raison que, connaissant l'état où il est, il diffère de répondre à la communication que le Roi lui a fait donner de l'acceptation que Sa Majesté a faite du testament du feu roi catholique. Mais, comme il faut enfin qu'il s'explique; que d'ailleurs il pourrait regarder comme une espèce de rupture, si Sa Majesté différait plus longtemps de renvoyer auprès de lui son ambassadeur; qu'enfin elle ne s'est déterminée à ce qu'elle a fait que par des raisons solides, et le plus conformes au maintien du repos public, ces différents motifs l'obligent à faire partir incessamment le comte de Tallard pour se rendre à Londres, persuadée que, pendant le séjour qu'il y doit faire encore, il lui donnera les mêmes marques de son zèle et de sa capacité qu'il a déjà données dans la négociation du traité de partage.....

Enfin le comte de Tallard ne doit rien oublier pour persuader que l'intention de Sa Majesté est de maintenir la paix de tous côtés. Il doit aussi informer exactement Sa Majesté de l'état des affaires d'Écosse, et marquer ce qu'il croit des suites que le mécontentement des peuples de ce royaume pourrait avoir [1]. »

---

[1] *Angleterre*, t. 190, fol. 8-15.

Les vents contraires ne permirent pas à Tallard de mettre le pied à Londres avant le 19 décembre, vers deux heures (1). Dès le lendemain, il alla à Hampton-Court solliciter une audience. Le hasard lui fit rencontrer Guillaume, au moment où il sortait de son appartement privé. « Dès qu'il m'a aperçu, » rapporta-t-il, « il est venu à moi, m'a salué avec honnêteté, et s'est arrêté un temps assez considérable à me questionner sur mon voyage, et sur la peine que j'avais eue à venir dans un si vilain temps ; après quoi, il a continué son chemin (2). » L'audience eut lieu le 22, dans la matinée. Guillaume en fit le récit à Heinsius (3). Voici la relation que Tallard en adressa.

« J'ai été ce matin à Hampton-Court, à l'heure qui m'avait été donnée. Le roi d'Angleterre était encore dans sa chambre ; et, dès qu'il m'a vu, il m'a adressé la parole à l'ordinaire, quoiqu'un peu plus sérieusement. Un moment après, il m'a fait appeler dans son cabinet. Je lui ai dit, quand j'y ai été entré, que j'avais à lui rendre une lettre dont Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me charger, dans laquelle elle lui donnait part de l'avènement de Mgr le duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne.

Ce discours-là fini, je me suis arrêté. Il a aussi attendu quelque temps pour me donner celui de parler, si j'avais quelque chose à dire de plus ; mais, voyant que je me taisais, il a commencé sa réponse, sur ce qui concernait la lettre, en termes si peu clairs, si peu liés ensemble, et si mâchés entre les dents, que je ne la puis rendre à Votre Majesté, et certainement il n'a pas voulu que je l'entendisse. Ensuite, il a continué plus clairement par dire qu'il souhaitait la

---

(1) Tallard au Roi, 20 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 24.

(2) Tallard au Roi, *post-scriptum* du 21 décembre (fol. 32). Il est difficile de concilier ce récit avec ce que dit M. Dareste, dans son *Histoire de France*, si recommandable d'ailleurs par la sûreté des appréciations et la scrupuleuse exactitude de l'auteur : « Guillaume se contenta de dire à Tallard : C'est bien, je reconnais la loyauté de votre maître. » V. t. 6, p. 23.

(3) Grovestins, t. 7, p. 404.

paix, et qu'il n'en avait donné que trop de marques. Je lui ai répliqué là-dessus que Votre Majesté était dans les mêmes sentiments, et qu'elle venait de son côté d'en donner des preuves bien essentielles, en abandonnant les grands avantages qui lui devaient revenir par le traité de partage. Il a repris, sans me donner le temps d'en dire davantage, qu'il n'entrerait pas dans un grand raisonnement là-dessus, et qu'encore une fois il avait tant d'intérêt à conserver la tranquillité générale qu'il s'y porterait en ce qui dépendrait de lui, et qu'il souhaitait que cela se pût. Ensuite, il s'est tû, et, après un moment de silence de part et d'autre, j'ai fini en lui témoignant la joie que j'avais d'avoir l'honneur d'être revenu auprès de lui. Il ne m'a répondu à ce compliment-là que d'une révérence, et je suis sorti.

Voilà, Sire, jusqu'à la moindre circonstance, le détail de ce qui s'est passé à mon audience (1). »

Il résultait, avant tout, de ce premier abordage avant la tempête, que Guillaume tenait, au moins jusqu'à une réponse de Vienne, à se concentrer dans son ressentiment taciturne. N'ayant rien à négocier, Tallard se mit à observer le plus possible, ce qui est la ressource professionnelle et favorite des diplomates désœuvrés. Il était déjà imbu de la persuasion « que toute la nation désirait la paix, et qu'elle se voulait bien accommoder de voir la Couronne d'Espagne entre les mains d'un prince de la maison de France », sous certaines réserves cependant (2). Telle avait été aussi la première impression de son secrétaire, M. Chambéry, quand il était rentré à Londres, avant que le testament eût été accepté. « Toute la nation, » avait-il mandé le 22 novembre, « paraît souhaiter que le Roi veuille s'y tenir plutôt que de voir les royaumes de Naples et de Sicile unis à la Couronne (3). » Le 13 décembre, Chambéry avait encore

---

(1) Tallard au Roi, 22 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 35-36.

(2) Tallard au Roi, 22 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 36.

(3) Chambéry à Tallard, 22 novembre 1700. — *Angleterre*, t. 188, fol. 211.

écrit : « Cette nation a pris son parti en ne voulant point s'engager dans une guerre [1]. » Tallard, après son retour, dès le 20 décembre, avait ajouté : « Toute la nation consentirait de s'accommoder de l'exécution du testament, par rapport à la crainte qu'elle a eue du traité de partage [2]. » L'ambassadeur corrigea cependant bientôt par deux restrictions sa manière de voir. D'abord, il admettait « qu'un certain nombre de presbytériens, ... se voyant exclus de toutes les charges de l'État,.... se flattaient de croire que le roi leur maître ne les en avait dépouillés que par la nécessité des affaires ; ... que, s'il était le maître, le gouvernement retomberait entre leurs mains ; et, regardant la guerre comme la seule chose qui puisse autoriser ce prince, ils paraissaient portés à l'entreprendre. » D'autre part, Tallard reconnaissait qu'il existait de réelles inquiétudes au sujet de l'indépendance des Pays-Bas, du commerce anglais dans les Indes et le Levant, voire de la religion protestante, qui pourrait être « terrassée » un jour [3].

Ces appréciations, dans leur ensemble, étaient justes. Mais Guillaume, quoiqu'élevé au trône par un caprice, tant soit peu artificiel, de la volonté nationale, ne songeait guère à respecter cette même volonté, lorsqu'elle menaçait d'apporter un obstacle à ses froides et inexorables passions. Mieux que personne, lui et ses partisans s'entendaient à la faire, au besoin à la refaire, dans le sens et à l'image de la leur. La tâche était rude en ce moment pour lui, car, non-seulement le scorbut le rendait de plus en plus impotent, mais encore, en même temps qu'il allait avoir à justifier devant les élus de son peuple ses engagements inconstitutionnels, il se trouvait obligé de solliciter leur adhésion à un plan qui le touchait bien autrement. Durant l'automne précédent, son héritier

---

(1) Chambéry à Torcy ou à Tallard, 13 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 21.

(2) Tallard au Roi, 20 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 28.

(3) Tallard au Roi, 2 janvier 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 56-57.

présomptif, le duc de Glocester, fils de sa belle-sœur, la princesse Anne de Danemark, avait, par sa mort, annulé, en quelque sorte, l'exhérédation de Jacques II et de son fils. La mère du jeune duc devait bien s'asseoir, après Guillaume, sur le trône qu'avait jadis occupé, sans éclat, sa sœur Marie. Mais, quoiqu'elle eût été mère au moins de dix-sept enfants, la « princesse de Danemark » n'en avait plus un seul pour lui succéder. Le roi d'Angleterre désirait ardemment que le Parlement acceptât à sa place la descendance de la princesse Sophie de Hanovre, petite-fille de Jacques Ier, afin d'arracher à jamais son royaume aux influences catholiques. Cette violation complémentaire des droits de l'hérédité naturelle, plus encore peut-être que la vengeance à tirer de Louis XIV, s'imposait, dans sa pensée, comme l'indispensable couronnement de sa carrière de roi. Aussi son visage était-il plus sombre que jamais. « Je sais », écrivait Tallard au début de 1701, « que le roi d'Angleterre, qui se contrefait en public autant qu'il lui est possible, est dévoré en particulier par son chagrin, et que personne de ceux qui l'approchent ne reconnaît plus son humeur; aucun mot pourtant ne lui est échappé (1). »

Il commença par changer de ministres. Dans les derniers jours de l'année, il nomma Godolphin premier lord de la trésorerie, et le comte Rochester vice-roi d'Irlande (2). En outre, le Parlement, qui n'était que prorogé, fut dissous le 30 décembre 1700, ce qui permettait de ne subir, pendant quelques semaines, aucun contrôle, aucune contradiction. Alors il se produisit à Londres comme une pluie de libelles, visant à préparer le choix, et par conséquent les suffrages, des futurs députés, à propos, il est vrai, de la succession d'Angleterre beaucoup plutôt que de la succession d'Espagne. Tous ces *factums* finissaient invariablement « par exposer ce qu'il fallait pour échauffer la nation au sujet de l'union

(1) Tallard au Roi, 2 janvier 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 55.
(2) Grovestins, t. 8, p. 7-8.

de Sa Majesté avec l'Espagne [1]. » Une simple anecdote montrera par quelles manœuvres les esprits se travaillaient déjà en Angleterre au XVIIIe siècle, quand le pouvoir exécutif s'en mêlait. « Dans le festin que donna un des shérifs mercredi dernier à cinq ou six cents personnes, plus de vingt pairs du royaume, du parti de la Cour, s'y convièrent d'eux-mêmes. Ils s'éloignèrent à table les un des autres à dessein de répandre ce qu'ils avaient à dire, et, lorsqu'ils crurent les esprits échauffés par le vin, ils parlèrent des affaires d'Espagne. Les discours qu'ils tinrent ont plus fait connaître les desseins du roi d'Angleterre, et l'état où il est dans son royaume, qu'ils n'ont servi à disposer les Anglais à une guerre, car ceux qui s'y étaient laissés surprendre sont revenus à l'opinion où ils étaient que le plus grand malheur qui leur pût arriver serait de s'embarquer présentement dans de nouvelles affaires avec la France, et surtout avec l'Espagne [2]. » Plus le moment du vote se rapprochait, plus la propagande gouvernementale et la corruption augmentaient. « Trois ou quatre jours avant le terme marqué pour l'élection, on voyait arriver un inconnu qui cherchait à acheter les suffrages à beaux deniers comptants [3]. »

Malgré les soins assidus qu'il était obligé de donner en Angleterre à la sélection savante de son Parlement, le roi-stathouder ne négligeait pas d'organiser en Hollande l'entraînement factice propre à donner par voie réflexe le branle, ou plutôt le change, à l'indignation de ses propres sujets. M. Wray, qui suppléait Briord, gravement malade, dépeignait l'état d'esprit général des populations néerlandaises comme aussi foncièrement pacifique que l'était celui du peuple anglais, à en croire Tallard et Chambéry. Il mandait à Torcy, le 4 janvier 1701, « que les bourgmestres

---

(1) Tallard au Roi, 10 janvier 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 87.
(2) Chambéry à Torcy, 13 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 21.
(3) Tallard au Roi, 3 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 142-143.

d'Amsterdam paraissaient tous portés à la paix ». Au surplus, continuait Wray, « il semble, par tout ce qui revient de divers côtés, que cette République est encore dans la même irrésolution sur la paix ou sur la guerre ». Il signalait même chez beaucoup des dispositions on ne peut plus paisibles. Par contre, « les partisans du roi d'Angleterre tenaient des discours bien différents ». A un récent dîner de gala, à Delft, « le principal bourgmestre, intime ami et confident de M. le Pensionnaire Heinsius, s'efforça de persuader que les Hollandais en général ne trouvaient pas moins leurs avantages dans la guerre que dans la paix ». Le 1er janvier, avait encore eu lieu un banquet « aux dépens de l'État ». Après que l'on se fut levé de table, « M. de Ham, de la province de Gueldre, qui était celui de la compagnie le moins en état de déguiser sa sincérité, s'approcha de moi », raconte Wray, « m'embrassa, et, après quelques compliments, me dit à l'oreille qu'ils venaient tous de boire de bon cœur à la conservation de la paix, qu'ils la souhaitaient, mais qu'il leur fallait des sûretés pour la barrière [1] ». Wray confirmait encore quelques jours après ces heureux pronostics. « Les meilleures têtes », disait-il, « les plus expérimentés et les plus vieux Hollandais continuent de soutenir et de dire assez hautement qu'il leur est impossible de faire la guerre; qu'on a beau consentir à la levée des deniers; que, quand il en faudra venir à l'exécution, la chose ne sera pas si aisée qu'on le pense [2]. » Une partie de ces scrupules provenait d'une simple raison d'intérêt privé, mais toute puissante, qu'on avait en Hollande comme en Angleterre, de maintenir quelque temps encore, tant bien que mal, la bonne intelligence avec la France et l'Espagne. Sur la flotte espagnole qui rapportait en Europe les richesses des Indes Occidentales, se trouvaient embarquées

---

(1) Wray à Torcy, 4 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192.

(2) Wray à Torcy, 13 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192. — Cf. von Noorden, t. 1, p. 120-121.

de nombreuses et précieuses marchandises appartenant d'ores et déjà à des négociants fort connus dans les principaux ports hollandais ou anglais. Quoique ces négociants se servîssent en général de prête-noms, ils redoutaient, eux et leurs compatriotes, une saisie en masse, si les hostilités éclataient prématurément. Aussi les trois villes de Delft, Rotterdam et Amsterdam, d'après Wray, souhaitaient sincèrement la paix (1).

Mais les pamphlétaires à la solde de Guillaume, avec leurs alliés, les fanatiques dévoués à l'orthodoxie de Calvin, s'enflaient de bile et d'encre pour tirer le monde commerçant de sa torpeur. Wray envoyait à Torcy, au début de janvier, « des satires qu'on devait faire imprimer et publier indirectement pour animer les peuples ». Un grand nombre d'exemplaires était destiné à l'Angleterre (2). Stanhope, qui représentait Guillaume III à La Haye, et dont le méchant esprit eût suffi à envenimer une situation beaucoup moins compromise, dépassait en activité la meute de publicistes dont il semblait le piqueur en chef. Il se plaignit hautement à un officier irlandais, Barneval, « de l'extrême lenteur avec laquelle agissaient les États-Généraux ». Il allait, sans retard, ajouta-t-il, communiquer à Heinsius les ordres qu'il venait de recevoir de son souverain pour presser les préparatifs de guerre sur le continent. A la vérité, « on ne pouvait point encore pénétrer si le nouveau Parlement lui serait favorable, mais il y en avait de bonnes espérances, et, en attendant, Sa Majesté britannique avait si bien pris ses mesures avec son Conseil privé qu'elle aurait sûrement les forces qui lui seraient nécessaires ». Stanhope parlait d'au moins soixante mille hommes. « Tenez », poursuivait-il, en s'adressant à Barneval, après quelques récriminations contre l'insolence de la France; « lisez cet imprimé que je viens de recevoir. » L'imprimé étant en espagnol, l'ex-major ne put le comprendre. L'ambassadeur lui expliqua

---

(1) Wray à Torcy, 27 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192.
(2) Wray à Torcy, 8 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192.

alors en anglais « qu'il portait que la Régence d'Espagne avait envoyé un ordre précis dans les Pays-Bas catholiques d'obéir au roi de France, soit pour faire retirer les troupes hollandaises, soit pour tout ce qu'il jugerait à propos [1] ». Le fait était exact sans doute, mais il était aussi fort adroitement exploité.

Ces manœuvres, dirigées avec un entrain fiévreux, amenèrent le résultat voulu par le despote britannique. « Toutes les provinces consentirent de donner pouvoir aux sept députés pour les affaires secrètes de faire des ligues et traités, et généralement tout ce qu'ils trouveront bien être pour le bien de la République. » Les choses, en vérité, avaient marché cette fois autrement vite que lorsqu'il s'était agi de signer le dernier traité de partage, auquel on tenait tant à présent! Or, « ces sept députés étant créatures du roi d'Angleterre, il ne fallait point douter qu'ils ne s'engageassent dans les intérêts de l'Empereur, et que les propositions qu'ils avaient dessein de faire ne fussent que pour gagner du temps [2] ». Cette prévision était on ne peut mieux fondée. Les États-Généraux ne tardèrent pas, qu'on nous passe cette expression, à mettre le feu aux poudres, ainsi que l'avait décidé le stathouder, hors d'état d'engager l'Angleterre à fond dès ce moment. Le 15 janvier, ils se décidèrent à répondre au « Mémoire » justificatif que le Roi leur avait fait parvenir il y avait environ deux mois. Ils n'insistaient pas sur l'acceptation, et se contentaient de prendre acte des déclarations pacifiques de Sa Majesté, en protestant de leur égal amour du repos public. Seulement, des bruits belliqueux et certains mouvements de troupes « causaient beaucoup d'inquiétude ici et ailleurs parmi le peuple ». Ce peuple « craignait une nouvelle guerre, comme aussi que la sûreté qu'il avait cru avoir ci-devant dans la barrière des Pays-Bas espagnols pourrait devenir moindre ».

(1) Wray à Torcy, 6 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192.
(2) Wray à Torcy, 8 janvier 1701. — *Hollande*, t. 192.

Les États-Généraux estimaient donc, puisqu'aussi bien Sa Majesté leur avait fait attester ses bonnes intentions, « qu'il serait nécessaire et expédient de conférer ensemble sur la conservation de la paix et sur ladite sûreté, pour se donner là-dessus réciproquement tout le contentement qu'on trouverait nécessaire, et pour exprimer quels moyens on saurait trouver pour la conservation et maintien de la paix et tranquillité générale, et pour affermir ladite sûreté (1) ». C'était, à proprement parler, une demande en participation de bénéfices, lancée sous prétexte de garantie à prendre. Louis XIV ne se fit pas d'illusion sur la portée de cette proposition, et il s'en ouvrit à Tallard, après avoir désigné d'Avaux pour remplacer Briord, à ce moment en danger de mort.

« Je suis persuadé que le roi d'Angleterre peut avoir en vue de suspendre, par de feintes propositions d'accommodement, les mesures qu'il doit croire que je prendrai pour le maintien de la paix, et j'attribue à ce dessein la proposition que les États-Généraux viennent de faire d'entrer en conférence avec le comte de Briord, ou avec tel autre que je voudrai choisir, pour examiner ensemble les moyens de conserver et d'assurer la tranquillité générale. Je vous envoie la copie du « Mémoire » qu'ils m'ont fait remettre sur ce sujet. Ils proposeront apparemment des conditions très éloignées de celles que je puis leur accorder, et ils chercheront plutôt un prétexte pour appuyer les résolutions qu'ils prendront dans la suite que des sûretés raisonnables pour le maintien de la paix. Je veux cependant faire voir que mon intention est d'entrer dans tous les moyens raisonnables qu'on pourra me proposer pour l'affermissement de la tranquillité publique. C'est par cette raison que j'envoie le comte d'Avaux en Hollande pour écouter les propositions des États-Généraux. Je l'avais choisi pour cet emploi sur les nouvelles que je reçus de l'extrémité du comte de Briord. Mais son départ avait été suspendu depuis, ayant appris que ce dernier était hors de danger.

(1) Lamberty a donné le document, t. 1, p. 370-371.

Le comte de Briord, croyant qu'il est nécessaire que, dans les conjonctures présentes, il y ait quelqu'un de ma part en Hollande, me demande lui-même d'y envoyer le comte d'Avaux. Les premières propositions qui lui seront faites donneront lieu de juger des véritables intentions des États-Généraux, mais on peut les connaître par avance [1]. »

Les instructions délivrées à d'Avaux le 2 février 1701 étaient aussi détaillées que pessimistes. Comme elles expliquent très clairement la politique du Roi, nous en donnerons les principaux passages. On y verra au juste ce que Louis XIV était disposé à faire pour la paix, et le peu qu'il attendait des États-Généraux. Nous ne chercherons pas à méconnaître qu'il eût aussi souhaité de diviser ses ennemis, et de séparer la République du roi d'Angleterre, en éveillant la jalousie des deux des peuples coalisés contre lui.

... « Immédiatement après son arrivée à La Haye, il (d'Avaux) en donnera part aux États-Généraux dans la forme qu'il jugera le plus convenable. Il leur fera savoir que le Roi l'envoie pour écouter les propositions qu'ils ont à faire à Sa Majesté, pour lui en rendre compte, et même qu'elle lui a confié, et au sieur comte de Briord, les pouvoirs nécessaires pour traiter, s'il est question de prendre de nouveaux engagements pour assurer la paix.

Si l'intention des États-Généraux est véritablement d'éviter la guerre et de profiter des favorables dispositions de Sa Majesté, les députés qu'ils enverront au comte d'Avaux après son arrivée lui expliqueront ce qu'ils demandent pour leur sûreté, et, sur ce fondement, leurs propositions doivent se réduire à la conservation de leur commerce, et à celle de la paix, telle que les derniers traités de Ryswick l'ont établie. Mais ils demanderont apparemment d'autres conditions, et les avis que Sa Majesté reçoit ne laissent pas lieu de croire qu'ils se contentent de ces simples assurances. On a pris trop de soin d'exciter la crainte des Hollandais et de se servir pour cet

---

[1] Le Roi à Tallard, 27 janvier 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 114-115.

effet du prétexte ordinaire de leur barrière. Ils sont persuadés que cette barrière ne subsiste plus depuis qu'un prince de France est parvenu au trône d'Espagne; qu'ils doivent par conséquent demander des sûretés sur cet article, et l'on a déjà fait différents projets également impraticables sur les conditions qu'ils pourraient prétendre pour dissiper entièrement la terreur que leur inspire l'union de Sa Majesté avec le roi d'Espagne.

L'un de ces projets serait de laisser à l'Électeur de Bavière le gouvernement perpétuel des Pays-Bas catholiques avec une autorité absolue, sans Conseil établi par le roi d'Espagne, enfin avec un pouvoir presqu'égal à celui qu'il aurait, s'il était souverain de ces provinces. Les États-Généraux voudraient en même temps que le roi catholique fût obligé de laisser leurs troupes dans les places des Pays-Bas où elles sont encore. Quelques-uns ajoutent à ce projet celui de céder aux Anglais les villes de Nieuport et d'Ostende.

On parle encore de laisser à l'archiduc la souveraineté des Pays-Bas, et d'apaiser par cette cession le ressentiment de l'Empereur. Mais il n'y a pas lieu de croire que les députés nommés pour conférer avec le comte d'Avaux osent lui faire de semblables propositions. Leur principal but serait vraisemblablement de l'engager à parler le premier, et à leur offrir de la part du Roi des sûretés pour le commerce et pour la barrière. Comme Sa Majesté ne leur fait aucune demande, il n'y a nulle offre aussi à faire de sa part. Il doit suffire qu'elle assure qu'elle ne prétend pas se servir de sa puissance, ni de son union avec le roi d'Espagne, pour commencer une nouvelle guerre; qu'elle veut au contraire que cet événement serve à maintenir la paix générale, et qu'elle est prête à donner sur ce sujet toutes les assurances qu'on pourra lui demander raisonnablement.

Après ces discours généraux, si l'on entre de la part des États dans quelque détail, le comte d'Avaux fera connaître qu'aussitôt que les Hollandais marqueront par leur conduite qu'ils veulent sincèrement maintenir la paix, Sa Majesté renouvellera par un traité, s'il est nécessaire, les engagements qu'elle a déjà pris avec eux au sujet de leur commerce; que le roi d'Espagne pourra promettre aussi de sa part de le laisser au même état qu'il est présentement. Mais, si l'on demande au comte d'Avaux de nouvelles conditions, telles que

serait, par exemple, un engagement perpétuel, de la part du roi catholique, de ne jamais défendre les marchandises d'Hollande, d'accorder aux États-Généraux les mêmes avantages qu'il pourrait faire un jour aux sujets de Sa Majesté, le comte d'Avaux, ne pouvant être instruit à cet égard des intentions du roi catholique, promettra seulement d'en rendre compte au Roi et de recevoir ses ordres.

Quant à la barrière, il semble que, si les députés des États-Généraux font quelque proposition sur ce sujet, elles *(sic)* consisteront à demander que leurs garnisons demeurent dans les places du roi d'Espagne, et même qu'ils pourraient prétendre pour leur sûreté que ces places demeurent au même état qu'elles sont présentement, sans en réparer les fortifications. Cette dernière proposition serait si nouvelle que le comte d'Avaux pourra dire qu'il n'a reçu aucun ordre sur une idée aussi contraire à la liberté qui appartient à chaque souverain de fortifier ses places, principalement quand elles sont menacées; qu'il est donc nécessaire de savoir les intentions du roi catholique; mais qu'à la vérité ces propositions sont bien éloignées de celles que l'on devait raisonnablement attendre pour le maintien de la paix.

Quant au séjour des troupes hollandaises dans les places des Pays-Bas, il y a lieu de croire qu'il n'en sera plus question, lorsque le comte d'Avaux arrivera à La Haye. La conduite des Hollandais donnant autant de sujet de soupçonner leurs desseins, Sa Majesté a jugé que rien n'était plus dangereux que de souffrir plus longtemps la supériorité des troupes hollandaises dans les places du roi d'Espagne. Lorsqu'elle a fait partir le maréchal de Boufflers pour aller à Lille, elle lui a donné ordre de faire entrer ses troupes dans les places du roi catholique. Il a déjà fait savoir qu'il était convenu de toutes choses avec l'Électeur de Bavière, et vraisemblablement les troupes de Sa Majesté y seront introduites avant que le comte d'Avaux arrive à La Haye. Elle ne veut pas que l'on chasse les Hollandais de ces places. Au contraire, elle a jugé qu'on devait les y retenir pour gage des résolutions que les États-Généraux prendront. Si cet événement excite d'abord des plaintes en Hollande, il sera facile de faire connaître que les États-Généraux devaient s'y attendre, après avoir donné autant de sujets de se défier de leurs

intentions. Car, enfin, ils ne pourraient prétendre qu'ayant différé jusqu'à présent à reconnaître le roi d'Espagne, ce prince souffrît plus longtemps que la garde de ses places fût confiée à leurs troupes, et ils auront au contraire lieu de se louer qu'elles ne soient pas regardées et traitées comme ennemies.

Si ce dessein est exécuté, comme il y a lieu de le croire, lorsque le comte d'Avaux arrivera à La Haye, les Hollandais, ayant perdu par ce moyen les avantages considérables qu'ils auraient eu pour commencer la guerre, feront plus d'attention aux suites fâcheuses qu'elle pourrait avoir, et peut-être ils seront plus empressés à chercher les moyens de conserver la paix. Le Roi veut bien que le comte d'Avaux leur fasse connaître qu'il dépend d'eux d'en jouir longtemps, et de trouver de nouveaux avantages dans l'union des Couronnes de France et d'Espagne, puisqu'ils ressentiront en même temps les effets de l'amitié du Roi et de celle du roi catholique. Sa Majesté est informée que plusieurs particuliers, et même des plus considérables de la République, souhaiteraient qu'à cette occasion il fût possible de favoriser le commerce des Hollandais, préférablement à celui des Anglais. Mais personne n'osera parler sur ce sujet. L'autorité du roi de la Grande-Bretagne est si grande en Hollande qu'il serait dangereux à des particuliers de marquer combien l'union de la République avec l'Angleterre est forcée, et le peu de durée dont elle serait, si le roi de la Grande-Bretagne venait à manquer.

Cependant le comte d'Avaux peut se servir de cette vue, et faire savoir à ceux dont il connaîtra les bonnes intentions que les Hollandais pourraient, par leur conduite dans cette conjoncture, obtenir d'assez grands avantages pour rendre leur commerce beaucoup plus considérable que celui des Anglais; qu'ils doivent prendre garde qu'attendant les délibérations du Parlement d'Angleterre, et se soumettant aux ordres de cette Cour, ils ne perdent les conjonctures les plus favorables pour eux, et qu'ils ne s'engagent dans une guerre dont les événements peuvent les mettre dans un état bien différent de celui où ils sont présentement.

Le Roi remet entièrement à la prudence du comte d'Avaux la manière dont il fera répandre ces discours. Le principal ordre qu'elle (*sic*) ait à lui donner est de bien marquer qu'elle veut la

paix. Mais, en même temps, il doit faire connaître qu'elle ne la veut que pour le bien public, et qu'elle est en état d'assister puissamment le roi d'Espagne, et de soutenir cette monarchie contre les entreprises de ceux qui voudront l'attaquer.

Au reste, quoique Sa Majesté ait plusieurs raisons de croire qu'on ne lui propose une négociation de la part des États-Généraux que dans la seule vue d'en prendre un prétexte pour dire qu'il n'a pas dépendu d'eux de conserver la paix, son intention est cependant que le sieur comte d'Avaux ne rompe point cette négociation, et qu'il l'entretienne le plus longtemps qu'il sera possible, quand même il vérifierait les desseins de ceux qui l'ont proposée. Il peut par la même raison se charger de rendre compte au Roi de toutes les demandes qui lui seront faites. Sa Majesté approuve, cependant, qu'il fasse voir le peu d'apparence de les obtenir, si elles sont aussi déraisonnables que les projets dont elle a été avertie jusqu'à présent. Mais il est bon de les écouter, afin de faire voir, s'il est nécessaire, les véritables auteurs de la guerre, si malheureusement la paix dont l'Europe jouit encore est troublée.... (1) »

La complication prévue par Louis XIV s'était en effet produite avant l'arrivée de d'Avaux à La Haye. Cette arrivée n'eut lieu que le samedi 12 février, et, dès le 6, les troupes françaises, dont disposaient en Flandre Boufflers et Puységur, avaient, conformément à des ordres du 19 janvier (2), non pas chassé les garnisaires des États-Généraux de leurs postes, mais pénétré dans ces postes pour s'y installer à côté d'eux. Par un véritable miracle, il n'y eut pas un coup de feu tiré. « Le seul commandant des troupes hollandaises dans Ath fit prendre les armes à son bataillon, mais, après de mauvais discours, il ne fit aucune résistance (3). » On a fortement critiqué cette précaution militaire

---

(1) Instruction pour M. le comte d'Avaux, 2 février 1701. — *Hollande*, t. 195.

(2) *Bavière*, t. 44, fol. 13.

(3) Le Roi à d'Avaux, 11 février 1701. — *Hollande*, t. 193. — Cf. *Mémoires de Sourches*, 7, 8 et 12 février 1701, t. 7, p. 16-17.

de Louis XIV. En droit, cependant, elle nous semble irréprochable. Les conventions particulières des États-Généraux avec le roi d'Espagne [1] devenaient caduques *ipso jure*, du moment où ces mêmes États-Généraux refusaient de reconnaître le nouveau souverain que l'Espagne entière venait d'acclamer. Il n'est pas douteux non plus que la France, comme la monarchie espagnole, n'eussent le plus grand intérêt à prévenir un coup de main des Hollandais, fort capables d'expulser du jour au lendemain les quelques détachements, toujours plus faibles que les leurs, qui étaient censés garder ces places pour Philippe V. A Vienne, les gens bien informés se targuaient d'être absolument maîtres de Luxembourg, grâce à la complicité du comte d'Autel [2], et, à Rome même, le Pape raconta un peu plus tard à Janson-Forbin que l'Empereur comptait déjà comme siennes les places des Pays-Bas [3]. Il était certain en revanche que la prudence, légitime à tous les points de vue, du Roi serait regardée comme une odieuse violation de cette « barrière », qui, à coup sûr, causait beaucoup plus d'ennuis aux Hollandais qu'elle n'ajoutait à leur sécurité. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Les troupes néerlandaises, cependant, ne tardèrent pas à regagner l'arme sur l'épaule leurs foyers, par des chemins assez détournés, il est vrai, et à un certain intervalle les

(1) L'ancien archiviste du royaume de Belgique, M. Gachard, n'a jamais pu éclaircir l'origine de ce « règlement », qui n'avait pas été publié, et qu'on affecte souvent de considérer comme une partie intégrante de la paix de Ryswick. « On n'en possédait, » dit M. Gachard, « ni la minute ni de copie authentique dans les Archives du gouvernement; on n'en connaissait même pas la date précise. » V. p. 278, note 1. — Il en est de même aux Archives de La Haye.

(2) Villars au Roi, 19 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 215. — « Je crois pouvoir assurer Votre Majesté qu'elle a prévenu de fort peu de jours l'intention de s'assurer au moins de Luxembourg, Mons, Ostende et Nieuport... Pour Luxembourg surtout, on le comptait assuré à l'Empereur. » Villars au Roi, 19 février 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 67-68.

(3) Janson-Forbin au Roi, 15 mars 1701, et le Roi à Janson-Forbin, 14 mars 1701. — *Rome*, t. 418.

unes des autres, afin de ne pouvoir opérer brusquement leur concentration sur un point stratégique du territoire espagnol (1). Le Pensionnaire n'en éprouva pas moins « une joie inconcevable » de la permission qui leur était accordée (2). On fut assez surpris ailleurs de ce rapatriement bénévole. Saint-Simon jeta les hauts cris, parce qu'en conservant la proie ramassée dans ce coup de filet on se fût débarrassé des meilleurs éléments de l'armée hollandaise (3). De nos jours encore, M. de Grovestins, méconnaissant systématiquement les dispositions conciliantes de Louis XIV, impute cet acte, soit à une défaillance momentanée de sa sagesse, soit à un calcul de longévité comparée, qui semble peu admissible (4). A notre sens, il avait été dicté tout simplement par le respect le plus élémentaire du droit des gens, personne n'ayant le droit de faire des prisonniers de guerre en pleine paix.

Afin de mieux expliquer la conduite du Roi, d'Avaux avait reçu un « Mémoire » rédigé le 11 février, et destiné surtout à « faire connaître ses véritables intentions, et qu'il dépendrait des États-Généraux d'assurer la paix, s'ils la désiraient (5) ». Ce « Mémoire » récapitulait les preuves de la bonne volonté du Roi, et, parallèlement, mais sans aucune aigreur, ses sujets de mécontentement. Sa Majesté rappelait en premier lieu que « les plus fortes assurances de son affection », jointes à ses explications, « n'avaient pu vaincre le silence de M.M. les États-Généraux, ni les déterminer à répondre à la lettre qu'elle leur avait écrite pour leur faire part de l'avènement du roi son petit-fils au trône d'Espagne ». Or, continuait le « Mémoire », il était impossible « que le roi d'Espagne vît sans peine les

---

(1) D'Avaux au Roi, 10 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

(2) D'Avaux au Roi, 14 février 1701. — *Hollande*, t. 193.

(3) T. 2, p. 432-433, éd. Chéruel.

(4) T. 8, p. 64 et 72, note 1.

(5) Cf. le Roi à Tallard, 11 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 147-148.

places des Pays-Bas remplies de troupes, dont les maîtres ne voulaient pas le reconnaître pour souverain légitime de ces mêmes places ». C'est ce qui l'avait obligé de s'adresser à son aïeul et de lui demander les renforts que Sa Majesté venait de lui donner. D'autre part, des rumeurs, fort invraisemblables assurément, mais non moins fâcheuses, couraient sur les desseins de la République. « La sagesse de leur gouvernement », disait l'écrit, « permet difficilement d'ajouter foi aux bruits répandus d'un projet formé d'offrir à ce prince de le reconnaître, à condition que, séparant les Pays-Bas de la monarchie d'Espagne, il les cèderait à l'archiduc Charles; il y a peu d'apparence qu'ils aient cru que le roi d'Espagne, petit-fils du Roi, voulût, au commencement de son règne, acheter d'eux la paix à ce prix ». Si, du reste, le traité de Ryswick ne leur paraissait pas suffisant « pour leur ôter tout sujet d'alarmes, et sur leur sûreté, et sur leur commerce »,... Sa Majesté « voulait bien qu'ils lui fissent de nouvelles propositions, mais équitables, et telles qu'elle pût les admettre (1) ».

Les députés des États-Généraux s'étaient rendus le 15 chez le comte de Briord, à cinq heures du soir, afin d'y saluer le nouvel envoyé du Roi. Celui de Gueldre, qui portait la parole, prononça un long discours où, aux assurances de la joie causée par sa venue, il mêla quelques regrets sur la mauvaise saison qui l'avait retardée. Le Pensionnaire, invité par d'Avaux à indiquer « leurs sujets de défiance », protesta contre le soupçon de désirer la guerre. D'accord avec l'orateur du jour, il affirma, « plus de quinze fois en deux heures », que la République souhaitait seulement la barrière promise par le traité de partage. D'Avaux répliqua assez justement que, si Sa Majesté leur avait accordé

(1) *Hollande*, t. 193. V. Lamberty, t. 1, p. 392-394. — « *Durchaus nicht so verwerflich, wie man damals und spæter wohl angenommen hat, war die Beweisführung der Rechtfertigungsschriften, welche Ludwig im Haag und in London vorlegen liesz.* » — Von Noorden, t. 1, p. 116.

volontiers ce qu'ils avaient pu souhaiter, tant qu'il ne s'était agi que de partager la monarchie espagnole, il n'en était plus de même désormais, puisque le but poursuivi était de la maintenir intacte. Heinsius manifesta encore l'envie que le Roi prît les devants et leur soumît des propositions. D'Avaux leur fit remarquer qu'au contraire il était venu uniquement pour écouter les leurs (1). Le « Mémoire » royal fut remis le 16. Le 22, les députés vinrent rendre réponse, et assurer qu'ils allaient reconnaître Philippe V, ce qu'ils firent en effet sans plus tarder (2). Mais, dans leur délibération de la veille, ils prétendaient que le Roi rappelât ses troupes des Pays-Bas, puisqu'ils venaient d'en retirer leurs mercenaires. Finalement, ils se déclaraient tout « prêts à entrer en négociation avec Leurs Majestés très chrétienne et catholique avec l'intervention du roi de la Grande-Bretagne.... et de tels princes et potentats que l'on jugera nécessaire (3) ». Ils désiraient, en un mot, une délibération en commun, une sorte de Conférence européenne, où l'Empereur aurait son mot à dire. D'Avaux, Briord, qui était à peu près rétabli, et Quiros, qui fut consulté, estimèrent qu'on cherchait à traîner les choses en longueur. Ils voyaient bien que M.M. d'Amsterdam obéissaient à un mobile particulier, « la peur que le roi d'Espagne ne retînt les effets qu'ils avaient dans les galions ». Mais ils estimèrent cependant que la vraie pensée qui avait dicté cette politique était le désir de voir tout d'abord comment tournerait en Angleterre le nouveau Parlement (4).

Les élections anglaises avaient eu lieu en effet. La vénalité des électeurs avait produit ses résultats habituels. Il s'était

---

(1) D'Avaux au Roi, 17 février 1701. — *Hollande*, t. 193.

(2) D'Avaux au Roi, 22 février 1701. — *Hollande*, t. 193.

(3) Lamberty, t. 1, p. 394-396. Nous devons remarquer qu'il n'est question que de simples félicitations dans la lettre au Roi qui se trouve dans *Hollande*, t. 193, à la date du 22 février 1701.

(4) D'Avaux au Roi, 22, 24 février et 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

présenté jusqu'à trois mille candidats pour 513 sièges. Plus de quarante marchands et plusieurs gens de loi « avaient obtenu les députations en différents endroits où ils avaient été favorisés de la Cour et de leur argent (1) ». Par ces procédés, on avait arraché aux suffrages populaires l'élection de 154 membres nouveaux. Mais ce chiffre était tout à fait insuffisant pour déplacer la majorité. La nouvelle Chambre des Communes restait aussi tory que l'ancienne. Lorsque cette assemblée, servile par prédestination, fut sur le point d'entrer en fonctions, la pression, au lieu de s'exercer sur ceux qui élisaient, s'exerça sur ceux qui venaient d'être élus. « Trois ou quatre cents réfugiés », mandait Tallard, « courent tous les cafés à chaque ordinaire qui arrive de France avec des lettres supposées qui ne parlent que de tout ce qu'il faut pour échauffer la nation ». Guillaume III, on le voit, excellait déjà à se servir de la publicité. Malgré ce mode intensif d'entraînement, les esprits étaient fort montés contre le gouvernement, et « les anglicans assuraient qu'ils feraient couper le cou au milord Sommers pour avoir scellé le traité de partage, surtout sans en donner connaissance au Parlement, qui était assemblé pour lors (2) ».

La nouvelle comédie parlementaire, dont l'ouverture avait d'abord été fixée au 16 février, ne s'ouvrit en réalité que le 20, et, dès les premières séances, la plus vive animosité contre le « fatal » traité de partage s'y fit jour sur presque tous les bancs. Un projet d'adresse fut même préparé pour inviter le souverain à reconnaître sans retard Philippe V, formalité qu'il n'avait pas moins omise que les États-Généraux. Quelques saillies mordantes jetées à propos dans les débats par les orateurs de la Cour firent échouer la motion (3). Mais, le 23 février, en somme, il ne se trouvait que dix-huit

---

(1) Tallard au Roi, 15 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol 168.
(2) Tallard au Roi, 20 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 178 et 176.
(3) Grovestins, t. 8, p. 8-9.

voix de majorité pour repousser l'urgence sur la communication des documents relatifs au traité. Guillaume III, dès le début, l'avait échappé belle! Il avait moins bien réussi encore à la Chambre des pairs, plus indépendants, en raison de leur origine, car, juste le même jour, les pairs avaient exigé cette communication, avant de se mettre à délibérer (1) sur un sujet qui avait le don d'exaspérer les plus considérables d'entre eux. Une adresse violente fut rédigée. Elle équivalait presque à une demande de mise en accusation des ministres assez peu respectueux des droits du Parlement pour avoir osé conclure de pareilles conventions par-dessus sa tête, et en pleine session.

Mais Guillaume III n'était pas homme à faiblir pour si peu. Il s'était d'abord arrangé pour n'être troublé par aucun incident du côté de la France, durant les quelques semaines qui lui étaient indispensables pour mâter une fois de plus la représentation nationale. Vainement, dès le 7 février, Louis XIV avait-il commandé à Tallard de presser le roi d'Angleterre de s'expliquer, ou de faire au moins que les Hollandais s'expliquassent, ce dont il avait bien le pouvoir, puisque son ambassadeur était devenu le leur (2). Guillaume avait répondu simplement aux assurances de paix réitérées par Tallard « qu'il était bien aise de voir Sa Majesté dans ces sentiments-là, mais qu'il n'était pas encore informé de ce que M. de Manchester aurait avancé de la part des États, qu'ainsi il ne pouvait rien dire de positif ». Cependant, le matin même, Vernon était venu apprendre officiellement à Tallard « ce que M. de Manchester avait dit à Sa Majesté très chrétienne, et ce qu'elle lui avait répondu (3) ». Comment Guillaume l'ignorait-il?

Le vide fait ainsi de ce côté, et toute complication extérieure étant provisoirement ajournée, le monarque anglais

(1) Tallard au Roi, 24 février 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 190.
(2) Le Roi à Tallard, 7 février 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 135-136.
(3) Tallard au Roi, 15 février 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 163-164.

avait consacré sa dévorante activité au dressage des membres récalcitrants du Parlement. Le moment n'était pas encore venu de l'intimider et de le déconsidérer par la plume de Daniel de Foë, l'un des « publicistes » les plus incisifs aux gages des whigs[1], qui s'affublait du nom de « Légion », et, au besoin, se déguisait en vieille femme pour apporter ses pétitions au Parlement. Guillaume allait tenir tête à l'orage, en en détournant la fureur sur d'autres. Le 28 février, recevant à Kensington l'adresse des députés, il leur remit un « Mémoire » déposé la veille entre ses mains au nom des États-Généraux, et leur demanda leur avis sur la première partie de cet écrit, avec leur assistance à propos de la seconde. « Ce « Mémoire » contenait que, lesdits États ayant été informés que l'on regardait le refus qu'ils faisaient de reconnaître le roi d'Espagne comme une marque qu'ils n'étaient point portés sincèrement au maintien de la paix, ils avaient résolu de féliciter ce prince sur son avènement à la Couronne, mais qu'en même temps ils demandaient qu'on fît retirer les troupes françaises du Pays-Bas espagnol, et que l'on s'assemblât pour chercher les moyens de confirmer la paix par un nouveau traité; qu'ils avaient dit aussi à M. le comte d'Avaux qu'ils ne voulaient rien faire que de la participation et du consentement de Sa Majesté britannique, et sans que ses intérêts fussent conservés, comme aussi ceux de tous les princes et États qui en ont à la paix, ou qui sont nommés dans le traité de partage; et ils ajoutent que, comme il peut fort bien arriver qu'on ne pourra pas convenir des sûretés nécessaires, et qu'on en viendra à une rupture, ils prient ce prince de faire préparer les dix mille hommes et les 26 vaisseaux que l'Angleterre est obligée de leur fournir par un traité fait avec le roi Charles en 1677[2] ». C'était bel et bien, on le voit, une requête d'assistance, que

---

(1) Grovestins, t. 8, p. 45-49.

(2) Tallard au Roi, 2 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 18.

présentaient avec un traité à la main les fidèles alliés de l'Angleterre, inquiétés par un mauvais voisin.

La raison de sentiment n'eût pas sans doute, surtout en ce moment, suffi pour toucher les parlementaires anglais, mais le stathouder-roi avait eu soin de faire appel chez eux à un mobile bien autrement efficace, la peur de l'égoïsme. Le jour même de l'audience royale, « à midi, Vernon entra dans la Chambre basse, et leur communiqua de la part de ce prince une lettre écrite de la main de mylord Melfort, datée du 18 de ce mois, et adressée à mylord Perth, gouverneur du prince de Galles. » « On dit », raconta Tallard au Roi, « que ladite lettre est venue par la poste. Quoi qu'il en soit, elle contient un projet de descente en Angleterre. Le parti anglican, à la tête duquel il met l'évêque de Norwich, y est nommé pour être attaché au roi Jacques. Il ajoute que le duc d'Hamilton ne manquera pas de prendre son parti en Écosse; que l'occasion est favorable, puisque Votre Majesté a cinquante vaisseaux armés, et qu'elle est fâchée contre le prince d'Orange (ce sont les termes de la lettre) de la nouvelle tricherie qu'elle a découverte de lui contre ses intérêts. Enfin, il prie son frère de la communiquer à la reine d'Angleterre, afin que cette princesse la puisse faire passer à Votre Majesté ». On prétendait que ce projet d'invasion du territoire britannique avait été intercepté entre Paris et Saint-Germain. A l'heure même où Vernon en donnait lecture aux Communes, Jersey en faisait autant à la Chambre haute [1].

L'authenticité de la lettre eût, avant tout, mérité une discussion approfondie. Melfort, interrogé, assura d'abord « que cette lettre était supposée, et qu'il ne serait pas assez imprudent pour écrire sur de pareilles matières à son frère, lorsque rien ne l'empêchait de le voir tous les jours et de lui parler, s'il avait quelque secret à lui confier ». Il fit remarquer en outre que l'écrit lu au Parlement anglais

---

[1] Tallard au Roi, 28 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 201-203.

renfermait une foule d'erreurs grossières qu'il n'aurait point commises, s'il en avait été l'auteur. Il affirma, notamment, que, depuis nombre d'années, il n'avait pas même prononcé une fois le nom de l'évêque de Norwich. Cependant, « il avoua qu'une lettre qu'il écrivait au comte de Perth à Saint-Germain, et qu'il avait fait mettre à la poste n'avait point été rendue, que cette lettre pouvait bien avoir été portée en Angleterre et donner occasion à former une lettre dont on voulait présentement faire usage pour exciter la nation ». Il finit bientôt par reconnaître « qu'elle était véritable et qu'il en était bien l'auteur (¹) », ce qui le fit envoyer à Angers. Mais alors se présentait l'hypothèse où l'or du gouvernement anglais aurait fait tracer à un émigré sans ressources quelques lignes intentionnellement compromettantes pour le monarque qui lui donnait asile. Ce n'est là du reste qu'une considération secondaire. Ainsi que le faisait justement observer Louis XIV, « quand il serait vrai que le zèle de « Melfort » eût été assez indiscret pour écrire la lettre telle... qu'elle vient d'être imprimée en Angleterre, l'imprudence d'un particulier... ne peut être regardée comme un sujet d'alarmes, à moins que l'on ne cherche un prétexte, même le plus faible, pour exciter les esprits à la guerre. Il est assez connu que le comte de Melfort n'est pas instruit de mes desseins; sa lettre même le fait voir; et, quand il serait possible d'en douter encore, les préparatifs que je fais sont publics. On en sait la cause; on voit qu'ils ne regardent que la défense des États du roi mon petit-fils menacés de tous côtés. Si j'avais quelque dessein sur l'Angleterre, il est certain que je me préparerais d'une autre manière (²) ». En vérité, il fallait avoir un degré de confiance bien rare dans la crédulité et la niaiserie anglaises pour prêter aussi gratuitement à Louis XIV l'intention d'entreprendre la conquête de l'Angleterre —, et de l'Écosse, par-dessus le marché, — à un moment où il allait avoir à

(¹) Le Roi à Tallard, 17 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 53-54.
(²) Le Roi à Tallard, 10 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 35-36.

couvrir avec ses seules forces, outre son royaume, la monarchie espagnole tout entière, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus de frontières !

Mais la frayeur des assemblées irresponsables ne raisonne pas, et leur sottise est incommensurable. Le coup de théâtre préparé par Guillaume III réussit à souhait. Après la lecture de Jersey, séance tenante, les deux Chambres jetèrent feu et flamme, et se prosternèrent platement devant leur prétendu sauveur [1]. Le 3, « les Communes prirent en considération le « Mémoire » des États-Généraux,... et résolurent tout d'une voix, après l'avoir examiné, de supplier ce prince par une adresse de faire toutes les alliances qu'il jugerait à propos pour la sûreté de l'Angleterre, le maintien de la religion et de la paix de l'Europe, se remettant à sa sagesse de reconnaître le roi d'Espagne ou de ne le pas faire, et promettant de le soutenir de leurs biens et de leurs vies, et de l'assurer de plus qu'ils entreraient dans toutes les mesures qu'il conviendrait de prendre pour exécuter le traité fait en 1677 par le roi Charles avec la Hollande ». En vain, « quelques anglicans avaient voulu disputer ; à peine avait-on voulu les écouter [2] ». Le revirement était complet. L'adresse fut portée au roi par deux cent cinquante députés, « un beaucoup plus grand nombre que quand on fut lui offrir la Couronne [3] ». Guillaume III avait donc en quelques jours, grâce à un coup de haute imposture, obtenu ce dont il avait besoin, un blanc-seing pour armer contre Louis XIV, et la chance de lui gagner enfin une bataille. « Je compte présentement la guerre indubitable », avait écrit Tallard le 3 mars [4]. — « Vous avez raison de regarder la guerre comme certaine après cette démarche », lui répliqua sept jours plus tard le Roi, indigné de tant de fourberie [5].

(1) Tallard au Roi, 28 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 201-203.
(2) Tallard au Roi, 3 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 26.
(3) Tallard au Roi, 7 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 40.
(4) Tallard au Roi, 3 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 26.
(5) Le Roi à Tallard, 10 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191; fol. 33.

Revenons maintenant à La Haye. Eux aussi, les Hollandais, pendant le mois de février, avaient tiré les affaires en longueur. Avant tout, ils tenaient, comme auparavant, à gagner encore un peu de répit, afin d'emmagasiner leurs richesses mobilières errant sur les flots, de se pourvoir de mercenaires et d'alliances, de laisser enfin Guillaume arracher des subsides à la terreur publique, après avoir réglé sa succession royale suivant ses convenances particulières. A ce moment encore, « ils différaient toujours à s'expliquer sur leurs demandes, sous prétexte d'attendre que le roi de la Grande-Bretagne leur eût fait savoir ses intentions[1]. » Louis XIV, cependant, dans une note préparée pour Briord, vers la fin de février, mais qui paraît n'avoir pas été envoyée[2], s'était montré fort satisfait de leur dernière communication, malgré la menace, dont ils l'avaient assaisonnée, d'appeler l'Angleterre à leur aide. Bientôt, la délivrance

---

(1) Le Roi à Tallard, 28 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 186.

(2) « Le comte de Briord, ambassadeur extraordinaire du Roi très chrétien, a reçu ordre de Sa Majesté de faire connaître à M.M. les États-Généraux qu'elle a vu avec plaisir, par le « Mémoire » que l'ambassadeur d'Angleterre lui a présenté, qu'après un long silence ils témoignent, par leur empressement à demander la réponse de Sa Majesté sur leur premier « Mémoire » du 15e de janvier, le véritable désir qu'ils ont de contribuer à l'affermissement d'une paix solide. La confiance qu'ils prennent en cette occasion au comte de Manchester est regardée par Sa Majesté comme une marque certaine des sentiments du roi d'Angleterre, et qu'il souhaite également la conservation du repos public. Ainsi, cette étroite union, bien loin d'être suspecte à Sa Majesté, l'assure au contraire que, trouvant les dispositions nécessaires à faire connaître la sincérité de ses intentions, il lui sera plus facile de dissiper entièrement l'inquiétude et la crainte que M.M. les États-Généraux ont fait paraître pour la sûreté de leur État et de leur commerce. Comme on doit attendre ce bon effet des propositions dont le comte de Manchester sera chargé, ou de celles qui seront faites à La Haye aux comtes d'Avaux et de Briord, le dernier assure seulement M.M. les États-Généraux, par ordre du Roi, son maître, qu'ils trouveront Sa Majesté disposée à leur marquer, autant qu'il dépendra d'elle, son affection pour leur République, et le véritable désir qu'elle a de maintenir la tranquillité générale de l'Europe ». — En tête est écrit : « N'a point été envoyé, février 1701 ». — *Hollande*, t. 195.

régulière des denrées hollandaises confiées aux galions d'Espagne produisit un « merveilleux effet », et les négociants intéressés sollicitèrent à l'envi des passeports pour les navires qu'ils se proposaient d'expédier en France, comme de coutume[1]. Par surcroît, le 3 mars, le Roi autorisa son ambassadeur à publier, le plus haut possible, qu'il était tout prêt à retirer ses soldats des places occupées, au fur et à mesure que l'Espagne en aurait levé pour les remplacer[2]. Afin de se conformer à ces ordres, d'Avaux et Briord rédigèrent une note, qu'ils remirent le 5 aux États-Généraux, et où, après avoir pris acte « avec plaisir », au nom du Roi, de la reconnaissance accordée à Philippe V, ils exprimaient le vif désir de voir les conférences s'ouvrir enfin après tant de retards. Ils ajoutaient de la part de Sa Majesté « qu'aussitôt que les places du roi d'Espagne seraient en pleine sûreté son intention était d'en retirer ses troupes et d'en laisser la garde à celles du roi catholique[3] ».

Ces avances, par malheur, devaient demeurer stériles. Le contre-coup des scènes du Parlement anglais s'était fait sentir en Hollande avec une rapidité singulière. Dès le 3 mars, d'Avaux se trouvait à même d'envoyer à Versailles « une lettre que les émissaires du roi d'Angleterre avaient fait distribuer à Amsterdam à l'arrivée du courrier qui apportait les nouvelles de la dernière séance du Parlement. On peut voir par là, » continuait d'Avaux, « que ce prince n'omet rien pour engager les États-Généraux dans la guerre, puisqu'il se sert de suppositions si grossières. » D'Avaux, pourtant, ne désespérait pas encore. « Il est de notoriété publique », assurait-il, « que M.M. d'Amsterdam ont déjà fait deux remontrances très fortes au roi d'Angleterre que la

(1) D'Avaux au Roi, 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

(2) Le Roi à d'Avaux, 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

(3) V. la pièce à la date du 5 mars 1701. — *Hollande*, t. 195. Cf. Lamberty, t. 1, p. 396-397.

paix leur était nécessaire [1] ». Ils sentaient fort bien que, si la guerre éclatait, ils en auraient presque tout le fardeau à supporter, tandis que les Anglais en recueilleraient le principal fruit. Les séances parlementaires du 4 et 8 retirèrent bientôt à d'Avaux comme à Briord leurs dernières espérances. Ils voyaient dans les deux pays la situation dominée d'une main de fer par Guillaume, qui, indéniablement, voulait se battre. Aussi conseillaient-ils maintenant au Roi d'user sans scrupules de tous ses avantages. « Rien ne serait plus du service de Votre Majesté, » écrivait d'Avaux, « que d'accabler ces gens-ci avant qu'ils soient prêts, d'autant plus qu'il est constant qu'ils soutiendront par leur argent vingt ans durant la guerre qu'on fera en d'autres endroits [2] ». Et cependant, ajoutait-il quelques jours plus tard, « pour ce qui regarde le gros de la nation, je puis assurer Votre Majesté qu'elle ne s'y est portée que par la crainte qu'on leur a inspirée que Votre Majesté ne les attaquât [3] ». Louis XIV, pourtant, n'avait fait faire d'allusions comminatoires qu'à propos du port d'Anvers, qui pourrait être rouvert en cas d'hostilités, et il avait cru justement mettre là le doigt sur un point fort vulnérable du Pensionnaire. « Si le commerce s'y rétablissait une fois », commandait-il à d'Avaux de bien répéter autour de lui, « il ne serait pas sûr d'en obtenir le changement à la conclusion de la paix [4] ». Sans consentir à prendre les armes le premier, il prévoyait d'ailleurs que les exigences des Hollandais seraient parfaitement déraisonnables. Aussi ne voulait-il pas les laisser réintroduire leurs bataillons dans les places des Pays-Bas. « Ce serait remettre entièrement ces places aux États-Généraux. » Et, s'ils proposaient « que ces troupes dépendissent absolument du roi catholique comme les

---

(1) D'Avaux au Roi, 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.
(2) D'Avaux au Roi, 14 mars et 7 avril 1701. — *Hollande*, t. 193.
(3) D'Avaux au Roi, 17 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.
(4) Le Roi à d'Avaux, 10 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

siennes propres, elles ne contribueraient pas davantage à la sûreté qu'ils désiraient ». En somme, concluait-il, « la plus grande sûreté des Provinces-Unies, la seule qu'ils *(sic)* aient, véritable et solide, consiste dans le désir sincère que j'ai de maintenir la tranquillité générale (1) ».

Mais, hélas, ce désir n'était plus partagé que faiblement à La Haye. Heinsius et son état-major commencèrent par se plaindre de ce que, dans la note remise par d'Avaux, il n'était point parlé des « alliés de l'État », comme si on voulait exclure l'Angleterre des conférences. Pourtant, le 9, les États-Généraux, non sans avoir fait sonder à plusieurs reprises d'Avaux sur la possibité d'obtenir pour eux quelques places des Pays-Bas (2), déclarèrent qu'on entrerait en négociation « le plus tôt, le mieux », mais aussi « avec l'intervention de tels autres princes et potentats qu'il serait expédient et nécessaire (3) ». Malgré le vague de cette formule générale et le piège qu'elle cherchait à cacher, d'Avaux crut ne point devoir opposer de difficulté à l'admission du représentant de l'Angleterre (4). Il obtint au reste l'approbation du Roi : « Il est bon de faire voir », lui manda Sa Majesté, « que je veux bien convenir en même temps avec toutes les puissances intéressées au maintien de la paix des moyens capables de l'assurer (5). » On put donc enfin jeter les bases de la négociation, aussitôt que Stanhope, dans la nuit du 21 au 22 mars, eut reçu « sa patente de plénipotentiaire sous le grand sceau d'Angleterre ». A une heure et demie de l'après-midi, les États-Généraux convinrent de remettre la nomenclature de leurs exigences au représentant attitré de la France, et, dans la soirée, en effet, sept députés se présentèrent de leur part chez

(1) Le Roi à d'Avaux, 24 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.
(2) D'Avaux au Roi, 10 et 14 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.
(3) *Hollande*, t. 195. Cf. Lamberty, t. 1, p. 397-398.
(4) D'Avaux au Roi, 17 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.
(5) Le Roi à d'Avaux, 17 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

d'Avaux, en compagnie de Stanhope. Ils étaient munis de deux mémorandums [1]. Celui des Hollandais était ainsi conçu :

« Comme Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ont conclu le 25 du mois de mars de l'année passée 1700 avec Sa Majesté Très-Chrétienne un traité de partage pour prévenir les troubles et inconvénients qui auraient pu survenir au sujet de la succession du dernier feu roi d'Espagne, en cas qu'il vînt à mourir sans enfants; et, comme, entre autres, le principal objet des hauts contractants dans cette affaire a été de conserver la paix et la tranquillité générale dans l'Europe, et d'affermir la sûreté particulière de cet État, il est évident que, quoique Sa Majesté Très-Chrétienne ait trouvé bon d'accepter le testament du feu roi d'Espagne, laissant là le traité de partage, que cependant Leurs Hautes Puissances ne devraient point être frustrées de l'effet du même traité, mais que l'objet du traité, à savoir la paix et la tranquillité générale, et leur sûreté particulière, leur doit être donné, au moins par quelque équivalent ou autre moyen.

2. Sur ce fondement, Leurs Hautes Puissances demandent que, pour conserver la paix et la tranquillité générale, dans laquelle consiste une grande partie de leur sûreté particulière, il soit donné à Sa Majesté Impériale contentement et une satisfaction raisonnable sur ses prétentions à la succession d'Espagne, lesquelles étaient réglées par le traité de partage, et que Sa Majesté Impériale soit admise et incluse dans le traité que Sa Majesté de la Grande-Bretagne et Leurs Hautes Puissances feront avec Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique, et que, conséquemment, elle sera invitée à cette négociation.

3. Que Sa Majesté Très-Chrétienne, dans un certain temps fixé, aussi court qu'on en pourra convenir, retirera toutes ses troupes des Pays-Bas espagnols, sans y laisser aucunes, et sans qu'il lui soit permis de les y renvoyer jamais; mais qu'à l'avenir, dans les dits

---

(1) D'Avaux au Roi, 22 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

Pays-Bas espagnols (excepté dans les places de sûreté dont il sera fait mention dans l'article suivant), on poura tenir uniquement des troupes espagnoles, walonnes, ou originaires des Pays-Bas, de Sa Majesté Catholique, étant privativement à elle, sous son serment et à sa solde, et point des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, directement ni indirectement. Mais, si le roi d'Espagne venait à requérir des troupes du roi de la Grande-Bretagne, ou de Leurs Hautes Puissances, pour la défense de ses Pays-Bas, il leur sera permis de les y envoyer.

4. Que, pour la sûreté particulière de cet État, on cèdera et confiera à la garde privative de Leurs Hautes Puissances les villes, places et forteresses de Venlo, Roermonde, Stevenswaardt, Luxembourg, Namur, Charleroy, Mons, Dendermonde, Damme et Saint-Donaes, avec leurs châteaux et citadelles, ensemble avec tous les forts et ouvrages de fortification y appartenants, chacun dans l'état où il se trouve à présent, avec pouvoir d'y mettre et d'y tenir de telles garnisons qu'elles trouveront à propos, soit de leur part, soit de celle de leurs alliés, qu'elles voudraient requérir pour cela; sans qu'il soit permis à la France, ni à l'Espagne, d'y mettre la moindre garnison ni de bâtir derrière, ni à l'entour desdites villes, châteaux, places et forteresses, aucuns forts, lignes ni ouvrages de fortification, ni de faire quelque chose que ce soit qui pourrait porter préjudice à la garde desdites villes, châteaux, places et forteresses, et en empêcher l'effet.

5. Qu'il sera permis à Leurs Hautes Puissances d'augmenter, diminuer et changer leurs garnisons dans lesdites villes, châteaux, places et forteresses, toutes et quantes fois qu'elles le trouveront bon, comme aussi d'y envoyer des vivres, munitions, armes, matériaux pour les fortifications, et généralement tout ce qui pourra convenir et être nécessaire au service des garnisons et fortifications; que le passage pour le transport de toutes ces choses, aussi bien que pour celui des garnisons, tant en allant qu'en revenant, sera libre et ouvert en tout temps, par les terres et sur les rivières du territoire de Sa Majesté Catholique, sans qu'on y puisse mettre aucun empêchement, directement ni indirectement.

6. Que Leurs Hautes Puissances auront le plein commandement

et autorité sur les villes, places, châteaux et forteresses, où elles auront leurs garnisons, et qu'elles y mettront des gouverneurs et commandants, tels qu'elles le trouveront bon, sauf et sans préjudice des autres droits et des revenus du roi d'Espagne sur et dans lesdites villes et places.

7. Que, de plus, Leurs Hautes Puissances auront la liberté de fortifier et de réparer les fortifications desdites villes, places, châteaux et forteresses, ainsi qu'elles le jugeront à propos, et de faire généralement tout ce qu'elles trouveront nécessaire pour leur défense.

8. Qu'aucuns royaumes, provinces, villes, terres ou places, appartenant à la Couronne d'Espagne, tant dedans que hors de l'Europe, et spécialement aucunes villes, places ou terres des Pays-Bas espagnols, ne pourront être cédées ni transportées, ni ne pourront dévoluer ni parvenir à la Couronne de France, soit par donation, achat, échange, contrat de mariage, succession par testament ou *ab intestato*, ni par quelqu'autre titre que ce puisse être, ni qu'elles ne pourront être soumises au pouvoir ni à l'autorité du Roi Très-Chrétien, en aucune manière.

9. Que, dans les royaumes et États du roi d'Espagne, tant dedans que hors de l'Europe, et par conséquent aussi dans les Pays-Bas espagnols, les sujets et habitants des Provinces-Unies demeureront dans la jouissance de tous les privilèges, droits, franchises et autres avantages, tant à l'égard de leur navigation et commerce, le libre usage des ports, qu'en toute autre chose, tout ainsi qu'ils en ont joui ou dû jouir ci-devant et jusqu'à la mort du feu roi d'Espagne, et qu'ainsi toutes choses, telles qu'elles puissent être, excepté ce dont on sera convenu autrement par le traité à faire, seront laissées en l'état où elles ont été du temps de la mort du feu roi d'Espagne dernièrement décédé.

10. Que le traité entre la Couronne d'Espagne et Leurs Hautes Puissances conclu à Münster en 1646, comme aussi tous les autres traités et conventions entre l'Espagne et cet État, seront renouvelés, ou tenus pour renouvelés, de la manière dont on pourra convenir ensemble, d'autant qu'ils ne seront changés par le traité qu'on fera.

11. Que, de plus, les sujets et habitants des Provinces-Unies

jouiront dans tous les royaumes, États, villes, places, bayes et hâvres de la Couronne d'Espagne, dedans et hors de l'Europe, des mêmes privilèges, droits et franchises, comme aussi de toutes les immunités et avantages dont jouissent les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, ou des autres princes ou potentats, aussi bien que de ceux qui leur seront accordés et dont ils jouiront à l'avenir.

12. Que Leurs Majestés les rois de France et d'Espagne promettront solennellement, pour eux et pour leurs successeurs, l'exacte observation de tous ces points en général et de chacun d'eux en particulier.

13. Que le traité, qu'on fera sur ce sujet, sera garanti par tels rois, princes et potentats que l'un ou l'autre des hauts contractants y requéreront, et cela de la manière la plus forte qu'ils trouveront convenir.

14. Le tout avec réserve d'amplifier ces points dans la négociation, autant qu'on le trouvera nécessaire pour leur élucidation, et pour l'éclaircisssement de leur véritable sens et intention, comme aussi pour prévenir toutes sortes de disputes.

Fait à La Haye, le 22 de mars 1701 (1). »

La sommation anglaise, signée Alexandre Stanhope, comme l'autre Fagel, se composait également de 14 articles, identiques à ceux qu'on vient de lire, sauf la désignation, dans le premier, de Stanhope en qualité de plénipotentiaire, et le texte du quatrième, qui était ainsi libellé :

4. « Que, pour la sûreté particulière des États de Sa Majesté Britannique(!), on cèdera et confiera à la garde privative de Sa Majesté les villes d'Ostende et de Nieuport, avec leurs ports, châteaux ou citadelles, et tous les forts et ouvrages de fortification y appartenant, le tout dans l'état où il se trouve présentement, avec pouvoir d'y mettre et tenir telles garnisons, soit des troupes de Sa Majesté, ou de ses alliés, qu'elle voudrait requérir pour cela, et qu'elle trouvera à propos; sans qu'il soit permis à la France, ou à l'Espagne, d'y mettre la moindre garnison, ou de bâtir derrière ou à l'entour

---

(1) *Hollande*, t. 193.

desdites villes, ports et forteresses, aucuns autres forts, lignes ou ouvrages de fortification, ou de faire quelque chose que ce soit qui pourrait porter préjudice à la garde desdites villes et forteresses, et en empêcher l'effet [1]. »

D'Avaux expédia sans retard les deux pièces qu'il avait consenti à recevoir, ayant l'ordre « de tout entendre ». Il déclara, par exemple, à ceux qui les lui remettaient « qu'il était bien mortifié de voir que, malgré l'inclination de Sa Majesté à maintenir la paix générale,... ils faisaient des propositions qui rendraient inutiles toutes les bonnes intentions [2] ». A deux jours de distance, il remarqua toutefois que le titre de l'écrit était simplement « Mémoire », et non pas, comme d'ordinaire, « Résolution des États-Généraux », d'où il inféra que ce pouvait n'être que l'œuvre de quelques meneurs [3]. Il paraît que ce pressentiment était exact. Il y avait eu « des additions ajoutées par le Conseil secret préposé pour cette affaire ». M.M. d'Amsterdam trouvaient qu'on avait demandé beaucoup trop de places, et ne désiraient nullement voir les Anglais prendre pied à Nieuport ou à Ostende. Leur prétention, c'était qu'on fît respecter le principe de la « barrière » et qu'ils eussent le droit de fournir les garnisons pour les deux tiers [4]. Briord confessa à Torcy, à propos de cet « impertinent Mémoire », « qu'il louait Dieu de ne s'être pas trouvé dans la conférence, car il ne pensait pas qu'il eût pu s'empêcher de dire quelque chose de très désobligeant à ces messieurs [5] ». Quiros, qui comme l'on sait, « était fort vif », voulait quitter la Hollande dès le lendemain [6]. A Versailles, on eut aussi grande envie de se fâcher, si l'on en juge d'après un brouillon de réponse,

---

(1) *Hollande,* t. 193. Cf. Lamberty, t. 1, p. 403.
(2) D'Avaux au Roi, 22 mars 1701. — *Hollande,* t. 193.
(3) D'Avaux au Roi, 24 mars 1701. — *Hollande,* t. 193.
(4) D'Avaux au Roi, 31 mars 1701. — *Hollande,* t. 193.
(5) Briord à Torcy, 22 mars 1701. — *Hollande,* t. 195.
(6) D'Avaux au Roi, 22 mars 1701. — *Hollande,* t. 193.

qui, du reste, venait peut-être de La Haye[1]. Peu s'en fallut qu'on ne rappelât immédiatement d'Avaux. Toutefois, la réplique, formulée le 29, ne rompait pas encore définitivement les espérances d'accord.

« La lettre que vous m'avez écrite le 22e de ce mois m'a été apportée par le courrier que vous m'avez dépêché. J'ai entendu la lecture du « Mémoire » que les États-Généraux vous ont fait remettre. J'ai lieu de croire qu'ils ne s'attendent pas que vous y répondiez. Je vous rappellerais même dès à présent, si je ne voulais donner encore une dernière preuve du véritable désir que j'ai de maintenir la paix. C'est dans cette unique vue que, sans avoir égard aux termes de ce « Mémoire » et aux propositions qu'il contient, je veux bien que vous déclariez au Pensionnaire que, si les États-Généraux désirent pour leur sûreté que le traité de Ryswick soit renouvelé et confirmé dans tous ses articles par un nouveau traité, je suis prêt à leur accorder cette demande, quoique la paix, depuis sa conclusion, ait été ponctuellement observée de ma part; que, s'ils prétendent faire d'autres propositions, il est absolument inutile de négocier davantage; que la réponse doit être prompte, et que je vous ai ordonné de m'en informer incessamment.

Vous ne donnerez point de « Mémoire » en forme sur ce sujet. Vous demanderez seulement une réponse précise sur ce que vous aurez dit, et, cependant, vous vous disposerez à partir. Mais, avant que de le faire, vous m'informerez de ce qui vous aura été répondu, et vous attendrez mes derniers ordres à La Haye.

Je fais imprimer le « Mémoire » des États-Généraux. Il est bon qu'il devienne public et que chacun puisse juger de leurs intentions par des propositions aussi peu conformes à leur État. Peut-être même que la résolution prise de faire de pareilles propositions aura

---

[1] « Le soubzigné, comte d'Avaux etc..., a reçu ordre de Sa Majesté de répondre à Vos Seigneuries que les propositions contenues dans le dernier « Mémoire » qu'elles lui ont fait remettre pourront être examinées après que Vos Seigneuries auront employé pendant plus de 80 années les biens et le sang de leurs sujets pour obtenir les places de sûreté que vous demandez présentement. » — *Hollande*, t. 195.

été cachée aux provinces et aux villes, qui contribueront le plus dans la suite aux frais d'une guerre qu'elles seront obligées de soutenir pour des intérêts particuliers très différents de ceux de la République.

Vous direz au sieur de Quiros que je suis persuadé qu'il doit demeurer à La Haye pendant le temps que vous y serez encore, et vous n'y ferez pas apparemment un long séjour.

Vous ne répondrez rien au « Mémoire » de l'envoyé d'Angleterre. Il aurait même été plus à propos de ne le pas recevoir. Si le roi, son maître, a quelques propositions à me faire, il peut envoyer ses ordres à son ambassadeur auprès de moi, ou bien parler au comte de Tallard. »

A cette lettre était jointe la note suivante :

« Le Roy ayant entendu la lecture du « Mémoire » remis au sieur comte d'Avaux, son ambassadeur extraordinaire en Hollande, par les députés des États-Généraux des Provinces-Unies le 22e du mois de mars dernier, Sa Majesté a commandé que ce « Mémoire » fût incessamment imprimé. On sera peut-être surpris, après l'avoir lu, que son ambassadeur se soit chargé de l'envoyer. Mais, comme il a ponctuellement suivi les ordres qu'il avait de Sa Majesté, l'exécution de ces mêmes ordres en cette occasion fera voir le véritable désir qu'elle avait de conserver la paix. On jugera par les propositions faites au nom des États-Généraux si ceux qui gouvernent en Hollande souhaitent aussi sincèrement le maintien du repos public, si la puissance des États est telle qu'il dépende d'eux de fixer à Sa Majesté un terme pour retirer les troupes qu'elle emploie à la défense des places du roi son petit-fils; s'ils ont quelque droit d'interdire par avance et pour jamais à la Couronne de France les nouvelles acquisitions que Sa Majesté ne pense point à faire; de se déclarer, sans en être requis, les protecteurs des intérêts de l'Empereur; de prétendre la garde des plus considérables places des Pays-Bas catholiques avec une autorité bien plus absolue que celle qu'ils demandaient dans leur pays, lorsqu'ils se contentaient d'une amnistie et de la sortie des troupes espagnoles de leurs provinces. Enfin, toute l'Europe verra si cette voie est celle de confirmer le

traité de Münster; si, le roi d'Espagne ne l'ayant point rompu, peut écouter la proposition de céder sans guerre plus de places fortes que les rois ses prédécesseurs n'ont été obligés d'en abandonner à la République d'Hollande, soutenue des secours de la France, après une guerre de près d'un siècle; si ce serait répondre à l'attente de toute la nation espagnole, qui l'a regardé comme le seul prince capable de conserver les différents États dépendant de sa Couronne unis pour toujours à la monarchie. Peut-être aussi que les États-Généraux, faisant plus de réflexion sur les propositions contenues dans leur dernier « Mémoire », prendront des voies plus convenables pour la confirmation des traités dont ils doivent désirer le renouvellement (1). »

Le premier résultat de cette vive attaque et de cette prompte riposte fut la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. La situation n'y était plus tenable. Dès la mi-mars, le comte de Duras, qui venait de quitter Tallard, fut, selon ses propres termes, « volé » sur la route de Londres à Douvres, et vit fouiller son bagage, où rien de compromettant ne put être découvert (2). Le 17 du même mois, Guillaume III cependant se décida à reconnaître Philippe V (3), sans doute afin de ne pas séparer sa conduite de celle des Hollandais, et, aussi, afin d'empêcher l'Empereur de lui demander plus longtemps le renouvellement pur et simple de l'alliance de 1689. Mais les préparatifs de guerre se développèrent de jour en jour. L'Irlande avait déjà fourni douze mille hommes; on lui en demanda dix mille autres. Seize mille devaient être entretenus à ses dépens (4). Les protestants français réfugiés sur le territoire britannique se préparaient à former deux régiments pour

---

(1) Le Roi à d'Avaux, 29 mars 1701. — *Hollande,* t. 193. Cf. la lettre du Roi à Tallard, du 30 mars 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 81.

(2) Tallard au Roi, 17 mars 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 67.

(3) V. la pièce dans *Angleterre,* t. 191, fol. 163.

(4) Tallard au Roi, 28 mars 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 98.

le compte des Hollandais [1]. On se proposait en outre de tirer dix mille combattants d'Écosse aux gages des États-Généraux. Plus de quinze navires anglais étaient équipés pour les Indes Occidentales, avec quinze cents soldats de troupes réglées [2]. L'Amirauté avait, disait-on, « envoyé ordre aux vaisseaux qui se trouvaient à la Jamaïque, aux Barbades, ou à la Nouvelle-Angleterre, d'y rester jusqu'à nouvel ordre ». Tallard prévoyait depuis longtemps que, « si l'on en venait à une rupture, il y aurait une entreprise de mer sur les États de Sa Majesté catholique », et il citait, comme points principalement menacés, outre les îles et le continent d'Amérique, les Canaries, Cadiz et Gibraltar [3]. L'espoir de conquérir tout ou partie des Indes espagnoles entraînait visiblement les whigs à l'idée de guerroyer [4]. Tallard estimait du reste que les choses traîneraient encore en longueur, d'abord, parce que les deux partis rivaux allaient « s'entrechoquer » pour s'assurer l'exercice du pouvoir pendant la guerre, et surtout « afin de donner le temps à près de 1400 vaisseaux, qui étaient dehors, de rentrer dans leurs ports ». A eux seuls, 55 de ces bâtiments, d'après ses calculs, contenaient plus de cent millions de notre monnaie en marchandises américaines. Du reste, notre ministre restait émerveillé de la souplesse d'esprit et du bonheur de Guillaume. « Le roi d'Angleterre », disait-il, « mène tout ceci avec beaucoup d'industrie; il fait rapporter ses démarches aux adresses qui lui ont été faites, comme s'il n'avait jamais agi que sur ce principe-là [5] ».

Tallard fut alors rappelé. Le 7 avril, Louis XIV lui écrivit : « Vous jugez avec raison qu'il n'est plus de ma dignité que vous demeuriez à Londres.... L'on voit que

---

(1) Tallard au Roi, 7 mars 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 38.
(2) Tallard au Roi, 9 avril 1700. — *Angleterre,* t. 191, fol. 146.
(3) Tallard au Roi, 31 janvier 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 129-130.
(4) D'Avaux au Roi, 3 mars 1701. — *Hollande,* t. 193.
(5) Tallard au Roi, 2 avril 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 122.

l'intention du roi d'Angleterrre est de porter les choses à un éclat, évitant, s'il est possible, de faire tomber sur lui la haine d'en être l'auteur. » Le roi d'Angleterre, à son sens, n'avait rien à prétendre dans les Pays-Bas catholiques. Tallard n'attendit donc que l'arrivée d'un secrétaire nommé Poussin, qui lui fut dépêché de Paris et devait s'occuper des affaires courantes avec Vernon jusqu'au départ de Guillaume pour la Hollande[1]. Lui-même s'embarqua vers le milieu du mois à Greenwich, d'où il se proposait de gagner Calais par la Tamise[2].

L'ouragan parlementaire, cependant, continuait à souffler à Londres, plus violent que jamais, et ce qui allait en sortir, c'était la rénovation des anciennes alliances anglo-hollandaises, rénovation aggravée par des démonstrations belliqueuses faites de compte-à-demi. Les ministres exotiques de Guillaume eurent, il est vrai, à passer quelques mauvaises heures dans la Chambre des lords, comme signataires du traité de partage. Lord Normanby avait montré, non-seulement que ce traité était opposé aux vrais intérêts de la Grande-Bretagne, mais encore « qu'il avait été ménagé par deux ou trois étrangers sans le su du Conseil et sans le communiquer au Parlement, qui était assemblé dans ce temps-là. » Les deux nouveaux ministres Rochester et Godolphin, représentant depuis peu l'élément tory dans le gouvernement royal, parlèrent dans le même sens, mais « plus doucement ». Peterborough, au contraire, s'emporta en soutenant l'accusation. Portland et Jersey, quoique présents, ne dirent mot. Néanmoins, le 26, en comité, Portland se défendit vigoureusement, en rejetant toute la faute sur Vernon, qui, consulté par lui sur le point de savoir si ce qu'on faisait était « suivant les formes d'Angleterre », lui aurait répondu affirmativement. Cette excuse, plus que

---

(1) Le Roi à Tallard, 7 avril. — *Angleterre*, t. 191, fol. 119-121.

(2) Tallard au Roi, 14 avril 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 158.

superficielle, n'en avait pas moins suffi, avec la menace de l'invasion française, pour calmer la Chambre haute [1]. L'autre se montra de plus facile composition encore, et le résultat de ces débats, où l'éloquence britannique franchit plus d'une fois les limites de la modération, fut une adresse, qu'on pourrait définir un cri de haine contre le traité de partage et la France, englobés dans la même réprobation [2]. Malgré les lamentations affectées que Guillaume ne cessait d'envoyer à Heinsius [3], il était dorénavant maître de son Parlement, bien plus que de lui-même.

Le reste alla fort vite. Le souverain anglais informa les Communes que, d'après les derniers rapports de Stanhope, « l'ambassadeur de France à La Haye avait déclaré à M. le Conseiller-Pensionnaire que le roi, son maître, n'avait point d'autre réponse à faire aux demandes des États-Généraux des Provinces-Unies, sinon qu'il était prêt à renouveler et confirmer le traité de Ryswick. » Le roi d'Angleterre, après avoir résumé aussi sommairement les dispositions de Louis XIV, produisait, en guise d'annexes, deux résolutions prises par les États-Généraux, à la date du 4 avril, d'où il résultait que leur flotte, aux ordres du contre-amiral de Boer, quitterait son mouillage, pour se rendre, soit aux Dunes, soit à la baie de Sainte-Hélène, dans l'île de Wight, et s'y tiendrait à la disposition de leur « amiral-général », le roi-stathouder. Afin d'appuyer réciproquement leur demande de secours mutuel, ce prince rappelait le traité conclu par les États avec son oncle et prédécesseur Charles II en 1677 et 1678, comme avec lui-même en 1689. A une très forte majorité, les Communes décidèrent, le 13 avril, « que Sa Majesté serait priée de pousser les négociations avec les États-Généraux des

(1) Tallard au Roi, 28 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 98.

(2) *Angleterre*, t. 191, fol. 143. Envoyé le 8 avril par Tallard.

(3) Guillaume III à Heinsius, 6 avril 1701. — Cité par Grovestins, t. 8, p. 32-33.

Provinces-Unies et de prendre avec eux toutes les mesures convenables à leur sûreté; que Sa Majesté maintiendrait le traité fait avec les mêmes États le 3 de mars 1678, et que Sa Majesté serait assurée que la Chambre la mettrait effectivement en état de soutenir ce traité. » Les subsides furent votés en principe dès le lendemain 14 [1].

A La Haye, les pourparlers restaient simplement en suspens. Louis XIV se berçait encore de l'invraisemblable espoir, comme il l'expliqua un peu plus tard [2], que le va-et-vient des passions politiques chez ses ennemis pourrait modifier les dispositions de Guillaume lui-même. « Comme je ne veux faire aucune démarche que l'on puisse regarder comme une première déclaration de guerre, mon intention n'est pas de vous rappeler », finit-il par écrire à d'Avaux le 14 avril [3]. Il entendait seulement se placer résolûment sur le terrain de la paix de Ryswick, et, désormais, ne rien accorder au-delà [4]. D'Avaux ne perdit donc pas brusquement contact avec le mystérieux Pensionnaire, et les États-Généraux, comme ceux de Hollande, furent mis par lui au courant de cette situation [5]. Mais la négociation, jusqu'à nouvel ordre, ne pouvait faire aucun progrès, d'un côté, parce que d'Avaux n'avait remis aucune réponse écrite, contrairement aux usages, et, en outre, parce qu'il lui était formellement prescrit de ne plus admettre aux conférences l'envoyé d'Angleterre [6]. Toutes les entrevues entre d'Avaux et Heinsius, depuis les premiers jours d'avril, n'eurent donc qu'un caractère, pour ainsi dire, privé. Il en sortit pourtant quelques lueurs d'espoir pacifique.

Le 21 avril, d'Avaux résuma pour le Roi une conversation

---

(1) Lamberty, t. 1, p. 455-464.
(2) Le Roi à d'Avaux, 5 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
(3) Le Roi à d'Avaux, 14 avril 1701. — *Hollande,* t. 193.
(4) Le Roi à d'Avaux, 14, 21 et 28 avril 1701. — *Hollande,* t. 193.
(5) D'Avaux au Roi, 28 avril 1701. — *Hollande,* t. 193.
(6) D'Avaux au Roi, 2 et 12 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.

qu'il venait d'avoir avec Heinsius, à qui « les États-Généraux avaient ordonné de l'entretenir ». Le Pensionnaire lui avait parlé surtout de la « barrière ». D'après ses discours, « Votre Majesté », écrivait d'Avaux, « qui avait bien voulu leur accorder cette grâce, quand elle avait fait le traité de partage, le leur avait refusé en cette occasion-ci, et les avait pressés de dire quelle sûreté ils souhaitaient; qu'ils l'avaient fait après bien des délais, ne sachant pas eux-mêmes ce qu'ils devaient stipuler; que, s'ils avaient fait des propositions trop fortes, ce n'était pas la première fois qu'on avait demandé beaucoup pour avoir peu, et que leur intention n'avait jamais été de donner aucun sujet de mécontentement à Votre Majesté (1) ». Louis XIV, qui, en fait de marchandage, avait infiniment moins d'expérience que les Hollandais, et qui se permettait parfois le luxe de certains embarras de conscience, répondit à cette ouverture de seconde main : « Si l'avènement du roi mon petit-fils à la Couronne d'Espagne est une raison pour moi de veiller à la conservation de ses États, cette même raison ne me donne aucun droit de disposer des places qui lui appartiennent, pour apaiser les craintes mal fondées des Hollandais; je ne puis offrir que ce qui dépend de moi (2). »

Malgré cette judicieuse et fière réplique, le Pensionnaire, le 2 mai, n'en revint pas moins à la charge auprès de d'Avaux pour savoir ce qu'il conviendrait de retrancher de ses propositions, afin de les rendre acceptables. « Il m'a représenté », rapporta notre ambassadeur, « que quelques places des Pays-Bas espagnols entre les mains des États-Généraux ne pourraient jamais préjudicier au roi catholique; qu'une République ne cherchait pas à s'agrandir, et qu'elle n'en prétendait pas profiter pour faire la guerre, mais que cela leur était très nécessaire pour les mettre à couvert. Par exemple, m'a-t-il dit, nous avons du côté de la

(1) D'Avaux au Roi, 21 avril 1701. — *Hollande*, t. 193.
(2) Le Roi à d'Avaux, 28 avril 1701. — *Hollande*, t. 193.

Meuse Stephenswert, qui n'est qu'un misérable fort, et Venlo, car Ruremonde est une place toute ouverte, qui ne nous servirait de rien, et nous n'avons jamais demandé Gueldres. Du côté de l'Écluse, le fort de Saint-Donas nous incommode, et est si peu de chose qu'il est plus propre à être rasé qu'à être conservé; et Damm, qui n'est pas une place de conséquence, nous mettrait à couvert ». Au surplus, la demande de ces quatre places ne représentait, ainsi que d'Avaux le faisait remarquer, « qu'une simple opinion », qui n'avait pas même été « déclarée positivement [1] ».

Louis XIV ne refusa pas de prendre en considération cette vague et incertaine chance de transaction. A aucun prix seulement, il ne voulait admettre la participation de l'Angleterre aux négociations de La Haye, ces négociations ne devant pas avoir d'autre objet que d'assurer le repos des Hollandais les plus timorés. « Si le roi de la Grande-Bretagne », répétait-il le 5 mai, « a quelque demande à me faire, il peut en charger son ambassadeur auprès de moi. » — « Quant aux propositions du Pensionnaire », continuait-il en *post-scriptum,* « je ne puis encore vous donner aucun ordre précis. Il n'a parlé que de lui-même. Ce qu'il a dit ne fait pas voir si les Hollandais réduiraient leurs propositions à demander la garde de Venlo, de Stephenswert, et de Damm, et à la démolition du fort de Saint-Donas. Il y aurait encore bien des points à discuter sur cette première ouverture, et il faudrait examiner avec beaucoup d'attention si, les Hollandais se désistant d'une partie de cette nouvelle proposition, il conviendrait au roi d'Espagne d'accorder le reste [2]. » Évidemment, le Roi se méfiait de tant de modestie succédant brusquement à tant d'outrecuidance. Il avait raison de ne pas oublier qu'on lui avait uniquement transmis l'écho de conversations très faciles à désavouer, et que, d'ailleurs, tous les navires anglo-hollandais n'étaient

(1) D'Avaux au Roi, 2 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
(2) Le Roi à d'Avaux, 5 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.

pas encore rentrés au port. Néanmoins, il joignit à sa dépêche une sorte de questionnaire, où la sincérité de ses bonnes intentions perçait quand même, sous le voile d'une prudence nécessaire, nuancée d'un peu de dédain.

« Depuis que les conférences ont commencé entre le sieur comte d'Avaux et les députés des États-Généraux des Provinces-Unies, l'attention que l'on donne aux affaires importantes dont il est question a fait qu'il s'est répandu plusieurs bruits de différents projets que l'on assurait avoir été proposés pour un accommodement. Ces projets sans fondement ont enfin été réduits à trois.

Le premier, de céder au duc de Lorraine tous les Pays-Bas, à l'exception du duché de Luxembourg et du comté de Namur, de donner l'un et l'autre à la France avec la Lorraine, Sa Majesté cédant en échange des Pays-Bas le Roussillon au roi d'Espagne.

Le second projet, de remettre à la garde des Suisses toutes les places du pays de Gueldres, réservant toujours au roi catholique la souveraineté et les droits qu'il a sur ces mêmes places.

Le troisième, d'en laisser la garde aux États-Généraux de la même manière qu'ils l'ont eue depuis la paix de Ryswick, à condition cependant de faire raser Maestricht.

Quoique ces projets n'aient d'autre fondement que les réflexions de quelques particuliers qui ne sont point chargés des affaires, l'intention du Roi est cependant que le sieur comte d'Avaux lui fasse savoir si l'on y fait quelque attention en Hollande, si la sûreté contenue dans l'un de ces trois projets paraîtrait suffisante aux États-Généraux, enfin s'il y aurait quelque voie pour entrer en négociation sur l'un des trois, principalement sur les deux premiers. Mais, en ce cas, il faudrait que la proposition en fût faite par les États-Généraux, ne convenant pas qu'une pareille ouverture soit jamais faite de la part de Sa Majesté [1]. »

D'Avaux répondit le 12 mai. Il n'avait encore rien ouï-dire des deux dernières combinaisons; mais, quant à l'échange

---

(1) Annexe à la lettre du Roi à d'Avaux, 5 mai 1701. — *Hollande*, t. 194.

de la Lorraine et du Roussillon, « il a été ici très public, » confessait-il. D'Avaux promettait de faire de son mieux afin d'insinuer le plus discrètement possible l'idée de ce premier expédient. « Pour ce qui est du second, » ajoutait-il, « ils ne l'accepteront jamais, et le troisième ne convient pas à Votre Majesté [1]. » Il mit bientôt en campagne un personnage officieux, lequel se chargea de parler à Heinsius du projet qui amènerait à Bruxelles le duc de Lorraine. « Le Pensionnaire se mit à rire, et lui demanda s'il faisait souvent de pareilles rêveries. » Il promit toutefois d'en dire un mot au roi d'Angleterre, mais il ne s'expliqua pas sur la façon, favorable ou défavorable, dont il lui soumettrait le plan. Trois jours plus tard, M. d'Odyk vint de lui-même causer avec d'Avaux de la pensée d'un échange avec le duc Léopold, pensée dont tous les politiciens se préoccupaient. D'Odyk déclara « qu'il ne croyait pas que cela fût accepté ». A son sens, le duc de Lorraine n'était pas « un assez grand prince » pour défendre les Pays-Bas espagnols. « La France l'enlèverait en une matinée [2]. »

Les intentions conciliantes de Louis XIV étaient donc loin de prendre racine à La Haye, lorsque fut posée nettement la question de savoir si on introduirait décidément aux conférences, non pas seulement l'envoyé d'Angleterre, mais aussi la cause de l'Empereur. Déjà, à la fin d'avril, Heinsius avait soulevé le point délicat de l'indemnité, ou consolation, à offrir à Vienne, en demandant à d'Avaux ce que Sa Majesté très chrétienne comptait faire pour l'Autriche [3]. « Je ne puis savoir encore, » avait mandé notre ambassadeur le 5 mai, « si les États-Généraux abandonneront ce prince; au contraire, je ne doute point qu'ils ne parlent pour ses intérêts dans leurs premières propositions [4]. » Sept jours plus tard, il faisait encore allusion aux

(1) D'Avaux au Roi, 12 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
(2) D'Avaux au Roi, 19 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
(3) D'Avaux au Roi, 21 avril 1701. — *Hollande,* t. 193.
(4) D'Avaux au Roi, 5 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.

prétentions autrichiennes sur Naples et la Sicile [1]. Louis XIV n'entendait plus, à aucun prix, entrer de rechef dans cet ordre d'idées. Il jugeait avoir suffisamment mis à l'épreuve l'intelligence et la bonne volonté des Impériaux. Il ne consentit donc pas à laisser les pourparlers de La Haye se développer dans ce sens et tourner au Congrès. Le 12 mai, il avait écrit à d'Avaux « qu'il ne devait pas souffrir » cette adjonction [2]. Le 19, de Meudon, il lui expliqua fort clairement comment il entendait les choses :

« Il ne s'agit pas de négocier sur les différents projets contenus dans le « Mémoire » que j'avais fait joindre à cette lettre. Je vous les ai seulement envoyés, pour vous informer des bruits répandus dans le public, et pour savoir quels étaient sur ce sujet les sentiments des États-Généraux. Je ne vous ai pas même marqué si j'agréerais aucun de ces projets. Il est par conséquent peu important que l'on sache en Hollande que j'en ai eu connaissance. Il serait même impossible de le cacher, toutes les nouvelles publiques et particulières en étant remplies depuis quelque temps. Mais, puisqu'on y ajoute, ou la cession du Milanais, ou celle des royaumes de Naples et de Sicile en faveur de l'Empereur, il est inutile d'approfondir les sentiments des États-Généraux sur une pareille idée, et les affaires ne sont pas en état que le roi mon petit-fils cède pour le maintien de la paix ce que l'Empereur obtiendrait avec peine par les plus heureux succès d'une longue guerre. Ainsi, vous ne devez faire aucune démarche à cet égard, et, si les États-Généraux s'attachent à procurer la satisfaction de l'Empereur, cette conduite fera voir qu'on doit attendre peu de succès des conférences qu'ils ont reprises avec vous [3]. »

Relativement à l'admission de Stanhope, Louis XIV se montra plus disposé à transiger. Sur le pied où les Hollandais s'étaient placés avec les Anglais, prétendre les désunir

---

[1] D'Avaux au Roi, 12 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
[2] Le Roi à d'Avaux, 12 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.
[3] Le Roi à d'Avaux, 19 mai 1701. — *Hollande,* t. 194.

eût été tout perdre, et sur le champ. Le 23 avril, les États-Généraux avaient pris acte de la confirmation des anciens traités ainsi que de « l'unanime concurrence » du Parlement britannique [1]. Le 2 mai, en proposant de rouvrir les négociations, abandonnées depuis plus d'un mois, disaient-ils, ils avaient eu bien soin de spécifier que cette réouverture aurait lieu, « conjointement avec ledit sieur Stanhope [2] ». Cette délibération fut portée le lendemain à d'Avaux, qui s'empressa d'envoyer un exprès à Versailles. L'exprès revint le 8, avec des ordres en date du 5. « Si les conférences recommencent », écrivait le Roi, « et que l'envoyé d'Angleterre demande d'y assister, vous ne devez pas vous y opposer ; il y peut être admis comme ministre d'un prince allié des États-Généraux. Mais, comme le roi d'Angleterre n'a nul prétexte de faire des demandes, et qu'elles ne devraient pas même être faites dans les conférences de La Haye, si cet envoyé veut donner des « Mémoires », vous ne vous en chargerez point, et vous direz, comme je vous l'ai déjà marqué, que, si le roi de la Grande-Bretagne a quelque demande à me faire dire, il peut en charger son ambassadeur auprès de moi [3] ». Le 10, d'Avaux, en conséquence, répondit par une note, où il n'était parlé que de « l'admission » de l'envoyé d'Angleterre, sans plus d'explications sur le rôle que cet envoyé serait autorisé à jouer [4].

Frappés de l'ambiguité de la formule, les États-Généraux, trois jours plus tard, écrivirent à Guillaume pour lui signaler cette lacune, et saisirent cette nouvelle occasion pour lui déclarer qu'ils ne voulaient pas séparer leurs intérêts de ceux de l'Angleterre. En même temps, ils représentaient à Sa Majesté britannique et aux Anglais « le pressant besoin où ils étaient d'être secourus, sans perte de temps,

---

(1) Lamberty, t. 1, p. 465-466.

(2) Lamberty, t. 1, p. 473.

(3) Le Roi à d'Avaux, 5 mai 1701. — *Hollande*, t. 194.

(4) *Hollande*, t. 195. — Lamberty, t. 1, p. 474.

s'ils voulaient prévenir la ruine qui les menaçait et le péril extraordinaire où ils se trouvaient [1] ». Soit dit en passant, on n'aperçoit pas bien de quels dangers sérieux ils redoutaient l'imminence, car, enfin, il semble que Philippe V avait besoin de s'affermir un peu sur son trône avant d'entreprendre la conquête des Provinces-Unies, — à la suite de celle du Portugal. En tout cas, Coehorn avait déjà commencé ses inondations aux environs du fort de Lillo, et Athlone construisait ses camps retranchés. Mais, plus les événements marchaient, et mieux se vérifiait la sagacité des prévisions de Louis XIV écrivant à d'Avaux, de Marly, le 7 avril : « Le roi d'Angleterre, n'étant pas maître d'engager la nation anglaise à la guerre aussi facilement qu'il l'avait espéré, veut, par son autorité en Hollande, obliger cette République à prendre un parti aussi contraire à ses propres intérêts, et il croit parvenir à son but, étant persuadé que, si la guerre commence, l'Angleterre n'abandonnera pas les États-Généraux [2] ». Tout le secret de Guillaume et de Heinsius était là.

Le 29 mai, le Roi, confirmant ses instructions du 5, refusait encore de consentir à ce que d'Avaux négociât avec Stanhope, si Stanhope s'autorisait des mêmes pouvoirs et réclamait la même situation que les Hollandais [3]. Si peu qu'il pût se flatter de leur bon vouloir, il finit cependant par lever cette prohibition le 9 juin. Seulement, il demeurerait bien entendu que le maintien de la paix de Ryswick constituerait l'unique matière des pourparlers communs, ce qui était peut-être en rendre le champ trop étroit pour devenir fécond. En outre, le Roi tenait encore la porte entre-baillée à certaines exigences militaires des États-Généraux. « Si, de leur part », mandait-il à d'Avaux, « ils font quelques propositions, quand même ils demanderaient de pouvoir mettre des

---

(1) *Hollande*, t. 195. V. Lamberty, t. 1, p. 474-477.
(2) Le Roi à d'Avaux, 7 avril 1701. — *Hollande*, t. 193.
(3) Le Roi à d'Avaux, 29 mai 1701. — *Hollande*, t. 194.

troupes dans quelques places, vous m'en rendrez compte.... Après ce consentement, il n'y aura plus lieu de dire que je veux diviser l'Angleterre et la Hollande, et traiter séparément avec l'une de ces deux puissances [1]. » Le 2 juillet, l'ordre de négocier avec Stanhope au même titre qu'avec les Hollandais fut réitéré par le Roi [2]. Mais il était déjà bien tard.

Un dernier différend, qui ressemblait à un malentendu volontaire, était encore venu s'ajouter aux autres. Dans sa correspondance privée avec Heinsius, Guillaume ne cessait de se plaindre des efforts perfides et obstinés de Louis XIV pour attirer la négociation à Paris, afin de mieux couper en deux la nouvelle alliance anglo-hollandaise [3]. On ne voit pas trop, en réalité, pourquoi les deux puissances maritimes n'auraient pas pu agir de concert à Paris ou à Versailles, aussi bien qu'à La Haye. Mais en tout cas l'assertion était erronée. En écrivant le 29 mai à d'Avaux, Louis XIV lui avait simplement soumis cette remarque que, si l'Angleterre se proposait de négocier avec lui, elle pouvait le faire à Paris, en même temps que les États-Généraux lui enverraient un ministre spécial pour agir en leur nom. A tort ou à raison, il prétendait que, par cette voie, on atteindrait plus vite le but qu'en Hollande [4]. « Il importe peu au fond », ajoutait-il le 9 juin, « en quel lieu les affaires soient traitées, si l'on a véritablement intention de conclure [5]. » Il y a loin de là à la « condition » *(Bedingung)*, dont parle M. Gædeke par erreur [6]. Docile aux ordres reçus, d'Avaux proposa en effet à Heinsius de nommer un ambassadeur pour négocier

(1) Le Roi à d'Avaux, 9 juin 1701. — *Hollande*, t. 194.

(2) Le Roi à D'Avaux, 2 juillet 1701. — *Hollande*, t. 194.

(3) Guillaume III à Heinsius, 10 et 14 juin 1701. — Cité par Grovestins, t. 8, p. 75-76.

(4) Le Roi à d'Avaux, 29 mai 1701. — *Hollande*, t. 194.

(5) Le Roi à d'Avaux, 9 juin 1701. — *Hollande*, t. 194.

(6) T. 2, p. 131.

à Paris, de concert avec celui de Guillaume. C'était assez marquer, ce semble, que son maître ne caressait point le secret espoir de semer la zizanie entre eux. Le Pensionnaire se récria fort, et d'Avaux n'insista pas [1], Louis XIV non plus. Le moment avait fui sans retour de faire reconnaître à la République qu'elle servait uniquement d'instrument au roi d'Angleterre, comme l'Angleterre elle-même. Pas mieux à Paris qu'à La Haye on n'aurait réussi à dessiller des yeux qui ne voulaient pas voir.

L'article de la « gratification de l'Empereur », qui devait achever de tout gâter, avait été, sur ces entrefaites, remis en discussion. Le Pensionnaire, au commencement de juin, ayant demandé, « en riant », à d'Avaux, s'il n'admettrait pas aux conférences le comte de Goes, d'Avaux lui avait cependant riposté sans détours qu'une pareille exigence serait un cas de rupture immédiate [2]. Avant même cet avis, le Roi avait écrit de Versailles que souffrir cette intrusion équivaudrait pour lui à un acte de faiblesse [3]. Malgré tout, à ce moment, d'Avaux se plaisait à soupçonner qu'on pourrait du même coup satisfaire à la fois, avec les Pays-Bas espagnols, l'Empereur et les Hollandais. Mais il avait perdu sa peine à vouloir lancer le Pensionnaire sur cette piste. « Il est bien difficile de le pénétrer », avoua-t-il ; « c'est un homme qui questionne toujours et qui ne s'explique jamais. Je puis néanmoins conjecturer qu'il ne s'attacherait plus à demander des villes, et j'ai entendu parler du gouvernement perpétuel des Pays-Bas espagnols pour l'archiduc comme d'une chose qui satisferait l'Empereur, et mettrait les États-Généraux en sûreté [4]. » Disons-le du reste bien vite : l'idée de livrer les Pays-Bas au second fils de Léopold n'était nullement du goût de Louis XIV. Il

---

(1) D'Avaux au Roi, 7 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(2) D'Avaux au Roi, 7 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(3) Le Roi à d'Avaux, 9 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(4) D'Avaux au Roi, 2 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.

la repoussa « comme un refus de traiter » dans sa première lettre à d'Avaux (1). Mais la question ne tarda guère à entrer dans la phase aiguë.

A peine en effet le représentant de l'Angleterre se trouva-t-il admis aux conférences sur le pied d'une parfaite égalité avec d'Avaux, Heinsius et le septuor hollandais, que tout ce monde, moins d'Avaux, prétendit aussi, comme Louis XIV l'avait prévu, y faire prendre séance à un fondé de pouvoirs de l'Empereur (2). Dans la réunion du 20 juin, qui devait être la dernière de toutes, après avoir laissé les députés des Provinces-Unies se répandre en banales protestations, « l'envoyé d'Angleterre demanda s'il n'était pas bon que celui de l'Empereur assistât aux conférences. » D'Avaux « rejeta cela bien loin, et les députés des États n'insistèrent pas. » Néanmoins, le Pensionnaire, à son tour, posa la question de savoir « si l'on ne pourrait pas trouver en même temps la satisfaction de l'Empereur et la sûreté des États-Généraux. » La fermeté de d'Avaux l'obligea, il est vrai, à reculer aussitôt après s'être avancé, et Heinsius le pria même de ne rien écrire à Sa Majesté de son insinuation (3). Malheureusement, quelques jours plus tard, le comte d'Albemarle dit très franchement à notre ambassadeur que ni l'Angleterre ni la Hollande « ne s'accommoderaient point sans ajuster en même temps les intérêts de l'Empereur (4). » « Ainsi », répondit le Roi à la date du 7 juillet, « les conférences deviennent inutiles », et il lui ordonna de se préparer à revenir (5). Deux jours au reste avant l'expédition de cette dépêche, le 5 juillet, d'Avaux, étant allé faire une visite à Quiros, rencontra chez ce diplomate Stanhope, qui, à brûle-pourpoint, et d'une façon impertinente, lui déclara que son

---

(1) Le Roi à d'Avaux, 9 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(2) Lamberty, t. 1, p. 482.
(3) D'Avaux à Torcy, 21 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(4) D'Avaux au Roi, 30 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(5) Le Roi à d'Avaux, 7 juillet 1701. — *Hollande,* t. 194.

maître « ne se départirait pas des intérêts de l'Empereur », et qu'il avait ordre de le lui dire. Encore bien que d'Avaux n'attribuât cette « manière de procéder qu'au sieur Stanhope, qui avait très peu d'esprit et était fort brutal[1] », une pareille algarade portait le coup de grâce aux négociations.

Dans les derniers temps, un fugitif rayon d'espérance était pourtant venu sourire aux amis de la paix. Ce rayon provenait de la ville d'Amsterdam, où quelques magistrats, entre autres, un bourgmestre régent, Heusden, semblaient vouloir reprendre en sous-œuvre les ouvertures faites au commencement de mai par Heinsius en vue d'une « barrière », prétendue « raisonnable », et au principe de laquelle Louis XIV ne contredisait pas. A la vérité, la cession territoriale dont il était question à présent, celle de la Gueldre espagnole, présentait cette bizarrerie de n'assurer que bien indirectement, malgré le célèbre passage du Rhin, l'indépendance néerlandaise contre la France. Ce désir dévoilait, par conséquent, qu'au fond, pour les États-Généraux, le grand point était, non de se garantir, mais de s'agrandir. La Gueldre, en revanche, offrait cet avantage que le sacrifice en semblait beaucoup plus facile au point de vue espagnol. La province se trouvant en effet hypothéquée aux Hollandais, l'abandon en prendrait les apparences d'une simple vente, et l'honneur castillan sortirait sain et sauf de l'épreuve. Au dire même des créanciers, l'article 52 du traité de Münster leur conférait le droit d'acquérir à toute époque cette annexe d'outre-Meuse des Pays-Bas catholiques, dont ils avaient déjà, on s'en souvient, détaché Maestricht. A l'heure actuelle, ils auraient acheté le reste de la province, en donnant quittance à l'Espagne de ses vieilles dettes, que cette dernière d'ailleurs ne s'était jamais beaucoup préoccupée de leur payer[2]. Tel était le projet que des personnages, plus ou moins autorisés, étaient venus d'Amsterdam soumettre à d'Avaux.

---

(1) D'Avaux au Roi, 7 juillet 1701. — *Hollande*, t. 194.
(2) D'Avaux au Roi, 2 et 7 juin 1701. — *Hollande*, t. 194.

Par malheur, les obstacles surgirent de plusieurs côtés à la fois. D'abord, les délégués, avec ou sans mandat, d'Amsterdam, qui n'avaient à l'origine parlé que de la Gueldre espagnole, y ajoutèrent bientôt, outre Damm, déjà réclamé pour couvrir l'Écluse, en rasant les forts Isabelle et Saint-Donas, la place de Dendermonde, sous prétexte de protéger Hulst. Dendermonde, ou Termonde, se trouvait presque au centre d'un triangle formé par Anvers, Gand et Bruxelles. C'était donc une position de premier ordre. Cette prétention changeait tout. En second lieu, Heusden, que l'obligeant Molo alla directement sonder de la part de d'Avaux, « ne laissa rien échapper sur ce qu'il voudrait » pour la sûreté de son pays. Au surplus, Quiros, avant de partir pour les eaux d'Aix, déclara à Heinsius, et, en somme, il avait bien quelque qualité pour le faire, que l'Espagne ne cèderait jamais « un moulin à vent [1] ». Bref, les politiciens d'Amsterdam rentrèrent assez vite dans les sentiers battus de la politique que Guillaume leur imposait.

Louis XIV avait, de très bonne heure, aperçu et dénoncé le côté faible de ce beau dessein. « Il y a longtemps », répondait-il à d'Avaux le 9 juin, « que le crédit de la ville d'Amsterdam n'a balancé celui du roi d'Angleterre en Hollande ». Il avait réitéré ses doutes le 18 du même mois. Il aurait aussi convenu, à son sens, de savoir jusqu'où la « Régence d'Amsterdam » serait disposée à pousser les choses, si, par exemple, « elle refuserait son consentement à la guerre ». En outre, il redoutait que la condescendance qu'il montrait n'encourageât les États-Généraux à lui tenir tête de plus en plus, en leur faisant croire qu'il se sentait le plus faible [2]. Il n'en avait pas moins laissé d'Avaux libre de saisir les fils qu'on faisait mine de lui tendre. Mais, le jour même où son ambassadeur lui racontait les propos de Stanhope, le 7 juillet, il lui marquait qu'il ne comptait plus

---

(1) D'Avaux au Roi, 14 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.

(2) Le Roi à d'Avaux, 9 et 18 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.

sur une diversion de ce côté : « Les bonnes intentions », disait-il, « que la ville d'Amsterdam avait fait paraître ne produisent aucun effet, et, puisque cette ville se laisse persuader de soutenir les intérêts de l'Empereur, il n'y a plus lieu de douter que le crédit du roi d'Angleterre ne l'emporte sur toutes les considérations qui doivent faire désirer à cette ville la continuation de la paix (1) ». Son pressentiment n'était que trop fondé.

Divers historiens ont beaucoup blâmé Louis XIV d'avoir systématiquement exclu, à cette époque, non pas les gens d'Amsterdam, mais l'Empereur, des pourparlers, et ont soutenu que cette exclusion ne se justifiait pas par cette raison que, Léopold n'ayant jamais collaboré ou adhéré aux projets de partage, il n'y avait pas lieu pour lui de contribuer à leur révision. M. von Noorden, dont on ne saurait trop louer l'équité et la largeur de vues, puisqu'il enseignait en Prusse, a même été plus loin. Il reproche à Louis XIV de n'avoir pas fait à ce moment tout ce qu'il pouvait et devait faire en faveur de la paix, qu'à son sens il eût certainement sauvée, s'il avait seulement consenti à octroyer les garanties nécessaires au commerce des puissances maritimes et à la sécurité territoriale des Hollandais (2). Nous ne pouvons être, ni aussi optimiste, ni aussi sévère. Il ne s'agissait pas pour Guillaume III et pour les amis de Heinsius de sauvegarder seulement des intérêts respectables, quoique purement égoïstes. Le roi d'Angleterre s'imaginait avoir été joué et voulait se venger. Les hommes d'État de La Haye, avec moins d'amour-propre, tenaient à profiter d'une bonne occasion pour s'immiscer davantage dans les affaires des Pays-Bas et en préparer lentement la résorption

---

(1) Le Roi à d'Avaux, 7 juillet 1701. — *Hollande*, t. 194.

(2) « *Es haette nur eines Angebotes derselben Bürgschaften an England und Holland bedurft, welche Ludwig schon einmal den Handelspolitischen Interessen der beiden Seemæchte und der grenznachbarlichen Besorgnissen der Hollænder zuerkannt.* » T. 1, p. 117.

politique. Or, il était impossible à Louis XIV de leur donner, sans une véritable félonie, la satisfaction qu'ils convoitaient. Son petit-fils n'avait été appelé au trône d'Espagne que pour maintenir l'unité de la monarchie. C'eût été une indigne trahison que d'en sacrifier d'emblée quelques parcelles, fût-ce pour acheter la paix aux Anglais et aux Hollandais. Philippe V se trouvait tenu de montrer dès les premiers jours de son règne qu'il était devenu le premier des Espagnols, sans quoi sa fraîche royauté se fût écroulée d'elle-même avec son honneur. De là, pour lui, impossibilité absolue d'attribuer, soit le Milanais ou les Deux-Siciles à l'archiduc, soit les Pays-Bas aux États-Généraux, ou à leur favori du jour.

Il est un point, en revanche, où nous ne pouvons que nous associer à M. von Noorden, et où nous le dépasserons même. L'heure était vraiment venue pour Louis XIV, dès le mois de mars ou d'avril, durant ces conférences de La Haye, d'offrir *proprio motu* des gages à l'Europe entière, non pas seulement pour la liberté de la navigation et du trafic, mais pour la perpétuelle incompatibilité des Couronnes de France et d'Espagne. La crainte de voir un jour les deux monarchies réunies formait depuis un demi-siècle le mauvais rêve des hommes d'État du continent. Il fallait, une fois Philippe V installé sur son trône, au lieu de requérir au Parlement de Paris l'enregistrement des lettres patentes qui lui conservaient, dans toute leur intégrité, les droits de sa naissance[1], déclarer, au contraire, *urbi et orbi*, ce qu'il fallut bien faire à Utrecht, après treize ans de guerres, que ni Philippe V ni sa descendance ne pourraient occuper le trône de Louis XIV, et *vice-versâ*, puis donner à cette déclaration une sanction européenne. On aurait pu même promettre, avec tout le luxe de formalités imaginable, que jamais la

---

[1] M. von Noorden paraît n'avoir pas connu ces lettres patentes, puisqu'il écrit : *Die Erhebung eines in Frankreich nicht einmal mehr erbberechtigten bourbonischen Prinzen*. T. 1, p. 116.

monarchie française n'annexerait les Pays-Bas espagnols, à condition, bien entendu, que les États-Généraux s'obligeassent au même renoncement, par réciprocité et à perpétuité. Peut-être les procédés au moins étranges, sinon provoquants, du gouvernement anglais et du gouvernement néerlandais, durant le mois de mars, avaient-ils détourné Louis XIV de cette voie, qui était pour lui la seule bonne. A notre sens, les prétentions extravagantes du 22 mars ne le dispensaient pas elles-mêmes de cette démarche, qui aurait dû suivre de très peu l'arrivée de Philippe V à Madrid, c'est-à-dire son avènement effectif.

Le roi d'Angleterre, sur ces entrefaites, avait débarqué en Hollande, où les questions internationales n'avaient pas dépassé la limite fixée par lui. « Dans la grande affaire de la négociation avec d'Avaux », avait-il écrit à Heinsius le 28 juin, il faudra se conduire de manière que rien d'important ne s'y fasse avant mon arrivée à La Haye[1]. » Il devait être satisfait de tout point. Avant de traverser la mer pour attiser l'incendie sur le continent, il avait achevé de remettre la muselière à son Parlement. D'abord, le 27 avril, cette assemblée docile lui avait permis de transmettre à qui lui plairait, c'est-à-dire à la maison de Hanovre[2], la couronne dérobée jadis par lui. De plus, après lui avoir accordé tous les subsides nécessaires à la guerre, de même que l'autorisation de conclure avec l'Empereur une alliance à son gré, ce même Parlement avait absous définitivement les ministres coupables d'avoir signé les traités de partage en dehors de toutes les formes légales. Par un bizarre revirement, c'était la Chambre des lords, jadis si acharnée contre ces hommes d'État trop complaisants, qui avait fini par casser la condamnation prononcée par la Chambre des Communes au nom des vieilles libertés de l'Angleterre. Une fois pourvu de

[1] Cité par Grovestins, t. 8, p. 76.
[2] Grovestins, t. 8, p. 28.

cette absolution rétrospective et de cette carte blanche, Guillaume s'était empressé le 4 juillet de proroger les deux Assemblées jusqu'au 16 août.

Le 14 juillet, il avait mis pied à terre sur les rives de la Meuse maritime. Marlborough, son futur vengeur, l'accompagnait, et dix mille hommes, transférés depuis peu d'Angleterre en Hollande l'y attendaient [1]. Il ne devait pas y rencontrer une soumission moins servile à ses volontés. Déjà, en avril, le gouvernement hollandais avait sur sa recommandation délivré des brevets de capitaine à dix-neuf réfugiés français [2]. Les États-Généraux s'étaient même qualifiés depuis « ses très humbles serviteurs », au bas d'une lettre qu'ils lui adressaient [3]. Le Pensionnaire, pour lui faire sa cour, s'abstenait de communiquer aux villes, selon l'usage, les lettres que ces mêmes États lui adressaient, et qui engageaient la République tout entière. Il n'y avait plus en un mot, dans les Provinces-Unies, de démocratie sincère, mais bien une oligarchie tyrannique et étroite aux pieds d'un autocrate étranger. On ne le connut que trop dans sa harangue aux États-Généraux du 15 juillet, et dans la réponse qui fut votée [4].

D'Avaux avait attendu le retour du monarque anglais dans son pays natal, afin de voir si, décidément, il ne trouverait pas prise sur lui. Le lendemain de son arrivée, le 15, il causa un quart-d'heure avec Sa Majesté britannique, mais simplement « à son audience ». Lord Sydney, M. d'Ouwerkerk et quelques autres intimes se trouvaient là. Guillaume affecta, par contre, de se montrer le plus prévenant du monde pour Quiros. Le 19, les deux ambassadeurs allèrent le retrouver pour lui souhaiter un heureux voyage, comme ils l'avaient félicité de son heureuse arrivée. Mais la

---

(1) Grovestins, t. 8, p. 86.
(2) D'Avaux au Roi, 21 avril 1701. — *Hollande,* t. 193.
(3) D'Avaux au Roi, 9 juin 1701. — *Hollande,* t. 194.
(4) Grovestins, t. 8, p. 86-87.

froideur du premier contact avait été un indice significatif. Le 18, un ordre de rappel fut lancé de Versailles à d'Avaux. Cet ordre ne paraît cependant être parvenu à La Haye que le 25. La nuit écoulée, d'Avaux alla en faire part au « président de semaine, M. Dykvelt [1] », et lui remit en même temps un « Mémoire » d'allure énergique, où il était dit en propres termes que Sa Majesté très chrétienne ne voulait pas permettre aux Hollandais « de s'ériger en arbitres entre la maison de France et celle d'Autriche, de décider que Philippe IV avait eu le droit et le pouvoir de changer à sa fantaisie toutes les constitutions de ses royaumes, d'en exclure à jamais ses véritables héritiers, et que Charles II, au contraire, n'avait pas eu l'autorité de rappeler ces mêmes héritiers et de rétablir par son testament les lois fondamentales des Couronnes d'Espagne ». Après ce trait d'ironie bien placé, d'Avaux ajoutait que sa présence à La Haye se trouvait superflue depuis que l'envoyé d'Angleterre lui avait déclaré que son maître ne se détacherait jamais des intérêts de l'Empereur. Il se plaignait en terminant des insultes déjà faites sur mer au pavillon du Roi [2], des arrestations de plusieurs de ses vaisseaux ou sujets, enfin de sondages clandestins opérés dans ses ports [3].

Les Hollandais se montrèrent surpris, mais ne manquèrent pas aux convenances devant cet éclat d'une colère légitime, quoique longtemps contenue. Ils attendirent le retour de Guillaume d'une inspection sur les frontières, et, après avoir pris ses ordres, rédigèrent le 1er août une réplique détaillée [4] qui fut portée en hâte à Versailles. Torcy reconnut, paraît-il, devant le secrétaire de Hollande, qu'elle était « fort respectueuse pour le Roi », mais il n'y voulut voir qu'un moyen de gagner encore un surcroît de

---

(1) Lamberty, t. 1, p. 483.
(2) Devant Saint-Valery et Monaco, comme aux bouches de la Meuse.
(3) *Hollande,* t. 195. — Cf. Lamberty, t. 1, p. 483-486.
(4) *Hollande,* t. 195. — Cf. Lamberty, t. 1, p. 487-496.

répit nécessaire. A la fin de juillet, il avait, comme le Roi, reçu des informations de d'Avaux, attribuant le goût prolongé des Hollandais pour la paix à ce qu'ils n'avaient encore réuni sous leurs drapeaux que 80 mille hommes, au lieu de 116 mille sur lesquels ils comptaient, sans parler de l'armée impériale qui garnirait le Rhin (1). Aussi d'Avaux, persuadé qu'il n'y avait que de la dissimulation au fond de toutes ces apparences pacifiques, qui n'empêchaient pas la circulation de cartes des Pays-Bas teintés de vert là où les États-Généraux comptaient s'implanter à poste fixe (2), d'Avaux, dis-je, n'avait pas non plus attaché d'importance à l'avis que lui fit passer Marlborough, chargé par son maître, assurait-il, de travailler à un accommodement (3). Le 5 août, « l'ordre précis de revenir » lui fut envoyé par son courrier (4). Il ne lui restait plus qu'à obéir. Il remit le 11 ses remerciements écrits avec l'annonce de son départ aux États-Généraux, qui, suivant l'usage, lui délivrèrent le même jour une lettre de « recréance ». Ils y rappelaient d'abord les instances qu'ils venaient de faire afin de le retenir, « pour voir si on pourrait terminer heureusement les conférences », et exprimaient leur regret de le voir partir avant que rien fût terminé. « Nous espérons », poursuivaient-ils, « que, nonobstant ce rappel, les intentions de Votre Majesté seront toujours portées à la paix, et qu'avec son ambassadeur elle ne retirera point son amitié et son affection de notre République (5) ». Notre ambassadeur ne quitta, en somme, La Haye que le samedi 14 août dans la matinée (6), sur un yacht, emportant, à cette heure des

(1) D'Avaux au Roi, 26 juillet, et à Torcy, 28 juillet 1701. — *Hollande*, t. 194.

(2) *Mémoires de Sourches*, 29 juillet 1701, t. 7, p. 97.

(3) D'Avaux au Roi, 4 août 1701. — *Hollande*, t. 194.

(4) Le Roi à d'Avaux, 5 août 1701. — *Hollande*, t. 194. — *Mémoires de Sourches*, 6 août 1701, t. 7, p. 99.

(5) V. Lamberty, t. 1, p. 497-498. — Cf. *Hollande*, t. 194.

(6) Barré à Torcy, 16 août 1701. — *Hollande*, t. 197.

adieux, un reste d'impressions assez bonnes sur l'état d'esprit des Hollandais, sans même en excepter Heinsius. Afin toutefois que les relations ne fussent pas absolument rompues, ce qui aurait été le cas, M. de Briord ayant dû retourner en France pour raisons de santé, d'Avaux laissa à La Haye son secrétaire Barré, qui devait au besoin prêter main-forte à Quiros (1).

Ainsi s'étaient évanouies les dernières illusions d'une réconciliation équitable à La Haye. Le point de vue auquel se plaçaient les puissances en conflit était trop divergent pour qu'un rapprochement sérieux fût possible. Il ne restait plus à Guillaume III, à présent qu'il avait comme attelé de pair l'Angleterre et la Hollande à son char de combat, qu'à se chercher des coursiers de renfort d'un bout de l'Europe à l'autre.

Il semble qu'il ait eu d'abord une velléité quelque peu téméraire, sur laquelle nous ne sommes pas en mesure de faire la pleine vérité, mais qui ne s'en trahit pas moins par de curieux indices. Aussitôt après la mort de Charles II, Guillaume aurait mis à profit les intelligences secrètes, mal connues jusqu'ici (2), qu'il entretenait à Madrid, pour chercher à s'entendre avec la Régence et faire subir au testament de Sa Majesté catholique le sort réservé à celui de Louis XIV. Un premier fait à bien noter, et il est authentique, c'est l'empressement extrême avec lequel, dès le 8 décembre,

(1) Nous recommandons au lecteur de ne pas négliger, surtout pour cette période, la lecture des trois volumes de M. Ernest Moret : *Quinze ans du règne de Louis XIV*. M. Moret avait reçu quelques confidences, écrites ou orales, de M. Mignet, et il y a ajouté de précieuses indications bibliographiques. Il a de plus le double mérite de se montrer en général équitable et d'ouvrir çà et là certaines perspectives nouvelles.

(2) « On disait qu'on avait trouvé dans le cabinet du feu roi d'Espagne des lettres du roi Guillaume d'Angleterre, par lesquelles il lui mandait de ne se point inquiéter du traité qu'il avait signé pour le partage de la monarchie d'Espagne, et que, quand le temps en serait venu, il saurait bien se déclarer contre la France. » — *Mémoires de Sourches*, 21 février 1701, t. 7, p. 23.

il répondit à la lettre par laquelle la « Junte » lui avait notifié le décès royal [1]. Du duc d'Anjou, ou de sa désignation, il n'y est pas dit un mot. Le roi d'Angleterre ne s'adresse qu'à « sa très chère sœur et parente, » ainsi qu'aux « excellentissimes seigneurs gouverneurs des Espagnes, des Siciles, de Jérusalem, de l'archiduché d'Autriche *(sic)*, du duché de Bourgogne, de Milan, etc... » C'est vers eux seuls qu'il se tourne pour faire l'éloge du très puissant prince Charles II, « d'heureuse mémoire, » et manifester, avec sa douleur, le grand intérêt qu'il prend au maintien de l'Empire hispanique dans la splendeur d'autrefois. Il espère donc, ajoute-t-il, que désormais il n'y aura pas de relâchement dans la solidité des alliances qui, pendant si longtemps, ont uni les deux Couronnes pour leur commun bonheur. Quant à lui, il n'a jamais cessé « de souhaiter passionnément la grandeur et la gloire de la nation espagnole. » Il était difficile pour Guillaume III de se montrer plus désireux de plaire.

A ces offres éclatantes d'amitié se rattache une mission dont nous ne pouvons pas, par malheur, bien déterminer le but précis. Elle fut confiée à un certain Oglienby (?), « homme fin et d'esprit, » assure Tallard [2], qui, quelques années auparavant, avait déjà fait un voyage « avec une commission. » On supposait parfois qu'il cachait son nom véritable sous un pseudonyme. C'était à la Corogne qu'Oglienby avait débarqué pour se rendre à Madrid, d'où l'on prétendait qu'il passerait en Portugal. Comme il n'avait point de « caractère, » Tallard ne croyait pas qu'il fût porteur de lettres pour la Régence. Il lui semblait que Schonenberg, pour nouer des intrigues avec les membres du Conseil, en eût remontré, — et il en remontrait alors [3] —, à qui que ce fût. En revanche, d'après Tallard, « il y avait lieu de

(1) V. à l'*Appendice*.

(2) Tallard au Roi, 17 janvier 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 104.

(3) D'Avaux au Roi, 17 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

croire que le roi d'Angleterre avait voulu avoir un émissaire auprès de la reine pour lui faire des ouvertures conformes à ses vues présentes [1]. » Lui aussi, Louis XIV avait été prévenu des ordres mystérieux donnés à cet agent. « On prétend, » ajoutait-il, « que la commission dont il est chargé est de proposer au gouvernement d'Espagne le renouvellement des traités d'alliance avec l'Angleterre et de promettre une prompte reconnaissance du roi d'Espagne [2]. » Quelle qu'ait été au juste la portée de cette intrigue [3], l'entraînement populaire, qui avait acclamé le nom de Philippe d'un bout à l'autre de la monarchie, la fit avorter avant qu'elle eût pu prendre consistance.

L'adhésion des puissances du nord, surtout des puissances scandinaves, car avec l'Allemagne septentrionale la partie était gagnée à l'avance, devait être recherchée avant toute autre par la diplomatie anglo-hollandaise. Le plus précieux, parmi tous les concours qu'elle pouvait briguer de ce côté, était assurément celui de Charles XII. Le traité d'alliance défensive conclu en janvier 1700 entre les puissances maritimes et la Suède [4] se trouvait fournir une base toute naturelle à l'union étroite qu'on croyait facile tant à Londres qu'à La Haye, les canons de la flotte envoyée dans le Sund par les deux nations-sœurs n'ayant pas médiocrement contribué aux débuts si brillants du jeune successeur de Gustave-Adolphe. Des six articles secrets, qui accompagnaient la partie ostensible de ce traité, les deux

---

(1) Tallard au Roi, 3 et 10 février 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 140 et 154.

(2) Le Roi à Tallard, 27 janvier 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 113.

(3) Il est possible qu'il faille appliquer à Oglienby les deux passages suivants des *Mémoires de Sourches* : « Le bruit courait... qu'on avait trouvé un courrier qui s'était noyé, lequel était chargé de lettres de la reine pour le roi d'Angleterre, écrites en chiffres, et qu'on travaillait à les déchiffrer. » T. 7, p. 18, 14 février 1701. — « ..... Qu'on avait déchiffré les lettres .... et qu'on y avait trouvé diverses choses très fortes que la reine d'Espagne mandait au roi d'Angleterre, contre les intérêts des rois de France et d'Espagne. » T. 7, p. 24, 24 février 1701.

(4) V. *Angleterre*, t. 185, fol. 25-31, et 189, fol. 166.

premiers portaient que, pour l'exécution de la paix de Ryswick, — et sous ce terme, un peu élastique, on pouvait entendre le maintien rigoureux du *statu quo* européen, — la monarchie suédoise fournirait dix mille hommes, au lieu de six, à ses alliés. Guillaume III attachait tant d'importance à cette coopération militaire qu'il ne négligea pas de prendre la plume pour lancer les plus pressantes exhortations à Charles XII. Il conjurait les Suédois, dans une lettre sans date à leur souverain, « *ut ea ineant consilia quibus universa Europæ libertas ab immensâ et summum imperium ambiente Gallorum potentiâ vindicari atque immunis præstari possit* (1) ». Mais Guiscard avait l'œil sur ces menées, et Louis XIV s'efforçait aussi d'attirer à lui le chef suprême de la puissante armée suédoise. « Il est bon », écrivait Sa Majesté le 21 novembre, de Versailles, en annonçant à son ministre l'acceptation du testament, « que le roi de Suède se confirme tous les jours dans l'opinion que mon alliance est celle qu'il doit souhaiter davantage, et qu'il n'y en a point de plus conforme aux véritables intérêts de sa Couronne (2) ». Le jour même où Guiscard attendait à Dorpat le passage de Charles XII pour lui notifier cette grave résolution de son maître (3), ce maître reprenait la plume et disait à Guiscard : « Si vous pouvez procurer le rétablissement de la paix entre ce prince et le roi de Pologne, il sera très utile au bien de mon service d'engager le roi de Suède à se rendre garant de l'exécution du testament du feu roi catholique, et même à prendre des mesures avec le roi de Pologne pour la conservation du repos public contre ceux qui voudraient la troubler en s'opposant à l'exécution de ce testament (4). »

(1) *Angleterre,* t. 189, fol. 389.

(2) Le Roi à Guiscard, 21 novembre 1700. — *Suède,* t. 89, fol. 218.

(3) Guiscard au Roi, 30 décembre 1700. — *Suède,* t. 89, fol. 221.

(4) Le Roi à Guiscard, 30 décembre 1700. — *Suède,* t. 89, fol. 237. — M. Christian Schefer a commencé une série d'études, intitulées *Louis XIV et Charles XII,* qui, en raison de ses recherches au Ministère des Affaires étrangères et de sa connaissance de la langue suédoise, épuiseront sans doute la matière d'ici à peu de temps.

Ainsi tiraillé entre les puissances maritimes et leur adversaire, Charles XII aurait probablement fini par céder à ses instincts de protestant, s'il ne s'était trouvé, à cette époque, entraîné corps et âme, avec l'élan de la victoire, dans des pays d'un merveilleux attrait pour son ambition sans bornes. A peine au sortir de Narva, il voyait devant lui un cercle d'ennemis acharnés à rompre de son épée, des royaumes à conquérir ou à donner, l'immensité inconnue du monde moscovite ouverte devant lui, avec l'Orient et l'Asie tout à l'horizon. La succession d'Espagne n'avait pas de quoi l'émouvoir, lancé sur une pareille pente. Il répondit aux insinuations de l'Angleterre et de la Hollande en les leur retournant, c'est-à-dire en leur rappelant à elles-mêmes la réciprocité de leurs engagements, et en les conviant à lui venir en aide. En dépit de sa magnifique victoire sur les Russes, Charles XII ne pouvait en effet se dissimuler qu'il avait bien des hostilités à la fois sur les bras. Tout en faisant part de sa gloire aux États-Généraux, il les avait donc invités à lui prêter le concours militaire auquel ils étaient tenus, dans l'espace de trois mois, au maximum. Le « Mémoire » présenté le 13 janvier 1701 par Liljeroth (1) n'eut d'autre résultat que l'éclosion d'un certain nombre de pamphlets contre le tzare et les Moscovites. Un poëte hollandais dirigea même un double distique en latin contre les vaincus de Narva (2). Mais ce n'était ni de la prose ni des vers que le vainqueur de Narva réclamait des Hollandais. En tout cas, il ne semblait certainement pas disposé à les secourir, puisqu'il demandait par les voies officielles, et en leur présentant un traité, à être secouru lui-même.

Les puissances maritimes furent plus heureuses avec le Danemark. Il aurait semblé pourtant que Frédéric IV ne devait pas avoir oublié si vite les cruelles humiliations du mois d'août 1700. Mais Frédéric IV était avide ou

(1) Lamberty, t. 1, p. 261-263.
(2) Lamberty, t. 1, p. 260.

besogneux, tout comme ses voisins d'Allemagne, et, comme eux aussi, il disposait d'un important *stock* de sujets à placer dans les armées bien payées. Il s'était du reste montré tout disposé à accorder la préférence à Louis XIV, en odeur de munificence au-delà même des limites du saint-empire, pourvu que Louis XIV y sût mettre le prix. Lorsque Chamilly vint, à la fin de novembre, causer avec Sa Majesté danoise, non point de l'acceptation du testament, qui n'était pas encore connue à Copenhague, mais du testament lui-même, Sa Majesté danoise, qui avait déjà reçu la visite d'un agent hollandais, ancien secrétaire de M. d'Odyk, ne lui cacha pas que, si son maître « prenait le parti de l'accepter, il trouverait sûrement beaucoup d'opposition de la part des puissances qui, dans un autre cas, s'étaient crues obligées de l'assister ». Chamilly ne manqua pas de répliquer qu'à Versailles on avait compté sur son alliance. Frédéric fut extrêmement franc et clair. « Il me répondit », rapporte notre ministre, « qu'il désirait cette alliance plus que jamais, mais que tout dépendait des conditions »,... et « que, pour le bien de son État, il s'attacherait au parti qui lui ferait les conditions les plus favorables (1) ». En conséquence, Frédéric IV se tint sur la réserve dans les quelques mots (2) par lesquels il accueillit la nouvelle de l'acceptation (3). En revanche, il envoya, ou avait déjà envoyé, à son ministre accrédité à Vienne, l'ordre de proposer à Villars le louage de celles de ses troupes qui, après avoir servi en Hongrie sous les généraux de l'Empereur, se trouvaient en ce moment dans la Saxe. Il ne tiendrait qu'à Sa Majesté très chrétienne, avait fait observer Urbick, le diplomate danois, de les

(1) Chamilly au Roi, 30 novembre 1700. — *Danemark,* t. 64, fol. 249.

(2) « Je suis fort obligé au Roi, votre maître, de la communication qu'il me donne sur le parti qu'il a pris d'envoyer un roi en Espagne. Je vous prie de lui mander que je m'intéresserai toujours à ce qui sera son avantage, comme aussi ce qui regardera le roi d'Espagne. » — *Danemark,* t. 64, fol. 262.

(3) Chamilly au Roi, 7 décembre 1700. — *Danemark,* t. 64, fol. 256.

envoyer au roi de Pologne, si l'on n'avait rien de mieux à en faire. Le coût de ce marché devait être égal à la somme due à ces troupes par l'Autriche, et que l'Autriche, selon sa constante habitude, ne payait guère [1].

Louis XIV avait cependant pris fort au sérieux les premières de ces ouvertures. Le 23 décembre, il informait Chamilly qu'il entrerait fort volontiers dans des liaisons plus intimes avec Frédéric IV, et que, tout spécialement, il était disposé à engager à son service une partie de ses troupes disponibles. Il aurait préféré que l'affaire se traitât à Paris avec Meyercroon, parce qu'il redoutait encore quelque brusque changement dans le haut personnel gouvernemental de Copenhague. En dépit de cet inconvénient, Chamilly avait mission d'interroger M. Plessen pour savoir quelle quotité de subsides réclamerait son maître et aussi quelle autorité il accorderait au roi de France sur les régiments ainsi stipendiés [2]. Trois jours après cette dépêche, Callières, le 26 décembre, rédigea, en sept articles, plus un article secret, un projet « d'alliance défensive et de garantie » entre la France et le Danemark, projet, remarque l'auteur, « dressé de manière qu'il puisse être accepté par plusieurs princes de l'Empire ». Le principal objet en était le maintien de la paix générale, mais le 3e paragraphe en expliquait la vraie portée d'une façon plus topique : « Tous les rois, princes et États qui voudront entrer dans la présente garantie de la paix générale y seront reçus, et, notamment, le sérénissime et très puissant prince, Philippe V, par la grâce de Dieu, roi catholique d'Espagne, à présent régnant, tant pour lui que pour tous les royaumes, terres et seigneuries qui composent cette monarchie, ainsi que tous les princes opposants à la création d'un 9e Électorat » etc... Le nº 4 consacrait le principe d'une garantie réciproque et à main armée entre tous les signataires. On s'engagerait,

---

(1) Villars au Roi, 1er janvier 1700. — *Vienne*, t. 76, fol. 157-158.

(2) Le Roi à Chamilly, 23 décembre 1700. — *Danemark*, t. 64, fol. 270.

par suite, dans le cas où l'un d'eux aurait subi une perte territoriale, à ne conclure la paix qu'après restitution. La durée de cette convention serait fixée à dix années. C'était l'article secret qui recélait, en réalité, l'essentiel du projet. Il portait effectivement que, pour le bien de l'union, le roi de Danemark entretiendrait douze mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie. Une moitié opérerait en Saxe, l'autre, dans le Slesvig-Holstein, et suivant les réquisitions de Sa Majesté très chrétienne. Malheureusement, le chiffre des émoluments avait été laissé en blanc [1], et cette lacune suffit à refroidir la sympathie que le roi Frédéric IV se sentait pour la France.

Au commencement de janvier 1701, il assurait pourtant la Cour de Versailles « qu'il était entièrement libre et en état d'entrer avec elle dans les liaisons que son inclination lui avait toujours fait désirer [2] ». Le fait est qu'au moment même où il prodiguait ces pompeuses assurances il était à la veille de conclure son marché avec nos ennemis, et entourait ses pourparlers d'un mystère si impénétrable que M. Wray, au mois de mars, ne pouvait croire encore que le monarque à qui on avait imposé le traité de Travendal pût s'unir à ceux qui le lui avaient dicté [3]. A la vérité, ce n'était pas à La Haye, mais à Odensee, en Fionie, que, le 20 janvier 1701, avait été signée une alliance, dite défensive, entre le Danemark et les puissances maritimes. En apparence, il ne s'agissait que de renouveler les anciennes stipulations de 1690 et de 1696. Mais, en fait, Frédéric IV, moyennant 300 mille écus de subsides par an, mettait à la disposition de la Grande-Bretagne et des États-Généraux trois mille cavaliers, mille dragons, et huit mille fantassins, qui devraient agir aussitôt que le contrat aurait été parachevé [4].

---

(1) *Danemark,* t. 64, fol. 273-276.

(2) Le Roi à Villars, 16 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 154.

(3) Wray à Torcy, 10 mars 1701. — *Hollande,* t. 192.

(4) V. Dumont, t. 8, p. 1-3, et Lamberty, t. 1. p. 517-521. Cf. p. 632.

Ce pacte fut confirmé et developpé encore le 15 juin suivant, au moyen d'un traité « d'amitié, de bonne intelligence et de commerce » entre les trois États [1]. Toutefois, le Danemark avait fait de son mieux pour ne pas se brouiller trop ostensiblement à l'avance avec le vainqueur, quel qu'il fût. Il tirait parti de ses soldats en vacances, rien de plus. Le traité de janvier fermait ses ports à tous les navires de guerre, sans distinction de nationalité. Aussi Meyercroon demeura-t-il à Paris pour y continuer ses fonctions, et, lorsque Chamilly quitta Copenhague, les relations diplomatiques subsistèrent toujours, car il y laissa l'ancien suppléant de Tallard, M. Poussin.

La fusion politique entre l'Angleterre et la Hollande, fusion complétée et fortifiée par leur alliance avec au moins l'une des deux puissances scandinaves, n'était toutefois que la première partie de l'œuvre de haine, de la revanche expiatoire, si l'on veut, que Guillaume et les Hollandais à sa dévotion avaient entreprise contre la France et son souverain. Tout en s'appliquant ainsi à entraîner dans la guerre, qu'ils déchaîneraient à leur heure, les nations protestantes de l'Europe septentrionale, ils n'avaient eu garde d'oublier qu'il y avait, sur les bords du Danube, quelqu'un d'aussi puissant qu'eux, qui se sentait atteint bien plus encore dans ses intérêts que dans son amour-propre par la décision de Louis XIV. Lui aussi, l'Empereur avait travaillé, et travaillait encore avec passion, à organiser une croisade, sans distinction de religion cette fois, contre le roi très chrétien et son petit-fils. Il allait ajouter au courant impétueux des fureurs que l'orgueil et l'esprit de secte peuvent engendrer l'appoint redoutable des colères de dynastie et de race. Grâce à ses efforts, l'Allemagne du sud et une partie de l'Italie devaient bientôt aider les Anglais et les Hollandais à emprisonner les deux peuples français et espagnol dans un cercle de feu et de sang.

---

[1] V. Dumont, t. 8, p. 32-42.

Aussitôt qu'on eut connu à la Cour de Vienne, le 18 novembre, par un courrier de Sinzendorf (1), la nouvelle de la mort de Charles II et du testament, la « Conférence » s'était assemblée, au grand complet, en présence de Sa Majesté impériale et du roi des Romains (2). La première pensée des hauts personnages conviés à la réunion fut de négocier à la fois en Angleterre et à Versailles. Le *conclusum Augustissimi,* c'est-à-dire de Léopold, avait été : 1° de démontrer partout à l'aide de protestations à quel point ses justes droits avaient été foulés aux pieds par les dernières volontés de Charles II ; 2° de s'occuper avant tout des intérêts autrichiens en Italie, soit en hâtant l'élection d'un pape aussi mal disposé à l'égard du testament que du partage, soit en réclamant au plus vite du saint-siège l'investiture pour Naples et la Sicile, soit en écrivant au duc de Savoye ; 3° d'ordonner à Sinzendorf de n'accepter ni les dispositions du feu roi d'Espagne ni les ouvertures du roi de France, mais de donner simplement à entendre, comme l'avaient proposé Harrach, Wallenstein et Jœrger, que l'on consentirait à traiter néanmoins sur des bases plus équitables *(auf belegmœssigere conditiones handeln wolle).*

Par malheur, Louis XIV, surtout après son acceptation, jugeait sa cause perdue à Vienne, peut-être à tort, en définitive, car il semble vraiment difficile d'admettre que Léopold n'eût pas compris que le testament de Charles II l'obligeait à compter enfin avec la France. Mais, de son côté, le monarque de Versailles, et on le comprend de reste, était las de tant de tergiversations sans but, et, sentant qu'en droit au moins sa situation était de beaucoup la meilleure, il n'entendait plus être toujours le premier à faire les avances. Quoi qu'il en soit, la première occasion qui s'offrit à Villars d'affronter une entrevue avec l'Empereur ne produisit aucun résultat utile à l'apaisement. Il s'agissait pourtant de féliciter Sa Majesté impériale au

(1) Villars au Roi, 2 décembre 1700. — *Vienne,* t. 75, fol. 50.

(2) Gædeke, t. 2, *Appendice,* p. 203-204.

sujet de la naissance de son premier petit-fils. « La réponse de l'Empereur fut qu'il s'attendait bien que Votre Majesté, » rapporta Villars, « s'intéresserait au bonheur qu'il avait plu à Dieu de leur envoyer; que l'étroite parenté lui faisait espérer de trouver toujours dans Votre Majesté les sentiments qu'elle doit produire et tout ce qui peut entretenir la bonne intelligence. » Le premier choc avec les ministres impériaux avait été plus rude. Dans l'antichambre, Villars s'était croisé avec Harrach. « Celui-là, » écrivit-il, « m'a dit que les choses étaient bien changées depuis que nous ne nous étions vus, et que, jugeant par les événements, il voyait qu'ils se seraient fort inutilement prostitués, s'ils avaient souscrit au traité. » Son interlocuteur lui fit remarquer que, dans ce cas, au contraire, l'archiduc aurait recueilli la meilleure partie de la succession. Harrach, sur ce propos, devint agressif. « Vous ne vouliez du traité, » s'écria-t-il, « que ce qu'il a produit, et vos bons alliés en sont la dupe. » Villars répliqua : « Si vous aviez cette pensée, il fallait souscrire pour nous donner un tort que nous n'avons pas, puisque le Roi n'a accepté le testament qu'après avoir été informé, non-seulement du refus absolu de l'Empereur, mais des assurances même très positives de ses premiers ministres que l'on ne consentirait jamais au traité. « Rencontrant presque immédiatement Kaunitz, notre ministre, après lui avoir dit un mot de son audience, ajouta « qu'à présent que les autres affaires paraissaient terminées il ne fallait plus parler que de compliments, de bonne amitié, d'alliances nouvelles, et de tout ce qui pouvait rendre la bonne intelligence plus forte que jamais, laissant entendre cet article du testament qui est connu. » Kaunitz ne se laissa pas séduire par ces paroles aimables. « Je voudrais, » dit-il, « que les autres affaires fussent aussi aisées à conclure que celle-là, » et, « finissant court sur cette matière, » il « parut vouloir éviter toute autre qui eût rapport aux affaires présentes (1). »

(1) Villars au Roi, 8 décembre 1700. — *Vienne,* t. 76, fol. 105-106.

La disposition « connue » du testament, à laquelle Villars venait de faire allusion, était celle du paragraphe 13, qui recommandait l'union matrimoniale du nouveau roi d'Espagne avec « l'archiduchesse ». Nous avons déjà vu que Louis XIV, le 22 novembre, avait demandé quelques renseignements, non pas sur l'archiduchesse, mais sur les quatre archiduchesses. Villars pensait « qu'un jour cette proposition serait reçue avec joie ». Seulement, il trouvait provisoirement les Impériaux « si fâchés qu'il croyait bien qu'il faudrait donner quelques mois à leur douleur [1] ». Comme il aimait toujours à crayonner des silhouettes, il en envoya bientôt, d'assez avantageuses même. Élisabeth avait vingt ans; elle était blonde, avec un teint rouge, et savait cinq langues, parmi lesquelles le latin. Marianne, qui comptait près de dix-huit printemps, se faisait remarquer par son air noble et ses cheveux plus cendrés, mais elle n'avait pas de langue morte pour la faire valoir. Marie-Josèphe, âgée de treize ou quatorze ans, ne savait que le français, mais le savait bien; ses cheveux étaient châtains, et son teint plus brun. Marie-Madeleine, blonde, avec un visage long, ne ressemblait pas aux autres et n'avait guère dépassé sa dixième année. Toutes les quatre avaient été fort bien élevées par l'Impératrice, mais on disait surtout du bien de la seconde et de la troisième [2]. Les qualités intellectuelles et morales des jeunes princesses ne prévalurent pas cependant sur d'autres considérations dans l'esprit de Louis XIV, bien résolu, tout d'abord, à ne plus risquer vis-à-vis de la Cour de Vienne la moindre démarche qui pût faire supposer qu'il en redoutât l'irritation, et peu soucieux, nous l'avons dit, de tendre la main aux Habsbourg pour les aider à repasser les Pyrénées. De son côté aussi, l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Molez, estimait que le moment n'était pas propice

---

(1) Villars au Roi, 4 décembre 1700. — *Vienne*, t. 76, fol. 93-97.

(2) Villars au Roi, 15 décembre 1700, note à la suite. — *Vienne*, t. 76, fol. 122-124.

pour réaliser la suprême espérance de Charles II. « Il avait mandé à Madrid que, vu la situation dans laquelle il voyait l'esprit de la maison impériale, il croyait qu'une telle ouverture était plus propre à aigrir une plaie aussi vive que celle qu'elle venait de recevoir qu'à apaiser la douleur (1) ».

Au reste, la Cour de Vienne ne répugnait pas moins pour sa part à une alliance de famille, qui aurait sauvé pourtant les apparences. Lorsque, quelques semaines plus tard, Villars eut de rechef occasion de causer avec Kaunitz, et lui demanda « si l'on était toujours bien en colère, et s'il ne vaudrait pas mieux parler de noces que de tous ces préparatifs pour la guerre », le ministre autrichien s'empressa de détourner la conversation (2). L'Espagne, devenue bourbonienne, n'était pas assez en faveur à Vienne pour que Léopold allât s'y chercher un gendre, fût-ce sur le trône. L'Empereur, ne voulant avoir aucun rapport avec la Régence, n'entendait plus recevoir Molez à sa Cour qu'à titre personnel. Le malheureux duc avait pris le parti d'aller vivre dans l'ombre des couvents, où Villars se rendait parfois pour le visiter presque en cachette (3). Molez ne s'en acquitta pas moins bientôt d'une formalité importante, qui ne pouvait guère avoir de résultats, mais qu'il importait cependant de remplir : la demande d'investiture du Milanais. « Ainsi », remarquait Louis XIV, en mettant Villars au courant, « on ne pourra pas dire que les droits de l'Empire (4) soient blessés par l'avénement du roi mon petit-fils à la Couronne d'Espagne (5) ». Léopold eut le

---

(1) Villars au Roi, 5 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 170.

(2) Villars au Roi, 26 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 236-237.

(3) Villars au Roi, 19 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 215.

(4) Le 22 décembre 1700, Janson-Forbin avait envoyé à Louis XIV un « article » de l'investiture donnée par Charles-Quint à Philippe II pour le Milanais en 1549, et qui prouvait, d'après lui, qu'un nouveau roi d'Espagne n'avait pas besoin d'en solliciter une personnelle. — *Rome*, t. 410. Cf. *Mémoires de Sourches*, 14 février 1701, t. 7, p. 18-19.

(5) Le Roi à Villars, 11 février 1701. — *Vienne*, t. 76, fol 242.

mérite de se contenir, lorsque Molez vint affronter sa présence. « La réponse de l'Empereur », manda Villars, « a été qu'il ne s'informait pas de quelle part il venait, qu'il conférerait avec ses ministres, et lui répondrait conformément à la justice et à sa dignité ». Après ce discours, Léopold poursuivit : « Je vous parle comme au duc de Molez ; dites-moi ce qu'a donc fait cette pauvre reine d'Espagne pour être si indignement traitée (1) ? » L'entretien en resta là, de même, naturellement, que la demande d'investiture, qui, bien que transmise selon les règles au Conseil aulique, n'obtint pas l'honneur d'une réponse, malgré l'insistance du duc espagnol (2). Las de la situation humiliante à laquelle il se voyait condamné, ce diplomate finit par quitter Vienne pour aller vivre aux environs (3). Louis XIV jugeait même plus convenable qu'il sortît tout à fait des États héréditaires, et s'installât en Bavière, par exemple, aussi près que possible de son poste (4).

Cette retraite de l'ambassadeur d'Espagne fut assez rapidement suivie de celle de Villars. Notre envoyé se morfondait d'autant plus à Vienne qu'il s'y sentait inutile, alors que les perspectives de guerre ouvraient à sa valeur bouillante une ample carrière où il se flattait de rattraper, sinon de dépasser, l'heureux d'Harcourt. « Au nom de Dieu, Monsieur, ne me faites point passer l'hiver à Vienne », avait-il écrit à Torcy le 4 décembre 1700 (5). Avant que le printemps de 1701 fût commencé, sa sécurité personnelle, à laquelle était attachée la dignité de la France, ne lui permettait plus de séjourner dans la capitale de l'Autriche. Bien que Sinzendorf dût répondre à Paris de toutes les insultes

---

(1) Villars au Roi, 23 février 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 80.

(2) Villars au Roi, 2 mars 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 92.

(3) Villars au Roi, 2 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 178.

(4) Le Roi à Villars, 17 avril et 9 mai 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 188 et 268.

(5) Villars à Torcy, 4 décembre 1700 et 20 avril 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 101, et t. 77, fol. 231-233.

qui lui seraient adressées, il n'en faisait pas moins la figure d'un second Daniel dans la fosse aux lions. Des lettres relatives au récent soulèvement de la Hongrie, et saisies à Lintz sur un capitaine du régiment de Bade, nommé Longueval, avaient servi de prétexte pour l'accuser de connivence avec Rakoczy et ses amis, arrêtés en avril, soi-disant pour crime de haute trahison (1). On allait jusqu'à raconter que Villars avait laissé tomber de sa poche, dans l'antichambre même de l'Empereur, les papiers qui avaient mis sur la trace du complot. C'était le pendant autrichien de la lettre de Melfort. Notre ministre affirmait « n'avoir jamais parlé » à ce Longueval, qu'il ne se souvenait pas d'avoir vu une seule fois (2). Des inconnus, exceptionnellement charitables, pénétrèrent même jusqu'à lui pour le prévenir que sa vie courait les plus grands périls, s'il ne s'éloignait au plus vite (3). Le Roi, comme l'avait fait son agent, soupçonna fort qu'on n'avait d'autre but que de lui inspirer « quelque fausse démarche », une évasion secrète et précipitée, par exemple, afin « de faire croire qu'ayant eu part aux affaires d'Hongrie il avait craint d'être arrêté, voyant la conspiration découverte (4) ». Villars demeura donc à son poste, mais, en dépit des énergiques protestations qu'il tint à porter à Kaunitz, et dont Kaunitz affecta de le dispenser, avec beaucoup de courtoisie (5), il n'en vit pas moins le vide se faire de plus en plus autour de lui.

La froideur marquée des principaux personnages de la Cour servit de signal aux excès de la plèbe, laquelle « rossa à coup de bâton » jusqu'aux « cuisiniers français qui jouaient le soir à la boule dans les faubourgs (6) ». Une nuit,

---

(1) Villars au Roi, 23 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 234-236.
(2) Villars au Roi, 13 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 208.
(3) Villars au Roi, 29 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 258-262.
(4) Le Roi à Villars, 9 mai 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 265-267.
(5) Villars au Roi, 27 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 250-251.
(6) Villars à Torcy, 11 mai 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 56-57.

la maison de Villars faillit même être prise d'assaut par une troupe de populace renforcée d'étudiants et d'heiduques hongrois. A quelques jours de distance, on lui ferma au nez la porte de l'arsenal, où il allait voir des carrosses exposés en public, et on cria fort rudement à ses gens que les Français n'entraient pas (1). Enfin, et ce ne fut pas l'incident le moins regrettable, le roi des Romains, qui ne lui avait pas encore pardonné les excuses de Liechtenstein, proféra, devant des tiers, presque des menaces de mort contre lui. C'était au manège, le 28 avril. « Ce prince », raconta Villars, « après avoir pris la tête de l'épée, passa sous le balcon de la reine (2), et l'entretenait toujours, l'épée à la main. Il jette dans ce moment les yeux sur moi. Il frémit de colère, et dit à la reine : Si je m'en croyais, je commencerais par ce Français, et poussa son cheval à toutes jambes, comme pour ne pas succomber à la tentation.. » A l'en croire, Villars aurait lui-même vu le geste et deviné l'intention. La princesse de Lobkowitz, qui se trouvait auprès de la reine, aurait entendu aussi et répété le propos (3). Le récit peut n'être pas cependant fort exact, car, à cette époque, il convient de se défier un peu de la véracité de Villars, beaucoup plus disposé à aller enlever Maestricht aux Hollandais ou à prendre sa revanche sur Hop (4) qu'à se contenter du rôle de Crillon à Arques. Visiblement, il forçait un peu la note pour vaincre les scrupules de son maître, qui tenait à laisser aux Impériaux l'initiative de la rupture diplomatique (5). Malgré ce luxe de bonne volonté, la marée montante des mauvais procédés à la Cour de Vienne prit de telles proportions qu'il fallut enfin rappeler Villars le 5 juillet. Le

---

(1) Villars au Roi, 4 mai 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 17-22.

(2) La reine des Romains, sa femme.

(3) Villars au Roi, 4 mai 1701, et à Torcy, 30 avril 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 23-24, et t. 77, fol. 263-264.

(4) Villars à Torcy, 13 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 210-212.

(5) Le Roi à Villars, 25 mai 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 43-45.

secrétaire Morreton fut toutefois maintenu à son poste, afin d'y suivre les événements ultérieurs (1).

Tandis qu'achevaient ainsi de se dénouer les relations officielles de la France et de l'Autriche, cette dernière puissance avait travaillé, avec toute l'activité dont elle était capable, non-seulement à fournir une campagne vigoureuse au-delà des Alpes, mais encore à s'assurer de fidèles alliés, aussi nombreux que possible. La première consolation du testament avait été pour elle la conclusion définitive de son traité avec l'Électeur de Brandebourg, et par conséquent l'érection du royaume de Prusse. Notons toutefois que ce grand fait historique, pour lequel les épithètes allemandes de *bedeutungsvoll* ou de *verhœngniszvoll* ne sont pas de trop, ne fut pas précisément le contre-coup de l'émoi causé par la mort de Charles II, encore moins de la colère semée dans les cœurs par l'acceptation de Louis XIV. La signature seule, donnée le 20, est postérieure à ces nouvelles, mais tout était convenu dès le 16. Il n'en reste pas moins exact, et c'est là le principal, que les détails envoyés de Madrid sur l'agonie du roi d'Espagne avaient contribué plus que toute autre considération à abréger les discussions stériles et à déterminer promptement l'accord final.

Cet acte (2) comprenait vingt articles, dont les six derniers portaient la qualification de séparés. Après avoir posé en principe le renouvellement des anciennes conventions de 1686, on réglait diverses questions d'ordre secondaire. Les articles 6 et 7 contenaient les nouveautés les plus graves. Par le premier, l'Électeur s'obligeait à fournir huit mille hommes à l'Empereur en cas de guerre pour la succession d'Espagne, à condition que ce petit corps d'armée ne serait pas employé en dehors du territoire ou des fiefs du saint-empire, ce qui comprenait au moins toute l'Italie du nord.

---

(1) Le Roi à Villars, 5 juillet 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 147-149.
(2) On le trouvera dans la collection des traités de Mœrner, p. 810.

Par le second, en récompense, l'Empereur promettait d'accorder la dignité royale à l'Électeur, lequel voulait bien déclarer qu'il n'avait pas « songé » à la prendre malgré lui. Les paragraphes suivants intéressaient presque exclusivement le cérémonial à observer. Il était, en outre, convenu, par le 13e, qu'en cas de guerre Léopold verserait au nouveau roi un subside annuel de 150 mille florins. En revanche, le monarque borussien contribuerait à rétablir dans toute son intégrité le suffrage de Bohême. Venaient ensuite les articles séparés, dont plusieurs avaient une portée européenne. L'Empereur devait en effet seconder les prétentions de Frédéric 1er sur la succession d'Orange. Mais ce dernier renonçait au droit de délivrer des lettres de noblesse dans l'Empire; il continuerait à honorer comme par le passé le chef de la maison d'Autriche, et engagerait par une clause de son testament ses successeurs à le choisir toujours pour occuper le trône impérial. Ces compensations, à vrai dire, semblaient tant soit peu illusoires. Le fait est que l'héritier des anciens usuriers de Nuremberg et d'Albert l'Ours avait acquis à bien bon compte, par le « *Kron-Tractat* » (1), comme on l'a appellé, la couronne que, dès le 18 janvier 1701, il plaçait sur sa tête de ses propres mains dans la cathédrale de Kœnigsberg.

Malgré tous les griefs qu'il se supposait contre Louis XIV, l'Électeur palatin ne voguait pas aussi visiblement à pleines voiles que les ducs de Hanovre dans les eaux de la politique impériale. La haine ne lui manquait pas, mais la proximité de la France et le souvenir douloureux des exécutions militaires de 1688 et de 1689 le retenaient sur la pente des hostilités trop ouvertes. Léopold, en décembre 1700, fit passer à Düsseldorf un diplomate qu'il envoyait à Londres, et que nous allons y retrouver dans un instant, le comte Vratislav (2). La réception dont on le gratifia

---

(1) A. Waddington, p. 140-145.

(2) V. sa lettre de créance du 30 novembre 1700 dans Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 96-97.

lui donna les meilleures espérances pour l'avenir. Il écrivit à Vienne que les autres Électeurs pouvaient se contenter de prendre modèle sur le palatin [1]. Du reste, dès cette époque, la Cour de Vienne croyait être assez sûre de lui pour l'inscrire, à côté des souverains de Hanovre et de Brandebourg, sur la liste des princes allemands avec qui elle avait déjà un traité [2]. Ce qui retenait encore l'explosion attendue de la part de Jean-Guillaume, c'était la nécessité pour lui de terminer avec la France, afin d'en tirer le profit immédiat, ou de s'en armer plus tard, la transaction que préparaient depuis plusieurs années deux Strasbourgeois, passés dans les deux camps adverses, Obrecht et Binder, et chargés de liquider cet ensemble de litiges qu'on appelait la succession palatine. Le 26 avril 1701, la transaction fut enfin signée, et la carrière resta dorénavant toute grande ouverte à la gallophobie chronique du frère de « Madame ». Sans même attendre jusque-là, dès le début de l'année, il avait du reste fourni des troupes aux États-Généraux, ainsi que le nouveau roi de Prusse, la maison de Lunebourg, le landgrave de Hesse-Cassel [3], — et le roi de Danemark à l'Empereur [4].

Le point essentiel toutefois pour les Habsbourg était de se lier par les attaches les plus solides avec les deux grands États protestants, seuls vraiment à même de leur assurer la victoire. Vers la fin de novembre 1700, on avait trouvé à Vienne que Hoffmann, qui, depuis le départ d'Auersperg, représentait l'Empereur auprès de Guillaume III, n'était pas d'une naissance assez illustre pour s'imposer à l'aristocratie anglaise [5]. On avait donc décidé de lui substituer le comte Jean Wenzel de Vratislav. Ce courtisan s'était distingué par

(1) Vratislav à Léopold, Düsseldorf, 22 décembre 1700. — Gædeke, t. 2, p. 121-122.

(2) Gædeke, t. 2, p. 121, et *Appendice*, p. 100.

(3) Lamberty, t. 1, p. 521 et 516.

(4) Villars au Roi, 8, 11 juin et 13 juillet 1701. — Cf. Morreton à Torcy, 31 août 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 125, 129, 195 et 274-275.

(5) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 203.

son mérite dans la Chancellerie impériale, et, quoique prématurément obèse et goutteux, passait pour un homme d'un tempérament ardent(1). Il était de plus lié personnellement d'amitié avec l'archiduc(2). Le 27 du même mois, on lui traça des instructions. A en croire ses ministres, Léopold, en apprenant la mort de Charles II, était bien décidé à rechercher enfin pour de bon les bases d'un accommodement. Mais, à présent, après l'acceptation, il préférait la guerre, parce qu'elle supprimerait légalement le traité de partage, et ferait revivre son ancienne alliance avec les puissances maritimes. Sa Majesté impériale se tirait, au surplus, fort mal de l'objection à laquelle elle devait s'attendre de la part de Guillaume III. Pourquoi, même maintenant, ne pas accepter purement et simplement le partage déjà combiné sous sa haute surveillance? Louis XIV, assurait l'Empereur, et c'était toute son excuse, ne détrônerait plus son petit-fils, après l'avoir fait roi d'Espagne. Léopold ne devait cependant pas ignorer que le duc d'Anjou ne se pressait guère d'atteindre Madrid, qu'il n'était pas même parti, et qu'en bonne foi les choses restaient intactes. Pour conclure, il prescrivait à Vratislav de poursuivre le renouvellement de l'alliance de 1689, et sur le même pied, tout en faisant d'ailleurs entendre qu'il pourrait se laisser aller à des concessions. Malheureusement, il ne lui donnait aucune vue précise sur la nature et sur l'étendue de ces concessions(3). Lorsque le diplomate autrichien partit de Vienne au commencement de décembre, il n'en savait pas plus long. Les ministres de Léopold, nous ne pouvons trop le répéter, n'avaient pas encore clairement compris que jamais les puissances maritimes ne permettraient à leur maître, pas plus qu'à Louis XIV, de prendre en Europe la

(1) Gædeke, t. 2, p. 120.
(2) Von Noorden, t. 1, p. 153.
(3) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 93-96.

prépondérance sans contrepoids que lui aurait procurée l'annexion de la monarchie espagnole tout entière (1).

Vratislav passa, après Düsseldorf, par La Haye, où il ne manqua pas de voir Heinsius. Le Pensionnaire lui assura qu'il ne désavouait nullement les anciens engagements contractés avec l'Empereur, et que, pour lui, il serait tout prêt à signer sur l'heure une alliance défensive et offensive. Seulement, il ne pouvait rien faire sans que le roi d'Angleterre se fût prononcé le premier (2). Une fois à Londres, où il débarqua le 8 janvier 1701 (3), Vratislav entama l'exécution des ordres supplémentaires qui lui avaient été adressés de Vienne le 6 décembre. L'Empereur prévoyait le cas où on lui proposerait une médiation, et refusait de se prêter à cet expédient, parce qu'il laisserait à la première ardeur des Anglais et des Hollandais tout le temps de s'évaporer. Il voulait absolument engager la guerre au plus vite, en vertu de l'alliance de 1689. Néanmoins, quand on se serait bien battu, comme en définitive il n'aspirait qu'à maintenir un certain équilibre en Europe, il ne repousserait pas des conditions raisonnables pour la paix. Quelles seraient-elles? Il convenait de laisser aux succès obtenus le soin d'en décider. Provisoirement, Léopold ne s'expliquait pas (4). Malgré ses intrigues suivies auprès des membres influents du parti whig (5), l'ambassadeur impérial ne réussit, ni avec ce programme, ni avec ses menaces (6). Il prit sur lui de pousser

---

(1) Gædeke, t. 2, p. 120-121.

(2) Vratislav à Léopold, La Haye, 28 décembre 1700. — Cité par Gædeke, t. 2, p. 122.

(3) Tallard au Roi, 10 janvier 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 87.

(4) Gædeke, t. 2, *Appendice*, p. 98-101.

(5) Von Noorden, t. 1, p. 153.

(6) « L'envoyé impérial propose une alliance avec l'Angleterre et la Hollande en faveur des droits légitimes de l'Empereur, contre le roi d'Espagne et ses alliés, et l'on dit qu'il demande 300 mille pièces à l'Angleterre et trois millions de florins aux Hollandais de subside annuel. » — « Le comte de Wratislaw dit tout haut que, si cette Couronne ne veut point entrer en alliance avec son maître, l'Empereur

les choses à l'extrême, en présentant, le 22 mai, à Londres, une requête tendant à obtenir pour son maître l'assistance militaire de ses anciens alliés [1]. Sa Cour estima qu'il avait été trop loin, et la négociation fut reprise à La Haye, sur d'autres bases, préparées à Vienne par l'envoyé anglais, lord Stepney, et l'envoyé hollandais, Hamel-Bruynincx. La direction supérieure des intérêts de l'Autriche se trouva ainsi confiée au comte de Goes, à qui Vratislav se trouva subordonné de fait.

On était seulement alors au mois de mai, et, le prince Eugène n'ayant pas encore passé les Alpes, le gouvernement viennois commençait à s'alarmer justement de la situation que la France prenait dans l'Italie septentrionale. L'heure de la modération et des aveux paraissait donc avoir sonné pour Léopold. Il autorisa Vratislav à répandre le bruit qu'il n'exigerait plus la succession entière, mais se contenterait de Naples avec la Sicile, plus le Milanais et les Pays-Bas [2]. Sans doute les places de Toscane et Final se trouvaient sous-entendus. Ce fut sur ce pied qu'on se mit à discuter à La Haye, et les conférences marchèrent d'autant plus vite vers leur terme naturel que celles qu'on avait engagées avec la France prenaient la direction diamétralement opposée. Néanmoins, encore dans le courant de juin, les puissances maritimes ne voulaient accorder à l'Autriche, en fait d'indemnité, que les Pays-Bas espagnols et le Milanais. Elles envoyèrent même sur ce sujet à Vienne ce qu'elles appelèrent un *ultimatum ultimatissimum,* oubliant sans le moindre scrupule que, six mois auparavant, quand il

---

s'accommodera avec Votre Majesté pour travailler ensemble à la destruction de la religion et au rétablissement du roi Jacques dans ce pays-ci. » Tallard au Roi, 31 janvier et 7 février 1701. — *Angleterre,* t. 190, fol. 127 et 151.

[1] Lamberty (t. 1, p. 478-479) a reproduit cette pièce.

[2] Von Noorden, t. 1, p. 161. Nous empruntons ce paragraphe à l'excellent chapitre de cet historien intitulé *Die grosse Allianz vom 7 September 1701,* p. 144-164.

s'agissait de pousser l'Empereur à la guerre, un ministre hollandais l'avait engagé à ne pas se désister de ses prétentions sur l'héritage entier.

Malgré le terme aussi comminatoire que pédantesque dont ils s'étaient servis, ce n'était pas encore là le dernier mot de Guillaume III et de Heinsius. Les premiers succès du prince Eugène les avaient l'un et l'autre décidés à se ranger au plus vite du côté de celui qui paraissait devoir être le plus fort, au moins dans cette campagne initiale. Le 2 août, trois semaines environ après la victoire autrichienne de Carpi, un courrier apportait à la Cour de Vienne le consentement des deux États maritimes à ses demandes d'annexion territoriale. Seulement, ces deux États se réservaient le droit d'acquérir par eux-mêmes et pour eux-mêmes tous les établissements transatlantiques de l'Espagne. L'Empereur n'ayant jamais tenu aux Indes, cette intrusion de tiers dans l'héritage de son fils ne devait lui paraître qu'un désagrément négligeable. Cependant Stepney écrivit à Godolphin : « *I cannot say that the Court is satisfyed with our proceedings* [1]. » Ce n'était pas là en effet l'honnête politique du *hands off* qui, en d'autres temps, paraît-il, a présidé aux rapports internationaux de la Grande-Bretagne. Léopold accepta pourtant, quoiqu'en récriminant. Il n'obtint qu'une seule modification de quelque importance au projet d'alliance défensive et offensive qui lui avait été présenté, c'était la constatation dans le préambule que le saint-empire possédait des fiefs aussi bien dans les Pays-Bas espagnols qu'en Italie. Le 7 septembre, l'acte définitif fut signé à La Haye par Goes et Vratislav, Marlborough, plénipotentiaire de Guillaume III, et Heinsius, assisté de huit autres membres des États-Généraux. Goes fut chargé, par surcroît, de rédiger et de livrer aux quatre vents de la publicité une compendieuse et très érudite dissertation en faveur des droits de son maître [2].

---

(1) Stepney à Godolphin, 17 août 1701. — *Record Office.*

(2) V. Lamberty, t. 1, p. 548-605.

Ce traité, en latin, ne se composait que de 14 articles, dont les six premiers, à eux seuls, réglaient la succession d'Espagne au gré des contractants [1]. Le second, le plus important de tous, était ainsi conçu : « Sa Sacrée Majesté impériale, Sa Sacrée royale Majesté de la Grande-Bretagne et les Seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies, n'ayant rien tant à cœur que la paix et la tranquillité de toute l'Europe, ont jugé qu'il ne pouvait rien y avoir de plus efficace pour l'affermir que de procurer à Sa Majesté impériale une satisfaction juste et raisonnable, touchant ses prétentions à la succession d'Espagne, et que le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux obtiennent une sûreté particulière et suffisante pour leurs royaumes, provinces, terres et pays de leur obéissance, et pour la navigation et le commerce de leurs sujets. » L'article 3 portait qu'à cet effet les alliés, pendant deux mois, « emploieraient tous leurs soins et offices... pour obtenir amiablement, et par une transaction ferme et solide, une satisfaction juste et raisonnable pour Sa Majesté impériale, au sujet de ladite succession, et la sûreté dont il a été fait mention ci-dessus, pour Sa Majesté britannique et pour les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies. » Venait ensuite la prévision du cas de guerre, dont l'article 5 déterminait le but éventuel. « Les alliés feront, entre autres choses, leurs plus grands efforts pour reprendre et conquérir [2] les provinces du Pays-Bas espagnol, dans l'intention qu'elles servent de digue, de rempart et de barrière pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies, comme par le passé, lesdites provinces du Pays-Bas espagnol ayant fait la sûreté des seigneurs États-Généraux jusqu'à ce que, depuis peu, Sa Majesté très chrétienne s'en est emparée, et les a fait occuper par ses troupes. Pareillement, les alliés

---

(1) Lamberty, t. 1, p. 620-628.

(2) Le texte latin dit seulement *ut recuperent*.

feront tous les efforts pour conquérir le duché de Milan avec toutes ses dépendances, comme étant un fief de l'Empire servant pour la sûreté des provinces héréditaires de Sa Majesté impériale, et pour conquérir les royaumes de Naples et de Sicile, et les îles de la mer Méditerranée avec les terres dépendantes de l'Espagne le long de la côte de Toscane, qui peuvent servir à la même fin et être utiles pour la navigation et le commerce des sujets de Sa Majesté britannique et des Provinces-Unies. » L'article 6 suppléait au tort que les lois ordinaires de l'hérédité semblaient causer aux prétentions des Anglais et des Hollandais : « Pourront le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux conquérir à force d'armes, selon ce qu'ils auront concerté entre eux, pour l'utilité et la commodité de la navigation et du commerce de leurs sujets, les pays et les villes que les Espagnols ont dans les Indes, et tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux et leur demeurera. » La suite du traité ne concernait que les rapports des confédérés entre eux pendant le cours comme au sortir de la guerre, et visait aussi bien à empêcher les défections prématurées qu'à fixer la coopération de chacun, en théorie du moins. Le comte de Goes porta cet instrument à Vienne le 10 septembre. Mais il ne devait être soumis à la Chambre des Communes, revue et corrigée au moyen d'un nouveau coup de dés électoral, que le 17 janvier 1702. Une convention anglo-hollandaise du 11 novembre l'avait complété déjà en réglant la proportion des contingents à fournir (1).

Les conditions de l'acte destiné à associer pour l'avenir les deux groupes d'ennemis que la prospérité de la France sous Louis XIV avait ameutés derrière elle, ces conditions, dis-je, faisaient de l'Autriche la dupe des puissances maritimes, qui, une fois de plus, avaient prouvé qu'elles tenaient aussi des fourches caudines à la disposition de leurs meilleurs

(1) Von Noorden, t. 1, p. 176.

amis. Léopold avait prétendu confisquer, soit par lui-même, soit au moyen d'un de ses fils, la monarchie espagnole tout entière, et il en était réduit à se contenter de ce que cette monarchie possédait en Italie! Ses alliés, du reste, lui laissaient tout simplement le droit d'en opérer la conquête, car il était alors infiniment peu probable qu'ils eussent jamais le loisir de lui prêter sérieusement main-forte à Naples ou en Sicile, à plus forte raison en Lombardie. N'allaient-ils pas avoir à subir dans les Pays-Bas le principal effort militaire de la France, tandis que leurs flottes se consacreraient à la prise de possession des Indes et des colonies espagnoles? La Cour de Vienne serait obligée par-dessus le marché, en vue du succès commun, de les seconder au moyen d'une puissante diversion en Alsace. Et elle leur abandonnait, à mots couverts, aussi bien les dix provinces catholiques, sous le nom de *Belgium,* que le domaine d'outre-mer de Charles II. Le but de l'alliance, et, en cela, du moins, elle se montrait raisonnable, n'était pas même d'arracher la péninsule espagnole à Philippe V et à l'influence française. Quelle folie, alors, de ne pas s'être entendu avec Louis XIV, qui se serait contenté, qui s'était contenté de si peu dans ses traités de partage! Qu'au lieu de ses ouvertures vagues, timorées, méticuleuses, enveloppées de circonlocutions, rétractées presque aussitôt que risquées, Léopold eût fait nettement proposer par Kinsky ou Kaunitz de réserver l'Italie espagnole pour son fils et d'abandonner tout le reste à la France, il n'est pas douteux, malgré le Milanais, que le Roi n'y eût consenti avec empressement, et qu'un échange de la Lorraine contre l'Alsace n'eût été possible pour compléter cette œuvre de réconciliation dans la sagesse. Il ne tenait en un mot qu'à Léopold seul d'obtenir sans tirer l'épée, en traitant à Versailles, beaucoup plus que ce que des étrangers sans mandat venaient de lui vendre si chèrement : l'autorisation d'enlever une partie de l'héritage à la pointe de l'épée. Les méditations dévotes de Léopold n'avaient pas, cette fois du moins,

porté bonheur à l'humanité. Mais, en revanche, la Grande-Alliance, le *Magnum fœdus* de 1689, était reconstituée, avec la Suède et la Savoye en moins, provisoirement, il est vrai.

CHAPITRE TROISIÈME.

LA CONTRE-COALITION DE LOUIS XIV.

Pendant que la tempête, évoquée de main de maître par Guillaume III, commençait à gronder au-dessus de sa tête, Louis XIV, tout en essayant de la prévenir au moyen d'une fermeté voisine de l'intimidation, n'avait négligé aucune mesure pour faire face à la formidable coalition qui allait le mettre encore aux prises avec la race tudesque entière, sans distinction de culte. A tout prix, il avait cherché, lui aussi, à devenir le centre et le chef suprême d'une ligue défensive dont il espérait recruter les éléments dans la clientèle ordinaire de la France. L'année 1701, qu'on pourrait définir l'année des alliances, fut consacrée presque exclusivement par lui à cette lutte préparatoire sur le terrain diplomatique, lutte où il obtint d'abord de brillants succès, mais dont il ne devait pourtant pas sortir finalement vainqueur.

Après avoir pourvu au nécessaire dans les Pays-Bas, c'est-à-dire expulsé par voie aussi amiable que possible les mercenaires hollandais, Louis XIV devait avant tout chercher à se fortifier, politiquement et militairement parlant, en Italie, où Léopold se préparait de longue main à acheminer des troupes afin d'enlever à Philippe V au moins le Milanais. Le Roi avait pris déjà les précautions les plus indispensables en massant un petit corps dans le Dauphiné. Mais ce n'était pas assez de pouvoir répondre, au-delà des

monts, à une tentative de surprise violente. Il importait de s'y assurer de beaucoup d'amitiés politiques, de celle du Pape en particulier.

Le Pape, à la fin de l'année 1700, n'était plus Innocent XII, décédé le 27 septembre, à dix heures du soir, mais bien Clément XI, secrétaire des brefs sous le nom de Mgr Albani. Clément XI avait été élu précipitamment dans la matinée du 23 novembre, aussitôt qu'était parvenue à Rome la nouvelle de la mort et du testament de Charles II. Le Conclave avait tenu à ne pas laisser sans pilote la barque de Saint-Pierre, au milieu de la tourmente qui se déchaînait. Quoique Louis XIV eût indiqué comme candidat officiel aux cardinaux français un autre des grands dignitaires du Vatican, Mgr Spada, il n'en avait pas moins consenti par avance à ce que la concentration se fît sur le nom d'Albani, à supposer qu'en dépit de son âge, qui ne dépassait guère la cinquantaine, ce dernier pût devenir immédiatement *papabile*. Le caractère éminemment conciliant du nouveau saint-père et son peu de goût pour les intrigues politiques avaient surtout concouru à lui valoir la confiance du monde catholique. Il ne pouvait guère cependant ne pas se préoccuper, dès ses débuts, de cette terrible question d'Espagne qui le divisait en deux moitiés ennemies. Les quatre cardinaux français, en se présentant devant lui dans les premiers jours de décembre, d'Estrées en tête, mirent du reste la question sur le tapis, en assurant Sa Sainteté que leur maître n'avait accepté le testament que dans l'intérêt de la paix, ce qui provoqua de la part de Clément XI les éloges les plus amples de la sagesse de Louis XIV [1]. Sa rhétorique retomba d'elle-même dans cette ornière jonchée de fleurs, lorsque, le 12 du même mois, il donna sa première audience au prince de Monaco. « Que ne doit point l'Europe au Roi », s'écria-t-il, « d'avoir donné M. le duc d'Anjou pour roi à l'Espagne! Nous en avons remercié Dieu vivement et nous

(1) Les cardinaux au Roi, 9 décembre 1700. — *Rome*, t. 412.

redoublerons présentement nos prières et nos vœux pour la conservation de Sa Majesté [1]. »

Sans s'alarmer des protestations que le comte Caraffa apportait de Vienne à Rome, et qui furent, paraît-il, accompagnées de quelques placards ou « pasquinades » contre le testament [2], le saint-père ne tarda pas à donner des preuves positives de ses intentions paternelles. Le 22 décembre, il réunit une « Congrégation » pour traiter la matière, et y fit décider qu'il adresserait trois brefs aux rois de France et d'Espagne en même temps qu'à l'Empereur, pour leur offrir sa médiation pontificale [3]. Le terme de médiation ne se trouva pas tout à fait du goût de Janson-Forbin, à qui le brouillon de la lettre destinée au Roi fut communiqué. Clément XI prévint l'observation que Janson se diposait à lui adresser. « L'offre qu'il faisait », lui dit-il, « n'était que pour donner moyen à l'Empereur de sortir avec honneur, par son entremise, d'un engagement où il ne pouvait réussir. » Quant à lui-même, « il n'ignorait pas que cette médiation ne pouvait regarder la succession d'Espagne, mais seulement d'adoucir l'amertume de l'Empereur en moyennant un mariage entre le roi d'Espagne et une archiduchesse, sa fille [4]. » Nous ne savons trop jusqu'à quel point Clément XI se fit en réalité, en ce qui concernait le mariage, l'exécuteur testamentaire de Charles II. Il n'était pas du moins question de ce mariage dans sa lettre du 28 décembre à Louis XIV, lettre que nous connaissons seulement par une traduction, dont voici le principal passage :

« Aussitôt que nous avons appris par les bruits publics que notre très cher fils en J. C. l'Empereur des Romains, ayant pris en

---

(1) Monaco au Roi, 14 décembre 1700. — *Rome*, t. 408.

(2) Janson-Forbin au Roi, 2 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.

(3) Janson-Forbin au Roi, 23 décembre 1700. — *Rome*, t. 410.

(4) Janson-Forbin au Roi, 23 décembre 1700.— *Rome*, t. 410. Cf. Janson-Forbin au Roi, 30 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.

mauvaise part le testament de Charles second, de glorieuse mémoire, roi d'Espagne, songeait à faire valoir ses prétentions sur sa succession, de manière que tout le monde croit qu'il veut troubler la tranquillité générale dont l'Europe jouit présentement, nous avons cru de notre devoir d'écrire aussitôt à ce prince pour l'exhorter avec force de nous laisser avec confiance la connaissance des droits qu'il prétend avoir sur cette succession, et de ne rien tenter qui puisse être contraire à la tranquillité publique. Nous lui avons offert outre cela tous les offices d'un père commun, prêt à servir de médiateur et à concilier les parties. Mais que, si l'Empereur prend des mesures contraires, nous nous trouverons obligés de prendre les précautions que nous croirons les plus convenables pour empêcher l'entrée des troupes étrangères en Italie, à la défense de laquelle le soin que nous avons de l'État ecclésiastique nous engage..... (1) »

Le Roi, avant d'avoir reçu cette explication, avait déjà appris à Janson ce qu'il pensait de la démarche.

« J'approuve fort la réflexion que vous avez fait faire à Sa Sainteté sur le terme de médiation dont il prétend se servir dans les brefs qu'il a dessein d'écrire. Il est certain que le terme d'entremise est le seul qui convienne par rapport aux affaires présentes, et vous devez encore, s'il est possible, détourner Sa Sainteté de me proposer le mariage du roi d'Espagne avec une des filles de l'Empereur. La haine est si forte en Espagne contre les Allemands que toute la nation craint de voir encore une reine allemande, et d'ailleurs il serait dangereux de mettre sur ce trône une princesse de la maison d'Autriche. Ainsi le ressentiment que l'Empereur témoigne présentement peut un jour être utile par cette raison au roi catholique. Il faut cependant prendre toutes les mesures nécessaires pour en empêcher les effets (2). »

---

(1) Clément XI au Roi, 28 décembre 1700. — *Rome*, t. 415.
(2) Le Roi à Janson-Forbin, 10 janvier 1701. — *Rome*, t. 415. Cf. le Roi à Monaco, 10 janvier 1701. — *Rome*, t. 408.

Louis XIV ne répondit personnellement à Clément XI que le 3 février, et d'une manière trop pressante pour ne pas effaroucher ses bonnes intentions.

« Très saint-père, Nous avons reçu par l'archevêque d'Athènes, nonce de Votre Sainteté auprès de nous, le bref qu'elle nous a écrit le 28 décembre de l'année dernière. Le zèle de Votre Sainteté pour le bien de l'Église et sa tendresse paternelle pour les fidèles nous assuraient également de sa vigilance à maintenir la paix qu'il a plu à Dieu de rendre à la Chrétienté. Ce don précieux de sa bonté divine demandait les soins que Votre Béatitude apporte à le conserver, et nous souhaitons que de tous côtés les dispositions soient égales à celles qu'elle trouvera toujours de notre part au maintien du repos public. Nos armes ne seront employées qu'à le conserver, et déjà nous nous croyons assurés du succès des mesures que nous prenons pour affermir la tranquillité de l'Italie, puisque Votre Béatitude, sensible aux nouveaux malheurs dont l'entrée des troupes allemandes serait encore suivie, déclare que, ses exhortations étant inutiles, elle prendra les précautions nécessaires, et pour la défense de l'État ecclésiastique, et pour maintenir la liberté des princes également menacés d'une oppression générale. Ces résolutions, dignes du chef de l'Église, nous donnent un juste sujet d'espérer que Dieu répandra ses bénédictions sur la justice de la cause que nous défendrons avec Votre Sainteté, et, comme nous ne voulons rien oublier pour contribuer à la gloire de son Pontificat, elle doit être persuadée qu'en même temps que nous donnerons notre application et que nous emploierons nos forces à la défense de l'Italie, si elle est attaquée, nous ne serons pas moins portés à convenir de tous les moyens justes et raisonnables d'assurer une paix solide. Votre Béatitude sera cependant encore plus particulièrement informée de nos sentiments par le cardinal de Janson etc... [1] »

A Vienne, la proposition du saint-siège n'avait pas fait meilleure figure qu'à Versailles. D'après une confidence

---

[1] Le Roi à Clément XI, 3 février 1701. — *Rome,* t. 418.

de Davia à Villars, « la réponse de l'Empereur avait été, selon sa coutume, en termes généraux, que ce qu'il lui disait méritait d'être examiné, et qu'il verrait avec ses ministres ». Le nonce ayant demandé quels étaient ceux à qui il devrait s'adresser pour connaître la résolution de Sa Majesté impériale, Harrach et Kaunitz lui avaient été indiqués [1]. A quelques jours de distance, l'ambassadeur de Venise ayant eu occasion de risquer devant Léopold une allusion « aux offices de Sa Sainteté pour conserver le repos de l'Italie », ce prince répondit, « avec assez de hauteur, qu'il était du devoir d'un bon pape de conserver la Chrétienté tranquille, et qu'il était encore plus du sien de faire tout ce qui dépendait de lui pour réparer les torts et les injustices qui lui avaient été faites [2] ». Aussi, à la date du 22, Davia n'avait encore reçu aucune réponse à ses propositions [3]. Il paraît du reste que ce nonce, dont le nouveau pape disait « qu'il était un menteur en toutes choses [4] », aurait encore compliqué l'affaire, en laissant entendre que le plus sage serait d'en venir à un ajustement, et en rappelant qu'après tout les prédécesseurs de Philippe V avaient su sacrifier plus d'une province en temps utile. C'était du moins ce que Molez avait mandé le 11 janvier à son maître en même temps qu'à Uzeda [5], qui s'était hâté de mettre Janson au courant. Clément XI au surplus n'hésita pas à désavouer son nonce, dès qu'il eut pris connaissance du rapport de Molez. Il affirma qu'il avait uniquement parlé de médiation en vue de prévenir la guerre, mais nullement de Congrès, encore moins de division de la monarchie d'Espagne. Il lut même à Janson la minute du bref qu'il avait écrit à Léopold et des instructions envoyées

---

(1) Villars au Roi, 8 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 180.
(2) Villars au Roi, 15 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 202.
(3) Villars au Roi, 22 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 220.
(4) Janson-Forbin au Roi, 1er mars 1701. — *Rome,* t. 418.
(5) Janson-Forbin envoya cette lettre le 30 janvier. — *Rome,* t. 418.

à Davia, ce qui, il est vrai, ne révélait pas sa correspondance ultérieure [1].

En tout cas, il n'arriva de Vienne à Rome aucune parole de bon augure. Une première lettre de Léopold au saint-père, lettre qui n'était pas encore une réponse au bref, mais qui avait été rédigée après l'avoir reçu, ne contenait qu'une nouvelle affirmation de la nullité du testament de Charles II, plus la demande de l'investiture pontificale pour Naples et la Sicile [2]. Tout à fait à la fin du mois, Kaunitz fit connaître à Davia les intentions de son maître, telles que le cardinal Lamberg allait les signifier au Vatican. A l'en croire, « l'Empereur ne cherchait pas la guerre et ses sentiments étaient assez connus; mais il devait à sa gloire, à sa naissance et à l'Empire de soutenir les droits de sa maison et de l'Empire même [3] ». Ce langage fut pleinement confirmé à Rome par la réponse pontificale que le courrier chargé de remettre à Vienne l'offre de la médiation en rapporta le 2 février. « Sa Majesté impériale s'y déclarait, il est vrai, toute disposée à l'accepter, et même à ne point envoyer de troupes en Italie pour recouvrer les États qui lui appartenaient. » Seulement, les conditions qu'elle mettait à ce désintéressement étaient visiblement inacceptables. Léopold prétendait d'abord « que Sa Majesté très chrétienne n'y envoyât pas les siennes, et que, s'il y en avait déjà de passées, elles retournassent en France », ce qui semblait assez légitime. Mais, par surcroît et au préalable, « les royaumes de Naples et de Sicile seraient mis en séquestre entre les mains de Sa Sainteté, de même que le Milanais, ou l'on conviendrait pour ce duché d'un autre prince qui le gouvernerait comme vicaire de l'Empire, et l'on prendrait aussi quelque tempérament à l'égard de la Flandre ». Clément XI assura, devant Janson-Forbin, avoir répondu

(1) Janson-Forbin au Roi, 30 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.
(2) Janson-Forbin au Roi, 28 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.
(3) Villars au Roi, 1er février 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 14.

« que Sa Majesté impériale, en lui faisant des propositions si extraordinaires et impraticables, lui faisait assez connaître qu'au lieu d'accepter sa médiation et son entremise il la refusait par là entièrement [1] ».

Ce n'était donc plus un médiateur, c'était un allié que Louis XIV se trouvait amené à rechercher désormais dans ce pape, dont la jeunesse relative avait paru si propice au repos de l'Italie. Malheureusement, Clément XI n'avait pas l'énergie de caractère qu'il eût fallu, et il avait jadis été accusé d'être quelque peu « Autrichien » [2]. « C'est un homme si faible et qui change si facilement », écrivait Janson-Forbin, « que je suis persuadé qu'il ne faudrait pas faire grand fond sur ses paroles, quand même elles seraient sincères [3]. » Il parlait assez fréquemment, à la vérité, de faire des levées, même en Suisse, de réunir six ou huit mille hommes, et de garnir Ferrare. D'aucuns nommaient « le sieur Albergotti » comme son futur général en chef [4]. Mais tous ces beaux plans restèrent à l'état de lettre morte, et, lorsque le duc de Berwick vint au Vatican lui offrir des soldats et des officiers tirés tant d'Écosse que d'Irlande [5], le saint-père répondit que « l'emploi de garder ses places serait fort au-dessous d'un homme de la naissance et du rang de M. de Berwick [6] ». La seule démarche effective que Clément XI risqua au profit de la paix fut une prière adressée à l'Empereur de ne pas faire passer d'armée en Italie, parce que ses soldats ne manqueraient pas d'y apporter avec eux les germes de la peste qui sévissait en Illyrie et en Dalmatie [7].

---

[1] Janson-Forbin au Roi, 8 février 1701. — *Rome*, t. 418.

[2] Le Roi à Monaco, 8 novembre 1700. — *Rome*, t. 407. Cf. t. 390 la liste des cardinaux envoyée en 1698 par le cardinal de Bouillon.

[3] Janson-Forbin au Roi, 1er mars 1701. — *Rome*, t. 418.

[4] Janson-Forbin au Roi, 11 et 28 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.

[5] Le Roi à Janson-Forbin, 3 février 1701. — *Rome*, t. 418.

[6] Janson-Forbin au Roi, 1er mars 1701. — *Rome*, t. 418.

[7] Le cardinal d'Estrées au Roi, 12 mars 1701. — *Venise*, t. 132, f° 126.

Un autre incident ne tarda pas à prouver encore mieux que le nouveau pape ne se laisserait pas entraîner sur les champs de bataille. Le 6 février, Clément XI, dans sa réponse à une lettre de Philippe V, envoyée de Bordeaux le 30 décembre, s'était bien décidé à le reconnaître comme roi d'Espagne (1). Mais il ne se résigna pas à lui conférer, au nom de l'Église, l'investiture platonique de Naples et de la Sicile. Voulait-il ménager la susceptibilité de l'Empereur, ou préparer timidement la bonne fortune, soit d'une réversion, soit d'une confiscation au bénéfice du saint-siège? On peut soupçonner que les deux mobiles coexistaient et se fortifiaient l'un par l'autre. En tout cas, le pontife s'y prit adroitement pour motiver son refus, qualifié de simple ajournement. Le pape Jules II ayant accordé à l'égard de ces États une investiture perpétuelle à Ferdinand d'Aragon, tant pour lui que pour tous ses descendants, sans distinction de sexe, Clément XI, à la requête officielle, présentée le 22 janvier au nom du roi d'Espagne, répondit que cette formalité était superflue, et qu'il suffisait d'un serment de foi et d'hommage (2). Le duc d'Uzeda vint, en conséquence, lui proposer ce serment, à défaut d'investiture. Mais le saint-père avait préparé sa réplique. Sans tenir compte de ce fait que la royauté des Deux-Siciles était considérée par de bons esprits comme incompatible avec la dignité impériale (3), il déclara que, l'Empereur sollicitant aussi de lui pareille investiture, l'affaire devenait contentieuse, et devait être soumise à une « Congrégation », qu'il réunirait, assura-t-il, pour la forme seulement, et où il ne ferait entrer que des cardinaux bien choisis (4). Sa Sainteté poussa la prudence encore plus loin, en omettant à dessein le nom de

(1) On trouvera ce bref dans *Rome,* t. 418.
(2) Janson-Forbin au Roi, 8 février 1701. — *Rome,* t. 418.
(3) Le Roi à Janson-Forbin, 13 février 1701. — *Rome,* t. 418.
(4) Janson-Forbin au Roi, 22 février 1701. — *Rome,* t. 418.

Philippe V dans un bref délivré aux troupes espagnoles du Milanais pour les autoriser à faire usage de beurre et d'œufs pendant le carême. Lui-même avoua que, par cette omission, il avait désiré « ne donner aucun dégoût [1] à l'Empereur [2] ».

L'effet de cette conduite ambiguë, et suspecte aux deux parties, fut fâcheux. Clément XI, en cherchant à renouveler l'histoire des deux plaideurs et de l'huître, laissa fuir une fort belle occasion de parler haut et ferme aux adversaires en présence et de leur faire entendre le langage de la raison. Il semble qu'il eût dû, n'aurait-ce été qu'au point de vue de l'Église, s'opposer à la coalition d'un aussi fervent catholique que Léopold avec un prince aussi médiocrement ami du catholicisme que Guillaume III. Mais sa finesse d'Italien avait aisément pressenti que l'orage cette fois pourrait bien dépasser les forces de la France. Son incertitude étudiée fait honneur à sa perspicacité politique, mais ne répondit peut-être pas à ce que l'Europe chrétienne pouvait espérer du père des fidèles, chargé de faire régner la loi de l'Évangile parmi eux.

Tout en se préoccupant d'obtenir le concours moral et armé du saint-père, Louis XIV n'omettait pas de surveiller les passes des Alpes que détenaient les Vénitiens. Le péril semblait d'autant plus menaçant de ce côté que l'Empereur, tant comme héritier personnel qu'en qualité de chef du saint-empire, convoitait passionnément le Milanais. En plein hiver, il y avait peu à craindre du côté des Grisons, dont les vallées et les cols couverts de frimas cessaient de mettre le Tirol en communication facile avec la Valteline. « J'ai vu dans vos lettres », disait le Roi à M. de Forval le 2 décembre 1700, « que la saison ne permet pas à l'Empereur de forcer leurs passages [3] ». Il n'en allait pas tout à

(1) Du mot espagnol *disgusto*, déplaisir.
(2) Janson-Forbin au Roi, 14 février 1701. — *Rome*, t. 418.
(3) Le Roi à Forval, 2 décembre 1700. — *Grisons*, t. 13.

fait de même pour le territoire de la puissante République des doges, qui s'étendait à la fois sur les deux rives de l'Adriatique, et dont les pieds touchaient, comme ceux de l'Autriche, à l'Empire des Turcs. Sa ceinture de montagnes, d'une étendue de plus de cent lieues, offrait, depuis le Brenner, certains points relativement peu élevés, on ne peut plus propices à une agression partie du nord. Par bonheur pour la France, les Vénitiens croyaient avoir à se plaindre de l'abandon de Léopold à la paix de Carlowitz. En revanche, il est vrai, leur ambassadeur à Paris, aussi bien qu'Erizzo à Rome, alléguait que, la République n'ayant pas encore fait sa paix avec la Porte, la meilleure partie de ses troupes se trouvait presque immobilisée en Dalmatie et en Morée (1). Ces diplomates paraissaient, en un mot, subordonner le concours de leurs compatriotes à celui que la France elle-même leur prêterait contre les Turcs (2).

Le Roi, en prescrivant le 16 décembre 1700 au cardinal d'Estrées, venu à Rome pour le Conclave, de rendre visite, avant son retour, aux principaux princes de l'Italie, plaça Venise avec soin sur la liste des États dont il s'agissait pour le prélat d'opérer la conversion ou d'exciter la ferveur. D'Estrées avait ordre de faire espérer au gouvernement vénitien, outre « les assistances » royales, la cession du Trentin, les droits de l'évêque réservés. Cette cession servirait à dédommager les Vénitiens des dépenses qu'ils auraient été obligés de faire pour mettre leurs passages alpestres à l'abri d'un coup de main ou d'une irruption en masse. Le cardinal était chargé aussi de leur recommander chaudement la formation d'une ligue défensive avec les autres puissances subalpines, sous la présidence du pape (3).

---

(1) Janson-Forbin au Roi, 18 janvier 1701. — *Rome*, t. 418.

(2) Nous savons que M. von Noorden, avec qui il faut compter, représente les Vénitiens comme irrémissiblement hostiles à la France (V. t. 1, p. 238-239). C'est peut-être aller bien loin.

(3) Le Roi à d'Estrées, 16 décembre 1700. — *Rome*, t. 415.

Par contre, Louis XIV déclarait qu'il n'avait, dans les circonstances actuelles, ni vaisseaux, ni soldats à disperser dans le Levant, fût-ce pour obliger ses amis. Il croyait de plus qu'une rupture de sa part avec le Sultan serait aussi préjudiciable au commerce des Vénitiens qu'à celui de ses propres sujets (1). Néanmoins, si la République voulait bien s'engager à munir convenablement ses places et à ne laisser pénétrer aucune troupe étrangère dans ses possessions de terre-ferme, non-seulement le Roi l'aiderait à se rendre inexpugnable sur ses frontières, mais il consentirait à les étendre, en approuvant ses prétentions sur le Frioul (2).

D'Estrées, parti de Rome le 7 janvier (3), arriva à Venise le 22, monté sur le *Bucentaure,* qui l'avait pris à bord aux environs de Ferrare (4). Quoique sans titre officiel, il n'en trouva pas moins rapidement moyen de s'aboucher dans un couvent avec un mandataire du Sénat, Benedetto Capello. Allant droit au but, il déclara à son interlocuteur qu'il ne serait plus temps « de songer à conserver le repos de l'Italie, lorsque les premières barrières auraient été forcées ». Il lui remémora tous les sujets de plainte que Venise avait contre l'Empereur. Il promit, en outre, que Sa Majesté très chrétienne s'emploierait de son mieux à la reconcilier avec la Turquie et qu'elle seconderait ses mesures défensives. Pour conclure, il demanda de « convenir d'un plan fixe et certain », quitte à le tenir secret, jusqu'au jour de l'exécution. On délibéra de longues heures, et plusieurs jours de suite, au Sénat, sur cette communication (5). Un nombre assez considérable de membres penchait pour l'acceptation. Néanmoins, la réponse qui, le lundi

(1) Le Roi à Janson-Forbin, 14 février 1701. — *Rome,* t. 418.
(2) Le Roi à d'Estrées, 17 janvier 1701. — *Rome,* t. 415.
(3) Janson-Forbin au Roi, 11 janvier 1701. — *Rome,* t. 418.
(4) D'Estrées au Roi, 22 janvier 1701. — *Venise,* t. 132, fol. 5.
(5) D'Estrées au Roi, 5 février 1701. — *Venise,* t. 132, fol. 30.

7 février, fut remise au cardinal par Capello lui sembla « contenue dans des termes bien généraux ». Il y était énoncé simplement qu'on avait écrit à Vienne et qu'on allait y agir, de concert avec le nonce, en faveur de la paix, qui, d'ailleurs, assurait-on, ne serait très vraisemblablement pas troublée. Le Sénat promettait d'ailleurs de se préparer à faire face aux pires éventualités, et exprimait sa confiance inaltérable dans le secours éventuel de Sa Majesté très chrétienne (1). En résumé, Louis XIV comprit qu'il n'y avait pas mieux à faire pour le moment, et il ordonna à d'Estrées de ne pas insister (2).

Mais bientôt la concentration des régiments impériaux dans le Tirol ne fut plus ignorée de personne. Or, l'Empereur, en février, n'avait pas obtenu des Grisons qu'ils fermassent les passages aux Espagnols, surtout à leurs auxiliaires, embauchés chez eux (3). C'était toujours en vain qu'il les faisait presser par le baron Antoine de Rost de se conduire favorablement à ses intérêts (4). Il n'avait donc plus que la vallée de l'Adige à sa disposition pour déployer ses forces dans les plaines du Pô. Il était temps pour le Roi de lui barrer cette vallée. Sa Majesté fit savoir en conséquence aux Vénitiens que, « quelque résolution qu'ils eussent prise, soit de s'opposer à l'entrée des troupes allemandes, soit d'observer une exacte neutralité, il était absolument nécessaire que ses troupes et celles du roi d'Espagne s'avançassent dans l'État de Venise pour fermer les passages à l'Empereur (5) ». Le maréchal de Tessé, commandant en

---

(1) D'Estrées au Roi, 12 février 1701. — *Venise,* t. 132, fol. 62.

(2) Le Roi à d'Estrées, 9 mars 1701. — *Venise,* t. 132, fol. 95.

(3) V. la réponse des Ligues grises envoyée par Forval au Roi le 19 février 1701. — *Grisons,* t. 13.

(4) V. sa note du 22 avril 1701 adressée aux mêmes Ligues. — *Grisons,* t. 13. Le 11 mai suivant, les députés grisons réunis à Coire déclarèrent même qu'ils ne livreraient leurs passages à aucune troupe étrangère et qu'au besoin ils les défendraient par la force. — *Grisons,* t. 13.

(5) Le Roi à d'Estrées, 17 mars 1701. — *Venise,* t. 132, fol. 100.

chef des forces françaises en Italie, et déjà en train d'opérer une reconnaissance militaire dans le Véronais, se rendit auprès de d'Estrées pour seconder son travail de pression. Il réussit à aborder, comme par hasard, le procureur Foscarini sur un canal, dans une gondole. Là, il lui répéta les discours déjà tenus par le cardinal à Capello (1), à savoir que la République ne pouvait demeurer plus longtemps « dans ces ambiguïtés », et que, puisqu'elle ne s'occupait pas d'arrêter les troupes impériales, elle ne pouvait trouver mauvais que Leurs Majestés se substituassent à elle dans l'intérêt de l'Italie, en se portant, sur ses terres, à la rencontre des envahisseurs. Foscarini ne se montra pas trop ému de la notification. Il se borna à demander qu'on ne prît pas possession des places de la République déjà mises en état de défense par ses soins. De ce nombre était Peschiera, sur le lac de Garde (2). Deux notes échangées le 2 avril 1701 entre Capello et d'Estrées réglèrent les conditions de cette occupation sporadique du territoire vénitien (3). Ce n'était pas, il s'en faut, une alliance, mais c'était une neutralité obligatoire qui pouvait y conduire, de bon ou de mauvais gré.

La mission de d'Estrées, mission parallèle, pour ainsi dire, mais en sens opposé, à celle du cardinal Lamberg, avait surtout pour but « d'unir dans les mêmes liaisons les princes de Lombardie (4) », et, d'une manière plus générale, de détacher des intérêts de l'Autriche les maisons souveraines de l'Italie septentrionale. Au premier rang se présentait celle de Gonzague, qui détenait dans Mantoue une position stratégique de premier ordre. Non-seulement en effet Mantoue, bâtie au milieu d'un lac marécageux

---

(1) D'Estrées au Roi, 19 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 131.

(2) D'Estrées au Roi, 26 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 147. Cf. la lettre de Tessé au Roi, Desenzano, 27 mars 1701, dans Pelet, t. 1, p. 573-578.

(3) On en trouvera le texte dans *Venise*, t. 132, fol. 157-159.

(4) Le Roi à d'Estrées, 17 janvier 1701. — *Rome*, t. 415.

qu'alimente le Mincio, semblait presque inexpugnable, mais, à défaut de Vérone, en définitive, aucune autre place ne bouchait mieux aux Impériaux ces issues du Trentin, que l'Allemagne a toujours réussi à s'approprier, pour déverser à volonté ses bandes armées sur l'Italie. Le duc Charles-Ferdinand, qui n'avait pas d'enfants, mais qui cherchait à s'en consoler aussi bien que possible [1], aimait à venir goûter dans la capitale des lagunes le genre de plaisirs que le carnaval y prodiguait aux Italiens comme aux jeunes princes de Munich ou de Vienne. C'était là que le prélat français avait ordre de l'aborder et de le décider à ouvrir ses États à l'armée française. M. d'Audiffret l'avait accompagné, et si bien préparé qu'il avait donné à d'Estrées tout lieu d'espérer un facile succès. Aussi le cardinal, avant la fin de janvier, mandait-il à Versailles que le maître de Mantoue « était entièrement déterminé à finir cette affaire, mais avec la garantie du pape pour la restitution de sa

---

[1] « Le Mantoue ne songe qu'à son serrail, et le Modène qu'à ses opéras », est-il dit dans un curieux « Mémoire », où il est question surtout de l'Italie à propos de la succession d'Espagne, et qui a été attribué à Tessé (*Espagne*, t. 78, fol. 276-280). Tessé, en tout cas, a esquissé le 7 avril 1701 pour la duchesse de Bourgogne un bien joli croquis de Carlo-Fernando : « Le duc me reçut, une épée sous le bras, de la longueur d'environ sept pieds et demi; toute votre toilette, hormis votre miroir, tiendrait dans la garde de cette épée, où étaient ses gants, deux mouchoirs, plusieurs tabatières, des montres, des boîtes, enfin une boutique entière. Il avait sous l'autre bras un petit chapeau de castor gris, avec un long plumet noir. Au demeurant, le meilleur, le plus civil et le plus obligeant prince du monde. » (*Lettres* du maréchal de Tessé, publiées par M. de Rambuteau, 1888, p. 33.) — Lorsqu'on aura eu l'heureuse idée de publier la collection complète, en huit ou dix volumes, des innombrables lettres de Tessé qui sommeillent aux Archives des Affaires étrangères et au Dépôt de la Guerre, on aura créé à Saint-Simon une redoutable rivalité. Si l'esprit du maréchal est plus souvent aimable que caustique, il a le mérite de ne pas tourner habituellement à la calomnie rancunière et hargneuse; il a des pointes de sentiment respectueux et une tendance à l'élévation qui sont rares ailleurs; et enfin, au lieu de bouder fiévreusement en saisissant au vol des bruits d'antichambre, il a été mêlé aux plus grands événements militaires et diplomatiques de son temps.

ville, dès que le péril serait passé (¹) ». Le fait est pourtant que l'hôte ducal de Venise, qui avait eu une entrevue avec Lamberg dans l'église *della Salute* (²), regagna Mantoue sans avoir rien conclu, mais non pas sans laisser auprès de d'Estrées un de ses ministres, le marquis Beretti, pour achever de s'entendre avec la France (³), toujours à la condition expresse que le saint-père garantirait la sortie des troupes étrangères en temps et lieu.

Charles-Ferdinand avait d'abord espéré que Clément XI, qui parlait si volontiers d'armements et qu'intéressait singulièrement le sort de Mantoue, boulevard avancé des États pontificaux, lui fournirait, en lui envoyant une garnison, la meilleure des raisons pour décliner les offres de Louis XIV, au besoin, pour repousser les Impériaux. Le pape, néanmoins, après d'assez longues hésitations, finit par déclarer qu'il n'avait pas de troupes à prêter au duc de Mantoue, et l'engagea à s'entendre avec les deux rois de France et d'Espagne (⁴). Quant à l'idée de garantie, il s'y montra réfractaire. A Janson-Forbin, qui le pressait à ce sujet, il avoua « qu'il craignait qu'en faisant une déclaration si publique contre l'Empereur il ne l'irritât entièrement », ce qui lui rendrait de plus en plus difficile son rôle de pontife suprême. Finalement, il dépêcha au duc le propre agent qu'il avait à Rome, l'abbé Juliani, pour lui faire part de sa résolution et de ses conseils (⁵).

Déçu de ce côté, et sollicité plus vivement que jamais par les agents royaux qui l'entouraient, le dernier des

(¹) D'Estrées au Roi, 29 janvier 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 20. Cf. d'Audiffret au Roi, 15 et 29 janvier 1701. — *Mantoue*, t. 30.

(²) D'Estrées au Roi, 26 janvier 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 14. — Cf. la lettre adressée à Vaudemont par Isidro Casado, agent de l'Espagne à Mantoue, le 15 janvier 1701. — *Mantoue*, t. 32.

(³) D'Estrées au Roi, 5 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 30.

(⁴) Le Roi à d'Estrées, 15 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 26.

(⁵) Janson-Forbin au Roi, 30 janvier 1701. Cf. le Roi à Janson-Forbin, 15 février 1701. — *Rome*, t. 418.

Gonzague chargea Beretti de libeller un modèle de traité, qui fut remis à d'Audiffret le 12 février (1). Ce modèle ne comprenait pas moins de vingt-neuf articles, dont dix secrets. Le duc y avait accumulé, comme à plaisir, sous forme d'obligations pour la France, tous les rêves de sa vanité et tous ses soi-disant griefs contre ses voisins. Il prétendait, entre autres, que les troupes d'occupation fussent « sous ses enseignes » et lui prêtassent serment de fidélité; qu'on lui payât une pension de soixante mille livres promise en 1681; qu'on lui restituât l'artillerie de Casal; surtout, qu'on le rendît absolument indemne, quoi qu'il arrivât. Il réclamait par-dessus le marché, avec les fonctions de général en chef des armées franco-espagnoles en Italie, l'épithète de sérénissime; mieux encore, que le Roi s'engageât à ne jamais « augmenter les titres » de n'importe quel autre prince au-delà des Alpes. Cela n'était rien pourtant à côté de ses revendications, tant à Charleville qu'en Italie. Il voulait, avec les forces qu'on mettrait à sa disposition, conquérir Guastalla et le Montferrat, rectifier à son gré les limites du Milanais et de son duché, et assurer sa juridiction sur les seigneuries de Castiglione, Meldola et Solferino. Il exigeait enfin pour le prince Bozzolo le duché de Sabionnette. Louis XIV reçut à Meudon, le 24 février, ce programme du duc, programme aussi long que sa flamberge, et fit indiquer en marge ce qui pouvait être accordé en même temps que ce qui devait être impitoyablement refusé (2). Il y avait des demandes, écrivit-il à d'Estrées, dont il espérait bien que le duc se désisterait (3).

Mais, avant même que le Roi eût eu le temps de corriger cette ébauche grossie sans doute à dessein, un traité provisoire avait été signé à Venise le 22 février 1701. D'Estrées,

(1) D'Audiffret au Roi, 12 février 1701. — *Mantoue*, t. 30.

(2) Les deux pièces figurent dans le t. 32 de *Mantoue*, à la date du 24 février 1701.

(3) Le Roi à d'Estrées, 24 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 54.

d'Audiffret et leur collègue espagnol Casado avaient en effet trouvé moyen « d'en faire réduire les articles dans des termes plus raisonnables et plus modérés [1] ». Afin d'obtenir des concessions, ils avaient fait comprendre à Beretti qu'aussitôt la nouvelle certaine de la descente des troupes impériales il ne tiendrait qu'à Tessé de mettre la main sur Mantoue, avec ou sans traité, par le droit du plus proche, sinon du plus fort. Le texte accepté de part et d'autre, en vertu de ces considérations, se composait de quinze articles destinés à la publicité, plus neuf articles secrets et un séparé. Ce qui avait été retranché surtout du brouillon original, c'étaient les vexations préparées aux autres princes de la Lombardie avec le concours et sous la responsabilité de la France. Quatre mille hommes, dont deux mille Espagnols, devaient occuper Mantoue et Porto [2] jusqu'à la fin des hostilités. Ils prêteraient serment d'obéir, soit au duc, soit à la duchesse, soit au gouverneur de la ville. La France et l'Espagne supporteraient d'ailleurs tous les frais, et, en se retirant, abandonneraient le gros matériel de guerre, devenu immeuble par destination. Dans le cas où Mantoue serait assiégée et prise, le chef de la famille de Gonzague recevrait un autre État dans la péninsule « à son entière satisfaction ». Une pension de vingt mille écus lui était promise, dès que le traité aurait été signé en bonne et due forme. L'épithète désirée lui était aussi garantie, au superlatif. Seulement le titre et les pouvoirs de généralissime avaient été mis hors de cause, en vue du duc de Savoye. Mais le Roi s'engageait à rappeler le prince Vincent de Gonzague au respect dû par lui au chef de sa famille. Quant à l'article séparé, quoiqu'il eût paru excessif, il avait été finalement admis. Il y était dit que tous les avantages

---

(1) D'Estrées au Roi, 24 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 78-94. — Cf. d'Audiffret au Roi, 19 et 24 février 1701. — *Mantoue*, t. 30.

(2) Sans doute Porto-Legnago, sur l'Adige, l'une des quatre places du fameux quadrilatère autrichien.

attribués au duc lui écherraient, quand bien même les Allemands n'entreraient pas en Italie [1]. Les ministres français avaient dû réserver, tout en signant, la décision suprême et irrévocable de leur maître. Le duc, au contraire, déclarait « accorder, convenir, accepter et promettre en parole de prince tout ce qui était convenu », à condition cependant que l'article secret ne serait pas rejeté. Il n'avait pas pour cela brûlé définitivement ses vaisseaux, ayant eu soin de faire insérer une condition résolutoire, dont il connaissait mieux que personne la valeur, « la garantie de Sa Sainteté dans le délai de deux mois ».

D'Estrées trouva Charles-Ferdinand ravi de ce qu'il venait de faire, lorsqu'il eut occasion de se rencontrer avec lui au couvent des Carmes déchaussés. Le duc promit d'envoyer Beretti solliciter à Rome l'apostille pontificale [2]. Malheureusement, le pape, sans refuser d'une façon ouverte, jugeait toujours plus sage de persister dans sa tactique d'indifférence dilatoire, en dépit de toutes les instances de Janson-Forbin. Il prétendait ne pas avoir assez de troupes à lui pour en pouvoir distraire au profit de Mantoue, ajoutant qu'en tout cas les Impériaux arriveraient fatalement avant elles [3]. En réalité, il avait de plus en plus peur de se compromettre vis-à-vis de Léopold, « qui agissait à son égard avec tant d'honnêteté [4] ». Bref, il fallut brusquer les choses dans le Mantouan comme on l'avait fait sur le territoire de Venise. Beretti lui-même avait prévu l'hypothèse, et sans la prendre par avance au tragique, car il avait déclaré devant d'Estrées qu'avec un « acte de cette qualité » les troupes franco-espagnoles, si la nécessité les y contraignait, pourraient toujours bien entrer d'elles-mêmes, pourvu qu'elles se donnassent la peine de

---

(1) V. cette pièce dans *Mantoue*, t. 32.

(2) D'Estrées au Roi, 24 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 78-94.

(3) Janson-Forbin au Roi, 1er mars 1701. — *Rome*, t. 418.

(4) Janson-Forbin au Roi, 29 mars 1701. — *Rome*, t. 418.

faire en apparence violence aux intentions de son maître [1]. Louis XIV se le tint pour dit. Le 9 mars, il avait ratifié sans aucun changement les conventions arrêtées à Venise. Aussitôt qu'il eut appris la mise en mouvement des Impériaux dans le Tirol, il envoya l'ordre de dire à Charles-Ferdinand que « le cas du traité était arrivé », et qu'il le priait en conséquence de recevoir la garnison convenue dans Mantoue et dans Porto [2]. D'Estrées, chargé de transmettre à d'Audiffret ces instructions, prit sur lui d'y ajouter la promesse positive qu'à défaut de la garantie de Clément XI il serait délivré au duc un engagement solennel des deux rois pour l'évacuation de ses places [3].

Ce fut alors que se joua la comédie enfantine concertée avec le saint-père lui-même, pour offenser le moins possible l'Empereur, dont le ministre à Mantoue redoublait de menaces [4]. Beretti était arrivé à Rome le mercredi saint, 24 mars. Il n'obtint son audience de Clément XI que le samedi suivant, dans la nuit, et il lui exposa la situation de son maître, selon la leçon qui lui avait été faite. Le duc, à l'en croire, avait d'abord eu recours, pour se procurer une garnison, aux Vénitiens, qui ne lui avaient encore fait parvenir aucune réponse. Alors il s'était trouvé dans la nécessité d'accepter les offres de l'Espagne et de la France, conformément au traité ostensible, dont Beretti donna lecture, en en dissimulant la partie secrète, mais en ajoutant que tout demeurait subordonné, en somme, à la garantie pontificale. Le pape approuva la conduite du duc. Il affirma même que la présence des Impériaux dans Mantoue lui aurait fort déplu, mais, par contre, il avoua qu'il se sentait incapable de mécontenter l'Empereur par l'acte téméraire qu'on lui demandait. Afin de lever ses scrupules, on convint qu'une

---

(1) D'Estrées au Roi, 24 février 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 78.
(2) Le Roi à d'Estrées, 17 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 100.
(3) D'Estrées au Roi, 19 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 131.
(4) D'Estrées au Roi, 3 avril 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 162.

requête lui serait présentée au nom de Charles-Ferdinand. Ce prince y jura même que, sans la garantie du saint-père, il réduirait sa capitale en cendres plutôt que d'y laisser pénétrer les Français ou les Espagnols [1]. Il fut entendu ensuite que le pape, jaloux de répondre à ce beau désespoir, feindrait de diriger sur Mantoue des troupes tirées de Ferrare et de Bologne, mais assez tardivement pour que le petit corps franco-espagnol pût être censé les avoir devancées. Après quoi Sa Sainteté réunirait une « Congrégation » de cardinaux triés sur le volet, avec le concours desquels elle recevrait les assurances du Roi et délivrerait sa garantie à Charles-Ferdinand, absolument comme si tout le monde avait eu la main forcée [2].

Ainsi dit, ainsi fait. A peine Beretti avait-il eu son audience de congé qu'on apprit à Rome, le 5 avril [3], qu'à la suite d'une lettre par lui adressée au duc [4] Tessé était entré dans Mantoue. Sans perdre un instant, Janson-Forbin et Uzeda (Monaco était mort le 3 février) remirent au saint-père les « assurances » qui avaient été promises, et, de son côté, Clément XI fit écrire, par son ministre le cardinal Paolucci, le billet de garantie que Beretti devait porter à son souverain [5]. Louis XIV du reste tint religieusement la parole donnée par d'Estrées. Il fit expédier à Charles-Ferdinand un document, suivant la forme convenue, portant « que ses troupes et celles du roi d'Espagne sortiraient de sa capitale aussitôt qu'il n'y aurait plus rien à craindre pour le repos de l'Italie. » Il en adressa un pareil au pape, et, selon son vœu, offrit d'en délivrer d'autres à tous les

---

(1) Janson-Forbin l'envoya au Roi avec sa lettre du 29 mars 1701. — *Rome*, t. 418.

(2) Janson-Forbin au Roi, 29 mars 1701. — *Rome*, t. 418.

(3) Janson-Forbin au Roi, 5 avril 1701. — *Rome*, t. 418.

(4) V. Lamberty, t. 1, p. 452-453.

(5) Janson-Forbin au Roi, 12 avril 1701 et 29 mars 1701. — *Rome*, t. 418.

princes qui le désireraient, « son intention étant que tous fussent garants de sa promesse [1]. »

Les instructions du 16 décembre 1700 commandaient encore au cardinal d'Estrées d'exercer son art de persuasion auprès du grand-duc de Toscane, des ducs de Modène et de Parme, enfin de la République de Gênes. Le cardinal ne s'acquitta pas à lui seul de cette dernière partie de sa tâche, estimant que les difficultés qu'il rencontrait à Venise y rendaient sa présence plus utile qu'ailleurs, appréciation que son maître partagea. Sa tâche n'en fut pas moins accomplie. Seulement, d'autres en partagèrent avec lui les soucis et le mérite.

Le grand-duc, dont le frère, le cardinal de Médicis, jouissait d'un certain crédit à Rome, avait déjà reçu en novembre la visite du cardinal de Noailles, en route pour le Conclave. Le prélat français l'avait trouvé « fort timide » sur la question d'Espagne. A ce moment, le testament seul était connu, mais non pas encore le décès de Charles II. Cosme III se risqua jusqu'à approuver entièrement cet acte de volonté dernière, parce qu'il le trouvait conforme à la justice et très propre à assurer la paix. Cette assertion ne l'empêcha pas de se montrer satisfait aussi des projets de partage [2]. Lorsque Louis XIV eut accepté l'héritage entier, le chef des Médicis manifesta, au dire de M. du Pré, une véritable joie. Pourtant, dans l'audience ultérieure que lui avait demandée notre ministre, « il évita de s'expliquer ouvertement et laissa voir qu'il attendrait les résolutions de Sa Sainteté pour prendre un parti [3]. » Les exhortations que le cardinal Lamberg vint lui prodiguer à Florence ne firent naturellement que l'encourager dans cette politique de *far niente* [4].

---

[1] Le Roi à d'Estrées, 17 avril 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 171.

[2] Le cardinal de Noailles au Roi, 16 novembre 1700. — *Rome*, t. 412.

[3] Du Pré au Roi, 4 et 18 décembre 1700. — *Florence*, t. 31. Cf. le Roi à du Pré, 15 janvier 1701. — *Florence*, t. 32.

[4] Du Pré au Roi, 15 janvier 1701. — *Florence*, t. 32.

Aussi, lorsque Noailles le revit après avoir quitté Rome, il ne tira pas beaucoup mieux de lui. « Ce qu'il m'a répondu, » écrivit le cardinal à Torcy, « ne vaut pas la peine que je me donne l'honneur de l'écrire à Sa Majesté. Je vous en rendrai compte en un mot, car sa conclusion est d'attendre le parti que les autres princes d'Italie prendront... et de remettre jusqu'à l'arrivée de M. le cardinal d'Estrées qui lui en portera des nouvelles (1). » Vainement essaya-t-on, durant l'été, de l'entraîner par l'exemple du Portugal et par la crainte qu'une flotte ennemie ne vînt s'emparer de Livourne, à défaut d'autre port accessible dans la Méditerranée (2). Cosme ne cessa de répliquer, chaque fois qu'on lui parla de ligue à former entre princes italiens, « que ce n'était pas à lui à commencer (3). »

Le duc de Modène n'avait pas été seulement froissé en sa qualité de beau-frère du roi des Romains par les dispositions de Charles II. Il l'avait été peut-être plus encore, d'avoir vainement travaillé à Madrid, avec l'aide de la Cour de Vienne, en vue d'obtenir le gouvernement du Milanais. La mission qu'il avait confiée au comte Giannini auprès de l'Empereur n'avait pas, paraît-il, d'autre but, et le roi d'Espagne était précisément mort au moment où il croyait y toucher. Néanmoins, il accorda un traitement honorable, magnifique même, à d'Audiffret, lorsque celui-ci, vers la fin de décembre 1700, vint lui présenter la lettre que le Roi lui avait écrite le 17 novembre précédent pour lui notifier sa résolution souveraine. D'Audiffret représenta au maître de Modène « le danger auquel il s'exposerait », si, en cas de guerre, il se séparait des autres potentats italiens (4). Le

(1) Noailles à Torcy, 7 janvier 1701. Cf. du Pré au Roi, 19 février, 5 et 26 mars 1701, et à Torcy, 30 avril 1701. — *Florence*, t. 32.

(2) Du Pré au Roi, 30 avril et 14 mai 1701. — Cf. le Roi à du Pré, 30 mai 1701. — *Florence*, t. 32.

(3) Du Pré au Roi, 16 juillet 1701. — *Florence*, t. 32.

(4) D'Audiffret au Roi, 30 décembre 1700. — *Mantoue*, t. 30.

duc, dans une audience subséquente, l'assura « qu'il contribuerait, par tout ce qui pourrait dépendre de lui, à la conservation de la paix en Italie ». D'Audiffret, dont l'impression n'était pas mauvaise, et qui n'osa refuser « une rose en diamants » de la munificence ducale, espérait que Renaud d'Este « n'oserait prendre d'autre parti, quoique sa Cour fût tout à fait autrichienne (1) ». Au bout de quelques jours, le duc lui renouvela encore l'assurance « qu'il connaissait parfaitement l'utilité et la nécessité de la paix, qu'il frémissait au seul nom de la guerre, et qu'il était bon prince d'Italie ». Il promit, en outre, de recevoir avec plaisir le cardinal d'Estrées, qui était son ami, et de régler sa conduite sur celle du pape et de Venise (2), à propos de qui, par malheur, d'Estrées croyait devoir écrire, le 5 mars, à Janson-Forbin qu'ils se tenaient réciproquement « pour suspects (3) ».

Au fond, le duc de Modène, malgré ses agréables discours, ne songeait qu'à duper la France. L'Empereur, racontait-on, lui avait d'ores et déjà envoyé « un brevet » qui l'investissait des fonctions souhaitées par lui à Milan et le rendait maître de la Lombardie entière. Léopold y avait joint l'excellent conseil « de ne faire aucune déclaration » de son désir sincère « d'exposer ses États et sa vie même pour le service » de la maison impériale, jusqu'à ce que le prince Eugène fût descendu en Italie (4). Néanmoins, Renaud ne tarda guère à suivre l'exemple de sa voisine, la princesse de la Mirandole, qui, en mars, livra à la France, moyennant cinq cents pistoles, sa ville principale, dépendance du Modénais (5). Le 26 mai 1701, fut arrêtée une convention en sept articles, entre le cardinal d'Estrées et le duc de Modène.

---

(1) D'Audiffret au Roi, 7 janvier 1701. — *Mantoue*, t. 30.
(2) D'Audiffret au Roi, 15 janvier 1701. — *Mantoue*, t. 30.
(3) D'Estrées à Janson-Forbin, 5 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 104.
(4) Janson-Forbin au Roi, 21 mars 1701. — *Rome*, t. 418.
(5) Pelet, t. 1, p. 220.

Par le premier, « Son Altesse s'engageait et promettait dès à présent de ne point recevoir dans ses places les troupes de l'Empereur et de ne leur point accorder de quartiers d'hiver à ses dépens, ni de ses sujets, ni quelque contribution que ce fût dans ses États ». Le second contenait sa promesse de se prévaloir « de l'assistance et des forces de la Couronne de France et de celle d'Espagne, si elle était attaquée ». Les deux suivants imposaient aux troupes franco-espagnoles, qui opéreraient sur son territoire, l'obligation de n'y point élever de prétentions pécuniaires et de ne jamais dépasser le chiffre de quatre mille hommes, qui auraient droit seulement « au couvert [1] ». Encore à la fin de 1702, le prince Eugène n'ayant pas réussi à percer victorieusement jusqu'à Modène, M. d'Orgemont « commandait » en cette ville, et, à l'aide de palissades, en avait tant bien que mal consolidé les murailles en ruines [2]. Mais n'anticipons pas.

D'Audiffret, tout en cherchant à tenir en respect Renaud d'Este, avait poussé jusqu'à Parme, dont le souverain se trouvait déjà en correspondance avec Tessé. Aussitôt qu'il eût pénétré jusqu'à sa Cour, le dimanche 2 janvier, le marquis Boscoli vint le visiter, et lui affirma que son maître avait les meilleures dispositions « pour la défense de l'Italie contre l'invasion des Allemands ». Le 7 seulement, le ministre de France eut son audience du prince, à qui il remit la lettre du Roi relative à l'acceptation. François Farnèse « lui répondit avec des expressions d'une très vive reconnaissance et d'un parfait dévouement pour le service de Sa Majesté, auquel il voulait s'attacher uniquement ». Boscoli, au sortir de la chambre ducale, annonça à d'Audiffret qu'on faisait de grands préparatifs militaires à Parme, — à l'instar du duc de Mantoue, et que l'artillerie était prête. Au dire de notre diplomate, Parme et Plaisance se

(1) *Modène,* t. 6.

(2) Pelet, t. 2, p. 749.

trouvaient effectivement en bon état. Seulement, ajoutait Boscoli, il importait que la France envoyât au plus tôt des forces en Lombardie, pour amener à elle les indécis (1).

Restait, dans le nord de l'Italie, avec le puissant duc de Savoye, la République de Gênes. Mais d'Audiffret n'alla pas jusque-là, et d'Estrées lui-même, au mois de mars, reçut du Roi l'avis qu'il était inutile de s'y rendre. « Ce gouvernement, » disait Louis XIV, « s'est conduit de la manière que je pouvais attendre, et les Génois ont fait paraître, autant qu'il a dépendu, l'envie qu'ils ont de contribuer à la défense et au maintien du repos de l'Italie (2). » Le Roi, à cette époque, n'était pas difficile à contenter.

A Turin, la France obtint des résultats plus positifs. En dépit des compliments excessifs que Victor-Amédée avait adressés au Roi à propos de l'acceptation du testament (3), Phelypeaux, le 15 janvier 1701, démasquait les arrière-pensées de ce prince et le fond de sa politique. « Il n'a jamais douté de la guerre, » disait notre ministre, « il la souhaite, s'en applaudit, et, persuadé qu'on ne pourra s'y passer de lui, il voit avec des transports de joie qu'enfin les Allemands marchent en Tirol et en Carinthie.... Quand il y aura dans le cœur de l'Italie deux armées à peu près

---

(1) D'Audiffret au Roi, 7 janvier 1701. — *Mantoue*, t. 30.

(2) Le Roi à d'Estrées, 9 mars 1701. — *Venise*, t. 132, fol. 95.

(3) « Monseigneur, le nouvel accroissement que reçoit la gloire de Votre Majesté, ayant accepté pour M. le duc d'Anjou la succession de toute la monarchie d'Espagne, m'est un sujet de joye que je ne saurais assez lui témoigner, voyant qu'un sang si auguste que celui de Votre Majesté soit justement destiné à remplir les premiers trônes de l'Europe. La part qu'il lui a plu de m'en donner me rend extrêmement sensible à cet honneur, qui me confirme la continuation de ses royales bontés. J'espère que Sa Majesté catholique m'honorera aussi à son exemple des mêmes grâces, et je n'aurai jamais de plus forte passion que de m'attirer la protection de Votre Majesté, dont je la supplie très humblement d'être bien persuadée, et que je suis avec un respectueux attachement, Monseigneur, de Votre Majesté très humble et très obéissant serviteur, V. Amède *(sic)*. Turin, ce 27 novembre 1700. » — *Turin*, t. 106, fol. 241.

d'égale force, il attendra certainement la dernière extrémité pour se déclarer, afin de se faire acheter davantage.... Il a toujours sur le cœur l'offre du Milanais.... Son inclination et la vengeance le porteront entièrement du côté de l'Empereur [1]. » Il était difficile de lire mieux dans les replis de cette âme tortueuse. Quelques jours avant, « le prince incompréhensible, » suivant l'expression caractéristique de Tessé, avait encore entretenu ce guerrier homme d'État de « l'agrandissement » sur lequel il comptait toujours [2]. Il aurait même désiré que le duc de Lorraine lui transférât ses droits sur le Montferrat [3]. Phelypeaux toutefois avait omis un trait dans son analyse psychologique. Le duc de Savoye, dont la femme était petite-fille de Charles 1er d'Angleterre, s'était trouvé froissé de voir sa famille exclue à jamais, par le caprice de Guillaume III, de toute chance de recueillir un jour la Couronne britannique [4], et ce sourd ressentiment semblait le prédisposer, jusqu'à intérêt contraire, en faveur de la France.

Aussi, avant la fin de 1700, Saint-Thomas assurait-il de vive voix à Phelypeaux que les passes piémontaises des Alpes resteraient ouvertes à nos troupes [5]. Malgré cette utile promesse, Phelypeaux persistait à se méfier [6]. Et, en effet, si dévouées qu'eussent paru les offres du duc, il avait dû les entourer de réserves mentales, puisqu'il ne laissa pas entrer dans ses États les trois régiments rassemblés à Briançon [7]. La même interdiction fut appliquée à d'autres

---

(1) Phelypeaux au Roi, 15 janvier 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 29.

(2) Tessé au Roi, 4 janvier 1701. — Pelet, t. 1, p. 204.

(3) Phelypeaux au Roi, 22 janvier 1701. Cf. le Roi à Phelypeaux, 28 janvier 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 54 et 50.

(4) V. la protestation d'Anne d'Orléans, duchesse de Savoye, dans Lamberty, t. 1, p. 503-504.

(5) Phelypeaux au Roi, 1er janvier 1701, et le Roi à Phelypeaux, 14 janvier 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 18 et 25.

(6) Phelypeaux au Roi, 15 janvier 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 29.

(7) « Mémoire » du 9 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 89.

bataillons dirigés sur la même frontière (1). Le 2 février, le Roi informa son ministre que, d'après les discours tenus par Vernon, les hésitations de Victor-Amédée venaient de ce qu'il « ne pouvait se résoudre à demeurer inutile pour son service pendant la guerre », et qu'il lui demandait de le mettre en état de faire voir ses véritables sentiments (2). Le même jour, Victor-Amédée avait un entretien avec Phelypeaux, et, sans lui rien dire de décisif, lui laissait néanmoins entrevoir qu'il désirait avant tout obtenir, par l'entremise de Louis XIV, sinon de sa bourse, le paiement de ce qu'il prétendait lui être dû par l'Espagne (3). Ces prétentions montaient fort haut. Il y avait d'abord la dot de 500 mille ducats promise à Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, mariée le 23 août 1584 (4), dot qui, grossie des intérêts non acquittés, représentait maintenant la somme de deux millions 348 mille 633 « crossons ». Venait ensuite un surcroît de dot accordé le 13 juillet 1606 à l'infante Marguerite, femme du prince François, depuis duc de Modène, et s'élevant à 950 mille pareils « crossons ». Enfin figuraient sur la note à payer 821 mille 411 nouveaux « crossons » pour subsides promis par l'Espagne durant la dernière guerre, et jusqu'ici impayés. Il est à remarquer que ces subsides se rattachaient à la période de la guerre où le duc avait porté les armes contre la France (5). Louis XIV s'était contenté de répondre à Vernon que son maître devait tout d'abord ouvrir les passages, et qu'on verrait après quelles liaisons on pourrait prendre. « Je n'ai nul éloignement », mandait-il à Phelypeaux, « de renouveler avec lui le traité d'action fait en 1696, autant que la différence des affaires

(1) Pelet, t. 1, p. 209.

(2) Le Roi à Phelypeaux, 2 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 73.

(3) Phelypeaux au Roi, 2 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 77.

(4) Carutti, t. 1, p. 414.

(5) « Mémoire » des dettes de l'Espagne envers la Savoye. — *Turin*, t. 107, fol. 35-36.

présentes le peut permettre ». Il consentait d'ailleurs à ce que les conférences s'ouvrissent à Turin, si le duc le préférait, mais avant tout il fallait que ses troupes pussent franchir les Alpes et prendre pied en Italie (1).

Louis XIV possédait une autre arme, presque un talisman, pour agir sur l'ambition de Victor-Amédée, c'était le mariage de sa seconde fille, la sœur de la duchesse de Bourgogne, avec le roi d'Espagne. Ce mariage ferait en effet un jour du duc de Savoye le beau-père de deux grands rois et procurerait à ses successeurs d'incalculables avantages. Mais, bien entendu, cette alliance de famille restait subordonnée à l'alliance politique, que Louis XIV voulait obtenir au préalable. Le 14 février, il mit, en quelque sorte, Victor-Amédée au pied du mur. Il avait reçu, disait-il à Phelypeaux, « les réponses qu'il attendait d'Espagne », et la conduite du duc était dorénavant la seule raison qui l'empêchât « de faire traiter dans les formes » la question du mariage. Tout, par conséquent, « demeurait suspendu jusqu'à ce qu'il eût exécuté la parole donnée (2) ». Phelypeaux avait pris déjà sur lui de faire vibrer cette corde, en forçant tant soit peu le ton. Il avait été jusqu'à parler de « conduite irrégulière », ce dont il fut blâmé (3). Mais la manière dont il avait parlé n'en produisit pas moins le résultat désiré. A la suite de l'espèce de sommation adressée par lui à Gubernatis et au duc, les passes furent enfin ouvertes sans conditions. « Si M. le duc de Savoye », écrivit-il, « n'avait été pressé par des manières hautes et des expressions fermes, il n'aurait pas accordé aujourd'hui les passages (4) ».

Une fois compromis vis-à-vis de l'Empereur par son vif désir de bien marier sa fille puînée, Victor-Amédée se

(1) Le Roi à Phelypeaux, 2 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 73.
(2) Le Roi à Phelypeaux, 14 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 85.
(3) Le Roi à Phelypeaux, 24 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 104.
(4) Phelypeaux au Roi, 10 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 92.

laissa glisser jusqu'au bout, en apparence du moins, sur la pente où Louis XIV cherchait à l'attirer. Les choses allèrent vite, lorsque le comte de la Tour fut revenu auprès de lui (1). Le 24 février, un projet de traité partit de Versailles pour Turin, « dressé le plus conforme qu'il avait été possible à celui de 1696 (2). » Le 6 avril suivant, il était signé dans la dernière ville (3) par Phelypeaux, Saint-Thomas et la Tour. A vrai dire, la condescendance de Louis XIV avait été assez rudement mise à l'épreuve. Les vingt articles qui le composaient (4) n'étaient qu'un long cahier de charges imposées à la France et à l'Espagne, surtout à la France, sans réciprocité appréciable. Le motif allégué pour l'alliance était la nécessité de défendre le repos de l'Italie contre les Allemands. Le duc s'engageait en conséquence à laisser ses alliés circuler librement sur son territoire, et à leur préparer des magasins de vivres et de munitions. Mais il se faisait largement rémunérer de ses bons offices. Non-seulement on le proclamait généralissime des forces de Leurs Majestés très chrétienne et catholique « pour et aussi longtemps que ses armées seront jointes aux leurs, » mais encore il conservait le droit de distraire de ses troupes en campagne ce qu'il jugerait nécessaire d'en jeter dans ses places, sitôt qu'elles lui paraîtraient menacées. Les deux monarques lui accordaient, en outre, 150 mille livres, payables par mois et en Piémont, pour l'entretien de ses 8000 hommes de pied et de ses 2500 chevaux. De plus, tout en lui versant dès la première campagne son subside complet, on l'autorisait à

(1) Victor-Amédée au Roi, 25 et 29 février 1701. — *Turin*, t. 109, fol. 116 et 118.

(2) Le Roi à Phelypeaux, 24 février 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 104.

(3) V., pour les pourparlers auxquels donna lieu ce traité, les lettres du Roi à Phelypeaux, du 14 et 30 mars, et de Phelypeaux au Roi, des 5, 8, 21 mars et 7 avril 1701. — *Turin*, t. 107, fol. 135, 176, 123, 142, 165 et 192. V. aussi les annotations manuscrites de Torcy à la marge du projet dans le t. 109 du même fonds, qui contient le supplément pour l'année 1701.

(4) V. *Turin*, t. 109, fol. 136-146.

ne fournir que 5000 fantassins et 1200 à 1500 chevaux. Autre point des plus avantageux pour lui : l'intégrité de ses États lui était garantie à la paix, sans qu'il contractât la moindre obligation du même genre. Malgré ces conditions si favorables, malgré la nouvelle lettre, assez servile, qu'il adressa à Louis XIV le jour de la conclusion (1), le mariage lui-même traîna quelque peu en longueur, sans doute afin de tenir en bride une astuce trop bien connue pour qu'on ne s'en méfiât pas toujours. Le contrat ne fut signé à Turin que le 23 juillet (2), et la cérémonie nuptiale, célébrée en automne (3). Victor-Amédée avoua spontanément à Phelypeaux, après le départ de sa fille, que jusqu'au bout il avait douté de la réalisation d'un si beau rêve de grandeur pour sa maison (4).

Ce n'était pas assez pour Louis XIV d'avoir mis, à force d'activité, la Lombardie sous la protection de ses troupes unies au petit corps d'armée savoisien. Il lui restait à parer à un péril plus sérieux peut-être encore, une descente des coalisés sur le territoire portugais. Les côtes de Portugal, en effet, offraient un excellent point de débarquement aux flottes anglo-hollandaises, et il importait de fermer au plus vite, par voie diplomatique, cette large fissure qui pouvait conduire, presque sans coup férir, les troupes de Guillaume III aux portes de Tolède, par la vallée du Tage, remontée rapidement. Avant que le testament et le trépas de Charles II ne fussent connus à Lisbonne, Sa Majesté portugaise, à qui Rouillé avait présenté le projet de traité, avec les modifications malencontreuses imposées par l'Angleterre et la Hollande, « n'avait pu lui cacher l'idée qu'on lui avait inspirée, de la part de la Cour

(1) V. *Turin*, t. 109, fol. 122. On trouve d'autres lettres de ce prince dans le même tome.

(2) V. *Turin*, t. 109, fol. 221-226.

(3) Saint-Simon, t. 3, p. 82, etc.

(4) Phelypeaux au Roi, 16 septembre 1701. — *Turin*, t. 108, fol. 97.

d'Espagne, que le roi d'Angleterre et les États-Généraux se repentaient des liaisons prises avec la France et les affaiblissaient autant qu'ils pouvaient dans l'exécution ». Elle considérait « comme une injustice qu'on lui proposât de rabattre quelque chose de ce qui lui avait été promis, et se faisait un point d'honneur de ne rien faire ». Toutefois, à peine don Pedro eut-il reçu la nouvelle des dernières dispositions de Charles II qu'il signa, sans retard, un traité d'alliance, à peine modifié, et qui porta la date de l'ancien (1). Cette adhésion, naturellement, devenait trop tardive. C'était sur des bases toutes différentes qu'il fallait désormais essayer de s'entendre. Heureusement, la tâche de notre diplomatie auprès de don Pedro se trouvait à l'avance facilitée, non-seulement par le ressentiment du refus qu'avaient opposé les puissances maritimes à l'annexion de Badajoz et d'Alcantara (2), mais encore par la crainte des rancunes possibles de l'Espagne rajeunie et vivifiée sous la direction d'un fils de France (3).

Rouillé avait en mains, le 26 novembre, la lettre royale du 12 qui lui faisait part de l'acceptation, et qui avait précédé presque toutes les autres significations analogues, tant à cause de l'éloignement du Portugal qu'en raison de son importance topographique et militaire. Lorsque notre ministre vint apprendre à don Pedro la résolution de sa Cour, ce prince n'éleva aucune objection contre les excuses alléguées, mais, de lui-même, « il s'étendit fort sur les raisons qu'il avait d'espérer que Sa Majesté lui accorderait tous ses offices pour maintenir la paix et la tranquillité de ce royaume, en y faisant entrer pour beaucoup la manière dont il s'était porté en dernier lieu à s'unir avec elle pour

---

(1) Rouillé au Roi, 9 novembre 1700. — *Portugal*, t. 35, fol. 127-134.

(2) Le Roi à Tallard, 7 avril 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 121, addition à la marge.

(3) Rouillé au Roi, 30 novembre 1700, 25 janvier, 1er et 8 février 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 150-151, 194, 199 et 204-205.

l'exécution du traité de partage ». Il fit mieux : le lendemain, le duc de Cadaval vint proposer à notre ambassadeur une triple alliance franco-hispano-portugaise [1].

Louis XIV, le 26 décembre, répondit à ces avances en autorisant Rouillé à « dresser un projet » de concert avec les ministres portugais et à le lui envoyer. La base devait en être exclusivement le maintien de la tranquillité générale. Le Roi ne réclamait aucune assistance, soit en soldats, soit en vaisseaux ; il se contentait de la fermeture des ports à ses ennemis et de l'interruption de tout commerce avec eux. Il s'engageait, au contraire, à défendre le Portugal contre n'importe quelle attaque « faite en haine de ce traité », voire de l'ancien traité de partage. Enfin il promettait d'agir auprès du roi d'Espagne pour obtenir son accession [2]. Ces instructions furent confirmées le 24 janvier 1701, après réception de la lettre adressée à Louis XIV par don Pedro le 3 du même mois [3]. Cette fois, le Roi se faisait fort d'introduire Philippe V dans l'alliance [4], et envoyait des pouvoirs en règle à Rouillé [5]. Le séjour persistant de don Pedro à Salvatierra, l'absence aussi de Cadaval, jointe à une indisposition du secrétaire d'État Pereyra, laissèrent à l'envoyé impérial, Wallenstein, tout le répit nécessaire pour jeter feu et flamme, tandis que les agents de l'Angleterre et de la Hollande secondaient ses efforts d'une manière moins violente peut-être, mais plus sûre [6]. Tantôt le bruit courait d'une attaque prochaine et inévitable du Portugal par l'Espagne, attaque que seconderait la France, pour prix du cadeau des Pays-Bas [7]. On racontait, par surcroît, récit

(1) Rouillé au Roi, 30 novembre 1700. — *Portugal*, t. 35, fol. 148-150.

(2) Le Roi à Rouillé, 26 décembre 1700. — *Portugal*, t. 35, fol. 152-153.

(3) *Portugal*, t. 35, fol. 182-183. — Original.

(4) Le Roi à Rouillé, 24 janvier 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 172-173.

(5) *Portugal*, t. 35, fol. 174.

(6) Rouillé au Roi, 18, 25 janvier, et 1er mars 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 190-192, 193-195 et 228-231.

(7) Le Roi à Tallard, 30 décembre 1700. — *Angleterre*, t. 190, fol. 41. Cf. Lamberty, t. 1, p. 368-369. Louis XIV déclara ce bruit faux dans une lettre à d'Avaux, du 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

que Louis XIV prit la peine de démentir plus tard (1), que l'écusson de Portugal avait déjà été remis dans les armes d'Espagne (2). D'autres jours, il s'agissait, au contraire, de l'apparition imminente dans les eaux du Tage d'une flotte anglo-hollandaise, déjà réunie au Texel. Cependant les Portugais redoutaient peut-être bien plus encore que le blocus dans lequel ils auraient consenti à s'enfermer ne ruinât leur propre commerce et ne réduisît presque à néant le produit de leurs douanes (3). Néanmoins, Wallenstein ne réussit pas à obtenir une audience royale, et l'agent de Guillaume III, fort jeune d'ailleurs, « était plus adonné à son plaisir qu'aux affaires (4) ». Aussi, lorsque, le 16 février, Rouillé eut reçu la dépêche et les pouvoirs expédiés le 24 janvier, il trouva peu de difficulté à obtenir en principe l'adhésion du gouvernement portugais. Malheureusement, en fait, il n'obtint pas sa signature (5).

D'un côté, les représentants de don Pedro persistaient à exiger que l'Espagne s'engageât en même temps et au même titre que la France. Cette solidarité était même ce qui tenait le plus à cœur aux Portugais (6). D'autre part, ils prétendaient que, dans ce double traité, on inscrivît une garantie précise « à propos des insultes que pourraient faire les Anglais et les Hollandais, si on leur fermait les portes du royaume (7) ». Il fallut donc que Rouillé écrivît à d'Harcourt pour réclamer de lui des pleins-pouvoirs signés par la Junte (8), et à Louis XIV, pour en solliciter de nouveaux, qui lui permissent d'accorder la satisfaction désirée sur le

---

(1) Le Roi à Rouillé, 7 mars 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 210.

(2) Rouillé au Roi, 8 février 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 205.

(3) Rouillé au Roi, 1er février et 1er mars 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 199 et 230.

(4) Rouillé au Roi, 8 février 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 207.

(5) Rouillé au Roi, 16 février 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 218-219.

(6) Rouillé au Roi, 1er mars 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 228-229.

(7) Rouillé au Roi, 22 février 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 222.

(8) Rouillé à d'Harcourt, 22 février 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 220.

second point en discussion. Assez inquiet des rumeurs répandues, tant à Londres qu'à La Haye, et d'après lesquelles Schomberg et Ruvigny se préparaient à « passer incessamment en Portugal pour commander les troupes de cette Couronne, et faire une diversion en Espagne », le Roi ne se borna pas à approuver la démarche que Rouillé venait de faire à Madrid. Il l'autorisa même, s'il en coûtait trop au roi de Portugal de fermer ses ports, à conclure « un simple traité de neutralité [1] ». Avec cette latitude et les pouvoirs rédigés dès le 1er mars par Ubilla au nom de Philippe V et reçus le 6 [2], notre ambassadeur put, le 16, entrer en conférence avec le marquis d'Alegrete, le comte d'Alvor et le secrétaire d'État, munis comme lui de tout ce qu'il leur fallait afin de traiter.

Ils avaient même apporté avec eux un projet, ou plutôt deux, l'un, pour la France, l'autre, pour l'Espagne, mais enrichis de nouvelles prétentions. Ils y avaient fait entrer, ainsi que Rouillé le leur fit remarquer, sur une simple lecture, quantité d'affaires de second ordre et sans lien apparent avec la principale. A Lisbonne, comme en tant d'autres lieux, on prétendait faire jouer à la France le rôle de redresseur de tous les torts, vrais ou fictifs, d'une sorte de don Quichotte doublé d'un Mécène. Le lendemain, notre ministre déclara nettement qu'accepter en bloc ce schéma, « ce serait épouser toutes les querelles du Portugal sans en connaître le fond ». Pourtant, il demanda encore un ajournement, afin d'obtenir un supplément d'instructions, tant de Madrid que de Paris [3]. Malgré ce surcroît d'exigences, Louis XIV prit quand même la balle au bond. Il envoya à Rouillé, avec sa ratification anticipée, le traité dont il n'avait retouché qu'un seul article, le 15e, sur les vingt qui le

---

(1) Le Roi à Rouillé, 21 mars 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 226-227.
(2) Une lettre d'Ubilla à Rouillé les accompagnait. — *Portugal*, t. 35, fol. 236. Cf. 235.
(3) Rouillé au Roi, 19 mars 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 249-251.

composaient. « Il n'est pas juste, » disait-il, « qu'en vertu de cette alliance j'abandonne au roi de Portugal des droits dont il n'est nullement question dans l'affaire présente. » Il reconnaissait bien que ce prince, pour peu qu'on insistât, pourrait se désister de certaines demandes contenues dans son projet. Mais il était naturel, d'après lui, que don Pedro trouvât de grands avantages dans le traité, en récompense de son « empressement » et de sa conduite l'année précédente (1). Rouillé, toutefois, en raison des circonstances, n'avait pas cru pouvoir attendre le retour du courrier envoyé par lui. Pourvu de l'autorisation qu'Ubilla lui avait fait parvenir le 2 avril (2), et pressé par les bruits que venait d'apporter un vaisseau hollandais parti du Texel, il avait pris sur lui de tout accorder provisoirement, sauf quelques modifications légères, dont la principale concernait l'établissement portugais du « cap nord », confinant à « la rivière » des Amazones (3), modification que les Portugais du reste n'admettaient pas (4).

Louis XIV ne pouvait résister. Il avait un besoin extrême du Portugal pour décourager les puissances maritimes (5). Mais, avant que son assentiment ne fût arrivé, les ministres de don Pedro avaient élevé encore deux prétentions de plus. Ils voulaient, d'une part, que le Roi leur envoyât pour la protection de leurs côtes le nombre de vaisseaux dont ils estimeraient avoir besoin, et, en outre, qu'il obligeât Philippe V à les dédommager « des pertes causées dans les Indes par les officiers de l'Espagne à la Compagnie du commerce des noirs ». Ils se rejetaient, pour justifier cet accroissement réitéré de prétentions, sur les offres plus avantageuses, assuraient-ils, des Anglo-Hollandais, et sur

(1) Le Roi à Rouillé, 4 avril 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 254-255.

(2) Rouillé au Roi, 7 avril 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 265-266.

(3) Rouillé au Roi, 12 avril 1701. — *Portugal,* t. 35, fol. 272-274.

(4) V. ce projet avec les amendements proposés. — *Portugal,* t. 35, fol. 267-270.

(5) Le Roi à Tallard, 7 avril 1701. — *Angleterre,* t. 191, fol. 120-121.

l'indécision, voisine de la perplexité, qui en résultait pour leur maître [1]. Louis XIV cette fois faillit perdre patience. Il estima que l'abandon même des terres du « cap nord » ne suffirait plus, et se résigna, comme pis-aller, à solliciter « une exacte neutralité ». Cette neutralité aurait du moins le mérite d'empêcher le Portugal de s'entendre avec le roi d'Angleterre et les États-Généraux [2]. Mais, dans l'intervalle, les choses avaient tourné autrement. Le 2 mai, don Pedro était revenu de Salvatierra à Lisbonne [3]. Notre ambassadeur avait eu une audience le 4. Toutefois le roi s'était bien gardé de s'expliquer lui-même. Il avait renvoyé à ses ministres Rouillé, qui en effet, dès le 6, s'était remis à l'œuvre, mais cette fois avec Cadaval aussi, et non plus seulement avec ses commissaires. La discussion prit par suite une allure plus vive, malgré la multiplicité des articles accessoires [4]. Le 2 juin, Louis XIV félicitait Rouillé de ne pas avoir fait usage de tous ses pouvoirs. La conclusion ne tenait plus qu'au « dédommagement que le roi de Portugal prétendait de l'Espagne pour la fourniture des noirs ». Le Roi manda à Blécourt de faire comprendre à la Cour de Madrid « qu'elle ne pouvait faire de dépense plus utile que celle qui l'assurerait d'une alliance offensive avec le Portugal [5] ». Le dernier obstacle se trouva ainsi levé, et, le 18 juin, le traité fut signé à Lisbonne [6]. La ratification eut lieu à Versailles le 4 juillet.

Ce traité se divisait, comme presque toujours, en deux parties, l'une, ostensible, l'autre, secrète. La première comprenait onze articles. Tout d'abord, le roi de Portugal

---

(1) Rouillé au Roi, 19 et 28 avril 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 278-281 et 291-294.

(2) Le Roi à Rouillé, 24 mai 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 295-298. — Le traité de Lisbonne du 16 mai 1701 que cite Tétot, d'après Martens, doit être le même que celui du 16 mai 1703.

(3) Rouillé au Roi, 3 mai 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 301.

(4) Rouillé au Roi, 10 mai 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 307-301.

(5) Le Roi à Rouillé, 2 juin 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 337-340.

(6) Rouillé au Roi, 18 juin 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 366-368.

« s'obligeait à la garantie du testament de Charles II en ce qui touchait la succession d'Espagne ». Il promettait ensuite de refuser ses ports même aux vaisseaux de commerce des opposants, dans le cas où la guerre éclaterait. Cet engagement, ainsi que le reste du traité, était valable pour vingt ans. Mais Louis XIV achetait bien cher une promesse qui n'impliquait d'ailleurs aucun concours armé. Si quelque puissance se rendait maîtresse d'un territoire portugais, il devait donner gratuitement à don Pedro « les secours de troupes et de vaisseaux qui lui paraîtraient nécessaires », jusqu'à la reprise des places. Rouillé avait eu de la peine à éviter une détermination numérique et précise. Le vague de la rédaction adoptée en corrigeait du moins un peu la portée apparente. Le traité provisoire du 4 mars 1700 relatif au « cap nord » devenait définitif, en d'autres termes, la France abandonnait irrévocablement au Portugal cette possession litigieuse. Elle se substituait de plus à l'Angleterre, quant à l'exécution de la garantie donnée en 1668 par cette dernière puissance au Portugal pour son autonomie. Le Roi devrait la défendre contre l'Espagne en tout état de cause, dût-il faire la guerre à l'Espagne. Enfin les deux puissances contractantes ne pourraient déposer les armes que simultanément et conjointement. Les neuf articles secrets étaient bien autrement onéreux. La France promettait d'obtenir de l'Angleterre, moyennant 30 mille livres sterling, un *quittus* général pour toutes les dettes réclamées au Portugal, et qui s'élevaient à des sommes exorbitantes; d'acquitter avec l'Espagne les deux tiers du douaire de l'ex-reine d'Angleterre, doña Catarina, si ses anciens sujets cessaient de le payer; de faire rendre au Portugal deux îles, dont les Anglais se trouvaient à tort détenteurs; de lui assurer à la paix la souveraineté définitive de toutes les places qu'on pourrait enlever aux Hollandais, soit dans les Indes Orientales, soit sur la côte d'Afrique, quand bien même ces places n'auraient pas jadis appartenu aux Portugais; bref, de liquider presque tout l'arriéré des

prétentions nationales, sans autre acte de réciprocité que le blocus maritime (1).

Il était excellent d'avoir le Portugal avec soi, mais il convenait aussi de s'occuper de sa grande voisine, l'Espagne (2). A coup sûr, la fidélité de l'Espagne n'éveillait aucun doute. Le difficile était de la tirer de cette léthargie invétérée où elle sommeillait. La monarchie espagnole ne devait pas être uniquement une alliée nominale pour la France, il fallait l'élever à la dignité d'alliée utile. Au début, le Roi avait tenu par-dessus tout à ce que son petit-fils ne pût pas être considéré comme son simple lieutenant à Madrid, qu'il ne justifiât jamais ce titre ironique de « vice-roi d'Espagne » qu'on affectait parfois de lui donner (3). Ses instructions à Philippe V attestent suffisamment, à cet égard, sa sincérité. « Tenez tous les Français dans l'ordre », y était-il dit en termes précis (4). Quelques mois plus tard, il interdisait à d'Harcourt de prendre séance au *Despacho* (5).

---

(1) *Portugal*, t. 37, fol. 135-146. Les articles secrets ne sont pas dans Dumont (t. 8), qui indique aussi à tort la date du 10 avril pour la signature et du 30 pour la ratification. Nous ne savons où Lamberty (t. 1, p. 415-416) a pris les quinze articles qu'il donne comme ayant servi de base.

(2) Nous sommes heureux de renvoyer le lecteur désireux de suivre de plus près les rapports de la France et de l'Espagne aux remarquables travaux de M. Alfred Baudrillart, qui, en Espagne comme à Paris, a poursuivi ses recherches aux meilleures sources, et en a su tirer parti avec autant de science que de conscience.

(3) Une anecdote, assez plaisante, empruntée à Dangeau, montrera avec quelle discrétion Louis XIV avait d'abord désiré agir vis-à-vis de Philippe V. Le 26 novembre 1700, il se promenait dans le parc de Marly avec le nouveau roi d'Espagne et le marquis de Bedmar, lorsque le premier aperçut « l'endroit où était l'escarpolette ». Il fit mine de s'y vouloir placer. « Le Roi », continue Dangeau (t. 7, p. 435), « craignant que la pluie n'eût pourri quelqu'une des cordes, lui défendit expressément d'y aller, et, en se tournant au marquis de Bedmar, il lui dit : Voici la seule occasion où je veuille me servir de mon autorité ; dans les autres, j'y donnerai mes conseils. »

(4) Hippeau, t. 2, p. 517-520, et Louville, t. 1, p. 34-54.

(5) « Il faut éviter le bruit que ferait une nouveauté telle que le serait celle de voir assister mon ambassadeur aux délibérations les plus

Malgré tout, Porto-Carrero « persista », ainsi qu'Arias, à réclamer cette assistance régulière (1). Le président de Castille avait dit à Louville, dès les premiers jours du règne, « qu'il eût été à souhaiter que le Roi eût envoyé des ministres jusqu'à ce que son petit-fils fût en état de gouverner par lui-même (2) ». Cette espèce d'abandon, d'élan même, de la part de l'un des hommes d'Etat les plus capables de l'Espagne, était tout naturel, la France représentant alors dans l'Europe l'État modèle. Certains Espagnols avaient été jusqu'à rêver que Louis XIV viendrait se fixer au milieu d'eux, ne fût-ce que pour quelques années, afin de présider *de visu* aux réformes les plus urgentes. L'argument sur lequel ils édifiaient cette chimère, c'était qu'en Espagne l'air, plus salubre, assurait à ceux qui le respiraient un excédant de longévité (3). Le monarque de Versailles avait eu la sagesse de résister à ces tentations, si attrayantes qu'elles fussent, et n'avait pas même conclu d'alliance avec la monarchie espagnole. Mais les leçons d'une courte expérience et les nécessités du moment l'obligèrent bientôt à changer de système.

Le premier trimestre du nouveau règne n'avait pas été, il s'en faut, de bon présage pour l'avenir. Il n'y avait rien eu de changé en Espagne. Elle ne comptait qu'un Espagnol, et quelques Français, de plus. L'ancien personnel de gouvernement n'avait pas été modifié, et l'adolescent, venu de Versailles pour présider à ses délibérations, ne faisait, au fond du cœur, que regretter, parfois les larmes aux yeux, ses parties de chasse avec ses frères dans les bois de Meudon ou la plaine Saint-Denis. « Il va à son *Despacho* comme il

---

secrètes du roi d'Espagne. » Le Roi à d'Harcourt, 27 janvier 1701. — *Espagne*, t. 87, fol. 292-293.

(1) D'Harcourt au Roi, 14 et 23 février 1701. — *Espagne*, t. 87, fol. 435 et 484.

(2) Louville à Torcy, 19 février 1701. — *Espagne*, t. 96, fol. 40.

(3) A. Baudrillart, t. 1, p. 66-67.

allait à son thème », écrit son propre Mentor [1]. Ce Conseil intime ne pouvait plus même se tenir à neuf heures du matin, parce que le jeune souverain désirait y faire son apprentissage, et que, se couchant d'habitude à une heure très avancée de la nuit, il ne se levait jamais assez tôt. Ajoutez que quantité de ses sujets entretenaient autour de lui les espérances les plus folles. La reprise du Portugal figurait au premier rang des aventures que l'Espagne, régénérée par un coup de baguette magique, se déclarait impatiente de courir, certaine à l'avance du succès. Il fallut la volonté formelle de Louis XIV pour décider son petit-fils à signer le traité récemment conclu avec don Pedro, et qui condamnait les rêveurs de Madrid à ajourner leurs espérances. La France, du moins, pour don de joyeux avénement, pensaient d'autres patriotes, ne se refuserait pas à restituer le Roussillon, ne serait-ce qu'afin d'obtenir en échange les Pays-Bas. Pour comble de disgrâce, d'Harcourt, au mois de mai, tomba si gravement malade qu'il reçut l'extrême onction. Philippe V se trouva n'avoir plus, pendant quelque temps, d'autre directeur politique que cet ardent et spirituel brouillon qui s'appelait Louville.

Au mois de juin 1701, Louis XIV se résigna enfin à mettre lui-même la main à l'œuvre, afin de renflouer cette épave gigantesque qu'il devait traîner à sa remorque. Les circonstances ne lui permettaient plus d'ailleurs de différer ce travail de sauvetage, car, bien décidément, il allait avoir sous peu l'Europe presque entière sur les bras. Le 22, il fit partir pour Madrid un financier jusque-là connu exclusivement dans le monde des affaires d'argent, et destiné à devenir la cheville ouvrière du gouvernement espagnol, Orry. La tâche d'Orry consistait à supprimer le plus possible d'abus administratifs, à réorganiser avant tout le fisc sur de meilleures bases, et, en assurant à l'État des ressources pécuniaires, à lui procurer les moyens de

---

(1) Louville à Torcy, 30 avril 1701. — *Espagne*, t. 96, fol. 135.

mettre sur pied une armée respectable. On avait choisi un homme de naissance obscure, non-seulement en raison de sa capacité, mais aussi afin que l'humilité de son origine ne pût éveiller la jalousie des grands seigneurs du pays (1). Orry n'était toutefois qu'un avant-coureur, de même que Petit-Renaud, envoyé dès le mois de mars pour s'occuper un peu de la marine (2). Le 7 juillet, des instructions fort circonstanciées étaient délivrées à un officier, issu d'une grande famille flamande, le comte de Marcin, à qui était dévolue la mission de représenter la France en Espagne, au lieu et place de d'Harcourt, et de la représenter en s'emparant du gouvernail des affaires publiques (3).

Par malheur, disons-le tout de suite, Louis XIV et ses ambassadeurs, en se dévouant à cette besogne ingrate, réussirent beaucoup moins à organiser une résistance sérieuse au-delà des Pyrénées qu'à s'attirer un mécontentement très réel de la part de Philippe V et de ses ministres. Les réformes, en matière d'impôts, sont rarement bien accueillies par le contribuable, surtout quand il voit que ces réformes vont augmenter sa dette envers l'État. Orry, suivant les termes de Torcy, « était à peine arrivé à Madrid que l'on dit que la France voulait achever d'accabler les peuples d'Espagne (4). » Le fils du duc de Médina-Sidonia déchargea ses pistolets sur le commis principal du bureau des entrées à Madrid, sous prétexte que ce commis avait eu le mauvais goût d'exiger la taxe habituelle pour une pièce de vin, qu'un abbé, de ses amis, prétendait introduire en fraude (5). Quelque temps plus tard, le corregidor Ronquillo vint

---

(1) Louville à Torcy, 19 mai 1701. — *Espagne*, t. 89, fol. 192. — Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 73-74.

(2) *Mémoires de Sourches*, 2 mars 1701, t. 7, p. 28.

(3) *Espagne*, t. 98, fol. 23-111. — Nous n'analyserons pas ces instructions, que M. Hippeau a déjà données, et que MM. Morel-Fatio et Léonardon ne tarderont guère à reproduire avec toutes les garanties désirables.

(4) Torcy à Medinaceli, 18 juillet 1702. — *Espagne*, t. 106, fol. 6.

(5) *Mémoires de Sourches*, 10 octobre 1701, t. 7, p. 127-128.

trouver Louville et lui déclara « qu'il résignerait sa place, si M. le cardinal le forçait de mettre un nouveau droit pour l'entrée de la reine [1]. » La détresse de la Cour frisait parfois le comique. « Le roi n'a pas le sou, » écrivait le même Louville. « Je suis un habile homme, parce que j'ai trouvé de quoi faire mettre une porte neuve à la cave et acheter des serviettes. On était à la veille, pour cet usage, de se servir des chemises des marmitons [2]. » Aussi fallut-il renoncer provisoirement à équiper les huit ou dix mille hommes, cavalerie comprise, qui auraient constitué l'armée militante de l'Espagne [3]. Orry, découragé, et déjà fort attaqué de toutes parts, revint à Versailles dans le courant d'octobre, et s'excusa de ne pouvoir faire plus pour le service des Espagnols [4]. Bref, si la monarchie de Philippe V se trouvait soudée à la France d'une manière provisoirement indissoluble, elle représentait à son égard beaucoup plutôt un embarras qu'un accroissement de forces, en raison de l'immense étendue de ses frontières.

Tout en tâchant de rendre le territoire de l'Espagne aussi impénétrable que possible à ses ennemis et de mettre l'Espagne elle-même en état de contribuer à sa propre défense, Louis XIV, mêlant l'offensive à la défensive, aurait bien voulu détacher une partie de l'Empire de l'Empereur, et désarmer, en quelque sorte, ce prince à domicile. Il obtint d'abord un grand et durable succès, le troisième, avec la Savoye et le Portugal, mais aussi le dernier hélas !, l'alliance de la branche bavaroise des Wittelsbach, c'est-à-dire des deux Électeurs de Cologne et de Bavière.

Le bon vouloir de l'Électeur de Cologne était tout particulièrement précieux pour Louis XIV, parce que son État

(1) Louville, t. 1, p. 152.

(2) Louville, t. 1, p. 162.

(3) Louville, t. 1, p. 155-156.

(4) *Mémoires de Sourches*, t. 7, p. 139 et 148. La principale partie de la correspondance d'Orry est conservée au *Dépôt de la Guerre*, et offrirait la matière d'une instructive monographie.

lui offrait entre le Rhin et la Meuse une excellente base d'opérations. Grâce à ce territoire, il pouvait agir au besoin dans l'intérieur de l'Allemagne, et prévenir toute jonction entre les Hollandais et les troupes impériales. Malgré les fâcheux démêlés qui avaient accompagné son élection, et quoique la réponse adressée par lui au Roi, après la notification de l'acceptation, ne contînt pas une reconnaissance explicite de Philippe V [1], Joseph-Clément ne fit aucune difficulté sérieuse pour se donner à la France. D'après les instructions qu'il envoya le 20 janvier 1701 à son ministre auprès de la Diète, le baron Umgelder, on peut soupçonner qu'il avait fort mal pris la création du 9e Électorat et surtout celle d'un roi « en Prusse ». — « Nous trouvons beaucoup à redire », écrivait-il, « de ce que l'Électeur de Brandebourg s'est érigé en roi de sa propre autorité, et, pour ce qui touche la prétendue dignité même, et pour le traitement qu'il prétend des Électeurs et des autres princes de l'Empire [2] ». La jalousie primait chez lui toute gallophobie. L'avidité en matière de subsides fit vite le reste.

Le ministre de Louis XIV à Berlin, des Alleurs, avait été rappelé après la métamorphose monarchique de Frédéric III. Des Alleurs reçut l'ordre de s'arrêter auprès de Joseph-Clément et d'y rester. Au moment où il arrivait à Bonn, l'Électeur quittait cette ville pour aller voir son frère à Bruxelles. Il s'excusa par écrit envers Louis XIV du délai qu'il se voyait obligé de prendre, tant à cause de son voyage qu'en raison de l'importance du sujet [3]. Ce délai toutefois se réduisit à peu de chose. Le 12 février, il signait des pouvoirs à l'usage de son ministre Karg, qu'il avait emmené avec lui [4], et, trois jours après, le traité était conclu entre

---

(1) *Cologne*, supplément, t. 2. Cf. A. Waddington, p. 338.
(2) *Cologne*, t. 50, fol. 18.
(3) Joseph-Clément au Roi, 2 février 1701. — *Cologne*, t. 50, fol. 22.
(4) *Cologne*, t. 50, fol. 24.

Karg et Puységur, au nom de Louis XIV [1]. Le but de l'alliance, conclue pour dix ans, était l'observation dans l'Empire des traités de Wesphalie, de Nimègue et de Ryswick. Joseph-Clément promettait en conséquence de n'entrer dans aucune association hostile à la France, et de n'accorder à ses ennemis ni passage, ni levées, ni contributions, ni quartiers. Sa Majesté très chrétienne, de son côté, garantissait l'intégrité des possessions de Son Altesse électorale, et tâcherait de faire entrer le roi d'Espagne dans cette garantie. Quelques articles secrets prévoyaient le cas où la guerre éclaterait. Dans cette hypothèse, Joseph-Clément promettait d'agir à la Diète pour contrecarrer les desseins belliqueux de l'Empereur, et de se mettre en campagne contre ceux de ses voisins qui auraient embrassé la cause de l'Autriche. A cet effet, il lèverait huit mille fantassins et deux mille cavaliers. Le Roi l'indemniserait de ses déboursés en lui versant trente mille écus par mois. A la paix, qu'on ne pourrait faire l'un sans l'autre, l'Électeur recevrait un agrandissement proportionné à ses sacrifices.

Le jour même où Karg apposait sa signature sur cet acte, Joseph-Clément adressa à son puissant allié une lettre autographe, qui commençait par ces mots : « J'ai souhaité avec passion de pouvoir donner à Votre Majesté des marques de mon zèle pour tout ce qui peut regarder sa satisfaction. Dieu m'a fait la grâce aujourd'hui de trouver ce moment tant désiré, ayant conclu avec M. de Puységur, chargé des pouvoirs de Votre Majesté, un traité d'alliance que je promets d'observer très exactement, priant Votre Majesté de compter sur moi et sur ma sincérité comme sur une personne qui comprend fort bien les avantages que moi et mes États recevront de sa haute protection dans les conjonctures présentes. » Et il annonçait qu'il allait faire régler au plus vite la vaine susceptibilité d'étiquette qui l'avait jusque-là empêché de reconnaître le nouveau roi

---

(1) *Cologne*, t. 50, fol. 27-34.

d'Espagne [1]. La ratification royale fut accordée le 19 du même mois [2].

Bien qu'en sa qualité de fonctionnaire espagnol l'Électeur de Bavière eût déféré avec zèle à tous les ordres de la Régence, ce prince ne laissait pas, au commencement de l'année 1701, d'inspirer certaines inquiétudes. Il entretenait un commerce actif de lettres avec le roi d'Angleterre, lui écrivant de sa main et multipliant les courriers, comme si l'activité naturelle de son agent à Londres, Meyer, n'eût pas suffi à l'exécution de ses plans. Son but fondamental était de s'assurer, n'importe par quelle complicité, le gouvernement indéfini des Pays-Bas [3]. Louis XIV lui envoya, le 19 janvier, Puységur, non-seulement pour concerter avec lui l'occupation des places belges, mais encore pour hâter la négociation dont le comte de Monasterol avait été chargé à Paris [4]. Puységur, dix jours plus tard, reçut même des pouvoirs, afin de négocier, au besoin, par voie directe [5]. Néanmoins, ce fut par l'intermédiaire de Monasterol, et sous les yeux du Roi, que tout se conclut.

Au fond, Max-Emmanuel avait un désir très réel de s'entendre avec la France. Seulement, dans ses premières prétentions, il laissa percer une singulière envie d'acquérir, outre le gouvernement de la Belgique, la souveraineté des deux provinces au moins de Flandre et de Hainaut, soit à titre d'équivalent, soit à titre de gages, pour ses créances sur l'Espagne [6]. Or, Louis XIV ne voulait pas admettre qu'il accaparât par cette voie détournée à peu près tout

---

(1) *Cologne,* t. 50, fol. 25-26.

(2) *Cologne,* t. 50, fol. 35.

(3) Tallard au Roi, 27 décembre 1700 et 2 janvier 1701. -- *Angleterre,* t. 190, fol. 47 et 55.

(4) V. ces instructions dans *Bavière,* t. 44, fol. 13-27.

(5) On en trouvera la minute dans *Bavière,* t. 44, fol. 36.

(6) V. le projet présenté en février 1701 avec les annotations de Torcy et les additions de Monasterol. — *Bavière,* t. 44, fol. 122-135.

l'argent liquide des Pays-Bas, par conséquent de la monarchie espagnole, en un moment où les ressources financières y étaient presque absolument taries (1). Avec Louis XIV lui-même, et pour la fourniture de troupes auxiliaires, il ne devait pas s'élever d'obstacle analogue. Le Roi avait fait calculer que, l'entretien d'une dizaine de mille hommes coûtant à Max-Emmanuel environ 1150 mille florins d'Allemagne, la dépense pour la moitié s'élèverait, en argent de France, à peu près à 1100 mille livres. Il consentait à aller jusqu'à quinze cents (2), au maximum. Monasterol, du reste, était descendu assez promptement au chiffre réduit de quatorze cents (3). Par exemple, Sa Majesté refusait catégoriquement d'acquitter les anciens arrérages que Max-Emmanuel prétendait jadis promis à son père et qu'il évaluait à trois ou quatre cent mille livres. « Cette prétention demanderait une trop longue discussion, » écrivait Torcy le 30 janvier. Il estimait que l'Électeur, à supposer qu'il lui fût dû quelque chose du chef paternel, trouverait, en-dehors de tous les autres avantages qui lui étaient assurés, une fort large compensation dans le prolongement des subsides convenus, qui lui seraient versés six mois encore après la terminaison des hostilités (4). Sauf ces deux points, sur lesquels l'affaire traîna en longueur pendant plusieurs semaines, Sa Majesté accorda presque toutes les demandes de l'Électeur, et l'accord définitif se fit le 9 mars 1701, à Versailles, entre Torcy et Monasterol.

Cette convention n'était rien moins qu'un traité « d'étroite alliance » (art. 1er), valable pour dix ans (art. 10), et ayant pour but ostensible le respect de ceux de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick dans l'Empire. Si toutefois la guerre venait à éclater, Son Altesse électorale soutiendrait de

---

(1) Torcy à Puységur, 3 février 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 47-51.
(2) Torcy à Puységur, 30 janvier 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 41-46.
(3) Torcy à Puységur, 12 février 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 76-77.
(4) Torcy à Puységur, 16 février 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 91-94.

toutes ses forces le droit légitime de Philippe V, dont elle était l'oncle. Jusqu'à ce qu'elle eût eu le temps d'équiper des troupes en quantité suffisante, elle ne serait pourtant tenue qu'à la défensive dans ses États, ce qui entraînait l'obligation d'y interdire le passage aux troupes de l'Empereur, subsidiairement, de limiter ce passage autant que le pouvaient permettre les constitutions du saint-empire. Plus tard, quand tous les régiments de l'Électeur seraient sur pied, il agirait ouvertement par la force. La France, afin de reconnaître ses bons offices, lui garantissait la possession de tous ses États à la paix, plus une juste indemnité pour les dommages qu'il pourrait avoir subis, et, s'il se trouvait momentanément dépouillé pendant les hostilités, un équivalent provisoire afin de prendre patience. Le Roi enfin inviterait l'Espagne à accéder à cette entente, et Max-Emmanuel en ferait autant auprès de son frère, afin que ce prince garantît aussi le territoire espagnol en même temps que l'ordre public en Allemagne.

Après cette sorte de préambule, on en venait aux arcanes habituels des articles secrets. Il y était dit, entre autres, que les huit mille fantassins et les deux mille cavaliers levés par Max-Emmanuel seraient employés en Bavière, « et ailleurs,... suivant que Sa Majesté le jugerait convenable ». Elle contribuerait à leur entretien pour une somme de quarante mille écus par mois, que la guerre se fît ou ne se fît pas, et verserait cette somme intégralement six mois encore après avoir averti l'Électeur de les licencier. Pendant les trois mois qui suivraient la ratification, prescrite dans les dix jours, le souverain bavarois resterait libre d'affecter tous les airs de neutralité qu'il jugerait à propos de prendre, afin d'achever plus paisiblement ses préparatifs. Un autre article portait que l'ensemble du traité ne serait pas livré à la publicité. Les plus intéressants toutefois de ces articles secrets concernaient les bénéfices personnels attribués à Max-Emmanuel, en échange de son concours. Ils étaient fort nombreux. Sa Majesté catholique s'obligerait à faire liquider

incessamment « les dettes que son prédécesseur avait contractées envers lui », et lui accorderait, en vue de ce paiement, une hypothèque « sur les aides, subsides et comptoirs » du Hainaut et de la Flandre, aux dépens desquels il récupérerait ses gages de gouverneur, soit quinze mille écus par mois. Le gouvernement des Pays-Bas entiers lui était, par surcroît, concédé, tant que les dettes n'auraient pas été éteintes, et tant que le présent accord resterait en vigueur. Si même il lui convenait d'aller en Bavière, pour un temps plus ou moins long, il conserverait son titre avec ses appointements, et pourrait revenir exercer ses fonctions, quand bon lui semblerait. Un simple « gouverneur des armes » serait chargé de l'*interim*. Il y avait aussi le chapitre des récompenses futures. L'Électeur, par exemple, en cas d'établissement à main armée en pays ennemi, prélèverait chaque année 400 mille livres sur les contributions exigées. De plus, à supposer que l'on fît des conquêtes aux dépens de l'Autriche ou de ses alliés, il les garderait pendant la durée la guerre, et, au moment des négociations, Sa Majesté très chrétienne « agirait fortement pour faire en sorte que ces mêmes conquêtes demeurassent à Son Altesse électorale après la paix ». Enfin, Louis XIV s'engageait à appuyer la candidature de l'Électeur ou de sa maison, quand il y aurait lieu d'élire un Empereur ou un roi des Romains (1).

Après quelques jours de réflexion, un petit nombre d'articles séparés furent ajoutés à ce marché. L'Électeur obtenait plus de latitude encore pour se borner à une simple neutralité pendant les trois premiers mois. Il importait de se montrer condescendant, car, le 4 mars, le comte de Schlick lui avait apporté à Bruxelles les plus brillantes propositions (2). Il lui aurait offert, disait-on, le commandement des armées de l'Empereur dans l'Empire (3). Le fait

(1) *Bavière*, t. 44, fol. 143-151.

(2) Puységur à Torcy, 4 mars 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 139-141.

(3) Villars au Roi, 2 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 168.

certain, c'est que Max-Emmanuel désirait à ce moment réduire toute sa coopération à des essais d'entente avec les Cercles voisins du sien, afin de les arracher à la cause impériale. Louis XIV voulut bien se prêter à ces vues, le 18 mars, mais en abaissant son subside annuel de 40 à 30 mille écus, pendant cette période de transition, qui, d'après l'article 3, pourrait être prolongée. Par contre, afin de faciliter la mise en train de l'armement, Sa Majesté ferait compter à Max-Emmanuel 200 mille écus à titre d'avances, sauf à les retrancher peu à peu des annuités. Les deux ambassadeurs, extraordinaire et ordinaire, d'Espagne à Paris, c'est-à-dire le connétable Velasco et Castel dos Rios, accédèrent alors, le 24, d'une manière générale, à tous les engagements contractés par la France avec les deux Électeurs de la maison de Wittelsbach (1). Toutefois, la réduction de dix mille écus par mois, décidée par Louis XIV en raison de l'amoindrissement des obligations de Max-Emmanuel, ne fut pas du tout du goût de ce dernier. Il proposa de mettre quinze mille hommes sous les armes, au lieu de dix, pourvu qu'on ne lui rognât rien sur ses 40 mille écus (2). Un nouvel article séparé vint, en conséquence, le 15 avril, s'adjoindre aux précédents (3), et donna satisfaction au prince bavarois, qui, cette fois du moins, paraissait désireux de bien se battre contre son ancien beau-père, ou de se rendre fort, à tout hasard. Louis XIV ratifia cette convention supplémentaire, à Versailles, le 19 avril, et l'Électeur, à Munich, le 2 mai suivant.

Max-Emmanuel avait en effet quitté Bruxelles pour revoir les États de ses ancêtres, et tâcher de les agrandir, en y servant la cause de la France et de la paix, qui était, au fond, peut-être la même que celle de l'Allemagne. Il

---

(1) *Bavière*, t. 44, fol. 152-153 et 212-213.

(2) Torcy à Puységur, 10 mars 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 184. — Cf. Instructions de Ricous. V. plus loin, p. 226.

(3) *Bavière*, t. 44, fol. 228-229 et 277.

venait s'y placer surtout, comme il l'avait promis, à portée des membres les plus influents des Cercles méridionaux, afin de les grouper dans une ligue contre la maison d'Autriche. Depuis quelque temps déjà, les éléments homogènes, qui flottaient à l'état libre dans cette région de l'Allemagne, cherchaient à se réunir en vertu de leur affinité naturelle, mais obéissaient à diverses attractions en sens contraire. La sélection s'opérait lentement. Le 23 novembre 1700, à Heydenheim, les deux Cercles de Souabe et de Franconie avaient jeté les bases d'une association destinée à les préserver autant que possible des horreurs de la guerre (1). Au printemps de 1701, les députés de Franconie délibéraient à Nuremberg, et ceux de Souabe à Ulm (2), en vue de développer cette entente préalable contre les perturbateurs du repos public, quels qu'ils fussent. Toutefois le mot de neutralité y avait été évité, sans doute sur les représentations du comte Lœwenstein, agent impérial (3). Les deux Cercles firent cependant partir une double délégation pour Vienne, afin d'arracher à l'Empereur l'autorisation de se renfermer dans cette neutralité qui leur paraissait la meilleure des sauvegardes. Léopold leur répondit assez sèchement que « c'était à eux à examiner s'ils étaient assez forts pour défendre l'entrée de leur territoire aux armées de la France (4) ».

Le Roi avait essayé de mettre directement à profit la présence à Vienne de ces délégués, et l'accueil assez rude que leur faisait le Conseil aulique, pour les amener à lui, par un autre ressort encore que l'influence de l'Électeur de Bavière, le ressentiment du prince Louis de Bade contre la Cour de Vienne, qui avait très mal récompensé ses

(1) Dumont, t. 7, p. 493-494.

(2) Rousseau de Chamoy au Roi, 22 février 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 102.

(3) Rousseau de Chamoy au Roi, 15 février 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 96.

(4) Villars au Roi, 16 mars 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 133.

services militaires. Quelques-uns de ses ennemis allaient jusqu'à prétendre qu'il voulait « jouer en doublure le rôle de Wallenstein (1). » Or, son crédit passait pour être entièrement prépondérant en Souabe (2), tant en raison de sa renommée personnelle que de la situation de sa famille. Comme, dès les premiers jours de janvier 1701, il s'était rendu à Vienne pour y défendre ses intérêts, Villars, déjà lié d'amitié avec lui, fut chargé de rendre sa réconciliation aussi difficile que possible, de consommer même, s'il le pouvait, sa rupture avec l'Autriche, sans y employer d'ailleurs aucun machiavélisme (3). Louis XIV espérait qu'à cause de son opposition au 9e Électorat les princes à la protestation desquels il s'était associé « consentiraient tous sans peine à le mettre à leur tête et à lui confier le généralat de leurs troupes (4). » Par malheur, la Cour de Vienne avait aussi bien des moyens d'action sur le prince. Outre que, pour lui-même, il convoitait le comté d'Ortenau, il possédait, du chef de sa femme, des domaines fort importants en Bohême, et en redoutait la confiscation (5). Aussi s'ouvrit-il à Villars avant même que ce dernier eût eu occasion de lui lancer la moindre insinuation. « Je compte », lui dit-il, « que le Roi nous fera rendre quelque chose par l'Espagne et que nous serons bons amis (6). » Ce fut en vain que Villars usa, un peu plus tard, de l'espèce de blanc-seing que son maître lui avait donné pour offrir de brillants dédommagements en cas de persécution (7). Villars avait prédit que le prince Louis « se laisserait entraîner par le désir de se revoir à la tête des armées de l'Empereur et

---

(1) Villars au Roi, 26 mars 1701. — *Vienne,* t. 77, fol. 156.
(2) Le Roi à Iberville, 11 août 1701. — *Mayence,* t. 36.
(3) Le Roi à Villars, 27 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 199.
(4) Le Roi à Villars, 11 février 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 242.
(5) Villars au Roi, 20 avril et 25 mai 1701. — *Vienne,* t. 77, fol. 224, et t. 78, fol. 90.
(6) Villars au Roi, 1er février 1701. — *Vienne,* t, 77, fol. 14.
(7) Le Roi à Villars, 27 janvier 1701. — *Vienne,* t. 76, fol. 199.

par les autres avantages qu'on lui ferait[1]. » Le Roi, de son côté, soupçonna qu'en se plaignant avec tant d'amertume de Léopold l'ancien généralissime autrichien ne songeait qu'à arracher à ce prince un surcroît de faveurs[2]. La suite des événements justifia ces prévisions[3].

Les mandataires des deux Cercles quittèrent, en somme, la capitale de l'Autriche sans avoir été stylés par le prince Louis en faveur de la France. Le rôle qui lui avait été destiné, et qu'avait, mais sans succès, essayé de jouer notre ambassadeur à Ratisbonne, venu pour quelques jours à Nuremberg le 26 février[4], ce rôle, dis-je, allait être repris, d'une façon presque aussi stérile, par l'Électeur de Bavière. Après avoir passé par Bonn, Francfort, Trèves et Mayence, en cherchant à faire en route le plus de prosélytes possible, Max-Emmanuel avait revu sa capitale héréditaire le 7 avril. En y mettant pied à terre, il trouva une lettre à lui adressée par le Cercle de Franconie, à laquelle il répondit dès le lendemain[5]. Quelques jours après lui arriva M. de Ricous, envoyé par le Roi à Munich, avec des instructions, datées du 14 avril[6]. Son but devait être de l'aider : d'une part, à obtenir des déclarations de neutralité dans le sud-ouest de l'Allemagne, de l'autre, à mettre sa future armée sur un bon pied de guerre[7]. Max-Emmanuel, sans perdre de temps, avait déjà chargé un de ses hommes de confiance, Meyer, de s'aboucher avec les directeurs des Cercles de Franconie et de Souabe, dont les séances avaient recommencé,

---

(1) Villars au Roi, 16 février 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 59.

(2) Le Roi à Villars, 28 février 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 57.

(3) Villars à Torcy, 26 février, 2 et 7 mars, 2 et 13 avril 1701. — *Vienne*, t. 77, fol. 85, 94, 109, 185 et 202.

(4) Rousseau de Chamoy au Roi, 2 mars 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 119.

(5) V. *Bavière*, t. 44, fol. 256.

(6) *Bavière*, t. 44, fol. 259-274.

(7) Torcy à Puységur, 30 janvier 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 41.

et de travailler à les unir à la Diète de Bavière, qui allait rentrer en session [1].

L'influence du prince de Bade, de l'évêque de Salzbourg, et de l'évêque de Passau, cardinal Lamberg, resta toutefois la plus forte, et les avis du ministre autrichien Lœwenstein l'emportèrent sur les autres [2]. Bref, le 6 mai, le traité de Heydenheim fut confirmé [3]. Seulement, ce n'était pas dans le sens que l'on eût souhaité à Versailles et à Munich, quoique les deux Cercles se fussent engagés à équiper un certain nombre d'hommes, sous prétexte de maintenir leur repos, en vertu de l'adage : *si vis pacem*.... A Ulm, le ministre würtembergeois, Backmeister, s'était opposé à la nomination de l'Électeur de Bavière en qualité de commandant en chef, voire à son accession à cette alliance intérieure, jusqu'à ce que l'on sût d'une façon positive qu'il n'avait pris aucun engagement vis-à-vis de la France [4]. De plus, le corps d'armée souabe devait se concentrer sous les murs de Heilbronn, ce qui faisait supposer à Rousseau de Chamoy que le prince de Bade désirait le tenir sous sa main, pour une entreprise quelconque [5]. Aussi, notre ministre à Ratisbonne persistait-il dans son impression d'autrefois, à savoir « que leurs intentions pouvaient être très suspectes [6] ». L'Électeur de Mayence, qui s'était vu inviter à entrer dans cette ligue pseudo-pacifique, avait accepté avec la plus grande satisfaction, et réclamé une garnison commune pour

---

(1) Rousseau de Chamoy au Roi, 11 avril 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 185.

(2) Rousseau de Chamoy au Roi, 18 avril 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 190.

(3) Dumont, t. 8, p. 8-9.

(4) Rousseau de Chamoy, à Torcy, 2 mai 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 213.

(5) Rousseau de Chamoy au Roi, 23 mai 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 236.

(6) Rousseau de Chamoy au Roi, 3 février 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 41.

sa place de Philipsbourg [1]. En somme, la réponse générale des Cercles à l'envoyé impérial avait été qu'ils demeuraient libres de toute obligation et ne cesseraient de se conformer aux décisions qui seraient prises à Ratisbonne [2].

La Cour de France ne tarda guère à être encore mieux fixée sur l'inanité des espérances qu'elle avait tirées de son alliance avec Max-Emmanuel et de l'exemple donné par ce prince aux Allemands du sud. Louis XIV avait eu beau prescrire des démarches et adresser des exhortations pressantes. Elles ne servirent qu'à provoquer des disputes assez vives [3], et n'empêchèrent pas le comte Lœwenstein de triompher sur toute la ligne. Les directeurs des Cercles étaient convenus de se retrouver au mois d'août à Heilbronn, et d'y délibérer au sujet de l'admission dans leur ligue, provisoirement à double face, des trois Cercles du Rhin, plus ceux d'Autriche et de Bavière même [4]. Lœwenstein s'était rendu à Heilbronn pour demander officiellement l'entrée de l'Autriche [5]. Quelques membres émirent bien une objection fort juste contre l'admissibilité de cette demande. Ce qu'on se proposait, en s'unissant, n'était-ce pas d'observer les événements et d'assister à la guerre, si guerre il y avait, en continuant à goûter les douceurs de la paix? Or, l'Autriche se trouvait partie intéressée dans la succession d'Espagne, et c'était précisément elle qui allait prendre les armes [6]. D'autre part, l'évêque de Salzbourg et le commissaire Seilern se déchainèrent contre la Bavière [7].

---

(1) Rousseau de Chamoy au Roi, 11 avril 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 185.

(2) Rousseau de Chamoy au Roi, 9 mai 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 223.

(3) V. les pièces dans *Bavière*, t. 44, fol. 318-327.

(4) Rousseau de Chamoy au Roi, 6 juin 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 253. — Cf. le Roi à Ferriol, 26 septembre 1701. — *Constantinople*, t. 38.

(5) Iberville à Torcy, 5 septembre 1701. — *Mayence*, t. 36.

(6) Rousseau de Chamoy à Torcy, 16 juin 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 262.

(7) Ricous à Torcy, 3 juin et 28 septembre 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 298 et 341.

L'envoyé de Würtemberg refit le même réquisitoire, avec une violence égale [1]. A tout prendre, l'Autriche cette fois ne fut pas encore admise, mais, le 31 août, les Cercles du Rhin, de Franconie, de Bavière, de Souabe et du haut Rhin signèrent un « recès d'association », où Max-Emmanuel se trouvait prisonnier, et non pas maître [2]. On dut bientôt reconnaître à Versailles qu'on ne ferait pas pencher décidément du côté de la France cette neutralité ambiguë [3]. Iberville avouait déjà dans son rapport du 8 octobre que « l'association s'était en allée en fumée » [4]. Il fut contraint d'en rabattre encore le 9 novembre. Sur les instances réitérées de Schlick, successeur de Lœwenstein, l'Autriche commençait à s'insinuer dans l'union, et la Bavière y était mise à l'index, jusqu'à résipiscence [5].

L'Empereur avait obtenu cependant un bien autre succès en Allemagne. Il avait réussi à se défaire, à peu près définitivement, d'un de ses plus grands embarras des années précédentes, de la protestation des princes contre le 9e Électorat. Les mécontents devaient se réunir au mois de mai à Francfort. L'Empereur désigna pour les surveiller l'agent qu'il entretenait dans cette ville, Binder. Dès le 30 mai, Binder proposa, de la part de Léopold, que la controverse fût portée à la Diète de Ratisbonne, où, jusque-là, une partie des princes opposants avait refusé de siéger. La direction des esprits, paraît-il, avait changé. Le 20 juin, les confédérés de Francfort, dans leur réponse à Binder, se défendirent d'avoir jamais eu l'intention de conclure une alliance avec Louis XIV. Le but de leur réunion, assuraient-ils, avait été

---

(1) Iberville au Roi, 1er octobre 1701. — *Mayence*, t. 36.

(2) Dumont, t. 8, p. 88-89.

(3) Le Roi à Max-Emmanuel, 15 septembre 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 339. — Cf. Ricous à Torcy, 28 septembre 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 341.

(4) Iberville au Roi, 8 octobre 1701. — *Mayence*, t. 36.

(5) Iberville au Roi, 9 novembre 1701. — *Mayence*, t. 36.

exclusivement d'obtenir une juste satisfaction pour le tort que leur avait causé l'institution d'un Électorat supplémentaire. Le lendemain, 21, ils déclarèrent accepter l'évocation de l'affaire à Ratisbonne. Six jours plus tard, ils conclurent, il est vrai, un nouveau pacte pour consolider leur entente, mais cette entente avait plutôt l'air de se faire en haine de la France qu'en sa faveur, et il était signé par quelques-uns de ses partisans avérés, tels que les ducs de Saxe-Gotha et de Brunswick-Wolfenbüttel. Sans doute, afin de mieux dissimuler, ces princes avaient jugé sage de garder un pied dans chaque camp. A la même date, le groupe entier lança, à tout hasard, un appel pressant et suprême au roi de Suède, en sa qualité de garant de la paix de Westphalie. Charles XII ne répondit que le 27 septembre à cet appel, se bornant à prodiguer des conseils de transaction, ou de résignation. Décidément, cette opposition féroce au 9e Électorat, où Louis XIV avait pu espérer trouver un sérieux appui, s'évanouissait devant l'intimidation des uns et l'indifférence des autres (1).

La Diète de l'Empire, à laquelle la Cour de Vienne venait d'attirer si adroitement la querelle du 9e Électorat, afin de l'y enterrer avec dextérité, se trouvait dans une situation assez anormale. Depuis plusieurs mois, toute activité y était tenue en suspens par suite de hasards, qui ne devaient pas tous être fortuits, si bien qu'elle ne fonctionnait plus. L'Empereur, pour tout dire, y redoutait un certain nombre d'inimitiés. Outre la jalousie inquiète des ennemis de la branche cadette de Hanovre, il avait à y craindre l'attitude d'autres princes, à propos « de leurs différends avec l'Électeur palatin sur la religion. » Cet Électeur, en effet, avait enlevé plus de deux cents églises à ses sujets non-catholiques (2), en argumentant de l'article 4 de la paix de Ryswick.

(1) Nous avons emprunté cet alinéa au « Mémoire » détaillé de M. de Saint-Prêt sur le 9e Électorat. — *Brunswick-Hanovre,* Mémoires et Documents, t. 2.

(2) Rousseau de Chamoy au Roi, 11 janvier 1701. — *Ratisbonne,* t. 341, fol. 20.

Les petits potentats qui s'intéressaient à ses victimes avaient déposé à Vienne une plainte (1) qui gênait beaucoup l'Empereur. Aussi avait-on beau dire et répéter qu'au printemps il viendrait à Ratisbonne « pour y autoriser par sa présence le dessein d'engager les États de l'Empire dans ses intérêts (2). » Le fait est que Léopold avait trouvé beaucoup plus simple, et plus sûr à la fois, de mettre la Diète hors d'état de lui adresser, soit à propos du Hanovre, soit à l'occasion du Palatinat, des remontrances qui auraient pu empirer la situation. Au commencement de l'année, il n'avait encore à Ratisbonne aucun fondé de pouvoirs (3), pas plus du reste que le Chancelier du saint-empire, l'Électeur de Mayence. Aucune affaire par conséquent n'était expédiée. La notification adressée par Louis XIV à la Diète demeura ainsi, par la force des choses, entre les mains de Rousseau de Chamoy. Au mois de juin 1701 seulement, il arriva un mandataire du Chancelier, mais il avait besoin d'une sorte d'*exequatur* de la part du représentant de l'Empereur (4). Or, le cardinal Lamberg, qui avait enfin reçu les pouvoirs nécessaires, n'apparut à Ratisbonne qu'au milieu de décembre (5). En outre, il en repartit presque incontinent, après avoir, grâce à une simple chicane, ajourné encore pour un laps de temps indéfini la légitimation impériale sans laquelle Rousseau de Chamoy ne pouvait trouver personne pour recevoir l'écrit royal (6). En définitive, le résultat voulu de cet état de choses, de ce chômage forcé

---

(1) Rousseau de Chamoy au Roi, 25 janvier 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 48.

(2) Rousseau de Chamoy au Roi, 6 janvier 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 13.

(3) Rousseau de Chamoy au Roi, 13 janvier 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 30.

(4) Rousseau de Chamoy au Roi, 20 juin 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 270.

(5) Le Roi à Iberville, 22 décembre 1701. — *Mayence*, t. 36.

(6) Iberville au Roi, 28 décembre 1701. — *Mayence*, t. 36.

et calculé de la Diète, avait été de laisser Léopold maître « de négocier dans les Cours particulières » [1], au lieu de s'en remettre à la sagesse allemande consultée dans son aréopage ordinaire. Cette tactique, par ordre disséminé, en quelque sorte, lui permit du moins, en disputant le terrain pied à pied à la France, d'attendre le moment où, le traité du 7 septembre ayant été ratifié par le Parlement anglais, il aurait le plus de chances de faire entrer l'Allemagne en masse dans la vengeance rétrospective de ses mécomptes personnels.

Les tentatives de la France et de ses soi-disant partisans en Allemagne vinrent de même échouer l'une après l'autre devant l'égoïsme peureux des petits princes du centre et du nord. En gens pratiques, du reste, la plupart cédèrent tout simplement à la tentation de placer plus avantageusement en Hollande qu'ailleurs l'excédant disponible de leur population mâle, ce *Kanonenfutter*, la plus abondante des denrées allemandes. Le landgrave de Hesse-Cassel, dès le mois de mai, livra deux régiments aux États-Généraux [2]. Le duc de Schwerin leur avait aussi promis ou donné des troupes [3]. Le souverain de Bayreuth s'était engagé par traité avec l'Empereur pour un régiment d'infanterie, et il offrait d'en lever encore un, de dragons [4]. Le prince de Darmstadt fournit également un régiment à la Cour de Vienne, après avoir expédié quelques renforts à l'évêque d'Osnabrück [5]. Les princes ecclésiatiques exposaient, eux aussi, leurs produits sur ce grand marché de chair humaine, où les rois nègres n'envoient d'ordinaire que des esclaves. L'évêque de Wurzbourg avait vendu pareillement à Léopold trois régiments, dont un de cavalerie. Ce petit potentat mitré, que

(1) Rousseau de Chamoy au Roi, 11 janvier 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 20.

(2) Le Roi à Bonnac, 29 mai 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 123.

(3) Le Roi à Bonnac, 5 mai 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 79.

(4) Villars au Roi, 26 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 233.

(5) Villars au Roi, 2 juillet 1701. — *Vienne*, t. 78, fol. 172.

Louis XIV proclamait « un des princes de l'Empire les plus éclairés et dont les intentions paraissaient les meilleures pour le bien de la paix [1] », n'en était pas moins un des bons appuis de l'Autriche, qui pouvait à peu près compter sur la coopération des douze mille combattants entretenus à son service [2]. Lorsque l'Électeur de Bavière était venu le visiter, il ne s'était pas gêné pour lui proposer de boire à l'*augustissima patronanza de la casa d'Austria*, ce qui fit faire à Max-Emmanuel la remarque « qu'il fallait être bien paysan pour porter une pareille santé à un Électeur de Bavière [3] ». Il avait décliné même la visite d'Obrecht ou d'Iberville, par crainte de devenir suspect [4]. L'Électeur de Trèves n'était pas moins pris que celui de Mayence dans les filets de la Cour de Vienne. Son ministre Wenzel, *Hofrath* à Vienne, obéissait docilement aux directions qui lui venaient de cette capitale [5], et l'envoyé électoral à Ratisbonne, lequel était très écouté de celui de Cologne, naviguait dans les mêmes eaux [6].

Il n'en était peut-être pas absolument de même de l'évêque de Münster, toujours ennemi latent des États-Généraux, pour des raisons qui n'étaient pas exclusivement théologiques. Aussi ce prélat avait-il écrit, à l'occasion de l'acceptation du testament, des lettres qui, au dire de Torcy, avaient été trouvées « parfaitement belles [7] ». La suite n'avait pas tout à fait répondu à cette première impression. Le 10 janvier 1701, le Roi envoya à Frischmann, pour le remettre à Frédéric-Christian, un « Mémoire » l'invitant à

---

(1) Instructions pour M. de Ricous. — *Bavière*, t. 44, fol. 266.

(2) Note dans *Saxe*, t. 18, fol. 64.

(3) Max-Emmanuel à Mahlknecht, 10 avril 1701. — *Bavière*, t. 44, fol. 257.

(4) Le Roi à Bonnac, 7 avril 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 48.

(5) Rousseau de Chamoy à Torcy, 1er février 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 63.

(6) Rousseau de Chamoy au Roi, 30 mai 1700. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 245.

(7) Torcy à Frischmann, 9 décembre 1700. — *Münster*, t. 25.

former un tiers parti avec les princes opposants (1). Dix jours plus tard, en quête de liaisons plus étroites, Sa Majesté manda au même Frischmann que, dans le cas où il ne se constituerait pas dans l'Empire le parti projeté, « elle traiterait avec l'évêque de Münster en particulier, s'il voulait prendre avec elle des engagements et promettre d'avoir un nombre de troupes suffisant pour garder son pays et donner une juste inquiétude aux princes voisins (2) ». Mais déjà l'évêque avait amené Frischmann à « dresser lui-même une espèce de plan de traité », moitié secret et moitié « ostensif », qui ne visait qu'une « parfaite et exacte neutralité » à propos de la succession d'Espagne. Le chiffre des subsides qui devaient alimenter cette complaisance passive était laissé en blanc (3). De son côté, le prélat lui en fit présenter un autre, « qui ne disait pas grand'chose », mais qui n'en fut pas moins expédié à Paris avec le précédent (4). « Ces deux projets ne conviennent ni l'un ni l'autre », répondit Louis XIV le 3 février, en en renvoyant un nouveau, dont la partie destinée à devenir publique « ne contenait aucun engagement contraire aux devoirs des princes de l'Empire ». Le Roi, du reste, y laissait à Frédéric-Christian le choix, soit de se joindre exclusivement à l'Électeur de Cologne, dont il se croyait déjà sûr, soit d'entrer dans la ligue des princes opposants avec les ducs de Wolfenbüttel, de Saxe-Gotha, du landgrave de Hesse-Cassel et du roi de Danemark. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il subviendrait à la dépense faite pour la moitié des 8 mille hommes qui seraient mis sur pied. Seulement, il se refusait toujours à entendre parler de simple neutralité. « Je ne prétends pas », disait-il, « payer de troupes uniquement pour empêcher qu'elles ne m'attaquent (5) ». Louis XIV montrait à ce

(1) Le Roi à Frischmann, 10 janvier 1701. — *Münster*, t. 24.
(2) Le Roi à Frischmann, 20 janvier 1701. — *Münster*, t. 24.
(3) Frischmann au Roi, 19 janvier 1701. — *Münster*, t. 24.
(4) Frischmann au Roi, 2e lettre du 19 janvier 1701. — *Münster*, t. 24.
(5) Le Roi à Frischmann, 3 février 1701. — *Münster*, t. 24.

moment un certain optimisme, car il aurait pu justement redouter, comme jadis [1], de se voir même attaquer par les troupes qu'il avait, avec son épargne, permis de lever.

Pendant qu'on s'efforçait ainsi à Versailles de bien déterminer le terrain sur lequel on négocierait à Münster, l'évêque et notre envoyé discutaient deux nouveaux documents dûs chacun à leur initiative [2]. Après les avoir reçus, le Roi les adopta pour base d'un projet définitif, où il avait amendé plusieurs de ses anciennes propositions à l'aide de clauses empruntées aux deux pièces envoyées de Münster [3]. Il offrait, comme en 1691, pour cinq mille fantassins et deux mille cavaliers ou dragons, 250 mille livres en vue de la levée, et 750 mille à titre de subsides. Au besoin, il irait jusqu'à un *maximum* de 300 et 900 mille. Par exemple, il avait soigneusement éliminé le terme de neutralité, bien qu'il ne demandât que de maintenir la paix et les traités en vigueur. Celui d'alliance, au contraire, y avait été introduit à deux ou trois reprises. Il est vrai que, pour faire accepter cette substitution de mots, Sa Majesté s'obligeait à obtenir de l'Espagne la cession en faveur de l'Évêché de la seigneurie de Boekholt (?), si jamais l'Espagne recouvrait la Gueldre entière, et celle encore d'une autre seigneurie, Lingen, dans le cas aussi où elle reviendrait aux Espagnols [4].

En dépit de ces tentations, Frédéric-Christian ne se décida pas à sortir du cercle aussi élastique que commode où il voulait s'enfermer sous le nom de neutralité. A l'instigation

---

(1) « Je vous dirai même, pour votre instruction particulière, que je suis persuadé qu'il est plus à propos pour mon service qu'ils (les princes allemands) soient désarmés que s'ils avaient des troupes. L'expérience m'a fait voir qu'aussitôt qu'ils en ont sur pied, et que la guerre commence, ils font passer au service de l'Empereur celles que, pendant la paix, ils avaient levées et entretenues par le moyen des subsides que je leur donnais. » Le Roi à Obrecht, 17 juin 1700. — *Palatinat*, t. 23.

(2) Frischmann au Roi, 2 février 1701. — *Münster*, t. 24.

(3) Le Roi à Frischmann, 17 février 1701. — *Münster*, t. 24.

(4) V. ce projet et les pouvoirs qui l'accompagnaient dans *Münster*, t. 25.

du général Schwartz, qui avait fait venir le ministre hollandais de Salik, il refusa obstinément de signer n'importe quoi, fût-ce l'ancien projet émané de lui-même, et pria clairement Sa Majesté très chrétienne de se contenter d'une simple promesse verbale de ne point prendre de liaisons contre elle (1). Comme il s'était plaint surtout de ne se sentir « épaulé de personne » en Allemagne, le Roi avait chargé Frischmann de lui faire entendre, dans la mesure où le permettait le secret garanti, que l'Électeur de Cologne ne le laisserait pas aussi isolé qu'il le craignait (2). Plus tard, Louis XIV eut même la pensée de le porter à s'unir avec les Électeurs eclésiastiques (3), après avoir sollicité l'intervention du pape dans ce sens (4). Ces efforts, si variés qu'ils fussent, demeurèrent stériles. En novembre, Frischmann eut le déboire d'apprendre que Frédéric-Christian venait de traiter avec les États-Généraux (5). Néanmoins, le prince-évêque résista assez longtemps au parti de la guerre, et fit savoir qu'il n'y prendrait part que « forcé par une déclaration générale de l'Empire en faveur de l'Empereur (6) ». Finalement, notre envoyé, selon le désir du prélat, fut rappelé en juillet 1702, afin de ne pas le faire mal noter plus longtemps à Vienne (7).

Il n'y eut, en réalité, au nord de l'Allemagne, qu'en Thuringe et aux abords du Harz, dans cette région un peu vague et de forme elliptique, dont les foyers se trouvent à Gotha et à Wolfenbüttel, que la France put recruter quelques adhérents. On ne saurait dire avec certitude lequel des deux ducs, héritiers de ces deux petits États, s'était

(1) Frischmann au Roi, 6 mars 1701. — *Münster*, t. 26. Cf. Frischmann au Roi, 27 février 1701. — *Münster*, t. 26.

(2) Le Roi à Frischmann, 17 février 1701. — *Münster*, t. 26.

(3) Le Roi à Frischmann, 31 mars 1701. — *Münster*, t. 26.

(4) Le Roi à Janson-Forbin, 9 mai 1701. — *Rome*, t. 418.

(5) Frischmann au Roi, 13 novembre 1701. — *Münster*, t. 26.

(6) Le Roi à Frischmann, 8 juin 1702. — *Münster*, t. 26.

(7) Le Roi à Frischmann, 13 juillet 1702. — *Münster*, t. 26.

senti le plus blessé par la création du 9e Électorat, c'est-à-dire avait tendu avec le plus de hâte l'oreille et la main, — surtout la main, — vers la France. A en juger d'après les Archives françaises, le zèle d'Antoine-Ulric paraît pourtant avoir, après la mort de Charles II, prévenu celui du maître de Saxe-Gotha. Un agent hollandais, d'Opdam, avait cependant pris la peine de venir tenter à domicile l'esprit plus faible de son frère Rodolphe-Auguste (1). Malgré ses remontrances, le baron d'Imhof, envoyé à Paris par les princes opposants, et muni des pouvoirs de la branche de Wolfenbüttel, se déclara tout prêt à signer les articles qu'on lui avait communiqués, conformément au projet du Roi (2). Il n'y eut, en définitive, à discuter que la question des subsides, qui n'arrêta pas longtemps, car la convention fut signée le 4 mars. Les 112 mille écus réclamés pour la levée des troupes avaient été réduits à 250 mille livres (3). La subvention mensuelle devait s'élever à vingt mille écus espèces, moyennant lesquels Antoine-Ulric mettrait sur pied huit mille hommes (4). Deux compagnies furent en effet ajoutées à chacun de ses six régiments d'infanterie et de ses cinq régiments de cavalerie ou dragons (5). Les deux ducs étaient obligés « d'agir, s'il était nécessaire, ainsi qu'il en serait convenu auparavant avec Sa Majesté (6) ».

La bonne volonté du despote de Wolfenbüttel n'était pas épuisée pour si peu. Sur cette entente particulière, il annonçait le désir d'en greffer une seconde, beaucoup plus ample,

---

(1) Bonnac au Roi, 1er février et 1er mars 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 41, fol. 185, et t. 42, fol. 23.

(2) Le Roi à Bonnac, 24 février 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 41, fol. 206.

(3) Le Roi à Bonnac, 10 mars 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 41, fol. 216.

(4) Nous n'avons pas retrouvé le texte de ce traité, mais une pièce, dans *Brunswick-Hanovre*, Mémoires et Documents, t. 2, en donne la date, avec le chiffre des subsides. Il fut ratifié le 20 mars.

(5) Bonnac au Roi, 12 avril 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 65. L'état des troupes figure au fol. 253.

(6) Instructions pour Dusson de Bonnac. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 216-221.

qui aurait embrassé tous les princes opposants. Dès le 1er février, il en avait fait soumettre le modèle au Roi. Il y était dit, entre autres, que, « la succession d'Espagne ne pouvant avoir aucun rapport à l'Empire, ni à ses membres », on s'opposerait au besoin par la force au passage des troupes impériales (1). Le duc seulement désirait arranger toutes choses à Francfort, sans intervention étrangère, suivant la méthode suivie en 1658 pour l'alliance du Rhin, méthode dont on s'était fort bien trouvé (2). Antoine-Ulric paraît même être venu à Versailles ou à Marly au mois d'avril, sans doute afin de mieux lancer l'entreprise, après avoir recueilli un surcroît de conseils mélangés d'un supplément de faveurs (3). Toujours est-il qu'une convention additionnelle, signée à Paris par Imhof (4), resserra l'alliance récemment stipulée entre la France et Brunswick-Wolfenbüttel. Le traité de 1698 était renouvelé pour trois ans, et les deux princes ne pourraient se réconcilier avec la maison de Lunebourg sans l'agrément de Sa Majesté très chrétienne (5). Le 7 août 1701, le marquis Dusson de Bonnac, chargé de remplacer auprès d'Antoine-Ulric son neveu, reçut ses instructions (6).

Le duc de Saxe-Gotha, lui, n'eut pas le dévouement tout à fait aussi prompt, ou la rancune aussi vive. A l'exemple de tant d'autres, il redoutait infiniment de se compromettre vis-à-vis de la Cour impériale, et ne désirait recevoir chez lui aucun ministre de France, à l'exception peut-être de M. de Bonnac, qui, accrédité à Wolfenbüttel, ne paraîtrait dans ses châteaux qu'un hôte de passage. Il faisait aussi

---

(1) On trouvera ce modèle dans *Wolfenbüttel,* t. 41, fol. 189-191.

(2) Bonnac au Roi, 1er février 1701, et le Roi à Bonnac, 17 février 1701. — *Wolfenbüttel,* t. 41, fol. 184 et 192-193.

(3) *Mémoires de Sourches,* 14 avril 1701, t. 7, p. 46.

(4) Le 22 juillet 1701, d'après le « Mémoire » de M. Saint-Prêt, fol. 125.

(5) Bonnac à Torcy, 7 juin 1701. Cf. le Roi à Bonnac, 30 juin et 21 juillet 1701. — *Wolfenbüttel,* t. 42, fol. 138-142, 151-153, 179-180.

(6) *Wolfenbüttel,* t. 42, fol. 216-221.

une exception pour Obrecht, le jurisconsulte de Strasbourg, toujours en fonctions à Francfort. Obrecht avait vu en effet deux fois le prince, qui avait été fort aise de tirer d'un érudit de cette valeur une consultation au sujet des droits qui pourraient dériver à son profit de ceux de Bernard de Saxe-Weimar sur l'Alsace (1). Quelles que fussent ses arrière-pensées, le duc Frédéric ne fit pas en somme de difficultés sérieuses pour se lier avec Louis XIV. Seulement, il tint à ce que l'accord fût conclu à Paris et dans le plus profond mystère. Son conseiller privé, Jean-Christophe de Schleinitz, dont les pouvoirs remontaient au 7 janvier 1701, remit donc à Torcy, le 4 mars, un écrit (2) qui résumait toutes les exigences de son maître. Le résultat de ce dépôt fut un traité conclu le 13 avril. Torcy dit que l'affaire se fit en deux jours. Il est vrai que Schleinitz ne voulut pas prendre sur lui de signer, et alla chercher, aussi rapidement que possible, l'approbation de son prince, qu'il rapporta de même. Les ratifications furent échangées le 31 mai, à Versailles (3).

A la vérité, ce traité ne dépassait pas une promesse de concours, aussi vague que général, et d'abstention absolue dans n'importe quelle entreprise belliqueuse organisée contre la France, au préjudice de la tranquillité européenne. Le duc, toutefois, voulait bien « comprendre le roi d'Espagne sous l'expression générale des alliés de Sa Majesté très chrétienne ». Par contre, cette même Majesté lui garantissait publiquement tous ses États, si, en haine du présent traité, il venait à être attaqué et dépossédé. Les articles séparés portaient que le duc entretiendrait six mille hommes, tant pour la défense de ses États que pour celle de l'Empire, « ainsi que des droits appartenant aux princes de l'Empire ».

---

(1) « Mémoire » pour Bonnac, 17 août 1701. — *Saxe*, t. 18, fol. 89-102. Cf. Rousseau de Chamoy au Roi, 11 et 13 janvier 1701. — *Ratisbonne*, t. 341, fol. 20 et 30.

(2) On le trouvera dans *Saxe*, t. 18, fol. 35-38.

(3) « Mémoire » pour Bonnac. — *Saxe*, t. 18, fol. 89-102.

Mais il n'était nullement question d'action agressive et commune. Néanmoins, afin de faciliter cet armement, qui pouvait si aisément se retourner contre lui, Louis XIV verserait 200 mille livres, comme entrée de jeu, et 720 mille pour faire subsister cette petite armée (1). Le traité ne disait rien des « gratifications », s'élevant à un total de douze mille écus, que se partagèrent les principaux ministres, ou officiers du duc, Schleinitz, tout d'abord, le Dr Backhoffen, Chancelier, le général en chef Wartensleben, et le commissaire général des troupes, Haveman (2). Malgré le traité et la générosité du Roi, lorsque le marquis Dusson fit mine de venir à Gotha au mois de novembre suivant, le duc Frédéric, épouvanté, ne lui laissa pas dépasser Mühlhausen (3).

A ce succès partiel, et tout local, il faut ajouter un enrôlement analogue auquel se prêta le duc de Holstein. Ce prince, au mois de mai, avait refusé de faire un « traité formel », parce que le roi de Suède, son beau-frère, « ne s'était pas encore déterminé ». Il se déclarait toutefois « disposé, en attendant, de remettre entre les mains de M. l'abbé Bidal un acte signé de sa main, portant promesse et engagement de n'entrer, pendant l'espace de deux ans, à commencer du 1er juin 1701, avec qui que ce soit, en aucun traité préjudiciable aux intérêts de la France ni de l'Espagne, ni de fournir des troupes. » Le mois suivant, Bidal envoya en Cour le projet de l'acte dont on était convenu avec le duc, acte d'après lequel il se mettait, lui et ses forces militaires, à la solde du Roi pendant deux ans. Ces excellentes dispositions se manifestèrent encore mieux ultérieurement dans la convention signée à Hambourg le 18 octobre. Le duc, moyennant quinze mille écus par mois, devait faire exécuter à ses troupes tous les mouvements

(1) V. *Saxe*, t. 18, fol. 43-49.

(2) On trouvera la répartition exacte dans *Saxe*, t. 18, fol. 94.

(3) Dusson de Bonnac au Roi, 23 novembre 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 375-376.

ordonnés par la France, sans se préoccuper du roi de Suède [1]. Malheureusement, le Holstein était comme égaré dans un coin de l'échiquier stratégique de l'Europe, et son souverain ne pouvait prendre contact avec un État à peu près ami de la France qu'en pénétrant jusqu'au Brunswick. Il mourut au reste en Pologne, durant l'automne de 1702.

La diplomatie française aurait eu besoin, pour grossir un peu cette phalange de princes de tout acabit, qu'elle s'efforçait de grouper autour d'elle, de pouvoir compter sur l'appui de l'Électeur de Saxe, devenu roi de Pologne. Nous avons laissé ce roi devant Riga, au mois d'octobre 1700, discutant avec du Héron le tarif de sa future connivence. Le projet et les amendements revinrent à Paris, où Callières fut chargé de régler l'affaire avec Jordan, un peu coûte que coûte. Au dernier moment, le 17 décembre, l'envoyé saxon, qui était venu durant la soirée afin de tout terminer dans le cabinet de Callières, refusa d'apposer sa signature, parce que les paiements à effectuer devaient se faire, non pas « en écus de banque, » comme il l'avait demandé, mais en simple monnaie de France, ce qui aurait entraîné une perte [2]. Deux jours après, Jordan persistait dans son refus, sous le même prétexte, et Callières, aux abois, écrivait billet sur billet à Torcy pour le tenir au courant [3]. Le gouvernement français dut céder, et voici le programme de l'alliance franco-saxonne qui reprit le chemin de la Livonie, avec sa date primitive du 15 et 17 décembre 1700, et la signature de la France.

« Soit notoire à tous que le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, voulant contribuer de tous ses soins au maintien de la paix générale, et le sérénissime et très puissant prince Auguste II, par la

---

(1) On trouvera ces pièces dans *Holstein*, t. 31.

(2) Callières à Torcy, 17 décembre 1700, à 11 heures du soir. — *Pologne*, t. 104, fol. 175-176.

(3) Callières à Torcy, 18 et 19 décembre 1700. — *Pologne*, t. 104, fol. 211-212 et 210.

grâce de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Électeur de Saxe, etc...., désirant de concourir à la même fin, Sa Majesté très chrétienne s'est portée d'autant plus volontiers à entrer dans des liaisons conformes aux sentiments d'estime et d'amitié particulière, qu'elle a pour ledit seigneur roi de Pologne, qu'elle les regarde comme l'un des plus sûrs moyens de conserver le repos de l'Europe; et, comme ledit sérénissime roi de Pologne est réciproquement très persuadé de la grande utilité de cette union pour le bien de la Chrétienté, Sadite Majesté très chrétienne et ledit seigneur roi de Pologne ont donné leurs pleins pouvoirs pour régler les conditions du présent traité d'alliance, savoir le Roi très chrétien au sieur Jean-Baptiste Colbert, chevalier, seigneur marquis de Torcy, Croissy et autres lieux, ministre et secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses Ordres, et le roi de Pologne au sieur Jordan, lieutenant-général de ses armées, et son envoyé extraordinaire auprès de Sa Majesté très chrétienne; lesquels, après en avoir pris communication réciproque, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura une sincère et étroite amitié et intelligence entre le sérénissime Roi très chrétien de France et de Navarre et le sérénissime roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Électeur de Saxe etc... et tous leurs sujets; et cette union et intelligence sera cultivée et observée avec toute l'exactitude nécessaire pour la rendre parfaite et durable.

Art. 2. Le principal objet de cette alliance sera le maintien de la tranquillité publique, ainsi qu'elle a été établie par les traités de Westphalie et de Nimègue, et, en dernier lieu, par celui de Ryswick, dont le roi de Pologne est garant en qualité d'Électeur et prince de l'Empire.

Art. 3. Et, comme la paix générale ne se peut maintenir qu'en garantissant le testament du feu roi d'Espagne Charles II, en exécution duquel le roi d'Espagne Philippe V, à présent régnant, a été déclaré et reconnu seul héritier de tous ses royaumes, terres et seigneuries, le roi de Pologne promet et s'engage par le présent traité de garantir, conjointement avec Sa Majesté très chrétienne, tous les États dudit seigneur roi catholique Philippe V, petit-fils de Sa Majesté très chrétienne, contre toutes les puissances qui

entreprendraient de les attaquer, et, en conséquence de cette garantie, de leur déclarer et faire la guerre aussitôt après qu'il en sera requis par Sa Majesté très chrétienne, et de convenir pour cet effet dès à présent du nombre de troupes qu'il employera pour entrer à main armée dans les États des agresseurs qui se trouveront le plus à portée dudit seigneur roi de Pologne.

Art. 4. Sa Majesté très chrétienne s'engage réciproquement de contribuer, par des subsides réglés, à l'entretien des troupes que ledit seigneur roi de Pologne sera obligé d'avoir sur pied, pour rendre sa garantie efficace, tant durant la paix que pendant la guerre.

Art. 5. Le dernier traité que Sa Majesté très chrétienne a fait avec le roi de Suède ne lui permettant pas d'assister le roi de Pologne dans la guerre qu'il a en Livonie, il a été convenu à cet égard par le présent traité que Sa Majesté très chrétienne continuera d'agir par voie de médiation entre ces deux rois pour terminer leurs différends par une bonne paix à des conditions justes et raisonnables, et conformes à la sûreté réciproque de leurs États.

Art. 6. Le sérénissime roi de Pologne invitera tous les princes de sa maison, et tous ses autres amis et alliés, d'entrer dans la présente alliance, tant pour la garantie des États du roi d'Espagne, Philippe V^e^, comme absolument nécessaire à la conservation de la paix de l'Europe, que pour le maintien des derniers traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, et des libertés, droits et prérogatives des princes et États de l'Empire stipulés par lesdits traités, desquels Sa Majesté très chrétienne est garant, ainsi que le sérénissime roi de Pologne, en qualité d'Électeur et prince de l'Empire.

Art. 7. S'il arrive que, pendant la guerre entreprise pour la garantie desdits traités de paix et des États du roi catholique, que le roi de Pologne ou ses alliés, qui interviendront à ce traité d'alliance, perdent à cette occasion quelques places ou pays de la dépendance des États dont ils sont présentement en possession, Sa Majesté très chrétienne s'oblige à ne faire aucune paix avec ceux qui se seraient rendus maîtres desdites places ou pays qu'ils ne les ayent auparavant restitués.

Art. 8. Le présent traité d'alliance subsistera pendant l'espace

de dix ans, et il pourra être continué après l'expiration de ce terme.

Art. 9. Les ratifications de ce traité seront échangées, tant de la part du Roi très chrétien que de celle du roi de Pologne, dans le terme de deux mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi nous avons signé le présent traité, et à iceluy fait apposer les cachets de nos armes, à Versailles, le 15e jour du mois de décembre mil sept cents.

COLBERT DE TORCY (L. S.). JORDAN (L. S.) [1].

ARTICLE SECRET.

Le nombre de troupes que le sérénissime roi de Pologne a présentement sur pied montant à la quantité de 32 à 33 mille hommes, dont il y a plus de 10 mille chevaux, et le reste en infanterie, artillerie et maison du roi, ledit seigneur roi de Pologne promet de les entretenir et de les employer conformément aux articles du traité d'alliance conclu et signé aujourd'hui, et ce, moyennant le subside que Sa Majesté très chrétienne promet de lui faire payer à raison de 800 mille écus par an, argent de banque. En exécution de laquelle promesse, elle lui fera payer la somme de 200 mille écus de banque rendus à Dantzick ou à Leipsick à son choix, pour les trois premiers mois d'avance dudit subside, lequel commencera à courir du jour que le sérénissime roi de Pologne aura ratifié le traité ainsi que le présent article secret qui en fait partie, et ce subside lui sera continué à raison de 800 mille écus de banque par an, et payé tous les trois mois, tant qu'il entretiendra ladite quantité de troupes, ou du moins celle de trente mille hommes, et, lorsque Sa Majesté très chrétienne jugera à propos de requérir ledit sérénissime roi de Pologne de licencier la partie de ces troupes qui lui est nécessaire pour entrer en action, le subside sera réduit à 900 mille livres par an, faisant 300 mille écus de banque, qui seront payés ponctuellement tous les trois mois, durant les dix années du traité

---

[1] *Pologne*, t. 104, fol. 200-203.

d'alliance, à Dantzick ou à Leipsick, aux ordres dudit seigneur roi de Pologne, qui promet d'employer lesdits 300 mille écus de banque par an à entretenir le nombre de troupes que cet argent pourra faire subsister, au-delà de celui de douze mille hommes qu'il a résolu d'entretenir à ses propres dépens en temps de paix ; Sa Majesté très chrétienne promettant, en cas de rupture, à l'occasion du présent traité, de ne point faire la paix que ledit seigneur roi de Pologne n'y trouve toutes les sûretés nécessaires pour ses intérêts, et de le secourir et garantir en cas de contravention, tant que durera la présente alliance. Moyennant lesquelles conventions le sérénissime roi de Pologne promet d'être prêt au premier mai prochain à entrer en action à la tête de ses troupes, en cas qu'il en soit requis par Sa Majesté très chrétienne, et de concerter avec elle les entreprises qu'il pourra faire contre ceux qui entreprendraient de troubler la paix générale, soit qu'ils attaquent les États du roi catholique d'Espagne Philippe V, ou qu'ils troublent le repos de l'Empire par des entreprises contraires aux derniers traités et aux libertés des princes et États dudit Empire, auquel cas il a été convenu que ledit seigneur roi de Pologne sera déclaré le chef des troupes de tous les princes et États dudit Empire qui entreront dans la présente alliance, pour agir à leur tête pour le bien commun ; et, en cas qu'à l'occasion de la guerre ledit seigneur roi de Pologne recouvrât quelques États, terres et seigneuries usurpées sur sa maison, ou sur son royaume, Sa Majesté très chrétienne employera ses soins pour les lui faire conserver, autant qu'ils pourront compâtir *(sic)* avec le repos de la Chrétienté, et les présentes conventions demeureront secrètes jusqu'au temps que l'on commencera à agir. En foy de quoi nous avons signé le présent article secret, et à iceluy fait apposer les cachets de nos armes. A Versailles, le 17e jour du mois de décembre mil sept cents.

Colbert de Torcy
(L. S.).

Jordan
(L. S.) [1].

---

[1] *Pologne*, t. 104, fol. 198-199.

Cette longue nomenclature d'obligations ne parut pas cependant à Auguste encore assez onéreuse pour la France. Beuchling avait assuré, presqu'aussitôt après son arrivée, qu'elle était approuvée et ratifiée. Ce n'était pourtant pas exact. « Le grand nombre de maîtresses que son maître veut ménager en même temps », remarqua du Héron, « avait accoutumé l'esprit de ce prince à une certaine conduite artificieuse [1] ». En outre, depuis le 18 janvier 1701 jusqu'au matin du 21, « il avait toujours bu ou couru les rues en masque [2] ». Aussi, sur la prière de son ministre, du Héron ne le vit-il que le 22. Il put alors constater que, tout en acceptant la paix d'Oliva pour base de sa réconciliation avec la Suède, le souverain de Varsovie entendait placer au-dessus de toute discussion la conservation du fort de Dünemonde, qu'il soutenait se trouver sur le territoire polonais [3]. Malgré ce désaccord, le même jour, Beuchling, en présence de du Héron, consentit, au nom de son maître, par un écrit qu'il revêtit de sa signature [4], à ce qu'après une simple communication au tzare, pour se dégager vis-à-vis de lui, « la paix fût conclue en faisant une alliance avec Sa Majesté aux conditions exprimées dans le projet ». Le courrier de Jordan repartit donc, soi-disant avec la ratification, et du Héron ne doutait plus que de la possibilité pour l'Électeur de se mettre en campagne contre l'Autriche dès le mois de mai [5], quand il apprit qu'il n'y avait rien de fait.

Ce que le courrier avait emporté avec lui en effet, c'étaient « de nouveaux articles [6] ». Louis XIV, le 3 mars, admit que l'Électeur ne serait pas tenu de donner le branle à ses

---

(1) Du Héron au Roi, 15 janvier 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 66.

(2) « Il vint le 19 au matin chez moi en cet équipage avec huit ou dix autres masques; après que je lui eus donné à déjeuner, etc. » Du Héron au Roi, 21 janvier 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 72.

(3) Du Héron au Roi, 23 janvier 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 90.

(4) On le trouvera dans *Pologne,* t. 109, fol. 93.

(5) Du Héron au Roi, 27 et 28 janvier 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 94 et 111.

(6) Le Roi à du Héron, 3 mars 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 139.

troupes dès le 1er mai, ce qui ne l'empêchait pas de lui offrir, à titre d'avances, trois mois de subsides, équivalant à 200 mille écus. Il ne croyait pas, par exemple, qu'on pût laisser le traité secret (1). Soit pour cette raison, soit pour une autre, le 28 avril, Jordan n'avait pas encore reçu la ratification impatiemment attendue (2). Les Saxons qui entouraient le roi de Pologne l'engageaient de tout leur crédit à rester neutre, mais en prenant l'argent de la France, qui lui permettrait de « rétablir ses finances (3) ». Dünemonde lui tenait toujours aussi fort à cœur, comme une affaire d'amour-propre. Il prétendait, en outre, que le Roi lui garantît les conquêtes qu'il pourrait faire. Suivant Beuchling enfin, certains articles, tels que le 8e, le 9e et le 11e, laissaient à désirer et demandaient à être réformés (4). Bref, Auguste ne se décidant pas à accorder son approbation irrévocable, Louis XIV, le 5 mai, rompit la négociation, sans annuler toutefois le traité, dont il remit simplement l'exécution à une époque postérieure, lorsque les circonstances paraîtraient plus propices. Après avoir parlé du projet de paix entre la Pologne et la Suède, Sa Majesté poursuivait en ces termes ses explications à du Héron :

« Le seul fruit que j'en attendais était de causer par le moyen du roi de Pologne une diversion assez considérable des forces de l'Empereur; que ce prince, craignant avec raison pour ses propres États, fût obligé d'abandonner le dessein de commencer la guerre. Cet effet du traité cessant, vous jugez bien qu'il ne me conviendrait pas de dépenser inutilement une somme aussi considérable que celle que je voulais bien donner au roi de Pologne. Il n'est donc plus question d'examiner les nouvelles clauses que ce prince proposait d'ajouter aux derniers articles. La discussion en serait inutile. J'ai fait dire

---

(1) Le Roi à du Héron, 3 mars 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 137-140.
(2) Le Roi à du Héron, 28 avril 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 247.
(3) Du Héron au Roi, 10 avril 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 254.
(4) Du Héron au Roi, 17 avril 1701. — *Pologne,* t. 109, fol. 270.

au sieur Jourdan que j'étais persuadé des bonnes intentions du roi son maître, que mes sentiments pour lui étaient toujours les mêmes, que j'aurais souhaité qu'il eût été en état d'exécuter les engagements qu'il avait pris avec moi; mais qu'apprenant en même temps, et par vos lettres, et par le sieur Jourdan même, que ce prince ne serait peut-être pas en état pendant tout le cours de l'année de les accomplir, il fallait suspendre l'exécution du traité, tant de ma part que de la sienne, jusqu'à ce que les affaires fussent dans une autre situation; qu'ainsi le traité subsisterait, à la vérité, mais qu'il n'aurait lieu que dans le temps que le roi de Pologne pourrait agir. Le sieur Jourdan en est convenu. J'ai lieu de croire que le roi son maître ne l'en désavouera pas, et, quand la paix sera faite entre ce prince et le roi de Suède, on pourra reprendre alors les mêmes conditions du traité signé par mes ordres avec l'envoyé de ce prince [1]. »

Quelques semaines plus tard, le Roi résuma toute l'affaire sur un ton fort calme, où Auguste, qui s'était dérobé avec tant de sans-gêne, aurait pu, non sans raison, soupçonner une assez forte nuance de dédain. « Lorsque le traité », écrivit-il, « a été signé, et après que j'en ai eu donné ma ratification, au lieu d'envoyer la sienne, il a fait encore de nouvelles demandes; j'en ai accordé la plus grande partie; son envoyé, chargé de son pouvoir, a signé le traité, et, l'accomplissement de ma part ne dépendant plus que de la ratification de ce prince, il a déclaré qu'il n'était pas en état d'exécuter les engagements qu'il avait pris [2] ». Du Héron, en conséquence, reçut pour instruction de ne plus travailler à la paix de la Pologne et de la Suède.

On le voit, Louis XIV avait bien, en définitive, réussi à s'entourer d'un certain nombre d'alliés pour tenir tête, aux côtés de Philippe V, à l'Europe, coalisée presque entière contre sa prétendue omnipotence. Mais cette espèce de

---

(1) Le Roi à du Héron, 5 mai 1701. — *Pologne*, t. 109, fol. 289-290.
(2) Le Roi à du Héron, 31 juin 1701. — *Pologne*, t. 109, fol. 397-398.

contre-coalition, si laborieusement formée, paraissait, pour peu qu'on y regardât de près, singulièrement disparate, précaire, hésitante. Elle ne comprenait, à vrai dire, que trois princes, de second ordre, capables de seconder la France utilement. Le surplus de ses auxiliaires de rencontre manquait absolument de puissance réelle. Ce qui manquait bien davantage, et de la part de tous, c'était le dévouement sincère. En associant, ou en faisant mine d'associer leur fortune à la nôtre, la plupart n'avaient songé qu'à poursuivre et à réaliser quelque vengeance obscure, mais tenace. Il n'en était pas un qui n'eût sollicité, avant toutes choses, de l'argent, beaucoup d'argent. La monarchie française semblait une mine d'or inépuisable où venait fouiller sans scrupule et à pleines mains la détresse germanique comme la paresse italienne. Malgré tous les efforts du Roi pour la saisir et s'en servir, l'Allemagne, en somme, et c'était son poids qui devait faire pencher la balance, avait coulé dans sa main comme une poignée de sable. Il aurait fallu l'entraînement continu de la victoire pour maintenir dans la bonne voie le peu d'amitiés équivoques ou intéressées qu'il avait réussi à réunir, et, par malheur, la victoire, jusque-là fidèle à Louis XIV, allait enfin trahir sa vieillesse.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES PREMIERS EFFETS DE LA GUERRE.

Nous venons de montrer comment l'Europe, presque aussitôt après la mort de Charles II, se trouva divisée en deux camps, d'apparence, hélas! fort inégale. Il nous suffira à présent de quelques mots pour expliquer comment éclata la guerre, qui se trouvait la résultante fatale de ce double mouvement de concentration politique.

Une imprudence, fort innocente au fond, presque légitime même, vint quelques jours après la signature de la Grande-Alliance, redoubler l'animosité de Guillaume III contre Louis XIV, et, surtout, lui fournir un grief qu'il recherchait passionnément. Jacques II était mort à Saint-Germain le 16 septembre 1701. Louis XIV, de même que le nonce [1], reconnut sans retard à son fils, jusque-là qualifié prince de Galles, le titre de roi d'Angleterre. On a voulu voir dans cette reconnaissance une réplique vengeresse et une sorte de défi lancé à la coalition qui venait de se conclure le 7. Le fait est cependant que Barré, notre agent à La Haye,

---

(1) Dangeau, 16 septembre 1701, t. 8, p. 194.

n'osait pas encore le 6 octobre affirmer que le traité fût positivement signé (1), et la copie qu'il s'en procura enfin le 11 novembre ne parvint en Cour que le 15 (2). En réalité, le Roi paraît n'avoir cédé, peut-être avec trop de bonté, qu'à des prières féminines (3). Du reste, ainsi qu'il le fit remarquer dans l'espèce de circulaire qu'il adressa à ce propos à ses agents (4), en même temps qu'au roi d'Angleterre lui-même (5), il ne s'agissait que d'une consolation, à la fois chimérique et respectueuse, accordée à un jeune parent qui venait de perdre son père, et qu'il avait vu grandir sous ses yeux. La dernière paix n'était en aucune façon violée ou menacée, parce que le fils de Jacques II héritait des vains hommages qu'il était de bon goût d'offrir à son père dans quelques lieux voisins de Paris. D'autre part, cette fiction sans portée pratique se justifiait par de fort nombreux exemples, que l'histoire mentionnait çà et là en Pologne, à Naples, en Navarre. La courtoisie et la prudence seules avaient empêché Louis XIV de faire arme d'un précédent bien autrement topique. Guillaume III en effet n'avait pas échappé, en 1697, à Ryswick, et même en 1698, au faible de s'intituler encore *Rex Franciæ,* et Louis XIV avait trop sagement apprécié cette petitesse d'esprit (6) pour y contredire. Il ne devait pas davantage refuser à la reine Anne, en 1713, une mesquine satisfaction d'amour-propre, dont il ne se sentait nullement

---

(1) Barré à Torcy, 6 octobre 1701. — *Hollande,* t. 197.

(2) Barré à Torcy, 11 novembre 1701, et Torcy à Barré, 17 novembre 1701. — *Hollande,* t. 197.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* t. 1, p. 529. V. les notes de M. E. Bourgeois dans sa savante et judicieuse édition.

(4) V. à l'*Appendice.*

(5) *Mémoires de Sourches,* 16 septembre 1701, t. 7, p. 118.

(6) « Cet abus se souffre depuis longtemps, et l'affaire dont il s'agit présentement est trop importante pour en retarder la conclusion par une pareille difficulté. Il ne convient pas même de demander le changement d'une chose que j'ai toujours regardée comme n'étant d'aucune conséquence. » Le Roi à Tallard, 5 août 1698. — *Angleterre,* t. 176, fol. 129.

incommodé, ni pour lui, ni même pour les siens. Mais il entrait dans les vues de l'usurpateur du trône d'Angleterre de prendre au plus mal les procédés les plus insignifiants de son adversaire, et ce n'est pas assez de dire, avec Heinsius, qu'il « fut piqué au vif [1]. » Il aspirait à la guerre, tout prétexte lui était bon, il ne négligea pas celui-ci. Il retira Manchester de Paris, sans lui permettre de prendre congé, et donna 48 heures à Poussin pour quitter Londres, sous peine d'être enfermé à la Tour [2].

Selon son habitude, Guillaume III commença par donner congé le 21 novembre à son Parlement, insuffisant comme servilité, et convoqua de nouveau les électeurs [3]. Il avait suffi que Poussin eût été vu, ou qu'on eût cru le voir buvant avec les Jacobites, pour propager la légende d'un nouveau complot destiné à renverser le trône et à allumer la guerre civile [4]. Malgré les supercheries de rigueur toutes les fois qu'un gouvernement feint de consulter l'opinion publique, le candidat royal à la présidence des Communes, Littleton, ne réunit que 212 suffrages. Il en eut 216 contre lui. Quelques nouveaux membres étant survenus, Harley, qui passait toujours pour tory, l'emporta par 224 voix sur 434 [5]. Mais ce scrutin ne témoignait que d'un suprême effort d'indépendance chez les députés affectionnés à l'ancien *speaker*. Bientôt, les deux partis se trouvèrent réunis dans une haine égale contre la France. Dès le mercredi 7/18 janvier, les

---

(1) Barré à Torcy, 27 octobre 1701. — *Hollande*, t. 197. V. la longue scène racontée par Mme de Witt et la gravure d'emprunt qui l'accompagne si à propos dans l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

(2) Torcy à Barré, 3 novembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(3) Grovestins, t. 8, p. 151. « Il faut », s'écrie l'auteur à la page 148, « qu'une grande nation soit tombée bien bas, qu'elle soit bien lâche, bien énervée... pour pouvoir consentir à l'humiliation de se laisser imposer un souverain par une main étrangère et ennemie. »

(4) H. Reynald, *Négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande, Bulletin de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1878, p. 60.

(5) Lettre de La Haye (probablement de Witkmann), 16 janvier 1702. — *Hollande*, t. 198.

Communes accordèrent 600 mille livres sterling pour la flotte, plus 50 mille pour les gardes et garnisons. Deux jours plus tard, elles décidèrent qu'il serait levé quarante mille hommes, dont sept mille cavaliers ou dragons, destinés à agir sur terre avec les alliés et à maintenir les alliances. Un nombre pareil de matelots devait leur être adjoint. Vainement Harley, Seymour et Musgrave voulurent-ils prendre la parole et faire observer qu'il serait bon d'examiner de près « si l'Europe était en si grand danger ». Des murmures bien dirigés étouffèrent leurs discours importuns. Au surplus, le lendemain, les opposants furent les premiers à appuyer les résolutions, qui se trouvèrent prises à l'unanimité. On vota, en outre, un *bill* d'*atteinder* déclarant le prince de Galles, le roi *in partibus*, coupable de haute trahison (1). La Chambre des lords crut devoir s'associer à ces fureurs roturières en mettant également la mère de Jacques III sous le coup d'un *warrant*, c'est-à-dire à la merci du premier sicaire venu (2). Les mesures prohibitives, récemment édictées à Versailles contre les produits anglais (3), n'avaient peut-être pas du reste été sans contribuer tant soit peu à cette explosion violente de gallophobie britannique.

En Hollande, les choses n'allaient pas mieux pour la France et pour la paix. Le Pensionnaire avait rappelé Heemskerk, quoique Barré fût resté à La Haye, et que Briord ne l'eût quittée qu'en raison de sa santé. Il est vrai que Heemskerk était aussi fort malade, car il mourut peu après son retour. Il avait d'ailleurs laissé également à Paris son secrétaire, J. Vroesen. Malgré ce départ, Torcy déclara, au nom du Roi, que, s'ils donnaient un remplaçant à Heemskerk, « M.M. les États-Généraux trouveraient que Sa

(1) Lettre de La Haye, reçue par Boufflers, 24 janvier 1702. — *Hollande*, t. 198.

(2) Lettre de La Haye, 7 février 1702. — *Hollande*, t. 198.

(3) Von Noorden, t. 1, p. 172.

Majesté ne s'opposerait pas à établir pour eux une sûreté générale et telle qu'ils n'aient à l'avenir aucun sujet d'inquiétude, ni pour leur liberté, ni pour leur commerce [1] ». Il avait été question de faire partir pour la Cour de France, à titre officieux, il est vrai, un certain Hennequin, qui passait pour bien intentionné [2], et qui allait et venait entre Heinsius et Barré, tâchant d'en apprendre le plus possible chez ce dernier, tout en lui en laissant savoir le moins qu'il pouvait. Au bout du compte, Hennequin ne quitta pas la Hollande, et l'on mit cette décision négative sur le compte du roi d'Angleterre [3].

Les voies de fait suivirent bientôt, ou accompagnèrent, cette quasi-rupture des rapports officiels. Vers le milieu de décembre, les Hollandais tirèrent de leurs remparts des coups de canon sur les Espagnols qui occupaient le fort de Selzaete [4]. Ces derniers, au lieu de riposter par d'autres boulets à l'adresse des fortifications que leurs voisins élevaient aussi bien à Saint-Donaes [5] que sur la « montagne » de Saint-Pierre [6], se prêtèrent à régler ce litige à l'aide d'une conférence. Elle se tint en effet à Bruxelles entre un mandataire des États-Généraux, Hulft, et le comte de Bergeyck [7]. Quelques optimistes se flattèrent même un

---

(1) Torcy à Barré, 28 octobre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(2) Gualterus Hennequin était un négociant de Rotterdam, et non d'Amsterdam, comme le dit M. von Noorden (t. 2, p. 424) — qui se trouvait être le beau-frère du premier *(sic)* cousin de Heinsius. V. Molo à Callières, 2 septembre 1706. — *Hollande*, t. 206.

(3) Barré à Torcy, 27 octobre, 8 et 22 décembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(4) Selzaete est aujourd'hui la station-frontière sur la ligne ferrée qui relie Gand à Terneuzen. Un résumé de cette escarmouche se trouve dans une lettre du Roi à Iberville, du 29 décembre 1701. — *Mayence*, t. 36.

(5) Auprès de l'Écluse (Sluys).

(6) Colline d'environ 120 mètres, qui domine Maestricht, sur la rive gauche de la Meuse.

(7) Barré à Torcy, 22 décembre 1701. — *Hollande*, t. 197. Cf. Witkmann à Mahlknecht, 13 janvier 1702. — *Hollande*, t. 198.

instant de l'espoir que le champ des délibérations pourrait s'étendre par la force des choses, et qu'il en sortirait un germe de paix. Ce n'était guère l'opinion qui prévalait à Versailles (1). Aussi le Roi ne pressa-t-il pas le dénouement de ces pourparlers. Conformément à son pronostic, ils demeurèrent en effet parfaitement infructueux.

De toute évidence, il n'y avait à tenir, et Sa Majesté n'avait tenu qu'un compte fort médiocre d'une démarche faite vers la fin de l'hiver par Molo, « cet homme qui mettait son pied en dix souliers », suivant une définition aussi exacte que spirituelle (2). Le 20 février 1702, Molo lança une lettre assez inattendue à Callières, qui, très occupé des moyens d'éviter tout conflit à main armée, crut voir dans cette missive une ouverture des bourgmestres d'Amsterdam, et rédigea sans retard un de ces « Mémoires » qu'il aimait à composer (3). Dans ce petit travail, le secrétaire du Cabinet royal proposait, comme du reste il l'avait fait l'année précédente, de céder à l'Empereur, à titre d'indemnité pour la succession d'Espagne, les États héréditaires de Max-Emmanuel. Ce dernier, en revanche, recevrait les Pays-Bas, et deviendrait roi des Belges, ce qui le mettrait sur le même pied que son heureux collègue de Brandebourg. Callières estimait qu'on obtiendrait sans trop de difficulté cette renonciation des Espagnols, en raison des périls bien plus graves dont leur intégrité nationale était menacée. Quant à l'Empereur, Callières craignait, il est vrai, qu'en dépit de la convenance il ne trouvât la compensation insuffisante. Mais, pensait notre diplomate, comme les Hollandais, satisfaits de leur « barrière », n'en demanderont pas davantage, et se désintéresseront de la lutte, l'Empereur sera bien forcé

---

(1) Torcy à Barré, 5 janvier 1702. — *Hollande,* t. 197.

(2) D'Avaux à Torcy, 17 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

(3) On en trouvera plusieurs, de juin 1701, avec un projet de lettre à Molo, dans *Hollande,* t. 195, et aussi t. 196, ainsi que de fort curieuses annotations de Torcy.

d'y renoncer à son tour (1). Ce projet ne devait cependant avoir aucune suite sérieuse.

Depuis les mesures prises au Parlement anglais, notre diplomatie n'essaya plus, et encore d'une façon fort anodine, que de suggérer aux Hollandais, soit par voie d'intimidation, soit en éveillant leur jalousie, certaines idées de nature à modifier un peu leurs mauvaises dispositions. Ils auraient dû comprendre, écrivait Torcy à Barré, que, s'ils livraient aux Anglais les Indes, ils courraient risque de s'en voir exclus eux-mêmes, tôt ou tard (2). Torcy leur rappela également les craintes que Ruyter avait exprimées relativement à leurs intérêts dans la Méditerranée, où, dénuée de tout port de refuge, leur marine pourrait trouver son tombeau (3). Évidemment, Louis XIV, par l'ordre de qui Torcy parlait, sans se montrer précisément belliqueux, prenait de jour en jour une attitude de plus en plus ferme. La condescendance ne lui ayant pas réussi, il commençait à se renfermer dans un nuage orageux et sombre. Avant toute chose, il faisait déclarer que ses troupes ne sortiraient pas des Pays-Bas, tant qu'on ne verrait en Hollande que des préparatifs de guerre. « Cependant », ajoutait Torcy, « la porte est encore ouverte aux négociations, jusqu'à ce que la guerre commence, mais il faudrait se presser (4). »

Les puissances maritimes n'étaient plus du reste maîtresses de la situation générale. Bien avant qu'elles n'eussent tiré leurs premiers coups de canon, l'Empereur avait, sans aucune déclaration, engagé en Italie la guerre contre l'Espagne et la France. La campagne de 1701 ne lui avait guère été favorable. Celle qu'il se hâta d'ouvrir dès le mois

---

(1) V. à la date du 20 février ce « Mémoire » à la suite de la lettre de Molo et de la réponse de Callières. — *Hollande,* t. 198.

(2) Torcy à Barré, 16 février 1702. — *Hollande,* t. 197.

(3) Torcy à Barré, 9 mars 1702. — *Hollande,* t. 197.

(4) Torcy à Barré, 9 mars 1702. — *Hollande,* t. 197.

de janvier 1702 fallit débuter par la prise, ou la surprise de Crémone. Mais ce n'était pas seulement aux possessions espagnoles d'au-delà des Alpes que s'en voulait prendre le chef du saint-empire. Il avait, de même que ses conseillers, parfaitement compris qu'il importait d'élargir le théâtre de la guerre et de porter aussi les hostilités sur le Rhin. Très peu de temps après la signature de la Grande-Alliance, il laissa clairement se dessiner son intention de reprendre l'Alsace à main armée, tout en poursuivant l'intégralité de la succession d'Espagne. Il entendait profiter surtout des circonstances pour rendre les griefs de l'Allemagne contre la France connexes avec la jalousie ambitieuse et vindicative des Anglo-Hollandais. Les chanoines de Cologne s'étaient mis en révolte ouverte, à l'instigation de la Cour de Vienne, contre leur prince séculier et supérieur ecclésiastique. Le 17 décembre 1701, par un manifeste solennel, Léopold les encouragea à persévérer et leur promit son appui [1]. Il est vrai que des détachements français avaient dejà paru sur le territoire de Joseph-Clément, mais ces régiments y avaient été appelés par l'Électeur lui-même. Ils ne faisaient d'ailleurs que répondre au précédent créé par les troupes hollandaises, dont l'ingérence n'avait aucune raison d'être. Si le Palatin avait pu attirer des mercenaires aux gages de la Hollande dans le duché de Berg, son voisin de Cologne possédait incontestablement un droit égal pour ouvrir ses places fortes à des garnisons françaises, qu'il avait même pris la précaution, assez enfantine, de qualifier de « troupes auxiliaires du Cercle de Bourgogne [2] ». En réalité, c'était bien l'Empereur, qui, non content de chasser de Ratisbonne le représentant officiel de ce Cercle, c'est-à-dire de l'Espagne, M. de la Neuveforge [3], attirait encore par

---

[1] Lamberty, t. 2, p. 27-28.

[2] Lamberty, t. 1, p. 682-683.

[3] V. sa lettre à Torcy, 20 janvier 1702. — *Ratisbonne,* t. 345, fol. 11-12.

l'entremise de son beau-frère l'invasion étrangère sur le territoire germanique.

Outre-Rhin comme outre-Manche, on n'attendait donc plus que les premières journées du printemps pour déchaîner de nouveau le fléau de la guerre et arracher du même coup à Louis XIV et à Philippe V l'Alsace et l'Espagne, lorsque disparut de la scène du monde l'un des principaux acteurs, sinon le principal, du grand drame militaire qui allait l'ensanglanter. Guillaume III, hydropique et hypocondriaque (1) depuis plusieurs années, mourut le 19 mars 1702, des suites d'une chute de cheval, à l'âge de cinquante-deux ans seulement (2). On a fait à ce prince un grand honneur de son opposition acharnée contre Louis XIV, et on s'est plu à le considérer comme le sauveur de l'indépendance européenne. C'est peut-être là en effet un des angles sous lesquels on peut considérer sa vie. Il s'agirait seulement de savoir, sans se préoccuper des mobiles personnels du successeur de Jacques II, si l'omnipotence de la maison d'Autriche, à la fin du XVIIe siècle, n'était pas beaucoup plus alarmante pour l'Europe, surtout pour l'Europe protestante, que celle des Bourbons. Mais on s'est appliqué surtout à représenter Guillaume III comme le fondateur du *self-government* et des pratiques constitutionnelles de la Grande-Bretagne, comme l'intrépide et loyal serviteur de l'autonomie parlementaire. A notre sens, pareille assertion ressemble fort à une audacieuse gageure contre le bon sens, et constitue vraiment un abus de la crédulité populaire. Il est déplorable que des écrivains tels que M. Macaulay aient accrédité un paradoxe aussi visiblement déraisonnable, et fait passer ce tyran sans vergogne pour je ne sais quel archange

---

(1) « Il avait l'air d'un mort... Il a une profonde mélancolie. » Barré à Torcy, 10 novembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(2) « *The greatest, the wisest, the bravest and most clement sovereign whom England ever knew,* » écrit encore le satirique Thackeray dans *Henri Esmond*, t. 2, c. 3. — « *Der edle Oranier,* » dit M. von Noorden.

du libéralisme moderne. La mémoire de l'homme qui livra une bataille, ayant la paix dans sa poche, nous semble digne d'un fort médiocre respect, comme celle de tous les grands de la terre qui n'ont usé de leur puissance que sous l'inspiration d'un profond égoïsme et sans tenir compte des règles les plus élémentaires de la morale. L'histoire a parfois des engouements, qui ne sont en somme que passagers, quoique séculaires. Mais il arrive un jour où l'opinion publique, mieux éclairée, contemple enfin la vérité face à face, et cette vérité fait évanouir les préjugés entretenus à dessein par n'importe quelle franc-maçonnerie.

La nouvelle de la mort du roi d'Angleterre parvint à Paris le samedi 25 par Calais, à titre de simple rumeur, et, le 26, de Dieppe, avec un caractère de pleine certitude. Après avoir donné les ordres nécessaires pour prévenir à Paris toute manifestation inconvenante de joie publique (1), car il pouvait sembler au peuple que, Guillaume mort, la guerre aussi était morte, avant que de naître, Louis XIV s'empressa de conférer à Barré le titre officiel de « résident (2) », afin de tenter un effort suprême auprès des États-Généraux. On a dit qu'il leur avait « fait offrir la Belgique (3) ». Son but était surtout de les détacher de l'Angleterre. On va en juger du reste par la dépêche expédiée à Barré en même temps que son brevet de diplomate attitré.

« Le soin qu'on a pris en Angleterre d'empêcher que la nouvelle de la mort du roi de la Grande-Bretagne ne fût sue dans le temps qu'elle est arrivée a retardé pendant huit jours la connaissance de cet événement. Comme il est présentement confirmé, l'intention du Roi est de faire connaître en cette conjoncture que les dispositions de Sa Majesté à la paix sont toujours les mêmes qu'elle a fait paraître depuis l'avènement du roi d'Espagne à la Couronne.

---

(1) Dangeau, 25 et 26 mars 1702, t. 8, p. 365-366.

(2) La minute est du 27 mars 1702. — *Hollande,* t. 198. — V. Lamberty, t. 2, p. 89.

(3) H. Reynald, p. 100.

Comme il y a lieu de croire que ceux qui ont toujours aimé le bien de la République seront présentement plus écoutés qu'ils ne l'ont été depuis longtemps, Sa Majesté veut que vous vous adressiez premièrement à eux pour leur faire voir qu'il ne dépendra pas d'elle d'échanger en une heureuse paix tous les préparatifs que l'on fait pour la guerre. Lorsque j'ai demandé à M. le comte d'Avaux les noms de ceux qu'il croit le plus zélés pour le bien de la République, il m'a nommé les sieurs de Wrize, Timmerman, Weiland, Nieuport et Wrouze. Il m'a dit que vous étiez encore plus informé de ceux qui lui marquaient le plus de confiance pendant qu'il était en Hollande; que certainement la plus grande partie se rendrait à La Haye immédiatement après qu'on aurait reçu la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre.

Aussitôt que le courrier que je vous dépêche par ordre du Roi vous aura rendu cette lettre, Sa Majesté veut que vous parliez à ceux d'entre eux qui sont à La Haye. Vous le ferez dans le sens du « Mémoire » que je vous envoie pour remettre aux États-Généraux. Vous n'oublierez rien pour faire comprendre aux bien intentionnés que l'intention de Sa Majesté n'est point de faire de conquêtes sur la République d'Hollande. Vous leur ferez voir que le seul intérêt du feu roi d'Angleterre a causé les alarmes qu'on leur a inspirées depuis plus d'un an des desseins de Sa Majesté; que, pour peu qu'ils fassent de réflexion à la conduite qu'elle a tenue depuis l'acceptation du testament du feu roi d'Espagne, ils verront qu'elle n'a pris les armes que pour défendre les États du roi son petit-fils; que, si elle eût voulu étendre ses propres États, rien ne lui était plus facile que de profiter de la faiblesse où les Hollandais se trouvaient encore l'année dernière; que, bien loin de les attaquer, elle a porté sa patience jusqu'à l'extrémité; que ceux qui souhaitaient la guerre ont mis au contraire tout en usage pour l'exciter, et qu'ils ont rompu toutes les voies de parvenir à la paix; qu'ils ont fait faire des propositions si hautes qu'ils savaient bien que jamais Sa Majesté ne les accepterait; qu'ils ont traversé le succès de toutes les conférences qui pouvaient conduire à une négociation; qu'enfin toute leur conduite a fait voir que ce qu'ils craignaient davantage était que Sa Majesté ne fît des offres que l'on pût accepter et qui rompissent par conséquent leurs

mesures ; que le changement arrivé, et le trouble qu'on peut prévoir qu'il causera dans le gouvernement d'Hollande ne change point les dispositions du Roi ; que Sa Majesté les veut faire connaître à toutes les provinces par le « Mémoire » que vous donnerez, mais qu'elle veut particulièrement que les bien intentionnés d'Amsterdam en soient instruits; que c'est pour cet effet qu'elle vous a ordonné de leur communiquer ce « Mémoire » avant que de le présenter, et de les assurer encore en particulier que, si la République profite de cette conjoncture, Sa Majesté fera de son côté tout ce qu'on peut raisonnablement désirer pour l'avantage des États-Généraux (1) et pour rendre la paix solide. Il faut tâcher de faire convenir incessamment de négocier, soit en France, soit à Bruxelles, soit même à La Haye, et de faire voir qu'il n'y a point de temps à perdre pour nommer des ambassadeurs, mais qu'il faut, ou que les États-Généraux les nomment les premiers, ou qu'ils supplient Sa Majesté de leur envoyer quelqu'un de sa part.

C'est ainsi que vous parlerez à ceux des bien intentionnés qui seront à La Haye. Vous trouverez apparemment les moyens de faire connaître les mêmes choses à ceux qui sont absents. Mais, en cas qu'il vous fût impossible de leur communiquer le « Mémoire » immédiatement après que vous l'aurez reçu, il ne faut pas que cette raison vous empêche de le délivrer au plus tôt par la voie du Pensionnaire. Comme on pourrait faire quelque difficulté de recevoir un « Mémoire » de vous, n'ayant point de caractère, Sa Majesté vous envoie une lettre de créance pour les États-Généraux avec le titre de résident. Elle est persuadée qu'il n'y aura point de difficulté à la recevoir. S'il arrivait cependant qu'on cherchât des prétextes pour empêcher que ce « Mémoire » ne parût, il serait nécessaire en ce cas d'en faire distribuer plusieurs copies, afin que personne en Hollande ne pût douter des intentions du Roi.

Un de ceux à qui vous devez parler encore est l'homme (2) qu'on

---

(1) Cette phrase autorise tout au plus à conclure que Louis XIV aurait fait de larges concessions, soit sur le droit de garnison, soit en matière commerciale; mais nous n'y pouvons pas voir la moindre allusion à un abandon des Pays-Bas espagnols aux Pays-Bas hollandais.

(2) Hennequin.

avait destiné pour venir en France, et qui a été chargé jusqu'à présent de toutes les propositions que le Pensionnaire vous a voulu faire. Outre les affaires générales, vous lui parlerez aussi, et au sieur Wrouze, des intérêts particuliers du Pensionnaire. Plus ce ministre a été dans la confiance du roï d'Angleterre, plus il doit craindre l'avenir. Si la République d'Hollande s'engage à la guerre et que les suites en soient malheureuses, il faut nécessairement qu'il arrive du changement dans cet État. Ceux qui sont dans les plus grandes places seront le plus puissamment attaqués. Le Pensionnaire peut trouver un appui solide dans la protection du Roi, s'il contribue à une bonne union entre Sa Majesté et les Provinces-Unies. Parlez dans ce sens à l'un et à l'autre de ses deux amis, et faites leur faire de sérieuses réflexions sur les avantages qu'il peut trouver d'un côté et sur ce qu'il doit craindre de l'autre.

Quelque intérêt que les États-Généraux aient à rechercher la paix, Sa Majesté ne s'attend pas qu'ils changent si promptement de conduite. Ainsi ayez pour principal objet d'engager, s'il est possible, une négociation. Quoiqu'il soit nécessaire qu'elle se fasse promptement, vous verrez par le « Mémoire » que Sa Majesté n'a point voulu fixer de terme. On aurait dit qu'elle cherchait un prétexte pour ôter aux États-Généraux les moyens de se déterminer dans un temps trop court pour délibérer. Mais, s'ils ne se pressent de prendre des résolutions pour la paix, la négociation n'empêchera pas l'ouverture de la campagne.

Il paraît par les dernières nouvelles qu'on a reçues que la princesse de Danemark, ayant été proclamée reine, a ordonné à mylord Portland de se rendre en Hollande. On ajoute que c'est pour assurer de sa part les États-Généraux qu'elle ne prétend rien changer aux projets du feu roi d'Angleterre, qu'elle veut au contraire les continuer avec la même ardeur. Je doute qu'elle soit pareille en Hollande (1). »

Cette lettre et le « Mémoire » (2) qui l'accompagnait arrivèrent entre les mains de Barré assez rapidement, car, le

(1) Torcy à Barré, 27 mars 1702. — *Hollande,* t. 197.
(2) V. *Hollande,* t. 197 et 198. — Cf. Lamberty, t. 2, p. 90-91.

vendredi 31, il les possédait. Mais, grâce à la fermeture des ports anglais du côté de la France, Louis XIV avait été devancé à La Haye. Dès le mardi 28, Marlborough y avait débarqué, apportant de la part de la reine Anne la confirmation de tous les engagements contractés par Guillaume III. « Sur la harangue qu'il fit aux États-Généraux, M. de Dyckfeldt, président de semaine, lui répondit avec un entremêlement de larmes. » Dans la soirée du 31, c'est-à-dire après la communication de Barré, le général anglais eut une conférence de cinq heures avec le Pensionnaire, qu'il avait déjà entretenu plusieurs fois, et le comte de Goes (1). Ce dernier se chargea de la première réponse à faire au « Mémoire » de Barré, que les libraires avaient d'ailleurs reçu défense d'imprimer ou de « débiter » (2). Le *factum* de Goes, aussi insolent et acerbe que le comportait la rhétorique de ce diplomate, exprimait l'espoir que Leurs Hautes Puissances rejetteraient « avec mépris » la proposition d'envoyer ou de recevoir un ambassadeur, en vue de négocier avec la France. D'ailleurs, « les deux mois stipulés dans l'article 3 de l'alliance étant expirés », le moment semblait venu « d'une déclaration ouverte ». L'article 3, il est vrai, était resté à l'état de lettre morte depuis le 7 septembre 1701, car les alliés n'avaient pas « employé tous leurs soins et offices » pendant deux mois, pour procurer, par une transaction, « une satisfaction juste et raisonnable pour Sa Majesté impériale ». Mais cette considération n'avait pas empêché Goes de lancer son appel aux armes (3). La réponse des États-Généraux, datée du 8 avril, n'atteignit pas ce degré de colère aveugle. Elle se renfermait dans les limites d'une haine décente, mais inflexible. Après avoir

---

(1) V. les quatre lettres de La Haye, 31 mars 1702. — *Hollande*, t. 198.

(2) V. la 3e lettre de La Haye, 3 avril 1702. — *Hollande*, t. 198. Lamberty (t. 2, p. 91) dit que Barré fit imprimer lui-même le « Mémoire », en raison de la défense d'imprimer faite par les États-Généraux.

(3) Barré à Torcy, 5, 7 et 9 avril 1702. — *Hollande*, t. 197. — V. la pièce dans *Hollande*, t. 198.

rendu la France seule responsable du conflit et de ses conséquences, les États-Généraux terminaient ainsi :

..... « Les affaires étant dans cette situation, Leurs Hautes Puissances ne voient pas de quelle utilité il serait d'envoyer quelqu'un vers Sa Majesté, ou que Sa Majesté leur fît l'honneur de faire venir ici un ambassadeur de sa part, puisque Leurs Hautes Puissances, par les alliances qu'elles ont été nécessitées de faire pour leur défense et sûreté, se sont engagées de n'entrer en aucune négociation particulière; qu'étant accoutumées à observer exactement leurs alliances elles n'ont plus présentement la faculté de traiter sans la participation de leurs alliés; et, en effet, la paix générale, qui doit être le sujet de cette négociation, ne saurait être conservée sans eux. Au reste, Leurs Hautes Puissances ont été bien surprises de voir que tout ce « Mémoire » semble n'avoir été dressé que sur ce fondement, à savoir qu'elles auraient présentement plus de liberté à prendre leurs résolutions que non pas ci-devant; qu'il est hors de doute que cela ne peut regarder que la mort de Sa Majesté le feu roi de la Grande-Bretagne, d'immortelle mémoire; mais ledit sieur résident se trompe extrêmement là-dedans, faute de connaître la constitution de leur gouvernement; qu'il doit savoir que Leurs Hautes Puissances ont eu ci-devant autant de liberté que présentement pour délibérer et pour prendre toutes telles résolutions qu'elles ont jugé nécessaires et utiles pour le bien et pour la conservation de leur État. Il est vrai qu'elles ne sauraient assez déplorer le malheur de se voir privées de la direction et de la conduite d'un prince dont la sagesse, la modération et la valeur seront renommées autant que le monde durera, prince dont les actions héroïques et les mérites envers cette République ne seront jamais mis en oubli, et dont la mort est regrettée en ce pays du plus petit comme du plus grand; que, les conseils de Sadite Majesté ayant toujours eu pour but, tant de fait que de parole, la conservation de leur liberté et de leur religion; que *(sic)* Leurs Hautes Puissances sont entièrement convaincues de cette vérité, comme s'en étant bien trouvées; qu'ainsi elles sont résolues de suivre les mêmes principes, et de ne point se départir des alliances contractées pendant la vie de Sadite Majesté,

ni des mesures prises conformément à ces alliances, et enfin de se servir en quelque temps que ce soit, pour le maintien de leur liberté et de leur religion, des moyens que Dieu leur a mis en mains [1].... »

Ainsi la mort elle-même de Guillaume III ne devait être d'aucun profit à la paix du continent. Le neveu de Jacques II restait malfaisant pour l'humanité, même de l'autre côté de la tombe, tant il avait solidement forgé le faisceau de haines qui devait lui servir de levier pour ébranler le trône de Louis XIV. La passion rancunière de Heinsius et du prince Eugène était à la hauteur de la sienne, et il avait laissé en Angleterre un grand homme de guerre, qui, sans avoir jamais eu à subir des menaces ou des dédains à Versailles, après même avoir servi en Alsace sous Turenne, devait incarner en lui l'antipathie traditionnelle que la différence de civilisation maintient entre son pays et le nôtre. Avec Marlborough, substitué à Guillaume III, s'était constitué un triumvirat, qui aurait été tout en Europe pendant douze ans, et lui aurait fait durement la loi, s'il n'avait encore rencontré devant lui Louis XIV vaincu, mais non pas terrassé, et luttant aussi bien pour l'intégrité de son royaume que contre l'absolutisme des doctrines protestantes. Ces trois hommes avaient voulu et préparé la guerre, qui devait leur assurer ce qu'ils appelaient la gloire. Plus que jamais ils la voulurent, après l'éclipse de celui qui les avait rapprochés et unis. Le 14 mai 1702, l'Angleterre et la Hollande la déclarèrent à la France et à l'Espagne [2]. Le lendemain, l'Empereur, qui n'avait jamais reconnu Philippe V, la déclara à son tour au « duc d'Anjou » en même temps qu'à son grand'père [3]. Le Roi attendit jusqu'au 3 juillet pour répondre à la provocation par un acte de même nature [4].

---

(1) *Hollande*, t. 198. — Cf. Lamberty, t. 2, p. 94-95.
(2) Lamberty, t. 2, p. 113.
(3) Lamberty, t. 2, p. 114.
(4) Lamberty, t. 2, p. 208.

Il ne nous appartient pas de suivre ici les vicissitudes de cette lutte, sinon chevaleresque, du moins épique, ou peu s'en faut. Le général Pelet et son continuateur ont déjà raconté ces événements, au point de vue stratégique. Notre unique intention est de résumer les principales phases de la guerre qui se poursuivit parallèlement, non plus à coups de canon, mais à coups de plume, entre les deux partis en présence. Le rôle de notre diplomatie, que nous nous proposons d'étudier jusqu'au dénouement suprême, va devenir, en raison même de la situation nouvelle, plus complexe que jamais. D'une part, elle fera des efforts désespérés pour retenir dans la route convenue ceux de ses alliés qui menacent de lui échapper, et, en même temps, elle recherchera dans d'autres régions comme un regain d'alliances, parfois un peu inattendues, afin de remplacer celles qu'elle craint de voir lui manquer d'un jour à l'autre. En second lieu, elle ne cessera pas de se préoccuper des moyens de transaction capables de mettre fin à l'effusion du sang, c'est-à-dire elle nouera déjà de son mieux d'obscures négociations en vue de la paix future. A coup sûr, nous devrons nous borner à effleurer des sujets si divers : il nous suffira d'avoir posé quelques jalons en pleine lumière durant cette longue période.

La campagne d'hiver, poursuivie par nos agents politiques aussi bien en Allemagne qu'en Hollande, dans l'intervalle qui avait séparé la mort des deux rois d'Angleterre, le roi de droit, et le roi de fait, cette campagne, dis-je, était demeurée sans aucun résultat. Il était parfaitement évident désormais que le saint-empire tout entier se dérobait à l'influence française. Il n'y avait plus sur aucun point une diversion, pas même une neutralité, à en attendre, en dehors des deux Électeurs de la maison de Wittelsbach.

Quoique le roi de Prusse parût l'un des princes allemands les moins disposés à s'entendre avec la France, Louis XIV n'en avait pas moins entrevu une lueur d'espérance de ce côté. « Les dépenses », remarquait le Roi, « où il s'est engagé

depuis le nouveau titre qu'il a pris, le rendront encore plus facile à changer de parti, pour trouver de nouveaux moyens de les supporter par les subsides qu'on lui donnera (1). » En réalité, le monarque français faisait infiniment peu de cas de la moralité politique de Frédéric Ier et de sa famille. A Ryswick, il avait refusé de conclure un traité particulier avec lui (2), afin de ne pas fournir un aliment à sa vanité. La qualité de roi lui semblait tant soit peu profanée sur une pareille tête, et il se sentait froissé de l'espèce d'égalité que l'Empereur avait prétendu établir entre lui et l'héritier des « maîtres chanteurs » de Nuremberg. « Comme il me demanderait d'abord de reconnaître le nouveau titre qu'il a pris, il n'est pas de ma dignité de le faire », écrivait-il (3), quand on lui parlait d'alliance. D'autre part, Frédéric l'avait fort mécontenté par ses prétentions sur la baie d'Arguin (4), Mais le duc Antoine-Ulrich insistait si vivement pour un

---

(1) Le Roi à Bonnac, 18 août 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 201.

(2) « L'Électeur de Brandebourg n'a point eu de sujet particulier de me déclarer la guerre. Je n'ai point de traité séparé à faire avec lui, et il n'est mon ennemi que comme prince de l'Empire. S'il m'a déclaré la guerre en son nom, comme il le prétend, je l'ai ignoré. » Le Roi aux plénipotentiaires, 3 juin 1697. — *Hollande*, t. 167.

(3) Le Roi à Bonnac, 14, 21 juillet et 18 août 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 170, 179 et 201.

(4) La baie d'Arguin, située sur la côte occidentale du continent africain, à la hauteur du cap Blanc, environ par 20 degrés de latitude septentrionale, non-seulement offre d'excellents mouillages, mais encore permet aux caravanes de gagner facilement Tombouctou. Aussi fut-elle disputée de très bonne heure par les Portugais, les Hollandais, les Anglais et les Français. Les Électeurs de Brandebourg, qui avaient peu de marins, mais infiniment de visées coloniales (v. *Brandenburgisch-deutsche Kolonialplæne*, par M. E. Heyck, dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1887, p. 129-200), convoitaient cette enviable position. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la Compagnie brandebourgeoise dite « d'Afrique » avait réussi à l'enlever à notre Compagnie du Sénégal. De là de longues revendications de la part de la France, irritée des refus de l'Électeur. Encore le 5 octobre 1700, cette résistance s'était accentuée, et, le 21 novembre, Louis XIV persistait d'autant plus à exiger la réparation de ce qu'il appelait une usurpation. On trouvera les pièces dans *Brandebourg*, t. 37.

rapprochement, dont Louis XIV d'ailleurs appréciait mieux que personne l'à-propos, qu'il se détermina, en dépit de ses répugnances et de ses soupçons, à tenter l'aventure, avec le modeste descendant des Welfes qui tenait à lui servir d'entremetteur. Avant la fin de 1701, il avait autorisé Bonnac à écouter les ouvertures déjà reçues par lui en vue d'acquérir aux ducs de Brunswick-Wolfenbüttel le précieux concours de leur voisin. Il demandait donc que le roi de Prusse retirât ses troupes du pays de Clèves, qu'il n'en livrât aucune partie aux ennemis de la France, et qu'à la Diète il votât contre la guerre. A ces conditions, il reconnaîtrait sa royauté (1). Quant à des subsides, pour en accorder, il lui faudrait quelque chose de plus qu'une neutralité (2). Mais, à aucun prix, Frédéric n'eût consenti à retirer ses troupes des bords du Rhin. Celles qu'il y entretenait devaient lui permettre de faire main basse, au bon moment, sur la plus grande portion possible de l'héritage de Guillaume III. Et en effet, à peine son cousin eut-il rendu le dernier soupir que, tout en réclamant, comme héréditaire, le titre de stathouder, il se saisit, au nez et à la barbe des Hollandais, sinon de Grave et de Loo, du moins des comtés de Lingen et de Meurs. Le prince de Nassau-Saarbrück arriva trop tard devant Meurs, et l'évêque de Münster dut se contenter de réserver mentalement ses prétentions sur Lingen (3). Du reste, le souverain brandebourgeois, afin d'intimider ses victimes, ne se gêna pas pour faire publier que Louis XIV lui avait offert dix millions et la Gueldre espagnole, s'il daignait lui accorder son alliance (4). Il y avait beaucoup à en rabattre.

(1) Le Roi à Bonnac, 1er septembre 1701. — *Wolfenbüttel*, t. 42, fol. 368.

(2) Le Roi à Bonnac, 8 septembre 1701. — *Wolfenbüttel*, t, 42, fol. 398. — Cf. la lettre de Bonnac à Antoine-Ulric, 11 décembre 1701, fol. 441-442.

(3) Lettres de La Haye, 27 et 31 mars 1702. — *Hollande*, t. 198. — On trouvera dans Lamberty (t. 2, p. 96-97) le « Mémoire » remis le 25 mars aux États-Généraux par Schmettau.

(4) Hooke à Torcy, 2 juillet 1702. — *Hollande*, t. 199. M. F. R. Paulig est tombé dans ces contre-vérités. (V. *Friedrich I Kœnig von Preussen*, p. 211.)

A tout prendre, ce n'était pas là un mécompte réel pour la France. C'en avait été un au contraire, et tout à fait désastreux, que la défection positive de l'astucieux et frivole roi de Pologne. Alors que finissait l'été de 1701, les pourparlers avaient été repris avec Auguste, qui n'avait cessé de manifester à du Héron les meilleures dispositions [1]. On rédigea le 29 août à Versailles un nouveau projet. « Sa Majesté, » y était-il dit, « a bien voulu consentir encore aux changements marqués par les nouveaux articles signés le 3 mars de la présente année. Enfin, ces derniers articles n'ayant pas été ratifiés, non plus que les précédents, par le roi de Pologne, Sa Majesté veut bien encore déclarer au sieur Jordan ce qu'elle y peut ajouter. » La paix une fois conclue avec la Suède par l'entremise de la France, Auguste aurait sur pied vingt-quatre mille hommes en Allemagne, voire trente mille en cas de guerre, pour lesquels il lui serait alloué huit cent mille écus, comme dans le traité de décembre 1700, le premier terme payable trois mois avant l'entrée en action, ce qui pourrait à la rigueur permettre à l'Électeur-roi d'encaisser l'argent de Louis XIV et de tourner ses armes contre lui, après avoir bien considéré d'où soufflait le vent. Pour le mode et la durée des versements, on s'en remettrait à ce qui avait été convenu en mars 1701. L'article 5 serait modifié au gré d'Auguste, dont Sa Majesté garantirait les conquêtes. En revanche, Auguste tâcherait de décider la République de Pologne, le grand-duché de Lithuanie et le tzare à entrer dans cette alliance. Au cas où le roi de Suède refuserait d'observer une stricte neutralité, le même Auguste continuerait la guerre contre lui. Si, au contraire, Charles XII consentait à associer ses efforts aux siens, on pourrait, de concert, attaquer le Brandebourg. Le roi de Pologne invoquerait alors ses droits sur Clèves, et se chercherait un équivalent dans la Prusse

---

[1] Du Héron au Roi, 5 juin 1701. — *Pologne*, t. 109, fol. 385-386.

ducale. A supposer que Charles XII préférât ne s'en prendre qu'au Danemark, au nom de son beau-frère, le duc de Holstein, Auguste se jetterait sur les États patrimoniaux du soi-disant roi de Prusse, avec l'assistance des souverains de Wolfenbüttel et de Brunswick. Enfin, dans l'hypothèse où le successeur de Sobieski entreverrait plus d'avantages à profiter du mécontentement des Hongrois, il serait libre de porter ses armes du côté des Carpathes [1]. Ce plan fut remis aussitôt à Jordan, qui partit pour Varsovie [2].

Il ne devait pas réussir. Sa Majesté polonaise espérait, paraît-il, que son agent ne reviendrait pas sans une partie au moins des subsides indiqués dans le précédent projet de traité, quelque chose « comme six cent mille écus en lettres de change [3] ». — « Mais », répliquait justement Louis XIV, « il ne s'est point encore vu qu'un traité s'exécute, lorsqu'il n'a point été ratifié, et ce prince ne doit imputer qu'à lui-même s'il ne jouit pas des avantages que je voulais bien lui accorder [4] ». Auguste déclara donc qu'avec 24 mille hommes, tout ce qu'il pouvait équiper de ses deniers, il ne serait pas assez fort pour défendre ses États héréditaires. Louis XIV lui fit remarquer par du Héron qu'il serait soutenu en temps utile, et que, d'ailleurs, avec les seules troupes de renfort des princes de Brunswick-Wolfenbüttel et de Gotha il se trouverait dans la basse Allemagne à la tête de 52 mille hommes, c'est-à-dire à même « d'y faire telles entreprises qu'il voudrait ». Il fallait seulement qu'il promît d'agir. « Une neutralité armée ne servirait qu'à marquer de la crainte et de la faiblesse ; elle intimiderait les autres princes [5] ». Malgré cette sage réflexion, dans le contre-projet en 23 articles,

(1) *Pologne*, t. 109, fol. 527-534.

(2) Le Roi à du Héron, 1er septembre 1701. — *Pologne*, t. 109, fol. 535.

(3) Du Héron au Roi, 16 et 22 septembre, et 7 octobre 1701. — *Pologne*, t. 110, fol. 69, 73-74 et 93-94.

(4) Le Roi à du Héron, 13 octobre 1701. — *Pologne*, t. 110, fol. 89.

(5) Le Roi à du Héron, 3 novembre 1701. — *Pologne*, t. 110, fol. 116.

dont 14 secrets, que prépara Beuchling, il n'était question que d'une « neutralité armée », ayant ostensiblement pour objet le maintien de la tranquillité dans l'Empire, et calquée à peu-près « sur la teneur des traités des ducs de Gotha et de Wolfenbüttel ». En termes plus clairs, Auguste ne voulait s'engager qu'à la suite de princes bien décidés eux-mêmes à attendre qu'il eût contracté un engagement, pour voir sérieusement ce qu'ils auraient à faire. La difficulté entrait ainsi dans un cercle vicieux, et devenait insoluble. De plus, Auguste, tout en acceptant les 800 mille écus proposés, exigeait qu'ils fussent calculés à dater du 10 avril précédent [1].

On ne pouvait tomber d'accord avec des vues si divergentes. Avant même de connaître ces propositions, que du Héron lui expédia le 3 novembre et qui lui parvinrent le 27, le Roi avait déclaré que tout ce qu'il consentait à ajouter à ses anciennes concessions, c'était cent mille écus de plus en fait de subsides. Mais il ne voulait payer que quand son allié « aurait fait entrer une armée dans les États de l'Empereur, » soit en Hongrie, soit en Bohême. Quant à l'accession des trois ducs de la Thuringe et du Harz, il se bornait à dire qu'il y comptait bien, puisqu'il les soldait [2]. Sur ces entrefaites, Auguste, ne voyant pas de lettres de change arriver, renvoya Jordan de Varsovie, le 16 novembre [3], avec son contre-projet et toutes sortes de plans en l'air contre le Brandebourg. Jordan, à Versailles, « fit entendre qu'il ne pouvait rien changer aux termes que le roi son maître lui avait prescrits ». Auguste, remarquait Louis XIV, ne parlait toujours que de neutralité, « ne faisant qu'une légère mention de l'action qu'il fixait seulement au 25 mai, sans spécifier les entreprises qu'il pourrait faire ». Néanmoins

---

(1) Du Héron au Roi, 3 novembre 1701. — *Pologne*, t. 110, fol. 172-173. — V. les 23 articles fol. 167-169.

(2) Le Roi à du Héron, 17 novembre 1701. — *Pologne*, t. 119, fol. 154.

(3) Du Héron au Roi, 17 novembre 1701. — *Pologne*, t. 110, fol. 218.

l'agent saxon, voyant que Louis XIV insistait sur certaines modifications, laissa espérer que son maître en accepterait quelque chose, pourvu que les subsides fussent augmentés de deux cent mille écus. Il avouait du reste n'avoir pas de pouvoirs pour signer. « Le roi de Pologne lui avait dit que, si les conditions lui convenaient, il enverrait sa ratification, et que la signature se ferait ensuite (1). » Le projet, avec les amendements réclamés par la France, fut réexpédié aussi vite que possible à son auteur. Mais, le 14 janvier 1702, Beuchling, après en avoir pris connaissance, déclara à du Héron qu'ainsi rédigé il n'était pas « conforme aux intentions de son maître » (2). Le surlendemain, Auguste signait avec l'Empereur une alliance offensive et défensive, qui fut ratifiée le 11 mars (3). Moyennant deux cent mille écus, il promettait huit mille hommes à Léopold, qui s'efforcerait de décider les Hollandais à en prendre douze mille autres en location. En échange, le roi de Pologne s'engageait à ne jamais reconnaître le duc d'Anjou et à prêter son aide aux alliés pour réduire la France « dans de justes bornes » (4). Jordan ne tarda guère à être rappelé de Paris. Il y avait une année que du Héron avait prévu ce dénouement (5). Toutes les espérances que Louis XIV avait fondées sur le concours d'Auguste se trouvaient irrémissiblement évanouies.

En ramenant définitivement à elle le grand enfant prodigue qui s'appelait le roi de Pologne, la Cour de Vienne avait désagrégé, par un coup de maître, la petite coalition que Louis XIV s'était flatté d'organiser contre elle au centre de l'Allemagne. Cette Cour n'eut cependant pas la patience de laisser le temps et les sages réflexions opérer naturellement

---

(1) Le Roi à du Héron, 24 décembre 1701.— *Pologne*, t. 110, fol. 255-260.

(2) Du Héron au Roi, 15 janvier 1702. — *Pologne*, t. 110, fol. 373-374.

(3) Du Héron au Roi, 16 mars 1702. — *Pologne*, t. 110, fol. 525.

(4) *Pologne*, t. 110, fol. 524.

(5) L. Farges, t. 1, p. 265.

la conversion de ses chefs, ou plutôt de son unique chef Antoine-Ulric. Les conseillers de Léopold jugèrent plus simple de faire de lui le bouc émissaire des dernières velléités d'insubordination flottant dans le monde germanique. Il est vrai que, durant l'hiver, le roi de Prusse, et aussi l'envoyé anglais Cresset [1], avaient redoublé d'instances auprès du duc de Wolfenbüttel pour l'enlever au parti de la France. A peine son accord conclu avec l'Électeur de Saxe, Léopold n'hésita pas à procéder par d'autres voies. Le 2 février 1702, il déposa Antoine-Ulric, et investit de la régence des deux duchés son frère aîné Rodolphe-Auguste. Un mandement adressé aux habitants les déliait, au nom du pouvoir impérial, de toute obligation de fidélité. Le roi de Suède, quoiqu'absent, et le duc de Zell furent chargés de l'exécution, en leur qualité de directeurs du Cercle de la basse Saxe. En conséquence, les troupes de Zell, mises en mouvement sous prétexte de gagner la Hollande, firent subitement irruption, dans la nuit du 20 mars, sans aucune espèce de sommation, sur le territoire de Wolfenbüttel, et en désarmèrent d'autant plus facilement les défenseurs qu'ils ne s'attendaient pas à cette violence [2]. Un traité signé, le 9 avril suivant, entre Rodolphe-Auguste et les ducs de Hanovre et de Zell acheva de consacrer l'expulsion d'Antoine-Ulric. Puis, le 22 avril 1703, Rodolphe-Auguste, non-content de reconnaître le 9e Électorat, abandonna encore la primogéniture dans la maison de Brunswick à la branche de Hanovre, et céda à Georges-Guillaume tous ses droits sur Saxe-Lauenbourg. L'Autriche n'avait plus dorénavant à craindre de résistance dans la région du Harz. Les 2500 fantassins et la cavalerie légère, levés par Antoine-Ulric avec l'or de Louis XIV, entrèrent ainsi dès le printemps

---

(1) Von Noorden, t. 1, p. 234. D'après Schulenburg, *Denkwürdigkeiten*, t. 1 p. 96.

(2) « Mémoire » de Saint-Prêt. — *Brunswick-Hanovre*, Mémoires et Documents, t. 2.

de 1702 au service de l'Empereur. « L'envoyé de France est bien chagrin », ajoutait à ce propos l'auteur d'une relation envoyée à Vienne (1), en se livrant à un court accès de *Schadenfreude.*

L'acte d'autorité accompli à Wolfenbüttel devait naturellement faire tomber les armes que le duc de Saxe-Gotha, et, à son instar, quelques principicules thuringiens auraient été disposés à saisir. Dès le 12 janvier 1702, d'après une nouvelle venue de Hollande, « le comte de Goes avait notifié à M. le Pensionnaire la conclusion d'un accord entre l'Empereur et le duc de Saxe-Gotha, par lequel ce prince fournissait à Sa Majesté impériale six mille hommes qui devaient passer au plus tôt en Italie (2) ». Néanmoins, le 18 avril, Bonnac transmit en Cour une note où le duc Frédéric, tout en annonçant que ses troupes étaient intactes, sollicitait l'aide de la France (3). Il paraissait toujours fort spirituel aux petits despotes de l'Allemagne de faire solder par un pays plus riche les vagabonds qui allaient tâcher de le mettre au pillage. Il semble aussi que le ministre ducal Schleinitz se soit alors avancé vers le Rhin, ou même l'ait franchi, avec l'intention de remporter de Versailles quelque bonne aubaine (4). Toutefois, quand le refus de subsides fut venu, le souverain de Gotha avoua qu'il « ne pouvait s'empêcher de s'accommoder avec l'Empereur (5) ». Sa retraite faisait décidément écrouler le projet que Louis XIV caressait encore au commencement de l'hiver (6), et qui, en mettant à sa disposition les forces de la moitié de la maison de Brunswick, de presque toute la maison de Saxe, et sans doute aussi de la République de Pologne, lui aurait permis

(1) Lettre de Hanovre, 20 avril 1702. — *Vienne,* t. 78, fol. 683.
(2) Lettre à Boufflers, La Haye, 12 janvier 1702. — *Hollande,* t. 198.
(3) *Saxe,* t. 18, fol. 194-195.
(4) Lettre de Schleinitz, Wesel, 16 mai 1702. — *Saxe,* t. 18, fol. 173-174.
(5) V. la pièce sans adresse ni signature. — *Saxe,* t. 18, fol. 198.
(6) Le Roi à Bonnac, 3 novembre 1701. — *Wolfenbüttel,* t. 42, fol. 302.

d'élever comme un rempart vivant entre l'Autriche et ses alliés protestants du nord.

Le concours effectif du roi Auguste et le désarmement de l'unique prince vraiment récalcitrant du Harz n'étaient pas cependant tout ce qu'en Allemagne Léopold avait réussi à gagner sur Louis XIV durant l'hiver de 1701 à 1702. D'abord, la plupart des membres du saint-empire, continuant leur métier de marchands de chair humaine, en avaient vendu un fort *stock* aux Anglo-Hollandais, plus riches en numéraire qu'encombattants. A la fin du dernier automne, le traité que l'évêque de Münster avait signé avec les coalisés l'obligeait à fournir, en cas de guerre, un contingent de 1600 fantassins, plus 400 cavaliers, et à ne former jamais aucune alliance contraire aux intérêts de l'Empereur, à le seconder même de son suffrage et de son influence à Ratisbonne, enfin à ne pas même seconder la formation d'un tiers parti dans l'Empire (1). Le 30 décembre 1701, à La Haye, le 9/19 janvier suivant, à Londres, le roi de Prusse s'engagea à livrer cinq mille soldats à Guillaume III et aux États-Généraux (2). Le landgrave de Hesse-Cassel, quelques jours plus tard, promettait à cette dernière puissance un renfort de deux ou trois mille de ses sujets (3). Le duc de Mecklembourg-Schwerin, à raison de 25 écus par tête, ajoutait bientôt deux régiments de plus à ceux que Sa Majesté impériale lui avait achetés (4). L'Électeur de Trèves, lui, entra le 8 mai 1702 dans la Grande-Alliance, et plaça ses possessions sous la tutelle militaire de la reine Anne. Le 21 juin, la maison de Lunebourg garantit à cette même souveraine un contingent de dix mille combattants.

Mais ce fut surtout auprès des Cercles du midi que les ministres de Léopold eurent l'art et la bonne fortune

---

(1) V. les quatre articles dans *Münster*, t. 25.

(2) Grovestins, t. 8, p. 140.

(3) Iberville au Roi, 4 janvier 1702. — *Mayence*, t. 36.

(4) Morreton à Torcy, 22 mars 1702. — *Vienne*, t. 78, fol. 593.

nécessaire pour les attirer définitivement l'un après l'autre dans les intérêts de leur maître, en attendant l'appel de la Diète impériale. Les méditations des principaux membres de ces Cercles pendant la mauvaise saison avaient changé leur indécision en hostilité ouverte. Le 20 mars 1702, à Nordlingen, Léopold, en qualité de duc régnant d'Autriche, réussit à s'introduire dans l'association, qui venait d'être renouvelée, au moment même où la Bavière en était exclue. Deux jours après, les quatre Cercles se proclamèrent membres du *fœdus Cæsareo-anglo-belgicum* (1), et se mirent à équiper les troupes qui, en juin, cherchèrent à écraser à l'improviste la petite armée de Catinat devant Landau, bien entendu, toujours sans dénonciation préalable du terme de la paix (2). Il fut plus difficile d'entraîner le Cercle de Westphalie dans cette coalition germanique (3), ainsi que celui du Rhin inférieur. Finalement, le 19 septembre, à Ratisbonne, le Collège des Électeurs se prononça pour la guerre, et, le 28, la Diète la déclara à la France (4).

A tout prendre, la seule alliance que Louis XIV, moins heureux que son père, parvint à retenir dans l'Allemagne entière fut celle des deux Électeurs bavarois. Loin même d'ébranler cette alliance, la crise où l'Europe occidentale s'engageait fournit l'occasion de la resserrer. Aussitôt que l'Empereur eut déclaré la guerre pour son compte particulier, le 17 juin 1702, Louis XIV s'engagea à faire payer par l'Espagne à Max-Emmanuel une nouvelle levée de dix mille hommes, en plus des quinze mille déjà sur pied. Vingt-six mille écus par mois, sans compter 200 mille pour la mise en train, serviraient à les faire vivre, et, comme

---

(1) *Ratisbonne*, t. 345, fol. 102-103. Cf. *Actes et Mémoires concernant la paix d'Utrecht*, G. Van de Water, 1714, Utrecht, t. 1, p. 445-448.

(2) Pelet, t. 2, p. 334 et 787-788.

(3) Lamberty, t. 2, p. 210.

(4) *Ratisbonne*, t. 345, fol. 241-242. V. fol. 308-309 comment furent volés les bijoux de Mme Rousseau de Chamoy.

les Pays-Bas catholiques étaient censés ordonner cette levée pour leur compte, ils se trouveraient servir de garantie, ce qui n'était pas indifférent à Max-Emmanuel. Une fois à la tête de ses 25 mille combattants, il refuserait hautement de guerroyer en compagnie des Cercles de Souabe et de Franconie. Du reste, pour peu qu'il en manifestât le désir, une armée française passerait le Rhin pour le protéger, et se placerait sous son haut commandement, quant aux opérations à entreprendre. Selon la proportion des deux corps d'armée associés, la moitié ou les deux tiers des contributions de guerre lui étaient promis. Toutefois, ces avantages pécuniaires n'étaient rien à côté des agrandissements territoriaux que le traité lui réservait. Ils embrassaient en effet « la possession entière » des deux Palatinats, ceux de Neubourg et du Rhin, sans préjudice des autres conquêtes qu'il pourrait aussi réaliser. Si les deux Palatinats lui échappaient, il recevrait un équivalent dans les Pays-Bas espagnols et serait libre de prendre le titre de roi. On avait même prévu une troisième hypothèse, par suite une troisième récompense en sa faveur. Ce pis-aller consistait dans le gouvernement héréditaire des dix provinces catholiques, avec la souveraineté personnelle de la Gueldre et du Limbourg. Enfin, dans le cas où Max-Emmanuel viendrait à perdre la Bavière pendant les hostilités, il obtiendrait, à titre de compensation, la souveraineté entière des Pays-Bas jusqu'à restitution de ses États héréditaires, restitution sans laquelle il était bien entendu que la paix ne pourrait se conclure [1].

Quelques semaines après la déclaration de l'Empire, cette alliance devint encore plus étroite. Par un acte additionnel signé le 7 novembre 1702 entre Torcy et Monasterol, Louis XIV promettait d'agir auprès de son petit-fils pour procurer à Max-Emmanuel la souveraineté des Pays-Bas,

---

[1] *Bavière*, t. 44, fol. 155-162. V. Pelet, t. 3, p. 945-947.

dont il pourrait disposer comme il l'entendrait au profit de tel ou tel de ses enfants. Sa Majesté très chrétienne se réservait seulement d'en détacher, pour la sûreté de son royaume, le duché de Luxembourg, les comtés de Chini et de Namur, Charleroi et ses dépendances, Mons, et tout ce qui dépasserait une ligne droite tirée de Tournai dans la direction de Namur. Les traités précédents étaient confirmés quant au reste (1). Comme celui-ci, par malheur, ils avaient tous, au point de vue français, un vice radical, qui les stérilisait à l'avance, pour ainsi dire, j'entends l'égoïsme assez inintelligent de Max-Emmanuel. Son Altesse électorale ne devait jamais songer qu'à son intérêt immédiat et exclusif. Elle gravait bien sur les vitres des auberges les initiales d'Augsbourg, de Nuremberg et de Ratisbonne, les trois villes impériales qui lui tenaient le plus à cœur (2). Mais elle restait incapable de comprendre que le triomphe de la cause commune pourrait seul agrandir ses États particuliers. Dans ces conditions, Louis XIV devait recueillir peu de fruit de son concours.

Les résultats très incertains de la campagne de 1702 n'étaient pas faits pour amener dans le camp de Louis XIV, à qui manquaient les princes allemands, beaucoup d'autres souverains ou États européens. La grande victoire de Villars à Friedlingen et le demi-succès de Vendôme à Luzzara ne suffisaient point pour effacer l'effet néfaste de la perte de Landau, de Kaiserswerth, de Venlo, de Stephensweert, de Ruremonde et de Liège. C'était beaucoup déjà d'avoir pu combattre en Suisse les menées du comte de Trautmannsdorf et d'y imposer une neutralité aussi exacte que possible (3). Durant l'hiver de 1702 à 1703, la diplomatie

---

(1) *Bavière*, t. 44, fol. 163-165.

(2) *Allgemeine Zeitung (Augsburger)*, 18 septembre 1888, p. 3818. Cet article fait partie d'une série intitulée : *Kurfürst Max-Emanuel von Bayern und die Donaustædte.*

(3) Lamberty, t. 2, p. 217-219.

de la Grande-Alliance prépara trois défections qui allaient réduire en 1703 la France à un isolement complet sur le continent, sauf l'appui fidèle, mais singulièrement onéreux, des deux Wittelsbach. Ces trois défections furent celles du Portugal, de la Savoye et de la Suède.

Au mois d'octobre 1702, un projet de neutralité pour le Portugal avait été préparé à Versailles, le Portugal en ayant pris fort à son aise avec ses engagements de 1701. On aurait accordé à ce royaume le droit de tenir ses ports ouverts, comme d'habitude, aux vaisseaux étrangers, fût-ce des vaisseaux de guerre, pourvu qu'il n'y en eût à la fois que six dans les grands ports, et trois, dans les petits [1]. Le difficile était de faire consentir le gouvernement portugais à ce pacte, si large qu'il pût paraître. Au printemps de 1703, le Roi, ne voyant pas l'affaire s'acheminer vers sa conclusion, prescrivit à Rouillé de redoubler d'insistance et d'habileté auprès de don Pedro : « La crainte, » écrivait-il le 22 avril, « que ce prince peut avoir d'être attaqué par le roi d'Espagne, sous prétexte qu'il n'a pas exécuté le traité d'alliance, pourrait l'engager à se lier présentement à mes ennemis ; le traité de neutralité ferait cesser cette appréhension » [2]. Rouillé, quant à lui, ne jugeait pas la situation aussi menaçante. Dans ses lettres à Blécourt, il manifestait à cet égard une confiance tant soit peu aveugle [3]. Le 14 avril, cependant, son maître l'avait encore averti que, d'après des avis venus de Hollande, la signature du traité redouté ne tenait plus qu'au refus de la Cour de Vienne de céder Badajoz. Le président s'opiniâtra encore bien davantage dans son erreur, lorsqu'il vit l'envoyé impérial et le ministre de Hollande quitter à la fois Lisbonne. Louis XIV finit par

(1) *Portugal*, supplément, t. 2.

(2) Le Roi à Rouillé, 22 avril 1703. — *Portugal*, t. 36, fol. 323.

(3) V. notamment celles du 17, 23 mars et 14 avril 1703. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1695, p. 56, 61 et 85.

conclure à son tour « qu'ils n'avaient plus aucune espérance de faire le traité » (1).

La vérité est que Rouillé avait été mal renseigné, et, en dépit de son expérience, s'était laissé jouer. Le 20 mai, il affirmait encore que les bruits répandus en Hollande ne reposaient sur aucun fondement (2). Cependant, quatre jours auparavant, une alliance offensive et défensive avait été signée à Lisbonne même entre le gouvernement de don Pedro et les trois principaux membres de la coalition, représentés par Wallenstein, Methuen et Schonenberg (3). Malgré les informations envoyées notamment de Cadiz à Versailles dans le courant de juillet (4), Louis XIV même au mois d'août, ordonnait à son ambassadeur de poursuivre toujours la promesse de neutralité, quitte à prodiguer au Portugal toutes les garanties imaginables pour l'heure de la paix (5). Les événements politiques et militaires, révélés par de nombreux correspondants (6), ne tardèrent pas à lui dessiller tout à fait les yeux, et il dut reconnaître que les intrigues de Melgar, réfugié depuis un an à la Cour portugaise, avaient bien déchaîné la tempête. Ne parlait-on pas à Madrid de nouvelles « vêpres siciliennes » qui s'organisaient à Lisbonne pour débarrasser l'Espagne de Philippe V et de tous les Français à sa suite? Au début de l'hiver, il fallut préparer une armée espagnole pour tenir tête en

(1) Le Roi à Rouillé, 13 mai 1703. — *Portugal*, t. 36, fol. 328.

(2) Rouillé au Roi, 20 mai 1703. — *Portugal*, t. 36, fol. 334.

(3) Dumont, t. 8, p. 127.

(4) Francine à Chamillart, Cadiz, 12 juillet 1703. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1696, p. 4.

(5) Le Roi à Rouillé, 22 juillet et 13 août 1703. — *Portugal*, t. 36, fol. 348 et 354.

(6) « Nous sommes ici dans une étrange attente, puisque les Portugais ne nous menacent pas moins que d'envahir l'Espagne et de détrôner le roi. Ils disent qu'ils attendent l'archiduc avec douze mille hommes de débarquement, commandés par le prince Eugène, et, si tout cela arrive effectivement, et que cela se joigne aux 25 mille hommes qu'a le roi de Portugal, il est certain que nous essuyerons une triste campagne. » Louville à Chamillart, 29 juillet 1703. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1696, p. 10.

Estremadure à l'invasion qu'on y sentait inévitable désormais (1), et que les Portugais n'entreprendraient pas sans le concours de puissants renforts fournis par l'étranger.

Une autre volte-face, à demi prévue, vint encore, pendant l'automne de 1703, affaiblir la France, celle du duc de Savoye. Les soupçons qui planaient sur sa loyauté étaient antérieurs à son alliance même. En dépit de ses pompeuses flatteries, Victor-Amédée n'inspirait qu'une bien médiocre confiance à Versailles. Pendant longtemps, il se contenta de fausser ou de retarder le plus souvent possible les mouvements de l'armée franco-espagnole, en abusant de son titre de commandant en chef. Il trahissait même son gendre et la France par voie diplomatique, pour ainsi dire, ayant suborné un secrétaire de Phelypeaux, qui lui livrait copie de sa correspondance avec le Roi (2). Mais ses allures ne tardèrent pas à devenir tellement significatives que Louis XIV cessa de pouvoir se faire des illusions.

A la vérité, le représentant de Victor-Amédée auprès de l'Empereur, le marquis de Priero, avait d'abord été chassé de Vienne, après la conclusion de l'alliance franco-savoisienne. Mais, Priero étant devenu ministre favori à Turin, et y ayant pris le pas sur Saint-Thomas lui-même, l'Empereur, dès le mois de février 1702, avait tâché de renouer ses anciennes relations avec le duc, par l'entremise d'un gentilhomme piémontais, le comte Salvai, *Finanzrath*, qu'il avait chargé d'offrir au coupable un pardon complet (3). Il

---

(1) A. Baudrillart, t. 1, p. 155 et 169-170.

(2) Carutti, t. 3, p. 321.

(3) « L'Empereur, notre maître, ayant compâti l'état violent auquel M. le duc de Savoye s'était trouvé, lorsqu'il fut contraint de signer un traité avec le Roi très chrétien, pour sauver ses États de la totale désolation dont ils étaient menacés de la prépuissance des armes françaises, est dans une entière confiance de ce que Son Altesse royale se souviendra de la bonté dont Sa Majesté impériale a reçu les sincérations que le marquis de Prié avait ci-dessus, et de sa part, faites à Sadite Majesté,... tend de rechef les bras à Son Altesse royale etc... » — Instruction pour Salvai, 2 février 1702. Cité par Carutti (t. 3, p. 328, note 1) d'après une copie des Archives de Turin.

lui proposait, outre l'oubli du passé, le Montferrat. Victor-Amédée accepta le Montferrat, que la France persistait à lui refuser, et réclama le Milanais, que Léopold lui refusa à son tour. Le 1er juillet, cependant, Salvai ajouta au Montferrat tout sec la province d'Alexandrie, enrichie de quelques fiefs. L'accord ne put se faire, même sur la proposition complémentaire de la Sardaigne, qui impliquait une Couronne royale. Salvai dut regagner Vienne, sans avoir rien conclu, mais il ne tarda pas à être remplacé par un diplomate de haute école, Auersperg, qui arriva à Turin le 15 juillet 1703. Détacher la Savoye de la France devenait en effet pour l'Autriche un point capital, au moment où Villars avait opéré sa jonction avec Max-Emmanuel sur les bords du Danube, et où Vendôme gagnait le Trentin pour se réunir à eux dans le Tirol. Aussi Auersperg avait emporté les pouvoirs nécessaires pour offrir avec le Montferrat la main d'une fille du roi des Romains au prince de Piémont (1). De leur côté, les puissances maritimes dépêchèrent en hâte à Turin un agent anglais, destiné à renforcer l'éloquence d'Auersperg et dont la reine Anne signa les instructions à Windsor, le 26 juillet 1703 (2). Il s'appelait Richard Hill. Mais, soit que les séductions déployées sous les yeux du prince subalpin par la Cour de Vienne ne lui parussent pas encore à la hauteur de son importance, soit que les troupes de France et d'Espagne eussent gardé trop de prestige en Italie pour avoir cessé de l'intimider, il se décida, au commencement d'août, à rompre jusqu'à nouvel ordre les pourparlers entamés avec Auersperg (3).

Il était trop tard. L'éveil avait été donné depuis longtemps à Versailles, où ses perfidies stratégiques étaient

---

(1) Carutti, t. 3, p. 327-332. — Cf. Phelypeaux à Torcy, 4 août 1703. — *Turin*, t. 113, non-folioté.

(2) *The diplomatic correspondence of the right honorable Richard Hill*, Londres, Murray, 1845, t. 1, p. 2-6.

(3) Carutti, t. 3, p. 333-339.

signalées au fur et à mesure par les chefs de notre armée [1]. Elle aussi, Mme Royale, en ce même mois d'août, avait suffisamment marqué à Louis XIV ce que voulait au fond Victor-Amédée. Elle s'était étendue en effet « sur son chagrin et son amertume, » sur la conviction qui l'inquiétait « de n'avoir pas de liberté, si le roi d'Espagne conservait l'État de Milan, » enfin « sur les avantages que l'Empereur lui proposait » [2]. Le Roi jugea que l'heure de la prévoyance avait sonné, et, le 29 septembre, les troupes ducales furent enfin désarmées au camp de San-Benedetto [3]. Victor-Amédée n'avait plus qu'une ressource, celle de lever le masque, et de se jeter dans les bras de l'Autriche. Après bien des reproches et des emportements [4], il conclut enfin le 25 octobre un traité en italien avec Auersperg. Ce traité, après avoir été sensiblement remanié à Vienne et y avoir revêtu la forme latine d'usage, reçut enfin le 8 novembre les signatures d'Auersperg, Prié et Saint-Thomas [5].

Par ce pacte, Victor-Amédée s'obligeait à ajouter quinze mille hommes aux vingt mille que l'Empereur entretiendrait pour défendre le Piémont aussi bien que la Lombardie. Son Altesse royale exercerait le commandement en chef sur ces deux armées, toutefois « sous les auspices de Sa Majesté impériale. » Le duc recevrait, en outre, de la part des puissances maritimes, 80 mille « ducats de banque, » à titre de subside mensuel, sans préjudice d'une gratification initiale de cent mille. De plus, il lui serait abandonné toute la partie du Montferrat appartenant au duc de Mantoue,

---

(1) Pelet, t. 2, p. 202, 272, et t. 3, p. 210, 223-224, 228-229, 246-247, 267-268, 273-275.

(2) Mme Royale au Roi, 2 août 1703. — *Turin*, t. 113.

(3) Pelet, t. 3, p. 278-279.

(4) Carutti, t. 3, p. 342-343. — Il existe dans *Turin*, t. 113, *in fine*, un « Mémoire » du duc sur « les raisons qui l'ont obligé à quitter le parti de la France. »

(5) Dumont n'a pas donné ce traité, mais on le trouvera dans *Turin*, t. 113, sous ses deux formes, et aussi dans Lamberty, t. 2, p. 546-564.

avec les quatre provinces d'Alexandrie, de Valence, de Lomelline et de Valsesia. Enfin, pour le cas où l'on pourrait s'en emparer, on lui attribuait, par le paragraphe 15, tout le territoire situé au pied des Alpes entre le Piémont et le Mont-Genèvre, dépendance jusqu'ici de l'Espagne. Cinq articles secrets venaient compléter les 19 premiers. Il y était dit que Vigevano et une partie du pays de Novare seraient ajoutés aux États du duc, ainsi que toutes les conquêtes qu'on réussirait à opérer tant en Dauphiné qu'en Provence (1). Le marché, on le voit, était excellent pour la maison de Savoye. Il fut à la fois confirmé et assuré, le 4 août 1704, par un traité occulte qu'elle conclut contre la France avec la Grande-Bretagne (2), et par un second, de la même espèce, avec les États-Généraux, en date du 21 janvier 1705 (3). Victor-Amédée appartenait donc dès 1703 à la

---

(1) « Article 2. Outre les pays cédés par le présent traité à Son Altesse royale, elle devait encore avoir la possession du Vigevanasque et des cinq villages de Prarola, de Palestro, de Rivoltellano, de Rosasco et de Langosco, situés dans le territoire de Novare, pour elle et ses successeurs. Mais, comme il s'est trouvé quelques difficultés à cet égard, Sa Majesté impériale, par reconnaissance pour la fermeté et la générosité avec laquelle son Altesse royale s'est exposée, et s'expose encore, aux plus grands dangers pour le bien des alliés, et afin de lui donner une marque distinguée de sa libéralité, promet de lui céder, à elle et à ses successeurs, dans le Milanez, ou dans quelque autre pays contigu à ses États, d'autres lieux pour le Vigevanasque et les cinq villages ci-dessus marqués, de même valeur, en compensant l'étendue du pays, le nombre des villes et des habitants, et la quantité de revenus, et cela avec la propriété, seigneurie et juridiction, de même que les autres cessions ci-dessus marquées... — Article 5. Après la conquête de la Lombardie et des Deux-Siciles, Sa Majesté impériale et Son Altesse royale joindront leurs forces et les tourneront contre la France, de sorte que tout ce qu'on prendra en Bourgogne et en Franche-Comté appartiendra à Sa Majesté impériale, et que ce dont on s'emparera dans le Pragellan, le Dauphiné et la Provence restera à Son Altesse royale, et Sa Majesté impériale promet de faire ses efforts pour que la possession en soit confirmée par la paix à Son Altesse royale le duc de Savoye. » — *Turin*, t. 113. Le texte original, en latin, suit, quelques feuillets plus loin, dans ce même volume.

(2) Herstlet, *State Papers*, t. 18, p. 670.

(3) Carutti, t. 3, p. 344.

Grande-Alliance, et Phelypeaux ne tarda pas à l'apprendre à ses dépens par son internement à Coni (1).

Un autre prince, le roi de Suède, accrut encore, pour sa part, durant cette même année 1703, l'isolement de plus en plus inquiétant de Louis XIV. Le maître de la France n'avait pourtant rien omis afin d'attirer vers lui ce bouillant et invincible héros. Depuis longtemps, il tâchait de décider Liljenroth à solliciter son transfert en France, jugeant ce diplomate plus propre que n'importe quel autre à poser les bases d'un traité franco-suédois. Après d'Avaux, Barré avait poursuivi le même travail de persuasion. Le Roi, devait dire Barré au ministre de Charles XII, donnerait aussi bien que les Hollandais à son maître ce qu'il désirait par-dessus tout, de l'argent. « Si M. de Lillierooth », ajoutait Torcy, « pouvait avoir des ordres directement du roi de Suède et des pouvoirs amples, je suis persuadé que, dans la conjoncture présente, il serait en état de faire un traité utile à son maître (2) ». Malgré le renouvellement de ces instances (3), Liljenroth ne vint pas à Paris. Il expliqua seulement à Barré que la Suède était obligée à de grands égards vis-à-vis de l'Angleterre et de la Hollande. « Son sentiment », manda Barré, « serait que Sa Majesté très chrétienne pût s'entendre sous main avec le roi son maître, et que, si on avait un traité à faire, il n'y entrât que des articles dont personne ne pourrait se formaliser, comme sur la garantie du traité d'Olive, sur les arrérages de subsides que la Suède prétend lui être dûs par Sa Majesté et sur les emprunts d'argent que la Suède pourrait faire; qu'il ne doutait point après cela qu'on n'avançât toujours de plus en plus, et, pour me servir de ses termes, que, quand on avait trouvé moyen de

(1) Le tome 7 des Mémoires et Documents du fonds *Turin* (fol. 1-218 contient un résumé de ses négociations depuis novembre 1700 jusqu'à sa délivrance en mai 1704.

(2) Torcy à Barré, 18 août 1701. — *Hollande*, t. 197.

(3) Torcy à Barré, 1er septembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

mettre le doigt, la main y passait bientôt, et, ensuite, tout le corps [1] ». Torcy répondit qu'il n'y avait pas lieu, décidément, de presser à La Haye l'alliance suédoise et qu'on négocierait directement auprès de Charles XII [2].

Le mal était que, non-seulement l'inexplicable conquérant se trouvait alors en Livonie, mais encore qu'il s'y dérobait avec obstination à toutes les tentations diplomatiques. Louis XIV avait rappelé le comte de Guiscard, qui n'avait pas su garder tout le sang-froid nécessaire devant certaines excentricités de Charles. On lui reprochait, notamment, d'avoir dit qu'il lui serait aussi facile, à lui, Guiscard, de passer le Sund sur le dos d'un hareng qu'au roi de Suède, avec ses huit mille hommes, de débloquer Narva, assiégé par 80 mille Moscovites [3]. M. de Bonnac remplaça bientôt Guiscard, et reçut ses instructions le 8 septembre 1701. Elles lui prescrivaient de travailler, en premier lieu, au rétablissement de la paix entre la Suède et la Pologne, puis, à la formation, entre ces deux souverains, d'une alliance destinée à reprendre au despote brandebourgeois, d'un côté, la Poméranie, et, de l'autre, le duché polonais de Prusse. Si la puissance de Frédéric Ier paraissait trop redoutable aux nouveaux alliés, Charles pourrait envahir le Holstein, et Auguste, les États héréditaires de l'Empereur. Dans le cas où la paix serait impossible entre les deux Majestés rivales, Louis XIV n'hésiterait pas à préférer l'amitié du monarque suédois à celle du souverain de la Pologne. Toutefois, avant d'aller plus loin, il désirait en savoir plus long sur les intentions de son futur associé [4].

Par malheur, Bonnac, qui savait à peu près d'avance à

---

(1) Barré à Torcy, 8 septembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(2) Torcy à Barré, 15 septembre 1701. — *Hollande*, t. 197.

(3) Campredon, *Mémoire sur les négociations dans le nord* (Didier 1864), p. 17.

(4) *Suède*, t. 93, fol. 5-25.

quoi s'en tenir [1], n'eut pas occasion de modifier ses mauvais pressentiments. Il fut reçu à Libau au camp suédois, non-seulement « au milieu des neiges, » mais encore « avec beaucoup de hauteur de la part du roi » [2]. Par surcroît, dès le soir même, le comte Piper, après l'avoir pourtant retenu à dîner, l'informa que son maître, ne désirant être accompagné par aucun ministre étranger, et se trouvant à la veille de décamper, le priait de se rendre à Riga. Il se montra d'ailleurs fort peu encourageant [3]. Bonnac, tout en prenant le parti de laisser M. de Campredon en Courlande, se trouva donc dans l'impossibilité d'exécuter ses instructions, quoique la situation fût devenue de plus en plus urgente, depuis qu'Auguste s'était rallié à l'Empereur. Louis XIV était fixé depuis peu sur les causes de cette froideur. Palmquist en avait causé à Paris avec Guiscard. Sa Majesté suédoise se montrait fort irritée de ce que le Roi « n'avait pas voulu satisfaire en argent à la garantie d'Olive, » alors surtout qu'il accordait si facilement des subsides à des princes, tels que ceux de Danemark et de Hanovre, qui, « si longtemps qu'ils pouvaient recevoir son argent, faisaient semblant d'être ses véritables amis » [4]. Édifié par cette franchise, le Roi avait fini par mander à Bonnac, impatient de recevoir ses directions à Riga, de conclure n'importe comment avec le roi de Suède, fallût-il lui abandonner Veldentz et les dépouilles du Palatin [5].

On savait aussi à Versailles que Liljenroth continuait à La Haye de manœuvrer avec toute la souplesse possible, afin d'obtenir la pleine et entière exécution des derniers traités conclus entre les puissances maritimes et son

---

(1) Bonnac au Roi, Hambourg, 26 septembre 1701. — *Suède,* t. 93, fol. 436.

(2) Campredon, p. 8.

(3) Bonnac au Roi, 10 et 15 novembre 1701. — *Suède,* t. 93, fol. 61-77 et 92-93.

(4) Lettre de Palmquist à Charles XII, 9 février 1702. — *Hollande,* t. 198.

(5) Le Roi à Bonnac, 2 mars 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 232.

aventureux souverain. Longtemps, les Hollandais avaient persisté à faire la sourde oreille aux allusions que le diplomate suédois s'était permises relativement aux subsides promis par eux à Charles XII, et sur lesquels lui-même, Liljenroth, comptait bien prélever enfin plusieurs années arriérées de traitement (1). Solder les fredaines militaires d'un monarque étranger n'était guère dans les goûts des graves éleveurs de bétail ou des armateurs qui faisaient l'opinion publique dans les Provinces-Unies. Néanmoins, il avait bien fallu enfin mettre la main tant soit peu à l'escarcelle, lorsque, le 12 juillet 1701, Liljenroth était venu présenter à Leurs Hautes Puissances une requête officielle de son maître. Dès le 3 octobre, notre résident Barré était en mesure d'envoyer en Cour les points principaux de la convention qui se débattait entre Liljenroth, à la suite de cette sommation. Les puissances maritimes verseraient sans retard à l'État suédois 200 mille écus, et se porteraient garants pour 300 mille, sauf à convenir de secours plus amples, et d'un autre genre, tels que les circonstances le pourraient réclamer (2). Liljenroth ne cacha pas sa négociation à Barré. Il essaya seulement de le convaincre qu'elle n'apporterait aucun avantage sérieux à la Suède, et qu'il avait réussi à esquiver des engagements beaucoup plus intimes que les *Hoog Mogende Staaten* cherchaient à lui imposer (3). Les 200 mille écus furent envoyés effectivement, par moitiés égales, à Riga, pour subvenir aux plus urgentes parmi les dépenses de la guerre, et à Stockholm, pour procurer à l'armée un supplément de six mille recrues (4). Malgré tout, Charles n'avait ratifié la convention qu'avec

---

(1) Barré à Torcy, 1er, 22 et 29 septembre 1701. — *Hollande,* t. 197.

(2) V. à la suite de la lettre de Barré à Torcy du 3 octobre 1701. — *Hollande,* t. 197.

(3) Barré à Torcy, 6 et 13 octobre 1701. — *Hollande,* t. 197. — Cf., dans le même tome, Torcy à Barré, 20 octobre 1701.

(4) Bogu à Torcy, 18 janvier 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 15.

une certaine maussaderie [1]. Dans son imagination, ses créances s'élevaient à un chiffre infiniment plus élevé. C'était de 408 mille écus qu'il se prétendait créancier vis-à-vis de l'Angleterre, et de 432 mille, vis-à-vis de la Hollande, sauf à déduire quelque chose pour fourniture de drap [2].

Une fois ces concessions faites en vue d'amadouer Charles XII, les coalisés avaient songé à récolter le fruit de leurs bonnes grâces. Le camp suédois n'avait pas tardé à voir arriver l'agent hollandais Cranenbourg, ainsi qu'un envoyé impérial, le comte de Wels. Le 10 novembre 1701, l'Empereur y avait même expédié une réquisition en forme, invitant Sa Majesté suédoise à se joindre aux alliés, afin de garantir, avec eux, comme elle s'y était obligée, les traités de Ryswick [3]. On parlait également de plusieurs lettres écrites par Guillaume III à Charles XII pour lui offrir, outre sa médiation, des subsides considérables, s'il se décidait à combattre dans les rangs de la ligue sainte contre « la monarchie universelle [4]. » Le Sénat de Stockholm, après avoir examiné cette correspondance, avait engagé Charles à répondre simplement que l'état présent de ses affaires ne lui permettait pas de prendre ouvertement parti pour la coalition, « mais qu'une fois la paix rétablie autour de lui il ne manquerait pas de se ranger du côté de la justice [5] ».

Il y avait donc pour la France véritablement péril en la demeure au sujet de Charles XII, lorsque Bonnac se décida à lancer Campredon à la recherche du duc de Holstein, qui avait suivi l'armée de son beau-frère et persistait dans ses bons sentiments pour notre cause. Le duc toutefois ne put faire espérer qu'une faveur, c'est qu'à Varsovie, mais à

(1) Barré à Torcy, 8 décembre 1701. — *Hollande*, t. 197.
(2) Barré à Torcy, 5 janvier 1702. — *Hollande*, t. 197.
(3) V. Lamberty, t. 1, p. 629-632.
(4) Bogu à Torcy, 4 janvier 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 7.
(5) Bogu à Torcy, 25 janvier 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 18.

Varsovie seulement, on causerait d'affaires sérieuses. Or, dans la capitale de la République de Pologne, la diplomatie française disposait déjà de du Héron. Du Héron reçut donc l'ordre d'y saisir au passage Charles XII, ou, du moins Piper, si Sa Majesté elle-même s'obstinait toujours à fuir les négociateurs à l'égal des femmes. Le 1er juin 1702, le Roi envoya même à du Héron un pouvoir pour traiter [1]. Quelques jours plus tard, cet agent, à défaut de l'inabordable Charles XII, trouva moyen de s'aboucher avec son principal ministre dans une maison tierce. Il proposa à Piper une alliance franco-suédoise, en lui laissant le choix de la diversion à opérer, soit pour augmenter ce que la Suède possédait en Allemagne, soit pour tirer le Holstein de sa sujétion vis-à-vis du Danemark. A toutes ces séductions, Piper répondit que la guerre actuellement poursuivie par son souverain était tout aussi profitable à la France que le serait l'une ou l'autre de ces deux tentatives. Puis, changeant de sujet, il ajouta que la Suède attendait toujours la garantie promise par Louis XIV à Oliva. Du reste, il admettait très bien « que Sa Majesté très chrétienne convertît en argent le secours qu'elle était obligée de fournir à la partie attaquée. » Après avoir réfléchi sur cette ouverture, du Héron ménagea une nouvelle entrevue entre Piper et son propre secrétaire Baluze, par qui il fit offrir, bien que sans ordre à cet égard, de signer un traité dont l'article 1er promettrait l'accomplissement de tous les devoirs de garantie contractés à Oliva par la France. Du Héron consentait même à escompter les subsides que Charles XII espérait se procurer par son crédit et l'influence du cardinal-primat. Piper se borna à répondre qu'il transmettrait la proposition à son maître. Par malheur, Charles XII se préparait encore à partir pour Cracovie, et ce fut sans succès que du Héron s'adressa au duc de Holstein, afin de

---

(1) On en trouvera l'original dans *Suède*, t. 95, fol. 106.

vaincre sa résistance. Le roi de Suède « voulait persuader toute l'Europe qu'il n'avait pas besoin du secours des autres princes pour l'exécution de ses desseins [1]. »

Un subordonné de Piper vint toutefois, quelques jours plus tard, répéter à du Héron que les fantaisies belliqueuses de Charles XII occupaient plus de trente mille ennemis de la France. Après quoi, il reparla des arrérages soi-disant non-payés par Louis XIV à Charles XI. Notre ministre ne répliqua qu'en offrant de seconder les projets de la Suède sur Brême, mais à la condition que la garantie d'Oliva, avec toutes les conséquences de sa réciprocité, figurerait en tête du pacte à conclure [2]. Vainement Louis XIV s'empressa-t-il de faire savoir à son agent que, si les bonnes dispositions où paraissait être Piper étaient réellement approuvées par son maître, il était, quant à lui, tout prêt à le seconder de ses subsides, « pourvu qu'il fût assuré que ces secours ne seraient point employés contre lui [3] ». Notre représentant à Varsovie dut se contenter, pour toute réponse, de la lettre que le premier commis de la Chancellerie suédoise, Hermelin, avait déjà pris la peine de lui écrire de sa main, le 5/15 juillet 1702, à Kielce, de la part de Piper. Cette lettre déclinait toute pensée de rapprochement immédiat. « On doit avoir plus de soin », y était-il dit assez judicieusement, « pour sortir de l'embarras où nous sommes que de s'y plonger davantage [4]. » Du Héron ne fut pas même admis à accompagner l'armée de Charles [5].

Simultanément, la persévérance du roi de France, aussi tenace que l'héroïsme de Sa Majesté suédoise était écervelé, s'évertuait à entraîner sous ses drapeaux la valeur et

---

(1) Du Héron au Roi, 19 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 88-92.

(2) Du Héron au Roi, 23 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 97-98.

(3) Le Roi à du Héron, 20 juillet 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 112. — Cf. 3 août 1702, fol. 142.

(4) *Suède*, t. 95, fol. 155-156.

(5) Du Héron au Roi, 26 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 106.

la discipline des Suédois en redoublant ses efforts dans leur capitale même, à Stockholm. Campredon y était revenu, afin d'y relever de son poste le modeste Bogu, qui avait fait une sorte d'interim [1]. Gyldenstolpe, chargé des affaires étrangères, ne tarda pas à insinuer à l'agent de Louis XIV, devançant ainsi les entretiens de Varsovie, qu'il était essentiel de gagner tout d'abord l'esprit de Charles XII par quelque procédé honnête, comme le serait, par exemple, la liquidation des anciens subsides. Le ministre suédois ajouta, du reste, qu'il ne faudrait pas trop s'étonner si son prince, l'un des Directeurs du Cercle de la basse Saxe, fournissait son contingent fédéral au saint-empire, ou même envoyait quelques troupes de renfort aux États-Généraux, en raison de leur alliance défensive. Il n'y aurait là, après tout, qu'un devoir accompli, nullement une marque d'hostilité [2]. Le comte Vreede, « directeur du commerce, » fit entendre, de son côté, qu'un « traité de marine » serait excellent pour rapprocher la Suède de la France. Depuis l'ambassade de d'Avaux, ce projet était en effet sur le tapis, mais on n'avait jamais pu s'accorder, parce que les Suédois réclamaient « l'affranchissement de la marchandise sur les vaisseaux libres [3] ». Au surplus, Vreede ne dissimula pas « que le dessein du roi son maître était de ne prendre aucun engagement pour le présent », et « que la disposition générale des affaires le mettait plus en état que jamais d'exécuter seul ses projets [4] ». Torcy répondit que Palmquist n'avait parlé qu'une seule fois, et superficiellement, de cette convention commerciale, mais qu'il était tout disposé à la préparer, un premier engagement pouvant mener à d'autres [5].

---

(1) Campredon à Torcy, 3 mai 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 64. C'est par erreur que la brochure de Campredon (p. 15) porte 1701.

(2) Campredon à Torcy, 17 mai 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 77-79.

(3) Campredon à Torcy, 6 décembre 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 265-266.

(4) Campredon à Torcy, 28 juin 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 99-100.

(5) Torcy à Campredon, 20 juillet 1702. — *Suède,* t. 94, fol. 105.

Une idée un peu différente, quoique tendant au même but, lui vint bientôt, à lui ou à son maître. « Voyez », manda-t-il à Campredon le 3 août, « s'il n'y aurait point quelque apparence que le roi de Suède, comme médiateur du traité de Ryswick, fît présentement quelques offices pour la paix, et même des propositions pour l'avancer [1] ». La mort d'Oxenstjerna, qui avait eu lieu le 26 juillet, encouragea la Cour de France dans cette vue, car Oxenstjerna avait toujours passé pour très partial envers les Impériaux. Campredon fut donc chargé de sonder les ministres laissés par Charles XII en résidence à Stockholm, afin de voir si l'on ne pourrait pas rétablir, par des mesures prises en commun, le traité de Ryswick en même temps que celui d'Oliva [2]. Tout ce que Gyldenstolpe se borna à lui laisser espérer, ce fut que le traité de commerce aboutirait probablement à un « engagement secret », emportant l'interdiction de procurer des troupes aux coalisés, sous la réserve toutefois du contingent dû au saint-empire [3]. A tour de rôle, plusieurs grands personnages firent ensuite sentir à Campredon combien il était difficile que leur maître s'occupât de concilier les intérêts des autres avant d'avoir achevé de régler ses propres différends [4]. On finit à Versailles par bien comprendre cette situation, devenue une véritable impasse, et, le 28 septembre, Torcy se décida à suspendre ces vaines démarches auprès du gouvernement suédois. « On ne peut les entretenir que de discours généraux », disait-il, « sans les conduire jamais à aucune négociation ; il n'y a pas même lieu de croire que le roi de Suède veuille en entendre parler avant que d'avoir fini la guerre de Pologne [5] ». L'influence de Piper, du reste, avait

---

(1) Torcy à Campredon, 3 août 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 117-118.
(2) Torcy à Campredon, 17 août 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 128.
(3) Campredon à Torcy, 9 août 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 137-139.
(4) Campredon à Torcy, 30 août 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 166.
(5) Torcy à Campredon, 28 septembre 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 173.

grandi presque au point d'abolir en fait les droits du Sénat [1].

Les efforts des Anglo-Hollandais, assistés des Impériaux, avaient eu plus de succès auprès de Charles XII. Sans parler de l'instinct naturel qui le portait vers ses coreligionnaires, le roi de Suède redoutait, ou feignait de redouter, que, s'il prenait parti pour la France, les forces navales, grâce auxquelles il avait contraint les Danois de lâcher prise dans le Holstein, ne vinssent au contraire dévaster ses côtes, et lui couper ses communications maritimes [2]. Il avait aussi à craindre que les Allemands, dans leurs incursions en Alsace, ne lui confisquassent son duché de Deux-Ponts, auquel il prétendait annexer le pays de Veldenz. Avant tout cependant, ses besoins d'argent étaient extrêmes. C'était sur la bourse d'autrui, comme ne le cachait pas Oxenstjerna lui-même, qu'il faisait fond pour payer les frais de ses folles équipées à travers la Pologne et la Russie. Le premier de ses soucis était de remplir sa caisse militaire avec les libéralités d'un Crésus quelconque, et cette considération réglait à ce moment ses rapports avec l'Europe occidentale. Dans cette lutte à coups d'écus, les Hollandais devaient l'emporter, parce qu'ils avaient alors plus de trésors à gaspiller que la France.

Le gouvernement français toutefois se garda bien de jeter trop brusquement le manche après la cognée. A la froideur inattendue de Gyldenstolpe et de Vreede, Campredon, depuis la fin de 1702, soupçonnait bien pourtant que l'alliance anglo-hollandaise gagnait du terrain dans l'entourage de Charles XII, de même qu'au Sénat suédois [3]. Lui aussi, Piper écrivait à du Héron sur un ton un peu sec, et

---

(1) Campredon à Torcy, 26 septembre 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 201.

(2) Du Héron au Roi, 23 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 97. — Cf. Barré à Torcy, 27 octobre 1701 (*Hollande*, t. 197) et le Roi à Bonnac, 2 mars 1702 (*Suède*, t. 93, fol. 232-235).

(3) Campredon à Torcy, 8 novembre, 6 et 20 décembre 1702. — *Suède*, t. 94, fol. 236, 267 et 276-277.

l'envoyé de Suède à Ratisbonne, Snolski, y avait parlé en faveur d'une déclaration de guerre fédérale avec une vivacité qui avait été remarquée ([1]). Au commencement de 1703, Louis XIV envoya au roi de Suède, en secret, le baron de Spaar, officier à son service, et frère puîné d'un favori de Charles XII, avec pouvoir de lui offrir 600 mille écus par an, s'il attaquait l'Électeur de Brandebourg pour lui reprendre la Poméranie ducale, et 800 mille, s'il opérait une diversion, soit contre la Saxe électorale, soit au profit des Hongrois ([2]). Mais Spaar ne trouva pas moyen de révéler son secret et d'utiliser son pouvoir. Obligé de solliciter un emploi dans l'armée suédoise, afin d'y justifier sa présence, il y fut bientôt comme enfoui, avec le titre, il est vrai, de colonel. L'automne suivant, il revint en France, sans avoir pu rien déclarer à personne ([3]). Pendant son séjour au camp de Charles XII, deux traités, malheureusement, avaient été enfin signés au nom de ce prince avec l'Électeur de Brandebourg et les Anglo-Hollandais.

Le traité avec l'Électeur était le premier par ordre chronologique, car il remontait au 29 juillet 1703 ([4]). Il avait été conclu à La Haye, et avait pour but, d'une part, de déterminer les États-Généraux à adjuger l'héritage de Guillaume III à Frédéric Ier ([5]), d'autre part, de rétablir l'harmonie, au nom du protestantisme, entre le descendant des Wasa et le chef des Hohenzollern, tant à propos de la Pologne qu'en ce qui concernait la Poméranie. La France perdait beaucoup à cette réconciliation, qui assurait au monarque borussien une pleine sécurité chez lui, et le

---

([1]) Du Héron au Roi, 26 octobre 1702. — *Pologne,* t. 111, fol. 341.

([2]) On trouvera ses instructions, que M. A. Geffroy n'a pas données, et qui sont du 8 février 1703, dans *Suède,* t. 96, fol. 13-23.

([3]) V. ses lettres à Torcy, du 28 avril, 3 mai, 20 juin, 4 juillet, 3 août, 1er septembre et 11 novembre 1703, dans *Suède,* t. 97, fol. 226, 240, 300, 334, 372, 413, et t. 98, fol. 65.

([4]) On le trouve dans Martens, supplément, t. 1, p. 26.

([5]) Lamberty, t. 2, p. 400.

laissait maître de faire refluer à son gré ses soldats sur le Rhin et en Hollande. Le traité avec les puissances maritimes, qui pouvait passer pour l'œuvre personnelle de Liljenroth, fut conclu le 5/16 août suivant (1). Il promettait à nos ennemis, moyennant finances, cela s'entend, un corps auxiliaire de dix mille Suédois. Le coup, au point de vue moral et militaire, était cruel pour Louis XIV.

On ne s'en émut pas trop cependant autour de lui. On attacha, non sans raison, beaucoup d'importance à ce bruit que Charles XII aurait, *proprio motu,* ordonné de biffer un article « qui pouvait être expliqué en faveur de la Grande-Alliance », et prescrit même à Liljenroth de prendre ses passeports, si on lui adressait encore de pareilles propositions (2). A tout bien considérer, d'après l'extrait que Bonnac envoya le 13 février 1704, le vainqueur de Narva ne s'occupait pas plus des intérêts de l'Empereur que du sort de l'Espagne. Il ne contractait qu'une alliance purement défensive, et les mercenaires que ses nouveaux alliés pourraient, à leurs frais, lever dans ses États ne pourraient en sortir que tant qu'il serait sur le continent (3). « On peut juger, » ajoutait Bonnac en guise de consolation, « par la manière dont ces articles sont dressés,... que cet engagement n'aura pas de grandes suites (4). » Ce ne fut pas tout à fait l'avis du Roi. « J'ai trouvé, » répliqua-t-il, en parlant de Charles XII, « les engagements qu'il prend avec ces deux puissances bien plus précis que je ne l'aurais cru. » Il ne voyait guère que dans la continuation des troubles de Pologne le moyen de se débarrasser de cette hostilité naissante (5). En réalité, l'article secret, que Louis XIV ne connaissait pas, remettait à une époque indéterminée, *ob*

---

(1) *Angleterre,* t. 215, fol. 196-199.
(2) Spaar à Torcy, 20 juin 1703. — *Suède,* t. 97, fol. 300.
(3) V. cet extrait dans *Suède,* t. 98, fol. 235-237.
(4) Bonnac à Torcy, 13 février 1704. — *Suède,* t. 98, fol. 233-234.
(5) Le Roi à Bonnac, 13 mars 1704. — *Suède,* t. 98, fol. 249.

temporis angustiam, l'accession de la Suède à la coalition de 1701. La France n'avait donc pas précisément encore un ennemi de plus sur les bras, mais elle perdait du moins l'espoir d'une puissante amitié, qui eût pu lui rendre d'inestimables services.

Dans toute cette affaire, remarquons-le en passant, Charles XII manqua à l'appel de la fortune. Il ne tenait qu'à lui de résoudre à son gré la question d'Espagne et de rendre cinq ou six ans plus tôt la paix à l'Europe, tout en assurant la sécurité de ses frontières allemandes. Si, comme l'en conjurait le vieil Oxenstjerna [1], dont l'expérience prévoyait à merveille l'avenir, il s'était échappé au plus vite du labyrinthe où il se trouvait fourvoyé au bout de la Vistule, il n'aurait pas fait écraser son armée à Pultava, et il n'eût pas joué, au mépris de l'hospitalité turque, l'héroïque et ridicule comédie de Bender. Folies illustres, tant qu'on voudra, mais sans lien entre elles comme sans but devant elles. Il aurait suffi à Charles XII de revenir tambour battant vers la vallée de l'Elbe pour s'y assurer dans le nord de l'Allemagne, aux dépens du Brandebourg et du Hanovre, une vaste colonie, une sorte de Suède continentale, qui se serait étendue définitivement de Brême à Colberg, et eût été pour lui à peu près ce que l'Algérie est à présent pour nous. Il aurait empêché la résorption par la race germanique des éléments scandinaves disséminés de la mer du Nord à la mer Baltique, entre le Weser et l'Oder. Il aurait surtout prévenu la formation de la coalition anti-suédoise de 1714, où il tomba comme dans un piège, en y laissant sa vie avec ce qui lui restait de gloire. Ses rêves chimériques, au centre desquels flottait, dit-on, l'image d'Alexandre-le-Grand, lui firent en définitive lâcher la proie pour l'ombre. Il se prépara, il est vrai, l'enthousiasme un peu étourdi de Voltaire. Mais, s'il avait accru d'une façon durable la

---

[1] V. son long « Mémoire » du 15-25 juin 1702 dans *Suède,* t. 95, fol. 133-141.

puissance de son peuple, en devenant personnellement l'arbitre et le pacificateur de l'Europe, il se fût créé de meilleurs titres à l'admiration de la postérité.

Dans l'état d'isolement où Louis XIV et la France se trouvaient chaque jour de plus en plus, il n'y avait qu'à se rappeler la morose réflexion du poète latin : *tempora si fuerint nubila...,* et à recourir aux moyens extrêmes que suggère la détresse sans espoir. L'Angleterre, qui avait été le premier berceau de la coalition, comme l'Allemagne en était devenue le vrai foyer, semblait vulnérable, à cette époque surtout, par un point morbide, peut-être encore plus enflammé que l'Irlande, par l'Écosse. Il y régnait un vif mécontentement contre l'usurpation hollandaise et les projets hanovriens, qui menaçaient de déposséder à jamais les Stuart du trône. Le *bill* destiné à punir les coupables du crime de *occasional conformity,* c'est-à-dire les dévots tièdes envers l'Église officielle [1], ceux qui ne communiaient pas sous les espèces anglicanes quatre fois par an, et ne fréquentaient pas les temples de l'État au moins une fois par mois [2], ce *bill,* dis-je, qui n'était pas sensiblement plus profitable à la liberté de conscience que la révocation de l'édit de Nantes, n'avait pu manquer de produire un assez mauvais effet dans une région où les *non-conformists* étaient infiniment nombreux. De plus, le Parlement anglais ne se faisait aucun scrupule d'empiéter sur les droits de celui qui siégeait à Édimbourg, et ne montrait nul souci des intérêts commerciaux ou maritimes de l'Écosse. Il y avait pis : on annonçait entre ces assemblées une prochaine fusion équivalant à la disparition politique de la plus faible numériquement [3]. Enfin, le duc d'Hamilton, voyant une dynastie allemande déjà assise, comme dans une antichambre, sur les marches du trône d'Angleterre,

---

(1) Burton, *The reign of Queen Anne,* t. 1, p. 59-102.

(2) Lettre de Londres, 8/19 décembre 1702. — *Angleterre,* t. 213, fol. 96.

(3) Burton, t. 1, p. 124-125.

n'avait pas craint, en plein Parlement écossais, de revendiquer son droit à la Couronne, « au défaut de la maison de Stuart et des branches qui en descendaient [1] ». Tallard, avant de quitter Londres, avait déjà tâché de décider Louis XIV à placer cette carte dans son jeu, en vue des sombres menaces de l'avenir. Tout en reconnaissant l'utilité du conseil, le Roi avait estimé qu'il importait seulement de s'en tenir pour le moment à l'indispensable [2].

Ces velléités, en tout cas, n'eurent pas de suites immédiates. Le duc d'Hamilton se laissa gagner par les flatteries

---

(1) Tallard au Roi, 15 février, 7 et 13 mars 1701. — *Angleterre*, t. 190, fol. 170, et t. 191, fol. 39 et 55.

(2) « Ce que vous m'écrivez confirme l'utilité dont il est, pour quelque événement que ce soit, de lui donner (à Hamilton) les assistances nécessaires pour maintenir la considération qu'il s'est acquise dans son pays. Je suis persuadé que le secret de cette intelligence doit être absolument ignoré à Saint-Germain. Ainsi mon intention n'est pas de le communiquer, ni au roi, ni à la reine d'Angleterre. Il reste seulement à savoir de quelle manière je ferai parler au duc d'Hamilton; s'il n'est arrivé aucun changement depuis la première proposition que vous m'en avez faite; si vous croyez qu'il soit nécessaire que quelqu'un qui ne soit point connu aille en Écosse, qu'il lui parle et qu'en même temps qu'il lui remettra *(sic)* un premier secours d'argent il lui fasse espérer d'autres assistances dans la suite; s'il suffira de lui écrire et si vous pouvez envoyer quelqu'un dont la fidélité vous soit assez connue pour lui porter une lettre et pour lui remettre une première somme. Il est nécessaire que vous me fassiez savoir aussi quelle doit être à peu près la qualité *(sic)* de cette somme. Vous m'aviez proposé de la donner médiocre, en sorte qu'elle ne fît pas d'éclat, mais d'assurer en même temps que ces assistances seraient continuées. Vous me ferez savoir si vous persistez dans le même sentiment et si nul incident nouveau ne vous oblige d'en changer. Il est nécessaire aussi que vous marquiez si celui que je choisirai pour cette commission doit vous aller trouver en Angleterre, ou s'il est plus à propos qu'il passe directement en Écosse. Quant à l'usage que l'on peut faire du duc d'Hamilton, mon intention serait seulement d'entretenir son parti et d'attendre les conjonctures à le faire agir. Il ne convient pas de lui demander présentement autre chose. Ce serait l'exposer inutilement à se perdre et réunir les sujets du roi d'Angleterre de manière qu'ils donneraient à ce prince toute l'autorité et tous les secours qu'il désirerait sous prétexte de les employer à la conservation de l'Angleterre. Enfin, le point principal est de fortifier le duc d'Hamilton, de lui donner les moyens de soutenir son parti et de lui faire voir qu'il ne sera point abandonné. » Le Roi à Tallard, 24 mars 1701. — *Angleterre*, t. 191, fol. 75.

de la Cour et la générosité de la reine Anne (1). D'autre part, le général Ramsey y avait été envoyé dès le mois de février 1703, afin de prévenir les troubles qu'on pouvait redouter et de percevoir les taxes que la population refusait en partie de verser au fisc (2). Lui-même, le Parlement d'Écosse se montra tant soit peu hésitant et confus dans ses revendications politiques. Lorsque s'ouvrit sa session, le 17 mai suivant, « les Écossais étaient fort partagés », écrivit-on à Versailles (3). A la vérité, « l'acte pour reconnaître l'autorité de la reine et son droit à cette Couronne, et pour déclarer que quiconque questionnerait (4) son administration ou l'autorité du dernier Parlement serait coupable de haute trahison fut touché du sceptre le 30 mai (5) ». Par contre, le parti national, qui, à tout prendre, l'emportait sur l'autre, prépara un projet en vue de régler l'ordre de succession après la mort de la reine Anne, et fit échouer le *bill* présenté par ceux qui voulaient proclamer à l'avance la princesse Sophie et ses descendants (6). Le chevalier Hooke n'hésitait pas pour sa part à écrire : « Les Écossais sont déterminés à tout risquer ; ils veulent les mêmes privilèges que les Anglais (7). »

Le gouvernement français, à coup sûr, se faisait informer des affaires d'Écosse et d'Angleterre par d'autres correspondants encore que par Guenin, qui résidait à Londres, le docteur Arbuthnot, qui s'attardait à Rouen, et le capitaine

---

(1) « La reine fit dire ces jours passés au duc d'Hamilton par le trésorier d'Angleterre qu'elle lui pardonnait ses fausses démarches faites contre elle, mais qu'elle lui conseillait d'être plus sage et de ne plus la mettre dans l'impossibilité de l'employer à son service. » Guenin à Torcy, 9 janvier 1703. — *Angleterre,* t. 213, fol. 111.

(2) Guenin à Torcy, 20 février 1703. — *Angleterre,* t. 213, fol. 146.

(3) Guenin à Torcy, 13 mars 1703. — *Angleterre,* t. 213, fol. 165.

(4) Sans doute dans le sens de « mettre en question ».

(5) Guenin à Torcy, 12 juin 1703. — *Angleterre,* t. 213, fol. 219.

(6) Lettres de Londres du 19 juin, 7 et 21 août, 4 septembre et 9 octobre 1703. — *Angleterre,* t. 213, fol. 221, 229, 234, 242 et 249.

(7) Hooke à Torcy, 23 octobre 1703. — *Angleterre,* t. 215, fol. 276-287.

Hooke, qui se battait en Flandre. Un certain Boyne était aussi en relations avec Callières et Hamilton, qu'il avait encore vu au printemps de 1703 (1). Mais Louis XIV et ses conseillers, en définitive, eurent provisoirement la sagesse de ne pas se juger assez éclairés sur l'état véritable des esprits en Écosse, et sur les chances de succès que le mécontentement public pourrait offrir, pour se lancer dans cette grosse aventure. Sans doute aussi la flotte française, qui allait être si éprouvée dans les eaux de Malaga, leur paraissait à peine capable de bien couvrir les côtes de la péninsule ibérique, des Antilles et des Indes. Quoi qu'il en soit, la police parisienne, en 1703 et 1704, fit une chasse impitoyable à tous les émissaires venus d'Écosse, d'Irlande ou d'Angleterre. Une recommandation autographe du duc de Perth en faveur d'un certain Mackenzie, Écossais (2), n'eut d'autre résultat que de le faire jeter incontinent à la Bastille, à la vérité, pour « y être traité doucement et honnêtement (3) ».

On ne manquera guère de nous objecter le fameux « complot d'Écosse », complot « contre la vie de la reine et pour détruire l'union des deux royaumes », si l'on s'en rapporte à une « résolution » de la Chambre des Lords de juillet 1704 (4). Il est exact qu'un Écossais, nommé Fraser, « aide-major avec rang de capitaine en pied au régiment de Bourke », avait, dans le courant de 1703, été envoyé dans son pays natal « pour le service du Roi (5) ». Mais ce voyage servit simplement à fournir au parti de la servitude en Écosse la matière première indispensable afin d'organiser de toutes pièces une de ces conspirations

(1) *Angleterre*, t. 215, fol. 72-75.

(2) Le duc de Perth à Torcy, 27 mars 1703, Saint-Germain. — *Angleterre*, t. 215, fol. 54.

(3) *Angleterre*, t. 215, fol. 68.

(4) V. Lamberty, t. 3, p. 312.

(5) Torcy à Chamillart, 6 juillet 1704. — *Angleterre*, t. 216, fol. 161.

fictives où le feu roi était passé maître. Ce Fraser dut révéler son secret à quelque affidé du duc de Shrewsbury, du duc d'Argyll ou de leurs amis (1), qui le renvoyèrent aussitôt à Paris, je veux dire à Saint-Germain, affublé du titre pompeux de lord Lovat, et avec une soi-disant « commission de quinze mille hommes qui étaient prêts à prendre les armes pour le roi (2) ». Il fut accueilli avec infiniment peu d'empressement au château de Saint-Germain (3), à supposer qu'il en ait jamais franchi le seuil. Lui-même prétendit plus tard que Berwick, « qui adorait l'Angleterre », et Middleton, « le patron des Anglais », avaient fait échouer ses démarches auprès de la veuve de Jacques II, par leur mauvaise volonté instinctive contre les patriotes des Highlands (4). En fait, cet intrigant trouva moyen de se pourvoir de quelque papier, authentique ou apocryphe, mais plus ou moins compromettant pour les exilés de Saint-Germain, et s'arrangea de façon à le faire tomber entre les mains qui le devaient mettre en œuvre. Une fois à Londres, il alla confier à un « apothicaire », le Dr Clarke, le péril que lui faisaient courir certains documents qu'il avait sur lui, et le pria de les lui conserver pendant la nuit. Après quoi, il alla prévenir les archers (5), et revint hardiment en France sous l'un ou

---

(1) « Le complot en Écosse n'est fondé que sur les intrigues d'un scélérat nommé Simon Fraser, qui, à ce que l'on dit, a eu quelque crédit avec les Anglais de Saint-Germain, et que ce Fraser a trompé ceux qui se sont fiés à lui, et a découvert toute son affaire au duc de Queensbury. » Guenin à Torcy, 8 janvier 1704. — *Angleterre*, t. 216, fol. 26. V. aussi les lettres suivantes de Guenin, et Lamberty (t. 3, p. 306-307), qui avoue tout.

(2) Lovat à Torcy, 27 janvier 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 23-25.

(3) « M. Frasier étant venu ici, on lui a ordonné de retourner à Paris, et de ne pas paraître, non plus que mylord Lovet, encore de huit jours. » Hooke à Torcy, Saint-Germain, 4 janvier 1704. — *Angleterre*, t. 215, fol. 314-315.

(4) Lovat à la reine d'Angleterre, 24 janvier 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 20-25.

(5) Le P. Forell au duc de Berwick, sans date. — *Angleterre*, t. 217, fol. 71.

l'autre de ses noms. De là divulgation, puis scandale. Les instigateurs du véritable complot, qui n'était, à tout prendre, qu'une comédie vulgaire, trahirent la véritable origine de ce petit chef-d'œuvre dû à leur industrie, en s'opposant de toutes leurs forces à ce que la Chambre des Communes en partageât la connaissance approfondie avec celle des Lords, où leurs amis étaient plus en nombre. Quant au Parlement d'Écosse, on le congédia sans façon, aussitôt qu'il prétendit, lui aussi, voir un peu clair dans cette intrigue [1]. Louis XIV la prit assez mal. Il interna d'abord « lord Lovat » à Bourges, en le recommandant à la haute surveillance de l'intendant du Berry [2]; et, une fois sa conviction bien faite, il l'envoya réfléchir entre quatre murs au château d'Angoulême [3].

Le seul résultat effectif de la machination ourdie à Londres, en vue de préparer l'absorption de l'antique Écosse dans le royaume uni, fut de mettre précisément à l'ordre du jour dans les Conseils de Versailles la question de l'opportunité et des avantages d'une diversion sur ces côtes lointaines. Dans une première consultation, datée du 14 février 1704 et intitulée « Mémoire sur l'entreprise d'Écosse, » l'auteur fait remarquer qu'une insurrection dans ce pays causerait au gouvernement britannique de bien plus graves embarras encore que celle des Cévennes,

---

(1) « Le Parlement d'Écosse va travailler à l'examen de la conspiration qui a été examinée par la Chambre haute en Angleterre. Mais, comme la reine prévoit qu'il en pourrait naître de grandes chaleurs, selon les apparences, le Parlement d'Écosse sera renvoyé avant que de pouvoir entrer sur cette matière. » — « Le Parlement d'Écosse s'étant assemblé le lundi 8 septembre, et ayant préparé son adresse pour prier la reine de vouloir bien leur envoyer les personnes et les informations propres pour examiner la conspiration, le grand commissaire leur a signifié que la reine lui avait envoyé ses ordres pour les séparer durant quelque temps. » Guenin à Torcy, 2 et 19 septembre 1704. — *Angleterre*, t. 216, fol. 189 et 195-196.

(2) Torcy à Rougeault, 4 mai 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 86.

(3) Ordre du 23 juillet 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 159.

soudoyée par lui, n'en cause à la France. L'essentiel et le difficile seraient d'empêcher les brouillons de Saint-Germain d'intervenir dans cette affaire (1). Un second « Mémoire » sur le même sujet porte la date du 2 avril suivant (2). Torcy s'ouvrit davantage, car il s'excusa auprès de Middleton de ce que, par la faute des circonstances, les fidèles sujets de Sa Majesté britannique en Écosse n'avaient pu recevoir dès cette année des marques du bon vouloir que son maître conservait à leur égard (3). En attendant mieux, un pilote de Dunkerque, nommé Caron, après la bataille de Hochstætt, porta sur la côte écossaise une lettre envoyée de Saint-Germain et en rapporta la réponse (4). L'expédition de 1708 se préparait déjà, on le voit, avec lenteur et dans les ténèbres, mais, en définitive, aucune tentative réelle de diversion n'avait encore eu lieu à l'extrême nord.

C'était dans la région directement opposée du continent, tout à fait au sud-est, que Louis XIV essayait en ce moment de prendre à revers la coalition, en s'attaquant, non pas à l'Angleterre, mais à l'Autriche. Ce qu'il avait essayé de faire d'abord avec le concours du roi de Pologne, flanqué de ses voisins de la branche ernestine de Saxe et de la branche aînée de Brunswick, il allait essayer maintenant de le réaliser grâce à l'aide de la Hongrie, et en Hongrie même; puis, subsidiairement, avec la République de Pologne, non plus avec son souverain, la différence est à noter; ensuite avec la Moscovie, surtout avec la Turquie. Il faut dire un mot de chacune de ces obscures campagnes diplomatiques, qui toutes convergeaient vers une même pensée : menacer les derrières du saint-empire et les États héréditaires des Habsbourg.

---

(1) *Angleterre*, t. 217, fol. 40-47.

(2) *Angleterre*, t. 217, fol. 69-70.

(3) Torcy à Middleton, 13 juin 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 124.

(4) Torcy à Middleton, 22 et 31 août 1704, et Middleton à Torcy, 10 novembre 1704. — *Angleterre*, t. 217, fol. 178, 182 et 230.

La situation intérieure de la Hongrie, depuis un quart de siècle, était bien faite pour fixer sur elle les espérances de Louis XIV, abandonné de jour en jour davantage par ses alliés naturels. La maison d'Autriche n'avait pas imposé son joug à la nation hongroise sans en retrancher quelques têtes et sans lui confisquer beaucoup de biens. Le tribunal établi à Épéries en 1687, à la suite d'une rébellion, et au moment où les Habsbourg venaient de refouler enfin les armées turques, ce tribunal, dis-je, a laissé d'aussi sanglants souvenirs dans l'histoire que la rigueur inflexible du duc d'Albe. Les événements avaient paru favorables aux héritiers du sceptre de Saint-Étienne pour en finir avec les habitudes d'indépendance et l'autonomie traditionnelle de leurs sujets d'origine magyare ou slave. Les grands seigneurs hongrois furent convoqués à Vienne, et invités d'abord à couronner l'archiduc Joseph en qualité de roi de Hongrie, puis à déclarer la royauté héréditaire dans sa descendance ou sa parenté collatérale, fallût-il avoir recours à ses cousins d'Espagne. L'échafaud permanent, ou « théâtre », d'Épéries était encore debout. La Cour de Vienne sut se montrer caressante en même temps que menaçante. Finalement, la Diète de Presbourg, à l'unanimité, en passa par toutes ses volontés, sous réserve des libertés et privilèges du pays. Léopold promit à cet égard tout ce qu'on lui demanda, pourvu que ce ne fût pas le droit à la guerre civile, proclamé du temps d'André II (1). Cette belle entente, hélas! ne dura guère. Rien n'est plus élastique, et surtout plus réductible, que la liberté des autres. Les patriotes hongrois ne tardèrent pas à se plaindre du peu d'égards que le gouvernement impérial montrait pour la leur, surtout après la paix de Carlowitz, et ils trouvèrent bientôt dans le descendant des princes de Transylvanie, François Rakoczy, un chef audacieux et habile. Les ministres de Léopold, qui

(1) *Histoire des révolutions de Hongrie*, t. 1, p. 337-380.

ne pouvaient s'engager dans une guerre contre la France et l'Espagne en laissant une insurrection fermenter en Hongrie, firent arrêter le 19 avril 1701 Rakoczy avec deux ou trois autres des personnages les plus en vue de son parti (1).

La France, quoi qu'on en ait dit, n'était pour rien dans le complot, vrai ou imaginaire, de Rakoczy. Louis XIV, si grand besoin qu'il eût d'alliances en 1701, avait commencé par repousser celle des Hongrois révoltés, ou prêts à se révolter, contre leur souverain légitime. Les avances cependant ne lui avaient pas manqué. A peine échappé de la prison de Neustadt, Rakoczy avait gagné au plus tôt la Pologne, où il retrouva son ami le comte Bercsényi, et son premier soin avait été de se mettre en relations avec du Héron. Le 7 et le 14 juillet 1701, cet officier-diplomate envoyait à Louis XIV le résumé de ses entretiens avec l'inspirateur du parti national en Hongrie (2). Le Roi, qui avait déjà répondu le 28 du même mois, confirma le 4 août ses premiers ordres : « Le roi de Pologne », disait-il, « devant profiter seul de la diversion d'Hongrie, le projet en doit être formé avec lui seul, et, l'Empereur ne m'ayant point encore déclaré la guerre, il ne convient pas de faire d'autres démarches sur ce sujet (3). » De leur côté, les réfugiés hongrois avaient déjà placé sous les yeux de Sa Majesté polonaise un tableau fort émouvant de tous leurs griefs contre la maison d'Autriche. Ce « Mémoire » ne tarda pas à être aussi envoyé au Roi, par l'entremise de du Héron et du baron d'Argental et de Ferriol, son ambassadeur à Constantinople. C'était un long réquisitoire récapitulant les accusations les plus odieuses des patriotes hongrois contre la maison d'Autriche, remettant en scène les horreurs commises à Épéries par Caraffa et les officiers allemands

---

(1) *Histoire des révolutions de Hongrie*, t. 2, p. 22-36.

(2) Du Héron au Roi, 7 et 14 juillet 1701. — *Hongrie*, t. 9, fol. 9 et 10.

(3) Le Roi à du Héron, 28 juillet et 4 août 1701, réponses en marge. — *Hongrie*, t. 9, fol. 9 et 10.

qui l'assistaient, les corps des suppliciés coupés en morceaux et ces morceaux accrochés au gibet, la représentation nationale enfin violentée à Presbourg par les troupes impériales dont la ville était « farcie ». Retiré à Nicomédie, Tôkôli avait dû laisser au prince de Transylvanie le soin de le remplacer et de le venger (1).

Louis XIV, tout d'abord, ne se laissa pas trop émouvoir par le récit de tant de cruautés. Il resta également insensible à une nouvelle requête que du Héron lui transmit le 11 novembre, sous le titre de : « Propositions à représenter au sérénissime roi très chrétien (2). » Toutefois, les scrupules de conscience, qui lui avaient longtemps interdit de faire usage de cette carte, d'origine suspecte, commencèrent à céder peu à peu devant la nécessité de soutenir n'importe comment la partie inégale qu'il n'était plus libre de décliner. Il écrivit donc, vers la fin de janvier 1702, à son ministre à Varsovie : « Faites-moi savoir à peu près ce qu'il conviendrait de donner pour la subsistance des deux hommes dont vous me parlez, et quels services ils peuvent rendre. Je n'ai point attiré leur malheur, je ne suis pas même encore instruit du dessein qu'ils avaient; je veux bien cependant ne les pas abandonner (3). » La politique sans doute se cachait un peu ici sous le voile de la générosité compatissante. Néanmoins, le Roi, provisoirement, ne chercha guère qu'à se créer quelques droits à un peu de reconnaissance. Le 2 mars suivant, il indiqua en termes fort clairs à du Héron jusqu'où il voulait aller, et pourquoi il n'irait pas plus loin.

---

(1) Il existe deux copies de ce « Mémoire, » envoyées le 4 et le 11 août par du Héron, dans *Hongrie*, t. 9, fol. 12-25 et 26-34.

(2) *Hongrie*, t. 9, fol. 37-43 et 44-48. Cf. fol. 53-54 la réponse de Torcy du 20 décembre 1701. — « Les *Mémoires* que le prince Rakoczy a écrits lui-même (V. t. 5, p. 14-19) nous apprennent que les ouvertures faites au marquis du Héron et les projets communiqués au marquis de Bonnac ont été inutiles. » — *Histoire des révolutions de Hongrie*, t. 2, p. 50.

(3) Le Roi à du Héron, 26 janvier 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 52.

« Je connais toute l'importance de la diversion que le comte Berchiny propose, mais, avant de promettre de la soutenir, il faut que je sache quel est le projet de ceux qui la proposent, les moyens qu'ils ont d'y réussir, leurs intelligences, les secours qu'ils demandent et les sûretés qu'ils peuvent me donner que ces secours seront utilement employés. Au reste, ils ne peuvent être qu'en argent, et même il ne faut pas que les sommes soient bien considérables. Si quelque Polonais, puissant par ses richesses et par son crédit, pouvait se mettre en tête de profiter de la disposition des Hongrois et de se faire roi de Hongrie, rien ne me paraîtrait meilleur pour donner plus de force aux mouvements qu'on pourrait exciter sur ce prétexte. Si le castellan de Cracovie convient, et que son âge avancé l'empêche d'accepter cette proposition pour lui-même, il faut examiner si son fils serait capable d'entreprendre et de soutenir une pareille affaire. Enfin, s'il y a quelqu'un à la tête, et que je voie quelque apparence de succès, je donnerai les secours qu'on pourra raisonnablement me demander. Il ne conviendrait pas de songer à aucun des fils du feu roi de Pologne. L'Empereur trouverait bientôt les moyens de leur faire abandonner une semblable entreprise, et vraisemblablement il se contenterait des premiers avantages que l'Empereur leur *(sic)* offrirait. Je ne doute pas que dans cette conjoncture le roi de Suède ne reçût favorablement le prince Rakoczy et le comte Berchiny. Ce dernier sait déjà par son expérience le peu de fondement qu'ils peuvent faire sur le roi de Pologne, qui permettrait à l'Empereur tout ce qu'il voudrait lui demander à leur égard. S'ils pouvaient porter le roi de Suède à faire la guerre en Saxe et en Bohême, le prince Rakoczy y trouverait l'indemnité des grands biens que l'Empereur lui fait perdre en Hongrie. Je veux bien, comme je vous l'ai déjà mandé, pourvoir à la subsistance du prince Rakoczy et du comte Berchiny, aussitôt que je serai informé par vous de la somme à laquelle vous croyez qu'elle doit monter, et je l'augmenterai, s'ils passent auprès du roi de Suède [1]. »

---

[1] Le Roi à du Héron, 2 mars 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 61.

La pension fut bientôt fixée à douze mille livres pour le prince, et, à huit, pour le comte. Le Roi avait été assez fortement stimulé à la munificence par du Héron [1]. Toutefois la munificence, si elle était toujours dans ses goûts, ne se trouvait plus dans ses moyens, et, en somme, « il ne voyait guère de fondement à faire sur l'utilité qu'on pourrait retirer d'eux [2] ». Il reçut cependant des exilés certains projets pour l'avenir [3], mais ces projets lui parurent impraticables, au moins pour cette année. « Il faut seulement », concluait-il, « entretenir leurs bonnes dispositions [4] ». Ses procédés avaient été à peu près les mêmes vis-à-vis de Tôkôli, qui, lui aussi, n'avait pas imploré en vain la commisération bienfaisante du souverain de la France. « *Jàm ego, Christianissime Imperator* », écrivait l'ancien dictateur de la Hongrie à la date du 21 mai 1702, « *sub tàm clementissimis Christianissimæ Majestatis Vestræ alis cum omni submissione requiescens....* [5] ». En définitive, l'année 1702 s'écoula tout entière sans produire rien de plus, entre le gouvernement français et les patriotes de la Hongrie, que cette manifestation réciproque de sympathie.

Les choses changèrent de face au printemps de 1703, quand Rakoczy eut réussi, avec l'assistance d'un certain nombre de grands seigneurs polonais, à organiser un soulèvement formidable contre la domination autrichienne. Le 17 mars, de Berzezani, il manda à Bonnac qu'il venait de lui arriver une liste de 5700 Hongrois tout prêts à le seconder. Il sollicitait l'envoi « d'un commissaire du Roi » avec deux ou trois cent mille écus « pour la dépense du commencement. » Plus tard, des ingénieurs, mineurs, bombardiers

---

(1) Du Héron au Roi, 3 mai 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 12-13.

(2) Le Roi à du Héron, 16 mars 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 62.

(3) V. les réponses des deux seigneurs hongrois, envoyées le 8 avril 1702 par du Héron. — *Hongrie*, t. 9, fol. 67-72.

(4) Le Roi à du Héron, 18 mai 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 64-65.

(5) Tôkôli au Roi, 21 mai 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 73.

et canonniers pourraient être d'une grande utilité [1]. Le 15 juin suivant, il annonça encore au même diplomate qu'il venait de passer la frontière pour se mettre à la tête de ses partisans [2]. A la même époque et par la même voie, Bercsényi, de Varsovie, exposait à Sa Majesté très chrétienne les besoins et les intentions de ses amis. Il réclamait avant tout quelques avances d'argent pour développer l'insurrection, faire de nouvelles levées et provoquer des désertions dans l'armée allemande. Pour le moment, il évaluait les secours urgents à 41 mille écus, dont six mille serviraient à gagner les « Rasciens » [3]. Bercsényi continuait ainsi : « Nous nous confions aussi aux assurances que Sa Majesté nous a fait donner depuis longtemps par M. du Héron : 1° que, si on fait un traité de paix, nous n'en serons point exclus, qu'on conviendra avec nous des conditions qui nous regarderont, de sorte qu'il ne soit rien conclu sur notre sujet sans notre participation ; 2° que, dans deux ou trois mois, on nous fasse toucher trois ou quatre cent mille écus, et que, s'il arrivait que l'Empereur nous opposât des forces auxquelles nous ne pussions résister avec ce secours, on nous en fournira de plus considérables. » Puis, il confessait que lui et ses amis mettaient une bonne partie de leurs espérances dans la coopération, soit des seigneurs polonais, soit des forces franco-bavaroises pénétrant en Bohême. Il demandait enfin qu'on disposât bien les Turcs en leur faveur, et que Tôkôli rentrât en Transylvanie [4]. Le résultat de cette supplique fut au moins une ordonnance de 93 mille livres signée à Versailles le 20 août 1703, « pour affaires secrètes [5]. »

---

(1) Rakoczy à Bonnac, 17 mars 1703. — *Hongrie*, t. 9, fol. 87-89.

(2) Rakoczy à Bonnac, 15 juin 1703. — *Hongrie*, t. 9, fol. 99.

(3) C'étaient des Serbes émigrés qui, vers 1691, et sur l'invitation même de Léopold, s'étaient établis en Hongrie. V. Sayous, *Histoire des Hongrois*, t. 2, p. 185.

(4) Bercsényi au Roi, Varsovie, 15 juin 1703. — *Hongrie*, t. 9, fol. 101-104.

(5) *Hongrie*, t. 9, fol. 113.

La campagne de Rakoczy durant la seconde partie de 1703 ne produisit, en somme, que d'assez médiocres résultats (1). Mais Louis XIV avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer du mécontentement des Hongrois à un moment où Villars et Max-Emmanuel menaçaient de près Vienne, et où le régiment de cuirassiers de Montecuculli était l'unique appui de la domination autrichienne entre la Leitha et le Danube. Le 15 novembre 1703, après avoir reçu les remerciements de Rakoczy pour ses premiers bienfaits, il lui constitua une pension de dix mille écus par mois, pension dont la Palatine de Belz, suivant son propre désir, ferait l'avance. En attendant le général français réclamé par Bercsényi, le Roi suggérait au prince nominal de la Transylvanie l'idée d'enrôler parmi les insurgés une partie des « soldats français rendus par l'Empereur au roi de Pologne ». Il allait du reste s'occuper des moyens de leur adjoindre quelques officiers en même temps qu'un bon ingénieur (2). Vers la fin de l'année, le mouvement s'accusa davantage et les secours ne furent plus dissimulés. Rakoczy s'était déjà mis en relations étroites avec Bonnac, chargé, au lieu et place de du Héron, de surveiller et défendre de Danzig les intérêts de la France en Pologne. Le 12 novembre 1703, le chevalier de Fierville fut muni d'une lettre de créance (3) pour le chef des bandes hongroises, qui, à tout considérer, n'était pas sans avoir obtenu çà et là des avantages sur les Impériaux. Le chevalier, au surplus, ne devait pas partir seul, car il avait réuni, de concert avec Bonnac, une petite troupe d'élite, noyau de la future armée magyare qui prendrait les Habsbourg à revers. L'Instruction de l'agent de la France auprès de Rakoczy lui prescrivait de

---

(1) *Mémoires de Rakoczy*, t. 5, p. 40-85.

(2) Le Roi à Bonnac, 15 novembre 1703. — *Hongrie*, t. 9, fol. 126. — Cf. *Suède*, t. 98, fol. 28.

(3) *Hongrie*, t. 9, fol. 139.

déclarer à ce héros de 25 ans que Sa Majesté très chrétienne « le considérait comme le légitime héritier du prince Rakoczy, son grand'père, souverain de la Transylvanie, autrefois allié de la France et de la Suède ». Fierville « devait considérer ce service comme l'un des plus grands qu'il pût rendre à Sa Majesté dans la conjoncture présente ». Trois voies différentes lui étaient désignées pour l'envoi de sa correspondance, Danzig, Venise et Constantinople (1).

Rakoczy, le 16 février, remercia le Roi de la lettre que lui avait apportée de sa part le chevalier (2), et le versement des subsides suivit son cours normal (3). Cette assistance pécuniaire ne devait pas suffire toutefois pour rendre Rakoczy maître de la Hongrie. La Cour de Vienne avait commencé à suppléer à la force, qui lui manquait, par la prestidigitation diplomatique, et les puissances maritimes travaillaient à la réconcilier avec les séditieux. Lord Stepney et Hamel-Bruynincx offrirent, le 22 avril 1704, la médiation de leurs maîtres à l'évêque de Kalocza, Széchenyi (4). Ils écrivirent même au prince de Transylvanie pour lui proposer une trêve. De toute évidence, il fallait à ce prince des ressources nouvelles pour stimuler le zèle de ses amis et leur donner des gages de victoire prochaine. Rakoczy s'adressa donc partout où il pouvait espérer un concours utile, voire à l'Électeur de Bavière, aux yeux de qui il faisait miroiter depuis longtemps la Couronne de Hongrie, et à qui, provisoirement, il s'agissait de donner la main le long du Danube. Il conféra aussi à son camp de Szegedin avec le sieur Michel, secrétaire de M. de Ferriol, et, le 9 août, alors que Michel se disposait à repartir pour Constantinople, il lui confia une véritable mission (5). Si l'insurrection ne se

---

(1) *Hongrie,* t. 9, fol. 135-136.

(2) Rakoczy au Roi, 16 février 1704. — *Hongrie,* t. 9, fol. 181.

(3) V. *Hongrie,* t. 9, fol. 214-215, 224-225, 305-339. — Cf. *France,* t. 307, fol. 255 et suiv.

(4) *Histoire des révolutions de Hongrie,* t. 2, p. 156-226.

(5) On trouvera les instructions données à Michel par Rakoczy

propageait pas davantage, c'était, prétendait-il, parce qu'elle manquait à la fois d'argent, d'armes et d'officiers. Il aurait par-dessus tout désiré que Sa Majesté décidât la Porte à lui laisser lever chez les Arnautes six mille fantassins, plus deux mille cavaliers, et aussi qu'elle lui envoyât des subsides par anticipation.

Michel fut immédiatement expédié de Constantinople à Versailles, avec les instructions que lui avait remises Rakoczy, et y arriva après une lettre que des Alleurs avait écrite au Roi le 21 août (1). Des Alleurs avait été posté depuis quelque temps dans ce qu'on appelle aujourd'hui la presqu'île des Balkans, afin d'y surveiller de près les hommes et les choses. Au mois de juillet, il était parti de Toulon, en compagnie d'un certain nombre d'officiers, à la rencontre de Rakoczy, dont il devait commander les troupes étrangères. Il toucha terre à Durazzo, où il s'entendit avec notre consul, M. Comte, à l'effet d'organiser le passage des lettres et des paquets. Puis, il se mit en route vers la région où se développait le soulèvement magyare et slavophile. Mais, en dépit des ordres expédiés de Constantinople plusieurs mois auparavant au pacha de Temesvar (2), des Alleurs se vit retenu fort longtemps par celui de Belgrade (3), et ce fut seulement le 31 octobre qu'il réussit à quitter cette ville pour aller rejoindre sur le Maros le camp du comte Karolyi, un des lieutenants de Rakoczy (4).

A ce moment, le prince achevait de subir l'assaut de l'archevêque de Kalocza, qui, en qualité de commissaire impérial, lui offrait, outre une trêve de trois mois, l'espoir de remonter en Transylvanie sur le trône de ses ancêtres (5).

---

dans *Hongrie,* t. 9, fol. 317-318. Cf. le « Mémoire » de Michel sur les affaires de Hongrie dans le même tome, fol. 345-349.

(1) Le Roi à des Alleurs, 20 novembre 1704.— *Hongrie,* t. 9, fol. 340-342.

(2) Ferriol au Roi, 22 juillet 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 305.

(3) Le Roi à Ferriol, 23 février 1705.— *Constantinople,* t. 40, fol. 363-364.

(4) Ferriol au Roi, 25 novembre 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 381.

(5) Ferriol au Roi, 1er septembre 1704.— *Constantinople,* t. 40, fol. 325-326.

Les conférences de Gyôngyôs échouèrent, à la vérité, mais le chef de la révolte autonomiste en Hongrie fut battu à la fin de l'année par le général Heister, et ne vit rien venir en fait de secours. Depuis que Max-Emmanuel avait été vaincu à Hochstætt, Rakoczy avait perdu sa meilleure chance de triomphe, et la mission qu'il confia auprès du prince bavarois au baron Kökenyesdi de Vétes ne pouvait que demeurer stérile (1). Quant à Louis XIV, il voulut bien croire à la parfaite sincérité de Rakoczy, en dépit de ses pourparlers avec les mandataires de la Cour de Vienne. Il ne se borna pas à déclarer qu'il continuerait à lui accorder les mêmes subsides (2). Il annonça même qu'il pourrait les augmenter un peu, lorsque tous ces pourparlers auraient cessé. Il lui était toutefois impossible de promettre, comme le lui avait demandé Rakoczy, de détacher en sa faveur quelques-unes des troupes préposées par les deux Couronnes à la garde du royaume de Naples (3). Du côté de la Turquie enfin, aucun rayon d'espérance ne se levait. Tôkôli, dont la présence en Hongrie eût allumé l'enthousiasme populaire comme une traînée de poudre, avait été converti au catholicisme, le 18 mai 1703 (4), par des Jésuites qui n'étaient pas vus d'un mauvais œil à Vienne. Son unique rêve était d'aller à Rome se jeter aux pieds du saint-père, et, à cette pieuse intention, il sollicitait même à Versailles un petit viatique en espèces sonnantes, qui ne lui fut pas refusé. Dans ces conditions, vers la fin de 1704, la levée de boucliers en Hongrie ressemblait beaucoup plus à une émeute agraire, englobée dans un simulacre d'opérations militaires, qu'à une entreprise capable de dégager un peu la France sur le Rhin, ou au-delà des Alpes (5).

---

(1) Le Roi à des Alleurs, 27 novembre 1704. — *Hongrie,* t. 9, fol. 342.

(2) Le Roi à Ferriol, 20 novembre 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 331.

(3) Le Roi à des Alleurs, 9 octobre et 20 novembre 1704. — *Hongrie,* t. 9, fol. 337-338 et 341.

(4) « *Mémoire sur la conversion de Tôkôli.* » — *Hongrie,* t. 9, fol. 398-399.

(5) V. Sayous, *Histoire des Hongrois,* t. 2, p. 180-190. — V. aussi la correspondance de M. de Bonnac (*Suède,* t. 97, 98 etc.).

Notre diplomatie ne devait pas mieux trouver en Pologne un point de résistance sur lequel elle pût s'arc-bouter, en quelque sorte, pour tenir tête à l'aigle de l'Autriche et alléger la tâche des révoltés de Hongrie. Louis XIV, cependant, avait eu soin d'accréditer du Héron auprès de la République aussi bien qu'auprès de son souverain. Après sa rupture avec Auguste, il lui envoya quelques directions en vue d'associer de plus en plus certains grands seigneurs à l'œuvre de Rakoczy. Dès le mois de mars 1702, du Héron sonda en effet le « grand-général sur la diversion de Hongrie », et le « grand-général » n'y parut pas défavorable (1). Le Roi engagea son ministre à pousser l'affaire plus avant. « Il est bon, » lui manda-t-il le 6 avril, « d'examiner les facilités que l'on peut avoir pour soutenir cette diversion, en cas que l'on juge à propos d'y entrer (2). » Il lui prescrivit bientôt de « voir les principaux de la noblesse et les particuliers » dont il espérerait le plus de concours (3). Malheureusement, « l'état tumultueux » où se trouvait la Pologne « éloignait l'exécution des desseins qu'on pourrait former pour profiter du mécontentement général des Hongrois (4). » Auguste, au mois de mai, avait été obligé de laisser entrer Charles XII dans sa capitale de la Vistule, et, le 18 juillet, sa double armée avait encore subi une déroute à Klissow (5). Dès lors, sa royauté semblait des plus précaires, et Louis XIV se posait la question de savoir quel successeur il conviendrait de lui donner, au point de vue surtout de la diversion anti-autrichienne. « De tous les étrangers, » écrivit-il en août, « le meilleur et le plus à souhaiter serait certainement le prince Rakoczy, mais je n'y vois nulle apparence (6) ».

(1) Du Héron au Roi, 10 mars 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 63.
(2) Le Roi à du Héron, 6 avril 1702. — *Hongrie*, t. 9, fol. 63.
(3) Le Roi à du Héron, 1er juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 17.
(4) Du Héron au Roi, 19 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 87.
(5) C. von Sarauw, *Die Feldzüge Karl's XII*, p. 96-105.
(6) Le Roi à du Héron, 24 août 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 189-190.

Pour le prince de Conti, du Héron estimait que, s'il était élu, il pourrait entraîner les Polonais à la guerre, en maniant adroitement les hommes et les circonstances [1]. Mais le Roi manquait toujours d'argent, et la candidature semblait bien aléatoire. En juin cependant, il avait laissé entendre qu'il y consacrerait à la rigueur jusqu'à un million d'écus, mais quand le succès aurait été obtenu [2]. Deux mois plus tard, il dut avouer à du Héron qu'il ne disposait pas d'une aussi grosse somme [3]. Au reste, du Héron, en novembre, fut arrêté par les dragons d'Auguste, et conduit sans-façons à la forteresse de Thorn. Dès le milieu d'octobre, Bonnac était aussi tombé dans une embuscade, et avait traversé une salve de coups de mousquet qui lui avaient été préparés, de la part du même Auguste, par le comte Oginski [4]. La France conserva bien un représentant, l'émissaire Maron, auprès de la maison palatine de Belz, qui continua à recevoir une gratification périodique [5]. Mais, en somme, momentanément, l'influence de notre diplomatie subit une éclipse notable en Pologne. Du reste, la République elle-même, entièrement désorganisée par l'occupation suédoise, se trouvait hors d'état d'entreprendre quoi que ce fût de sérieux au-dehors.

Louis XIV avait aussi tourné quelque temps ses regards vers la « Moscovie », pour voir s'il ne pourrait pas y trouver les moyens de ravitailler et de fortifier la rébellion hongroise. L'initiative, pourtant, n'était pas venue de lui cette fois. Elle partit, ou sembla du moins partir, de Pierre-le-Grand, alors en fort mauvais termes, non-seulement avec l'Empereur, mais aussi avec le roi de Pologne, les Hollandais, l'Électeur de Brandebourg, bref, à peu près avec tous

(1) Du Héron au Roi, 26 mai 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 40-41.

(2) Le Roi à du Héron, 22 juin 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 63-66.

(3) Le Roi à du Héron, 24 août 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 189.

(4) Lettre de Bonnac, 21 novembre 1702, Kovno. — *Suède*, t. 93, fol. 442-450.

(5) Lettre du Roi, 12 décembre 1703. — *Hongrie*, t. 9, fol. 163-164.

nos ennemis, ce qui le prédisposait un peu à devenir notre ami. A parler franchement, il est assez malaisé de discerner jusqu'à quel point les premières ouvertures faites en son nom étaient autorisées, mais il est certain que, dans ses lettres du 26 janvier et du 23 février 1702, du Héron rendit compte au Roi de propositions qui lui avaient été adressées par l'envoyé de Moscovie, puis, avec son assentiment, par Patkul [1], en vue d'une alliance franco-russe, moyennant « la conquête d'un port sur la mer Baltique ». N'ayant pas eu de réponse à la fin de l'été, Patkul fit demander à du Héron « comment Sa Majesté avait reçu ces propositions ». L'intermédiaire ajouta que, « si elle avait besoin de troupes pour faire une diversion du côté de la Transylvanie », le tzare lui fournirait des Cosaques. Il pourrait encore lui venir en aide d'une autre manière, par exemple, en affichant hautement sa ferme volonté de rester en paix avec les Turcs, ce qui leur laisserait les moyens de prêter main-forte aux Hongrois. Il enverrait aussi fort volontiers des troupes en Italie pour le service de la France, si toutefois la flotte ottomane voulait bien ne pas inquiéter ses navires. Enfin, il était en mesure d'avancer des fonds considérables au Roi. Patkul aurait même été conduit dans un lieu secret où le grand-duc de Moscou gardait ses trésors, et où Patkul aurait aperçu en effet quantité de lingots d'or ou d'argent. Du Héron répondit seulement que son maître s'estimerait sans doute très heureux de nouer des relations plus étroites avec le souverain de la Moscovie, et il se permit d'y engager Louis XIV [2].

Ces avances furent loin de déplaire au monarque. Il ordonna à du Héron d'en remercier Patkul, et de lui assurer en même temps que jamais il n'avait été éloigné d'entrer en alliance avec le tzare. Il annonçait, en terminant, l'envoi

---

(1) *Pologne*, t. 110, fol. 395-399 et 486-487.
(2) Du Héron au Roi, 1er septembre 1702. — *Pologne*, t. 111, fol. 234-236.

prochain de Jean-Casimir Baluze, frère de l'illustre érudit, à Moscou (1). Baluze, qui était demeuré à Varsovie, son lieu de naissance, se vit bientôt en effet muni d'instructions, datées du 28 septembre 1702 (2) et destinées à régler sa conduite dans la capitale du monde moscovite. Il devait y proposer une alliance solide et perpétuelle, manifestée tout d'abord par une incursion sérieuse des Cosaques en Transylvanie. Quant aux troupes russes qu'il avait été question de diriger par mer sur l'Italie pour y combattre l'Autriche, Louis XIV y renonçait, à cause des difficultés que leur passage ne manquerait pas de soulever à Constantinople. Il n'en était pas de même pour les prêts offerts. Le Roi avouait que le grand-duc pouvait de cette façon lui rendre un service considérable. Baluze, finalement, devait mettre sur le tapis un traité de commerce, qui servirait de trait d'union entre les deux nations. Le nouvel envoyé de France en Russie ne resta pas toutefois sans quelque embarras en recevant ces ordres. Avant de quitter Varsovie, il s'enquit de ce qu'il aurait à répondre, dans le cas où le tzare, tout en se récusant quant à la Transylvanie, offrirait cependant à Sa Majesté des troupes qui pourraient être commandées par des officiers français (3). Le Roi commença par insister sur ce point que « nulle diversion ne lui serait plus utile que celle que le tzare pourrait faire en Hongrie, sous quelque prétexte que ce fût ». Mais il ajouta, d'autre part, qu'il serait à peu près impossible d'y faire passer un nombre suffisant d'officiers, d'autant plus qu'ils n'entendraient pas le langage de leurs soldats moscovites. Il autorisa seulement Baluze à promettre, s'il le fallait, l'envoi de « quelques officiers subalternes » (4).

---

(1) Le Roi à du Héron, 18 septembre 1702. — *Pologne,* t. 111, fol. 260.

(2) *Moscovie,* t. 2.

(3) Du Héron au Roi, 26 octobre 1702. — *Pologne,* t. 111, fol. 341.

(4) Le Roi à du Héron, 23 novembre 1702. — *Pologne,* t. 111, fol. 349-350.

Le départ de Baluze n'eut pas encore lieu immédiatement. Après le retour offensif de Slippenbach et des Russes dans la Livonie, le Roi « suspendit son envoi uniquement pour ne pas donner à la Suède un prétexte de se plaindre des liaisons que Sa Majesté prendrait avec les ennemis de cette Couronne [1]. » Bref, Baluze, après avoir traversé Smolensk, n'arriva guère à Moscou qu'à la fin de mars 1703, et, du premier coup d'œil, reconnut qu'il n'y avait « nulle apparence » de faire inscrire dans le traité futur les principaux points marqués dans son Instruction [2]. Le charme fut aussitôt rompu à Versailles. « Comme mon intention en vous envoyant », lui manda le Roi le 12 juillet, « était de répondre à l'empressement que ce prince (le tzare) avait témoigné de prendre des liaisons avec moi, et que je ne vois pas qu'il continue dans les mêmes dispositions, il serait très inutile que vous fissiez un plus long séjour à Moscou [3]. » Au mois de novembre cependant, Pierre étant revenu à Moscou, son ministre Golovine vint rendre visite à Baluze « pour savoir s'il avait reçu quelques ordres » de son maître. Il fut fort étonné, au dire de Baluze, quand celui-ci lui déclara que, « le tzare n'ayant point voulu lui faire l'honneur de lui proposer les conditions d'un traité d'alliance, cela avait donné lieu à Sa Majesté de croire qu'il avait changé de sentiments, et qu'elle lui avait en même temps ordonné de prendre son audience de congé et de retourner en Pologne [4]. » Le fait est que Louis XIV craignait toujours que le grand bruit fait par ses ennemis à propos de cette mission ne contribuât à lui aliéner l'esprit de Charles XII. « Comme j'ai vu, » avoua-t-il à Bonnac, « que l'envoi du sieur Baluze à Moscou donnait beaucoup de jalousie au roi de Suède et

---

(1) Torcy, note autographe en marge d'une lettre du 25 novembre 1702. — *Suède*, t. 95, fol. 33.

(2) Baluze au Roi, 10 avril 1703. — *Moscovie*, t. 2.

(3) Le Roi à Baluze, 12 juillet 1703. — *Moscovie*, t. 2.

(4) Baluze au Roi, 29 août 1704. — *Moscovie*, t. 2.

qu'il y a peu d'apparence qu'on puisse porter le tzare à une paix particulière avec ce prince, j'écris au sieur Baluze de retourner en Pologne, son séjour en Moscovie me paraissant fort inutile [1]. » Un dernier rappel fut en effet lancé à notre agent [2], qui quitta Moscou en février 1704 [3]. Ce dénouement semblait fatal. Pierre-le-Grand était absorbé à ce moment par la passion de prendre sa revanche de Narva, et ses pensées se concentraient sur la Baltique, en attendant que la révolte d'Astrakhan l'obligeât de diviser ses forces entre la Livonie et les bouches du Volga.

Il n'y avait plus décidément que les Turcs qui fussent capables d'obliger les Impériaux à dégarnir, en même temps que la Hongrie, l'Italie et les approches de l'Alsace. Mais ici les scrupules religieux de Louis XIV devaient, comme ses principes dynastiques vis-à-vis de Rakoczy, l'empêcher assez longtemps d'employer la meilleure arme défensive qui se trouvât à sa portée. Encore le 10 juillet 1701, après avoir tracé pour Ferriol un tableau général de la situation et de ses espérances en Allemagne, il ajoutait simplement que cet exposé de sa puissance devait lui servir « pour faire sentir aux Turcs tous les moyens qu'il avait en main, soit pour leur rendre son amitié avantageuse dans le commerce, soit pour les forcer à l'exacte observation des capitulations, à maintenir les chrétiens des Saints-Lieux dans les droits qui leur étaient acquis, et à faire rendre tout le respect dû à son ambassadeur à la Porte [4] ». Il n'y avait rien de plus dans la nouvelle dépêche envoyée par le Roi le 26 septembre suivant [5]. Mais la discrétion de

---

(1) Le Roi à Bonnac, 12 juillet 1704. — *Suède*, t. 97, fol. 272.

(2) Torcy à Baluze, 3 janvier 1704. — *Moscovie*, t. 2.

(3) M. A. Rambaud a donné les principaux passages de cette correspondance. V. son édition si complète des *Instructions* etc.... *pour les ambassadeurs de France en Russie*, t. 1, p. 99-108.

(4) Le Roi à Ferriol, 10 juillet 1701. — *Constantinople*, t. 38, fol. 96.

(5) Le Roi à Ferriol, 26 septembre 1701. — *Constantinople*, t. 38, fol. 105-111.

Louis XIV prit fin, quand il se vit entouré de toutes parts d'ennemis acharnés, et à la veille d'être réduit aux abois. Sans vouloir se procurer le concours des Turcs à prix d'or, il tâcha de leur suggérer par Ferriol l'idée d'une rentrée en campagne qui eût été pour eux une revanche de Carlowitz, et pour lui-même une planche de salut. Donc, le 20 mars 1702, le lendemain de la mort de Guillaume III, il chargea Ferriol d'ouvrir à leur humeur belliqueuse de vastes horizons de gloire.

.... « Toute l'Europe se trouvant à la veille d'une guerre générale, il serait facile aux Turcs de rétablir leur réputation, sans exposer leur Empire aux malheurs qu'ils ont essuyés pendant la dernière guerre. Je ne prétends point leur conseiller de la recommencer. Je crois même qu'on tenterait inutilement de leur en faire voir les avantages. Mais ils en trouveraient certainement, s'ils pouvaient se déterminer seulement à faire faire à leurs troupes quelques mouvements en Hongrie. L'Empereur en a fort peu présentement dans ce royaume..... »

Louis XIV faisait remarquer ensuite que le retour d'Italie des régiments impériaux ne serait pas facile, qu'il disposerait cette campagne de 80 mille hommes, et le roi d'Espagne, de 20 mille, dans le royaume de Naples, sans parler des 40 mille Français qui couvriraient le haut Rhin (1). Ce brillant aperçu de notre puissance militaire ne fit pas cependant sortir la Porte de son quiétisme. Mais, le grand-visir, Hussein-Pacha, ayant été, le 5 septembre 1702, disgracié, et remplacé par Mustapha-Pacha, surnommé Daltaban, le Roi, informé par Ferriol, le 2 octobre, de cette révolution de palais, en tira quelque espérance et prescrivit à son ambassadeur une nouvelle tentative.

« Si le nouveau vizir est bien informé de la situation présente des affaires de l'Europe, il songera peut-être à profiter d'une conjoncture

(1) Le Roi à Ferriol, 20 mars 1702. — *Constantinople*, t. 38, fol. 178-180.

aussi favorable pour les intérêts de son maître. De quelque côté qu'il voulût présentement porter ses armes, il trouverait de grandes facilités à l'exécution de ses desseins, et il pourrait, au commencement de son gouvernement, faire de grands progrès, avant que les ennemis du Grand-Seigneur fussent en état de se défendre. Je suis persuadé qu'on regarde toujours l'Empereur et les Vénitiens comme les principaux. Ces derniers ont peu de troupes, et elles sont mauvaises... Leur partialité pour l'Empereur paraît en tant de manières qu'ils craindront toujours que je ne me ressente des marques qu'ils en donnent... Mais, si le nouveau vizir voulait recommencer la guerre, je crois qu'il aimerait mieux la porter en Hongrie que de la faire aux Vénitiens. Il y trouverait plus de gloire pour lui, plus d'avantages pour son pays, aussi peu et peut-être moins de difficulté qu'à celle qu'il porterait en Morée, car il est certain que la disposition des Hongrois pour l'Empereur est très mauvaise, que toutes les forces de ce prince sont occupées, ou sur le Rhin, ou en Italie, et, s'il était attaqué par les Turcs, il lui serait impossible de faire revenir ses troupes en Hongrie assez promptement pour résister à leurs efforts (1). »

Le Roi, dans la même dépêche, détournait le gouvernement ottoman d'une guerre avec la Pologne, surtout avec la Moscovie, qui, à son avis, ne demandait qu'à vivre en paix avec les disciples de Mahomet. En fait, le nouveau grand-vizir se montra tout aussi insensible que l'ancien aux perspectives attrayantes, mais essentiellement aléatoires, que l'éloquence de Ferriol prit plaisir à découvrir devant lui. Il passait néanmoins pour belliqueux, et, malgré l'opposition du mufti, il avait résolu, d'après Ferriol, « d'entreprendre la guerre, peut-être même de la porter en Hongrie ». Par son ordre, on levait déjà des troupes *ad hoc* (2). Louis XIV, à qui Ferriol, le 28 janvier, avait appris « qu'il y avait des

(1) Le Roi à Ferriol, 13 novembre 1702. — *Constantinople,* t. 38, fol. 283-285.

(2) Ferriol à Torcy et à Pontchartrain, 24 février 1703. — *Constantinople,* t. 40, fol. 9-10 et 12.

dispositions à quelque mouvement de guerre », au moins contre les Moscovites, revint à la charge le 4 mai, et tâcha d'aviver ce goût renaissant chez les Turcs.

« L'Empereur paraît tellement assuré de leur éloignement à recommencer la guerre qu'il retire généralement toutes les troupes qu'il avait en Hongrie, et, quoiqu'il y ait toujours de grandes dispositions à des mouvements intérieurs dans ce royaume, il n'en est point embarrassé, sachant bien que l'esprit de guerre et de conquête est éteint à la Porte; que, plutôt que de reprendre les armes, elle négligera les conjonctures les plus favorables, qu'elle aurait autrefois chèrement achetées. Il est certain que jamais elle n'en a eu de plus belles que celle qu'elle a présentement de se dédommager de ses pertes. Non-seulement le royaume d'Hongrie est entièrement dégarni de troupes, mais il serait presque impossible à l'Empereur d'en faire marcher assez promptement pour la défense de cet État, s'il était attaqué. L'armée que ce prince a fait passer en Italie, ayant beaucoup souffert, est présentement réduite presque au tiers de ce qu'elle était dans les commencements (1)... »

Suivaient quelques détails sur l'épuisement des troupes impériales, puis un éloge rétrospectif à propos de l'Électeur de Bavière, qui « employait actuellement pour le service de Sa Majesté une valeur et des forces bien connues des Turcs ». Déjà, à lui seul, il avait battu deux armées de l'Autriche. Le Roi, du reste, ne donnait à Ferriol d'autre ordre que de bien observer ce qui se passait à Constantinople et de lui communiquer « tout ce qu'il pourrait apprendre des dispositions des Turcs et de leurs préparatifs (2) ». Malheureusement, Daltaban n'était déjà plus au pouvoir, ni même de ce monde, quand Louis XIV dictait cette dépêche. Le 26 janvier 1703, il avait été à son tour dépossédé de son grand-vizirat, au profit d'un ancien

(1) Le Roi à Ferriol, 4 mai 1703. — *Constantinople*, t. 38, fol. 306-307.
(2) Le Roi à Ferriol, 4 mai 1703. — *Constantinople*, t. 38, fol. 308-311.

plénipotentiaire de Carlowitz, Méhémet-Pacha, dont Ferriol manda tout de suite que ce serait « le vizir de la paix », et qu'il s'accommoderait facilement avec les Moscovites eux-mêmes (1). Comme le Sultan s'était récemment installé à Andrinople, au vif déplaisir des habitants de sa capitale, Ferriol chargea en avril son premier secrétaire, Blondel-Jouvancourt, de se mettre en rapport avec Méhémet-Pacha, et de régler avec lui le litige d'étiquette qui, depuis si longtemps, l'empêchait d'être reçu solennellement par le commandeur des croyants. Blondel conféra en effet, d'abord, avec le vizir, puis, avec un personnage investi de sa confiance, Mavrocordato, afin de savoir comment Ferriol pourrait paraître décemment à l'audience sans porter son épée. La meilleure des quatre alternatives proposées pour tourner la difficulté fut que l'ambassadeur de France « se revêtît à la turque » ce jour-là, avec une veste de martre zibeline (2), ce qui justifierait l'absence de l'épée. Malgré ces marques de condescendance, Blondel n'obtint en définitive que des réponses vagues, qu'il porta lui-même à Versailles dans le courant de l'été. Elles n'en valurent pas moins à Ferriol la lettre suivante du Roi, datée du 6 août 1703.

« Il paraît, par la relation que le sieur Blondel a faite, qu'on est peu touché à la Porte du désir de profiter des embarras où l'Empereur se trouve pour soutenir la guerre qu'il m'a déclarée en rompant le dernier traité de paix que j'observais exactement. Rien ne serait cependant si facile aux Turcs que de réparer les pertes qu'ils ont faites dans la dernière guerre. Il s'élève en Hongrie des troubles dont les commencements sont assez considérables pour avoir bientôt de grandes suites, et, comme je ne doute point que vous ne sachiez que le prince Ragotzki est dans ce royaume à la tête d'un parti, il est inutile de vous instruire de ce que vous aurez

(1) Ferriol au Roi, 24 février 1703. — *Constantinople*, t. 40, fol. 12.
(2) « *Mémoire* » du 28 juillet 1703. — *Constantinople*, t. 40, fol. 68-83.

appris déjà d'ailleurs. L'Empereur ayant retiré toutes ses troupes de Hongrie pour en fortifier ses armées d'Italie et d'Allemagne, le pays se trouve exposé à toutes les entreprises que l'on y voudra faire. Il est, à la vérité, fort incertain que celles du prince Ragotzki réussissent comme il le pourrait souhaiter, n'ayant point avec lui de troupes réglées et n'étant soutenu que de celles du pays, qu'on ne doit presque regarder que comme des milices. Mais, si les Turcs le secouraient dans cette conjoncture, ils pourraient très facilement en retirer de grands avantages. Ils n'auraient point à craindre que l'Empereur envoyât présentement de fortes armées en Hongrie.... Il semble que cet état des affaires de l'Europe devrait inviter les Turcs à prendre plus de part qu'ils n'ont fait encore à ce qui se passe, et c'est à vous de juger si l'incident de votre audience vous met hors d'état de profiter des moyens que vous auriez de conférer avec les ministres de la Porte et peut-être de les persuader, si vous aviez fait cette première fonction d'ambassadeur. Si vous croyez donc qu'en prenant cette audience il vous soit plus libre et plus facile dans la suite d'agir et de parler, je remets à votre prudence de faciliter encore les expédients que vous avez proposés; toutefois, pourvu qu'en vous relâchant vous ne fassiez rien de contraire à l'honneur et à la dignité du caractère dont vous êtes revêtu. Je considère même que la complaisance que vous pourrez avoir présentement à l'égard des Turcs donnera un nouveau sujet d'inquiétude à mes ennemis, et il serait à souhaiter que, dans le même temps, vous pussiez faire en sorte que les Turcs fissent quelque mouvement du côté de la Hongrie [1]. »

La suite de la dépêche annonçait à Ferriol que, si Mavrocordato pouvait porter le grand-vizir à entreprendre une démonstration militaire tendant à rejoindre Rakoczy, on lui ferait volontiers, en récompense de son entremise, une pension de cinq à six mille livres. Subsidiairement, le Roi se contenterait de voir les Turcs « donner quelque inquiétude » aux Moscovites sans même leur faire la guerre.

---

[1] Le Roi à Ferriol, 6 août 1703. — *Constantinople*, t. 40, fol. 31-35.

Le prétexte était tout trouvé, puisque Pierre-le-Grand faisait élever des fortifications aux portes de la Crimée (1), et il semblait à Louis XIV que mettre aux prises le tzare et le Sultan serait un moyen infaillible pour rendre Charles XII à lui-même, et aux plus glorieuses tentations de sa destinée. Mais cette fois encore les efforts de notre diplomatie durent subir un contre-temps. Une révolte éclata à Constantinople, et l'armée envoyée par les révoltés déposa le Sultan Mustapha II, à qui le peuple et les prêtres n'avaient pu pardonner d'avoir cédé à Carlowitz des villes où se trouvaient des mosquées. Mustapha fut remplacé par son frère Achmet III. Quant à Mavrocordato, il dut s'enfuir, et toutes ses maisons à Andrinople furent brûlées (2). Ferriol se vanta un peu plus tard à Torcy « de la part qu'il avait eue dans toutes ces affaires ». Il n'osa en écrire directement au Roi. « Il aurait paru un air de vanité de dire moi-même que j'ai contribué à de si grandes révolutions. Mais je puis bien avancer que, sans cela, il fallait absolument renoncer à la guerre avec les princes chrétiens. Le gouvernement de Sultan Moustapha était trop pacifique ; il en fallait donc un nouveau et d'autres ministres pour voir un changement. On ne peut toutefois s'assurer encore de rien, mais les apparences sont belles pour la guerre, si elles l'ont jamais été (3). » Ferriol s'exagérait sans doute un peu trop l'importance de son rôle dans un monde si peu ouvert d'habitude aux conseils des *giaours*. Pour sa part, Louis XIV, à la première nouvelle des événements d'Andrinople, crut entrevoir déjà, vers le bas et le moyen Danube, l'étendard de Mahomet s'avançant à la rencontre amicale des bandes hongroises. Le 16 octobre 1703, il marqua en conséquence à Ferriol la nécessité de profiter de la situation, et de régler, sans trop de susceptibilité, la question de l'audience.

---

(1) Ferriol au Roi, 4 juillet 1703. — *Constantinople,* t. 40, fol. 54.

(2) Ferriol au Roi, 23 juillet et 28 août 1703. — *Constantinople,* t. 40, fol. 57 et 102.

(3) Ferriol à Torcy, 30 septembre 1703. — *Constantinople,* t. 40, fol. 132.

.... « Le changement arrivé donne lieu de finir entièrement cette affaire, et je puis accorder en faveur du nouveau Sultan ce que j'avais refusé pendant le règne de son prédécesseur.... Comme il ne me convient point d'interrompre la correspondance avec la Porte, qu'il serait nécessaire au contraire qu'elle fût encore plus étroite dans la conjoncture présente, il faut lever toutes les difficultés qui s'y opposent, et l'on ne peut en avoir de meilleur prétexte que celui de l'avénement du nouveau prince au trône.... Les progrès que le prince Ragotzky fait en Hongrie portent l'épouvante jusque dans Vienne, et j'ai appris par les dernières lettres qu'il faisait des courses jusqu'à Presbourg..... Si le nouveau Sultan veut signaler les commencements de son gouvernement, et si celui qu'il aura choisi pour vizir veut acquérir de la gloire et établir son crédit dans l'Empire ottoman, jamais l'occasion d'y réussir facilement ne sera plus belle, et, marchant vers la Hongrie, il est certain qu'il n'y trouvera pas de résistance. Il contentera par ce moyen les peuples. Il occupera les troupes de l'Empire.... Les dispositions à faire des progrès considérables sont plus grandes encore en Hongrie que de quelque côté que ce soit, et il est certain que les Turcs trouveraient plus de résistance de la part des Vénitiens et de celle des Moscovites que de celle de l'Empereur (1). »

Avant que cette dépêche eut été écrite, Ferriol avait eu, le 10 octobre, une audience du grand-vizir, qui lui avait le premier demandé des nouvelles de la Hongrie. Le vizir lui fit entendre, du reste, que le Sultan se croyait toujours lié envers l'Empereur par un article secret du traité de Carlowitz, qui défendait aux Turcs de secourir les rebelles de cette contrée. Il se plaignit aussi de ce que Rakoczy n'eût rien fait savoir de ses intentions à la Porte. Enfin, et là peut-être était tout le secret de sa politique, il parut frappé de la peine qu'avait la France à maintenir sa supériorité militaire. Il conclut en déclarant que la Turquie devait avant tout se consacrer à ses affaires intérieures (2). Du

(1) Le Roi à Ferriol, 16 octobre 1703. — *Constantinople*, t. 40, fol. 47-50.
(2) Ferriol au Roi, 9 novembre 1703. — *Constantinople*, t. 40, fol. 144-154.

reste, il ne fut pas donné au vizir de veiller longtemps à l'exécution de ce programme. Quelques semaines plus tard, il était renversé, lui aussi, et Hassan-Pacha, favori et beau-frère du Grand-Seigneur, recevait ses fonctions avec ses titres (1).

La première entrevue que Ferriol eut avec Hassan se passa presque entièrement en félicitations où la banalité rivalisait avec la pompe des expressions. Bien qu'il eût été entendu qu'on traiterait par écrit les affaires sérieuses, peu de jours plus tard, on causa cependant de Rakoczy, dont les troupes, assura le vizir, manquaient absolument de discipline, et qui, en somme, n'était parvenu qu'à brûler les faubourgs de quelques places. Notre ambassadeur prit la défense de Rakoczy, et, afin de tenter Hassan-Pacha, il lui affirma que dans Petervaradin il y avait tout au plus douze cents Impériaux, et pas plus de deux à trois mille en Transylvanie. Le vizir, désireux de prouver son bon vouloir, annonça que le baron Orlay venait d'emmener en Hongrie tous les hommes valides qu'il avait pu découvrir dans la colonie hongroise établie depuis la dernière paix assez près de Widdin et dont Tôkôli était le chef titulaire. L'Autriche, suivant Hassan, ne manquerait pas de s'en plaindre, mais cette considération ne l'avait pas arrêté. Au surplus, pour le moment, il était accablé d'affaires; l'hiver une fois venu, il aurait plus de loisirs (2). Ferriol signala bientôt quelques préparatifs de guerre. Mais, si les uns disaient qu'ils avaient pour but la Hongrie, d'autres répandaient le bruit qu'on les destinait à la Morée, dont le grand-vizir était originaire (3).

Le moment sembla venu à Ferriol de frapper un coup d'éclat. Dix mille écus avaient été mis à sa disposition « pour engager les principaux officiers de la Porte à faire pencher

(1) Ferriol au Roi, 3 décembre 1703. — *Constantinople,* t. 40, fol. 170-171.
(2) Ferriol au Roi, 11 décembre 1703.— *Constantinople,* t. 40, fol. 184-188.
(3) Ferriol au Roi, 27 janvier 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 208-209.

la balance pour la guerre en Hongrie [1] ». Au-dehors, les conjonctures paraissaient les plus favorables du monde. Rakoczy battait l'estrade aux portes de Vienne, et ses impromptus militaires produisaient une vive émotion dans le monde musulman [2]. A l'ouest, simultanément, l'Électeur de Bavière, maître de tout le haut Danube, et posté devant Augsbourg, n'attendait plus que le retour de la belle saison pour opérer sa jonction avec l'ancienne armée de Villars, que Tallard venait de ravitailler et de renforcer, grâce à une marche des plus heureuses à travers les défilés de la Forêt-Noire [3]. Ferriol, en adroit Provençal qu'il était, ne se borna donc pas à montrer au vizir à quel point il était de l'intérêt du Sultan d'occuper les milices de l'Empire turc, et surtout de les éloigner de Constantinople, s'il voulait régner véritablement sous le nom de son maître. Ce fut alors qu'il songea à envoyer à Rakoczy son secrétaire Michel, dont nous avons déjà eu occasion de parler, et qui devait avant tout décider le généralissime hongrois à prendre enfin avec le gouvernement turc l'initiative des relations jugées si utiles par Louis XIV [4].

Le passeport dont Michel avait besoin fut une occasion naturelle pour Ferriol de revoir le premier ministre d'Achmet, le 20 mars. Dans cette audience, qui dura deux heures, il s'évertua à convaincre Hassan que, si l'Électeur de Bavière devenait Empereur, la Turquie se trouverait sans doute appelée à recueillir tôt ou tard une partie des biens de la maison d'Autriche. Rakoczy, ajouta-t-il, se trouvait déjà à la tête de plus de vingt mille hommes de troupes régulières, et ne connaissait pas le nombre des autres. Le vizir promit le passeport, non pas sans une certaine contrariété. Il redit que la Porte avait déjà envoyé à Belgrade et à

---

(1) Le Roi à Ferriol, 14 janvier 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 168
(2) Ferriol au Roi, 12 février 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 218-219.
(3) Le Roi à Ferriol, 14 janvier 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 161-164.
(4) Ferriol à Torcy, 15 février 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 224.

Temesvar environ dix mille hommes, qui ne tarderaient pas à être rejoints par beaucoup d'autres encore[1]. Depuis plusieurs jours, l'interprète Fronton avait été chargé de dresser un « Mémoire » étendu en vue du passeport, et de bien insister sur ce fait que Max-Emmanuel n'était plus qu'à quelques marches de Vienne. En ce qui concernait les scrupules religieux et les engagements de Carlowitz, Fronton devait tâcher de démontrer, un peu *alla turca,* qu'il n'y avait plus lieu de s'en préoccuper. Les armées impériales ayant été expulsées de la Hongrie, si les Turcs entraient dans ce royaume, ce ne serait plus en effet l'Empereur qu'ils attaqueraient, mais bien les détenteurs actuels de son pouvoir, qui seuls seraient en droit de se plaindre[2]. Une fois muni de son passeport, Michel quitta Constantinople le 2 avril, avec les officiers qu'il avait mission d'amener à Rakoczy[3].

Un instant, Ferriol crut avoir touché au but. Le 25 avril 1704, il informa le grand-vizir de la prise de Linz par Max-Emmanuel, en même temps que de celle de Kanisza, Vesprin, Sopron etc.... par les Hongrois. Hassan compléta ses renseignements en lui apprenant d'autres succès de Rakoczy. De là pour notre ambassadeur une occasion toute naturelle de faire remarquer que le Sultan pourrait, dès que bon lui semblerait, rentrer dans Petervaradin. Le ministre du Sultan répliqua qu'en effet rien ne serait à présent plus facile que de reprendre cette place, mais que, encore bien que ce fût l'intention de la Turquie de la récupérer un jour ou l'autre, avec tout ce qu'elle avait perdu, et n'importe à quel prix, il lui manquait la possibilité morale de le faire, n'ayant pas été provoquée depuis la dernière paix. A cela Ferriol répliqua très vivement « qu'on donnait quelquefois la main à un ennemi qui n'avait

---

(1) Ferriol au Roi, 28 mars 1704. – *Constantinople,* t. 40, fol. 244-251.
(2) *Constantinople,* t. 40, fol. 241-243.
(3) Ferriol à Torcy, 8 avril 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 258-259.

de l'eau que jusqu'à la ceinture, mais qu'on ne le ménageait plus, lorsqu'il en avait jusqu'à la bouche ». Durant la dernière guerre, remarqua-t-il ensuite, l'Autriche avait pour alliés la Moscovie, la Pologne, la République de Venise, et tirait même des secours considérables de l'Allemagne, tandis qu'à présent elle était épuisée. La suite de la conversation laissa voir que c'était surtout à l'intention des Moscovites que la Porte désirait se recueillir et conserver sa liberté d'action [1]. Les fortifications que le tzare faisait élever à Petropolis et à Asac (?) l'inquiétaient de plus en plus [2]. Le khan des Tatares avait déjà écrit à ce sujet. Du reste, le vizir affirma encore qu'une bonne partie des garnisons envoyées à Belgrade et à Temesvar avait été s'enrôler dans l'armée de Rakoczy. Beaucoup aussi de « confiniaires », c'est-à-dire d'habitants des confins, avaient imité cet exemple, quitte à rentrer chez eux, aussitôt après avoir recueilli un large butin [3]. L'envoyé de l'Empereur était même venu se plaindre de ce qu'on eût trouvé en Hongrie quantité de cadavres turcs [4]. Le vizir, voulant terminer par une bonne parole, attesta qu'il venait de donner les ordres les plus précis aux pachas des frontières pour laisser circuler les émissaires et les lettres, tant de Rakoczy que de Ferriol.

L'assertion était véridique. Un premier agent du prince, il est vrai, André-Bey, avait été arrêté à Temesvar en vertu du traité de Carlowitz, et il avait dû rebrousser chemin vers son maître avec les lettres et le chiffre dont Rakoczy l'avait chargé pour Ferriol. Mais, bientôt, un second envoyé, le baron Andrassy-Fileky, perça sans peine les lignes turques. Il est vrai qu'on se saisit de ses lettres, mais on les rendit sans difficulté à Ferriol, qui, malheureusement, n'avait pas reçu le chiffre indispensable pour les

---

(1) Ferriol au Roi, 5 mai 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 261-266.
(2) Ferriol au Roi, 13 juin 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 271.
(3) Michel à Ferriol, 16 juin 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 317.
(4) Ferriol au Roi, 13 juin 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 273.

comprendre. Il eut du moins cette consolation qu'Andrassy lui en put expliquer de vive voix, et par à peu près, les points essentiels. Cette relation orale lui permit d'agir comme s'il avait réussi à déchiffrer ce qui lui était parvenu (1) et d'exposer en détail au gouvernement ottoman la situation, ainsi que les *desiderata*, des patriotes hongrois (2). D'après eux, ils étaient au moins cent mille sous les armes. Trois corps principaux, et mieux organisés que le reste, sous Forgatz, Bercsényi et Rakoczy lui-même, qui assurait entre les deux autres un contact perpétuel, tenaient en échec toutes les armées de Léopold, et marcheraient hardiment sur Vienne, dès que les Franco-Bavarois en auraient commencé le siège. Si Max-Emmanuel, au contraire, prenait une direction différente, ils achèveraient de chasser les Allemands de tout le plat pays et entameraient le siège des forteresses. Seulement, afin d'éviter que cette guerre ne traînât en longueur, Rakoczy sollicitait de la Porte un ordre secret qui permît aux pachas de Belgrade et de Temesvar de laisser passer subrepticement jusqu'à lui un renfort de dix à douze mille hommes. Le grand mal était qu'il n'osait pas en faire la demande directement.

Ferriol se chargea de le suppléer, et présenta sa requête au grand-vizir. Celui-ci commença par déclarer que, Rakoczy ne lui ayant point écrit, il n'avait aucune réponse à lui faire. En vain Ferriol se chargea de lui transmettre toutes les communications possibles. Le vizir détourna la proposition, en déclarant que Rakoczy n'était en somme qu'un chef de parti, non un souverain légitime, que son maître avait les mains liées par le respect dû aux traités, et qu'il aimait mieux attendre que l'Empereur l'eût attaqué, pour prendre la revanche sur laquelle il comptait. Hassan rappela d'ailleurs que François Ier était l'unique prince chrétien en faveur de

(1) Ferriol au Roi, 25 juin 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 276-278.

(2) V. le *Mémoire,* d'après les lettres de Rakoczy apportées par Andrassy, dans *Constantinople,* t. 40, fol. 281-284.

qui la Porte eût jamais tiré l'épée. Il voulait bien seulement recevoir un envoyé de Rakoczy, mais un envoyé qui fût muni d'une créance pour le Sultan. Andrassy repartit donc avec un sauf-conduit et une escorte (1), mais sans toutefois avoir fait faire un pas au rapprochement souhaité par la France. Le grand-vizir ayant répété un peu plus tard à Ferriol qu'on ne s'intéresserait à Rakoczy que lorsqu'il se serait donné la peine de demander quelque chose, Ferriol lui écrivit pour le presser d'envoyer un fondé de pouvoirs et de déclarer ses intentions, la démarche ne dût-elle servir que pour la campagne prochaine (2). Notre ambassadeur ne reçut de lui, au retour de Michel, comme nous l'avons vu, qu'une nouvelle prière d'intervenir au nom de la France auprès de la Porte (3). Décidément, c'était bien un parti-pris chez Rakoczy de ne s'adresser directement, ni au Sultan, ni à ses ministres. Dès lors la politique française à Constantinople était irrémissiblement vouée à l'impuissance.

La fierté de Rakoczy provenait surtout d'un juste sentiment de méfiance. Il redoutait alors les Turcs presque autant que l'Empereur, qui, en effet, n'avait rien omis pour les lui rendre suspects (4). Le bruit courait même que son ambassadeur, Dahlmann, avait offert de sa part à la Porte la cession de tout le pays compris depuis Szeged et Kalocza jusqu'à Belgrade, y compris Osiek et Petervaradin, à la condition qu'elle se chargerait de donner le coup de grâce à la révolte en Hongrie. En cas de refus, Dahlmann n'aurait pas craint d'ajouter que son maître, s'il le fallait, s'adresserait aux Tatares pour cette exécution (5). Aussi, comme Andrassy l'avait confessé à Ferriol, Rakoczy « s'accommodait assez de faire seul ses affaires, craignant

(1) Ferriol au Roi, 16 juillet 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 286-292.
(2) Ferriol au Roi, 13 août 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 318-320.
(3) Rakoczy au Roi, 9 août 1704. — *Hongrie*, t. 9, fol. 315.
(4) Le Roi à Ferriol, 12 juin 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 227-231.
(5) Ferriol au Roi, 22 juillet 1704. — *Constantinople*, t. 40, fol. 305-307.

que, si les Turcs entraient en Hongrie avec une puissante armée, ils ne gardassent tout ce qu'ils auraient pris [1] ». Michel, d'autre part, avait écrit du camp hongrois : « J'ose avancer, après tout ce que je vois et ce que j'entends, que le prince Rakoczy ne souhaite pas de faire une plus grande diversion, et il conserve toujours quelque inclination pour la maison d'Autriche [2]. » Bientôt survint à Constantinople la nouvelle du désastre de Hochstætt. Ce très grave incident n'était pas propre à amener le Sultan aux vues de la France. Ses conseillers habituels, par surcroît, se montraient fort mécontents de ce que Rakoczy fût à la veille d'accepter du suffrage populaire, sans leur assentiment, la principauté de Transylvanie. Ils se plaignaient aussi de ce qu'il avait négligé de prendre livraison de poudres mises obligeamment par eux à sa disposition [3]. Un autre détail acheva de faire voir combien le crédit de la France avait diminué à Constantinople, depuis sa catastrophe militaire. Hassan-Pacha ayant été remplacé le 28 septembre par Calaykoa, dit Achmet-Pacha, ce nouveau grand-vizir, dès le lendemain 29, fit cesser brusquement la fête et les illuminations organisées par notre ambassadeur à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne [4]. C'en était fait de notre influence chez les Turcs en même temps, sinon tout-à-fait au même degré, que chez les Hongrois.

On le voit, la salutaire diversion dont Louis XIV avait tâché de faire de la Hongrie le centre principal, avec le concours de plusieurs puissances du nord et de l'est, cette diversion, qui seule pouvait le sauver, avorta sous toutes ses formes et à différentes reprises. Il restait à peu près seul en Europe, presque sans attaches officielles avec

---

[1] Ferriol au Roi, 16 juillet 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 301.

[2] Michel à Ferriol, 10 juin 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 315.

[3] Ferriol au Roi, 1er et 15 septembre 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 325-327 et 337-340.

[4] Ferriol au Roi, 18 octobre 1704. — *Constantinople,* t. 40, fol. 344-350.

les autres États [1]. Les coalisés, eux, avaient été plus heureux à l'intérieur même de son royaume. Ils avaient réussi à y organiser, avec la complicité de mauvais Français, une insurrection redoutable, qui, pendant plusieurs années, absorba une notable partie de nos forces militaires et ajouta les horreurs de la guerre civile aux périls de la lutte internationale. Nous voulons parler des protestants de notre pays, de ceux des Cévennes surtout, qui se firent, par folie religieuse, les meilleurs alliés de nos ennemis et contribuèrent à maintenir longtemps la victoire sous leurs drapeaux. Il n'entre pas dans notre cadre de résumer les campagnes successives de trois maréchaux de France, Montrevel, Villars et Berwick contre des bandes de sectaires fanatisés et d'aventuriers sans instinct national. Nous croyons seulement devoir marquer, en quelques mots,

---

(1) Aussi longtemps que dura la guerre, le nombre des représentants de la France à l'étranger se trouva singulièrement réduit, comme, par réciprocité, celui des ministres étrangers en France. Torcy ne voyait plus paraître à ses audiences du mardi, au plus fort de la guerre, outre le nonce ordinaire (Gualterio) et le nonce extraordinaire (Salviati), que les agents, quel que fût leur titre, d'Espagne (duc d'Albe), de Suède (Cronström), de Danemark (Meyercroon), de Bavière (Monasterol), de Gênes (Rivarol), de Florence (Rinuccini), de Venise, de Parme, de Mantoue, de Portugal, de Saxe-Gotha, et quelques autres encore. Il y faudrait en effet ajouter les chefs de missions temporaires, tels que Vétes, pour Rakoczy, Matviéève, pour Pierre-le-Grand, etc... Nos agents, officiels ou officieux, au-dehors, constituaient un corps diplomatique beaucoup plus considérable. A Rome, Louis XIV donna en 1706 pour successeur à Janson-Forbin un autre cardinal, la Trémoille, que son frère, simple abbé, secondait à Naples. MM. de Bonnac, Campredon, Poussin, Ferriol, de Luc, Pomponne, Louciennes et, après lui, Iberville, d'Audiffret, des Alleurs et Maron, soutenaient ses intérêts en Pologne, en Suède, en Danemark, à Constantinople, en Suisse, à Venise, à Gênes, à Nancy, à Florence, en Hongrie, etc... La liste complète des agents salariés, mais non accrédités, qui occupaient un poste fixe, et envoyaient des correspondances régulières à la Cour, serait plus longue. On y verrait figurer : à Vienne, Pastor; à Londres, Guenin; à Berlin, de Vaux; en Hollande, Brinck (sous le pseudonyme de Deschamps); à Bâle, Rodolphe Meyer et Zorn; à Livourne, le chevalier Richani, etc.... On trouvera le nom des autres, et le chiffre de leurs émoluments, notamment dans *France*, t. 307.

l'intimité des rapports établis entre les Cévenols et leurs coreligionnaires de la Sainte-Alliance.

Autour de Guillaume III, qui avait eu pour précepteur un Français, Samuel de Chappuzeau, nous voyons graviter deux chefs du protestantisme français, qui tous les deux s'étaient volontairement retirés de la Cour de Versailles, Ruvigny et Schomberg. Le premier avait naturellement perdu en 1685, par suppression d'emploi, sa dignité de « député général de la religion réformée », avec les émoluments attachés à cette vice-royauté nominale. Ruvigny passa en Angleterre avec ses deux fils et l'autorisation du Roi en février 1686 (1), s'y transforma en « lord Galloway » au contact du sceptre de Guillaume III, et ce fut l'héritier de son nouveau titre qui conduisit la première armée anglo-portugaise à la rencontre des forces de Philippe V. L'autre, Schomberg, d'origine et de cœur germaniques, avait reçu encore une gratification de vingt mille écus de Louis XIV au moment même où tout se préparait pour révoquer l'édit de Nantes. Il avait également obtenu de Sa Majesté la permission de se retirer à Lisbonne (2), qu'il quitta bientôt pour aller servir en Brandebourg et en Angleterre. Son fils aîné, assez peu rigide, car il avait épousé une « bâtarde » du Palatin (3), fut aussi l'un des généraux ennemis les plus acharnés contre l'État où ses ancêtres étaient venus chercher fortune, et l'y avaient trouvée. Manchester entretenait en qualité de secrétaire un huguenot français qui exportait de fausses nouvelles de France en Hollande, pour les réimporter ensuite de Hollande en France (4). De même, Marlborough soudoyait comme correspondant un certain Étienne Caillaud, chargé de le tenir au courant des affaires du

---

(1) *Mémoires de Sourches,* t. 1, p. 320 et 357.

(2) Dangeau, t. 1, p. 215 et 308.

(3) Saint-Simon, t. 16, p. 276.

(4) D'Avaux à Torcy, 28 juillet 1701. — *Hollande,* t. 194.

royaume [1]. L'Électeur de Brandebourg avait pris également à ses gages un sieur Falaiseau, qu'il employa comme agent politique à Madrid et à Lisbonne [2]. Le pasteur Jurieu, qui avait quitté la France de son plein gré avant 1685, organisait, dès 1696, dans nos principaux ports, un service régulier d'espions au profit de Sa Majesté britannique [3]. Au printemps de 1703, il débarquait à La Haye un émissaire, se qualifiant comte de Solange, et arrivant tout exprès de Paris pour concerter avec le Pensionnaire et ses affidés « l'affaire des Cévennes [4] »,... « la plus propre à faire une puissante et sensible diversion à la France ». Les rudes montagnards du Rouergue, du Quercy et du Vivarais pouvaient s'être laissé entraîner sans beaucoup réfléchir. Mais la culpabilité était bien plus grande pour les officiers religionnaires, presque tous nobles, qui n'obéissaient qu'à la passion de la vengeance, et ne voulaient pas voir que, si leur patrie avait des torts envers eux, ses malheurs immérités valaient de leur part quelque pitié. A la suite des Louvigny, Chauvet, Bellisle, la Mélonière, Belcastel, Miremont, Labarthe, Lubière, Vessouze, Marthon, habitués à commander les calvinistes français au service de la Grande-Alliance [5], on trouverait peut-être, dans quelque coin obscur, les aïeux des Bronsart de Schellendorf et des Verdy du Vernois [6]. Que dire enfin de ce Jean Cavalier, qui, après avoir reçu de la confiance de Louis XIV un régiment de monomanes bibliques, avec pension, en mai 1704, déguerpit en septembre de Belfort suivi de sa troupe, et, après nous avoir chaudement disputé la victoire à Almanza, eut la

---

(1) Les plénipotentiaires à Torcy, 6 avril 1710, et Torcy aux plénipotentiaires, 15 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.

(2) Rouillé au Roi, 8 et 14 mars 1701. — *Portugal*, t. 35, fol. 239 et 245.

(3) F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. 10, p. 82-141.

(4) Barré à Torcy, 25 mai 1703. — *Hollande*, t. 200.

(5) Lettre à Boufflers, 13 janvier 1702. — *Hollande*, t. 198.

(6) « Dans la guerre pour la succession d'Espagne, les réfugiés soutinrent la réputation qu'ils avaient acquise en Italie et dans les Pays-Bas. Marlborough et Eugène furent témoins de leur héroïsme sur les champs

honte de finir sa carrière de *condottiere* rustique en qualité de major-général anglais, gouverneur de Jersey ?

Nous ne voulons pas insister sur ces douloureux souvenirs. L'histoire, à notre sens, est une école de vérité et de justice, non pas un réservoir sans fond de haines immortelles. La diplomatie officielle a peu de chose à voir d'ailleurs dans l'insurrection néfaste des Cévenols. On ne peut pas cependant, en y songeant à deux siècles de distance, éviter de se demander de quel poids elle eût pesé dans la balance où s'agitaient les destinées de la France, si Louis XIV ne s'était pas préoccupé de réprimer l'audace des sectaires qui, dès 1683, dans le Vivarais, occupaient leurs loisirs à fusiller les dragons chargés de leur porter des paroles de clémence et demeurés l'arme au bras (1). Leurs défenseurs diront peut-être que, pendant la Fronde, les calvinistes s'étaient montrés dociles. Oui, sans doute, grâce à l'extrême dextérité de Mazarin dans le maniement des hommes, grâce à des libéralités en numéraire, grâce surtout

---

de bataille et de leur entier dévouement à leur nouvelle patrie. En 1704, Henri du Chesnoi commanda l'assaut qui livra Landau aux alliés. Dans toutes les autres occasions d'éclat, aux batailles d'Hochstædt, de Cassano, de Turin, aux sanglantes rencontres d'Oudenarde et de Malplaquet, au siège de Mons, on les vit braver la mort avec l'intrépidité la plus rare, et se signaler autant que leurs compagnons d'exil qui combattaient sous le drapeau de Guillaume III. Outre les officiers de tout grade répandus dans les divers corps de l'armée prussienne, trois régiments, commandés par Varennes, du Portail et du Trossel, étaient entièrement composés de réfugiés. Le prince royal les vit combattre à Malplaquet, et fut tellement frappé de leur brillante valeur qu'après son avénement au trône il choisit parmi eux les principaux officiers avec lesquels il réorganisa son armée. » Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, t. 1, p. 185-186. — Nous ignorons si M. Weiss, qui a été longtemps professeur dans un Lycée de Paris, manifestait la même indulgence pour les émigrés et les Vendéens, cherchant à sauver, les uns, leur tête, les autres, une dynastie à laquelle ils attribuaient une bonne part dans la grandeur politique et morale de leur pays, et incapables, en tout cas, de pressentir à quel degré de prestige la Révolution, en moins de cent ans, élèverait la France.

(1) *Mémoires de Noailles*, t. 1, p. 42.

à sa bonne étoile, qui lui permit de « souffler » à Turenne son armée en temps utile, ce qui n'empêcha pas du reste Turenne de prendre bientôt les armes contre le gouvernement légal (1). Mais, depuis que le prince d'Orange avait ceint sur son front la couronne d'Angleterre, le protestantisme avait retrouvé des forces inattendues et se sentait de taille à prendre sa revanche du siège de La Rochelle. Que serait-il advenu de notre pays, si les huguenots nés en France avaient conservé au commencement du XVIIIe siècle les 200 places de sûreté avec l'organisation militaire et judiciaire, garantie en 1598 par Henri IV, et qui faisaient d'une association, en apparence uniquement religieuse, un État hostile dans l'État français ? Ce que le royaume avait perdu, au point de vue de son industrie et de son commerce, par suite des persécutions de Louis XIV, nous sommes porté à penser qu'il l'a récupéré largement, au profit de notre unité nationale, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

(1) Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. 3, p. 168 et 415.

CHAPITRE CINQUIÈME.

PROJETS POUR DÉMEMBRER L'ESPAGNE.

Si l'on voulait sauvegarder les intérêts de la France, et, dans une certaine mesure, la royauté de Philippe V, il ne restait plus en 1704 qu'un moyen, le démembrement de la monarchie de Charles II, et par conséquent un retour à l'idée de partage. Cet expédient, avant d'être introduit de rechef par notre diplomatie dans la politique européenne, avait déjà fait depuis plusieurs années une première apparition, fugitive, il est vrai, mais récurrente, dans les rapports du Roi avec l'entourage de son petit-fils. Il était limité toutefois, et ne s'appliquait qu'aux Pays-Bas. Assez naturellement, la France ne se résignait pas à voir lui échapper tout entière cette ample monarchie de Charles II où elle avait cru longtemps moissonner pour son compte. Les efforts ruineux auxquels elle se condamnait pour soutenir sur son trône le prince appelé par le vœu national et la volonté du défunt roi lui donnaient quelque droit à réclamer une indemnité. On n'avait plus d'ailleurs de ménagements à garder avec la Hollande. C'est ainsi que Torcy et son maître en étaient revenus à caresser le rêve de la réintégration

dans la monarchie française des domaines soumis à ses anciens vassaux, les comtes de Flandre. Du reste, un certain nombre d'Espagnols, aussitôt après l'avènement de Philippe V, avaient déclaré l'occasion excellente afin de se débarrasser honorablement d'une annexe aussi compromettante que dispendieuse. A diverses reprises, Molez s'en ouvrit à Villars. A l'en croire, « pour donner à l'Espagne moyen de ramasser un peu ses forces, il fallait qu'on suppliât Sa Majesté très chrétienne de faire un échange du Roussillon avec la Flandre; que, si Sa Majesté ne voulait rien donner, il valait encore mieux la remettre entre ses mains pour rien présentement pour se soulager d'un fardeau qui les accable depuis cent ans et pour faire enrager les Hollandais (1) ». Au-dehors, il courait des bruits de cession extorquée, que Louis XIV s'empressait de désavouer (2). Pourtant, à peine la Grande-Alliance était-elle décidément constituée que le Cabinet de Versailles sonda le terrain au moyen de Marcin, qui le représentait auprès de la Cour d'Espagne, mais qui lui-même était Flamand de naissance. Le secrétaire d'État lui adressa donc, le 30 octobre 1701, le billet suivant :

« Vous ne serez pas surpris, Monsieur, de l'article que vous trouverez dans la lettre du Roi. Vous vous y attendiez à votre retour d'Italie. Pour moi, je vous avoue que je voudrais que cette occasion servît au moins à faire céder les Pays-Bas par le roi catholique à Sa Majesté; que, moyennant cette cession, elle se chargeât de la défense du reste des États de la monarchie d'Espagne. La guerre en serait, je crois, plus aisée à soutenir, et la paix, pas plus difficile à faire. Je l'avais proposé à Sa Majesté, et j'ai bien envie de vous envoyer par le premier courrier le « Mémoire » que j'en avais dressé. On croirait *(sic)* qu'on y trouverait de grandes difficultés de la part de l'Espagne. Je ne le crois pas, et j'ai peine à me persuader que le

---

(1) Villars au Roi, 5 janvier 1701. — *Vienne*, t. 76, fol. 171.
(2) Le Roi à d'Avaux, 3 mars 1701. — *Hollande*, t. 193.

roi catholique n'eût moins de peine à donner les Pays-Bas au Roi, son grand'père, et à sa maison, qu'à la maison d'Autriche. Enfin, il n'est point juste que la France fasse la guerre sans dédommagement, et il n'y en a pas de plus naturel. Je vous demande, s'il vous plaît, votre avis sur cette pensée. Vous savez que nous en avions déjà parlé [1]. »

La dépêche royale prenait les choses de plus haut :

... « Il est temps que vous lui disiez (à Philippe V), pour lui seul, que je n'ai consulté jusqu'à présent que la seule tendresse que j'ai pour lui, et que ce motif m'a fait faire les derniers efforts pour défendre ses États; que je souhaiterais de pouvoir les continuer; que je le ferais avec le même empressement; que j'avais lieu d'espérer que les secours de l'Espagne me mettraient en état de le faire; mais qu'il sait bien qu'elle ne m'en donne aucun, et qu'il n'y a pas même lieu de prévoir qu'elle en puisse fournir à l'avenir, ni pour les dépenses courantes, ni pour le dédommagement de celles que j'aurai faites. Vous lui ferez voir combien la guerre d'Italie est onéreuse, les grandes sommes d'argent qu'elle fait sortir de mon royaume, et le nombre d'hommes dont elle cause la perte; que je l'avais bien prévu avant que d'y envoyer mes troupes; que, cependant, cette considération ne m'a pas retenu, jugeant alors qu'une campagne suffirait pour faire sortir les Allemands d'Italie; que, désormais, on ne peut y prévoir qu'une guerre très longue, impossible à soutenir par mes seules forces, étant obligé d'en avoir encore de considérables sur le Rhin et dans les Pays-Bas; que ce serait ruiner la France sans sauver l'Espagne; qu'il faut par conséquent songer nécessairement aux moyens de faire promptement la paix; que je vois avec un sensible déplaisir qu'elle doit être achetée par la cession de quelques États dépendant de la monarchie d'Espagne, mais qu'il faut bien en prendre la résolution; qu'on doit seulement la tenir dans un profond secret, car il est certain que les ennemis, profitant de cette connaissance, se rendraient bien plus difficiles sur

---

(1) Torcy à Marcin, 30 octobre 1701. — *Espagne*, t. 98, fol. 247.

la paix et demanderaient des avantages que le roi d'Espagne ne pourrait accorder. Ainsi, mon intention est de l'instruire du véritable état des affaires, de lui faire voir qu'on ne peut soutenir la guerre; que, cependant, je ferai de ma part toutes les démarches nécessaires pour obliger nos ennemis communs à souhaiter la paix et à regarder comme un grand avantage pour eux ce que l'Espagne pourrait céder de moins important pour elle.

Il faut que le roi d'Espagne ne communique à personne de son Conseil ce que vous lui direz. On garde difficilement le secret en Espagne, et il est de la dernière importance que celui que vous avez à lui confier de ma part ne soit point pénétré. Je vous ferai savoir quand il sera temps que vous en parliez au comte de San-Estevan. Vous connaissez ses bonnes intentions. Ainsi, je suis persuadé qu'on pourra lui faire part plus tôt qu'à tout autre de l'état des affaires et même consulter avec lui les mesures que le roi d'Espagne devra prendre et les cessions qu'il pourra faire. Mais il n'en est pas encore temps (1). »

Marcin s'expliqua très nettement avec Torcy le 15 novembre.

« J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, que ce serait assurément la plus belle et la plus importante acquisition que la France pût faire, et que la conjoncture paraît favorable, en quelque manière, pour tenter d'en faire la proposition; mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il m'y paraît en même temps un grand nombre d'inconvénients et d'oppositions. Je ne doute point, Monsieur, que le roi d'Espagne, ne consultant que son inclination, n'eût moins de peine à céder les Pays-Bas au Roi son grand'père, par la protection duquel seul il se soutient, qu'à la maison d'Autriche, son ennemie personnellement, et qui l'a toujours été de sa maison; mais il faut compter que le roi d'Espagne, jusqu'à présent, bien loin d'être capable de se déterminer par lui-même sur une chose de cette importance, n'est pas encore capable de vouloir quelque chose, même la moins

(1) Le Roi à Marcin, 30 octobre 1701. — *Espagne*, t. 98, fol. 250-251.

considérable, et que peut-être lui seul en Espagne, et les Français qui sont auprès de lui, pourraient concevoir que cette proposition serait fondée sur la justice et sur la raison, comme elle l'est effectivement.

Je ne sais pas même si ce ne serait pas fournir un prétexte à ses sujets mal intentionnés, tant dedans que dehors l'Espagne, dont on ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait grand nombre, de se déclarer plus ouvertement, en disant que la France, au lieu de protéger l'Espagne, n'a accepté le testament que pour profiter avec plus de facilité de son démembrement. Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que cela ne manquerait pas de réveiller la jalousie des deux nations, et de rappeler dans les esprits de toute l'Europe l'idée qu'ils ont eue, et que les ennemis de la France ont pris soin de leur bien imprimer, que le dessein du Roi a toujours été, et est encore de s'en rendre le maître.

Ce traité faisant cet effet, comme je n'ose pas en douter, il faut s'attendre à une très longue guerre, dans laquelle toutes les puissances qui n'ont point encore pris parti s'intéresseront indubitablement et se déclareront contre nous. Je ne sais pas même s'il ne serait pas capable d'exciter une assez forte jalousie pour pervertir l'Électeur de Bavière, qui jusqu'à présent a paru bien intentionné. C'est pourquoi il me semble, puisque vous voulez absolument, Monsieur, que je vous dise mon sentiment, qu'avant penser à cela il faut examiner bien sérieusement l'état présent de la France et des finances, et si elle est en état de soutenir une longue guerre contre toute l'Europe, et d'autant plus dure qu'il faut la porter dans des pays fort éloignés où l'argent de la France se consomme sans espérance de retour. Vous savez, Monsieur, bien mieux que moi que la dernière ligue ne s'est maintenue que par l'opinion et par la crainte de la trop grande puissance de la France. La manière dont elle a soutenu la guerre pendant un si long temps n'a pas dû en désabuser ses ennemis, les armes du Roi ayant eu l'avantage presque dans toutes les occasions. Que ne penseront-ils point, quand ils la verront accrue et fortifiée de la possession des Pays-Bas et de l'alliance de l'Espagne, qui était jointe avec eux dans la dernière guerre?

Vous voulez bien que j'aye l'honneur de vous dire aussi, Monsieur,

que, lorsque vous me fîtes celui de m'en parler avant mon départ, la proposition était différente, car votre vue était que, si on la faisait jamais, ce serait en offrant en échange le Roussillon, ce que le Roi tient de la Navarre, et en cédant ses prétentions bien fondées sur le reste de ce royaume; et il me semble, autant que j'en puis juger, qu'il ne convient pas de la faire, pendant que toutes les puissances de l'Europe sont armées. Je ne doute pas que le prince d'Orange, toujours appliqué à chercher des prétextes spécieux pour brouiller, ne profitât de celui-là pour exciter leur jalousie contre la France et attirer dans son parti ceux qui n'y sont pas encore [1]. »

Vis-à-vis du Roi, Marcin justifia son opposition en termes plus respectueux, mais non pas moins sincères.

... « J'ai cru devoir différer de dire au roi catholique ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me mander touchant la nécessité de faire la paix, qui ne peut et ne doit être achetée qu'à ses dépens, parce que, quoiqu'il ait beaucoup d'esprit et qu'il soit bien capable de garder le secret, comme il est impossible qu'il ne se sente encore des faiblesses de l'âge où il est, il m'a paru que cet avertissement donné dès à présent ne servirait qu'à l'intimider et à l'alarmer, et peut-être à diminuer la force dont il a besoin pour résister aux oppositions qui se trouveront certainement à sa résolution de passer en Italie... Je prendrai mon temps pour le disposer peu à peu à concevoir que, l'Espagne ne se secourant pas elle-même plus qu'elle fait, il y a lieu de craindre qu'enfin la France ne s'épuise jusqu'au point de ne pouvoir plus soutenir la guerre toute seule, et que la paix ne peut être achetée que par la cession de quelqu'un des États dépendant de la monarchie d'Espagne. Je me garderai bien de le lui dire comme une chose résolue, jusqu'à ce que j'en aye les ordres précis de Votre Majesté, mais seulement comme une chose qui peut arriver dans la suite... Je dois dire à Votre Majesté que cette nouvelle, à laquelle ils ne s'attendent point du tout, les surprendra fort, et

---

[1] Marcin à Torcy, 15 novembre 1701, Barcelone. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1598, p. 30.

réveillera dans la plus grande partie d'entre eux l'ancienne antipathie qui a été entre les deux nations.... Je connais le comte de San-Ystevan pour le plus homme de bien, et le mieux intentionné de tous les Espagnols, comme j'ai eu l'honneur de le mander plusieurs fois à Votre Majesté, et par conséquent celui à qui l'on peut s'en ouvrir plutôt qu'à tout autre; mais cependant il est à propos de ne lui en parler que lorsque les affaires seront assez avancées pour lui dire que c'est une résolution prise par une nécessité indispensable. J'attendrai les ordres précis de Votre Majesté (1). »

Louis XIV fut loin de prendre en mauvaise part une résistance bien motivée, et il approuva l'ajournement conseillé par la lettre de son ambassadeur.

« Vous m'informez par la première des raisons que vous avez de différer encore à parler au roi d'Espagne sur la nécessité de la paix et de lui faire connaître qu'il sera vraisemblablement nécessaire de l'acheter par la cession de quelque partie de ses États, l'Espagne contribuant aussi peu qu'elle fait à soutenir la guerre. J'approuve la conduite que vous vous proposez. Vous aurez assez d'occasions de lui faire voir que la faiblesse de l'Espagne empêche les succès qu'on pourrait se promettre de la guerre, que je suis chargé seul de toutes les dépenses et qu'il est impossible que je les puisse soutenir longtemps. Mais il faut qu'il paraisse encore que vous ne vous expliquez de cette manière que pour exciter ses sujets à faire des efforts pour la conservation des États de la monarchie, et, bien loin de parler présentement d'une paix désavantageuse, il faut, au contraire, fortifier l'estime du public par des idées opposées et donner de bonnes espérances fondées sur la justice de la cause du roi catholique, pourvu qu'elle soit soutenue des forces que l'Espagne doit employer dans une conjoncture aussi importante (2). «

Si Louis XIV condescendait à la méthode de temporisa-

---

(1) Marcin au Roi, Barcelone, 19 novembre 1701. — *Espagne*, t. 98, fol. 315-317.

(2) Le Roi à Marcin, 25 décembre 1701. — *Espagne*, t. 98, fol. 358.

tion provisoirement adoptée par Marcin, ce n'était pas à dire qu'il eût renoncé à l'espoir de reporter plus bas sur la Sambre et l'Escaut sa frontière du nord-est. Loin de là, il s'appliqua, en diverses rencontres et sous plusieurs prétextes, à préparer la séparation des provinces belges d'avec la métropole. Mettant à profit le blanc-seing qui lui avait été donné pour la défense de cette région, il fit adresser à Marcin, le 9 janvier 1702, un plan de réorganisation administrative des Pays-Bas. Le premier mot, qui aurait pu être le dernier, de ce projet de décentralisation dynastique, était la suppression, subsidiairement, la suspension du « Conseil suprême établi à Madrid pour les affaires des Pays-Bas [1] ». Le roi d'Espagne donna en effet, et réitéra même ses ordres « au Conseil d'État à Madrid, pour qu'il renvoyât incessamment les « Mémoires » et règlements touchant les affaires de Flandres, tant politiques que militaires, sans représentation ni réplique [2] ». Ce ne fut pas tout. Les trois pouvoirs distincts qui avaient jusque-là fonctionné à Bruxelles sous la dénomination de Conseils d'État, privé et des finances, furent réunis au mois de juin 1702 en un seul qui prit le titre de Conseil du roi. On aurait même volontiers, à Versailles, ordonné une vérification minutieuse et générale des privilèges locaux en vigueur. Enfin, lorsque Bedmar, assisté de Puységur et de Bergeyck, eut achevé de recevoir le serment des sujets de Philippe V [3], le gouvernement français en vint à menacer d'un véritable empiètement les droits du gouverneur général, c'est-à-dire de Max-Emmanuel, qui, pour se trouver alors à Munich, ne s'en considérait pas moins toujours comme le souverain présomptif des dix provinces. Sous prétexte en effet que le duc de Bourgogne était appelé à prendre dans la contrée le commandement suprême de l'armée des deux Couronnes, Louis XIV lui fit

---

(1) *Espagne*, t. 102, fol. 58-74.
(2) Marcin au Roi, 3 avril 1702. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1600, p. 60.
(3) Gachard, p. 23-59.

délivrer par Philippe V un brevet de « vicaire-général » de Sa Majesté catholique dans les Pays-Bas, titre qui réduisait l'Électeur à l'état de subordonné (1). Ainsi qu'il était facile de s'y attendre, Max-Emmanuel se montra d'autant moins disposé à accepter cette subordination qu'il venait d'obtenir éventuellement de Louis XIV la cession de la Gueldre et du Limbourg. Le Roi, voyant que Max-Emmanuel, en homme avisé, refusait de ratifier le traité du 17 juin précédent (2), se décida à tenir pour non-avenue la patente octroyée à l'aîné de ses petits-fils, et promit à l'Électeur que, « pendant qu'il serait gouverneur des Pays-Bas, il n'en serait point expédié de pareille (3) ». Marcin, qui n'avait pas été cette fois sans encourager un peu le Roi (4), conféra sur la cession promise avec Sa Majesté catholique, dont il avait déjà garanti la « soumission », et réclama une formule pour le billet qu'elle devrait écrire à Son Altesse électorale (5). Le Roi, le 29 août, s'expliqua très librement avec Marcin à ce sujet.

« Je vous enverrai incessamment le modèle du billet qu'il sera nécessaire que le roi d'Espagne donne à l'Électeur de Bavière, en exécution du dernier traité que j'ai fait avec cet Électeur. J'ai

---

(1) « *Ordeno y mando al... Elector de Baviera,... mi governador y capitan general en propietad de dichos mis Payses Vajos de Flandres y al marques de Bedmar, comandante general de ellos, y à los demas..., hacen y tengan al dicho serenissimo duque de Borgoña, mi hermano, por tal vicario general, para lo qual le doy y concedo toda mi facultad y poder, afin de que, representando mi propia persona, pueda mandar, ordenar, establecer y construir todo lo que juzgare conbeniente como si yo mismo lo mandase,* etc. » Naples, mai 1702. — *Dépôt de la Guerre,* t. 1600, p. 82.

(2) Le Roi à Marcin, 4 juillet 1702. — *Espagne,* t. 101, fol. 84.

(3) Le Roi à Marcin, 6 août 1702. — *Espagne,* t. 101, fol. 158.

(4) « Je vois que les Espagnols sensés commencent à comprendre le besoin de la paix et la nécessité de l'acheter à leurs dépens, c'est-à-dire aux dépens de la cession de quelques États de leur monarchie. J'espère être dans quelque temps mieux instruit de leurs pensées sur ce sujet. » Marcin à Torcy, 25 février 1702. — *Dépôt de la Guerre,* t. 1600, p. 34.

(5) Marcin au Roi, 11 juillet 1702. — *Espagne,* t. 101, fol. 99.

différé jusqu'à présent à vous l'envoyer, parce qu'il a toujours retardé la ratification. Il y a même eu des temps où j'ai eu lieu de douter s'il satisferait à ses engagements. Je sais présentement qu'il doit agir incessamment, et j'ai lieu de croire que je recevrai la ratification du traité avant que cette lettre parte.

La diversion que l'Électeur de Bavière fera des forces de l'Empereur est si importante que le roi d'Espagne ne doit pas regretter les avantages considérables qu'il lui promet par ce traité. Il faut même compter que, quoiqu'il ne cède que les deux moindres provinces des Pays-Bas, il est impossible que la guerre finisse sans que l'Espagne perde pour jamais ces provinces. Si elle peut avoir la paix à ce prix, elle doit la regarder comme avantageuse, contribuant aussi peu qu'elle fait aux frais de la guerre. Quoique cette vue doive demeurer secrète, il paraît cependant nécessaire que le roi d'Espagne, et même quelques-uns de son Conseil, en soient instruits, afin qu'étant préparés ils soient moins surpris des propositions qu'on pourra faire dans la suite. Il faut donc qu'ils croient que la perte des Pays-Bas est inévitable, si l'on veut conserver d'autres États plus utiles à l'Espagne. Le seul objet que l'on doit avoir est de disposer de ces provinces de manière qu'elles n'augmentent point la puissance de nos ennemis communs, et de faire en sorte, s'il est possible, que la maison d'Autriche n'en profite pas.

Le roi d'Espagne doit cependant compter que je continuerai de lui donner toutes les assistances qu'il doit attendre de mon amitié pour lui; mais, comme elles engagent à des dépenses excessives, que mon royaume en souffre infiniment, et que je ne vois qu'une extrême ingratitude de la part des Espagnols, il serait nécessaire d'avoir au moins quelque marque du besoin que la nation croit avoir de mes secours, car il paraît jusqu'à présent qu'elle est persuadée que la guerre que je soutiens me regarde uniquement, que les Espagnols ne doivent y prendre aucun intérêt, et qu'ils ne sont point obligés d'entrer dans les dépenses que je fais pour la conservation de leur monarchie.

On était convenu que l'entretien des troupes espagnoles en Flandre se ferait après cette campagne aux dépens du roi catholique. Cependant il n'est point encore en état de soutenir cette dépense, et

ces troupes ne seraient plus payées, si je voulais m'en tenir exactement à ce qui avait été réglé. Mon intention n'est pas de l'abandonner. Mais je crois qu'il doit agir comme s'il en doutait, et, sur ce fondement, il serait nécessaire qu'il m'écrivît une lettre en forme de la secrétairerie d'État, qu'il me la fît présenter par son ambassadeur, que cette lettre exprimât le déplaisir qu'il a de voir que l'état de ces affaires ne lui permet pas encore de contribuer aux dépenses que je fais pour le soutien de la monarchie; que son intention est de m'en dédommager aussitôt qu'il sera possible; qu'il me prie cependant de vouloir bien, sur cette assurance, et par la tendresse que j'ai pour lui, continuer de lui donner les mêmes secours qu'il a jusqu'à présent reçus de moi; qu'il m'assure que ni lui ni la nation n'en seront point ingrats, et qu'il n'oubliera rien pour réparer aussitôt qu'il sera possible ce que mon royaume souffre des secours que je donne à l'Espagne.

En même temps que le roi catholique m'écrira de cette manière, il sera nécessaire qu'il écrive en particulier à la reine qu'il a cru devoir faire cette démarche pour détruire les bruits que les ennemis répandent de l'ingratitude des Espagnols à mon égard, et, que, pour faire encore mieux connaître la fausseté de ces bruits, il croit à propos que la reine avec la Junte m'écrivent aussi dans le même sens. Enfin, il est bon d'accoutumer la nation espagnole à faire paraître sa reconnaissance, et jamais l'occasion ne peut en être plus favorable que lorsque le roi, mon petit-fils, étant en Italie à la tête des armées, voit par lui-même que la perte de ses plus considérables États serait inévitable, s'il n'était assisté de mes secours [1]. »

Le principe du démembrement de la monarchie échue au duc d'Anjou avait donc déjà pénétré assez profondément dans les plans secrets de Louis XIV, lorsque nos échecs en

---

[1] Le Roi à Marcin, 29 août 1702, original. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1600, p. 158. — Max-Emmanuel reçut pour lui-même la patente de vicaire-général, du camp de Luzzara. Marcin au Roi, 10 septembre 1702. — *Espagne*, t. 101, fol. 248.

Italie et en Flandre, de 1702 à 1704, l'obligèrent à y revenir, non plus pour agrandir son royaume, mais pour le maintenir intact. La lutte que nous soutenions contre la race germanique tout entière n'avait pas moins pour enjeu notre domination en Alsace que la royauté de Philippe V. La nouvelle situation politique et militaire de l'Espagne semblait d'ailleurs en rendre la division plus inévitable encore, puisqu'elle existait déjà nominalement, en attendant qu'elle existât de fait. D'abord, la Grande-Alliance, qui ne s'était constituée que sur l'axiome d'une indemnité pour l'Empereur, avait cédé d'avance au Portugal, par le traité du 16 mai 1703, un district espagnol au sud de la Galice, et la lisière occidentale de l'Estremadure, avec divers territoires en Asie et en Amérique. Mais ce n'était là que le point de départ du dépècement imminent de la monarchie espagnole. Le 12 septembre 1703, l'Empereur, ainsi que son fils et successeur présomptif Joseph, avaient renoncé à tous leurs droits sur la couronne de Charles II pour les transmettre à « l'archiduc », ce qui donnait à l'Europe la garantie désirée contre le rétablissement de la monarchie de Charles-Quint [1]. Après quoi, l'archiduc Charles, devenu Charles III, roi d'Espagne, s'était embarqué en Hollande pour les bouches du Tage, où il débarquait vers la fin de l'hiver 1703-1704. Le 1er août suivant, les Anglais enlevaient par surprise Gibraltar, qui « n'était gardé que par cinquante hommes avec un seul canon en état de tirer [2] ». Leur flotte apparaissait devant Barcelone et faisait redouter une insurrection générale en Catalogne. Simultanément, la France, victorieuse un an auparavant à Hochstætt, y subissait, grâce en partie aux fantaisies de Max-Emmanuel, un irréparable désastre, le 13 août 1704. Berwick et Velasco, le sauveur de Barcelone, avaient pu encore, durant toute cette

---

[1] On trouvera les actes dans Lamberty, t. 2, p. 518-521.

[2] Monteleone à Chamillart, 15 août 1704. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1786, p. 100.

année, sauver tant bien que mal l'unité espagnole. Mais, dès 1705, Barcelone et la Catalogne allaient être enlevées au sceptre de Philippe V par les Anglo-Hollandais. La nécessité de démembrer la monarchie de Charles II résultait donc désormais à la fois de l'état d'infériorité où se trouvait la France, et de l'état de division où venait de tomber l'Espagne elle-même.

A vrai dire, les négociations n'avaient jamais été abandonnées en Hollande, même après l'expulsion polie de Barré, qu'un officier jacobite, Hooke, fort lié avec Stanhope, avait trouvé moyen de remplacer comme correspondant [1]. Au moindre souffle propice, l'autel de la Concorde, qui semblait décidément installé à La Haye, voyait se présenter quelque fidèle intrépide, cherchant à se transformer en pontife, pour rallumer la flamme éteinte. Beaucoup passèrent sans laisser de traces, mais beaucoup aussi revinrent, inaccessibles au découragement. Il est permis de supposer qu'il ne déplaisait pas aux chefs, voire aux sous-chefs, des oligarchies provinciales, en train de se disputer alors la suprématie dans les Provinces-Unies, de traiter de pair à pair, fût-ce tout à fait sous le manteau, avec le tyran de l'Europe, et d'affecter vis-à-vis de lui le rôle du plus sage, en même temps que du plus fort. On peut encore soupçonner une partie de ces entremetteurs officieux, qui assez souvent ressemblaient, sans s'en douter, à la cinquième roue du carrosse, de n'avoir été en réalité que d'avides collectionneurs de bruits publics, écoutant de leur mieux aux portes des gens en place, et trahissant au besoin un peu plus de secrets qu'ils n'en avaient entendu. Enfin, ce ne serait peut-être pas en calomnier quelques-uns que de leur attribuer le désir très simple d'entraîner Louis XIV à une démarche imprudente, qui aurait découvert ostensiblement

---

[1] On trouvera d'assez nombreuses lettres de ce Hooke, qui, plus tard, représenta la France en Pologne, dans *Hollande*, t. 198 et 199. année 1702.

à l'Europe entière jusqu'à quel point il sentait le besoin de la paix. En somme, il n'était rien sorti des vagues efforts tentés auprès de Heinsius, après la campagne de 1703, sous la direction du Cabinet de Versailles, par Hennequin. Il en avait été de même avec l'envoyé de Holstein-Gottorp à La Haye, Petkum, qui joua aussi ultérieurement un rôle plus important, et qui se dissimulait déjà sous le pseudonyme de Larivière (1).

Malgré son récent désastre sur les bords du Danube, la France, dès 1704, était en droit d'attendre pour ses vues pacifiques quelque concours des États-Généraux. Il fallait être naïf pour croire sérieusement que les amis de Heinsius, esprits pratiques avant tout, voulussent venger, coûte que coûte, la révocation de l'édit de Nantes, et imposer à Louis XIV une tolérance religieuse qui, en bonne foi, devait être le moindre de leurs soucis, puisqu'ils en tenaient si peu compte à domicile. La tolérance à laquelle ils prétendaient le plus astreindre la France, c'était celle de leur commerce, c'est-à-dire la liberté pour eux d'accaparer le marché français, grâce à une franchise absolue et exceptionnelle. La manière dont la maison d'Autriche en usait avec les protestants hongrois n'était pas faite, en tout cas, pour lui valoir une préférence quelconque, au point de vue anticatholique, par rapport à Louis XIV. Mais l'Empereur, aux yeux des Hollandais, avait aussi d'autres torts. D'abord, cette insurrection de Hongrie, qu'il ne savait pas réprimer, les inquiétait directement, parce qu'elle pouvait compromettre l'hypothèque concédée en leur faveur, pour leurs avances d'argent, sur les mines de mercure du pays (2). Ils n'échappaient pas non plus à un sentiment de jalousie et de crainte, en songeant que les immenses sacrifices qu'ils s'imposaient ne devaient avoir d'autre résultat que de livrer à un prince

(1) Lettres à Iberville, 16 septembre 1703, et à « Larivière », 20 décembre 1703. — *Hollande,* t. 200.

(2) Lettre de La Haye, 31 juillet 1704. — *Hollande,* t. 201.

étranger des provinces si riches, si rapprochées, si convoitées! Avant même que Venlo fut tombé aux mains des alliés, on n'avait pas vu sans chagrin à La Haye le comte de Goes exiger de la population un serment d'hommage au profit de Sa Majesté impériale [1]. Avec le roi de Prusse, on avait un autre compte à régler, et un sujet d'irritation infiniment plus légitime. Ce n'était plus en qualité d'héritier universel de Guillaume III que le monarque borussien revendiquait Meurs, après l'avoir évacué, c'était parce que, selon lui, Meurs dépendait comme fief de Clèves [2]. D'autre part encore, la rivalité séculaire entre Anglais et Hollandais se trouvait aigrie par suite des allures despotiques de Marlborough. Des désordres avaient eu lieu, à ce propos, en Zélande aussi bien qu'à Nimègue [3], et il avait fallu envoyer des dragons anglais pour contenir les habitants de Zutphen [4]. Ces diverses circonstances suffisaient aux « républicains », c'est-à-dire au parti que la cabale de Heinsius exilait du pouvoir, pour battre en brèche cette cabale, s'adonner aux idées de paix et tenter un rapprochement avec la France.

Dans l'amitié par correspondance, qui continuait à couver entre Molo et Callières, on aperçoit déjà, vers la fin de 1704, les premiers germes des longues et douloureuses négociations d'où la paix, après mille et une aventures, devait éclore au bout d'une dizaine d'années. Dès le 17 octobre 1704, Callières recevait de La Haye les conditions essentielles d'un accord avec les Hollandais, avec ceux du moins que Molo fréquentait. « Si », disait Molo, « les deux Couronnes, pour sortir de cette guerre, qui a la mine de durer longtemps, veulent bien donner quelque satisfaction au fils de l'Empereur, pour lui conserver en quelque part la qualité royale qu'on lui a donnée, et donner les Pays-Bas espagnols

---

(1) Lettre de La Haye, 22 septembre 1702. — *Hollande,* t. 199.
(2) Lettre de La Haye, 25 février 1703. — *Hollande,* t. 200.
(3) Hooke à Torcy, 9 juillet 1703. — *Hollande,* t. 199.
(4) Lettre de La Haye, 20 février 1703. — *Hollande,* t. 200.

à quelque prince ami de cet État, ou qui ne leur fît point de jalousie, et assurer le commerce de ces États, il sera bon de le faire savoir à quelqu'un des bons et accrédités régents de cet État, et le plus tôt serait le mieux (1). » Trois semaines plus tard, Molo s'expliquait sur les voies et moyens à employer. Il insistait sur la force latente du parti de la paix, où figuraient, notamment, Writzen, bourgmestre d'Amsterdam, puis, son collègue Has (2), neveu de Hudde, et rappelait un précédent historique, qui était en effet d'un excellent augure, celui de Boreel préparant mystérieusement avec Callières, en mai 1696, les préliminaires de Ryswick. Puisqu'à cette époque les Hollandais ne s'étaient fait aucun scrupule de stipuler sans l'Espagne, rien n'empêchait Louis XIV de les imiter en se portant fort pour son petit-fils. Le désir de pacifier l'Europe était, à en croire Molo, très vif en Hollande, quoique peu apparent encore (3). Mais une étincelle habilement jetée enflammerait l'opinion.

Une particularité plaisait beaucoup à Callières (4) dans ces avances, c'est que le quasi-diplomate qui les prodiguait regardait comme indispensable de faire passer toutes les discussions par-dessus la tête de Heinsius, et de conquérir moralement les États-Généraux par l'influence des magistrats d'Amsterdam (5). Par malheur, les « joailliers » ne payaient guère de retour l'empressement qu'on déployait à leurs yeux. On venait encore d'en faire l'épreuve à Versailles, à la suite de quelques tentatives auxquelles s'était livrée une certaine marquise d'Illiers ou d'Illières, nièce de Dyckvelt, qui employait une partie de ses loisirs à correspondre, d'une part, avec Torcy, de l'autre, avec le fermier des douanes de

---

(1) Molo à Callières, 17 octobre 1704. — *Hollande*, t. 202. Cette lettre a été insérée au milieu de la correspondance de 1705.

(2) Callières à Torcy, sans date (septembre). — *Hollande*, t. 203.

(3) Molo à Callières, 8 décembre 1704. — *Hollande*, t. 201.

(4) V. deux « Mémoires » de Callières, octobre et novembre 1704. — *Hollande*, t. 201.

(5) Callières à Torcy, 21 février 1705. — *Hollande*, t. 202.

Rotterdam, M. de Nieupoort, et le baron de Selijs, échevin de de Liège [1]. Mais Molo était fécond en ressources. Ravi de savoir que la France ne rejetait plus *à priori* le démembrement de la monarchie espagnole [2], il suscita, ou saisit, une nouvelle occasion que, le 18 février 1705, il recommanda comme propice [3]. A Utrecht, prétendit-il, il s'était récemment produit en faveur de la paix un mouvement fort accusé, à la tête duquel se trouvait M. de Weyland, député de la ville. Callières se méfiait un peu de la solidité d'un si beau zèle chez les Hollandais. « Il faut aussi », remarquait-il, « qu'ils répondent à l'opinion qu'on a de leur bonne foi, et c'est ce que ne marque pas le silence qu'ils ont gardé jusqu'à présent [4]. »

Il fut néanmoins décidé, sur la proposition même de Callières, qu'on enverrait en Hollande un émissaire [5]. Afin d'éveiller le moins possible les soupçons, on fit choix d'un habitant de Genève [6], de confession protestante [7], nommé du Puy Saint-Gervais [8], et qui était lié avec Iberville. A la vérité, du Puy ne reçut pas de directions bien précises, attendu « qu'il n'était question jusqu'à présent que de convenir des moyens de se parler [9] ». Dans le courant de mars 1705, il trouva pourtant moyen de voir à plusieurs reprises Weyland et le Pensionnaire lui-même, qui lui délivra un passeport pour circuler à son aise pendant deux mois à travers les Provinces-Unies. Un jour même, à cinq heures

---

(1) V. ses lettres à Torcy, du 29 novembre, 10 et 11 décembre 1704, 21 janvier et 12 juin 1705 dans *Hollande*, t. 201 et 202.

(2) Molo à Callières, 11 décembre 1704. — *Hollande*, t. 203.

(3) Molo à Callières, 18 février 1705. — *Hollande*, t. 202.

(4) Projet de réponse, février 1705. — *Hollande*, t. 202.

(5) Callières à Torcy, 24 février 1705. — *Hollande*, t. 202.

(6) Torcy à Hennequin, 6 janvier 1707. — *Hollande*, t. 206.

(7) Petkum à Torcy, 30 août 1708. — *Hollande*, t. 215.

(8) Et non Saint-Germain, comme le dit M. Reynald, p. 102. V. son rapport à Torcy, en 1706, dans *Hollande*, t. 202.

(9) Note de Torcy sur une lettre d'Iberville, 25 janvier 1705. — *Hollande*, t. 204. Cf. Iberville à Torcy, 21 février 1705. — *Hollande*, t. 204.

du matin, Heinsius, Buys et quelques autres hommes d'État considérables s'assemblèrent pour délibérer sur la démarche de du Puy, démarche qui avait été communiquée aux Anglais. Le résultat fut négatif. Heinsius et Weyland se bornèrent, en fin de compte, à « l'assurer positivement que, par leur dernier traité avec l'Empereur, ils s'étaient engagés à procurer à l'archiduc la succession d'Espagne tout entière », ce qui était devenu exact, déduction faite des promesses au Portugal. La mission de du Puy se heurtait donc de prime abord à un obstacle insurmontable. Weyland, il est vrai, lui déclara, tout au contraire, avant son départ, non sans en avoir conféré « avec vingt des principaux du pays », qu'il fallait « que cette succession fût partagée... à peu près dans le génie du traité de partage ». Si les Pays-Bas tombaient dans le lot de Philippe V, les États-Généraux demanderaient alors « quelque extension, outre un nantissement pour un certain temps de certaines places ». Du Puy pensait qu'en fait de places il s'agissait de celles de la Gueldre, parce que Coehorn avait eu cette idée. Quant au nantissement, il supposait qu'on le réclamerait en amont de la Meuse, jusqu'à Namur au moins. Restait encore le commerce. Les Hollandais désiraient qu'en Espagne, de même qu'aux Indes Occidentales, non-seulement leur condition, comme celle des Anglais, n'empirât pas, mais encore que jamais celle des Français ne pût être améliorée [1].

Nous ne savons trop quelle impression produisit à Versailles ce rapport de du Puy. Au début d'une campagne, il parut sans doute bien difficile de se risquer sur un terrain de discussion aussi mouvant et entouré de tant de ténèbres. En vain Molo pressa-t-il Callières. Ses épitres du 30 avril, et des 4, 11, 18, 21 et 25 mai, accompagnées de deux lettres

---

[1] V. le « Mémoire » de du Puy, daté du 9 avril 1705, dans *Hollande*, t. 202.

de M. de Weyland, ne lui valurent qu'une courte réponse, où Callières, tout en reconnaissant les bonnes intentions des Hollandais et en proclamant celles du Roi, se bornait à dire que, « comme on ne pouvait négocier par lettres, il fallait trouver les moyens de s'expliquer de part et d'autre de vive voix (1) ». Malgré tout, le 28 mai, Molo réitéra le projet de partage qu'il avait ébauché sept jours auparavant, et dans lequel il n'était fait aucune mention de la barrière. Il demandait pour l'archiduc, soit Naples, soit la Sicile, les Pays-Bas pour l'Électeur de Bavière, ou pour le duc de Lorraine, avec rétrocession de la Lorraine au Roi, enfin, le renouvellement de tous les traités de commerce entre les deux Couronnes et les États-Généraux (2). Callières rédigea sur ces bases un « Mémoire » de plus. Il y prétendait que, si la France acceptait les conditions des Hollandais, ils seraient tenus de joindre leurs forces aux siennes pour imposer ces conditions à l'Espagne et à l'Empereur, comme cela avait été stipulé par les deux traités de partage (3). Dans le courant de juin, Callières proposa en outre que les États-Généraux envoyassent un plénipotentiaire au Sas de Gand, tandis que Sa Majesté en aposterait un à Gand même, afin qu'on pût conférer secrètement comme il avait fait naguère avec Boreel (4). Le 22 juillet, Molo répondit « qu'il fallait se déterminer à établir un fondement d'un traité antérieur pour traiter la paix future », et qu'il serait nécessaire « d'attendre la prochaine assemblée des États d'Hollande à La Haye (5) ». Le 13 août 1705, l'envoyé de Pologne « crut pouvoir et osa affirmer que l'on prendrait enfin la résolution de s'aboucher avec un député du Roi pour parler et

---

(1) Sans date. — *Hollande*, t. 202.

(2) *Hollande*, t. 202.

(3) Mai 1705. — *Hollande*, t. 202.

(4) Callières à Molo, réponse à deux lettres du 11 et du 15 juin 1705. — *Hollande*, t. 202.

(5) *Hollande*, t. 202.

traiter préliminairement des conditions de la paix générale [1] ».

La proposition, plus précise cette fois, fut saisie au vol, et l'émissaire qu'on désigna à Versailles fut encore un étranger, l'introducteur de l'ipéca en France, le docteur Helvétius, d'origine hollandaise, qui vivait à Paris, et mêlait la politique à ses occupations habituelles. Helvétius avait déjà remis à Chamillart un « Mémoire » fort long [2], où, après d'assez amples considérations sur la nécessité de ne pas sacrifier indéfiniment les vrais intérêts de la France aux intérêts mal entendus de l'Espagne, il traçait un plan de partage, aussi bizarre que hardi, de la péninsule elle-même. A son avis, le mieux serait de la couper en deux moitiés, à peu près égales. Philippe V recevrait l'Aragon, la Catalogne, Valence, les îles de la Méditerranée, Naples et la Sicile; l'archiduc, les Castilles, Léon, la Galice, l'Andalousie, Grenade, Murcie, plus toutes les possessions dans l'Océan et au-delà; le duc de Savoye, outre le pardon de ses fautes, le Milanais, diminué toutefois du Crémonais, qui serait attribué au duc de Mantoue; les Hollandais, la Gueldre; l'Électeur de Bavière, les Pays-Bas; la France enfin, la Navarre, Nice, la Savoye, Pignerol, la vallée d'Aoste, le Montferrat, Final et le Luxembourg. Le publiciste faisait remarquer avec soin qu'en créant ainsi une Espagne méditerranéenne, en quelque sorte, à côté d'une autre demi-Espagne tournée vers l'Atlantique, on coupait en deux tronçons, non-seulement la

---

(1) Molo à Callières, 13 août 1705. — *Hollande*, t. 202.

(2) *Hollande*, t. 201. M. Ledran (?) a écrit en tête de cette pièce : « De M. de Callières à M. de Torcy. » — Il y a là une double erreur, à moins qu'il ne s'agisse que d'une transmission de seconde main. D'abord, le destinataire d'origine n'était pas Torcy, puisqu'on lit sur le dernier feuillet : « à M. de Chamillart, secrétaire et ministre d'État ». Puis, l'auteur n'en était pas Callières, car, tout en gardant l'anonyme, il déclare « qu'il est étranger, sans aucune relation à la Cour » etc..., et il ajoute, en parlant de la Hollande, « qu'il ne manque point dans le pays de quelques connaissances suffisantes pour donner lieu à en faire d'autres ». La pièce est datée de 1704.

domination de la maison d'Autriche, mais jusqu'à l'unité ibérique elle-même, toujours si fatale à la France. D'ailleurs il paraissait se soucier fort peu du qu'en-dira-t-on chez les Espagnols; le secret qu'on aurait soin d'observer rendrait superflue leur indignation tardive.

Si chimérique que pût paraître cette proposition, elle fut loin de choquer la Cour. Partant du principe de la division nécessaire posé par Helvétius, Callières se mit à étudier une série de combinaisons propres à terminer la guerre [1]. Il ne classait, il est vrai, celle-ci que sous le n° 3, mais ce n'était pas à ses yeux un simple pis-aller. Au contraire, il la préconisait à certains points de vue, notamment comme pouvant amener un jour ou l'autre la réunion au royaume, soit de l'Espagne orientale, soit de l'Italie méridionale. Mais, déjà le 15 août, Helvétius avait reçu des instructions, où, du premier coup, la France offrait aux Hollandais tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement souhaiter pour eux-mêmes, et leur laissait entendre qu'on s'arrangerait quant au reste avec qui de droit.

« L'objet de la République, en commençant la guerre, a été d'assurer son commerce, sa barrière et de procurer une satisfaction à ses alliés. Ces trois articles servent de fondement au traité conclu à La Haye au mois de septembre 1701, et c'est aussi sur ces articles que le Roy est disposé d'entrer en négociation, toutes les fois qu'elle pourra demeurer secrète. Non-seulement le sieur Helvétius peut le confier au sieur Nieuport, mais il peut s'ouvrir encore davantage et lui dire, premièrement, qu'au sujet de la liberté du commerce, dont il est parlé dans les articles 2 et 8 du traité conclu entre les alliés, il sait que l'intention de Sa Majesté est d'accorder aux sujets des États-Généraux la sûreté particulière et suffisante pour la navigation et le commerce, dont il est fait mention dans l'article second, aussi bien que de porter le roi d'Espagne à leur

---

[1] Il les rédigea seulement en octobre, d'après une note ajoutée à son travail. — *Hollande,* t. 202.

accorder aussi de sa part la pleine et entière faculté, usage et jouissance de tous les mêmes privilèges, droits, immunités et liberté de commerce, tant par terre que par mer, en Espagne et sur la mer Méditerranée, dont ils usaient et jouissaient pendant la vie du feu roi d'Espagne, dans tous les pays qu'il possédait tant en Europe qu'ailleurs, et dont ils pouvaient de droit user et jouir en commun ou en particulier par les traités, conventions et coutumes, ou de quelque autre manière que ce puisse être. Ces termes étant les expressions mêmes du traité, les Hollandais ne peuvent rien demander davantage.

Secondement, le sieur Helvétius peut assurer que l'intention du Roy est de convenir aussi d'une barrière dont les États-Généraux seront contents. Il peut même laisser entendre que, si l'on entre en quelque négociation, Sa Majesté ne s'éloignera pas de traiter ce point à peu près dans le sens de l'article 5e du traité conclu avec les alliés.

L'article de la satisfaction de l'Empereur sera certainement le plus difficile, et c'est celui dont le Roy peut le moins s'expliquer. Le traité de 1701 déclare que les États d'Italie soumis à la Couronne d'Espagne feront le partage de ce prince (1). Il ne serait pas juste de proposer un pareil démembrement, lorsque les armées de l'Empereur n'ont pas encore occupé en Italie le moindre poste appartenant au roi catholique. La paix étant faite, les Hollandais trouveraient de la part de ce prince des facilités aussi grandes pour leur commerce de la Méditerranée que celles qu'ils pourraient espérer de l'Empereur. Mais, enfin, s'ils étaient contents des sûretés qu'on leur donnerait sur les deux premiers articles, on pourrait trouver de concert avec eux des expédients pour régler le troisième.

Ainsi, l'unique but du sieur Helvétius doit être de persuader, soit au sieur Nieuport, soit à ceux à qui dans la suite il pourra parler, que le Roy, étant aussi favorablement disposé pour les Hollandais, il est de leur intérêt de ne pas perdre cette conjoncture ; que, pour en profiter, il faut nécessairement choisir quelqu'un capable de

(1) Louis XIV et Torcy étaient mal informés sur ce point.

négociation qui puisse venir en France, ou aller en tel autre lieu dont on conviendrait, et y traiter secrètement avec celui que le Roy nommerait, sur tous les points qui pourraient avoir rapport à la paix générale (1). »

Helvétius ne fut guère à La Haye avant le 20 ou le 21 septembre. « Mes premières démarches, » manda-t-il, « ont été à reconnaître la situation des esprits, qui m'ont paru remplis de soupçons et de défiances. Je n'ai rien épargné pour parvenir à les dissiper, sans quoi il n'est pas possible d'amener ces messieurs à aucune ouverture; mais, quelques efforts que j'aye faits, ce n'est que d'hier seulement que le sieur Nieuport m'a donné parole de leur part qu'ils s'assembleraient aujourd'hui pour délibérer de ce qu'ils avaient à me faire savoir (2). » Bientôt Helvétius fut à même de s'aboucher à Rotterdam avec van der Dussen, Pensionnaire de Gouda (3), qui, autorisé par Heinsius, avait quitté sa ville à cet effet, et qui lui tint « des discours assez fins et aigres, » quand il s'aperçut qu'il n'avait pas de pouvoirs en règle (4). Une seconde entrevue, à Overschie, chez M. de Nieupoort, n'amena que de nouvelles récriminations. Le 23 octobre, notre docteur avoua à Chamillart sa désillusion. « Le Conseil secret de ces pays, » disait-il, « s'est imaginé, et l'on a même chargé M. de Nieupoort de me déclarer positivement qu'on commençait à me regarder comme un homme qui était seulement chargé d'épier les intentions secrètes, qui n'était armé d'aucune autorité suffisante, ce qui obligerait MM. les États à ne plus m'écouter (5). »

---

(1) Instruction pour Helvétius, 5 août 1705. — *Hollande*, t. 204.

(2) Helvétius à Torcy, 29 septembre 1705. — *Hollande*, t. 204.

(3) Cette ville portait alors d'habitude le nom de Tergauw, ou Ter Goude, ce qui l'a fait confondre par M. H. Reynald, dans son travail lu à l'Institut, avec la ville prussienne de Torgau, sur l'Elbe.

(4) Helvétius à Torcy, 2 octobre 1705. Cf. Torcy à Helvétius, 12 octobre 1705. — *Hollande*, t. 202.

(5) Helvétius à Chamillart, 23 octobre 1705. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1838, p. 309.

A Fontainebleau, on avait eu d'abord confiance. Callières, le 8 octobre, adressait à Torcy comme à Chamillart, en vue du Conseil qui devait se tenir le lendemain, une nouvelle consultation, « lui paraissant de conséquence de profiter des bonnes dispositions de la ville d'Amsterdam, » telles qu'il avait cru les entrevoir dans deux lettres d'Helvétius du 28 septembre et du 1er octobre (1). Malgré cette opinion, la réponse de Torcy, qui arriva à Helvétius le 21 octobre, « était si vague et si peu positive » que ce que l'agent secret de la Cour « en put tirer ne servit qu'à confirmer ces messieurs dans leurs préventions désavantageuses (2). » Van der Dussen finit par déclarer que ce qui nuisait le plus au parti de la paix, « c'étaient les innovations continuelles de la Cour de France au sujet du commerce hollandais ». La France venait en effet de se décider à vendre assez cher ses passeports « aux maîtres des navires » ennemis, et à imposer « chaque cent pesant de fromages ». Ce dernier crime surtout paraissait à La Haye de ceux qui ne se pardonnent pas (3). Bref, l'intendant Dugué de Bagnols ne tarda pas à écrire à Torcy, son beau-frère, « qu'un homme était venu le trouver », afin de lui dire, de la part de M. Heinsius et de M. van der Dussen, « qu'ils étaient embarrassés sur différentes propositions qui leur étaient faites par différentes personnes pour la paix, que ces propositions ne s'accordaient pas entre elles et qu'ils avaient de la peine à distinguer celles qui étaient faites par ordre, ou sans pouvoir (4) ». Le Cabinet de Versailles voulut bien compâtir à l'embarras des Hollandais. Helvétius, sans être précisément relevé de sa mission (5), fut invité, tout en

(1) *Dépôt de la Guerre*, t. 1838, p. 200, 201 et 202.

(2) Helvétius à Chamillart, 23 octobre 1705. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1838, p. 309.

(3) Helvétius à Torcy, 26 octobre 1705. — *Hollande*, t. 202.

(4) Bagnols à Torcy, 6 novembre 1705. — *Hollande*, t. 204.

(5) « Il (Helvétius) a eu quelques conférences avec M. van der Dussen, et, comme Sa Majesté a été très contente du compte exact qu'il a

prolongeant quelque peu son absence, à laisser le champ libre à un intermédiaire plus accrédité qui allait entrer à son tour dans la fosse aux lions, — ou aux ours [1].

Parmi les prisonniers français, recueillis à la bataille de Heylissem (18 juillet 1705) par les alliés, se trouvait un lieutenant-général, le marquis d'Alègre, que Marlborough avait accueilli avec affabilité. Ensuite, pendant le séjour qu'Alègre avait fait à La Haye, après sa courte captivité à Amersfoort, il avait reçu, outre un congé de deux mois pour venir en France, les confidences « de plusieurs des principaux de la République ». Ces hommes d'État, lui « témoignant une confiance particulière fondée sur la réputation de sa probité, l'avaient prié de savoir les véritables intentions du Roi pour la paix, et l'avaient assuré qu'ils en pourraient faire un bon usage, quand il reviendrait [2] ». Il fut donc convenu à Versailles que, « sous prétexte d'affaires domestiques à régler avec la comtesse de Rupelmonde », le marquis tâcherait de convaincre les Hollandais les mieux intentionnés, voire le Pensionnaire. Le 6 octobre, le Roi signa pour sa gouverne des instructions détaillées [3], suivies d'un plein-pouvoir en bonne et due forme. Il n'y

---

rendu, elle a cru que, si vous passiez en Angleterre sans rien conclure avec les Hollandais, le sieur Helvétius serait très propre à suivre la négociation que vous aurez commencée. » Torcy à d'Alègre, 5 novembre 1705. — *Hollande,* t. 204.

(1) Nous signalerons ici seulement pour mémoire certains manèges d'un abbé de Saint-Rémy, qui avait été précepteur du fils de M. de Briord. Les Hollandais s'en montrèrent mécontents (Helvétius à Torcy, 2 octobre 1705. — *Hollande,* t. 202). Mais Torcy, quelques jours plus tard, déclara ne pas même connaître de nom cet abbé (Torcy à Helvétius, 12 octobre 1705. -- *Hollande,* t. 202). Néanmoins Saint-Rémy n'avait pas dû toujours voler de ses propres aîles, car, dans l'« Instruction » qui fut donnée à l'intendant Bagnols le 6 novembre 1707, il est dit à propos de lui : « Le secret de sa première négociation a été public en Hollande presque en même temps qu'elle a commencé. » — *Hollande,* t. 212.

(2) V. ses trois lettres du 10, 16 et 21 août 1705. — *Dépôt de la Guerre,* t. 1837, p. 107, 165 et 196.

(3) Instruction pour d'Alègre, 6 octobre 1705. — *Hollande,* t. 202.

avait pas par conséquent à s'y tromper : cette fois il ne s'agissait plus de « ces particuliers, dont quelques-uns avaient parlé d'eux-mêmes et sans mission », tandis que « d'autres avaient eu un consentement tacite », mais sans autorisation de faire une proposition quelconque, encore bien que tous eussent montré « une égale envie de se faire valoir ». Presque dès le début, l'aïeul de Philippe V se résignait d'ailleurs au dur sacrifice que ses meilleurs conseillers lui avaient indiqué comme nécessaire, et soumettait son amour-propre, sinon sa conscience, à l'implacable loi du destin.

« Jusqu'à présent, le Roi a cru que son honneur l'engageait à maintenir le roi son petit-fils dans la possession de tous les États que le feu roi d'Espagne lui a laissés (1). La crainte que les Espagnols ont d'un démembrement est d'ailleurs si vive que la moindre idée d'un partage était capable de soulever la nation. Mais, après l'avoir défendue pendant cinq ans, sans en retirer aucun avantage, sans qu'elle ait elle-même contribué à sa propre conservation, il est temps enfin que le Roi songe à celle de la France, préférablement aux intérêts de l'Espagne. Sa Majesté, comme père de ses peuples, fait consister sa plus solide gloire à les soulager des charges que la guerre les oblige de porter depuis tant d'années, et est résolue désormais à faire la paix aux dépens de l'Espagne, puisqu'il est impossible de la faire autrement. Il a voulu examiner les moyens d'en faire l'ouverture, de manière qu'elle demeure secrète, et ce qu'il convient de séparer de cette monarchie pour établir enfin, après de si longues guerres, le parfait repos de la Chrétienté. »

Après s'être défendu, non sans quelque subtilité, de vouloir rompre uniquement le faisceau de ses ennemis en traitant d'abord avec les Hollandais, Louis XIV proposait pour l'archiduc, avec le titre de roi, l'Électorat de Bavière, accru « des mêmes pays que l'Empereur défunt offrait à cet Électeur

(1) Les trois mots *par son testament* ont été biffés.

afin de lui faire abandonner l'alliance » française, « savoir le duché de Neubourg, les villes impériales d'Ulm, Memmingen et Augsbourg avec leurs territoires, la souveraineté des pays situés entre le Danube », etc.... L'Électeur dépossédé recevrait en échange les royaumes de Naples et de Sicile, selon le désir qu'il avait de lui-même fait exprimer à La Haye. Les Indes, le Milanais, la Sardaigne, les îles de Majorque, Minorque et Iviça, ainsi que les places de Toscane, demeureraient unis à la Couronne d'Espagne. Cette Couronne, en revanche, acquiesçant au vif désir des Hollandais, renoncerait aux Pays-Bas, pour lesquels on ne saurait trouver un meilleur souverain que le duc de Lorraine. Toutefois, ce duc, à son tour, abandonnerait ses États à la France, qui, en vue de prévenir les agressions des Allemands, s'annexerait aussi le duché de Luxembourg, le comté de Chini, plus les trois places de Namur, Charleroi et Mons, places sur lesquelles cependant d'Alègre n'insisterait pas. Le Roi consentait également à ce que les Hollandais conservassent les provinces de Gueldre et de Limbourg, à la seule condition de ne point s'y montrer intolérants. Il admettait, en outre, que les forteresses des Pays-Bas, devenus lorrains, fussent confiées désormais à des garnisons suisses, stipendiées par le nouveau souverain, le roi de France et les États-Généraux, chaque puissance pour un tiers. Les cantons garantiraient cet arrangement. Venaient ensuite les points relatifs au commerce. Malgré « l'extrême préjudice qu'avaient causé aux Français » les avantages consentis à Ryswick en faveur des Hollandais, et « si fort qu'il fût à souhaiter qu'on pût convenir de bonne foi de ce qui peut être utile à la Hollande sans nuire à la France », néanmoins, comme il n'y avait rien de plus sensible pour eux que le commerce, Louis XIV autorisait d'Alègre à subir leurs exigences. Quant au renouvellement des privilèges, droits et libertés économiques concédés à leur profit par les prédécesseurs de Philippe V, il se portait fort pour son petit-fils, et renonçait à en obtenir de plus considérables pour ses propres sujets.

Dans le cas où d'Alègre ne réussirait pas à gagner la partie sur ce terrain, le Roi lui traçait une seconde et dernière ligne de bataille derrière laquelle il pourrait se replier. Prévoyant l'hypothèse où l'on exigerait absolument Naples et la Sicile pour l'archiduc, il consentait à les lui laisser, en dépit des dangers que, de là, ce prince pourrait faire courir à la nouvelle dynastie espagnole. D'Alègre devait pourtant tâcher que l'archiduc reçût uniquement le royaume de Naples, en réservant, s'il était possible, la Sicile pour le duc de Lorraine, dont les États héréditaires reviendraient à la France. L'Électeur conserverait alors son Électorat, mais avec l'accroissement projeté en faveur de l'archiduc. Les Pays-Bas, par suite, devant se trouver sans maître, le Roi indiquait jusqu'à « trois plans différents pour la destinée de ces provinces ». En premier lieu, on pouvait y maintenir l'Électeur de Bavière, qui garderait néanmoins son Électorat tel qu'il était, mais avec le titre de roi. La France détacherait seulement des Pays-Bas le duché de Luxembourg, le comté de Chini et les trois places qui couvraient la ligne de la Sambre. Une seconde combinaison consistait à les laisser à l'Espagne avec des garnisons suisses et la garantie des cantons. La troisième, à les partager entre la France et les États-Généraux, « ce qui attirerait de plus grands embarras ». Restait un quatrième et dernier expédient, dont Louis XIV ne parlait que parce que « le bruit s'en était répandu depuis quelque temps », surtout grâce à un baron de Lichtenfeld : « former une nouvelle République des Pays-Bas catholiques, alliée de celle de Hollande, se gouvernant par elle-même de concert avec les États-Généraux des Provinces-Unies, de la même manière à peu près que les cantons suisses se conduisaient entre eux ». Sa Majesté rejetait, au surplus, cette solution.

Ce programme développé, et si varié, contenait encore divers paragraphes concernant l'Angleterre. D'Alègre avait notamment pouvoir de dire que son maître reconnaîtrait sans difficulté la reine Anne, pourvu que les Anglais lui en

fissent la demande. Le négociateur devait aussi tâcher de conférer d'abord avec Marlborough, fût-ce à son camp, et lui bien dire que le Roi avait appris avec plaisir « les sentiments pleins de respect et de vénération dont il l'avait prié de porter les assurances à Sa Majesté ». Puis, il lui parlerait des avantages incontestables de la paix pour tous les belligérants, et, s'il s'apercevait que « ces discours fussent du goût du duc », après lui avoir exprimé le regret de Sa Majesté de ne pouvoir lui offrir plus de dignités que celles dont il était déjà revêtu, il tâcherait de lui faire entendre que « deux millions établiraient solidement une fortune, toujours douteuse en Angleterre, si elle n'est soutenue par de grands biens ». L'Instruction ajoutait : « Tous ceux dont il est particulièrement connu assurent que c'est le seul moyen de le gagner [1]. » Il était du reste recommandé à d'Alègre de ne lancer cette insinuation que si elle avait chance visible de succès. De plus, Louis XIV n'entendait payer Marlborough qu'après exécution, « dans le cours des trois ou quatre premières années qui suivraient la paix ». Cette entrée en matière épuisée, même en cas de refus des « offres particulières », d'Alègre pourrait communiquer au duc les parties essentielles de son plan de campagne, et lui demander conseil sur la manière de réussir auprès des États-Généraux.

Le fondé de pouvoirs de Louis XIV pénétra bien sans encombre jusqu'au camp de Marlborough, à qui il parla, comme il le devait, de la part de Sa Majesté [2]. Mais sa

---

[1] La vénalité de Marlborough était si connue que Pierre-le-Grand lui-même, à la fin de 1706, ajouta de sa propre main sur les instructions rédigées pour André Artamonovitche Matiéève ces mots, à peu près analogues à ceux de Torcy : *Né tchaiou tchobe Malbourka do tchévo sklonîte, ponéje tchrèze miérou bogate, odnakoje obietchtchate tuisiatche okolo dvoukhe sote ili boleché.* » — Solovièvе, t. 15, p. 186-187.

[2] D'Alègre à Torcy, Bréda, 16 novembre 1705. — *Hollande,* t. 204. Une première lettre, rendant compte de cette entrevue, avait été « interceptée », comme tant d'autres.

mission n'était pas faite pour plaire en Hollande aux adeptes de la guerre à outrance. Aussi multiplièrent-ils les chicanes avant de lui délivrer les passeports nécessaires pour parvenir de Bréda jusqu'à La Haye, et, comme on eut soin d'ébruiter ces chicanes, on ébruita par cela même l'objet de sa venue (1). D'Alègre ne s'en mit pas moins résolûment à l'œuvre. Arrivé le 28 novembre au siège des États-Généraux, il y vit, dès le soir, le Pensionnaire d'Amsterdam, Buys, puis le lendemain matin, Weyland, et, dans l'après-midi, Heinsius (2). Il les trouva tous les trois, et spécialement Buys, « si prévenus des idées avantageuses, que quelques-uns leur avaient fait concevoir », qu'ils lui parurent « tous surpris de ce que les propositions qu'il leur faisait n'étaient pas plus favorables pour les alliés ». Ils se récrièrent spécialement sur l'insuffisance de leur barrière et sur les agrandissements de la France. Ils s'étaient attendus, avouèrent-ils ensuite, « qu'on proposerait au moins le traité de partage en faveur de l'archiduc pareil à peu près de celui qui avait été réglé en faveur de Sa Majesté ». C'était aussi de leurs propres troupes, et non de mercenaires, qu'ils prétendaient garnir les places des Pays-Bas. Enfin, ils ne concluraient rien sans Marlborough, « qui serait encore plus difficile qu'eux ». Molo lui-même, accouru d'Amsterdam pour appuyer et abréger les démarches de d'Alègre, le prévint que « très certainement les propositions qu'il avait faites ne seraient point écoutées ». Heinsius demeura tout aussi « réservé » dans une nouvelle entrevue, bien que d'Alègre se désistât des prétentions de la France sur Mons, afin de mettre le Brabant à l'abri de tout péril (3). Il réserva du reste sa réponse officielle jusqu'au retour de

(1) Callières à Torcy, 20 novembre 1705, Helvétius à Torcy, 23 novembre 1705, Torcy à Helvétius, 30 novembre 1705. — *Hollande*, t. 203. — Cf. Helvétius à Torcy, 16 novembre 1705. — *Hollande*, t. 204.

(2) D'Alègre à Torcy, 1er décembre 1705. — *Hollande*, t. 203.

(3) D'Alègre à Torcy, 4 décembre 1705. — *Hollande*, t. 204 *(sic)*, et 8 décembre 1705. — *Hollande*, t. 203. Cf. Molo à Callières, sans date, mais sans doute du 17 ou 18 décembre. — *Hollande*, t. 203.

van der Dussen et de Buys, qu'il tenait à consulter en même temps que Weyland. D'Alègre soupçonnait que « son dessein était aussi de gagner du temps jusqu'à l'arrivée de Marlborough ».

Le duc arriva le 14 décembre, vit le jour même d'Alègre et l'invita à dîner avec lui le lendemain chez le duc d'Albemarle. Comme « il lui avait fait entendre qu'il fallait qu'il s'y rendît un peu de bonne heure pour qu'ils pussent s'entretenir ensemble », l'envoyé de la France avait tiré de cette recommandation les meilleurs pronostics (1), qui, par malheur, ne se réalisèrent point. Heinsius en effet ne tarda pas à lui déclarer sans ambages « qu'aucun de tous ceux à qui on avait communiqué ses offres, faites de la part de Sa Majesté, ne les avait trouvées telles qu'ils croyaient avoir lieu de l'espérer, tant par rapport à la barrière que par rapport à la satisfaction pour la maison d'Autriche ». Pressé de faire connaître les désirs des États-Généraux, le Pensionnaire persista dans sa réponse habituelle, « qu'ils ne pouvaient faire aucune demande, n'ayant pas le consentement de leurs alliés ». Il se découvrit toutefois jusqu'à dire que, sans Luxembourg, Charleroi et Namur, la Hollande n'aurait pas de « barrière solide », et que même, du côté de la Flandre, cette barrière ne la protégerait pas. Sur ce propos, d'Alègre lui demanda si le Roi ne devrait pas céder aussi quelques places en France. Heinsius répliqua, ne comprenant pas l'ironie, ou ne reculant devant aucune audace : « Pourquoi non ? » Il se rabattit bien vite, il est vrai, sur l'éventualité de simples échanges (2). Quant à Marlborough, tout en affichant une sincère inclination pour la paix, il affecta de s'en remettre entièrement aux décisions de sa souveraine et surtout des États-Généraux (3).

Louis XIV, qui, le 13, avait mandé à d'Alègre qu'il

---

(1) D'Alègre au Roi, 15 décembre 1705. — *Hollande*, t. 203.

(2) D'Alègre au Roi, 18 décembre 1705. — *Hollande*, t. 203.

(3) D'Alègre au Roi, 18 et 22 décembre 1705. — *Hollande*, t. 203.

s'armerait de patience [1], répondit à ses deux lettres du 18 et du 22, en lui prescrivant des concessions importantes, que Sa Majesté jugeait méritées par certaines amabilités hollandaises. Il ajoutait la Sicile à Naples pour constituer le lot de l'archiduc, mais refusait nettement d'y joindre le Milanais et les Pays-Bas, parce que, si ce prince devenait trop puissant, le premier usage qu'il ferait de son excès de puissance tendrait à réunir le reste de la monarchie espagnole à ce qu'il en possédait déjà. Pour lui-même, il se désistait de ses vues sur Namur et Charleroi, mais non pas sur le comté de Chini et le duché de Luxembourg. Le grand poste militaire de l'Alzette lui paraissait indispensable pour empêcher ses ennemis d'outre-Rhin de se ruer encore à l'improviste dans son royaume. Il n'y avait à cet égard qu'une seule compensation qu'il se sentît disposé à accepter, c'était l'abandon des duchés de Lorraine et de Bar, dont le titulaire actuel passerait dans les Pays-Bas, où resteraient alors compris le comté de Chini et le duché de Luxembourg. Seulement, on y démolirait tous les ouvrages de guerre. Si l'on ne convenait pas d'imposer au duc Léopold des garnisons suisses avec le protectorat platonique des cantons, ce prince serait libre de confier ses places aux troupes que bon lui semblerait, pourvu qu'elles ne fussent pas plus hollandaises que françaises, ni à la solde de l'une des deux puissances. En supposant à la rigueur que les États-Généraux n'eussent pas confiance dans le duc de Lorraine, on pourrait attribuer les Pays-Bas à l'Électeur de Bavière, au lieu du Milanais, comme accroissement de ses États héréditaires, et alors ce dernier duché écherrait au duc Léopold, à la condition, bien entendu, de renoncer à son patrimoine pour en agrandir la France. Le Roi laissait du reste aux Hollandais le choix entre ces diverses combinaisons, et n'insistait que pour obtenir, à leur gré, soit le Luxembourg, soit la

---

(1) Le Roi à d'Alègre, 13 décembre 1705. — *Hollande*, t. 204.

Lorraine. Toutefois, si le Milanais demeurait au roi catholique, l'Électeur de Bavière, devenant souverain des Pays-Bas, et le duc de Lorraine, par suite, restant chez lui, Sa Majesté réclamait Luxembourg pour elle, et Luxembourg fortifié [1].

D'Alègre chargea Molo de répandre ces idées parmi les bourgmestres d'Amsterdam, à qui elles ne plurent pas assez pour qu'ils crussent devoir prendre la peine d'exercer sur le pouvoir fédéral la pression désirée. Buys reçut même l'information assez mal, et faillit se brouiller personnellement avec le marquis. A son avis, on ne pourrait se mettre à discuter sérieusement que le jour où la France offrirait pour l'archiduc, outre Naples et la Sicile, le Milanais et les Pays-Bas. Marlborough, avec qui d'Alègre conféra aussi, exprima la même opinion. Il consentit toutefois à ce que son prisonnier « se mît sur le pied d'être malade, » de manière à ne pas partir avec lui pour l'Angleterre. Ce retard était destiné à lui procurer une entrevue de plus avec le Pensionnaire. Après avoir gardé la chambre quelques jours, et causé du changement apporté à la situation avec Weyland, qui ne fit rien pressentir de bon, d'Alègre vit enfin Heinsius. Celui-ci commença par proclamer, froidement, mais hautement, son amour pour la paix, mais se borna ensuite à « faire entendre que, n'ayant encore aucun ordre des États-Généraux, il n'osait rien dire, et qu'il fallait le mettre en état de leur communiquer des propositions qui pussent être goûtées. » Dans l'espoir d'obtenir des renseignements moins sibyllins, d'Alègre s'adressa à van der Dussen, qui, comme de lui-même et sous le sceau du plus grand secret, parla de donner toute l'Italie à l'archiduc et de laisser aux États-Généraux le choix du prince appelé à gouverner les Pays-Bas. Norwick avait déjà marqué cette prétention à d'Alègre,

---

[1] Le Roi à d'Alègre, 27 décembre 1705. Avec annotations de Torcy à la marge. — *Hollande*, t. 203.

et demandait de plus que toutes les places des Pays-Bas fussent occupées par les troupes hollandaises. Van der Dussen ne réclamait, lui, à ce point de vue, que Termonde et Anvers. « Cela, » disait-il, « leur était absolument nécessaire pour empêcher que le commerce n'augmentât audit Anvers, ce qui leur serait très préjudiciable. » Il fallait, par exemple, qu'afin de reconnaître leur discrétion on leur accordât « des conditions avantageuses » pour le commerce, et van der Dussen ne dissimula pas que c'était le tarif de 1664, non celui de 1697, qu'il avait en vue. Quant à une contre-partie, il n'y avait pas à y songer. Tous les chefs de l'oligarchie néerlandaise qu'avait hantés le marquis s'étaient montrés unanimes pour refuser à Sa Majesté aussi bien la Lorraine que le Luxembourg (1).

Louis XIV ne parut pas trop surpris de la demande relative à la désignation du futur souverain des Pays-Bas. Dans le supplément d'instructions qu'il fit dresser pour d'Alègre le 21 janvier, quoique disposé à se relâcher encore de quelques-unes de ses premières demandes, il évita cependant de s'expliquer définitivement sur ce point. Il lui semblait naturel, en somme, puisqu'à La Haye on se méfiait plus même du duc Léopold que de Max-Emmanuel, que les Pays-Bas demeurassent, comme par le passé, à la Couronne d'Espagne. Le droit d'occupation hollandaise resterait limité à Anvers et Termonde, à la condition que, dans la première de ces deux villes, le château fût gardé par les troupes du souverain des Pays-Bas. Relativement au commerce et à la navigation, le Roi les livrait, avec l'Escaut, à la merci des États-Généraux. La France renoncerait, en outre, au Luxembourg et à la Lorraine, qui conserveraient leur prince respectif. Quant au Milanais, Louis XIV le refusait absolument à l'archiduc. Il le réservait pour son fidèle allié de Munich, et consentait seulement à ajouter les

(1) D'Alègre au Roi, 5, 8, 12, 15 et 19 janvier 1706. — *Hollande*, t. 205.

places de Toscane aux deux royaumes du sud de l'Italie. Il n'accordait pas non plus le tarif de 1664. Tout ce qu'il pouvait faire en faveur des Hollandais, c'était de leur laisser l'option entre celui qui avait suivi le traité de Nimègue et celui qu'on avait conclu après la paix de Ryswick, ce dernier toujours avec l'exemption du droit de 50 sols par tonneau. Il exigeait également les places indispensables à la France pour se couvrir sur le Rhin. Il espérait, en concluant, que le Pensionnaire se déciderait à faire aux États-Généraux le rapport de ses propositions ainsi amendées (1).

Usant de la latitude imprévue qui venait de lui être accordée, d'Alègre imagina jusqu'à quatre systèmes différents, afin de quadrupler, pour ainsi dire, ses chances de réussite. Le Pensionnaire voulut bien écouter les quatre systèmes avec plus de satisfaction, à ce que crut son interlocuteur, qu'il n'en avait laissé paraître durant la dernière entrevue, mais il n'en renvoya pas moins sa réponse à trois jours (2). Le 5 février cependant, d'Alègre n'en avait encore reçu aucune. Seulement, il croyait savoir que Heinsius avait fait part de ses offres aux provinces (3). Le 9, notre agent n'en savait pas davantage. Le Pensionnaire s'était contenté de lui annoncer qu'il désirait causer avec van der Dussen, absent depuis huit ou dix jours, et qu'il tenait aussi à savoir l'avis de Buys, alors en Angleterre. Il n'avait pas caché d'ailleurs que ceux qu'il avait recueillis jusqu'à présent n'étaient pas favorables (4). Enfin, dans la soirée du 11, il s'expliqua. « Après beaucoup de discours pour représenter que la République avait commencé la guerre pour établir sa sûreté, et en même temps pour obtenir une

---

(1) Le Roi à d'Alègre, 21 janvier 1706. — *Hollande,* t. 207. (Supplément à 1706.)

(2) D'Alègre au Roi, 29 janvier 1706. — *Hollande,* t. 205.

(3) D'Alègre à Torcy, 5 février 1706. — *Hollande,* t. 205.

(4) D'Alègre au Roi, 9 février 1706. — *Hollande,* t. 205.

satisfaction raisonnable sur la succession du feu roi d'Espagne en faveur de la maison d'Autriche, il dit que tous ceux avec qui il avait conféré n'avaient trouvé ni l'un ni l'autre dans aucun des quatre plans. » Du reste, il ne formula aucune prétention, et se borna à répéter qu'on désirait la paix autour de lui. Il ajouta encore que la démarche du Roi n'avait pas été révélée aux États-Généraux, parce que, lui, Heinsius, avait cru suivre en cela les intentions de Sa Majesté, mais « que les principaux régents de chaque province avaient été consultés en particulier ». Il finit toutefois par déclarer que l'archiduc devait recevoir le Milanais, et que « les États-Généraux souhaitaient d'avoir la liberté de lui donner aussi les Pays-Bas, ou de les cantonner (1) ».

Louis XIV, devant cette insistance en faveur de l'archiduc, reconnut qu'on ne s'entendrait pas. Cependant, il essaya encore de renouer la négociation avec l'idée d'un partage des Pays-Bas, dont Weyland avait parlé, et que le Pensionnaire lui-même avait insinuée. Il proposa pour les Hollandais toutes les grandes villes, Bruges, Gand, Termonde, Anvers, Malines, Bruxelles, Louvain, les duchés de Gueldre et de Limbourg, en s'adjugeant le reste à lui-même (2). Nous ne savons trop au juste si cette dépêche fut envoyée, ou si elle parvint à son adresse. Les Hollandais prirent prétexte d'une lettre échangée entre Nieupoort et Helvétius (3) pour récriminer contre la duplicité habituelle de la France, qui poursuivait deux négociations à la fois, et il ne resta plus à d'Alègre qu'à monter sur le yacht que Marlborough avait mis à sa disposition afin de gagner l'Angleterre (4). On n'en afficha pas moins dans certains cercles politiques de La

---

(1) D'Alègre au Roi, 12 février 1706. — *Hollande*, t. 205.
(2) Le Roi à d'Alègre, 15 février 1706. — *Hollande*, t. 205.
(3) Helvétius à Nieupoort, Paris, 19 janvier 1706. — *Hollande*, t. 205.
(4) D'Alègre à Torcy, 9 mars et 10 avril 1706. — *Hollande*, t. 205.

Haye des regrets plus ou moins sincères sur cet échec [1]. « C'est un faux préjugé », écrivait Nieupoort à Helvétius le 22 avril 1706, « de croire que les propositions de M. le marquis d'Alègre ont été mal écoutées... On est toujours dans des sentiments à désirer passionnément la paix [2]. »

A tout hasard, du Puy fut de nouveau dirigé sur la Hollande, au moment où d'Alègre allait la quitter. Il arriva de Genève à La Haye, le 3 avril, « sous prétexte de ses affaires » et muni d'un passeport du ministre d'Angleterre à Berne. Il s'adressa d'abord au Pensionnaire. « Il me parut fort refroidi », manda du Puy à Torcy. « Je crus qu'il était simplement attentif à me cacher qu'il était bien aise de mon retour, mais je reconnus dans la suite que, réellement, il avait pris de l'ombrage, et que, non-seulement lui, mais en général toute la Régence était prévenue que nos démarches pour la paix ne tendaient qu'à semer la discorde entre les alliés. » Le crédit de Weyland paraissait à du Puy bien déchu. Buys, au contraire, était revenu fort enorgueilli de son ambassade en Angléterre. Van der Dussen, à ses yeux, était celui des politiciens hollandais qui avait gardé le mieux son sang-froid. Du Puy annonçait qu'il allait parcourir la province d'Over-Yssel, afin d'y juger de la situation dans un autre milieu [3]. Rien d'utile ne sortit de ce voyage.

La bataille de Ramillies (23 mai 1706), qui avait été franchement perdue par Villeroi, quoiqu'elle n'eût pas dû aboutir à une déroute [4], rendit pourtant, par un assez

---

(1) Si M. von Noorden avait connu les textes que nous venons d'analyser, il n'aurait pas qualifié les offres faites par d'Alègre de « *vage, durch keine Vollmacht aus Versailles bekræftigte Andeutungen* ». V. t. 2, p. 286.

(2) Nieupoort à Helvétius, 22 avril 1706. — *Hollande*, t. 207. Ce tome contient aussi une notable partie de la correspondance du Roi et de Torcy avec d'Alègre.

(3) Rapport de du Puy à Torcy, sans date. — *Hollande*, t. 202.

(4) « Il faut que l'épouvante ou la faiblesse soit grande de ne pouvoir pas demeurer derrière l'Escaut, ayant l'inondation devant soi, touchant

juste retour des choses, la situation plus propice encore qu'auparavant à des négociations particulières avec les États-Généraux. En assurant en effet la domination des alliés dans les Pays-Bas, elle suscitait entre eux une concurrence jalouse et incessante. « Cet État », écrivit Molo, « voudrait laisser les Pays-Bas espagnols en suspens, et qu'ils se gouvernassent eux-mêmes sous leur protection, pour se rembourser sur lesdits pays des frais de cette guerre et de ce qu'ils prétendent de l'Espagne (1). » Or, personne ne paraissait moins condescendre au plus ancien des vœux de l'oligarchie hollandaise que ses compagnons de victoires. A La Haye, et à Amsterdam, par réciprocité, on accusait les Anglais de chercher à s'emparer d'Ostende, afin de mettre la main sur la région tout entière, et Callières désirait qu'on profitât de ces bruits (2). En réalité, il avait suffi, pour exaspérer les Hollandais, de l'organisation du *condominium* que Marlborough leur avait imposé dans des provinces toujours considérées par eux comme un héritage immanquable. Les Anglais, du reste, usaient largement de leurs avantages. Leur général en chef avait d'abord été nommé en juin 1706 gouverneur-général des Pays-Bas par l'Empereur, agissant au nom de son frère, le souverain allemand de toutes les Espagnes, dont il possédait un blanc-seing, aussi bien que Louis XIV de Philippe, pour les Pays-Bas. En outre, un Conseil d'État, installé le 21 juillet 1706, y remplaçait l'ancienne administration, et des commissaires, tant anglais qu'hollandais, avaient été adjoints aux membres indigènes. Mais une bien plus cruelle déception y attendait

---

par sa gauche à Gand, et le pays assez coupé de haies et de fossés pour qu'un ennemi ne puisse venir sans beaucoup de difficultés. Toutes les nouvelles sont accablantes; mais il ne faut point se laisser abattre, ni manquer à faire ce qui est possible pour sortir de l'état où nous sommes. » Le Roi à Chamillart, 1er juin 1706, autographe. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1937, p. 3.

(1) Molo à Callières, 14 juin 1706. — *Hollande*, t. 207.

(2) Callières à Torcy, 23 juillet 1706. — *Hollande*, t. 207.

l'ambition hollandaise. Les décisions de ce Directoire omnipotent devaient être proclamées au nom de Charles III [1]. On peut juger quel effet cette mesure, si légitime qu'elle fût, avait produit sur les Hollandais, qui, naguère, après la prise de Venlo, de Ruremonde, de Stephenswert, même de Limbourg, avaient usé de tous les subterfuges imaginables afin d'extorquer à leur profit exclusif le serment des magistrats et de la population [2]. Ils portèrent dans le courant de 1706 leurs doléances à la Cour de Vienne, laquelle, par surcroît, protégeait un autre candidat que le leur pour le siège épiscopal de Münster, et qui aussi ne se hâtait toujours pas, assez à leur gré, de s'accommoder avec les rebelles de Hongrie [3]. Ils firent donc déclarer à Joseph Ier qu'il ne ferait point fonctionner son gouvernement dans les dix provinces, sans que « la barrière et sûreté de leur État contre la France fût réglée et établie [4] ».

Cette déconvenue profonde fournissait aux chefs du parti républicain dans les Provinces-Unies une occasion favorable pour s'entendre avec la France, bien entendu, en obtenant toute espèce de satisfactions en leur faveur. La France, du reste, venait de vaincre les Allemands en Italie, à Calcinato (19 avril 1706), et se trouvait plus en état qu'auparavant d'imposer aux Espagnols sa manière de voir, c'est-à-dire la résignation à un démembrement fatal. Philippe V, en effet, moins heureux en Espagne, avait perdu, depuis le commencement de l'année, Villareal, Alcantara, Barcelone, Ciudad-Rodrigo, Albuquerque, et finalement sa capitale, où son rival venait d'être proclamé roi.

Le premier combat d'avant-poste dans la campagne

---

(1) Gachard, *Le Conseil d'État belge,* etc. dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* trois articles, 1876.

(2) Gachard, p. 114-120.

(3) Heinsius à Marlborough, 21 août 1706. — Vreede, p. 95-96.

(4) Lettre des États-Généraux à l'Empereur Joseph Ier en réponse à sa lettre du 18 juin 1706. — Vreede, p. 73-79.

diplomatique qui s'engagea entre la France et la Hollande, et qui dura jusqu'à la fin de l'automne, fut livré par le comte de Bergeyck à van der Dussen [1]. L'origine de leurs pourparlers était antérieure à la dernière catastrophe militaire [2]. Peu après, le célèbre administrateur des provinces espagnoles avait adressé à van der Dussen un « Mémoire » qu'avait approuvé le Roi. Ce n'était du reste qu'une sorte d'annotation ajoutée à un premier « Mémoire » du même magistrat hollandais [3]. Les deux idées maîtresses de ce projet étaient, d'une part, le partage de la monarchie d'Espagne entre les deux compétiteurs, et, de l'autre, un blanc-seing donné aux Hollandais pour disposer à leur gré des Pays-Bas catholiques [4]. On aurait placé dans un premier lot l'Espagne elle-même avec les Indes, peut-être avec les Pays-Bas, et, dans le second, l'Italie espagnole avec toutes les îles de la Méditerranée, Philippe V, ainsi que Charles III, conservant le titre de roi. On s'était même demandé à Versailles laquelle de ces deux moitiés il conviendrait de revendiquer, et Torcy, comme l'auteur de la consultation, se prononçait pour la partie italienne [5]. Un moine, nommé Marcelli, qui avait la facilité de voir van der Dussen à Gouda, devait faire le service de courrier entre cette ville et l'endroit variable où serait le ministre de Sa Majesté catholique. A son vif regret, ce dernier ne reçut, le 13 juin, qu'une réponse « succincte » et qui « signifiait peu de chose [6] ». Le lendemain, il se plaignit à son correspondant de ce manque de confiance. « Vous avez vu », lui disait-il, « par mes « Mémoires » précédents

---

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 178-179.

(2) Le Roi à d'Alègre, 4 mars 1706, et van der Dussen à Bergeyck, 4 mai 1706. — *Hollande*, t. 207. — Cf. Rouillé au Roi, 3 juin 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 11.

(3) On les trouvera tous les deux dans *Hollande*, t. 207. — Cf. *Bavière*, t. 58, fol. 133-135.

(4) V. les réflexions de Bergeyck sur ce projet dans *Pays-Bas*, t. 64.

(5) A la date du 5 juin 1706. — *Hollande*, t. 207.

(6) Rouillé au Roi, 14 juin 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 35-38.

que la sincère intention que la France a pour la paix, et pour vous donner en particulier toute satisfaction sur votre sûreté, l'avait déjà portée avant la bataille à vous déférer le matérial *(sic)* principal [1]. » Rien n'y fit. Le 5 juillet seulement, Bergeyck eut un nouveau « Mémoire » du bourgmestre de Gouda. « Je crois que Votre Majesté le trouvera fort froid », confessa Rouillé en l'expédiant, « car ni *(sic)* il ne répond point positivement aux derniers du comte de Bergeyck, qui étaient précis, ny il ne fait point espérer qu'on y réponde bientôt; le sieur van der Dussen continue seulement de faire entendre que c'est par prudence, et par envie de faire réussir l'accommodement, qu'il diffère de le presser [2] ». Au bout de deux semaines, les éclaircissements qui arrivèrent à Bergeyck lui parurent « une énigme », dont il réclama l'explication [3]. Le Roi n'aurait pas été fâché que cette correspondance se poursuivît. Il invita même son ministre à calmer du mieux qu'il pourrait certaines susceptibilités du confident de Heinsius [4]. Mais l'explication sollicitée par Bergeyck ne lui arriva pas, et, le 4 septembre, van der Dussen ne lui écrivit qu'une lettre, à tout prendre, assez banale [5].

Suivant le terme même de Louis XIV, cet essai de négociation « languissait », lorsque Molo vint une fois de plus offrir ses services. Peu de temps après notre grand malheur du 23 mai, il avait réuni à sa maison de campagne, entre Amsterdam et Utrecht, « là où précisément Callières avait commencé à traiter la dernière paix avec feu M. Boreel, quelques magistrats bien intentionnés pour la paix ». Après quoi il manda à Callières que ses amis jugeaient nécessaire

---

(1) Bergeyck à van der Dussen, 14 juin 1706. — *Hollande,* t. 207.

(2) Rouillé au Roi, 6 juillet 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 88.

(3) Rouillé à Torcy, 22 juillet 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 128-129.

(4) Le Roi à Rouillé, 27 juillet 1706. — *Bavière,* t. 58, fol. 181-183.

(5) Van der Dussen à Bergeyck, 4 septembre 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 249.

« d'en prendre pour fondement le traité de partage ». En transmettant à Torcy cette vue, Callières lui donna son apostille, et répéta que l'exécution pure et simple du traité de 1699 aurait été plus avantageuse à la France que l'acceptation du testament. Il rappelait, afin de montrer combien peu il importait au royaume qu'un Bourbon fût roi à Madrid, l'exemple de la maison de Bourgogne, si funeste pour ses cousins les Valois [1]. Finalement, il proposait d'avoir recours à M. de Weyland.

Dans la seconde quinzaine de juillet, Callières reçut de Molo de nouvelles avances. « Il faut », lui disait Molo, « que vous me souteniez par l'entière assurance de la sincère résolution de traiter la paix sur les conditions du traité de partage, sauf la correction ou changement des Pays-Bas espagnols en faveur du cantonnement, ou d'un Conseil d'État [2]. » Cette lettre fut communiquée au Roi. Sa Majesté, voyant « que la paix était toujours désirée en Hollande par les républicains, et que certainement elle se ferait, si elle voulait consentir au rétablissement du traité de partage..., jugea nécessaire d'instruire les républicains des facilités qu'ils pouvaient espérer qu'elle apporterait à la conclusion de la paix [3] ». Toutefois, le Roi ne le fit qu'avec une réserve étudiée, trouvant que « la vivacité » de Molo pouvait nuire au progrès de la discussion. Avant d'aller plus loin, répondit Torcy à Callières, il importait de connaître d'abord l'effet produit par ce qui avait été « confié des dispositions de Sa Majesté [4] ». Puisque la République de Hollande, pensait le Roi, était divisée entre deux partis, « nul engagement avec le premier n'empêchait de profiter des bonnes dispositions du second ». En présence toutefois

---

(1) Callières à Torcy, 29 juin 1706. — *Hollande*, t. 207.
(2) Molo à Callières, 19 juillet 1706. — *Hollande*, t. 206.
(3) Le Roi à Rouillé, 14 août 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 211-212.
(4) Torcy à Callières, 26 juillet 1706. — *Hollande*, t. 207.

des doléances inquiètes de van der Dussen, il fit recommander à Molo de tempérer un peu son zèle, plus bruyant d'ailleurs qu'efficace (1).

Un troisième champion de la paix avait surgi sur ces entrefaites, c'était Hennequin. Durant l'hiver précédent, Hennequin était resté à Paris pour ses affaires plusieurs mois, et avait trouvé moyen d'entrer en relations avec Chamillart, sans doute par l'entremise de d'Avaux. « Il avait de temps en temps tenu quelques discours généraux sur la paix, et témoigné beaucoup de zèle pour y travailler ». L'espoir de mériter la protection de Torcy à son associé, Maurice Bouciquault, banquier à Paris, n'était pas étranger à ce dévouement. « Pour ce qui est de son crédit », assurait d'Avaux, « si celui-là n'en a point, personne n'en aura. » Et il ajoutait : « Il n'y a rien à désirer dans ses bonnes intentions, ni dans son savoir-faire (2). » On lui confia donc, peut-être tout simplement de vive voix, un plan de paix entre la France et la Hollande, dont les deux bases étaient, d'abord le partage de l'Espagne, puis un traité d'alliance obligeant les deux puissances à garantir le précédent et à en assurer l'exécution (3). Louis XIV, en un mot, souhaitait d'amener les Hollandais à une défection avantageuse, analogue à celle du 30 janvier 1648, du 11 août 1678 et de l'été de 1696. Muni de ce plan de conduite, Hennequin quitta Paris le 6 juillet 1706, et arriva à Rotterdam vers le 20 du même mois. Le vendredi 23, il réussit à

---

(1) « Il n'a cessé de parler et d'écrire sur ce sujet depuis le commencement de cette guerre. Il ne s'est point rebuté du refus que j'ai fait souvent d'écouter ses lettres. Ses importunités ont obtenu des réponses. » Le Roi à Rouillé, 14 août 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 211.

(2) D'Avaux à Chamillart, 7 juillet 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1938, p. 74.

(3) « Je vous avais demandé d'engager le Pensionnaire, et par lui les États-Généraux, à faire un traité d'alliance en même temps qu'un traité de paix; l'un aurait assuré l'exécution de l'autre. » Chamillart à Hennequin, 22 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 169.

voir le Pensionnaire à La Haye, et raconta ainsi son entrevue [1].

« Il [2] l'a entretenu avant la Bourse pendant une heure, et, après la Bourse, pendant une heure et demie. Il écrivit en sa présence tout ce qu'il lui dit, et, après avoir tout noté, il lui répondit que M. Callières avait écrit qu'on ne demandait que le traité qu'on avait fait cy-devant, qui n'est pas si avantageux au Roi que ce que notre ami proposait; qu'ainsi il était à croire que M. Chamillart n'avait pas trouvé à propos de lui donner des ordres aussi favorables que ledit sieur Callières avait eus. Sur quoi, notre ami, ayant fortement assuré que le sieur Callières agissait par son propre intérêt et sans ordre, il a levé autant qu'il lui a été possible les difficultés qu'on faisait naître sur la paix en question. Le Pensionnaire Heinsius trouva alors à propos que notre ami partît dimanche pour aller communiquer ses offres au Pensionnaire d'Amsterdam, et qu'auparavant il se trouvât chez lui sur les onze heures pour savoir ce qu'il pourrait avoir encore à lui dire. Mais, le Pensionnaire d'Amsterdam étant venu inopinément samedi matin pour d'autres affaires, le Pensionnaire Heinsius envoya prier notre ami de se trouver chez lui, où, s'étant rendu, il les trouva ensemble, et leur répéta ce qu'il avait déjà dit à l'un. Le Pensionnaire d'Amsterdam demanda explication à l'égard du commerce, et comment l'on prétendait l'établir. Notre ami répondit que l'on donnerait 64, ou purement et simplement, ou avec quelques changements, si on l'aimait mieux. Il demanda encore si l'on n'accorderait pas le droit de frêt, sur quoi, notre ami ayant répliqué qu'on ne l'avait pas donné, lorsqu'on avait arrêté 64, on lui fit entendre que, lors de la paix de Ryswick, on avait accordé l'un et l'autre. A l'égard de céder aux États-Généraux

---

(1) Les lettres de Hennequin étaient adressées à Bouciquault, qui les faisait tenir à d'Avaux, lequel les renvoyait au secrétaire d'État pour la guerre. Le langage de convention qu'on avait adopté était celui du négoce. « Fortunatus » signifiait Callières; « correspondant », Chamillart; « payement », commerce; « fonds », barrière. Par malheur, une partie de ces lettres n'a pas été déchiffrée.

(2) *Il* remplace *notre ami,* terme sous lequel Hennequin se désigne toujours lui-même.

la barrière qui lui *(sic)* est nécessaire, le Pensionnaire d'Amsterdam ne croit pas qu'on doive ici l'accepter en entier, mais que, pour une partie, l'offre pourra en être agréable. Il trouva plus de difficulté sur le prix qu'on demande pour le roi d'Espagne, tant, parce que, suivant toutes les apparences, l'archiduc se rendra maître de l'Espagne que parce que, le roi d'Espagne et le Roi ne pouvant jamais bien s'allier avec l'archiduc, l'archiduc, qui serait voisin du Roi, serait toujours exposé à en être inquiété.... Il a été obligé de reconnaître qu'il fallait accorder quelque chose pour le roi d'Espagne, mais il a témoigné qu'il craignait que ce partage ne fût pas agréable aux Anglais, qui sont d'opinion que, pour faire un traité assuré, on doit conserver l'Espagne en entier entre les mains de l'archiduc.... Au surplus, le Pensionnaire d'Amsterdam a fait connaître à notre ami que, tout ce qu'il lui avait dit étant par forme d'entretien, il en communiquerait fidèlement à ses intéressés, avec toutes les précautions nécessaires. Hier matin, après le départ du Pensionnaire d'Amsterdam, notre ami parla encore une heure et demie avec le Pensionnaire Heinsius, qui lui parut toujours dans de bonnes dispositions [1]. »

« Notre ami », trois jours plus tard, ajouta quelques commentaires à cette relation. A tout bien considérer, les intimes qu'il avait vus ne proposaient que des atermoiements. Ils ne pouvaient croire que le Roi eût dit son dernier mot. Il n'avait point même offert de reconnaître la reine Anne et la succession protestante. Sans doute, il consentait à sacrifier une partie de l'Espagne, mais « on souhaiterait d'avoir un plus haut prix que celui dont il avait parlé [2] ». Heinsius se contenta tout d'abord d'informer sommairement Marlborough le 27. « Je dois ajouter », lui manda-t-il, « en secret, que la France nous fait offrir les Pays-Bas espagnols, sans aucune limitation, pour le roi Charles III;

---

(1) Hennequin à d'Avaux, 26 juillet 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1938, p. 376.

(2) Hennequin à Chamillart, 29 juillet 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1938, p. 370. — Cf. Hennequin à d'Avaux, 5 août 1706. — *Hollande*, t. 207.

qu'elle veut séparer l'Espagne, à savoir la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, Valence, Guipuscoa et le Milanais pour le roi Philippe; le reste de l'Espagne avec les Indes et les Pays-Bas espagnols pour le roi Charles III, laissant d'autre part le haut quartier de Gueldre pour l'État; à l'Électeur de Bavière, Naples et Sicile, s'il veut céder la Bavière à l'Empereur et l'Électeur palatin; autrement, s'il doit avoir la Bavière, Naples et Sicile au roi Charles; le duc de Savoye rétabli dans ses États (1). » Le 3 août, ayant revu Hennequin la veille, il s'expliqua un peu plus longuement vis-à-vis du généralissime anglais, après lui avoir appris ce qu'était la personne venue de France, et à qui Chamillart « avait montré beaucoup d'inclination pour la paix », en conformité avec les sentiments de son maître (2). Le même Heinsius ne tarda guère à soumettre aussi, « en tout secret, » l'affaire aux députés de Hollande. L'assemblée trouva « assez étrange qu'on voulût mettre deux rois dans un même royaume d'Espagne, et qu'en ajoutant à la portion de Philippe V le Milanais on empêchât que Charles III ne pourrait jamais être secouru par l'Empereur (3) ».

A Paris, l'effet produit par la première lettre d'Hennequin avait été meilleur. D'Avaux en avait paru ravi. « Les commencements sont beaux », manda-t-il à Chamillart, « et doivent donner de grandes espérances (4). » Le secrétaire d'État pour la guerre ne tarda pas à résumer, à l'usage de son correspondant, les impressions du Roi.

« Votre première conversation me donne lieu de croire que l'on ajoutera foi à tout ce que vous direz, et que votre voyage pourra produire l'effet que nous nous sommes proposé. S'il est vrai, comme

---

(1) Heinsius à Marlborough, 27 juillet 1706. — Vreede, p. 62.
(2) Heinsius à Marlborough, 3 août 1706. — Vreede, p. 71.
(3) Heinsius à Marlborough, 7 août 1706. — Vreede, p. 80.
(4) D'Avaux à Chamillart, 30 juillet 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1938, p. 375.

j'ai lieu de le croire, parce que vous m'en avez assuré trop de fois pour en douter, que les intentions sont bonnes, la conjoncture ne saurait jamais être plus favorable. M. de Callières n'a eu jusqu'à présent d'autre pouvoir que celui de raisonner et de s'instruire par son ami Molo des dispositions dans lesquelles on pourrait être, en répondant néanmoins de manière à faire connaître que l'on pourrait convenir de bien des choses, desquelles il s'est expliqué. Il n'en est pas de même des engagements que j'ai pris avec vous, car, si les affaires se tournaient de manière qu'on les pût conclure, et assurer pour toujours à l'avenir une mutuelle correspondance et amitié entre la France et les États-Généraux à des conditions raisonnables, ce serait une affaire à terminer en huit jours. Vous savez ce que je vous ai dit sur le commerce. Vous avez différents partis à choisir : le tarif de 64, purement et simplement, ou avec des changements qui accommoderaient toutes les parties ; le traité de commerce fait à Nimègue en 78, ou l'exécution de ce qui avait été réglé par le traité de Ryswick, avec le tarif de convention qui a dû être arrêté en conséquence.... Pour ce qui regarde la barrière du côté de la Flandre, c'est à vous à vous expliquer sur cet article.... La reconnaissance de la reine Anne ne fera aucune difficulté (1). »

Chamillart, peu après avoir écrit cette lettre, en reçut une d'Hennequin. D'Avaux, en la lui transmettant, ne cachait pas son regret. Il aurait bien voulu « que les Hollandais fussent entrés plus avant en matière sans la participation des Anglais (2). » Chamillart s'émut de la tournure que prenait l'affaire. Le 8, jour pendant lequel il avait travaillé très longuement avec le Roi, en dehors du Conseil (3), il envoya à Hennequin, d'abord le sincère aveu de ses mauvais pressentiments, si on ne s'en tenait pas en Hollande à la méthode indiquée ; puis, des conditions de paix beaucoup

(1) Chamillart à Hennequin, 2 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 17. Cf. d'Avaux à Hennequin, 5 août 1706. — Vreede, p. 242-245.

(2) D'Avaux à Chamillart, vendredi 6 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 43.

(3) Dangeau, 8 août 1706, t. 11, p. 174.

plus attrayantes que les précédentes, car il n'y était rien demandé en Espagne pour Philippe V.

« La subordination et la dépendance dans laquelle la République se trouve avec les Anglais traversera toujours l'effet des bonnes intentions du Pensionnaire Heinsius. Je vous ai dit plusieurs fois que mylord Marlborough, enflé des succès qu'il a eus, ne consentira jamais à la paix que quand il y sera forcé. Il fera néanmoins tout ce qu'il pourra pour persuader du contraire par de belles paroles. L'intérêt des Anglais et celui des Hollandais est si différent que j'ai peine à comprendre ce que sont devenus les bons républicains, qui oublient leurs propres intérêts....

La bonne foi avec laquelle je vous ai toujours parlé m'oblige de vous dire, sans vouloir être ni faire le personnage de négociateur, que le Roi ne fera jamais la paix qu'à des conditions qui puissent conserver un caractère à Philippe V. Si les royaumes de Naples et de Sicile, avec le duché de Milan, doivent être le partage de la maison de France, l'Espagne et les Indes, pour l'archiduc, et les Pays-Bas, à la disposition des États-Généraux, pour les remettre ou pour les conserver, je vous ai assez fait entendre que, dans l'état où étaient les affaires du Roi, il y donnerait les mains [1]. »

La lettre se terminait par la remarque que, si la fortune de la France se relevait, elle se réservait le droit de modifier ses demandes, à moins qu'elles n'eussent déjà été acceptées. Hennequin, le 15, communiqua cette missive, ainsi que celle du 2, à Heinsius. Le Pensionnaire lui conseilla d'en faire part encore cette fois à Buys. L'avis de celui-ci fut que, puisque le Roi prétendait rester libre de changer son programme, dans le cas où il surviendrait « quelque révolution en faveur de Philippe V, ... il était plus à propos d'attendre jusqu'à la fin de la campagne ». La situation alors serait plus fixe, et « on pourrait entrer en négociation

---

(1) Chamillart à Hennequin, 8 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 52. Cf. d'Avaux à Hennequin, 8 et 13 août 1706. — Vreede, p. 245-249.

avec plus de certitude ». En vain le mandataire de d'Avaux et de Chamillart fit remarquer que les circonstances actuelles semblaient vraiment propices pour régler à part les rapports de la France et de la Hollande. Il offrit même, sans plus de succès, d'aller au camp de Marlborough le mettre au courant des nouvelles propositions [1]. Quant à « l'Empereur et aux autres alliés », on était bien d'accord « pour prendre soin de leur dérober toute connaissance de cette négociation, parce qu'on était persuadé qu'ils ne voulaient point écouter d'accommodement [2] ».

Le secret ne fut pas gardé par les Hollandais vis-à-vis de Marlborough, mais le plénipotentiaire de la reine Anne montra fort peu d'empressement en faveur des propositions d'Hennequin. Le 5 août, il avait répondu à Heinsius que, comme rien ne pressait, il lui confierait ce qu'il en pensait à la première occasion favorable et sûre [3]. Après avoir été informé des objections élevées d'emblée par les États de Hollande, il avait fait savoir que ces objections l'avaient également frappé, et qu'il importait avant tout de ne pas laisser à Philippe V une situation lui permettant de recouvrer la monarchie d'Espagne, aussitôt que la fortune reviendrait lui sourire [4]. Lorsque le Pensionnaire, le 18, lui eut appris que, réflexion faite, Louis XIV se contenterait au nom de Philippe V des États espagnols d'Italie, et laisserait à Charles III l'Espagne entière [5], Marlborough, le 21, lui fit ses aveux. Il voyait bien que, pour avoir la paix, il faudrait abandonner quelque chose au duc d'Anjou, assez même pour justifier le titre de roi. Mais il lui paraissait déraisonnable

---

(1) Hennequin à Chamillart, 16 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 118.

(2) Hennequin à Chamillart, 26 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 201.

(3) Marlborough à Heinsius, 5 août 1706. — Vreede, p. 72.

(4) Marlborough à Heinsius, 10 août 1706. — Vreede, p. 84.

(5) Heinsius à Marlborough, 18 août 1706. — Vreede, p. 93-94.

de mettre Milan en son pouvoir, parce qu'alors il deviendrait le maître de la Savoye et de toute l'Italie [1]. « Votre Altesse dit fort bien », répondit Heinsius deux jours plus tard, « qu'on portera difficilement la France à la paix, sinon que le duc d'Anjou conserve le titre de roi ; c'est ce qu'ils disent aussi positivement. Pour Milan, je crois que vous avez raison, que ce serait de trop grande conséquence ; il s'agit donc si l'on pourrait songer à Naples et Sicile, qui portent déjà le titre de royaume, ou si l'on devrait penser à quelque autre chose [2]. »

Tout en attendant l'avis, sollicité à Londres, des ministres de la reine Anne, Heinsius avait risqué de nouvelles confidences autour de lui. « Les députés ont assez bien reçu ces propositions, » avoua-t-il à Hennequin. Mais Buys se montra de moins bonne composition. « Il lui semblait qu'on voulait les engager de traiter sans la participation des Anglais, ce qu'il croyait qu'on ne devait pas faire. » Vainement « notre ami lui fit entendre que, l'intention du Roi étant de faire une paix générale, on ne se proposait pas de les commettre avec leurs alliés, mais qu'on ne souhaitait en France de faire d'abord le traité secrètement avec les États-Généraux que parce qu'on croyait qu'on était de ce côté-ci trop attaché aux sentiments des Anglais. » Le Pensionnaire d'Amsterdam répliqua « que la trop grande puissance des Français était encore un grand obstacle à la paix, puisque, bien loin d'être épuisés et affaiblis, comme on l'avait cru, par les mauvais succès de cette campagne, on apprenait qu'ils faisaient de nouveaux fonds pour continuer la guerre. » Il répéta, en outre, « que la lettre de M. Chamillart en date du 8 n'expliquait pas assez positivement l'équivalent que souhaitait Sa Majesté pour la dédommager de la non-jouissance du droit de fret. » Il

(1) Marlborough à Heinsius, 21 août 1706. — Vreede, p. 97.
(2) Heinsius à Marlborough, 23 août 1706. — Vreede, p. 101.

faudrait aussi savoir si, outre le Milanais et les Deux-Siciles, on ne réclamerait pas pour Philippe V Final et les ports de la Toscane, « parce que la maison de France serait entièrement maîtresse de la Méditerranée et de l'Italie. » A en croire Hennequin, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter beaucoup de l'acharnement de Buys. « En général, » assurait-il, « depuis les dernières ouvertures, on commençait à entrer dans des dispositions plus favorables [1]. »

Les États-Généraux cependant s'étaient ajournés le 20 août à huitaine. On avait donc une semaine pour travailler entre amis. « Ce matin, » manda Hennequin le 23, « l'on a tenu ici le Conseil, et les députés à l'assemblée de MM. les États ont communiqué à la Régence les propositions dont ils s'étaient chargés ; elles ont été reçues assez favorablement, même de ceux qui donnent en tout dans le sentiment des Anglais. » Le correspondant de d'Avaux lui rappelait d'ailleurs qu'il n'y aurait pas de temps perdu à attendre la nouvelle réunion des États, puisqu'en tout cas il fallait posséder la réponse de Londres. Et puis, les députés hollandais n'auraient pas manqué de profiter de leur congé pour prendre l'avis « des villes sur les propositions dont on leur avait seulement fait part dans la dernière assemblée par forme de notification. » Le Pensionnaire, lui-même, n'avait pas laissé de prononcer quelques paroles encourageantes. A Hennequin, qui lui avait exprimé la crainte qu'on n'eût trop offert et qu'on ne le regrettât : « Qu'ils n'en aient point de regret, » interrompit-il, « puisqu'il y a encore bien des choses à concilier ; cependant, cette offre, telle qu'elle est, fera un bien meilleur effet que toutes celles qu'on a faites ci-devant [2]. » Au surplus, avant que le résultat des révélations adressées à Harley et à Godolphin fût connu et que

---

[1] Hennequin à Chamillart, 19 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 143.

[2] Hennequin à Chamillart, 23 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, fol. 181.

les États-Généraux fussent rentrés en session, Heinsius adressa à Marlborough une lettre, où, par peur sans doute de revers en Italie, il jugeait opportun, quant à lui, de chercher à négocier sur les bases d'un partage.

« Nous avons cru que, sur les propositions faites, nous pourrions bien faire un plan : à savoir, étant disposé par lesdites propositions de l'Espagne, des Indes et des Pays-Bas espagnols, il n'y reste à considérer sinon que la barrière du côté de Flandre n'est pas assez forte, mais que, selon les sentiments que le feu roi a eus, il fallût y ajouter Ipere, Menin, Tournay, Condé et Maubeuge. De l'autre côté, à l'égard de la disposition de Naples, Sicile et Milan, il fallût ôter Milan; qu'on devait décliner ce qui est prétendu par la France de l'Empire, régler la reconnaissance de la reine et notre barrière, selon le traité que nous allons faire. Je vous prie de me dire, si nous pourrions à peu près être certains de ces points, s'il ne serait pas de notre intérêt commun d'entrer plus avant dans une négociation un peu plus régulière, et s'il ne serait pas temps que l'Angleterre et cet État concertent là-dessus ensemble. Votre Altesse sait que nous ne sommes pas certains que la France continuera toujours ces propositions, car, si la fortune change, ils pourront changer de même. Les affaires d'Espagne ne sont pas encore bien établies; celles d'Italie ne vont pas bien; celles d'Hongrie, mal; et celles de l'Empire sont dans une inaction absolue. Pour nous, Votre Altesse connaît nos finances; elle connaît que les sentiments ne sont pas toujours les mêmes ici, et, ainsi, si l'on laisse échapper une fois une bonne occasion, qu'il n'y a pas moyen de l'attraper après. Il s'agit donc, si vous ne croyez pas, si l'on procure la monarchie d'Espagne avec ses annexes au roi Charles, hormis Naples et Sicile pour le roi Philippe, qu'on augmente la barrière comme dessus, et remît l'Empire comme nous le souhaiterions, outre la restitution du duc de Savoye, le commerce et autres choses que nous supposons, — s'il serait de la prudence que l'on ne voulût pas entrer en négociation, et peut-être hasarder après le tout (1)? »

---

(1) Heinsius à Marlborough, 25 août 1706. — Vreede, p. 102-103.

On peut voir, par ce fragment, qu'il y avait encore un écart redoutable entre les dernières concessions de la France et les prétentions peu clémentes des Hollandais. C'était beaucoup cependant que d'avoir amené Heinsius à tracer les lignes qu'on vient de lire. En attendant, Chamillart était près de perdre patience à Paris. Il reconnaissait bien que « le Roi ne pourrait maintenir son petit-fils dans la possession entière de ses royaumes, sans ruiner entièrement le sien, qui n'était déjà que trop épuisé ». Mais, en même temps, il prenait fort mal les lenteurs chères aux compatriotes d'Hennequin. « Je vous ai fait différentes propositions », lui disait-il ; « vous ne m'avez point encore mandé celles auxquelles les bien intentionnés se déterminaient ; je vous avoue que je suis dans une grande impatience de le savoir.... Ceux à qui vous en avez fait part l'ont communiquée (la négociation) à leurs amis, et celui qui a les affaires étrangères en ce pays-ci en a eu connaissance... Je ne m'y serais pas embarqué, si vous ne m'aviez réitéré plusieurs fois vos bonnes intentions et celles du Pensionnaire pour la paix. » Il répétait que la reconnaissance de la reine Anne ne soulèverait aucune contestation, mais ajoutait : « Ne me parlez plus de traité qui fasse rien perdre à la France, car je vous déclare que cela serait absolument inutile (1). » Ce fut bien autre chose encore, lorsqu'il eut pu jeter les yeux sur la lettre du 19. « Je ne me serais embarqué avec vous », redit-il un peu crûment, « dans aucune négociation, si j'avais cru que la volonté de la République d'Hollande ne se pouvait déterminer que par celle d'Angleterre, qui m'a paru fort éloignée de la paix. » Philippe V pouvait rentrer prochainement dans Madrid, et « alors il ne serait peut-être pas au pouvoir de Sa Majesté de tenir ses conditions ». Pour lui, à moins d'une décision nette et prompte, il remettrait la suite de la négociation à Torcy. Malgré ce

(1) Chamillart à Hennequin, 19 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 140. V. Vreede, p. 250-252.

langage un peu courroucé, il n'en concluait pas moins en formulant encore une fois les bases de la transaction à intervenir.

« Je suis autorisé pour vous dire que, si les États-Généraux veulent dès à présent conclure la paix, Sa Majesté s'unira avec eux pour la maintenir aux conditions suivantes : que l'on donnera à l'archiduc toute l'Espagne et les Indes, en cas qu'il convienne aux États-Généraux, les places de la Flandre espagnole qui doivent servir de barrière leur seront remises en tout ou partie, ou à un prince, tel qu'ils voudront choisir. Vous devez léur insinuer de jeter les yeux sur l'Électeur de Bavière. Il convient mieux qu'aucun autre pour toutes les parties. Ses États lui seront rendus. M. de Savoye sera remis en possession des siens. Les royaumes de Naples et de Sicile et le duché de Milan à Philippe V, avec tout ce qui appartient à la Couronne d'Espagne le long des côtes d'Italie. Sa Majesté sera remise en possession de Landau, Menin et les terres dont ses ennemis se sont emparés pendant cette guerre... Je vous ai mis entre les mains d'autres propositions; elles sont toutes si avantageuses qu'il ne tient qu'aux États-Généraux de finir [1]. »

Hennequin ne jugea pas à propos de laisser voir cette lettre, prétendant « qu'elle aurait autant éloigné la négociation que celle du 19 continuerait de l'avancer ». — « Le Pensionnaire d'Amsterdam », écrivit-il à Chamillart, « aurait pu s'offenser de ce que vous marquez que vous ne doutez pas qu'il ne soit tout-à-fait contraire à la paix [2]... Les termes dont vous continuez de vous servir sur la situation de la République, que vous accusez de ne pouvoir se déterminer que par la volonté des Anglais, sont trop durs... Vous

---

[1] Chamillart à Hennequin, 22 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 143. Cf. d'Avaux à Hennequin, 27 août 1706. — Vreede, p. 252-254.

[2] Contrairement à Chamillart, M. H. Reynald, dans son travail publié par l'Académie des sciences morales et politiques, appelle Buys « le chef du parti de la paix en Hollande » (p. 172) et (p. 110) « le plus ardent partisan de la paix ». Cf. Torcy à Beauvilliers, 22 mai 1709. — *Hollande*, t. 218.

voulez qu'on propose un traité d'alliance conjointement avec un de paix; on doit d'abord disposer les esprits à conclure celui-ci, et l'un sera la base certaine de l'autre... Vous demandez tout ce qui appartient à la Couronne d'Espagne le long des côtes d'Italie, quoique vous n'en ayez pas d'abord parlé, outre que ces termes généraux sont sujets à interprétation... Vous souhaiteriez qu'on proposât le gouvernement des Pays-Bas catholiques pour M. l'Électeur de Bavière. Dans la situation où sont les choses, il n'y a pas d'apparence qu'on pût l'espérer; l'animosité de la maison d'Autriche contre celle de Bavière est trop naturelle pour réconcilier ce prince jusques à la faveur. Au surplus, cette proposition donnerait lieu aux malintentionnés d'insinuer qu'on ne souhaite de votre côté de rétablir ce gouverneur que pour tenter de nouveau, et à la première occasion, une entreprise sur la barrière. » Ce fut donc exclusivement de la lettre du 19 que Hennequin exposa le contenu au Pensionnaire d'Amsterdam, « à l'issue des États de Hollande ». Buys « la prit d'autant plus agréablement que, sachant que le Pensionnaire Heinsius ne l'avait pas encore vue, il offrit de la rendre; il en trouva le style plus agréable que celui des précédentes, particulièrement celle du 13e ». « Notre ami », après avoir laissé aux deux Pensionnaires le temps nécessaire pour échanger leurs réflexions, se présenta chez Heinsius, qui lui promit « des ouvertures » pour le mercredi suivant (1).

Hennequin revint en conséquence à La Haye le 1er septembre. A la suite de leur dîner, Heinsius et Buys « arrêtèrent, après une conférence de trois quarts d'heure, de le renvoyer en France. » Toutefois, « pour rendre ce voyage plus authentique et donner moins de jalousie, ils jugèrent à propos d'en communiquer à quelques autres chefs entre ci et dimanche. » Nouveau rendez-vous fut donc assigné

(1) Hennequin à Chamillart, 30 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 235.

pour le 5 à Hennequin, qui s'empressa de demander à Chamillart l'envoi à Lille d'un laissez-passer (1). Sans doute en souvenir de cet agréable moment d'illusion, Torcy, un peu optimiste ce jour-là, écrivit bientôt qu'Hennequin avait amené les affaires au-delà de ce que Sa Majesté croyait elle-même (2). » Par malheur, des vents contraires retenaient la réponse toujours attendue d'Angleterre. Aussi, lorsqu'Hennequin reprit le chemin qui menait chez Heinsius, ce fut moins pour connaître la résolution du gouvernement britannique que pour causer avec lui d'un incident qui menaçait de tout compliquer. D'après les bruits publics, Marlborough avait reçu des propositions directes de la France, l'Électeur de Bavière se mêlait de l'affaire, et M. de Rouillé était parti pour Paris. Le Pensionnaire ne démentit pas ces rumeurs. Il prit même sur lui de dire à Hennequin que Marlborough, « dans l'état où étaient les choses, croyait qu'on devait écouter les propositions de la France (3). » Il était exact en effet qu'une quatrième négociation était venue se greffer à l'improviste sur les trois qui s'entrecroisaient déjà, et dont la dernière semblait vraiment prendre racine.

A qui revient au juste la pensée de cette intrusion malencontreuse, et quelle en était l'intention ? Il serait très délicat de se prononcer sur ce mystère. La conviction de nos hommes d'État fut que Marlborough avait causé à lui seul tout le mal, et, de gaîté de cœur, fait avorter les germes pacifiques qui commençaient à se développer à La Haye. Assurément, Marlborough était enchanté de continuer la guerre, en raison de tout ce qu'elle lui rapportait de gloire et de menus profits, et fort heureux sans doute de

(1) Hennequin à Chamillart, 2 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 261.

(2) « Mémoire » pour Rouillé, 16 septembre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 235. Cf. d'Avaux à Hennequin, 2 septembre 1706.— Vreede, p. 254-255.

(3) Hennequin à Chamillart, 10 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 301.

jouer quelque méchant tour aux gens de La Haye, qui le gênaient par leur jalousie tracassière dans les Pays-Bas. Chamillart ne lui marchanda pas, après le dénouement, l'expression de son amer ressentiment [1], et fut bien près de voir un guet-apens diplomatique dans ce qui n'était, au pis-aller, qu'une nouvelle tentative d'espionnage politique. Nous ne savons cependant s'il ne convient pas d'interpréter un peu autrement les manœuvres qui portèrent le coup mortel à la négociation d'Hennequin, en venant s'y superposer, ainsi qu'à celles que menaient, ou avaient menée, van der Dussen et Molo.

Après Ramillies, il semblait assez naturel que Max-Emmanuel cherchât à tirer personnellement son épingle du jeu. Dès l'année précédente, il avait fait agir à La Haye un certain Witkmann [2]. Mis an ban de l'Empire le 29 avril 1706 [3], jaloux de Villars qu'il craignait de voir commander dans les Pays-Bas [4], un peu oublié, croyait-il, dans les pourparlers déjà engagés entre la France et les Hollandais, l'Électeur se trouvait dans une situation de plus en plus critique. Aussi, envoya-t-il, durant l'été, un de ses affidés, Heydefelt [5], au roi de Prusse; un autre, le comte de Solar [6], au roi de Suède; un troisième, M. de Lacheraine, à Philippe V. Pendant plusieurs mois, il essaya même de faire sa paix par l'entremise du feld-maréchal hollandais Ouwerkerk, qui avait pris ses démarches « comme l'effet de l'envie

---

(1) Chamillart à Hennequin, 20 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 350. V. Vreede, p. 255-258.

(2) V. ses lettres du 24 et 26 mars, 7 et 10 avril 1705 dans *Hollande*, t. 204.

(3) Lamberty, t. 4, p. 43-47.

(4) Rouillé à Chamillart, 14 et 19 juin 1706, et Chamillart à Rouillé, 20 juin 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1937, p. 143, 188 et 204.

(5) Les instructions pour Heydefelt, du 22 juillet 1706, figurent dans *Bavière*, t. 58, fol. 177-178. Cf. Rouillé à Torcy, 4 juillet 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 85.

(6) On trouvera les instructions de l'Électeur pour Solar, du 3 août 1706, dans *Bavière*, t. 58, fol. 190.

qu'il avait de se détacher de l'alliance de la France et de faire son accommodement particulier [1] ». Seaton de Gockinga, plus connu sous le nom de Sicco van Goslinga [2], avoue qu'il négocia « à l'exclusion de la France ». N'ayant pas réussi par cette voie, il fit proposer vers le milieu de juillet, tant à Marlborough qu'à M. de Renswoude, l'un des commissaires hollandais qui surveillaient l'armée, de leur livrer Luxembourg, Namur, Charleroi et Nieuport, les quatre seules places restant encore à l'Espagne dans les Pays-Bas et confiées à sa garde, à la condition que les puissances maritimes le feraient réintégrer dans ses États et ses honneurs. Heinsius, en répondant à la lettre par laquelle le vainqueur de Hochstætt lui avait, le 19, mandé cette nouvelle, annonça que, de l'avis de tout le monde dans son entourage, il y avait lieu de suivre la négociation, et « de ramener les villes spécifiées, et autres, s'il était possible, de leur côté [3] ». Mais ce n'était là qu'un prélude.

Le 28 du même mois, Max-Emmanuel reçut à Mons, dans un paquet expédié ostensiblement à son adresse par Marlborough, une lettre fort inattendue du président Antoine Sersanders. Ce personnage, quelque peu équivoque, après avoir rempli à la Cour de Bruxelles les fonctions intimes « d'officier de bouche », avait été élevé par le gouverneur-général à celles de président du Conseil de Flandre [4]. Philippe V lui avait de plus octroyé, assez récemment, un titre de baron de Luna [5]. Il se pouvait donc fort bien que Sersanders n'entrât en scène qu'en qualité de compère, qu'on me passe le mot, de l'Électeur, et il convenait parfaitement à ce rôle, le nouveau gouvernement des Pays-Bas l'ayant maintenu à son poste. En Hollande même, Heinsius n'hésitait

---

(1) Rouillé au Roi, 6 juin et 11 juillet 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 20 et 102.

(2) *Mémoires relatifs à la guerre de la succession*, p. 6.

(3) Heinsius à Marlborough, 27 juillet 1706. — Vreede, p. 61.

(4) Rouillé au Roi, 29 juillet 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 140-142.

(5) *Bavière*, t. 58, fol. 304.

pas à le soupçonner de quelque duplicité. « Il croirait plutôt », mandait Hennequin, « que M. l'Électeur de Bavière tâche d'insinuer à la Cour que le projet qu'il a fait communiquer à M. Marlborough lui a été proposé par ce général; outre que l'intérêt de ce prince le porte à se rendre négociateur pour se ménager avec les deux partis une meilleure composition [1].... ». Nous sommes assez disposé à admettre que la méfiance innée du Pensionnaire n'avait peut-être pas tort cette fois.

Dans la lettre apportée à Max-Emmanuel, son ex-protégé « lui marquait qu'il retournerait le lendemain à l'armée à Gand, où, si Son Altesse électorale voulait envoyer quelqu'un, il pourrait le faire informer de plusieurs choses qui regardaient ses intérêts ». L'Électeur lui répondit « par le même trompette qu'il aimerait beaucoup mieux qu'il vînt ici pour le pouvoir entendre lui-même ». Néanmoins, s'il voyait des inconvénients sérieux à cette démarche, on lui enverrait un homme de confiance. Sersanders prit le parti de se rendre à Mons, dans la nuit du 2 au 3 août, de manière à ne pouvoir être reconnu. Max-Emmanuel proposa à Rouillé d'assister à l'entretien qu'il allait avoir l'après-midi. Rouillé refusa, afin de ne pas gêner la liberté de leurs discours. Une fois en tête à tête avec l'Électeur, le premier soin de l'émissaire flamand fut de se donner, mais de vive voix seulement, comme le mandataire de Marlborough. Le généralissime britannique prenait fort à cœur, disait-il, les intérêts de Son Altesse électorale, et se désolait de la voir persister dans la mauvaise voie. Pourquoi l'exemple du duc de Savoye ne la tenterait-il pas ? La reine Anne avait fait tenir au duc jusqu'à 600 mille guinées « en pur don », et les alliés étaient à la veille de délivrer sa capitale, de chasser le dernier Français de ses possessions. Nul doute que l'Angleterre ne s'engageât à faire annuler

(1) Hennequin à Chamillart, 10 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 301.

l'excommunication impériale. Lui-même, Marlborough lui restituerait volontiers la principauté de Mündelsheim, que, bien à regret, on avait prélevée sur l'héritage de ses pères. Qu'avait-il à faire pour obtenir toutes les faveurs qu'on lui destinait à son insu ? Simplement à livrer les quatre places des Pays-Bas [1].

Jusqu'ici, on pouvait supposer que l'unique visée de Marlborough était de mettre sans coup férir la main sur les dernières forteresses qui lui avaient échappé dans la région, et, en même temps, d'enlever à la France le plus utile des deux alliés qui lui restaient, ou plutôt, tous les deux à la fois. Mais Sersanders se représenta très vite à Mons, avec le même luxe de précautions qu'à son premier voyage. Cette fois, il ne s'en tint pas à reproduire sa suggestion malhonnête. Il sembla même vouloir s'en excuser, en disant qu'après tout l'évacuation des quatre places n'était qu'un moyen de travailler à la paix, mais qu'on pourrait en trouver d'autres, plus au gré peut-être de Son Altesse électorale. A l'en croire, Marlborough « désirait véritablement de contribuer à la paix générale, qu'il croyait pouvoir se faire fort de conclure en très peu de temps, si Sa Majesté voulait lui communiquer par la voie de l'Électeur de Bavière à quoi elle voudrait véritablement se réduire pour en venir à un prompt accommodement. » Sersanders ajouta qu'il avait mission de mylord de parler sur ce second point à Rouillé, « en présence de Son Altesse électorale, sous condition cependant de ne lui point avouer qu'il fût envoyé par lui (Marlborough), ni que ce fût lui qui voulût entrer dans cette négociation. » Après avoir fait ces ouvertures devant Max-Emmanuel, il les réitéra devant le diplomate français, sans prononcer le nom de la personne qui l'envoyait. Il marqua néanmoins que « cette personne savait que Sa Majesté très chrétienne avait fait faire des propositions de paix, les unes, il y avait déjà du temps, et les autres, plus

(1) Rouillé au Roi, 4 août 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 156-165.

récemment, qu'il y avait différents entremetteurs, qu'ils se croisaient les uns les autres. » Le mystérieux ami de la paix n'ignorait même pas qu'en Hollande « on remettrait à s'expliquer après la fin de la campagne ». Au contraire, « du jour qu'on lui remettrait entre les mains des propositions autorisées par Sa Majesté et capables d'être reçues par les alliés, eu égard à l'état avantageux de leurs affaires, » l'inconnu « apporterait dans un terme fort court une réponse positive. » Vainement Rouillé pria Sersanders de lui nommer le personnage qui se donnait comme capable d'accomplir un pareil miracle. Le négociateur officieux l'assura que sa puissance se trouverait fort affaiblie, si son nom était révélé. Tout ce qu'il finit par confesser fut que « les dernières propositions faites par le sieur Molo avaient été mieux reçues que les autres, parce que Sa Majesté se restreignait à moins pour le roi d'Espagne, mais que ce qu'elle voulait lui conserver paraissait encore trop, parce que c'étaient des royaumes voisins de la France, par lesquels il serait aisé à Sa Majesté de secourir le roi son petit-fils. » Resté seul avec Max-Emmanuel, Rouillé lui arracha à son tour l'aveu que « Marlborough lui faisait entendre qu'il s'emploierait pour lui procurer le Milanais, si Sa Majesté y consentait », déduction faite de la partie promise au duc de Savoye, « mais qu'il lui faisait espérer que, du moins, il lui ferait conserver le gouvernement des Pays-Bas, qui est ce que ce prince préférerait à toutes choses, » ajoutait Rouillé. Il supposait finalement que la démarche de Marlborough avait pour cause « la crainte que d'autres n'eussent l'honneur et le profit d'un accommodement [1]. » Louis XIV répondit le 14 à cette importante révélation :

.... « Comme le sieur Sessandre est depuis longtemps attaché à l'Électeur de Bavière, que ce prince le connaît assez particulièrement pour être assuré qu'il n'a pas intention de le tromper, il n'y a point

---

(1) Rouillé au Roi, 10 août 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 173-179.

à douter aussi qu'il n'ait été véritablement chargé par le duc de Marlborough de dire tout ce qu'il a rapporté en son nom. Il suffit donc d'examiner quelles peuvent être les véritables intentions de ce dernier, et l'usage qu'on en peut faire par rapport aux conjonctures présentes.

La première idée qui s'offre, fondée sur le discours même du sieur Sessandre, est que les dernières propositions que Molo a faites en Hollande, quoique générales, et point autorisées, ont cependant fait plus d'impression que je ne l'ai cru moi-même; que le duc de Marlborough en craint l'effet, et que, trouvant peut-être les Hollandais plus disposés à la paix qu'il ne l'aurait pensé, il veut se rendre maître de la négociation, craignant, comme vous le marquez, de perdre la récompense et l'honneur qu'il croit avec raison attachés à la conclusion de cet ouvrage. On peut croire aussi qu'il commence à connaître qu'il lui est impossible de remplir toutes les espérances dont il a flatté l'Angleterre et ses alliés, après les premiers succès de la campagne; qu'il doute que les effets répondent aux projets tant vantés de la descente que les Anglais méditent depuis si longtemps sur les côtes de mon royaume; qu'il voit la difficulté de soutenir le parti de l'archiduc en Espagne, les peuples de la plus grande partie de ce royaume témoignant pour le roi leur maître l'attachement et la fidélité qu'on peut attendre des sujets les plus zélés. Ces raisons peuvent lui faire désirer de conclure la paix qu'il croit devoir être plus avantageuse, si elle est traitée pendant la prospérité des alliés que s'il arrivait quelque changement à l'état de leurs affaires. On prétend aussi, mais je doute de la vérité de l'avis, que la princesse Anne souhaite passionnément la paix; qu'elle craint que le prince d'Hannover ne soit appelé en Angleterre, et qu'elle est persuadée que, la paix étant faite, elle trouverait pour empêcher son passage des moyens qu'elle ne peut employer pendant la continuation de la guerre. Si ces motifs, ou quelqu'un d'eux, font agir le duc de Marlborough, on peut conclure que ses intentions sont sincères. En ce cas, je suis persuadé qu'il n'y a pas de meilleure voye, plus sûre, ni plus prompte, pour traiter la paix, que de la négocier secrètement avec lui. Si ses offres, au contraire, ne sont qu'artifices, et s'il veut tromper, en feignant de désirer la paix, on ne risque rien encore en

s'expliquant avec lui suivant les mêmes ouvertures déjà faites aux Hollandais, puisqu'ils n'ont aucun secret pour lui, et qu'ils lui confient les affaires les plus particulières de leur État.

Sur ce fondement, mon intention est d'user de la voye que le sieur Sessandre ouvre à l'Électeur de Bavière. Je vois que ce prince le souhaite, et c'est encore une forte raison pour me déterminer à la prendre. On doit être bientôt éclairci du succès, puisque le sieur Sessandre offre déjà de rapporter une réponse positive dans un temps fort court. Suivant ce qu'il vous a dit, la négociation se réduira aux dernières propositions faites par le sieur Molo, et, par conséquent, il faut vous les expliquer....

Je vois, par le compte que vous m'en rendez, que c'est sur le fondement du traité de partage que le duc de Marlborough établit celui de la paix générale; mais, en donnant au roi d'Espagne les États qui devaient appartenir à mon fils, il prétend encore en retrancher une partie très considérable. Suivant ce traité, mon fils devait avoir.... Si j'ai senti jusqu'à présent une extrême répugnance à me contenter pour le roi, mon petit-fils, du partage des États d'Italie, et à laisser à l'archiduc l'Espagne et les Indes, vous jugerez aisément qu'elle doit être infiniment augmentée depuis que je vois des marques de la rare fidélité des Espagnols pour le roi leur maître....

Mais, puisque le désir de procurer à mes sujets le repos dont ils ont tant de besoin est en moi plus fort que tout autre sentiment, il est juste au moins que les conditions de la paix me soient assez honorables pour assurer tout le monde qu'elle subsistera longtemps, et que, la balance devenant égale entre les puissances de l'Europe, aucune ne sera tentée de troubler sa tranquillité. Il faut, pour cet effet, que, si le traité de partage qu'on veut poser pour fondement de celui de la paix ne peut se rétablir en son entier, on trouve de justes équivalents pour les changements que la situation des affaires oblige d'y apporter. L'exécution de ce traité devait réunir un jour à ma Couronne les États démembrés de la monarchie d'Espagne, pour en composer le partage de mon fils. Cette condition change présentement, et ces mêmes États passeraient dans une branche séparée. Par conséquent, j'ai lieu de prétendre pour le roi catholique un partage plus considérable que celui dont je voulus bien alors me

contenter pour mon fils. Je crois donc que le Milanez ne doit pas être séparé des autres États d'Italie, et que les alliés de l'Empereur auront assez fait pour la maison d'Autriche, en procurant à l'archiduc la possession de l'Espagne et des Indes.

Je pourrais même laisser à leur choix celui des deux partages qu'ils aimeraient le mieux pour la maison d'Autriche ; l'un, composé de l'Espagne et des Indes, des îles de Sardaigne, Majorque, Minorque et Iviça ; l'autre, de tous les États que le roi d'Espagne possède présentement en Italie, toutefois réservant toujours pour le roi, mon petit-fils, la province de Guipuscoa, ainsi qu'elle devait appartenir à mon fils par le traité de partage. On peut aussi faire observer qu'en demandant que le Milanez fasse partie des États du roi, mon petit-fils, s'il a ceux d'Italie en partage, je n'augmente point ce qui était destiné à mon fils par le traité conclu avec le feu roi d'Angleterre et les États-Généraux....

Les intérêts du duc de Savoye formeront apparemment la principale difficulté sur l'article du Milanez, car il importe peu d'ailleurs aux Anglais et aux Hollandais que cet État appartienne au roi des Deux-Siciles, ou bien à un autre souverain, mais il est de la dernière conséquence pour mon service d'empêcher l'agrandissement du duc de Savoye. Ses intentions me sont trop connues pour le mettre en état de faire paraître sa mauvaise volonté toutes les fois que les conjonctures pour la témoigner lui sembleront favorables....

Quant au dédommagement de l'Électeur de Bavière, vous savez combien j'ai souhaité qu'il fût possible de lui procurer la souveraineté des Pays-Bas. Si l'on pouvait encore obtenir cette condition en sa faveur, je la préférerais à d'autres avantages pour moi-même et pour le roi mon petit-fils. Je me désisterais en cette considération de prétendre la province de Guipuscoa suivant le traité de partage. J'abandonnerai même cette prétention, si l'Électeur de Bavière se contente du gouvernement perpétuel et héréditaire des Pays-Bas, et qu'il puisse l'obtenir moyennant cette cession....

Je vous explique mes intentions par rapport aux conditions du traité de partage, parce que les discours du duc de Marlborough donnent lieu de croire que c'est sur ce fondement que les alliés ont dessein de traiter. Ainsi les alternatives proposées l'hiver dernier par le marquis d'Alègre deviennent inutiles.... Je permis au marquis

d'Alègre d'offrir au duc de Marlborough jusques à la somme de deux millions de livres, si la paix pouvait se conclure par ses soins. Je laisse à la prudence de l'Électeur de Bavière de faire encore la même offre, lorsqu'il le croira nécessaire (1). »

Rouillé reçut à Valenciennes, dans l'après-midi du 15, cette dépêche du Roi, destinée à confirmer, en les élargissant, les bases de la paix que Chamillart avait fait connaître le 8 du même mois à Hennequin. Le 16, Max-Emmanuel, averti dans la matinée, prenait aussitôt les mesures nécessaires pour appeler Sersanders à son camp (2) de Houplines (3). Le 21, au soir, Sersanders s'y présenta. Dans une première entrevue avec l'Électeur et Rouillé, il avoua que c'était bien de Marlborough qu'il tenait ses ordres. La suite de l'entretien fut remise au lendemain. Durant l'intervalle, Rouillé amena le maréchal de Vendôme chez Max-Emmanuel, et, sous leurs yeux, « mit par écrit les points dont il fut jugé à propos de faire l'ouverture au sieur Sersanders ». Le soir venu, Max-Emmanuel les dicta à son ancien familier (4).

« Faire le partage de la monarchie d'Espagne entre le roi catholique et l'archiduc.

Composer un partage de l'Espagne, des Indes, des îles de Sardaigne, Majorque, Minorque et Yviça.

Composer l'autre de tous les États que le roi d'Espagne possède présentement en Italie.

Laisser le choix aux alliés de celui des deux partages qu'ils aimeront le mieux pour la maison d'Autriche.

Réserver au roi d'Espagne, tel que soit son partage, la province de Guipuscoa.

Destiner à l'archiduc, tel que soit son partage, les Pays-Bas, tels

(1) Le Roi à Rouillé, 14 août 1706. — *Bavière,* t. 58, fol. 209-218.

(2) Rouillé au Roi, 16 août 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 193-195.

(3) Sur la Lys, près d'Armentières.

(4) Rouillé au Roi, 23 août 1706. — *Bavière,* t. 56, fol. 212-215.

que les possédait le roi Charles II, à l'exception du Hainaut, qui serait donné à M. l'Électeur de Bavière en propriété (1), outre le gouvernement général des Pays Bas, qui lui serait accordé pour sa vie et pour celle d'un des princes ses enfants qu'il nommerait.

Ajouter aux États de M. l'Électeur de Bavière le duché de Neubourg et la ville de Memingen, moyennant quoi il serait satisfait et ne prétendrait rien dans les Pays-Bas (2). »

Ce projet ne reçut pas de prompte réponse du généralissime anglais, qui, après avoir expédié un courrier à Vienne, prétexta la nécessité d'aller surveiller ses troupes dans Menin, où Sersanders ne put le suivre, se trouvant « assez incommodé (3) ». Il semble cependant avoir renvoyé ce dernier à Houplines avant d'avoir été averti par Heinsius du second projet de transaction remis par Hennequin, car Sersanders revint dès le 27 août conférer de rechef avec l'Électeur. Il lui rapporta, à lui tout d'abord, et en tête à tête, ce que Marlborough lui avait confié dans quatre entretiens successifs. Le lendemain, 28, il renouvela les mêmes discours en présence de Rouillé, et le conjura avec la dernière insistance de partir pour Paris, parce qu'il n'était pas possible « de rendre à Sa Majesté un compte suffisant par lettres (4) ». Rouillé, à qui le souverain de la Bavière avait délivré un court billet pour Sa Majesté (5), ne tarda guère à résumer de vive voix à Versailles tout ce qu'il avait vu et entendu. Mais ni Louis XIV ni son ministre ne se laissèrent séduire. En premier lieu, ils désiraient savoir si Turin serait vraiment débloqué par le prince Eugène. Puis, « la fierté des

---

(1) « Votre Majesté remarquera bien que la demande du Hainault en propriété pour M. l'Électeur de Bavière est de lui. » Rouillé au Roi, 23 août 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 214.

(2) *Bavière*, t. 56, fol. 218 et *Hollande*, t. 207.

(3) Rouillé à Torcy, 26 août 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 229.

(4) Rouillé au Roi, 28 août 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 238-239.

(5) Max-Emmanuel au Roi, 28 août 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 218.

discours de Marlborough avait fait juger qu'une négociation conduite par un tel canal ne pouvait réussir ». Enfin, il était bon de connaître comment avaient définitivement tourné les pourparlers d'Hennequin. Lui-même, Hennequin était attendu dans peu de jours à Paris. Rouillé devait donc chercher « à gagner du temps ». S'il le croyait opportun, il révélerait à Max-Emmanuel la mission confiée à Hennequin, afin que l'Électeur n'eût pas lieu de penser qu'on manquait de franchise envers lui. Quant à Sersanders, il fallait « l'exciter à demander des propositions plus claires et plus raisonnables [1] ». Le 19 septembre, Rouillé était à Cambrai, et se disposait à reprendre la route de Saint-Amand, où l'Électeur gardait son quartier-général [2].

Sur ces entrefaites, Marlborough avait échangé ses impressions avec le Pensionnaire, au sujet des propositions du 22 août. Il les trouvait fort analogues à celles que Heinsius avait reçues de son côté, sauf en ce qui concernait Max-Emmanuel, pour les intérêts de qui on s'était montré beaucoup plus exigeant à Houplines. A son sens, il était bien préférable d'attendre, pour prendre des mesures, la fin de la campagne actuelle. Il espérait que l'Espagne tout entière se déclarerait pour Charles III, et alors, ni l'Angleterre, ni l'Empereur ne voudraient entendre parler de la démembrer. Somme toute, il priait Heinsius de ne donner aucune réponse, avant que Buys en eût obtenu une de Harley ou du lord Trésorier [3]. Le Pensionnaire, pour sa part, « ne pouvait pas faire d'idée » des propositions de l'Électeur, « sinon qu'il voulût prétendre ce qu'il avait autrefois prétendu de l'Empereur, ou qu'il eût encore la vue sur le gouvernement des Pays-Bas catholiques, à quoi

---

(1) « Mémoire » pour le sieur Rouillé, 16 septembre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 227-233 ou 234-237. — Cf. le Roi à Vendôme, 2 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, fol. 257.

(2) Rouillé à Torcy, 19 septembre 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 252.

(3) Marlborough à Heinsius, 28 août 1706. — Vreede, p. 108-109.

il n'y aurait point d'apparence ». Il ne croyait pas non plus que Max-Emmanuel persistât à songer « à ce qu'il avait fait proposer *(sic)* cy-devant à l'égard de Mons, Namur, etc... » La campagne d'ailleurs était finie, et « on n'en tirerait pas tant d'effet (1) ». Marlborough estimait aussi que ce qu'on avait d'abord désiré de ce prince n'était plus en son pouvoir (2). Quant à la réponse d'Angleterre, le trésorier Godolphin en avait déjà donné la primeur à Buys. « Pour ce qu'il croit ce que l'on doit prétendre de la France, cela passe en partie; mais il s'agit si l'on devrait hasarder la paix pour tout ce que l'on demande, et s'il n'est pas temps, la campagne allant finir, d'y songer mûrement et entrer en quelque discussion plus particulière (3). »

Ces mauvaises nouvelles de Londres arrivèrent jusqu'à Hennequin, qui, dès le 10 du mois, avait répété que les Hollandais ne feraient rien sans les Anglais (4). Le 20, il envoya de rechef des informations (5), qu'il compléta le 23. La Cour d'Angleterre n'avait encore fait parvenir aucune réponse. « Notre ami », disait-il, avait eu mardi avec Heinsius une conférence, en présence du Pensionnaire d'Amsterdam, mais cette conférence « s'était passée sans aucune décision. » Nul même ne savait si « l'ami » serait muni de pleins pouvoirs. « On n'en était pas encore venu là. » Hennequin se proposait néanmoins de tenter encore une démarche auprès du grand despote hollandais (6). Une nouvelle lettre, signée L. Maurice, partit le 27 de Rotterdam, à l'adresse de Bouciquault. Elle était entièrement chiffrée,

(1) Heinsius à Marlborough, 1er septembre 1706. — Vreede, p. 111.

(2) Marlborough à Heinsius, 11 septembre 1706. — Vreede, p. 117.

(3) Heinsius à Marlborough, 25 septembre 1706. — Vreede, p. 128-130.

(4) Lettre de Hennequin, 10 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 300-301.

(5) Lettre de Hennequin, signée Gaillard, 20 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 356.

(6) Lettre de Hennequin, 23 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 369.

à part quelques locutions commerciales. Le seul passage en clair que nous en puissions détacher est celui-ci : « Ce qui donne lieu de croire qu'il a reçu depuis des lettres contraires du directeur en chef [1]. » Peu nous importe au reste qu'il s'agisse de Marlborough ou du ministère de la reine Anne. Le Roi, qui d'abord n'avait pas été trop ému de ces informations médiocrement satisfaisantes, finit par se rendre à l'évidence [2]. A son tour, l'Électeur, désabusé, convint « qu'il n'était pas à propos de rappeler le sieur Sersanders [3]. » De son côté, Chamillart, déjà, le 20 septembre, s'était plaint en termes fort vifs à Hennequin, attribuant tout l'échec à Marlborough et à son perfide dessein de paralyser les manœuvres de l'armée des deux Couronnes en Italie [4]. Le 3 octobre, il ne cacha plus l'amère déception qu'il éprouvait.

« Vos premières lettres m'avaient donné de grandes espérances d'un heureux succès dans votre négociation. La dernière ne me laisse pas lieu de douter que le mylord de Marlborough ne l'ait traversée, et que les Anglais, comme je vous l'avais mandé, ne se soient absolument rendus les maîtres du gouvernement d'Hollande. Vous

---

(1) Hennequin à Chamillart, 27 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 395. — Cette lettre pourrait bien être celle à laquelle il est fait allusion dans les *Mémoires de Sourches*, (t. 10, p. 185, 30 septembre 1706) et qui fut portée clandestinement par un comédien.

(2) Le Roi à Rouillé, 26 septembre et 14 octobre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 240-241 et 248.

(3) Rouillé au Roi, 2 octobre 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 272-274.

(4) « La négociation dont vous êtes chargé, et que je croyais être à la veille de finir, est cause du malheur qui vient d'arriver devant Turin. Sans les assurances presque certaines que j'avais données au Roi, on aurait marché aux ennemis, et l'événement de la bataille ne pouvait être avantageux pour eux. Ma bonne foi coûtera cher à la France. » Chamillart à Hennequin, 20 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1939, p. 350. Il est certain que le Roi, encore le 6 septembre, avait invité le duc d'Orléans à « ne pas donner de combat, » à cause « de la situation des affaires générales. » — Le Roi au duc d'Orléans, 6 septembre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1966, p. 389.

m'en aviez d'abord paru offensé, de manière à croire que la République en sentait le poids, et qu'elle était dans le dessein de profiter de la conjoncture favorable pour se tirer de l'état où elle est depuis longtemps. La suspension d'armes ou la trêve que vous me proposez pour trois ou quatre mois, à la veille d'entrer en quartier d'hiver, est un échantillon de ce que je dois attendre des propositions que vous avez faites. Lorsque je croyais tout d'accord, j'apprends qu'il ne faut plus espérer la paix. Je vous rends la justice de croire que vous avez apporté de bonnes intentions pour la faire réussir ; et je remets à d'autres les soins de traiter avec la République, quand le temps sera venu de jouir de quelque repos. C'est à Dieu à donner la paix aux hommes. C'est de lui que je l'attendrai. En attendant, je ferai du mieux que je pourrai pour soutenir la guerre. Comme il est juste, j'espère qu'il nous tirera de l'oppression où nous sommes. Votre ami, M. le comte d'Avaux, doit être bien fâché de ce dénouement. Je lui ai mandé que je ne voulais plus avoir aucune part dans tout ce qui se traitera dans la suite. MM. de Callières et Molo en tireront de grands avantages. Si j'avais cru ce dernier, il y a du temps qu'il prédit ce que je vois arriver, et que le Pensionnaire de la ville d'Amsterdam n'avait pas assez de confiance en vous pour rien conclure par vous. Je ne saurais comprendre pourquoi vous n'avez pas réussi, car je ne vous avais rien laissé à désirer par rapport à la République (1). »

Les rapports qu'Hennequin continua à envoyer ne promirent pas mieux. Le 5 octobre, il écrivit : « La réponse de la Cour d'Angleterre est arrivée avec des propositions si dures pour la France qu'on a peine à les déclarer... Les Anglais soutiennent qu'on ne doit accepter des conditions de paix que lorsque le Roi offrira les avantages qu'on s'est proposé au commencement de la guerre par les traités d'alliance (2). » Cette nouvelle affligea profondément

(1) Chamillart à Hennequin, 3 octobre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1940, p. 10. — Cf. d'Avaux à Hennequin, 1er octobre 1706. — Vreede, p. 258-261.

(2) Lettre de Hennequin, 5 octobre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1940, p. 23.

Louis XIV. « La lettre que je vous envoie aujourd'hui, » manda-t-il à Rouillé, « laisse peu d'espérance de la négociation d'Hollande, et je crois qu'il faudra revenir au sieur Sersanders ». Seulement, il conviendrait de faire un peu dévier la procédure employée jusqu'à présent. Il faudrait profiter de ses services, « non pour traiter avec lui sur les conditions, car nous perdrons toujours à les discuter avec des gens sans pouvoir, mais de proposer par son moyen que l'affaire se traite de part et d'autre par gens autorisés (1) ». La lettre d'Hennequin qui suivit justifia le découragement du monarque. Selon l'échevin de Rotterdam, « le commerce de la Méditerranée, dont ils (les Anglais) craignent que la France ne se rende maîtresse, si on laissait Philippe V paisible possesseur des royaumes de Naples et de Sicile, les engage à s'opposer au partage de la monarchie d'Espagne (2) ».

Bien persuadé désormais que cette multiplicité d'intrigues mal coordonnées ne conduirait à rien, Louis XIV prit la résolution d'agir, non plus dans l'ombre et par intermédiaires, mais par lui-même et au grand jour. Le 14 octobre, il confessa à Rouillé que les dernières lettres d'Hennequin l'avaient amené à désespérer du succès, à cause des réponses arrivées de Londres en Hollande. Il supposait aussi que l'échec provenait en grande partie du dessein qu'on lui prêtait de « vouloir diviser. » Il changerait donc de méthode. « J'ai résolu, » disait-il, « d'abandonner toutes les voies secrètes tentées jusqu'à présent, fort inutilement, et de proposer des conférences publiques pour y travailler de bonne foi et avec le plus de diligence possible... Si le succès ne répond pas à mon attente, j'aurai fait connaître au moins la sincérité de mes intentions pour le repos de l'Europe, le désir que j'ai de procurer le bonheur de mes

(1) Le Roi à Rouillé, 7 octobre 1706 (2e lettre). — *Bavière*, t. 56, fol. 278.

(2) Lettre d'Hennequin, 11 octobre 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1940, p. 52. — Cf. Hennequin à d'Avaux, 12 octobre 1706. — *Hollande*, t. 207.

sujets... Après avoir satisfait ainsi à mes obligations, si mes soins sont inutiles, j'espère que Dieu, faisant ressentir les effets de sa colère aux nations qui veulent la guerre, dissipera leurs conseils et répandra ses bénédictions sur mes armées. » Rouillé ferait donc rappeler Sersanders au camp de Max-Emmanuel. Il lui témoignerait d'abord que Sa Majesté « serait bien fâchée de laisser, en séparant les alliés, les semences d'une nouvelle guerre générale, » et qu'elle était prête à donner les pouvoirs nécessaires pour traiter ostensiblement dans un lieu situé entre les deux armées, ou bien entre Mons et Bruxelles, parce que Marlborough devait y séjourner quelque temps. Rouillé adresserait simultanément la même proposition aux États-Généraux. Il pourrait être bon que l'Électeur leur écrivît à ce sujet. Par contre, il paraissait au Roi à propos d'écarter l'Empereur de ces conférences, ne serait-ce qu'afin d'en pouvoir aussi éloigner les Espagnols [1], ce qui ne l'empêcha pas d'appeler l'attention de Philippe V et de ses ministres sur la nécessité d'un démembrement [2]. Torcy, quant à lui, était devenu assez sceptique. Il écrivit à Rouillé : « Je doute fort que l'affaire réussisse, quoique je la regarde comme le seul expédient qu'il y ait présentement de commencer une négociation solide [3]. »

Mandé par un billet de Max-Emmanuel, du 18 octobre [4], Sersanders se fit attendre au camp franco-bavarois jusqu'au 21. A l'en croire, Marlborough regrettait beaucoup que le voyage de Rouillé n'eût pas porté plus de fruits. Néanmoins, les conjonctures étaient toujours propices, car, pas plus à Londres qu'en Hollande, on n'était satisfait des Impériaux. Seulement, il fallait, assurait-il, une base de négociation délivrée par écrit. Notre ministre se récria. Les

---

(1) Le Roi à Rouillé, 14 octobre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 248-256.
(2) V. A. Baudrillart, t. 1, p. 272-273.
(3) Torcy à Rouillé, 14 octobre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 259.
(4) Rouillé au Roi, 20 octobre 1706. — *Bavière*, t. 57, fol. 36.

puissances maritimes, fit-il remarquer, avaient entre les mains les conditions dictées justement à lui, Sersanders, le 22 août. Et puis, ajouta-t-il, « Sa Majesté jugeait plus à propos qu'on s'expliquât de bouche ». Sersanders répliqua, non sans une pointe d'amertume, que ce qui avait été offert en Hollande « était plus avantageux pour les alliés que ce qu'il avait été chargé de proposer au duc ». Rouillé croyait précisément le contraire. L'émissaire flamand objecta ensuite « que, depuis les propositions faites, les armes de Sa Majesté en Italie avaient eu un mauvais succès, qui ferait que, sans doute, les alliés ne voudraient plus entendre parler de la proposition de conserver le Milanais pour le roi d'Espagne ». La perte de Turin ne se faisait que trop sentir. Par malheur, Louis XIV ne pouvait, à aucun prix, laisser se rétablir la contiguïté des États appartenant aux Habsbourg. Finalement, Sersanders insista pour qu'on lui remît la lettre que Max-Emmanuel écrirait aux États-Généraux, et que Marlborough leur ferait parvenir. Le refus fut absolu [1].

A peine parti, Sersanders revint, afin d'obtenir pour Marlborough une lettre analogue à celle que l'Électeur devait faire porter aux députés des États-Généraux [2]. Cette fois, il fut déféré à sa demande [3]. Dans ces deux pièces, Max-Emmanuel se déclarait « chargé » par Sa Majesté très chrétienne d'informer les puissances maritimes que ses intentions pacifiques persistaient, et de leur proposer d'ouvrir des conférences pour traiter de la paix, soit dans un lieu intermédiaire entre les deux armées, soit dans une ville ou village, à déterminer, entre Mons et Bruxelles. Aussitôt cette déclaration reçue, Marlborough, au jugement

---

(1) Rouillé au Roi, 22 octobre 1706. — *Bavière,* t. 57, fol. 38-43.

(2) *Bavière,* t. 57, fol. 49-50. Cette lettre est datée du 23 octobre. — Cf. Lamberty, t. 4, p. 302-303.

(3) Rouillé au Roi, 23 octobre 1706. — *Bavière,* t. 57, fol. 45-47. — Cf. Lamberty, t. 4, p. 305.

de qui, selon ses paroles à Sersanders, il était impossible de laisser le Milanais à Philippe V [1], se hâta de faire appeler auprès de lui, à Chièvres, les deux députés des États-Généraux, tout en expédiant le même jour trois courriers à La Haye, à Londres et à Vienne. Van Collen parut satisfait. D'accord avec son collègue Cuper, il adressa avant la nuit au Pensionnaire et à Fagel la copie de la lettre reçue, avec commentaires. Le lendemain, Sersanders vint trouver Cuper, afin de lui bien faire entendre que les offres de la France étaient tout à fait sérieuses. « Les États-Généraux », affirma-t-il, « auraient à choisir une barrière selon leur bon plaisir ». De plus, « si l'on voulait laisser l'Électeur de Bavière gouverneur des Pays-Bas espagnols, il laisserait à MM. les États-Généraux à régler son pouvoir et ses dépendances [2] ». Le général anglais écrivit aussi pour son compte à La Haye. « Il faut se tenir bien sur ses gardes, afin que les ennemis ne nous imposent point », disait-il en terminant sa relation personnelle au Pensionnaire [3]. Dans une seconde lettre, écrite le même jour en anglais, et qui n'était pas destinée à passer sous les yeux des États-Généraux, il exprimait la crainte, plus ou moins sincère, que la France ne cherchât simplement à mettre les alliés en retard, sinon en faute, pour leurs préparatifs de guerre. La mention que l'Électeur avait faite dans ses deux lettres des négociations particulières, en cours depuis une année, ne prouvait-elle pas clairement le dessein qu'on avait à Versailles de brouiller les puissances maritimes, d'abord, entre elles, puis, avec la Cour de Vienne [4] ?

Dans sa réponse, Heinsius laissa percer, à côté d'une

---

(1) Rouillé au Roi, 24 octobre 1706. — *Bavière*, t. 57, fol. 54-59.

(2) *Journal* de Cuper. — *Bibliothèque royale de La Haye*. M. H. Reynald a eu tort de nommer Cuypert l'auteur de ce manuscrit, qui nous a été communiqué à La Haye avec la plus gracieuse courtoisie.

(3) Marlborough à Heinsius, 23 octobre 1706. — Vreede, p. 170-171.

(4) Marlborough à Heinsius, 23 octobre 1706. — Vreede, p. 171-172.

surprise, peut-être un peu affectée, un certain dépit. Il priait Marlborough de lui faire savoir, s'il le savait lui-même, pourquoi les Français avaient changé « leur voie précédente [1] ». En somme, il convoqua le 29 les députés pour les affaires secrètes, et attendit l'arrivée à La Haye du représentant de l'Angleterre. Ce dernier s'embarqua seulement le 7 novembre à Anvers avec Sinzendorf [2], Cuper et les autres Hollandais. Le 10, il conféra avec les députés des États. Le 15, les députés à l'armée délibérèrent, à la requête des délégués des États-Généraux pour les affaires secrètes, sur trois points essentiels : 1° quelles villes constitueraient la barrière ; 2° combien de troupes recevrait chacune d'elle ; 3° qui paierait ces troupes ? Les commissaires pour les affaires secrètes avaient inscrit sur leur liste Luxembourg, Mons, Charleroi, Namur, Maubeuge, Condé, Valenciennes, Menin, Ypres, Tournai et Lille, en admettant que, pour ces deux dernières places, on pourrait se contenter de la citadelle, si elles restaient à « leurs bourgeois ». Cuper et les autres retranchèrent Luxembourg, Mons et Charleroi, mais ils ajoutèrent Saint-Omer, avec la démolition des ouvrages de Furnes et du port de Dunkerque [3]. La réponse officielle des alliés fut finalement remise le 19, et ne confirma que trop les pressentiments de Rouillé, qui, dès le 6, avertissait que la nouvelle tentative « avait produit un effet tout différent de celui qu'il y avait lieu d'en espérer, et qu'au lieu de concilier les esprits elle les avait divisés [4] ». La réponse envoyée à Max-Emmanuel, vrai chef-d'œuvre de tartuferie, représentait Heinsius et ses compatriotes comme désolés de la guerre et toujours tremblant pour eux-mêmes.

---

(1) Heinsius à Marlborough, 25 octobre 1706. — Vreede, p. 172-173.

(2) Marlborough à Heinsius, 4 novembre 1706. — Vreede, p. 176-177. — Cf. *Mémoires de Sourches*, 9 novembre 1706, t. 10, p. 210. La date du 14 doit être une erreur.

(3) Manuscrit de Cuper. — *Bibliothèque royale de La Haye.*

(4) Rouillé à Torcy, 6 novembre 1706. — *Hollande*, t. 207.

Aussi, les conférences, « sans une ouverture plus particulière de l'intention de la France, et sans une sûreté probable [1] », ne leur paraissaient pas « propres à la fin qu'on se proposait ». L'Électeur communiqua le 24 à Louis XIV ce déplorable résultat de leurs communs efforts [2]. Le 1er décembre, le Roi, écrivant à Rouillé, constata que tout était bien rompu [3]. Néanmoins, Heinsius feignit encore en décembre d'attendre quelque nouvelle tentative de Sersanders [4].

Cette déclaration donna le coup de grâce aux pourparlers languissants d'Hennequin, qui ne craignait pas d'inviter toujours Chamillart à la patience « jusqu'à ce que Leurs Hautes Puissances fussent informées quelles nouvelles avances le Roi jugerait à propos de faire [5] ». A Versailles, la Cour avait pris fort à cœur le naufrage définitif de tant d'illusions. Torcy écrivit même à un soi-disant Hollandais [6] que, puisqu'on avait si fort incriminé la France de perfidie en lui prêtant le désir de négocier séparément avec les alliés, on aurait assez mauvaise grâce de déclamer plus longtemps contre elle, alors que, voulant mieux marquer que jamais ses dispositions à traiter, elle provoquait spontanément des conférences publiques et générales. Las enfin de tous ces faux-fuyants sans dignité, le Roi, à la fin de décembre, fit dire à Hennequin qu'il ne s'engagerait plus dans des pourparlers que lorsque les États-Généraux lui enverraient un plénipotentiaire avec des pouvoirs en règle, ou se

(1) *Bavière*, t. 58, fol. 295-298. Imprimé. — Cf. Lamberty, t. 4, p. 303-304.

(2) Max-Emmanuel au Roi, 24 novembre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 300.

(3) Le Roi à Rouillé, 1er décembre 1706. — *Bavière*, t. 58, fol. 306-310.

(4) Heinsius à Marlborough, 7, 17 et 21 décembre 1706. — Vreede, p. 187 et 191.

(5) Hennequin à Chamillart, 25 novembre 1706. — *Hollande*, t. 206.

(6) Il est désigné sous le nom de Dubois. Mais une note ajoutée au document fait supposer que ce personnage de convention n'était autre que du Puy. V. Torcy à Dubois, 28 novembre et 2 décembre 1706. — *Hollande*, t. 207.

déclareraient prêts à en recevoir un dans les mêmes conditions [1].

Il fallait donc travailler à la paix ailleurs qu'en Hollande, et sur d'autres données. Aussi bien, puisqu'un démembrement de la monarchie espagnole était désormais inévitable, on pouvait songer à l'opérer au profit du duc de Savoye. Sa disposition d'esprit ne devait pas être défavorable, car, dès 1703, la Cour de Vienne avait prétendu n'avoir jamais consenti à lui accorder le pays de Vigevano et cinq domaines de celui de Novare. En vain Victor-Amédée avait-il fait partir pour Vienne le comte Tarino et le marquis Priero. Le Vigevanasco resta aux mains de Joseph Ier comme à son père [2]. Ce n'était pas tout. Le nouvel Empereur avait pris possession du Milanais en son nom propre, et point du tout au nom de l'Espagne. De plus, il en avait donné le gouvernement-général au prince Eugène, « à titre de propriété [3] ». De là, à Turin, un violent mécontentement que Louis XIV devait être un peu tenté d'exploiter. Vers le mois d'avril 1706, il s'était flatté de ramener dans son camp le prince habituellement parjure qu'il y avait déjà fait rentrer en 1696, et dont la désinvolture avait déterminé l'écroulement de la seconde coalition. Du beau-père de Philippe V et du duc de Bourgogne, on pouvait attendre une défection de plus. Louis XIV aurait donc volontiers abandonné au duc tout le Milanais, en échange, il est vrai, de la Savoye et de Nice [4]. Ces beaux projets ne paraissent pas, toutefois, avoir eu de suites, bien que Victor-Amédée, pour sa part, ne se montrât pas indifférent aux desseins secrets

---

(1) Torcy à Hennequin, 23 décembre 1706 et 6 janvier 1707. — *Hollande,* t. 206. Cf. le même au même, 5 décembre 1706, dans Vreede, p. 182-185, et 30 décembre 1706, dans *Hollande,* t. 207.

(2) Carutti, t. 3, p. 372-373.

(3) Vaudemont au Roi, 7 novembre 1706. — Pelet, t. 6, p. 349.

(4) Le Roi à Amelot, 11 avril 1706. — *Espagne,* t. 155, fol. 295. — Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 272.

du roi de France [1]. A la vérité, après la perte de Turin, les négociations qui s'engagèrent entre les autorités franco-espagnoles en Italie et nos ennemis ne visèrent réellement que l'évacuation de la péninsule par l'armée des deux Couronnes. Mais le prince de Vaudemont suggéra aussi au Roi, le 9 novembre, d'offrir à Victor-Amédée, outre la restitution de ses États perdus, la souveraineté du Montferrat et le gouvernement perpétuel du Milanais. A ces conditions, le duc, croyait-il, viendrait se replacer « sous la protection » de Sa Majesté [2]. Louis XIV ne repoussa pas l'idée; mais, sans doute, faute de confiance dans le duc, il préféra neutraliser simplement l'Italie et reporter le gros de ses forces méridionales sur l'Espagne [3]. La situation se dénoua ainsi. Du reste, en février 1707, Joseph Ier prit enfin le bon parti. Il restitua à son allié, en lui conférant, l'investiture du Montferrat, les villes et villages promis par son père en 1703 [4]. Malgré le levain d'irritation que sa mésaventure avait laissé au cœur du souverain savoisien [5], il n'y avait plus rien à tenter pour la France de ce côté.

Le roi de Prusse, à défaut des Hollandais et du duc de Savoye, aurait pu, à ce moment critique du règne de Louis XIV, contribuer efficacement à le relever et à le soutenir. Ses griefs contre les États-Généraux, et *vice-versâ*, étaient de plus en plus manifestes. Il croyait également avoir

---

(1) « Je vous envoie, mon cher gendre, la copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. de Vallière, par laquelle vous verrez que M. le duc de Savôye lui a fait proposer par M. l'évêque d'Annecy de se charger de savoir les intentions du Roi au sujet de la paix, et qu'il n'a cru devoir agir sur cela que par votre canal. » Chamillart à la Feuillade, 22 mai 1706. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1966, p. 204.

(2) Vaudemont au Roi, 9 novembre 1706. — Pelet, t. 6, p. 349.

(3) Le Roi à Vaudemont, 19 novembre 1706. — Pelet, t. 6, p. 353-356.

(4) Lamberty, t. 4, p. 402-403. — Cf. *Dépôt de la Guerre*, t. 2038, p. 224.

(5) » *Chi pigli a investigare le origini dei dissidi che, ora palesi e ora latenti, durarono cento sessanta anni fra Savoia e Austria, ne troverà il primo germe nel trattato del 1703 non osservato dal successore del Leopoldo I.* » — Carutti, t. 3, p. 374.

à se plaindre des Anglais, ayant longtemps entretenu cette illusion que son fils serait proclamé roi d'Angleterre à la mort de Guillaume III [1]. On allait même maintenant jusqu'à lui prêter certaines vues sur « la succession d'Écosse [2] ». Incontestablement, il avait alors beaucoup plus de tentations de s'agrandir du côté de la Franconie, vers Bayreuth [3]. Il eût sans doute été facile de le lancer, de Versailles, dans cette voie. Mais la fort médiocre idée que Louis XIV se faisait des Hohenzollern continuait à élever entre les deux maisons comme une cloison d'airain.

Le fidèle agent que la France entretenait à Copenhague, M. Poussin [4], eût été très fier de lui ramener l'une des principales puissances militaires du saint-empire. Lié depuis 16 ou 17 ans avec l'envoyé de Frédéric III auprès de Frédéric IV, M. de Fiereck, dès la fin de l'hiver 1703-1704, il avait causé avec lui de l'intérêt réciproque que leurs maîtres auraient à marcher d'accord, et, dans les derniers jours de mars 1704, il lui avait écrit pour lui faire voir que « jamais sa Cour ne trouverait une conjoncture plus heureuse pour se rapprocher » de nous [5]. Cette lettre fut réexpédiée par Fiereck au ministre berlinois Wartenberg. Torcy, à cette nouvelle, ne manifesta qu'une très faible satisfaction. « Vous avez connu par mes précédentes lettres », manda-t-il à Poussin, « combien le Roi croit inutiles tous les moyens que vous employez pour entrer en quelque négociation avec l'envoyé de Brandebourg pour

---

(1) Lettre envoyée par des Alleurs, 6 mars 1701. — *Brandebourg*, t. 42, fol. 39.

(2) Torcy à Poussin, 2 septembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 317.

(3) Poussin à Torcy, 2 juin 1705, et Torcy à Poussin, 17 juin 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 263 et 265.

(4) Il envoyait surtout de petits cahiers d'intéressantes nouvelles, sous le couvert de divers banquiers : Le Vasseur, rue Sainte-Anne ; Aubert, rue de Savoye ; Barrois, rue du Plâtre, etc...

(5) Poussin à Fiereck, 27 mars 1704, et à Torcy, 1er avril 1704. — *Danemark*, t. 69, fol. 13 et 11-12.

détruire les liaisons de son maitre avec les ennemis de Sa Majesté. Elle n'a pas désapprouvé la lettre que vous avez écrite,... puisqu'elle paraît écrite sans ordre. Mais, comme il n'y a pas d'apparence qu'elle produise beaucoup d'effet, il faut bien prendre garde de ne faire aucune démarche qui puisse faire croire à M. l'Électeur de Brandebourg que le Roi cherche à le détacher de ses alliés. L'inconstance de ce prince le ramènera peut-être au point de reconnaître ses véritables intérêts et de rechercher l'amitié du Roi (1). » La réponse du nouveau monarque prussien resta du reste tant soit peu ambiguë. A la vérité, il « souhaitait qu'on lui donnât confidemment quelque ouverture des conditions sur lesquelles il (Poussin) croirait que la paix se pourrait faire ». Par contre, il ne voulait pas se dispenser de ses devoirs envers Sa Majesté impériale. Poussin attachait plus d'importance à la première partie de la réponse qu'à la seconde (2). Torcy fut d'un avis différent, après avoir soumis, bien entendu, le cas au Roi. « Il n'y a rien à faire présentement sur cette réponse », dit-il à notre agent. « Il suffira que, de temps en temps, vous parliez sur ce sujet en général, et seulement comme de vous-même (3). » Une année s'écoula ainsi, perdue de part et d'autre.

A la fin de juillet 1705, le gouvernement français sembla sur le point de changer d'attitude. « La manière dont les alliés traitent M. l'Électeur de Brandebourg », écrivit Torcy à Poussin, « devrait bien le dégoûter des engagements qu'il a pris, et le faire songer aux moyens de profiter de la conjoncture présente pour ses avantages particuliers (4). » Il n'en fallait pas tant pour enflammer le zèle de Poussin. Il se hâta de répondre qu'il profiterait de ce qui lui avait été confié « pour tâcher de renouer, comme de lui-même, avec

(1) Torcy à Poussin, 24 avril 1704. — *Danemark,* t. 69, fol. 15.
(2) Poussin à Torcy, 15 avril 1704. — *Danemark,* t. 69, fol. 21-22.
(3) Torcy à Poussin, 8 mai 1704. — *Danemark,* t. 69, fol. 25.
(4) Torcy à Poussin, 30 juillet 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 296-297.

l'envoyé de Brandebourg, l'espèce de négociation qui avait été ci-devant entamée [1] ». Et, en effet, à Elseneur, il réussit à faire écrire sous sa dictée à cet envoyé [2] une nouvelle lettre pour Wartenberg, dans laquelle, le 28 août, en deux pages, il mettait en parallèle, d'une part, tous les sujets de doléance qu'on devait avoir à Berlin contre la Cour de Vienne, et, de l'autre, les excellentes dispositions de son maître pour le souverain de la Prusse [3]. La réponse, formulée au nom de l'Électeur lui-même, arriva au bout de quelques semaines à Copenhague, et Poussin la résuma ainsi, après avoir vu l'original :

« Par la lettre que vous avez écrite au comte Vartemberg, nous avons vu la nouvelle insinuation qui vous a été faite par le ministre de France touchant un engagement plus particulier entre nous et Sa Majesté très chrétienne. Vous pouvez lui répondre, quand il vous en reparlera, que nous avons pour le roi son maître une extrême considération, et que nous ne manquerons pas de lui en donner des preuves dans toutes les occasions, mais que nous avons peine à comprendre de quelle manière nous pourrions entrer dans un engagement plus particulier avec la Couronne de France, sans contrevenir en même temps aux traités que nous avons faits avec les alliés, aussi bien qu'au résultat *(conclusum)* des trois Collèges fait à Ratisbonne. Si, néanmoins, M. Poussin pouvait avoir reçu un ordre positif de nous faire quelques propositions formelles, nous ne manquerons, sur une ouverture plus claire qu'il nous en donnerait, de nous expliquer aussi plus positivement de notre part. »

« Cette démarche » parut à Poussin « beaucoup plus grande que toutes celles que l'Électeur de Brandebourg avait faites jusqu'à cette heure. » Néanmoins, il se contenta de dicter à son collègue brandebourgeois une « réplique »

---

(1) Poussin à Torcy, 18 août 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 313.
(2) Poussin à Torcy, 1er septembre 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 326.
(3) *Danemark,* t. 69, fol. 328.

aussi vague que polie. « Il se persuadait », disait-il, « que le roi son maître verrait avec plaisir les nouvelles assurances » qui lui étaient données, « et il n'oublierait rien pour les faire valoir à sa Cour [1]. » La réponse de Torcy, qui venait justement de prescrire à Poussin de persister dans sa réserve [2], ne ressembla guère à un encouragement. « Ce que vous lui avez dit, » mandait le ministre, « n'engage point le Roi. Mais on ne doit rien attendre aussi de la part de cet Électeur, qui, depuis le commencement de la guerre, n'a cessé de faire des propositions générales sans avoir effectivement envie de conclure. Il n'a pas cependant lieu de se louer du traitement qu'il reçoit de ses alliés, et quelquefois il devrait songer que, la guerre étant aussi proche de son pays, il lui serait nécessaire d'avoir ses troupes chez lui pour sa défense [3]. » Ces remarques, un peu sèches, n'éteignirent pas la confiance de Poussin. Il insinua qu'on pourrait offrir la ville de Gueldre à l'Électeur-roi, ce qui pourrait contribuer à le détacher de la coalition, et ne coûterait rien, puisqu'il en avait pris possession [4]. « S'il était possible de détacher l'Électeur de Brandebourg des intérêts des alliés, » répondit Torcy, « en cédant la ville de Gueldre, je suis persuadé que cette condition n'arrêterait pas la conclusion du traité de la part du Roi. Mais je ne sais si cet Électeur fera tout le cas qu'il devrait de la cession d'une place qui n'est au pouvoir, ni de Sa Majesté, ni du roi d'Espagne. Son alliance paraîtrait d'autant plus utile dans la conjoncture présente qu'il y a tout lieu de croire que le traité entre le roi de Suède et cet Électeur est enfin signé [5]. » Le Cabinet de Versailles, en définitive, tout en

---

(1) Poussin à Torcy, 6 octobre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 352-353.

(2) « Il faut prendre garde aussi de rien dire à l'envoyé de Brandebourg qui lui donne lieu de croire qu'on recherche avec beaucoup d'empressement les moyens de traiter avec son maître. » Torcy à Poussin, 8 octobre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 350.

(3) Torcy à Poussin, 22 octobre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 363.

(4) Poussin à Torcy, 27 octobre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 371.

(5) Torcy à Poussin, 12 novembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 374-375.

reconnaissant que Frédéric III pourrait lui rendre de grands services, ne croyait pas de sa dignité de pousser l'affaire plus avant.

Mais Frédéric n'était pas homme à se rebuter. A la fin de novembre 1705, il marqua à son envoyé auprès du roi de Danemark qu'il « ne perdait point de vue les assurances générales qui lui avaient été données des dispositions favorables du Roi à son égard ». Il ajoutait « qu'il voudrait bien savoir positivement ce qu'il pouvait attendre de Sa Majesté, et ce que Sa Majesté pouvait aussi désirer de lui ». Poussin profita de la connaissance qui lui fut donnée de ce désir pour glisser quelques réflexions que Torcy lui avait déjà soufflées au sujet de la condamnation tenue en suspens sur la tête de l'Électeur de Bavière (1). Le diplomate borussien fit de nouveau à son maître la communication requise (2), et la réponse provisoire que l'Électeur envoya fut « que les dispositions favorables du Roi à son égard lui étaient infiniment agréables », qu'il y réfléchirait à loisir, et ne tarderait pas à faire savoir le résultat de ses méditations (3). « Je ne doute pas », répliqua Torcy, « que vous n'ayez bientôt quelque réponse de Berlin, mais il suffira que vous disiez à l'envoyé de Brandebourg que vous en informerez le Roi, sans répondre rien de positif, jusqu'à ce que vous soyez informé des intentions de Sa Majesté (4) ». Le fruit des méditations de Frédéric III fut enfin apporté à Copenhague vers la mi-décembre.

« Vous assurerez de nouveau le sieur Poussin que nous avons pour le roi de France une considération très particulière et la plus haute estime, que nous serons toujours disposés à rentrer dans son ancienne amitié et de prendre avec Sa Majesté très chrétienne toutes

(1) Torcy à Poussin, 19 novembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 379-380.
(2) Poussin à Torcy, 1er décembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 399.
(3) Poussin à Torcy, 15 décembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 408.
(4) Torcy à Poussin, 31 décembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 412.

les liaisons qui pourront s'accorder à notre gloire, et n'être pas contraires à la cause commune et à nos intérêts particuliers. Vous direz aussi au sieur Poussin que, bien loin que son canal nous soit désagréable, nous serons fort aises que cette affaire passe par ses mains, sa personne nous étant bien connue depuis longtemps; que, dans cette vue, nous voulons bien lui confier qu'un certain ministre de France, qui est dans un autre lieu, et qui nous a fait aussi quelque ouverture, nous a voulu persuader positivement que le sieur Poussin n'avait le moindre ordre ni pouvoir du roi son maître pour entrer avec nous en négociation, et que tout ce qu'il a proposé jusqu'à présent, il l'a fait de lui-même et de son propre mouvement. Vous devez donc lui demander une explication sur cela, et l'assurer que, lorsqu'il sera autorisé par quelque lettre ou par un pouvoir, nous ne manquerons pas de répondre précisément, et en détail, aux ouvertures qu'il vous a faites, espérant qu'il ne prendra pas en mauvaise part, si nous différons jusqu'à ce temps-là à nous expliquer plus particulièrement. »

Poussin terminait en demandant une approbation écrite, ne fût-ce qu'au moyen d'un *post-scriptum* (1). Mais il n'obtint pas ce qu'il désirait. « J'ai rendu compte au Roi », lui répondit Torcy, « de ce que l'envoyé de Brandebourg vous a dit. Je ne sais pas si M. de Bonnac, dont ce prince veut parler, a fait connaître que vous n'aviez aucun pouvoir. Mais il est certain que, s'il y a quelque négociation à faire avec la Cour de Berlin, les moyens pour y réussir sont plus faciles du côté de la Pologne que de celui où vous êtes, et que le secret ne sera pas si exposé. Par cette raison, il est à propos que vous y renvoyiez le détail de cette affaire, lorsque l'envoyé de Brandebourg vous en parlera (2) ». Poussin, qui, du reste, avait dû avouer à Fiereck qu'il n'avait pas le moindre pouvoir (3), se vit donc obligé d'en rester là, même après Ramillies.

---

(1) Poussin à Torcy, 22 décembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 416-417.
(2) Torcy à Poussin, 7 janvier 1706. — *Danemark*, t. 69, fol. 419.
(3) Poussin à Torcy, 29 décembre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 421.

On se demandera sans doute pourquoi Louis XIV n'avait pas la pensée de faire sonder la Cour de Vienne, afin de s'entendre directement avec elle. Après tout, le nouvel Empereur, Joseph Ier, avait notifié à Versailles le décès de son père par l'entremise du nonce, et Louis XIV, non-content de l'avoir reconnu sans difficulté, avait pris personnellement le deuil (1). Les intrigues obscures d'un certain Veglio, que Torcy soupçonnait fort de n'être rien autre chose que le fameux comte Velo, ne méritent pas qu'on s'y arrête beaucoup (2). Il ne convient pas d'attacher beaucoup plus d'importance aux conférences que le lieutenant-général Saint-Pater et le major de la Javellière eurent en Italie à la fin de 1706 (3). Malgré une insinuation, qui fut assez mal reçue (4), ces pourparlers ne portèrent réellement que sur l'évacuation de l'Italie du nord. Un épisode moins connu se réduit à quelques entretiens à Venise entre l'abbé de Pomponne, beau-frère de Torcy, et le représentant de l'Empereur, le comte Ercolani. Le 30 juillet 1706, Louis XIV écrivit à l'abbé, au sujet d'Ercolani.

---

(1) Torcy à Poussin, 2 juillet 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 274-275.

(2) Torcy à la Chapelle, 20 mai 1706. — *Suisse,* t. 170, fol. 65. V. ce volume *passim.*

(3) O. Klopp, t. 12, p. 127, 295 et 306.

(4) « J'envoie à Votre Altesse les propositions qui m'ont été faites par le prince de Vaudemont. Il y a quelques jours qu'il me fit demander par un trompette un passeport pour un général qui devait traiter des échanges. Je le lui envoyai à son arrivée. Au lieu de parler d'échange, il m'a donné le « Mémoire » ici-joint. J'ai répondu que j'étais ici pour faire la guerre, et pas pour traiter la paix; que je ne pouvais même rien écouter sans ordre de Sa Majesté impériale, mon maître, lequel n'écouterait assurément rien sans la participation de ses alliés; que, du reste, je croyais inutile d'envoyer ces propositions; que l'on ne faisait pas la guerre pour l'État de Milan seul, mais pour la monarchie d'Espagne et pour le repos de l'Europe; qu'ainsi j'étais fort sûr qu'on n'écouterait aucune proposition qui rendrait la guerre plus difficile et ne nous donnerait pas le but pour lequel on a répandu tant de sang depuis six ans et dépensé tant de millions; avec quoi je les ai renvoyés. » Eugène de Savoye à Marlborough, 22 décembre 1706. — Vreede, p. 213. — Cf. Pelet, t. 6, p. 347-383.

« Si ses conseils étaient écoutés à Vienne, il les employerait plus utilement, en faisant connaître à l'Empereur qu'il est de son intérêt de ne pas dépendre de ses alliés pour conclure la paix; que leurs progrès causeront un jour la ruine de la religion; que, si les protestants deviennent supérieurs dans l'Empire, ils accableront tôt ou tard la maison d'Autriche, et qu'elle trouverait de grands avantages à prendre avec moi des mesures solides pour l'avenir. Vous pouvez lui tenir des discours généraux sur ce sujet, lorsque vous en trouverez les occasions. Mais il faut qu'il paraisse que ce soit de vous-même, et sans en avoir reçu aucun ordre de ma part (1). »

L'abbé ne tarda pas à trouver l'occasion cherchée.

« Les nouvelles avantageuses d'Espagne, la chute prochaine de Turin, et l'état où M. le duc de Vendôme paraît avoir remis les affaires de Flandres me firent penser, Sire, que je ne devais plus éviter de rencontrer l'ambassadeur de l'Empereur à une promenade, et je crus que l'incertitude que ce ministre devait trouver dans les succès de la fin de cette campagne lui ferait écouter les discours que je lui tiendrais comme de moi-même.... J'avais comme préparé cette entrevue, en faisant demander quelques passeports pour des Français. Il les avait accordés avec beaucoup de politesse, et il paraissait naturel que je l'en remerciasse. Ainsi nous nous rencontrâmes mardi dernier dans le jardin des Georgites. Il me parla le premier de l'état des affaires d'Espagne, qui étaient fort changées en faveur de Sa Majesté catholique depuis notre dernière entrevue.... Cela me donna lieu de lui exposer les différentes vicissitudes de cette guerre,... qu'elle était très onéreuse à l'Empereur par les dangers que courait la Hongrie, et que la continuation et la fin même le mettraient dans une très grande dépendance du parti protestant. Je lui dis que, puisqu'au lieu de ces grands démêlés le hasard nous avait fait lier une amitié que je désirais de cultiver, elle devait nous servir à nous communiquer nos pensées pour chercher ensemble des

(1) Le Roi à l'abbé de Pomponne, 30 juillet 1706. — *Venise*, t. 147, fol. 242-243.

moyens qui puissent rapprocher nos maîtres;... que je lui confierais seulement mes réflexions, dont il ferait l'usage qu'il jugerait à propos;... que les progrès des alliés de l'Empereur pourraient un jour causer la ruine de la religion catholique, et que, si les protestants continuent d'être supérieurs dans l'Empire, ils accableront tôt ou tard la maison d'Autriche; que, peut-être, conviendrait-il mieux à l'Empereur de prendre des mesures avec Votre Majesté pour terminer ce grand différend, qui a pris sa source dans la succession d'un roi parent de la maison de France et du sang de celle d'Autriche, sans que des puissances, qui n'y ont intérêt que par leur ambition, ou pour l'augmentation de leur commerce, puissent se vanter de donner la loi aux deux premiers princes du monde. Je flattai l'ambassadeur de la gloire que lui donneraient dans le Conseil de Vienne des réflexions si sages et si importantes.... L'ambassadeur me témoigna d'entendre avec plaisir ce qui flattait sa personne. Il me dit que, bien que l'on eût critiqué à l'armée sa conduite sur la bonne intelligence qu'il avait avec moi, qu'il ne cesserait jamais de l'entretenir.... Dans le temps que nous parlions avec assez de vivacité, Chetwynd, envoyé d'Angleterre auprès du duc de Savoye, se promenait dans le même jardin. Il vint passer près de nous, pour examiner, selon les apparences, si notre conversation paraissait n'être qu'un effet du hasard. L'ambassadeur le remarqua, et me dit qu'il était fâché que cet homme nous eût rencontré.... Il me dit ensuite que les réflexions que j'avais faites lui paraissaient très justes; qu'effectivement les Anglais parlaient toujours en maîtres; que les protestants se déclaraient hautement de vouloir rendre l'Empire alternatif entre les protestants et les catholiques, si le trône d'Espagne était occupé par le frère de l'Empereur; que les Brandebourgeois parlaient hautement sur l'élévation de leur maître au rang de roi des Romains, et que le roi de Suède, d'un autre côté, intimidait tout le parti catholique; mais que, voulant traiter avec moi avec sincérité, il m'avouerait de n'avoir point assez de crédit et d'amis dans le Conseil de Vienne pour que l'on entrât dans ses vues, que la jalousie des Allemands contre lui était très grande.... »

Le comte Ercolani n'en promit pas moins d'envoyer par un ami particulier, et en chiffres, le résumé de cet entretien

à l'Empereur. Il ne pensait pas du reste que l'on pût engager avec sécurité des pourparlers à Venise, où toutes les curiosités se donnaient libre cours. A son avis, il vaudrait mieux chercher à s'entendre au-delà des montagnes, comme on avait déjà essayé de le faire avant la paix de Ryswick [1]. Le Roi approuva ce que l'abbé de Pomponne avait risqué, conformément à ses ordres. Seulement, ajouta-t-il, « comme il paraît clairement que le comte Hercolani n'a pas beaucoup de crédit à la Cour de Vienne, je remets à votre prudence de vous ménager avec lui de manière que vous ne lui donniez pas inutilement lieu de croire que vous ayez trop d'empressement d'engager par son moyen une négociation qui ne réussirait pas [2] ».

Cette prévision n'était que trop fondée, et, disons le tout de suite, l'année suivante en fournit la preuve, lorsque le Roi se tourna vers Joseph Ier, par l'intermédiaire du duc de Lorraine. Deux « Mémoires » avaient cependant été composés à Versailles au mois de mai 1707, à cette occasion. L'un était dû à la plume de Callières [3]; l'autre avait reçu l'apostille du secrétaire d'État [4]. L'un comme l'autre résumaient toutes les bonnes raisons que les Habsbourg avaient de s'entendre avec la France afin de partager de concert la monarchie de Charles II. L'inconvénient de se battre si longtemps entre princes catholiques, au risque de préparer l'omnipotence perpétuelle du protestantisme, y était souligné en traits énergiques. La seconde au moins de ces consultations politiques fut envoyée, le 26 mai, à Rome, au cardinal de la Tremoille, car c'était sous les yeux et comme sous la tutelle du saint-père que Louis XIV désirait tenter la réconciliation. Le 6 juin suivant, le même écrit fut expédié à Nancy, d'où le duc Léopold se

---

(1) Pomponne au Roi, 4 septembre 1706. — *Venise*, t. 148, fol. 79-81.
(2) Le Roi à Pomponne, 24 septembre 1706. — *Venise*, t. 148, fol. 110-111.
(3) *Vienne*, t. 87, fol. 147-155.
(4) *Vienne*, t. 87, fol. 130-139.

chargea de le faire remettre à l'Empereur. Peine perdue! L'agent ducal à Vienne, le comte des Armoises, n'essuya qu'un refus catégorique. L'Empereur, suivant son expression, « ne pouvait écouter aucune proposition séparément de ses alliés [1]. » Mais n'anticipons pas davantage.

Puisqu'on devait renoncer à Versailles à toute négociation directe capable de détacher de la ligue une puissance quelconque, la seule ressource pour rétablir la paix était évidemment une médiation. Il y en avait une qui ne semblait pas déplaire aux Hollandais, celle du Danemark, que la France voulait bien considérer comme neutre, quoiqu'il fournît en ce moment même plus de dix mille hommes aux Anglo-Hollandais, et six mille à la Cour de Vienne [2]. Certains hommes politiques, sachant d'ailleurs qu'à Copenhague on souhaitait un bon traité de commerce avec la France [3], avaient estimé, déjà depuis un certain temps, qu'on pourrait utiliser dans cette vue le zèle de M. Plessen, actuellement envoyé danois à Londres, qui aurait repris à cette occasion sa place dans les Conseils de Copenhague [4]. Par malheur, la Cour de Versailles manquait de confiance dans Frédéric IV et ses conseillers. « M. de Meyercron, » écrivait Torcy le 2 septembre 1705, « m'a parlé assez positivement de l'ordre qu'il avait du roi de Danemark au sujet de la paix générale; vous jugez bien que l'entremise de ce prince ne paraîtrait pas bien sûre après la conduite qu'il a tenue pendant tout le cours de cette guerre [5]. » Le 10 septembre, le secrétaire d'État reprit encore ce thème [6]. Il semble même, à ce moment, avoir reçu de Meyercron une

(1) Des Armoises au duc Léopold, 22 juillet 1707. — *Vienne,* t. 87, fol. 195-196.

(2) V. l'état de ces troupes dans *Danemark,* t. 71, fol. 85-86.

(3) Torcy à Poussin, 25 mars 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 216.

(4) Poussin à Torcy, 21 juillet, 18 août et 22 septembre 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 298, 313-314 et 339.

(5) Torcy à Poussin, 2 septembre 1705. — *Danemark,* t. 69, fol. 317.

(6) *Danemark,* t. 69, fol. 324.

série de propositions en forme [1]. Mais Louis XIV ne se laissa pas entraîner par ce mirage. « M. de Meyercron, » raconta Torcy, « me parle encore de temps en temps de la médiation du roi son maître. Mais, comme il n'y aurait pas lieu d'y prendre beaucoup de confiance après les marques de partialité qu'il a données pendant cette guerre, il faut, en y répondant honnêtement, éloigner autant qu'il sera possible toute décision sur cet article [2]. »

A la suite des revers essuyés par la France sur la Ghête et en Piémont, le représentant de Frédéric IV à La Haye, le baron de Stöcken, reprit les tentatives de Meyercron. Il se déclarait mieux en situation qu'aucun autre « d'insinuer » des propositions françaises. L'influence du prince Georges, assurait-il, serait un précieux levier en Angleterre. Il offrit même d'entreprendre le voyage de Copenhague, afin de mieux travailler à cette œuvre philanthropique, et il rédigea avec du Puy une note en vue de la transaction à conclure [3]. Mais Louis XIV ne se soucia pas davantage de réclamer le concours d'un prince aussi serviable pour ses ennemis que Frédéric IV. D'ailleurs, des difficultés d'étiquette avaient surgi entre les deux Cours, et Meyercron, dès la fin de 1705, avait vu finir son mandat à Paris, où sa femme était devenue à la longue *persona ingratissima* par son hostilité. « Cette

---

(1) « 1° Les Pays-Bas espagnols comme une barrière à la disposition des alliés, ou plutôt de l'État; 2° Le duc de Savoye entièrement restitué avec quelque avantage; 3° En échange, les alliés rétabliront l'Électeur de Bavière; 4° Au roi de Portugal, quelques places ou bicoques à sa convenance; 5° A l'archiduc, les États de l'Italie. On pourrait admettre quelques tempéraments à l'égard du Milanais, en mettant en négociation à qui on le donnerait, pourvu qu'on donnât à l'archiduc les royaumes de Naples et de Sicile, avec les îles adjacentes; 6° Convenir d'un traité de commerce avec l'Angleterre et la Hollande, à leur satisfaction. » Dicté à M. de Torcy par M. de Meyercron, sans date, mais classé entre le 8 octobre et le 12 novembre 1705. — *Danemark*, t. 70, fol. 117.

(2) Torcy à Poussin, 8 octobre 1705. — *Danemark*, t. 69, fol. 350.

(3) Cette pièce, non-datée, a été placée avant février 1707 dans *Hollande*, t. 212.

conduite », écrivait Torcy à propos des chicanes qui menaçaient de rompre de ce côté les relations officielles, « cette conduite ne se rapporte guère avec le désir que le roi de Danemark témoigne quelquefois de faire accepter sa médiation pour la paix générale (1). »

Le plus naturel des arbitrages, du moins entre Louis XIV et Léopold, c'eût été à coup sûr celui du pape. Clément XI avait, à cette époque, bien des raisons pour n'être que médiocrement satisfait de la conduite des troupes impériales en Italie. Elles venaient de se livrer à de graves excès, voire à des sacrilèges, dans le pays de Ferrare (2), et le prince Eugène ne trouvait moyen de s'en excuser qu'en rejetant le tort sur les régiments brandebourgeois et autres hérétiques de l'Allemagne du nord (3). Malheureusement, Clément XI continuait à éprouver un certain faible, ou plutôt une grande peur (4), qui l'empêchait de chercher à arrêter les Impériaux, une branche d'olivier à la main, et les foudres décisives de l'excommunication cachées derrière. Malgré les représentations de Louis XIV, il n'avait pas couvert Plaisance, fief de l'Église, contre les envahisseurs (5). Le Roi remit pourtant, à tout hasard, « sur sa demande », le 20 septembre 1706, au cardinal Gualtieri, qui allait quitter son poste pour regagner Rome, un véritable programme de paix. Il y était dit, aux paragraphes 24 et 25, que « la médiation de Sa Sainteté serait très agréable au Roi, mais en même temps que Sa Majesté ne croyait pas qu'il fût possible d'y faire consentir les ennemis ». Sa Majesté l'engageait néanmoins à envoyer un ministre, mieux encore, un légat, au futur Congrès, afin d'y défendre la cause de l'Église,

(1) Torcy à Poussin, 14 octobre 1706. — *Danemark*, t. 71, fol. 206.

(2) Le Roi au cardinal de la Trémoille, 23 août 1706. — *Rome*, t. 466, fol. 34.

(3) Torcy au cardinal del Judice, 23 août 1706. — *Rome*, t. 466, fol. 44.

(4) La Trémoille au Roi, 23 et 30 novembre 1706. — *Rome*, t. 467, fol. 122 et 143-147.

(5) La Trémoille au Roi, 17 août 1706. — *Rome*, t. 466, fol. 88-90.

compromise, surtout en Allemagne. Du reste, le 18e alinéa admettait le principe de la division des États de Charles II (1).

Il ne paraît pas que Gualtieri ait fait grand usage de ces renseignements. Le souverain pontife, quant à lui, borna ses bonnes intentions « à travailler sous main à faire agir l'évêque de Paderborn auprès des Hollandais, pour qu'ils travaillassent à la paix, et à lui faire espérer de le faire cardinal, s'il pouvait y réussir (2) ». Les États-Généraux en effet soutenaient la candidature de l'évêque de Paderborn au siège épiscopal et princier de Münster, sur lequel l'Empereur prétendait placer celui d'Osnabrück, prince de Lorraine. De là les ménagements qu'ils gardaient en ce moment vis-à-vis du saint-siège (3). Le Roi, au demeurant, se méfiait un peu de l'intervention du « père commun des fidèles » dans ses démêlés avec l'Europe. « Il ne serait pas raisonnable », disait-il encore à la Trémoille le 27 décembre, « d'accepter le pape pour médiateur de la paix, si, par exemple, il reconnaissait les prétentions de l'archiduc dans quelqu'un des pays dont les alliés de ce prince sont présentement en possession, si Sa Sainteté se laissait persuader de lui accorder l'investiture du royaume de Naples ». L'affaire de Münster fut tranchée « dans la congrégation consistoriale », le jeudi avant le 28 décembre, en faveur de l'évêque de Paderborn, qui obtint 14 suffrages sur 26 (4). Il semblait que désormais le saint-père eût quelque titre à la reconnaissance des États-Généraux. Mais nous ne voyons pas qu'il ait songé à en profiter.

Au printemps de 1707, le saint-siège acheva de donner une preuve décisive de son indifférence pour « la fille aînée de l'Église », en même temps que de son respect pour les armées impériales, maîtresses désormais de toute l'Italie. Torcy, le

(1) *Rome*, t. 466, fol. 219-223.
(2) La Trémoille au Roi, 16 novembre 1706. — *Rome*, t. 467, fol. 86-87.
(3) Le Roi à la Trémoille, 27 décembre 1706. — *Rome*, t. 467, fol. 151.
(4) La Trémoille au Roi, 28 décembre 1706. — *Rome*, t. 467, fol. 225.

28 mars, avait écrit à la Trémoille : « S'il y avait présentement à Rome quelques ministres de la maison d'Autriche dont la bonne foi et la probité fussent plus éprouvées et plus reconnues que ces qualités ne le sont dans la personne de M. le cardinal Grimani, je suis persuadé qu'on pourrait lui faire comprendre que l'Empereur a plus d'intérêt de s'unir avec le Roi, dans le temps que sa maison et la religion sont fortement menacées en Allemagne, que de continuer la guerre, dépendant, comme il fait, du caprice de ses alliés[1]. » Le cardinal français répondit, le 26 avril : « Il n'y a ici de ministre de l'Empereur que le cardinal Grimani, ... si connu pour n'être point touché des raisons qui devraient faire agir, non-seulement un bon ministre de son maître, etc.... » La Trémoille avait supposé, en revanche, « qu'on pouvait faire un bon usage de M. le cardinal Spinola, qui pensait plus solidement que personne et avait plus d'autorité sur l'esprit du pape ». Il parla donc sans détours à Spinola, alors « camerlingue », de « l'inaction scandaleuse *(sic)* du pape et de la Cour de Rome ». Le ministre pontifical répliqua qu'il avait déjà causé bien souvent avec Sa Sainteté de ce sujet, qu'il en recauserait encore. Mais, « quoique les intentions du pape fussent bonnes », la Trémoille, ajouta Spinola, devait bien « voir la manière dont les choses se passaient [2] ».

---

(1) Torcy à la Trémoille, 28 mars 1707. — *Rome*, t. 475, fol. 232.

(2) La Trémoille à Torcy, 26 avril 1707. — *Rome*, t. 476, fol. 143-145. — On trouve dans Lamberty, t. 4, p. 496-497, — sous toutes réserves d'ailleurs de la part de l'éditeur, — une prétendue lettre de Louis XIV au pape, du 15 février 1707, dans laquelle le Roi se disculpe des calamités de la Chrétienté, et offre l'Italie espagnole à « l'archiduc ». Cette lettre, destinée peut-être tout simplement à surexciter les puissances protestantes en évoquant à leurs yeux le spectre du « papisme », doit être apocryphe, ou tout au moins mal datée. Nous ne l'avons pas découverte dans les deux volumes du fonds *Rome* qui contiennent la correspondance pendant le premier semestre de 1707. A la rigueur, cette pièce aurait pu avoir été soustraite, car le premier de ces deux volumes présente, surtout à sa fin, des traces manifestes de feuillets arrachés. Nous ne

Une tentative de conciliation était, sur ces entrefaites, partie d'un coin de l'Europe où ne l'aurait guère attendue, de la Suisse. Tandis que l'Europe entière se trouvait en feu, la Confédération helvétique préludait à une guerre intestine. L'enjeu en était le comté de Toggenburg [1], que les protestants cherchaient à enlever au prince-abbé de Saint-Gall [2]. Les cantons catholiques, les plus nombreux, de toute façon, mais non pas les plus forts, résistaient de leur mieux, ne pouvant se résoudre à courber indéfiniment la tête sous le joug des oligarchies de confession différente, que soutenaient les Vénitiens. Cette « division, » ainsi qu'on le disait à Versailles, ne pouvait qu'être préjudiciable au Corps helvétique tout entier. Si, en effet, « les ministres de l'Empereur croyaient qu'elle nuirait fort à la France », il était bien certain « qu'elle donnerait quelque jour lieu à la maison d'Autriche de faire plus aisément revivre ses anciens droits sur la Suisse [3] ». D'autre part, les magistrats catholiques de la région, dès le commencement de cette lutte, qui dura jusqu'en 1712, avaient appelé l'attention du souverain français sur la liberté laissée par les Bernois au brigandage dans le canton de Vaud. La paix générale leur était par conséquent nécessaire, à eux aussi, car, de toute évidence, Louis XIV

---

pensons pas cependant qu'on puisse rien induire de ces lacunes présumées. D'abord, nous n'avons pas réussi à retrouver la moindre allusion à cette grave démarche dans les nombreuses lettres de la même période. Ensuite, le Roi et le saint-siège paraissaient alors assez mal disposés l'un à l'égard de l'autre, à cause de l'assemblée du clergé de 1705. C'est à cette assemblée, et au bref que Clément XI avait préparé en conséquence, que se réfèrent à peu près tous les rapports du cardinal de la Trémoille. V., notamment, le Roi à la Trémoille, 28 mars 1707, et la Trémoille à l'abbé de Polignac, 27 avril 1707. — *Rome,* t. 475 et 476, fol. 226-230 et 167-182.

(1) Ce petit pays, que traverse la Thur, modeste affluent du Rhin, et parrain de la Thurgovie, se trouve à l'est de Saint-Gall, le long de Glaris et de Schwitz.

(2) La Chapelle à Torcy, 22 septembre 1706. — *Suisse,* t. 171, fol. 148.

(3) Torcy à la Chapelle, 8 septembre 1706. — *Suisse,* t. 171, fol. 113-114. Cf. Torcy à la Chapelle, 16 septembre 1706. — *Suisse,* t. 171, fol. 127.

ne pourrait rien en leur faveur, tant qu'il se trouverait en face d'une coalition victorieuse. Le marquis de Puysieulx secondait de longue date ce mouvement des esprits. Il avait assez récemment profité pour l'accroître d'un « Mémoire » du comte Mellarede, saisi en Italie (1), et destiné à surexciter les Bernois et les Zuricois contre la majorité helvétique. Le grand bruit fait à ce propos avait même eu le don de courroucer MM. de Berne (2).

Les choses en étaient là, lorsque la Diète se réunit en 1706 à Baden vers la Saint-Jean. Les catholiques jugèrent le moment propice pour ramener à l'ordre du jour le projet qu'ils avaient déjà caressé de s'entendre avec le Cercle de Souabe à l'effet de soumettre, tant à la France qu'aux membres principaux de la Grande-Alliance, des conditions acceptables de paix. Quelques membres de ce Cercle avaient renouvelé leurs instances à cet égard auprès de l'avoyer de Lucerne, Dürler (3). Cette fois, « les députés catholiques s'étant assemblés en particulier pour concerter entre eux les moyens de faire réussir la proposition d'écrire au Cercle de Souabe sur la paix, ils avaient trouvé qu'il paraîtrait à l'Empereur qu'ils auraient envie de former un parti contre lui dans l'Empire, si, sans aucun autre prétexte, ils n'écrivaient qu'à ce Cercle seul ». La petite assemblée de Lucerne décida donc de « reprendre la proposition entière de l'année passée et de l'exécuter, afin d'avoir une occasion raisonnable en apparence d'écrire au Cercle de Souabe, sans donner de justes soupçons à l'Empereur ». Après s'être fait en conséquence « rapporter » les projets de lettres préparés pour Louis XIV et les autres puissances, elle s'engagea à les signer, puis à faire connaître cette démarche à ses voisins de Souabe, en les invitant à s'y associer. « Cette résolution prise entre les catholiques fut ensuite

---

(1) *Suisse*, t. 170, fol. 113-128. Cf. Lamberty, t. 4, p. 179-184,

(2) Lettre de la Chapelle, 1er septembre 1706. — *Suisse*, t. 171, fol. 111.

(3) Puysieulx au Roi, 23 juin 1706. — *Suisse*, t. 170, fol. 169-172.

portée à la Diète générale par les députés de Lucerne, qui déclarèrent que les cantons adhérents se contentaient d'exhorter tous les autres à envoyer aussi leur consentement à Lucerne avant la fin de ce mois, parce qu'ils prétendaient dépêcher dès les premiers jours du mois prochain leurs lettres, soit au nom de tout le Corps helvétique, soit au nom seulement de ceux qui signeraient. Tous les députés, à l'exception des mandataires de Zurich, de Berne et de Schaffhouse, déclarèrent qu'ils donneraient de nouveau leur consentement à cette proposition (1) ». Néanmoins, ce fut seulement le 6 septembre que Lucerne, Uri, Schwitz, les deux Unterwalden, Appenzell, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Fribourg, Soleure, voire Bâle, firent partir des lettres destinées, entre autres, au pape, à l'Empereur, au roi de France, au duc de Würtemberg, à l'évêque de Constance etc.... Celle qu'ils adressaient à Joseph Ier fut expédiée au duc de Lorraine, avec prière de faire parvenir (2). On aurait bien été disposé à écrire aussi aux États-Généraux, qui n'avaient plus de représentant en Suisse, et à recourir pour cet effet à la bonne volonté des autorités de Bâle. Mais il aurait fallu payer un courrier, et cette dépense arrêtait les mieux intentionnés. La Chapelle leva la difficulté, « en se condamnant à payer le voyage du messager de son argent (3) ».

L'accueil fait à cette démarche, à la fois humanitaire et égoïste, fut hélas ! peu satisfaisant. Louis XIV fit répondre en termes on ne peut plus courtois, mais assez vagues (4).

---

(1) Puysieulx au Roi, 16 juillet 1706. — *Suisse*, t. 170, fol. 216-223.

(2) La Chapelle à Torcy, 10 et 24 septembre 1706. — *Suisse*, t. 171, fol. 129-130 et 154.

(3) La Chapelle à Torcy, 13 octobre 1706. — *Suisse*, t. 171, fol. 183.

(4) « Très chers etc... Nous voyons avec plaisir par la lettre que vous nous avez écrite le 6e de ce mois que vous n'êtes pas moins touchés du bien général de l'Europe que de l'intérêt particulier du Corps helvétique, et qu'une nation belliqueuse telle que la vôtre se distingue autant par son empressement à procurer la tranquillité publique que par sa valeur

« Il ne convient pas », écrivit Torcy, « de s'expliquer plus décisivement sur une offre qui n'est point acceptée par les ennemis, et qui, vraisemblablement, ne le sera pas. C'est aussi pour cette même raison qu'il n'est pas à propos de demander une Diète pour rendre la réponse avec plus d'appareil. Le Roi ne relève point le défaut des cantons qui n'ont point voulu souscrire à la lettre, et Sa Majesté veut bien la regarder comme écrite au nom de tout le Corps helvétique [1]. » Le courrier dépêché à Vienne par le duc Léopold rentra à Nancy le 5 novembre avec un « fort gros paquet ». Le duc, qui se trouvait à Notre-Dame de Bonsecours, fit immédiatement appeler d'Audiffret. Mais hélas ! la réponse de l'Empereur à M. des Armoises n'était que dilatoire. Sa Majesté impériale avait communiqué la lettre des cantons à ses alliés, et prendrait un parti ultérieurement [2]. « On avait d'ailleurs été un peu scandalisé à Vienne de ce que les cantons eussent écrit à l'Empereur sans en avoir donné part au ministre qu'il avait en Suisse [3]. »

---

dans les occasions les plus périlleuses de la guerre. Celle dont la Chrétienté est présentement agitée n'a jamais éteint en nous le désir de contribuer au rétablissement du repos public, aussitôt que nos ennemis voudraient aussi de leur côté travailler à un ouvrage aussi agréable au Dieu de la paix. Nous souhaitons pour la gloire de votre nation que la Providence divine vous ait choisis pour avancer ce grand ouvrage par vos offices et par vos offres. Nous ne refusons point celles que vous nous avez faites de votre pays pour y traiter des différents intérêts des princes engagés dans la guerre présente. Mais, comme il est nécessaire que nos ennemis y consentent aussi de leur part, nous remettons à vos soins de faire les démarches que vous jugerez à propos pour ajouter au bonheur que vous avez jusqu'à présent conservé à votre pays l'honneur de servir de théâtre aux négociations de la paix, et vous devez être assurés que nous serons très aises de vous donner de nouvelles marques de notre estime et de la bienveillance particulière que nous avons toujours eue pour le Corps helvétique. » Le Roi aux cantons suisses, 22 septembre 1706. — *Suisse*, t. 171, fol. 136.

(1) Torcy à la Chapelle, 22 septembre 1706. — *Suisse*, t. 171, fol. 137.

(2) D'Audiffret au Roi, 13 novembre 1706.— *Lorraine*, t. 64, fol. 331-337.

(3) D'Audiffret au Roi, 20 novembre 1706. — *Lorraine*, t. 64, fol. 345.

Louis XIV prit acte de cette nouvelle fin de non-recevoir (1). La bienveillance pontificale elle-même ne répandit, autour de tant d'excellentes intentions, qu'un peu d'eau bénite de Cour. Lorsque le cardinal de la Trémoille eut occasion de causer avec Clément XI de la lettre que les Suisses avaient dû lui faire parvenir, Sa Sainteté se borna à lui apprendre qu'elle s'était empressée de les « louer de leur bonne volonté », en leur promettant « de donner ordre à ses nonces de les seconder en tout ce qu'ils pourraient ». Le saint-père dut, malgré tout, ajouter « qu'il souhaiterait que cela pût produire quelque chose, mais qu'il prévoyait que les Hollandais ne consentiraient jamais que la paix se traitât ailleurs que dans leur pays (2) ». Le pape y voyait clair dans le jeu des protestants. Lorsque, vers les derniers jours d'octobre, un certain Benoît Socin, de Bâle, eut réussi à se faufiler le long du Rhin jusque dans les antichambres des États-Généraux, l'un des députés pour les affaires secrètes, Tulleken, lui exprima l'étonnement qu'on avait éprouvé en constatant que la lettre remise ne portait pas la signature de tous les cantons. Au surplus, ajouta Tulleken, l'affaire était grosse de conséquences, il convenait de mûrement réfléchir, de consulter les provinces etc.... La relation qu'envoya Socin et le récépissé qui lui avait été délivré le 30 octobre (3) n'étaient pas faits pour réjouir les auteurs de la démarche.

Ils n'en poursuivirent pas moins leur appel à l'Europe. Dans le courant de novembre, ils projetèrent d'écrire à

(1) « Je vois par la réponse du chevalier des Armoises, sur ce qui lui a été dit à la Cour de Vienne, qu'il ne tiendra pas à l'Empereur que la guerre ne soit continuée, et je serai bien aise que les démarches que j'ai jugé à propos de faire pour parvenir à la paix générale fassent connaître à toute l'Europe que mes sentiments pour le repos des peuples sont bien différents de ceux de mes ennemis. » Le Roi à d'Audiffret, 27 novembre 1706. — *Lorraine*, t. 64, fol. 350.

(2) La Trémoille au Roi, 5 octobre 1706. — *Rome*, t. 467.

(3) *Suisse*, t. 172, fol. 71-73.

Ratisbonne, en Angleterre, à l'Électeur de Brandebourg, au roi de Portugal, au roi de Danemark. « La fureur d'écrire les possède », s'écriait la Chapelle, chargé de l'intérim de Puysieulx (1). La Cour de Versailles déconseilla toute initiative à Copenhague, surtout à Londres et à Berlin, parce qu'elle aurait impliqué la reconnaissance prématurée de la reine Anne comme du roi de Prusse (2). Mais, vis-à-vis de Charles XII, il en était tout autrement, et les cantons catholiques finirent par s'adresser également à lui vers la mi-novembre. Ils avaient été très émus, lui mandèrent-ils, de voir leurs concitoyens verser le sang helvétique et se massacrer les uns les autres sur tant de champs de bataille. « Ce triste spectacle » les avait décidés à risquer leurs propositions, et déjà ils avaient reçu des réponses favorables de divers princes. « Nous prions donc », continuaient-ils, « Votre Majesté, pour sa propre et éternelle gloire, d'employer bénignement, en conformité des sentiments qu'elle a bien voulu mettre au jour, ses puissants offices auprès des très hautes et hautes puissances qui sont en guerre, afin que cette grande entreprise de procurer la paix puisse, moyennant la bénédiction du ciel, être conduite à une heureuse fin. » Et ils imploraient la protection de Sa Majesté suédoise, pourqu'on vînt traiter de la paix « dans leurs pays », le seul territoire de l'Europe qui conservât une vraie neutralité (3). Il ne restait plus qu'à transmettre cette belle missive. Mais les fonds manquaient toujours. On imagina de la confier au « marquis et à la marquise de Dourlach pour la faire tenir au roi de Suède ». Le seul point embarrassant était de la déposer entre les mains du marquis et de la marquise. Dürler avoua à la Chapelle qu'il avait encore compté sur sa bourse. « Je ne vous en parle », écrivit notre agent à

---

(1) La Chapelle à Torcy, 19 novembre 1706. — *Suisse*, t. 172, fol. 39.
(2) La Chapelle à Torcy, 3 décembre 1706. — *Suisse*, t. 172, fol. 85-86.
(3) *Suisse*, t. 172, fol. 33-34.

Torcy, « que pour vous faire connaître la gueuserie de ce pays-ci (1). »

A la fin de l'hiver de 1706 à 1707, il ne restait donc plus à Louis XIV qu'à user des moyens qui dérivent de la force, et c'était seulement à l'est qu'il pouvait chercher encore l'appoint de ressources militaires qui lui manquait, puisque le reste de notre continent persistait à vouloir l'écraser. Le mouvement national, mais incohérent, de la Hongrie ne produisait pas malheureusement tous les résultats qu'il en avait attendus. Le versement des subsides continuait pourtant toujours (2), et, au printemps de 1707, il fut même question d'enlever Sa Majesté impériale en personne (3). De plus, des Français travaillaient, avec une grande activité, à attiser l'incendie pour délivrer leur propre patrie. Dans l'état-major de Rakoczy, dès 1705, nous distinguons, outre Fierville et des Alleurs, qui avait réussi à rejoindre le prince à Agria (?), avec d'autres compatriotes, deux ingénieurs ayant rang de brigadier, Lemaire et Damoiseau, le colonel Lamothe, ancien aide de camp de Vauban, de Rivière, Barsonville, d'Abzac, Bonafoux, Chassan. Plusieurs de ces officiers appartenaient à la religion réformée (4), et servaient ainsi la France en excellents Français, malgré leur exil. Rakoczy, de son côté, se targuait d'être à la tête de 75 mille hommes, infanterie et cavalerie réunies (5). Mais, depuis qu'une armée franco-bavaroise ne les menaçait plus sur le haut Danube, les Habsbourg ne considéraient l'autonomie hongroise que comme un péril fort relatif, et le brasier allumé par Rakoczy qu'à l'égal d'un immense feu de paille. Vers la fin de 1705, le général Herbeville, Lorrain au service de l'Autriche, avait dispersé à Czibo, dans les

(1) La Chapelle à Torcy, 17 novembre 1706. — *Suisse*, t. 172, fol. 29.

(2) Rouillé à Torcy, 27 septembre 1706. — *Bavière*, t. 56, fol. 267.

(3) Maron à Torcy, 4 avril 1707. — *Suède*, t. 108, fol. 285.

(4) *Mémoires de Rakoczy*, t. 5, p. 206-209.

(5) *Mémoires de Rakoczy*, t. 5, p. 213.

défilés situés entre la Hongrie et la Transylvanie, l'innombrable troupeau de paysans armés par Rakoczy. Après quoi, Herbeville s'était réuni à Bussy-Rabutin, qui commandait au nom de Joseph Ier en Transylvanie, et qui s'était vu bien près d'y perdre toute son autorité. Des négociations, longuement poursuivies alors à Tirnau sous le patronage des puissances maritimes, il ne sortit aucun accommodement. La guerre recommença donc en juillet 1706, mais sans chances de succès final pour les Hongrois et les Transylvaniens. Bientôt, dans la Diète générale, tenue à Onod en mai 1707, le prince de Transylvanie se vit sur le point d'être abandonné par tous les siens [1]. Dorénavant, la Hongrie ne pouvait plus sauver la France. Elle n'en avait pas moins empêché l'Autriche, en jetant toutes les forces de l'Allemagne sur le Rhin, de nous reprendre l'Alsace, et, par cet immense service, payé sa vieille dette de reconnaissance envers la maison d'Anjou, à qui elle devait un de ses meilleurs rois, cet autre Louis-le-Grand, neveu de Saint-Louis.

Ce qui avait mis Rakoczy hors d'état de porter aux Habsbourg les coups décisifs qu'il eût fallu pour ébranler sérieusement leur domination en Hongrie, c'était qu'entre la Porte et lui il n'avait jamais pu se nouer une association sincère. Les chefs de l'islamisme venaient d'apprendre à leurs dépens quelle voisine dangereuse était devenue pour eux la « Moscovie ». Ils tenaient à se recueillir pour la surveiller. La paix de Carlowitz leur était donc devenue presque aussi précieuse qu'aux Habsbourg, et ils la respectaient avec d'autant plus de conscience qu'ils en reconnaissaient mieux le besoin. Peut-être convient-il aussi d'attribuer en partie cette inaction des Turcs à un vieux défaut de notre caractère national. Certaines allures blessantes de Louis XIV ou de Louvois nous avaient jadis attiré l'inflexible et froide haine des Hollandais. Il nous

---

(1) *Mémoires de Rakoczy*, t. 5, p. 327-329.

semble que Ferriol, qui n'avait pas lu les œuvres de Bodenstedt, ne s'était jamais fait de la civilisation turque une idée plus exacte que Molière. Les ministres du Sultan avaient répliqué par la sérénité dédaigneuse des Orientaux, que, d'ailleurs, Philippe V et Charles III n'intéressaient guère.

Dans le groupe nord-est des peuples européens, la Russie mieux que la Hongrie pouvait offrir à la France un secours des plus utiles, encore bien que la Russie eût fort à faire alors chez elle. Malgré l'échec de la mission confiée à Baluze, et quoique Pierre-le-Grand se fût laissé détourner de la visite qu'il avait projetée à Paris, ce prince, depuis plusieurs années, entretenait dans notre capitale un agent, Postnikove. Postnikove était en relations fréquentes avec Torcy, et lui faisait connaître, d'après les nouvelles envoyées par le ministre russe Golovine, les succès laborieux que les « Moscovites » remportaient sur les Suédois. Mais, en fait d'alliance, les deux autocrates ne se souciaient pas plus l'un que l'autre d'en indiquer le premier les bases. Le manque réciproque de confiance n'avait pas tardé à se compliquer d'un différend à propos de navires russes capturés par des corsaires dunkerquois. L'envoyé de Pierre-le-Grand à La Haye, André Matviéève, était venu à Paris poursuivre cette revendication durant l'automne de 1705, et il avait présenté ses réclamations à Torcy. Il eut même une audience du Roi le 23 octobre. La réponse finale que lui transmit Iberville n'était pas propre à développer les bons rapports. Le diplomate français alla même jusqu'à reprocher en termes assez amers à Pierre-le-Grand de ne pas aimer la France. On parla, malgré tout, de traité de commerce, et Matviéève, à défaut de la restitution des navires saisis, obtint pour ses compatriotes la libre entrée des ports français. Le Roi fit, de plus, don à sa femme, « qui était fort jolie et avait beaucoup d'esprit », de son portrait enrichi de diamants (1). Matviéève n'en décocha pas moins quelques

(1) Dangeau, 8 octobre 1706, t. 11, p. 225

traits satiriques contre la France, en la quittant au bout à peu près d'une année de séjour. A l'en croire, il n'y avait aucun intérêt pour son maître à échanger l'amitié des puissances maritimes contre celle du grand Roi [1].

Louis XIV ne pouvait donc rien attendre de Pierre-le-Grand, mais il pouvait n'en être pas de même de son ennemi indomptable, Charles XII. S'il ne faisait de lui un allié, du moins il ne paraissait pas impossible qu'il en fît enfin un médiateur, ce qui vaudrait encore mieux. Depuis qu'il avait fait signer à Auguste la paix d'Alt-Ranstadt, le monarque suédois se trouvait sans but militaire bien déterminé. A la tête de son armée presque invincible, qu'allait entreprendre ce jeune prince affamé de gloire? Louis XIV se plut à supposer qu'à l'exemple de Gustave-Adolphe il désirait « tendre la main aux princes de l'Empire opprimés par l'Empereur », et, en même temps, faire respecter en Allemagne les traités solennels dont la Suède s'était portée garante [2]. En sa qualité de membre du saint-empire, Charles avait laissé effectivement éclater un vif courroux, en apprenant que, par un véritable abus de pouvoir, l'Empereur en avait chassé les deux Électeurs de Bavière et de Cologne. Aussi, à Vienne comme en Hollande, s'alarmait-on des projets, qu'on lui prêtait peut-être, de placer l'ex-roi de Pologne sur le trône de Hongrie, au besoin sur celui de Bohême. Il se pouvait aussi que l'intervention des Suisses lui eût donné à penser. Louis XIV désigna donc, en janvier 1707, pour aller voir Charles XII à Dresde, M. de Ricous. Mais la santé de M. de Ricous ne lui ayant pas permis d'occuper ce poste, les instructions dressées à son usage furent remises dix jours plus tard, le 30 janvier 1707, à un capitaine des gardes suisses, brigadier

---

(1) M. Solovièvе a consacré plusieurs pages fort intéressantes à ces relations de la France et de la Russie. V. t. 15, p. 61-67.

(2) Instruction pour M. de Ricous, 20 janvier 1707. — Geffroy, p. 218.

d'infanterie, M. de Bessenwaldt, ou Besenval [1]. Si minutieuses qu'elles fussent, elles se résumaient en deux points. « Sa principale affaire, en arrivant auprès du roi de Suède, serait d'engager ce prince à faire accepter sa médiation pour la paix générale par l'Empereur et par ses alliés. » Louis XIV, qui l'acceptait par avance, en marquait les bases. « Il avait pris une ferme résolution de conserver pour le roi, son petit-fils, l'Espagne et les Indes, la Sardaigne et les îles Majorque, Minorque et Iviça, mais il n'aurait aucune répugnance, et serait bien aise, au contraire, de concerter avec le roi de Suède le partage que l'on pouvait faire des autres États de cette monarchie [2]. »

Besenval était à Metz le 19 février, et à Leipzig, le 5 mars [3]. Alt-Ranstadt se trouvait dans le voisinage. Le 10, il vit donc le comte Piper, et lui fit entendre que « Sa Majesté l'envoyait pour faire connaître l'intérêt sensible qu'elle prenait à la glorieuse paix que son maître venait de conclure, et qu'il ne tiendrait pas à elle que le roi de Suède n'y ajoutât un nouvel éclat en pacifiant les troubles de l'Europe; qu'il avait ordre d'offrir à Sa Majesté suédoise la médiation pour la paix avec les ennemis de Sa Majesté très chrétienne ». Piper se contenta de répondre que cette médiation « serait bien difficile [4] ». Malgré cette parole suspecte, l'audience sollicitée fut promptement accordée, et, le 14, Besenval débita à Charles XII la harangue qu'il avait préparée à cette occasion [5].

« Le roi de Suède m'a donné hier audience dans son quartier d'Alt-Ranstadt en présence du comte Piper et de M. Hermelin, où, après m'être acquitté des ordres de Votre Majesté par un discours, M. Hermelin m'a répondu en suédois, et m'en a donné la traduction

---

(1) C'est de ce dernier nom qu'il signe.

(2) Instructions pour M. de Ricous. Cf. *Suède*, t. 112, non folioté.

(3) Besenval à Torcy, 5 mars 1707. — *Suède*, t. 110, fol. 53.

(4) Besenval au Roi, 11 mars 1707. — *Suède*, t. 110, fol. 68-69.

(5) On en trouvera le brouillon dans *Suède*, t. 110, fol. 6.

au sortir de l'audience, de laquelle j'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Majesté. Voyant que le roi de Suède gardait le silence, je lui ai fait un compliment en allemand, croyant l'engager à une conversation. Mais il n'a rien répondu, non plus que sur la demande que je lui ai faite de m'accorder une seconde audience pour lui communiquer les propositions que Votre Majesté avait fait faire à ses ennemis pour la paix. Au contraire, faisant la contenance de vouloir se retirer, j'ai fait la révérence, et me suis retiré.

M. le comte Piper m'ayant prié à dîner chez lui, et ramené dans son carrosse au quartier de la Chancellerie, j'ai profité de cette occasion pour l'entretenir sur la situation présente de l'Europe et sur l'intérêt que la Couronne de Suède avait de prendre ombrage du progrès excessif des armées des alliés. Il m'a répondu que les Anglais et les Hollandais étaient intéressés de maintenir un équilibre dans l'Europe. J'ai répliqué que, si la Hollande se gouvernait aujourd'hui par ses véritables intérêts, ils devraient eux-mêmes concourir à la médiation que Votre Majesté offrait au roi de Suède, après les propositions avantageuses que Votre Majesté leur avait fait faire, mais que leur éloignement était une preuve certaine que le crédit des factionnaires *(sic)* engagés par leurs intérêts particuliers à continuer la guerre, et entièrement dévoués à la maison d'Autriche par les bienfaits qu'ils en reçoivent, empêcherait les effets des bonnes intentions que Votre Majesté marquait pour le repos et la tranquillité de l'Europe; que les desseins ambitieux de la maison d'Autriche, secondés par ces factionnaires, menaçaient toute l'Europe d'un sort contraire aux intérêts de la Suède. Il m'a répondu d'un air assuré que Votre Majesté se trouvait en état de soutenir la guerre contre ses ennemis; et, jugeant par cette réponse que les ministres des alliés l'avaient prévenu de leurs discours ordinaires, que la puissance de la France était encore trop redoutable pour conclure avec elle une paix solide et durable, j'ai cru qu'il était du service de Votre Majesté de lui faire faire attention que les États les plus assurés n'étaient point à l'épreuve des malheurs continuels; que Votre Majesté, à la vérité, s'appliquait avec un soin infatigable à réparer les malheurs passés et à résister, la campagne prochaine, à tous ses ennemis, mais que je remettais à sa pénétration et à sa prudence de

juger quelle serait la situation de l'Europe, si, contre toute espérance, les événements ne répondaient pas à l'attente de Votre Majesté, et que *(sic)*, si des malheurs pareils à ceux de l'année passée dussent affliger les armées de Votre Majesté, tandis que le roi de Suède, l'unique prince de l'Europe en état, et le plus intéressé à la conservation d'un juste équilibre, se trouverait enfoncé dans la Moscovie.

Je serais téméraire, Sire, de vouloir porter mon jugement sur la véritable situation de l'esprit de cette Cour par rapport aux affaires générales. Mais aussi je ne dois pas cacher à Votre Majesté que les insinuations des alliés me paraissent avoir fait une forte impression. La reconnaissance du roi Stanislas, la garantie du traité d'Alt-Ranstadt, les soins de leurs ministres pour faire exécuter les points du traité par le roi Auguste, le silence du comte Piper sur mes représentations, sa prévention sur l'intérêt que l'Angleterre et la Hollande ont de maintenir l'équilibre dans l'Europe, envisageant la puissance de Votre Majesté plus que suffisante pour résister à tous ses ennemis, la froideur du roi de Suède dans mon audience, les entrevues du roi Stanislas avec le comte de Sinzendorf chez le comte Piper et ailleurs, me confirment ce qui m'a été rapporté de différents endroits que le roi de Suède a assuré les alliés qu'il n'entreprendrait rien contre eux. M. Hermelin n'a pas osé nier qu'elle avait été donnée verbalement, et les ministres des alliés publient ici qu'ils se fient sur la parole de ce prince (1). »

Les impressions de Besenval ne l'avaient pas trompé. Le jeudi 17, il essaya encore en vain de démontrer à Piper que « le roi son maître pouvait, sans crainte de refus, dans la situation où il se trouvait, proposer sa médiation; qu'elle était, en quelque manière, conforme au traité qu'il avait fait, l'année 1700, avec l'Angleterre et la Hollande, de maintenir ceux de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, et que les ennemis » de la France « étaient incontestablement les agresseurs ». Piper reproduisit les mêmes allégations, à

(1) Besenval au Roi, 15 mars 1707, Leipsick. — *Suède*, t. 110, fol. 74-76.

savoir que « les alliés n'avaient aucune disposition pour la paix », et que l'entrée des troupes de son maître en Saxe l'avait rendu « suspect » à ces derniers. Tout cela, du reste, fut exprimé en termes fort polis. Au surplus, ajouta le premier ministre suédois, l'Angleterre et la Hollande « étaient trop intéressées dans l'équilibre de l'Europe pour douter de leur précaution à cet égard [1] ». Les injurieux libelles publiés en Hollande avaient décidément fait prévaloir dans l'esprit de Charles XII l'instinct protestant sur l'instinct politique. Louis XIV ne jugea pas digne de lui de poursuivre plus loin ses ouvertures. « Il suffit », écrivit-il à Besenval, « qu'il ait appris par la manière dont vous lui avez parlé les dispositions où je suis à son égard. De nouvelles instances ne conviennent plus, et le comte Piper vous a fait connaître assez clairement que son maître aurait peine à se porter pour médiateur, quand même cette qualité lui serait offerte par mes ennemis [2]. » Lorsque Marlborough se présenta, le 26 avril, au quartier-général suédois, il avait donc partie gagnée à l'avance [3]. L'inertie de Charles XII, tiraillé en sens contraire par le sentiment de la solidarité confessionnelle et l'intuition d'un grand rôle politique, inertie qui se prolongea indéfiniment, fit évanouir le dernier espoir d'une transaction amiable.

Bien que les échecs de Hennequin et de Sersanders eussent surabondamment prouvé que les Hollandais demeureraient aussi intraitables que les Anglais, le Pensionnaire et sa coterie n'en avaient pas moins envoyé, dès le commencement de 1707, un prétendu message de paix à Versailles. Le 7 février, du Puy y remit des « préliminaires », émanant, assura-t-il, de Heinsius, van der Dussen, Weyland, Buys,

---

(1) Besenval au Roi, 18 mars 1707. — *Suède*, t. 110, fol. 84-87.

(2) Le Roi à Besenval, 7 avril 1707. — *Suède*, t. 110, fol. 99.

(3) Besenval au Roi, 28 avril et 4 mai 1707, et à Torcy, 30 avril 1707. — *Suède*, t. 110, fol. 205, 221 et 206. — Cf. le compte-rendu du séjour de Marlborough en Saxe, fol. 211-213.

Goslinga et Itersum. D'après la filière imaginée par ces hommes d'État, le Roi devait d'abord déclarer dans un écrit qu'il adhérait à ces préliminaires. Cette déclaration serait montrée, colportée même dans les Provinces-Unies. Alors on demanderait aux États-Généraux s'il n'y avait pas lieu de désigner quelqu'un pour entrer en négociation, et, dans le cas où la décision serait favorable, on y entrerait en effet. Restaient les conditions elles-mêmes. L'archiduc recevrait l'Espagne, les Indes, le Milanais, Naples et la Sicile. En faveur des Hollandais, la France rétablirait le traité de 1664 avec l'exemption du droit de 50 sols. De plus, ils installeraient des garnisons dans toutes les places-fortes cédées à l'archiduc, et obtiendraient même, à titre d'agrandissement, Ypres, Menin, Tournai, Condé et Maubeuge. Torcy lut ce *factum* sans trop de colère, et en fit même le point de départ d'un contre-projet que du Puy devait emporter en Hollande pour agir de concert avec Hennequin. Les privilèges commerciaux étaient accordés par le premier article. Mais il était dit aussi que Philippe V aurait Naples et la Sicile, tandis que l'archiduc recueillerait tout le reste de la monarchie espagnole, y compris les Pays-Bas, ce qui lui laissait naturellement le soin exclusif de régler en tête à tête avec ses voisins la question de la barrière. Relativement aux places à détacher de la France, Torcy, tout au contraire, demandait que les Hollandais s'obligeassent à nous faire restituer Menin. Ils s'engageraient également à garantir, fût-ce à main armée, la royauté de Philippe V dans les Deux-Siciles. Enfin il prétendait qu'on stipulât le rétablissement du duc de Mantoue, comme des deux Électeurs de Cologne et de Bavière, ce dernier recevant même, à titre d'indemnité, soit le Milanais, soit le duché de Neubourg avec les villes impériales de Memmingen, Ulm et Augsbourg. Mais la peine qu'avait prise le ministre en amendant les « préliminaires » de du Puy se trouva absolument perdue. Le Roi ne voulut pas en entendre la lecture au-delà du paragraphe 4, qui lui imposait des sacrifices

aux dépens du territoire national, et du Puy repartit pour Genève [1].

Malgré cet avortement, Hennequin, répondant à une invitation déjà ancienne de Torcy [2], vint faire, le 2 et le 3 mars, une double apparition à Versailles en compagnie de d'Avaux. Torcy lui dicta [3], afin de ne livrer à personne aucun autographe, un nouveau « Projet pour la paix générale », qui attribuait à l'archiduc l'Espagne, les Indes Occidentales, les Philippines, les îles Baléares et les Pays-Bas. Le lot de Philippe V se serait composé de Naples, la Sicile, la Sardaigne, les places de Toscane, plus une partie du Milanais, dont le reste aurait été distribué aux ducs de Mantoue et de Savoye [4]. Il suffisait que, dans ce projet, les Pays-Bas se trouvassent purement et simplement destinés à l'Espagne pour qu'il lui fût difficile de faire fortune en Hollande, bien que le Roi eût prévu et accepté éventuellement l'abandon par lui de Menin, ainsi que « l'augmentation de la barrière », mais à la condition de s'attribuer à lui-même la Savoye, Nice et Villefranche. Parti le 9 mars de Paris, Hennequin, le 13 et le 14, conférait avec les magistrats de sa ville, puis se rendait en hâte auprès de ceux de La Haye et d'Amsterdam. Pour toute réponse, le Pensionnaire de cette dernière cité lui dit qu'à sa place il se serait bien gardé de se charger d'un pareil message, et Heinsius ne se montra pas plus séduit par un projet « où l'on avait beaucoup retranché des offres que le Roi avait fait faire précédemment, au lieu que l'on s'attendait d'en recevoir de nouvelles [5] ». Trois jours plus tard, Hennequin réclamait pour ses

(1) Ces deux documents ne forment qu'une seule pièce. — *Hollande*, t. 212.

(2) Torcy à Hennequin, 23 décembre 1706 et 6 janvier 1707. — *Hollande*, t. 206. — Ce tome contient beaucoup de lettres écrites en octobre et novembre 1706 par Hennequin à Chamillart, Torcy et d'Avaux.

(3) Torcy à Molo, 1er avril 1707. — *Hollande*, t. 208.

(4) On trouvera la pièce entière (copie) dans *Hollande*, t. 213.

(5) Hennequin à Torcy, 21 mars 1707. — *Hollande*, t. 213. Cf. d'Avaux à Torcy, 25 et 28 mars 1707, et Bouciquault à (?), 17 mars 1707. — *Hollande*, t. 212.

compatriotes « une augmentation comme un préliminaire avant que de s'entretenir confidemment [1] ». Le 28, il ajoutait encore, à l'intention de d'Avaux : « Il faudra des moyens plus forts que ceux dont nous nous sommes servis jusqu'à présent pour faire revenir les esprits de l'éloignement où les autres les ont portés [2] ». Torcy, dans une lettre que l'indignation avait rendue acerbe, ne cacha pas à Hennequin qu'on commençait à le lui signaler comme mis en avant « par les amis des Anglais [3] ». Ils reprennent, lui manda-t-il, après avoir reçu sa première lettre, « le style ordinaire de refuser ce qu'on vous offrait de plus avantageux, d'insister en général sur une augmentation de conditions, et de garder en même temps le silence sur vos prétentions [4] ». Le machiavélisme lourd et épais des États-Généraux était démasqué dans cette phrase.

Afin de suppléer à Hennequin, tombé dans une sorte de disgrâce, on eut recours à Molo. C'était peut-être se jeter de Charybde en Scylla. Le 1er avril, Torcy le mit pourtant au courant de tout ce qu'avait fait, et surtout n'avait pas fait, Hennequin. Il le chargeait, de la part du Roi, de suivre l'impression produite par ses ouvertures. Il lui faisait même entrevoir qu'on n'était pas au bout des sacrifices. « On pourrait se relâcher encore », disait-il, « sur quelques-unes des conditions, si vous étiez assuré que la paix se concluerait moyennant quelque échange, ou même un désistement pur et simple des articles qui feraient le plus de peine aux Hollandais. » Il fallait seulement, si l'on tenait à s'entendre, que les États-Généraux s'engageassent irrévocablement en-dehors de leurs alliés, et même qu'ils les

---

(1) Hennequin à Torcy, 24 mars 1707. — *Hollande*, t. 208 et 213.

(2) Hennequin à d'Avaux, 28 mars 1707. — *Hollande*, t. 213.

(3) Molo à Callières, 30 mars 1707. — *Hollande*, t. 212. D'Avaux, dans une lettre à Torcy du 28 mars, le défendit contre ce soupçon. V. *Hollande*, t. 212.

(4) Torcy à Hennequin, 28 et 31 mars 1707. — *Hollande*, t. 213.

abandonnassent, s'ils ne les amenaient pas à leurs vues. Autrement, poursuivait Torcy, « Sa Majesté ressentirait tout le préjudice des cessions qu'elle aurait faites, et elle n'en retirerait pas le moindre avantage [1] ». Mais l'envoyé de Pologne ne put que se faire l'écho involontaire d'Hennequin. Dès le 24 mars, dit-il, « dix des premiers régents d'Amsterdam » lui avaient déclaré, à lui, François Molo, qu'il fallait « que le Roi eût la bonté d'augmenter les offres en faveur de la barrière, en sorte qu'ils pussent dire aux Anglais qu'on s'en devait contenter ». Ils revendiquaient aussi pour l'archiduc le Milanais [2], promis, selon eux, par Sersanders, ce que niait Torcy [3]. Le 11 avril, Molo manda à Callières des nouvelles encore plus défavorables, qu'il tenait « de bonne part ». On prétendait que la France ajoutât à la barrière Condé et Maubeuge, outre Ypres et Menin, qu'on considérait déjà comme gagnés. On ne lui offrait, du reste, aucune compensation, pas plus Luxembourg, Namur et Mons que la Savoye avec Nice et Villefranche. Pour complaire aux Anglais, il faudrait aussi raser les défenses de Dunkerque [4]. Mais Louis XIV n'entendait pas tout abandonner sans rien recevoir. « Si les Hollandais », écrivit Torcy, « veulent négocier à part, comme avant Münster, Nimègue et Ryswick, le Roi pourrait se relâcher de sa prétention sur le Milanais, et aussi de la Savoye et de Nice, pourvu qu'on lui accordât un autre équivalent pour Ypres et Menin, tel que le Luxembourg et le comté de Chiny [5]. » Aussi Molo eut beau reproduire le 12 mai l'espèce d'*ultimatum* du 11 avril [6]. Le 23, Torcy le rejeta catégoriquement [7].

---

(1) Torcy à Molo, 1er avril 1707. — *Hollande*, t. 213.

(2) Molo à Callières, 25 mars 1707. — *Hollande*, t. 213.

(3) Torcy à Hennequin, 28 mars 1707. — *Hollande*, t. 213.

(4) Molo à Callières, 11 avril 1707. — *Hollande*, t. 213.

(5) Torcy à Molo, 28 avril 1707. — *Hollande*, t. 213.

(6) Molo à Torcy, 12 mai 1707. — *Hollande*, t. 209-210. Ces deux volumes sont reliés ensemble.

(7) Torcy à Molo, 23 mai 1707. — *Hollande*, t. 209-210.

La campagne de 1707 suivit donc son cours, et nous valut, outre la victoire d'Almanza en Espagne, la défaite des Impériaux devant les lignes de Stollhofen et la retraite précipitée des Anglo-Savoisiens qui avaient un instant menacé Toulon. Vers la fin de l'année, on vit donc refleurir en Hollande les idées pacifiques, malheureusement, toujours d'une façon cauteleuse et sournoise. Dès septembre 1707, van der Dussen priait à La Haye Helvétius de redire à Torcy que ses amis persistaient dans leurs désirs, « pourvu que la France voulût bien traiter par un canal unique, souterrain et impénétrable aux alliés des États-Généraux (1) ». Torcy ne voyait plus guère, au fond de ce canal, qu'un nouveau piège tendu à la France. Il fit remarquer à Molo que le nombre des partisans de la paix pouvait augmenter autour de lui, mais qu'en définitive on ne savait toujours pas à qui s'adresser pour la conclure. « Vous avez vu », concluait-il, « les mauvais effets de tant d'offres faites en général et sans avoir une voie sûre pour discuter les différentes propositions; il me semble que la prudence veut que l'on se corrige par l'exemple du passé (2). » Malgré tout, trois jours auparavant, des instructions détaillées avaient été préparées à Marly pour l'intendant Dugué de Bagnols, qui venait d'être mis en relations avec un représentant des États-Généraux à Bruxelles, le baron de Renswoude, anti-orangiste avéré, disait-on. On avait pris pour intermédiaire l'abbé de Saint-Rémy, alors « domestique dans une maison suspecte, ou, pour mieux dire, entièrement déclarée pour les ennemis (3) ». Le Roi, d'après ce document, aurait consenti à céder Ypres et Menin, à la vérité, en échange du duché de Luxembourg et du comté de Chini. Mais

---

(1) Helvétius à Torcy, 19 septembre et 30 octobre 1707, et Torcy à Helvétius, 13 et 15 novembre 1707. — *Hollande*, t. 212.

(2) Torcy à Molo, 9 novembre 1707. — *Hollande*, t. 209-210.

(3) Instructions pour Dugué de Bagnols, 6 novembre 1707. — *Hollande*, t. 212.

Renswoude, sans hésiter, répondit que ses maîtres n'oseraient jamais s'aventurer seuls et à découvert dans une négociation séparée (1).

Ce refus de parlementer dans le chef-lieu des Pays-Bas espagnols n'empêcha pas certains Hollandais de recommencer le même manège que l'hiver précédent, et de chercher une fois de plus à leurrer le gouvernement français par de vagues espérances, qui n'avaient pour but que de calculer aussi exactement que possible le degré d'épuisement où il se sentait arrivé. Un certain Duvenvoirde (2), membre de « l'Intelligence secrète », c'est-à-dire de l'espèce de Directoire qui menait la politique étrangère des États-Généraux, écrivit à Helvétius qu'il serait extrêmement désireux de profiter de ses conseils médicaux, vu l'état déplorable de sa santé. Comme il ne désirait pas moins la fin des malheurs de sa patrie que celle de ses maux particuliers, il lui envoya un passeport valable pour trois mois et pour cinq personnes, non-désignées, parmi lesquelles pourrait facilement se glisser un émissaire de la Cour (3). Van der Dussen, parent de Duvenvoirde, réitéra ces instances, en assurant de la façon la plus positive qu'on était tout prêt à négocier, pourvu que ce fût séparément et sans conférence publique. A l'en croire, les membres du Conseil secret avaient préparé entre eux un plan de paix convenable, qu'on communiquerait dès la première réunion. Seulement, il faudrait se servir de la province de Hollande pour peser sur les autres (4).

Déjà suffisamment berné, le Cabinet de Versailles n'eut pas la naïveté de se compromettre autant qu'on le désirait

---

(1) Saint-Rémy à Bagnols, 13 novembre 1707, et Bagnols à Torcy, 26 novembre et 5 décembre 1707. — *Hollande*, t. 212.

(2) Nous écrivons son nom (Duvenvoorde) d'après sa signature.

(3) Duvenvoirde à Helvétius, 24 novembre 1707, autographe. — *Hollande*, t. 209-210.

(4) Helvétius à Torcy, décembre 1707. — *Hollande*, t. 209-210.

à La Haye. Depuis que Philippe V était devenu père et redevenu à peu près maître de l'Espagne, la France avait d'autres vues. Elle ne reconnaissait plus même la possibilité de l'en faire sortir, pour aller régner à Palerme ou à Naples. Les Napolitains d'ailleurs venaient de se soumettre presque sans résistance aux Impériaux. Louis XIV désormais devait souhaiter de conserver plutôt l'Espagne à son petit-fils [1]. Peut-être pourtant convenait-il avant tout de désarmer, en quelque sorte, le mercantilisme des Hollandais et de leur montrer que leurs intérêts commerciaux n'auraient pas plus à souffrir, si Philippe V restait maître de ce qu'il avait reconquis, que si un prince autrichien prenait sa place. Aussi le Roi résolut d'attirer cette fois dès le début la discussion sur le terrain purement économique, de l'y retenir même. Le négociateur choisi à cet effet fut un Rouennais, Mesnager, conseiller et secrétaire du Roi, qui, le 6 février 1706, avait fait adopter à Madrid un réglement organique ouvrant les Indes au commerce de toutes les nations, sans aucun privilège pour les Français. Nul plus que Mesnager ne pouvait plaire par cette raison en Hollande.

Les instructions qu'on lui délivra à Marly, le 15 décembre 1707, lui recommandaient avant tout de faire valoir les services que la France venait de rendre, aux dépens de ses propres nationaux, à la navigation et à l'importation hollandaises. Le Roi rappelait même que les États-Généraux n'avaient à s'en prendre qu'à eux seuls, puisqu'ils l'avaient fait faire, des inconvénients qu'ils reprochaient au traité de commerce franco-hollandais de 1699. Il consentait d'ailleurs à rétablir, conformément à leur vœu, celui de 1664, « étant persuadé que ses sujets souffrent infiniment davantage de la continuation de la guerre qu'ils ne souffriront des facilités qu'il voudra bien apporter au commerce des Hollandais ». L'exemption du droit de 50 sols par tonneau leur assurait

(1) Instructions pour Rouillé, 5 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

seule un avantage notable sur les régnicoles eux-mêmes. Louis XIV se faisait fort, en outre, d'obtenir de Philippe V le rétablissement de tous les anciens droits et privilèges accordés aux Provinces-Unies par ses prédécesseurs. Il y joignait la promesse que les Français ne jouiraient jamais, ni dans la péninsule, ni dans les colonies espagnoles, d'un traitement plus favorable. Les engagements pris à cet égard seraient perpétuels. Mesnager propagerait d'ailleurs certains bruits, d'après lesquels le gouvernement anglais aurait sollicité en ce moment des faveurs spéciales de l'archiduc. En résumé, il avait ordre de ne pas sortir « de la matière du commerce ». Si on lui parlait de la barrière, il se bornerait provisoirement à répondre que, les intérêts commerciaux étant le point essentiel pour les États-Généraux, on se mettrait sans peine d'accord sur le reste. Au surplus, d'après ses propres suppositions, la barrière qu'on leur accorderait serait sans doute celle qu'ils avaient demandée à d'Avaux sept ans auparavant. Seulement, les Anglais ne s'installeraient, ni à Nieuport, ni à Ostende [1].

Pourvu de ces directions et d'une lettre de Torcy pour Heinsius, lettre qui devait lui servir de créance et portait la date du 16 décembre, Mesnager quitta Paris le 19 au matin pour profiter du passeport d'Helvétius, et, le 25, il était à Rotterdam, sous le pseudonyme convenu de Le Féron, simulant le marchand de chevaux dans ses lettres « en clair », et ne voyant que la nuit ses rares confidents. Le 5 janvier 1708, en présence de son guide, il eut, dans « la maison commune », une conférence avec van der Dussen, à qui il expliqua longuement les bases de la nouvelle organisation commerciale de l'Amérique espagnole. La guerre terminée, ce demi-continent resterait ouvert à tous les navigateurs de l'Europe, sans aucune faveur pour les fabricants ou les armateurs français. Van der Dussen parut satisfait de ces explications.

---

(1) L'original de ces instructions se trouve dans *Hollande*, t. 212. Il est sur petit format, avec la signature du Roi et de Torcy (Colbert).

Mais, passant bien vite sur le terrain politique, il affirma que Philippe V ne pouvait prétendre à rien de plus que Naples et la Sicile; les Hollandais, à rien de moins, sur notre sol, que Menin et Ypres, plus, sans doute, Condé, Maubeuge et Bergues-Saint-Vinox. Les États-Généraux, d'ailleurs, ne traiteraient pas sans leurs alliés. En quittant Mesnager, il lui proposa une nouvelle conférence, après que lui-même se serait entretenu avec Heinsius (1). Le résumé de ses conciliabules fut que la démarche faite en ce moment par la France pourrait servir en temps et lieu, ce qui équivalait à prendre acte de nos offres, sans s'obliger à rien. Mesnager cependant aurait bien voulu voir le Pensionnaire. « C'est un opéra d'approcher de ce ministre », écrivit-il à Torcy (2). Torcy lui répondit que, puisqu'il avait donné les explications nécessaires au sujet du commerce, il n'avait plus qu'à se retirer « sans aigreur », et sans entrer dans la discussion d'autres articles (3). « Il est nécessaire », ajoutait-il bientôt, « que votre retour à Paris détruise entièrement l'idée que ceux avec qui vous avez conféré se sont formée des instructions secrètes que vous pouviez avoir (4) ».

La retraite prématurée de Mesnager ne faisait qu'à demi le compte des Hollandais. Le 17 février, Mesnager annonçait à Torcy et à Chamillart que Heinsius, van der Dussen et Duvenvoirde avaient communiqué l'objet de sa venue au Sénat d'Amsterdam (5). Ayant, néanmoins, averti simultanément Duvenvoirde de son prochain départ : « Est-ce là tout ce que vous avez à nous dire? », lui demanda ce dernier, « d'une inflexion de voix qui témoignait une espèce de consternation (6) »? En prenant également congé de van der Dussen, Mesnager lui dit que

(1) Mesnager à Torcy, 5 janvier 1708. — *Hollande*, t. 214.
(2) Mesnager à Torcy, 31 janvier 1708. — *Hollande*, t. 214.
(3) Torcy à Mesnager, 2 février 1708. — *Hollande*, t. 214.
(4) Torcy à Mesnager, 9 février 1708. — *Hollande*, t. 214.
(5) Mesnager à Torcy et à Chamillart, 17 février 1708. — *Hollande*, t. 211.
(6) Mesnager à Torcy, 21 février 1708. — *Hollande*, t. 214.

l'unique base qu'on pourrait reprendre serait le « Mémoire » remis à d'Avaux le 22 mars 1701. Van der Dussen garda un silence imperturbable, en recevant ce précieux aveu (1); mais, dans la nuit du 24 au 25, il resta chez Heinsius à délibérer jusqu'à une heure du matin avec les députés d'Amsterdam (2). Le 28 au soir, Mesnager eut enfin une audience du Pensionnaire, qu'il n'avait pas réussi encore à aborder, mais qui voulut bien cesser d'être invisible pour recevoir ses adieux, et surtout pour l'amener à épuiser ses instructions. Mesnager se tenait sur ses gardes et avait préparé un petit discours écrit, où il faisait ressortir brièvement les avantages commerciaux que son maître offrait aux États-Généraux. Le Pensionnaire, « avec une affectation visiblement préméditée », fit remarquer que le tarif de 1664 était moins lucratif pour ses concitoyens que celui de 1699; que douze espèces de marchandises avaient été négligées; que le sucre et le hareng notamment n'avaient pas un sort convenable. Puis, après s'être informé si l'envoyé d'Angleterre à La Haye avait été mis dans la confidence, il attesta que les États-Généraux ne manqueraient pas d'instruire leurs alliés, dès que tout aurait été disposé pour la paix générale, « et voulut passer de ce discours à des circonstances touchant la paix ». Mais Mesnager qui sans doute avait mal auguré des manières de Heinsius, déclina la discussion et répondit qu'il n'avait pas d'ordre sur ces matières. Cette indifférence intrigua le grand Hollandais. Il rappela « qu'il leur avait été présenté en 1706 un plan de paix qui comprenait tout ce qu'on pouvait désirer pour la conclure, qu'il s'expliquait sur le partage de la succession d'Espagne etc... ». Il avoua que, du reste, depuis ce temps-là, les affaires de Philippe V allaient bien mieux. L'entretien ne se prolongea pas (3). Le lendemain,

---

(1) Mesnager à Torcy, 24 février 1708. — *Hollande*, t. 214.

(2) Résultat de la conférence du 1er mars 1708. — *Hollande*, t. 214.

(3) Résultat de la conférence du mardi soir 28 février 1708. — *Hollande*, t. 214.

toutefois, Mesnager vit encore Duvenvoirde [1], qui lui exprima le désir assez bizarre que Cadiz fût commis à la garde des Hollandais, afin d'assurer leurs privilèges commerciaux en Espagne et aux Indes. En passant par Gouda, il eut aussi une dernière entrevue avec van der Dussen. Celui-ci lui apprit que les députés d'Amsterdam ne consentiraient jamais à ce que les Indes tombassent au pouvoir d'un autre prince que l'archiduc. Il laissa, en outre, entendre que le Roi avait fort mauvaise grâce à ne pas reproduire son projet de 1706. On voyait bien par là qu'il n'avait pas cessé « d'ambitionner la monarchie universelle [2] ». Le mardi soir, 5 mars, Mesnager était de retour à Paris [3].

Avec cette mission de Mesnager se termine, à notre sens, une période de négociations multiples et confuses, qui auraient pu, de 1704 à 1708, acheminer plus rapidement l'Europe vers la paix d'Utrecht. Quoique sans solution de continuité, sans chômage d'une campagne à l'autre, elles ne produisirent aucun résultat. A peine si, au milieu d'un va et vient fastidieux d'intrigants d'une plate médiocrité, se détachent les silhouettes de deux hommes sérieux, qui appartiennent tous les deux à la France, d'Alègre et Mesnager. Un premier trait distinctif de cette époque, c'est le manque d'unité dans les efforts de notre gouvernement. Chamillart, dont Hennequin est l'homme de confiance, y fait concurrence à Torcy, et l'empêche de saisir corps à corps le Protée à cent têtes d'au-delà de la Meuse pour lui arracher son secret [4]. On a cherché aussi à marquer le caractère général

---

[1] Résultat de la conférence du mercredi soir 29 février 1708. — *Hollande*, t. 214.

[2] Résultat de la conférence du 1er mars 1708. — *Hollande*, t. 214.

[3] Le t. 211 du fonds *Hollande* est rempli tout entier par un « Journal et lettres » de Mesnager (1707-1708). Ce sont des copies, dont les originaux se trouvent épars dans le t. 214. Il existe une « analyse » de sa négociation à la fin du t. 213.

[4] Torcy, *Journal*, publié par M. F. Masson, 1884, p. 85. — Cf. Dangeau, note, 14 mars 1709, t. 12, p. 357.

de ces quatre années diplomatiques en faisant ressortir l'acharnement de Marlborough contre toute pensée de pacification [1]. Nous n'avons pas à examiner ce point particulier, parce qu'il concerne essentiellement les rapports des coalisés entre eux, leur ménage intérieur, pour ainsi dire. Il serait pourtant bien difficile d'affirmer à quel moment précis le généralissime anglais a déployé le plus de haine contre la France et le plus d'opiniâtreté dans cette lutte sanguinaire qui accroissait son opulence tout en le couvrant de gloire [2]. Encore en 1710, nous le verrons, il ne s'opposait pas moins à la paix que le prince Eugène. Il ne se manifesta jamais en réalité aucun relâchement d'esprit belliqueux chez lui, comme dans le parti whig. Au point vue qui nous est propre, il nous semble préférable de définir d'une autre façon l'ensemble de ces premiers efforts de Louis XIV pour ressaisir la paix. Après s'être fait tout d'abord un point d'honneur de défendre l'intégrité de la monarchie espagnole, il s'était senti, depuis la seconde bataille de Hochstætt, depuis surtout la perte de Turin, dans la nécessité de consentir à laisser démembrer cette même monarchie. Presque dès ses premiers pas dans l'étape suivante, il va se résigner à un sacrifice beaucoup plus rude encore, il va abandonner son petit-fils à ses conseillers indigènes et à ses seules forces.

---

(1) Sicco van Goslinga, p. 15.

(2) Torcy, *Journal*, p. 214.

CHAPITRE SIXIÈME.

PHILIPPE V ABANDONNÉ PAR LOUIS XIV.

Le jour où la France, vaincue encore à Oudenarde, vit ses ennemis maîtres de Lille (23 octobre 1708), elle se sentit atteinte dans son existence même. Le territoire national était envahi. Sans doute, Lille ne représentait qu'une conquête récente, mais elle se trouvait, en définitive, si rapprochée de Paris qu'on devait craindre pour le cœur du royaume, pour la famille royale elle-même. Le 24 mars 1707, un « partisan », le capitaine Ghetem, sorti de Courtrai avec une douzaine d'acolytes [1], avait eu l'audace de venir, près de Meudon, enlever nuitamment, d'un carrosse de la Cour, le premier écuyer Beringhen, qu'il avait pris pour le Dauphin et qu'il entraîna jusqu'à Péronne. Louis XIV ne pouvait plus se flatter d'une diversion suédoise en Allemagne, depuis que Marlborough avait été, avec une lettre de la reine Anne, caresser la vanité de Charles XII. Le saint-père lui-même, qui n'avait pu se résoudre à laisser indéfiniment vacants

---

[1] Gachard, p. 143,

divers évêchés dans le nord-est de l'Espagne, venait de reconnaître Charles III, sans toutefois renier Philippe V. Les affaires des Hongrois allaient de plus en plus mal. Celles des Camisards n'allaient encore que trop bien. Bientôt, des contre-temps d'autre sorte atteignirent les forces vives de notre pays. La gelée, vers la fin de l'hiver, exerça d'effrayants ravages, et fit périr, notamment, quantité de vignes. Un expédient financier, imaginé par Desmarets pour se procurer quelque argent, resta lui-même stérile. De toute évidence, il importait d'avoir recours au plus vite à quelque autre remède.

Depuis plusieurs années vivait à La Haye, au milieu du corps diplomatique, un agent fort secondaire, qui allait jouer le rôle de cheville ouvrière dans cette nouvelle série de négociations, fondées sur le principe de l'abandon de Philippe V par la France. Cet agent représentait auprès des États-Généraux le duc de Holstein-Gottorp et s'appelait Petkum [1]. Il s'était rendu à Paris en grand mystère vers les premiers jours de janvier 1707, et le pseudonyme de Rivière qu'il avait pris à l'hôtellerie du Renard, rue Saint-Denis, avait si bien éveillé la méfiance de la police que d'Argenson crut devoir le faire épier. Il n'était pas naturel qu'un étranger, venant de Hollande, portât un nom aussi français. Les limiers lancés sur sa piste se trouvèrent, à leur grande surprise, conduits jusqu'à Versailles, dans l'antichambre de Torcy [2]. Petkum avait conféré en effet avec le secrétaire d'État. « Il venait », écrivit Torcy en 1709, « s'offrir à faire les propositions que Sa Majesté voudrait faire passer par des voies non-suspectes; sa bonne volonté fut louée, et depuis entretenue, mais réservée pour les occasions où elle pourrait être utile [3]. » Il ne tarda

---

[1] Torcy, quand il écrit ce nom, l'écrit, ainsi que l'éditeur de ses *Mémoires*, Pettekum. Mais l'agent holsteinois ne signe jamais que Petkum.

[2] D'Argenson à Torcy, 4 janvier 1707. — *Hollande*, t. 207.

[3] Instruction pour Rouillé, 5 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

guère effectivement, après un séjour à Paris qui ne paraît pas avoir été de bien longue durée, à recevoir trois mille livres de gages par an (1), en échange desquelles il envoya une correspondance fort active (2), soi-disant à M. Salomon, banquier, rue Quincampoix. Au fond, Torcy n'avait dans Petkum qu'une confiance des plus médiocres, et il le soupçonnait, assez justement, d'être avant tout l'homme de Heinsius. Néanmoins, à défaut de sujet moins suspect ou plus capable (3), ce fut de lui qu'il se servît.

Le diplomate holsteinois revint à Paris le 24 juillet 1708, et s'enquit aussitôt auprès de Torcy du jour où il pourrait l'entretenir à Fontainebleau (4). Le 14 août, il était de retour à La Haye avec des instructions que nous ne connaissons pas bien. Le point de départ en était sans doute le maintien de Philippe V sur son trône, qu'il venait encore d'affermir en reprenant Lérida et Tortose. La contre-partie consistait, pensons-nous, dans l'abandon de l'Italie espagnole à l'archiduc. Petkum, en tout cas, se déclara incapable d'agir efficacement, tant qu'il serait gêné par les agissements parallèles, ou contradictoires, de du Puy, qui, lui aussi, au grand déplaisir de Heinsius, « se mêlait de faire des propositions de la part de Chamillart (5) ». Satisfaction fut donnée à

---

(1) V. diverses ordonnances dans *Hollande*, t. 212 et 216.

(2) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 183-184.

(3) « Les empressements de Molo ressemblent fort à ceux de la mouche du coche, et les écritures et les raisonnements de l'un ne sont guère moins incommodes que le bourdonnement de l'autre. Je crois que Molo a bonne intention, mais je n'en dirais pas la même chose de Petkum, qui veut, à quelque prix que ce soit, tirer quelque conséquence d'un ouvrage qu'il croit que d'autres lui ont injustement enlevé. Quoiqu'il soit très disposé à recevoir cette récompense de votre main, il aura encore une autre main à tendre aux ennemis, et ce qu'ils voudront lui donner lui fera beaucoup plus de plaisir que ce qu'il pourrait recevoir de votre part. » Torcy à Polignac, 28 février 1712. — *Hollande*, t. 232. Cf. Torcy, *Mémoires*, t. 2, p. 274-275.

(4) Petkum à Torcy, 25 juillet 1708. — *Hollande*, t. 215. M. von Noorden place ce voyage à la fin de l'année. V. t. 3, p. 466.

(5) Petkum à Torcy, 16 août 1708, et 13 septembre 1708. — *Hollande*, t. 215.

Petkum sur ce point. Mais le maintien du *statu quo* au-delà des Pyrénées n'était pas du goût des Hollandais, qui prétendaient n'appliquer la règle de l'*uti possidetis* que dans la péninsule italienne. Aussi, dès que Petkum eut causé avec Heinsius, il manda à Torcy que, sans la cession de l'Espagne et des Indes aux alliés, il n'y avait aucun moyen de réussir. Le Pensionnaire, décidément, prétendait ne porter en ligne de compte que les succès de la coalition, et tenir ceux de ses adversaires pour non-avenus (1). D'où il résultait, à son avis, que la France ne pouvait se dispenser d'offrir toujours, et quand même, ce qu'elle avait une fois offert, ou été sur le point d'offrir. Le ministre du Roi ne se préoccupa pas de relever ce qu'avait d'inquiétant le laconisme des Hollandais, qui parlaient uniquement d'obliger Philippe V, redevenu maître de l'Espagne, à abandonner brusquement son royaume reconquis, mais qui restaient muets sur l'Italie, parce que les Impériaux venaient d'entrer à Naples. Il se contenta de faire remarquer « que la paix serait bien plus solide en laissant l'Espagne et les Indes au roi d'Espagne qu'elle ne le serait si l'on forçait ce prince à renoncer à une Couronne qui devait appartenir un jour à son fils (2) ». Une semaine plus tard, le 20 septembre, Torcy déclara sans ambages que, tant qu'on insisterait pour l'abandon de l'Espagne et des Indes, « ceux qui souhaitaient la paix n'auraient qu'à gémir de la longue continuation de la guerre (3) ».

Cette fierté indignée avait dû bientôt amener pavillon. Torcy, le 4 octobre, avant même la perte définitive de Lille, écrivit à Petkum qu'il était très fâché de l'obstacle que l'attribution de l'Espagne et des Indes paraissait devoir apporter à une entente définitive, mais que des conférences secrètes pourraient permettre un rapprochement (4). Au

---

(1) Petkum à Torcy, 4, 11 et 13 septembre 1708. — *Hollande,* t. 215. Cf. Petkum à Torcy, 6 septembre 1708. — *Hollande,* t. 216.

(2) Torcy à Petkum, 13 septembre 1708. — *Hollande,* t. 216.

(3) Torcy à Petkum, 20 septembre 1708. — *Hollande,* t. 216.

(4) Torcy à Petkum, 4 octobre 1708. — *Hollande,* t. 215.

reçu de cette missive, Petkum ne perdit pas un moment pour en révéler le contenu au Pensionnaire. Heinsius n'y répondit, selon son usage, « qu'ambigument », et son interlocuteur s'imagina, ou feignit de croire, qu'il désirait connaître le sort de Lille avant de prononcer une parole utile (1). Torcy, de son côté, manifesta le plus vif désir que tout pourparler sur la demande relative à l'Espagne et aux Indes restât absolument caché. S'il en était autrement, on provoquerait un soulèvement immédiat d'un bout à l'autre de l'Espagne (2).

Une fois Lille au pouvoir des coalisés, Petkum revint à la charge auprès de Torcy, l'assurant qu'il était temps « de se presser à faire des propositions raisonnables ». Marlborough, assurait-il, était jaloux du prince Eugène et fort inquiet du Parlement (3). De leur côté, les Hollandais redoutaient beaucoup à ce moment de voir le prince Eugène s'installer dans les Pays-Bas avec le titre de gouverneur-général, dont son collègue anglais n'avait conservé que la patente, sans en exercer le pouvoir. Le maréchal de Berwick sollicitait du reste, au nom de la France, une suspension d'armes (4). Torcy répondit donc à Petkum de la manière la plus encourageante. « Il y a longtemps », lui dit-il, non peut-être sans une pointe d'ironie, « que je souhaite de vous voir entrer et faire un personnage dans la carrière que vous vous êtes ouverte ». Il insistait toutefois, comme précédemment, sur l'indispensable nécessité du secret dans les conférences à venir (5). La France, ajoutait-il, en lui envoyant un passeport, ne voulait ni « avoir le démérite à l'égard des Espagnols d'avoir fait voir qu'elle consentait à les aban-

(1) Petkum à Torcy, 16 octobre 1708. — *Hollande*, t. 215.
(2) Torcy à Petkum, 25 octobre 1708. — *Hollande*, t. 215.
(3) Petkum à Torcy, 25 octobre 1708. — *Hollande*, t. 215.
(4) Berwick à Marlborough, 5 novembre 1708, et Torcy au duc de Bourgogne, 12 novembre 1708. — *Hollande*, t. 216.
(5) Torcy à Petkum, 1er novembre 1708. — *Hollande*, t. 215.

donner », ni se trouver engagée « avant de savoir ce qu'on lui demanderait sur les autres articles de la paix ». « Le traité à conclure », disait-il encore, « demanderait de grands ménagements, si l'on était obligé de changer le sort présent de l'Espagne [1] ». Avant d'avoir reçu ces dernières confidences, Petkum avait déjà repris ses visites auprès de Heinsius. Mais, tout en laissant paraître une certaine satisfaction, voire quelque disposition à accorder des conférences secrètes, le Pensionnaire persista à exiger que la question de l'Espagne et des Indes, de même que celle de la barrière, fût réglée par voie de préliminaires, conformément aux propositions faites deux années auparavant [2]. Marlborough, qu'il avait consulté, et sans lequel il ne ferait rien, partageait son avis. En revanche, il voulait bien promettre qu'un secret inviolable serait gardé à propos des préliminaires, quelle que fût l'issue [3].

Sur ces entrefaites, le château de Lille se rendit, le 9 décembre. Force fut donc à Torcy de prendre simplement acte de cette promesse bénévole, et de déclarer qu'on pourrait adopter comme point de départ des pourparlers le projet remis jadis à Hennequin [4]. Mais ici, dès le seuil, une difficulté se présentait. Heinsius, qui aimait beaucoup à se rappeler les offres de juillet et d'août 1706, surtout celles d'août, fit remarquer qu'il y avait eu au moins deux projets remis à Hennequin. Torcy préférait prendre pour base le dernier en date, le troisième, celui de mars 1707, qui cédait à l'archiduc l'Espagne et les Indes, en composant le dédommagement réservé à Philippe V de toutes les possessions espagnoles en Italie, y compris la Sicile et la Sardaigne. Il est vrai qu'alors le Milanais y était compris en partie, ce qui avait amené la rupture. A présent le Roi, du

(1) Torcy à Petkum, 15 novembre 1708. — *Hollande*, t. 216.
(2) Petkum à Torcy, 6, 8 et 27 novembre 1708. — *Hollande*, t. 215.
(3) Petkum à Torcy, 29 novembre et 4 décembre 1708. — *Hollande*, t. 215.
(4) Petkum à Torcy, 18 décembre 1708. — *Hollande*, t. 215.

moins Torcy en était-il persuadé, renoncerait à ce duché. En ce qui concernait le lieu de la réunion, il proposait Aix-la-Chapelle plutôt que La Haye, parce que des étrangers dans une ville d'eaux n'attireraient pas l'attention. Du reste, il acceptait aussi Louvain, Malines ou Anvers (1). Heinsius déclara qu'il n'attendait plus que l'arrivée de Marlborough pour entamer l'affaire, qu'il avait même déjà convoqué à cet effet les États de Hollande (2). Ce ne fut cependant ni à Aix qu'on conféra, ni Petkum qui eut mission de conférer. La négociation prit subitement une tout autre direction.

Point n'était besoin en effet d'improviser des malades imaginaires pour se voir et causer. Deux autres prétextes pouvaient servir tout aussi bien à justifier des rencontres suspectes de diplomates, ou tout au moins de personnages venus des deux camps : d'abord « la liberté réciproque de la pêche » à établir entre les sujets des puissances belligérantes, puis le règlement des litiges quotidiens auxquels donnait lieu le voisinage des troupes en campagne. On avait donc pensé à M. de Bernières, fonctionnaire civil en Flandre, comme fort propre « à jeter quelques discours de paix » dans les entretiens qu'il devait avoir sur ces deux matières avec M. Pesters, intendant des armées coalisées (3). Malheureusement, Pesters exigea avant tout de Bernières une proposition par écrit, et bien authentique (4). La réplique du Roi fut que, lui aussi, il entendait ne traiter qu'avec une personne dûment autorisée, ce qui n'était nullement le cas de Pesters. A tout hasard, il fit recommander pourtant à Bernières d'accepter l'entrevue qui lui était offerte à Saint-Ghislain, près de Jemmapes, et d'y afficher les meilleures dispositions (5). La conférence projetée eut lieu en

(1) Torcy à Petkum, 23 et 27 décembre 1708. — *Hollande,* t. 215.
(2) Petkum à Torcy, 3 janvier 1709. — *Hollande,* t. 217.
(3) Torcy à Bernières, 16 décembre 1708. — *Hollande,* t. 216.
(4) Torcy à Bernières, 27 décembre 1708. — *Hollande,* t. 216.
(5) Torcy à Bernières, 2 janvier 1709. — *Pays-Bas,* t. 64. On trouvera à la fin de ce tome 64 la correspondance échangée à cette occasion en décembre 1708 entre Torcy, Bernières et Pesters.

effet le 26 janvier 1709 (1). Toutefois, ce ne fut pas non plus de ce côté que se nouèrent décidément les fils de l'importante négociation qui allait s'ouvrir et dont le roi d'Espagne devait inconsciemment fournir le point d'attache.

Vers les derniers jours de janvier 1709, le comte de Bergeyck arriva à peu près inopinément à Versailles avec des nouvelles du plus haut intérêt(2). Philippe V lui avait adressé, outre un plein-pouvoir, l'ordre secret, et autographe, d'assurer les Hollandais qu'ils jouiraient sous son règne, s'ils le voulaient bien, « de toutes les conditions raisonnables qu'ils pourraient souhaiter pour leur commerce (3) ». Bergeyck avait communiqué au plus vite l'essentiel de cette missive tant à Heinsius qu'à van der Dussen (4), en demandant à ce dernier un entretien particulier « pour parler confidemment » sur le plein-pouvoir qu'il venait de recevoir. Van der Dussen s'était hâté de lui faire porter à Mons, par un certain Lansberg, un billet daté du 15 janvier, écrit de sa main et ainsi conçu : « M. le comte de Bergeyck saura, s'il lui plaît, qu'à moins qu'on fasse les mêmes offres qu'on a faites ci-devant des Espagnes, des Indes, du Milanais et du Pays-Bas espagnol, et ce qui a été ajouté, comme aussi un traité favorable de commerce, on ne peut parler confidemment sur les autres articles préliminaires (5) ». Ce billet n'indiquait donc que le *minimum* des prétentions hollandaises, et n'avait pas en réalité le caractère limitatif qu'on lui attribua à Versailles, par amour de la paix. Mais, naturellement, Bergeyck ne pouvait pas profiter du mandat que lui avait confié son roi pour travailler à le détrôner. Tout ce qui lui était possible, c'était de mettre Louis XIV au courant de l'éventualité qui se produisait.

---

(1) Bernières à Torcy, 27 janvier 1709. — *Hollande*, t. 217.

(2) Dangeau, 1er février 1709, t. 12, p. 321.

(3) Instruction pour Rouillé. — *Hollande*, t. 217. — Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 350-353.

(4) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 184.

(5) *Hollande*, t. 221, *initio*. Ce volume forme supplément pour 1709.

Les conditions indiquées par van der Dussen concordaient avec celles que Petkum avait esquissées en dernier lieu. Louis XIV jugea donc « qu'il était de la dernière importance de saisir cette occasion de lier les conférences (1) ». Non-content de faire écrire à van der Dussen (2), afin que ce dernier sût bien « qu'il accordait tout ce que les Hollandais lui demandaient pour faire la base du traité (3) », il ordonna que, sans attendre plus longtemps des nouvelles de Petkum, qu'on croyait absent (4), c'est-à-dire en route pour Paris, où il ne vint pas (5), on réclamât des passeports en Hollande. Restait à faire choix d'un négociateur. On avait d'abord songé à d'Alègre. Mais le grade élevé et les antécédents diplomatiques de cet officier général firent craindre que le mystère de sa mission ne se trouvât trop promptement divulgué (6). L'intendant Voysin, « pour des raisons très fortes », déclina un honneur qui recélait en soi de visibles périls (7). Finalement, le président Rouillé fut désigné par le Roi (8). Le Pensionnaire ne fit pas d'opposition à sa visite. Néanmoins, contrarié sans doute de ce que la Cour ne se fût pas contentée de Petkum, il laissa entrevoir des délais si longs, s'il lui fallait délivrer un nouveau passeport au président, que celui-ci dut se résigner à faire usage du laissez-passer préparé à l'intention de Voysin (9). Quant à Bergeyck, Heinsius se refusa à lui accorder toute espèce de passeport et d'entrevue, ne voulant pas avoir l'air de reconnaître son souverain.

---

(1) Instruction pour Rouillé. — Cf. Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 187.

(2) Torcy à van der Dussen, 3 février 1709. — *Hollande*, t. 217.

(3) Le Roi à Rouillé, 15 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

(4) Torcy à Petkum, 10 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(5) Torcy à Petkum, 21 février 1709. — *Hollande*, t. 217. — M. von Noorden (t. 3, p. 466) a pris le simple projet pour le fait lui-même.

(6) Torcy à Petkum, 21 février 1709. — *Hollande*, t. 217.

(7) Torcy à Petkum, 21 février 1709. — *Hollande*, t. 217.

(8) Torcy à Rouillé, 21 février 1709. — *Hollande*, t. 217.

(9) Petkum à Torcy, 22 février 1709, et Torcy à Petkum, 3 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

Les instructions de Rouillé, datées du 5 mars, commençaient par l'historique des négociations engagées depuis trois années. C'étaient ces pourparlers stériles qu'il s'agissait à présent de faire aboutir, en jetant du premier coup dans la balance l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas et jusqu'au Milanais. « Les conditions de paix les plus onéreuses », disait le document, « ont paru moins pénibles à Sa Majesté que les longues souffrances de ses peuples ». Venait ensuite l'examen des trois points principaux à discuter, une fois l'accord établi sur le principe même du traité. En premier lieu se présentait le « partage » de Philippe V, sur lequel les Hollandais avaient si soigneusement évité de s'expliquer. Pour Naples et la Sicile, continuait Torcy, « le sieur van der Dussen ne les nommant pas dans l'énumération qu'il fait des conditions préliminaires que ses maîtres demandent au Roi, on doit conclure de son silence que cet article ne fait plus une question, et qu'il est déjà réglé ». Rouillé devait tâcher d'accroître cette indemnité de la Sardaigne, s'il était possible, surtout des places de Toscane, mais sans rompre; les céder même à l'archiduc, s'il le fallait. Toutefois, Louis XIV ne se bornait pas à demander aux Hollandais leur assentiment à cette combinaison. Il prétendait que leur député « expliquât les moyens dont ses maîtres se serviraient pour obliger l'Empereur à retirer ses troupes du royaume de Naples ». Il désirait qu'ils se rendissent « dépositaires » de ce royaume, et qu'ils y amenassent eux-mêmes son petit-fils sur leurs vaisseaux. C'était peut-être espérer beaucoup des États-Généraux, d'autant que lui-même s'engageait simplement à retirer à Philippe V, en cas de résistance, les troupes qu'il lui prêtait au-delà des Pyrénées. Par rapport au commerce, le Roi accordait en France tout ce qu'il avait fait offrir jadis par Mesnager, aux mains de qui il comptait remettre la discussion accessoire de « l'exception des douze espèces ». Quant à la barrière, le troisième et dernier point principal, il abandonnait volontiers la Gueldre aux Hollandais, pourvu qu'ils n'y persécutassent pas les catholiques.

Il ne s'opposait nullement d'ailleurs à ce que l'archiduc admît leurs garnisons et leurs commandants dans toutes les grandes villes des Pays-Bas. Mais Rouillé devait inviter l'agent de Heinsius à s'expliquer sur les mots « et ce qui y a été ajouté », à propos de la barrière. Il est bien vrai qu'en 1706 le Roi avait offert de céder Ypres et Menin, mais ce n'était qu'en échange du Luxembourg et du pays de Chini. A présent il consentirait à raser Luxembourg, et même à céder encore Ypres et Menin, fût-ce sans équivalent, mais il exigerait à tout prix Tournai, Condé, Maubeuge et Lille, avec toutes ses dépendances.

Ces instructions se terminaient par une seconde partie destinée à compléter au profit des tiers ce remaniement de la carte de l'Europe, de l'Europe espagnole surtout. Un seul article concernait spécialement la monarchie de Charles II. Louis XIV préférait voir attribuer le Milanais à son fidèle allié, l'Électeur de Bavière. Il se résignait pourtant à le voir passer tout entier au pouvoir de la maison d'Autriche, quoiqu'il proposât de le laisser dans l'espèce de division où il se trouvait actuellement. Le duc de Savoye en eût retenu, à titre héréditaire, ce qu'il en occupait déjà. L'autre moitié aurait été affectée à la République de Venise. Au surplus, toutes ces questions, celles qui intéressaient en particulier l'Angleterre et l'Allemagne, seraient débattues dans les conférences publiques. Les deux puissances maritimes s'engageraient à faire accepter par leurs alliés les conditions acceptées par elles-mêmes, et dans un très court délai, pas au-delà du 25 mai. En cas de refus, elles prendraient fait et cause pour la France. Il était enfin prescrit à Rouillé de parler incidemment d'un projet espagnol que Bergeyck devait communiquer, et qui pourrait paraître préférable. Ce projet laissait Philippe V roi à Madrid et aux Indes [1]. Mais l'envoyé de Louis XIV devait « en laisser le

---

[1] Rouillé au Roi, 21 mars 1709, *in fine*. — *Hollande*, t. 217.

jugement aux Hollandais eux-mêmes, la gloire du Roi consistant avant toutes choses à sauver l'État [1] ».

Le 9 mars, Rouillé, après avoir vu Bergeyck à Hall, parvenait à Anvers, où il attendit une semaine un mot de Petkum, qui devait lui servir de *cicerone* en Hollande [2]. Le secret de sa venue s'était ébruité dans toutes les gazettes du pays [3], par la faute, prétendait Torcy [4], des seuls Hollandais. Le 14 enfin, l'envoyé holsteinois lui manda de se trouver le dimanche 17, vers midi, à « Streydensas », petit village vis-à-vis de Moerdijk, « dans l'auberge située sur le rivage où l'on met pied à terre, quand on a passé l'eau ». Le même billet devait lui servir d'introduction auprès des deux commissaires hollandais, qui n'étaient pas nommés, et que le hasard seul serait censé amener à sa rencontre [5]. Ces deux commissaires, Buys et van der Dussen, se présentèrent en effet au rendez-vous, mais non pas sans y être reconnus par des députés de la Zélande, ainsi que par un espion du duc de Savoye, que le président, comme on l'appelait, avait à ses trousses depuis Anvers [6]. Trois conférences se succédèrent coup sur coup, la première, le jour même, de midi à trois heures, la seconde, de cinq heures à minuit, et la dernière, le lendemain matin, de sept heures à dix.

La vue seule de Buys, « le petit avorton », suivant le sobriquet de Bouciquault [7], donna tout de suite à Rouillé lieu de penser que « le choix n'avait pas été fait par les mieux intentionnés pour la paix ». Quant à van der Dussen,

---

(1) *Hollande*, t. 217. — Nous avons analysé fort succinctement cette Instruction, qui formerait un petit volume, parce que, en attendant qu'elle soit publiée par la commission des Archives, les *Mémoires* et le *Journal* de Torcy en font assez connaître l'essentiel.

(2) Rouillé à Torcy, 9, 10, 11 et 14 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(3) Petkum à Torcy, 14 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(4) Torcy à Petkum, 4 avril 1709. — *Hollande*, t. 217.

(5) Petkum à Rouillé, 14 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(6) Petkum à Torcy, 19 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(7) Lettre du 17 mars 1707. — *Hollande*, t. 212.

« au personnage que je lui vois faire », constata notre agent, « il faut que ses supérieurs lui aient ordonné un silence absolu et une déférence entière pour son collègue ». Celui-ci d'ailleurs prit soin de ne pas le quitter un moment. Rouillé débuta par des excuses au sujet du passeport qui n'était point sous son nom, et reçut celui qu'on lui avait préparé dans l'intervalle. Puis il exhiba son pouvoir, qui fut trouvé aussi irréprochable et aussi ample qu'on le pouvait souhaiter. Par contre, les Hollandais avouèrent « qu'ils n'étaient pas en état de lui en montrer un semblable, parce qu'il aurait fallu pour cela communiquer le projet de cette assemblée aux députés de toutes les provinces, ce qu'ils n'avaient pas jugé à propos de faire [1] ». Torcy avait prévu le cas, et Rouillé était autorisé à ne pas exiger une réciprocité qui, cependant, semblait le premier gage de bonne foi à donner. Après avoir attesté la sincérité des intentions pacifiques de son maître, il déclara sans plus attendre qu'il était venu pour confirmer et développer la réponse déjà faite au billet que Bergeyck avait reçu de van der Dussen. Buys eut la loyauté relative de confesser que, « si l'on en croyait la maison d'Autriche et l'Angleterre, il ne devrait jamais rien rester au roi d'Espagne de toute la monarchie ». Passant à la Sardaigne et aux places de Toscane, Buys s'écria que, si la France insistait, « il était inutile de continuer les conférences ». Afin de ne pas tout gâter d'emblée, Rouillé, fort sagement, effleura à peine ce qui regardait le concours de la marine hollandaise, pour assurer Naples à Philippe V. Il se contenta d'une allusion discrète aux projets que les Anglais pourraient former sur la Sicile. Le règlement pratique du sort de l'Italie méridionale fut remis, en somme, à la discussion de la paix générale.

---

[1] Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 294. D'après la *Gazette d'Amsterdam* du 22 mars, les conditions de la paix avaient déjà été divulguées dans une adresse présentée à la reine Anne par le Parlement (Rouillé à Torcy, 25 mars 1709. — *Hollande*, t. 217). Les offres de la France l'avaient été également dans un écrit attribué au résident de l'Empereur. (Le Roi à Rouillé, 26 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.)

Les deux Hollandais prévinrent aussi qu'ils demanderaient dans les conférences publiques : 1° que tout ce qui reviendrait à Charles III de la monarchie espagnole ne pût jamais appartenir à la maison de France, par quelque voie ou sous quelque prétexte que ce fût ; 2° que tout ce qui serait éventuellement cédé à Philippe V ne pût jamais non plus être incorporé au royaume de France ; 3° que Philippe s'engageât solennellement, pour le présent et pour l'avenir, à ne plus revendiquer ce que Charles III aurait reçu de la monarchie en litige. Relativement au Milanais, ils déclarèrent « qu'ils ne voulaient point travailler » à en priver le prince autrichien. Avec l'Empereur, il fallait d'ailleurs en revenir au traité de Münster, et subir l'interprétation qu'en imposait la Cour de Vienne. En Angleterre, Louis XIV, non-seulement reconnaîtrait le nouvel ordre de succession, ce qu'eux-mêmes les États-Généraux n'avaient pas encore voulu faire, mais, de plus, il n'accorderait aucune « aide » au fils de Jacques II. Les Hollandais annoncèrent par surcroît que la reine Anne réclamerait Dunkerque, tout en donnant à entendre qu'ils ne l'appuyeraient pas sur ce point. Pour le roi de Prusse, ils exigeaient, outre la reconnaissance de son titre de roi, l'engagement de le laisser dans la paisible possession de Neuchâtel et du Valengin. Ils refusaient enfin de faire rendre par le duc de Savoye Exilles et Fenestrelles, deux places françaises perdues pendant la dernière campagne.

Ils ne se montrèrent pas moins rigoureux pour leurs intérêts pécuniaires et territoriaux. Ils acceptaient le tarif de 1664, avec l'exemption de 50 sols, mais ils voulaient qu'on supprimât l'exception dite « des douze espèces », parce que, disaient-ils, d'Alègre leur avait promis satisfaction sur ce point trois ans auparavant. Le président, qui se sentait assez peu compétent en pareille matière, essaya de leur persuader qu'ils discuteraient plus opportunément avec Mesnager qu'avec lui. « Ils déclarèrent qu'ils ne se laisseraient jamais entamer sur cela. » Vint ensuite la barrière.

La Gueldre ne souffrit pas de difficulté ; ils promirent de n'y point persécuter les catholiques. « Leur dessein était de laisser les Pays-Bas à l'archiduc aux conditions qu'ils régleraient avec lui. » Seulement, ils ajoutèrent que, du côté de la France, il n'y aurait pas de sécurité pour eux, s'ils n'occupaient aussi Ypres et Menin. A leurs yeux, il était indispensable qu'ils eussent comme un cordon de places s'étendant de la mer jusqu'à la Meuse, et dont Furnes, Tournai, Condé et Maubeuge au moins feraient partie. Par pur esprit de conciliation, ils admettaient que les défenses de Furnes pourraient être démolies. « A l'égard de Lille, ils n'en parleraient point, puisqu'ils en étaient déjà en possession. » Sur ce mot, Rouillé eut peine à ne pas éclater. Il se contint pourtant, mais avoua avec vivacité que, bien que plusieurs demandes lui eussent déjà paru de mauvais augure, « celle-ci lui faisait absolument désespérer du succès », et que « Sa Majesté la rejetterait avec ressentiment qu'elle lui eût été faite ». Les Hollandais répliquèrent par « des discours de gens enflés de leurs succès ». Tout ce que put leur dire Rouillé sur l'inconvénient de rendre les Habsbourg trop puissants et trop voisins ne provoqua chez eux que l'expansion d'une confiance illimitée dans leur force. La façon dont ils organiseraient leurs rapports avec l'archiduc les mettrait, s'imaginaient-ils, à l'abri de toute tentative. Rouillé éprouva une véritable peine à leur insinuer quelques paroles à propos du Luxembourg, que réclamait la France, comme équivalent de ce qu'elle-même céderait pour le surcroît de la barrière, dût Louis XIV en abattre les inexpugnables murailles. Leurs alliés, objectèrent-ils, tenaient absolument à ce que Charles III ne perdît pas un pouce du terrain sur lequel Charles II avait régné. A propos de Lille, néanmoins, ils laissèrent entrevoir qu'il pourrait se faire qu'on se déterminât à rendre cette place au Roi. En revanche, ils désiraient jouir aussi du droit de garnison dans la citadelle de Liège, comme dans les villes de Huy et de Bonn, afin de compléter sérieusement leur

barrière. Ils engagèrent finalement Rouillé à revenir les voir, après qu'il aurait pris des ordres mieux appropriés de son maître, soit de vive voix, soit par correspondance. Aussitôt qu'ils connaîtraient le dernier mot de la France, ils en feraient part au gouvernement anglais. A cet effet, il serait même excellent que Rouillé leur remît un écrit signé par lui et contenant le résumé des conditions acceptées. Avant de s'éloigner, le président essaya encore, pour l'acquit de sa conscience, une allusion à la proposition faite par le comte de Bergeyck de maintenir le roi d'Espagne sur le trône, en accordant de la part de ce prince un traité de commerce dans les Indes aux Anglais et aux Hollandais. Buys rappela « que ce projet avait été rejeté d'une commune voix et qu'on était convenu de n'en plus entendre parler ».

Ses instructions se trouvant ainsi épuisées, Rouillé dit adieu aux deux députés dès le lundi, et retourna à Anvers, pendant qu'eux-mêmes reprenaient le chemin de La Haye (1). Son rapport était attendu avec impatience à Versailles, où le monde des courtisans suivait de loin son voyage (2). On tâcha d'y faire la meilleure mine possible. La dépêche royale qui lui fut adressée commençait par relever, comme autant d'heureux symptômes, d'abord « l'empressement de rentrer encore en conférence », puis certaines ouvertures « sur des articles très essentiels, comme celui de réserver les royaumes de Naples et de Sicile pour le partage du roi d'Espagne », encore bien que Buys et van der Dussen n'eussent parlé que d'omettre ces deux États dans l'attribution qui serait faite à Charles III de l'ensemble des Espagnes (3). Les espérances plus ou moins vagues données à propos de

(1) Rouillé au Roi, 21 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

(2) Dangeau, 1er et 14 mars 1709, t. 12, p. 347 et 357.

(3) Heinsius dit un peu plus tard à Petkum « qu'il avait peine à croire » que les deux députés eussent promis quoi que ce fût à propos, soit de Naples et de la Sicile, soit même au sujet de Lille. V. Petkum à Torcy, 24 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

Lille et de Dunkerque, ainsi qu'au sujet des réfugiés français, dont on n'exigerait pas le rapatriement, avaient aussi favorablement prédisposé le roi de France en faveur des Hollandais, qui, d'après lui, étaient trop « instruits dans l'art de négocier » pour avoir trahi du premier coup leur *ultimatum*. Ses nouvelles instructions marquaient donc l'espoir de ramener et de concentrer la discussion sur le terrain fixé par le petit mot de van der Dussen à Bergeyck. Au regard de l'archiduc, Louis XIV ne lui marchandait plus, ni la Sardaigne, ni les places de Toscane, ni le Milanais. Même il « se ferait fort d'obtenir le consentement du roi son petit-fils ». Aux Hollandais, il accordait d'abord le traité de commerce, sous la réserve « des douze espèces », litige d'ordre secondaire qui serait étudié en détail et sur lequel l'entente serait « facile » de sa part; puis Ypres et Menin, avec leurs dépendances. Le Roi condescendrait encore à leur céder Furnes, mais rasé, « parce que le côté de la mer est celui où les Hollandais ont un prétexte plus apparent de demander une nouvelle barrière ». Toutefois, continuait la dépêche, « ils n'ont pas le moindre prétexte spécieux d'insister sur l'augmentation de la barrière en tirant du côté de la Sambre et de la Meuse, car, en commençant depuis Oudenarde, ils auront une ligne de places qui doit les mettre en repos; elle sera composée d'Ath, de Mons, de Charleroi et de Namur ». La France, elle, pour empêcher ses ennemis de remonter la Sambre, ne pouvait pas se contenter du Quesnoy et de Landrecies. Il lui était donc impossible de détacher de sa frontière Tournai, Condé et Maubeuge. Au besoin, elle consentirait plutôt à ce que Furnes conservât ses fortifications, quoique Furnes eût une très grande valeur « pour la conservation de Dunkerque ». A l'Angleterre comme à l'Allemagne, le Roi promettait le rétablissement complet de la paix de Ryswick. La reconnaissance de la reine Anne était acquise de longue date, mais il refusait de faire sortir de ses États « le roi d'Angleterre » et sa famille, « que les liens du sang unissaient de

si près avec lui ». Il n'élevait pas plus d'objections par rapport au roi de Portugal, que l'archiduc seul aurait à dédommager, qu'au sujet de l'Électeur de Brandebourg, avec lequel il n'était point en guerre. Il remettait au surplus toutes ces prétentions, aussi bien que les intérêts de ses deux alliés allemands, « au traité général de la paix ». Par exemple, Louis XIV annonçait qu'il n'abandonnerait jamais Exilles ni Fenestrelles. Il renonçait aussi à réclamer le concours des États-Généraux, pour préparer la domination de son petit-fils à Naples. Il lui suffirait d'une neutralité bienveillante dans la Méditerranée, qui lui permît de l'y faire transporter par une flotte française, précédée de quelques troupes. « Cet article », disait-il, « n'est pas moins essentiel que les autres préliminaires », et il ordonnait en conséquence qu'il figurât dans la première discussion. Il refusait enfin de s'engager irrévocablement « par des écrits » envers des gens qui n'avaient même pas de pouvoirs. Il approuvait d'ailleurs Rouillé d'être resté à Anvers, au lieu de revenir à la Cour, ce qui eût fait perdre un temps précieux (1).

Le jour même où il expédiait au président ce supplément de directions, Torcy, dans une lettre particulière, beaucoup plus courte, le félicitait du résultat déjà obtenu, ainsi que de son rapport : « Il y a longtemps que je n'en ai vu qui m'ait autant plu... Il ne faut pas se rebuter pour les premières difficultés... Leurs arguments pour vous combattre ressemblent plus à ceux de Tamerlan qu'aux syllogismes d'une République aussi bien policée que celle de Hollande (2) ». Petkum, de son côté, déclarait que l'impression produite sur Heinsius avait été très bonne, et que, s'il en était de même en France, il se tenait « pour assuré d'un heureux succès (3) ». Il engageait Torcy à « ne se point relâcher facilement sur le royaume de Naples », afin que

(1) Le Roi à Rouillé, 26 mars 1707. — *Hollande*, t. 217.
(2) Torcy à Rouillé, 26 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.
(3) Petkum à Rouillé, 21 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.

l'on pût forcer la main aux Anglais, qui ne voulaient absolument pas en laisser les rivages à Philippe V. Il lui promettait de tout mettre en œuvre « pour procurer à la France la paix la moins dure, car, pour bonne, il ne l'osait pas promettre [1] ». La Cour de Vienne, d'après les bruits qui couraient à La Haye, prétendait se constituer aussi « sa barrière », et « ne consentirait jamais à entrer en négociation de paix, à moins que la France n'offrît par préliminaires à l'Empire la paix de Münster ». Le prince Eugène, ajoutait Petkum, n'en démordra pas [2].

Un autre écueil à redouter, c'était la divulgation des pourparlers. Afin de déjouer désormais les manœuvres d'indiscrets trop perspicaces, Petkum, dûment autorisé, assigna à Rouillé, comme lieu du prochain rendez-vous, la petite ville de Woerden, sur le canal d'Utrecht à Leide, et lui traça un itinéraire mystérieux pour s'y rendre [3]. Rouillé supposa que, si on le « reléguait » à Woerden, c'était surtout afin qu'il ne pût rien savoir ni voir de ce qui se passait dans le pays [4]. Néanmoins, ayant reçu le 28 mars, par le retour de son courrier, les ordres attendus du Roi [5], il se mit en route vers Woerden à travers un pays inondé, où « tout ce qui était terre était devenu eau ». Moitié en voiture et moitié en bateau, il atteignit, non sans peine, le but de son voyage le 2 avril, et descendit à l'hôtel du « Mouton », indiqué par Petkum. « Il n'y trouva qu'un domestique de van der Dussen, et un billet par lequel lui et son collègue lui apprenaient qu'ils n'y viendraient point », — « craignant d'être découverts [6] », — « et qu'ils le priaient de les venir

---

(1) Petkum à Torcy, 21 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.
(2) Petkum à Torcy, 2 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(3) Petkum à Rouillé, 21 mars 1709. — *Hollande*, t. 218.
(4) Rouillé à Torcy, 25 mars 1709. — *Hollande*, t. 217. Cf. la note de Rouillé, 29 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(5) Rouillé à Torcy, 30 mars 1709. — *Hollande*, t. 217.
(6) Rouillé au Roi, 6 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

joindre une lieue plus loin dans un yacht où ils étaient, sur le canal [1] ». Il s'y rendit aussitôt, et « fut reçu par ces messieurs avec beaucoup de démonstrations de joie [2] ».

Rouillé marqua, pour débuter, un vif regret de ce qu'on voulût englober dans de simples préliminaires autant de problèmes d'un ordre général et d'une discussion parfois très délicate. Comment délibérer d'une manière utile à propos de puissances qui n'étaient pas même représentées en ce moment et en ce lieu? Avant tout, il importait de ne pas franchir les limites tracées par le programme de van der Dussen. Il ajouta ensuite que le Roi ne demanderait plus pour Philippe V que Naples avec la Sicile, et que « Sa Majesté prendrait l'engagement de faire confirmer par ce prince la cession qu'elle ferait ». En revanche, « il proposa comme une chose absolument nécessaire qu'une escadre de ses vaisseaux (espagnols) transportât, ou du moins accompagnât, le roi d'Espagne », qui serait précédé à Naples par des troupes françaises. Buys ne s'expliquant pas sur ce point, il fallut que Rouillé l'arrachât de force à son parti-pris de mutisme. Après réflexion, le Hollandais « répondit qu'on n'avait point encore délibéré sur cela, qu'il serait aisé d'en convenir, qu'on prendrait même volontiers les mesures que Sa Majesté jugerait les meilleures, mais qu'il fallait premièrement que leur République fît agréer cette réserve par l'Angleterre, qui la trouverait peut-être trop considérable, et voudrait la réduire au seul royaume de Naples ». Rouillé crut devoir relever vivement ce discours, où la bonne foi paraissait absolument manquer. Il n'eut pas de peine à faire remarquer que les États-Généraux avaient disposé de tout le temps nécessaire pour se préoccuper de la question, et il assura que son maître n'entendait pas qu'elle restât en suspens vis-à-vis d'eux, ne voulant pas avoir à la régler à ses risques et périls avec

---

[1] Rouillé à Torcy, 2 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
[2] Rouillé au Roi, 6 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

l'Angleterre et la maison d'Autriche. Les deux députés promirent de faire leur rapport là-dessus comme sur tout le reste. Au sujet de la barrière, Buys, avec la feinte bonhomie d'un négociant scrupuleux, exprima « le chagrin qu'il avait que Sa Majesté eût pensé qu'ils faisaient des demandes excessives pour obtenir de les réduire ». A son sens, la France devait s'estimer heureuse que le parti de la paix ne réclamât pas, comme les exaltés, le retour pur et simple à la paix des Pyrénées. Ses compatriotes ne « seraient à l'abri de toute insulte » que s'ils obtenaient les places exigées, « moins pour l'archiduc que pour eux-mêmes ». Élevant bientôt le ton, et escomptant un peu trop l'avenir, il s'oublia jusqu'à dire que, « dans la situation fâcheuse où était la France, et à la veille de tomber dans un plus triste état pendant la campagne prochaine, si elle avait lieu, il osait avancer que Sa Majesté devait moins compter la perte des places qu'on lui demandait que la conservation du surplus de ses conquêtes ». Cette impertinence gratuite indigna Rouillé à ce point qu'il se borna à proposer Furnes sans ses fortifications. Sur l'article des « douze espèces », Buys refusa catégoriquement l'intervention de Mesnager. Cet article, d'ailleurs, selon lui, ne comportait point de transaction. Quand on en vint aux alliés, il persista à vouloir traiter de leurs intérêts pour eux et sans eux, en alléguant, d'abord, le billet de van der Dussen, « où les autres préliminaires avaient été sous-entendus », puis les obligations prises à cet égard. Il ne voulut rien relâcher non plus des exigences de Victor-Amédée sur Exilles et Fenestrelles. Il continua également à réclamer la reconnaissance préalable par la France du neuvième Électorat. L'honneur de ses concitoyens, dit-il, leur interdisait de suivre une autre méthode. Il convint cependant qu'aucun traité, même secret, ne les contraignait à rétablir les rapports du saint-empire avec la monarchie française sur le pied de 1648, ce qui cependant était demandé. Buys persista de même sur l'expulsion « du roi d'Angleterre ».

Une récapitulation générale de tous les points traités ou effleurés termina cette seconde série de conférences qui, toutes les quatre, avaient eu lieu sur le yacht, deux, le mardi, 2 avril, avant et après dîner ; la troisième, prolongée durant six heures, le mercredi, de neuf heures à trois, et la dernière, le jeudi matin, de sept heures à dix. Le dîner du 2, où Buys « parut aussi bon convive qu'il était négociateur incommode », une fois terminé, les deux Hollandais avaient débarqué Rouillé dans un cabaret de Bodegrave, où il devait trouver un gîte pour la nuit, tandis qu'eux-mêmes avaient été coucher dans une maison de campagne voisine. Ils avaient eu ainsi l'adresse de se réserver la nuit entière pour concerter à loisir les détails de leur commune réponse. Ce fut aussi à Bodegrave que Rouillé fut ramené le lundi soir, et il fut convenu qu'il s'y tiendrait caché, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions. Au moment de la séparation, van der Dussen se détourna, et, comme en cachette, lui donna la main, en lui disant qu'il pourrait lui envoyer de ses nouvelles à Gouda. « C'est la seule parole qu'il ait trouvé le moyen de me dire », ajouta le président dans son rapport [1].

Le Pensionnaire fit connaître à Petkum « avec quelque chagrin », après avoir revu Buys et son acolyte, « que le courrier revenu de France n'avait guère porté *(sic)* de changement aux premières offres, et que l'on n'avait ajouté à la barrière que Furnes rasé, qui ne suffisait pas ». Aussi recommençait-il à douter que la France voulût sincèrement la paix [2]. A la Cour de Versailles, bon gré mal gré, on afficha beaucoup d'optimisme, la meilleure consolation du sage. Dans sa dépêche du 15 avril, Louis XIV voulut bien encore proclamer sa satisfaction de « l'impatience » que les deux députés avaient témoignée de « connaître ses intentions », ainsi que

---

(1) Rouillé au Roi, 6 avril 1709. — *Hollande*, t. 218. La pièce, entièrement chiffrée, n'a pas moins de 64 pages.

(2) Petkum à Torcy, 5 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

de certaines facilités accordées à son agent. Il restait d'ailleurs persuadé que l'intérêt des Hollandais n'exigeait pas moins la paix que le sien même. Aussi prescrivit-il encore à Rouillé des concessions.

« Je consens que les royaumes de Naples et de Sicile seuls fassent le partage du roi mon petit-fils; que, pour cet effet, ils soient exceptés de la cession générale, qui sera faite, en faveur de l'archiduc, de la monarchie d'Espagne et de tous les États qui en dépendent. J'accorde à la République d'Hollande le rétablissement entier du traité de commerce conclu à Ryswick, celui du tarif de 1664 et la révocation des arrêts postérieurs, aussi bien que celle du tarif de 1699, me réservant de convenir avec elle de gré à gré des exceptions que l'on pourra faire pour le bien réciproque du commerce de mes sujets avec ceux des États-Généraux. J'accorde aux instances des Provinces-Unies une augmentation de barrière, qui sera composée de Furnes fortifié avec son territoire, d'Ypres avec sa châtellenie et de Menin avec ses dépendances. Le traité de Ryswick sera renouvelé avec l'Angleterre, et je consens à donner à cette Couronne les assurances qu'elle peut me demander raisonnablement pour n'avoir pas lieu de craindre que je trouble son repos, directement, ni indirectement; mais je ne prétends pas m'engager à promettre que le roi de la Grande-Bretagne sorte de mon royaume. Je traiterai avec l'Empereur et l'Empire sur le fondement du traité de Ryswick, et, s'il est impossible d'obtenir pour l'Électeur de Bavière un dédommagement des pertes qu'il a faites, je prétends au moins que l'Électeur de Cologne et lui soient rétablis dans leurs États et dignités ».

Pour terminer cette dépêche, qui, par l'abandon de Furnes fortifié et l'octroi du tarif de 1664 perfectionné, marquait un progrès notable dans la négociation, le Roi engageait le président à lier quelque commerce avec le parti républicain, surtout avec van der Dussen. Sa Majesté mettait même à la disposition de Rouillé une somme de 3 ou 400 mille livres en vue d'obtenir une suspension d'armes immédiate. Un *post-scriptum*, dont la minute est de la main de Torcy,

autorisait Rouillé à livrer encore au besoin, d'abord Condé, puis Maubeuge, « mais seulement au cas que cela pût décider absolument de la paix ». — « Quant à Tournai », ajoutait le Roi, « je ne la cèderai pour quelque considération que ce puisse être [1] ».

Cette entente avec les républicains, c'est-à-dire avec le parti de l'opposition, Rouillé l'avait déjà recherchée pendant les loisirs forcés de sa séquestration. Il avait vécu à Mons trop près des Hollandais pour ne pas savoir, ainsi que Mesnager, qui, le 8 avril, en envoya la liste d'Ypres [2], qu'il y avait bien « des députés aux États-Généraux qui souhaiteraient faire la paix sans la participation du Pensionnaire ». Aussi ne céda-t-il pas à la pression que Petkum était venu exercer sur lui dans sa solitude de Bodegrave, pour faire prévaloir les exigences de Heinsius [3], en argumentant de l'opposition inflexible des alliés [4], principalement de celle de Marlborough [5]. Même, le 9 avril, il se décida à lancer un billet à van der Dussen. Celui-ci, l'ayant reçu, lui fit dire « qu'il aurait de ses nouvelles dans deux ou trois jours [6] ». Néanmoins, le 14, le pensionnaire de Gouda ne lui avait pas encore donné signe de vie. Ce jour-là même, Rouillé avoua à Torcy que, « s'il n'avait pas plus d'étendue, il ne lui serait pas possible d'entretenir longtemps la négociation [7] ». Van der Dussen rompit pourtant le silence le lendemain, en invitant le diplomate français à se rendre avec précaution à sa maison de campagne, qui était proche. Rouillé y alla à pied, et y passa trois heures avec lui. « La première confidence que » son interlocuteur « lui fit fut qu'il n'y avait pas

(1) Le Roi à Rouillé, 15 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(2) Mesnager à Torcy, 8 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(3) Petkum à Torcy, 6 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(4) Petkum à Torcy, 11 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(5) Petkum à Torcy, 12 avril 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. Petkum à Torcy, 16 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(6) Rouillé à Torcy, 11 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(7) Rouillé à Torcy, 14 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

plus de secret en France sur le sujet de leur négociation que sur tout ce qui se passait dans le royaume ». Et, pour le prouver, « il lui rendit *(sic)* mot pour mot » les détails que lui, Rouillé, avait mandés au Roi, par sa première dépêche, « du caractère de M. Buys, de sa partialité, de sa prolixité dans nos entretiens, et du parfait silence que lui, M. van der Dussen, avait gardé ». Tout cela, poursuivit-il sur un ton de reproche, « avait été écrit directement de Paris à La Haye », et on en savait tout autant à Turin. Sans rougir des procédés très simples d'espionnage qui l'avaient mis au courant [1], il assura que « ce manque de secret était un grand obstacle pour le succès de la négociation ». Il eût peut-être dû se rappeler que Heinsius avait lui-même justifié auprès des députés provincaux la venue de Rouillé, en leur apprenant qu'il n'avait été admis que pour conférer sur les propositions de paix faites par le Roi [2]. Il supposait d'ailleurs que Buys ne pourrait pas se trouver blessé de la franchise avec laquelle Rouillé s'était exprimé sur son compte, Heinsius ayant dû ne lui en rien révéler. Il prétendit même que, si son collègue avait été choisi pour négocier, c'était afin que les partisans des Anglais et de la guerre à outrance ne pussent prendre aucun ombrage. Les républicains, selon lui, restaient les moins influents et avaient besoin d'obtenir beaucoup par les préliminaires. Mais, « si dans le cours de la négociation, ils pouvaient s'accréditer, ils réduiraient peut-être d'eux-mêmes leurs prétentions [3] ». En somme, Rouillé n'avait rien tiré de ce tête à tête, sauf la certitude qu'en Hollande on ouvrait ses lettres.

La réponse du Roi à son dernier rapport lui arriva à Bodegrave le jeudi 18 [4]. Il se servit aussitôt de Petkum,

---

(1) On conserve aux Archives de La Haye quantité de copies des lettres de nos agents, décachetées avant d'être expédiées.

(2) Rouillé au Roi, 20 avril 1709, et Petkum à Torcy, 12 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

(3) Rouillé à Torcy, 16 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

(4) Rouillé à Torcy, 19 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

qui était revenu le voir dans sa retraite [1], pour solliciter du Pensionnaire une nouvelle conférence avec les deux députés. Cette conférence fut fixée au dimanche matin, dans la villa de van der Dussen [2]. Toutefois, ce dernier et Buys prévinrent Rouillé, en se rendant, avant l'heure convenue, à son logis. Le président commença par « les prier de l'instruire de l'usage qu'ils avaient fait de ses dernières propositions et de l'effet qu'elles avaient produit ». Ils se bornèrent à lui répondre « qu'ils avaient rendu compte de ce qui s'était passé au petit nombre de gens bien intentionnés qui avaient part aux affaires secrètes ; que, plus ils désiraient d'avancer la paix, plus ils avaient été fâchés du peu de moyens qu'il leur en avait fourni dans la dernière conférence ;...... qu'on n'avait jusqu'ici fait espérer que des offices utiles pour la paix, et qu'on ne pouvait faire plus par les raisons qu'on lui avait expliquées ». Se contentant « des promesses fort faibles des bons offices de la République » en échange « des assurances réelles et solides » de Sa Majesté, Rouillé mit les deux Hollandais au courant des concessions supplémentaires de la France. Elle voulait bien d'abord considérer Naples et la Sicile comme suffisamment transmises à Philippe par une simple réserve en blanc dans la formule instituant son compétiteur héritier universel de Charles II ; elle accordait la radiation « des douze espèces » laissées en dehors du tarif de 1664 ; elle ajoutait enfin Condé à Furnes fortifié pour consolider les défenses des États-Généraux. Provisoirement, et afin de se ménager une dernière arme, le président ne parla pas de Maubeuge, et il eut raison. Les députés en effet n'accueillirent ces déclarations que par des paroles de mécontentement et d'arrogance. « A la manière », s'écrièrent-ils, « dont la négociation se conduisait, il fallait, ou que Sa Majesté n'eût pas envie qu'elle eût son effet, ou que Rouillé ne lui eût pas rendu compte de ce

(1) Petkum à Torcy, 19 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(2) Rouillé au Roi, 20 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

qu'ils lui avaient dit..... Tout ce qu'ils demandaient n'était que ce qu'ils ne pouvaient pas se dispenser de prétendre, comme les plus modérés, non-seulement des alliés, mais même de leur République.... Ils étaient obligés de lui déclarer positivement qu'il n'y avait rien à rabattre de ce qu'ils avaient demandé par préliminaires dans la première conférence, et qu'il serait inutile dorénavant d'en offrir une partie sans offrir le tout ». Vainement, pendant une heure entière, le président s'épuisa-t-il « à leur dire tout ce que la raison, le ressentiment, le chagrin pouvaient lui inspirer ». Les députés s'obstinèrent à se targuer de délicatesse et de modération. « Le plus grand plaisir », dirent-ils, « que Sa Majesté pouvait faire à ses ennemis était de refuser ces préliminaires ».

Au bout de cinq heures de discussion, on dîna, et, après dîner, la discussion reprit de plus belle, mais en tournant toujours dans le même cercle. En fin de compte, les députés récapitulèrent l'ensemble des exigences exprimées, non dans le billet de van der Dussen, mais dans la première conférence orale du Moerdijk, et le qualifièrent d'*ultimatum*. Interrogés au sujet de Lille, ils reconnurent qu'ils n'avaient pas contredit Rouillé sur ce point, mais que c'était uniquement « à cause du mauvais état où était cette place et de la facilité avec laquelle on aurait pu la reprendre ». A présent qu'on avait eu le temps d'en réparer les fortifications, on pouvait bien lui avouer en toute franchise que « leur intention n'avait jamais été de la rendre ». Buys ajouta qu'il n'avait jamais non plus voulu avancer une vraie promesse relativement à Naples et à la Sicile, mais simplement donner à entendre qu'on avait « l'intention de contribuer à conserver réellement » à Philippe V son titre de roi. Rouillé terminait sa dépêche visiblement affligé : « Sur tous les articles, en général et en particulier, j'ai reçu des réponses dures, et j'ai essuyé des contradictions vives[1]. »

---

[1] Rouillé au Roi, 22 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.

La revanche de 1672 commençait à battre son plein en Hollande.

Reçu à Versailles le 27 avril, ce résumé y causa un profond désespoir, et, dans le Conseil tenu le 29, eut lieu une scène à la fois touchante et grandiose, sur laquelle Torcy n'a soulevé le voile que d'une main respectueuse, mais où l'on devine que l'émotion du Roi ne put maîtriser ses larmes (1). Aussi l'amertume avait-elle succédé à la confiance dans la dépêche qui, ce jour-là, fut rédigée en vue de poursuivre à tout prix l'œuvre si compromise de la paix. Nous n'en donnerons ici que l'essentiel, Torcy l'ayant reproduite tout au long dans ses *Mémoires* (2). « Je veux étendre le sacrifice que j'ai déjà commencé bien au-delà des bornes que je m'étais proposées, » proclamait le vieux monarque, après avoir signalé l'énorme écart qui existait entre les prétentions inscrites dans le billet de van der Dussen à Bergeyck et celles de l'heure présente. Et, pour dissiper l'étonnement où il supposait que ses nouveaux ordres avaient jeté son fondé de pouvoirs, il disait : « Je me suis toujours soumis à la volonté divine, et les maux dont il lui plaît d'affliger mon royaume ne me permettent plus de douter du sacrifice qu'elle demande que je lui fasse. » Il autorisait donc Rouillé à abandonner au besoin, mais en défendant le terrain pied à pied, d'abord Maubeuge, puis Tournai, voire Lille, s'il était impossible de la sauver en en démolissant les fortifications, en comblant même, pour sa rançon, le port de Dunkerque. Telle était la part réservée aux Hollandais. A l'Angleterre, Sa Majesté annonçait que le fils de Jacques II « était résolu à lui demander à sortir de son royaume après la paix », ce qui sauvegardait sa dignité, tout en donnant la satisfaction la plus large à la reine Anne. La maison d'Autriche était encore mieux

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 335-339.

(2) T. 1, p. 350-365. Il n'y a dans le texte imprimé qu'une erreur grave (une omission d'une ligne environ, p. 360) à propos de Strasbourg.

traitée. Louis XIV en effet lui accordait en bloc le retour à la paix de Westphalie, sans tenir compte des traités qui, à trois reprises déjà, l'avaient interprétée, sinon modifiée, et enfin, s'il fallait s'y résigner aussi, la Sicile en faveur de Charles III. Il ne réclamait pour son petit-fils que l'unique royaume de Naples, et se contentait pour les deux Électeurs d'un règlement ultérieur de leur situation par l'aréopage européen qui achèverait la grande œuvre de la paix générale. Quant à la France, il exigeait uniquement la restitution de tout ce que le duc de Savoye occupait dans le Dauphiné.

Afin de rehausser la valeur de ces concessions inattendues, Torcy revendiqua pour lui-même, au nom de ses fonctions, avec un empressement d'abnégation presque héroïque, l'honneur de les porter et de les faire valoir en Hollande. A coup sûr, il ne se dissimulait rien des luttes ingrates et des humiliations, peut-être des périls personnels, au-devant desquels il offrait d'aller (1). Mais il espérait tirer au moins de son séjour à La Haye un précieux avantage, celui de lire un peu plus profondément dans la politique des Hollandais et de sonder de près les replis de leur haine (2). En tout cas, il était sûr, ayant fait son devoir, l'ayant même dépassé, que son dévouement et son patriotisme ne seraient pas plus méconnus de son maître que ne l'avaient été ceux de Boufflers, comblé d'honneurs pour avoir glorieusement perdu Lille. Le malheureux monarque, d'une main sénile et d'une écriture tremblée, sur le désir de son honnête et vaillant ministre, traça ces deux lignes au bas de la page qui terminait les instructions de Rouillé :

---

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 345-350.

(2) Torcy, *Mémoires*, t. 1, p. 345. — Il écrivit avant son retour : « Ce voyage m'a fait connaître bien des choses dont nous avions des idées très imparfaites, et même fausses, et peut-être un jour ces éclaircissements pourront être utiles au service de Sa Majesté. » Torcy à Beauvilliers, 22 mai 1709. — *Hollande*, t. 218.

« J'approuve ce qui est contenu dans cette dépêche, et mon intention est que Torcy l'exécute [1]. »

Petkum ne fut pas averti, et pour cause. Un passeport délivré à un des commis de Torcy, M. d'Osenbray, permit au ministre de gagner Rotterdam, où le correspondant d'un banquier de Paris, Senserf, le mena, le 6 mai, au soir, en grande cachette, dans sa voiture, jusque chez Heinsius. Senserf l'y fit entrer et attendre dans l'antichambre, tandis que lui-même allait prévenir le maître du logis. Malgré la surprise orgueilleuse qu'il pouvait éprouver en voyant devant lui un pareil hôte, le Pensionnaire entra de sept heures à neuf et demie en matière, tout en répétant qu'il n'était point « autorisé », et qu'il n'écoutait que pour en référer. Il proclama pourtant, comme un principe immuable, « que la monarchie d'Espagne devait être conservée en son entier et la Couronne transférée dans la maison d'Autriche, sans aucun démembrement ». Par conséquent, il refusa constamment « de laisser les royaumes de Naples et de Sicile au roi d'Espagne », aussi bien un seul d'entre eux que tous les deux à la fois. Sans se laisser décourager par l'âpreté de ces exigences, Torcy convint d'une conférence pour le lendemain matin, à neuf heures, chez Heinsius avec Buys et van der Dussen, qui, eux, étaient « autorisés ».

Avec plus de vivacité encore que le Pensionnaire la veille, Buys, après avoir insisté pour obtenir par surcroît Lille, Tournai et Maubeuge, réclama hautement la monarchie d'Espagne tout entière. Torcy répliqua que « la paix ne pouvait se faire, si les royaumes de Naples et de Sicile n'étaient conservés au roi d'Espagne ». Les Hollandais affirmèrent qu'ils s'étaient engagés à livrer toute la monarchie à l'archiduc, et que les Anglais ne souffriraient à aucun prix un prince de la maison de France sur des côtes aussi importantes pour leur commerce. Le ministre du Roi

---

[1] Le Roi à Rouillé, 29 avril 1709. — *Hollande*, t. 218. C'est cette pièce qui porte les deux lignes autographes du Roi.

remarqua cependant qu'au fond « ils n'étaient véritablement touchés que de l'article de leur barrière ». Aussi se décida-t-il à mettre en avant Maubeuge comme un premier appât pour leur avidité, non sans prendre d'ailleurs le soin de leur dire que « ses paroles, aussi bien que les offres de M. Rouillé, seraient nulles, si la négociation venait à se rompre ». Une nouvelle entrevue, sur la demande du Pensionnaire et de ses collègues, fut convenue pour le lendemain matin. Torcy, cette fois, céda Tournai ainsi que Lille, éventuellement, et crut remarquer que les Hollandais « mollissaient sur Naples et sur la Sicile ». Mais, malgré tout, on ne pourrait rien conclure avant l'arrivée de Marlborough, qui devait être très prochaine (1). En invitant Rouillé à venir le rejoindre à La Haye, dans « la maison vis-à-vis de M. Petkum », il qualifiait les deux conversations qu'il venait d'avoir de simple « récapitulation » de celles qu'avait racontées Rouillé (2). En tout cas, rien ne pouvait se faire sans les deux autres membres du triumvirat, et surtout sans l'assentiment des États de Hollande, à défaut des États-Généraux, dont on redoutait l'esprit pacifique.

Les États de Hollande délibérèrent donc en même temps qu'on consultait les ministres étrangers, et, le 11, Heinsius put répondre à Torcy que ces États étaient « contents pour eux-mêmes », mais qu'ils avaient les mains liées par leurs traités avec les autres puissances. Il fallait que chacune d'elles eût désormais comme eux « sa barrière » contre la France, c'est-à-dire sa proie prélevée sur le corps même de la France. Quant à Naples et à la Sicile, on persistait à vouloir que « leur sort ne fût décidé que dans les conférences solennelles pour la paix ». En outre, Buys traita de « défectuosité » le manque de pouvoirs où Louis XIV avouait être de la part de son petit-fils. Il ajouta qu'en vain

(1) Torcy au Roi, 7, 8 et 9 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. — Les lettres de Torcy au Roi ont été imprimées dans ses *Mémoires*, t. 2.

(2) Torcy à Rouillé, 7 et 8 mai 1709. — *Hollande*, t. 221.

on traiterait sur les autres conditions, si la France n'était pas « autorisée » au sujet de la principale. Torcy proposa de laisser trois mois à Philippe V pour accepter les décisions de l'Europe, sous peine de se voir déchu du partage qui lui serait réservé. Les Hollandais répliquèrent que « cet intervalle consommerait tout le temps de la campagne ». La discussion parut rompue après le résumé flegmatique fait par Heinsius des prétentions contraires qui se trouvaient en présence (1). D'autre part, van der Dussen multiplia les avis pessimistes auprès de Torcy et de Rouillé, les assurant qu'il fallait se hâter de conclure. A l'en croire, les lettres qui arrivaient de France dépeignaient l'état du royaume sous de si sombres couleurs qu'il semblait définitivement à la merci de la coalition (2). Bientôt on demanderait aussi Valenciennes et Cambrai (3). Dans ces circonstances, il parut nécessaire à Torcy de ménager un peu moins ses pouvoirs, et, le 15, il vit le Pensionnaire à cet effet. Mais, si le prince Eugène était arrivé, Marlborough ne l'était pas encore, et Torcy eut beau risquer les ouvertures permises à propos de Strasbourg, elles ne furent accueillies que par le *non possumus* habituel. Heinsius poussa même la hardiesse jusqu'à dire que Naples et la Sicile n'étaient, après tout, qu'une « barrière » pour la sûreté de l'Autriche, et que Louis XIV pourrait bien dédommager son petit-fils, et lui assurer un titre, quand il le voudrait, en lui abandonnant la Franche-Comté (4).

Pendant que Torcy attendait, sans oser l'espérer, le revirement favorable que pouvait produire l'influence de Marlborough, Louis XIV avait reçu, entre le 2 et le 5, de

---

(1) Torcy au Roi, 12 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 48-62.

(2) Torcy au Roi et à Beauvilliers, 14 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 62-69.

(3) Torcy, *Mémoires*, t. 2, p. 72.

(4) Torcy au Roi, 16 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 86-87.

fort mauvaises nouvelles, soit de Petkum, soit de Rouillé. Le premier tenait toujours à interposer ses offices équivoques. Après avoir été apprendre sa leçon chez Heinsius, il était parti pour Bodegrave, où il avait cherché à alarmer le président, en lui attestant que les Anglais se montraient, et se montreraient, encore plus exigeants que les Hollandais (1). Le Pensionnaire, d'après Petkum, avait déjà déclaré « ne plus vouloir traiter la paix sans le préliminaire de la cession de toute la monarchie du roi d'Espagne ». Ne pouvant croire à une volte-face si brusque, Rouillé prit des renseignements auprès de van der Dussen, « qui lui confirma la vérité de ce que lui avait rapporté Petkum ». Le député de Gouda rejeta la responsabilité de ce changement sur Marlborough, puis, sur les ministres de Vienne et de Savoye « conduits par lui ». Heinsius et les modérés, assura-t-il, avaient résisté, mais ils n'avaient pas été les plus forts. On eût évité ce surcroît de prétentions, si l'on s'était entendu dès la première heure. Seule, la vivacité regrettable de Rouillé pendant le dernier entretien les avait empêchés, Buys et lui, de prévenir franchement le président de ce qui s'était passé (2). Comme pour mettre le comble à tant d'incidents fâcheux, le Roi avait été informé « des mesures que l'Électeur de Bavière prenait avec ses ennemis pour faire un accommodement » particulier (3). Pressé par la nécessité de tant de côtés à la fois, de plus en plus édifié sur l'inexorable dureté de ses ennemis, ému surtout des malheurs de son peuple, inquiet peut-être aussi de certaines affiches que des courtisans avaient pu lire à Versailles comme à Paris (4), Louis XIV se résigna enfin à aller encore plus loin dans la voie de l'abnégation et à abandonner la succession d'Espagne tout entière, en même

(1) Petkum à Torcy, 24 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(2) Rouillé au Roi, 30 avril 1709. — *Hollande*, t. 218.
(3) Le Roi à Torcy, 22 mai 1709. — *Hollande*, t. 218.
(4) Dangeau, 6 mai 1709, t. 12, p. 408-409.

temps que son petit-fils, pourvu qu'on ne lui demandât pas de concourir personnellement à son expulsion[1]. Il faut citer ici le passage de sa lettre où il se condamnait à ce mémorable sacrifice.

« L'extrait que je fais joindre à cette dépêche de la lettre que le sieur Amelot m'a écrite le 30 avril[2] vous instruira des démarches que le roi mon petit-fils a cru devoir faire pour s'assurer des sentiments de ceux qui entrent dans ses Conseils, et de ceux qui tiennent les premiers rangs entre la noblesse d'Espagne. Il est aisé de prévoir les suites des engagements qu'il a pris de leur remettre l'administration des affaires principales de son royaume, et, quand ils seraient capables de montrer autant de fermeté et de courage qu'ils lui ont témoigné de zèle dans cette occasion, son État, épuisé d'hommes et de toutes ressources, ne lui fournira pas les moyens de soutenir longtemps la guerre, lorsque mes troupes abandonneront la défense.... Soit que vous puissiez obtenir pour lui les royaumes de Naples et de Sicile, ou celui de Naples seulement, je consentirai de stipuler un terme fixe, comme de trois mois, dans lequel le roi d'Espagne sera tenu d'accepter ce qui lui sera réservé, et il en sera déchu, s'il en laisse expirer le terme. Je veux bien que vous promettiez encore qu'en cas qu'il refuse d'accepter le partage

[1] On soupçonnera peut-être Louis XIV de n'avoir pas en réalité absolument renoncé, en abandonnant Philippe V, à placer un prince de sa maison sur le trône d'Espagne, et d'avoir caressé l'espoir secret que le duc d'Orléans, son neveu, s'y substituerait à son petit-fils. Il semble en effet résulter de la savante et lumineuse dissertation de M. A. Baudrillart (t. 2, p. 33-103) que le duc d'Orléans n'avait point songé à poser sa candidature sans l'assentiment, au moins tacite, de son oncle, qui, naturellement, devait le considérer comme un souverain de réserve pour les Espagnols. Mais, d'un côté, il est à noter que les premiers encouragements donnés au duc et l'initiative de ses manœuvres auprès de certains grands personnages venaient des Anglais, notamment de lord Stanhope, fort désireux d'ajouter au désordre en Espagne et d'opposer à Philippe V un rival pris dans sa propre famille. En second lieu, l'intrigue, nouée dans le courant de 1709, tomba brusquement en juillet, peu de temps avant Malplaquet, par l'arrestation des deux principaux agents du duc, Flotte et Regnault.

[2] Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 354-356.

qui sera réglé pour lui, non-seulement je retirerai celles de mes troupes qui servent en Espagne, mais encore que je cesserai de lui donner aucun secours par mer ni par terre, ni même aucune somme d'argent pour sa défense. Mais aussi je ne puis jamais, en aucun cas, prendre l'engagement d'employer mes forces pour détrôner le roi mon petit-fils, ni de donner des passages par mes États aux troupes que les Hollandais ou leurs alliés voudraient faire entrer en Espagne. Quoiqu'il semble qu'il n'y ait rien à désirer à l'étendue du sacrifice que je fais pour procurer à mes peuples le repos dont ils ont un pressant besoin, je veux bien encore y en ajouter un nouveau, s'il est absolument impossible de déterminer les Anglais à consentir de laisser les royaumes de Naples et de Sicile, ou le premier seulement, au roi mon petit-fils, et si les dernières résolutions des Hollandais pour la paix dépendaient de celle de cette nation. Je veux bien enfin consentir encore, à toute extrémité, de ne réserver aucun État au roi mon petit-fils, et promettre aussi de ne lui donner aucune assistance pour sa défense, de la manière que je viens de vous l'expliquer, et aussi sans m'engager à employer mes forces contre lui, ni à donner des passages à celles des alliés sur mes terres.... »

Le Roi, en un mot, croyait avoir assez fait pour son petit-fils, et estimait le moment venu de penser à la France et à son fils. Aussi continuait-il en exprimant à son ministre le vif désir de sauver au moins Dunkerque et Strasbourg par cette voie désespérée. Mais, en somme, il lui permettait d'épuiser tous ses pouvoirs « pour prévenir l'ouverture de la campagne ». Il se montrait du reste beaucoup moins large envers les Allemands, car, s'il devait perdre Strasbourg, il réclamait Brisach et Landau. Revenant ensuite au général anglais et à cette avarice que Macaulay appelle *a prodigy of turpitude,* il recommandait à Torcy de profiter d'une occasion propice, s'il en voyait poindre une, pour lui offrir une gratification, savamment graduée de trois à quatre millions, suivant que le duc ferait obtenir à son petit-fils Naples avec ou sans la Sicile, et lui assurerait à

lui-même la conservation, soit de Strasbourg, soit de Dunkerque [1].

L'occasion ne se présenta pas de recourir à la vénalité du vainqueur de Hochstætt, qui était enfin venu rejoindre le prince Eugène à La Haye. Mais ce fut en vain que Torcy, après avoir reçu le 17 la dépêche royale du 14, s'efforça le lendemain de s'entendre avec lui dans une visite particulière. Il eut beau lui montrer que sa maîtresse ne pouvait plus se dispenser de traiter, puisqu'on lui donnerait satisfaction au sujet de Dunkerque. Marlborough ne répondit qu'en faisant surgir une prétention inattendue, la clé de l'avenir, l'abandon de la partie de l'île de Terre-Neuve où nous nous étions établis. Torcy n'y opposa pas un refus péremptoire, mais il se garda bien pourtant de l'accorder. En définitive, du côté de l'Angleterre, il ne subsistait aucun obstacle de principe. Il n'en fut pas de même du côté de l'Empire. Le ministre de Louis XIV, n'ayant pas trouvé le prince Eugène chez lui, alla tout droit chez Heinsius lui apprendre que son maître, « pour le bien de la paix, abandonnait la réserve qu'il avait faite jusqu'à présent des royaumes de Naples et de Sicile pour le partage du roi son petit-fils ». Heinsius ne répondit à cette ouverture, qui devait sembler décisive, qu'en parlant avec embarras de l'Alsace, et des devoirs sacrés que les États-Généraux avaient à remplir envers leurs alliés. Le lundi 20 en effet, dans la conférence où les triumvirs se trouvèrent réunis en face de Torcy et de son second, ce fut la question d'Alsace qui gâta tout. Déjà les deux Anglais, car Marlborough était assisté de Townsend, et les trois Hollandais s'étaient déclarés satisfaits en ce qui les concernait respectivement, lorsque le prince Eugène se leva, et, au nom de l'Empereur, réclama pour l'Alsace la situation qu'elle avait avant le traité de Münster. Or, Louis XIV n'avait sacrifié l'Espagne, son petit-fils et même une bande de son État en Flandre

[1] Le Roi à Torcy, 14 mai 1709. — *Hollande,* t. 218.

qu'afin de sauver sa frontière d'Alsace, que l'Allemagne, d'ailleurs, n'avait pas réussi à entamer sérieusement. Il ne restait plus par conséquent à Torcy et à Rouillé qu'à demander des passeports pour leur retour, ce qu'ils firent séance tenante.

Néanmoins, sur les instances de Heinsius et de van der Dussen, qui revint voir nos plénipotentiaires à leur logis, une seconde entrevue eut lieu le lendemain soir. Désolé de voir la paix échapper encore, Torcy s'était enfin décidé à révéler aux deux Hollandais ce qu'il n'avait pas voulu avouer sur le champ au prince Eugène, qu'il avait le pouvoir d'abandonner Strasbourg, ville impériale et démantelée, à sa vieille autonomie municipale. Cet aveu ne produisit pourtant aucun effet, tant il était vrai que, depuis longtemps, c'était beaucoup plus pour les revendications les plus exagérées de l'Autriche qu'on se battait que pour la succession d'Espagne. Le prince Eugène, « s'échauffant », alla jusqu'à dire que « la force et le bon état des affaires étaient des raisons suffisantes pour revenir contre les traités onéreux ». Il ne s'agissait plus, en un mot, de rétablir celui de Münster, mais bien de le déchirer. Les Hollandais, de leur côté, reprirent, avec non moins d'entêtement que la veille, la défense des prétentions du duc de Savoye, qui ne se contentait plus d'enlever à la France Exilles, Fenestrelles, Chaumont et le val de Pragelas, mais étendait à présent les visées de son ambition jusque vers Briançon, Mont-Dauphin, le Fort-Barraux, voire Monaco. Sur ces bases, enfin démasquées, toute discussion devenait oiseuse. En terminant le rapport qui résumait ces deux conférences, les plus solennelles qui eussent eu lieu depuis le début de la guerre, Torcy annonça au Roi que son intention était de partir au plus tard le surlendemain avec Rouillé, ce que Marlborough devait faire également, ainsi que le prince Eugène [1].

---

[1] Torcy au Roi, 22 mai 1709. — *Hollande,* t. 218. Cf. *Mémoires,* t. 2, p. 104-135.

Les deux Français ne devaient pas cependant quitter La Haye aussi vite. Lorsque le 22, dans la soirée, ils voulurent prendre congé de Heinsius, ce dernier leur déclara que les affaires étaient trop avancées à présent pour qu'on se séparât avant de conclure; et, sans rien relâcher au sujet du duc de Savoye, il offrit sa médiation afin de trancher la question d'Alsace, si la France acceptait le retour au traité de Münster et l'interprétation allemande de ce traité, avec la démolition de toutes les places françaises. Torcy essaya de montrer que le royaume avait besoin, lui aussi, de quelques forteresses défensives contre l'Allemagne. Le Pensionnaire répliqua que le Roi était trop redoutable « pour qu'aucune puissance osât l'attaquer ». Malgré le peu de chances qu'offrait une tentative sur ces données, Torcy accepta un rendez-vous pour le lendemain matin chez Heinsius, avec Marlborough et Eugène. Il était entendu que Rouillé y présenterait dans une note le résumé de tous les points sur lesquels on était déjà tombé d'accord, et que Torcy enverrait un courrier en hâte à Louis XIV afin de prendre ses derniers ordres au sujet de l'Alsace et du duc de Savoye [1]. La journée du 23 mai, quoique consacrée à d'incessants pourparlers, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir, ne fit pourtant point faire un pas de plus vers la paix. Torcy eut beau accepter, quoique sans pouvoirs, et seulement pour la transmettre au Roi, une clause tendant à rétablir en Alsace la situation de 1648, après la paix de Westphalie, il est vrai. Tous les sacrifices de la France demeurèrent inutiles devant l'opiniâtreté des alliés à exiger que Louis XIV s'obligeât à faire sortir son petit-fils d'Espagne. Il est vrai qu'ils finirent par réclamer à titre de gage trois places en France et trois autres en Espagne, à leur choix, lesquelles seraient restituées à qui de droit après le départ de Philippe V. Le ministre de Louis XIV proposa ironiquement d'ajouter Péronne à

---

[1] Torcy au Roi, 23 mai 1709, *post-scriptum* à celle du 22. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 136-142.

Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer, sur lesquels les Hollandais avaient déjà jeté leur dévolu, mais il fit remarquer que son maître était hors d'état de leur livrer des places en Espagne, attendu qu'il n'y entretenait que des troupes auxiliaires, et, que, quand même ces troupes en sortiraient, leur sortie servirait seulement à les faire tomber au pouvoir de l'archiduc. Malgré tout, Rouillé s'évertua à remanier l'article contenant la promesse que le Roi renoncerait à secourir son petit-fils, et « il y employa les expressions les plus fortes pour ôter tout soupçon ». Le texte amendé qu'il rapporta le lendemain 24 aux Hollandais chez Heinsius, en l'absence d'Eugène et de Marlborough, ne plut pas davantage. Le soir, une nouvelle entrevue serait restée également infructueuse, si Torcy n'avait fini par proposer au Pensionnaire de prendre, lui, Heinsius, la plume à son tour et de faire connaître, sous une forme aussi précise et aussi définitive que possible, les exigences suprêmes de la coalition (1).

Trois jours se passèrent sans réunion complète du petit Congrès. Les représentants des alliés travaillaient de concert à préparer les clauses du projet de paix. Sinzendorf était venu s'adjoindre au prince Eugène, et Petkum, toujours alarmiste, afin de faire peur aux autres plus encore qu'à lui-même, assura Torcy qu'il apportait l'ordre de réclamer aussi la Franche-Comté et la Bourgogne. Le 27 enfin, au matin, Torcy fut mandé chez Heinsius, et reçut, en présence de Buys et van der Dussen, les fameux préliminaires dits « de La Haye ». Le 22 mai, il lui était parvenu une dépêche du Roi, lui prescrivant de donner satisfaction au duc de Savoye, et de permettre une sorte d'incision, le long des Alpes, sur le territoire de la France (2). Mais, dès qu'il eut examiné d'un coup-d'œil les 40 articles qu'on lui présentait, Torcy comprit

(1) Torcy au Roi, 28 mai 1709. — *Hollande,* t. 218. Cf. *Mémoires,* t. 2, p. 146-168.

(2) Le Roi à Torcy, 22 mai 1709. — *Hollande,* t. 218.

que, malgré son ardent dévouement à sa patrie, la douleur de signer la paix à La Haye ne lui était pas réservée. En effet, on y persistait, entre autres, à rendre Louis XIV responsable du refus de son petit-fils, tout en exigeant qu'il commençât par mettre aux mains de ses ennemis les dernières places de sa frontière du nord. Torcy passa la journée à annoter ceux des articles qui lui paraissaient le plus inacceptables (1). Il les remit l'après-dîner à Heinsius, et, comme on n'avait pas du moins prétendu qu'il signât ou rompît sur le champ, il prit sans retard le chemin de Versailles, en laissant Rouillé où il était. Le 4 ou le 5 juin, au plus tard, il recevrait de nouveaux ordres (2). Le 1er juin, le secrétaire d'État était revenu à la Cour.

La réponse du Roi ne se fit pas attendre. Le 30 mai, il avait encore autorisé l'abandon de Strasbourg et de Kehl fortifiés, pourvu qu'on ne lui marchandât plus rien en Alsace (3). Dès le 2 juin, une dépêche marqua à Rouillé ce qu'il avait à dire et à faire. Cette fois, Louis XIV ne consentait pas plus à faire démolir ses places d'Alsace qu'à livrer ses deux alliés, les Électeurs bavarois, à la merci des colères impériales. Il avait d'ailleurs un motif plus décisif encore pour se refuser à vider, sans en connaître le fond, le calice d'amertume qu'on lui tendait. « Il m'est impossible », redisait-il, « de répondre du consentement du roi, mon petit-fils, lorsqu'il s'agit de renoncer à une Couronne; il l'est aussi que je promette de me joindre à mes ennemis pour agir contre une nation qui n'aurait à mon égard d'autre démérite que d'être fidèle à son roi légitime ». Il ne s'engageait qu'à retirer « de bonne foi » ses troupes d'Espagne.

(1) On trouvera ces préliminaires, avec les annotations, dans les *Mémoires* de Torcy, t. 2, p. 188-213.

(2) Torcy au Roi, 28 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 174-187.

(3) Le Roi à Torcy, 30 mai 1709. — *Hollande*, t. 218. Cf. *Mémoires*, t. 2, p. 250-258.

Il commandait donc à Rouillé, aussitôt après l'arrivée de sa lettre, d'informer le Pensionnaire de ce qu'elle contenait, d'agir de même vis-à-vis du duc de Marlborough, à supposer que le duc se trouvât encore à La Haye, et, « s'il n'attendait aucun changement », de s'en aller lui-même, mais seulement après avoir eu bien soin de révoquer et de déclarer nulles toutes les offres faites de sa part, soit aux États-Généraux, soit à leurs alliés (1). Rouillé dut bientôt en effet reprendre à son tour le chemin de Versailles. Le Roi et les grands seigneurs, à son exemple, firent porter à la Monnaie leur vaisselle d'or et d'argent, et on se prépara à engager les pierreries de la Couronne. Du blé et de l'argent furent expédiés à Villars, campé sur la Scarpe ; l'élite des gentilshommes de la Cour partit pour les armées, et Louis XIV adressa une magnifique proclamation aux évêques en même temps qu'aux gouverneurs de ses provinces (2). Après quoi, il attendit le reste de la justice de sa cause.

L'arène diplomatique ne resta pas pourtant tout à fait vacante en Hollande après le départ de Torcy et de Rouillé. La négociation, il est vrai, chemina comme sous terre pendant toute la durée de la campagne, et fut conduite, non plus par Molo ni Hennequin, mais bien par Petkum, toujours infatigable. Après le départ de Rouillé, il avait prétendu aller le retrouver en poste à la Cour, sous prétexte de lui remettre une dépêche, et « pour tout raccommoder (3) ». Arrêté à Bruxelles faute de passeport, et revenu auprès de Heinsius, il ne tarda guère à transmettre à Torcy les doléances des Hollandais, leur surprise douloureuse de voir la paix se dérober une fois de plus. Le Pensionnaire s'était plaint notamment à lui, Petkum, de ce « qu'au lieu de faire proposer quelque expédient, pour lever la difficulté

---

(1) Le Roi à Rouillé, 2 juin 1709. — *Hollande,* t. 218. Cf. Torcy, *Mémoires,* t. 2, p. 216-222.

(2) Dangeau, 19 juin 1709, t. 12, p. 448-450.

(3) Molo à Torcy, 13 juin 1709. — *Hollande,* t. 219.

qu'elle croyait trouver à l'exécution de l'Espagne, la France eût ordonné à M. le président Rouillé de se retirer ». Donc, poursuivait le correspondant de Torcy, « il y aura lieu à renouer la négociation, si la France voulait proposer quelque expédient [1] ». D'autres accusaient le ministre français « d'avoir emporté les articles signés par les alliés », et assuraient « qu'on avait voulu les duper [2] ». Torcy n'eut pas de peine à répliquer que, s'il avait emporté le projet de préliminaires, c'était pour sa propre justification, « car on ne l'aurait pas cru à son retour ». Il avait, du reste, « répété bien des fois qu'il ne dépendait pas de Sa Majesté d'obliger le roi d'Espagne à céder sa Couronne ». Il comptait quand même sur l'avenir : « J'espère », disait-il, « que, les affaires devenant plus égales, on pourra renouer au mois d'août une nouvelle négociation, où vous emploierez encore vos soins [3] ».

On n'attendit pas aussi longtemps. Malgré la mauvaise foi palpable de Heinsius, à qui Rouillé avait précisément soumis un « projet explicatif » de l'article 37, mais qui s'était bien gardé de l'appuyer auprès des États-Généraux, Louis XIV tâcha bientôt de ressaisir le rameau d'olivier qu'on affectait d'agiter à distance sous ses yeux. Le 27 juin, Torcy manda à Petkum que le Roi était toujours disposé à conclure la paix, « pourvu qu'on ne lui demandât pas des conditions dont l'exécution ne dépendrait pas de lui ». Il joignit à sa missive, outre un passeport destiné à Petkum, une autre lettre où il laissait à Heinsius le soin de décider si, oui ou non, il y avait lieu pour Petkum de faire encore le voyage de France. Quant à lui, il ne souhaitait de le revoir que si sa présence devait servir immédiatement à la paix [4]. Lorsque l'agent holsteinois déposa entre les mains du Pensionnaire la lettre

---

(1) Petkum à Torcy, 18 juin 1709. — *Hollande*, t. 219.
(2) Molo à Torcy, 17 juin 1709. — *Hollande*, t. 219.
(3) Torcy à Petkum, 20 juin 1709. — *Hollande*, t. 219.
(4) Torcy à Petkum, 27 juin 1709. — *Hollande*, t. 219.

qui lui revenait, ce dernier nia que Rouillé lui eût jamais proposé un article séparé pour éclaircir le 37e (1). Il reconnut, en revanche, que Petkum lui en avait parlé, ce qui, avec un peu de bonne volonté, aurait pu suffire pour le mettre sur la voie (2). Heinsius acheva, au surplus, de se trahir, en écartant cette matière, et en ramenant un peu brusquement sur le tapis l'idée de « donner encore d'autres places de sûreté, en cas que, dans le terme de deux mois, le roi Philippe ne fût pas sorti de l'Espagne (3) ». Il s'abstint, en revanche, de déférer au désir que Torcy venait de réitérer à Petkum (4), et de faire connaître les « expédients » qui pourraient être de son goût. Cependant, le 19 juillet, il écrivit nettement à Torcy : « Puisque vous trouvez de la difficulté dans l'article 37 des préliminaires, on a cru que l'on avancerait bien du chemin, si vous vouliez nous fournir des expédients qui pourraient remédier à vos difficultés (5). » Petkum ne tarda guère à mieux expliquer cette insinuation. « Si la France », ajouta-t-il, soi-disant en son nom personnel, « se pouvait résoudre à donner en otage trois places en Espagne et trois dans les Pays-Bas », au choix des alliés, « son voyage serait bientôt résolu (6). » Torcy répliqua

---

(1) Il était ainsi conçu : « Et en cas que le Roi très chrétien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus, et que la monarchie d'Espagne soit rendue et cédée au roi Charles III, comme il est accordé par ces articles, dans le terme stipulé, on a accordé que la cessation d'armes entre les armées des hautes parties en guerre continuera jusqu'à la conclusion et la ratification des traités de paix à faire ».

(2) Il résulte en effet de deux lettres, adressées le 14 juillet 1709 à Petkum, l'une par Torcy, l'autre par Rouillé, que ce dernier avait fait lire à Heinsius l'article en question, mais en empruntant l'intermédiaire de Petkum. Si le Pensionnaire avait fait mine de l'agréer, Petkum devait déclarer qu'il venait de Rouillé, et que Rouillé allait l'envoyer à Versailles. Heinsius coupa court à la transaction, en disant qu'il avait montré l'article aux États-Généraux, et que les États-Généraux l'avaient rejeté. — *Hollande*, t. 219.

(3) Petkum à Torcy, 4 juillet 1709. — *Hollande*, t. 219.

(4) Torcy à Petkum, 14, 18 et 25 juillet 1709. — *Hollande*, t. 219.

(5) Heinsius à Torcy, 19 juillet 1709. — *Hollande*, t. 219.

(6) Petkum à Torcy, 25 juillet 1709. — *Hollande*, t. 219.

directement à Heinsius qu'il répugnait à Sa Majesté, tout autant à cette heure que deux mois auparavant, « de livrer les places d'Espagne que le roi catholique avait confiées de bonne foi à la garde des troupes françaises ». D'ailleurs, actuellement, la France n'y fournissait plus que l'appoint des garnisons, et les commandants étaient Espagnols. Elle se trouvait donc hors d'état d'accomplir ce qu'on lui demandait. Du côté des Pays-Bas, par contre, le Roi voulait bien remettre aux États-Généraux trois des places qu'il détenait, mais à la double condition qu'il les désignerait lui-même et qu'elles lui seraient restituées sans difficulté. Pour prix de sa condescendance, il espérait, non pas seulement une suspension d'armes, mais une paix générale (1).

Ce fut seulement le 16 août que Heinsius prit la plume et déclina les avances de Torcy. Sans les trois places en Espagne et le choix des trois autres dans la Flandre, les alliés, à l'entendre, « n'auraient aucune sûreté pour l'exécution ». En outre, la suspension d'armes pure et simple lui semblait une phase essentielle de la procédure qui conduirait à la paix définitive. Il invitait en conséquence le secrétaire d'État à rechercher d'autres combinaisons (2). Torcy lui répondit, le 23, que Sa Majesté acceptait les préliminaires, « soit à l'égard de la suspension d'armes, soit à l'égard des termes qui y étaient fixés », mais que ce qu'on lui demandait relativement aux places d'Espagne dépassait les limites du possible pour elle. En effet, ces places « ne se trouvaient pas en son pouvoir, elle avait retiré les troupes qu'elle avait dans plusieurs, et, dans celles où il restait encore des Français, ils n'étaient pas les maîtres, les garnisons espagnoles étant beaucoup plus fortes ». A tout hasard, et pour complaire à Heinsius, Torcy lui soumettait pourtant deux expédients. Le premier consistait pour le Roi à « défendre sous des peines très sévères à tous ses sujets

---

(1) Torcy à Heinsius, 1er août 1709. — *Hollande*, t. 219.
(2) Heinsius à Torcy, 16 août 1709, autographe. — *Hollande*, t. 219.

de passer en Espagne après la signature des préliminaires ». De plus, Sa Majesté déclarerait positivement au roi catholique que, « si quelque Français passait dans ses troupes et qu'il demeurât au service de ce prince, elle le regarderait comme une cause de guerre, et, en ce cas, joindrait ses forces à celles des alliés pour faciliter l'exécution de leurs desseins ». La seconde alternative concédait trois villes dans les Pays-Bas, pour garantir « la promesse que Sa Majesté voulait bien faire de cesser absolument d'assister l'Espagne directement ou indirectement ». Trois noms étaient même déjà prononcés : Bergues, Douai et Charlemont. Du reste, le Roi ne se refuserait pas à en donner d'autres, pourvu que ce ne fût pas Cambrai. Enfin, il se disait tout prêt à désigner des ministres pour aller rejoindre à La Haye ceux des puissances confédérées (1).

Ce n'était pas encore assez pour la rançon de la France. Lorsque Petkum vint chercher la réponse du Pensionnaire, ce magistrat lui avoua sans détours que « la lettre n'avait point été trouvée satisfactoire *(sic)* à l'égard de l'article d'Espagne ». A moins que la France ne trouvât mieux pour faire restituer sans délai le royaume de Philippe V à son compétiteur, on ne ferait aucune ouverture aux autres alliés, et on ne proposerait pas de renouer les pourparlers en Hollande (2). « Je vous avoue », répondit Torcy, « que je ne sais plus moi-même quel jugement je dois faire, voyant qu'on rejette en Hollande tant d'avances et tant d'offres ». Il informait donc Petkum que, s'il n'avait pas occasion de lui écrire « d'un autre style », il le priait de ne plus lui envoyer que des nouvelles de sa santé (3). Petkum se le tint pour dit, et alla faire un tour en Holstein, où, sans doute, il était bien aise aussi de placer à prix d'or quelques-unes de

(1) Torcy à Heinsius, 23 août 1709. — *Hollande*, t. 219.
(2) Petkum à Torcy, 30 août 1709. — *Hollande*, t. 219.
(3) Torcy à Petkum, 5 septembre 1709. — *Hollande*, t. 219.

ses confidences (1). Il convient de ne pas oublier ici que la bataille de Malplaquet venait justement d'être perdue, le 11 septembre.

La mêlée cette fois avait été terrible, plus qu'en aucune autre rencontre depuis le début de la guerre. Le champ de bataille n'avait guère changé. La frontière nord-est de la France se disputait toujours à main armée sur le plateau peu élevé qui sépare le bassin de la Sambre du bassin de l'Escaut. On s'y était battu, et on devait s'y battre encore bien longtemps, toujours pour la même cause. C'est en effet le long de cette étroite bande de terrain entrecoupée par les modestes affluents des deux cours d'eau que se trouvent Bouvines, Steenkerque, Seneffe, Nerwinde, Ramillies, Heylissem, Saint-Denis, Denain, Jemmapes, Fleurus, Wattignies, Waterloo. Ce qui était nouveau, c'était l'inconcevable acharnement des combattants. A Ramillies comme à Turin, à Hochstætt comme à Oudenarde, nous avions été perdus surtout par les malentendus entre les chefs, et bientôt par la panique des troupes. Cette fois, plus de panique, mais un vrai massacre. Quinze mille soldats du parti ennemi avaient jonché le lieu du combat, et mêlé leur sang à celui de dix mille des nôtres. En ce sens, Malplaquet était aussi un événement psychologique, et comme un commencement de revanche pour la France, qu'on croyait à bout de forces. « La dernière bataille », manda Torcy à Molo, « a plutôt relevé le courage de la nation qu'elle ne l'a affaibli (2). »

Le besoin de la paix se faisait donc sentir plus impérieusement que jamais, et dans les deux camps à la fois. « Nous touchons à la fin de la campagne, voilà le véritable temps de reprendre les négociations », écrivit Torcy le 2 octobre (3). Ce jour-là même, en rentrant à Paris pour donner audience aux ministres étrangers, il avait trouvé une lettre autographe

(1) Petkum à Torcy, 24 septembre 1709. — *Hollande,* t. 220.
(2) Torcy à Molo, 27 septembre 1709. — *Hollande,* t. 220.
(3) Torcy à Petkum, 2 octobre 1709. — *Hollande,* t. 220.

de Heinsius, du 27 septembre, réponse tardive à sa propre lettre du 23 août. Si le Pensionnaire n'avait pas répondu plus tôt, c'était, prétendait-il, parce que cette lettre peu « satisfactoire » lui « avait prouvé seulement qu'on ne s'entendrait pas ». Il concluait toutefois en ces termes : « Je vous assure que j'en ai un déplaisir extrême, et que je ne souhaite rien plus ardemment que d'avoir les occasions favorables pour avancer une œuvre tant à désirer pour toute la Chrétienté [1]. » Après avoir montré cette lettre le lendemain au Roi, Torcy expédia, le 4, à Petkum les passeports demandés, et l'assura que, s'il venait, il serait le bien venu [2]. Le paquet, qui contenait cette invitation et ce passeport, ne parvint à La Haye que le 11 octobre [3]. Le Pensionnaire manifesta un certain désappointement. Il s'attendait, d'après ce que relata Petkum, à ce que Louis XIV consentirait à ses exigences relativement aux places d'Espagne [4]. Après avoir consulté son entourage, il subordonna à cette adhésion, avec des termes circonspects qui ne l'engageaient à rien, le voyage de l'agent holsteinois à la Cour de France [5]. Les trois places d'Espagne continuèrent donc à demeurer « la pierre d'achoppement [6] ». A Versailles, le Roi se montrait assez mécontent de ce qu'on n'eût pas fait savoir si, décidément, on agréait à La Haye celles qu'il avait déjà désignées en Flandre, ainsi que les expédients suggérés afin de garantir sa complète abstention au-delà des Pyrénées. Torcy profita de l'occasion pour avertir que, depuis les explications qu'il avait données, toutes les troupes françaises disséminées en Espagne avaient eu ordre de revenir [7]. A trois jours de là, il ajoutait : « Je

---

(1) Heinsius à Torcy, 27 septembre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(2) Torcy à Petkum, 4 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(3) Petkum à Torcy, 11 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(4) Petkum à Torcy, 15 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(5) Petkum à Torcy, 18 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(6) Petkum à Torcy, 22 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(7) Torcy à Petkum, 28 octobre 1709. — *Hollande*, t. 220.

désirerais fort de mon côté de pouvoir contribuer à trouver quelque nouvel expédient;... mais je vous répète encore que je vous ai proposé tout ce que je savais. » Si Petkum voulait venir, et soumettre « quelque nouveau moyen », ce moyen serait examiné avec bienveillance [1]. Finalement, Petkum fut chargé par les Hollandais de se rendre à Versailles [2]. Une lettre de Rotterdam prévint toutefois le ministre de Louis XIV « qu'il n'avait nulle commission, sinon d'écouter et de rapporter » ce que lui, M. de Torcy, « voudrait lui dire touchant l'équivalent de l'article 37 [3] ».

Le 19 novembre, Petkum « arriva de Hollande et vint sans mystère chez Torcy à une heure après-midi ». Il affirma que son voyage « était su de tout le monde à La Haye », et fut « retenu à dîner avec plusieurs ministres et autres étrangers ». Dans la soirée, Torcy le remmena à Paris avec Rouillé. Le lendemain, il retourna seul à Versailles avec l'agent à tout faire des Hollandais, qui « lui répéta une partie de ce qu'il lui avait dit la veille, ajoutant encore de nouvelles circonstances à son récit et à ses raisonnements. Ils se réduisirent à faire voir que le Pensionnaire et les Hollandais souhaitaient la paix, mais sans être maîtres de la faire conclure; qu'elle était traversée par les Anglais et les Impériaux; que Townsend, ambassadeur d'Angleterre, ne s'en cachait pas, parlant haut de l'inutilité de traiter et du peu de confiance qu'on devait prendre dans les assurances de la France; que Marlborough se ménageait davantage; qu'il voulait persuader qu'il désirait la paix, se faire considérer comme l'auteur de toutes les résolutions qui pouvaient y conduire ». Petkum assurait qu'il n'avait été autorisé à partir que postérieurement à l'arrivée des généralissimes anglais et autrichien, et à la suite d'une conférence tenue entre eux et Heinsius. « Tout ce que Petkum avait pu »,

---

(1) Torcy à Petkum, 31 octobre 1709. — *Hollande,* t. 220.
(2) Petkum à Torcy, 8 novembre 1709. — *Hollande,* t. 220.
(3) Lettre de Rotterdam, 12 novembre 1709. — *Hollande,* t. 221.

disait-il, « obtenir dans la conférence se réduisait à retrancher de l'article 37 le terme de « cédée » en parlant de la monarchie d'Espagne, ayant fait comprendre qu'il était impossible que le Roi obtînt du roi, son petit-fils, une cession, si ce prince ne voulait pas la faire, mais les termes qu'on laissait rendaient encore l'exécution de l'article aussi impossible. Le seul adoucissement que Petkum offrait de la part des alliés, et qu'il ne disait encore que sous le secret, était de prolonger le terme de deux mois, de le porter à trois ; illusion pure, puisque la saison seule donnait une trêve plus étendue. Il n'était plus mention des trois places d'otage dans les Pays-Bas, parce qu'elles paraissaient inutiles, le Roi ne pouvant en donner aucune en Espagne ». Torcy se montra assez embarrassé, lorsque le Roi, en plein Conseil, l'invita à formuler un avis. D'abord, il proposa que Petkum fît aux autres secrétaires d'État, « qui s'assembleraient pour l'entendre, le même rapport qu'il lui avait fait, parce qu'il pouvait avoir oublié des circonstances essentielles ». Louis XIV n'y consentit pas, et les opinions extrêmes se trouvèrent alors en lutte, plusieurs demandant le renvoi immédiat du Mercure mi-batave, mi-allemand, tandis que Torcy représentait les inconvénients d'une rupture irréparable. « Enfin il fut résolu de dire à Petkum d'écrire qu'on avait cru ici qu'il apporterait quelque expédient sur le point principal de la difficulté ; que, de la part du Roi, il était impossible de la lever, Sa Majesté n'ayant pas entre les mains la volonté du roi, son petit-fils ; qu'il fallait donc proposer quelque tempérament capable de faciliter une paix qu'elle désirait, comme elle l'avait fait connaître en retirant ses troupes d'Espagne ». Petkum déclara « qu'il aimait mieux retourner à La Haye, et parler lui-même, que d'écrire ». Torcy en tomba d'accord avec lui, et, après que l'abbé de Polignac et le trésorier Desmarets lui eurent bien expliqué de quelles ressources disposait encore la France, Petkum annonça qu'il allait reprendre le chemin de la Hollande, mais, ce qui ferait croire qu'il avait tout d'abord singulièrement

économisé ses pouvoirs, il déposa, le 21 novembre, « quelques articles qu'il imaginait pour suppléer au 37e (1) ».

Dans le Conseil tenu le 24, Torcy lut au Roi « les projets que Petkum avait dressés, pour insérer, en la place de l'article 37 des préliminaires, un autre article dont Sa Majesté pût promettre d'accomplir l'exécution ; mais ces différents projets ne remédiaient pas au mal, car il fallait toujours également que la France promît ce qu'il ne dépendait pas d'elle d'exécuter, et que, dans l'espérance d'une cessation d'armes pendant l'hiver, elle remît à ses ennemis des places qui leur serviraient à lui faire plus commodément la guerre au printemps. La difficulté ne se réduisait pas même au seul article 37. Il y en avait d'autres dans les préliminaires qu'il était également impossible au Roi de passer ». La discussion qui s'engagea entre les ministres mit en lumière tous les points dangereux des préliminaires. Par exemple, le transfert à l'archiduc de tous les droits que Charles II « avait possédés, ou dû posséder », pouvait permettre aux Habsbourg de revendiquer jusqu'à la Franche-Comté, la Flandre française, voire l'Artois. Les renseignements fournis par Desmarets sur ses préparatifs pour la prochaine campagne relevèrent un peu les courages. On décida donc « d'une voix » de répondre à Petkum que, « lorsque les conférences de La Haye finirent, le Roi avait fait déclarer qu'il n'était plus tenu à nulle des offres que Sa Majesté avait faites ; qu'après cette déclaration, dont elle avait averti dès le commencement des conférences, elle pouvait révoquer toutes les conditions dont elle avait bien voulu convenir ; que, cependant, elle consentait, pour le bien de la paix, à laisser subsister ces mêmes conditions, mais qu'ayant toujours rejeté constamment les articles préliminaires elle ne voulait point encore les admettre (2) ».

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 25-34.
(2) Torcy, *Journal*, p. 36-39.

Petkum se montra visiblement « affligé » par ce refus. Il déplorait son voyage, en prévision du mauvais effet qu'il allait produire. Quelques heures toutefois après la communication de Torcy, il revint lui conseiller « de ne point rejeter nommément les préliminaires, mais de répondre que la suspension d'armes était inutile; qu'il était plus à propos de traiter définitivement la paix pendant l'hiver, et d'envoyer des plénipotentiaires au lieu convenu ». Au fond, cet avis était celui de Torcy, qui lui promit d'apporter de notables adoucissements au refus des préliminaires. Le lendemain 27, il lut en effet au Roi dans le Conseil le projet qu'il venait de préparer, et qui fut adopté. Il portait à peu près « que Sa Majesté ne pouvait admettre l'article 37, dont l'exécution serait impossible à Sa Majesté, quand même elle pourrait se résoudre à le signer; que, sans entrer dans les observations à faire sur les autres articles préliminaires, la conjoncture du temps n'exigeait plus une suspension d'armes que l'hiver donnait naturellement; qu'on pouvait en employer trois mois à traiter définitivement la paix, et que Sa Majesté voulait bien que ce fût sur le fondement des conditions qu'elle avait accordées pour les alliés, quoiqu'elle eût déclaré que ces conditions étaient nulles, la paix n'étant point faite dans les conférences tenues à La Haye au mois de mai dernier; qu'ainsi la substance, et non la forme, des préliminaires servirait de fondement au traité, et que, Sa Majesté nommant des plénipotentiaires, on pourrait entrer en conférence le 1er de janvier prochain ». Il fut bien entendu d'ailleurs que Torcy se bornerait à laisser Petkum prendre copie de ces conclusions, de sorte que de sa part il n'y eût rien d'écrit [1]. Petkum, le 29, dit adieu au secrétaire d'État, et quitta Paris le 30 [2].

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 40-42. La note de Torcy figure à la date du 27 novembre dans *Hollande*, t. 220.

(2) « Le sieur Petkum partit hier de Paris.... La commission qu'on lui avait donnée, au moins celle dont il s'est expliqué, se réduisait à proposer purement et simplement la signature des articles préliminaires,

Quelques atténuations qui eussent été consenties à Versailles, les Hollandais prirent fort mal le peu de fermeté que s'était permise Louis XIV. Petkum vit le Pensionnaire le 8, lendemain de son arrivée. Il se renferma dans une réserve glaciale. Vingt-quatre heures plus tard, Petkum n'avait pas obtenu plus d'explications en présence de Sinzendorf et Townsend. Heinsius néanmoins cette fois daigna dire qu'il en conférerait avec les députés pour les affaires secrètes [1]. « Dieu pardonne à ceux qui seront cause que la négociation se rompe sur une idée fausse qu'on se forme des affaires du nord », écrivit Petkum à Rouillé [2]. Et, trois jours après, il ajoutait : « Bien que M. Heinsius n'ait pas encore fait rapport aux États d'Hollande du succès de mon voyage, l'on a déjà pénétré quelque chose qui fait un très mauvais effet [3] ». Molo n'était pas plus optimiste. « Le rapport de M. Petkum n'a donné aucune satisfaction », confessa-t-il [4]. Ces prévisions furent dépassées par la réalité. « Lorsque M. Heinsius fit rapport aux députés des

Ce n'est pas le moyen d'avancer la paix, puisque les mêmes difficultés qui empêchèrent il y a six mois de les signer subsistent encore aujourd'hui, et que, tant qu'on demande au Roi des choses qu'il ne dépend pas de Sa Majesté d'accorder, il semble que le seul objet de pareilles demandes soit de la mettre dans la nécessité de continuer la guerre. Il a donc été répondu au sieur Petkum que, les préliminaires n'ayant été dressés que dans la vue de convenir d'une trêve qui paraissait nécessaire pour prévenir la campagne prête à s'ouvrir, il ne devait plus être question de cette forme de traiter, présentement que la saison donnait naturellement une trêve de six mois; que, pour mettre les choses dans l'ordre, on pouvait employer les trois premiers mois à traiter la paix définitivement, nommer des plénipotentiaires, convenir du lieu des conférences, et régler qu'elles commenceraient le 1er janvier prochain; que, moyennant cette convention, le Roi consentirait encore à traiter sur le pied des conditions portées dans les préliminaires, quoique Sa Majesté eût déclaré qu'elles étaient révoquées de sa part, dans le moment que les conférences de la paix finirent. » Torcy à Molo, 1er décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

(1) Torcy, *Journal*, p. 68.

(2) Petkum à Rouillé, 10 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

(3) Petkum à Rouillé, 13 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

(4) Molo à Torcy, 12 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

États-Généraux pour les affaires secrètes et aux États de la province de Hollande », raconta Petkum, « l'un et l'autre en ont été très mécontents, et l'expliquent *(sic)* que la France n'a plus envie de traiter sérieusement et de bonne foi la paix, puisqu'elle se rétracte, par les dernières propositions, de tout ce qu'elle a accordé dans les préliminaires, et qu'au lieu de suggérer quelque tempérament sur l'article 37, qui faisait l'unique difficulté, et pour quel effet *(sic)* l'on m'avait permis de faire le voyage de France, l'on renverse entièrement les articles préliminaires qui ne sont plus en contestation ». La conclusion fut qu'on resterait ferme sur les préliminaires, et qu'on attendrait de la France un « tempérament acceptable sur le 37e ». Cette résolution fut communiquée le mardi 17 décembre, à six heures du soir, aux ministres des alliés, qui promirent de continuer les hostilités jusqu'à ce que les vaincus de Malplaquet eussent cédé (1). Dès le 14, les États-Généraux avaient adressé à la reine Anne un message pour l'exhorter à poursuivre ses efforts contre la France durant la campagne de 1710 (2).

A Versailles, on fut blessé du reproche de déloyauté lancé par les Hollandais. « Il faut, pour se dédire », riposta Torcy à Petkum, « avoir accepté, et tout le monde sait que jamais les préliminaires ne l'ont été. Ce n'est pas se dédire que de vouloir traiter sur les conditions dont on était convenu, quoique ces mêmes conditions aient été annulées par la rupture des conférences (3) ». Il n'y avait en effet que des esprits aussi réfractaires que des esprits d'origine germanique au principe de réciprocité, c'est-à-dire au principe même du droit, qui pussent blâmer Louis XIV de ne plus se considérer comme obligé, alors que ses ennemis, depuis sept ou huit mois, déclinaient tout engagement. La lettre de Petkum ne fut pas du reste considérée comme la réponse

(1) Petkum à Torcy, 20 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.
(2) Lamberty, t. 5, p. 459-460.
(3) Torcy à Petkum, 26 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

décisive qu'on attendait, mais comme une suite « de mauvais raisonnements, dictés vraisemblablement ». Le Roi, qui, quelques jours auparavant, avait manifesté une véritable douleur d'avoir laissé un moment Dunkerque sous la main des alliés, voire jusqu'à ses droits sur l'Alsace [1], se montra partagé entre les mêmes regrets et « les difficultés de soutenir la guerre, qui s'augmentaient tous les jours ». On tomba d'accord « qu'il fallait entretenir la négociation ». Le secrétaire pour la guerre, Voysin, proposa « de dresser une espèce de contre-projet » des préliminaires, où « la forme » serait changée, ainsi que « les conditions qui étaient impraticables ». Torcy, sans désapprouver, estimait ce travail fort délicat. Mais il craignit « qu'en y répugnant ce ne fût une suggestion du démon de la paresse », et, au surplus, le Roi « lui ordonna de travailler à cet ouvrage ». Il y consacra donc les deux dernières journées de l'année, au milieu de moroses pensées, et comme hanté par le fantôme railleur de l'avenir. Un premier projet lui ayant semblé plutôt propre à irriter qu'à concilier, il en composa un second, qui lui parut de nature à soulever moins de récriminations. Le Conseil accorda en effet sa préférence au second, quoique sans grand espoir de le voir accepter, parce que, sur deux points assez graves, il restait en deçà des préliminaires [2]. La lettre de Torcy partit le lendemain 3 janvier 1710, avec son contre-projet condensé en cinq articles [3]. Aucune consolation territoriale n'y était stipulée pour Philippe V.

On devait supposer que, malgré cette discrétion, les offres actuelles seraient rejetées avec hauteur par les alliés. Heinsius, quant à lui, avant même de les connaître, laissait déborder son humeur chagrine. « A juger par les apparences », prétendait-il, « on dirait que la France ne veut plus

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 68-70.

(2) Torcy, *Journal*, p. 82-87 et 90-91.

(3) On trouve la lettre et les cinq articles, datés du 2 janvier, dans Lamberty, t. 6, p. 2-5.

la paix et qu'elle se flatte des affaires du nord (1). » Bientôt le bruit se répandit jusque dans Paris que « le dernier Mémoire éloignait la paix plus que jamais (2) » Il n'en fut rien cependant, parce que l'effet fâcheux du « Mémoire » se trouva contre-balancé par diverses circonstances. D'abord, la Hollande, le 29 octobre précédent, avait signé avec l'Angleterre un traité qui lui assurait sa barrière. De plus, l'Espagne paraissait toute disposée à lui céder les quatre places de premier ordre qu'elle détenait encore dans les Pays-Bas espagnols (3). Le Pensionnaire ne poursuivait donc plus vis-à-vis de la France, qui ne contredisait pas à ces arrangements, que des satisfactions de pure haine. D'autre part, la province d'Utrecht menaçait, par une démarche officielle auprès des États-Généraux, de protester contre la durée de la guerre et de se déclarer incapable d'en soutenir plus longtemps les frais. Il y avait lieu de craindre que ce courageux exemple ne fût suivi par d'autres. Le bon sens, parfois, exerce aussi sa contagion chez les peuples. Enfin, deux lettres du duc de Molez, interceptées en mer et divulguées à Amsterdam par le gouvernement français, prouvaient que certains Anglais, tels que Stanhope, convoitaient, sinon Minorque, du moins Port-Mahon, récemment conquis avec la Sardaigne par l'amiral Leake, et se souciaient fort médiocrement de la jalousie qu'on pourrait éprouver ailleurs de les voir dominer dans la Méditerranée. Ces divers événements n'avaient pas manqué de provoquer autour de Heinsius quelques réflexions salutaires. Du reste, lui et ses amis avaient toujours eu soin de ne pas trop décourager Louis XIV relativement à Philippe V. Torcy avait répété à Petkum, devant Voysin et l'abbé de Polignac, en se promenant avec eux dans le parc de Versailles, que « le plus court chemin de la paix serait de faire quelque partage en

(1) Petkum à Torcy, 2 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.
(2) Torcy, *Journal*, p. 115.
(3) Torcy, *Journal*, p. 100-101.

faveur du roi d'Espagne, en lui donnant la Sardaigne, la Sicile ou Naples ». Petkum, après avoir colporté ce propos [1], crut pouvoir déclarer, le 17 janvier, que, si, aux conférences publiques, « la France se contentait du royaume de Sicile ou d'un équivalent, la paix était immanquable, et qu'il en répondait sur sa tête [2] ». De part et d'autre, les voies semblaient donc en ce moment un peu aplanies.

Par une heureuse infraction à ses habitudes invétérées, Heinsius avait, cette fois, pris les devants, en faisant venir d'Ypres à La Haye un teinturier, nommé Florisson, originaire de Leide, par conséquent, Hollandais de naissance [3]. M. le Blanc, intendant de Dunkerque, qui, ainsi que Torcy, était au courant du voyage, donna à ce singulier négociateur, assez peu familiarisé avec la langue française, une lettre de recommandation pour un député de la Hollande septentrionale, M. Mereins. Ce fut ce député qui, le 16 décembre, vers quatre heures, introduisit le teinturier, improvisé homme d'État, auprès du Pensionnaire [4]. Celui-ci commença par déclarer que « la Cour de France le portait encore trop haut », et remit son interlocuteur, pour lui en apprendre plus long, au 20 ou 21 décembre. Florisson revint

---

[1] Molo à Torcy, 26 et 27 décembre 1709, et 6 janvier 1710. — *Hollande*, t. 220.

[2] Petkum à Torcy, 17 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.

[3] Le Blanc à le Pelletier de Souzy, 6 et 7 décembre 1709. — *Hollande*, t. 220.

[4] Le court passage qu'on va lire permettra de jeter un coup-d'œil furtif sur l'intérieur de Heinsius et sur ses habitudes domestiques : « Le sieur Florisson se rendit avant l'heure marquée chez M. Mereins. Ils arrivèrent chez M. Heinsius comme l'horloge sonnait quatre heures. Ils trouvèrent un valet dans la salle d'entrée, qui les conduisit dans une chambre particulière, où il y avait un grand feu qui paraissait être allumé pour les attendre. Il y avait trois fauteuils rangés devant le feu. Le valet alla avertir M. Heinsius, qui arriva fort peu de temps après, et avant qu'ils eussent fait deux tours dans la chambre. Étant entré par une porte qui est dans l'appartement, il salua d'abord M. Mereins, et s'adressant au sieur Florisson etc.... » — « Mémoire » de Florisson, reçu le 10 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.

le jour et à l'heure indiqués, mais sans recevoir de Heinsius autre chose que l'invitation de se procurer une plus ample créance. Le Blanc lui envoya, le 24, une seconde lettre, que Florisson alla faire voir le 30. Heinsius trouva qu'elle ne donnait guère encore de pouvoirs à l'intermédiaire qu'il imposait à Louis XIV. Il l'engagea toutefois à se rendre à la Cour, qui ne devait pas le voir apparaître sans quelque surprise, et à y dire « qu'il fallait que le Roi fît une demande de ce qu'il prétendait pour le roi d'Espagne en altération de l'article 37 des préliminaires, qui est une suite de l'article 3, et en convenant sur cet article si le Roi voudrait tenir pour base du traité tous les autres des préliminaires ». Si oui, Florisson l'écrirait à Mereins, et on lui enverrait un nouveau passeport pour revenir à La Haye. Florisson avait aussi assuré de vive-voix l'intendant de Dunkerque que, dans le cas où les demandes de la France en faveur de Philippe V plairaient aux Hollandais, ils entreraient en négociation, sans exiger que le Roi évacuât les villes mentionnées dans les préliminaires. « Cinq des provinces », assurait Florisson, « n'avaient pas approuvé que l'on voulût réduire si bas la France », qui, seule, pouvait protéger leur commerce contre les Anglais (1). Ces provinces-là n'avaient peut-être pas tout-à-fait tort.

Dès qu'il eut été averti de cet entretien, Torcy s'empressa d'écrire de sa main à Heinsius ce petit billet : « Un marchand d'Ypres prétend, Monsieur, avoir eu l'honneur de vous parler, et de recevoir quelque commission de vous dans la fin du mois dernier. Si le rapport qu'il fait est véritable, et si vous souhaitez effectivement qu'il retourne vous porter une réponse, je vous prie de me le faire savoir, et aussitôt il partira pour se rendre auprès de vous (2) ». Ce

(1) Le Blanc à le Pelletier, 10 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222. Le « Mémoire » rédigé d'après les dires de Florisson vient à la suite de la lettre.

(2) Torcy à Heinsius, 16 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.

billet, tracé le 16 janvier, fut remis par Senserf à Heinsius vers le 23. Nous ne savons trop quelle réponse il y fit en particulier. Mais Torcy, afin de se mieux renseigner, appela Florisson à la Cour. Le Pelletier de Souzy le lui amena dans son cabinet le 26 janvier. Il confirma « de bouche » ses récits. Les États-Généraux étaient prêts à négocier, quand le Roi aurait révélé ses prétentions pour son petit-fils. Torcy lui demanda « quel était à peu près le dédommagement qu'on se proposait de donner au roi d'Espagne ». Florisson confessa « qu'il avait inutilement pressé le Pensionnaire de s'en expliquer ». Le ministre l'interrogea encore pour savoir du moins ce que lui-même augurait, dans le cas où l'on se contenterait de Naples et de la Sicile. L'émissaire de Heinsius « assura qu'à cette condition la paix serait bien avancée, et qu'il fallait même ajouter un autre État ». Torcy lui nomma la Sardaigne. Florisson se hâta de déclarer qu'il se tenait à sa disposition pour retourner à La Haye, et demander les trois États, quitte aux plénipotentiaires français à se relâcher plus tard, s'il y avait lieu. L'entrevue se termina par une confidence inattendue de Florisson. Le Pensionnaire lui avait recommandé, s'il allait à la Cour, « de s'adresser à Mme de Maintenon, parce qu'il savait qu'elle voulait la paix, et qu'elle s'était opposée à la rupture du traité de partage ». Il désirait en conséquence qu'elle lui écrivît une lettre, et c'est ce désir que Florisson exprima naïvement avant de se retirer. « J'eus assez de peine », raconte Torcy, « à lui faire entendre qu'elle ne la donnerait pas (1) ». De la part d'un personnage aussi formaliste que Heinsius, la prétention ressemblait fort à une lourde impertinence.

L'intervention ultérieure de Florisson se trouva, au surplus, inutile. Le 21 janvier, Petkum manda à Torcy que « l'on ne voulait rien changer des préliminaires que l'article 37 ». Toutefois, « l'on consentait que Sa Majesté choisît

(1) Torcy, *Journal*, p. 121-122. — Cf. p. 112-114.

quelques personnes pour en traiter ». C'était la réponse au « Mémoire » du 2 janvier (1). Le secrétaire d'État la transmit au Roi, le 27, en présence du Dauphin et du duc de Bourgogne. « La situation des affaires », remarque-t-il, « était si affreuse qu'il fallait profiter de toutes les ouvertures qu'on pouvait trouver à faire la paix. » Il émit donc l'avis « de répondre sans perdre un moment de temps et de commencer les conférences ». Il fit observer fort justement que, pourvu qu'on pût discuter l'article 37 et en obtenir la modification, il n'y avait pas à « se mettre en peine du 4e (2), parce qu'il tomberait en même temps ». Le Roi réserva sa décision jusqu'au Conseil qui se devait réunir le surlendemain, mais, avant de lever la séance, on s'occupa déjà du choix des plénipotentiaires. Sa Majesté ne voulant plus entendre parler de Rouillé, les noms de Polignac et du maréchal d'Huxelles furent mis en avant (3), et, le mercredi 29, conformément à l'avis du secrétaire d'État, ces deux personnages eurent l'honneur de se voir désignés (4). « Sa Majesté », écrivit le même jour Torcy à Petkum, « a choisi ses plénipotentiaires pour entrer incessamment en conférence sur les expédients capables d'aplanir

---

(1) Petkum à Torcy, 21 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.

(2) « Art. 4. Et d'autant que le duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des royaumes d'Espagne, des côtes de Toscane, des Indes et d'une partie des Pays-Bas, il a été réciproquement convenu que, pour assurer l'exécution desdits articles et des traités à faire, on achèvera lesdits traités dans le temps de deux mois, à commencer du premier du mois de juin prochain, s'il est possible, pendant lequel terme Sa Majesté très chrétienne fera en sorte que le royaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Charles III, et ledit duc sortira en pleine sûreté et liberté de l'étendue des royaumes d'Espagne, avec son épouse, les princes ses enfants, leurs effets, et généralement toutes les personnes qui les voudront suivre; en sorte que, si ledit terme finit sans que le duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le Roi très-chrétien et les princes et États stipulants prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet, et que toute l'Europe, par l'accomplissement desdits traités de paix, jouisse incessamment d'une parfaite tranquillité. »

(3) Torcy, *Journal*, p. 122-124.

(4) Torcy, *Journal*, p. 126-127.

la difficulté de l'article 37 des préliminaires. Si l'on en convient, comme il y a lieu de l'espérer des bonnes dispositions qui se trouvent de part et d'autre, Sa Majesté consentira que les autres articles préliminaires servent de base et de fondement à la paix. » On attendrait donc des passeports. Seulement, on ne trouvait pas convenable que des envoyés du rang de MM. d'Huxelles et de Polignac conférassent dans un lieu aussi misérable que Moerdijk. Si on ne les recevait pas à La Haye, il semblait séant du moins de leur indiquer Delft ou Leide (1).

Cet acquiescement parvint à La Haye le dimanche soir 2 février, mais les États de Hollande ne le trouvèrent pas suffisant. Ce qui avait été demandé en leur nom, c'était que tous les préliminaires, sauf le 37e, fussent acceptés préalablement par la France, tels qu'ils avaient été dressés, de sorte que la conférence n'eût plus qu'à rechercher des expédients pour le 37e. Au lieu de tomber dans ce grossier panneau, Torcy avait subordonné l'accord sur l'ensemble des articles à l'entente sur le point particulier qui concernait le roi d'Espagne. En outre, les alliés ne demandaient pas que les préliminaires servissent seulement de base et de fondement à la paix future, mais qu'ils y fussent reproduits dans l'état où ils étaient (2). Le 15 février, à onze heures du soir, le courrier qui apportait ces mauvaises nouvelles mettait pied à terre à Versailles, et Torcy, sans retard, les communiquait à son maître. La délibération qui eut lieu dans le Conseil du lendemain fut des plus pénibles. Il fallait bien voir la vérité face à face. La France n'avait plus ni argent ni crédit. On ne savait comment l'armée subsisterait pendant la campagne prochaine. On ignorait même si on pourrait l'ouvrir. Le seul général capable de la commander était Villars. Or, Villars laissait entendre qu'il

(1) Torcy à Petkum, 29 janvier 1710. — *Hollande*, t. 222.
(2) Petkum à Torcy, 13 février 1710. — *Hollande*, t. 222. Cf. le même au même, 4, 6 et 11 février.

livrerait une grande bataille. Mais, s'il la perdait, c'en était fait de la France. Force était, par conséquent, de subir jusqu'au bout les exigences d'ennemis sans pitié. Tout ce que put faire encore Torcy fut de libeller deux formules pour l'adhésion donnée par le Roi aux préliminaires, et d'ajouter que Sa Majesté consentait à les laisser subsister, ainsi qu'ils avaient été dressés, « traitant sur l'article 37e », ou bien « à la réserve de l'article 37e, sur lequel on traiterait ». La majorité du Conseil avait d'abord adopté la seconde formule par esprit de résignation, afin de prévenir de nouvelles objections. Le lendemain cependant, Torcy, après avoir consulté Polignac et d'Huxelles, décida le Roi à revenir aux mots « en traitant sur l'article 37e ». Le 17 février, à onze heures du matin, le courrier destiné à Petkum repartit pour la Hollande (1), et les passeports attendus arrivèrent le 26. Les deux plénipotentiaires du Roi devaient seulement retrouver au Moerdijk les députés des États, mais la petite ville de Geertruidenberg leur était assignée pour leur séjour (2).

Arrêtons-nous ici un instant avant de rappeler quelles humiliations la France eut à subir à Geertruidenberg, et disons quelques mots, sinon de toutes ces « affaires du nord », dont le péril avait un peu ému les cœurs à La Haye (3), du moins d'une alliance assez inattendue qui eût pu procurer à Louis XIV un bien précieux appoint de force. Il ne s'agit pas de la proposition, qui lui était venue du Maroc, vers le mois de juillet 1709, sous forme de deux lettres en espagnol, l'une, du Sultan (4) à lui-même, l'autre, du ministre

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 134-138.

(2) Torcy, *Journal*, p. 140.

(3) V., entre autres, Heinsius à Marlborough, 2 octobre 1706. — Vreede, p. 135.

(4) ..... « Ladite nation ottomane, voyant la grande opposition qui a été toujours entre vous et la maison d'Autriche, qui a paru davantage dans ces temps-ci pour des causes particulières, et nous, vous voyant au milieu de tant de guerres et que vous nous conservez toujours une

marocain, Ben Ayscha, à Pontchartrain[1]. L'affaire ne semble pas avoir eu de suites. C'était avec l'ancien « marquis » de Brandebourg que Louis XIV avait été sur le point de lier enfin partie, comme l'avait fait Henri IV, en des temps non moins difficiles. De plus en plus le monarque brandebourgeois se montrait mal satisfait de la part incertaine qu'on lui laisserait dans l'immense gâchis politique où se débattait la génération contemporaine, et où il avait déjà pêché sa couronne en eau trouble. Nous avons parlé de ses anciens griefs, un peu contre tout le monde. Depuis que Charles XII, prisonnier à Bender, avait laissé le champ libre à la coalition dans le nord-est, Frédéric III entendait bien se tailler un manteau vraiment royal, soit dans la Suède allemande, soit en pleine Pologne, quitte à partager ses dépouilles opimes avec Auguste ou avec Pierre-le-Grand. Ce fut donc de Berlin, et non pas de Versailles, que vint, en octobre 1709, l'initiative d'un rapprochement avec la France. Encore bien que la démarche soit restée stérile, elle a pourtant son intérêt. Le point de départ nous en

---

bonne paix et amitié avec ladite nation ottomane, c'est la cause qui fait que nous vous écrivons pour vous donner à entendre que, si dans cette conjoncture, vous nous envoyiez un ambassadeur, vous trouveriez en nous une disposition pour tout ce qui serait licite, et avec plaisir, et, quoiqu'il soit vrai que la dite nation ottomane a une haine particulière pour les Arabes qui sont en si grand nombre que, si tous ceux qui sont dans les déserts étaient joints ensemble, ils tariraient le plus grand fleuve, néanmoins...., si l'on vous offrait quelques troupes de campagne pour chasser la maison d'Autriche, en donnant les assurances requises en pareil cas, je vous les fournirai, tant de cavalerie que d'infanterie, car nous considérons que vous êtes meilleur voisin que les Autrichiens, ayant éprouvé de meilleures correspondances en vous, et, ainsi, si cela vous convient, répondez nous par vos religieux ou par un ambassadeur, et nous vous donnerons contentement. A Mequinez, 14 de Chumed Eluel 1121. » — *Maroc,* t. 1.

(1) ..... « C'est pourquoi il (le roi de Maroc) vous écrit une lettre que vous recevrez jointe à celle-ci, comme vous le voyez, écrite en langue chrétienne. C'est donc à vous présentement, ô notre ami, d'informer votre maître de sa teneur, et de le porter à faire réponse à ce qu'elle contient ». Ben Ayscha à Pontchartrain, 29 juillet 1709. — *Maroc,* t. 1.

paraît être une lettre écrite à Torcy, le 6 septembre 1709, par le brigadier prussien Grumbkow.

« La manière obligeante dont j'ai eu l'honneur d'être reçu de vous, Monsieur, quand j'eus l'honneur de vous assurer de mes respects à La Haye, m'enhardit à vous prier très instamment de me vouloir bien faire la grâce de m'obtenir de Sa Majesté très chrétienne un passeport, suivant la copie ci-jointe. Je me sers aussi de cette occasion pour vous assurer de la satisfaction très parfaite que le Roi, mon maître, m'a témoignée, quand je l'informais alors de l'empressement, que vous m'aviez marqué, de voir renaître l'amitié et la confiance qu'il y a eu autrefois entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté prussienne, et l'offre que vous me fîtes de votre ministère pour cela.

Vous me permettrez de vous dire que j'ai lieu de croire que, si vous êtes dans les mêmes sentiments que vous me parûtes alors, que Sa Majesté écoutera avec plaisir les propositions qui lui viendront de la part de Sa Majesté très chrétienne, et que je ferai exactement rapport à Sa Majesté des ouvertures que vous me voudrez bien faire là-dessus; et, en cas que vous me vouliez faire parler à quelque homme de confiance, vous n'auriez qu'à me le mander, et, si cela se pourrait faire à Bruxelles, ou à Anvers, je m'y rendrais sous plusieurs prétextes, que je pourrais trouver (1).... »

Ce premier appel ne décida pas Louis XIV. Grumbkow dut revenir à la charge, et, à deux reprises au moins, d'abord le 10 octobre (2), puis le 22 du même mois. Ses deux lettres n'étaient, ni autographes, ni signées. La seconde au moins faisait sonner un peu plus haut qu'il n'eût convenu pour le succès le nouveau titre royal de Frédéric, mais elle était fort claire.

« J'ai reçu aujourd'hui une dépêche du Roi, mon maître, par

(1) Grumbkow à Torcy, 6 septembre 1709. — *Brandebourg*, t. 43. fol. 35-36. Cf. Torcy à Grumbkow, 17 et 25 septembre, fol. 37 et 38.

(2) Grumbkow à Torcy, 10 octobre 1709. — *Brandebourg*, t. 43, fol. 39.

laquelle Sa Majesté me marque qu'Elle est sur le point de partir pour l'entrevue proposée par Sa Majesté czarienne entre ledit prince et Sa Majesté, et Elle ajoute que je me dois donner l'honneur de vous faire savoir qu'en cas que Sa Majesté très chrétienne soit dans l'intention de lui faire quelques propositions, ou offres, pour renouveler l'ancienne amitié qu'il y a eu autrefois entre leurs augustes maisons, que je dois alors me rendre à Anvers, selon que vous l'avez trouvé bon dans votre dernière, pour m'en informer de celui que vous choisirez pour cela, et ne plus perdre un moment ensuite pour aller en poste en faire un fidèle rapport à Sa Majesté, sur quoi Elle ne manquera pas de faire incessamment réponse. Vous me permettrez donc, Monsieur, de vous dire que j'attendrai incessamment votre sentiment et volonté sur ladite entrevue. J'y ajouterai seulement que, comme mylord duc partira dans huit ou dix jours pour se rendre à La Haye et s'embarquer vers le 16 ou 20 du mois qui vient pour l'Angleterre, je crois, pour ne pas donner le moindre soupçon, le devoir accompagner, comme à mon ordinaire, à La Haye, et prendre ensuite le prétexte d'aller trouver mon régiment à Bruxelles, où je l'ai fait mettre exprès, pour avoir occasion d'y venir sans que cela paraisse affecté. Et, comme il serait dangereux de faire attendre la personne que Sa Majesté très chrétienne voudra charger de ses commissions, je crois que le plus sûr est de faire la susdite conférence pour le 28 ou le 29 du mois qui vient à Anvers, où je serai logé au « Laboureur », après avoir dit à Bruxelles que je m'en retourne à la Cour faire mon service, ce que j'exécuterai aussi immédiatement après que j'aurai parlé à celui que vous voudrez bien choisir pour cela. Quoique je ne doute pas que vous ne soyez instruit du nombre de troupes que le Roi, mon maître, fait agir contre les deux Couronnes, j'ai cru néanmoins, pour plus de certitude, vous devoir faire en raccourci un juste dénombrement : savoir, cinq mille hommes à la paye de l'Angleterre et de la Hollande, ensuite, douze mille hommes, qu'on appelle communément le vieux corps, sous les ordres du comte de Lottum, parmi lesquels sont compris les huit mille hommes que Sa Majesté doit donner à l'Empereur, et les quatre mille de surplus servent pour le contingent. Ensuite, il y a le corps d'augmentation, qui n'a servi que cette année, et est fort de 6200 hommes, et tous ces corps

servent dans l'armée de Flandres, et n'en font qu'un pendant la campagne. Ensuite, le roi mon maître a encore huit mille hommes qui servent en Italie. Je n'ai plus rien à ajouter, sinon que de vous supplier de vouloir bien vous souvenir du passeport que j'ai pris la liberté de vous demander, en pouvant avoir besoin dans les courses que j'aurai à faire (1). »

Cette lettre était accompagnée, ou fut suivie, d'une note, datée au crayon du 22 octobre, et qui fixait les conditions auxquelles Louis XIV pourrait traiter, non-seulement avec l'Électeur de Brandebourg, mais aussi avec son voisin et parent, le duc de Mecklembourg.

« M. l'Électeur de Brandebourg offre de faire, conjointement avec M. le duc de Meckelbourg, un traité avec Sa Majesté aux conditions suivantes :

1e. Que la principauté d'Orange sera remise à M. l'Électeur de Brandebourg.

2e. Que le Roi lui accordera les mêmes subsides qu'il retire d'Angleterre et de Hollande.

3e. Qu'il lui sera donné un million d'écus, outre ces subsides, aussitôt après la conclusion du traité.

4e. Que Sa Majesté continuera pendant dix ans à lui payer les subsides dont on sera convenu par le traité.

5e. Que Sa Majesté lui paiera ce qui lui est dû de reste des anciens subsides.

6e. Qu'il sera maintenu dans la possession de Neufchâtel envers et contre tous.

7e. Qu'il lui sera donné une assurance de la part de Sa Majesté que, non-seulement elle laissera la Gueldre à M. l'Électeur de Brandebourg, mais que, pour raison de ce, Sa Majesté le défendra envers et contre tous.

8e. Que Sa Majesté le reconnaîtra pour roi de Prusse.

---

(1) Grumbkow à Torcy, 22 octobre 1709. — *Brandebourg*, t. 43, fol. 42-43.

9e. Que Sa Majesté reconnaîtra aussi le droit qu'il a sur le duché de Meckelbourg, par la substitution qui lui en a été faite, et que le titre de duc de Meckelbourg lui sera donné dans le traité qui sera conclu.

10e. Que Sa Majesté fera cesser les contributions de Clèves et de la Gueldre, tant pour le passé que pour l'avenir.

M. l'Électeur de Brandebourg offre de son côté :

De retirer les huit mille hommes qu'il a en Italie au service de l'Empereur et toutes les troupes qu'il a dans le Brabant, aussi bien que les deux régiments de dragons et le régiment d'infanterie qu'il a sur les frontières de Clèves; toutes ces troupes se montent ensemble à environ 32 mille hommes.

Il promettra que ses troupes ne serviront en aucune manière que ce soit contre Sa Majesté, excepté celles qu'il sera obligé de fournir pour son contingent de l'Empire.

M. le duc de Meckelbourg demande en conséquence du traité qui sera conclu :

Que Sa Majesté lui donne des subsides pour entretenir six mille hommes, ou bien 300 mille écus par an, et cela pendant le temps de dix ans que le traité devra durer;

Une avance de cent mille écus pour le mettre en état de lever quelques troupes, en cas que l'Électeur de Brandebourg ou le duc de Meckelbourg soient obligés d'entrer en guerre contre l'Électeur d'Hannover, après le traité conclu avec Sa Majesté;

Et que Sa Majesté fasse cesser les prétentions de la maison de Luxembourg [1].

M. le duc de Meckelbourg s'obligera de son côté :

De tenir à l'avenir les six mille hommes, pour l'entretien desquels il lui sera payé des subsides, prêts à agir conjointement avec les troupes de Sa Majesté contre tous ceux, excepté l'Empire, avec qui elle pourra être en guerre après la prochaine paix.

Il promet aussi de lever, outre ces six mille hommes, deux ans après la conclusion du traité qui sera fait avec Sa Majesté, trois ou

---

[1] Sans doute pour Lüneburg.

quatre autres mille hommes qu'il entretiendra à ses propres dépens, ou bien de les lever immédiatement après la conclusion du traité, si Sa Majesté veut lui avancer l'argent qui sera nécessaire pour cette levée [1] ».

Ce programme avait visiblement pour but de faire payer à la France les frais des conquêtes rêvées par le Brandebourg et le Mecklembourg aux dépens du territoire polonais et des possessions de la Suède sur le continent. Louis XIV se décida pourtant à prêter l'oreille aux propos séduisants que murmurait la *Lorelei* cachée dans les marais de la Spree. Le 25 novembre, des instructions furent rédigées en hâte pour M. de la Sourdière.

« Il y a déjà quelque temps que l'Électeur de Brandebourg a fait connaître à Sa Majesté qu'il était si rebuté du mauvais procédé de ses alliés à son égard, et principalement de l'injustice qu'il a jusqu'à présent éprouvée de la part des Hollandais au sujet de la succession du feu roi d'Angleterre, qu'il était prêt à rompre les liaisons qu'il a prises avec eux depuis le commencement de cette guerre, et qu'il traiterait volontiers avec Sa Majesté, si elle voulait bien convenir avec lui des articles dont il s'est expliqué par différentes voyes.

La dernière dont il s'est servi a été celle du sieur de Crumkow, brigadier dans les troupes que ce prince donne aux ennemis du Roi dans les Pays-Bas, et revêtu d'un caractère de son envoyé à l'armée. Il écrivit, il y a six semaines environ, qu'il avait reçu des ordres de son maître pour entrer en négociation avec telle personne qu'il plairait au Roi de choisir, et le lieu qu'il indiqua pour se parler fut la ville d'Anvers, marquant qu'il aurait un prétexte pour s'y rendre le 29e de novembre, qu'il logerait à l'hôtellerie du Laboureur, et que, celui que Sa Majesté aurait choisi arrivant à la même hôtellerie, comme voyageant pour ses affaires particulières, ils pourraient tous deux dresser un projet de traité et le signer en vertu de leurs pouvoirs, sans que personne en eût connaissance. Comme il a paru

---

(1) *Brandebourg*, t. 43, fol. 44-46.

jusqu'à présent peu de dispositions à la paix de la part des ennemis du Roi, que leurs propositions tendent plutôt à l'éloigner qu'à renouer une négociation sincère, Sa Majesté a jugé qu'il importait extrêmement au bien de son service de profiter du mécontentement de l'Électeur de Brandebourg et du désir qu'il témoigne de prendre des liaisons avec elle. Elle a donc choisi le sieur de la Sourdière..... Elle veut qu'il parte pour se rendre à Anvers le 29e de ce mois, ainsi qu'il en a été convenu avec le sr de Crumkow. Si ce dernier n'arrivait pas au terme précis qu'il a marqué, et dont on lui a renouvelé le souvenir encore depuis peu, le sr de la Sourdière l'attendra pendant quelques jours, et prendra pour prétexte, s'il est nécessaire, d'attendre des nouvelles de quelques-uns de ses parents en Hollande, pour régler avec eux des affaires de famille.

Suivant ce que le Roi a su par d'autres voyes, les demandes de l'Électeur de Brandebourg, en traitant avec Sa Majesté, sont qu'elle s'engage à stipuler par le traité de la paix générale que la ville de Gueldres demeure entre les mains de ce prince, jusqu'à ce que l'Espagne ait acquitté les anciennes dettes qu'il prétend que cette Couronne a contractées avec lui; que Sa Majesté le reconnaisse en qualité de roi de Prusse; que Sa Majesté le maintienne dans la possession des comtés de Neufchâtel et Valengin envers et contre tous; que celle de la principauté d'Orange soit pareillement cédée à cet Électeur; que Sa Majesté lui accorde des subsides proportionnés au nombre de troupes qu'il retirera du service de ses alliés, et qu'il fait monter à 32 mille hommes. Il ajoutera peut-être à ces demandes celle d'une somme une fois payée, outre les subsides, immédiatement après la conclusion du traité, et la continuation de ces mêmes subsides pendant un certain nombre d'années, soit que la guerre soit continuée, ou bien que la paix soit conclue.

Le premier article ne fera point de difficulté, parce que le Roi a su depuis peu que l'Électeur de Brandebourg prétendait conserver la ville de Gueldres lors de la conclusion de la paix, que les dettes de la Couronne d'Espagne étaient seulement un prétexte dont il se servirait pour s'assurer la possession de cette ville. Il l'a même fait demander en Hollande il n'y a pas longtemps, mais la réponse qu'il a reçue a été que l'État ne pouvait disposer d'une ville qui ne

lui appartenait pas, et qu'il employerait ses offices auprès de l'archiduc pour procurer à l'Électeur de Brandebourg la satisfaction de ses prétentions, lorsque l'Espagne serait en état de s'acquitter de ses dettes. Comme le terme est éloigné, il n'y a pas lieu de croire que ce prince voye jamais l'accomplissement des espérances vagues que ses alliés lui donnent ...

Le Roi a déjà bien voulu s'expliquer favorablement pour l'Électeur de Brandebourg sur l'article de la reconnaissance en qualité du roi de Prusse. Ainsi cette demande ne fera point de difficulté, si ce prince veut conclure un traité particulier....

Sur le troisième article, le Roi veut bien promettre de ne point troubler l'Électeur de Brandebourg dans la possession des comtés de Neufchâtel et de Valengin, et de laisser à cet égard les choses en l'état où elles sont présentement. Mais Sa Majesté ne peut transiger de droits qui ne lui appartiennent pas, et céder, sans en avoir aucun titre, ceux des prétendants à cette succession. Par conséquent, on ne peut lui demander de s'engager à maintenir envers et contre tous la possession que l'Électeur de Brandebourg a obtenue de cette souveraineté.

Il a insisté sur la demande de la principauté d'Orange, toutes les fois qu'il a proposé pendant le cours de cette guerre de faire un traité particulier avec le Roi. Le titre le flatte encore plus que la chose même. Mais, s'il désire vivement de l'obtenir, Sa Majesté a des raisons bien plus fortes qui ne lui permettent pas de consentir qu'un prince étranger et protestant possède dans une des provinces du royaume une terre en souveraineté où les mal convertis des provinces voisines entretiendraient des relations continuelles, et, par ces correspondances dangereuses, se fortifieraient dans leurs mauvaises dispositions. Ainsi, le sieur de la Sourdière répondra sur l'article d'Orange que cette terre forme un sujet de contestation entre plusieurs prétendants français et étrangers, qui croient tous que la justice, et non la force, ni les raisons d'État, doit décider de leurs droits; que Sa Majesté, ne pouvant disposer du bien qui ne lui appartient pas, le seul engagement qu'elle puisse prendre est de laisser à chacun la liberté de faire valoir ses titres par les voyes de la justice.

Mais, comme cette réponse, quelque équitable qu'elle soit, ne contenterait pas l'Électeur de Brandebourg et qu'il s'agit de lui faire voir qu'il est de son intérêt de traiter avec Sa Majesté, elle veut bien chercher les moyens de le contenter sur l'article d'Orange, et de lui donner un équivalent sur une prétention aussi incertaine et aussi litigieuse que celle qu'il forme sur cette principauté. Il a été proposé en d'autres occasions de former cet équivalent dans la province de Gueldres, le Roi s'engageant de garantir à l'Électeur de Brandebourg, lors d'un traité de paix, ce qu'il pourrait occuper par ses armes pendant la guerre, pour composer cet équivalent de la principauté d'Orange. Un des ministres de ce prince a, depuis peu, fait entendre qu'il pourrait peut-être s'accommoder de quelques terres dans la comté de Bourgogne et aux environs de Neufchâtel, et que, moyennant ce dédommagement, il céderait à Sa Majesté les droits qu'il a sur Orange. Enfin, elle lui fit proposer, il y a quelques années, de les lui abandonner, moyennant une somme de 600 mille écus qu'elle lui ferait payer dans l'espace de trois années. La récompense étant fort au-dessus de la valeur de la terre, il semble que l'Électeur de Brandebourg en devrait être d'autant plus touché que les droits qu'il céderait au Roi moyennant cette somme sont très douteux, et qu'il semble que la force seule et les conjonctures puissent les faire valoir. Si toutefois l'Électeur de Brandebourg n'entre pas dans la proposition de prendre dans la Gueldre l'équivalent pour Orange, le Roi aime encore mieux s'engager à payer en trois ans la somme de 600 mille écus pour acquérir les droits de ce prince que de lui céder des terres dans la comté de Bourgogne et aux environs de Neufchâtel (1).

Il sera plus difficile de le satisfaire sur l'article des subsides. On prétend qu'il reçoit plus de quinze cents mille écus pour les troupes qu'il a fournies pendant le cours de cette guerre à l'Empereur et à ses alliés; et ceux des ministres de cet Électeur qui ont déjà parlé en son nom n'ont pas manqué de faire voir qu'en retirant ses troupes, il obligerait les princes ses voisins à rappeler aussi celles qu'ils ont dans les armées des ennemis de la France; que, la ligue étant privée des

---

(1) V. l'excellent livre de M. E. Bourgeois, p. 103-134.

plus grands secours qu'elle reçoive de l'Allemagne, Sa Majesté se trouverait supérieure de tous côtés; qu'elle serait en état de réparer les pertes qu'elle a faites en Flandres, et de conclure une paix aussi glorieuse et aussi avantageuse pour son royaume que pour le roi d'Espagne; qu'un million d'écus que le Roi emploierait à cet usage lui en épargnerait plus de vingt, et qu'une diversion de 60 mille hommes en Allemagne conserverait à Sa Majesté les places que ses ennemis exigent d'elle par les préliminaires qu'ils ont dressés. »

Torcy poursuivait cette partie financière des instructions en rappelant les raisons, trop faciles à deviner, pour lesquelles son maître ne pouvait pas cette fois se montrer aussi généreux qu'il l'eût voulu. Au total, il ne proposait que 800 mille écus par an, payables de trois en trois mois, à dater du jour où les troupes électorales rentreraient dans la marche de Brandebourg. Il refusait même positivement toute espèce de « pot de vin », versé en une seule fois aussitôt après la conclusion du traité. En revanche, il faisait espérer une augmentation des subsides trimestriels au bout de la première année. Il engageait aussi le roi de Prusse, afin de s'épargner à lui-même un gaspillage inutile, à ne déserter ouvertement la coalition qu'au début de la campagne prochaine. Après tout, remarquait-il, le nouveau roi n'aurait pas besoin d'entretenir quantité de troupes dans le nord, puisqu'il aurait avec lui les armées de la Moscovie, de la Saxe et du Danemark, pour accabler la Suède, privée de son chef politique et militaire (1). De ce

(1) « On prétend que le fruit qu'il (le roi de Prusse) se propose de retirer de celle (la guerre) qu'il est sur le point d'entreprendre de concert avec le roi de Danemark, le roi Auguste et le czar est d'unir à ses États la ville d'Elbing et l'évêché de Warmie *(Ermland)*. On croit aussi qu'il voudrait avoir dans son partage la ville de Stettin; mais, jusqu'à présent, ce ne sont que conjectures, ce prince ayant réservé jusqu'à son entrevue avec le czar et le roi Auguste à décider des liaisons qu'il prendrait avec eux, et des entreprises que chacun des alliés formerait de sa part. » Instructions pour la Sourdière, 25 novembre 1709. — *Brandebourg*, t. 43, fol. 76-77.

côté, du reste, Louis XIV, à défaut de beaucoup d'argent, donnait carte blanche à Frédéric. Il n'avait pas à craindre « que les anciennes liaisons entre la Couronne de France et celle de Suède l'obligeassent à s'intéresser en faveur de cette dernière ». Et le ministre ajoutait avec amertume : « Les Suédois ont regardé avec tant d'indifférence les événements de la guerre présente qu'ils ne doivent pas être surpris que Sa Majesté se contente de les plaindre, les affaires de son royaume ne lui permettant pas de s'intéresser plus vivement pour eux [1]. » Des pleins-pouvoirs étaient joints à ces ordres [2].

La Sourdière ne trouva pas Grumbkow à Anvers, où il l'attendit cinq jours. Mais, en traversant Bruxelles pour revenir en France, il y eut deux heures de conversation avec lui. L'agent prussien omit de parler des points essentiels, d'Orange, de Neuchâtel, de la reconnaissance du titre royal. Il voulut bien se contenter pour son maître de subsides égaux à ceux que lui payait l'Europe coalisée. En échange, Frédéric eût rappelé seulement 19 mille hommes, en en laissant onze aux Hollandais. Au surplus, Grumbkow n'exhiba aucun pouvoir écrit. Aussi ne conclut-il rien. « Peut-être », remarqua Torcy, « que ce prince voulait seulement exciter la jalousie de ses alliés en ménageant des conférences dans les Pays-Bas avec un homme envoyé par le Roi [3]. » Néanmoins, Grumbkow ne tarda pas à reprendre, au nom de la Prusse, son rôle de tentateur, et, le 3 janvier de l'année suivante, il écrivit de Berlin à Torcy une lettre qui ne parvint pas à destination, mais qui fut bientôt suivie d'une seconde, en date du 8 février, et, cette fois, autographe.

---

(1) *Brandebourg*, t. 43, fol. 64-78.

(2) *Brandebourg*, t. 43, fol. 79.

(3) Torcy, *Journal*, p. 60-62. — Dans un passage précédent (p. 33), la mémoire a un peu fait défaut à Torcy, quand il dit « qu'on voulait *sans subsides* persuader à l'Électeur de Brandebourg de retirer ses troupes ».

« J'espère que vous aurez bien reçu celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire du 3e de janvier, et, comme Sa Majesté, le Roi, mon maître, a reçu hier un courrier de La Haye par lequel on lui marque qu'on travaille plus que jamais, et avec apparence de succès, à renouer les conférences pour la paix, on ajoute à cet avis qu'on y attend quelqu'un de la part de Sa Majesté le Roi très chrétien, et même on vous nomme, et, quoique j'ai *(sic)* de la peine à ajouter foi à cette nouvelle, le Roi m'a néanmoins ordonné de vous écrire, pour vous prier, Monsieur, de me vouloir bien informer quel fond on doit faire sur une telle nouvelle. En cas qu'elle soit vraie, le Roi m'enverra à La Haye pour marquer, par toutes sortes de démonstrations et par de *(sic)* effets, combien Sa Majesté souhaite de renouer l'amitié et étroite union qu'il y a eu autrefois entre les augustes maisons, et pour prendre ensuite de justes mesures, et telles qu'elles conviendront au bien et au service, tant de Sa Majesté le Roi très chrétien que du Roi mon maître. En cas que cette nouvelle, dont j'ai l'honneur de vous parler, ne soit pas véritable, alors je me rendrais aux Pays-Bas pour voir si on ne peut mettre une heureuse fin à la négociation qui dure depuis quelques mois, et je crois que de bouche on pourrait mieux s'éclaircir sur certaines difficultés qui se pourraient rencontrer au sujet de *(sic)* propositions dont j'ai pris la liberté de vous entretenir dans ma précédente. Je vous supplie de mettre la réponse dont vous me voudrez bien honorer dans une enveloppe adressée à M. Vernike, auditeur du régiment de Grumbkow à Bruxelles (1) ».

La réponse, malgré tout ce que Monasterol avait tenté auprès de Torcy pour y soutenir la cause du Brandebourg (2), fut assez sèche et frisa le persiflage.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8e de ce mois. Mais celle du 3e janvier dont vous me

(1) Grumbkow à Torcy, Berlin, 8 février 1710, autographe. — *Brandebourg*, t. 43, fol. 87-88.

(2) Torcy, *Journal*, 3 et 4 décembre 1709, p. 53 et 54.

parlez ne m'a point été rendue. Je suis très fâché qu'elle soit perdue, voyant par ce que vous m'écrivez qu'elle contenait quelques propositions particulières. Je ne pourrais vous rien apprendre au sujet de celles qui ont été renouvelées pour la paix que ce que vous en aurez appris déjà par les gazettes et par les autres imprimés publiés en Hollande. Permettez-moi d'y ajouter que j'aurais fort souhaité, pour l'intérêt et pour la gloire de votre maître, qu'un prince aussi éclairé eût prévenu la négociation publique, et que les avantages qu'il y aurait trouvés eussent été ménagés par votre moyen (1) ».

La coalition l'avait échappé belle. Une alliance prusso-française aurait pu changer fort vite la face des événements. Le déplacement des trente-deux mille hommes du roi de Prusse eût fourni à la France le renfort dont elle avait besoin pour vaincre, et rétabli l'équilibre à son profit. Si Louis XIV avait avivé tant soit peu l'ambition de Frédéric, qu'il l'eût encouragé à exiger des Hollandais l'héritage, politique et privé à la fois, du feu roi-stathouder, il en aurait vraisemblablement coûté cher aux Provinces-Unies d'avoir à compter désormais avec la cupidité et la brutalité brandebourgeoises. A vrai dire, le roi de France, du haut de son mépris dynastique, n'estimait pas peut-être à sa juste valeur la puissance militaire de Frédéric. Ainsi s'évanouit la perspective d'une querelle à main armée sur les bords de l'Ems ou de l'Yssel. Reprenons maintenant notre récit, et voyons ce qui s'était passé entre la France et les Hollandais, après l'envoi de nos deux plénipotentiaires à Geertruidenberg.

Les instructions du maréchal d'Huxelles et de l'abbé de Polignac, instructions un peu confuses, il faut bien le confesser, portaient la date du 4 mars (2). On y faisait d'abord

---

(1) Torcy à Grumbkow, Versailles, 19 février 1709. — *Brandebourg,* t. 43, fol. 89.

(2) Ces instructions, qu'on trouvera dans *Hollande,* t. 228, mais dont l'original, signé du Roi et de Colbert (Torcy), est conservé dans *Hollande,*

ressortir que le Roi ne pouvait pas, au milieu de simples préliminaires, souscrire à « la cession totale et réelle de la monarchie d'Espagne dans un terme fixé par les articles 4 et 37 ». Son petit-fils avait « déclaré plusieurs fois qu'avant que d'abandonner sa Couronne il perdrait la vie ». Néanmoins, ajoutait-on par allusion au contre-projet du 2 janvier, « après la déclaration que le Roi a bien voulu faire, il ne sera présentement question que d'aplanir les difficultés de l'article 37, mais il ne sera pas aisé d'en trouver les moyens, si les Hollandais ne les facilitent de leur part ». Ils exigeront probablement, était-il dit ensuite, que les plénipotentiaires signent d'abord tous les articles, à la réserve du 37e. Les plénipotentiaires, toutefois, ne signeraient que si, « par un article secret, les États-Généraux conviennent avec le Roi que les explications que leurs alliés voudraient donner aux articles préliminaires qu'on aurait signés ne seraient jamais une raison de reprendre les armes ». Ils devaient, de plus, stipuler « qu'aucun des articles préliminaires n'aurait d'exécution qu'après que les difficultés du même article 37 auront été entièrement levées ». A la rigueur, ils pourraient conclure sans l'article secret, mais « avec la condition bien expresse » qu'il n'y aurait d'exécution qu'après entente sur le numéro 37. En somme, la déclaration déjà faite par le Roi réduisait cette signature presque à l'état de pure formalité.

Venait maintenant la grosse question, celle des expédients qui rendraient acceptable l'article 37. Tenter de le faire disparaître ne mènerait à rien, puisqu'on se trouverait alors en présence de l'article 4. Il convenait donc de remettre sur le tapis ceux que le Roi avait déjà exposés, ses réflexions ne lui en ayant pas suggéré d'autres. Le meilleur consistait à offrir à Philippe V un partage suffisant pour le

---

supplément, t. 8, semblent n'être qu'une réponse officielle à une série de questions adressées le même jour par les deux plénipotentiaires à Torcy, et qui figurent dans le même portefeuille.

déterminer à abandonner de lui-même l'Espagne. Les plénipotentiaires proposeraient à cet effet de lui accorder Naples et la Sicile, en faisant remarquer qu'il était encore en possession de cette île. Au besoin, ils se contenteraient de la Sicile seule, et même, s'il était nécessaire, de la Navarre. Le Roi promettrait « d'agir fortement » auprès de son petit-fils pour lui faire accepter ce qu'il voulait bien appeler « le partage ». Il pourrait lui être fixé un terme, après lequel il serait déchu, s'il n'avait pas consenti. La seconde méthode consisterait pour Louis XIV, non-seulement à retirer tout secours au roi d'Espagne et à défendre à ses sujets d'aller combattre sous ses drapeaux, mais encore à le menacer d'une rupture ouverte, dans le cas où il refuserait de céder. Comme gage du sincère accomplissement de ces promesses, la France accorderait jusqu'à la paix quatre places aux alliés dans les Pays-Bas. Sa Majesté persistait toujours à excepter Cambrai, et plusieurs autres villes dont il avait été parlé, telles que Perpignan, Bayonne, Toulon, Brest etc... « Le dessein des ennemis », portait l'Instruction, « est de conduire Sa Majesté à promettre d'unir ses forces aux leurs, pour obliger le roi d'Espagne à descendre du trône; mais Sa Majesté ne veut en aucun cas souscrire à une condition aussi dure qu'elle est injuste ». Elle refusait même de payer les frais de la guerre aux Hollandais.

Bien d'autres matières étaient encore touchées dans cette pièce. On y rappelait aux plénipotentiaires, afin qu'ils n'omissent pas de le répéter en temps et lieu, que le roi de Prusse était fort mal avec les Hollandais, que le roi de Danemark pouvait retirer ses troupes d'un moment à l'autre, etc... Puis venaient, détaillées d'ailleurs dans un « Mémoire » à part [1], non pas des objections dirimantes contre certains préliminaires, mais de simples remarques qu'il

---

[1] Celui qui figure dans *Hollande,* t. 223.

semblait toujours loisible de formuler. Ainsi, il serait fort utile d'expliquer les termes captieux de l'article 3, à propos de tous les droits que le feu roi catholique « a possédés ou dû posséder ». Tout au moins, conviendrait-il de supprimer « dû posséder », ou de fixer le moment « de la possession » à la mort de Charles II, ou encore d'ajouter « conformément aux derniers traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick ». Sur les articles 31 et 32, l'Instruction constatait aussi « qu'il ne serait pas juste que le Roi se vît exposé, lorsqu'il aurait cédé ses places, à la rupture de toute négociation ». Pour le reste, on renvoyait au « Mémoire » annexe, et aussi, en ce qui concernait les deux Électeurs bavarois, à celui que Max-Emmanuel avait fait déposer depuis peu (1). Malgré toutes ces recommandations, l'essentiel restait que les Hollandais ne pussent pas croire au désir de Louis XIV de revenir sur les autres préliminaires. « Comme le Roi », disait-on, « a promis de les laisser subsister, il sera de la prudence des sieurs plénipotentiaires de ménager les observations qu'ils feront, de manière qu'on ne puisse les accuser de vouloir encore discuter sur des points dont Sa Majesté est déjà convenue ». A moins qu'on ne les renvoyât péremptoirement, elle leur commandait enfin, « quelque réponse fâcheuse qu'ils pussent recevoir », d'attendre ses ordres et de demeurer jusque-là en Hollande. Par contre, elle leur interdisait toute gratification, soit à Marlborough, soit à van der Dussen.

Arrivés au Moerdijk le 9 mars 1710, vers cinq heures du soir, d'Huxelles et Polignac y trouvèrent un « messager des États », qui les conduisit fort poliment jusqu'au yacht où trônaient Buys et van der Dussen. Ces personnages, tout en se montrant presque aussi courtois que leur « messager », n'en prétendirent pas moins sur le champ imposer aux deux représentants de la France une sorte de réclusion et de

---

(1) V. Torcy, *Journal*, 22 février 1710, p. 140.

négociation ambulante sur l'eau. Ils avaient amené trois yachts. L'un devait, dans leurs dispositions, servir de logis aux ministres de France. Ils se réservaient le second pour leur commodité personnelle, et abandonnaient le troisième aux « gens » de la légation française. L'abbé de Polignac, en homme d'esprit, voulut bien se contenter de l'hospitalité fluviale qu'on lui offrait. Mais le maréchal, qui ne se sentait pas amphibie, allégua sa santé, et manifesta le désir formel d'aller coucher à terre, quand on aurait suffisamment causé.

Cette petite surprise n'était rien à côté de celle qui attendait nos deux envoyés, aussitôt qu'ils abordèrent la matière même de leur mission. Tout d'abord, Buys, chaudement soutenu par van der Dussen, prétendit imposer comme axiome ce paradoxe que, Louis XIV n'ayant jamais possédé aucune espèce de droits sur la succession espagnole, le moins qu'on pouvait lui demander était de réparer, en partie, le préjudice qu'il avait causé à l'héritier légitime, Charles III. Les mandataires du Roi n'eurent pas de peine à lui répliquer qu'on n'avait pas toujours été de cet avis en Hollande, puisqu'on y avait signé jusqu'à deux traités de partage. Ils ajoutèrent qu'au surplus il ne s'agissait pas de discussion théorique, mais bien seulement des modifications qu'on apporterait à l'article 37. « M. Buys », continue le rapport, « se récria en cet endroit que tout ce qui regardait la cession réelle de l'Espagne dans l'article 37 se trouvait accordé par l'article 4 des préliminaires, que Sa Majesté avait passé tel qu'il était pour obtenir les passeports ». Ce trait permettait à lui seul de constater le niveau exact de la bonne foi hollandaise. A parler franchement, la connexité des articles 4 et 37 était telle que le raisonnement de Buys semblait échapper à une réfutation topique. Seulement, Buys oubliait un peu trop que Louis XIV, ayant refusé d'accepter l'article 37, se trouvait, par cela même, avoir refusé, tout aussi incontestablement, d'accepter l'article 4. D'Huxelles et Polignac protestèrent contre ce grossier

guet-apens de dialectique, en faisant remarquer que, tant que l'article 37 restait à discuter, tous les autres demeuraient aussi en suspens. Ils répétèrent d'ailleurs que Sa Majesté offrait toujours les places « de sûreté » déjà mentionnées; qu'elle y ajouterait même celle d'Aire; qu'elle avait retiré ses dernières troupes d'Espagne; qu'elle défendrait, « sous de rigoureuses peines, à tous ses sujets de passer au service du roi catholique, et qu'elle menacerait ce prince d'une rupture, s'il en recevait un seul...; mais qu'au péril de tout ce qui pourrait en arriver elle ne lui ferait jamais la guerre ». Les députés des États-Généraux répondirent qu'ils n'étaient point « touchés » de l'abandon des quatre forteresses, parce qu'ils voulaient les choisir eux-mêmes, et qu'en outre elles ne leur garantissaient en aucune façon « la sûreté de l'acquisition de l'Espagne ». Ils prétendirent même que le Roi n'avait retiré ses troupes de cette péninsule que pour se mettre précisément hors d'état de livrer aux alliés les trois places qu'on lui demandait dans cette région. D'ailleurs, à leur avis, Philippe V, à supposer qu'il ne fût pas réellement secouru par son aïeul, se défendrait encore longtemps avec ses propres ressources. C'était à Louis XIV seul à l'en empêcher, puisqu'aussi bien lui seul lui avait mis les armes à la main. En résumé, l'unique expédient qu'ils consentirent à proposer, pour résoudre la difficulté inhérente à l'article 37, fut que la France leur livrât trois places en Flandre et trois en Espagne. « Il ne fallait pas s'étonner », ajoutèrent-ils, si cet expédient « n'était pas nouveau, puisque les propositions de la France n'étaient pas plus nouvelles ». Nos plénipotentiaires se hasardèrent à avancer qu'il y en avait « un beaucoup plus naturel, et qui, vraisemblablement, produirait la paix générale,... donner un partage au roi d'Espagne ». Mais, « à peine avaient-ils lâché la parole que tous deux à la fois,... particulièrement M. van der Dussen, répondirent hautement qu'il n'y fallait pas songer, et que c'était une chimère ». De son côté, Buys s'étonna, indigné, qu'on revînt à la charge. Ainsi finit la première entrevue.

Le lendemain, 10, dans la matinée, van der Dussen daigna toutefois, « en signe de confiance et de bonne amitié », prévenir « que les États-Généraux avaient résolu pour leurs demandes ultérieures d'exiger Valenciennes, Douai et Montcassel ». Tout ce que voulurent bien ne pas réclamer les deux Hollandais, ce fut la signature en bloc des préliminaires antérieurement à la discussion de l'article 37 (1). Sur de nouveaux ordres, venus la veille de La Haye, le maréchal et l'abbé se virent conduits ce jour-là et déposés à Geertruidenberg (2). Leur première occupation, après avoir écrit au Roi, consista à s'enquérir de la valeur exacte des assurances prodiguées si libéralement par Petkum, Molo et Florisson. « Tous ces prometteurs de partage », mandèrent-ils à Torcy, « disparaissent à notre arrivée; au moins devraient-ils bien nous visiter, ou nous écrire, dans notre solitude, pour nous découvrir sur quoi ils ont fondé leur espérance (3). » Ils s'adressèrent même, directement, à l'agent holsteinois, « le priant de leur faire savoir sur quoi étaient fondées les espérances » qu'il avait fait parvenir au Roi, et qui avaient motivé leur voyage (4).

A Versailles, on passa la nuit du 13 au 14 à déchiffrer les lettres qui venaient d'arriver de Geertruidenberg, nom inconnu jusqu'alors dans la langue des salons royaux. Le Conseil, réuni le 14, ne se fit aucune illusion sur cette

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 10 mars 1710. — *Hollande*, t. 223.

(2) On se ferait difficilement une idée, à moins d'y avoir été par curiosité, de la tristesse presque funèbre de cette petite forteresse hollandaise, comprimée par d'étroits remparts, et située au bord du Biesbosch, cet immense marécage navigable que produisit le mémorable ressac de la mer du nord en 1421. La ville, ville essentiellement morte, un peu en forme de clou à tête plate, n'a qu'une seule grande rue, une artère centrale, plantée de petits arbres rabougris, et qui va en s'élargissant pour aboutir à une sorte de renflement terminal. On peut se figurer l'impression de deux grands personnages habitués à Versailles ou à Marly, voire au riant paysage de l'abbaye de Bonport.

(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 11 mars 1710. — *Hollande*, t. 223.

(4) Les plénipotentiaires à Petkum, 12 mars 1710. — *Hollande*, t. 8e supplément.

douloureuse vérité « qu'il paraissait plus de hauteur que jamais de la part des ennemis et moins d'apparence à la paix ». Le Roi ne jugea pas à propos de donner d'ordres plus larges. Torcy proposa seulement de mander aux plénipotentiaires « d'insister sur la permission de se rendre à La Haye, comme le seul moyen d'abréger une négociation qui traînerait longtemps », si elle se poursuivait dans les mêmes conditions de séquestre humiliant. L'avis fut adopté, et le courrier des plénipotentiaires repartit le 15 dans l'après-midi. « Chacun en même temps », ajoute Torcy, « jugea qu'il ne fallait songer qu'à se défendre, puisque la paix devenait impossible par la mauvaise volonté des ennemis [1]. »

La dépêche qu'emporta le courrier commençait par constater que les Hollandais n'avaient fait que répéter ce qu'ils avaient déclaré, sans succès, l'année précédente, bien que l'idée d'obliger Louis XIV à joindre ses forces à celles de ses ennemis pour précipiter du trône son petit-fils eût été répudiée par Marlborough et par le prince Eugène, tant elle avait paru odieuse. « Le consentement », disait Louis XIV, « que je donnerais à une demande aussi dure et aussi contraire à tous les sentiments d'honneur et d'humanité ne produirait pas encore la paix, puisque, sous prétexte de prétentions ultérieures, mes ennemis exigeraient encore de moi de nouvelles conditions que je ne pourrais accorder sans me livrer à leur discrétion. » Aussi, le Roi ne désirait pas prolonger en vain une négociation qui le tenait engagé à toutes les offres qu'il avait faites, sans que ses ennemis eussent pris de leur côté le moindre engagement à son égard. Les négociateurs réduiraient donc leurs efforts à se rapprocher de La Haye, à séjourner à Delft, par exemple. Ils proposeraient aussi d'entrer simultanément en pourparlers avec les ministres des autres princes. En outre, ils

---

[1] Torcy, *Journal*, p. 149 et 150.

donneraient à entendre que leur internement à Geertruidenberg devenait sans objet, si on n'avait rien à leur communiquer au sujet de l'article 37 et des combinaisons déjà suggérées par la France. Et, en effet, concluait Torcy, le Roi leur enverrait un ordre de retour, dans le cas où on ne leur donnerait pas lieu de négocier [1].

D'Huxelles et Polignac s'adressèrent donc par écrit, le 18 mars, à Heinsius, pour obtenir de venir parlementer à La Haye. Deux jours après, le Pensionnaire rejeta leur demande [2]. Il se bornait à leur annoncer la prochaine visite de Buys et de van der Dussen, qui se présentèrent en effet le 21. On ne pouvait rien changer, à les en croire, au choix de Geertruidenberg, et il fallait qu'on y réglât définitivement les préliminaires avant de discuter à La Haye la paix générale. Nos plénipotentiaires supposèrent qu'on tenait essentiellement à prévenir tout contact entre eux et les partisans de la paix. Du reste, les deux hommes de paille de Heinsius n'apportaient aucune solution pour l'article 37. Ils voulurent bien néanmoins causer de rechef « du partage », et nos ministres crurent, pour la première fois, démêler qu'ils n'en refuseraient peut-être pas un, pourvu qu'il fût « médiocre ». Afin de les acheminer vers la Navarre, d'Huxelles et Polignac prononcèrent, comme en l'air, le mot d'Aragon, qui fut bien vite relevé et rejeté. Au reste, les Hollandais ne tardèrent pas à leur avouer qu'ils n'étaient venus que « pour les entendre et faire leur rapport [3] ». Ils se représentèrent après dîner, et Buys alla jusqu'à dire que, « de la nature du partage, dépendrait fort la résolution que les alliés prendraient de l'accorder ou de le refuser », mais qu'en tout cas il fallait absolument que Sa Majesté « s'engageât à unir ses forces avec celles de la Ligue

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 15 mars 1710. — *Hollande*, t. 223.

(2) La demande et la réponse figurent dans *Hollande*, t. 228.

(3) « *Ad audiendum et referendum* », écrivait Petkum à Torcy, le 11 mars 1710. — *Hollande*, t. 223.

pour obliger Philippe V à sortir de l'Espagne. Par contre, il refusa obstinément, tout comme son collègue, de s'expliquer plus amplement sur la « qualité » du partage, tant que cette clause n'aurait pas été admise. La nuit vint, et l'on se sépara. Les plénipotentiaires français demeurèrent de plus en plus persuadés qu'on ne visait qu'à prendre sans se résigner à donner.

Le lendemain, 22, les quatre diplomates dînèrent ensemble, après quoi ils allèrent se promener sur les remparts, Buys avec d'Huxelles, et van der Dussen avec Polignac. Une troisième conférence eut lieu ensuite chez le gouverneur, M. de Saint-Maurice. Par malheur, les Hollandais refusant toujours opiniâtrément de spécifier le lot qu'ils destinaient à Philippe V, aucun progrès ne put se réaliser dans cet ordre d'idées. Revenant en revanche aux « demandes ultérieures », Buys ne dissimula pas que l'avidité de ses compatriotes avait encore grandi pendant l'hiver, et qu'ils réclameraient par surcroît Valenciennes, Douai et Montcassel. Rien n'était plus juste, à leur compte, puisque, ayant conquis Mons et Tournai, l'abandon de ces deux cités ne pouvait plus passer pour un sacrifice fait en leur faveur par la France. Selon eux, en outre, Louis XIV dédommagerait à ses dépens Charles III de ce que celui-ci consentirait à laisser au rival qu'il chassait d'Espagne. La France devrait aussi céder la principauté d'Orange aux héritiers de Guillaume III, c'est-à-dire sans doute aux États-Généraux eux-mêmes. Enfin, les réfugiés naturalisés en Hollande jouiraient dorénavant dans le royaume des mêmes droits que « les Hollandais naturels ».

Le maréchal et l'abbé réfutèrent sans violence de langage ces outrecuidantes prétentions, enfin dévoilées. Puis ils se retirèrent, après avoir affirmé que leur maître « ne concluerait jamais de traité sans avoir un partage raisonnable pour le roi d'Espagne et une entière sûreté pour lui après l'exécution des préliminaires ». Cela dit, ils exprimèrent au Roi le désir de savoir si, dans la première entrevue qu'ils

auraient, ils devaient d'abord se contenter de la Sicile; puis, à quelles conditions il leur serait permis d'engager Sa Majesté « pour la sûreté de l'acceptation de ce partage »; enfin, jusqu'à quel point ils seraient autorisés à signer les préliminaires « sans aucune connaissance des demandes ultérieures, ni sans garantie d'une paix certaine après leur exécution (1) ». Ils ajoutèrent à l'adresse de Torcy : « Si nous avons fait un petit chemin vers la paix par la disposition que nous voyons à nous accorder la Sicile, c'est avec des conditions si rudes, et si contraires à l'esprit du Roi, que nous croyons en être plus éloignés que dans les premières conférences où on nous refusait tout partage ». Il existait, ajoutaient-ils, depuis le 31 octobre 1709, un traité entre les Hollandais et les Anglais, « par lequel les Hollandais devaient demander Valenciennes, Douai avec sa gouvernance et Montcassel, en dédommagement de Mons et de Tournai (2) ».

La délibération sur ces exigences eut lieu le 26 mars, dans la soirée, chez Mme de Maintenon. La lecture achevée, le souverain commanda à Torcy de dire son avis. Accablé sous une responsabilité vraiment écrasante, et sensible avant tout, comme l'était devenu Villars lui-même, « aux malheurs que la continuation de la guerre pouvait entraîner avec elle », le secrétaire d'État « proposa d'ordonner aux plénipotentiaires d'insister sur la demande qu'ils avaient déjà faite inutilement de Naples et de Sicile pour le partage du roi d'Espagne ; de déclarer que, moyennant ce partage, le Roi consentirait qu'il fût prescrit un terme au roi catholique pour l'accepter, à condition qu'il en serait déchu, s'il laissait passer le terme sans vouloir souscrire à la paix ; qu'en ce cas le Roi consentirait à joindre ses forces à celles des alliés pour lui faire la guerre ». Torcy, d'ailleurs, se soumettait à cette extrémité uniquement dans la persuasion que jamais elle ne se réaliserait, en quoi il pouvait se tromper,

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 24 mars 1710. — *Hollande,* t. 223.
(2) Les plénipotentiaires à Torcy, 24 mars 1710. — *Hollande,* t. 223.

étant donné la fierté du caractère espagnol. Desmarets, Voysin et le Chancelier, qui en savaient encore plus long que lui sur la détresse de la France, furent à peu près du même avis. Au contraire, le duc de Beauvilliers, puis le duc de Bourgogne, puis le Dauphin, foulant aux pieds toutes les considérations de la sagacité humaine, plaidèrent avec plus ou moins d'éloquence la cause sacrée de la dignité dynastique et nationale. « Chacun ayant parlé, le Roi, agité de tout ce qui venait de se passer, écoutant toujours avec peine les tristes discussions où il fallait entrer sur cette malheureuse matière, dit » à Torcy, « en lui adressant la parole, qu'il n'était point du tout de son avis, qu'il ne voulait en aucune façon du monde promettre ni faire envisager que jamais il consentît à faire la guerre au roi d'Espagne, et il lui commanda de lui proposer une autre réponse à faire aux plénipotentiaires (1) ».

Le secrétaire d'État était occupé à la préparer (2), lorsque, le 29, lui parvinrent plusieurs lettres des plénipotentiaires datées du 25. Dans deux missives communes à Torcy, ils lui confiaient que du Puy était venu les voir et leur avait proposé la médiation du roi de Danemark, idée qui leur avait infiniment plu ; en outre, que van der Dussen leur avait demandé si on ne pourrait pas échanger pour Philippe V la Sicile contre la Lorraine. La réponse avait été que Philippe V, outre la Sicile, revendiquait aussi le royaume de Naples. D'Huxelles et Polignac avaient de plus été avertis qu'au Congrès les alliés exigeraient l'Alsace. Indépendamment de ce supplément à leur rapport de la veille, les deux envoyés avaient écrit à Torcy, chacun en particulier. Le maréchal conseillait, si, vraiment, on ne pouvait poursuivre la guerre, de se contenter de la Sicile. L'abbé n'était pas beaucoup plus optimiste. « Vous avez vu », disait-il, « par

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 152-157.

(2) On la trouvera, en trois pages et demie, à la date du 29 mars dans *Hollande*, t. 223.

nos dépêches d'hier, l'embarras où nous nous sommes trouvés, lorsque les députés nous ont fait paraître une disposition prochaine à relâcher au moins la Sicile, et de quelle manière nous avons évité de leur en faire la demande, qui eût pu régler l'article 37, à cause de la condition cruelle qu'ils y ont attachée, sans laquelle il est très certain qu'ils ne l'accorderont jamais. Vous avez vu aussi que ce n'est point une paix qu'ils veulent faire, mais un armistice, et qu'en déclarant peu à peu certaines demandes ultérieures ils refusent de s'expliquer sur les autres, et font entendre clairement qu'ils ne donneront jamais au Roi de garantie pour sa sûreté, quand même il exécuterait de bonne foi les préliminaires ». Bref, Polignac était convaincu que, quand même Sa Majesté consentirait à tout, elle n'obtiendrait au plus « qu'un armistice misérable et incertain [1] ». La lecture de ces informations amena l'unanimité des opinions dans le Conseil tenu le 30. « Le Roi dit que son armée serait en état de sortir en campagne et de faire tête à celle des ennemis ». Il se rendit seulement à l'avis de ses deux envoyés qui l'engageaient à accepter une médiation, sans doute celle du roi de Danemark ou du roi de Pologne [2]. Voici du reste les principaux passages de la lettre qui fut écrite en son nom le 31 mars.

« Je vous répète que ma résolution est prise, et qu'elle sera constante, de rejeter toute proposition de lui faire la guerre (au roi d'Espagne), pour quelque cause que ce puisse être. Si mes ennemis veulent donc que la paix soit générale, il faut que le partage qu'ils formeront pour le roi mon petit-fils soit assez considérable pour le persuader de l'intérêt qu'il aura lui-même de souscrire au traité. La proposition du seul royaume de Sicile pour son partage ne saurait produire cet effet, car il dirait avec raison qu'il serait beaucoup plus

---

(1) On trouvera ces lettres, toutes les trois du 25 mars, dans *Hollande*, t. 223.

(2) Torcy, *Journal*, p. 157-158.

avantageux pour lui d'être privé de ses États par la force, et de réserver tous ses droits, qu'il ne le serait de les abandonner en se contentant de garder comme un dédommagement une île dont il est actuellement le maître, et qu'il ne posséderait pas longtemps, s'il n'avait pour la conserver que les seuls revenus qu'elle produit. Il ne penserait peut-être pas de même, si Naples était joint à la Sicile, car il pourrait, étant maître de l'un et de l'autre, tenir un rang considérable dans l'Europe, et par conséquent je pourrais croire qu'il aurait plus d'égard à mes conseils et qu'il contribuerait de sa part au rétablissement du repos public.

Mais, puisqu'il n'est question présentement que de la Sicile seule, et que les autres partages que vous avez proposés ont été rejetés, mon intention est que, lorsque vous conférerez avec les députés d'Hollande, vous suiviez la même conduite que vous avez observée jusqu'à présent avec eux; que vous les engagiez autant qu'il vous sera possible de le faire à vous proposer eux-mêmes la Sicile pour le partage du roi d'Espagne. Si vous trouvez de leur part la même retenue, vous essayerez de la surmonter en leur demandant si l'intention de ceux qui les employent n'est pas de lui laisser simplement cette île.

Si les sieurs Buys et Vanderdussen en conviennent, et qu'à leur tour ils vous demandent si je veux m'engager à joindre mes forces à celles de la ligue pour forcer le roi mon petit-fils à se contenter de ce partage, vous répondrez que, nonobstant la médiocrité de l'offre, j'employerai mes conseils et mes instances pour le porter à conserver une très petite partie de ses États plutôt que de perdre le tout. Vous répéterez ce que vous avez déjà dit sur le terme qui lui serait fixé pour déclarer sa volonté sur le refus ou sur l'acceptation du partage. Enfin, vous promettrez de ma part toute sorte de sûretés de ne le point assister directement ni indirectement. Mais cet engagement est le seul que je puisse prendre, ayant bien résolu de rejeter toute proposition de lui déclarer la guerre pour quelque cause que ce soit, et, à plus forte raison, quand ses ennemis le veulent réduire à tout perdre, ou bien à se contenter uniquement de la Sicile. »

La dépêche passait encore en revue les autres obstacles

qui s'opposaient à la transaction. « Je vois bien », disait le Roi, « que, sous le nom de demandes ultérieures, mes ennemis se préparent à former les prétentions les plus injustes, et celles mêmes qu'ils savent que je suis le plus éloigné d'accorder. » Or, à supposer qu'il n'y eût plus de difficulté sur le paragraphe 37, il faudrait être d'accord sur ces demandes ultérieures, avant que de signer les articles préliminaires. Cette procédure était tout-à-fait essentielle. Il n'y avait pas lieu non plus, aux yeux de Sa Majesté, de fournir à l'archiduc un soi-disant dédommagement pour la Sicile, dont il ne se trouvait pas en possession. C'était son petit-fils qui seul pouvait parler à juste titre de dédommagement, puisqu'il détenait la plus grande partie de l'Espagne, et les Indes presque intactes. Louis XIV attirait ensuite l'attention de ses plénipotentiaires sur la singulière demande formulée par les Hollandais à propos d'Orange, en faveur des héritiers de Guillaume III, qu'ils affectaient de ne pas connaître encore. Il ne voulait enfin à aucun prix que les réfugiés revinssent dans le royaume sans être convertis, à cause du « désordre » que cette rentrée triomphale ne manquerait pas d'y produire (1) au sein des familles. « Les prêtres », remarquait avec beaucoup de raison Torcy à quelques jours de là, « sont traités bien plus durement en Angleterre, lorsqu'ils y sont découverts, que ne le sont en France les ministres dont on vous a parlé (2). »

Un *post-scriptum* assez étendu avait encore été ajouté à cette dépêche, après réception des lettres écrites le 25 à Geertruidenberg. Il y avait longtemps, racontait le Roi, que du Puy avait proposé de déférer la médiation au roi de Danemark. Auguste aussi avait visé au même honneur par une autre voie. Sa Majesté avait accepté leurs offres. Le malheur était que les deux rois n'avaient pas osé les présenter à

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 31 mars 1710. — *Hollande*, t. 223.
(2) Torcy aux plénipotentiaires, 3 avril 1710. — *Hollande*, t. 223.

ses ennemis [1]. Les circonstances rendaient cependant cette médiation plus urgente de jour en jour. Il faudrait donc que d'Huxelles et Polignac, sans désigner ni Frédéric IV ni Auguste, demandassent nettement des médiateurs aux alliés. Cette manière de procéder aurait tout au moins l'avantage d'empêcher que leurs paroles ne fussent altérées par des truchements infidèles. Ils s'en ouvriraient par conséquent, dès leur première entrevue, avec Buys et van der Dussen, et leur rappelleraient que les derniers traités s'étaient toujours faits avec l'entremise de médiateurs. Le Roi, d'ailleurs, accepterait, en cette qualité, même « des princes qui agissaient contre lui ». Il faudrait tâcher, à Geertruidenberg, de mettre au courant de cette résolution le comte de Lagnasco, envoyé d'Auguste à La Haye, qu'on croyait pourvu d'ordres à ce sujet. Après une allusion au concours que pouvait offrir inopinément l'état intérieur de l'Angleterre, Louis XIV recommandait encore un suprême effort en vue d'obtenir la Sicile. Il ne voulait pas néanmoins, et c'était là son dernier mot, que le repos du monde tînt à cette île. « Je consentirai de même à la paix », avouait-il avec tristesse, « s'ils refusent de laisser la Sicile au roi catholique, et qu'ils se contentent de l'engagement que je prendrai de ne le secourir, ni directement, ni indirectement, et des sûretés que je leur donnerai pour cet effet. » En tout cas, il importerait essentiellement de pas laisser rompre les conférences sans que le tort de la rupture ne retombât de toute évidence sur la coalition [2].

---

(1) Pour dire toute la vérité, en ce moment même, « le roi Auguste manifestait peu d'empressement », selon les paroles mêmes de Louis XIV, « à faire passer Besenval auprès de lui ». Besenval avait cependant à lui remettre une lettre de son maître, mais la rédaction en avait fourni au roi de Pologne le prétexte nécessaire pour différer de la recevoir. V. le Roi à Besenval, 24 avril et 8 mai 1710, et Torcy à Besenval, 15 mai 1710. — *Pologne,* t. 123, fol. 37, 43 et 81. Quant au Danemark, les tomes 73 et 74 de ce fonds ne nous ont livré aucune piste de négociations intéressantes et suivies.

(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 31 mars 1710, addition. — *Hollande,* t. 223.

Au reçu de ces ordres, qui leur parvinrent dans la soirée du 2 avril, les deux reclus de Geertruidenberg écrivirent à Heinsius pour lui faire connaître le retour de leur courrier, et lui exprimer l'espoir que MM. les députés, ayant délibéré avec leurs alliés, « voudraient bien leur dire quelle était la résolution qu'on avait prise [1] ». « Nous n'avons pas voulu lui laisser croire », mandèrent-ils « que nous puissions avoir d'autres propositions à lui faire, car nous serions bien aises, s'il était possible, de changer peu à peu l'ordre de cette négociation, en obligeant les alliés à s'expliquer à leur tour, ce que jusqu'à présent ils n'ont jamais voulu faire [2]. » Cette méthode paraissait excellente aussi à Torcy, qui, par malheur, ne la croyait guère praticable [3]. Malgré tout, les deux hommes-liges du Pensionnaire se présentèrent de rechef à Geertruidenberg, le lundi 7, avec sa réponse [4].

Ils débutèrent par demander ce que contenaient les ordres récents du Roi. Nos plénipotentiaires répondirent que le Roi les chargeait seulement de réclamer des éclaircissements sur le partage, et, ensuite sur la sûreté de la paix, c'est-à-dire sur la cessation complète des hostilités, une fois les préliminaires signés. Buys et van der Dussen récriminèrent vivement contre cette manière de procéder. Les Impériaux, assurèrent-ils, s'étaient déjà plaints à eux de ce qu'on laissait dévier la négociation « en traitant d'un partage, au lieu qu'il ne s'agissait que de régler l'article 37, c'est-à-dire les moyens d'évacuer toute la monarchie d'Espagne conformément à l'article 4 des préliminaires ». D'Huxelles et Polignac répliquèrent qu'il ne s'agissait nullement du passé, « et que la paix générale ne se pouvait faire sans un partage. » Leurs interlocuteurs en revinrent à leur point

(1) Les plénipotentiaires à Heinsius, 3 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 3 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(3) Torcy aux plénipotentiaires, 10 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(4) Heinsius aux plénipotentiaires, 7 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.

de départ : ils n'avaient rien à offrir et ne s'étaient dérangés que pour entendre. Lorsque les plénipotentiaires français, dirent-ils, « seraient assez convaincus de leurs raisons pour se réduire d'eux-mêmes à ne leur demander qu'un partage qui leur paraîtrait raisonnable, ils feraient leurs efforts auprès de leurs alliés pour les y faire consentir. » Ils prirent en même temps le soin de bien marquer « que ce partage ne leur paraîtrait jamais tel, à moins qu'il ne fût petit, et que Sa Majesté ne s'engageât formellement à le faire accepter, de gré ou de force, par le roi, son petit-fils ». Les deux mandataires de la France esquivèrent une explication sur la Sicile. Ils insistèrent seulement, à l'occasion du partage, pour demander que Naples y fût compris. Les Hollandais objectèrent froidement que leurs traités ne le leur permettaient pas. Alors d'Huxelles et Polignac se mirent à regretter l'absence de médiateurs. La réponse fut raide dans la forme, et négative, quant au fond. « Si les alliés », attestèrent les satellites de Heinsius, « ne se laissaient pas persuader par la Hollande, et par ses députés en particulier, dont les intentions étaient si bonnes, ils ne le seraient par aucun autre. » Il fallut bien à ce moment que le maréchal et l'abbé sortissent de leur réserve. « S'apercevant aujourd'hui », déclarèrent-ils, « que les Hollandais ne voulaient point avoir d'égards à la solidité de leurs remontrances, ils jugeaient le secours d'une médiation absolument nécessaire », et ils leur laissèrent le choix entre toutes les puissances neutres, « jusqu'au czar de Moscovie ». Cette insistance resta stérile. Une médiation, au dire des deux députés, ne servirait qu'à traîner les choses en longueur. « L'unique moyen d'en finir était de se restreindre à un petit partage, avec l'obligation de le faire accepter certainement. » A dix reprises, ils réitérèrent cette opinion, et, pendant deux jours de conférences, ils la maintinrent sans plier.

Sur les autres points en litige, la discussion n'amena guère plus de résultats appréciables. Les fondés de pouvoirs

des États-Généraux convenaient bien « que l'obligation de l'armistice devait être générale; en sorte qu'aucun prince, quel qu'il fût, ne pût le rompre sous prétexte de demandes ultérieures, mais on ne voulait point accorder d'autre garantie à Sa Majesté, parce que celle-là paraissait suffisante, ni même entrer dans l'explication de ces demandes ultérieures avant la signature des préliminaires ». Un verbiage aussi insidieux sembla pour nos plénipotentiaires une raison plus impérieuse encore de réclamer la communication préalable de ces demandes, et, de plus, la garantie, soit de tous les alliés, soit de l'Angleterre et de la Hollande, soit de la Hollande seule, garantie « par laquelle il fût dit qu'après l'exécution des préliminaires Sa Majesté très chrétienne ne pourrait être troublée, ni l'armistice rompu, pour quelque cause que ce pût être, jusqu'à la parfaite conclusion de la paix ». Les Hollandais alléguèrent que tant de précaution était superflu, « parce que tous les alliés étaient gens de bonne foi », et, « à l'égard des demandes ultérieures, qu'on ne pouvait nous en donner l'explication présentement, parce qu'on ne les avait pas communiquées aux États-Généraux, et que, s'ils les demandaient, on les soupçonnerait de vouloir se rendre maîtres des prétentions de leurs alliés ». A quoi les ministres de France répondirent qu'on avait eu tout le temps de se préparer là-dessus, et qu'il leur fallait, et la communication, et la garantie. Ils les prièrent de porter cette double demande à qui de droit. Comme leurs contradicteurs hésitaient à se charger de la mission, ils déclarèrent qu'ils s'en acquitteraient eux-mêmes au moyen d'une lettre directe au Pensionnaire. Avant de partir, Buys et van der Dussen s'ingénièrent pour amener le maréchal ou l'abbé à demander la Sicile seule, toujours sous la condition d'une intervention armée de Louis XIV en Espagne. Les Français « restèrent fermes à ne pas se relâcher sur Naples et les places de Toscane », tout en manœuvrant de manière à provoquer l'offre de la Sicile et de la Sardaigne. « Il n'y eut pas moyen d'en venir à bout ». Sans cesse, les Hollandais

en revenaient à la fatale condition. « Si Sa Majesté », conclurent-ils, « ne prenait pas sa résolution de s'unir avec eux contre le roi son petit-fils, il était inutile de traiter la paix davantage. » On ne pouvait, leur fut-il répliqué, chercher à connaître les intentions du Roi « sur un partage imaginaire » (1). Les émissaires de Heinsius ne s'attirèrent pas une riposte moins juste, quand ils se plaignirent des pourparlers engagés par le duc d'Albe et Bergeyck, afin d'obtenir que Philippe V demeurât à Madrid, « en offrant tous les avantages et toutes les sûretés que ces deux puissances pourraient demander pour leur commerce ». — Cela montre évidemment, firent remarquer nos ministres, « le peu d'intelligence qu'il y a présentement entre eux et nous ». A de certains autres passages de leur conversation, ils crurent aussi comprendre qu'on réclamerait « un dédommagement pour tout ce qui avait été brûlé ou détruit autrefois dans le Palatinat (2) ».

« J'ai fort approuvé », leur manda le Roi le 15, après en avoir délibéré en Conseil la veille (3), « le parti que vous avez pris de les réduire toujours à faire une demande positive, sans vouloir de votre part pénétrer un secret dont la découverte, facile à faire, vous aurait jetés en de nouveaux embarras, car, si je ne puis me résoudre à faire la guerre au roi d'Espagne, sous quelque prétexte que ce soit, l'horreur que j'ai de cette proposition est encore plus grande et plus légitime, lorsque mes ennemis le veulent forcer à se contenter d'un partage aussi disproportionné aux États qu'il possède que le serait le seul royaume de Sicile, que je vois qu'ils ont dessein de lui laisser. » Il n'importait pas moins d'obtenir explicitement la garantie, et de ne point oublier « les suites du traité de Landau fait et signé par l'Empereur avec l'Électrice de Bavière, la manière dont ce

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 10 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(2) Les plénipotentiaires à Torcy, 10 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(3) Torcy, *Journal*, p. 149-150.

prince en a usé envers le pape et les princes d'Italie, la conduite du duc de Savoye, etc... ». « Il est juste », poursuivait Sa Majesté, « que, cédant ce que je cède, je sois au moins assuré que les mauvaises intentions de celui qui troublerait ainsi le repos public seraient inutiles par l'opposition commune que ses propres alliés apporteraient à ses injustes entreprises. » Sa Majesté, du reste, trahissait son découragement. « Comme on ne doit pas attendre que la raison ni la justice, que vous avez mises dans tout leur jour, fassent impression sur des gens prévenus, je regarde présentement la rupture de vos conférences comme étant fort prochaine. J'ai fait au-delà de ce qu'on pouvait raisonnablement me demander pour les rendre utiles au repos public. » Si la rupture éclatait, le Roi tenait essentiellement à en décliner la responsabilité *coràm populo.* « Il est nécessaire que tout le monde sache que, dans le temps que je consentais à livrer et à démolir mes places avant même la signature de la paix, mes ennemis refusaient de garantir l'observation de la trêve jusqu'à la conclusion du traité;... que cette sûreté, consistant dans un simple écrit, leur a paru excessive, pendant qu'ils ne se croyaient pas encore assez assurés de la sincérité de mes intentions en recevant mes places.... Il faut aussi que le public soit instruit du refus constant qu'ils ont fait d'expliquer les prétentions qu'ils se réservaient à former sous le titre de demandes ultérieures. Cette manière de négocier, inouïe jusqu'à présent, fera voir que la continuation de la guerre ne me doit pas être imputée.... ». Louis XIV faisait aussi ressortir, en termes un peu amers, son impuissance actuelle sur son petit-fils [1] : « Ce serait en vain que je consulterais présentement le roi catholique sur le partage dont il se contenterait pour céder le reste de sa monarchie. Il se croit plus assuré que jamais de l'affection et de la fidélité de ses sujets. Il trouve en Espagne de nouvelles ressources pour soutenir la guerre.

[1] Torcy, dans sa lettre du 10 avril, avait déjà touché ce sujet.

Les troupes qu'il a sur pied sont payées. Vous jugez bien qu'il ne renoncera pas volontairement à sa Couronne, lorsqu'il espère de se maintenir sur le trône sans secours étrangers. Vous voyez même qu'il agit en Hollande indépendamment de moi... [1]. Il n'est pas impossible que, pour donner un nouveau degré de vivacité à ces négociations, le comte de Bergeyck offre à mes ennemis l'union du roi son maître avec eux pour me faire la guerre. » Finalement, Sa Majesté ordonnait à ses ministres de réclamer toujours une médiation. Les deux agents du roi de Pologne à La Haye, Gerstorf et Lagnasco, savaient ce qu'il leur mandait. Mais il n'y avait pas beaucoup plus à espérer avec Auguste qu'avec le Danemark [2].

Quand cette dépêche fut, le 17, entre les mains de nos deux pénitents de Geertruidenberg, elle accentua chez eux le désir de mettre fin le plus tôt, et le plus dignement possible, à une situation qui n'avait que trop duré à leur gré. Tandis que Louis XIV et Torcy vont rêver encore à la possibilité de concessions venant à la dernière heure des alliés, d'Huxelles et Polignac, déjà fort moroses [3], ne viseront plus qu'à leur faire rompre ostensiblement et avec éclat la négociation. « S'ils nous accordent tout le partage que nous leur avons demandé », mandèrent-ils le 18 à Torcy,

---

(1) V. A. Baudrillart, t. 1, p. 366-368.

(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 15 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.

(3) « Vous connaissez mieux que personne s'il y a de la bonne foi dans ceux qui traitent avec nous. Au moins, par notre conduite, nous espérons qu'on ne pourra douter de la nôtre, puisque nous n'avons point varié dans nos demandes, et que nous n'avons laissé aucune équivoque dans nos propositions. Ils nous auraient bien embarrassés, s'ils nous avaient pris au mot, car alors il eût bien fallu nous expliquer par une négative absolue sur la condition que vous savez, et ce n'est qu'à la faveur du silence qu'ils affectent de garder sur le partage que nous évitons de venir à une déclaration qui produirait infailliblement la rupture de toute négociation. Ainsi nous devons, en partie, à leurs ménagements, et, en partie, aux nôtres, la continuation des conférences, M. le duc de Marlborough espérant toujours qu'elles se rompront..... ». Les plénipotentiaires à Torcy, 13 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.

« nous nous sauverons sur la garantie et sur la communication des demandes ultérieures, afin de faire retomber sur eux.... la continuation de la guerre (1) ». Ils écrivirent, le même jour, au Pensionnaire : « Il serait à souhaiter, pour parvenir à une bonne paix, que, si MM. les députés viennent ici, ils fussent informés des dernières résolutions des alliés, pour nous dire nettement à quoi nous devons nous en tenir sur les demandes que nous leur avons faites, tant sur ce qui regarde le roi d'Espagne que sur la sûreté de la paix (2) ». Ce billet fut remis à du Puy, qui, de même que Petkum, avait obtenu l'autorisation de venir distraire un peu la monotonie des arrêts de rigueur imposés à nos plénipotentiaires. Mais du Puy ne le déposa que dans la soirée du 20 entre les mains de Heinsius. Sa visite donna lieu à quelques explications. « Il me parla », raconta du Puy aux intéressés, « sur votre idée d'un partage en homme qui désire sincèrement la paix, mais cela en général, et sans approuver ou rejeter formellement cette idée ». Au sujet de la garantie, « il dit ne pas bien comprendre ce que précisément vous demandiez à cet égard.... ». Toutefois, « il me laissa entrevoir qu'il regardait votre demande à cet égard moins comme une sûreté que vous recherchez que comme un moyen par lequel vous prétendez invalider les demandes ultérieures, et que jamais l'État n'y devait consentir par rapport à celles des puissances alliées, dont les ministres ne furent point entendus, lorsque l'on dressa les articles préliminaires. » Le premier magistrat de la Hollande ne dit rien sur la médiation que la France avait déjà offerte au roi de Pologne (3). Il paraîtrait qu'en somme Heinsius avait insisté auprès des États de Hollande, pour vaincre leur répugnance à renvoyer les députés à Geertruidenberg. Du moins Petkum l'assura à Torcy, en ajoutant

(1) Les plénipotentiaires à Torcy, 18 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(2) Les plénipotentiaires à Heinsius, 18 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(3) Du Puy aux plénipotentiaires, 21 avril 1710. — *Hollande*, t. 228.

qu'il répondait de la cession de la Sicile et de la Sardaigne, pourvu que la Cour de Versailles distribuât, aux bons endroits, 25 ou 30 mille écus (1). Il avait envoyé la veille la même information à Geertruidenberg (2). Également le 23, il avait mandé à Rouillé que, « si les plénipotentiaires ne mettaient pas parmi les autres propositions Sicile, Sardaigne et les côtes de Toscane, ils ne devaient s'attendre à aucune réponse,... et que les députés de cet État... avaient ordre de faire entendre que, si la France ne s'expliquait point autrement qu'elle n'avait fait jusqu'ici, il était inutile de continuer plus longtemps les conférences (3) ».

Le 24 avril, dans l'après-midi, Buys et van der Dussen revinrent donc au logis du maréchal et de l'abbé, mais sans réponse du Pensionnaire. Après avoir reproduit la plupart de ses raisonnements habituels, « Buys conclut nettement que, si les plénipotentiaires persistaient à vouloir des médiateurs, une explication des demandes ultérieures, une garantie pour la continuation de la trêve jusqu'au traité définitif, le royaume de Naples et les places de Toscane pour le partage du roi d'Espagne, enfin, s'ils ne déclaraient pas positivement que Sa Majesté forcerait ce prince à se contenter de celui que les alliés pourraient lui laisser, il ne croyait pas qu'ils pussent continuer davantage les conférences ». La réplique des deux Français ne tira pas le débat de l'ornière. Ils terminèrent même leur argumentation en déclarant « qu'au reste, si les États-Généraux voulaient rompre la négociation, ils n'avaient qu'à le leur mander expressément ». Il était évident que leur patience patriotique commençait à être à bout de forces.

Après ce premier assaut, qui avait été très court, Buys et van der Dussen revinrent le 25 au matin. Buys, cette fois, entra dans de grands détails. « Il s'est extrêmement attaché »,

(1) Petkum à Torcy, 24 avril 1710. — *Hollande,* t. 224.
(2) Petkum aux plénipotentiaires, 23 avril 1710. — *Hollande,* t. 224.
(3) Petkum à Rouillé, 23 avril 1710. — *Hollande,* t. 224.

racontèrent nos ministres, « à nous faire connaître, néanmoins sans rien nommer, qu'il nous serait aisé d'obtenir pour le partage du roi d'Espagne la Sicile et la Sardaigne [1], mais toujours avec la même condition, sur laquelle il nous a pressés vivement de nous expliquer plus que les autres fois. Il a dit que, si nous convenions sur l'un et sur l'autre, quoique nous n'eussions point à espérer de garantie formelle pour la continuation de la trêve, il ne serait pas difficile dans les préliminaires d'obtenir la réformation des termes équivoques dont nous pourrions être alarmés, et qu'après cela nous y trouverions toute la sûreté nécessaire par la ratification qui précéderait l'exécution des engagements de Votre Majesté, sans que nuls médiateurs se mêlassent de nos affaires.... ». A tort ou à raison, les plénipotentiaires ne cherchèrent pas « à approfondir ce que Buys semblait offrir pour équivalent de la garantie », ni « quels termes précis il prétendait substituer aux expressions équivoques et dangereuses qui régnaient dans les préliminaires ». Il est fort à croire, au surplus, que, l'eussent-ils mis au pied du mur, il eût encore trouvé moyen de se dérober, en passant par-dessus ou à travers. Ils préférèrent « tenir bon sur une garantie expresse et sur une explication de toutes les demandes ultérieures ». Buys riposta que le principe de la garantie n'était pas inscrit dans les préliminaires, qu'on ne pouvait rien y ajouter, et qu'on ne leur avait permis de venir en Hollande que pour découvrir un expédient sur l'article 37. Ce qui regarde la sûreté d'un traité, objectèrent d'Huxelles et Polignac, ne fait qu'un avec le traité lui-même. Sur cette réflexion, les Hollandais se levèrent brusquement, et répétèrent que « l'intention des États-Généraux était de rompre les conférences ». — Les États-Généraux sont les maîtres, répondirent en substance

[1] Ce trait permet d'apprécier la moralité de Petkum, qui sollicitait 25 ou 30 mille écus pour feindre d'arracher par ses bons offices une concession déjà faite tacitement.

d'Huxelles et Polignac, « et ils n'ont qu'à nous faire savoir leur résolution ». — Leur intention, en emboîtant le pas aussi vivement derrière leurs adversaires, était, et ils ne le dissimulèrent pas au Roi, de s'attirer une lettre de Heinsius, qui leur permît de déclarer de rechef les préliminaires non avenus (1). Le lendemain, ils complétèrent leur relation officielle par quelques lignes à Torcy. « Ces messieurs », lui écrivirent-ils, « nous ont dit encore que les demandes ultérieures ne seraient plus qu'un jeu d'esprit, si l'on nous donnait une garantie, parce que nous en serions quittes pour les refuser toutes, et qu'il n'y avait que la crainte de voir rompre l'armistice qui pût nous obliger à les accorder. » — « La paix est infaisable », concluaient-ils (2).

Torcy s'empressa de porter à Marly la dépêche, et le Conseil délibéra le 30 sur le parti à prendre. La situation militaire avait empiré depuis peu, car Douai venait d'être investi, et l'on n'espérait pas rassembler l'armée sous Péronne avant le 15 ou le 20 mai. Aussi le secrétaire d'État regardait-il au moins comme imprudent de révoquer encore le consentement donné en bloc aux préliminaires. Un jour on pourrait être heureux de saisir cette planche de salut. M. de Beauvilliers émit une opinion diamétralement opposée, et le souverain attendit à peine qu'il eût terminé « pour décider qu'il voulait se dégager des préliminaires (3) ». La lettre que Torcy dut récrire pour ses subordonnés, et qu'il récrivit le même jour, approuva donc hautement « le parti qu'ils avaient pris d'éviter tout éclaircissement sur les offres que les députés d'Hollande auraient pu leur faire pour tenir lieu de la garantie demandée ». Au surplus, la campagne étant ouverte, ils ne toléreraient pas bien longtemps les ministres du Roi au milieu d'eux. Ces derniers attendraient toutefois avec patience qu'on leur signifiât

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 25 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(2) Les plénipotentiaires à Torcy, 26 avril 1710. — *Hollande*, t. 224.
(3) Torcy, *Journal*, p. 168-170.

leur renvoi. Mais, au risque de le provoquer, ils annonceraient au Pensionnaire que Sa Majesté « révoquait absolument le consentement qu'elle avait bien voulu donner aux préliminaires, et que tout engagement de sa partétait rompu (1) ». Dans sa lettre personnelle du même jour, Torcy touchait à un point encore plus délicat. Il aurait désiré que les Hollandais eussent été mis en demeure d'expliquer de quelle manière, d'après les alliés, le Roi devrait se joindre à eux pour faire la guerre au roi d'Espagne. « Je suis persuadé », ajoutait-il, « qu'ils auraient été embarrassés à former un projet d'union, ou bien qu'ils auraient exigé des conditions si odieuses qu'elles auraient achevé de mettre toute la raison... du côté de Sa Majesté (2). »

Les récits ou commentaires colportés çà et là par Buys et son digne acolyte avaient déjà produit en Hollande une recrudescence notable et générale d'animosité, lorsque ces ordres y arrivèrent (3). « La dernière conférence », avait écrit Petkum, « est encore finie comme les précédentes, c'est-à-dire sans rien avancer; mais, au contraire, l'on s'y est éloigné plus que jamais. Le rapport de MM. les députés a fort aigri ici les esprits. » On prétendait que l'unique but de la France était de brouiller les alliés entre eux (4). Le 3 mai, les États-Généraux décidèrent dans la matinée de tout brusquer, si, au retour de leur courrier, les Français n'avaient pas de meilleures propositions à formuler (5). On peut juger par là de l'effet produit sur ces derniers par les instructions du 30 avril. Un courrier de l'État vint le 10, au matin, leur apporter une lettre du 9, non pas de Heinsius, mais tout simplement de Petkum, qui avait quitté le service

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 30 avril 1710. — *Hollande,* t. 224.

(2) Torcy aux plénipotentiaires, 30 avril 1710. — *Hollande,* t. 224.

(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 4 mai 1710. — *Hollande,* t. 224.

(4) Petkum à Rouillé, 30 avril 1710, et Petkum à Torcy, 29 et 30 avril. — *Hollande,* t. 224.

(5) Petkum à Woerden, 3 mai 1710. — *Hollande,* t. 224.

holsteinois pour devenir décidément un simple commissionnaire franco-batave. « On *(sic)* m'a ordonné », y disait-il, « de faire connaître à V. E. qu'on a cru inutile que MM. les députés se rendent encore à Geertruidenberg (1). » En somme, c'était un adieu décent plutôt qu'un congé en forme. « Nous ne savons pas quand la négociation pourra se renouveler », mandèrent nos deux envoyés à Torcy, « mais, si jamais on est assez malheureux pour être obligé à la recommencer sur le pied de celle qui vient de se rompre, on ne peut point dire ni quand ni comment elle pourra se terminer. » Ils exprimaient le vœu qu'à leur retour leur chef hiérarchique leur confiât quelque chose « des mesures qu'il prenait pour entamer une négociation avec la Cour de Vienne (2) ». En dépit de tout, leur intention était de partir seulement le samedi 17, afin d'être à même de recevoir encore un courrier du Roi. Deux ou trois jours auparavant, ils avertiraient le Pensionnaire (3).

Il n'en fallait pas tant pour redoubler les alarmes à Versailles. Villars, avant d'aller prendre le commandement de la dernière armée compacte qui restât à la France, n'avait pas caché à Torcy que, « l'État se trouvant exposé au hasard d'une journée », par suite de la nécessité de livrer bataille avant la fin du mois, « il avait cru devoir, comme un bon sujet, presser Sa Majesté de faire la paix à des conditions dures, même en déclarant la guerre au roi d'Espagne (4) ». D'autre part, il faut bien le confesser, Louis XIV avait presque autant de sujet de se plaindre de l'indocilité de Philippe V que de l'antipathie ingrate des Espagnols. Torcy ne crut pas devoir plus longtemps garder

---

(1) *Hollande,* t. 224.

(2) Nous ne savons à quelle velléité de Torcy il est fait ici allusion. Le t. 88 du fonds *Vienne,* qui embrasse les années 1708-1710, comme le t. 75 du fonds *Lorraine,* ne contiennent aucun renseignement à cet égard.

(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 10 mai 1710. — *Hollande,* t. 224.

(4) Torcy, *Journal,* p. 177.

pour lui ce qu'il avait sur le cœur. Après avoir témoigné, le 11, en plein Conseil, ses regrets de n'avoir pu mettre en pratique cette pensée trois semaines plus tôt, il affirma que, « si l'on pouvait faire la paix en promettant aux ennemis de l'argent pour faire la guerre en Espagne, l'état des affaires obligerait de conclure à ce prix ». Beauvilliers, Voysin et Desmarets penchèrent, avec des réserves diverses, vers cette opinion. Le second, néanmoins, manifesta la crainte « qu'une négociation entamée sur un pareil principe pourrait conduire par degrés à faire la guerre au roi catholique ». Le Chancelier, Pontchartrain, s'en expliqua sans contrainte. Il y avait longtemps, rappela-t-il, qu'il était d'avis « qu'il fallait employer toutes sortes de moyens pour sauver la France, quand même il s'agirait de faire la guerre au roi catholique ». A plus forte raison, il y avait lieu d'accorder des subsides. Il voyait d'ailleurs « peu de différence entre le parti de faire la guerre au roi d'Espagne ou de donner de l'argent à ses ennemis pour le détrôner ». Là-dessus, il s'éleva une altercation assez vive entre lui et M. de Beauvilliers. Le duc de Bourgogne, après avoir protesté, au nom de sa conscience, contre toutes les mesures qui pourraient nuire à son frère, se rangea néanmoins à l'avis commun. Le Dauphin s'y conforma à son tour, et le Roi invita Torcy à rédiger dans ce sens une dépêche qu'un exprès porterait en hâte à Geertruidenberg (¹).

Cette dépêche, écrite et expédiée le 12 mai, prescrivait aux plénipotentiaires de poser, avant de s'éloigner de Hollande, deux questions aux commissaires de Heinsius : 1° quel serait le partage que leurs maîtres se chargeaient de procurer à Philippe V ; 2° de quelle manière demanderaient-ils au Roi de se comporter à l'égard de son petit-fils pour l'obliger à accepter ce partage, étant bien entendu qu'il ne pouvait l'y disposer par la simple persuasion, et

(¹) Torcy, *Journal*, p. 177-179.

qu'il regardait comme une proposition barbare celle de lui déclarer la guerre? A aucun prix, Sa Majesté ne consentirait à mettre en campagne ni à fournir des troupes. « Mais », poursuivait-elle, « le besoin que mes peuples ont de la paix devient tous les jours si pressant que, si je pouvais l'acheter en donnant des sommes très considérables, je croirais cet argent bien employé, quelque usage que les puissances liguées contre moi pussent faire du prix dont j'aurais payé le repos de mes sujets. » Les deux agents français ne devaient toutefois user de ce blanc-seing que s'il paraissait de nature à produire un heureux résultat. De plus, il conviendrait qu'il se fît une « réforme », c'est-à-dire un désarmement parallèle, le Roi ne pouvant se procurer de fonds qu'au fur et à mesure qu'il congédierait ses troupes. Enfin, il faudrait « une explication sur l'article des demandes ultérieures ». Cette dépêche parvint le 14 à destination [1].

Buys et van der Dussen ne se rendirent que le 24 à Geertruidenberg, où ils trouvèrent nos deux plénipotentiaires, assez peu d'accord entre eux, à vrai dire, sur l'opportunité du départ, mais « fortifiés contre ce désir du retour » et pourvus « d'ordres clairs et précis » par une dépêche postérieure du 18 [2]. La lettre du Pensionnaire, que remirent d'abord ses chargés d'affaires, marquait toujours avec soin « qu'ils étaient venus pour écouter les nouvelles propositions ». Deux conférences eurent lieu le 25. Mais « il ne fut jamais possible de les engager à se déclarer positivement sur le partage qu'ils voulaient bien laisser au roi d'Espagne; ils se contentèrent de dire, comme ils ont toujours fait, que nous les avions assez entendus ». Après une ou deux ripostes, ils finirent cependant par ajouter « qu'ils tâcheraient de nous rendre service auprès de leurs alliés, pour obtenir d'eux la cession des royaumes de Sicile

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 12 mai 1710. — *Hollande*, t. 224.
(2) *Hollande*, t. 240. — Cf. Torcy, *Journal*, p. 182-183.

et de Sardaigne, à quoi ils comptaient de réussir ; mais que, cette cession ne se pouvant faire que dans la vue et sous la condition de mettre l'archiduc en possession réelle de l'Espagne et des Indes, nous devions leur déclarer nettement à quoi Votre Majesté prétendait s'obliger pour assurer la restitution effective de cette monarchie ». — « Tout ce qu'il vous plaira », leur répondirent nos diplomates, « hors de faire directement la guerre au roi d'Espagne ». Et, provisoirement, ils en demeurèrent là pour voir si « directement » serait relevé. Les autres répondirent qu'il n'existait que deux voies au monde pour obtenir un assentiment, « la persuasion et le contraire ». Soulevant le voile de leur pensée un peu davantage, les plénipotentiaires déclarèrent que, « si quelque chose pouvait suppléer à la force et produire le même effet, il n'y aurait rien qu'on ne pût demander à Sa Majesté et qu'elle refusât de faire. » L'intention ne fut pas comprise, ou on ne voulut pas la comprendre. Les Hollandais exigeaient qu'au bout de deux mois le Roi joignît ses forces à celles de la coalition. « Sans cela, il était inutile de songer à la paix », et il ne s'agissait pas « d'examiner si une chose était barbare ou non ». Risquant un nouvel effort pour les amener sur le terrain désiré, le maréchal et l'abbé leur firent remarquer que « ce n'était pas vouloir la paix que d'exiger toujours des conditions impossibles, et de ne pas chercher avec eux toutes celles qui seraient praticables, et dans lesquelles Sa Majesté ne refuserait pas d'entrer ». Les confidents de Heinsius « ne donnèrent aucun lieu de parler de subsides ». Il faut bien dire du reste que nos plénipotentiaires voyaient certaines raisons pour ne pas faire trop clairement cette avance, entre autres, « le peu de sûreté qu'ils offraient pour la continuation certaine de la trêve », et, d'autre part, le refus « d'expliquer mieux que les autres fois les demandes ultérieures ». Comme les Hollandais, à propos de la garantie, avaient répété que « la ratification seule des préliminaires dépouillés de leurs équivoques devait suffire », il ne leur fut pas encore parlé de la renonciation

que la France ferait des places de Toscane. Cette réserve était un moyen de « ménager le terrain [1] ».

Le Roi tint à réfléchir quelques jours avec ses conseillers ordinaires, et leurs réflexions durèrent du 28 mai au 15 juin [2]. Louis XIV, finalement, prit la résolution de courber la tête sous le malheur et d'accepter la plus dure des humiliations qu'on pût imposer à la juste conscience qu'il avait de sa grandeur en même temps qu'à son affection profonde et connue pour tous les membres de sa famille. A propos du rôle qui lui allait être assigné vis-à-vis de son petit-fils, « la voie de la persuasion », écrivait-il, « sera certainement inutile. Il ne reste donc que celle de la contrainte, et vous savez avec quelle horreur je l'ai toujours envisagée. Elle ne me paraît pas encore moins affreuse, mais la nécessité de la paix est si extrême que je prendrais le parti le plus opposé à mes propres sentiments, si j'étais assuré que la guerre finît, moyennant le consentement que je donnerais aux demandes opiniâtres de mes ennemis.... Quand il a été question d'un partage pour le roi mon petit-fils, ce n'a été de leur part que doute, indécisions, et tout au plus promesses de service auprès de leurs alliés pour obtenir d'eux la cession des royaumes de Sicile et de Sardaigne.... Je me suis enfin déterminé à condescendre aux instances odieuses de mes ennemis, plutôt que de prolonger une guerre aussi sanglante. » Torcy traçait ensuite la marche à suivre. Le premier point était de se bien assurer du partage que les alliés offriraient à Philippe V. Il faudrait demander la Toscane maritime, mais pour la forme seulement. Lorsque les Hollandais prétendraient que la France les aidât à chasser de Madrid le roi d'Espagne, il serait nécessaire de lutter d'abord. Enfin, on pourrait offrir « de contribuer par

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 26 mai 1710. — *Hollande*, t. 224. — Cf. Torcy, *Journal*, p. 188-189.

(2) V. Torcy, *Journal*, t. 192-194. Il n'est pas question de ce sujet dans le compte-rendu de la séance du 4 (p. 197-200). Sans doute, en raison de sa nature, il y a eu omission volontaire ou lacération ultérieure.

des sommes d'argent aux dépenses que les ennemis du roi d'Espagne seront obligés de faire pour la continuation de la guerre ». Si on acceptait cette contribution, la « réforme » devrait être stipulée. Si on refusait, d'Huxelles et Polignac prieraient « les députés de leur communiquer ce qu'ils penseront eux-mêmes sur les moyens d'unir les forces de Sa Majesté à celles de la République d'Hollande et de ses alliés pour porter la guerre en Espagne ». Chacun devant y contribuer de son côté, il était juste que le Roi sût quelles assistances il serait tenu de fournir, car, autrement, on pourrait toujours trouver qu'il n'avait pas fait assez. Il importait essentiellement que des explications complètes fussent échangées sur cette éventualité, ainsi que sur les demandes ultérieures. Dans le cas où elles paraîtraient satisfaisantes, il ne serait pas impossible de convenir de la paix. Dans le cas opposé, tout espoir était perdu [1].

C'était dans un vrai nuage de pessimisme et une sorte de névrose que vivaient depuis plus d'une semaine nos ministres à Geertruidenberg. Un publiciste, la Blinière, avait été pour eux prendre l'air du pays. Il avait hanté tour à tour Duvenvoirde, Foscarini, envoyé de Venise, enfin le Pensionnaire en personne. Il avait rapporté de son voyage la certitude que d'Huxelles et Polignac, selon leur propre expression, ne discutaient qu'avec « deux hommes mal intentionnés [2] ». Heinsius n'avait point encore pardonné à la France la réception que lui avait faite Louvois vingt-cinq ans auparavant. L'auteur de l'article 37, c'était lui. Il avait raillé devant la Blinière les doléances des plénipotentiaires. « Ils ont du bon saumon », avait-il dit, « ils peuvent se promener sur l'eau, et envoyer chercher leurs provisions à Bréda [3]. » Ces espiègleries grossières avaient ajouté encore à l'indignation personnelle d'un maréchal de

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 5 juin 1710. — *Hollande,* t. 224.
(2) Les plénipotentiaires à Torcy, 7 juin 1710. — *Hollande,* t. 225.
(3) Relation de la Blinière, 26 mai 1710. — *Hollande,* t. 228.

France et d'un abbé, qui sans doute se considérait déjà un peu comme un futur prince de l'Église. Aussi restèrent-ils sur une extrême réserve dans les conversations qu'ils eurent avec leurs inquisiteurs politiques, revenus auprès d'eux, le 15, dans la soirée.

Dès le début, Buys et van der Dussen refusèrent formellement les places de Toscane. Quant à la Sicile et à la Sardaigne, ils voulurent bien laisser espérer qu'ils parleraient plus affirmativement après qu'on serait convenu des sûretés pour l'évacuation de l'Espagne. Les représentants de Louis XIV réclamèrent, en ce qui concernait le roi d'Espagne, un délai de six mois, et non de deux. Mais, comme pour détourner toute exigence de coopération militaire, ils proclamèrent très haut que son aïeul ne lui déclarerait pas la guerre par les préliminaires. Après quoi, ils demandèrent aux députés, sur un ton que nous ne connaissons pas, mais qui pouvait confiner au sarcasme, quel serait leur plan pour cette coopération à main armée. L'interrogation parut embarrasser les Hollandais. Ce fut alors que d'Huxelles et Polignac offrirent des subsides, mais comme d'eux-mêmes, en s'excusant de n'avoir aucun ordre, afin de faire seulement leur rapport. Les Hollandais les payèrent de la même monnaie, en excipant de leur ignorance. Ils affirmèrent seulement que c'était à la France de faire le plus de sacrifices, étant responsable de tout le mal. Comme sûreté du paiement, ils exigèrent en tout cas trois ou quatre places « en otage ». Il leur semblait également naturel que Douai, à la paix, suivît le sort de Lille, dont il constituait une dépendance. En revanche, ils faiblirent un peu sur leur ancien refus d'expliquer ce qu'ils entendaient par demandes ultérieures (1). Bref, quoique les deux Français fussent assez sensiblement restés en-deçà de leurs pouvoirs, peut-être même de la tendance générale de

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 17 juin 1710. — *Hollande,* t. 225.

leurs instructions, — et ce fut un inappréciable bonheur pour la France, — il devait sembler à La Haye qu'un champ fécond s'ouvrait pour négocier.

Mais, à La Haye, précisément, les esprits semblaient de plus en plus se fermer aux dispositions conciliantes. Depuis quelques semaines déjà, Sinzendorf et Townsend redoublaient d'efforts pour rendre tout à fait stérile l'apparente condescendance des États-Généraux (1). « Les Impériaux travaillent à empêcher la prochaine conférence », assurait Petkum à Torcy (2). L'ambassadeur impérial, se méfiant sans doute des Hollandais, désirait assister à leurs entrevues. Quant aux Anglais, sans victoires nouvelles, c'en était fait de la fortune de Marlborough et du ministère whig. En définitive, les chefs de la coalition restaient inexorables (3). Aussi ne fut-ce pas leurs deux drogmans ordinaires qu'ils renvoyèrent à Geertruidenberg, mais simplement Petkum, armé, il est vrai, d'une note de Heinsius, qu'il avait écrite de sa main, sous la dictée du Pensionnaire et au nom de tous les alliés (4). De vive voix, l'ex-diplomate holsteinois (5) apprit

---

(1) V. le « Mémoire » de Sinzendorf pour protester contre la cession de la Sicile au duc d'Anjou. — *Hollande*, t. 225.

(2) Petkum à Torcy, 20 mai 1710. — *Hollande*, t. 224. Cf. Petkum à Torcy, 23 mai et 10 juin 1710. — *Hollande*, t. 224 et 225.

(3) Molo à Torcy, 25 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.

(4) « Les alliés m'ont chargé de dire à Vos Excellences que l'État aussi bien que les alliés avaient conféré et délibéré sur les propositions que MM. les plénipotentiaires avaient faites en dernier lieu à MM. les députés de l'État; mais, les ayant bien considérées, l'on avait trouvé que *la nouvelle proposition n'est pas acceptable, parce qu'elle entraînerait une guerre nouvelle qu'on veut en toute manière éviter. Ainsi, les alliés prétendent avoir l'Espagne et les Indes, selon les préliminaires;* et, lorsque ce fondement est posé, l'on continuera les conférences sur tout le reste. Mais, si l'on refuse ce fondement, l'on ne croit pas que les conférences se puissent continuer avec utilité. » — Du 22 juin 1710, au soir. Les mots soulignés l'avaient été par ordre de Heinsius. — *Hollande*, t. 228.

(5) Il sollicitait en ce moment un secours du Roi, sous forme de 8 ou 10 passeports en blanc, pour les vendre à des pêcheurs de hareng hollandais. V. Petkum à Torcy, 5 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.

qu'après de grands débats l'assemblée des États de Hollande avait enfin décidé de rejeter « absolument » les offres du Roi. Heinsius lui-même, racontait-il, avait tourné son rapport de manière à faire croire que ces offres n'étaient pas acceptables, parce qu'elles entraîneraient une nouvelle guerre. On aurait voulu maintenant que Louis XIV se chargeât à lui seul de l'exécution militaire contre le rival de Charles III, et qu'il y employât le temps que durerait la trêve obtenue moyennant la livraison de ses places. Dans la pensée des alliés, c'était bien la moindre compensation qui fût due pour le sacrifice bénévole de la Sicile et de la Sardaigne. « Ces gens-là », écrivirent nos diplomates, « ne songent qu'à reculer, dès qu'on les met au pied du mur (1). »

Le même jour, le Roi faisait écrire également aux plénipotentiaires. Il approuvait l'extrême prudence de leur conduite. « Se relâcher trop facilement » ne lui paraissait pas un bon moyen d'avoir la paix. Aussi louait-il la façon dont ils ménageaient leurs pouvoirs. Il espérait que les subsides auraient la vertu de satisfaire les Hollandais, puisqu'en somme les députés n'avaient affiché d'exigences que « sur la qualité de la somme et la sûreté du paiement ». Le succès général de la campagne n'ayant pas été jusqu'ici aussi favorable aux alliés qu'ils l'avaient espéré, il fallait mettre à profit les circonstances. Les plénipotentiaires diraient donc que Sa Majesté avait approuvé l'idée qu'ils avaient eue de proposer des subsides, pourvu que la demande en fût faite par ses ennemis, et que le chiffre n'en parût pas exorbitant. Elle voulait bien les régler sur le pied de ce qu'il lui en coûtait pour l'armée qu'elle entretenait en Espagne, soit cinq cent mille livres par mois. La somme pourrait, dans la discussion, être peu à peu augmentée, doublée même, c'est-à-dire portée à un million. Toutefois, la dette commencerait seulement à courir à l'expiration du terme donné au roi d'Espagne pour se décider, ne

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 23 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.

fût-ce que trois mois. Elle s'éteindrait en même temps que la guerre d'Espagne. Quant aux sûretés du paiement, le Roi « en donnerait de telles qu'on ne pourrait avec raison lui en demander de meilleures ». Il n'y aurait plus lieu, après cela, de remettre en dépôt les quatre places exigées. Cependant Sa Majesté se prêterait encore à cette rigueur, s'il le fallait, pourvu que le choix des quatre places lui fût laissé. Ces places serviraient de gage, tant du paiement des subsides que du reste des engagements contractés. Louis XIV se montrait même résigné à un plus rude sacrifice. « Je vous confie », disait-il, « que je veux bien ajouter encore la cession de l'Alsace à tant d'autres sacrifices que j'ai déjà faits pour procurer le repos à mes peuples. » Il se réservait seulement Belfort ainsi que Landscron. D'ailleurs, il comptait que la province tout entière serait attribuée au duc de Lorraine (probablement à titre d'échange), et que le duc, comme il était dit dans les préliminaires, en ferait démolir les places à ses frais. En outre, deux concessions en sens inverse étaient subordonnées à celle-là, à titre de réciprocité : d'abord, l'abandon complet de toutes « les demandes ultérieures », et, ensuite, « le rétablissement des Électeurs de Cologne et de Bavière ». L'abandon « des demandes ultérieures » des Hollandais pourrait même leur être payé en particulier par le don de Valenciennes. « Je remets à votre prudence », disait Sa Majesté en posant la plume, « d'user quand vous le jugerez à propos du secret que je vous confie [1]. »

Torcy porta le 28 à son maître le rapport envoyé le 23 par les plénipotentiaires, et qui était resté fort longtemps en route. Le Conseil le mit le lendemain en discussion. « On conclut que le parti de la guerre l'emportait en Hollande sur les pacifiques,... et que Marlborough, sachant que sa perte était attachée à la paix, employait tous ses efforts,

---

[1] Le Roi aux plénipotentiaires, 23 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.

tout son crédit, pour l'éloigner [1]. » Une lettre de Petkum, également du 23, également reçue le 28, ne fit que confirmer tous les déboires de la politique française [2]. La réponse cependant qui fut envoyée à d'Huxelles et à Polignac n'avait en aucune façon pour but de mettre un terme aux conférences. Seulement, Sa Majesté n'entendait pas que Petkum, qui n'avait aucun caractère officiel, se fît le messager des États-Généraux. Elle voulait que les deux députés *ad hoc* vinssent répondre en personne à ses nouvelles ouvertures. Ceci dit, elle affirmait qu'elle n'avait plus sur le roi d'Espagne l'influence qu'on lui supposait. Persuadée d'ailleurs qu'il n'accepterait jamais un « partage » aussi réduit que celui dont il était question, elle aimait mieux cesser d'y prétendre pour lui que de lui faire la guerre. — « Je vous permets », disait-elle, « lorsque vous verrez les choses portées à la dernière extrémité,... d'abandonner le partage dont ils étaient convenus pour le roi d'Espagne et de m'engager à donner par mois à ses ennemis les sommes que je vous ai marquées par ma dépêche du 23e de ce mois, pourvu qu'à cette condition je ne sois point obligé de lui faire la guerre. Ménagez ce dernier ordre [3]. »

Les semi-otages de Geertruidenberg, avant de recevoir ces instructions désespérées le 2 juillet, avaient eu encore à inscrire bien des heures maussades sur leur calendrier. Les épîtres, qui leur parvenaient de temps en temps de Petkum ou de du Puy [4], n'étaient pas faites pour les distraire de la contemplation forcée du Biesbosch, de ses eaux grisâtres et de ses prairies, indéfiniment verdoyantes. Sans attendre autre chose qu'un refus, ils adressèrent à Petkum une lettre destinée à Heinsius [5]. Les « signes du temps » que Petkum,

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 214.
(2) Petkum à Torcy, 23 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.
(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 29 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.
(4) V. celles de Petkum à Torcy, du 26 juin 1710, et de du Puy à Torcy, du 27 juin 1710. — *Hollande*, t. 225.
(5) Les plénipotentiaires à Torcy, 2 juillet 1710. — *Hollande*, t. 226.

le lendemain, communiqua directement à Torcy n'étaient pas encourageants. Pour lui, « il ne comprenait pas comment MM. les députés avaient prêté l'oreille à la proposition de MM. les plénipotentiaires de racheter la guerre d'Espagne par une somme d'argent. Encore hier, M. Heinsius lui avait dit que, sans que la France se chargeât de l'évacuation de l'Espagne et des Indes, cet État ne consentirait jamais à faire la paix, en laissant Sicile et Sardaigne au roi Philippe (1) ». Néanmoins, le 4, le Pensionnaire le chargea de faire savoir à d'Huxelles et à Polignac qu'il allait ordonner aux députés de retourner à Geertruidenberg. Par malheur, Buys étant absent « de la part de l'État », ils ne pourraient guère y aller avant le dimanche suivant (2). Ce ne furent pas toutefois les deux députés qui débarquèrent le 9 juillet, au matin, mais un « courrier », porteur d'une lettre, où Buys et vàn der Dussen, après avoir rappelé le « Mémoire » remis par Petkum, ajoutaient : « Nous nous trouvons disposés, Messieurs, d'entrer en conférence, si vous êtes en état de nous dire les sentiments du Roi votre maître sur la proposition. Ainsi, Messieurs, aussitôt que vous nous en donnerez avis, nous nous rendrons à Geertruidenberg (3). » Les ministres du Roi tirèrent de ce billet la conséquence qu'ils ne devaient plus attendre personne, « à moins de prendre d'avance l'engagement de leur répondre ici positivement sur la proposition portée par le sieur Petkum, c'est-à-dire sur la demande exorbitante que font les alliés d'obliger Votre Majesté à se charger seule de l'évacuation de l'Espagne et des Indes ». Ils s'étudièrent à répondre dans un style qui ne pût les compromettre et laisser lieu « de les prendre par leurs paroles (4) ».

(1) Petkum à Torcy, 3 juillet 1710. — *Hollande,* t. 226.
(2) Petkum à Torcy, 4 juillet 1710. — *Hollande,* t. 226.
(3) 8 juillet 1710. — *Hollande,* t. 228.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 9 juillet 1710. — *Hollande,* t. 226.

« Messieurs, nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 8 de ce mois. Le « Mémoire » que le sieur Petkum nous a montré n'étant écrit, ni signé, ni autorisé par personne qui eût pouvoir de MM. les États-Généraux, nous n'avons pu le regarder comme une proposition venant de leur part, d'autant plus qu'il était conçu en des termes généraux et ambigus, qu'on ne peut trop écarter dans une affaire de l'importance de celle dont il s'agit. Vous savez de plus, Messieurs, que nous attendions alors la réponse que vous nous aviez fait espérer sur les offres que nous vous avions faites conformément aux préliminaires, et que vous n'aviez point désapprouvées, puisque vous étiez entrés de vous-mêmes dans les moyens convenables pour tout finir, sur lesquels, de notre côté, nous nous étions engagés à vous donner des réponses positives. Mais, comme aujourd'hui, en avouant le « Mémoire » apporté par le sieur Petkum, vous paraissez sortir des préliminaires et changer tout le plan de la négociation, il eût été au moins à désirer que vous eussiez pris la peine de venir ici, comme nous l'avons demandé à M. le conseiller Pensionnaire, pour nous expliquer nettement les intentions de la République, et nous vous aurions répondu suivant nos pouvoirs, comme nous sommes toujours en état de le faire (1). »

La tactique adroite par laquelle les plénipotentiaires français avaient transformé leur attitude jusque-là passive en offensive hardie, sans rien dire du reste qui pût les engager de près ou de loin à quelque chose, produisit l'effet attendu. Les Hollandais, pris en flagrant délit d'incorrection, n'osèrent pas assumer la responsabilité d'une rupture inévitable, et, le 13 juillet, ils daignèrent, à Geertruidenberg, accorder une dernière audience au maréchal et à l'abbé. Ils n'eurent pas cependant assez de sagesse pour abandonner le mauvais point de départ qu'ils avaient

(1) Les plénipotentiaires aux députés des États-Généraux, 9 juillet 1710. — *Hollande*, t. 226.

adopté, et prétendirent « avec hauteur » n'être venus que pour apprendre la réponse du Roi à la proposition déposée par Petkum au nom de tous les alliés. « Ils voulaient que Sa Majesté se chargeât seule, ou de faire consentir le roi d'Espagne » à sa déposition, « ou de le déposséder dans le terme de deux mois, au bout duquel, si cela n'était pas fait, la trêve serait rompue et la guerre recommencerait, quoique Sa Majesté très chrétienne eût exécuté tous les autres préliminaires ». A la rigueur, ils admettaient que les troupes qu'ils avaient en Catalogne et en Portugal pourraient aider celles de la France, mais pendant la trêve seulement. Quant aux subsides, ils refusaient péremptoirement de s'en contenter. « Toute la modération qu'ils pouvaient apporter présentement à l'article 37 consistait à donner un partage à Philippe V, soit qu'il servît à quelque chose, ou qu'il ne servît à rien; mais, pour l'obligation contenue dans cet article d'exécuter réellement, dans le terme de deux mois après le refus, la restitution actuelle de cette monarchie aux périls, risques et fortune de Votre Majesté, sans qu'ils dussent se mêler pour cela d'autre chose que de la recevoir de ses mains, résolûment, ils ne s'en relâcheraient jamais. » A toutes les réfutations, ils répliquèrent que rien n'était plus aisé à Louis XIV que de retirer d'Espagne le souverain qu'il y avait placé. Ils ajoutèrent que, « si cela était impossible, la continuation de la guerre contre la France ne l'était pas. » Dans le cas où le Roi subirait ces affronts sans rougir, ils parleraient positivement de partage, et apporteraient des facilités pour les demandes ultérieures. Afin « de profiter de l'abandonnement du partage et n'avoir rien à se reprocher », d'Huxelles et Polignac « mirent tout en usage » afin de leur faire dire « ce qu'ils rabattraient de leurs conditions, en cas que Sa Majesté se laissât persuader ». Les deux Hollandais ne consentirent même pas à transmettre cette question à leurs alliés, et répétèrent que « Sa Majesté pouvait prendre ou laisser le partage, sans qu'elle pût s'exempter de livrer l'Espagne et les Indes ». En se retirant,

ils fixèrent un délai de quinze jours pour le retour des ordres du Roi, et une entrevue définitive, s'il y avait lieu [1].

« La rusticité des députés » hollandais, suivant l'expression de Torcy, produisit, le 16, dans le Conseil une légitime indignation. Le secrétaire d'État pour les affaires étrangères « crut qu'il n'y avait que de la bassesse sans profit à laisser plus longtemps les plénipotentiaires en Hollande ». Bien que quelques-uns eussent opiné pour une quinzaine de jours de patience, finalement, l'ordre de retour immédiat fut expédié le lendemain. Nos ministres pourraient rester néanmoins, pour peu qu'il surgît un incident favorable ; en cas contraire, il conviendrait de publier une lettre d'adieu dûment motivée [2]. Le maréchal et l'abbé devaient, en tout cas, attendre la réponse qui y serait faite, et Torcy leur traçait le plan de cette apologie si importante pour l'opinion publique [3]. La paraphrase officielle de ce thème fut expédiée à Heinsius le 20 juillet [4]. Le 25, la réponse de la commission présidée par Randwijck parvint à Geertruidenberg sous la date du 23. Elle avait été libellée après communication, non pas seulement aux États-Généraux, mais encore aux ministres des alliés. Comme elle était absolument négative [5], d'Huxelles et Polignac prirent, à leur immense satisfaction, la route de Paris, où ils mirent pied à terre le 29. La négociation ne devait plus être remise à flot en Hollande [6].

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 13 juillet 1710. — *Hollande,* t. 226.

(2) Torcy, *Journal,* p. 222-224.

(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 16 juillet 1710. — *Hollande,* t. 226.

(4) *Hollande,* t. 226. — Cf. *Actes,* etc. de la paix d'Utrecht, t. 1, p. 98-105, et les procès-verbaux des États-Généraux reproduit, p. 106-141.

(5) V. Lamberty, t. 6, p. 64.

(6) Les conférences de Geertruidenberg ont fourni à Fénelon, comme celles de 1709, la matière d'un libelle particulier, qui ne lui fait guère honneur, et montre en lui un esprit infiniment plus brouillon que modeste. L'auteur du charmant *Télémaque* a eu tout à fait tort de chercher à distraire les ennuis de son exil en appliquant à des événements politiques fort mal connus de lui, ou à certaines questions

Au moment où Louis XIV voyait ainsi lui échapper le fruit de ses longs efforts pacifiques auprès des États-Généraux, il se trouvait également frustré, comme deux ans auparavant, après l'échec déplorable du maréchal de Matignon, des résultats éventuels d'une diversion, à la fois politique et militaire, en Écosse, sur laquelle il avait compté quelque temps pour décider enfin les Anglais à poser les armes. Le 1er janvier 1710, il avait fait appeler le maréchal d'Estrées pour lui annoncer qu'il lui confiait le commandement en chef de la nouvelle expédition (1), dont Villars lui-même avait parlé à Mme de Maintenon « comme du seul événement pouvant donner moyen de faire la campagne prochaine (2) ». Le Roi avait, en outre, chargé le brigadier Hooke, fort au courant des tentatives de ce genre, de rédiger un projet, qui fut remis vers la fin de janvier. Torcy s'était montré favorable aux idées de Hooke. Il admettait à la fois la véracité de ses relations sur l'état intérieur du pays et l'espoir « que la révolution d'Écosse était une ressource pour changer les affaires (3) ». La décision était cependant demeurée en suspens, faute de moyens en permettant l'exécution, lorsque, vers le milieu de juillet, le fils aîné du duc de Perth, lord Drummond, envoya un officier de ses intimes dire au « chevalier de Saint-Georges », puis à Torcy, qu'avec l'assistance de mille hommes seulement et la présence du « chevalier », le parti de son père se faisait

---

de droit, plus obscures encore pour lui, des procédés de dialectique qui n'ont de valeur qu'en théologie, et qui, dans d'autres domaines intellectuels, ne servent qu'à sortir *ad libitum* du bon sens par la porte du sophisme. La seule vérité qui se dégage de ces amas de subtilités dogmatiques et prétentieuses est ce juste aveu : « Je suis très mal instruit du véritable état des affaires générales ». Il était donc à propos de se taire, de ne plus se laisser fausser l'esprit par les gazettes de Hollande, et de se renfermer dans les nobles fonctions de la charité épiscopale, au lieu de faire *ex cathedrâ* la leçon à Louis XIV.

(1) Torcy, *Journal*, p. 89-90.

(2) Torcy, *Journal*, p. 64.

(3) Torcy, *Journal*, p. 119.

fort de rétablir la royauté légitime, au moins en Écosse. Malheureusement, le 16 juillet, « l'affaire agitée au Conseil, on y trouva les mêmes difficultés qui avaient toujours arrêté de pareilles entreprises ». La « reine d'Angleterre », consultée à Saint-Germain par Torcy lui-même, acheva de désillusionner le gouvernement français [1]. Le 20 du même mois, le Conseil mit fin à toutes ces chimères, « les moyens d'exécuter le projet manquant absolument [2] ».

Un moment, on en revint, à Versailles, au projet d'une médiation, peut-être d'une intervention, de la Russie, l'unique puissance qui fût demeurée neutre dans l'Europe chrétienne. Les conquêtes, grâce auxquelles Pierre-le-Grand venait de mettre le pied sur la Baltique, lui avaient valu la jalousie permanente des Anglais et des Hollandais, « qui voulaient être les voituriers de toutes les nations ». On pensa donc à envoyer au vainqueur de Pultava M. de Besenval, résidant alors à Danzig, afin de lui faire toucher du doigt l'incompatibilité préexistant entre ses intérêts et ceux des puissances maritimes. Après quoi, « on pourrait lui offrir un traité de commerce avec la France et avec l'Espagne, lequel ne serait pas moins avantageux aux deux Couronnes qu'à la Moscovie ». En outre, « si on intéressait la gloire du tzare en lui faisant entendre que les deux Couronnes accepteraient sa médiation pour la paix, il en serait vraisemblablement touché, d'autant plus que, si les ennemis la refusaient, on ménagerait peut-être une ligue entre ce prince, les rois de Danemark et de Pologne et l'Électeur de Brandebourg [3] ». Cette idée souriait de plus en plus à nos plénipotentiaires de Geertruidenberg, à mesure qu'ils assistaient à l'évanouissement de leurs espérances [4]. Elle finit

---

(1) Torcy, *Journal*, p. 225-226.

(2) Torcy, *Journal*, p. 227.

(3) « Mémoire sur une négociation à faire pour le service du Roi, » 1710. — *Moscovie*, t. 3, fol. 110-115.

(4) « Si le Roi veut bien s'entremettre pour procurer la paix entre le roi de Suède et le czar, l'occasion serait favorable pour demander à son

par plaire aussi au gouvernement français, d'autant plus que Rakoczy donnait de son côté le même conseil (1). Seulement, ce ne fut pas Besenval, mais Baluze, qui repassa une seconde fois auprès du tzare afin de développer ces germes de bonne intelligence (2). De son côté, Pierre-le-Grand, le 15 juillet 1710, délivra une lettre de créance à un gentilhomme, son sujet ou son vassal, de Krock, jusqu'alors au service du Roi dans le régiment de Courvillon (3). Les instructions de Baluze lui prescrivaient d'aller jusqu'à offrir le trône de Hongrie au tzarévitche Alexis. Baluze réussit bien à rejoindre le tzare à Iaworow en Galicie. Mais il était à ce moment uniquement préoccupé de ses préparatifs militaires contre la Porte, et Baluze ne fut qu'assez froidement reçu. D'ailleurs, Pierre avait l'esprit de plus en plus prévenu contre la France, que nos ennemis lui avaient dépeinte comme excitant les ministres du Sultan à lui faire la guerre. Il se contenta de répondre à l'envoyé français que ses démêlés à Constantinople ne lui permettaient point pour le moment de songer à d'autres entreprises (4).

Il ne restait donc plus à la France, tout en étudiant le parti qu'elle pourrait tirer des affaires du nord (5), qu'à

---

tour que le czar s'entremît de la paix générale entre la France et les alliés. Ce prince a si bien fait qu'il s'est rendu considérable. » Les plénipotentiaires à Torcy, 23 juin 1710. — *Hollande,* t. 225.

(1) Torcy, *Journal,* p. 121-122.

(2) Lettre de Versailles, 3 juillet 1710. — *Moscovie,* t. 3, fol. 149.

(3) *Moscovie,* t. 3, fol. 146.

(4) On trouvera de plus amples détails sur cet épisode dans le t. 34 du *Sbornike* publié par la Société impériale d'histoire de Saint-Pétersbourg. — V. notre *Appendice.*

(5) Dès le 24 juillet 1710, Louis XIV, après avoir informé Besenval de son échec définitif à Geertruidenberg, lui traçait à grands traits la politique à suivre dans le nord, soit en y étouffant, soit en y prolongeant les hostilités (*Pologne,* t. 123, fol. 276-278). « Mon intention », continuait-il le 31 du même mois, « est de faire encore de nouveaux efforts, s'il est possible d'attirer la ligue du nord dans mes intérêts et d'obliger les princes dont elle est composée à retirer leurs troupes pour défendre leur propre cause. » (*Pologne,* t. 123, fol. 300-301.) Le ministre saxon Fleming, à cette époque, assurait à Besenval que, moyennant des

subir une fois de plus le résultat de ces jeux sanglants de la brutalité et du hasard qui s'appellent la guerre, puisque ni l'Écosse ni la Moscovie ne lui donnaient ce qu'elle en avait attendu. Elle ne disposait plus que d'un tronçon d'épée, mais ce tronçon d'épée, qu'elle brandissait encore, était solide autant qu'illustre, et lui avait suffi en bien d'autres épreuves. C'était celui qui avait brillé dans sa main épuisée, mais toujours vaillante, au lendemain des désastreuses journées de la Mansourah, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Pavie. Oubliant paternellement les velléités d'ingratitude de son petit-fils et des Espagnols, Louis XIV leur envoya Vendôme, et Vendôme ne tarda guère à ramener le succès sous les étendards de Philippe V. Mais une bien autre force, une loi providentielle, celle des compensations nécessaires, la vicissitude vengeresse des choses humaines, commençait à lutter pour notre cause, et allait décider sa victoire finale. Le peu de répit que Polignac et d'Huxelles, Polignac notamment, avaient gagné à la France, par un obscur et profond instinct des éventualités politiques, de cette vérité surtout que le malheur n'est jamais éternel, ce répit devait permettre à l'imprévu de jouer son rôle, souvent si extraordinaire et si déconcertant, dans la terrible crise où se débattait l'Europe occidentale. Toutefois, ce n'était pas d'Espagne, encore bien moins d'Allemagne, — il n'y avait plus à penser aux États-Généraux, — qu'il était écrit que viendrait pour nous le salut. C'était d'un pays d'où le bonheur nous avait bien rarement souri, de l'Angleterre. Mazarin, il est vrai, avait su en tirer la paix des Pyrénées, grâce à la complicité intelligente de Cromwell. La reine Anne et ses habiles conseillers étaient appelés à l'honneur de donner au monde la mémorable pacification d'Utrecht.

---

subsides raisonnables, Auguste, le roi de Danemark et, sans doute aussi, celui de Prusse retireraient leurs mercenaires à la coalition. (Besenval au Roi, 8 et 29 juillet 1710. — *Pologne*, t. 123, fol. 293 et 348.)

CHAPITRE SEPTIÈME.

LES PRÉLIMINAIRES DE LONDRES.

Quoi qu'on en ait dit, la révolution ministérielle qui, dans le courant de 1710, s'accomplit en Angleterre, n'avait pas eu pour cause efficiente l'impatience de la reine Anne contre la duchesse de Marlborough, ni la préférence donnée par la souveraine à un officier de fortune convoitant un régiment sans colonel. Lorsqu'après avoir écarté des affaires le gendre même de Marlborough, Sunderland, elle se décida, le 7 août 1710, à signifier également son congé au lord *treasurer*, Godolphin[1], Anne, n'était, en somme, que l'exécutrice altière des désirs inconscients ou patents de son peuple. Le despotisme sans frein des whigs avait amené quantité de mécontents, surtout dans l'Église anglicane, à concevoir certains doutes irrévérencieux sur la légitimité comme sur l'utilité du coup de force qui avait détrôné Jacques II. Le pasteur Sacheverell, ayant exprimé publiquement quelques-uns de ces scrupules et de ces regrets, s'était vu poursuivre en plein Parlement. Il avait, il est vrai, sauvé sa tête, mais

(1) M. Burton (t. 3, p. 64-70) a donné quelques détails intéressants sur cette crise.

non pas sans s'entendre condamner à trois années de silence [1], peine sévère pour un apôtre religieux et politique. D'autre part, le commerce britannique souffrait profondément de la longue durée de la guerre, surtout des corsaires. Trois ans plus tôt, le comte Wharton et lord Haversham avaient patronné à la première Chambre les doléances des shériffs et des gros négociants de la capitale [2]. L'impôt foncier pesait plus lourdement que jamais sur les propriétaires [3]. Quelques semaines après le renversement du ministère qu'on pourrait appeler « de Marlborough », de nouvelles élections eurent lieu, et, ce qui n'était pas fréquent sous Guillaume III, elles donnèrent raison à la Couronne. Le révérend Sacheverell, le grand agent électoral des tories, fut porté en triomphe, malgré le respect dû à la haute et basse justice des Parlements. Le moment semblait venu pour les hommes d'État anglais de virer de bord. En présence des concessions de Louis XIV, la guerre n'avait plus d'ailleurs de raison d'être à leur point de vue.

Il était même à craindre, au commencement de 1711, qu'elle ne devînt plus périlleuse pour eux que par le passé, et de plus d'une manière. Le 9 décembre 1710, à Brihuega, près de Villaviciosa, le corps d'armée de Stanhope avait été surpris et fait prisonnier par Vendôme et Philippe V. Le lendemain, celui de Stahremberg, arrivé trop tard au feu, était détruit. Simultanément, la situation militaire s'assombrissait, non pas encore dans le nord-est, mais dans le sud-est de l'Europe. Le 20 novembre 1710, le Sultan avait déclaré la guerre aux Moscovites, et envoyé jusqu'à Bender un de ses ministres pour déchaîner de rechef Charles XII contre Pierre-le-Grand. Le but de la Porte n'était rien moins que de reconquérir Azove et le reste, puis, de rétablir sur le trône de Pologne Stanislas, qui, de

(1) Smollett, *Histoire d'Angleterre*, trad. Targe, t. 17, p. 329-348.

(2) Burton, t. 3, p. 11-14. — Cf. Smollett, t. 17, p. 242-243.

(3) *Gazette de France*, année 1711, p. 9, 20 et 21.

son côté, venait de lancer un manifeste [1]. Deux grands inconvénients étaient à craindre pour les Anglais de cette reprise des hostilités dans l'Orient européen, l'affaiblissement de leurs alliés, et le rappel de leurs propres mercenaires, scandinaves ou germaniques. Chacun pressentait que l'Empereur se verrait au moins dans la nécessité de porter un gros corps d'observation sur le bas Danube, afin de détourner l'orage de ses États.

Si la prolongation de la guerre devait donner à réfléchir aux Anglais, la conclusion rapide d'une paix séparée avait au contraire de quoi les tenter plus que jamais. Ils étaient en effet en train de prendre, pour ainsi dire, des arrhes sur la France, et l'occasion semblait des plus propices pour se les faire attribuer définitivement par elle. Depuis plusieurs années, la protection navale que Louis XIV s'était vu obligé d'accorder aux colonies espagnoles ne lui avait pas permis de faire tout ce qui eût été à désirer dans l'intérêt de celles que nous possédions nous-mêmes sur les côtes de l'Amérique septentrionale. Déjà, en pleine paix, pendant l'hiver de 1699 à 1700, des Anglais, accourus de la Caroline, avaient cherché à y enlever aux colons français le commerce des pelleteries et des esclaves [2]. Une fois la supériorité de la coalition bien établie sur le continent, le gouvernement de la reine Anne avait eu assez de forces disponibles pour entreprendre la conquête de l'Acadie, ou Nouvelle-Écosse, et des abords maritimes du Canada. En juin 1707, deux régiments anglais, ayant pris la mer sur 25 bâtiments, étaient venus attaquer Port-Royal, la ville principale de l'Acadie. Le commandant Subercase, il est vrai, les repoussa vigoureusement, et les renforts que le colonel March leur amena dans le cours du mois d'août ne les empêchèrent pas de reprendre le 1er septembre le

---

(1) *Gazette de France*, année 1711, p. 23, 25 et 27.
(2) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, t. 2, p. 342.

chemin de Boston, sans avoir rien conquis (1). Le 1er janvier 1709, un officier français, nommé Saint-Ovide, se saisit même du fort anglais de Saint-Jean à Terre-Neuve (2). Mais, cette même année et celle d'après, quand on eut envoyé de la mère-patrie cinq des régiments de Marlborough et fait des levées sur place dans le Massachusetts et Rhode-Island, les Anglais purent s'avancer jusqu'au lac Champlain, où le comte de Vaudreuil les arrêta. Malgré tout, le général Nicholson, en octobre 1710, arracha enfin Port-Royal à l'intrépide Subercase. Cette fois, Terre-Neuve fut encore sauvée (3), mais bientôt l'amiral Hovenden Walker allait préparer une *armada* invincible pour s'emparer de Québec (4). Une intention politique d'une nature toute particulière s'attachait à cette expédition. Le petit corps destiné à opérer sur terre avait été à dessein placé sous les ordres du frère de la nouvelle favorite, le colonel Hill. Le ministère anglais comptait sur sa bonne étoile pour réaliser, en quelques semaines, au Canada, plus de conquêtes que Marlborough n'en avait jamais dérobé à la fortune sur tant de champs de bataille (5), glorieux, mais stériles. Encore un peu de temps, et il aurait entre ses mains des gages le mettant à même de proposer avantageusement la paix à la France, sur la base de l'*uti possidetis* dans cette partie du globe.

Les conseillers de la reine Anne prirent donc les devants, puisqu'aussi bien ce n'était pas vers eux que semblait aller Louis XIV, et ils commencèrent par faire table rase à Windsor. Au début de 1711, lady Marlborough fut remplacée définitivement par la duchesse de Sommerset comme première dame d'honneur, et par mistress Masham, en qualité de trésorière de Sa Majesté. On révoqua le général

---

(1) Ferland, t. 2, p. 361-364.
(2) Ferland, t. 2, p. 371-372.
(3) Ferland, t. 2, p. 373-377.
(4) Ferland, t. 2, p. 380-381.
(5) E. Morris, *The age of Anne*, p. 129.

Cadogan, plénipotentiaire anglais en résidence à Bruxelles, et on lui substitua l'ancien agent qu'y avait entretenu Guillaume III, Richard Hill. Torcy portait le plus vif intérêt à ce grand branle-bas gouvernemental (1). Il lui était revenu qu'il avait pour but secret d'offrir à la France un truchement commode pour négocier sous le manteau avec l'Angleterre. Bergeyck ne partageait pas cette manière de voir. En tout cas, le gouvernement britannique n'osa pas se servir de Tallard, qu'il détenait à Nottingham depuis 1704 comme prisonnier de guerre. Pour peu qu'un tel captif eût été aperçu à Londres, on n'aurait pas manqué de concevoir des soupçons à La Haye (2). Mais, quand Tallard était parti d'Angleterre en 1701, il y avait laissé son aumônier, l'abbé Gaultier, fils d'un petit marchand de Saint-Germain en Laye, d'origine normande, et dont l'embonpoint provoquait plus tard les plaisanteries familières de Saint-John. Cet abbé avait aussi des accointances avec la chapelle, peut-être avec le cabinet du ministre de l'Empereur, Gallas, surtout avec la comtesse de Jersey, demeurée fidèle au catholicisme. Depuis plusieurs mois, il correspondait avec Torcy (3). Ce fut au moyen de cet humble personnage, qui valait bien après tout les comparses lancés à tour de rôle par Heinsius avec un faux-nez de diplomate, que le ministère de la reine Anne s'avisa d'attirer clandestinement la confiance de Louis XIV.

La première démarche précise, en janvier 1711, resta exclusivement officieuse. C'était principalement Jersey qui avait adressé de vive voix à Gaultier les insinuations nécessaires. Il parlait aussi au nom du comte de Rochester,

---

(1) « Si je pouvais voir l'Angleterre, je choisirais la conjoncture présente préférablement à toute autre. Les belles scènes font plaisir aux spectateurs, et peut-être qu'il s'en prépare une dont je voudrais fort être témoin. » Torcy au chevalier de Rossi, 25 juillet 1710. — *Hollande*, t. 226.

(2) Torcy, *Journal*, p. 347 et 352.

(3) V. *Angleterre*, t. 230, *passim*.

qui vivait encore, du duc de Shrewsbury, le véritable chef du gouvernement, quoique sans portefeuille, au dire de l'abbé, enfin de Harley (1). A leurs ouvertures pacifiques se rattachait toujours l'idée, plus ou moins vague, de ramener sur le trône des Stuart, après la mort de la reine, son jeune frère, le « chevalier de Saint-Georges ». D'assez nombreuses lettres de Marlborough, Berwick, Middleton, etc..., égarées parmi nos papiers diplomatiques, mettent sur la trace de ce complot incohérent dès 1703 (2). Dans le langage de convention, emprunté, comme d'ordinaire, par les organisateurs de l'intrigue, à l'argot du commerce, le prétendant se trouvait toujours désigné sous le nom de « Montgoulin »; la souveraine, sous celui de Protose, significatif au premier chef; Jersey et Harley, sous ceux de Rolland et Vanderberg. Encore le 10 février, Gaultier mandait que, d'après Jersey, « on avait cherché les moyens de faire promptement réussir l'affaire du jeune Montgoulin, et qu'il croyait que, de la manière qu'on s'y prendrait, on pourrait aisément en venir à bout (3) ». A quelques jours de là, « Protose », continuait-il, « voudrait que la paix fût faite pour son repos, et pour le bien et l'avantage de Montgoulin (4) ». Il était question, à ce propos, d'un débarquement inopiné de l'héritier légitime en Écosse (5). Mais cette intrigue nous conduirait dans un monde jusqu'ici assez mystérieux, et sans doute fort curieux, dont les Archives secrètes se trouvent peut-être à Rome, dans les arcanes de la Société de Jésus, luttant alors parallèlement à la France, pour une cause absolument distincte.

L'abbé Gaultier, dès le 2 janvier 1711, envoya donc à son

(1) Torcy, *Journal*, p. 352.

(2) *Angleterre*, t. 215, *passim*.

(3) Gaultier à Torcy, 10 février 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 36.

(4) Gaultier à Torcy, 20, 24 et 27 février 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 59, 62 et 68-69. Cf. Torcy, *Journal*, p. 392.

(5) V. deux « Mémoires » sur ce sujet dans *Angleterre*, t. 232, fol. 43-49 et 79-80.

pays natal les meilleures étrennes qui se pussent imaginer. « Interroger alors un ministre de Sa Majesté s'il voulait la paix », écrivit plus tard Torcy, « c'était demander à un malade, attaqué d'une longue et dangereuse maladie, s'il veut guérir (1). » La lettre, sous le couvert de M. Le Vasseur, banquier, rue Sainte-Anne (2), dut subir un certain nombre de détours, car Torcy répondit seulement le 11, en assurant que « la résolution était prise d'assurer à Rolland les trois mille pièces » (sans doute des livres sterling), dont lui, Gaultier, avait fait à Torcy « l'ouverture » (3). Quatre jours plus tard, l'abbé débarquait à Nieuport, d'où il gagna rapidement Paris. Il se rendit en droite ligne à la maison des Pères de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, et, le 21, dans la soirée, il était reçu par Torcy. Il n'avait ni lettre ni papiers pour l'autoriser, mais il attesta, sur un ton qui révélait un discours consciencieusement appris par cœur, qu'il apportait avec lui la paix, si on voulait bien la saisir. Le plan de Shrewsbury, de Jersey et de leurs amis, « qui étaient absolument résolus de finir promptement la guerre », consistait à mener de front une double négociation. Il convenait, « pour des raisons d'État,... que la Cour de France prît des mesures pour faire recommencer de nouvelles conférences en Hollande », où elle communiquerait aussi aux États-Généraux ses propositions. Mais, simultanément, les représentants attitrés de Louis XIV seraient libres d'en confier d'autres à ceux de la reine Anne, qui n'en trahiraient rien à personne. En outre, sur la seule apparence de renouer bientôt les conférences, le Roi « pourrait envoyer à Londres un homme sage, bien informé de toutes choses, avec lequel la Cour d'Angleterre traiterait secrètement, sans que les Hollandais en fussent informés (4) ».

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 33.

(2) *Angleterre*, t. 232, fol. 10.

(3) Torcy à « Le Vasseur », 11 janvier 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 11. — Cf. Torcy, *Journal*, p. 404.

(4) « Mémoire » de Gaultier. — *Angleterre*, t. 232, fol. 81.

Torcy, dès le 22, transmit au Roi les révélations que Gaultier lui avait faites la veille, sans oser se prononcer en faveur d'une réconciliation préalable avec l'Angleterre. Il se demandait encore si l'on ne ferait pas mieux d'en revenir simplement à Hennequin, toujours fort empressé, ou de décider le roi de Pologne à lancer une proposition de conférences. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'était la mauvaise impression que ne manquerait pas de produire une tentative aussi sensiblement pacifique de la France. Desmarets délivra Torcy d'une partie de ses anxiétés patriotiques, en lui apprenant, dans la soirée du 24, ce qu'il ignorait « des bonnes dispositions faites, non-seulement pour l'ouverture, mais encore pour le cours de toute la campagne ». Au Conseil, où la question fut agitée le 25, après de longs débats et bien des tiraillements, on décida de tenter l'aventure, seulement avec une vigilante réserve, sans faire de propositions, mais sans cacher une répugnance, presque injurieuse, à l'égard des Hollandais. Le lendemain matin, le ministre d'État soumit à son maître la réponse qu'il avait préparée, et qu'il remit le jour même à Gaultier. Suivant la demande de Jersey, ce n'était qu'une simple lettre « de compliment », n'engageant à rien, et surtout ne compromettant personne (1).

Dans une note, non datée par malheur, mais autographe, de Torcy, il est recommandé à l'abbé Gaultier de dire aux ministres anglais que, « plutôt que de passer encore par la voie des Hollandais,... Sa Majesté très chrétienne courrait tous les hasards de la campagne prochaine », et que, du reste, « elle renouerait avec plaisir la négociation avec les Anglais, principalement depuis que le ministère est changé (2) ». Le 8 février, Gaultier était de retour à Londres (3),

(1) V. Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 34-39, et *Journal*, p. 347-360.
(2) *Angleterre*, t. 232, fol. 82.
(3) Lettre du 10 février 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 36.

et, le 15 [1], il recevait des chefs du parti tory une contre-note conçue en termes fort encourageants. « Puisque la France », y était-il dit, « a des raisons particulières pour ne pas recommencer à traiter avec la Hollande, l'Angleterre veut bien aider à lever cette difficulté et propose cette manière : que la France envoye en Angleterre une proposition pour un traité, laquelle proposition sera envoyée en Hollande par l'Angleterre pour y être traitée conjointement avec les alliés. Mais bien entendu que la même proposition qui a été négociée en Hollande soit faite à l'Angleterre, ou une autre qui ne soit pas moins avantageuse aux alliés. Car, quoique l'Angleterre veuille entrer très sincèrement dans un traité de cette nature, et faire voir par la suite la sincérité de ses intentions, elle ne peut pas en honneur recevoir une proposition qui soit moindre que celle qui a été faite aux Hollandais [2]. » Cette note fut lue au Roi avec les commentaires de Gaultier [3]. La réponse, libellée le 1er mars et approuvée par Sa Majesté le 2, partit le lendemain pour Londres, à l'adresse d'un ami de Gaultier, La Garde [4], avec un court billet de Torcy pour l'abbé [5]. Voici la réponse elle-même :

« Les démarches que le Roi a faites dans la vue de rendre la paix à l'Europe ont produit un effet si contraire à ses intentions que Sa Majesté a jugé depuis qu'il était autant de sa dignité que du bien public de garder le silence, plutôt que de laisser lieu à ses ennemis d'imputer à faiblesse le désir qu'elle avait de rétablir le repos de la

---

[1] La pièce, en anglais et en français, porte le 4, mais, comme elle est d'origine anglaise, il faut sans doute sous-entendre « vieux style ».

[2] *Angleterre*, t. 232, fol. 32.

[3] On les trouvera dans *Angleterre*, t. 232 et 235, *passim*.

[4] Torcy, *Journal*, t. 392-393.

[5] « Ce n'est qu'un simple projet de ce qu'on peut offrir dans la conjoncture présente; mais, s'il agrée, lorsque vous l'aurez fait voir, vous pouvez assurer que la proposition sera faite dans les mêmes termes aussitôt que j'aurai reçu votre réponse, et, pour lors, je signerai la lettre que je vous écrirai. » — *Angleterre*, t. 235, fol. 190.

Chrétienté. Mais, à présent que le bon état des affaires du roi d'Espagne fournit de nouveaux expédients pour terminer le différend sur cette monarchie, au contentement des parties intéressées et surtout de l'Angleterre; que, d'un autre côté, les préparatifs de guerre que le Roi a rassemblés sur sa frontière ne laissent plus lieu de douter des moyens que Sa Majesté a réellement de continuer la guerre avec avantage, elle veut encore, avant que la campagne commence, donner des marques nouvelles de son empressement à rétablir la tranquillité générale. Toutefois, comme une triste expérience a justement rebuté le Roi de s'adresser à la République d'Hollande pour mettre en mouvement une négociation dont toute l'Europe doit désirer le succès, c'est à la nation anglaise, instruite de ses véritables intérêts, que Sa Majesté propose présentement de former incessamment une assemblée composée des ministres de toutes les puissances intéressées à la guerre présente, afin d'y convenir au plus tôt, et au contentement de chacune de ces mêmes puissances, des conditions d'une paix définitive, juste et raisonnable, et des moyens de la conserver longtemps, en cherchant les expédients de surmonter les difficultés sur l'Espagne, et en assurant l'État, le commerce et les autres avantages de toutes les parties qui se trouvent actuellement engagées dans la guerre. Si cette proposition, où l'Angleterre trouvera sa satisfaction particulière, est acceptée, on pourra commencer au plus tôt les conférences, et les continuer même pendant la campagne, dont les événements ne doivent pas empêcher que les ministres destinés à traiter ne donnent tous leurs soins à la consommation d'un ouvrage aussi nécessaire au bien général de l'Europe (1). »

Les ministres de la reine Anne transmirent le 5 avril seulement leurs réflexions écrites à l'abbé. Selon eux, la France ne s'était point suffisamment engagée à ne pas présenter de propositions moindres qu'auparavant. Il leur semblait ensuite peu vraisemblable que leurs alliés consentissent à une assemblée générale, avant la signature de

(1) « Mémoire » du 1er mars 1711. — *Angleterre*, t. 235, fol. 191-192.

préliminaires. Pour ces raisons, le « Mémoire » du 2 mars n'avait pas été communiqué en Hollande [1]. Mais Gaultier, qui devait apporter en personne cette pièce à Versailles, avait reçu de Jersey des confidences beaucoup plus intimes et plus séduisantes. Aussi, lorsqu'il se présenta le 16 à Marly, deux jours après la mort du Dauphin, il détruisit bien vite par ses discours la fâcheuse impression produite par le document dont il était porteur. D'après lui, on comprenait très bien en Angleterre que Philippe V ne céderait plus jamais l'Espagne ni les Indes. Les ministres anglais convenaient donc « que l'Espagne et les Indes devaient demeurer au roi Philippe ». Néanmoins, il ne faudrait pas que la France s'étonnât si, dans les premières conférences, ils plaidaient à cet égard la cause de la maison d'Autriche. L'important était « qu'ils ne se découvrissent pas trop promptement, en se relâchant d'abord sur un point aussi important ». Ce serait « aux plénipotentiaires du Roi à tenir ferme sur l'article de l'Espagne et des Indes, même sur celui de la Sicile et des places que le roi d'Espagne possède encore en Italie, parce que cette partie, qu'il faudra céder dans la suite, peut servir à faire entendre raison aux alliés ». On avait, en outre, confié à Gaultier le plan de sept articles esquissés en vue de préliminaires, et dont les premiers garantissaient la sûreté du commerce des Anglais en même temps que la barrière des Hollandais. Un autre promettait d'admettre *hìc et nunc* un ministre du roi d'Espagne aux conférences, si Louis XIV voulait bien reconnaître immédiatement la reine [2].

Tout accablé qu'il fût par son immense douleur de père, le Roi examina sans retard l'affaire en Conseil, et résolut de donner par écrit les propositions demandées, qu'il donna en effet le 23 avril. Elles formaient six paragraphes, le dernier ayant été omis. Dans le premier, il octroyait aux

---

(1) *Angleterre*, t. 232, fol. 128-129.
(2) *Angleterre*, t. 232, fol. 129-135.

Anglais les sûretés désirables pour leur commerce, tant en Espagne et aux Indes que sur les côtes de la Méditerranée. Le second promettait aux Hollandais une satisfaction légitime, soit pour leurs intérêts de trafiquants, soit pour leur barrière. On chercherait ensuite, avec toute la bonne foi possible, les moyens raisonnables de satisfaire à leur tour les alliés de l'Angleterre et de la Hollande. La quatrième partie du programme était la plus importante, car elle impliquait un revirement diplomatique complet en faveur du vainqueur de Villaviciosa. « Comme le bon état des affaires du roi d'Espagne », y était-il déclaré, « fournit de nouveaux expédients pour terminer le différend sur cette monarchie, et pour le régler au contentement des parties intéressées, on travaillera sincèrement à surmonter les difficultés nées à cette occasion, et l'on assurera l'État, le commerce et généralement les intérêts de toutes les parties engagées dans la présente guerre ». De cet écheveau de circonlocutions se dégageait la prétention de conserver l'Espagne à Philippe V, moyennant des sacrifices à déterminer. L'avant-dernier article portait que l'Angleterre et la Hollande seraient libres de traiter avec la France, à leur choix, seules ou avec leurs alliés; et le dernier, que la paix se signerait à Aix-la-Chapelle ou à Liège [1]. A tout prendre, remarquait Torcy, ces propositions « ne contenaient rien que de général et de conforme à ce que le Roi avait plusieurs fois offert ». Bien qu'assez incrédule au fond sur les chances de paix apportées d'une manière si anormale par un personnage comme Gaultier, il se prenait à espérer qu'on pourrait acheter la paix « à meilleur marché que les années précédentes ». Il hésitait néanmoins à revêtir ces offres de sa signature. Sur l'ordre du Roi, il en remit le 23 deux exemplaires à Gaultier, l'un, signé, et l'autre, non-signé, laissant à la discrétion de l'ecclésiastique d'user ou de ne pas user du premier [2]. Le 2 mai au soir, Gaultier était à Londres,

---

(1) *Angleterre*, t. 232, fol. 125-126.

(2) Torcy, *Journal*, p. 426.

et, le lendemain, les ministres de la reine Anne avaient sous les yeux les deux ou trois feuillets de papier, signés par Torcy, d'où dépendait la paix du monde [1]. Après les avoir lus devant leur souveraine, en Conseil de cabinet, le vendredi suivant, ils en communiquèrent le contenu aux États-Généraux [2].

Heinsius et ses amis, selon leur habitude, n'avaient pas cessé, durant tout l'hiver, de négocier encore, pour l'amusement intime de la petite galerie qui les entourait, et l'énervement des historiens futurs. Avec les premiers froids, le bon apôtre Petkum était rentré en scène, jouant toujours la même comédie, sans variantes. Il avait demandé, le 8 janvier, à Torcy « s'il ne serait pas expédient de lui envoyer quelque plan dont il se pourrait servir, et sonder là-dessus les esprits comme par lui-même ». Il en avait même imaginé un, qu'il jugeait praticable; mais, avant d'en faire ouverture à La Haye, il aurait désiré en communiquer la primeur de vive voix à Son Excellence [3]. Torcy, au risque de refroidir son zèle, déclina la confidence, et, faisant allusion à la récente dispersion de l'armée des coalisés en Espagne, parla sur un ton plus ferme : « Les affaires étant en cette situation », disait-il, « il ne faut plus penser que le roi d'Espagne renonce jamais à cette monarchie qu'il a conservée avec les seules forces de la nation espagnole contre les efforts de son compétiteur. » Il fallait donc un plan différent, mais « ce n'était plus à la France à le proposer », et le voyage de Petkum serait oiseux [4]. Le « bonhomme » Molo lui-même s'évertuait pour reprendre sa place dans la partie. « On a dîné chez l'illustre ami », raconta-t-il à Torcy

---

(1) Gaultier à Torcy, 5 mai 1711. — *Angleterre,* t. 232, fol. 155.

(2) Gaultier à Torcy, 5 et 12 mai 1711. — *Angleterre,* t. 232, fol. 155 et 168. — Cf. Bolingbroke à Strafford, 27 avril (7 mai) 1711. — Bolingbroke, *Letters and correspondence,* etc... Londres, 1798, t. 1, p. 172-177.

(3) Petkum à Torcy, 8 janvier 1711. — *Hollande,* t. 229, fol. 14-15.

(4) Torcy à Petkum, 15 janvier 1711. — *Hollande,* t. 229, fol. 16.

un mois plus tard, « et tous vous saluent de bon cœur, et l'on vous mande que, dans la conjoncture présente, on remarque, et on croit même le bien savoir, qu'il y a une fort bonne disposition pour conclure le marché que vous savez... On dit même que les marchands d'outre-mer sont du même sentiment [1]. » Le secrétaire d'État lui répondit froidement : « On ne doit plus s'attendre chez vous que Sa Majesté fasse aucunes propositions [2]. » Molo en était réduit à soupirer, et s'écriait, après la prise de Gérone : « Le bon Dieu veuille que cela avec le reste produise la nécessaire modération des préliminaires, afin de parvenir à la charmante paix : Amen! [3] ». Lui aussi, Hennequin, qui se trouvait à Versailles, s'en mêla. Il rencontra le maréchal d'Huxelles, lequel avait reçu depuis peu une lettre de Duvenvoirde, et lui tint d'assez longs discours sur les conditions de la paix. « Il m'a paru », écrivit le maréchal, « que les alliés donneraient Naples, Sicile et Sardaigne pour partage à Philippe V, et que, s'ils consentaient que ce prince restât en Espagne, ils voudraient en démembrer quelque chose, principalement des ports de mer. Ledit sieur me nomma Barcelone et Fontarabie, par rapport au port du Passage [4]. » En fin de compte, les Hollandais ne cessaient pas d'afficher leur humeur pacifique, soit que la victoire, niée par eux, des Espagnols eût commencé à leur faire tomber quelques écailles des yeux, soit qu'ils jugeassent à propos de surveiller de plus près les manœuvres de leurs alliés en France. Il semble d'ailleurs que Saint-John, jusqu'ici, leur avait caché soigneusement ses premiers efforts de réconciliation [5], et il avait raison, au milieu de

(1) Molo à Torcy, 8 février 1711. — *Hollande*, t. 229, fol. 48.

(2) Torcy à Molo, 18 février 1711. — *Hollande*, t. 229, fol. 49.

(3) Molo à Torcy, 12 février 1711. — *Hollande*, t. 229, fol. 50.

(4) Lettre du maréchal d'Huxelles, 22 février 1711. — *Hollande*, t. 229, fol. 51-52.

(5) « Il faut faire bonne mine à mauvais jeu; vous le faites, nous le faisons, et la France, pour le moins autant qu'aucune autre puissance. Il me semble qu'elle veut voir les succès de ces intrigues qu'elle trame

tous les *factums* publiés dans les deux pays par les prédicateurs de la guerre à outrance (1).

Sur ces entrefaites, il s'était produit à Vienne une catastrophe subite, qui, tout en plongeant encore une dynastie entière dans le deuil, devait bien mieux que la victoire de Villaviciosa obliger, par la seule puissance de la réflexion et du bon sens, les ennemis de la France à poser enfin les armes. Coïncidence tragique : l'Empereur Joseph Ier, tombé malade le même jour que le Dauphin, avait succombé trois jours juste après lui, le 17 avril (2). Si la France perdait l'héritier présomptif du trône, la mort avait encore bien plus maltraité la maison d'Autriche dans ses féroces caprices, car Joseph Ier ne laissait pas d'enfants. Son successeur naturel, c'était son frère, Charles III d'Espagne, qui devenait Charles VI, si on l'élisait Empereur d'Allemagne, comme tout portait à le croire. L'Europe, par conséquent, voyait se redresser devant elle le fantôme inopiné d'un nouveau Charles-Quint, maître à la fois du Danube, de l'Escaut, de l'Adda et du Guadalquivir. Jamais elle n'avait eu tant à redouter de la prétendue « monarchie universelle » de Louis XIV. Les Habsbourg du XVIe siècle étaient eux-mêmes bien moins puissants que Charles VI n'allait l'être, car jadis les princes allemands leur tenaient tête, et les Ottomans ne leur avaient encore abandonné, ni la Hongrie, ni la Transylvanie. Il y avait donc lieu pour tous les États qui se montraient tant soit peu jaloux de leur indépendance de méditer sur les conséquences de la situation actuelle. L'œuvre de la paix, à moins d'une succession néfaste de nouvelles folies, se trouvait, de par la force des choses, à moitié accomplie.

---

depuis quelque temps, avant que de songer tout de bon à la paix. » Bolingbroke à Buys, 23 mars 1711. — Bolingbroke, *Letters*, t. 1, p. 178-179.

(1) Nous signalerons notamment une série de « Lettres et Mémoires sur la conduite de la présente guerre, et sur les négociations de paix jusqu'à la fin des conférences de Geertruydenberg », dont la traduction française parut, en 1711, à La Haye, chez le libraire T. Johnson.

Il fallait, naturellement, quelques semaines pour que l'effet psychologique, qui était inévitable, se manifestât. A La Haye, pourtant, il fut rapide. « Nos associés d'Hollande », écrivit Gaultier le 5 juin 1711, « s'en rapporteront entièrement à nous, et trouveront bien fait tout ce que nous ferons et en passeront par tout où nous voudrons [1]. » Les Anglais, eux, ne craignirent pas de mieux faire connaître ce que signifiait au fond cette sécurité de leur commerce, dont ils avaient commencé par parler, et qui constituait le pivot de leurs combinaisons pacifiques. Comme naguère, ils entendaient par là la possession de ports aux Indes et dans la Méditerranée. Gaultier, le 15 mai, avait transmis les doléances qu'on lui avait confiées sur le caractère peu explicite du premier article des propositions apportées par lui. « Donnez-nous de bonne grâce », écrivit-il, « et sans vous faire trop prier, ou la Corogne, ou Gibraltar, ou le Port-Mahon. Il y en avait quelques-uns parmi nous qui voulaient qu'on vous demandât Cadiz avec un des ports ci-dessus, mais on a pris soin de faire rejeter cette proposition [2]. » Quatre jours après, l'abbé revenait à la charge auprès de Torcy : « J'espère que vous ne ferez point de difficulté de vous expliquer dans une autre lettre, que vous signerez, touchant les sûretés réelles que vous prétendez nous donner en Espagne, aux Indes et dans la mer Méditerranée [3]. » — « On n'attend que votre réponse et celle de nos associés d'Hollande », mandait-il encore le 26 [4]. Ces lettres, parvenues à Versailles le 28 et le 29, y causèrent un véritable embarras, car, si Philippe V avait consenti à la cession de Gibraltar et de Port-Mahon, il avait refusé d'abandonner une place maritime, ou une île, aux Indes [5].

---

(1) Gaultier à Torcy, 5 juin 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 197. Cf. Saint-John à Drummond, 22 mai (3 juin) 1711, *Letters*, t. 1, p. 219-220.

(2) Gaultier à Torcy, 15 mai 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 170.

(3) Gaultier à Torcy, 19 mai 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 175.

(4) Gaultier à Torcy, 26 mai 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 183.

(5) Torcy, *Journal*, p. 441-442. — Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 435-436.

Il fallait donc s'entendre au préalable avec lui. Torcy, le 31 mai, se contenta d'informer Gaultier du point exact où sa Cour en était avec celle d'Espagne [1]. Les pourparlers languirent ainsi durant le mois de juin, jusqu'à ce que l'abbé [2] fût envoyé en France au commencement de juillet. Mais, cette fois, il revenait en compagnie du secrétaire de Saint-John, initié depuis peu à l'affaire, le poète Prior, déjà connu comme diplomate dans l'entourage de Louis XIV, et qui apportait enfin des propositions précises.

« La Grande-Bretagne n'entrera dans aucune négociation de paix, sans obtenir préalablement que l'union des Couronnes de la France et l'Espagne sera prévenue, que satisfaction sera donnée à tous les alliés, et que le commerce sera rétabli et maintenu. Si la France est disposée à traiter dans cette vue, on ne doute point que les propositions suivantes ne soient trouvées raisonnables :

Une barrière sera formée dans les Pays-Bas pour les États-Généraux et leur commerce sera assuré. Une barrière sera aussi formée pour l'Empire. Les prétentions de tous les alliés fondées sur des traités seront réglées et déterminées à la satisfaction commune. Pour faire un plus juste partage du pouvoir de l'Italie, les domaines et territoires qui appartenaient au commencement de la présente guerre au duc de Savoye, et qui sont présentement en la possession de la France, seront restitués à Son Altesse royale, et telles autres places en Italie lui seront cédées qu'on trouvera nécessaires et agréables au sens des traités faits avec ce prince. Pour la Grande-Bretagne, plus particulièrement : La succession à la Couronne de ces royaumes, selon l'établissement présent, sera reconnue. Un nouveau traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France sera fait, de la manière la plus juste et raisonnable. Dunkerque sera démolie. Gibraltar et le Port-Mahon resteront entre les mains de ceux qui les possèdent présentement. Le pacte d'assiente *(sic)* sera fait

(1) *Angleterre*, t. 235, fol. 251-252.

(2) V. ses lettres du 9, 16, 19, 23, 26 et 30 juin 1711. — *Angleterre*, t. 232, fol. 198, 211, 214, 216, 224 et 227.

avec les Anglais de la même manière que les Français le possèdent à présent, et telles places dans l'Amérique espagnole seront assignées aux intéressés dans ce commerce pour le rafraîchissement et vente de leurs nègres, qui seront trouvées nécessaires et convenables. Tous les avantages, droits et privilèges qui sont déjà accordés, ou qui pourront être accordés dorénavant par l'Espagne aux sujets de la France, ou de quelque autre nation que ce soit, seront pareillement accordés aux sujets de la Grande-Bretagne. Et, pour mieux protéger le commerce dans l'Amérique espagnole, on y mettra les Anglais en possession de telles places qui seront nommées dans le traité de paix. La Terre-Neuve, la baye et les détroits de Hudson, seront entièrement restitués aux Anglais, et la Grande-Bretagne et la France garderont et posséderont respectivement tous pays, domaines et territoires dans l'Amérique septentrionale que chacune de ces nations possédera au temps que la ratification de ce traité sera publiée dans ces parties du monde.

Ces demandes et toute autre procédure entre la Grande-Bretagne et la France seront tenues inviolablement secrètes, jusques à ce qu'elles seront divulguées par le consentement mutuel des parties [1]. »

Gaultier arriva le 21 juillet à Fontainebleau avec Prior, vit d'abord Torcy, puis lui amena Prior, qui remit entre ses mains sa commission de la reine et son écrit, qualifié de préliminaires. Le secrétaire d'État, à la suite de quelques remarques immédiates, renvoya Prior, pour la réponse, au lendemain soir. Après avoir pris les ordres du Roi, il lui déclara, le 22, que Sa Majesté n'aimait pas l'expression de « préliminaires », qui rappelait trop « la méthode introduite par les Hollandais ». Prior fit ressortir la condescendance de l'Angleterre, qui voulait bien laisser Philippe V sur son trône. Torcy riposta que le mérite était devenu beaucoup moindre, depuis qu'il avait su s'y raffermir. Puis il montra à son interlocuteur diverses lettres de Petkum qui le conviaient encore à reprendre les pourparlers en Hollande.

---

[1] *Angleterre*, t. 233, fol. 87-89.

Il discuta enfin avec le diplomate anglais un certain nombre d'articles. Si son gouvernement, lui fit-il remarquer, demandait des places dans la Méditerranée et aux Indes, les Hollandais ne manqueraient pas de l'imiter. Prior répondit qu'on tiendrait la chose secrète, que la France aurait la faculté d'en réclamer autant, et qu'enfin l'Angleterre avait obtenu de Charles III des privilèges économiques sans la participation des États-Généraux. Après cette discussion, Torcy promit sous peu une réponse définitive. Le 29, dans la soirée, il revint sur le point « des sûretés réelles » à donner au négoce britannique, et les mêmes objections amenèrent les mêmes répliques. Invité à déclarer s'il avait des pouvoirs explicites, Prior répondit négativement. Torcy lui avoua alors que la situation devenait très embarrassante, que les conditions apportées par lui avaient paru inacceptables, que cependant les repousser par écrit serait compromettre la négociation, et que le mieux semblait être d'envoyer à Londres un Français expérimenté, muni de pouvoirs plus larges que les siens, lesquels lui conféraient le seul droit d'écouter.

Prior « approuva cette vue [1] », et, le 30 juillet, le secrétaire d'État lut au Conseil un document, qui portait en substance que « l'entremise de la Grande-Bretagne serait plus agréable au Roi que toute autre voye pour traiter la paix générale. » Sa Majesté consentait à « empêcher que les Couronnes de France et d'Espagne fussent jamais réunies sur la tête d'un même prince. » Son intention était que « toutes les parties engagées dans la guerre trouvassent leur satisfaction dans le traité ». Elle permettrait aussi « que les Hollandais eussent entre leurs mains les places fortes qu'on spécifierait dans les Pays-Bas ». Elle s'engagerait également à « laisser à l'Empire et à la maison

---

[1] « Mémoire » de Torcy, 21 et 22 juillet 1711. — *Angleterre*, t. 233, fol. 43-62.

d'Autriche une barrière convenable ». Les prétentions des divers belligérants seraient discutées et réglées dans les négociations générales. Le sixième paragraphe assurait au duc de Savoye la restitution de ses États perdus avec une extension en Italie. Enfin, « l'estime » que le Roi portait à l'Angleterre « ne laissait pas lieu de douter qu'il ne se portât à lui donner toutes les sûretés et tous les avantages que ce royaume pourrait demander raisonnablement pour son commerce ». Il avait cependant jugé que ses demandes « méritaient une discussion particulière ». Il jugeait donc à propos « d'y faire passer un homme instruit de ses intentions et autorisé par lui.... [1] ».

« L'homme », que « le mieux était de faire passer en Angleterre », venait de se désigner lui-même au choix du Roi par un « Mémoire » qu'il avait présenté le 28 [2], et où il concluait à l'utilité de négocier à Londres en vue d'obtenir « des restrictions » aux demandes des Anglais. Ce fut donc à l'intention de l'auteur, Mesnager, qu'on rédigea le 3 août à Fontainebleau des instructions détaillées [3]. Elles s'ouvraient par la relation rétrospective du rôle joué par Gaultier et Prior. Après quoi, Torcy indiquait à Mesnager ce qu'il aurait à faire lui-même. Un premier point bien acquis au débat, c'est que l'Angleterre laissait l'Espagne à Philippe V. A la vérité, il n'en avait pas été question dans la note déposée. Mais le consentement s'y trouvait implicitement, puisqu'on demandait à la France des possessions de la monarchie hispanique.

Avant d'en venir aux avantages qu'on pourrait accorder aux Anglais, le ministre passait en revue ceux auxquels la France se résignerait en faveur de leurs alliés. Il reconnaissait d'abord comme une idée juste que l'Empire obtînt

---

(1) *Angleterre*, t. 233, fol. 59-62.
(2) *Angleterre*, t. 233, fol. 63-64.
(3) *Angleterre*, t. 233, fol. 91-128.

aussi une barrière, « et que ce terme inventé depuis quelques années trouvât sa place dans le traité ». Seulement, Torcy revendiquait d'abord l'Alsace, plus Landau, comme partie intégrante de la province. En revanche, son maître abandonnerait Brisach à l'Empereur, le fort de Kehl à l'Empire, et ferait démolir tous les ouvrages qu'il avait élevés pendant la guerre, soit dans le Rhin, soit de l'autre côté de ce fleuve, à Huningue, au Fort-Louis, ou ailleurs. En un mot, le Rhin deviendrait la « barrière », et la plus naturelle, entre les deux peuples. Dans les Pays-Bas, Sa Majesté désirait qu'on lui restituât Lille, Tournai, Aire, Béthune et Douai. Elle désirait aussi conserver Ypres, avec ses dépendances, et Condé. Les discours de Prior lui avaient laissé entendre, prétendait Torcy, que le roi catholique n'aurait pas à sacrifier les Pays-Bas. Cependant, elle voulait bien laisser aux alliés le soin d'en déterminer le sort ultérieur. Quoique Prior n'en eût rien dit, il lui semblait aussi que l'Angleterre projetait « de procurer à l'archiduc les royaumes de Naples et de Sicile, peut-être celui de Sardaigne, en laissant au duc de Savoye, ou le Milanais entier, ou la partie de ce duché qui lui avait déjà été cédée ». Mesnager s'attacherait à réserver la discussion de cet article pour les conférences de la paix générale. On pourrait alors essayer de disposer d'un de ces États d'outre-monts, soit en faveur de l'Électeur de Bavière, soit au profit de l'Électeur palatin, de manière à terminer les différends qui existaient entre eux. Toutefois, le Roi faisait observer que, les intérêts de ses alliés ne lui étant pas moins chers que les siens propres, il tenait à ce que « le rétablissement des Électeurs de Cologne et de Bavière dans leurs États, rang et dignités, fût une des conditions essentielles du traité », avec la restitution de leurs meubles et pierreries, et, s'il était possible, le dédommagement de leurs pertes. La souveraineté de Max-Emmanuel dans les Pays-Bas lui semblait, en définitive, la meilleure protection que les États-Généraux pussent logiquement souhaiter. A ce propos, Louis XIV

rappelait qu'ayant annulé tout ce qu'il avait offert à Geertruidenberg il se trouvait absolument maître de sa liberté d'action.

Mais ces vues générales ne constituaient pas la partie essentielle des directions préparées pour Mesnager. Le cœur, pour ainsi parler, de ce programme, c'était l'ensemble des bénéfices territoriaux et économiques accordés au parti tory pour justifier sa supériorité sur la coterie whig. Le Roi aurait bien pris sur lui de faire agréer à son petit-fils l'idée de remettre Cadiz à la garde des Suisses, « comme l'expédient le plus convenable à toutes les nations de l'Europe ». Par malheur, cette sorte de neutralisation ne suffirait pas à l'Angleterre, qui convoitait des avantages particuliers. Or, Philippe V, la question était désormais bien tranchée [1], n'accorderait jamais de place dans les Indes. Il fallait donc chercher des équivalents. La seule offre convenable « était celle d'exécuter les traités secrets que Prior prétendait avoir été faits entre les Anglais et l'archiduc, et, par conséquent, de promettre qu'ils jouiraient de l'exemption de tous les droits qui seraient imposés dans les ports d'Espagne, et de l'entrée libre dans ces ports ». Par contre, il ne devait pas être parlé de ceux des Indes, le nouveau plan de commerce préparé par Mesnager ne permettant le trafic dans les mers de l'Amérique australe qu'aux seuls vaisseaux espagnols. Toutefois, on pourrait convenir que les effets appartenant aux Anglais dans les Indes seraient francs de tous droits. Un dernier moyen de contenter le gouvernement britannique serait de lui proposer, soit l'île de Puerto-Rico, soit celle de la Trinité. Le Roi en donnerait dès à présent le pouvoir à Mesnager, si ces deux îles lui appartenaient. Mais il était indispensable d'obtenir tout d'abord l'assentiment de Sa Majesté catholique. En somme, Louis XIV offrait uniquement Gibraltar. Il serait donc de bonne guerre de n'user du

---

(1) Philippe V au Roi, 10 juin 1711. — *Archives d'Alcala*, l. 2460.

consentement de Philippe V relativement à Port-Mahon qu'en cas de besoin absolu, et afin d'obtenir autre chose. Du reste, Torcy paraissait leurré à cet égard par les insinuations mensongères et réitérées des hommes d'État britanniques. « La vue des ministres d'Angleterre », disait-il, « en demandant que Gibraltar et le Port-Mahon demeurent à cette Couronne, est moins d'obtenir des sûretés pour le commerce de l'Espagne et de la Méditerranée que de retirer un jour des sommes considérables du roi catholique en lui vendant ces deux places ». Passant à un autre ordre d'idées, le ministre autorisait Mesnager à faire espérer aux Anglais que le roi d'Espagne admettrait, non-seulement que la traite des nègres leur fût concédée pendant un certain nombre d'années, comme elle l'avait été aux Français, mais encore qu'il leur fût accordé des places dans l'Amérique « pour le rafraîchissement et pour la vente de ces esclaves ».

Les difficultés véritables ne commençaient qu'avec les concessions prétendues par l'Angleterre aux dépens de la France. Louis XIV sans doute n'hésiterait pas à reconnaître la reine Anne, ainsi que la succession hanovrienne. Il s'obligerait aussi à conclure un traité de commerce. Mais il ne se montrait nullement enclin à céder Terre-Neuve, la baie et le détroit d'Hudson, encore bien moins tout ce dont les Anglais se trouveraient en possession dans cette vaste région, lorsque se publierait la paix générale. Sa Majesté irait bien encore jusqu'à céder Plaisance et toute l'île de Terre-Neuve, mais à trois conditions : 1° que ses sujets pussent continuer à pêcher et à sécher la morue dans la partie dite « petit-nord » de cette île; 2° que les Anglais se désistassent de toute espèce de prétention sur les îles du Cap breton, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie ; 3° que le Fort-Royal et toutes les dépendances de l'Acadie fussent rendus à la France. Il en serait de même pour Québec, si Québec avait été conquis, ou une portion quelconque du Canada. Restait la difficulté de Dunkerque, qui devait être réservée pour la

fin. Prior n'avait pas parlé de combler le port. Il ne s'agissait donc que de démolir les fortifications, travail extrêmement dispendieux. Aussi le Roi n'entendait-il y consentir que dans le cas où la paix ne dépendrait plus que de cet unique sacrifice. Il faudrait alors, en outre, que le gouvernement britannique s'engageât à lui faire restituer Lille et Tournai, outre Douai, Aire et Béthune. A la rigueur toutefois, la France pourrait se contenter de ces trois dernières villes, pourvu, bien entendu, qu'on ne lui contestât pas Ypres, ses dépendances comprises, et Condé.

Une lettre, très aimable, de Torcy pour Saint-John [1] était jointe à ces instructions. En même temps, un brevet « d'agent » du Roi à Londres était délivré à Gaultier [2]. Mesnager, flanqué de ses deux « conducteurs », c'est ainsi qu'il les appelle, s'embarqua à Calais le 14 août, à dix heures du matin [3]. Le 22, avant de voir Harley, devenu lord Oxford et fondateur de « la Compagnie de la mer du sud », il remit à Prior un « Mémoire » qui lui fournit l'occasion de discuter la question des places à céder en Amérique [4]. Le 26, eut lieu sa première conférence chez Jersey. Oxford, Shrewsbury, Saint-John, Dartmouth, qui partageait avec lui la direction des affaires extérieures, et avait celles de France dans son ressort spécial, Prior, Gaultier lui-même, y assistaient. Quoique l'assemblée durât plusieurs heures, il n'y eut point d'autre résolution prise, sinon qu'il ne s'agissait que de

---

(1) « J'ai vu avec beaucoup de plaisir M. Prior revenir ici après un intervalle de plusieurs années, et j'aurais bien souhaité qu'il eût eû plûs de liberté d'employer les talents qu'il a, et dont je suis persuadé qu'il aurait fait un bon usage. J'espère, Monsieur, que M. Mesnager, qu'il mène avec lui, suppléera à ce qu'il n'a pu faire, et je vous supplie de croire qu'on ne peut désirer plus véritablement que je fais les occasions de vous marquer que je suis très parfaitement.... » Torcy à Saint-John, 3 août 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 129.

(2) *Angleterre,* t. 233, fol. 130.

(3) Mesnager à Torcy, 14 août 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 149.

(4) Mesnager à Torcy, 25 août 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 202.

convenir des intérêts particuliers de l'Angleterre, sans entrer en aucune manière dans ceux du Roi, que Sa Majesté défendrait aux conférences de la paix. Toute la politique, fort égoïste, de l'Angleterre tenait dans cette prétention : obtenir de magnifiques avantages de la France, et la laisser ensuite, elle et les autres, se tirer d'embarras. Le lendemain, dans la matinée, Saint-John accentua encore cette tactique, en informant charitablement Mesnager que sa maîtresse « avait été surprise des demandes qu'il avait faites pour le Roi, et qu'elle avait compté que son voyage était seulement pour satisfaire aux siennes ». Déjà, au reste, Prior « lui avait fait entendre à demi-mot qu'autrement il lui faudrait s'en aller ». Mesnager, un peu désorienté, sollicita « un projet de convention conforme aux résolutions du gouvernement », qu'il promit d'envoyer incontinent à Versailles. Le soir même, Saint-John lui vint annoncer que le tempérament qu'il avait proposé le matin ne convenait point et qu'il valait mieux qu'il retournât en France. Mesnager demanda une barque pour aller chercher les directions de son souverain. Les Anglais avaient, du reste, expliqué catégoriquement que, « par sûreté réelle » pour leur commerce, ils comprenaient « des possessions locales [1] ».

« Le 27 et le 28 », écrivit notre négociateur, « furent pour moi deux jours orageux, puisqu'on me donna tacitement mon congé, mais le calme parut le 29 au matin. Un message de la part de mylord Dartmouth et de M. de Saint-Jean me l'annonça. Il fut pour me donner avis qu'ils se trouveraient chez M. Prior à onze heures avant midi ». Mesnager s'y rendit ponctuellement. « La reine », lui déclarèrent les ministres anglais, « nous a commandé de vous dire, Monsieur, qu'elle ne peut se départir de son principe, qui est de traiter seulement des avantages particuliers concernant la Grande-Bretagne, sans entrer en aucune manière dans les

---

[1] Mesnager à Torcy, 28 août 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 208-210.

demandes que la France peut faire qui regardent les alliés de Sa Majesté britannique ». Cependant, continuèrent les Anglais, « ayant toujours grandement à cœur de voir terminer la négociation commencée, elle est contente que vous restiez dans son royaume pour écrire l'état des choses et recevoir des ordres en conformité ». Ils ajoutèrent que, non-seulement un *packet-boat* serait mis à la disposition de Mesnager, mais que, de plus, ils lui conseillaient d'obtenir de son maître « des propositions générales de paix, pour les faire passer aussitôt en Hollande, où l'inquiétude s'allumait (1) ». Le *packet-boat* ne partit pas, mais, le 3 septembre, dans la soirée, très tard, se tint une réunion, chez Jersey, avec Oxford, Saint-John et Prior, en présence de Gaultier. On y déclara de nouveau que, malgré la résolution où était « la princesse Anne » de ne traiter que de ses intérêts, « elle souhaitait qu'on examinât encore ses demandes et qu'on fît un état des points contestés pour les porter au Roi ». Le grand progrès obtenu pendant cette entrevue fut un désistement des villes demandées dans les Indes Occidentales pour sûreté réelle. Il est vrai qu'on leur substituait des avantages aussi variés que nombreux, à fournir par Louis XIV, d'un bout à l'autre des deux Amériques (2). La liste en fut remise le 9 à Mesnager, trois jours après la mort subite de Jersey, le principal champion du « prétendant ». On y voyait figurer, outre Gibraltar, le monopole de la traite pour trente ans, l'île entière de Saint-Christophe, des exemptions de droits sur les marchandises jusqu'à 15 %, un territoire sur la rivière de La Plata pour y « rafraîchir les nègres », Terre-Neuve, la baie et les détroits d'Hudson, ainsi que toutes les conquêtes réalisées par l'Angleterre au moment des ratifications (3).

---

(1) Mesnager à Torcy, 1er septembre 1711. — *Angleterre*, t. 233, fol. 214-217.

(2) Mesnager à Torcy, 4 et 5-9 septembre 1711. — *Angleterre*, t. 235, fol. 417-418 et t. 233, fol. 220-228.

(3) *Angleterre*, t. 233, fol. 229-231. Torcy, dans ses *Mémoires*, t. 1, p. 86-100, a parlé longuement de cette première partie de la négociation.

Notre abbé fut chargé de porter à Versailles les diverses lettres que Mesnager écrivait, pour ainsi dire, jour par jour, mais qu'il avait retenues par devers lui, sur la prière des ministres de la reine. Torcy y répondit en bloc le 18 septembre. Jamais le Roi ne promettrait définitivement à l'Angleterre des avantages particuliers, si cette puissance ne s'engageait pas par réciprocité. Néanmoins, Sa Majesté avait été très vivement frappée de la sincérité des Anglais. Aussi déférerait-elle à leurs désirs, même par écrit, mais conditionnellement. Torcy suivait donc la note anglaise, article par article, en consignant les réponses à la marge. Louis XIV, en premier lieu, reconnaîtrait la reine Anne et l'ordre de succession adopté par le Parlement. Il accorderait un traité de commerce avec la Grande-Bretagne. Il ferait démolir les fortifications de Dunkerque, bien entendu après la paix, mais seulement en retour d'un équivalent convenable que le gouvernement britannique lui procurerait. Gibraltar et Port-Mahon seraient attribués à l'Angleterre. Sa Majesté en avait le pouvoir du roi d'Espagne, et elle y consentait. Les sujets anglais jouiraient aussi dans l'Amérique du nord, comme dans tous les ports d'Espagne, des mêmes privilèges que les Français. Venait ensuite un article beaucoup plus complexe, consacré tout entier aux équivalents demandés par les Anglais pour se désister des places de sûreté qu'ils avaient d'abord réclamées en faveur de leur commerce. Quoique la France n'eût conclu l'*asiento* que pour dix ans à dater du 1er mai 1702, elle voulait bien que ce privilège lucratif fût transféré pendant trente années à la Grande-Bretagne. Elle octroyerait également l'île de Saint-Christophe et l'exemption de 15 %. L'Espagne, de son côté, livrerait un « terrain » sur la rivière de La Plata, toujours pour « rafraîchir les nègres » et les y garder jusqu'à leur vente. Elle conserverait néanmoins le droit d'y entretenir un officier inspecteur. Le point le plus délicat parmi tous ces équivalents était le dernier, relatif aux possessions françaises dans l'Amérique du nord, car il

apparaissait de plus en plus que la France aurait à payer dans l'Amérique, avec ses propres colonies, la dette qui incombait à l'Espagne. Louis XIV voulait bien céder Terre-Neuve avec Plaisance, pourvu toutefois que ses sujets continuassent à pêcher et à sécher librement la morue dans « le petit nord ». Il prétendait toujours qu'en revanche les Anglais renonçassent aux îles du Cap breton, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, et qu'ils rendissent le Fort-Royal avec toutes les dépendances de l'Acadie, voire Québec et le Canada, à supposer qu'ils s'en fussent emparés avant la fin des hostilités. De son côté, du reste, le Roi restituerait la baie et le détroit d'Hudson, comme tout ce qu'il aurait pu conquérir dans ces parages. Au surplus, il ne s'opposait pas à ce que la solution de ces difficultés fût différée jusqu'à la négociation générale de la paix, parce qu'alors l'état des affaires en Amérique serait suffisamment éclairci (1). De nouveaux pouvoirs, rédigés en vue d'une entente particulière avec la Grande-Bretagne (2), accompagnaient ces instructions. Le même jour, 18 septembre, le secrétaire d'État français adressa à Oxford et à Saint-John deux missives personnelles, où il leur certifiait une fois de plus les excellentes dispositions et le bon espoir de son maître (3).

Gaultier, qui circulait habituellement sous le pseudonyme convenu de Delorme, ou du « cousin Delorme », fut de retour à Londres dans la soirée du dimanche 27 (4). On l'attendait avec impatience, écrivit-il deux jours plus tard, et il avait bien réjoui ses amis. Une conférence fut promise pour le jeudi 1er octobre (5). Cette conférence eut lieu en

---

(1) Torcy à Mesnager, 18 septembre 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 243-248 et 251-258.

(2) *Angleterre,* t. 233, fol. 259.

(3) *Angleterre,* t. 233, fol. 260 et 262.

(4) Torcy, dans ses *Mémoires,* t. 3, p. 109, donne le 23 septembre pour date du retour de Gaultier à Londres. Mais les dates des lettres de Gaultier-Delorme sont positives. Il était arrivé à Calais seulement le 23. V. sa lettre à Torcy, du 24, dans *Angleterre,* t. 235, fol. 450.

(5) Gaultier à Torcy, 29 septembre 1711. — *Angleterre,* t. 233, fol. 263.

effet, et l'une des premières réflexions émises par les Anglais, qui, le 6 août, avaient eu de bonnes nouvelles de l'expédition du Saint-Laurent, fut que l'article relatif à l'Amérique du nord « ne pouvait être reçu tel qu'il était proposé ». Il eût été difficile au reste d'en critiquer un autre, car c'était le seul à propos duquel Louis XIV avait fait des réserves. Ayant ainsi gain de cause sur le reste, Saint-John rappela « en termes peu suivis » à Mesnager qu'un acte de la Chambre haute interdisait de traiter avec tout prince qui donnerait asile dans ses États au prétendu « roi d'Angleterre ». De cette interdiction naissait pour lui et ses amis politiques un obstacle presque insurmontable. Notre ministre déclara qu'il manquait tout à fait d'instructions sur cette objection, absolument inattendue. Il remarqua toutefois qu'il s'agissait pour le moment de simples préliminaires, et non pas de paix à conclure. D'ailleurs, Oxford se montrait pour Mesnager le plus prévenant du monde, et, tout grand trésorier d'Angleterre qu'il était, n'avait pas craint de boire avec lui la veille à la santé de Sa Majesté très chrétienne (1).

En définitive, le « Mémoire » envoyé par Gaultier fut communiqué le 3, au plus tard, à « Protose » (2). On en révéla aussi le contenu aux membres du Conseil privé, déjà avertis, depuis le 25 août, « qu'une personne revêtue des pouvoirs du Roi et chargée de propositions de paix était à Londres (3) ». Trois personnages importants, le duc de Buckingham, président de ce Conseil, lord Pawlet, et l'évêque de Bristol, c'est-à-dire le Dr Robinson, Chancelier d'Angleterre, à la place de Jersey, se trouvaient ainsi entrer officiellement dans la négociation (4). Le 4 octobre, Saint-John discuta certains détails avec Mesnager. Le soir, il devait faire son rapport au

---

(1) Mesnager à Torcy, 2 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 14-19.
(2) Gaultier à Torcy, 2 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 13.
(3) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 86.
(4) Mesnager à Torcy, 4 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 24-27.

Conseil. Le lendemain 5, dès son retour de Windsor, où se trouvait la souveraine, il convia notre envoyé chez Prior. Là, il se fit, sans plus de détours, un plaisir de lui apprendre que « l'amour de la paix l'avait emporté », et qu'on se résoudrait « à passer par-dessus les termes ambigus qu'on croyait avoir trouvés dans les réponses du Roi ». Au lieu « d'Amérique septentrionale », on écrirait « Amérique sur la mer du nord ». La pêche et la sécherie de la morue à Terre-Neuve étaient accordées. Des pouvoirs pour les ministres anglais allaient être dressés au plus vite, afin que tout fût signé sans retard. Saint-John enfin voulait présenter Mesnager à sa souveraine. Gaultier apprit à notre diplomate « qu'elle avait paru si sincèrement inclinée à la paix dans son Conseil tenu dimanche au soir que l'on cessa de lui faire aucune remontrance [1] ».

Les dernières résistances n'étaient pas cependant encore vaincues. Prior vint chez Mesnager, dans la matinée du 6, parler de la morue d'une manière assez alarmante. Il se retira en disant qu'il y aurait un certain nombre de termes à changer dans les propositions générales qu'on enverrait en Hollande [2]. Dans la soirée, il revint, et exigea que Mesnager prît la plume afin de rédiger ses propositions. Il ne présentait rien moins qu'une nomenclature complète des modifications à introduire dans le projet resté en suspens. L'Angleterre, par surcroît, désirait vivement un article séparé, mais concomitant, pour garantir en principe les intérêts du duc de Savoye. De plus, redoutant l'arrivée de Buys, et tenant à prendre les devants, elle exigeait une décision immédiate. Il y eut un moment, le 7, où Mesnager faillit revenir en France, non pas, il est vrai, pour mettre fin aux pourparlers, mais pour prendre de vive voix les ordres précis de sa Cour [3]. « Accablé d'un chagrin mortel », Prior

(1) Mesnager à Torcy, 5 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 28-29.
(2) Mesnager à Torcy, 6 et 7 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 334, fol. 30-35.
(3) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 127-130.

vint dire à Gaultier « que la négociation était au point de se rompre [1] ». Ce chagrin n'était qu'une simulation, car Saint-John, le 6, en envoyant à Windsor demander les pouvoirs nécessaires pour Dartmouth et lui, ne craignit pas d'écrire, au risque de se flatter un peu plus que de raison : « Cette convention présente plus d'avantages pour les royaumes de Votre Majesté qu'on n'en a peut-être jamais stipulés d'un seul coup pour aucune nation [2] ». Comme, à tout prendre, il ne s'agissait pas de dépasser ses instructions, mais de donner une satisfaction de style « au goût des Anglais », Mesnager prit sur lui de signer les sept articles préliminaires que voici, et qui sont comme l'embryon de la paix d'Utrecht [3].

« Le Roi voulant contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de la paix générale, Sa Majesté déclare :

1° Qu'elle reconnaîtra la reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne, suivant l'établissement présent.

2° Qu'elle consentira volontairement et de bonne foi à prendre toutes les mesures justes et raisonnables pour empêcher que les Couronnes de France et d'Espagne soient jamais réunies sur la tête d'un même prince, Sa Majesté étant persuadée que cet excès de puissance serait contraire au bien et au repos général de l'Europe.

3° L'intention du Roi est que toutes les parties engagées dans la guerre présente, sans en excepter aucune, trouvent leur satisfaction raisonnable dans le traité de paix à faire; que le commerce soit rétabli et maintenu désormais à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande et des autres nations qui ont accoutumé de l'exercer.

4° Comme le Roi veut aussi maintenir exactement l'observation de la paix, lorsqu'elle aura été conclue, et que l'objet que Sa Majesté

---

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 137-138.

(2) Saint-John à la reine Anne, 25 septembre (6 octobre) 1711. — *Letters* etc., t. 1, p. 372.

(3) Mesnager à Torcy, 7 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 32-35.

se propose est d'assurer les frontières de son royaume sans troubler en quelque manière que ce soit les États voisins, elle promet de convenir par le traité de paix futur que les Hollandais auront entre leurs mains les places-fortes qui seront spécifiées dans les Pays-Bas pour servir désormais comme de barrière qui assure le repos de la République de Hollande contre toute entreprise de la part de la France.

5° Le Roi consent aussi qu'il soit formé à l'Empire et à la maison d'Autriche une barrière sûre et convenable.

6° Quoique Dunkerque ait coûté au Roi des sommes très grandes, tant pour l'acquérir que pour le fortifier, et qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense très considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien toutefois s'engager à les faire démolir, immédiatement après la conclusion de la paix, à condition qu'il lui sera donné pour les fortifications de cette place un équivalent convenable et dont elle soit contente; et, comme l'Angleterre ne peut fournir ledit équivalent, la discussion en sera remise aux conférences qui se tiendront pour la négociation de la paix.

7° Lorsque les conférences pour la négociation de la paix seront formées, on y discutera de bonne foi et à l'amiable toutes les prétentions des princes et États engagés dans la présente guerre, et rien ne sera omis pour les régler et pour les terminer à la satisfaction de toutes les parties [1]. »

Les deux secrétaires d'État anglais pour les affaires étrangères apposèrent le 8 octobre 1711, vers dix heures du matin, leur signature [2] au bas de ce document [3], qu'accompagnait une note explicative, à côté du nom de Mesnager [4]. Le grand sceau manquait intentionnellement

(1) *Angleterre*, t. 234, fol. 36-37.

(2) V. les deux billets de Saint-John à la reine Anne du 27 septembre (7 octobre) 1711, *Letters*, t. 1, p. 89 et 90.

(3) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 140. Cf. *Angleterre*, t. 234, fol. 39-43.

(4) Les *Actes*, etc., t. 1, p. 165, ont omis cette signature. Elle est formellement mentionnée dans les Instructions délivrées le 30 décembre par Torcy au nom de Louis XIV.

sur les pouvoirs donnés par la reine (1). Deux autres actes, signés de la même façon, mais n'ayant qu'une valeur purement morale, concernaient, l'un, le duc de Savoye, l'autre, les conditions offertes par la France aux alliés de l'Angleterre (2). Les Anglais ne cachèrent pas leur satisfaction. Le lendemain de la signature, le 9 au soir, Mesnager et Gaultier, déférant à l'invitation reçue, furent introduits à Windsor vers sept heures du soir, dans l'appartement de Saint-John. Une heure après, Saint-John conduisait Mesnager seul, « par un escalier dérobé », chez Sa Majesté britannique. Sur son passage, Mesnager ne rencontra que deux gardes et une femme de chambre. Il fut reçu par la reine debout dans son cabinet, et lui fit un petit compliment à laquelle la princesse répondit à peu près dans les mêmes termes. Après cette courte, mais très grave visite, Saint-John l'emmena souper chez lui, et, le lendemain, on lui fit voir en détail le château. Prior lui ayant bien recommandé de ne jamais se montrer en public, soit avec lui-même, soit avec Saint-John, il rentra dans Londres à travers les ténèbres de la soirée, par Hamptoncourt (3). Le 12, à la fin de la journée, il se rendit en compagnie de Gaultier chez Prior, afin de prendre congé de Saint-John et d'Oxford. Ce dernier employa le latin en lui exprimant ses meilleurs souhaits : « *Ex duabus igitur faciamus gentem unam amicissimam* (4). » Il lui remit deux jours plus tard un billet autographe pour Torcy, où il disait en parlant de Mesnager : « Je ne doute point qu'il ne vous confirme de plus en plus dans l'opinion que vous avez que nous sommes entièrement portés à faire une paix telle qui soit convenable à toute l'Europe et avantageuse aux deux nations (5). » On se sépara sur les

---

(1) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 138-140.
(2) Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 140-141.
(3) Mesnager à Torcy, Windsor, 9 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 72-73.
(4) Mesnager à Torcy, 13 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 76-81.
(5) Oxford à Torcy, 14 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 84.

plus vives assurances que la reine saurait se montrer vis-à-vis des Hollandais aussi ferme que la France le pouvait souhaiter, et après la communication du nom des futurs plénipotentiaires de la reine au Congrès. Mesnager était à Versailles, le 19 au soir. Torcy, après l'avoir entretenu, alla en hâte porter au Roi le détail des bonnes nouvelles dont il était chargé. Le 22, au matin, le ministre amena au prince son habile et modeste conseiller d'État, désigné depuis quelques heures pour aller représenter la France au futur Congrès, avec d'Huxelles et Polignac. « Vous m'avez si bien servi par le passé », lui dit Sa Majesté, « que je ne doute pas que vous ne me serviez encore mieux à l'avenir, s'il est possible [1]. »

Avec quelque luxe de précautions et de faux noms qu'on se fût évertué à garder le secret de tous ces pourparlers, il en avait depuis longtemps transpiré quelque chose dans le public. A la Cour de Versailles, dès la fin de septembre, « il y avait de grands bruits de paix », apportés par tous les échos d'Angleterre et de Hollande [2]. Avant la signature des préliminaires, Heinsius avait si bien été mis au courant de ce qui se passait qu'il s'était hâté de désigner Buys, pour tâcher de détruire l'accord à la veille de se former. La crainte de voir Buys débarquer à Londres d'un moment à l'autre paraît même avoir contribué à précipiter le dénouement auquel nous venons d'assister [3]. L'ambassadeur britannique à La Haye, lord Raby, comte de Strafford, avait été chargé de retarder le départ du diplomate hollandais, en allant révéler en hâte à Heinsius la plus grande partie des faits récemment accomplis [4]. Strafford, usant de vitesse, réussit en effet à gagner la Hollande le 21, au moment où

---

(1) Dangeau, 18, 19, 20, 21, 22 octobre 1711, t. 14, p. 10-12.

(2) Dangeau, 22 septembre 1711, t. 13, p. 483.

(3) Mesnager à Torcy, 13 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 76.

(4) Mesnager à Torcy, 26 septembre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 34.

Buys se disposait à la quitter, et ses premières communications suffirent pour bien démontrer à ce dernier la nécessité de faire modifier ses ordres avant de passer la mer [1]. Buys ne perdit pas non plus de temps, car, le 29, il débarquait à Londres. Le lendemain soir, il se présentait chez Saint-John, réclamait « l'histoire de la négociation », cherchait à imposer par tous les moyens, déclarait la méthode adoptée la plus mauvaise du monde, finalement, exigeait des préliminaires particuliers pour chaque belligérant [2]. Il vit ensuite la reine elle-même, mais sans ébranler sa résolution, désormais immuable [3]. Une lettre de Saint-John, du 6 novembre, lui expliqua encore plus nettement les intentions du gouvernement britannique [4]. Sa Majesté, en somme, lui fit savoir « qu'elle regardait ces articles comme contenant en général toutes les prétentions que ses alliés pouvaient raisonnablement former... », qu'elle voulait la paix et qu'on ouvrît incessamment les conférences [5]. Buys eut beau redoubler d'instances auprès des ministres anglais, et tracasser encore la reine dans une seconde audience [6]. Il ne put que confirmer à ses amis ses fâcheuses impressions de voyage [7]. Plus grande encore fut la désillusion de l'ambassadeur impérial, le comte de Gallas. Ses récriminations dépassant même en violence la mesure de la patience britannique, et ses intrigues avec des

---

(1) Dangeau, 26 octobre 1711, t. 14, p. 15.

(2) Saint-John à la reine Anne et à Strafford, 19 (30) octobre, et 26 octobre (6 novembre) 1711. — *Letters,* t. 1, p. 419-422 et 427-436.

(3) Saint-John à Strafford, 23 octobre (3 novembre) 1711. — *Letters,* t. 1, p. 425-427.

(4) Saint-John à Buys, 26 octobre (6 novembre) 1711. — *Letters,* t. 1, p. 437-440.

(5) « Mémoire » pour Gaultier, 9 novembre 1711. — *Angleterre,* t. 234, fol. 92-95. — Cf. Oxford à Torcy, 19 novembre 1711. — *Angleterre,* t. 234, fol. 114.

(6) Saint-John à Strafford, 21 novembre (2 décembre) 1711. — *Letters,* t. 2, p. 1-3.

(7) Dangeau, 13 novembre 1711, t. 14, p. 24.

membres du Parlement paraissant dangereuses pour la tranquillité du royaume, il se vit renvoyé de la Cour, dans le courant de novembre, d'une façon humiliante (1). La paille était désormais rompue entre la Grande-Bretagne et ses alliés.

Strafford avait cependant fait part au Pensionnaire des désirs de sa souveraine, comme de ses menaces éventuelles. Elle souhaitait que les États-Généraux envoyassent des passeports pour les plénipotentiaires, et qu'ils se prononçassent entre quatre villes, dont aucune, et à dessein, ne se trouvait dans la province de Hollande : Nimègue, Utrecht, Liège ou Aix-la-Chapelle. Heinsius s'était borné à redire à l'ambassadeur de la reine Anne ce que son sous-ordre avait mission de déclarer à la reine elle-même. Le « Mémoire » remis en son nom ne lui semblait pas « un fondement suffisant et sur lequel on pût hasarder la négociation ». Avant d'aller plus loin, il tenait « à savoir l'effet des remontrances *(sic)* que Buys avait ordre de faire là-dessus ». Le gouvernement britannique répliqua en prescrivant à Strafford d'insister de nouveau sur l'envoi des passeports et le choix de la ville (2). Néanmoins, il tint compte dans une certaine mesure des doléances hollandaises, en priant Louis XIV, afin de faciliter l'ouverture des conférences, « de lui donner des éclaircissements sur ses intentions à l'égard des intérêts particuliers des alliés ». Il jugeait même ce surcroît d'ouvertures nécessaire au succès. Il désirait surtout être en état de spécifier aux Hollandais la barrière que la France était disposée à leur accorder, et de leur promettre le tarif de 1664. Il serait bien aise aussi de pouvoir annoncer au duc de Savoye une barrière « du côté de la France », comme il en aurait une du côté de l'Italie. Ce serait enfin pour lui

(1) Saint-John à Strafford, 30 octobre (10 novembre) 1711. – *Letters*, t. 1, p. 449.

(2) Saint-John à Strafford, 26 octobre (6 novembre) 1711. – *Letters*, t. 1, p. 442.

une vive satisfaction de connaître les intentions de Sa Majesté très chrétienne vis-à-vis du roi de Prusse et de l'Électeur de Hanovre. En un mot, l'Angleterre, après avoir assuré et fixé elle-même son sort, commençait à s'inquiéter sérieusement de ses alliés préférés, au risque de franchir les bornes convenues avec la France. De l'Empereur, en revanche, il n'était pas dit un mot (1).

Le Roi, qui avait déjà fourni à propos de Dunkerque des explications fort satisfaisantes, puisqu'il s'engageait à raser aussi bien « les forts de la marine » que les ouvrages tournés du côté de la campagne (2), le Roi, dis-je, se prêta de bonne grâce aux explications recommandées par les Anglais. Au « Mémoire » du 9 novembre, que Gaultier était venu encore présenter avec un billet d'Oxford (3), Torcy répondit le 18 du même mois. « Bien qu'il n'y eût de la part de la France nulle autre affection pour les Hollandais que celle qui sera nécessaire absolument pour convenir de la paix », et « que le plaisir de se venger de ses ennemis soit plus sensible lorsqu'on travaille par le même moyen à l'avantage de ses amis (4) », Sa Majesté cependant acceptait le principe de la « barrière », mais d'une barrière qu'on pourrait fixer seulement quand on connaîtrait la destination définitive des Pays-Bas. Son candidat, à elle, restait toujours l'Électeur de Bavière, qui, d'ailleurs, serait libre d'abdiquer au profit de son fils aîné, en obtenant pour lui la main de la plus âgée des filles de feu l'Empereur Joseph. D'avance, Torcy indiquait quelles villes, dans ce cas, son maître abandonnerait, et de quelles villes il exigerait la restitution. Au surplus, il ne s'opposerait pas à ce que « l'archiduc » régnât aussi sur les Pays-Bas, et verrait même avec plaisir que Max-Emmanuel

(1) « Mémoire » pour le sieur Gaultier, Hamptoncourt, 9 novembre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 92-95.

(2) Torcy à Gaultier, 21 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 235, fol. 518-520.

(3) Oxford à Torcy, 9 novembre 1711, autographe. — *Angleterre*, t. 234, fol. 114-115.

(4) Torcy à Gaultier, 21 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 235, fol. 518-520.

cédât à l'Autriche son Électorat pour devenir roi des Deux-Siciles. Il refusait, par exemple, au duc de Savoye la moindre cession sur le territoire français, mais lui rendrait tout ce qu'il lui avait enlevé, et lui reconnaîtrait, s'il obtenait le Milanais entier, le titre de roi de Lombardie. Aucune difficulté ne serait élevée au sujet des princes de Brandebourg et de Hanovre. Quant à l'Empire, après les restitutions indispensables, le Rhin formerait la limite internationale, sauf Kehl, qui resterait attaché à Strasbourg, comme tête de pont (1). Deux lettres de notre secrétaire d'État pour Oxford et Saint-Jean accompagnaient ces éclaircissements. « Vous verrez », mandait Torcy au second, « par le « Mémoire » que le sieur Gaultier aura l'honneur de vous remettre, que le Roi n'oublie rien pour l'heureux accomplissement d'une négociation aussi bien commencée, et que Sa Majesté compte entièrement sur le secret et sur le bon usage que vous ferez de la confiance entière qu'elle témoigne à la reine de la Grande-Bretagne (2). »

Finalement, le 2 décembre 1711, à une heure tardive de la soirée, Strafford connut la résolution que venaient de prendre les États-Généraux de délivrer des passeports pour les mandataires de la France. Seulement, ces passeports ne devaient pas être envoyés directement à leurs destinataires. Buys viendrait lui-même à Londres les déposer entre les mains de Sa Majesté britannique, et « concerter préalablement avec elle quelques points nécessaires pour l'ouverture du Congrès ». Quant au lieu où il s'assemblerait, « par une complaisance prétendue, ils n'avaient pas voulu prendre sur eux de le nommer, parce qu'ils souhaitaient fortement de l'avoir à La Haye (3) ». Les ministres

(1) *Angleterre*, t. 234, fol. 148-159, ou 162-174.

(2) Torcy à Saint-John et à Oxford, 18 novembre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 116 et 117.

(3) Lettre de Strafford, 3 décembre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 122-123.

anglais étaient bien résolus à ne pas laisser la discussion s'engager dans l'atmosphère même et sous la pression de Heinsius et de sa cabale [1]. Utrecht, au moins, se trouvait dans une autre province, quoique bien près du chef-lieu fédéral. On lui donna la préférence, afin de ménager le plus de susceptibilités possible. Saint-John, le 6 décembre, informa Torcy de ce choix définitif, et Torcy lui répondit que les plénipotentiaires de son maître seraient à Utrecht le 12 janvier, mais qu'il vaudrait mieux que ceux de l'Espagne et des deux Électeurs bavarois n'y arrivassent que lorsque les points principaux auraient été ajustés [2]. Au reste, il n'avait point été question de passeports pour eux. Les ennemis tenaient à ce que la France se présentât à leur barre sans le moindre cortège.

Un certain nombre de circonstances propices semblaient collaborer en ce moment à l'œuvre pacifique à la fois et essentiellement nationale de la reine Anne. L'opinion publique en Angleterre soupirait chaque jour davantage après la sécurité des transactions commerciales. Si, à la Chambre des lords, il s'en était encore fallu de quelques voix que le ministère obtînt gain de cause sur la question, les Communes, à la majorité écrasante de 232 voix contre 106, avouèrent en décembre que la possession de l'Espagne et des Indes par un prince de la maison de Bourbon ne créait aucun péril pour la sécurité de la Grande-Bretagne et la succession dans la ligne protestante. Une enquête parlementaire s'organisait même pour tirer à clair le système de concussion reproché à Marlborough [3]. C'était un signe du temps présent et un heureux pronostic pour l'avenir. Lorsque l'évêque de Bristol quitta Londres, « avec madame

---

(1) Mesnager à Torcy, 13 octobre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 77. — Cf. Torcy, *Mémoires*, t. 3, p. 145.

(2) Torcy à Saint-John, 15 décembre 1711. — *Angleterre*, t. 234, fol. 241.

(3) Burton, t. 3, p. 95-97.

sa femme », en qualité de premier plénipotentiaire, le peuple « le suivit en foule, lui donnant mille bénédictions et le conjurant de travailler à leur donner bientôt la paix (1) ». On avait déjà appris depuis plusieurs semaines l'échec complet de l'entreprise sur Québec et le Canada. Huit cents hommes embarqués sur les vaisseaux avaient péri, racontait-on, dans les eaux du Saint-Laurent (2). Enfin, si le capitaine Ducasse, après avoir quitté les Antilles, tardait un peu à ramener à bon port les galions d'Espagne, chargés de richesses inaccoutumées (3), à Lisbonne, on était fort ému, en revanche, à la fin de l'année, des exploits attribués par la rumeur publique à Duguay-Trouin aux dépens de Rio de Janeiro. Cette fois, la rumeur publique ne se trompait pas. Le hardi corsaire, promu chef d'escadre, s'était emparé de la capitale du Brésil le 21 septembre (4), et, usant des droits de la guerre, y avait réalisé un butin énorme. Le négoce anglais avait été durement éprouvé. Un seul de ses navires, la *Jeanne*, constituait une prise des plus riches. Il y avait donc, bien décidément, dans la Cité comme à Windsor, un impérieux besoin de sécurité publique, qui préparait admirablement le terrain aux négociateurs.

---

(1) Dangeau, 16 janvier 1712, t. 14, p. 64.

(2) Dangeau, 29 et 30 octobre 1711, t. 14, p. 17.

(3) Dangeau, 30 décembre 1711, t. 14, p. 49.

(4) Les documents relatifs à cette campagne, aussi glorieuse pour notre marine qu'opportune pour notre diplomatie, ont été réunis dans le t. 36 du fonds B4 des Archives du Ministère de la Marine (fol. 42-149).

CHAPITRE HUITIÈME.

LES TRAITÉS D'UTRECHT[1].

Le rendez-vous des plénipotentiaires avait été assigné à Utrecht pour le 12 janvier 1712. Dès le 30 décembre 1711, on délivrait les instructions nécessaires au maréchal d'Huxelles, à l'abbé de Polignac et à Mesnager [2]. Ce document, qui ne comprenait pas moins de soixante feuillets,

[1] Ce n'est pas évidemment en un chapitre qu'on peut écrire l'histoire de la paix d'Utrecht. Notre unique désir est de résumer, surtout au point de vue franco-espagnol, les documents inédits que nous avons parcourus aux Affaires étrangères. Nous prions donc de ne voir ici qu'une simple « contribution » à une monographie future, et nous renverrons provisoirement le lecteur à la récente et remarquable publication d'un professeur de Prague, M. Ottokar Weber (*Der Friede von Utrecht*, Gotha, Perthes, 1891).

[2] Quoique le maréchal d'Huxelles ait eu l'honneur de diriger le département des Affaires étrangères après Torcy, l'abbé de Polignac était le véritable chef de l'ambassade. V. Torcy, *Journal*, p. 124-125. C'était aussi l'avis du Cabinet anglais. « *I believe I told your Lordship or the earl of Strafford, once before, that Monsieur de Polignac is really most in the secret of his Court, though great care is taken to hide any appearance of this distinction on the Mareschal's account.* » Saint-John à Bristol, 6 février 1712. — *Letters*, t. 2, p. 175.

n'était pas exempt, en raison sans doute de sa longueur, d'un certain désordre dans la prolixité. Nous croyons donc à propos d'y faire quelques coupures, quelques déplacements même, afin d'y mettre un peu de clarté. Seul, le préambule historique avait été abrégé, nos trois négociateurs n'étant que trop au courant de la situation [1].

« Si les conférences tenues à Gertruydenberg en l'année 1710 furent inutiles par rapport au dessein que le Roi s'était proposé de rétablir le repos de l'Europe, elles servirent au moins à faire voir que Sa Majesté mettait son unique gloire à pacifier la Chrétienté et qu'elle sacrifiait ses intérêts et ceux du roi, son petit-fils, au désir de rendre heureux tant de peuples que le poids de la guerre accablait depuis une longue suite d'années. La paix aurait été faite alors à des conditions très désavantageuses à la France, si le crédit et l'ambition de quelques particuliers intéressés à la continuation de la guerre n'eussent prévalu en Hollande sur l'intérêt public; et les peuples, séduits, ou forcés de se laisser conduire, approuvèrent toutes les demandes injustes, impossibles dans leur exécution, que les députés hollandais firent aux plénipotentiaires de Sa Majesté. Elles parurent barbares aux alliés même de la Hollande. Ainsi, les avances faites par le Roi, ses bonnes intentions et la capacité de ses plénipotentiaires étant inutiles, la mauvaise foi des Hollandais rompit les conférences sans autre fruit apparent que celui de faire connaître à Sa Majesté qu'elle ne pouvait choisir de ministres plus habiles et plus propres à la bien servir dans une négociation aussi importante que ceux qu'elle avait employés en cette occasion. Aussi résolut-elle dès lors de les employer encore, si, quelque jour, ses ennemis devenaient plus raisonnables.

Mais, en attendant ce changement, et le moment que Dieu s'en était réservé, le Roi comprit la nécessité de faire de nouveaux efforts pour soutenir une guerre que tant d'offres de sa part ne pouvaient terminer. Les événements fâcheux n'ébranlèrent point sa fermeté, et l'on a vu, par un juste effet de la Providence, que les ennemis de Sa Majesté, si fiers de leurs succès heureux et si superbes par la confiance qu'ils mettaient en leurs richesses, sont enfin parvenus à

voir leurs trésors épuisés, pendant que le Roi a trouvé de nouvelles ressources dans l'amour de ses sujets, que ses finances ont paru se rétablir au milieu des malheurs de la guerre, et que ses armées sont entrées en campagne, au moins aussi nombreuses et en meilleur état que celles de ces mêmes ennemis, qui se glorifiaient de les avoir anéanties.

Les Anglais ont reconnu les premiers l'inutilité de la guerre et le préjudice qu'ils souffriraient de la prolonger davantage... Ainsi le premier mouvement des nouveaux ministres appelés au gouvernement de ce royaume a été de faire de sages réflexions sur les vains projets de conquérir l'Espagne et sur les maux réels que cette idée, devenue chimérique depuis la bataille de Villaviciosa, causait à l'Angleterre.... »

Après ce préambule, fort large d'allures, venaient quelques renseignements rétrospectifs sur les négociations avec l'Angleterre et un passage destiné à bien marquer que la France, depuis sa tentative infructueuse de 1710, avait repris sa pleine liberté d'action.

« Il ne s'agit plus aujourd'hui de ces préliminaires odieux que les ennemis de la paix proposaient toujours pour servir de fondement au traité, ouvrage de ceux qui voulaient éterniser la guerre en trompant les peuples par la vaine apparence de leur assurer un repos fixe et constant. Les sieurs maréchal d'Huxelles et abbé de Polignac déclarèrent, avant que de partir de Geertruydenberg, que, le consentement que le Roi avait accordé à la plus grande partie de ces articles étant inutile, Sa Majesté le révoquait;... qu'elle remettait à la justice de Dieu, qui connaissait son cœur, de faire paraître la vérité et de découvrir l'injustice de ceux qui s'opposaient au rétablissement de la tranquillité générale; que Sa Majesté serait toujours disposée à travailler à ce grand ouvrage si nécessaire à toute l'Europe, mais jamais sur le pied des articles préliminaires qu'elle regardait comme annulés, puisque la complaisance qu'elle avait eue de consentir à ceux dont l'exécution n'était pas absolument impossible avait été inutile au bien qu'elle se proposait.... Le nouveau plan de la négociation prochaine est dressé dans la vue de satisfaire,

suivant les règles de la raison, toutes les puissances engagées dans la guerre présente, d'assurer les frontières de leurs États et le libre exercice de leur commerce, de manière que les querelles que ces deux grands points excitent ordinairement ne troublent de longtemps le repos de l'Europe. C'est sur cette base que le traité de paix doit être fondé. »

Immédiatement après, le Roi posait le principe du démembrement de l'Espagne comme le point de départ de la transaction à conclure.

« Comme la succession de la monarchie d'Espagne, entrée dans la maison de France et les prétentions de la maison d'Autriche sur cette même succession ont excité la guerre dont l'Europe est encore agitée, il semble que la principale difficulté de la paix consiste à trouver un tempérament propre à contenter le roi catholique et à faire cesser en même temps les prétentions de l'archiduc d'Autriche, son compétiteur à la Couronne d'Espagne. Une monarchie aussi vaste et composée de tant d'États différents offrait bien des moyens de satisfaire les deux prétendants, si chacun d'eux, en commençant la guerre, eût voulu consentir à quelque partage. Mais cette proposition, odieuse aux Espagnols, ne leur est devenue supportable que depuis qu'ils ont connu par les événements la nécessité de faire la paix aux dépens des États que l'Espagne n'a pu conserver, et, quoique l'archiduc affecte encore de s'attacher opiniâtrément à demander la possession du royaume d'Espagne, qu'il n'a pu conquérir, malgré tant de prospérités inopinées, on le verra céder enfin aux conseils de ses alliés plutôt que de continuer une guerre qu'il ne peut soutenir sans leurs secours.

Ainsi, le partage des États dépendant de la monarchie d'Espagne étant nécessaire, le plan de la paix est principalement fondé sur la manière de convenir de cette séparation. Il faut en même temps régler les sûretés que le Roi donnera pour calmer l'inquiétude, vraye ou supposée, de ses voisins, et les avantages dont Sa Majesté promettra de les faire jouir pour leur commerce.

Elle sait que le roi, son petit-fils, se réservant l'Espagne et les

Indes, cédera pour le bien de la paix les autres États dont il a hérité. Ainsi, ce consentement doit être ménagé de manière que les parties intéressées à la guerre, contentes d'une satisfaction raisonnable, ne forment pas des prétentions qu'il serait impossible de leur accorder....

La première de toutes (les conditions de la paix) doit être que le roi catholique Philippe V[e] demeure maître de l'Espagne et des Indes, et c'est un engagement tacite que l'Angleterre et la Hollande ont pris de le reconnaître en cette qualité que le consentement qu'elles ont donné à traiter sur les articles préliminaires que le Roi a proposés, car il était inutile de stipuler que les Couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais sur la tête du même prince, si les Anglais et les Hollandais croyaient encore que celui qui règne en Espagne dût renoncer à Sa Couronne pour lui, pour ses enfants et généralement pour les princes de sa maison, comme on l'exigeait au nom de ces deux nations dans les préliminaires dressés en 1709.... »

A propos de cette renonciation perpétuelle, le Roi ajoutait plus loin qu'il en admettait le principe sans hésiter, et qu'il l'avait fait déjà accepter à Madrid.

« Comme l'article second des préliminaires proposés par le Roi porte que les mesures seront prises pour empêcher que le même prince ne réunisse jamais sur sa tête les Couronnes de France et d'Espagne, Sa Majesté a voulu savoir du roi son petit-fils quelles sûretés il croyait devoir offrir pour dissiper l'inquiétude des puissances étrangères sur cet article. Il a répondu qu'il donnerait toutes les assurances qui lui seraient demandées raisonnablement pour confirmer cet engagement. Ainsi, les sieurs plénipotentiaires s'expliqueront de même, et l'on ne doit pas attendre de la Cour d'Espagne de réponse particulière sur aucun article jusqu'à ce que ses ministres soient admis aux conférences. Le roi catholique souffre impatiemment qu'ils en soient exclus; le comte de Bergheick semble encore l'animer. Il lui représente qu'on n'a jamais transigé des droits et disposé des États d'un prince sans l'entendre, et sans savoir ses volontés, et ces

représentations, où l'intérêt particulier de celui qui les fait a beaucoup de part, font une forte impression sur l'esprit du roi et de la reine d'Espagne. »

Il n'était parlé que pour mémoire de l'Angleterre, qui avait déjà arrêté avec la France les clauses essentielles de sa réconciliation. Il s'agissait principalement de déterminer celles qu'on imposerait aux alliés de l'Angleterre, ou qu'on se laisserait imposer par eux. Au premier rang venait la Hollande, avec laquelle les interêts de l'Électeur de Bavière semblaient avoir tant de connexité que le gouvernement français les avait presque confondus dans ses considérations et ses ordres.

« Les Pays-Bas sont déjà cédés en faveur de l'Électeur de Bavière, et, si les Hollandais paraissent effrayés des liaisons présentes de ce prince avec le Roi, ils doivent se rassurer en considérant que ses premiers engagements ont été avec la maison d'Autriche; qu'il n'était pas moins attaché aux intérêts de cette maison qu'il l'est aujourd'hui à ceux de Sa Majesté; que son caractère est d'être fidèle à ses traités, et que son intérêt l'obligerait à tenir exactement ceux que, comme souverain des Pays-Bas, il signerait avec les Provinces-Unies. Elles auraient encore un gage certain de l'accomplissement de ses promesses, puisque, si l'Électeur de Bavière demeure maître des Pays-Bas, il consentira, et même le Roi s'engagera pour lui, à laisser aux Hollandais la garde des places-fortes de ces provinces, à condition même que les garnisons hollandaises soient payées et entretenues aux dépens du pays. Ainsi les Hollandais garderaient leur barrière, sous le nom et aux dépens d'un prince nécessairement attaché à leurs intérêts, et, quoique déjà très forte, le Roi l'augmenterait encore en cédant à la République d'Hollande la ville et la verge de Menin, Ypres et sa châtellenie, Furnes et le Furnenbach.

Les sieurs plénipotentiaires sont bien instruits de la véritable étendue de la châtellenie d'Ypres. Ils savent que Cassel, Bailleul et Poperingue n'en doivent pas faire partie. Cassel fut même excepté

des préliminaires dressés à La Haye. Ils feront donc leurs efforts pour conserver au Roi des lieux dont les revenus sont très considérables. Mais, soit qu'ils y réussissent, soit qu'ils soient obligés d'abandonner Bailleul et Poperingue, comme Sa Majesté leur en donne la permission pour le bien de la paix, elle juge absolument nécessaire de retirer pour la sûreté de sa frontière les villes d'Aire, de Béthune, Saint-Venant, Douay, Bouchain et leurs dépendances.... Ils demanderont aussi, et fortement, Lille et Tournay, avec leurs châtellenies et dépendances, comme l'équivalent que le Roi estime convenable pour la démolition des fortifications de Dunkerque, tant du côté de la mer que de celui de la terre. Ils seront secondés par les plénipotentiaires d'Angleterre, car un des principaux avantages que cette Couronne attende de la paix est la démolition de cette place. Elle ne le peut prétendre, si Sa Majesté n'est satisfaite de l'équivalent qui lui sera donné.... Il y a lieu de croire qu'on pense à peu près de même en Angleterre au sujet de Tournay. Cette ville est de l'ancien domaine du royaume. Elle ferme la frontière, et l'on doit plutôt la regarder comme une place de sûreté pour la France que comme une entrée dans les pays voisins. Si l'Angleterre en procurait la restitution, pour servir avec celle de Lille d'équivalent à la démolition des fortifications de Dunkerque, elle ferait un plaisir très sensible au Roi, sans en souffrir le moindre préjudice. Les ministres d'Angleterre, instruits par Sa Majesté de ses intentions, et sachant qu'elle se désistera de la demande de Tournay, s'il est nécessaire de l'abandonner pour le bien de la paix, ont promis d'en garder le secret, et, vraisemblablement, ils travailleront sincèrement à lui procurer cette satisfaction. Il est donc nécessaire d'agir avec eux comme les croyant dans ces sentiments; de les leur inspirer, s'ils ne les ont pas; enfin, il ne faut rien oublier pour retirer une place aussi importante, sans toutefois rompre la négociation sur cet article....

Le sieur Prior était persuadé, lorsqu'il vint à Fontainebleau, que sa maîtresse comptait que les Pays-Bas retourneraient sous le pouvoir du roi d'Espagne. Mais il se trompait, et l'Angleterre ne consentira pas à laisser ces provinces entre les mains d'un prince de la maison de France. Toute autre disposition convient même

beaucoup mieux au Roi, car il est de son intérêt et de celui de son royaume que la bonne intelligence subsiste entre la France et l'Espagne; et les Pays-Bas possédés par le roi catholique produiraient des sujets de querelle et de division qu'il est de la prudence d'éviter. Il faut, s'il est possible, maintenir la cession faite en faveur de l'Électeur de Bavière; mais, s'il est du bien public qu'elle soit changée, la même raison demande que ces provinces soient données à la République d'Hollande, ou qu'elles entrent enfin dans le partage de l'archiduc, plutôt que de retourner sous l'obéissance du roi d'Espagne. Mais, en cas que l'une ou l'autre de ces deux dispositions eût lieu, le Roi demanderait la démolition des fortifications de Luxembourg. Sa Majesté a sujet de prétendre des barrières, quand toute l'Europe en demande contre la France, et rien ne serait plus juste que de raser une place qui ouvre l'entrée du royaume, sans donner aucune ouverture pour pénétrer en temps de guerre dans le pays ennemi.... »

Malgré de fort belles concessions, Louis XIV, en somme, n'en prétendait pas moins, et avant tout, réduire l'Empereur et l'Empire à la portion congrue.

« La crainte qu'ils (les Anglais et les Hollandais) sauront inspirer à l'archiduc sera le seul moyen capable de le contraindre à céder les États d'Italie, car ils sont depuis longtemps l'objet des désirs de la maison d'Autriche. Nulle raison ne lui persuadera d'y renoncer volontairement, et, si l'archiduc n'est convaincu qu'en irritant ses alliés, par le refus des conditions qu'ils lui proposeront, ils deviendraient bientôt ses ennemis, leurs instances auprès de lui seront inutiles. Ils l'avertiraient en vain qu'ils sont las de porter le poids d'une guerre entreprise pour lui, qu'il doit être satisfait de l'acquisition de la Bavière et des Pays-Bas. Il faut y ajouter une déclaration formelle d'unir contre lui leurs forces, si, non-content de l'Empire, des pays héréditaires, des Pays-Bas et de la Bavière, il s'oppose au rétablissement du repos général de l'Europe. Car il fait assez voir, par ses lettres et par les plaintes qu'il fait de la conduite de ses alliés, que ce n'est pas l'intérêt public, mais une ambition sans

bornes qui règle sa conduite, et l'on peut croire que Dieu, voulant enfin rendre la paix aux hommes, permet que ce prince déclare qu'il n'y veut pas consentir, afin que son opposition et l'absence de ses ministres laissent à ceux qui assisteront aux conférences le temps de discuter et de régler ses intérêts.....

Comme le Roi ne veut rien omettre pour l'avancer, Sa Majesté n'a pas balancé à confier au gouvernement d'Angleterre les conditions qu'elle proposerait pour la paix à faire avec l'archiduc et avec l'Empire, quoique de leur part elle ne voye encore que résistance et opiniâtreté à continuer la guerre.

Elle a donc fait savoir aux ministres de la Grande-Bretagne, et c'est sur ce fondement que les sieurs plénipotentiaires agiront, qu'elle reconnaîtra l'archiduc en qualité d'Empereur, pourvu toutefois qu'il soit auparavant convenu que les Électeurs de Cologne et de Bavière, dont elle ne peut abandonner les intérêts, soient rétablis dans leurs dignités, et que, suivant les constitutions de l'Empire, ils donnent leurs suffrages, puisque cette condition est nécessaire pour corriger et réparer les défauts essentiels de l'élection que les autres Électeurs n'ont pu faire valablement pendant l'exclusion de ces deux princes. Pour assurer le maintien de la paix avec l'Empire, et avec l'archiduc reconnu Empereur après le traité signé, le Roi veut bien rendre à ce prince la ville du Vieux-Brisack, exceptant toutefois le fort appelé le Mortier, situé à la gauche et en-deçà du Rhin; remettre aussi à l'archiduc et à l'Empire le fort de Kehl. Comme les fortifications en ont été augmentées depuis qu'il a été repris par les armes de Sa Majesté, il serait juste que les nouvelles fortifications fussent rasées, et le fort remis au même état qu'il était au commencement de cette guerre.... Et le seul équivalent que Sa Majesté prétende tirer de tant de cessions et de démolitions est que la ville de Landau, fortifiée comme elle est, lui soit restituée.

Comme il n'y point d'intérêt particulier à démêler entre elle et les princes de l'Empire; qu'ils ne se sont armés que pour la querelle de la maison d'Autriche, sans examiner beaucoup s'ils avaient raison de l'embrasser, ils n'ont rien à demander à Sa Majesté que de satisfaire la vanité de quelques-uns d'eux, en reconnaissant des titres que la Cour de Vienne a su leur faire acheter bien chèrement....

L'autorité qu'il (l'archiduc) s'attribue en cette occasion devrait leur ouvrir les yeux sur les desseins d'un prince qui parle en maître avant qu'il soit reconnu pour le chef de l'Empire; et, bien loin de se faire un point capital de resserrer les frontières de la France, il serait au contraire de leur prudence de faciliter au Roi les moyens de leur donner les secours dont ils auront besoin tôt ou tard contre l'oppression dont ils sont menacés. Mais, jusqu'à présent, l'aveuglement a été grand; et, si les ministres des princes d'Allemagne se rendent à l'assemblée, ce ne sera pas merveille de les voir agir contre eux-mêmes et former des demandes insensées pour affaiblir les frontières de la France, sous les vains prétextes de barrière et de sûreté de l'Empire. Ils y comprendront Strasbourg, l'Alsace, les Trois-Évêchés, car il ne coûte rien à ceux qui s'étudient à plaire à la Cour de Vienne de faire de pareilles listes, qui certainement ne seront jamais du goût de ceux qui désirent sincèrement le rétablissement de la paix.

Ainsi le Roi s'assure que les plénipotentiaires d'Angleterre les traiteront de visions, et que ceux d'Hollande, dont les intentions seront bonnes, ne feront pas plus d'attention à ces vaines idées. Sa Majesté veut que ses plénipotentiaires les rejettent absolument, supposé qu'il en soit question, car il faut bien se garder de prévenir ces demandes, et d'en faire voir l'absurdité avant qu'elles soient formées. »

Torcy, au nom de Louis XIV, n'omettait pas les satisfactions réclamées par les membres de second ordre de la coalition. L'Électorat du duc de Hanovre serait reconnu sans difficulté, après la signature générale. De même pour la royauté de Frédéric III. Par contre, les plénipotentiaires renverraient à la justice ordinaire ses prétentions sur la principauté d'Orange, celle de Neuchâtel et divers domaines inclus dans la Franche-Comté. Au duc de Savoye, la France restituerait d'abord, ainsi que Mesnager l'avait promis, le duché de ce nom, et généralement tout ce qu'elle avait conquis à ses dépens. Mais, en échange, elle exigeait qu'il lui rendît Exilles et Fenestrelles, places qui dépendaient du

Dauphiné, et, d'ailleurs, ne donnaient point d'accès au-delà des Alpes. Ce léger sacrifice recevait d'ailleurs une magnifique compensation. Afin « qu'il s'élevât en Italie un prince assez puissant pour la défendre contre les desseins ambitieux et les entreprises de l'archiduc, plus haut *(sic)* et plus ardent à envahir de nouveaux États qu'aucun de ses prédécesseurs,... il convenait que le duc de Savoye réunît tout le Milanais sous sa domination. Le Roi ne s'y opposerait donc pas. Au contraire, cette réunion faite, Sa Majesté le traiterait de roi de Lombardie ». A l'égard du Portugal, Louis XIV s'en tenait au principe « des restitutions réciproques », et oublierait que le Brésil et bien d'autres colonies portugaises avaient été découvertes par des Français. « Le salut du roi de Portugal », disait Torcy, « sera de regagner les bonnes grâces du Roi, de manière que Sa Majesté, reprenant pour lui l'ancienne affection qu'elle avait pour sa maison, le protège et l'assure désormais contre le juste ressentiment des Espagnols ; c'est ce que l'on pourra faire par un traité entre le roi catholique et le roi de Portugal. » Le sort de ses ennemis se trouvait ainsi réglé. Mais il n'avait pas oublié ses propres alliés. Au contraire, il s'était, presque dès le début, occupé de Max-Emmanuel, son fidèle auxiliaire.

« La première (satisfaction) à demander est qu'il soit rétabli dans ses États, dans sa dignité et dans son rang de premier Électeur; que le haut Palatinat lui soit restitué, aussi bien que toutes les autres parties démembrées du duché de Bavière; que ses meubles, pierreries et effets lui soient rendus; que la cession que le roi catholique lui a faite des Pays-Bas subsiste, et qu'elle soit exécutée aux conditions marquées précédemment pour la satisfaction des Hollandais. Plus il sera puissant, et plus il assurera leur barrière. Mais, s'ils pensent différemment, les sieurs plénipotentiaires proposeront que les Pays-Bas lui soient laissés aux mêmes conditions, et que la Bavière, avec la dignité électorale, soit donnée au prince son fils aîné, dont on ferait le mariage avec l'archiduchesse, fille aînée

du feu Empereur Joseph. Ils proposeront encore de rétablir l'Électeur de Bavière dans la possession de ses États, de sa dignité et de son rang, et de lui conserver seulement les deux provinces de Luxembourg et de Namur, dont il est présentement en possession, mais sans l'obliger en ce cas à recevoir garnison hollandaise dans les deux seules places qu'il posséderait, le revenu de ces deux provinces ne suffisant pas d'ailleurs à payer cette dépense....

Ces propositions épuisées, si les Hollandais s'opposent constamment aux avantages de l'Électeur de Bavière, et si même il ne reste aucune espérance d'obtenir pour lui la restitution de son pays autrement que démembré, les plénipotentiaires proposeront, comme un dernier expédient, d'obliger l'archiduc à céder à ce prince le royaume de Naples, en échange de la Bavière, que l'Électeur céderait à la maison d'Autriche. Elle deviendrait certainement bien puissante en Allemagne, si elle unissait encore cet État aux pays héréditaires, et cette acquisition serait plus avantageuse et plus solide pour elle que la conservation douteuse du royaume de Naples. Il n'y aurait point à lui objecter les bulles, les actes et les traités qui ne permettent pas qu'un prince élu Empereur garde le royaume de Naples.... Moyennant la cession du royaume de Naples à l'Électeur de Bavière, il remettrait, outre son Électorat, les Pays-Bas à la disposition des Hollandais, en sorte qu'ils pourraient les garder pour eux-mêmes, s'ils le désiraient. Le roi d'Espagne, pour l'en dédommager, lui céderait le royaume de Sicile, que l'Électeur posséderait avec celui de Naples, et, de cette manière, ce prince et les Hollandais auraient sujet d'être contents. Les Anglais le devraient être aussi de voir le port de Messine sous une domination dont ils n'auraient à craindre aucune liaison secrète avec les Hollandais....

Il est juste que Sa Majesté rétablisse, par ses puissants offices, l'Électeur de Cologne dans la possession de ses États, bénéfices et dignités, ecclésiastiques et séculières.... Elle lui a promis solennellement de le protéger en cette occasion. Elle veut par conséquent exécuter l'engagement qu'elle a pris.....

Il est aussi de l'intérêt du Roi, et, en quelque manière, de son honneur, de faire comprendre, s'il est possible, le prince Ragotzy dans le traité de paix. Sa Majesté l'a souvent assuré qu'elle ne

l'abandonnerait pas. Véritablement, il n'y a nulle convention écrite, mais il serait à souhaiter pour le service de Sa Majesté qu'il fût possible de faire valoir les droits de ce prince sur la Transylvanie. S'il y était établi, l'archiduc parlerait avec moins de hauteur.... »

Telles étaient les premières positions que les ambassadeurs du Roi devaient occuper et défendre vigoureusement. Mais, dans le cas plus que probable où ils seraient obligés de battre en retraite et de céder du terrain, une seconde ligne de bataille leur était tracée. Les concessions autorisées intéressaient essentiellement les frontières nord-est de la France et le souverain de la Bavière.

« Une des principales (conditions), qui toucherait le Roi le plus sensiblement, serait la restitution de Lille et de Tournai. Sa Majesté veut que ses plénipotentiaires la demandent pressamment, comme le seul équivalent qui puisse la dédommager des fortifications de Dunkerque démolies. Qu'ils ne se rebutent pas des premiers refus des Anglais et des Hollandais. Les uns sont persuadés que Sa Majesté est bien fondée à demander Lille, et seront peut-être bien aises de lui faire plaisir en lui faisant rendre Tournay. Les autres seront obligés de céder, si les Anglais, de concert avec les plénipotentiaires de France, appuyent la justice de la demande de Sa Majesté, et s'ils déclarent qu'elle doit être accordée pour le bien de la paix. C'est en cette occasion principalement que les sieurs plénipotentiaires peuvent rendre un service signalé, et dont le Roi veut bien dire qu'il leur saura toujours un gré très particulier, si, par leur dextérité, ils engagent les Anglais à seconder leurs instances, et si les Hollandais sont forcés d'y condescendre.

Mais il faut prendre garde que les plénipotentiaires d'Angleterre auraient lieu de se plaindre, si la restitution de Tournay au Roi leur était proposée comme une condition dont Sa Majesté ne voulût pas se désister. Elle a déjà confié au comte d'Oxford et au sieur de Saint-Jean, secrétaire d'État d'Angleterre, qu'elle sacrifierait, s'il était nécessaire, cette prétention au bien de la paix.... La restitution de Lille est plus importante, et le Roi n'a pas laissé aux ministres

d'Angleterre le moindre lieu de croire que Sa Majesté voulût y renoncer. Ainsi, les sieurs plénipotentiaires l'établiront comme nécessaire, et comme le moindre équivalent qu'elle puisse prétendre pour la démolition des fortifications de Dunkerque. L'avantage que la nation anglaise se flatte d'en retirer est ce qui fera le plus d'honneur auprès d'elle au ministère présent d'Angleterre... Ainsi, tout concourt au succès des instances que les plénipotentiaires doivent faire pour obtenir Lille....

Mais, enfin, si la négociation se prolongeait, et qu'on vît approcher le temps d'ouvrir la campagne sans conclure, parce que la demande de Lille retarderait le progrès des conférences, en ce cas Sa Majesté abandonnerait Lille, plutôt que d'exposer encore les affaires aux hasards d'une nouvelle campagne. Au reste, elle veut que ses plénipotentiaires gardent intérieurement, et pour eux seuls, la confidence qu'elle leur fait de ses intentions sur cet article, ne leur permettant pas même d'en faire usage sans en recevoir auparavant un ordre précis de sa part. Si, malheureusement, elle est obligée de leur faire un commandement aussi désagréable pour elle, ils recevront en même temps une instruction sur les dépendances de Lille, qu'il sera nécessaire d'éclaircir, pour éviter après la guerre des discussions fâcheuses....

Quel que soit le sort de Lille, la restitution des villes d'Aire, Béthune, Saint-Venant, Douai, Bouchain et de leurs dépendances est nécessaire pour assurer la frontière du royaume. Ainsi, les sieurs plénipotentiaires la demanderont avec la certitude que le Roi ne s'en relâchera pour aucune considération. Ils tenteront aussi de conserver Ypres et sa châtellenie, Furnes et le Furnenbach, s'il faut se désister enfin de la demande de Lille; et ce serait en ce cas rendre un service à Sa Majesté que de réserver Ypres et sa châtellenie, quand même il en coûterait Furnes et le pays qui en dépend. Mais ce sont de ces propositions dont il est bon d'essayer le succès, sans en faire un point capital dont la négociation générale doive dépendre. Le Roi, cédant ces places, veut qu'elles appartiennent au prince qui doit être souverain des Pays-Bas, à condition qu'elles seront gardées par des troupes hollandaises, puisqu'il est question d'accorder une barrière aux États-Généraux. Sa Majesté a lieu de croire aussi qu'ils seront contents de la manière dont elle pense.

Mais cette République, devenue insatiable, sous prétexte de crainte, demandera peut-être encore Maubeuge et Condé pour fortifier sa barrière. Il faut rejeter absolument cette demande, comme elle l'a été, quand les Hollandais en firent la proposition avant la paix de Ryswick. Maubeuge n'est pas moins important. Il l'est peut-être davantage qu'il ne l'était alors; et, pour Condé, il y aurait à balancer, si la Hollande demandait cette place en échange de Tournay. Ce ne serait cependant qu'à cette unique condition que Sa Majesté consentirait à céder Condé.

Comme l'article de la barrière, toujours demandée par les Provinces-Unies, formera l'une des principales difficultés du traité, les autres s'aplaniront aisément aussitôt qu'elle sera réglée. Aussi l'on pourra faire entendre raison au duc de Savoye et l'obliger à rendre Exilles et Fenestrelles, lorsque les Anglais et les Hollandais seront contents. Déjà même les ministres d'Angleterre sont convenus de cette restitution, puisqu'ils ont signé avec le sieur Mesnager l'article dont la copie sera jointe à cette restitution.... Mais, si ce prince demande un dédommagement des places que le Roi a fait démolir dans ses États, il n'y en aura point d'autre à lui accorder que les avantages qu'il retirera d'un traité qui lui assurera le Montferrat, une partie du Milanais, et peut-être ce duché en entier.

La seule demande par rapport à l'Allemagne dont ils (les plénipotentiaires) pourront se relâcher pour le bien de la paix sera celle de la restitution de Landau, dont Sa Majesté veut bien se désister, lorsqu'ils le jugeront nécessaire. Il ne faut pas que ce soit légèrement; et même, en l'abandonnant, il faut, s'il est possible, stipuler que les fortifications de cette place seront démolies; mais, ne le pouvant obtenir, comme le bien même de l'Empire le demanderait, il vaut encore mieux la laisser fortifiée entre les mains de l'archiduc que de retarder la paix par cette unique raison.

Il y en aurait plusieurs qui devraient porter les Hollandais à désirer que l'Électeur de Bavière eût les Pays-Bas préférablement à tout autre prince. Les places principales gardées par leurs troupes, le besoin que ce prince aurait de ménager leur amitié et leurs assistances, les assureraient de sa dépendance, avantage dont ils ne peuvent se flatter longtemps avec un prince du caractère de

l'archiduc, s'ils ajoutent encore la possession de ces provinces aux autres États dont il est actuellement le maître. Ils souhaitaient, il y a peu d'années, de voir les Pays-Bas entre les mains de l'Électeur de Bavière. Ils voulaient lui en assurer le gouvernement perpétuel, lorsque son fils devait avoir la monarchie d'Espagne en vertu du premier traité de partage conclu en l'année 1698. S'ils ont changé de sentiment à son égard, et s'ils ont cessé de le regarder comme un prince qui aurait le même intérêt que la République d'Hollande de conserver la barrière, il faut cependant trouver pour lui un équivalent de la perte des Pays-Bas, qui lui sont légitimement acquis par la cession que le roi d'Espagne lui en a faite. Cet équivalent est même d'autant plus nécessaire pour les intérêts du Roi que l'Électeur de Bavière se croit en droit de prétendre de Sa Majesté l'indemnité que le roi d'Espagne ne lui aura pas donnée. Ainsi, les plénipotentiaires ne pouvant obtenir pour lui les Pays-Bas, insisteront, comme le Roi l'a déjà marqué, sur la cession du royaume de Naples, le roi catholique y joignant la Sicile, à condition que l'Électeur céderait la Bavière à l'archiduc.

Cette proposition n'étant pas acceptée, ils demanderont le rétablissement entier de ce prince dans tous ses États héréditaires, sans exception, dans son rang et dans ses dignités, et, pour le dédommager en quelque façon des Pays-Bas, qu'on doit regarder comme son propre bien, depuis qu'ils lui sont cédés par le roi d'Espagne, ils proposeront de lui donner l'île de Sardaigne, récompense, à la vérité, très légère, et peu proportionnée à la considération des provinces qu'il serait obligé de remettre, mais dont on essayerait de le contenter par le titre que cette nouvelle acquisition lui apporterait. Les sieurs plénipotentiaires pourront modérer cette demande, lorsqu'ils le jugeront nécessaire, en proposant de laisser à l'Électeur palatin pendant sa vie le Haut-Palatinat, le premier rang dans le Collège électoral et la qualité de vicaire de l'Empire, attributs de l'Électeur de Bavière, pourvu qu'ils lui soient rendus, ou bien à ses enfants à son défaut, après la mort de l'Électeur palatin.

Mais, si ces propositions différentes, faites par degrés et avec prudence, ne sont pas acceptées, et que les plénipotentiaires se voyent dans la dure nécessité, ou de céder encore, ou de rompre la

négociation, il faut dans cette extrémité que le bien public l'emporte sur l'intérêt particulier. Ainsi, plutôt que de prolonger la guerre, le Roi leur permet dès à présent d'accepter le simple rétablissement de l'Électeur de Bavière dans ses États, rang et dignités, sans stipuler, ni dédommagement, ni équivalent, pour la cession des Pays-Bas.

Enfin, il vaudrait encore mieux se contenter d'obtenir son rétablissement avec la condition de laisser à l'Électeur palatin pendant sa vie le Haut-Palatinat et les prérogatives de l'Électeur de Bavière que de manquer par cette seule considération la conclusion de la paix.

Il suffira par la même raison d'obtenir que l'Électeur de Cologne soit rétabli dans la possession de ses États, dignités et bénéfices, sans insister, au-delà des offices dus à un allié, sur le dédommagement de ce prince.

Enfin, si les Hollandais prétendent conserver des garnisons dans Liège, dans Huy et dans Bonn, si l'Électeur palatin veut garder Rhynsberg, il faudra disputer, mais céder plutôt que de prolonger la guerre à l'occasion de ces contestations. »

Venaient ensuite des ordres relatifs à des points secondaires. On pouvait les ranger en trois groupes. Le premier, ou du moins le plus important, concernait le rôle que les Anglais devaient jouer au Congrès, et déterminait la méthode à employer pour y négocier avec succès.

« Les Anglais étant satisfaits, les sieurs plénipotentiaires mettront leur étude à les rendre insensiblement médiateurs tacites de la paix. Il faut, s'il est possible, que les ministres de la Grande-Bretagne aux conférences en fassent les fonctions sans en avoir le caractère.... C'est à l'intercession de l'Angleterre qu'il faut que la Hollande doive en partie les avantages que cette République obtiendra du Roi, car, en vérité, elle ne les a pas mérités par sa conduite ; et les Anglais, flattés du personnage que Sa Majesté veut qu'ils fassent en cette importante occasion, conviendront aisément qu'il est de la dignité d'un grand Roi de se montrer irrité contre l'orgueil et l'injustice d'une République éblouie par la prospérité.

Il sera cependant de la prudence des sieurs plénipotentiaires d'ouvrir des accès faciles auprès d'eux à ceux dont les bonnes intentions ou le crédit dans les provinces de la République pourront contribuer à l'avancement de la paix. Il faut non-seulement les écouter, mais les exciter secrètement à s'employer utilement à ce grand ouvrage....

Sa Majesté sera bien aise de voir que tout concourre à former une union parfaite entre elle et l'Angleterre. Il faut que ses plénipotentiaires en jettent les fondements pendant les conférences, qu'ils établissent la confiance entre eux et les plénipotentiaires d'Angleterre, et que, travaillant ensuite à convenir d'un traité de commerce, ils forment de concert un plan pour maintenir la paix de l'Europe, lorsqu'elle aura été rétablie par leurs soins... »

Il était aussi question des intérêts commerciaux des Hollandais, à qui on avait promis le tarif de 1664 et à l'intention de qui un « Mémoire » à part avait été dressé.

« Il faut, en l'accordant, à la demande des Anglais et au bien de la paix, y mettre au moins quelques restrictions... Ainsi, les Hollandais jouiront du tarif de 1664, avec les restrictions marquées. Ils jouiront aussi de l'exemption du droit de 50 sols par tonneau, pourvu que, se contentant des places que le Roi veut bien abandonner pour la prétendue sûreté de leur frontière, ils rendent à Sa Majesté les places d'Aire, Béthune, Saint-Venant, Douay, Bouchain, et leurs dépendances, Lille et Tournay, et même Lille seule, pour l'équivalent des fortifications de Dunkerque; qu'ils conviennent de bonne foi de quelqu'une des alternatives proposées en faveur de l'Électeur de Bavière, et qu'ils s'engagent à travailler efficacement, comme ils le peuvent, pour le rétablissement et pour la satisfaction de ce prince.

Mais, si les Hollandais se conduisent avec la même opiniâtreté et la même injustice qu'ils ont fait voir dans les négociations précédentes, s'ils refusent de rendre Lille, d'agir pour l'Électeur de Bavière, et que ce prince soit contraint de se contenter d'être simplement rétabli dans ses États héréditaires, ruinés et peut-être démembrés, en ce cas le Roi veut simplement accorder aux Provinces-Unies l'exécution du traité de commerce fait à Ryswick et le tarif

dressé en conséquence de ce traité en l'année 1699; car il ne serait pas juste qu'une République, qui fait voir en toutes occasions son animosité contre les intérêts du Roi, et le peu de soin qu'elle a de regagner l'honneur de ses bonnes grâces, obtînt, sous le faux prétexte d'une vaine crainte, des avantages considérables dans une conjoncture où certainement elle est hors d'état de soutenir les dépenses de la guerre. »

Quelques-uns des derniers paragraphes étaient enfin consacrés aux affaires particulières de la péninsule italienne.

« Sa Majesté employerait avec plaisir ses offices à délivrer les princes d'Italie de l'oppression qu'ils souffrent et à les préserver de la nouvelle servitude dont l'archiduc les menace, si elle voyait plus d'âme dans ces princes, et s'ils osaient seulement lui demander sa protection pour sortir de l'état où leur faiblesse et leur timidité les a réduits, bien plus que la force des Allemands; mais la peur les oblige à se taire. Le pape et les Vénitiens, loin d'exciter les autres à la défense commune, leur donnent l'exemple de souffrir, de se soumettre à toutes les volontés de la maison d'Autriche, et d'essayer, par des démarches rampantes, de modérer la rigueur des résolutions de la Cour de Vienne. Ainsi, l'archiduc demeure en possession de Mantoue, il usurpe les fiefs de l'Église, il fait vivre ses troupes en Toscane aux dépens du Grand-Duc, il forme des projets sur la succession de Florence et sur celle de Parme, sans être troublé par aucun prince d'Italie dans l'exécution de ses desseins. Tous s'empressent à lui obéir. A peine osent-ils avouer qu'ils font des vœux secrets pour le recouvrement de leur liberté, mais ce sont désirs sans effet; et, si le Roi, touché de l'état présent de l'Italie, voulait y mettre ordre dans les conférences d'Utrecht, ce serait sans fruit retarder la paix, dont la conclusion est nécessaire au bonheur de la Chrétienté.

Les seules mesures à prendre, pour procurer celui de l'Italie, seront de convenir, pendant la négociation, de régler après la signature du traité les points capables d'exciter de nouvelles guerres en Italie, par exemple, la succession de Florence, celle de Parme. On y

pourrait ajouter la destination des places situées sur la côte de Toscane, et qui dépendent de la Couronne d'Espagne. Les plénipotentiaires du Roi proposeront même de former, après la paix, dans quelque ville d'Italie, une assemblée de ministres des princes intéressés au repos de cette partie de l'Europe.... [1] ».

Les trois ambassadeurs de Louis XIV, munis de ces directions compendieuses, se réunirent à Cambrai et couchèrent le 12 janvier à Mons, où le gouverneur, le comte de Dohna, fit tirer le canon en leur honneur et leur donna l'hospitalité dans son logis [2]. A Bruxelles, le Conseil d'État empêcha le baron de Heyden de leur accorder les mêmes honneurs et de « les reconnaître par une démonstration publique [3] ». Après avoir atteint Anvers le 15, ils arrivèrent le 19 à Utrecht, où Basnage [4] et Molo s'étaient occupés de leur chercher des logements, sans en trouver, car « on en demandait jusqu'à deux mille florins par mois, avec ferme engagement pour six mois, et une très grosse caution en cas d'incendie [5] ». Ils devaient y rencontrer, outre Frischmann, véritable spécialiste pour les choses d'Allemagne, un chevalier de Malte, appelé Rossi, et, depuis peu, naturalisé pour services rendus [6]. Un gentilhomme ordinaire du Roi, M. de la Faille, leur avait été adjoint pour faire au besoin le service de courrier. Strafford et l'évêque de Bristol avaient précédé nos ministres de quelques jours [7], avec des instructions du 23 décembre 1711, mais qui n'étaient que *pro formâ* [8].

---

(1) Instructions pour le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et le sieur Mesnager, Versailles, 30 décembre 1711. — *Hollande*, t. 230, fol. 192-194, 197-199, 199-200, 202, 240-241, 203, 205, 208-209, 211-215, 206-208, 218-219, 220-228, 231-232, 242, 228-230, 237-238.

(2) Polignac à Torcy, 12 janvier 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 34.

(3) Les plénip^res^ au Roi, 15 janvier 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 49-51.

(4) Basnage à Torcy, 1er janvier 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 23-24.

(5) Molo à Torcy, 4 janvier 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 19-20.

(6) Rossi à Torcy, 7 novembre 1712. — *Hollande*, t. 239.

(7) *Relations véritables*, La Haye, 18 janvier 1712, p. 55.

(8) V. l'analyse judicieuse qu'en donne M. O. Weber, p. 166-174.

On y attendait, par contre, la plupart des ministres hollandais. « Il est assez bizarre », remarquèrent les nôtres, « qu'ils soient les derniers à se rendre dans une ville de leur propre pays ». Gaultier, du reste, n'était pas non plus présent, de même que les représentants de la Savoye et du Portugal [1]. Les deux Anglais vinrent en conséquence annoncer au maréchal d'Huxelles et à ses collègues que, vraisemblablement, les conférences pourraient seulement s'ouvrir la semaine suivante. Les ambassadeurs de France tâchèrent de les faire causer « du fond de leurs affaires », affirmant que, « s'ils les regardaient en public comme ennemis, ils les regardaient en secret comme médiateurs ». La courtoisie ne fut accueillie qu'avec une froideur très sensible [2]. Le 24, on espérait voir arriver le lendemain les trois fondés de pouvoirs de Hollande, Frise et Zélande. Toutefois, le dernier, qui souffrait de la goutte, ne s'était engagé à rien [3]. Buys, sur ces entrefaites, alla faire un tour à Amsterdam, « pour voir sa famille [4] ». Bref, la première réunion du Congrès, fixée d'abord au 27, n'eut lieu que le 29 janvier, dans la matinée. Encore n'y figurait-il, outre les trois mandataires de la France et les deux Anglais, que quatre députés des États-Généraux, et le comte Maffei avec le marquis del Borgo, au nom de la Savoye [5].

« L'évêque de Bristol fit un petit discours dans lequel il expliqua les intentions de la reine, sa maîtresse, et les démarches qu'elle avait faites pour assembler les ministres de toutes les puissances qui sont en guerre, afin de procurer la paix si nécessaire à tout le monde. Ensuite, il nous pria de déclarer celles de Votre Majesté pour la satisfaction des alliés. Nous lui répondîmes que Votre

---

(1) Les plénip^res^ au Roi, 20 janvier 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 61-62.
(2) Les plénip^res^ au Roi, 21 janvier 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 65-67.
(3) Les plénip^res^ au Roi, 24 janvier 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 74-76.
(4) Les plénip^res^ à Torcy, 25 janvier 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 77.
(5) V., sur le cérémonial observé, Flassan, t. 4, p. 311-312. — Cf. *Relations véritables,* La Haye, 18 janvier 1712, p. 55.

Majesté avait assez fait connaître ses dispositions pour la paix dans les sept propositions qu'elle avait communiquées à la reine, et qu'il paraissait naturel que les ministres des alliés eussent la bonté de nous dire ce que chacun d'eux prétendait obtenir.

Là-dessus, M. Buys prit la parole, et dit que nous savions assez par toutes les conférences précédentes ce que les alliés demandaient, et que c'était à nous par conséquent à parler les premiers. Comme nous étions préparés à cette manière de négocier, familière aux ministres de Hollande, nous répondîmes que, ces conférences ayant été infructueuses, il ne paraissait pas qu'elles fussent bien propres à servir de modèle pour celles-ci, et qu'il était plus raisonnable de suivre le plan sur lequel nous étions assemblés. M. Buys, qui mourait d'envie de remettre sur le tapis les préliminaires de La Haye, et d'éluder ceux sur lesquels il nous voyait insister, nous dit que les alliés, depuis trois ans, avaient rendu leurs prétentions publiques, et que nous devions les ignorer moins que personne, puisque nous y avions autrefois, non-seulement répondu, mais acquiescé à fort peu de chose près. Nous lui répliquâmes que, s'il fallait rechercher les vieilles négociations anéanties par une rupture, nous leurs citerions aussi le « Mémoire » qu'ils avaient présenté eux-mêmes à M. le comte d'Avaux en mil sept cent un, mais qu'il n'était question que des propositions signées à Londres, et communiquées à La Haye par M. le comte de Strafford.

Aussitôt, M. de Strafford, que nous avions vu la veille, dit qu'il était obligé de raconter comment la chose s'était passée. Il dit que la reine, sa maîtresse, lui avait donné ces propositions [1], non comme un projet qui liât les alliés, mais comme une ouverture générale qui pouvait donner lieu à un Congrès; que c'était comme *(sic)* il les avait présentées aux États-Généraux, et que, comme elles n'étaient point spécifiées, les alliés s'attendaient à recevoir de nous l'explication en détail de chaque article. Nous répondîmes que nous étions prêts à la donner, et nous commençâmes par le premier, que nous lûmes. Après quoi nous demandâmes aux

---

[1] Le déchiffreur a écrit à la suite de ce mot « la France », qui doit sans doute être précédé du mot « de ».

Anglais s'il pouvait y avoir quelque chose de plus précis que ce qu'il contenait. M. l'évêque de Bristol dit qu'il y avait quelque particularité sur laquelle il nous priait de nous étendre davantage. Par exemple, qu'il faudrait reconnaître formellement la succession dans la ligne protestante, et statuer quelque chose sur le lieu qu'habiterait à l'avenir la personne qui est en France. Il nous dit tout cela d'un ton fort doux et fort modeste. Notre réponse fut que Votre Majesté ne voulait point se mêler à l'avenir de tout ce qui regarderait la succession à la Couronne d'Angleterre, et qu'elle s'en rapportait aux décisions du Parlement, persuadée qu'il fallait laisser à chaque nation le règlement de ces sortes de matières suivant ses lois; qu'ainsi la reine pouvait compter que nous ne ferions aucune difficulté. Après cela, il n'en fut plus parlé.

Nous allions passer au second article, qui regarde le roi d'Espagne, lorsque M. Buys éleva sa voix, et dit qu'il était inutile de continuer la lecture, que nous n'avions qu'à faire nos offres pour tous les alliés, parce que tout ce que nous lisions n'était qu'une introduction au traité de paix, et non un projet dans les formes, comme M. le comte de Strafford l'avait fort bien observé, et que les ministres d'Angleterre l'en avaient assuré lui-même à Londres. Nous sentîmes bien le préjudice que nous faisait la déclaration des Anglais. Mais, comme il n'y avait pas moyen de les contredire sans les irriter, nous nous contentâmes de répondre à M. Buys que, puisque c'était une introduction, il fallait donc la suivre; que, si elle ne liait pas les alliés, elle fixait au moins l'ordre de la négociation. Il s'y opposa toujours en répétant que nous devions dire en détail ce que nous prétendions faire pour contenter les alliés, parce qu'ils avaient entre eux des traités qu'ils voulaient observer [1]. Nous dîmes que nous ne connaissions que celui de 1701, qu'ils avaient rendu public, et qu'il

---

[1] L'article 1er du traité signé le 16 mai 1703 entre les trois principaux membres de la Grande-Alliance et le Portugal était en effet ainsi conçu : « *Tres potentiæ foederatæ unâ cum Sacrâ Regiâ Majestate Lusitaniæ operam conferent unanimiter ut Serenissimus archidux Carolus, filius secundogenitus Sacræ Cæsareæ Majestatis, immitatur in possessionem totius Hispaniæ, prout illam rex Catholicus Carolus II possidebat.* »

ne serait pas difficile de trouver des tempéraments sur le plan qu'ils s'étaient formé eux-mêmes en ce temps-là; que, s'ils en avaient d'autres, ils n'avaient qu'à nous les montrer, et que nous y répondrions. Comme M. Buys s'obstinait toujours, M. l'évêque de Bristol proposa aux ministres des alliés de passer dans leur chambre pour conférer entre eux sur la manière dont on commencerait la négociation. Cela fut approuvé de tous, et nous passâmes aussi dans la nôtre. Au bout d'un quart d'heure, ils nous firent avertir qu'ils étaient prêts à revenir dans la salle, et nous y rentrâmes en même temps chacun de notre côté. M. l'évêque de Bristol rapporta que, comme c'était sur les propositions de Votre Majesté que la reine avait invité ses alliés au Congrès, on avait trouvé juste de les prendre pour méthode, mais aussi que, comme elles étaient la plupart conçues en termes généraux, on nous priait de les spécifier.

Nous y consentîmes, à condition que les réponses qu'on nous ferait ne seraient pas moins spécifiques. M. Buys ne voulait pas s'y engager, et il employa tous les termes équivoques dont il put s'aviser pour nous faire entendre que, peut-être, on nous répondrait précisément; mais nous ne pouvons gagner sur nous *(sic)* de faire passer légèrement sur ce point, qui l'aurait mis en état de négocier à son ordinaire. M. l'évêque de Bristol en remit la décision à la prochaine séance, qui se tiendra le mercredi 3 février, et il écrivit sur son protocole les paroles suivantes, dont nous prîmes la copie sur le nôtre : « *Les ministres de France ont offert de donner un projet spécifié de ce que la France veut faire pour contenter tous les alliés, pourvu que ceux des alliés promettent d'y donner une réponse qui explique spécifiquement les prétentions d'un chacun* [1] ».

Au sortir de cette première passe d'armes, les trois ambassadeurs de Louis XIV préparèrent le « Mémoire » qu'ils avaient promis, et dont nous reproduirons ici le simple brouillon [2].

---

(1) Les plénip^res au Roi, 30 janvier 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 107-110.
(2) V. le texte même dans les *Actes* etc., t. 1, p. 308-313.

« *Pour l'Angleterre.* La reconnaissance de la reine en signant la paix, et la succession, suivant les actes du Parlement. — La démolition de Dunkerque après la paix, moyennant un équivalent à la satisfaction de Sa Majesté. — La cession de Saint-Christophle, de la baie et des détroits d'Udson, l'Acadie, le Fort et le Port-Royal revenant à Sa Majesté. — La cession de l'île de Terre-Neuve à l'Angleterre, excepté Plaisance, avec réserve de pouvoir pêcher et sécher la morue. — Un traité de commerce à des conditions égales.

Pour la Hollande. Les Pays-Bas à l'Électeur de Bavière pour servir de barrière. — Y joindre Furnes, le Furnambach et la Kenoque [1], Ypres avec sa châtellenie, Menin avec sa verge. — L'on remettra à la France Saint-Venant, Aire, Béthune, Douay et Bouchain avec leurs dépendances. — Lille, Tournay et leurs dépendances pour l'équivalent des fortifications de Dunkerque. — Les Hollandais pourront mettre des garnisons dans les villes de la barrière, entretenues aux dépens du pays. — Le commerce comme il est porté au traité de Ryswick et le tarif de 1664, excepté six espèces de marchandises; l'exemption des 50 sols par tonneau. — Le commerce des Indes et d'Espagne comme il se faisait sous Charles second.

Pour le duc de Savoye. La restitution de tout ce qui lui a été pris, en rendant de sa part tout ce qu'il a pris sur le royaume.

Pour la maison d'Autriche. L'Empire *(sic)* [2]. Le roi d'Espagne cédera Naples, la Sardaigne à l'archiduc, aussi bien que le duché de Milan, excepté les cessions faites au duc de Savoye. — Et l'archiduc se désistera de ses prétentions sur tous les autres États de la monarchie d'Espagne.

Pour l'Empire. La frontière du Rhin rétablie comme avant la guerre. — Le Roi reconnaîtra la qualité de roi de Prusse et celle d'Électeur d'Hannover. — Au moyen de ces conditions, les Électeurs de Cologne et de Bavière seront rétablis dans tous leurs États, dignités, etc...

---

(1) Louis XIV, dans sa lettre du 15 février aux plénipotentiaires (*Hollande*, t. 232, fol. 170), désapprouva cette offre qu'il n'avait pas autorisée. La Knocke était un fort qui commandait un cours d'eau canalisé entre Ypres et Nieuport.

(2) Sans doute la Couronne impériale.

Pour le Portugal. Les choses demeureront en Europe comme elles étaient avant la guerre. — On conviendra à l'amiable des différends pour les domaines de l'Amérique, s'il y en a.

Le Roi consentira aux mesures pour empêcher à jamais l'union des Couronnes de France et d'Espagne sur la tête du même prince.

Les traités de Münster, et autres depuis, confirmés en tout ce en quoi on n'aura pas dérogé par le traité à faire (1) ».

Après avoir préparé cette pièce, nos trois ministres demandèrent à l'évêque de Bristol et au comte de Strafford un entretien particulier, afin de recueillir leurs observations. Les deux Anglais insistèrent pour qu'il n'y fût pas du tout question du « roi d'Espagne », attendu « qu'il n'y avait encore rien de fait là-dessus ». Ils s'évertuèrent même à détruire tout espoir de recouvrer Lille ou Tourcoing, comme de conserver Strasbourg. Tous deux parurent, en outre, « surpris » de ne pas rencontrer Exilles et Fenestrelles sur la liste des cessions offertes. Une entrevue, qui eut lieu le lendemain au sujet de l'Acadie et de la baie d'Hudson, ne rapprocha pas davantage les mandataires des deux puissances. Aussi la déclaration en cours de rédaction ne fut-elle pas présentée à la seconde séance du Congrès.

« Il ne s'y est pas trouvé d'autres plénipotentiaires que ceux d'auparavant. L'évêque de Bristol a lu le résultat de la 4e (*sic*) assemblée, fait (*sic*) entre les alliés (2) pour servir de réponse à ce que nous avions offert et demandé la dernière fois. Le voici : « *Les ministres des alliés qui se trouvent ici attendent, conformément à l'offre des ministres de France, le plan spécifique promis, et ne manqueront pas d'y répondre spécifiquement pour ce qui regarde l'intérêt de leurs alliés ; et, quant aux ministres des autres alliés*

(1) *Hollande*, t. 232, fol. 146-147. On trouvera avant cette note, fol. 143-145, le « Mémoire » en forme qui en reproduit correctement la substance.

(2) Parallèlement aux séances officielles et générales, où la France figurait, les ministres des puissances alliées avaient déjà pris l'habitude de tenir des réunions particulières entre eux.

qui sont encore absents, les ministres présents ont raison de croire qu'ils se rendront au premier jour ici pour concourir avec eux dans la réponse. » Sur cela, nous offrîmes d'expliquer les intentions de Votre Majesté sur le champ, ou pour tous les alliés en général, si quelqu'un voulait répondre pour les absents, ou seulement pour ceux dont les ministres étaient présents. Là-dessus, ils se levèrent pour aller délibérer dans leur chambre. Ils y furent fort longtemps. A leur retour, l'évêque de Bristol nous lut ce second résultat. « *Parce que les ministres de France ont souhaité qu'en donnant leur plan général les ministres présents des alliés voulussent aussi répondre pour tous les autres, les ministres présents, n'en ayant pu convenir, veulent bien remettre cette affaire à samedi ou mercredi prochain.* » Nous vîmes bien qu'ils ne voulaient tous ensemble que gagner du temps jusques à l'arrivée des nouvelles d'Angleterre, les Hollandais, par l'espérance, et les Anglais, par la crainte de quelques nouveaux changements. Comme cette réponse des alliés n'exprimait pas assez notre promptitude à spécifier les offres de Votre Majesté, nous demandâmes qu'il fût dit un mot dans le dernier résultat *(sic)* de l'alternative que nous avions proposée. Mais ces messieurs, après s'être longtemps parlé à l'oreille, nous firent répondre par l'évêque de Bristol que cette proposition leur paraissait un peu étrange, et qu'ils ne savaient qu'en dire, comme pour nous faire entendre qu'ils étaient incapables d'écouter aucune proposition pour eux séparément des autres alliés. Nous répliquâmes que ce n'était pas notre faute, si quelques alliés manquaient au Congrès, et que nous ne prétendions autre chose que faire voir qu'il ne tenait pas à nous qu'on n'entrât sérieusement en matière. M. l'évêque de Bristol fit un peu le fâché. Il parut murmurer de ce qu'on pouvait croire la paix possible sans l'intervention de tous les ministres. » (1)

Sur ces entrefaites, M. de Metternich, l'un des envoyés brandebourgeois, avait fait acte de présence, pendant que Buys et Gockinga s'en retournaient à La Haye. La troisième séance du Congrès se tint le 6 février, avec l'adjonction de

(1) Les plénip^res^ au Roi, 3 février 1712. — *Hollande*, t. 232, fol. 138-142.

Metternich, et malgré la fugue des deux Hollandais. Cette séance « fut fort courte, et il ne s'y passa rien de considérable ». Tout l'entretien se renferma dans des questions de passeport et des formalités diplomatiques (1). Bientôt, on commença à parler en ville de la prochaine venue de Sinzendorf et de Consbruck, qui devait l'assister. Ils arrivèrent en effet le mardi 9 (2). Puis, on signala l'installation des comtes de Taroca, de Stadion, de Rechteren, de l'abbé Passionéi, de Petkum, du baron Le Bègue, pour la Lorraine, de M. de Keyserfeldt, pour Trèves, de M. d'Efferen, pour le Palatin, du délégué zéerlandais Moerman, etc.... Au bout de quelques jours se présentèrent encore, au nom du roi de Prusse, MM. de Hymmen et de Dœnhof, M. de Saint-Severin ou Saint-Saphorin, de la part des Bernois, le baron d'Els, grand-doyen de Trèves, MM. Eschenbrender et Solemacher, mandataires du Chapitre métropolitain de Cologne, M. Ducker, envoyé par l'évêque de Münster, le baron de Dalwig, pour le landgrave de Hesse-Cassel, von Espen, pour le duc de Würtemberg, Gersdorf, pour le roi de Pologne, et d'autres encore (3).

Au milieu de cette mer montante d'hommes d'État qui, de toutes parts, envahissait Utrecht, les affaires avaient fait un pas notable. Dans la 5e conférence, le 11, d'Huxelles et ses collègues s'étaient décidés à remettre leur « Mémoire » en dix-sept articles, et, le 13, le Congrès général, après que chacun des ministres en eut reçu copie, lui accorda les honneurs de l'impression (4). Il fit plus, il promit une réponse officielle pour le 5 mars (5). A la vérité, le délai était un peu long, mais il n'avait rien d'anormal. Le Roi, quant à lui, se

---

(1) Les plénipres au Roi, 6 février 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 160-161.

(2) Les plénipotentiaires à Torcy, 8 février, et au Roi, 11 février 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 176-177 et 187-188.

(3) *Relations véritables,* La Haye, 13 février 1712, p. 120.

(4) Les plénipres au Roi, 18 février 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 220-222

(5) Les plénipres au Roi. 22 février 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 235.

montrait fort enclin à la patience. Il n'estimait pas que le Congrès fût en état de travailler bien efficacement, tant que Prior ne serait pas arrivé avec les derniers ordres du ministère tory. « L'évêque de Bristol et le comte de Strafford », avait-il écrit le 15 février, « ignorent encore le secret de leur Cour...., et vous les trouverez beaucoup plus faciles après l'arrivée du sieur Prior à Utrecht [1]. »

Mais l'homme espère, et Dieu dispose. Avant que le délai fixé par les alliés fût écoulé, deux fois la mort avait frappé la maison de France d'un coup de foudre. La duchesse de Bourgogne était décédée à Versailles, le 12 février, à l'âge de 26 ans, et son mari, à peine Dauphin depuis un an, avait succombé, six jours plus tard, à la même maladie, la « rougeole » [2]. Le 8 mars, leur fils aîné, le duc de Bretagne,

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 15 février 1712. — *Hollande,* t. 232, fol. 169. — L'abbé Gaultier, dès le 12 janvier, leur avait écrit : « Ne vous étonnez point des premières propositions qu'on vous fera dans les premières conférences. Méfiez vous toujours des Hollandais, et soyez ouvert et de bonne foi avec notre bon évêque et son collègue. Ils sont bien portés pour la paix et assez de nos amis. Ménagez-les suivant le caractère que je vous ai fait de l'un et de l'autre. Je ne me rendrai point où vous êtes qu'avec M. Prior, et je crois que nous passerons par Versailles. » — *Hollande,* t. 232, fol. 63-64. Cf. *Angleterre,* t. 37, fol. 28-36.

(2) Le Roi fit part de cette double catastrophe à ses trois ministres dans une lettre séparée du 18 février et au début de celle qu'il leur adressa le 21 du même mois. La première était ainsi conçue : « Mon cousin, Messieurs l'abbé de Polignac et Mesnager, en même temps que je vous instruis de mes intentions sur vos dernières lettres, j'ai à vous apprendre la funeste nouvelle de la perte que j'ai faite de ma fille la Dauphine. Les remèdes employés pendant une maladie de sept jours n'ont pu la sauver de la mort, et la violence du mal a été telle qu'elle a été obligée d'y succomber dans la fleur de son âge et après avoir reçu tous les sacrements avec une piété exemplaire. Vous savez quelle était ma tendresse pour elle et les justes raisons que j'avais de l'aimer. Ainsi vous pouvez juger de ma douleur. Je suis persuadé que vous en serez aussi vivement touchés que vous êtes fidèlement attachés à ma personne et véritablement sensibles à tout ce qui me regarde. » — La seconde lettre commençait ainsi : « Votre attachement pour moi m'est trop connu pour douter que vous ne ressentiez vivement la douleur dont je suis pénétré. La perte que j'ai faite du Dauphin, mon petit-fils, m'est commune avec tout mon royaume, et mon affliction particulière est celle de

fut emporté à son tour, et son jeune frère, le duc d'Anjou, qui devait pourtant devenir Louis XV, se trouvait en proie au même mal. Cet enfant, dont la constitution était notoirement chétive, restait donc, avec son oncle, le duc de Berry, intelligence bien médiocre, le seul descendant direct de Louis XIV apte en France à recueillir sa succession. Par un contre-coup indirect de tant de décès prématurés, Philippe V pouvait désormais, grâce à la force du destin, et en vertu des droits de sa naissance, s'asseoir sur le trône de son aïeul. L'Europe, par conséquent, voyait de nouveau se dresser devant elle, d'une façon inopinée, le spectre à deux têtes des royaumes de France et d'Espagne unis sous une couronne unique. Il lui était impossible de déposer les armes avant d'avoir fait évanouir ce cauchemar. Les négociations allaient, par suite, prendre une face nouvelle. Ce n'était plus, en un mot, à Utrecht, c'était d'abord à Madrid qu'il importait de bien s'entendre.

Toutefois, avant que la controverse diplomatique s'engageât réellement entre Louis XIV et son petit-fils, ses ennemis avaient répondu le 5 mars au programme pacifique présenté au nom du Roi, et, comme il en avait exprimé la crainte le 21 février, ils avaient enflé d'autant plus leurs exigences qu'ils supposaient la France plus découragée et plus affaiblie [1]. L'Angleterre, il est vrai, ne cherchait guère qu'à donner toute l'extension possible aux préliminaires qui la laissaient si bien lotie. Elle demandait Plaisance dans l'île de Terre-Neuve, l'Acadie entière et maint avantage

---

tous mes sujets en cette fatale occasion ; mais, après avoir adoré les décrets de la Providence, je dois, pour les suivre, détourner mon attention des malheurs de ma famille, et songer uniquement au bien de mon État. Vous y contribuerez plus que personne, si vos soins et la sage conduite que vous tenez dans l'emploi que je vous ai confié ont enfin l'heureux succès que j'en attends, et si la paix est le fruit de vos travaux. » — *Hollande*, t. 232, fol. 175 et 207.

[1] Nous nous contenterons de résumer ces documents, qui furent imprimés sans retard, parce qu'on les trouvera dans les *Actes* etc., t. 1, p. 314-468.

au Canada. En outre, elle prétendait s'immiscer, au profit de ses coreligionnaires et de ses sujets, jusque dans les affaires intérieures de la France. Les Hollandais, eux, avaient réparti leurs revendications en neuf paragraphes. Ils voulaient, en premier lieu, une renonciation absolue de Louis XIV et « des princes ses alliés », surtout de Philippe V, à tous les Pays-Bas espagnols. Ils réclamaient ensuite pour eux la souveraineté de Tournai, Lille [1], Douai, Orchies, Bouchain, Tournai, Aire, Saint-Venant, Béthune, Thérouanne même, accrus de leurs dépendances, et la remise, sans indication du souverain futur, de Furnes, avec le Furnerambacht, du fort de la Knocke, de Loo [2], de Dixmude, d'Ypres, de Bailleul, de Warneton, de Commines, de Warwick, de Poperingue, de Cassel et de Valenciennes. C'était une sorte de « contre-barrière » pour leur sûreté. La France aussi ne mettrait aucun obstacle à ce qu'ils entretinssent à perpétuité des garnisons dans Huy, Liège et Bonn. Elle leur rendrait de plus le tarif de 1664 et accorderait à ses anciens citoyens, qui l'avaient si bien combattue, après s'être revêtus de la dignité de Hollandais, toutes les réparations imaginables. L'Empereur, lui, allait directement au but. Il exigeait impérieusement que la monarchie française déchirât le traité de Münster et tous ceux qui l'avaient suivi, en comprenant le duc de Lorraine

---

(1) Les Hollandais, qui affectaient d'appeler par anticipation la Flandre française « Nouvelle-Hollande », avaient tâché de s'y rendre aussi sympathiques que possible par la douceur de leur occupation, notamment à Lille, où, cependant, le gouverneur nommé par eux, quoique prince de Holsteinbeck, accepta, à son entrée, une « gratification » de dix mille écus. Ils ne se départirent de leur modération qu'au point de vue religieux. Le « Magistrat » de Lille fut obligé d'acheter un lieu dit « le Jeu de Paume » pour le transformer en temple luthérien, et de payer au ministre protestant qui y officiait « le traitement de capitaine ». En outre, « dans plusieurs villes, les alliés empêchèrent les condamnés catholiques d'être assistés par des prêtres de leur religion; ces malheureux étaient alors obsédés par des ministres calvinistes ou luthériens ». — Victor Derode, *Histoire de Lille*, t. 2, p. 273, 276 et 279.

(2) Au sud de Furnes.

lui-même dans cet acte expiatoire. Les Cercles « confédérés », qui avaient fait fabriquer un long « Discours » sur la matière, appuyaient cette réclamation, afin d'avoir, eux aussi, leur barrière, dans l'Alsace d'abord, et, ensuite, dans la Lorraine, y compris les Trois-Évêchés. L'appétit des puissances de second ordre n'était pas moins surexcité. Le roi de Prusse ne se contentait pas de devenir roi avec l'agrément de la France ; il lui fallait encore, tant en France qu'en Espagne et en Suisse [1], tout l'héritage de Guillaume III, héritage déjà inscrit sur le programme hollandais. Victor-Amédée, outre la restitution de ses États patrimoniaux, entendait que le Roi lui cédât, aux dépens de son royaume, Exilles et Fenestrelle, Montdauphin, Briançon, Barraux, avec leurs forts et leurs dépendances, plus la mitoyenneté du Rhône sur une certaine étendue, et, enfin, qu'en indemnisant le prince de Monaco il lui procurât le fort de ce nom. Le Portugal ne consentait à avoir pour voisin que « le très haut et très puissant prince l'Empereur Charles VI ». C'était de sa main qu'il recevrait « tout ce qui avait été convenu, tant en Europe qu'en Amérique », entre Jean V et son père Léopold. A la France, il demandait seulement, en Amérique, les terres « communément appelées du cap du Nord » [2].

L'abîme qui séparait ces exigences des propositions du 11 mars semblait de ceux que nulle réciprocité de concessions ne réussit à combler. Torcy réfuta, point par point, le *factum* des alliés dans un long « Mémoire » daté du 20 mars, et où l'indignation, parfois le mépris, se faisaient jour çà et là [3]. Il n'y eut point de rupture cependant, car le « Mémoire »

---

(1) Les familles de Matignon, d'Isenghien et plusieurs autres réclamèrent aussi ces anciennes possessions de la famille de Châlons-Orange. V. leurs « Mémoires » dans *Hollande,* t. 233, fol. 215-223 et 180-188.

(2) Les plénipotentiaires au Roi, 5 mars 1712. — *Hollande,* t. 233, fol. 23-29. Cf. 30-58.

(3) Il y était dit, par exemple, à propos de la démolition des écluses de Dunkerque et de l'inondation qui en résulterait : « Une pareille

ne paraît avoir servi que pour la gouverne de nos plénipotentiaires. D'accord avec ceux d'Angleterre, ils présentèrent, avant la fin de mars, une déclaration purement dilatoire qui devait permettre d'attendre l'arrivée de Gaultier et de Harley, porteurs des derniers ordres du ministère britannique. Cette déclaration était ainsi formulée : “ *Comme on s'est donné de part et d'autre des propositions réciproques par écrit, nous croyons être présentement en état d'entrer en négociation avec tous les alliés suivant la forme usitée dans les Congrès précédents* ”. La lecture de cette simple phrase, qui ne devait pas être déposée par écrit, fournit cependant encore à Buys, le 30 mars, l'occasion d'afficher son incorrigible irritabilité.

« L'assemblée était complète. Chacun des plénipotentiaires a écrit sur son papier ce que nous venions de dire. Après quoi le comte de Sinzendorf nous a demandé si c'était là toute la réponse que nous avions à faire. Nous avons déclaré que nous n'en avions point d'autre. Là-dessus, il s'est levé brusquement, et a dit : A samedi. Mais aucun des alliés ne s'est levé avec lui, ce qui l'a obligé à se rasseoir; et, après un léger murmure qu'ils ont fait entre eux, nous leur avons proposé de nous retirer dans notre salle particulière, pour leur laisser la liberté de conférer ensemble. Ils sont sortis, et, au bout d'une heure, on est venu nous avertir qu'ils étaient prêts à rentrer. M. Buys a dit que les alliés avaient été surpris de la réponse que nous avions faite, et qu'ils s'étaient attendus à recevoir de nous quelques nouvelles propositions par écrit; qu'ils persévéraient encore

condition ne peut être stipulée par un traité de paix, dont l'objet principal doit être de procurer le bonheur des peuples ». A propos des Hollandais : « Sa Majesté ne prétend pas que les édits et les déclarations qu'elle a donnés pour l'ordre intérieur de son royaume puissent faire la matière des conférences établies pour la paix générale. » Et à propros des princes allemands : « Ils ont songé seulement à grossir les cahiers de leurs demandes, sans se mettre beaucoup en peine de la justice et de la raison. Quelques-uns de ceux qui osent prétendre des dédommagements devraient plutôt restituer à Sa Majesté les subsides qu'ils ont reçus d'elle et qu'ils ont employés à lever des troupes pour lui faire la guerre ». — *Hollande*, t. 233, fol. 120-136.

dans cette attente, et qu'ils nous la demandaient unanimement. Nous avons répondu que cette attente n'était fondée sur aucune promesse de notre part, ni sur aucun exemple. M. Buys est convenu de l'un et de l'autre. Mais il nous a priés de continuer la négociation comme elle avait été commencée. Nous avons répliqué qu'il avait été bon d'écrire d'abord, pour établir un plan sur lequel on eût à traiter, mais que l'écriture devenait inutile, parce que, toute leur réponse consistant en demandes exclusives des nôtres, nous ne pourrions faire que la même chose à leur égard, et qu'ainsi on n'en verrait jamais la fin; que même elle serait dangereuse par l'usage qui en avait été fait, au lieu que rien n'était plus naturel que de discuter en parlant chaque point, comme il s'était toujours pratiqué. Ils ont dit que samedi prochain ils nous répondraient (1) ».

Les deux diplomates anglais n'avaient pas cependant laissé le mois de mars s'écouler dans l'inaction complète. Ils avaient patronné auprès des ministres de France diverses exigences surérogatoires, soit à leur profit, soit au profit de leurs alliés. En son nom personnel, la « princesse Anne » exigeait qu'on la désignât, dans tous les écrits qui seraient échangés, sous le nom de « reine de la Grande-Bretagne ». Autrement, ajoutaient ses mandataires, « ils ne recevraient point les propositions, et, dès ce moment là, toute la négociation tomberait ». Ils remirent aussi sur le tapis l'expulsion du « chevalier de Saint-Georges », qui était devenu un excellent instrument de paix entre les mains de Louis XIV. Ils réclamèrent, en outre, l'Acadie tout entière, munie de ses places. Enfin ils déposèrent un long projet de traité de commerce à leur profit exclusif, et qui ne contenait pas moins de cinquante-trois articles (2). L'égoïsme britannique ne se renfermait point pourtant cette fois dans ces seules demandes. Il souhaitait aussi pour « l'archiduc » la qualification d'Empereur, et « quelque relâchement pour l'Empire ». Il désirait

---

(1) Les plénipres au Roi, 30 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 358.

(2) Les plénipotentiaires au Roi, 17 et 21 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 224 et 309-310.

encore un « petit démembrement » dans les Indes au profit du Portugal.

Sur ces entrefaites, l'abbé Gaultier, attendu impatiemment à Versailles (1), y avait enfin transmis le 22 mars l'écho de ses entretiens et ses impressions personelles. L'effet produit fut de bon augure (2). Gaultier était du reste porteur d'un long « Mémoire », qui lui avait été confié le 13 par le ministère anglais (3), mais qui ne contenait en définitive que des assurances générales, quoique fort chaudes, de bonne volonté. Le traité de commerce projeté entre la France et l'Angleterre, y était-il dit notamment, pourrait servir de « prétexte », et surtout de voile, pour une « négociation secrète » de la paix. La reine réclamait aussi l'internement à Rome du « chevalier de Saint-Georges », à qui Louis XIV préférait assigner Lucerne comme séjour ordinaire. Sa Majesté britannique avait également profité du voyage de l'abbé pour écrire à Louis XIV (4), et Saint-John, pour écrire à Torcy (5). Après

---

(1) Torcy aux plénip^res^, 20 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 137-138.

(2) « J'apprends par le sieur Gautier, arrivé enfin hier au soir, que la reine d'Angleterre persiste dans le dessein de presser la conclusion de la paix. Elle a donné sur ce sujet de nouveaux ordres au sieur Harley. Il doit se rendre incessamment à Utrecht, si même il n'y est pas encore arrivé. Il est chargé de vous proposer plusieurs alternatives, en sorte que vous puissiez convenir ensemble d'un plan qui puisse satisfaire les alliés de l'Angleterre, et les obliger en même temps à se désister des propositions injustes qu'ils ont faites. Suivant le récit du sieur Gautier, le sieur Harley pourra traiter avec vous indépendamment même des deux plénipotentiaires d'Angleterre. Je doute cependant qu'il ose entreprendre cette négociation séparée dans un temps où l'animosité des partis est si vive. » Le Roi aux plénipotentiaires, 23 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 305-306. Cf. le « Mémoire » de Torcy du 24 mars, envoyé à Utrecht le 29, dans *Angleterre*, t. 237, fol. 101-106.

(3) *Angleterre*, t. 237, fol. 97-99.

(4) Le Roi aux plénip^res^, 29 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 315-325.

(5) « J'aurais honte, Monsieur, d'avoir différé si longtemps à répondre à l'honneur de vos lettres, si je ne croyais pouvoir alléguer en ma justification une raison qui est bonne et que vous ne désapprouverez pas. En un mot, j'ai voulu vous écrire avec certitude, et pour cet effet il fallait attendre jusqu'à ce que les ministres de l'Empereur et de la République d'Hollande eussent montré plus ouvertement leur jeu, jusqu'à ce que les

s'être acquitté de sa mission, l'ecclésiastique-diplomate était reparti pour Utrecht, où il mit pied à terre le 4 avril, précédé de deux jours par Harley. Toutefois les instructions apportées par ce nouveau ministre ne parurent pas du premier coup améliorer notablement les chances de pacification européenne.

« Aussitôt après son arrivée, M. l'évêque de Bristol et M. le comte de Strafford nous dirent qu'ils avaient reçu par lui tous les ordres nécessaires pour conclure la paix avec nous, et qu'ils avaient été ravis d'apprendre par M. de Saint-Jean que nous avions aussi reçu tous ceux qu'il nous fallait pour le même dessein ; que la reine leur maîtresse désirait extrêmement de prévenir la campagne, et que nous étions tous engagés par cet intérêt commun à nous ouvrir mutuellement les uns aux autres. Nous les assurâmes d'une confiance parfaite de notre part, et nous convînmes d'un rendez-vous chez M. l'évêque de Bristol sous le prétexte ordinaire du traité de commerce, sur lequel nous nous étions assemblés déjà une fois au vû et au sû de tous les alliés. Nous passâmes donc avant-hier à discuter tous les points du traité à faire entre la France et l'Angleterre, et nous y fîmes quelque progrès. M. l'évêque de Bristol nous présenta un projet de ce traité qu'il dit avoir envoyé à Londres pour consulter la reine sur ce qu'il contient, et dont nous aurions bien voulu avoir aussi la copie pour la communiquer à Votre Majesté. Mais il n'a promis de nous la donner que dans quelques jours. Ce projet renferme tout ce que Votre Majesté a vu dans les demandes spécifiques de la Grande-Bretagne, mais les articles sont plus étendus et plus divisés. Nous contestâmes longtemps le premier jour sur plusieurs additions

---

dispositions nécessaires étaient faites parmi nos peuples, et enfin jusqu'à ce que la reine avait prise la seule résolution qui puisse nous conduire en peu de temps à une paix bonne et solide. J'ai présentement la satisfaction de vous dire, Monsieur, que cette résolution est prise, et que M. de Harley partira ce soir ou demain avec les dernières instructions de Sa Majesté à MM. les plénipotentiaires. Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je me remette au sieur Gautier pour vous expliquer plus en détail le sujet de la commission de ce gentilhomme. » Saint-John à Torcy, Whitehall, 4/15 mars 1712. — *Angleterre,* t. 237, fol. 93-96.

qu'ils y avaient mises, et dont Votre Majesté verra le détail, lorsque nous aurons l'honneur de lui envoyer le projet avec nos remarques. Aujourd'hui, nous nous contenterons de lui dire que nous les *(sic)* réduisîmes hier à peu près en l'état où nous croyons qu'il peut demeurer (1) ».

Malgré la promesse du Dr Robinson et les allées et venues de Gaultier, fort occupé à maintenir les relations sur le pied d'une demi-confiance, parfois assez inquiète, aucune pièce écrite ne fut livrée par les Anglais. Ils ne « s'ouvrirent même davantage sur les prétentions de la reine » qu'après avoir obtenu de nos trois ministres « la parole qu'on ne parlerait jamais de tout ce qui se passerait entre nous là-dessus ». Nos ministres se trouvèrent donc « dans la nécessité de mettre leurs propositions dans un « Mémoire » à part », et d'en demander le secret à Sa Majesté à laquelle ils l'adressèrent le 13 avril. Encore avaient-ils été obligés, « sans aller tout à fait au bout de leurs pouvoirs », il est vrai, de libeller ce « Mémoire » comme si les propositions venaient d'eux-mêmes, en ayant soin d'inscrire en marge les réponses du gouvernement britannique (2). On nous permettra de n'en reproduire que les principaux paragraphes (3). Après avoir adhéré sans réserves aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 des « demandes spécifiques de la reine » et s'être engagé par surcroît à démolir les fortifications de Dunkerque en cinq mois, sans jamais pouvoir les relever, Louis XIV était censé énumérer les concessions qu'il voulait bien faire à ses ennemis.

Article du Canada. « Le Roi cédera l'île de Saint-Christophle à la Grande-Bretagne comme aussi Terre-Neuve, à condition que la ville de Plaisance sera rasée, que le droit de pêcher et sécher la

---

(1) Les plénipres au Roi, 8 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 63-64.

(2) Les plénipres au Roi, 13 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 102-109.

(3) Le texte qu'on va lire n'a subi que quelques coupures, sans aucune modification. Les articles économiques ont été passés. Les rubriques seules ne sont pas littérales. Les observations des ministres anglais sont ici sous forme de notes, en petit texte, et en italiques.

morue franchement et librement sur ladite île de Terreneuve demeurera aux Français dans les mêmes lieux où ils ont coutume de le faire. Les petites îles adjacentes et les plus voisines de Terreneuve seront pareillement cédées à l'Angleterrre; bien entendu que l'île du Cap breton et autres du golfe et embouchure du fleuve de Saint-Laurent, dont la France est actuellement en possession, demeureront au Roi (1). Le Roi cédera la province de l'Acadie avec la ville de Port-Royal et ce qui en dépend à la Grande-Bretagne, comme aussi les détroits et la baye d'Hudson. »

Article de Gibraltar. « Le Roi promet, au nom du roi d'Espagne son petit-fils, que Gibraltar et le Port-Mahon demeureront entre les mains des Anglais (2). »

Article de la Savoye (3). « Son droit et son rang à la succession d'Espagne seront déclarés et reconnus conformément au testament de Charles second. Le Roi lui rendra la Savoye et le comté de Nice avec leurs dépendances. Le Roi lui cédera de plus Exilles et Fenestrelles avec la vallée de Pragelas (4). »

Article du Portugal (5). « Le Roi convertira en traité définitif le traité provisionnel conclu entre la France et le Portugal en 1700, en se réservant la navigation libre du fleuve des Amazones, qui doit être commun entre les deux nations (6). »

---

(1) « *Les ministres de la Grande-Bretagne demandent que la ville de Plaisance lui demeure en l'état où elle est.* »

(2) « *Ils demandent une étendue de terre autour de Gibraltar de deux portées de canon, et toute l'île de Minorque.* »

(3) Avant d'en venir à la Savoye, le projet comprend encore cinq articles stipulant des avantages commerciaux pour l'Angleterre, notamment le monopole de l'*asiento*, c'est-à-dire de la traite des nègres, qu'elle exige de l'Espagne.

(4) « *On demande que cet article soit mis en ces termes : Le rang du duc de Savoye à la succession d'Espagne sera conservé à Son Altesse royale suivant son droit. Son Altesse royale demande en outre les vallées au-delà du Mont-Genèvre, y compris celle de Château-Dauphin, le fort de Barraux et le territoire qui va de ce fort jusques aux confins de la Savoye, comme il est porté dans le 4e article de ses demandes spécifiques, les villages au-delà du Rhône du côté de la Savoye, le droit de garnison dans Monaco et le domaine direct de Menton et Roquebrune.* »

(5) Sept articles sur la Prusse précèdent ceux du Portugal.

(6) « *Ce prince demande que les avantages qui lui ont été promis par la*

Article de l'Empereur (1). « Pour ce qui regarde la maison d'Autriche en particulier, le Roi promet que le roi d'Espagne lui cédera les royaumes de Naples et de Sardaigne, les quatre places de Toscane, et, quant au duché de Milan, ce qui n'en sera point cédé au duc de Savoye. Les Pays-Bas espagnols, à l'exception de la ville et du territoire de Gueldres, qui doivent demeurer à la Prusse, comme il est ci-dessus expliqué (2) ».

Article des Électeurs. « Le tout à condition que les Électeurs de Cologne et de Bavière seront rétablis dans leurs États, dignités, biens, meubles, etc... (3) ».

Article des Pays-Bas. « Les Pays-Bas catholiques, hors ce qui en restera au Roi et l'exception susdite de Gueldres, appartiendront en propriété à la maison d'Autriche. La barrière sera formée des Pays-Bas espagnols, tels que les alliés les occupent aujourd'hui, auxquels on ajoutera Luxembourg, en réservant la principauté de trente mille écus de rente donnée par le roi d'Espagne à Mme la princesse des Ursins, Namur, Charleroi, Nieuport, Ypres et sa châtellenie, Furnes et le Furnamback, la Kenoque, Menin et sa verge, à condition que Lille, en l'état où elle est, avec ses dépendances,

---

*maison d'Autriche, tant en Espagne qu'aux Indes, lui soient accordés, savoir les villes de Badajoz, Alcantara, Albuquerque, Valencia dans l'Estramadure, et celles de Bayona, Vigo, Tuy et Guardia dans la Galice; que tout ce qui est entre la rivière de la Plata et le Brésil lui soit cédé, en sorte que cette rivière serve de limite aux deux États; que, de plus, le roi Philippe V lui cède pour barrière Coria, Ciudadrodrigo, Puebla de Sanabria et Monterey avec leurs dépendances; ensuite que l'Espagne paye ce qui est dû à l'ancienne Compagnie portugaise de l'*asiento*, dont l'Angleterre et les États-Généraux sont garants; enfin que la France lui cède les terres du cap de nord dans l'Amérique méridionale, nonobstant tout traité provisionnel ou définitif.* »

(1) Les quatre articles qui précèdent regardent l'Empire.

(2) « *On veut encore la Sicile pour la maison d'Autriche* ».

(3) « *On ne s'opposera pas à ce que le duché de Bavière soit rendu à M. l'Électeur de ce nom, et qu'il soit un neuvième et dernier Électeur, à condition qu'il renoncera au haut Palatinat et à la dignité de premier Électeur, sans pouvoir espérer d'y parvenir qu'après la mort de l'Électeur palatin ou du prince Charles, son frère; et, quant à l'Électeur de Cologne, lorsqu'il sera rétabli dans ses États, il sera disposé suivant le désir des alliés de la garnison qui sera mise, ou non, dans la ville de Bonn.* »

sera rendue à la France pour équivalent de la démolition de Dunkerque, et Tournai avec le Tournaisis, Douai, Béthune, Aire, Saint-Venant et Bouchain, en l'état où ils sont, avec leurs dépendances, comme aussi tout le canon et les munitions de guerre qui s'y trouveront, en échange des places que la France ajoute pour fortifier la barrière et de celles qui seront cédées par l'Électeur de Bavière qui les possède actuellement [1]. »

« Voilà au moins un plan de paix », s'écria Torcy après avoir lu ce petit cahier en partie double [2]. Le Roi se montra moins satisfait des Anglais. « Je vois la même sécheresse dans les réponses que vous en recevez », confessa-t-il à ses plénipotentiaires. Il leur promit du reste de respecter le secret et leur recommanda de défendre vivement les intérêts de l'Électeur de Bavière. Il s'en faisait, comme à l'ordinaire, un véritable point d'honneur, bien qu'en réalité Max-Emmanuel eût toujours beaucoup plus songé à satisfaire son ambition fantasque qu'à obliger la France ou l'Espagne. Torcy avait de sa main ajouté quatre pages à cette dépêche du 20 avril. Dans les passages essentiels du « Mémoire » annexé, le lecteur trouvera, en même temps que la contre-partie des demandes anglaises, la vraie base du traité signé à peu près une année plus tard. Gaultier, qui fut retenu à Paris pour porter la copie de ce « Mémoire » à Londres, eut même quelques pouvoirs de plus en réserve, relativement à Gibraltar et à Huningue [3].

(1) « *Outre les places offertes pour la barrière, on demande au Roi la cession de Tournai et du Tournaisis, aussi bien que de Condé et tout le canon et les munitions de guerre qui sont dans les places cédées. De plus, on demande à la France une renonciation à perpétuité pour tous rois, princes et princesses du sang royal à tous droits, présents et à venir, ou possibles, sur ce qui composera la barrière, en tout ou en partie. Ils ne veulent point convenir de la principauté accordée et réservée à Mme des Ursins.* » — *Hollande*, t. 234, fol. 110-116.

(2) Torcy aux plénipres, 20 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 131-132.

(3) « Mémoire » pour Gaultier, 26 avril 1712. — *Angleterre*, t. 237, fol. 170-174.

Article de la baie d'Hudson. — « Sa Majesté offre de laisser subsister les fortifications de Plaisance en cédant cette place à l'Angleterre, d'accorder la demande faite des canons de la baie d'Hudson, de céder de plus les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, d'abandonner même le droit de pêcher et de sécher les morues sur la côte de Terre-Neuve, si les Anglais veulent restituer l'Acadie, moyennant ces nouvelles cessions proposées comme un équivalent. En ce cas, Sa Majesté consentirait que la rivière de Saint-Georges servît de limites à l'Acadie, ainsi que l'Angleterre l'a prétendu. Si les plénipotentiaires de cette Couronne refusent d'entrer dans aucun expédient sur la restitution de l'Acadie, le Roi, plutôt que de rompre la négociation, veut bien accorder les demandes qu'ils ont faites, c'est-à-dire laisser Plaisance fortifié, et rendre les canons de la baie d'Hudson, bien entendu que l'offre de céder les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, et celle de se désister du droit de pêcher et de sécher la morue sur la côte de Terreneuve seront nulles et censées comme n'ayant point été faites. » ....

Article de Gibraltar. — « C'est avec beaucoup de peine que le Roi a fait consentir le roi d'Espagne à laisser Gibraltar aux Anglais, l'intention de ce prince étant, comme il s'en est expliqué plusieurs fois, de ne pas céder un pouce de terrain en Espagne. Il sera plus difficile encore d'obtenir de lui la moindre complaisance sur un point aussi important, à présent qu'on le presse de renoncer à ses droits sur la Couronne de France, et qu'on veut qu'il regarde l'Espagne comme le seul patrimoine qu'il puisse laisser à ses descendants. Ainsi cette demande nouvelle sera certainement refusée, et le pouvoir que Sa Majesté a reçu du roi catholique est directement contraire à cette prétention. Comme il ne s'est pas expliqué sur la cession entière de l'île de Minorque, le Roi veut bien employer ses offices pour l'obtenir comme une espèce d'équivalent du terrain que les Anglais demandent aujourd'hui autour de Gibraltar, et, dès à présent, Sa Majesté promet que l'île de Minorque entière leur sera cédée en cette considération. » ....

Article de la Savoye. — « Le Roi veut bien, à la considération de l'Angleterre, passer cet article comme elle le demande, nonobstant l'intérêt que Sa Majesté peut avoir de rappeler et de citer en cette

occasion le testament de Charles second. Le Roi ne peut croire que l'Angleterre, désirant sincèrement la conclusion d'une paix ferme et solide, veuille donner lieu à de nouvelles guerres, en remettant au duc de Savoye les portes de la France. Il n'a ni droit ni même de prétexte apparent pour demander, comme il fait, une partie du Dauphiné. Il ne peut appuyer sur aucun fondement juste et raisonnable la prétention qu'il forme sur les biens d'un tiers tel que le prince de Monaco. Ainsi Sa Majesté croit beaucoup faire de laisser, à la considération de l'Angleterre, Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas au duc de Savoye. » ....

Article du Portugal. — « Si le roi de Portugal avait conquis l'Espagne, ou contribué, par des armées puissantes, à la soumettre à l'archiduc, il ne formerait pas des demandes plus hautes que celles qui sont contenues dans cet article. Le roi catholique n'accordera rien aux Portugais en Espagne. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit plus facile sur les demandes qu'ils font dans les Indes. C'est un article à discuter entre les plénipotentiaires d'Espagne et ceux de Portugal, aussi bien que les comptes à régler de ce qui est dû à l'ancienne Compagnie portugaise de l'*asiento*. Il faut seulement observer que, si les prétentions des Portugais étaient écoutées, le roi catholique aurait seulement le nom de roi d'Espagne, mais qu'en effet son royaume serait partagé avec un ennemi puissant; que, pour acheter un Estat incertain et dangereux, on veut l'obliger à renoncer à ses droits et à ceux de ses descendants sur la monarchie de France. Le Roi fait beaucoup pour les Portugais, en consentant que le traité provisionnel conclu à Lisbonne en 1700 soit converti en traité définitif. C'est tout ce que Sa Majesté peut leur accorder. [Ils n'ont pas demandé davantage en signant le traité de ligue offensive avec elle et avec le roi d'Espagne.] (1) » ....

Article de la Sicile. — « Le Roi et le roi d'Espagne sont, non-seulement engagés envers l'Électeur de Bavière à le rétablir dans ses États, mais encore à le dédommager des pertes qu'il a faites pendant le cours de la présente guerre. C'est en cette considération

---

(1) Addition de la main de Torcy.

que le roi catholique lui a cédé les Pays-Bas espagnols. S'il faut que l'Électeur s'en désiste pour le bien de la paix, le Roi et le roi d'Espagne sont obligés à lui donner un autre dédommagement. Le royaume de Sicile est le seul Estat dont l'Espagne puisse disposer en faveur de ce prince, et pour satisfaire aux engagements pris avec lui. Il est d'autant plus nécessaire de stipuler cette condition qu'il paraît que l'Empire s'oppose à son rétablissement dans le rang de premier Électeur, et que l'on demande que le haut Palatinat soit conservé à l'Électeur palatin, et, après lui, au prince Charles de Neubourg, son frère, pour ne retourner qu'après la mort de ces princes à l'Électeur de Bavière ou à ses enfants.

Quoique cette condition soit injurieuse à l'Électeur de Bavière, le Roi veut bien y consentir, moyennant le dédommagement du royaume de Sicile, parce que le titre de roi effacera ce qu'il y a d'offensant dans la place de dernier Électeur qu'on veut lui donner, au lieu du premier rang qu'il avait dans le Collège électoral. Sa Majesté propose que les fortifications de Bonn soient rasées, et cet expédient lui paraît plus convenable que de mettre dans cette place une garnison qui ne dépende pas de l'Électeur de Cologne. »

Article des États-Généraux. — « Le Roi insiste sur la restitution de Tournai et du Tournesis, comme essentielle pour assurer la barrière dont la France a besoin du côté des Pays-Bas. Cette barrière est d'autant plus importante que la puissance de la maison d'Autriche devient formidable par la réunion de tant d'États considérables en la personne du même prince. Tout est à craindre d'un voisin aussi dangereux, plus appliqué à ses affaires qu'aucun de ses prédécesseurs, qui se fait honneur de marcher sur les traces de Charles-Quint, et ne dissimule pas le dessein qu'il a de s'agrandir. On ne peut douter aussi qu'il ne soit fortement aidé par la République d'Hollande, l'expérience ayant fait voir que, bien loin de craindre le pouvoir de la maison d'Autriche, cette République fait consister sa gloire et sa sûreté à multiplier le nombre des États de cette puissante maison. La même raison d'assurer la frontière du royaume demande que le Roi conserve la place de Condé, et Sa Majesté ne doit pas se relâcher sur cet article. Comme elle en connaît parfaitement toutes les conséquences, elle ressentira vivement le plaisir que l'Angleterre

lui fera de contribuer à la restitution de Tournai et du Tournaisis, et de faire cesser toutes demandes au sujet de Condé, et, pour en donner des marques réelles à cette Couronne, Sa Majesté veut bien s'engager que, si Tournai et le Tournaisis lui sont restitués, que toutes demandes au sujet de Condé cessent et qu'elle conserve aussi cette place par la paix, elle accordera, en ce cas, à la pure considération de l'Angleterre, de combler le port de Dunkerque, quoique Sa Majesté, connaissant le préjudice que cette condition, si fortement demandée par les Anglais, lui causerait, ait toujours refusé de l'accorder. Elle consentira de plus à faire démolir les fortifications de Bergh-Saint-Vinox, avec le fort français qui en dépend, et même, s'il est nécessaire, à céder cette ville rasée au prince à qui les Pays-Bas appartiendront....

La renonciation demandée au Roi est une clause tirée des préliminaires de 1709. Il y aurait beaucoup de raisons de la rejeter comme inutile, et même comme absurde, mais Sa Majesté veut bien l'accorder.

Comme la principauté réservée pour la princesse des Ursins n'intéresse en rien les affaires publiques, le Roi souhaite que la difficulté sur cet article puisse être levée (1). »

Tout en travaillant ainsi à régler les points de détail demeurés litigieux entre la France et l'Angleterre, Louis XIV avait poursuivi avec un redoublement de sollicitude, tant à Londres qu'à Madrid, la solution de la difficulté qui, décidément, prenait le pas sur toutes les autres, et qu'on définissait par ces termes : « l'incompatibilité des deux Couronnes sur une même tête. » Les représentants de l'Angleterre, pendant tout le cours du mois de mars, n'avaient pas cessé d'appeler l'attention des Français sur ce point (2). Trois jours après l'arrivée de Gaultier à Utrecht, le 7 avril, une première explication à ce propos eut lieu entre les cinq plénipotentiaires (3). Bientôt, le Dr Robinson et son collègue

(1) « Mémoire » du Roi, 20 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 133-140.
(2) Les plénipres au Roi, 27 mars 1712. — *Hollande*, t. 233, fol. 331-332.
(3) Les plénipres au Roi, 8 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 68-69.]

n'hésitèrent pas à affirmer que la séparation des deux Couronnes « était si nécessaire et si essentielle que, si, là-dessus, ils n'avaient une entière satisfaction, il ne fallait plus parler de paix (1). » Déjà cependant toute équivoque était dissipée sur ce terrain. La sommation amicale destinée à Philippe V avait été préparée directement depuis plusieurs semaines entre les Cabinets de Londres et de Versailles, et, le 10 mars, Torcy s'était empressé de donner à lord Oxford toutes les garanties désirables.

« L'aîné des deux princes que Mgr le Dauphin avait laissés vient de mourir, et M. le duc d'Anjou, qui était le second, est présentement Dauphin, et le seul qui précède le roi d'Espagne à la succession de la Couronne de France. Ce changement dans la famille royale va renouveler les alarmes vraies ou feintes de l'union des deux monarchies de France et d'Espagne, et ceux qui ne souhaitent pas la paix ne manqueront pas de se servir de ce prétexte pour la traverser. Elle est cependant plus nécessaire que jamais, puisque la seule consolation que le Roi puisse envisager, au milieu de tant de malheurs domestiques, est celle de rendre le repos à ses peuples. Ainsi, Monsieur, Sa Majesté m'a commandé, en vous informant de la nouvelle perte qu'elle vient de faire, de vous assurer qu'elle persiste constamment dans le dessein de prendre les mesures nécessaires et les plus solides pour empêcher que les Couronnes de France et d'Espagne soient jamais réunies sur la tête du même prince. L'intérêt particulier de la France et celui de l'Espagne s'accordent en ce point avec l'intérêt général de l'Europe, et, s'il y a quelques sûretés que la reine de la Grande-Bretagne veuille demander au Roi avant que l'affaire soit portée aux conférences d'Utrecht, Sa Majesté est prête à les donner, désirant très sincèrement d'empêcher à jamais l'union qu'elle regarde elle-même comme un malheur essentiel pour son royaume (2) ».

---

(1) Les plénipres au Roi, 13 avril 1712. — *Hollande*, t. 234, fol. 105-106.

(2) Torcy à Oxford, 10 mars 1712. — *Angleterre*, t. 237, fol. 87. Le même jour, Torcy écrivit à Gaultier et à Saint-John dans un sens identique. V. fol. 85 et 88.

Saint-John répondit à Torcy que la reine avait été très touchée des malheurs domestiques de Louis XIV, mais qu'elle espérait que « le grand ouvrage de la paix n'en irait que plus vite ». Sa Majesté, ajoutait-il, avait pris acte de la promesse relative à la non-réunion des deux Couronnes (1). Dans le « Mémoire » remis à Gaultier le 13 mars (2), le gouvernement britannique indiquait une renonciation expresse et irrévocable de Philippe V au trône de France comme la voie la plus simple pour atteindre le but. Mais le Roi ne pouvait pas se résigner facilement à se priver d'un des héritiers éventuels qui lui restaient, et dont l'un, le duc de Berry, donnait de toutes façons peu d'espérances. Il avait d'ailleurs ses idées fort arrêtées sur l'essence du droit divin, qu'il croyait immanent, en quelque sorte, et placé au-dessus des conventions humaines. Il fit donc dans sa réponse insérer des considérations d'un ordre fort élevé.

« La France ne peut jamais consentir à devenir province de l'Espagne, et l'Espagne pensera de même à l'égard de la France. Il est donc question de prendre des mesures solides pour empêcher l'union des deux monarchies, mais on s'écarterait absolument du but qu'on se propose, et l'on tomberait en des maux infinis, pires, s'il est possible, que celui qu'on veut unanimement éviter, si l'on contrevenait aux lois fondamentales du royaume.

Suivant ces lois, le prince le plus proche de la Couronne en est héritier nécessaire. C'est un patrimoine qu'il ne reçoit, ni du roi son prédécesseur, ni du peuple, mais du bénéfice de la loi, en sorte qu'un roi cessant de vivre l'autre lui succède aussitôt, sans attendre le consentement de qui que ce soit. Il succède, non comme héritier, mais comme le maître du royaume dont la seigneurie lui appartient; non par choix, mais par le seul droit de sa naissance. Il n'est redevable de sa Couronne, ni au testament de son prédécesseur (3),

---

(1) Saint-John à Torcy, 15 mars 1712. — *Angleterre,* t. 237, fol. 94-95.

(2) *Angleterre,* t. 237, fol. 99.

(3) Louis XIV n'a jamais regardé le testament de Charles II que comme propre à confirmer, mais non pas à créer, le droit du Dauphin. V. sa dépêche à Bonnac, 28 avril 1712. — *Espagne,* t. 213, fol. 147.

ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni enfin à la libéralité de personne, mais à la loi. Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés en France que Dieu seul la peut abolir.

Nulle renonciation ne peut donc la détruire, et, si le roi d'Espagne donnait la sienne pour le bien de la paix, et par obéissance pour le Roi, son grand'père, on se tromperait en la recevant comme un expédient suffisant pour prévenir le mal qu'on se propose d'éviter. Ce serait au contraire la source des plus grands maux, et ce serait ouvrir la porte à des guerres intestines dans le royaume, dont le feu embraserait encore toute l'Europe. Il faut donc chercher d'autres expédients pour empêcher à jamais une union également dangereuse à la France, à l'Espagne et à toute l'Europe.

Le feu roi d'Espagne Charles second avait sagement prévu l'inconvénient de la réunion des deux monarchies. Il y avait aussi remédié par son testament; car, en même temps qu'il appelle le roi Philippe 5e, alors duc d'Anjou, à la succession de ses royaumes, il déclare que, si ce prince, héritant de la Couronne de France, en préfère la jouissance à celle de la monarchie d'Espagne, la succession de cette monarchie doit passer à M. le duc de Berry ; si M. le duc de Berry succède à la Couronne de France, l'archiduc, second fils de l'Empereur, est appelé par le même testament à la succession d'Espagne, le fils aîné de l'Empereur étant exclus, par la même raison d'empêcher l'union de la Couronne impériale avec celle d'Espagne.

Depuis que le roi Philippe 5e règne, il a déclaré et fait enregistrer dans les Conseils d'Espagne la déclaration portant que les descendants de la reine Anne d'Autriche devaient succéder à la Couronne d'Espagne au défaut des descendants de la feue reine Marie-Thérèse. Ainsi, M. le duc d'Orléans succéderait au défaut de M. le duc de Berry [1].

Cette disposition, conforme aux lois et de France et d'Espagne,

---

[1] On se demande comment Torcy ne s'est pas aperçu de la contradiction existant entre ce mode de succession et les prémisses posées par lui-même.

pourrait être confirmée par le traité de paix, autorisée nouvellement, s'il était nécessaire, par les Cortès ou États du royaume d'Espagne. Elle assurerait la séparation perpétuelle des deux monarchies. Elle ne serait point sujette aux inconvénients d'une renonciation qui ne peut jamais être solide, étant faite contre les lois.

Comme cette renonciation n'est proposée dans le « Mémoire » que le sieur Gaultier a remis que comme une première idée, il faut aussi recevoir cette nouvelle proposition comme une première idée, et songer sérieusement aux moyens de s'assurer contre une réunion également dangereuse à toute l'Europe [1]. »

La combinaison dont le duc d'Orléans formait le pivot ne convint pas à Londres. Saint-John, en la repoussant au nom de la reine, ajoutait : « Cet article est d'une si grande conséquence, tant pour elle que pour le reste de l'Europe, tant pour le siècle présent que pour la postérité, qu'elle ne consentira jamais à continuer les négociations de paix, à moins que l'expédient qu'elle a proposé ne soit accepté, ou quelque autre, également solide... Ce serait bâtir sur le sable et prendre inutilement bien des précautions que de faire la paix et de n'avoir pas prévenu un danger aussi grand et aussi probable que celui-ci [2]. »

Torcy, en écrivant à lord Oxford, le 8 avril, imagina un nouvel expédient : « C'est de convenir par le traité de paix, dont toutes les puissances qui le signeront seront garantes réciproquement, que, si jamais le roi d'Espagne Philippe V, ou le prince son fils, ou celui de leurs enfants qui leur succèdera au royaume d'Espagne, devient, ou l'héritier le plus prochain et présomptif, ou le successeur à la Couronne de France, qu'il la préfère à la Couronne d'Espagne, celle d'Espagne appartiendra dans le moment

(1) *Angleterre*, t. 237, fol. 117-119.

(2) Saint-John à Torcy, 23 mars-3 avril 1712. — *Angleterre*, t. 237, fol. 133. Cf. Oxford à Torcy, 3 avril, et Prior à Torcy, 4 avril 1712, fol. 135-137 et 140-142.

et de plein-droit, au prince dont il sera convenu par le même traité pour la posséder. » Philippe V ratifierait cette clause, en s'obligeant à renoncer, le cas une fois venu, soit à la Couronne d'Espagne, soit à celle de France. On ne lui laisserait, en d'autres termes, que le choix entre les deux monarchies. Dans l'hypothèse où il préférerait devenir roi de France, on pourrait lui désigner à l'avance pour successeur en Espagne le roi de Portugal, à qui on ferait épouser une princesse autrichienne. A la rigueur, le Roi accepterait le duc de Savoye. Quel que fût le prince choisi, les Cortès confirmeraient les dispositions prises [1]. Saint-John se récria encore contre cette solution. « Dans les deux cas que vous posez », écrivit-il à Torcy, « comment l'Europe sera-t-elle assurée que cette option se fera ? Toutes les puissances, direz-vous, seront garantes de cet accord. Une telle garantie pourra véritablement former une grande alliance pour porter la guerre contre le prince qui voudra violer les conditions du traité ; mais nous cherchons plutôt les moyens d'empêcher que ceux de soutenir de nouvelles guerres. » Bref, il valait mieux que Philippe V « fît son choix dès à cette heure [2] ». Torcy parut se rendre à ce raisonnement. « Vos observations », répliqua-t-il, « et la conséquence que vous en tirez sont également justes. Il faut que le roi catholique calme l'inquiétude de l'Europe, en déclarant dès à présent le parti qu'il prendra, si la succession de France est jamais ouverte en sa faveur. » Torcy l'informait donc que son maître envoyait un courrier à Madrid, et que Philippe V, s'il résistait, serait contraint, « même par la force, à se déclarer ». En même temps, il demandait que la reine proposât une suspension d'armes [3].

Louis XIV n'avait pas attendu jusque-là pour préparer son petit-fils à le suivre dans le pénible chemin des sacrifices

---

(1) Torcy à Oxford, 8 avril 1712. — *Angleterre,* t. 237, fol. 145-148.
(2) Saint-John à Torcy, 6-17 avril 1712. — *Angleterre,* t. 237, f. 159-160.
(3) Torcy à Saint-John, 26 avril 1712. — *Angleterre,* t. 237, fol. 167-168.

nécessaires [1]. Dès le 9 avril, il avait avisé son ambassadeur à Madrid, M. de Bonnac, que l'attitude de l'Angleterre obligeait décidément Philippe V à choisir, ou d'abandonner dès à présent l'Espagne et de venir auprès de lui pour jouir des droits qu'il n'aurait jamais peut-être sur sa succession, ou de renoncer à cette même succession pour lui et pour ses descendants, et de conserver à ce prix l'Espagne et les Indes. Après s'être défendu de vouloir exercer une pression sur lui, il ajoutait ces belles paroles : « Il y a des occasions, et la conjoncture où nous sommes en est une, où l'on doit prendre conseil et se déterminer de soi-même ; et, quoique la paix ou la continuation de la guerre semble dépendre aujourd'hui de la décision du roi, mon petit-fils, je ne le presserai pas cependant pour le faire pencher à prendre un parti plutôt qu'un autre ; mais je lui demande d'examiner bien attentivement ce qu'il se doit à soi-même, à ses enfants, à sa maison, à mon royaume, dont la succession le regarde présentement de plus près qu'il ne pouvait l'envisager [2]. » En attendant la réponse, et afin de couper court aux malentendus, il chargea Gaultier, dans ses dernières instructions du 26 avril, de dire à Londres qu'il restait bien entendu que, si Philippe V préférait la Couronne de France, il garderait celle d'Espagne jusqu'au moment où il serait vraiment appelé à devenir roi de France, ce qui pouvait ne jamais arriver [3].

Saint-John marqua le grand « éloignement » de la reine pour cette interprétation. En revanche, il prit l'initiative d'une combinaison tout-à-fait imprévue, et qui réalisait le plus cher peut-être des vœux de Louis XIV, découragé en ce moment par la délicatesse de son arrière-petit-fils, le duc d'Anjou. Mais laissons au Roi le soin de nous dévoiler lui-même, dans une autre lettre à Bonnac, l'horizon

---

(1) V. A. Baudrillart, t. 1, p. 467-501.
(2) Le Roi à Bonnac, 9 avril 1712. — *Espagne*, t. 213, fol. 76-78.
(3) *Angleterre*, t. 237, fol. 173.
(4) Torcy à Saint-John, 18 mai 1712. — *Angleterre*, t. 238, fol. 37.

plein de promesses qui s'ouvrait tout à coup devant sa vieillesse.

« La réponse que j'attendais de Londres est arrivée dans le temps que ma dépêche du 16e de ce mois vous devait être envoyée. Cette réponse éclaircit les doutes que je pouvais avoir sur les intentions de l'Angleterre, lorsqu'elle a demandé que le roi d'Espagne fût obligé de choisir dès à présent de conserver ses droits sur ma succession, ou de s'en tenir à la possession de l'Espagne et des Indes, de déclarer son choix et de l'insérer dans le traité comme une condition dont toute l'Europe serait garante.

Vous avez vu par ma lettre du 28 avril que j'interprétay alors cette demande en faveur du roi, mon petit-fils; que, dans la réponse faite par mes ordres aux ministres d'Angleterre, il fut établi comme un fait hors de doute qu'il suffirait que le roi d'Espagne déclarât son choix, et que, s'il voulait conserver les droits de sa naissance, il continuerait de régner en Espagne jusqu'à ce que les cas où ma succession serait ouverte en sa faveur fussent arrivés. Cette interprétation est absolument contraire au sens que l'Angleterre donne à la demande qu'elle m'a faite. Elle prétend que le roi d'Espagne choisisse, ou de conserver ses droits sur ma succession, ou de conserver l'Espagne et les Indes; mais elle veut que cette option soit immédiatement suivie de son effet, en sorte que, s'il préfère les droits de sa naissance à la Couronne qu'il porte aujourd'hui, il soit obligé d'abandonner dans l'instant cette même Couronne, et de revenir dans mon royaume attendre une succession incertaine. Voilà l'explication d'une lettre que je voulais trouver douteuse, parce que son obscurité favorisait les intérêts du roi mon petit-fils.

Je pourrais dès à présent donner aux Anglais la satisfaction qu'ils demandent, et leur déclarer que le roi catholique préfère la possession de l'Espagne et des Indes à toute autre considération; qu'il veut bien, pour les conserver, renoncer pour jamais, pour lui et pour ses descendants, aux droits de sa naissance. Mais une pareille décision est si importante que, quoique la conclusion de la paix soit absolument nécessaire, j'aime mieux la différer de quelque temps que de manquer à faire connaître au roi d'Espagne ce que je crois pouvoir faire encore pour ses intérêts et ceux de ses enfants.

J'ai tellement rejeté la proposition qui m'avait été faite de l'obliger à quitter l'Espagne et à revenir auprès de moi mener une vie privée dans l'attente incertaine d'une succession, s'il voulait conserver ses droits sur la mienne, que le gouvernement d'Angleterre s'est enfin déterminé à me proposer un moyen de faire régner le roi catholique et de lui conserver en même temps les droits de sa naissance. Les lettres venues de Londres contiennent une proposition toute nouvelle de laisser au roi mon petit-fils le royaume de Sicile, d'y ajouter les États du duc de Savoye, c'est-à-dire le Piémont, les duchés de Savoye et de Montferrat, avec le comté de Nice, et de céder au duc de Savoye l'Espagne et les Indes.

Cet échange est si peu proportionné que je comprends aisément que le premier mouvement du roi mon petit-fils sera de le refuser. Il y a si peu de comparaison à faire entre une monarchie composée de l'Espagne et des Indes et les États du duc de Savoye, même augmentés du royaume de Sicile, que la décision pour le choix sera bientôt faite, si le roi mon petit-fils renferme ses vues dans son État présent, et s'il compare seulement la valeur de l'État qu'on lui offre avec celle de la Couronne qu'on lui propose de céder.

Mais, s'il réfléchit sur l'avenir, cette nouvelle proposition lui doit paraître préférable à la conservation de l'Espagne. En acceptant ce nouveau plan, non-seulement il conserve ses droits sur ma Couronne, mais il se voit en état de les exercer, si jamais il devient mon héritier, et peut-être le cas n'en est-il pas éloigné. La santé du Dauphin est si incertaine, et sa complexion si faible, qu'il y a beaucoup plus à craindre de le perdre qu'à espérer de le voir parvenir à l'âge d'homme. Si Dieu l'appelle, le roi d'Espagne regrettera peut-être bien des fois d'avoir abandonné les droits de sa naissance. Mais il ne sera plus temps de les faire valoir, car, outre sa renonciation, les mesures seront prises pour assurer à ses cadets la succession à ma Couronne, et toute l'Europe en sera garante. Tout mon royaume aura un égal intérêt de maintenir la disposition qui aura été faite, parce qu'elle ne pourrait être troublée sans donner lieu à des guerres intestines, et le roi mon petit-fils, regardé pour lors comme étranger, n'aurait point de partisans assez téméraires pour oser se déclarer et soutenir ses prétentions contre les dispositions faites par le traité de paix en faveur des princes qui seraient actuellement en France.

Ces obstacles, vraisemblablement insurmontables, cessent, ou, pour mieux dire, ne sont pas seulement formés, s'il accepte l'échange que les Anglais proposent, car, en ce cas, il conserve tous ses droits; il n'est point regardé comme étranger; il établit sa résidence presque sur la frontière de mon royaume; il est en état d'être promptement instruit de mes affaires, de me venir voir, de faire de temps en temps quelques séjours auprès de moi.

J'avoue que cette dernière considération suffirait pour m'engager à le presser d'accepter ce nouvel expédient; mais il y a d'autres raisons que je trouve encore plus essentielles pour le bien de mon royaume et pour celui du roi mon petit-fils. La conclusion prochaine de la paix, la conservation des droits de la branche aînée de ma famille, si le Dauphin vient à mourir, et le repos de mes peuples assuré, sont les principaux motifs qui me déterminent à conseiller au roi d'Espagne de traiter sur ce nouveau plan. Il en ressentira lui-même un très grand avantage, si, dans la suite, il me succède; car, en ce cas, les Anglais conviennent qu'il gardera tous les États qui appartiennent aujourd'hui au duc de Savoye, et qu'ils seront réunis à la Couronne de France; que le seul royaume de Sicile sera donné à la maison d'Autriche.

Ainsi, le roi d'Espagne ne doit pas comparer l'Espagne et les Indes aux seuls États du duc de Savoye; mais il doit comparer la France augmentée des États du duc de Savoye à la possession de l'Espagne et des Indes; et, lorsqu'il mettra l'un et l'autre dans la balance, il n'hésitera pas sur le choix [1]. »

Cette dépêche officielle pour Bonnac était accompagnée d'une admirable lettre autographe adressée par le Roi à son petit-fils, et où la tendresse du plus attristé des aïeuls venait en aide aux desseins de la prévoyance politique.

« Je vous avoue que, nonobstant la disproportion des États, j'ai été sensiblement touché de penser que vous continueriez de régner, que je pourrais vous regarder toujours comme mon successeur, et que

[1] Le Roi à Bonnac, 18 mai 1712. — *Espagne,* t. 214, fol. 19-22.

votre situation vous permettrait de venir de temps en temps auprès de moi. Jugez en effet du plaisir que je me ferais de pouvoir me reposer sur vous pour l'avenir ; d'être assuré que, si le Dauphin vit, je laisserais en votre personne un régent accoutumé à commander, capable de maintenir l'ordre dans mon royaume, et d'en étouffer les cabales; que, si cet enfant vient à mourir, comme sa complexion faible ne donne que trop sujet de le croire, vous recueilleriez ma succession suivant l'ordre de votre naissance; que j'aurais la consolation de laisser à mes peuples un roi vertueux, propre à leur commander, et qui, me succédant, réunirait à la Couronne des États aussi considérables que la Savoye, le Piémont et le Montferrat. Je vous avoue que je suis si flatté de cette idée, mais principalement de la douceur que je me proposerais de passer avec vous et avec la reine une partie du reste de ma vie, et de vous instruire moi-même de l'état de mes affaires, que je n'imagine rien de comparable au plaisir que vous me ferez, si vous acceptez ce nouveau projet.

Si la reconnaissance et la tendresse pour vos sujets sont pour vous des motifs pressants de demeurer avec eux, je puis dire que vous me devez les mêmes sentiments, que vous les devez à votre maison, à votre patrie, avant que de les devoir à l'Espagne. Je vous demande donc l'effet, et je regarderai comme le plus grand bonheur de ma vie que vous preniez la résolution de vous rapprocher de moi et de conserver des droits que vous regretterez un jour inutilement, si vous les abandonnez.

Je suis cependant engagé à traiter sur le fondement que vous y renoncerez pour conserver seulement l'Espagne et les Indes, si Votre Majesté rejette la proposition de l'échange avec le duc de Savoye, et ce que je puis faire est de vous laisser encore le choix, la nécessité de conclure la paix devenant tous les jours plus pressante [1]. »

---

[1] *Archives d'Alcala*, l. 2460. — Cité par A. Baudrillart, t. 1, p. 490-491. A cette lettre était joint, mais sous pli fermé, un billet comminatoire et laconique, que Bonnac, sans l'ouvrir, devait remettre à Philippe V, seulement dans le cas où ce prince « refuserait d'accepter aucune des deux propositions » que Louis XIV lui faisait. Une copie de ce billet, qui ne fut pas remis, parce que le cas de le remettre ne se produisit pas,

Les propositions de l'Angleterre et les exhortations de Louis XIV ne devaient pas produire sur Philippe V, devenu décidément le meilleur des Espagnols, l'effet espéré. Le 26 mai, à neuf heures du soir, Bonnac avait reçu la lettre royale que nous venons de citer. Après avoir prié, ainsi qu'il lui avait été ordonné, la princesse des Ursins de se joindre à lui, il rendit au roi d'Espagne, le 27 au matin, à la sortie de son Conseil, les dernières lettres de Sa Majesté. Le roi d'Espagne lui répondit « qu'il n'avait que le temps de lui parler, mais qu'il lui donnerait audience à quatre heures ». Bonnac lui exposa donc à l'heure dite « la nouvelle proposition des Anglais », en insistant sur les divers motifs qui la rendaient préférable aux autres combinaisons. Le souverain espagnol l'écouta « avec beaucoup d'attention »; après quoi, il lui déclara « que l'affaire était d'une grande importance, qu'elle demandait une mûre délibération et qu'elle ne serait pas longue ». Il l'engagea néanmoins à renvoyer un de ses deux courriers dès le lendemain, « pour assurer Sa Majesté très chrétienne que l'autre partirait au plus tard dans deux jours avec une réponse décisive ». En effet, le 29, dans la matinée, Bonnac revit Mme des Ursins, en présence de d'Aubigny. La *camarera mayor* lui annonça « que le roi catholique avait pris son parti sur le champ, qu'il avait déjà fait sa lettre pour Sa Majesté très chrétienne, et qu'il préférait la conservation de l'Espagne et des Indes à toute autre considération ». Il ne voulait pas, « en vue d'espérances incertaines,... abandonner un État comme l'Espagne pour devenir roi de Sicile et duc de Savoye ». Dans l'intérêt même de la monarchie française, il ne jugeait point à propos que Victor-Amédée le remplaçât à Madrid. Ce prince n'était déjà que trop habitué à nous nuire en qualité de duc de Savoye.

---

et qui fut même brûlé, porte aussi la date du 18 mai et se trouve dans *Espagne*, t. 218, fol. 223-224. Il a été donné par M. A. Baudrillart, t. 1, p. 491-492 et 301.

Bonnac combattit vivement ces raisons, et, finalement, demanda à Mme des Ursins « si la reine pensait comme le roi ». La grande-chambrière répondit « qu'autant elle avait témoigné de vivacité et de fermeté, quand il s'était agi d'abandonner entièrement l'Espagne, autant elle faisait voir d'indifférence, présentement qu'il était question de décider entre les deux Couronnes, l'honneur du roi d'Espagne lui paraissant à couvert, quelque parti qu'il prît ». Après ces préliminaires, la princesse se décida à entrer dans la chambre de la reine, qui allait donner un infant de plus à l'Espagne le 7 juin, et qui gardait le lit depuis plusieurs jours. Philippe V se trouvait en ce moment auprès d'elle. Mme des Ursins ne tarda pas à l'en ramener.

« Dès que le roi d'Espagne a su que j'étais dans son antichambre, il est venu à moi, et m'a dit avec un air plus ferme qu'il n'a accoutumé d'avoir en parlant : J'avais souhaité que vous fissiez partir un des deux courriers ce soir.... (1). Mais mon parti est pris. Ma lettre au Roi, mon grand'père, est prête, et vous pouvez dépêcher dès ce soir vos deux courriers. J'ai répondu à Sa Majesté catholique que j'admirais cette diligence dans un cas si imprévu et si important, que j'espérais qu'elle avait accepté la nouvelle proposition des Anglais, me paraissant qu'il n'y avait point à délibérer sur le choix des deux partis proposés... Le roi d'Espagne m'a répondu que ce n'était pourtant pas celui que je croyais qu'il avait pris; qu'il pensait différemment de Votre Majesté sur ce sujet, quoiqu'il allât au même but de la grandeur de la France; qu'il ne pouvait pas croire qu'un prince comme M. le duc de Savoye pût être un voisin convenable à la France, s'il devenait roi d'Espagne et des Indes, et qu'après tous les efforts qu'on avait faits il serait honteux d'abandonner la Couronne d'Espagne dans un temps où on était sûr, comme Votre Majesté le marquait elle-même, de faire la paix en conservant les deux Couronnes; que, s'il y avait quelqu'un qui perdît dans cette occasion,

(1) Ce passage, ainsi que ce qui concerne les « dévotions » à faire, laisserait croire que cet entretien est du 27 et non du 29.

c'était lui; mais qu'il ne comptait pour rien cette perte apparente, lui paraissant dans le fond que la gloire de la France et celle de la maison royale était jointe en cette occasion à leurs véritables et solides intérêts.

Je lui ai dit que je croyais qu'il penserait différemment, si Mgr le Dauphin venait à mourir avant la conclusion de la paix. Sa Majesté catholique m'a répondu qu'elle ne savait pas ce qu'elle ferait dans cette occasion. Pour moi, je le sais, ai-je repris promptement. Vous ferez perdre à la France la Savoye et le Piémont. Vous voudrez profiter de la succession qui sera ouverte. On vous en conserve le droit par l'expédient proposé, parce que le cas est incertain et éloigné. Dès qu'il sera arrivé, les Anglais changeront de sentiment. Ils ne se souviendront plus du désir qu'ils ont de voir l'Espagne hors des mains d'un prince français. Vous l'abandonnerez volontairement, et on ne vous tiendra pas compte de cet abandon. — Vous raisonnez positivement, m'a dit le roi d'Espagne, sur un cas qui n'arrivera peut-être pas, auquel je ne pense point et ne veux point penser. Contentez-vous de ce que je vous dis, que mon parti est pris pour le présent, que rien n'est capable de m'en faire changer, puisque les raisons que vous m'avez dites de la part du Roi ne l'ont pas fait, non plus que les lettres qu'il m'a écrites de sa main, qui sont conçues en des termes les plus tendres et les plus propres à me déterminer.

Je lui ai répondu que, si on ne pouvait pas le faire changer de sentiment en le prenant du côté du cœur, j'espérais être plus heureux en lui faisant voir que sa conscience y était intéressée. J'ai ajouté qu'il devait regarder les représentations que je lui avais faites, non-seulement comme les sentiments de Votre Majesté, mais aussi comme ceux de toute la France; que je ne voulais point l'affliger en lui représentant devant les yeux tout ce qu'il avait coûté à ce royaume; que je savais qu'il n'en était pas la cause, mais qu'il en était certainement l'occasion; qu'il s'agissait de le tirer du gouffre des malheurs présents où il se trouvait plongé pour l'amour de lui; de prévenir ceux où il pouvait tomber à l'avenir; de conserver des lois fondamentales établies par des usages non-interrompus de douze cents ans; qu'on voulait oublier tous les malheurs passés, et que la crainte de ceux de l'avenir se dissiperait, s'il prenait

le parti qu'on lui proposait; mais que les uns et les autres demeureraient sur son compte devant Dieu et devant les hommes, s'il s'obstinait à préférer des vues de convenances peut-être personnelles à de si grands et à de si justes motifs. J'ai continué en disant qu'il devait faire une différence des propositions qu'on lui faisait présentement à toutes celles qui lui avaient été faites jusqu'à cette heure; que l'intérêt de la France pouvait avoir eu plus de part à quelques-unes des propositions précédentes que le sien propre, mais qu'aujourd'hui tout ce qu'on proposait le regardait personnellement; que, si on voulait agrandir la France des États du duc de Savoye, c'était parce qu'on espérait qu'il en serait un jour le roi; que je le suppliais donc encore une fois d'examiner les motifs qu'il avait pour prendre une résolution que j'osais dire précipitée, et de croire et Votre Majesté et toute la France sur les véritables intérêts du royaume, quand on les lui expliquait, dans la supposition qu'il en serait un jour le maître.

Le roi d'Espagne m'a répondu qu'il était sensible aux malheurs de la France, et très vivement touché de la tendresse de Votre Majesté pour lui, mais qu'il croyait être plus en état de reconnaître cette tendresse, et de soulager la France dans ses malheurs en prenant le parti qu'il prenait que par toute autre chose; que ce que je pourrais lui dire dorénavant sur ce sujet serait inutile; qu'il ne me donnerait sa réponse pour Votre Majesté qu'après avoir fait ses dévotions, mais qu'il pouvait m'assurer par avance qu'elle serait telle qu'il me l'avait expliquée.

J'ai dit au roi d'Espagne que, cela étant ainsi, j'étais obligé de lui représenter encore que, s'il avait eu à essuyer jusqu'à présent des propositions désagréables de la part des alliés, il devait se préparer à en recevoir qui renouvelleraient la douleur des précédentes; qu'il ne devait point se flatter de pouvoir garder un pouce de terre en Italie, ni de conserver Gibraltar, et qu'on ne devait s'attendre qu'à des demandes fâcheuses au sujet du commerce et des Indes; que la résolution qu'il venait de prendre réveillerait toute la jalousie des Anglais; qu'ils s'opposeraient fortement aux moindres avantages des deux Couronnes, la crainte de leurs puissances étant la seule règle qu'ils consultaient dans cette occasion. Le roi d'Espagne m'interrompit

dans cet endroit pour me dire que cette même crainte, que les ennemis témoignaient, de voir les deux Couronnes dans la maison de France, faisait voir qu'il n'y avait pas de parti plus avantageux pour elle que celui de les conserver. Mais, lui ai-je dit, s'ils n'agissent que par point d'honneur et pour soutenir les engagements de leurs alliances ? Il m'a répondu : Les grands États ne se conduisent pas par ces motifs. Si cela était, la France en aurait une pareille *(sic)* de profiter des facilités qu'elle a de conserver la Couronne d'Espagne dans la maison royale, et il a ajouté que, s'il n'avait d'autres motifs que ceux de son inclination pour la personne de Votre Majesté et de la gloire de régner en France, il prendrait d'autres résolutions, mais qu'il ne se conduisait uniquement dans cette occasion que par l'idée qu'il avait de l'intérêt des deux Couronnes [1]. »

Mme des Ursins assistait à cette scène et appuya Bonnac de ses conseils. « J'ai parlé en mère et en suppliante », assura-t-elle à Torcy en la lui résumant [2]. Notre ambassadeur espérait quelque chose de l'éloquence de d'Aubigny auprès du prince, et de la sienne aussi. « Je lui reparlerai encore », disait-il, « en lui demandant la lettre qu'il doit écrire à Votre Majesté ». Nous ne savons s'il s'y montra aussi hardi que dans l'audience ci-dessus racontée. Le fait est que « rien ne fut capable de faire changer [3] » Philippe V, ainsi que le prouve surabondamment sa réponse.

« Votre Majesté me donne tant de marques de l'amitié qu'elle veut bien avoir pour moi dans les deux lettres que j'ai reçues d'elle, du 16 et du 18 de ce mois, que je ne puis lui marquer à quel point j'y suis sensible.

L'idée qu'elle me met devant les yeux de pouvoir me retrouver auprès d'elle serait bien flatteuse pour moi, si je croyais pouvoir embrasser le nouveau parti que l'Angleterre me propose. Mais trop

---

[1] Bonnac au Roi, 29 mai 1712. — *Espagne*, t. 214, fol. 143-152.
[2] Mme des Ursins à Torcy, 30 mai 1712. — *Espagne*, t. 214, fol. 167-169.
[3] Bonnac au Roi, 29 mai 1712. — *Espagne*, t. 214, fol. 153. Cf. Bonnac à Torcy, 6 juin 1712, fol. 188-189.

de raisons s'y opposent pour que je puisse l'accepter. Il me semble qu'il est bien plus avantageux à la France qu'une branche de notre maison règne en Espagne que de mettre cette Couronne sur la tête d'un prince de l'amitié duquel elle ne pourrait s'assurer, et cet avantage me paraît bien plus considérable que l'incertitude de réunir un jour à la France la Savoye, le Piémont et le Montferrat. Je crois donc vous marquer mieux ma tendresse, et à vos sujets aussi, en m'en tenant à la résolution que j'ai déjà prise qu'en suivant le nouveau plan projeté par l'Angleterre. Je donne par là également la paix à la France. Je lui assure pour alliée une monarchie qui, sans cela, pourrait un jour, jointe à ses ennemis, lui faire beaucoup de peine, et je suis en même temps le parti qui me paraît le plus convenable à ma gloire et au bien de mes sujets, qui ont si fort contribué par leur attachement et leur zèle à me maintenir la Couronne sur la tête (1). »

La décision de Philippe V eut son contre-coup immédiat. A la seule nouvelle du dilemme imposé par Louis XIV à son petit-fils, et après lecture de la lettre qu'il lui avait adressée à elle-même, la reine Anne « avait commandé sur le champ à M. de Saint-Jean de dépêcher un courrier au duc d'Ormond pour lui ordonner expressément de sa part de ne rien entreprendre contre l'armée du Roi, ni directement, ni indirectement, jusqu'à nouvel ordre, et de traverser ceux qui voudraient le faire ». Gaultier disait avoir vu l'ordre, daté du 10 mai (2). Enfin, le 8 juin, Torcy avisa Saint-John que « Philippe V s'en tenait à la première proposition, savoir de conserver l'Espagne et les Indes, et de renoncer par la paix, pour lui et pour ses descendants, à ses droits sur la Couronne de France ». — « Voilà donc », continuait Torcy, « le principal obstacle qui s'opposait à la paix surmonté, et la reine verra, Monsieur, qu'elle ne s'est point trompée dans la confiance qu'elle a prise en la bonne foi du

(1) Philippe V au Roi, 29 mai 1712, autographe. — *Espagne*, t. 218, fol. 255.

(2) Gaultier à Torcy, 21 mai 1712. — *Angleterre*, t. 238, fol. 73.

Roi ». Pour conclure, il réclamait une suspension d'armes jusqu'à la paix (1). Le même jour, en rappelant Gaultier d'Angleterre, il lui disait, comme par confidence : « Ce n'a pas été sans peine que le roi d'Espagne s'est déterminé... Il a fallu toute la sagesse et toute l'autorité du Roi pour obliger Sa Majesté catholique à choisir entre deux partis dont chacun avait de grands désagréments pour elle... Rien ne lui paraissait plus odieux que de laisser à des étrangers une forteresse en Espagne. » Avant de prendre congé, Gaultier recommanderait aux ministres anglais la cause de Max-Emmanuel et celle de Mme des Ursins (2).

Un armistice était au bout de cette situation. Saint-John avait envoyé à Marly le 15 juin un « Mémoire » à cet effet. Malheureusement, « quelques-unes de ces demandes », disait Torcy, « étaient différentes des articles signés à Londres par M. Mesnager (3) ». Sa Majesté, par exemple, n'entendait pas céder aussi « les îles adjacentes à celles de Terreneuve », ni partager le Cap breton avec les Anglais, ni renoncer au droit de fortifier à sa guise les possessions qui lui seraient laissées dans cette partie de l'Amérique du nord (4). Au lieu de faire accepter, pendant la suspension d'armes, la renonciation du roi d'Espagne par les États du royaume, elle offrait seulement de la faire enregistrer dans tous ses Parlements. « C'est la seule voie qu'il y ait à prendre présentement », remarquait-elle, « celle de l'assemblée des États dans le temps de la guerre étant sujette à de grands embarras et à des conséquences fâcheuses (5) ». Le ministère britannique exigeait, à titre de gage, que Dunkerque fût occupée en son nom, et Louis XIV avait accepté cette

(1) Torcy à Saint-John, 8 juin 1712. — *Angleterre,* t. 238, fol. 99-100.

(2) Torcy à Gaultier, 8 juin 1712. — *Angleterre,* t. 238, fol. 101.

(3) Torcy à Gaultier, 10 juin 1712. — *Angleterre,* t. 238, fol. 209.

(4) Réponse du Roi au « Mémoire » de M. Saint-Jean. — *Angleterre,* t. 238, fol. 212-217.

(5) Torcy à Villars, 29 juin 1712. — *Angleterre,* t. 238, fol. 278.

exigence, mais à la condition expresse que « la suspension d'armes serait générale ». Or, quand le duc d'Ormond avait voulu retirer les troupes anglaises du camp des alliés, non-seulement le prince Eugène et les Hollandais avaient réussi à y retenir les mercenaires allemands soudoyés par l'Angleterre, mais encore le duc anglais, le 25, à la suite des adjurations de ses collègues, n'en avait pas même fait sortir les sujets de la reine, qui formaient 20 bataillons et 29 escadrons. Or, Louis XIV prétendait ne faire ouvrir au duc les portes de Dunkerque que lorsqu'il aurait emmené à sa suite les 65 bataillons et les 94 escadrons entretenus par son gouvernement (1).

L'entraînement très réel de l'opinion publique outre-Manche contribua puissamment à aplanir les difficultés. Le 1er mars, la Chambre des Communes, après une enquête parlementaire, avait signalé à la reine Anne des faits très graves. La guerre, qui, au début, coûtait déjà par année trois millions et demi de livres, en consommait à présent jusqu'à sept, soit, en monnaie actuelle, environ 175 millions de francs, somme fabuleuse pour l'époque. On avait joint à ce relevé fort inquiétant des comparaisons assez amères au sujet des alliés du Royaume-Uni. Le Portugal était loin d'avoir mis sur pied le nombre d'auxiliaires stipulé; l'Empereur et l'Empire manquaient d'argent; enfin, les Hollandais, quoique combattant sur les lieux mêmes et pour eux-mêmes, ne supportaient pas des charges aussi lourdes. Ils n'avaient pas, d'ailleurs, fourni la proportion de troupes qui leur incombait dans les derniers accroissements subis par les armées coalisées. D'autre part, les Espagnols montraient suffisamment qu'ils n'éprouvaient aucun goût particulier pour la royauté de Charles III, et se contenteraient fort bien de Philippe V, demeuré, après tout, le plus fort (2). Saint-John avait envoyé l'écho de ces débats

(1) Torcy à Saint-John, 27 juin 1712. — *Angleterre*, t. 238, fol. 257-260.
(2) Burton, t. 3, p. 124-131. Cf. *Actes, Mémoires*, etc..., t. 1, p. 470-496.

jusqu'à La Haye par l'intermédiaire de Strafford. La réponse des Hollandais, au mois d'avril, avait été, comme toujours, aussi victorieuse en apparence que fastidieuse dans la forme (1). Décidément, la discorde était bien au camp d'Agramant. La déclaration faite en personne par la reine au Parlement le 17 juin et le programme qu'elle y présenta pour la paix avaient achevé de donner l'impulsion décisive (2).

Ces symptômes pacifiques déterminèrent Louis XIV à livrer provisoirement Dunkerque à la reine Anne. Le 19 juillet, les troupes d'Ormond y entrèrent. Ce jour-là, du consentement aussi des Anglais, et pour leur justification sans doute, Dunkerque avait joué le rôle d'un piège. Nul stratagème n'était en effet plus propre, en flattant la vanité britannique, à désagréger l'armée de la coalition. Villars ne perdit pas un moment pour profiter de cet affaiblissement de l'armée ennemie. Averti à temps par un magistrat de Douai du peu de forces qui restait à Albemarle aux environs de Denain, pressé par les ordres du Roi et l'insistance de Montesquiou, il abandonna précipitamment la défense extérieure de Landrecies qu'assiégeait le prince Eugène, et se déroba, d'un bond, de la Sambre sur l'Escaut. Le prince Eugène arriva quand tout était fini. Les communications des alliés avec la Belgique se trouvaient menacées. Mais l'effet moral fut bien plus grand. La France tenait enfin une franche victoire. « Je n'ai point donné », mandait Villars à Voysin, « de ces batailles principales qui mettent le royaume en peine, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, que le Roi retirera de grands avantages de celle-ci (3). » Sa Majesté abonda dans son sens en le félicitant de cet inestimable succès, que sa diplomatie avait préparé et qui allait fournir une base solide à ses efforts futurs. « Rien n'est plus

---

(1) *Actes, Mémoires*, etc..., t. 1, p. 497-569.
(2) Saint-John à Torcy, 6-17 juin 1712. — *Letters*, t. 2, p. 364-368.
(3) *Dépôt de la Guerre*, t. 2380, p. 98. Cf. Dangeau, t. 14, p. 306.

capable », lui écrivit-il, « de favoriser et d'avancer les négociations de la paix, que j'ai toujours eue en vue, que de reprendre cette supériorité que mes troupes avaient eue pendant si longtemps (1). »

Sans se laisser déconcerter par les clameurs de ses alliés (2), la reine Anne poursuivit paisiblement son œuvre de pacification. On ne peut s'empêcher d'admirer, chemin faisant, le bon sens naturel et l'instinct d'humanité de cette princesse, si cruellement éprouvée comme mère, et qui, quoique souveraine, s'occupait beaucoup moins de politique peut-être que les politiciens de carrière. On lui a reproché de s'adonner à une vulgaire passion. Il est certain tout au moins qu'elle souffrait de la goutte et qu'elle mourut d'apoplexie. Mais ce qui est hors de doute, et ce qui nous importe plus que sa sobriété, c'est qu'avec l'aide de ministres bien inspirés, et qui payèrent cher leur dévouement à la paix du monde, elle rendit à ses contemporains un service que deux papes n'avaient pas réussi à leur procurer. Calme, tandis

---

(1) Le Roi à Villars, 27 juillet 1712. — *Dépôt de la Guerre*, t. 2380, p. 163. — Cf. Dangeau, t. 14, p. 309.

(2) « *I own very freely that, when the first step that led to this separation came to my knowledge, which was not an hour, by the way, before I writ by the Queen's order to the duke of Ormond, in the very words in which the order was advised and given,* « *that he should not engage in any siege, nor hazard a battle, till further order,* » *I was surprised and hurt; so much that, if I had had an opportunity of speaking in private to the Queen, after I had received monsieur de Torcy's letter to me on the subject, and before she went into the council, I should have spoken to her, I think, in the first heat, against it. The truth is, however, that the step was justifiable at that point of time in every respect, and therefore that the consequences are to be charged to the account of those who drew them on themselves, not to the account of the Queen, nor of the minister who advised her. The step was justifiable to the allies surely, since the Queen took no more upon her, no not so much by far, in making it, as many of them had done by suspending, or endangering or defeating operations in the heat of the war, when they declined to send their troops, or delayed the march of them, or neglected the preparations they were obliged to make, on the most frivolous pretences,* etc... » H. Saint-John, viscount Bolingbroke, *Letters on the study and use of History*, p. 277-278, Basle, 1791.

que les Hollandais et les Impériaux lui prodiguaient l'expression de leur fureur, elle décida d'envoyer en France Saint-John, devenu lord Bolingbroke, et à qui l'histoire doit un souvenir aussi reconnaissant qu'à elle-même, car lui et ses collègues jouaient leur tête dans la partie.

Le 17 août, ce ministre arriva donc à Paris avec Prior, Gaultier et un secrétaire (1). Il avait été reconnu, presque acclamé, en route par les populations. Le carrosse de la marquise de Croissy l'attendait à l'endroit où il mit pied à terre. Torcy, accouru de Fontainebleau, ne tarda pas à le rejoindre chez sa mère (2). Fatigué de son voyage, l'homme d'État anglais se retira après souper, non sans avoir attesté de nouveau que les intentions de sa souveraine étaient excellentes, pourvu qu'il pût « convenir des points contestés encore ». Le lendemain, il exposa à Torcy le but de sa mission. Il dit, raconte Torcy, « que la reine l'avait envoyé ici, songeant que c'était le moyen le plus court et le plus prompt pour lever tous les obstacles qui s'opposaient encore à la paix; que l'intention de cette princesse était de convenir de la paix particulière avec Sa Majesté, et de presser ensuite de concert la conclusion de la paix générale; qu'aussitôt que les difficultés qui arrêtaient encore la paix particulière seraient levées il avait ordre de signer le traité de suspension par mer et par terre avec l'Angleterre que je lui avais envoyé. » A ses yeux, « le principal moyen pour la conclure promptement était de faire entrer M. le duc de Savoye dans les mêmes liaisons que la reine d'Angleterre prendrait avec le Roi ». Le Roi avait bien voulu accorder déjà que le duc devînt l'héritier de Philippe V, en cas d'extinction de sa descendance, et que, de plus, il eût une barrière du côté de la France, outre la Sicile. Bolingbroke demandait que ce prince fût investi de la Sicile après la

(1) *Angleterre,* t. 239, fol. 193-207.

(2) Bolingbroke à Dartmouth, 10 (21) août 1712. — *Letters,* t. 3, p. 1-3.

paix particulière, sans avoir à attendre la paix générale. Une fois les conditions de cette paix anglo-française dûment réglées, « le projet de la reine », poursuivit le ministre anglais, « était d'annoncer à ses alliés qu'elle avait fait son traité avec le Roi ». En même temps, « elle déclarerait qu'elle était convenue avec lui d'un plan pour la paix générale, il serait fixé un terme pour l'accepter, et, le terme expiré, le Roi ne serait plus tenu aux conditions que Sa Majesté aurait offertes. »

La réplique de Torcy fut des plus conciliantes. De son aveu, Victor-Amédée serait mis en possession de la Sicile, aussitôt la paix signée avec l'Angleterre. Mais, si la reine Anne avait son client, Louis XIV avait aussi le sien. Son ministre prit prétexte de ce qu'il avait été question du prince savoisien pour défendre chaleureusement les intérêts de l'Électeur de Bavière. Bolingbroke promit seulement que la reine n'empêcherait pas qu'il obtînt la Sardaigne, voire une autre compensation, mais elle n'entendait pas agir en sa faveur. Après le dîner, la discussion fut reprise, et serrée de plus près. Torcy revint sur la « barrière » du duc de Savoye, à qui les Alpes ne suffisaient pas. Le plan de pacification envoyé à Londres, dit-il, ne lui concédait qu'Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas. Notre ministre refusa avec la même opiniâtreté que cette question « fût remise aux conférences de la paix ». Tout ce à quoi il consentit fut que les ministres de Savoye seraient libres de présenter à Utrecht « les raisons de leur maître ». On parla ensuite des renonciations. Bolingbroke renonça à la convocation des États-Généraux, avec beaucoup de bonne grâce, excusant même sa souveraine de cette suggestion. Il déclara qu'elle se contenterait de l'intervention des Parlements et des Cortès, pourvu que les formalités fussent accomplies avant la paix. Une nouvelle démarche de Torcy en faveur de Max-Emmanuel n'aboutit pas. La reine Anne accordait bien qu'il recouvrât ses États héréditaires, mais elle admettait sans objection que le haut Palatinat et le premier rang

dans le corps électoral passassent au Palatin. A sept heures du soir, la conférence étant terminée, Torcy se rendit en hâte chez le malheureux souverain de la Bavière, avec lequel il n'eut que trop de sujets de controverse pénible.

Le lendemain matin (c'était le 19), Torcy reprit ses pourparlers avec le fondé de pouvoirs de la reine d'Angleterre. Torcy consentit à ce que le roi d'Espagne, dans sa renonciation, mentionnât aussi le duc de Savoye comme son successeur éventuel, de lui ou de sa postérité. Sur les remarques du ministre français, Bolingbroke accorda, en revanche, que la cession de la Sicile au duc de Savoye, après l'échange des ratifications, ferait la matière d'un article secret. Quelques propos, il est vrai, tant au sujet de la « barrière » savoisienne qu'à l'occasion de Victor-Amédée, ne menèrent à aucun résultat. Pourtant, en somme, il ne restait plus qu'à libeller en forme de traité les articles du plan remis en avril à Gaultier pour la paix générale. Torcy offrit de procéder sans retard à ce travail. Malgré le tour excellent qu'avaient pris ces causeries intimes, auxquelles assistait Prior, Bolingbroke se vit obligé de modérer un peu l'allure trop rapide du négociateur français, en expliquant avec plus de netteté encore les desseins de sa souveraine. L'Angleterre se proposait d'envoyer Hamilton en France et Lexington à Madrid, afin de surveiller les renonciations, et, accessoirement, de faire signer l'article secret. Lorsque les choses seraient en règle, c'est-à-dire admises par les Cortès et les Parlements, « le tout serait envoyé à Utrecht pour y signer la paix générale, si les alliés y voulaient souscrire, ou bien les conférences seraient transférées à Dunkerque ». Dans le cas où la reine signerait seule avec le Roi, « elle déclarerait à ses alliés qu'elle avait sa paix particulière ; qu'elle avait de bonnes et de justes raisons pour justifier sa conduite ; que le plan qu'elle donnerait en même temps pour la paix générale était celui qu'elle avait pu obtenir du Roi ; qu'en le communiquant elle prescrirait à ses alliés un terme pour

l'accepter [1] ». A l'issue de cette conférence, une suspension d'armes de quatre mois, datée du 19 août et valable jusqu'au 22 décembre, fut signée entre les ministres de France et d'Angleterre [2].

Là ne s'arrêta pas la réconciliation entre la France et l'Angleterre. Bolingbroke fut entraîné à Fontainebleau, où se trouvait la Cour. Le samedi 20, dans la soirée, il y faisait son entrée au milieu des prévenances de Sa Majesté. Le lendemain, après son lever, le Roi lui donna audience dans son cabinet, et, à la fin de l'audience, l'homme d'État anglais lui présenta Prior ainsi que Gaultier. « Le Roi parut fort content ». Un magnifique repas de gala eut lieu dans les appartements du secrétaire « pour les étrangers ». L'on devisa « fort gaiement », et des toasts furent portés à la santé des deux souverains. Le lendemain, les ministres suivirent la promenade royale dans le même carrosse, en compagnie de Stanhope, qui venait d'être échangé contre le duc d'Escalone. En prenant congé le mercredi de Louis XIV, Bolingbroke reçut par l'entremise de Torcy une bague ornée d'un superbe diamant, « que feu Monseigneur portait à son chapeau ». De Fontainebleau, le diplomate britannique se rendit à Petit-Bourg, chez le duc d'Antin [3]. « Il n'est pas étrange », écrivit-il à Torcy, aussitôt de retour à Londres, « qu'en partant de France on y laisse son cœur derrière soi [4]. » Louis XIV, de son côté, s'empressa de faire résumer, pour la gouverne de ses plénipotentiaires, les heureux résultats de cette négociation.

« On est convenu par mon ordre avec le vicomte de Bolingbroke

---

(1) Torcy, *Memorandum*, 19 août 1712. — *Angleterre*, t. 239, fol. 193-207. — Cf. Bolingbroke à Dartmouth, 21 et 22 août 1712. — *Letters*, t. 3, p. 1-23.

(2) *Angleterre*, t. 239, fol. 213. Imprimé.

(3) Dangeau, 20, 21, 22 et 24 août 1712, t. 14, p. 210-212.

(4) Bolingbroke à Torcy, 21 septembre 1712. — *Angleterre*, t. 239, fol. 282.

que le duc de Savoye et ses descendants seraient appelés à la succession d'Espagne et des Indes au défaut du roi d'Espagne et de ses descendants; que cette substitution serait insérée dans l'acte que le roi catholique donnera de sa renonciation à ses droits et à ceux de ses descendants à ma Couronne ; que la même substitution serait pareillement insérée dans les actes que le duc de Berry et le duc d'Orléans donneront d'une semblable renonciation à leurs droits sur la Couronne d'Espagne ; que la renonciation du roi catholique serait enregistrée avec cette clause dans les Parlements de mon royaume; qu'il spécifierait dans le même acte qu'il consent et qu'il demande que je fasse retirer des registres de mon Parlement de Paris les lettres que je fis expédier, lorsqu'il partit pour l'Espagne au mois de décembre 1700, pour lui conserver les droits de sa naissance, et que ces lettres soient annulées ; que la renonciation du duc de Berry et celle du duc d'Orléans seraient admises aussi par les Cortès ou États d'Espagne, et que ces formalités seraient accomplies le plus promptement qu'il serait possible, en sorte que le duc d'Hamilton, venant incessamment auprès de moi, rendît bientôt compte à la reine sa maîtresse de l'enregistrement de la renonciation du roi d'Espagne dans les Parlements de mon royaume, et que le comte de Lexington, arrivant à Madrid, où la reine d'Angleterre doit l'envoyer sans perdre de temps, fût témoin de l'admission que les États d'Espagne feront de l'acte de renonciation du duc de Berry et du duc d'Orléans.

Vous savez qu'il y a déjà quelque temps que j'avais résolu, pour le bien de la paix, de consentir à la cession de la Sicile en faveur du duc de Savoye. Le vicomte de Bolingbroke demandait qu'elle fût cédée en même temps que la substitution de ce prince à la Couronne d'Espagne serait faite, et que cette disposition fût comprise dans le même acte, ou bien exprimée par un autre acte public. J'ai cru que ce serait le moyen de précipiter la perte de ce royaume et de le faire soulever en faveur de la maison d'Autriche. Il n'en faut pas tant pour exciter à la révolte des peuples naturellement inquiets et qui croiraient trouver un prétexte de se justifier dans la facilité que le roi d'Espagne aurait eue de disposer d'eux en faveur d'un nouveau maître. Pour éviter cet inconvénient, dont l'événement n'est peut-être

que trop prochain, on est convenu que, le comte de Lexington, ou tel ministre que la reine de la Grande-Bretagne envoyerait en Espagne, étant arrivé à Madrid, le roi d'Espagne signerait un article secret par lequel il promettrait de céder la Sicile au duc de Savoye par la paix, ou générale avec toutes les puissances actuellement en guerre, ou particulière avec l'Angleterre et avec la Savoye ; qu'il s'engagerait par le même article de laisser au duc de Savoye la possession du royaume de Sicile après l'échange des ratifications ; et, comme il est de l'intérêt de l'Angleterre que la Sicile ne retourne jamais au pouvoir de la maison d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne me propose, et je conviens avec elle, de stipuler que le duc de Savoye ne pourra jamais échanger, ni aliéner cette île, sous quelque cause ou sous quelque prétexte que ce soit.

Vous pouvez juger, par les fréquentes instances que vous avez essuyées de la part des plénipotentiaires d'Angleterre, que l'article de la barrière demandée par le duc de Savoye n'a pas été sans contestation. Le vicomte de Bolingbroke établissait pour principe que la reine, sa maîtresse, ne demandait pas l'agrandissement de ce prince du côté de mon royaume, mais seulement sa sûreté; que j'étais engagé à la donner, ayant promis en général la sûreté de tous les alliés de l'Angleterre. Après avoir fait voir au contraire que cette barrière était véritablement un agrandissement demandé aux dépens de mon ancien domaine, sous un vain prétexte de sûreté, on s'est toujours tenu de ma part aux offres que j'ai faites de laisser au duc de Savoye Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas. On a déclaré positivement que je n'accorderais rien de plus, et le vicomte de Bolingbroke, voyant la justice de mes refus, a seulement cherché des termes qui pussent débarrasser avec honneur la reine sa maîtresse des instances du duc de Savoye. Et, pour cet effet, il a déclaré que cette princesse, ne pouvant prendre sur elle la décision, désire que les raisons des plénipotentiaires du duc de Savoye soient examinées et qu'il en soit décidé avec les miens à Utrecht....

Ces mesures étant prises, le traité de suspension de toutes hostilités par terre et par mer a été signé conformément au projet que je vous avais déjà communiqué. Le terme en est de quatre mois. Mais j'ai lieu de croire que la paix sera conclue, au moins la paix

particulière avec l'Angleterre et le duc de Savoye, avant que ce terme expire, car elle ne dépend que de l'accomplissement des actes de renonciation que j'ai promis de la part du roi d'Espagne, du duc de Berry et du duc d'Orléans.... Aussitôt qu'elle sera signée, la reine d'Angleterre doit déclarer à ses alliés qu'elle a fait sa paix particulière et qu'elle a de bonnes et de justes raisons pour justifier sa conduite. Elle dira qu'elle n'a pu obtenir de moi d'autre plan que celui que j'ai proposé, et que je suis convenu avec elle de laisser à ses alliés trois mois de temps pour l'accepter; que, ce terme passé, je ne prétends plus être tenu à aucune des conditions que le plan renferme. Il n'est donc plus question d'entrer dans le détail de la barrière des Pays-Bas, de celle de l'Empire, des intérêts du Portugal et de ceux de l'Électeur de Brandebourg. Le plan de la paix doit être celui dont je chargeai l'abbé Gaultier au mois d'avril dernier, et la reine d'Angleterre consent qu'il n'y soit fait aucun changement...

Le jour sera pris immédiatement après que les actes de renonciation auront été enregistrés dans mes Parlements et admis par les États du royaume d'Espagne. Le lieu sera Utrecht, si la paix est générale, ou Dunkerque, si les alliés de l'Angleterre, persistant dans leur opiniâtreté, l'obligent à faire un traité de paix particulière. Elle préférerait cette seconde manière de traiter à la paix générale. Le vicomte de Bolingbroke dit (mais vous réserverez cette connaissance pour vous seuls) que, si la paix particulière précède la paix générale, il sera bien plus facile à la reine de la Grande-Bretagne d'obliger de concert avec moi ses alliés à souscrire aux conditions de la paix. Car, alors, le ressentiment de la nation anglaise continuant, on en profitera pour leur imposer la loi, au lieu qu'il serait peut-être à craindre qu'un retour de la part des Hollandais ne ralentît le désir que la plus grande partie de la nation témoigne aujourd'hui de se venger. C'est par cette raison que je n'ai pas été fâché de voir, par vôtre dernière lettre, que les Hollandais se soient encore laissé séduire par le comte de Sinzendorf, et qu'après la démarche qu'ils avaient faite de proposer le renouvellement des conférences ils aient changé de sentiment et suivi les conseils de ce ministre. Le vicomte de Bolingbroke est persuadé qu'il dépendra de moi et de la reine, sa maîtresse, après la paix faite, de détacher de la Ligue, ou l'archiduc

même, ou les Hollandais. Il a demandé quel parti me conviendrait le mieux, et j'estime qu'il serait plus à propos de traiter avec les Hollandais qu'avec la maison d'Autriche. Je vois que l'Angleterre pensera de même ; mais, quelque traité que je fasse, ou général, ou particulier, mon intention est de m'en tenir précisément aux conditions contenues dans le plan dressé par mes ordres. Il n'est plus question de me relâcher d'aucune des places dont j'ai demandé la restitution, ou bien que j'ai déclaré que je prétendais conserver. Ainsi, Lille et Tournai me doivent être rendues, et toutes propositions sur Strasbourg ne doivent pas seulement être écoutées. Suivez cependant la vue que j'ai de traiter plutôt avec les Hollandais qu'avec l'archiduc. Ainsi, facilitez à leurs plénipotentiaires les moyens de traiter avec vous, pourvu que ce soit aux conditions du plan que j'ai réglé, et que vous agissiez de concert avec les ministres d'Angleterre.........

Mes intentions ne sont pas remplies à l'égard de l'Électeur de Bavière, quoique je n'aie rien oublié pour les intérêts de ce prince,.... Vous verrez par la copie que je vous envoye que le seul engagement que la reine d'Angleterre prenne à son égard se réduit à ne pas traverser les démarches que je ferai pour lui procurer la Sardaigne en échange des provinces et des places qu'il possède présentement dans les Pays-Bas. Mais un pareil dédommagement est bien éloigné des vues qu'il m'a communiquées et dont vous serez instruit par la copie que je vous envoye. J'ai cru qu'il était à-propos de vous en donner connaissance, quoique, dans l'état où sont les affaires, je ne voye pas qu'il soit possible d'obtenir pour lui les avantages qu'il demande aux dépens de mes ennemis, mon intention n'étant pas de lui accorder ceux qu'il voudrait obtenir à mes dépens.... (1) »

Cette dépêche parvint à La Haye à la fin d'une accalmie, qui s'était brusquement terminée par une scène de violence aussi imprévue qu'inutile. Durant tout l'été, alors qu'on travaillait activement au succès de la paix, à Madrid, à Paris et à Londres, le Congrès avait sommeillé sans presque

(1) Le Roi aux plénipres, 25 août 1712. — *Hollande*, t. 237, fol. 41-47.

donner signe de vie. Peut-être les Impériaux, les Hollandais surtout attendaient-ils qu'une attaque de goutte enlevât un jour ou l'autre la reine Anne, et fît passer le pouvoir à la maison de Hanovre. Les plénipotentiaires, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, semblaient réduire sa tâche à guetter les coups de dés du hasard, et n'avaient rien de mieux à faire qu'à fréquenter le théâtre d'opéra et de comédie, française et italienne, qu'avait organisé, sur la place Sainte-Marie, le « directeur de l'Académie de musique à La Haye [1] ». Cette agréable oisiveté avait été tout à coup troublée au mois d'août, peu de temps après la nouvelle du combat de Denain, par une querelle, « préméditée [2] », assurait Mesnager, entre ses laquais et ceux du député d'Over-Yssel, M. de Rechteren, et qui ne tarda pas à se reproduire entre les diplomates eux-mêmes [3]. Cet outrage ne paraissait guère fait pour accélérer le travail déjà si incohérent des restaurateurs de l'équilibre européen.

Les plénipotentiaires de la France étaient cependant convenus avec leurs collègues anglais de reprendre, à la demande du reste des alliés, les conférences générales le 3 septembre. Les représentants de la reine Anne avaient même préparé un modèle de discours que prononcerait l'évêque de Bristol [4], afin, sinon d'expliquer *urbi et orbi*

---

(1) *Relations véritables*, année 1712, La Haye, 11 janvier, p. 40.

(2) Mesnager à Torcy, 21 août 1712. — *Hollande*, t. 237, fol. 71.

(3) Les plénipotentiaires au Roi, 21 août 1712. — *Hollande*, t. 237, fol. 62-63 et 64-73. — Cf. le Roi aux plénipotentiaires, 29 août 1712, f° 82.

(4) « Comme le cours de ces conférences a été interrompu depuis quelques jours *(sic)* à l'occasion des difficultés survenues touchant une réponse par écrit, et qu'il importe néanmoins qu'on trouve des moyens pour lever ces difficultés, M. le comte de Strafford et moi, qui avons l'honneur d'être employés dans cette négociation par Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne, avons cru que ce pourrait être un expédient convenable que de convier MM. les plénipotentiaires de part et d'autre à s'assembler aujourd'hui, dans l'attente où nous sommes que MM. les plénipotentiaires de Sa Majesté très chrétienne voudront bien déclarer dans cette conférence à MM. les ministres des hauts alliés que la harangue faite par Sa Majesté la reine à son Parlement le 6/17 du

pourquoi le personnel diplomatique échoué à La Haye depuis sept mois se décidait à courir de nouveau le péril des controverses irritantes, du moins en vue de lier étroitement la France au programme exposé par la reine devant son Parlement. Les mandataires de Louis XIV ne songèrent nullement à se dérober à l'invite qui leur était lancée, mais ils cherchèrent aussi à n'être point moins adroits que les Anglais. Le projet de réponse qu'ils leur soumirent était rédigé en ces termes : « *Nous consentons à traiter la paix générale avec tous les alliés suivant le plan proposé par la reine de la Grande-Bretagne à son Parlement le 17 juin dernier, à condition que MM. les plénipotentiaires des alliés s'engagent de leur côté à la même chose, et nous entrerons en explication sur l'équivalent qui doit être donné pour la démolition de Dunkerque, aussi bien que sur les trois places qui regardent la barrière et tous les autres points qui demanderont des éclaircissements dans la suite de la négociation* (1). » Les Anglais se récrièrent, aussitôt qu'ils eurent lu cette formule. Ils prétendirent y trouver une contradiction avec ce que la reine avait dit de Dunkerque et de l'équivalent de Dunkerque. Cet équivalent, c'était les deux ou trois places à retrancher de la barrière demandée par les Hollandais en 1709, rien de plus. Pour conclure, ils déclarèrent que, si nos ministres persistaient absolument à lire leur réponse à l'Hôtel de Ville, ils se verraient dans la nécessité de déclarer inexacte cette interprétation des paroles de la reine (2). Mieux valait encore ne point se réunir le 3 que « de tomber dans cet inconvénient », et la réunion n'eut point lieu en effet.

Dans les récentes conversations entre nos ministres et ceux

---

mois de juin, que j'ai déjà communiquée au Congrès, contient les offres du Roi leur maître, et qu'ils sont prêts d'entrer en négociation avec tous les hauts alliés. » — *Hollande*, t. 237, fol. 94.

(1) *Hollande*, t. 237, fol. 108.

(2) Les plénipres au Roi, 3 septembre 1712. — *Hollande*, t. 237 fol. 104-107.

d'Angleterre, ces derniers n'avaient rien objecté de sérieux à ce que Lille restât « par préciput » à la France, mais ils avaient nié formellement que leur souveraine lui eût promis Tournai. La question de Tournai devint ainsi pendant plusieurs semaines le champ-clos des discussions anglo-françaises. Le 7 septembre, Louis XIV recommandait expressément à ses ambassadeurs de tenir bon sur cette seconde capitale du Hainaut. Il céderait, à la place, s'il le fallait, Bergues Saint-Vinox [1]. Mais, d'après les instructions venues de Londres aux ministres anglais, « le débat de la restitution de Tournai devait être remis à leurs conférences » avec nos plénipotentiaires, « sans aucun engagement positif de l'Angleterre [2] ». Le Roi répondit, le 18, que leurs premiers ordres n'avaient pu être changés. « Il suffit », conclut-il, « de leur déclarer, comme vous avez fait jusqu'à présent, que le plan que j'envoyai en Angleterre au mois d'avril est celui de la paix, et que je ne me relâcherai d'aucune des conditions qu'il contient, à l'exception de ce qui a été réglé en faveur du duc de Savoye et de ce qui sera réglé dans la suite à l'égard de l'Électeur de Bavière [3]. » Le 2 octobre, Louis XIV prescrivait encore de poursuivre avec énergie la restitution de Tournai [4]. Mais la poursuite ne put avoir raison de l'opiniâtreté anglo-batave.

Le 12 octobre, d'Huxelles, Polignac et Mesnager mandèrent au Roi les derniers discours de leurs collègues anglais sur cet article. « Ils nous ont dit que tous les plénipotentiaires des Provinces-Unies leur avaient déclaré par ordre de l'État qu'ils étaient enfin résolus de céder Lille à Votre Majesté pour équivalent de Dunkerque, et de signer la paix avec elle aux conditions suivantes : Qu'elle

---

(1) Le Roi aux plénipres, 7 sept. 1712. — *Hollande,* t. 237, fol. 112-115.
(2) Les plénipres au Roi, 12 septembre 1712. — *Hollande,* t. 237, fo 130.
(3) Le Roi aux plénipres, 18 sept. 1712. — *Hollande,* t. 237, fol. 136-140.
(4) Le Roi aux plénipres, 2 octobre 1712. — *Hollande,* t. 237, fol. 206.

leur céderait Tournai; qu'elle leur donnerait Condé; que le tarif de 1664 leur serait accordé sans exception des quatre espèces de marchandises (1). » Quelques jours plus tard, le 15, Strafford, avant de s'embarquer pour Londres, avait encore insisté auprès d'eux pour que la France abdiquât ses prétentions sur Tournai (2). » Louis XIV marqua assez suffisamment, dès le 17, que l'entente ne tiendrait pas à la possession de Tournai, si désireux qu'il pût être de posséder ce rempart sur l'Escaut. « Je compte donc », écrivait-il, « que le moment approche du rétablissement de la paix générale, et que Tournai en est présentement le seul obstacle. Mais, si je me désistais de la demande que j'en ai faite, et que je prétends soutenir, les ennemis de la paix en prendraient de nouveaux avantages, et vous les verriez insister plus opiniâtrément sur d'autres prétentions qu'ils abandonneront à mesure qu'ils me verront ferme à persister dans mes demandes (3). » C'était avouer à mots couverts que déjà il était intérieurement résigné au sacrifice de Tournai. Toutefois, le 22, « il s'assurait encore de retirer cette place des mains de ses ennemis (4) ». La résistance opiniâtre des Hollandais, qui se sentaient soutenus par les Anglais, l'obligea bientôt à s'en désister irrévocablement dans une lettre qu'il confia à Prior pour la reine Anne, lorsque ce diplomate quitta sa Cour le 29 octobre. Le 2 novembre, il prévint ses négociateurs à Utrecht du contenu de cette lettre (5). Polignac, suivant ses propres

---

(1) Les plénipres au Roi, 12 octobre 1712. — *Hollande*, t. 238, fol. 56-61. — Les quatre marchandises en question étaient : 1° la baleine et ses dérivés; 2° les draps, serges et ratines; 3° le poisson frais et en vrac; 4° le sucre raffiné et les produits similaires. V. *Angleterre*, t. 234, fol. 160-161.

(2) Les plénipres au Roi, 16 oct. 1712. — *Hollande*, t, 238, fol. 101-102.

(3) Le Roi aux plénipres, 17 octobre 1712. — *Hollande*, t. 238, fo 74-75.

(4) Le Roi aux plénipres, 22 octobre 1712. — *Hollande*, t. 238, fol. 106.

(5) « Tournay, quoique très important, n'est pas à comparer au rétablissement du repos public, et c'est assez qu'il ait contribué à l'avancer. J'ai donc fait écrire au vicomte de Bolingbroke que je me

termes, en fut malade [1]. Mesnager estimait que la concession ne suffirait pas pour rallier les magistrats d'Amsterdam à la paix [2]. Quelques semaines plus tard, Fénelon lui-même, qui s'était plaint avec tant d'acrimonie de la prolongation des hostilités, se lamenta au P. Letellier de la perte d'un évêché, dont le titulaire était absent, et dont, à Cambrai, il se trouvait le métropolitain [3].

Ce sacrifice était un pas de plus vers la paix, quoiqu'il encourageât les Hollandais dans leurs exigences, au bout desquelles on n'était pas encore. Mais un progrès d'une plus grande portée, un progrès décisif, allait se réaliser à Madrid, je veux parler de l'approbation enfin donnée par les Cortès à la renonciation de Philippe V au trône de France. La consulte délivrée par la « Junte » le 17 juillet précédent [4] servait comme de point de départ à cette consécration nationale. Au mois de septembre, lord Lexington avait passé les Pyrénées, afin de surveiller, de la part

---

désisterais encore de cette place, nonobstant les raisons que j'avais de prétendre sa restitution, si cette nouvelle facilité que j'apportais à la paix en déterminait la conclusion avec la Grande-Bretagne et avec la Hollande, et si, moyennant cette condition, il n'était plus question, de la part des États-Généraux, ni d'autre barrière que celle que je veux bien leur accorder, ni de prétentions sur les quatre espèces que je veux excepter du tarif de 1664; enfin, si les demandes du roi de Portugal et celles du duc de Savoye ne faisaient plus d'obstacles à la paix, si l'on m'assurait que les prétentions de l'Empire et de l'archiduc au sujet de la barrière du Rhin seraient rejetées, et s'il était possible de procurer à l'Électeur de Bavière la Sardaigne avec les quatre provinces des Pays-Bas qu'il demande, ou tout au moins les deux dont il est en possession. C'est à de telles conditions que j'ai consenti à me désister de la restitution de Tournai. » Le Roi aux plénipotentiaires, 2 novembre 1712. — *Hollande*, t. 238, fol. 175.

(1) Polignac à Torcy, 7 et 11 novembre 1712. — *Hollande*, t. 239. Ce tome n'est pas encore folioté.

(2) Mesnager à Torcy, 7 novembre 1712. — *Hollande*, t. 239.

(3) Après ses libelles, on s'étonne de rencontrer cette phrase sous sa plume : « Il ne m'appartient nullement de raisonner sur des affaires qui sont au-dessus de moi, et personne, Dieu merci, n'en est plus éloigné. » Fénelon au P. Letellier, 1er janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(4) *Espagne*, t. 215, fol. 46-51.

de l'Angleterre, et d'aussi près que possible, les diverses phases et l'accomplissement de cette cérémonie historique. Elle eut lieu le 5 novembre. « Quand les députés se furent assis », raconte M. A. Baudrillart, « Philippe V leur adressa une harangue courte, mais digne et touchante, bien composée et bien dite; puis, il donna la parole à don Francisco de Quincoces, secrétaire de la Chambre et États de Castille. » Quincoces exposa en détail les raisons pour lesquelles la renonciation avait paru à l'Europe, de même qu'au défunt roi Charles II, une mesure salutaire et indispensable. Ensuite, il donna solennellement lecture de l'acte lui-même, tel qu'il avait été élaboré par les personnages compétents. Un député de Burgos remercia au nom de l'Assemblée, et, trois jours plus tard, la pièce fut rapportée au roi avec toutes les ratifications demandées (1). Le 19 et le 24 du même mois, le duc d'Orléans et le duc de Berry remplirent à Paris la même formalité en ce qui les concernait (2), sans toutefois que le Parlement eût été encore appelé à en prendre note. Désormais, le gouvernement britannique avait la certitude que jamais les deux Couronnes ne pourraient s'accumuler sur la même tête.

Une fois ces actes déposés dans son portefeuille, et les clés de Tournai dans sa poche, à côté de celles de Dunkerque, le ministère britannique, qui, en somme, pratiquait avant tout la fameuse maxime « donnant, donnant, » fit partir au commencement de décembre Strafford pour La Haye. Le diplomate anglais eut donc vers le 8 décembre une conférence avec le sieur de Broekhuysen et la commission hollandaise chargée des affaires étrangères. D'après le compte qui en fut rendu aux États-Généraux pendant la séance du 10, Strafford exposa, dans un écrit assez long,

(1) A. Baudrillart, t. 1, p. 509-514. On trouvera le texte dans Dumont, t. 8, p. 304 et suiv.

(2) Dumont, t. 8, p. 314 et suiv. Les originaux de ces trois renonciations sont conservés à Paris, aux *Archives nationales*.

« qu'il n'y avait personne qui ne fût convaincu des fâcheux accidents dont l'irrésolution de cet État avait été suivie, et qu'ainsi Sa Majesté serait bien aise de voir enfin cet État se fixer à quelque chose par des propositions qui fussent droites et d'une nature à pouvoir être obtenues de la France ». Elle avait donc « résolu d'insister et d'obtenir de la France la cession de Tournai » pour renforcer la barrière. Mais, ajoutait Strafford, « la conduite de Sa Majesté britannique à cet égard dépendrait de celle de cet État, et, faisant un pas si considérable en faveur de cet État, elle s'attendait aussi que Leurs Hautes Puissances concoureront au même instant avec elle à la conclusion de la paix, sans former de nouveaux détours, et sans faire de nouvelles demandes ». Alors l'Angleterre « déclarerait en plein Congrès que l'article de la cession de Tournai devait être une condition absolue de la paix ». Mais Strafford annonçait en même temps que « tous les efforts pour porter la France à céder Condé avaient été infructueux ». La reine faisait savoir de plus que le roi de France s'intéressait très vivement à l'Électeur de Bavière, et réclamait pour lui, outre le royaume de Sicile, son maintien à Luxembourg, Namur et Charleroi, dût l'Électeur y souffrir des garnisons hollandaises, jusqu'à ce qu'il eût été rétabli lui-même dans ses États et ses droits héréditaires. A la Sicile, toutefois, le gouvernement britannique, afin de ne pas trop choquer l'Empereur, proposait de substituer la Sardaigne. La première de ces îles serait attribuée au duc de Savoye, et permettrait de le faire aussi roi. La reine Anne demandait également pour Victor-Amédée Exilles, Fenestrelles et les vallées du versant oriental des Alpes. Elle proposait, par la même occasion, « d'obliger l'Empereur de consentir à une neutralité pour l'Italie en retirant ses troupes de Catalogne ». Passant à un autre ordre d'idées, le plénipotentiaire anglais avisait les États-Généraux qu'il avait apporté le projet d'un nouveau traité pour la garantie de la succession et de la barrière, qui devait être signé

« avant la conclusion de la paix ». Les offres de sa maîtresse, ajoutait Strafford, constituaient l'*ultimatum*, « et c'était la dernière fois qu'elle venait s'adresser à Leurs Hautes Puissances, en cas qu'on voulût former de nouveaux délais (1) ».

Strafford avait prié, dans « cette dernière aux Hollandais », Heinsius, Buys et *tutti quanti* de se prononcer dans un délai de « quinze jours ou trois semaines (2) ». Les États de Hollande se réunirent, en effet, le 14 (3), mais ils remirent à huitaine leur décision, « pour donner le temps aux députés de porter dans les villes de la province les dernières propositions de l'Angleterre ». Ce ne serait qu'au bout de deux semaines qu'on saurait à quoi s'en tenir. Le négociateur anglais ne pouvait attendre leur bon plaisir à La Haye. Il se rendit sans retard à Utrecht, où, le 16, nos plénipotentiaires eurent avec lui un entretien dans la soirée (4). Le 18, ils résumèrent, à l'intention du Roi, l'échange d'idées auquel ils venaient de se livrer. Les plus heureux pronostics y laissaient pourtant entrevoir un revers de médaille.

« Nous avons eu deux conférences avec le comte de Strafford depuis son arrivée en cette ville. Il nous a expliqué sa commission et la manière dont il s'en était acquitté à La Haye. Comme apparemment le sieur Prior sera revenu d'Angleterre avant que Votre Majesté reçoive cette dépêche, il lui sera facile de juger si le compte que M. de Strafford nous a rendu est entièrement conforme aux intentions de la reine sa maîtresse.

Il a déclaré en premier lieu que cette princesse voulait absolument conclure la paix, et que, l'obstacle des renonciations étant levé, rien ne pouvait plus retarder la fin de cet ouvrage. Il avait

---

(1) *Hollande*, t. 240, fol. 26-34. — V. *Actes* etc., t. 2, p. 234-247. La traduction offre d'assez nombreuses différences.

(2) Dangeau, 20 décembre 1712, t. 14, p. 282.

(3) Les plénipres au Roi, 13 décembre 1712. — *Hollande*, t. 240, fol. 41.

(4) Les plénipres au Roi, 16 décembre 1712. — *Hollande*, t. 240, fol. 65.

ordre de dire aux États-Généraux que ce motif les obligeait à prendre incessamment une résolution là-dessus; mais, pour les faire venir plus sûrement à son but, il a déterminé le terme à quinze jours ou trois semaines au plus, après quoi il leur a signifié que, s'ils balançaient encore, ou pour ménager l'archiduc, ou pour tâcher d'obtenir des conditions plus favorables, on signerait une paix particulière.

En second lieu, il leur a dit que la reine avait obtenu de Votre Majesté la cession de Tournai pour fortifier leur barrière, mais à condition que l'Électeur de Bavière fût, non-seulement rétabli dans son pays avec le titre de neuvième Électeur, mais encore mis en possession du royaume de Sardaigne; que le haut Palatinat et la dignité de premier Électeur lui dût revenir après la mort de l'Électeur palatin et du prince Charles, son frère, et qu'en attendant l'exécution des deux premiers articles il demeurât paisible possesseur de Luxembourg, Namur et Charleroi, aussi bien que des pays qui en dépendent, toutefois avec obligation de recevoir dans ces trois places des garnisons hollandaises.

En troisième lieu, que les villes et pays d'Ypres, Furnes, Menin et Tournai appartiendraient en propre à l'archiduc, et qu'ainsi les Etats-Généraux ne devaient point compter d'y avoir aucun droit que celui de garnison.

Il nous a dit ensuite qu'il n'y avait rien de changé à la barrière du Rhin et qu'elle serait comme dans la harangue de la reine; qu'Orange pourrait demeurer à Votre Majesté; qu'on tâcherait en échange d'accommoder l'Électeur de Brandebourg dans le haut quartier de Gueldres; que, pour y préparer les États-Généraux, il leur avait fait entendre qu'ils n'avaient rien à prétendre de ce côté-là.

Jusqu'à ce dernier point M. de Strafford a paru remplir notre attente, mais, dans les articles qui vont suivre, il s'est écarté des intentions de Votre Majesté. »

En effet, rapportait Strafford, la reine Anne « voulait restreindre la pêche de Terre-Neuve réservée aux Français par la convention de Londres à la côte occidentale de cette

île,..... depuis le cap de Raye jusqu'au cap de Bonavista; les Anglais seuls pourraient pêcher sur la côte méridionale et orientale entre les mêmes caps ». Les armateurs français perdraient ainsi « toute la pêche du Chapeau-Rouge, tandis que Louis XIV avait cédé uniquement la baie avec la place de Plaisance. Le gouvernement britannique prétendait, en outre, contrairement à ce qui avait été arrêté à Londres, « que l'île du Cap breton fût partagée en deux, et que nous n'en eussions que la moitié qui regarde le golfe de Saint-Laurent, même sans y pouvoir construire aucune forteresse ». Les Anglais désiraient également que toutes les questions commerciales, comme les limites de l'Amérique du nord, fussent réglées à Utrecht, et liées au traité de paix. Strafford relatait encore que sa maîtresse avait promis au duc de Savoye, outre Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas, la cession de Châteaudauphin *(sic)* comme des cours d'eau dérivant du Mont-Genèvre, en échange de son désistement sur Monaco et les villages du Rhône. Il fit aussi entendre que le roi de Portugal devait obtenir une satisfaction territoriale, sinon en Espagne, du moins dans l'Amérique du sud : par exemple, la moitié « du pays contesté avec la France entre la rivière des Amazones et celle d'Oyapoco ». Le diplomate anglais ne s'était pas expliqué du reste sur Mortagne et Saint-Amand, dépendances de Tournai, ni sur Nieuport, que Louis XIV désirait garder, soit pour lui-même, soit pour l'Électeur de Bavière (1).

Lorsque cette dépêche parvint au Roi, il était plein de confiance dans l'avenir et dans la reine Anne, à laquelle il venait d'envoyer un fauteuil roulant, un « chariot », pareil à celui dont il faisait usage, en cas de malaise, pour se promener dans ses jardins (2). Le 21 décembre, on publia dans Paris la prolongation de l'armistice renouvelé le 14. Un duel célèbre ayant subitement fait disparaître le duc

---

(1) Les plénipres au Roi, 18 décembre 1712. — *Hollande,* t. 240, fo 79-84.
(2) Dangeau, 11 novembre 1712, t. 14, p. 263.

d'Hamilton, désigné pour représenter à Versailles Sa Majesté britannique, le duc de Shrewsbury lui avait été bien vite substitué. Prior, revêtu du titre de ministre plénipotentiaire, fut reçu le 18 et le 19 par Torcy et par le Roi. D'autre part, le duc d'Aumont, « déclaré » ambassadeur en Angleterre, prit, le 17, le chemin de Boulogne (1). Enfin, le duc de Monteleone, envoyé par Philippe V à Londres, y vit son arrivée saluée par des démonstrations populaires et par ces fêtes de gala (2), qui sont d'ordinaire comme l'arc-en-ciel de la paix. Durant ce même mois, après l'affichage à la Bourse de Londres d'un avis annonçant la reprise des opérations commerciales avec la France, les fonds publics avaient sensiblement monté. La Banque était à 115 1/2, la Compagnie des Indes Orientales, à 118, et la nouvelle Compagnie des mers du sud, à 79 1/4. Le plus heureux symptôme toutefois, bien qu'il ne laissât pas aussi d'exciter quelques alarmes contradictoires, c'était le départ de Marlborough, pour Naples, selon les uns, pour son domaine germanique de Mindelheim, suivant les autres. La reine, en tout cas, lui avait signé son passeport, et ses bagages l'attendaient sur le continent (3). Lui aussi, le prince Eugène, après avoir ébauché, avec toute l'ostentation possible, un plan pour la prochaine campagne, s'était acheminé vers Vienne (4), où il n'aurait à rapporter à l'Empereur, s'il était sincère, que la réalité de la lassitude universelle et la volonté bien arrêtée du gouvernement britannique de s'en tenir là, en fait de coups de canon.

A la veille d'être abandonnée par la reine Anne, la « cabale guerrière » qui l'emportait jusqu'ici dans les États-Généraux, la coterie des « matadors », comme disait Molo, se

(1) Dangeau, 17 novembre 1712, t. 14, p. 281.

(2) Dangeau, 30 décembre 1712, t. 14, p. 287-290.

(3) *Gazette de France*, Londres, 14 et 25 novembre 1712, p. 609 et 621. — Cf. *Relations véritables*, année 1712, p. 742, Londres, 11 novembre.

(4) Frischmann à Torcy, 7 et 22 novembre 1712. — *Hollande*, t. 239.

décida à céder. Le 29 décembre 1712, « les États de Hollande prirent la résolution de faire la paix sur le dernier plan de M. de Strafford, à quelque chose près [1] ». Le premier jour de 1713, les plénipotentiaires de la République, qui avaient quitté Utrecht, y étaient de retour, et ne perdirent pas un moment pour conférer avec leurs collègues d'Angleterre. Ces derniers ne voulurent rien apprendre à nos ministres, sinon « que la République acceptait la paix proposée par la reine d'Angleterre, mais avec beaucoup de restrictions qu'ils expliqueraient une autre fois [2] ». La province de Groningue, d'après Mesnager, était la seule qui résistât encore [3]. Strafford se chargea d'éclaircir l'énigme à Versailles. « Les États », manda-t-il de sa main à Torcy le 1er janvier 1713, « sont à la vérité venus à une résolution pour la paix pour se joindre avec la reine dans les mesures qu'elle a prises et pour signer la paix avec elle. Mais, à leur manière ordinaire, ils ont insisté sur bien des points qu'ils ont envoyés en droiture en Angleterre, pour être délivrés à la reine par leur propre ministre, avant même de nous les avoir communiqués [4]. » Au reste, le scandale provoqué par Rechteren continuait à empêcher tout rapprochement direct entre la France et les États-Généraux. A en croire la rumeur publique, les Hollandais prétendaient aussi obtenir Condé, plus le tarif de 1664, sans la moindre exception [5].

Le 8 janvier, d'Huxelles, Polignac et Mesnager furent enfin à même d'envoyer à Versailles la réponse des États-Généraux à leur alliée. Ils réclamaient en effet Condé, « place si nécessaire pour la sûreté de la barrière ». Ils exigeaient, en outre, qu'en attendant la réintégration de

---

(1) Rossi à Torcy, 30 décembre 1712. — *Hollande*, t. 240, fol. 196.
(2) Les plénipres au Roi, 1er janvier 1713. — *Hollande*, t. 240, fol. 221.
(3) Mesnager à Torcy, 31 décembre 1712. — *Hollande*, t. 240, fol. 225.
(4) Strafford à Torcy, 1er janvier 1713. — *Hollande*, t. 247, non-folioté.
(5) Les plénipotentiaires au Roi, 3 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

l'Électeur de Bavière en Allemagne leurs troupes occupassent Namur, Charleroi et Luxembourg. Le surplus des revendications hollandaises intéressait le commerce, notamment « l'entrée du poisson salé », la restitution par la France du patrimoine « de Sa Majesté britannique de glorieuse mémoire », voire le retour de Strasbourg à l'Empire [1]. Ces divergences n'étaient pas sans gravité. Mais la province d'Utrecht avait donné le signal [2], et cette fois tout le reste suivit docilement. A la vérité, la réponse de la reine Anne, écrite le 18, n'était pas encore le 23 parvenue au Congrès [3]. Rédigée en termes vagues [4], elle exprimait avant tout l'espoir que la question de la barrière serait bientôt réglée. Les plénipotentiaires écrivirent en effet au Roi : « Les Anglais ont terminé leurs différends avec cette République. Depuis que la réponse de la reine est arrivée, ils ont eu plusieurs conférences avec les Hollandais. La dernière, qui fut le 29, dura bien avant dans la nuit, et, le lendemain, ils dépêchèrent leur secrétaire d'ambassade à Londres. Nous ne l'avons point su par eux, car ils nous en ont fait un secret, selon leur coutume [5]. »

Le « traité de garantie pour la succession de la Couronne de la Grande-Bretagne et pour la barrière de Leurs Hautes Puissances », signé à Utrecht le 30 janvier 1713, était d'une extrême importance, car il fixait d'une manière irrémissible la frontière ainsi que la destination des Pays-Bas espagnols. Sans doute, les Hollandais n'acceptaient ce règlement qu'au regard de l'Angleterre. Mais l'Angleterre était déjà d'accord avec la France. Cette réorganisation de la barrière avec d'autres éléments qu'en 1709 portait en somme le coup de grâce au parti de la guerre. Les États-

(1) V. la copie dans *Hollande,* t. 247.
(2) Rossi à Torcy, 9 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.
(3) Les plénipotentiaires au Roi, 23 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.
(4) *Actes* etc., t. 2, p. 252-258.
(5) Les plénipotentiaires au Roi, 31 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.

Généraux se décidèrent donc à liquider la méchante affaire de Rechteren, en accordant à l'ambassade de France la réparation qui lui était due. Le projet d'excuses des Hollandais avait été soumis au Roi par correspondance le 13 janvier. Le 30, la satisfaction fut accordée dans les termes les plus explicites, et, en même temps, les plus simples (1). L'abbé de Polignac assista encore à cette scène. Mais il devait bientôt quitter Utrecht, quelque désir que le Roi éprouvât d'y utiliser ses rares talents. Il venait d'être promu cardinal, et avait été rappelé immédiatement de son poste, non point afin de ne pas recevoir sa barrette en pays hérétique (2), mais afin de se trouver en temps utile au Conclave qui pouvait s'ouvrir d'un jour à l'autre. Seul en effet de tous les cardinaux français, avec Mgr de Rohan, il était assez valide pour y faire valoir l'influence de son pays (3). La France sans doute perdait beaucoup à La Haye. Mais l'impulsion indispensable avait été donnée avant son départ. Durant tout le premier trimestre de 1713, les coalisés de second ordre, reconnaissant bien décidément que l'Angleterre les abandonnait, et que l'Autriche n'était pas de force à leur procurer la victoire suprême, finirent l'un après l'autre par écouter les conseils de la raison.

L'entente visiblement croissante du gouvernement anglais

---

(1) « Les plénipotentiaires des seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies assurent, au nom desdits seigneurs, leurs maîtres, à MM. les plénipotentiaires de France, que M. le comte de Rechteren n'a reçu d'ordre qui puisse authoriser la conduite qu'il a tenue envers M. Mesnager; que les États-Généraux désapprouvent cette conduite, et qu'ils seraient très-fâchés que Sa Majesté très-chrétienne pût croire qu'ils eussent intention de manquer au respect qui lui est dû. C'est pourquoi ils assurent que la commission de M. le comte de Rechteren, comme plénipotentiaire dans les négociations de la paix, cessera, et que Leurs Hautes Puissances, suivant la constitution de leur gouvernement, écriront aux États de la province d'Over-Yssel afin qu'ils nomment et présentent un autre, pour remplir la place dudit comte. » — *Hollande*, t. 247.

(2) Le Roi à Polignac, 31 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(3) Torcy à Polignac, 23 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

avec Louis XIV n'était pas, au surplus, l'unique préoccupation qui concourût en ce moment au rétablissement de la paix. Pour l'Allemagne surtout, il venait de se rouvrir une source de pressantes alarmes, ou de superbes espérances, la reprise générale des hostilités dans le nord et dans l'est. Malgré l'alliance étroite des Saxons et des Danois, le 20 décembre 1712, le général suédois Steinbock avait remporté dans le Mecklembourg, à Gadebesk, une victoire triomphale, qui lui avait permis d'accourir devant Altona et de le brûler. On annonçait l'arrivée du tzare devant Hambourg à la tête d'une armée moscovite. Pour comble d'aventures, le Sultan s'était avisé de faire jeter aux Sept Tours l'ambassadeur de Pierre-le-Grand et de déclarer la guerre à la Pologne en même temps qu'à la Russie. Qu'allait devenir personnellement Charles XII au milieu de cette mêlée ? Se laisserait-il plus longtemps condamner aux ennuis de Bender ? Ou bien allait-il faire irruption quelque matin aux bouches, soit de l'Elbe, soit de l'Oder, afin de disperser ses ennemis ? Il y avait dans cette anxiété de quoi détourner bien des princes allemands du grand duel qui se poursuivait entre la monarchie française et les puissances maritimes à propos de l'Espagne et de l'Italie. Les Hollandais aussi ne pouvaient pas se dissimuler que l'occasion devenait bien belle pour déloger les Suédois de Brême et de Verden. Ainsi que les Anglais, ils n'étaient pas non plus sans quelque inquiétude de voir la Baltique ouverte enfin à cette mystérieuse puissance capable d'édifier sur la Néva la ville de « Piterbourg ». Les conversations de Strafford à La Haye avec le prince Kourakine montrent avec quelle attention on suivait en Hollande (1) le progrès de cette question du nord, qui n'était guère que la question d'Orient de nos jours, éclatant sur un autre théâtre, mais née pareillement de l'expansion redoutable

(1) Solovièvе, t. 17, p. 27.

de la race slave. La coalition anti-française se voyait, en outre, menacée à bref délai de n'avoir plus de soldats. Tandis que l'Empereur renforçait ses troupes en Hongrie pour couvrir ses frontières, les mercenaires germaniques que soudoyait l'or anglais et hollandais commençaient à prendre le chemin du Holstein et de la Poméranie, moins épuisés que les plaines belges, et plus rapprochés de leur chère *Heimath*. Les alliés, par suite, voyaient fondre lentement leurs armées de louage, et la levée qui allait être décidée à Brunswick sur la demande de Léopold ne pouvait qu'accroître cette sorte d'évaporation militaire. De même, en un mot, que la succession d'Espagne avait amené indirectement la paix de Ryswick, de même, la lutte pour l'expulsion des Suédois précipita la conclusion des traités d'Utrecht.

Nul prince peut-être n'était plus intéressé à cette lutte, et plus désireux par conséquent de recouvrer sa pleine liberté d'action, que Frédéric Ier, *rex Borussiæ,* comme il s'intitulait lui-même. Aussi, à peine avait-il été question des préliminaires de Londres qu'il avait essayé, une fois encore, de s'entendre directement avec Louis XIV. Son ministre à Copenhague, Kniphausen (1), avait remis, en novembre 1711, au camp de Stralsund, à un agent français, M. de la Verne (2), un cahier de stipulations à conclure entre son maître et le Roi (3). Le 18 du même mois, une conférence avait eu lieu entre ces deux diplomates (4). Le 30 janvier 1712, à Schwerin, de la Verne avait encore reçu de Kniphausen d'autres propositions (5), auxquelles il avait

(1) Torcy, *Journal,* p. 61.

(2) Ses instructions sont du 26 juillet 1711. — *Brandebourg,* t. 43, fol. 116-120.

(3) *Brandebourg,* t. 43, fol. 147-154.

(4) *Brandebourg,* t. 43, fol. 155-156.

(5) *Brandebourg,* t. 43, fol. 157-162. Cf. fol. 163-169 la réponse de de la Verne.

été répondu le 17 février par un « Mémoire » rédigé à Marly au nom du Roi, et qui restait son dernier mot [1]. La question d'Orange et celle des subsides représentaient toujours les deux pierres d'achoppement. Louis XIV refusait catégoriquement Orange, où il n'avait toléré si longtemps Guillaume III que parce qu'il lui en avait paru l'incontestable héritier. A présent, la justice ordinaire suivrait son cours. Quant à la subvention, de la Verne avait préparé une sorte d'échelle, dont le maximum s'élevait à 800 mille écus, si Frédéric retirait 20 mille soldats de la coalition. Le reste était calculé en proportion de ses *performances* militaires. Des pouvoirs en règle avaient été joints à ces ordres, qui ne produisirent rien.

Le monarque borussien finit par comprendre qu'il n'arriverait jamais à réorganiser sur de nouvelles bases un arsenal de haines protestantes dans une province écartée de la monarchie française, encore moins à y relever de ses ruines « l'ex-royaume d'Arles », ou toute autre institution de ce genre. Il changea donc définitivement ses batteries. L'essentiel, au surplus, pour lui, c'était de ne pas laisser un pareil Congrès se séparer sans lui avoir arraché encore une bonne proie. Au pis-aller, la Poméranie suédoise valait mieux que n'importe quelle acquisition sur les bords du Rhône inférieur. Il s'appliqua donc à faire consacrer par la diplomatie européenne les hasards heureux qui lui avaient livré Neuchâtel avec le Valengin, comptant bien rattacher ces deux possessions au Corps helvétique, afin de s'immiscer plus tard en maître dans ses affaires [2]. D'autre part, sous prétexte de s'assurer à l'avance un gage, il enleva de nouveau, dans la nuit du 7 novembre 1712, la ville de Meurs [3], déjà investie depuis longtemps [4] par le prince

(1) *Brandebourg*, t. 43, fol. 185-190.
(2) E. Bourgeois, p. 133.
(3) Ledebuhr, p. 424-425.
(4) *Gazette de France*, année 1712, p. 23.

Léopold d'Anhalt, celui qui devait un jour s'appeler *der alte Dessauer*. La conquête de ce fief de Clèves ne l'empêcha pas de rechercher encore une consolation pour Orange. Au commencement de septembre 1712, Dönhof avait informé nos plénipotentiaires que son maître, à défaut d'Orange, souhaitait d'obtenir « un équivalent sur la ville de Gueldre ». Il était survenu même, à ce propos, au roi de Prusse une idée assez touchante, c'était « qu'on ajoutât quelque territoire à celui de cette ville, qu'il appellerait Orange ». Polignac et ses collègues ne firent pas trop bon accueil à cette ingénieuse combinaison d'une âme sensible. Ils répondirent que Frédéric avait laissé passer le moment de traiter avantageusement avec eux. Ce langage, peu encourageant, ne s'adoucit pas à la fin de l'année. « Les dispositions de Sa Majesté », d'après nos plénipotentiaires, « ne pouvaient plus être les mêmes à l'égard de ce prince, après le peu de cas qu'il avait fait des remontrances de la reine d'Angleterre (²) ».

Le 4 février 1713, Dönhof, assisté du maréchal de Biberstein, présenta enfin aux mandataires de cette reine « le projet d'instrument de paix » de leur maître, qui fut sans retard communiqué à nos ministres. « La plus grande difficulté », écrivirent-ils en en expédiant une copie à Versailles, « sera de lui procurer le haut quartier de Gueldres pour abandonner à Votre Majesté toutes ses prétentions sur Orange et sur les terres de Franche-Comté ». Ils ajoutaient toutefois que « Strafford était bien disposé là-dessus (³) ». Louis XIV, le 13, se réjouit de voir que, d'après l'écrit remis, « il n'y avait pas de grandes difficultés à surmonter ». L'échange de la ville et de la principauté d'Orange contre le haut quartier de Gueldres « conviendrait fort à son service ». Comme cependant le Roi, tout en accordant à Frédéric Ier

(¹) Les plénipres au Roi, 12 septembre 1712. — *Hollande*, t. 237.
(²) Les plénipres au Roi, 27 décembre 1711. — *Hollande*, t. 240, fol. 183.
(³) Les plénipres au Roi, 7 février 1712. — *Hollande*, t. 248.

« les honneurs de tête couronnée », n'admettait pas qu'il y eût de « parité » entre eux, il refusait de consentir à ce que le traité fût rédigé dans une autre langue que le français, et aussi à ce que les ministres brandebourgeois signassent un seul exemplaire avant les siens. En même temps, il faisait remettre à Shrewsbury un « Mémoire » confirmant sa proposition de placer sous séquestre Orange et ses dépendances, « jusqu'à ce que le différend entre les prétendants fût terminé (1) ». La maladie qui emporta Sa Majesté prussienne le 25 février ne changea rien au sort du traité. Déjà, du reste, au cœur de l'hiver, Frédéric avait retiré d'Italie (2) les troupes que les alliés avaient médité quelque temps de faire passer en Catalogne. En outre, « ses plénipotentiaires avaient reçu ordre du prince électoral d'assurer ceux de la Grande-Bretagne qu'en cas que son père mourût il était résolu à suivre les volontés de la reine, et à signer la paix conjointement avec cette princesse (3) ». De son côté, Louis XIV se vit contraint de revenir sur le refus qu'il avait prescrit relativement à l'emploi de la langue latine (4). En somme, cette fois les Hollandais durent payer au lieu et place de la France. Au point de vue de la concupiscence territoriale, ils avaient trouvé leur maître.

Plus les discussions franco-anglaises traînaient en longueur, et plus le ministère britannique se faisait « avec obstination » le protecteur du duc de Savoye, absolument comme la France s'opiniâtrait par devoir à sauver les deux princes bavarois. Pour limiter ce puissant patronage, le Roi fit écrire à Londres par Prior (5) qu'il était bien déterminé à ne rien accorder à Victor-Amédée que ce qu'il lui avait

---

(1) Le Roi aux plénip[res], 13 février 1713. — *Hollande,* t. 248.

(2) Dangeau, 25 janvier 1713, t. 14, p. 331.

(3) Les plénip[res] au Roi, 22 février 1713. — *Hollande,* t. 248.

(4) Les plénipotentiaires au Roi, 14 et 20 mars 1713, et le Roi aux plénipotentiaires, 25 mars 1713. — *Hollande,* t. 249.

(5) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.

promis. Simultanément, Torcy conjurait Strafford de ne pas insister davantage sur cette « satisfaction » d'un prince déloyal et hypocrite. « Souffrez », lui écrivait-il, à propos des litiges encore indécis, « que je ne mette pas au nombre de ces difficultés les instances de M. le duc de Savoye pour obtenir quelques terres et quelques villages dont ses ministres ont importuné la reine de la Grande-Bretagne..... J'ose vous assurer que M. le duc de Savoye doit être bien content des offices que Sa Majesté britannique a bien voulu employer pour lui en cette occasion, quoiqu'elle fût assurée qu'ils seraient absolument inutiles (1). » Les mandataires du duc à Utrecht se bornaient à y déclarer que leur maître, « sans se désister de ses prétentions sur les eaux pendantes », s'en remettait « à ce qui serait convenu entre Sa Majesté très chrétienne et la reine de la Grande-Bretagne ». En même temps, ils abandonnaient « tout ce qu'ils avaient demandé sur Monaco, excepté la question du domaine direct de Menton et Roquebrune ». Ils désiraient, en résumé, que l'affaire s'accommodât « à l'amiable », fût-ce six mois après la paix, entre les deux souverains de France et d'Angleterre (2).

Par suite sans doute des mêmes concessions annoncées de Turin, Shrewbury, tout en proposant à Versailles un plan de paix générale, avait suggéré une idée qui sauvegardait l'amour-propre de la France, et mettait les choses au mieux, topographiquement parlant. Il ne s'agissait plus que d'échanger de petits territoires et d'opérer une simple rectification de frontières. Le Roi consentit très facilement à ce qu'il fût créé entre le Dauphin et le Piémont, le long du cordon le plus élevé des Alpes, une ligne limitrophe indiquée par la nature elle-même. Il avertit donc, le 13 février, d'Huxelles et Mesnager que, moyennant la vallée de Barcelonnette, il livrerait celles que réclamait, indépendamment

(1) Torcy à Strafford, 8 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(2) Les plénipotentiaires au Roi, 10 février 1713. — *Hollande*, t. 248.

d'Exilles et de Fenestrelles, le duc de Savoye [1]. Quelques jours après, il autorisa ses ministres au Congrès à signer la garantie marquée dans l'article 8 du projet qui circulait entre Utrecht et Versailles, soit sous la forme ordinaire, soit comme clause séparée et secrète [2]. Par suite, entre la France et la Savoye, toutes les difficultés semblaient aplanies [3].

Mais hélas ! il en était toujours de même avec Victor-Amédée. A peine avait-il obtenu un avantage qu'il était bien près d'en désirer un autre. Ses ministres à Utrecht ne répondirent pas affirmativement à d'Huxelles et à Mesnager, lorsque ceux-ci leur déclarèrent qu'il était grand temps pour leur maître de se décider, d'autant plus que le « Vigevanasque » lui était déjà assuré. Les « Savoyards » se contentèrent de répondre que, deux jours auparavant, ils avaient dépêché un courrier à Turin [4]. Le Roi se crut obligé de bien expliquer que tout ce qu'il exigeait, c'était la vallée de Barcelonnette et les douze « communautés » qui en dépendaient, mais qu'il ne réclamait pas « les seize autres, en-deçà du Var, que le duc de Savoye lui avait jadis fait offrir [5] ». Un projet de traité fut alors dressé entre les plénipotentiaires de Savoye et ceux de France, qui l'envoyèrent le 8 mars à Versailles [6], sans même attendre la réponse de Turin. Le courrier chargé de cette réponse traversa Paris dans la journée du 11, en route pour Utrecht. Le duc consentait à l'échange qui mettait sa capitale à l'abri des coups de main de la France, et n'en exceptait que deux ou trois villages relevant de Barcelonnette. Torcy, au nom de Louis XIV, ne fit d'objections que dans le cas

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 13 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 19 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(3) Torcy à Rossi, 24 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 1er mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(5) Le Roi aux plénipotentiaires, 7 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(6) Les plénipotentiaires au Roi, 7-8 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

où ces villages seraient ceux d'Allos et d'Entraune, points stratégiques au sommet du Var [1]. Malgré cette réserve, grâce à la transaction rationnelle imaginée par le ministère britannique, la paix se trouva convenue entre la France et la Savoye.

Les Portugais, qui, le 7 novembre 1712, par l'intermédiaire du comte de Tarouca, avaient signé une suspension d'armes, après bien des débats, ne demandaient plus en janvier 1713 à l'Espagne « que Badajoz, Albuquerque, Vigo et Guardia, le pays qui sépare le Brésil de la rivière de la Plata, et à Louis XIV, cette portion de la France équinoxiale qui est entre la rivière des Amazones et celles d'Oyapoco ». Sans la moindre hésitation, d'Huxelles et Mesnager répondirent « qu'une telle satisfaction n'était ni juste ni raisonnable »; que « le roi catholique ne céderait pas un pouce de terre au Portugal, soit dans l'Amérique, soit dans le continent d'Espagne, et que Sa Majesté ne pouvait leur offrir autre chose que la continuation du traité provisionnel de Lisbonne, ou le partage du pays contesté, à de certaines conditions qui seraient expliquées [2] ». En dépit de l'armistice, l'accord, on le voit, ne paraissait pas près de se faire au commencement de la nouvelle année. L'échec du marquis de Bay, commandant supérieur des forces espagnoles, devant Campomayor, enflait les « courages », et surtout la présomption, à Lisbonne. La pression exercée par l'Angleterre ne rendit pas les ministres du roi Jean beaucoup plus malléables. « Il n'y a ni sens ni raison dans tout ce qu'ils nous disent », écrivaient les ambassadeurs de France au sortir d'une conférence avec eux, le 9 février. Ils prétendaient notamment refuser aux Français la liberté de navigation sur l'Amazone. Des diverses alternatives proposées au sujet du territoire litigieux en Amérique, ils n'avaient admis que le principe du partage. Seulement, quand on en vint à

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 15 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 3 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

mesurer l'espace sur une carte, tout ce qu'ils voulurent bien céder ne représentait guère que le quart de la région à diviser. Il ne paraît pas du reste avoir été question alors des cessions territoriales si longtemps exigées de l'Espagne (1), et auxquelles l'Espagne avait toujours répugné. Décidément, les Portugais commençaient à se montrer un peu moins « déraisonnables ». L'armistice était sur le point d'expirer, et la présence du marquis de Bay sur leurs frontières ne laissait pas de les tenir en haleine. Ils firent donc solliciter à Utrecht le renouvellement de la trêve. D'Huxelles et Mesnager n'osèrent pas le leur refuser (2). Le Roi les approuva, et leur apprit par la même occasion « que toute difficulté sur ce sujet était levée par le consentement qu'il avait donné aux dernières propositions du duc de Shrewsbury ». A vrai dire, c'était la France encore qui payait dans l'Amérique du sud la rançon de l'Espagne au Portugal. Mais, continuait le Roi, en leur adressant les pouvoirs nécessaires, « quoique les Portugais n'aient ni raison ni prétexte de prétendre ce que la reine d'Angleterre demande pour eux, je veux bien cependant l'accorder plutôt que de retarder la conclusion de la paix (3) ». De cette façon, le 25 mars, les plénipotentiaires français purent envoyer à leur maître, en même temps que le projet de la Prusse, celui du Portugal, qui ne renfermait plus « que des difficultés peu considérables » à accommoder (4).

Pendant que le rapprochement s'opérait ainsi lentement avec la Prusse, la Savoye et le Portugal, les affaires avançaient moins vite avec les États-Généraux. A la suite de la réparation accordée, nos deux ministres eurent, le second jour de février, chez l'évêque de Bristol, une conférence avec leurs députés, en présence de Strafford. Cette première

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 10 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 1er mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 7 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 25 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

entrevue, au bout de cinq longs mois de silence, révéla hélas ! que les Hollandais n'avaient rien désappris en fait d'outrecuidance, ni rien appris en fait de perspicacité. Ils prétendaient, outre Furnes, Ypres, Menin et Tournai, le tarif de 1664, sans la réserve faite par la France au sujet de quatre espèces de marchandises, la « ruine », disaient-ils, de leur commerce. Les ministres du Roi, au contraire, insistaient sur cet argument que Tournai n'avait été abandonné aux Hollandais qu'en qualité d'équivalent de cette réserve. Les envoyés des États-Généraux répondirent « que ces deux articles n'avaient point de rapport l'un à l'autre ». Strafford confessa qu'il avait promis Tournai aux Hollandais purement et simplement. Leurs plénipotentiaires, forts de cet appui, soutinrent même qu'ils n'étaient engagés que par la harangue de la reine d'Angleterre, et qu'ils devaient obtenir tout ce qu'ils avaient exigé en 1709, sauf deux ou trois places. Ils persistaient donc dans leurs demandes, où ils comprenaient jusqu'à Bailleul et Condé. D'Huxelles et Mesnager sortirent indignés de cette entrevue, et mandèrent que les Anglais les avaient « absolument abandonnés (1) ». De son côté, Strafford partit pour La Haye, et n'en revint que le 7. Quant à Louis XIV, il accueillit fort mal ces communications. « Il n'y a point de paix à faire », répondit-il, « si cette place (Condé) ne me demeure en l'état où elle est présentement. » Il continuait à n'accorder le tarif de 1664 qu'avec la restriction des quatre espèces de denrées. La reine Anne, ajoutait-il, avait écrit aux États-Généraux « qu'elle n'était plus en état de leur procurer les mêmes avantages qu'elle eût peut-être obtenus pour eux au printemps dernier (2) ».

Pendant deux ou trois semaines, on tint également ferme de part et d'autre. Le 14 février, nos ministres se rencontrèrent chez le Dr Robinson avec ceux de Hollande. Ces

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 3 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 8 février 1713. — *Hollande*, t. 248.

derniers demandèrent si Sa Majesté très chrétienne ne se relâcherait pas. La réponse fut catégoriquement négative. Après une controverse au sujet des garnisons hollandaises qu'aurait à subir l'Électeur de Bavière dans son État provisoire, il fut parlé des dépendances de Tournai, c'est-à-dire de Mortagne et de Saint-Amand, qui avaient déjà fourni matière à des discussions assez équivoques avec Strafford [1]. Son témoignage fut invoqué de nouveau. De nouveau aussi, il s'en tira en alléguant quelque oubli probable. D'Huxelles et Mesnager insistèrent sur l'utilité de ces deux places pour maintenir les communications entre Douai et Condé. Il leur parut du reste que leurs contradicteurs mollissaient depuis le discours de Strafford. On agita ensuite la question des annexes d'Ypres. Les Hollandais invoquant la promesse de la reine Anne de leur faire attribuer la barrière de 1709, nos ministres objectèrent que, « par le mot barrière, on devait entendre des places, et non point des châtellenies ». Sur les marchandises à excepter, ils déclarèrent que le maintien de l'exception était une condition *sinè quâ non*. La vigueur de leur attitude n'empêcha pas les Hollandais d'ajouter encore la demande d'Orange, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Guillaume III [2]. Louis XIV ne se montra pas plus disposé à céder. « J'ai réservé », écrivit-il, « Mortagne et Saint-Amand en même temps que je me suis désisté de la demande de Tournai dans la vue d'avancer la conclusion de la paix. Le sieur Prior a été porteur, et du consentement que la reine sa maîtresse m'avait demandé au sujet de Tournai, et de l'exception de Mortagne et de Saint-Amand, que j'ai joint comme une espèce de condition de la nouvelle facilité que j'apportais à la conclusion du traité. Il faut donc nécessairement, ou que les Hollandais se relâchent sur cet article, ou bien que les plénipotentiaires de la

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 9 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 16 février 1713. — *Hollande*, t. 248.

Grande-Bretagne ne soient pas surpris, si je demande que Tournai me soit restitué. » Relativement à Ypres, il n'entendait abandonner que la ville et sa châtellenie. « Celle de Cassel », poursuivait-il, « me demeurait suivant les préliminaires dressés en 1709 par le Pensionnaire de Hollande. Ainsi la difficulté ne roule que sur le baillage de Bailleul et sur Poperingue. Ils ne dépendaient point d'Ypres, et c'était seulement pour la commodité de mon service que je les avais joints à ce gouvernement. Les Hollandais n'ont par conséquent aucun droit de me les demander et de se plaindre en Angleterre. » Finalement, le Roi ne regardait pas « les quatre espèces » comme un obstacle sérieux (1).

Une détente s'était pourtant déjà produite, sous l'influence évidente de l'Angleterre, trop intéressée à réaliser ses avantages pour ne pas faire entrer dans des eaux plus pacifiques l'alliée qu'elle traînait désormais à sa remorque. Strafford avait beau montrer à nos ambassadeurs une « humeur très désagréable », et, à l'instar de Robinson, « traiter de bagatelles » tous les points controversés. La République finit par consentir à l'exception des quatre classes de produits, mais elle persista à prétendre Bailleul, Poperingue, Saint-Amand et Mortagne. L'impression de nos plénipotentiaires était « qu'ils céderaient sur tout (2) ». On en savait encore un peu plus long à Versailles. Louis XIV, le 24, avait recommandé de sauver Bailleul, mais de sacrifier, s'il le fallait, Poperingue, en obtenant Antoing sur l'Escaut, à titre d'échange (3). Le 2 mars, il apprit à ses ministres que, d'après les derniers ordres expédiés de Londres, les Hollandais renonceraient à Mortagne et à Saint-Amand, si bien qu'il ne restait plus que Bailleul et Poperingue en litige. A la rigueur, le Roi les abandonnerait encore, mais en réclamant pour le prince d'Espinoy Antoing, Cysoing et

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 22 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 22 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 24 février 1713. — *Hollande*, t. 248.

Roubaix, « dont il avait été dépossédé pendant le cours de cette guerre. Toutefois », concluait-il, « ne perdez pas de vue votre objet principal, qui doit être celui de la signature de la paix (1) ». Malgré l'appui prêté par le Cabinet britannique à la Cour de Versailles et la nouvelle de leurs désastres à Surinam, les États-Généraux ne voulaient pas rompre avec leurs prétentions. Ou les quatre marchandises, ou les quatre places, faisaient-ils encore répéter à nos ambassadeurs vers le milieu de mars (2).

Un nouveau courrier débarqua de Londres à Utrecht le 15, et les instructions qu'il apportait enlevèrent enfin la balance. Cinq jours plus tard, les ministres anglais avisèrent les nôtres que, le 22, les États-Généraux déposeraient leur projet. Phénomène presque merveilleux dans l'histoire de la Hollande; la promesse fut exactement tenue.... le 23. Ni d'Huxelles, ni Mesnager ne se déclarèrent néanmoins satisfaits. « Les plus grandes difficultés », mandèrent-ils, « que nous trouvons à dresser le traité de paix à faire avec les États-Généraux consistent : 1o sur la manière de stipuler la cession qui se fait d'un pays entre les mains d'une puissance à laquelle la souveraineté n'en doit point appartenir, mais à un autre prince, et que l'on ne peut nommer; 2o sur l'incertitude des conventions qui seront faites entre l'archiduc et les États-Généraux à l'égard des Pays-Bas. En dressant le traité comme les Hollandais le proposent, ils restent maîtres de garder ces pays jusqu'à ce qu'ils aient obtenu de l'archiduc les conditions qu'ils voudront, et ces conditions pourraient n'être pas conformes aux intentions de Votre Majesté. » Nos ministres relevaient aussi la proposition inattendue de rétablir le traité de commerce de Ryswick, avec modification de l'article 12, c'est-à-dire du tarif même. C'était remettre tous les intérêts économiques en question.

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 2 mars 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 13 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

Aussi, à cet égard, leur refus avait-il été absolu [1]. Louis XIV, au contraire, après avoir reçu le projet écrit, n'y fit pas d'objections, tout en louant le zèle et la clairvoyance de ses agents. A ses yeux, les deux obstacles signalés n'en étaient pas. Il croyait possible, comme les Anglais l'avaient proposé, de nommer la maison d'Autriche au lieu de l'Empereur. Au sujet du second point : « Quoique la réflexion que vous faites », disait-il, « soit très juste, vous pouvez cependant consentir à dresser le traité de la manière que les Hollandais le demandent. Car, en convenant qu'ils pourront garder les places des Pays-Bas jusqu'à ce qu'ils soient d'accord des conditions avec l'archiduc, je ne m'engage pas à approuver et à me conformer moi-même à ces conditions qui ne sont pas encore réglées ni peut-être même proposées; au lieu que, si le traité de barrière conclu au mois de janvier dernier était cité comme la règle des conditions qui doivent être accordées aux Hollandais par l'archiduc, ce traité, qui ne m'oblige en rien, et que je puis ignorer autant qu'il me plaira, deviendrait une espèce de loi que je ne pourrais contredire en aucun de ses articles [2]. »

Avec l'Allemagne et l'Empire, les intérêts en suspens étaient infiniment plus considérables, mais il semblait que les divergences de vues eussent sensiblement diminué, depuis que, le 17 décembre, il était arrivé à Vienne un courrier de La Haye apportant la nouvelle que les Hollandais se résignaient à « boire le calice de la paix [3] ». Personne ne lui était plus hostile que Sinzendorf. Même après la harangue de la reine Anne à son Parlement en juin 1712, il ne songeait qu'à renouveler les alliances, et n'entendait rien relâcher de la monarchie espagnole, pas plus que de « la sûreté de l'Empire [4] ». Dans l'entourage de Charles VI, on

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 25 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 3 avril 1713. — *Hollande*, t. 249.

(3) Lettre de Schönborn, 31 mars 1712. — *Vienne*, t. 91, fol. 97.

(4) V. son « Mémoire » daté du 28 juin 1712 dans *Vienne*, t. 91, fol. 132-136. Cf. O. Weber, p. 317-332 et 357-386.

comptait beaucoup sur les Suisses, afin de se relever le long du Rhin et au-delà des Alpes (1). Néanmoins, au commencement de janvier 1713, Sinzendorf lui-même, pour la première fois, avait, « par le canal des Anglais », formulé des propositions, qui, à vrai dire, n'étaient que le contre-coup visible des idées imposées aux États-Généraux par Strafford à son retour de Londres. D'après cet écrit (2), qui fut remis le 7 à nos plénipotentiaires, « Sa Majesté impériale ferait évacuer la Catalogne, et, jusques à ce que Sa Majesté l'Impératrice et les troupes impériales et auxiliaires en fussent sorties, il y aurait une cessation d'armes qui durerait jusqu'à ce que le dernier embarquement des troupes fût fait ». Après le règlement de tous les détails de cette évacuation et de l'amnistie qui l'accompagnerait, en vertu des articles 16 et 18, « la France et ses alliés retireraient de même leurs troupes qui se trouveraient dans le continent d'Italie », y compris les îles de Toscane, et l'Empereur n'emploierait pas les forces qu'il aurait en Italie contre la France ou ses alliés. Les ministres de Louis XIV déclarèrent qu'ils ne pourraient laisser passer les termes d'Empereur ou d'Impératrice, tant que Philippe V ne serait pas reconnu, et la réintégration assurée aux deux Électeurs (3). Cette offre d'évacuation, à époque indéterminée, fut remise par Shrewsbury à Louis XIV, qui représenta la nécessité d'empêcher Léopold d'augmenter ses troupes en Italie, sous prétexte d'y défendre ses possessions, et renvoya le projet à Madrid (4).

Encore bien que la Cour de Vienne eût évidemment pour but de mettre sa souveraine à l'abri d'un coup de filet

(1) Lettres de Schönborn, 2 mars 1712, et de l'envoyé de Hollande à Vienne aux cantons de Zurich et de Berne, du 9 novembre 1712. — *Vienne,* t. 91, fol. 39 et 244-246.

(2) On le trouvera avec la réponse dans *Hollande,* t. 247.

(3) Les plénipres au Roi, 8 et 9 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.

(4) Le Roi aux plénipotentiaires, 16 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247. Cf. le « Mémoire » du 14 janvier.

militaire, elle venait de faire un pas énorme vers la paix. Elle en fit un second à bref délai, en ajoutant aux clauses destinées à assurer le retour de l'Impératrice Élisabeth-Christine les bases d'une réconciliation générale. Ces bases, par malheur, n'étaient pas à beaucoup près aussi larges qu'il eût été à désirer. Sa Majesté impériale posait d'abord comme un axiome qu'elle ne pouvait ni abandonner la Sardaigne, parce qu'elle la possédait, ni tolérer que Max-Emmanuel rentrât à Munich avec une couronne royale sur la tête. « Elle interposerait néanmoins son autorité, afin que son fils aîné fût remis en possession du duché de Bavière, comme il se trouvait présentement.... ». « Elle ferait aussi en sorte qu'un 9e Électorat fût érigé en sa faveur, et que la maison de Bavière fût réhabilitée pour en jouir », de même que du haut Palatinat, après l'extinction de la branche Rodolphine. Mais, vis-à-vis de la France, l'Empereur se montrait fort avare de concessions. On ne pouvait que l'approuver quand, prenant acte de ce que Louis XIV s'était résigné à restituer Landau et tout ce qu'il avait pu enlever à l'Allemagne pendant cette rude guerre, il semblait indiquer le Rhin comme la limite naturelle en Alsace, à condition que toutes les fortifications fussent démolies « sur les deux » rives, depuis Huningue jusqu'au Fort-Louis. Pourquoi se glissait-il une phrase insidieuse au milieu de ces branches d'olivier? « Comme l'Empire », disait Sinzendorf, « a plusieurs autres prétentions très justes et bien fondées touchant la sûreté de sa barrière, Sa Majesté impériale s'interposera afin qu'il se contente de la restitution de Strasbourg et d'une désignation juste des limites à faire entre ledit Empire et la France ». La note autrichienne réservait en outre pour « une discussion ultérieure » la satisfaction du duc de Lorraine, vu « qu'il importait à la sûreté de l'Empire que ce prince fût mis à couvert le plus qu'il serait possible (1) ». L'Autriche et l'Allemagne, on le

(1) On trouvera cette note, à la date du 23 janvier 1713, dans *Hollande*, t. 247.

voit, étaient loin d'être guéries de cette « barriéromanie » mise à la mode par les Hollandais, et devenue, grâce à eux, épidémique en Europe. C'était beaucoup pourtant que la revendication de Strasbourg et de la Lorraine eût été reléguée dans le clair-obscur d'une fin de paragraphe. Nos ministres n'en refusèrent pas moins de recevoir cet écrit. Ils consentirent uniquement à s'aboucher avec ceux de « l'archiduc ».

La question de l'Alsace n'avait pas toutefois absorbé l'activité de Sinzendorf. Il cherchait en ce moment la méthode la meilleure à employer pour regagner à l'Empire tout ce qu'il était menacé de perdre sans retour, et il demandait à une intrigue en partie double le résultat qu'il n'espérait plus ni de la force, ni de sa rhétorique. Il ne se contentait pas de « leurrer les Savoyards du mariage de l'archiduchesse, fille aînée de l'Empereur Joseph, avec le prince de Piémont (1) ». Il poursuivait, avec ou sans ordre, deux fâcheuses chimères, en s'évertuant, d'une part, à intimider directement l'Électeur de Bavière, pour le décider à traiter seul, d'autre part, à déchaîner une guerre civile en France. Selon la remarque de Torcy, « il roulait bien des desseins dans sa tête (2) ».

Il avait donc lancé, à tout hasard, à Max-Emmanuel un émissaire désigné sous le nom de Courtois. Courtois devait obtenir avant tout que l'Électeur renonçât à la Sardaigne. « S'il rentrait en Allemagne avec la qualité de roi, il ne devait jamais espérer de réconciliation avec la maison d'Autriche, par conséquent point de mariage avec les archiduchesses. » Du reste, on ne lui refusait pas un équivalent. L'Électeur avait déjà posé une alternative : ou bien les provinces de Luxembourg, Limbourg, Namur et Hainaut, le haut Palatinat, le rang de premier Électeur et le mariage de son fils aîné avec la fille aînée de feu l'Empereur Joseph, soit même de ses deux fils avec les deux archiduchesses;

---

(1) Polignac à Torcy, 24 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.
(2) Torcy à Rossi, 13 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

ou bien le royaume de Naples et le duché de Milan, en échange de ses États héréditaires, mais sous la condition des deux mariages. Max-Emmanuel n'avait pas soufflé mot de ces plans autour de lui, même à son fidèle Mahlknecht (1). Pourtant il avait, depuis déjà assez longtemps, mis Louis XIV au courant des efforts que Courtois multipliait pour le circonvenir (2). Shrewsbury, qui était aussi dans le secret, en informa de son côté le Roi, afin sans doute de rendre l'Électeur moins intéressant à ses yeux. Somme toute, cette première tentative avorta.

C'était, en France, sur le duc d'Orléans que le diplomate impérial faisait reposer ses perfides espérances. Le 18 octobre, un aventurier de bas étage, nommé Marsault, était venu, selon leur propre expression, « se confesser » à nos plénipotentiaires d'Utrecht (3). A l'en croire, il avait, dans le cours de juillet, engagé, au nom du comte de Sinzendorf, un certain Pontau « à aller porter parole à Mgr le duc d'Orléans pour savoir s'il voulait penser à ses propres intérêts ». Ce fripon en sous-ordre accepta la commission, et, toujours d'après le récit de Marsault, obtint une audience du duc d'Orléans, à qui il déclara sans ambages que « c'était une Couronne qu'il venait lui proposer de la part de l'Empereur ». S'agissait-il de celle de France ou de celle d'Espagne ? Il n'en dit rien. A peine cette parole magique prononcée, le duc l'aurait « fait passer dans un arrière-cabinet, où il lui aurait demandé si c'était M. le comte de Sinzendorf qui l'envoyait ». Bref, sa commission n'avait « point fait de peine à Son Altesse royale ». Elle avait même paru fort curieuse d'en apprendre plus long, malgré son premier mouvement d'incrédulité et d'indifférence. Revenu à Rotterdam où il retrouva Marsault, Pontau fut introduit sans retard par son digne ami auprès de

(1) Note envoyée aux plénipres le 5 février 1713. — *Hollande*, t. 247.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.
(3) Les plénipres au Roi, 27 octobre 1712. — *Hollande*, t. 238, fo 162.

Sinzendorf. Après avoir appris les détails de son voyage, l'ambassadeur impérial lui fit des promesses fort alléchantes de fortune, et lui dit de revenir dans quelques semaines, lorsqu'il aurait reçu réponse à la dépêche qu'il allait envoyer à Vienne. Le délai s'étant écoulé, en septembre, il revit Pontau à diverses reprises en moins de huit jours, et lui proposa de retourner à Paris avec une lettre adressée à Philippe d'Orléans, et destinée « à lui marquer que ce qu'on lui avait avancé était réel ». Cette lettre, paraît-il, était « conçue en des termes fort éloquents, et remplie de toutes sortes de respects et de soumissions, en faisant connaître que l'on souhaitait de voir le mérite de ce prince reconnu, et qu'il pouvait compter sur l'affection de Sa Majesté impériale ». La missive se terminait par la prière « d'envoyer un homme de confiance pour prendre les mesures convenables ». En raison d'une indisposition du duc, Pontau n'aurait pu le voir cette fois, mais il lui aurait « fait tenir » la lettre, et serait revenu à Bruxelles, où, au bout de douze jours, un billet mystérieux, sans date ni signature, l'aurait avisé qu'on lui ferait bientôt parler à Rotterdam [1].

Telles étaient les premières révélations de ces deux Mascarilles égarés dans la diplomatie. Interrogé par Torcy, en vertu d'un ordre du Roi, le duc d'Orléans « protesta qu'il n'en avait jamais entendu parler, et qu'il n'aurait pas manqué, s'il avait reçu la lettre, de la montrer aussitôt à Sa Majesté [2] ». Marsault et Pontau du reste ne tardèrent pas aussi à rétracter une partie de ce qu'ils étaient venus raconter [3]. Mais bientôt eurent lieu d'autres manœuvres, celles-là parfaitement avérées, et qui donnent beaucoup à réfléchir sur la valeur de ces dénégations. En effet, à

---

(1) « Mémoire » de Pontau et « Journal de Marsault », envoyés au Roi le 27 octobre 1712. — *Hollande*, t. 238, fol. 169-171 et 164-168.

(2) Torcy aux plénip[res], 1[er] novembre 1712. — *Hollande*, t. 238, fol. 180.

(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 10 décembre 1712. — *Hollande*, t. 239.

peine cet incident était-il clos que Sinzendorf chargeait Basnage d'écrire à Philippe une lettre « contenant des offres générales sur ses intérêts ». Cette lettre, à laquelle le Pensionnaire n'était pas étranger, fut réellement adressée vers la fin de décembre 1712, non plus au duc, mais à la duchesse d'Orléans. « Elle contenait que, si M. le duc d'Orléans et elle voulaient songer à leurs véritables intérêts, on leur offrait une Couronne pour étrennes. » Il n'était toujours pas expliqué si c'était à Madrid ou à Paris. On ne donnait d'ailleurs aucune indication sur les moyens à employer, mais on demandait qu'il en fût accusé réception « en faisant mettre dans la *Gazette de France* que M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans se portaient bien ». La lettre arriva à son adresse, car Philippe d'Orléans, la prenant « pour la suite des propositions qui lui avaient été faites », en informa Torcy, et même, un peu plus tard, ajouta que la duchesse l'avait regardée purement et simplement comme l'œuvre d'un fou (1). Malgré cet insuccès, Pontau ne tarda guère à recevoir de Sinzendorf, et bien authentiquement cette fois, une mission de plus. Mais, avant de pousser encore jusqu'à Paris, il alla prier Polignac de lui délivrer un mot de recommandation pour Torcy (2). « Il était chargé d'un billet de créance, à la vérité, fort court, et sans adresse », mandaient nos plénipotentiaires, « mais écrit et signé par le comte de Sinzendorf, dont la main nous est connue. » Il avait du reste déclaré « que sa commission était d'offrir encore à Mgr le duc d'Orléans toutes les forces de l'ambassadeur, s'il voulait faire un soulèvement général en France ; mais que, pour le détail des mesures et des moyens, il fallait que Son Altesse royale envoyât un homme de confiance au comte Sinzendorf pour en parler et en convenir (3) ». Le Roi, un peu soupçonneux,

(1) Torcy aux plénipotentiaires, 30 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(2) Polignac à Torcy, et les plénipotentiaires à Torcy, 15 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 24 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

commanda à Torcy d'informer le duc d'Orléans de l'arrivée de Pontau. Le ministre d'État aurait bien désiré que Pontau s'en retournât d'où il était venu « avec un homme qui eût un billet de la main de M. le duc d'Orléans ». Mais, « comme ce n'était pas un bon personnage à faire faire à Son Altesse royale, il ne croyait pas que le Roi y consentît [1] ». Le peu de succès obtenu et le progrès irrésistible des négociations ne tardèrent pas à dégoûter sans doute Sinzendorf de cette intrigue téméraire.

On s'occupa donc surtout, dans le courant de février, avec le ministre impérial, de la neutralisation qu'il s'agissait d'appliquer à la Catalogne et à l'Italie. Le 30 janvier, dans la soirée, les représentants de la France eurent chez les Anglais une entrevue avec Sinzendorf et le baron de Kirchner. Deux heures s'écoulèrent tout d'abord sur l'article 1er, pour fixer l'intervalle qui s'écoulerait entre le commencement de l'armistice et celui de l'évacuation. On passa ensuite fort rapidement jusqu'au 9e, qui traitait des privilèges à garantir aux Catalans, et qui « forma la plus grande contestation ». Sinzendorf assura « que l'archiduc périrait plutôt que d'abandonner ces peuples ». Il est probable qu'en se retirant ce prince n'était pas insensible au plaisir de laisser intact à son successeur un vieil arbre de la liberté aussi fertile en pommes de discorde. L'article fut donc refusé. Les suivants, de 10 à 15, furent renvoyés au traité de paix dont, logiquement, ils paraissaient devoir faire partie. On ne fit aussi qu'ébaucher la rédaction des numéros 16, 17 et 18, qui concernaient essentiellement la neutralité en Italie [2]. Une deuxième réunion, le 31, roula au début sur le retrait du matériel de guerre. Après quoi, on revint aux *fueros* de la Catalogne. Les Anglais proposèrent de rédiger la clause de façon qu'il fût bien constaté que l'Empereur l'avait réclamée « avec beaucoup d'instances, et

---

(1) Torcy aux plénipotentiaires, 30 janvier 1713. — *Hollande*. t. 247.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 31 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

comme une condition sans laquelle il n'abandonnerait jamais la Catalogne », mais que, les plénipotentiaires de France manquant de pouvoirs à cet égard, « Sa Majesté très chrétienne promettrait seulement de joindre tous ses offices à ceux de la reine de la Grande-Bretagne pour l'obtenir ». D'Huxelles, Polignac et Mesnager allaient accepter cette proposition, quand Sinzendorf s'écria « qu'au cas qu'elle fût refusée l'évacuation ne se ferait point ». Ils n'admirent donc pas l'article, et, de plus, remarquèrent que l'évacuation de Majorque et d'Iviça avait été omise.

Trois jours plus tard, l'ambassadeur de Léopold fit dire par les Anglais à nos ministres que, « s'ils pouvaient donner quelque assurance pour la conservation des privilèges de la Catalogne », son maître « ne s'éloignerait pas de stipuler la retraite des troupes qu'il tenait dans Majorque et dans Iviça (1) ». Une fois au courant de ces dispositions, Louis XIV s'empressa d'en référer à son petit-fils (2). La réponse de Philippe V arriva promptement. Il n'élevait d'objection que sur un point, qui parut négligeable, en raison des dernières offres de Sinzendorf (3). Une nouvelle conférence eut donc lieu à Utrecht, où les Impériaux se déclarèrent tout prêts à signer la convention de neutralité. Les signatures eussent été échangées sans retard, si nos plénipotentiaires n'avaient réclamé l'adjonction de ceux de l'Espagne. Il fallut recourir à une combinaison qui permit de ne mécontenter personne. On rédigea sous forme de note une convention impersonnelle et non signée où l'on énuméra toutes les stipulations arrêtées. Puis, dans une seconde note, beaucoup plus courte, ces stipulations furent signifiées de la part de l'Angleterre et de l'Empereur à Sa Majesté très chrétienne, dont les ministres déclarèrent *in fine* s'associer à Sa Majesté britannique contre les fauteurs de toute contravention

---

(1) Les plénipres au Roi, 1er et 3 février 1713. — *Hollande,* t. 248.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 février 1713. — *Hollande,* t. 248.
(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 19 février 1713. — *Hollande,* t. 248.

éventuelle [1]. Le consentement des souverains intéressés avait été réservé de part et d'autre. Louis XIV envoya le sien dès le 7 mars [2], et tout fut conclu le 13.

Là cependant ne s'était pas bornée l'activité diplomatique entre la France et l'Empire. Tandis que les propositions d'armistice cheminaient entre Paris et Madrid, l'Autriche, sous la pression évidente du ministère tory, faisait encore une démarche et, cette fois, semblait arriver à deux pas de la paix. Le 9 février, Sinzendorf avait remis aux ministres de la reine Anne un « Mémoire » en latin, qui contenait non plus seulement les éléments d'une neutralité régionale, mais ceux d'une paix complète. On cessait en effet, ce qui était l'affaire essentielle, d'y revendiquer Strasbourg et l'Alsace. « Après que la France », disait la traduction, « a offert pour l'Empire le traité de paix de Ryswick et la ville de Landau, on croit que, si Sa Majesté très chrétienne faisait difficulté de se tenir à la Sauer pour limites entre le landgraviat d'Alsace et l'Empire, il (l'Empire) se contenterait : 1° que Sa Majesté très chrétienne fasse raser Fort-Louis au-delà et au milieu du Rhin, comme aussi Saarlouis ou Huningue; 2° que la France laisse, avec Landau à l'Empereur et à l'Empire, tout le terrain et lieux entre la rivière de Motre et la Lauter », en tirant une ligne droite de Drusenheim à Lützelstein,... « et que, ce qui est au-delà, la France le possède selon le véritable sens de la paix de Ryswick ». Le projet admettait, de plus, que l'Électeur de Bavière « pourrait être » roi de Sardaigne à titre viager, mais ce royaume après sa mort irait à la maison d'Autriche. En revanche, Max-Emmanuel ne rentrerait pas au Collège électoral, et cesserait de se mêler des affaires de l'Allemagne. Par compensation, son fils aîné, comme représentant de la branche Wilhelmine de sa maison, serait revêtu de la neuvième dignité électorale et conserverait le duché de

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 1er mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 7 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

Bavière. Après l'extinction de l'autre ligne, le haut Palatinat ainsi que le premier Électorat lui pourraient faire retour. Cet écrit, d'une si visible importance, avait été déposé le 10 février dans la matinée entre les mains de nos ministres, qui s'en montrèrent enchantés et l'envoyèrent sur le champ à leur maître (1).

Malheureusement, si Léopold se reconnaissait hors d'état de reprendre à la France le territoire, essentiellement gaulois, compris entre les Vosges et le Rhin, que nous avaient restitué les traités de Westphalie, sa haine contre les Wittelsbach l'avait rendu beaucoup moins sage. Il demeurait inflexible dans la résolution de se venger et de punir (2). Deux conversations eurent lieu entre Sinzendorf et nos ministres, le 21 et le 22 mars. La première « se passa en raisonnements dont on ne pouvait encore tirer des conséquences bien justes (3) ». Celle du 22 en eut de plus heureuses, au moins en ce qui concernait la France (4), et, à la fin du mois, Louis XIV pouvait féliciter ses mandataires de lui avoir conservé la limite du Rhin. Ils n'avaient pas même épuisé leurs pouvoirs, car ils avaient sauvé le Fort-Louis et un ouvrage à corne construit vis-à-vis de ce fort (5). Mais il restait toujours à bien déterminer la situation des deux princes de Wittelsbach, et, sur ce terrain, aucun rapprochement ne se produisait. Le 3 avril, nos plénipotentiaires n'avaient pas eu depuis plusieurs jours de nouvelle conférence avec Sinzendorf. Lui-même affectait une fort grande indifférence. Il lui suffisait que les Hollandais attendissent le prince Eugène, qui allait prendre le commandement suprême de leurs troupes. Lorsque ses collègues anglais lui annoncèrent que la signature des traités se ferait défini-

---

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 10 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Les plénipotentiaires au Roi, 13 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(3) Les plénipotentiaires à Torcy, 21 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 25 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.
(5) Le Roi aux plénipotentiaires, 3 avril 1713. — *Hollande*, t. 249.

tivement le 11 avril, « il répondit que, comme les conditions ne convenaient aucunement aux intérêts de son maître, il ne pouvait pas signer avec eux ». Il ajouta, en devisant avec un ami, qu'il avait au surplus l'esprit en repos, parce qu'il avait les mains liées [1]. Les ministres anglais, qui, eux, venaient enfin de voir s'évanouir les derniers nuages flottant encore entre leur gouvernement et la France, n'hésitèrent pas à passer outre.

Avec l'Angleterre, en effet, il ne restait plus depuis longtemps de divergences capables de conduire à une mésintelligence finale. Il ne s'agissait que de régler certains détails relatifs, soit à l'Amérique du nord, soit au traité de commerce. En attendant l'arrivée de Shrewsbury, Torcy s'en était occupé avec Prior. Le Roi avait fini par renoncer à exiger que l'Angleterre lui promît en faveur de ses sujets les mêmes tolérances sur les côtes de l'Acadie que celles dont, malgré ses ordonnances, avaient joui les Anglais pendant la domination française. Il prévoyait qu'on s'armerait contre lui précisément de ces ordonnances, bien qu'elles n'eussent jamais été respectées. Il accordait aussi l'île de Saint-Pierre, mais non pas l'île de Sable. Le point essentiel toutefois, à ses yeux, était le droit de sécher sur le rivage le poisson recueilli autour de Terre-Neuve [2]. Prior allait jusqu'à contester le droit de simple pêche, si la France ne cédait pas l'île du Cap breton. Lorsque Shrewsbury se fut mis en rapport avec le Cabinet de Versailles, il ne proposa pas d'autre solution que ce dilemme [3]. Par surcroît, il revendiquait l'île de Sable. Heureusement, on travaillait en même temps à la préparation des clauses économiques. A la vérité, les ministres anglais d'Utrecht déclaraient que, sur ce point, ils avaient seulement l'ordre « de persister dans leurs demandes [4] ». Le traité de commerce, dont le projet fut

(1) Rossi à Torcy, 11 avril 1713. — *Hollande,* t. 250.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.
(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 16 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 23 janvier 1713. — *Hollande,* t. 247.

envoyé le 13 janvier à Versailles et renvoyé le 23 (1), n'en procura pas moins le moyen de sortir d'embarras. Louis XIV s'adressa directement à Londres, où il obtint une transaction. Il abandonna l'île de Sable, quoique Torcy eût pris assez mal le désaveu prétendu de Prior (2), et il accorda à l'Angleterre le traité hollandais de 1664, ou, plus exactement, « le traitement que la nation la plus favorisée obtiendrait dans le royaume ». En revanche, « ses sujets conserveraient la liberté de pêcher et de sécher leur pêche sur les côtes de Terre-Neuve depuis le cap de Bona-Vista jusqu'à la Pointe-Riche, en remontant par le nord, et l'île du Cap breton lui demeurerait entière (3) ». Les forcenés qui avaient incendié l'habitation du duc d'Aumont à Londres (4) n'étaient pas arrivés, on le voit, à leurs fins charitables.

Par exemple, les ministres de la reine Anne n'avaient pas perdu l'occasion pour obtenir que le prétendant fût

---

(1) On le trouvera dans *Hollande*, t. 247, avec les réflexions du Roi.

(2) « Je vous ai mandé que l'Ile de Sable m'avait été cédée par Prior. Depuis, il me la conteste aussi fortement que si jamais il n'en avait été parlé. Je voudrais bien cependant ne pas me plaindre à d'autres que vous de ces manières de faire et sortir promptement d'intrigue. » Torcy à Polignac, 23 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.

(3) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 février 1713. — *Hollande*, t. 248. — Louis XIV, en revanche, n'eut pas assez d'éloquence pour prévenir l'odieuse violation du droit des gens, contre laquelle Longfellow, dans *Evangeline*, a élevé l'éternelle protestation de la conscience humaine. « L'article 14 », écrivait-il encore le 7 mars 1713, « me fait toujours la même peine, car il n'y a point de justice à priver les particuliers de la liberté naturelle de vendre leurs biens immeubles dans les pays de l'Amérique que je laisse à l'Angleterre..... Je ne veux pas cependant retarder la paix en cette considération, et vous passerez cet article tel qu'il est dressé dans le projet que vous m'avez envoyé. Mais j'ordonnerai au duc d'Aumont d'en parler encore à la reine de la Grande-Bretagne, et de lui dire que c'est à sa justice même que je me rapporte, et que je suis persuadé que, lorsqu'elle aura bien examiné cette question, elle se désistera de ce qu'elle a demandé sur ce sujet avec tant d'instances. » *Hollande*, t. 249.

(4) Dangeau, 12 février 1713, t. 14, p. 341-342. — Cf. le Roi à Bonnac, 13 février 1713. — *Espagne*, t. 225, fol. 65.

éloigné le plus possible des côtes d'Angleterre. Dès le commencement de septembre, peu après la soirée où le « chevalier », à l'Opéra de Paris, avait assisté à la représentation en même temps que Bolingbroke, « par le pur effet du hasard », assure Dangeau [1], le fils de Jacques II avait été invité, avec tous les ménagements imaginables, à prendre le chemin d'un exil perpétuel par « Châlons en Champagne », d'où il devait gagner Bar-le-Duc et ensuite la Lorraine [2]. Il se trouvait encore cependant à Châlons, lorsque Shrewsbury apparut à Versailles. Quelques jours auparavant, à Utrecht, les plénipotentiaires anglais avaient déclaré aux nôtres « qu'ils ne pouvaient rien conclure avec eux tant que le chevalier de Saint-Georges serait dans le royaume [3] ». A son tour, l'ambassadeur d'Angleterre ne dit pas à Louis XIV que « la paix dépendait de la sortie du chevalier de Saint-Georges hors de son royaume, mais il représentait qu'il serait à propos qu'il en fût déjà sorti [4] ». L'insinuation était plus que suffisante. Vers la fin de février, l'héritier légitime au trône d'Angleterre était attendu à Bar-le-Duc [5], où, un peu plus tard, le souverain, M. de Lorraine l'honorait d'une de ces visites courtoises [6] que la prospérité intelligente et de bonne origine doit au malheur immérité.

Un dernier *desideratum* retardait seul encore la signature des Anglais et de leurs alliés, — *the last, not the least,* — la sanction publique et parlementaire à donner en France aux renonciations des princes de notre maison royale, pendant naturel de l'assentiment octroyé par les Cortès à celle de Philippe V. A cette considération sans doute il

---

(1) Dangeau, 29 août 1712, t. 14, p. 215.
(2) Dangeau, 2 septembre 1712, t. 14, p. 217.
(3) Les plénipotentiaires au Roi, 8 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.
(4) Le Roi aux plénipotentiaires, 16 janvier 1713. — *Hollande*, t. 247.
(5) Dangeau, 21 février 1713, t, 14, p. 349.
(6) Dangeau, 4 mars 1713, t. 14, p. 355.

convenait d'attribuer les ajournements successifs que subissait la convocation des Chambres anglaises. En effet, que le ministère fût tory ou whig, son sans-gêne avec les mandataires de la nation ne changeait guère, et ce n'était pas en vérité la peine d'avoir assassiné Charles Ier et détrône Jacques II pour aboutir à une parodie aussi humiliante du système représentatif. Il est possible aussi que, du côté de la France, l'espèce de tempête excitée dans la pairie par Saint-Simon [1] ait contribué au retard de la cérémonie à laquelle Shrewsbury devait assister, ainsi que lord Lexington l'avait fait à Madrid. La séance où le Parlement de Paris enregistra, avec toute la solennité requise, le double désistement des ducs de Berry et d'Orléans eut enfin lieu le 15 mars 1713. L'ambassadeur d'Angleterre, logé, avec divers *gentlemen* de sa suite, dans une des lanternes de la Grand'Chambre, parut surveiller la régularité de la procédure [2]. Le duc de Berry, avouons-le, se montra assez embarrassé dans ce milieu si troublant, et eut peine à réciter les courtes paroles qu'il avait apprises par cœur. Mais sa physionomie témoigna suffisamment de la sincérité de ses intentions, et les actes qu'entérina le premier corps judiciaire de la capitale étaient libellés en bonne et due forme [3]. Aucune méfiance ne s'opposait donc plus à la conclusion des traités.

Les ministres anglais avaient du reste pris les devants. Au moment même où siégeait à Paris le Parlement, il était arrivé à Utrecht un courrier parti le 10 de Londres. Immédiatement, l'évêque de Bristol et ses collègues avaient avoué à nos plénipotentiaires, usant d'une précision inaccoutumée, qu'ils signeraient seuls, s'il le fallait, même sans les Hollandais, mais qu'ils réclamaient encore un répit de quelques jours afin de pouvoir signer ensemble [4]. A la date

---

(1) T. 9, p. 451-469. Cf. A. Baudrillart, t. 1, p. 518-534.
(2) Dangeau, 15 mars 1713, t. 14, p. 363-364.
(3) *Archives nationales*, K. 122.
(4) Les plénipotentiaires au Roi, 15 mars 1713. — *Hollande*, t. 249.

fixée, le 11 avril (31 mars v. s.), se tint la réunion où tout devait se consommer. Vers midi, les deux traités avec l'Angleterre, traité de paix et traité de commerce, furent revêtus de la signature des plénipotentiaires. Ceux de Louis XIV, de concert avec les Anglais, dressèrent aussi « un plan des conditions que Sa Majesté très chrétienne voulait bien offrir pour la paix à faire avec l'archiduc et l'Empire [1] ». Ils le remirent, après y avoir également apposé leur seing, aux ministres de la reine Anne, « qui leur demandèrent encore, avec la promesse de l'exécution de la convention de Londres, une assurance de la sortie du chevalier de Saint-Georges hors des États de Sa Majesté ». L'assurance fut accordée sans débat [2]. A deux heures, l'échange des signatures et des exemplaires s'opéra entre nos deux ambassadeurs et ceux de Savoye; à huit heures du soir, avec ceux de Portugal; à minuit, avec ceux de Prusse; enfin, à une heure du matin, c'est-à-dire, en réalité, le 12 avril, avec ceux des États-Généraux [3]. Sous prétexte de copistes en retard, Heinsius et ses amis avaient tenu à manifester leur mauvaise volonté jusqu'au bout. Ils se firent pourtant abandonner, à la dernière heure, les dépendances de Mortagne. A la vérité, ils promirent, par un écrit particulier, « de ne remettre à la maison d'Autriche les Pays-Bas communément appelés espagnols qu'après qu'elle aurait fait un acte de cession du royaume de Sardaigne à l'Électeur de Bavière [4] ». Avant que le jour ne fût levé, vers quatre heures du matin, d'Huxelles et Mesnager tracèrent en hâte quelques lignes pour apprendre au Roi et à Torcy l'achèvement de ce qu'on avait le droit d'appeler plus que jamais la grande affaire [5], et expédièrent le chevalier de

---

(1) On trouvera ce plan dans *Hollande*, t. 250.

(2) Les plénipotentiaires au Roi, 13 avril 1713. — *Hollande*, t. 250.

(3) De Flassan, t. 4, p. 342-343.

(4) Une copie de cette promesse figure dans *Hollande*, t. 250.

(5) Les plénipotentiaires au Roi, et Mesnager à Torcy, 12 avril 1713. — *Hollande*, t. 250.

Beringhen à Versailles. Le vendredi saint 14, sur les huit heures du soir, le secrétaire d'État pour les affaires étrangères amenait Beringhen à Louis XIV [1]. La France était sauvée, et la question d'Espagne bien près d'être résolue.

Ainsi se termina le Congrès d'Utrecht, Congrès qui ne servit guère que de Chambre d'enregistrement, car jamais la diplomatie ne piétina davantage sur place, pour ainsi dire, tandis que le travail utile s'effectuait çà et là, partout ailleurs, à Londres, à Paris, à Madrid, à Vienne, voire à La Haye. Les traités qui en furent le fruit ont été imprimés dans bien des recueils, et commentés par bien des auteurs. Nous en reproduirons d'autant moins le texte que nous avons relevé au fur et à mesure le résultat des discussions diplomatiques qui les avaient préparés pièce à pièce. On nous permettra cependant d'en donner une analyse qui nous semble indispensable, et qui sera des plus succinctes.

Le traité « de paix et d'amitié » entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne se composait de trente articles en latin, traduits en français. Avec le 4e seulement, on sortait des banalités. Louis XIV s'y engageait en effet solennellement à reconnaître à perpétuité la succession au royaume de la Grande-Bretagne « en faveur de la sérénissime princesse Sophie, douairière de Brunswick-Hannover et ses héritiers dans la ligne protestante de Hannover ». Il promettait, de plus, que jamais ses États ne s'ouvriraient « pour la personne qui, du vivant du roi Jacques II avait pris le titre de prince de Galles,... et qui, depuis peu, était sortie volontairement du royaume de France pour aller demeurer ailleurs ». L'article 6 avait plus d'importance encore, car il contenait les renonciations des princes de la maison de Bourbon, soit au trône de France, soit au trône d'Espagne, de façon que jamais les deux royautés ne pussent être confondues ensemble. Par l'article 9, le Roi s'obligeait « à faire raser toutes les fortifications de la ville de Dunkerque, à combler le port et

---

[1] Dangeau, 14 avril 1713, t. 14, p. 384-385.

ruiner les écluses qui servent au nettoyement dudit port ». Venaient ensuite les innovations relatives à l'Amérique du nord, depuis le numéro 10 jusqu'au numéro 15. La baie et le détroit d'Hudson avec les dépendances territoriales et maritimes étaient cédés à l'Angleterre par la France, de même que l'île de Saint-Christophe et la Nouvelle-Écosse, ou Acadie, sans préjudice d'indemnités pour les pertes essuyées par les habitants, pendant la guerre. La cession de Terre-Neuve, si complète qu'elle fût, se trouvait néanmoins limitée par une réserve expresse en faveur des sujets de la France, « qui pourraient pêcher et sécher le poisson depuis le cap Bona-Vista jusqu'au lieu appelé Pointe-Riche ». Il demeurait du reste bien entendu que l'île du Cap breton, comme toutes celles du golfe et des bouches du Saint-Laurent, continueraient d'appartenir à la France, qui serait libre de les fortifier à son gré. Les derniers articles visaient surtout des intérêts particuliers ou matériels. Plusieurs cependant avaient pour objet de garantir ceux du Portugal, de la Savoye, de la Suède, de la Toscane, de la République de Gênes, du duché de Parme et des villes hanséatiques. Un traité de navigation et de commerce, en 39 articles, avait suivi, ou précédé, celui que nous venons de résumer.

La paix avec la Savoye, en 19 articles, reposait sur des bases qui nous sont devenues familières. Avant tout, Victor-Amédée obtenait la restitution de la Savoye et du comté de Nice. Un autre paragraphe, le 4e, concernait la rectification de frontières déjà arrêtée. Le duc prendrait possession « de la vallée de Pragelas, avec les forts d'Exilles et de Fenestrelles, et les vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardonèche et de Château-Dauphin et tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes du côté du Piémont ». Par réciprocité, « Son Altesse royale céderait à Sa Majesté très chrétienne.... à toujours, la vallée de Barcelonnette et ses dépendances, de manière que les sommités des Alpes et montagnes serviront à l'avenir de limites entre la France, le Piémont et le comté de Nice ». L'article 5 faisait Victor-Amédée roi de Sicile.

Par le suivant, en vertu de la délibération des Cortès du 9 novembre 1712, il était investi de la succession d'Espagne pour le cas où Philippe V n'aurait pas de postérité. Louis XIV lui reconnaissait, de plus, le bénéfice de son traité du 8 novembre 1703 avec l'Empereur, relativement au Montferrat et au pays de Vigevano. Ses prétentions sur Menton et Roquebrune, dont il exigeait que le prince de Monaco lui demandât l'investiture, seraient tranchées par voie d'arbitrage. Les engagements les plus larges étaient pris ensuite au nom de la France à propos des indemnités et des reprises sollicitées par Victor-Amédée, qui, en vérité, se voyait trop généreusement payé par la France de ses ignominieuses trahisons.

Le Portugal était relativement moins bien partagé, du moins en Europe. Le roi Jean V n'obtenait en effet sur notre continent aucune extension territoriale, comme Louis XIV le lui avait prédit. Tous ses avantages européens se bornaient à des promesses d'amitié perpétuelle et au *statu quo* économique. Il en était autrement dans l'Amérique du sud, où le roi très chrétien se désistait à perpétuité « de tous droits et prétentions qu'il pouvait et pourrait prétendre *(sic)* sur la propriété des terres appelées du Cap nord, et situées entre la rivière des Amazones et celle de Japoc, ou de Vincent Pinson ». Il en résultait pour les Portugais la faculté de faire rebâtir trois forts qu'ils avaient dû démolir en vertu du traité « provisionnel » conclu à Lisbonne le 4 mars 1700. En somme, les deux rives de l'Amazone leur appartiendraient « en toute propriété, domaine et souveraineté ». Les Français établis à Cayenne renonceraient même à toute navigation et à tout commerce sur ce grand fleuve. Ils ne pourraient plus passer la rivière dite Vincent Pinson pour s'y livrer au négoce. Les missionnaires de notre nation cesseraient aussi d'aller faire concurrence au Brésil à ceux du Portugal. Finalement, par l'article 16, la Grande-Bretagne se portait garante de toutes ces clauses. C'était la consécration formelle et irrévocable de la tutelle anglaise, imposée au Portugal par lord Methuen.

Le nouveau roi de Prusse avait réalisé, lui, son butin dans ce monde-ci, non pas dans l'autre. Son traité était mi-latin et mi-français. Les articles 7 et 8 le proclamaient souverain, d'abord « de la partie du haut pays de Gueldre, dite Gueldre espagnole, occupée déjà par Sa Majesté prussienne, et où se trouvait la ville de Gueldre [1] », puis du pays de Kessel et du bailliage de Kriekenbeck, inclus dans le même haut pays de Gueldre. Le transfert était fait par le roi de France « en vertu des pouvoirs qu'il avait du roi catholique ». Louis XIV promettait, en outre, de reconnaître Frédéric-Guillaume, ainsi que ses successeurs, « pour souverain seigneur de la principauté de Neuchâtel et Valengin ». En revanche, l'Électeur-roi renonçait, dans l'article 10, « à tout droit sur la principauté d'Orange et sur les seigneuries et lieux de la succession de Châlons et de Chastelbelin, situés en France et dans le comté de Bourgogne ». Il se chargerait même de désintéresser à cet égard les héritiers du feu prince de Nassau-Frise. La garantie de Sa Majesté britannique était acceptée de part et d'autre, ainsi que l'accession des cantons suisses et des Ligues grises au présent traité. Suivaient deux articles séparés. Par le premier, Frédéric-Guillaume s'engageait à retirer ses troupes de Rhinsberg, après le rétablissement de la paix avec le saint-empire, et, par le second, le roi de France s'obligeait à lui reconnaître la dignité royale, tant en son nom qu'en celui de Philippe V.

Le traité de la France avec la Hollande était le plus long de tous. Il ne comprenait pas moins de 41 articles, dont deux séparés. Il était suivi d'un second acte, divisé en 44 paragraphes, et qui rétablissait le traité de Ryswick

---

[1] Un article du traité hollandais expliquait ce qu'il fallait entendre au juste par la Gueldre espagnole. C'était « la ville, la préfecture, le bailliage et le bas bailliage de Gueldre », avec ses dépendances, c'est-à-dire « les villes, bailliages et seigneuries de Strahlen, Wachtendonck, Middelaar, Walbeck, Aartsen, Affaden et Weel, ainsi que Raay et Klein-Kevelaer », le tout au nord de Venlo, à droite de la Meuse.

relativement aux questions économiques. La destinée des Pays-Bas constituait à elle seule presque toute la substance du premier traité. Sa Majesté très chrétienne cédait ces provinces, telles que les possédait Charles II à l'heure de sa mort, aux États-Généraux, mais bien expressément « en faveur de la maison d'Autriche ». Louis XIV y joignait, par malheur, quelques-unes des conquêtes opérées, peu à peu, pour la consolidation défensive de son royaume, Tournai et le Tournaisis, les dépendances de Mortagne sans Mortagne même, Furnes et le Furnambacht, « y compris les huit paroisses et le fort de Knoque », Loo, Dixmude, Ypres avec sa châtellenie et Roeselaere, Poperingue, la partie nord de Warneton, Commines et Wervicq, enfin Menin. Les Hollandais, en revanche, abandonnaient ou remettaient au Roi Lille et toute sa châtellenie, Saint-Amant, Orchies, Aire, Béthune, Saint-Venant avec toutes leurs dépendances. Toutefois l'article 14 portait que jamais, par nulle voie, mariage ou testament, aucune parcelle des Pays-Bas ne pourrait échoir à la Couronne ou à la maison de France, fût-ce à une ligne cadette. D'importantes mesures transitoires concernaient l'Électeur de Bavière. D'abord, la France contractait l'engagement de faire révoquer la donation que l'Espagne lui avait faite des Pays-Bas. Max-Emmanuel transférerait ses droits à l'Autriche, mais il conserverait ce qu'il en détenait encore, c'est-à-dire Luxembourg, Namur et Charleroi, avec les produits pécuniaires et l'administration civile, jusqu'à sa réhabilitation en Allemagne. Les trois places néanmoins seraient occupées militairement par les États-Généraux. Heinsius et ses amis consentaient enfin qu'il fût réservé, soit dans le Luxembourg, soit dans le Limbourg, « une terre de trente mille écus de revenu par an, qui serait érigée en principauté en faveur de la princesse des Ursins et de ses héritiers ».

CHAPITRE NEUVIÈME.

LA PACIFICATION GÉNÉRALE.

Aussitôt la nouvelle de la paix arrivée à Londres, on s'y livra au divertissement populaire des feux de joie, sans préjudice des autres réjouissances. Les Hollandais, plus froids, attendirent les ratifications pour s'abandonner à leur allégresse morose. A Paris, ce fut seulement le 25 mai qu'un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame avec toute la solennité requise, tandis que Louis XIV et sa Cour allaient en entendre un autre, plus modeste, à l'église paroissiale de Marly. Le soir, le gouverneur de « la grand'ville », le duc de Tresmes, donna, après un beau feu d'artifice, un souper magnifique, de ses propres deniers, à l'Hôtel de Ville [1]. Ces démonstrations publiques avaient cependant quelque chose d'un peu prématuré, car tout n'était pas fini. Les sept traités signés le 11 et même le 12 avril ne réconciliaient la France qu'avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoye et le Portugal. Elle restait en pleine

---

(1) Dangeau, 29 avril, 14 et 25 mai 1713, t. 14, p. 393, 403 et 409.

guerre avec l'Autriche et l'Allemagne. De plus, l'Espagne demeurait, en droit, vis-à-vis de toutes les puissances, exactement dans la même situation qu'auparavant. Elle bénéficiait seulement, en fait, de la trêve conclue de sa part par la France avec le Portugal, comme de la double neutralisation de la Catalogne et de l'Italie. Il importait de régulariser au plus tôt cet état de choses, et de transformer la suspension d'armes générale en paix définitive.

Les trois plénipotentiaires désignés par Philippe V pour figurer de sa part au Congrès, le duc d'Ossuna, le comte de Bergeyck et Isïdoro Casado, marquis de Monteleone, s'en étaient vu interdire l'approche, et erraient de Versailles à Londres. Le 2 février pourtant, l'offre de passeports avait été faite par les Hollandais, à la condition que la France prît la peine de les leur demander (1). Louis XIV y avait consenti (2). Malheureusement, lorsque le laissez-passer fut remis à nos ministres, ils se crurent dans l'obligation de le refuser, parce qu'il n'était libellé qu'au nom des plénipotentiaires « d'Espagne », et non du « roi d'Espagne (3) ». Le monarque français, qui qualifiait depuis quelque temps la reine Anne de « reine de la Grande-Bretagne », ne pouvait tolérer une rédaction blessante. Les passeports furent enfin dressés sous une forme convenable, et l'Espagne les délivra presque à l'instant où les traités se signaient (4). Quoique les Hollandais manifestassent la plus vive impatience de voir arriver les diplomates espagnols, avec lesquels ils avaient tant d'intérêts de détail à régler (5), ils n'expédièrent pas avant le 9 mai les actes nécessaires (6). Il y avait longtemps qu'Ossuna était parti en poste de Paris pour Utrecht (7), entraînant

(1) Les plénipotentiaires au Roi, 3 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(2) Le Roi aux plénipotentiaires, 9 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(3) Les plénipotentiaires au Roi, 22 février 1713. — *Hollande*, t. 248.
(4) V. les pièces, du 5 avril, dans *Hollande*, t. 245, fol. 48-50.
(5) Les plénipotentiaires au Roi, 13 avril 1713. — *Hollande*, t. 250.
(6) *Hollande*, t. 245, fol. 47-48.
(7) Dangeau, 10 avril 1713, t. 14, p. 382.

après lui, non pas encore Monteleone, qui restait à Londres[1], ni Bergeyck, qui ne devait plus les assister, mais une partie des grands seigneurs de son pays, habitués à lui faire cortège.

Déjà, du reste, à Madrid même, plus d'une difficulté avait été tranchée. La convention, attribuant aux Anglais le monopole de la traite des nègres, y avait été signée antérieurement aux traités d'Utrecht, le 26 mars, entre le gouvernement espagnol, représenté par Bedmar, et lord Lexington, que secondait un économiste britannique, Gilligan. Le lendemain, une autre convention, d'un caractère purement préparatoire, avait promis à Mme des Ursins une principauté indépendante, de trente mille écus de revenu, propriété à déterminer, il est vrai, mais *cum omni superioritate ab omni feudi et aliocunque vinculo soluta.* Par malheur, les États-Généraux, toujours enclins à se considérer comme frustrés, n'étaient pas aussi disposés à passer à Mme des Ursins sa manie de devenir souveraine à son tour, après avoir si longtemps présenté le bougeoir, et bien d'autres ustensiles de ménage, à Leurs Majestés catholiques. Si elle allait rétrocéder à la France la parcelle des Pays-Bas qui pourrait lui échoir ! Malgré le désir que Saint-John et ses collègues éprouvaient d'annoncer au Parlement, dans la même séance, que la paix était réglée à la fois avec la France et avec l'Espagne[2], ils n'avaient pas osé satisfaire cette dernière puissance sans les États-Généraux. Il existait, au surplus, dans le projet discuté entre les conseillers de la reine Anne et ceux de Philippe V deux points au moins sur lesquels on ne pouvait tomber d'accord. D'un côté, les Anglais se montraient bien aises d'assurer aux habitants de la Catalogne le maintien de leurs immunités provinciales. De l'autre, ils tenaient absolument à ce que les prédicateurs

(1) Le Roi à Bonnac, 3 juin 1713. — *Espagne*, t. 225, fol. 264-266.

(2) Bolingbroke à Monteleone, 7 (18) et 11 (22) avril 1713. — *Letters*, t. 4, p. 27-28, et 33-36.

anglicans eussent les coudées franches dans leurs nouvelles possessions de la Méditerranée. En ce qui concernait les *fueros,* on pourrait découvrir quelque expédient. Mais le secrétaire d'État anglais n'en entrevoyait aucun en faveur de l'Inquisition et de ses suppôts [1]. Néanmoins, Bolingbroke, toujours plein de zèle pour une si belle paix, signa avec Monteleone un traité provisoire, et envoya au plus vite ce diplomate en Hollande sur un yacht de la reine pour y rédiger et y souscrire l'instrument définitif, fallût-il négliger les Catalans et mortifier un peu les Inquisiteurs de profession [2].

Déjà Philippe V avait envoyé à Utrecht l'ordre de signer [3]. Mais, en débarquant, Monteleone trouva Ossuna en tête à tête, pour ainsi dire, avec le spectre de Mme des Ursins réclamant sa Couronne en miniature. L'ambitieuse matrone, qui n'hésitait pas à mettre en péril la pacification de la Chrétienté pour jouer au potentat, avait détaché son fidèle d'Aubigny vers Heinsius, afin de circonvenir l'homme du monde le moins habitué à être circonvenu. D'autre part, Ossuna se montrait intraitable, ne pouvant se résoudre à consacrer la cession de Gibraltar et de Minorque. Las de cette résistance, Louis XIV avait voulu déjà rappeler d'Huxelles et Mesnager, de façon à laisser aux Espagnols seuls tout l'honneur de leur propre paix [4]. Ces deux ministres rentrèrent enfin à Paris le 19 et le 20 juin [5]. Au bout du compte, les Hollandais, qui épiaient sans doute dans le fond de leur cœur une revanche de Denain prise par le prince Eugène, se refusèrent à conclure en même temps que la reine Anne. Le 13 juillet 1713, Philippe V abandonna donc à cette reine Gibraltar ainsi que l'île entière

---

(1) Bolingbroke à Monteleone, 11 (22) avril 1713. — *Letters,* t. 4, p. 33-36.

(2) Bolingbroke à Mme des Ursins, 8 (19) mai 1713. — *Letters,* t. 4, p. 87-94.

(3) Philippe V au Roi, 16 mai 1713. — *Espagne,* t. 225, fol. 229.

(4) Le Roi à Bonnac, 3 juin 1713. — *Espagne,* t. 225, fol. 264-266.

(5) Dangeau, 19 et 20 juin 1713, t. 14, p. 427 et 428.

de Minorque. Il accordait en même temps la Sicile au duc de Savoye, et à Mme des Ursins le duché de Limbourg, ou tout autre domaine « indépendant, d'un revenu annuel de trente mille écus ». Le 9 décembre suivant, un traité de navigation et de commerce acheva de rétablir les relations mercantiles des deux États sur le même pied que du temps de Charles II (1). Envers la Grande-Bretagne, Philippe V se trouvait ainsi avoir dégagé la parole de son aïeul.

Tout en fréquentant à ces fins les plénipotentiaires anglais, Ossuna et Monteleone avaient négocié avec les ministres savoisiens, Maffei, del Borgo et Mellarede, sur les bases convenues. Pourtant, Ossuna ne pouvait encore se résoudre à signer l'article relatif à la Sicile. Son honneur lui défendait, disait-il, de prêter les mains au démembrement de sa patrie (2) Il allait si loin dans cet ordre de sentiments « qu'il avait proposé aux Anglais d'obliger le Roi à céder à l'Espagne tout le pays qui est au-delà de la Garonne, pour dédommager Sa Majesté catholique du royaume de Sicile, et qu'il avait voulu faire ajouter à tous les titres du roi, son maître, celui du comte de Roussillon (3) ». Néanmoins, le 10 juin, le monarque espagnol délivra, ainsi que l'avait promis Louis XIV, une renonciation, formelle et détaillée, à ses droits sur la Sicile (4). Le traité de paix de l'Espagne avec la Savoye fut, en conséquence, signé à Utrecht le même jour qu'avec la Grande-Bretagne (5). Outre le transfert de la Sicile, ce traité stipulait une réversion éventuelle au profit de l'Espagne, comme aussi la dévolution de la Couronne d'Espagne à la maison de Savoye, dans le cas où Philippe V n'aurait pas de postérité. Une déclaration importante

---

(1) Il figure, en latin, dans *Espagne*, t. 226, fol. 291-308. — Cf. Dumont, t. 8, p. 393.

(2) Le Roi à Bonnac, 19 juin 1713. — *Espagne*, t. 225, fol. 297.

(3) Torcy à Mme des Ursins, 3 juin 1713. — *Espagne*, t. 225, fol. 262.

(4) *Espagne*, t. 225, fol. 275-285.

(5) *Espagne*, t. 225, fol. 356-373. — Cf. Dumont, t. 8, p. 401.

accompagnait l'acte principal, et obligeait l'Espagne à ne se dessaisir de Porto-Longone que lorsque l'Empereur aurait délivré la ville et le Vigevanasco à Victor-Amédée. Philippe refusa de ratifier cette clause (1). D'une manière générale, il n'entendait pas se porter garant des engagements passés ou présents de Charles VI vis-à-vis de son beau-père (2). Malgré le mécontentement de Louis XIV (3), la conclusion définitive se trouva quelque peu retardée, et ce fut seulement en octobre que le nouveau roi de Sicile, impatient d'aller prendre possession de son royaume, déclara qu'après tout il n'y avait pas pour lui d'inconvénient sérieux à se passer des garanties qu'il avait prétendu imposer à l'Espagne (4). Il s'embarqua donc à Nice sur la flotte de l'amiral Hennings, et, le 14 novembre, il se faisait couronner à Palerme par l'archevêque, sans que le pape ou l'Empereur l'eussent reconnu.

Ces deux traités une fois terminés avec l'Angleterre et la Savoye, l'indépendance politique et la dotation de Mme des Ursins continuèrent à tout arrêter entre la Hollande et l'Espagne. Philippe V se croyait obligé de ne se débarrasser de la camériste en chef de sa femme qu'en lui faisant cadeau d'un diminutif d'État. La princesse avait paru déjà très offusquée de ce que, dans le projet

---

(1) « J'ai trouvé par rapport à ce dernier traité qu'on m'y avait engagé à des choses auxquelles je ne suis point obligé par tout ce qui a été convenu avec l'Angleterre et M. le duc de Savoye. Ainsi, j'ai ratifié le traité conformément aux engagements que j'ai pris, persuadé que cela ne peut apporter aucun empêchement à la paix, puisque je tiens tout ce que j'ai promis. Je l'envoie de cette manière à Utrecht, afin que mes plénipotentiaires le resignent sur ce pied-là avec ceux de M. de Savoye, et je fais partir un autre courrier pour Turin, par lequel j'explique mes raisons à M. le duc de Savoye, pour qu'il envoie ses ordres en conformité à ses plénipotentiaires. » Philippe V au Roi, 5 août 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 7.

(2) Carutti, t. 3, p. 443-446.

(3) Le Roi à Philippe V, 21 août, et Torcy à Bonnac, 28 août 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 22 et 25.

(4) Le Roi à Philippe V, 18 septembre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 92.

préparé en juillet, il fût question de « principauté », mais non pas bien explicitement de « souveraineté [1] ». Le terme employé venait pourtant de la France [2]. Sans s'irriter des « quelques traits d'aigreur » qu'elle avait lancés, Bolingbroke promit de soutenir ses intérêts [3]. Malgré ce puissant concours, pendant toute une année, la question languit, en s'envenimant. Le duc d'Ossuna, qui d'ailleurs s'entendait de moins en moins avec Monteleone, qui lui cachait même une foule d'incidents, se refusait à négocier avec Heinsius. Or, si on confiait l'affaire à Molo, jamais on n'en verrait la conclusion [4]. Il fallut bientôt adjoindre un tiers aux deux diplomates espagnols, afin de les départager, ou plus exactement d'appuyer Ossuna, avec qui la princesse entretenait une correspondance des plus actives [5]. Ce fut donc une de ses créatures, le baron de Capre, Flamand d'origine, qu'elle fit désigner pour ce poste [6]. Avant tout, elle se sentait forte de l'aide promise par la reine Anne [7], et elle s'y cramponnait. Afin d'avoir plus de protecteurs à Londres, elle fit accorder à l'abbé Gaultier une pension de quatre mille ducats, à prélever sur l'archevêché de Tolède [8].

Au mois d'août 1713, il n'était déjà plus question du Limbourg, parce que, les troupes impériales l'occupant, le Limbourg n'était pas disponible. Nieuport et Dixmude, alors au pouvoir des Anglais, n'auraient pas déplu à Mme des

(1) Bolingbroke à Mme des Ursins, (5) 16 juillet 1713. — *Letters*, t. 4, p. 185-188.

(2) Bolingbroke à Monteleone, (9) 20 juin 1713. — *Letters*, t. 4, p. 160-161.

(3) Bolingbroke à Monteleone, (12) 23 juillet 1713. — *Letters*, t. 4, p. 189-191.

(4) Torcy à Rossi, 17 août 1713. — *Hollande*, t. 245, fol. 280.

(5) Elle est conservée à Simancas. — V. A. Baudrillart, t. 1, p. 543, note 2.

(6) Rossi à Torcy et à ?, 21 et 22 décembre 1713. — *Hollande*, t. 246, fol. 374-378.

(7) Châteauneuf à Ossuna, 24 nov. 1713. — *Hollande*, t. 246, fol. 239-240.

(8) Mme des Ursins à Gaultier, 14 août 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 16. — Cf. fol. 204.

Ursins [1], mais ce fut le comté de Chini qu'on lui offrit. Par malheur, « Chini emportait en terrain les trois quarts du duché de Luxembourg », sans compter que « le revenu de toute la province ne se montait pas à trente mille écus ». Or, Philippe V avait promis à Max-Emmanuel de lui laisser le Luxembourg jusqu'à la fin de la guerre. Max-Emmanuel s'opposa donc à l'intrusion de Mme des Ursins, et avec d'autant plus d'ardeur que, dans ses prévisions, le Luxembourg serait l'unique compensation qu'on pourrait lui offrir pour l'abandon du haut Palatinat [2]. Au moment où, même à Paris, on croyait accepté de part et d'autre le projet envoyé d'Utrecht par d'Aubigny [3], le ministre espagnol, Josè Grimaldo, expédia de Madrid, le 17 septembre, aux plénipotentiaires de Philippe V, une note pour refuser le comté de Chini. Le gouvernement de Sa Majesté catholique exigeait, de plus, que la principauté fût placée à perpétuité *debajo la garantia de los Holandeses*, comme l'avaient promis les Anglais [4]. C'était, en vérité, bien peu connaître les Hollandais que les croire capables de garantir quelque chose à quelqu'un. Vainement Torcy s'était-il plaint à d'Aubigny du retard que les prétentions de sa protectrice causaient à la paix universelle [5]. Ni le serviteur ni la maîtresse ne se relâchèrent. L'Électeur de Bavière offrait bien de remettre le comté de Chini à la paix, mais à la paix seulement. En attendant, on pourrait attribuer à la *camarera-mayor* Binche et Mariemont, dans la région carbonifère qui s'étend entre Mons et Charleroi. Au surplus, l'engagement des Anglais vis-à-vis de Mme des

(1) V. A. Baudrillart, t. 1, p. 544.

(2) Le Roi à Brancas, 1er janvier 1714. — *Espagne*, t. 226, fol. 365-367.

(3) Torcy à Mme des Ursins et à Bonnac, 4 septembre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 58 et 57.

(4) *Espagne*, t. 226, fol. 128-131. — Cf. Rossi à Torcy, 28 septembre 1713. — *Hollande*, t. 246, fol. 42-45.

(5) Torcy à d'Aubigny, 3 sept. 1713. — *Hollande*, t. 245, fol. 316-317.

Ursins n'avait été pris que pour la paix finale [1]. Les Hollandais, de leur côté, tout en persistant à ne pas tenir compte de la promesse faite en leur nom par le ministère britannique, laissèrent à la fin espérer qu'ils ne remettraient les Pays-Bas à « l'archiduc » qu'à la double condition que Mme des Ursins recevrait sa principauté, et, par contre, renoncerait explicitement à la garantie désirée [2]. Des différends d'ordre tout pécuniaire venaient encore s'ajouter aux exigences de la princesse pour entraver l'œuvre de la paix. Philippe V « voulait se conformer au traité de Münster sur tout ce qui regardait le commerce » avec les Hollandais, suivant l'article du traité que Louis XIV avait fait avec eux [3]. La situation devenait vraiment critique. Non-seulement le roi d'Espagne différait de ratifier son dernier traité avec l'Angleterre [4], mais encore Buys se montrait menaçant depuis plusieurs semaines [5]. L'accord ne se fit pas encore sur un projet de traité de commerce préparé en décembre, et qui était qualifié d'*ultimatum* [6]. Il fallut que Louis XIV, redoutant de plus en plus l'avènement de Georges de Hanovre sur le trône d'Angleterre, se décidât à jeter le poids de son autorité dans la balance. Abandonnant enfin à sa bonne étoile Mme des Ursins, qui se mettait moralement au-dessous de la Berlepsch, avide surtout de valeurs mobilières, il signifia à Philippe V qu'il ne ferait partir qu'après sa paix faite avec la Hollande les troupes destinées à seconder ses efforts pour reprendre Barcelone, alors en pleine rébellion. Le 9 avril, il l'informa en termes précis

---

(1) Le Roi à Bonnac, 2 octobre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 142-143.

(2) Le Roi à Bonnac, 19 octobre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 188.

(3) Philippe V au Roi, 24 octobre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 203.

(4) Le Roi à Brancas, 1er janvier 1714. — *Espagne*, t. 226, fol. 367.

(5) Le Roi à Brancas, 9 octobre 1713, et Torcy à Brancas, 16 octobre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 165 et 185.

(6) Monteleone à Torcy, 4 déc. 1713. — *Hollande*, t. 246, fol. 301-302.

de sa résolution [1]. Quoi qu'il lui en coutât, car il se plaignait d'avoir été trompé par les Hollandais [2], Philippe V se résigna à céder aux injonctions de son grand'père [3]. L'Espagne et la Hollande signèrent donc en particulier, le 26 juin 1714, « leur traité de paix, d'amitié et de commerce ». La politique y tenait fort peu de place, car la nouvelle dynastie espagnole n'y était reconnue qu'implicitement, en raison des seules concessions que sa faiblesse accordait. Mme des Ursins, quant à elle, pour avoir trop convoité, n'obtenait rien. Le lambeau territorial du feu roi d'Espagne qu'elle prétendait s'approprier, quoique sans aucune qualité, demeurait aux mains des Habsbourg d'Autriche, descendants de Philippe le Beau, ce qui semblait infiniment plus logique. Toutefois, la ratification indispensable ne fut donnée par Philippe V qu'au mois d'octobre, après la mort de la reine Anne [4].

Ce qui avait obligé l'Espagne à s'accommoder quand même avec les petits-fils des « gueux » du XVIe siècle et à dire pour toujours adieu à ces dix-sept provinces qu'un mariage princier lui avait apportées, c'est que la France, à la grande indignation de la Cour de Madrid [5], venait de transiger enfin pour son compte avec le chef de la maison d'Autriche [6]. Quelques heures après la signature des sept traités, le 12 avril 1713, Sinzendorf avait, il est vrai, quitté

---

(1) Le Roi à Philippe V, 9 avril 1714. — *Archives d'Alcala de Henares*, l. 2460.

(2) Philippe V au Roi, 31 octobre 1713. — *Espagne*, t. 226, fol. 216.

(3) Philippe V au Roi, 17 mai 1714. Cité par A. Baudrillart, t. 1, p. 547.

(4) V. A. Baudrillart, t. 1, p. 549-550.

(5) A. Baudrillart, t. 1, p. 559-560.

(6) On nous permettra de passer rapidement sur cette série de négociations, d'abord, parce qu'elles concernent beaucoup plus la lutte de Louis XIV contre l'Allemagne que la succession d'Espagne, et, ensuite, parce que M. de Courcy, qui, dans son ouvrage *La coalition de 1701*, a traité très sommairement le sujet qu'il s'était proposé à l'origine, a, au contraire, consacré réellement son second volume à l'histoire des deux traités de Rastadt et de Bade.

Utrecht, affectant contre les anciens alliés de son maître une indignation presque égale à celle qu'il était de son devoir de témoigner contre la France. Mais le second plénipotentiaire impérial, Kirchner, était demeuré à son poste. « Nous attendons avec impatience », écrivaient d'Huxelles et Mesnager le 11 mai, « l'arrivée du courrier qui doit apporter les derniers ordres de l'archiduc au baron de Kirchner (1) ». Quatre jours plus tard, le courrier était à Utrecht, et nos deux diplomates se trouvaient en présence de Kirchner chez l'évêque de Bristol. On était déjà d'accord sur la question du Rhin, et cet accord, qui semblait le point essentiel, se maintint. On se sépara toutefois sans rien terminer, à cause de deux litiges, dont l'un au moins tirait peu à conséquence. La Cour de Vienne refusait d'accorder à Max-Emmanuel un dédommagement pour les infractions qu'elle avait commises à la convention d'Ilbersheim. En vue d'éviter les chicanes auxquelles n'aurait pas manqué de donner lieu l'évaluation de meubles et de bijoux, le Roi avait, au profit de Max-Emmanuel, qui, jusqu'à cette satisfaction, garderait d'ailleurs la souveraineté de Luxembourg, réclamé le margraviat de Burgau et le comté de Nellenburg; à la rigueur, le margraviat seul. Le second litige consistait en ce que l'Empereur refusait de restituer au duc de Guastalla la ville et le duché de Mantoue. Vainement d'Huxelles et Mesnager avaient-ils consenti, avec l'assentiment royal, à céder sur l'un ou l'autre des deux points, mais non pas sur les deux à la fois (2). Kirchner, à qui le Roi avait donné jusqu'au 1er juin pour choisir entre les deux termes de l'alternative, partit le mercredi 17 mai (3). C'était alors, le 14 juin, que Mesnager avait quitté aussi, en compagnie du maréchal, « ce fâcheux pays qui n'était propre qu'aux oiseaux aquatiques (4) ».

---

(1) Les plénipres à Torcy, 11 mai 1713. — *Hollande,* t. 245, fol. 64.
(2) Instructions à Villars, 24 août 1713. — *Vienne,* t. 93, fol. 186-207.
(3) Note du 15 mai 1713. — *Hollande,* t. 245, fol. 96-97.
(4) Mesnager à Torcy, 14 décembre 1712. — *Hollande,* t. 240, fol. 59.

On avait compris en France que Charles VI ne poserait pas les armes sans les avoir encore mises à l'épreuve. « Le moyen de parvenir à la paix », disait Torcy le 17 mai, « n'est pas de faire des avances ; la Cour de Vienne sait profiter de l'empressement qu'on témoigne à faire les choses qu'elle doit elle-même désirer pour ses propres intérêts (1) ». Mais les diverses tentatives de médiation, dont le roi Jean de Portugal, et surtout Strafford, voulurent reprendre l'initiative avant le retour de l'hiver, ne provoquèrent que des refus polis, quoique péremptoires, de Louis XIV (2). Les pamphlets érudits de Leibnitz donnaient la note exacte des ressentiments qui fermentaient à Vienne comme à Hanovre, et du vague espoir qu'on y caressait de faire rentrer les Hollandais dans la lice, surtout en cas de décès subit de la reine Anne (3). Les hostilités, du reste, s'étaient rouvertes sur le Rhin, et de la façon la plus brillante pour la France. Le 17 août, Villars avait enlevé Landau, et, le 21 novembre, il allait emporter encore Fribourg en Brisgau. Grâce à cette dernière expérience, il était désormais bien établi que l'Allemagne ne ferait pas plier la monarchie française sous son joug. Les Cercles du Rhin, de Franconie et de Souabe venaient de se déclarer incapables de continuer la lutte. Le prince Eugène le sentait depuis longtemps, et osait le dire.

Avant même que Fribourg n'eût succombé, le ministre palatin Hundheim s'était efforcé de nouer des relations avec Villars. Le 24 août, des instructions avaient été en conséquence envoyées au maréchal pour lui faire connaître les « intentions de Sa Majesté au sujet des propositions faites par l'Électeur palatin (4) ». Après la prise de Fribourg,

---

(1) Torcy à Frischman, 17 mai 1713. — *Hollande,* t. 245, fol. 32.

(2) De Courcy, t. 2, p. 8-11.

(3) V. le recueil, d'ailleurs très fautif, publié en 1862 chez Didot par M. Foucher de Careil.

(4) *Vienne,* t. 92, fol. 186-207.

l'homme de paille de Hundheim, Beckers, continua ses allées et venues au camp français, où bientôt Hundheim se présenta en personne. Il essaya encore d'obtenir, avant toute chose, un plan de négociation, sans lequel il assurait que l'Empereur ne donnerait jamais de pouvoirs au prince Eugène. Louis XIV avait depuis longtemps décliné cette procédure, et surtout les intermédiaires [1], n'entendant traiter qu'à bon escient. Le 24 octobre, Hundheim finit par renoncer à exiger que la France parlât la première. Il avoua que le prince Eugène avait des pouvoirs, et qu'il négocierait, soit à Spire, soit à Rastadt [2]. Rendez-vous fut pris au château de Rastadt, et, le 26 novembre, dans la soirée, les deux généraux en chef, qui allaient dorénavant combattre la plume à la main, s'y donnèrent l'accolade.

Les premiers échanges d'idées ne parurent toutefois rien promettre de bon. Villars ne trouva pas les pouvoirs de son adversaire suffisants, ou du moins aussi amples que ceux qu'on lui avait adressés le 10 du mois courant. Le prince réussit à lever la difficulté, en déclarant, par un acte spécial, du 28, que le terme de « conclure », qui figurait sur ses pouvoirs, emportait celui de « signer », qui y avait été omis, et que l'Empereur se portait fort de la ratification de l'Empire, dont il n'avait pas été fait mention [3]. « La politesse et la hauteur sont au plus haut point dans M. le prince de Savoye; j'en use de même », écrivit Villars à Torcy, le 3 décembre [4]. Le plénipotentiaire autrichien avait, du

---

(1) « L'archiduc croit beaucoup gagner en employant ces émissaires, parce qu'ils déclarent d'abord qu'ils agissent à l'insu de ce prince, qu'ils ne parlent que d'office, animés seulement du zèle qu'ils ont pour le bien de la paix; ainsi l'archiduc n'est point engagé, mais le Roi s'engage par les réponses que Sa Majesté fait rendre, quand même elles ne sont pas en son nom, et les Allemands avantageux *(sic)* ne manquent pas de regarder comme chose accordée et comme partie essentielle du traité la moindre facilité qu'ils aperçoivent de sa part à leurs prétentions. » Le Roi à Villars, 24 août 1713. — *Vienne*, t. 92, fol. 204.

(2) Villars au Roi, 25 octobre 1713. — *Vienne*, t. 93, fol. 80-89.

(3) *Vienne*, t. 93, fol. 141-142.

(4) Villars à Torcy, 3 décembre 1713. — *Vienne*, t. 93, fol. 45.

reste, dès la première conférence, déclaré avec une indignation plus ou moins contenue, quoique jouée à coup sûr, que, si la paix n'avait pas été signée à Utrecht avec son maître, la faute en retombait uniquement sur Louis XIV, dont les prétentions étaient absolument déraisonnables, sinon odieuses (1). L'audace froide et opiniâtre du prince, la seule arme dont il pût encore disposer, ne fit que redoubler, lorsque Villars, selon ses instructions du 24 août, confirmées le 16 et le 29 octobre (2), en vint à parler, ce dont il n'avait plus été question à Utrecht, de la conservation de Landau par la France, outre un équivalent en Alsace ou sur le Rhin pour la restitution de Fribourg, que Louis XIV avait la sagesse de ne pas désirer. Cet équivalent, prix bien naturel de sa conquête, devait être, s'il se pouvait, soit Brisach, soit le fort de Kehl, soit Philippsbourg, avec ou sans démolitions, au besoin même certains avantages en Italie (3). Les récriminations du prince de Savoye à ce propos passèrent les bornes de l'indulgence accordée d'habitude au patriotisme, à supposer qu'il existât vraiment un fonds de patriotisme chez ce prince éminemment international.

Malgré la rudesse de ces débuts, le 4 décembre, on tomba d'accord que la paix de Ryswick serait prise pour base du traité à intervenir. Aux yeux de Villars, ce principe impliquait que Landau et le Fort-Louis resteraient à la France. Aussi, dès le lendemain, notre plénipotentiaire fit-il partir pour Versailles un courrier, à qui il avait confié un

(1) Ce n'est pas de Villars que nous viennent ces impressions. V. Arneth, t. 2, p. 316-321.

(2) Le Roi à Villars, 16 et 29 octobre 1713. — *Vienne,* t. 93, fol. 62-70 et 91-93.

(3) « Si vous croyez que ce serait rompre la négociation que d'y insister inutilement,... je vous laisse le pouvoir de vous réduire aux affaires d'Italie, et de vous contenter que Mantoue, le Mantouan, la Mirandole soient restitués à leurs princes légitimes, que les places de la côte de Toscane soient rasées, et le terrain où elles sont bâties donné au grand-duc de Toscane. » Le Roi à Villars, 16 octobre 1713. — *Vienne,* t. 93, fol. 62-70. Cf. fol. 73.

« Mémoire » dicté par le secrétaire autrichien Penterriedter à son collègue français d'Hauteval [1], en réponse à une note du même genre remise le 29 novembre par lui-même. Le prince Eugène se vanta à sa Cour d'avoir fait parler, et surtout écrire, Villars le premier. A l'en croire, le vainqueur de Friedlingen était obsédé avant tout par la passion de signer à son tour un traité, après avoir gagné tant de batailles [2]. Peut-être conviendrait-il de n'en pas trop vouloir à un soldat tel que Villars de préférer les succès du diplomate à la carrière de la brutalité militaire, qui s'ouvrait encore si belle et si large devant lui, jusqu'à Vienne peut-être, avec ou sans la collaboration des Turcs. Il n'est pas arrivé souvent à un général heureux de mettre la préparation d'un traité au-dessus de la continuation de la guerre. Quoi qu'il en soit, Villars savait que, depuis le mois de mai, il ne restait plus que des questions secondaires à résoudre entre son maître et l'Empereur. Cédant à la fougue de son caractère, il allait maintenant droit au but. Reconnaître que son génie exubérant, mais très français, n'égalait point l'imperturbable et perfide ténacité du fils de Mme de Soissons n'est pas diminuer sa valeur morale.

Torcy, plus calme, par devoir professionnel et par tempérament, vit uniquement dans le « Mémoire » de Penterriedter une répétition de ceux que Sinzendorf avait donnés à Utrecht. Il n'admit pas du tout que le choix de la paix de Ryswick pour base des négociations entraînât *ipso facto* l'abandon de Landau et du Fort-Louis à la France. De plus, il n'était absolument rien dit dans cet écrit, ni de l'équivalent de Fribourg, ni des alliés du Roi [3]. Il le renvoya donc avec des notes abondantes à la marge [4]. Néanmoins, le 22 du même mois de décembre, Louis XIV, de plus en plus disposé

---

(1) Villars au Roi, 5 décembre 1713. — *Vienne*, t. 94, fol. 61-70.
(2) Arneth, t. 2, p. 320 et 322.
(3) Le Roi à Villars, 11 décembre 1713. — *Vienne*, t. 94, fol. 84-88.
(4) *Vienne*, t. 94, fol. 90-96.

à se contenter de peu pour en finir, renvoya à Villars son courrier avec une dépêche où éclatait sa bonne volonté. Après avoir rappelé tout ce qu'il avait fait en faveur de Max-Emmanuel, « son état et la situation où il se trouvera après la paix », disait-il, « m'ont vivement touché, mais je dois être encore plus sensible à l'état de mes sujets...... Après avoir mûrement délibéré sur une affaire aussi importante, je veux que vous signiez la paix aux conditions dont vous m'assurez que le prince Eugène conviendra, c'est-à-dire : que les deux Électeurs de Cologne et de Bavière seront généralement rétablis, en vertu du traité, dans tous leurs États, biens et dignités, comme ils les possédaient avant la guerre; que le traité de paix conclu à Ryswick sera rétabli; qu'ainsi je demeurerai en possession de Landau, et que les fortifications du Fort-Louis subsisteront (1) ».

Il semblait que la paix se trouvât au bout de ces lignes. « Les conditions du rétablissement total des deux Électeurs, de la paix de Ryswick en entier et Landau fortifié sont certaines », manda Villars le 29 décembre 1713, sous la réserve toutefois du consentement de quelques princes de l'Empire. Par malheur, Charles VI avait déjà qualifié d'outrageuses *(schimpflich)* les premières propositions de Villars (2). D'abord, il exigeait que Louis XIV garantît, au nom de Philippe V, la perpétuité des privilèges de la Catalogne et des Baléares, en même temps qu'il s'abstiendrait de toute réclamation, tant au profit de Mme des Ursins qu'en faveur des princes d'Italie, voire de deux ou trois personnages de marque plus ou moins ruinés par la guerre. Il prétendait aussi que l'Espagne lui rétrocédât sans retard Porto-Longone, la seule place maritime de la Toscane où elle eût réussi à maintenir son drapeau. Il refusait enfin d'accorder même Germersheim

---

(1) Le Roi à Villars, 22 décembre 1713. — *Vienne,* t. 94, fol. 147-148.

(2) Charles VI au prince Eugène, 17 décembre 1713. Cité par Arneth, t. 2, p. 324.

comme équivalent de Fribourg. Le prince Eugène toutefois, sur les nouvelles communiquées par Villars, voulut bien interrompre son rôle de matamore à froid et ne plus parler de départ imminent. Il ne laissa pas pourtant d'affirmer qu'il lui faudrait un certain temps, difficile à préciser, pour obtenir de nouveaux ordres (1). En définitive, il n'acheva pas l'année sans venir assurer le maréchal que sa Cour voulait la paix, et que, dans sa conviction personnelle, elle se ferait. Si même, provisoirement, « Sa Majesté », poursuivait-il, « voulait bien pardonner les fautes des Barcelonais », et retirer ses troupes de Catalogne, « la paix pourrait être signée » entre lui et Villars. Après quoi, le 1er mars, des commissaires s'assembleraient à Spire, ou ailleurs, pour régler à l'amiable tous les points qu'on n'était pas même en état de discuter (2).

Louis XIV n'adhéra point à ce programme équivoque. En premier lieu, manda-t-il le 22 janvier 1714, il ne se contenterait à aucun prix « d'un traité provisionnel ». Ce qu'il souhaitait, c'était d'en finir une fois pour toutes avec l'Empereur, quitte à terminer un peu plus tard avec l'Empire. Si le prince Eugène menaçait encore de quitter Rastadt, Villars lui laisserait « une entière liberté de faire ce qu'il jugerait le plus à propos, sans la moindre insistance pour le retenir » (3). Un long « Mémoire », daté du même jour (4), reprenait, pour les critiquer un à un, les 25 articles envoyés le 14 (5), et qui avaient paru à Sa Majesté hérissés de termes perfides ou ambigus. Elle ne pouvait tolérer que Charles VI, qui ne parlait nulle part de Philippe V, s'arrogeât le titre de « Majesté catholique », et inscrivît simplement le mot

---

(1) Villars au Roi, 29 décembre 1713. — *Vienne*, t. 94, fol. 182-187.

(2) Villars au Roi et à Torcy, 31 décembre 1713. — *Vienne*, t. 94, fol. 198-208, et 209-211.

(3) Le Roi à Villars, 22 janvier 1714. — *Vienne*, t. 96, fol. 117-119.

(4) *Vienne*, t. 96, fol. 121-138.

(5) *Vienne*, t. 96, fol. 89-116.

de France là où son souverain devait être nommé. Elle prétendait ensuite que la Cour de Vienne n'usurpât rien sur les droits légitimes des princes de l'Empire. Elle rejetait encore l'article 15, qui réglait prématurément, et avec un peu trop de désinvolture, les questions relatives à l'Italie espagnole. Tout en admettant enfin qu'on pût rendre connexes les deux affaires de la princesse des Ursins et des immunités catalanes, le Roi n'acceptait nullement les termes de la transaction proposée. Il consentait à y substituer une déclaration portant que, « moyennant le rétablissement des privilèges », Sa Majesté impériale « s'engageait à laisser former dans les Pays-Bas une souveraineté.... dont la princesse des Ursins serait mise en possession ». Au surplus, Louis XIV manifestait à diverses reprises le parti-pris de ne pas intervenir dans le règlement des litiges pendant entre l'Autriche et l'Espagne. Il se bornait à proposer un engagement réciproque de ne plus avoir recours à la voie des armes et d'entamer le plus tôt possible des conférences. Il signalait aussi l'article 23 comme « plein de venin sous de belles expressions », car il eût pu entraîner la nullité de certaines clauses convenues à Utrecht, notamment de la cession de la Sicile et des fragments de l'Italie septentrionale abandonnés dès 1703 au duc de Savoye. Un contre-projet en 38 articles [1], revu et corrigé d'après ces commentaires, suivit, le 25, et le résumé en fut présenté par Villars au prince Eugène avant la fin du mois.

Le généralissime impérial s'était montré on ne peut plus impatient de connaître ce contre-projet, et avait affiché avec ostentation sa mauvaise humeur des hésitations annoncées. Toutefois, afin de sauver les apparences, il avait daigné accorder encore à Villars un crédit de trois ou quatre jours, assurant « qu'il partirait le moment d'après [2] ». Lorsque

---

(1) *Vienne,* t. 96, fol. 142-160.

(2) Villars au Roi, 28 janvier 1714. — *Vienne,* t. 96, fol. 203.

les 38 articles furent parvenus à Rastadt, il réclama vingt-quatre heures pour réfléchir. Plusieurs conférences eurent lieu ensuite, en présence de M. de la Houssaye et de M. de Hundheim. Finalement, le prince déclara qu'en raison « de plusieurs changements contenus dans le projet envoyé en dernier lieu,... il ne pouvait absolument consentir à plusieurs articles, et qu'il partirait sans manquer lundi prochain (1) ». Il se décida en effet à frapper le grand coup dont il n'avait cessé de vouloir intimider son adversaire. Le 6 février, il quitta Rastadt pour la Souabe wurtembergeoise, tandis que Villars regagnait Strasbourg. Mais cette séparation, théâtrale à dessein, n'avait pas eu lieu sans qu'Eugène, en assurant d'ailleurs « qu'il avait passé ses ordres », n'eût remis un *ultimatum* (2), que M. de Contades devait porter au Roi. Après le retour de ce gentilhomme, on se retrouverait, s'il y avait lieu, à Rastadt. La fuite du prince savoisien ressemblait quelque peu à celle de Galathée.

Quatre jours plus tard, M. de Contades descendait de cheval à Versailles (3). Le Roi, pressentant mieux que personne quelles conséquences pourrait avoir du jour au lendemain la mort, toujours de plus en plus redoutée, de la reine Anne, accepta en définitive l'*ultimatum* de la Cour de Vienne, lequel, malgré de grands airs de suffisance impérieuse, lui donnait à peu près satisfaction complète, et laissait Landau à la France, avec ses trois districts. Si l'article de Mme des Ursins ne s'y trouvait plus, il en était de même, et le point avait plus de gravité, de la garantie exigée pour les Catalans. Le Roi se contenta de signaler quelques changements de rédaction comme tout à fait nécessaires, parce qu'ils auraient pu permettre aux Impériaux de mettre subrepticement la main sur Porto-Longone,

---

(1) Villars au Roi, 2 février 1714. — *Vienne*, t. 96, fol. 215 et 220-221.
(2) *Vienne*, t. 96, fol. 235-258.
(3) Dangeau, 10 février 1714, t. 15, p. 80.

en même temps que sur les territoires cédés jadis à Victor-Amédée. Ces changements opérés, rien ne s'opposerait plus à la signature [1]. Contades fit diligence jusqu'à Strasbourg, et, de là, jusqu'à Stuttgart, où il mettait pied à terre le 23. Il ne tarda guère à en ramener Eugène à Rastadt, où les conférences reprirent leur cours le 28 [2].

Nous nous tairons sur les scènes finales d'arrogance impérieuse jouées par le prince Eugène pour imposer à Villars. Si la fougue du maréchal pouvait devenir compromettante, il avait des ordres, et il lui suffit de les suivre pour ne signer le 6 mars que la paix qui avait convenu au Roi, et qui suffisait parfaitement à la France. Non-seulement nous conservions bien décidément Strasbourg, toute notre belle province d'Alsace, accrue de Landau, avec Queichheim, Nussdorf, Dammheim et leur ban, mais encore l'Empereur n'obtenait ni Porto-Longone, ni aucune promesse pour les Catalans. Il se dépouillait de plus, dans le traité au moins, de son titre de « Majesté catholique ». Il s'obligeait à laisser les princes d'Italie jouir paisiblement des États que chacun détenait. Il s'engageait enfin à rétablir intégralement les deux Électeurs bavarois dans tous leurs patrimoines et dignités antérieurs. Par compensation, il prendrait possession, tant en Italie qu'en Flandre, de ce que lui avaient attribué les traités du 11 avril de l'année précédente. Si, comme on l'a dit outre-Rhin, et hélas ! aussi en France, Villars avait été joué par le prince, il est fâcheux que la politique française n'ait pas été soumise bien souvent à des mécomptes de ce genre. Sans doute, la paix de Rastadt prouvait que la France était modérée autant que ferme, mais qu'aurait-elle pu demander de plus en fait de clauses raisonnables, et par conséquent durables ? Elle avait, en tout cas, parcouru singulièrement de chemin

---

(1) Le Roi à Villars, 15 février 1714. — *Vienne*, t. 96, fol. 268-272. V. les annotations sur les articles du prince Eugène, fol. 274-292.

(2) Villars au Roi, 2 et 6 mars 1714. — *Vienne*, t. 97, fol. 36-47 et 56-63.

depuis Malplaquet, et le vaincu de ce jour néfaste acheva de prendre sa revanche sur le prince Eugène, en faisant confirmer, le 7 septembre suivant, à Baden, en Argovie, par les représentants du saint-empire, les clauses du dernier traité (1).

Le rétablissement de la paix entre la France et l'Empereur devait avoir pour corollaire la remise par les Anglais et les Hollandais des provinces belges dont ils avaient le dépôt momentané (2). Visiblement, Heinsius et les siens auraient bien voulu transformer le régime actuel des Pays-Bas en servitude semi-occulte et définitive. Le ministre de France à La Haye, Castagnères de Châteauneuf, s'était plaint, à diverses reprises, des actes d'autorité et des infractions à la paix qui se commettaient sans cesse à l'instigation des États-Généraux dans la région placée sous séquestre. D'après des rumeurs persistantes, il avait été question de rendre les Pays-Bas à Max-Emmanuel (3), lequel aurait sans doute abandonné son Électorat à l'Autriche. Mais, après les traités de Rastadt et de Bade, il était impossible aux Hollandais de se perpétuer plus longtemps, à l'aide de leur ingénieuse « Conférence », dans le

---

(1) On voit, d'après cette analyse, que nous avons tiré des documents une impression toute différente de celle de M. de Courcy, qui a prêté à Villars un rôle presque ridicule. A supposer qu'un dommage nous ait été causé à Rastadt, Villars n'en aurait pas en tout cas la responsabilité, puisque la négociation entière, ou peu s'en faut, avait été cette fois conduite de Paris.

(2) Le meilleur guide que l'on pourra prendre pour les négociations qui vont suivre est sans contredit M. Gachard (V. p. 236-281). Le savant prédécesseur de M. Ch. Piot a eu sous les yeux l'ensemble des documents flamands, mais non pas le secret de ce qui s'est passé à Londres et à Vienne. — Cf. Lamberty, t. 8, p. 735-750 etc....

(3) « Les bruits qui se sont répandus, et qui se fortifient tous les jours, sur les apparences qu'il y aurait que l'archiduc serait porté à accommoder l'Électeur de Bavière dans les Pays-Bas, occupent sans cesse les principaux membres du gouvernement. » Chavigny à Torcy, 12 décembre 1713. — Cf. 8 et 22 décembre. — *Hollande*, t. 246, fol. 334, 319 et 380.

gouvernement du riche et laborieux pays qui allait devenir la Belgique.

Les diplomates chargés de régler cette transmission de souveraineté se réunirent à Anvers le 4 octobre 1714. L'Empereur n'avait désigné qu'un seul mandataire, le comte de Kœnigsegg. Les Hollandais, fidèles à leur habitude d'écraser leurs contradicteurs d'une supériorité numérique que rien ne justifiait, envoyèrent jusqu'à quatre représentants. Au premier choc, leurs prétentions parurent exorbitantes. Ils exigeaient d'abord la cession de tout ce qui n'avait pas été abandonné à la Prusse dans la Gueldre espagnole, plus Wessem et Venlo, sur la Meuse, les forts de Saint-Michel et Stevensweert, les seigneuries de Weert et Nederweert, le fort de Saint-Donaes, avec une extension de leurs limites vers l'ouest. En second lieu, il leur fallait le droit de garnison dans Namur, Tournai, Menin, Ypres, Furnes, la Knoque, Gand, Termonde, les forts Saint-Philippe, la Perle et Sainte-Marie sur l'Escaut, Lierre et Halen sur le Demer, c'est-à-dire une ceinture de places-fortes embrassant toute la périphérie des provinces belges. Outre le maintien du *statu quo* administratif, l'Empereur leur paierait par an, pour droits de garde, un million de florins, garantis par les Pays-Bas eux-mêmes. Finalement, les protestants y exerceraient leur culte en toute liberté, ce qui ne voulait pas dire qu'il en serait de même pour les catholiques dans les Provinces-Unies. L'intervention d'un plénipotentiaire anglais, lord Cadogan, dont l'arrivée à Anvers s'était trouvée un peu retardée par la mort de la reine Anne, ne disposa point les Hollandais à modérer leurs exigences, car ils se sentaient déjà forts de l'appui du roi Georges Ier. Charles VI en fut réduit à l'emploi des grands moyens, les seuls de nature à faire lâcher prise aux Hollandais. Dans le courant de janvier 1715, ses troupes les délogèrent du Luxembourg et du Limbourg, puis, six semaines environ plus tard, se répandirent jusqu'à Malines et Lierre, tout en occupant les principales places du Hainaut, Alost, Ninove, voire Louvain.

Cadogan n'entrevit plus d'autre remède que d'aller solliciter à Vienne un peu de patience et quelques concessions.

Le général britannique obtint en effet de l'Empereur pour les protégés de son souverain Venlo, Stevensweert, une extension de frontières vers la Flandre, plus une subvention annuelle de 400 mille écus avec le logement des troupes. Charles VI consentait même à ce que Termonde reçût une garnison mixte. Néanmoins, les États-Généraux ne trouvèrent pas suffisant ce prélèvement territorial et financier sur l'héritage des Habsbourg. Il germa alors en eux l'idée, tout au moins hardie, de réclamer à la Grande-Bretagne, comme intéressée à leur « barrière », la différence intégrale entre les subsides demandés et les subsides offerts. Lord Townshend eut mille peines à leur faire comprendre que c'était beaucoup pour eux d'être payés par l'Autriche, qui allait subir, après l'Espagne, une occupation humiliante, et qu'en tout cas Georges Ier n'avait aucune satisfaction particulière à tirer de cette usurpation. Sur les instances du Cabinet anglais, l'Empereur consentit toutefois à ajouter 100 mille écus de surcroît à ses offres, mais en s'y prenant de son mieux pour se dérober à l'hypothèque qu'on voulait prendre, afin d'en user en temps et lieu. Par contre, il se refusa de la manière la plus absolue à permettre que les pasteurs hollandais, sous prétexte de liberté de conscience, vinssent porter le trouble dans l'unité religieuse des provinces cédées. Il fit savoir que les choses resteraient à cet égard dans l'état où elles se trouvaient du vivant de Charles II. Vainement les intéressés firent-ils observer que, sous le précédent règne, les cultes non-catholiques avaient profité de simples tolérances, sans posséder de droits écrits, et qu'en tout cas il fallait réglementer le sort confessionnel des parties de la Flandre retrocédées par Louis XIV, puisque Charles II n'avait pas toujours régné sur elles. Mais le nouvel Empereur tenait, en dévot convaincu et en politique clairvoyant, à rester maître chez lui. Il ne consentait pas non plus, quoi qu'en

eût dit ou semblé dire Cadogan, à transférer aux Hollandais toute la portion de la Gueldre que la Prusse n'avait pas déjà absorbée. Il entendait, notamment, conserver Ruremonde. Le printemps entier se passa sans que la solution eût fait un progrès considérable.

La négociation se trouva alors transportée à Londres, où Kœnigsegg arriva vers la fin de juin 1715. Le ministère anglais, en dépit de son attitude, continua d'agir à Vienne en faveur des États-Généraux, dont l'obstination finit par triompher sur la plupart des points. A la vérité, ils n'arrachèrent pas à Charles VI le blanc-seing qu'ils ambitionnaient pour leurs agents soi-disant évangéliques. Mais ils obtinrent de lui, tant sur la lisière de la Flandre que dans « le haut quartier de Gueldre », à peu près tout ce que le Cabinet de Saint-James avait en dernier lieu exigé. Cette condescendance ne suffit pas encore aux Hollandais, et, lorsque les conférences furent reprises à Anvers, dans les premiers jours de septembre, ils accablèrent d'objections les avances de Kœnigsegg. L'Empereur cette fois se fâcha. Il leur fit signifier, le 13, qu'il n'accorderait rien de plus, et que, si, dans six semaines au plus tard, le traité n'était pas signé, il se tiendrait pour dégagé de toutes ses offres antérieures, et ferait valoir, sans plus attendre, ses droits légitimes, de la façon qui lui conviendrait. Ce langage fut compris à La Haye. Leurs Hautes Puissances, il est vrai, gaspillèrent à Londres le délai fixé, soit en tergiversations, soit en doléances oiseuses. Elles n'en signèrent pas moins, le 15 novembre 1715, à Anvers, le plus célèbre et le plus durable des traités dits de « la barrière ».

Il contenait 29 articles, dans le détail desquels nous n'entrerons pas ici, n'ayant qu'à indiquer la part prélevée par les États-Généraux dans le dépeçage général de la monarchie espagnole. Sur la rive gauche de l'Escaut inférieur, ils s'attribuaient tout ce qui s'étendait au nord d'une ligne partant à peu près de Heyst jusqu'aux environs du fort de la Perle, c'est-à-dire, en somme, la frontière actuelle

entre la Hollande et la Belgique, et, sur la Meuse, Venlo avec sa banlieue, les forts Saint-Michel et Stevensweert, avec « l'ammanie » de Montfort, moins deux ou trois de ses villages. Ils exerceraient, en outre, en temps de paix ou de guerre, le droit de garnison mixte dans Termonde, et de garnison exclusive dans Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et la Knocke, avec le pouvoir de lâcher les écluses. En récompense des services qu'elle attendait de cette occupation, l'Autriche paierait, chaque année, à ses défenseurs obligeants, 500 mille écus, soit 1200 mille florins de sa monnaie. Elle aurait, de plus, grand soin d'acquitter pieusement toutes les dettes de l'ancien gouvernement espagnol. L'avant-dernier article promettait la garantie de la Grande-Bretagne.

Les hommes d'État de La Haye avaient encore à déterminer avec la Prusse les limites et les conditions du voisinage qu'ils s'étaient créé dans la Gueldre aux dépens du territoire espagnol. Déjà, en mai 1715, un envoyé de Frédéric-Guillaume, M. de Borkenfeld, s'était présenté à Anvers pour y prendre part aux conférences. Mais on avait sagement jugé que sa collaboration ne servirait qu'à tout compliquer, et il avait été éconduit (1). Toutefois, les Hollandais, si parcimonieux qu'ils fussent de renonciations, ne devaient pas s'en tirer à meilleur compte qu'à Wesel avec une dynastie de tout temps empressée à placer au plus vite sous la sainte égide du droit écrit les menus profits de son astuce et de sa force. A peine le traité austro-batave avait-il été signé que Borkenfeld, en novembre, remit aux plénipotentiaires une liste des préjudices causés à son maître par cet acte. Le 9 janvier 1716, ce fut une protestation que l'agent prussien à La Haye, Meinartshagen, déposa entre leurs mains (2). Tant bien que mal, on finit par transiger vers la fin de novembre 1716 (3). On savait dorénavant à qui

---

(1) Gachard, p. 281-283.
(2) Lamberty, t. 9, p. 431-436.
(3) Dumont, t. 8, p. 481. — Cf. Lamberty, t. 9, p. 439-441.

revenaient au juste, de l'Empereur, des Hollandais, du roi de Prusse, voire de l'Électeur palatin, qui s'était loti dans le Limbourg, les diverses fractions des anciens Pays-Bas espagnols.

Avant que ces arrangements entre co-partageants eussent été conclus, un autre traité avait rapproché Philippe V et le roi Jean V de Portugal. Pendant quelque temps, ce dernier souverain avait caressé l'espoir de se faire payer par l'Espagne, moyennant la cession des deux villes d'Albuquerque et de Puebla, la médiation impartiale qu'il voulait bien offrir à Louis XIV et à Charles VI (1), son beau-frère. L'espoir de prélever quelque utile territoire en Espagne était indéracinable à la Cour de Lisbonne. En octobre 1713, alors qu'on négociait avec elle à Utrecht, elle s'était mis en tête d'obtenir « pour otage » l'une des trois places de Vigo, Badajoz ou Ciudad-Rodrigo (2). Cette fois encore, son projet de démembrement fut vigoureusement repoussé, et le chevalier Rossi, qui fréquentait beaucoup Tarouca, « lui fit entendre en deux mots que le Roi se trouvait en telle situation qu'il n'avait pas besoin d'acheter la paix aux dépens du roi d'Espagne (3) ». Ce point bien éclairci, il ne restait guère entre les deux rois de la péninsule ibérique qu'une prétention contraire, relative à la colonie de Saint-Sacrement, sur le fleuve de la Plata, chef-lieu aujourd'hui de l'Uruguay. Louis XIV, pour en finir, offrit de déférer le litige à la reine Anne. « A l'égard des autres articles dont on n'est pas encore convenu », ajoutait-il, « ils ne sont pas de nature à arrêter la conclusion de la paix avec cette Couronne (4) ». Le gouvernement anglais, le mois suivant, proposa en effet un traité (5), qui

(1) De Courcy, t. 2, p. 9.

(2) Rossi à Torcy, 3 octobre 1713. — *Hollande,* t. 238, fol. 20.

(3) Rossi à Torcy, 4 septembre 1713. — *Hollande,* t. 246, fol. 4.

(4) Philippe V au Roi, 17 septembre 1713. — *Espagne,* t. 226, fol. 127. — Cf. le Roi à Philippe V, 2 octobre 1713, fol. 145.

(5) Le Roi à Brancas, 2 octobre 1713. — *Espagne,* t. 226, fol. 142.

fut soumis aux réflexions des plénipotentiaires de l'une et l'autre puissance à Utrecht. Les mandataires de Philippe V cherchèrent à y insinuer que leur maître serait libre d'offrir un équivalent pour la colonie litigieuse [1]. L'idée toutefois ne prévalut pas, et le traité définitif du 6 février 1715, — il avait, on le voit, subi bien des lenteurs, — entre l'Espagne et le Portugal, attribua Saint-Sacrement à cette dernière puissance. Du reste, on se restituait de part et d'autre tout ce qu'on s'était enlevé. C'est ainsi que Philippe V gardait Albuquerque et Puebla, tandis que Jean recouvrait le château de Noudar et l'île de Vendoejo (?). Le pacte hispano-portugais du 13 février 1668 était expressément renouvelé. Le 3 mai 1715, la Grande-Bretagne accorda sa sanction.

De l'épouvantable mêlée qui avait duré en Europe depuis le commencement du siècle, il ne subsistait plus désormais, au sud-ouest, qu'une lutte sourde, mais en somme permanente, entre l'Espagne et l'Autriche, entre l'héritier triomphant et l'héritier dépossédé. Bien que l'ex-Charles III roi d'Espagne fût devenu inopinément l'Empereur Charles VI, il avait peine à se contenter de sa nouvelle destinée. D'autre part, Philippe V se résignait, non moins difficilement, à voir la monarchie de son prédécesseur dépouillée au profit d'un prince allemand d'une si notable partie de ses annexes. Aussi fallut-il encore une dizaine d'années de disputes, et surtout pas mal de sang versé, pour que la transaction prévue et inévitable s'effectuât.

En réalité, malgré l'évacuation convenue de la Catalogne, les hostilités avaient repris de plus belle dans cette province après le départ officiel des Impériaux. A vrai dire, l'explosion belliqueuse était mise sur le compte des Catalans eux-mêmes, déçus dans l'espoir de rompre leurs attaches avec la Castille, grâce à la protection autrichienne. Mais, en fait, c'étaient bien les Habsbourg qui avaient provoqué ce mouvement séparatiste. Au moment où les traités d'Utrecht

---

(1) Rossi à Châteauneuf, 4 déc. 1713. — *Hollande*, t. 246, fol. 300 et 303.

commençaient à prendre consistance, le 16 janvier 1713, « la ville et principauté de Barcelone » avait envoyé à Vienne un ambassadeur, le marquis de Montenègre. La réponse que l'Empereur fit aux Catalans, le 17 février, ne témoignait que de son impossibilité de continuer la guerre chez eux et pour eux, en raison de l'abandon des Anglais et des Hollandais (1). Il envoya, au surplus, Montenègre retrouver à Utrecht ses plénipotentiaires. Un peu plus tard, un certain Dalmazes vint se joindre à Montenègre, et ses lettres, disait un des officiers du roi, M. de la Neuville, ne cessaient de faire espérer aux patriotes barcelonais « qu'ils seraient conservés dans leurs privilèges, s'ils se soutenaient jusqu'à la conclusion de la paix (2) ». Vers la fin de juin, une *Junta de Brazos generales* avait été convoquée, et on annonçait la mise sur pied de 40 mille hommes (3). Aussi l'indignation fut-elle grande à Barcelone, lorsqu'en juillet on apprit que, décidément, Stahremberg s'embarquait avec la reine-impératrice. Quelques-uns des plus exaspérés clouèrent trois pieds de poule à la porte du commandant en chef impérial, et jetèrent à profusion devant sa maison des plumes symboliques du même volatile (4). Peut-être afin d'éviter quelque massacre général, Stahremberg montra plus que de la condescendance envers les anciens protégés qu'il abandonnait. Le fort de Montjuich, qui domine la ville et la rade, fut livré par lui aux bourgeois. Dans la place de Cardone, clé de toute la plaine de Vich, il fit entrer « quelques compagnies du régiment de la députation (5) ». A Ostalrich, où il avait d'abord installé une

(1) On trouvera cette réponse au *Dépôt de la Guerre*, t. 2466, p. 15. V. la pièce 14.

(2) De la Neuville à Voysin, 21 juillet 1713. — *Dépôt de la Guerre*, t. 2466, p. 84.

(3) La Neuville, 26 juin 1713. — *Dépôt de la Guerre*, t. 2466, p. 31.

(4) De Fiennes, Perelada, 28 février 1713. — *Dépôt de la Guerre*, t. 2466, p. 13.

(5) Brancas, 14 juillet 1713. — *Dépôt de la Guerre*, t. 2466, p. 67.

garnison italienne, il envoya 300 Allemands. En outre, il délivra nombre de patentes à ses officiers [1] pour diriger les soldats licenciés que les autorités de Barcelone embauchèrent immédiatement [2]. L'Autriche aurait même offert au Sultan la suzeraineté de la Catalogne [3]. Les généraux français ne cessèrent de signaler à Louis XIV cette connivence manifeste. Au surplus, Villaroel, qui exerça bientôt le commandement suprême sur les rebelles, n'hésita pas à écrire au marquis de Brancas qu'il continuait la guerre « pour Son Altesse impériale, son roi [4] ». Les Hollandais eux-mêmes, n'ayant pas encore signé leur paix, soutenaient la partie tout comme les soldats et les officiers de Charles VI. Non-seulement ils demeuraient maîtres de la mer et empêchaient la marine espagnole de bloquer Barcelone, mais, de plus, ils ravitaillaient les assiégés avec leurs marchandises [5].

L'insurrection de la Catalogne s'éteignit parce que Louis XIV vint en aide au duc de Pepoli, commandant en chef des forces de Philippe V. L'Autriche dut renoncer à conserver une porte de derrière pour opérer sa rentrée en Espagne. Mais ce n'était pas assez pour la monarchie espagnole que d'avoir ravi cette espérance aux Habsbourg. Elle leur avait repris, avec Barcelone, les îles Baléares, moins celle qu'on s'était trouvé dans la dure nécessité de céder aux Anglais. Il lui manquait toujours, en revanche, outre Naples et la Sicile, la Sardaigne, que l'Empereur était hors d'état de protéger. A Madrid, on convoitait aussi certaines parties de l'Italie, qui ne relevaient pas de Charles II, mais que le second mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, en 1714, avait désignées à son ambition. D'une part, les

---

(1) Brancas, 28 juillet 1713. — *Dépôt de la Guerre,* t. 2466, p. 103.
(2) La Neuville, 12 juillet 1713. — *Dépôt de la Guerre,* t. 2466, p. 53.
(3) Philippe V au Roi, 25 décembre 1713. — *Espagne,* t. 226, fol. 358.
(4) La Neuville, 28 juillet 1713. — *Dépôt de la Guerre,* t. 2466, p. 104.
(5) Fiennes, 19 décembre 1713. — *Dépôt de la Guerre,* t. 2467, p. 130.

deux duchés de Parme et de Plaisance, patrimoine des Farnèse, étaient près d'échoir à des collatéraux. De même, le grand-duché de Toscane allait rester, après les Médicis, sans héritier mâle, et les Farnèse y élevaient des prétentions. C'étaient là plus de causes de discorde qu'il n'en était besoin pour alimenter l'animosité entre l'Autriche et l'Espagne.

Aussi la médiation que Louis XIV se proposait de tenter par l'entremise de son ambassadeur, le comte du Luc (1), ne réussit-elle en aucune façon. Les efforts successifs du saint-père, du Régent et du roi Georges dans le même sens n'obtinrent pas un meilleur résultat (2). Aussitôt que l'Espagne, où, décidément, don Quichotte n'était pas tout à fait mort, eut trouvé dans un Italien, l'abbé Alberoni, un ministre assez habile et assez aventureux à la fois pour tenter de lui faire reprendre pied dans la presqu'île-sœur, la lutte contre l'Autriche recommença. Au fond, les Espagnols, qui n'étaient plus précisément les Espagnols, les Italiens étant devenus chez eux plus puissants qu'eux-mêmes, comptaient bien être soutenus contre Charles VI par la France, grâce à l'appât jugé irrésistible des Pays-Bas (3). Alberoni n'attendait, pour lancer son maître à pleines voiles dans la politique italienne, que le moment où il aurait mis la main sur le chapeau de cardinal, objet de toutes ses convoitises. Il venait à peine de l'obtenir que l'Empereur eut la maladresse de fournir à l'Espagne un *casus belli* excellent, en faisant arrêter à Milan la personne sacrée de son Inquisiteur Général, don Josè Molines. Au mois d'août 1717, alors que le meilleur des forces impériales combattait les Turcs sur le Danube, un petit

---

(1) V. la magistrale Instruction pour le comte du Luc, 3 janvier 1715. — *Vienne*, t. 100, fol. 213-254.

(2) De Courcy, t. 2, p. 487.

(3) V. A. Baudrillart, t. 2, p. 283-305.

corps d'armée, commandé par le duc de Leide, débarquait dans l'île de Sardaigne, et s'en rendait maître en quelques jours. Onze mois après, la Sicile était encore enlevée de la même façon, presque à l'abordage.

Mais la diplomatie européenne n'avait pas chômé depuis la mort de Louis XIV. Celle du duc de Berry, survenue auparavant, le 14 mai 1715, sans qu'il eût laissé de fils, avait achevé de mettre Philippe V à deux doigts du trône de son glorieux aïeul. Il importait de l'attacher plus fortement que jamais à celui qu'il occupait en Espagne, pour peu qu'on voulût retirer à l'Empereur toute envie de le convoiter. Autrement, c'en était fait de l'œuvre d'Utrecht et de la paix. Quant à lui, le Régent avait intérêt, si son malingre pupille venait à disparaître aussi de ce monde, à ce que son cousin restât à Madrid, tandis qu'à Vienne on comptait bien tout mettre en œuvre pour décider Philippe V à repasser les monts. Il s'était, par conséquent, opéré entre le gouvernement français et la Grande-Bretagne un rapprochement frisant l'intimité, en vue de réconcilier au plus tôt l'Autriche et l'Espagne. Le fruit en avait été un accord, signé le 10 octobre 1716 entre le futur cardinal Dubois et le roi Georges, et qui, après l'accession de la Hollande le 4 janvier 1717, constitua ce qu'on appela à cette époque « la triple alliance ». Une année tout entière fut employée à prêcher la sagesse aussi bien à Vienne qu'à Madrid, mais sans succès. Charles VI annexait déjà en imagination le Mexique et le Pérou, tandis que Philippe V prêtait l'oreille à des projets de démembrement qui touchaient son pays natal. La conquête de la Sardaigne par les Espagnols ne guérit pas même l'Empereur de ses rêves les plus puérils. Outre la restitution de l'île perdue, il exigeait Majorque à titre de dommages et intérêts, disons mieux, à titre d'amende. Il fallut que Victor-Amédée fût à son tour chassé de Sicile pour qu'il se décidât à ouvrir les yeux. Le 2 août suivant, il signa à Londres le traité dit « de la quadruple alliance ». Les deux grandes îles de la Méditerranée reprises

par l'Espagne devaient être restituées par elle, mais échangées aussi entre leurs anciens possesseurs, c'est-à-dire que le duc de Savoye aurait la Sardaigne, et l'Empereur, la Sicile. Par compensation, le fils aîné d'Elisabeth Farnèse, don Carlos, recevrait le double héritage des Farnèse et des Médicis. Philippe V, ou du moins ses successeurs, récupéraient donc une partie de l'Italie. Mais, de part et d'autre, les souverains d'Espagne et d'Autriche renonçaient définitivement à tout ce qu'ils n'avaient pas réussi à conserver. Trois mois étaient accordés à la Cour de Madrid pour accepter ce programme, punition bien douce du zèle exubérant et provocateur de son premier ministre.

L'Empereur s'exécuta d'assez bonne grâce et fit ce qui lui restait encore à faire. Le 16 septembre 1716, il renonça solennellement à la monarchie espagnole, aussi bien en Europe qu'en Amérique. Victor-Amédée, de son côté, accéda le 8 novembre à la nouvelle répartition de la succession, telle qu'elle venait d'être concertée tant à Londres qu'à Paris, et il se résigna au dur échange de la Sicile contre la Sardaigne. Mais il n'en fut pas de même de Philippe V. Quoique sa flotte eût été détruite par l'amiral Byng à la hauteur de Syracuse, il se retrancha, avec plus d'aveuglement encore que d'héroïsme, dans la confiance de sa force, refusant quand même de souscrire. Il comptait évidemment sur des troubles en France et sur l'ambition du duc du Maine pour relever sa fortune. Par bonheur, le Régent fut averti à temps, et l'ambassadeur espagnol Cellamare, qui spéculait sur un soulèvement en Bretagne, put être jeté en prison avant que la conspiration n'eût éclaté. Bientôt, spectacle étrange, on vit une armée française, commandée par le vainqueur d'Almanza, et secondée par une flotte anglaise, passer les Pyrénées pour amener à résipiscence le monarque que la France avait tant contribué à maintenir sur son trône chancelant. Enfin, le 26 janvier 1720, Philippe V se rallia, bien involontairement, à la quadruple alliance qui impliquait, par voie indirecte, sa réconciliation avec son ancien compétiteur Charles VI.

Il était naturel qu'une solution obtenue par l'intervention armée de puissances étrangères restât longtemps précaire. Les deux souverains d'Espagne et d'Autriche n'avaient abjuré que du bout des lèvres leurs prétentions contradictoires. Un Congrès s'assembla à Cambrai pour résoudre les litiges aussi nombreux que délicats qui n'avaient pu être réglés en 1718. Une bonne partie de ces litiges concernaient l'Italie, sur laquelle les Impériaux s'évertuaient toujours à faire valoir des droits en désuétude. Ils soutenaient notamment « qu'ayant été stipulé dans la quadruple alliance que l'infant don Carlos tiendrait les États de Toscane et de Parme comme fiefs de l'Empire, ils en avaient conclu que ces États étaient reconnus dès à présent incontestablement fiefs de l'Empire (1) ». Ils en prétendaient autant sur Sienne, quoiqu'un diplomate espagnol « leur représentât que cette démarche de la part de l'Empereur fût un attentat fait au préjudice des droits du roi son maître, qui pouvait seul conférer l'investiture de l'État de Sienne, dont il avait incontestablement le domaine direct (2) ». Philippe V, d'autre part, exigeait que Charles VI, non-seulement lui rendît la grande maîtrise de la Toison d'Or, mais encore abandonnât Mantoue, La Mirandole et le Montferrat (3). Bref, le Congrès de Cambrai menaçait de s'éterniser, quand une maladie aiguë de Louis XV en janvier 1725 vint brusquer les choses. Le cardinal Dubois avait fait décider en principe le mariage de son jeune maître avec une fille de Philippe V. Or, la petite infante n'avait que six ans. Il faudrait donc encore attendre bien longtemps pour qu'elle pût faire espérer des héritiers directs au trône de France. Mieux valait pour Louis XV, qui pouvait disparaître à bref délai, une épouse un peu moins éloignée de l'âge nubile. L'infante,

---

(1) Relation de Saint-Saphorin et de du Bourg, 15 octobre 1724. — *Vienne*, t. 145, fol. 253.

(2) Lettre à du Bourg, 21 février 1724. — *Vienne*, t. 145, fol. 24.

(3) De Courcy, t. 2, p. 497.

le 5 avril suivant, fut en conséquence renvoyée à ses parents, comblée de cadeaux, et sans doute aussi de jouets.

Le courroux du roi et de la reine d'Espagne fit alors ce que la sagesse politique n'avait pu obtenir d'eux. Pour se venger de la France, ils se décidèrent à se jeter enfin dans les bras de l'Autriche. Au reste, on raconta que, dès le commencement de mars, un émissaire espagnol, le baron de Ripperda, avait eu à Vienne des entretiens mystérieux avec Sinzendorf [1]. On ne sait en vérité, écrivait le secrétaire d'État, Morville, à Marcillac, « lequel des deux rois serait le mieux fondé à se plaindre de l'autre, puisque nous savons que Madrid traite avec Vienne, depuis quatre mois, à l'insu des médiateurs et que le roi d'Espagne faisait sa paix sourdement avec l'Empereur [2] ». Quelle que soit la justesse de ces allégations, le fait est que, le 30 avril 1725 [3], douze ans après la paix d'Utrecht, un traité signé à Vienne consacra directement, avec toute la solennité requise et le plus de franchise possible, les stipulations de la quadruple alliance en ce qui concernait l'Espagne et l'Autriche, par suite la reconnaissance réciproque des deux souverains si longtemps rivaux [4]. Grâce à cet acte, la liquidation de la succession espagnole était enfin parachevée.

---

(1) Lettre de Livry, 12 mars 1725. — *Espagne*, t. 343, fol. 90.

(2) Morville à Marcillac, 22 mai 1725. — *Espagne*, t. 343, fol. 156.

(3) C'est à tort que M. de Courcy (t. 2, p. 498), dit 1726.

(4) Un projet, daté de mars 1725, a été conservé dans *Espagne*, t. 343, fol. 137-138.

CONCLUSION.

Il nous reste maintenant, pour avoir achevé notre série d'études sur la succession d'Espagne, non pas précisément à apprécier la politique des principales puissances qui y ont joué un rôle, mais à marquer les conséquences essentielles de cette politique. Par les résultats on en pourra juger le mérite. Nous ne nous plaçons, bien entendu, qu'au point de vue purement humain, et non au point de vue moral, ce qui pourrait nous conduire un peu loin.

Ab Jove principium. La puissance la plus considérable, nominalement, qui se trouvait engagée dans la lutte, et qui s'y était jetée tout entière, l'Autriche, en fut, au bout du compte, la principale victime. Non-seulement elle n'hérita pas du sceptre de Charles II, fût-ce pour un des cadets de sa maison, mais elle perdit singulièrement de son prestige dans l'Empire, qui lui-même ne recouvra pas les territoires perdus. Léopold et la Diète de Ratisbonne avaient cru voir dans la succession d'Espagne une magnifique occasion pour rentrer en possession de l'Alsace, en dépit des renonciations successives consenties de 1648 à 1697. Nos nouvelles annexes au-delà des Vosges nous restèrent bel et bien acquises, et nous obtînmes à Utrecht un désistement irrévocable de plus. La popularité des Habsbourg de Vienne ne pouvait pas ne point souffrir, du Rhin au Danube, de la stérilité si complète d'efforts si opiniâtres. Le successeur de Charles VI fut bel et bien un prince bavarois, et, sans la virilité de Marie-Thérèse, soutenue par la fidélité

inattendue des Magyars, la Couronne impériale restait à un Wittelsbach. Aussi, au début du siècle suivant, pour plus de sûreté, les descendants de Léopold s'empressèrent-ils de n'être plus qu'Empereurs « héréditaires » d'Autriche. C'était de leur part un premier pas, fait sans s'en apercevoir, pour sortir de l'Allemagne, et un blanc-seing pour la dissolution du saint-empire. La diminution de la prépondérance dynastique des Habsbourg était d'autant plus fâcheuse pour eux qu'afin de faire meilleure figure dans la mêlée politique ils s'étaient crus obligés de tolérer plus d'un empiètement contraire aux traditions, dommageable par conséquent au chef suprême qui les personnifiait. Ils s'étaient préparé, entre autres, la plus dangereuse des rivalités, en plaçant une Couronne de roi sur la tête d'un simple Électeur. Ce monarque surnuméraire avait beau n'être roi « qu'en Prusse », et non pas de Prusse. La distinction était subtile, et le vrai *deutscher Kœnig* comptait désormais dans l'Empire un égal qu'il s'était créé de ses propres mains. Avant qu'un demi-siècle se fût écoulé, il avait perdu la Silésie. L'un des grands-officiers de l'Empereur s'était trouvé assez fort pour battre l'Empereur à plate couture. Quelle distance parcourue depuis l'époque où, dans l'héritage de Charles II, il fallait aux Habsbourg viennois tout au moins l'Espagne et l'Italie espagnole!

Ce ne fut pas là l'unique préjudice causé à leurs intérêts les plus respectables par leur manque d'intelligence et leur excès d'ambition. Le règne de Léopold, à la fin du XVIIe siècle, avait été réellement glorieux, aux dépens des Turcs, et on aurait assez mauvaise grâce à lui marchander l'épithète de « Grand », que le P. Wagner et consorts ont cru pouvoir lui décerner. Il est certain que, tout en jouant son rôle de « Majesté apostolique », il avait singulièrement agrandi ses États patrimoniaux, ayant réussi à fixer sa puissance dans la Hongrie et la Transylvanie, et à pousser fort loin la fortune de l'Autriche sur le bas Danube. Malheureusement, toujours afin de mieux réussir

dans le duel gigantesque et vengeur qu'elle s'épuisait à soutenir contre Louis XIV, l'Autriche s'était arrêtée prématurément dans sa voie glorieuse. En signant la paix de Carlowitz, et, en 1718, celle de Passarowitz, elle renonçait pour deux siècles à effacer de la carte de notre continent l'espèce d'affront que Mahomet II lui avait fait subir en 1452. Elle n'avait pas profité de l'élan vigoureux imprimé à sa croisade, et laissait la Bosnie ainsi que l'Herzégovine aux mains des infidèles. C'était visiblement se dérober à sa destinée. La véritable politique de la maison d'Autriche est d'obéir à son vieil « entraînement vers l'est », et de chercher à devenir cet Empire germanique d'Orient dont son nom contient implicitement l'augure. Cette politique, longtemps traditionnelle, après bien des déboires, elle y revient aujourd'hui, par la force des circonstances et sous l'impulsion du clergé catholique. Elle y trouvera sans doute dans un avenir prochain de magnifiques dédommagements à ses malheurs récents, Salonique, à défaut de Constantinople, et la domination maritime depuis la mer Égée jusqu'au sommet de l'Adriatique.

Par surcroît, Léopold, là encore, n'avait pas prévu une redoutable et ardente concurrence, dont le dénouement incertain constitue l'énigme fatale du temps présent. Pendant qu'il guerroyait avec toute l'énergie dont il était capable pour installer son second fils sur le trône de Madrid et replanter le drapeau jaune, rouge et noir sur la cîme des Vosges, il avait laissé le champ libre à un homme de génie que sa naissance avait mis à la tête d'un grand peuple, et d'un peuple qui, lui-même, ne se sentait pas plus de limites derrière que devant lui, soit en Asie, soit en Europe. La race germanique, à la fin du XVIIe siècle, avait été heureuse aux dépens des Slaves. Un de ses Électeurs avait réussi, pour la première fois, à accaparer le trône de Pologne, pendant qu'un autre s'étendait depuis Elbing jusqu'à Kœnigsberg, préludant déjà au démembrement de la République. La guerre de 1701 à 1713 coupa court à ces beaux

débuts. Auguste, il est vrai, ne se vit détrôné que momentanément. Mais ce ne fut plus la Pologne, incohérente et affaiblie, qui dorénavant représenta en Europe le groupe des nations slaves, ce fut la Russie, sortie de la Moscovie comme le papillon de la chrysalide, touchant désormais à la Baltique en même temps qu'à la mer Noire, et maîtresse depuis peu de la Sibérie tout entière, c'est-à-dire de l'Asie septentrionale jusqu'au Kamtschatka. Pierre le Grand avait simultanément profité de ce que les Autrichiens lui tournaient le dos pour expulser définitivement les Suédois des rives de la Baltique, revendiquées par l'Allemagne, et qu'il confisqua. Les reprendre était difficile, depuis qu'à l'anarchie polonaise, qui rendait la race slave impuissante en Europe, se trouvait substituée une forte organisation monarchique et religieuse, capable de décupler la force de cette race. La route directe de Constantinople ne s'ouvrait plus à la témérité des armées parties de Vienne. La jeune Russie aussi prétendait sa part des dépouilles de l'ex-Empire d'Orient. En 1739, les victoires de Münich lui donnèrent un instant la Moldavie. De 1767 à 1770, non-seulement les drapeaux « moscovites » flottèrent à Cracovie, mais encore des agents de Catherine II vinrent, sous les yeux des ministres de Marie-Thérèse, fomenter l'insurrection en Grèce, dans l'île de Crète, jusque dans le Montenegro. Décidément, c'était bien la Russie qui attirait à elle les éléments chrétiens de l'Empire ottoman, et exerçait le protectorat que Léopold aurait pu saisir, avec plus de prévoyance et de clarté dans les idées.

L'Autriche, il est vrai, avait reçu un dédommagement, fort brillant en apparence, l'Italie espagnole, la Sicile comprise [1], et, grâce à l'influence dont elle disposait ailleurs, elle ne tarda pas à vouloir devenir omnipotente dans la

---

(1) M. le duc de Broglie n'a-t-il pas un peu imité Voltaire, — sans le vouloir, — en écrivant que, « dès l'avènement de Charles VI », l'Espagne avait « entraîné avec elle..., avec Naples et la Sicile, tout le midi de la péninsule italienne »? V. *Frédéric II et Marie-Thérèse,* t. 1, p. 17. Cf. p. 154.

péninsule, à regarder l'Adriatique comme un lac intérieur. Les Habsbourg, durant le XVIIIe siècle, régnèrent sur un Empire à deux corps, l'un, italien, l'autre, danubien. L'expérience ne devait pas tarder à lui apprendre ce que ce dualisme avait d'artificiel et de vicieux. L'Autriche, en méconnaissant la vieille définition qu'on en a donnée et qui semble fort juste : une dynastie, une religion, une vallée, en orientant sa politique vers le sud, au lieu de la fixer immuablement à l'est, sortait tout à fait de sa sphère naturelle d'action et compliquait encore la bigarrure de ses États par de nouvelles provinces aussi disparates, au point de vue ethnologique, qu'éloignées de son centre, géographiquement parlant. Elle s'agrandissait, mais pour s'affaiblir. Le Milanais lui-même n'avait plus de valeur sérieuse pour elle depuis qu'il avait cessé d'être son point de jonction avec l'Espagne. La différence profonde des langues et des caractères ne pouvait qu'engendrer, d'un côté, des haines, et, de l'autre, des rigueurs. Aussi, les pires ennemis des Habsbourg, et les plus intelligents, tels que Frédéric II, spécialement en 1770, les poussèrent-ils à faire main basse sur tout ce qui leur manquait encore en Italie. C'était la perfidie la plus propre à les rendre impuissants en Allemagne. Joseph II n'en poursuivit pas moins la réalisation de ce qu'on pourrait appeler le rêve italien de ses ancêtres. Maître de Naples et de Parme par deux de ses sœurs, de Modène et de Toscane par deux de ses frères, il méditait encore vers 1782 le démembrement de Venise. Ajoutons qu'en contribuant à la grandeur de la maison de Savoye, pendant la guerre de la succession d'Espagne, les Habsbourg avaient renouvelé la faute déjà commise en Allemagne au profit de la maison de Brandebourg. Ils avaient donné une seconde couronne de roi à une petite dynastie, qui peu à peu sut attirer les sympathies et grouper les espérances nationales. Il leur en a coûté cher en 1859, plus encore en 1866.

Il nous est difficile de ne pas dire un mot, chemin faisant, de cette Italie elle-même, le véritable bouc émissaire, le

patito livré par l'Europe à l'Autriche afin de la décider à déposer les armes. La mort de Charles II produisit pour les Italiens des conséquences dont il convient de marquer ici à la fois le bon et le mauvais côté. A franchement parler, il n'y eut pas beaucoup plus d'unité italienne qu'auparavant, c'est-à-dire pas beaucoup plus d'Italie qu'il n'y en avait eu jusque-là. Cependant les déchirements intérieurs y devinrent peut-être moins violents. Au XVIIe siècle, l'influence impériale cherchait, au moyen de la force, à s'y rendre prépondérante. Au XVIIIe, elle y prit facilement et définitivement le dessus, grâce surtout à une demi-douzaine de princes, dont une main plus ou moins adroite dirigeait de Vienne les volontés au moyen de fils assez grossiers, et qui ressemblaient quelque peu aux marionnettes de la *commedia dell' arte.* Le grand bénéfice pour les Italiens fut de n'avoir plus qu'un maître au lieu de deux, et même de trois, car jadis la France s'en mêlait aussi. Dès lors, ils se mirent à haïr franchement ce maître unique, et le *Abasso i Tedeschi* commença à gronder dans leur cœur. Ce fut ainsi que s'éveilla peu à peu la conscience nationale, face à face avec une tyrannie bien déterminée, et plus antipathique que toute autre par la différence des races. La léthargie politique où les derniers Empereurs d'Allemagne tinrent les Italiens assoupis ne fut pas du reste sans une compensation intellectuelle, ou du moins artistique, fort appréciable pour les esprits bien nés. Pendant le siècle de sybaritisme délicat qui naquit au-delà des Alpes au bruit des ariettes de Campra et de Corelli, les Muses veillèrent sur la prison où sommeillait la fierté romaine, captive à son tour dans les délices de Capoue. Musiciens, peintres, sculpteurs, graveurs s'évertuèrent à rendre leur patrie plus poétique et plus séduisante que jamais à tous les amis du beau, sinon du grand, qui venaient y chercher, sous un ciel clément et pur, comme la fleur des jouissances permises à la pensée humaine. Ils firent, en un mot, à leur image, cette Italie charmante et immortelle, au premier contact de laquelle

l'âge mûr de Gœthe, le Brenner une fois franchi, sentait se réveiller l'enthousiasme dévorant de sa jeunesse.

Les Hollandais avaient-ils beaucoup plus de raisons que les Habsbourg de se réjouir du tour final pris par les événements? Nous ne le pensons point. Nous n'avons pas à nous préoccuper particulièrement ici des effets qu'avaient eus pour la liberté hollandaise les cinquante années, et plus, de République soi-disant « parlementaire », qui vont du despotisme oligarchique de M. de Witt à la tyrannie pédantesque de Heinsius. La vraie liberté est cependant un bien trop précieux, — et surtout trop rare —, pour que l'honnête homme ne s'y intéresse pas toujours, fût-elle celle d'autrui. Il nous est, malheureusement, impossible de reconnaître que la lutte acharnée de Heinsius et de sa coterie contre Louis XIV ait profité le moins du monde à l'indépendance et surtout à l'égalité des populations de la confédération néerlandaise. Les divers États qui la composaient cessèrent chaque jour davantage de vivre sur le même pied entre eux. Une fois de plus, le principe républicain servit de masque à une oppression éhontée. La seule province de Hollande, dont les ressources pécuniaires étaient sans doute tout à fait exceptionnelles, acheva d'écraser le reste des Provinces-Unies d'une hégémonie beaucoup plus égoïste que fraternelle. Cependant, dans les provinces moins opulentes, et si fort abaissées sous prétexte de pauvreté, la culture intellectuelle ne s'élevait pas à un moindre niveau que dans les villes de commerce. Il existait des Universités, non-seulement à Utrecht et à Groningue, mais encore à Franecker et à Harderwyck. L'agriculture aussi avait là son domaine. Tout cela fut refoulé au second plan, et mené haut la main. Au lieu d'être exploitées par les Habsbourg de Madrid, six provinces sur sept se virent régies arbitrairement par celle de Hollande. Bref, toutes les forces vives du pays se trouvèrent subordonnées à la classe trafiquante de quelques villes qui ne visaient qu'à être les premiers magasins d'épices du continent

européen. Il en résulta pour l'ensemble de la nation un grand affaiblissement moral et politique.

Les États-Généraux retirèrent-ils du moins, au point de vue international, un vrai profit de la succession d'Espagne et de leur lutte acharnée contre Louis XIV ? De toute évidence, la seule conduite à suivre pour les provinces des Pays-Bas qui avaient réussi, grâce en grande partie à la France, à secouer le joug espagnol, consistait à achever leur unité nationale, en faisant rentrer dans leur association les provinces du sud qui manquaient encore à l'appel. C'était de ce développement normal de leur territoire qu'ils étaient convenus avec Richelieu en 1635, et ils auraient pu l'obtenir à Münster, s'ils ne nous avaient abandonnés prématurément. C'était encore cette même reconstitution que Louis XIV leur avait offerte à diverses reprises, notamment en mars 1699, sans leur demander en retour le plus léger sacrifice. Malheureusement, ni de Witt ni Heinsius ne possédaient l'envergure d'intelligence qu'il eût fallu pour comprendre ce que leur vaudrait le concours, désintéressé ou non, mais efficace, de la France. Cette aveugle école de politiciens, qui avait déjà attiré aux États-Généraux l'invasion du Tolhuis, céda avant tout à une répulsion ardente et déraisonnable vis-à-vis d'un souverain, qui ne professait pas leur culte, et d'un royaume plus puissant qu'eux. Le fanatisme et l'envie restèrent les deux ressorts essentiels de leurs décisions. Une autre considération surtout les empêcha de saisir au vol mainte occasion propice. Non-seulement les Pays-Bas espagnols étaient catholiques, mais ils avaient par surcroît un port meilleur et plus d'industrie que les Hollandais n'en avaient eux-mêmes. Les protestants auraient donc pu se trouver en minorité dans les États-Généraux, et Anvers était en état de nuire à Amsterdam. Il leur fallait donc une demi-conquête, et point de fusion. Aussi, s'ils ne cessèrent jamais de convoiter l'autre moitié des dix-sept provinces, ce ne fut qu'à la condition d'y vivre partout en maîtres absolus. Voilà pour-

quoi l'idée de faire gouverner les pays au sud de l'Escaut par un prince qui serait leur très humble serviteur les avait séduits plus que tout. Ils ne les voulaient qu'à titre de vassaux ou de demi-sujets, comme les Bernois détenaient les cantons de Vaud et de Thurgovie. Voilà pourquoi aussi ils avaient persisté à refuser tous les partages proposés par la France.

La situation qu'ils s'étaient créée à eux-mêmes au Congrès d'Utrecht répondait bien mal à cet idéal presque nécessaire. D'abord ils avaient l'amère déception de voir passer au roi de Prusse la Gueldre d'outre-Meuse, ce vieux et utile hochet de leur ambition. Le descendant des usuriers de Nuremberg, sans même avoir engagé un pfennig de ses capitaux, prenait barres sur eux dans la vallée de la Meuse comme dans celle du Rhin. Ils perdaient ensuite toute chance d'acquérir le reste des provinces catholiques. De gaîté de cœur, en effet, ils venaient de les livrer à l'archiduc. Désormais, ces provinces ne formaient plus qu'une annexe du saint-empire. Les États-Généraux, en outre, n'avaient plus de point de contact avec la monarchie française. Or, la meilleure manière d'assurer leur sécurité était incontestablement de se tenir à portée à peu près égale des deux grands peuples cis- et ultrà-rhénan, se retournant vers l'un, quand ils croyaient avoir à se plaindre de l'autre, et se ménageant ainsi la faveur perpétuelle de l'un aussi bien que de l'autre. C'en était fait de ce jeu de bascule si naturel, qui valait mieux que toutes les « barrières » du monde. Tout au contraire, les États-Généraux se trouvaient eux-mêmes enclavés dans les États germaniques, entre l'enclume autrichienne et le marteau brandebourgeois. Du même coup, le principe monarchique les enveloppait de tous côtés.

L'Empereur ne tarda pas à leur prouver qu'il était devenu à moitié leur maître en devenant leur voisin, et les générations qui succédèrent en Hollande à celle de Heinsius expièrent durement le *væ victis* que cet homme d'État

myope avait lancé contre la France, momentanément terrassée. La lutte symbolique du pot de fer contre le pot de terre ne tarda pas à produire ses résultats habituels. L'écart semblait déjà bien large entre les trois traités dits « de la barrière », celui de 1709, discuté avec Marlborough et consorts; celui de 1713, proposé par le ministère de la reine Anne, et celui de 1715, dicté par Sa Majesté impériale. Le lendemain du jour où il signa la paix avec l'Espagne, Charles VI, qui avait déjà remis sur pied cette Compagnie d'Ostende rêvée par Max-Emmanuel, obtint dans toute l'étendue de la monarchie espagnole des avantages économiques les plus fâcheux du monde pour la concurrence hollandaise. Jusqu'en 1756, les tiraillements ne firent que s'accentuer. Mais, cette année même, l'alliance de la France avec l'Autriche retira aux États-Généraux l'unique protection sur laquelle ils pouvaient encore se reposer. Les rapports ne firent que s'envenimer de plus en plus, et finalement, en 1781, Joseph II, après un voyage aux Pays-Bas, ordonna la démolition des forteresses belges, ce qui était une manière polie, mais péremptoire, d'engager les Hollandais à les évacuer. Le 2 janvier de l'année suivante, les troupes des États-Généraux déguerpirent piteusement de Termonde, Tournai, Ypres, Furnes, la Knoque, Warneton et Menin. Vainement le gouvernement néerlandais fit-il mine d'immobiliser ses bataillons à Namur. Les Autrichiens mirent en adjudication les matériaux des remparts, et la garnison ne se sentit pas de force à résister. Le 18 avril 1782, le régiment impérial de Murray entrait dans Namur, et les Hollandais en sortirent le même jour [1]. Au mois de novembre 1783, ils étaient encore obligés de livrer à l'Empereur les trois forts de Saint-Donaes. de Saint-Paul et de Saint-Job, près de l'Écluse [2]. Un an plus tard, en octobre, Joseph II ordonnait de forcer les passes de l'Escaut. Décidément, les

---

(1) Gachard, p. 553-558.
(2) Gachard, p. 562-563.

Hollandais se trouvaient assez mal de leur contiguïté, si recherchée, avec les Allemands. La France ne se vengea d'eux qu'en leur offrant sa médiation, et qu'en leur faisant signer, à la date du 9 novembre 1785, le traité de Fontainebleau. Elle eut de plus, on ne sait trop en vérité pourquoi, la générosité de leur donner cinq millions, c'est-à-dire la moitié du prix que l'Autriche leur demandait pour la cession de Maestricht, et ses dépendances, Vroenhoven, Rédemption, etc....

La Hollande n'en avait pas fini avec la race germanique. La Prusse, à son tour, se mit de la partie. Déjà Frédéric II avait singulièrement humilié, la plume à la main, l'État hollandais, cette « chaloupe » perpétuellement à la remorque de l'Angleterre : « La République d'Hollande », ajoutait-il, était ménagée par ses voisins, mais peu considérée par son influence dans les affaires générales [1]. » Des paroles amères, son successeur passa rapidement aux brutalités. Le stathouder Guillaume V d'Orange avait commis la faute d'épouser la princesse Wilhelmine de Brandebourg et de devenir ainsi le beau-frère de Frédéric-Guillaume II. Son mariage ne resta pas exempt d'épines pour son peuple. La princesse, abusant de la faiblesse de son époux, se considéra bientôt comme une véritable souveraine des Pays-Bas protestants, et la ville d'Utrecht, soutenue par la province de Hollande, dut demander à une insurrection ouverte la garantie de ses libertés. Un corps d'armée prussien envahit alors sans façons le 13 septembre 1787 le prétendu État de la princesse Wilhelmine, et, le 10 octobre, la conquête en était terminée par Sa Majesté prussienne. La résistance avait été singulièrement moins énergique qu'en 1672. C'est que

---

[1] *Histoire de mon temps,* t. 1, p. 52 et 55. Cité par M. G. J. Rive dans sa dissertation universitaire sur les rapports des Pays-Bas et de la Prusse au XVIIIe siècle, Amsterdam, Spin et fils, 1873. Cette thèse a été écrite sous l'inspiration d'un patriote hollandais que nous nous honorons d'avoir connu et que sa résistance intrépide à l'influence allemande a rendu célèbre, M. le professeur G. W. Vreede, d'Utrecht.

les mœurs avaient visiblement dégénéré. La période héroïque était bel et bien finie pour la Hollande. Envahie bientôt par les sans-culottes français, elle eut la honte, en 1795, de voir sa flotte capturée au Texel par de simples hussards. Et, cependant, si la Révolution française n'avait pas, en temps opportun, bouleversé notre continent de fond en comble, il n'y aurait pas d'invraisemblance à conjecturer que, depuis 1866, au plus tard, un *Oberpraesident* prussien siégerait à Amsterdam, tout comme à Hanovre, Cassel et Francfort.

Quelle déchéance en moins de cent ans, et surtout quelle grandeur manquée comme à plaisir! Car la vraie Hollande, la grande Néerlande, plutôt, celle qu'avait rêvée sans doute Artevelde, ce n'était pas uniquement les dix-sept provinces qui avaient jadis vécu côte à côte sous la loi de l'Espagne. C'était plus encore, puisqu'on aurait dû y comprendre toute la filière des villes hanséatiques, dont la province de Hollande formait le centre naturel, et dont il ne tenait qu'à elle de devenir, comme disent les chimistes, le point de cristallisation. De l'Ems jusqu'à l'Elbe, les différences ethnographiques, même de nos jours, se réduisent à peu de chose. Elles-mêmes, les disparates philologiques ne s'accentuent que peu à peu, et fort lentement, le long des plages. Au XVIIe siècle, la culture scolaire et artificielle des populations n'existant pas encore, la similitude était infiniment plus frappante qu'à présent. Et puis, l'héritage des Suédois en Allemagne, c'est-à-dire Brême et Verden, allait devenir vacant d'un jour à l'autre. Jamais les circonstances n'avaient paru plus propices pour mettre la main sur la partie septentrionale de l'Oldenbourg et du Hanovre, y compris cette magnifique rade de Iahde, l'un des premiers berceaux de la marine prussienne. Réunir cette partie du littoral frison à l'estuaire confondu du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, de manière à reconstituer un peuple parlant flamand, ou *nederlandsch,* dans cette aire géographique déterminée par tant de causes premières, voilà la tâche qui aurait dû tenter

les Hollandais vraiment dignes de la grandeur de leurs ancêtres. La Hanse, en effet, s'était étendue de Dunkerque à Danzig. Sans vouloir aller jusque-là, il y avait lieu, sous Louis XIV, pour les Hollandais, au lieu de se heurter, tête basse, à l'unité française, de chercher à reformer, depuis l'Aa tout au moins jusqu'aux bouches du Weser, un grand Empire maritime, tant soit peu analogue à ce que serait devenu le *Norddeutscher Bund,* sans les tragiques événements de 1870-1871. On se prend vraiment à regretter que Guillaume III ne se soit pas laissé séduire par un rôle aussi large et aussi patriotique. Il n'eût sans doute tenu qu'à lui de léguer à ses cousins de Nassau la souveraineté des Pays-Bas augmentés d'une notable partie de la Westphalie tout le long de la mer du Nord. Il est fâcheux qu'il ait préféré jouer en Angleterre un rôle scandaleux [1], en laissant aller à la dérive les destinées d'un petit peuple qui eût pu compter parmi les grands, s'il avait secoué à temps le joug de la médiocrité timorée de ses hommes d'État.

Le plus heureux des trois alliés, le seul heureux même, ce fut, sans contestation, l'Angleterre, admirablement servie, au moment décisif, par l'humanité de la reine Anne et le bon sens, aussi clairvoyant qu'habile, de ses ministres. La dynastie exotique qui allait se greffer sur celle des Stuart gagna tout d'abord, dans ce baptême de sang que Guillaume III lui avait imposé, une vitalité et un prestige qui, beaucoup plus que les lois de l'hérédité naturelle, passablement torturées, la firent asseoir d'une manière durable sur le trône de la Grande-Bretagne. La nation anglaise en prit aussi sa part. Depuis bien longtemps, les armées britanniques n'avaient guère paru sur le continent, si ce n'est sur quelques côtes de la Manche ou de la Bretagne. Le monde éprouva déjà un grand étonnement à en voir opérer dans

---

(1) V. dans *Dix ans d'études historiques*, p. 96-113, le courageux et sévère jugement d'Augustin Thierry, contre lequel toute la rhétorique de M. Macaulay ne peut point prévaloir.

l'ouest et l'est de la péninsule ibérique. On put croire à une sorte de miracle, quand on apprit qu'une autre avait battu à plate couture les Français sur les bords du Danube. L'Angleterre, ce jour-là, se trouva promue au rang de puissance continentale de premier ordre. Grâce à Marlborough, elle conquit une gloire militaire que Guillaume III avait poursuivie aussi longtemps qu'il avait vécu, sans l'atteindre. Mais ce bénéfice ne fut encore que le moindre profit tiré par la reine Anne et ses peuples de la succession d'Espagne. Si la dette publique se trouva quintuplée, par contre, ils réussirent à hériter sans être héritiers, et, si l'on nous permet une expression familière, ce fut pour eux surtout que l'Empereur, qui, lui, avait des droits, voire les Hollandais, qui n'en invoquaient aucun, retirèrent les marrons du feu.

Les parcelles du territoire espagnol, — nous parlerons plus loin du territoire livré par la France, — que l'Angleterre réussit à détacher de la monarchie de Charles II représentaient, il est vrai, une superficie des plus modestes. Gibraltar n'était qu'une pointe de rocher, Minorque, que la seconde des Baléares. D'ailleurs, la domination anglaise à Port-Mahon ne fut pas de longue durée. Mais Gibraltar était inexpugnable, et, en s'y implantant, la puissance britannique avait acquis les portes mêmes de la Méditerranée. Désormais, aucun navire de guerre ou de commerce ne pouvait franchir les issues de la mer d'azur qui sépare l'Europe de l'Afrique, sans être exposé à des boulets lancés de Londres. Un siècle se passa ainsi. Après quoi, la grande tourmente révolutionnaire et napoléonienne ne manqua pas d'apporter à la Grande-Bretagne, toujours aussi âpre au gain que légère de scrupules, un nouveau surcroît de bénéfices inattendus dans la région méditerranéenne. A la suite des traités de Vienne, le XIX[e] siècle la laissa en possession de Malte et des îles Ioniennes. Déjà elle détenait les clés de cette mer intérieure, elle en occupa désormais le centre au moyen de forteresses sans cesse ravitaillées

par ses flottes. A l'heure actuelle, avec Chypre et l'Égypte, d'où elle a trop facilement réussi à nous exclure, elle possède, non-seulement la grande route des Indes et de l'extrême Orient, à laquelle elle n'avait pas voulu croire, mais encore de magnifiques postes qui la rendent prépondérante dans l'Asie Mineure, et lui livrent la pointe la plus fertile du continent africain.

Avant d'en venir à la France, obligée de contribuer pour sa part à l'extension de la domination territoriale de l'Angleterre, il sied de dire quelques mots de l'Espagne, l'objet du litige lui-même et l'apparent enjeu de tant de fureurs. Au premier abord, le peuple espagnol semble avoir prodigieusement perdu à l'extinction de la dynastie de hasard que lui avait valu le mariage de Philippe-le-Beau avec Jeanne-la-Folle. Il eut à subir une réduction considérable de puissance sur la superficie du globe terrestre. A bien considérer les choses cependant, il ne ressortait de vraiment fâcheux dans ces sacrifices territoriaux, si larges qu'ils fussent, que la cession obligée de Port-Mahon et de Gibraltar. A coup sûr, il existait désormais sur la carte d'Espagne une tache rouge qui semblait une sorte d'opprobre en même temps qu'un danger permanent. Mais le mal n'était pas irréparable. Avec le concours d'heureuses circonstances, la nouvelle dynastie pouvait reprendre Gibraltar, comme elle reprit définitivement Port-Mahon, en 1781, grâce au concours de la France; comme elle avait repris, par ses seules forces, Ceuta, en 1720, et Oran, en 1732. Quant au reste, était-il à regretter sérieusement, au point de vue de son intérêt bien entendu, que l'Espagne n'eût pas réussi à sauvegarder cette ubiquité nationale qui lui était si chère? Un pareil succès dépassait les bornes du possible, et il ne nous paraît pas qu'il fût même souhaitable. L'amour-propre des Castillans était bien autrement touché par la pacification d'Utrecht que leur vraie grandeur. On ne pouvait beaucoup les plaindre de restituer les Pays-Bas et la partie de l'Italie qu'ils avaient possédée à une autre

branche de la maison qui, pendant deux siècles, leur avait fourni des princes. En somme, ce que les Habsbourg leur avaient apporté, les Habsbourg le remportaient, assez sensiblement accru, il est vrai. Il n'y avait là qu'une application du vieux principe juridique : *paterna paternis*. De toute évidence, d'ailleurs, répétons-le, l'excès de paraphyses dans la monarchie avait été l'une des principales causes de sa décadence. Les royaumes d'Isabelle et de Ferdinand étaient sortis incontestablement de leur sphère d'action naturelle. Ils ne faisaient à présent qu'y rentrer, allégés enfin de dépendances lointaines autant que ruineuses, mais en gardant l'Afrique entière à pénétrer et l'Amérique méridionale à exploiter.

L'Espagne eut une autre consolation que celle de se trouver utilement émondée. La secousse terrible qu'elle éprouva de 1701 à 1713 la tira enfin de sa torpeur invétérée. Elle se vit ravagée de fond en comble, il est vrai, piétinée et dépouillée jusque dans ses sanctuaires par les soldats de sept ou huit puissances différentes, mais du moins redevint-elle elle-même. Le noble et long effort qu'il lui fallut soutenir pour chasser, soit les Allemands et les hérétiques, soit même, à de certains moments, les Français, la rendit digne de son passé. Lorsque Philippe V fut proclamé roi, les agents de Louis XIV ne prisaient pas très haut, il s'en faut, la capacité et le dévouement des Espagnols appelés par leur naissance ou leurs fonctions à gouverner le royaume. Après Almanza et Villaviciosa, tout avait changé. On peut même se demander si, en 1709, ce n'est pas l'Espagne qui a sauvé la France, en se sauvant tout d'abord. Les grandes qualités de la race avaient repris le dessus sur le mélange d'arrogance et d'insouciance en honneur du temps de Philippe III et de Philippe IV. Il fallut désormais compter en Europe avec une Espagne et un peuple espagnol, épurés et vivifiés à l'école de l'adversité. Si l'intégrité de l'État avait sombré pendant la lutte, parce qu'il n'était pas dans les lois de l'histoire que cette intégrité anormale se perpétuât indéfiniment, l'État

en revanche avait reçu le bienfait d'une renaissance véritable.

Le cours des réformes avait, par surcroît, pris sa source en plein règne de Philippe V. On avait vu, dès lors, sous l'impulsion d'Amelot et d'Orry (1), un effort marqué se produire pour remettre à neuf les vieux ressorts usés et rouillés de la monarchie. Imposer une mesure, sinon un terme, aux abus administratifs, plier insensiblement les grands sous l'autorité royale, acheminer les divers royaumes de la péninsule vers une unification indispensable au bien commun, telles étaient les trois principales données du problème à résoudre, et qu'on s'efforça de résoudre avec la complicité intermittente des coïncidences propices. La rébellion de l'Aragon et de la Catalogne permit déjà à Philippe V d'abolir leurs institutions autonomes et de les assimiler à la Castille. Les progrès continuèrent ainsi jusqu'au règne « réformateur » par excellence, celui de Charles III de Bourbon. Quand il s'ouvrit, que de pas faits en avant depuis les dernières années de Charles II ! On n'avait pas réussi à établir cet impôt modèle, *la unica contribucion,* qui était l'utopie des économistes espagnols; mais déjà, en 1760, les revenus de l'État montaient à 396 millions de réaux, tandis qu'il en dépensait seulement 306 (2). Il disposait d'une armée de terre comprenant 84 mille fantassins et dix mille cavaliers, sans les corps d'élite (3). Cinquante mille marins étaient inscrits sur les registres de son Amirauté, et il possédait, dans ses arsenaux ou sur les mers, 58 vaisseaux de ligne, 27 frégates et un nombre proportionné de bâtiments de transport (4). Ces chiffres peuvent paraître un peu

---

(1) A. Baudrillart, t. 1, p. 577.

(2) Coxe, *Historical and political State of Europa,* t. 4, p. 326.

(3) D'après le comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid. M. A. Morel-Fatio, dans ses savantes *Études sur l'Espagne* (2e série, p. 29-31) a donné des chiffres un peu moins élevés, mais déjà fort respectables.

(4) Rosseeuw Saint-Hilaire, t. 12, p. 514.

exagérés, comme toujours. Toujours est-il qu'en 1762 l'Espagne se trouva en état de faire marcher une quarantaine de mille hommes contre le Portugal, et, avec ses seules ressources, se fit restituer par cette puissance la colonie de Sacramento, avec l'île Sainte-Marguerite. De plus, en 1768, elle délogea par un acte de vigueur les Anglais des îles Malouines. Évidemment, sous le régime des Bourbons, elle était entrée en convalescence (1).

Le malheur fut que la nouvelle dynastie, pas plus que l'ancienne, ne pouvait faire jaillir du pays tout ce qu'il était capable de donner. De temps immémorial, le clergé, au-delà des Pyrénées, l'emportait de beaucoup sur la royauté. L'exorbitante influence du catholicisme spécial, qui avait réussi à accréditer dans la péninsule ses ridicules superstitions (2), rendait par avance impossible un relèvement complet et superbe. On se refuse encore à croire aujourd'hui que le don de joyeux avènement préparé par le clergé madrilène à Philippe V ait été le spectacle d'un *auto-da-fe*. Pourquoi l'Inquisition n'avait-elle pas appliqué une faible partie de son zèle chrétien à morigéner Philippe III et Philippe IV, alors qu'ils dépassaient les dernières limites de ce que peuvent se permettre l'orgueil et l'immoralité d'un homme? Un peu moins d'orthodoxie et beaucoup plus d'honnêteté eussent été préférables pour la nation espagnole. Le petit-fils de Louis XIV, comme Louis XIV lui-même, aurait été fort aise d'abattre cette hydre, mortelle pour l'intelligence du plus magnanime peut-être de tous les peuples de l'Europe. Ils n'y parvinrent pas. Les Jésuites se virent bien expulsés momentanément, mais il fallut la main brutale de Napoléon Ier pour éteindre à jamais les bûchers qui avaient enlevé Jeanne d'Arc à la France. Il ne

---

(1) V. Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, éd. de 1807, t. 3, p. 389-416, et Ch. Weiss, t. 2, p. 371-406.

(2) V. ce qu'écrivait en 1717 sur Saint-Jacques de Compostelle le voyageur italien Buonafede Vanti, dans son *Viaggio occidentale* etc., p. 231-284.

serait donc pas juste de rendre l'influence française responsable de tout le bien qu'elle n'a pas pu faire à l'Espagne, et que personne n'aurait pu lui faire. La place était occupée avant elle, et tout ce qu'elle pouvait obtenir était et fut d'endiguer le mal.

Le changement de dynastie avait aussi ouvert à l'Espagne des perspectives fort nouvelles, et surtout fort souriantes, tant pour elle-même que pour la race néo-latine tout entière. Nous faisons allusion à ce que nos voisins, qui ont eu l'idée, un peu à titre rétrospectif, il est vrai, mais qui, en tout cas, ont forgé le mot, se sont plu à appeler « *el borbonismo* ». Le « bourbonisme », ce n'était rien moins qu'une fédération intime entre les nations issues de l'amalgame des aborigènes de l'Europe occidentale avec les premières couches de la grande invasion indo-germanique, les Ibères et les Celtes. Le groupe germanique, ou anglo-saxon, et le groupe slave ont réussi peu à peu à se condenser, et, grâce à des alliances de famille ou à une religion à peu près uniforme, se sont rapprochés et se rapprochent tous les jours davantage de l'unité ethnographique. Il n'en a pas été de même des peuples qu'on a appelés néo-latins. Le catholicisme, dont l'autorité s'étend avec un zèle égal sur d'autres régions, n'a pas pu corriger à cet égard les mauvaises chances de la destinée. Ces peuples vivent, dans le coin de l'Europe qu'ils occupent, séparés entre eux, soit par les lois de la nature, soit par de déplorables malentendus. Les Pyrénées existent toujours, quoi qu'en ait dit Castel dos Rios, et l'Italie hélas! grâce à un syndicat d'agences prussiennes et de financiers interlopes, tourne de plus en plus à l'inimitié vis-à-vis de la France, qui l'a faite, en somme, ce qu'elle est. L'équilibre international de notre continent serait tout autre à l'heure présente, et l'indépendance des trois grands États du sud-ouest se trouverait singulièrement plus assurée pour l'avenir, si ces trois États, unis comme ils le devraient être en vertu de leur communauté d'origine et de culte, et traînant à leur remorque la moitié du continent américain,

où ils ont implanté leur langue et leurs croyances, opposaient, sous trois princes de la même dynastie, un rempart inexpugnable à la formidable poussée du vandalisme judaïque et scientifiquement organisé des Allemands en même temps qu'à l'expansion sans frein des Slaves. Avec la France à leur tête, ils seraient en mesure de défendre victorieusement ce vieux patrimoine du genre humain, qui, recueilli par les Grecs, confié par les Grecs à l'Italie, puis, fécondé par la doctrine chrétienne, s'est appelé la civilisation moderne. L'œuvre se pouvait-elle réaliser au XVIIIe siècle? Certes, la déchéance physique et psychologique des derniers Bourbons n'était pas plus propre à réunir la péninsule transalpine sous un sceptre unique qu'à souder ensuite les trois monarchies entre elles. Le « pacte de famille » conclu en 1761 avait d'ailleurs dépassé le but, car il aurait fallu que les trois puissances marchassent la main dans la main, mais sans emboîter le pas l'une derrière l'autre. Quelque préjudiciable du reste qu'ait été à l'idée la médiocrité de Louis XV, de Charles IV et de Ferdinand IV, le rêve n'en était pas moins beau, et aurait pu devenir fort opportun pour la liberté du monde futur. En tout cas, la Révolution a fauché d'un seul coup toutes ces espérances, en culbutant à la fois les trois trônes. Le « bourbonisme » était si bien cependant dans la nature des choses que Napoléon voulut le reprendre au profit de ses plus proches parents, sans aucune chance d'ailleurs de succès. Il n'y en avait pas moins là une grande conception politique. Que serait la France contemporaine, si trois membres intelligents de la maison de Bourbon régnaient aujourd'hui à Paris, à Rome et à Madrid, avec des vice-rois à Rio de Janeiro, à Buenos-Ayres, à Mexico, et des gouverneurs à Alger, à Tripoli et à Alexandrie (1)?

Parlons maintenant de notre pays, qui nous importe

---

(1) M. A. Baudrillart, avec un sentiment patriotique très élevé, a fait de cette vue le point de départ de sa thèse si remarquable.

plus que le reste. On a été, en général, fort sévère pour Louis XIV, parce que, volontairement, parfois un peu à l'étourdie, on a négligé d'étudier les faits en eux-mêmes, l'esprit délivré du démon de la prévention. L'heure n'est-elle pas arrivée de considérer l'œuvre de Louis XIV, soit au-delà des Pyrénées, soit ailleurs, au même titre que celles du premier venu, en recherchant uniquement si les résultats ont répondu aux intentions, et ce que valaient les intentions ?

Oui, à coup sûr, notre pays a terriblement souffert des calamités de la guerre, depuis 1701 jusqu'à 1713. Le tableau de ses misères n'est plus à tracer. Il est douloureux, et il le restera dans la mémoire des hommes. On ne saurait non plus contester que les traités d'Utrecht ont entamé notre territoire national, mais, hâtons-nous de l'ajouter, surtout notre territoire colonial. Dans le nord cependant, nous perdions Tournai, Menin, Ypres, Furnes, comme le long des Alpes, Exilles et Fenestrelles. Toutefois, la perte en Flandre était insignifiante, du moment où la France cessait de vouloir s'arrondir en plein pays flamingant, et, au sud-est, la monarchie subissait une simple rectification de frontières, la plus heureuse du monde après tout, puisque cette rectification nous retirait toute tentation de conquêtes superflues dans la péninsule italienne. Elle-même, la neutralisation initiale du Faucigny et du Chablais, dont, en 1704, les cantons suisses avaient fait la condition de leurs fournitures de mercenaires, ne nous pouvait apporter un préjudice bien notable. Aux bouches du Saint-Laurent, le dommage était, en revanche, plus considérable. Mais ce ne fut pas Louis XIV qui livra vraiment les quelques « arpents de neige ». Cette triste nécessité échut à son arrière-petit-fils. Il n'abandonna, lui, pour mettre un terme aux désastres inouïs de la France, que certaines approches maritimes et fluviales du Canada. La différence est sensible. Il convient ensuite de remarquer qu'en bonne foi une partie de ces possessions était litigieuse. Nous n'étions pas en réalité les

seuls à avoir découvert les îles ou les rivages cédés. Les Anglais y revendiquaient, parfois avec assez de raison, le droit de premier occupant, ou bien celui de premier visiteur. Ajoutons qu'on ne pouvait guère, il y a deux cents ans, pressentir quelle importance le Canada prendrait pour notre pays, si rudement refoulé par les nations germaniques. La population canadienne ne comprenait guère à cette époque, au total, que douze à quinze mille habitants. Et puis, il faut nous l'avouer, nous n'eussions à aucune époque tiré de cette immense région le même parti que les Anglo-Saxons. Le « doux pays de France » a toujours été trop cher à nos ancêtres, il l'est encore trop à nous-mêmes, pour que nous ayons jamais eu les aptitudes ou l'indifférence qu'exige le métier de colon. De bons esprits ont pu s'y méprendre, parce que nous aimons les aventures de terre et de mer, l'imprévu et le merveilleux des pays mal connus, les conquêtes et les grandes fortunes improvisées. Mais notre humeur est mobile autant que notre pays natal nous est indispensable, et nous ne sommes pas faits pour exploiter les tribus humaines ou les déserts au milieu desquels nous avons planté le drapeau national. L'île de Saint-Domingue, de l'avis même de nos officiers, dépérissait au XVIIIe siècle sous notre domination (1). Bonrepaus, jadis officier de marine, suggérait à Maurepas l'idée de faire passer aux Antilles françaises, qui ne se peuplaient pas, des catholiques hollandais (2). Quelques années plus tard, Law était obligé d'acheter des paysans du Palatinat pour cultiver ses domaines du Mississipi.

Mais, si la France, en 1713, par le fait de Guillaume III, ne l'oublions pas, beaucoup plus que par celui de Louis XIV (3),

---

(1) V. un « Mémoire » de Ducasse, de septembre 1701. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1598, p. 46.

(2) Lettres de Maurepas et de Bonrepaus, août-septembre 1698. — *Hollande*, t. 177, *passim*.

(3) Les « réformes » financières de Colbert avaient aussi contribué plus qu'on ne l'a remarqué à mettre la France à deux doigts de sa perte.

qui avait prodigué en vain tant d'efforts pour éviter le conflit, si la France a dû se résigner à quelques cessions de territoire, il serait injuste de ne pas tenir compte de tous les agrandissements du même genre que ce règne avait procurés à notre patrie, grâce en majeure partie aux droits d'héritage de Marie-Thérèse. En vérité, la perte subie était bien faible en comparaison du bénéfice obtenu. L'Artois, le Roussillon, la Franche-Comté, l'Alsace, la Flandre française, qu'on serait tenté d'appeler la Louisiane d'Europe, et qui fut acquise laborieusement lambeau par lambeau, enfin la Lorraine, toute prête à se détacher, bien avant 1715, comme un fruit mûr, du grand chêne germanique, voilà plus qu'il n'en faut, ce nous semble, pour obliger les Français, les Parisiens surtout, désormais garantis des incursions ennemies, à quelque respect, sinon à quelque reconnaissance, envers le souverain qu'il est de bon goût de nommer ironiquement « le grand roi ». A tout prendre, en 1713, le royaume, même y comprenant ses annexes coloniales, ne se trouvait qu'imperceptiblement réduit par rapport à ce qu'il avait été avant la rébellion en masse des Cévenols, et il s'était énormément accru, quand on le compare à ce qu'il était en 1643. Mais, surtout, ses nouvelles frontières sortaient de l'épreuve admirablement consolidées, moins encore par la longue ligne de forteresses, disposées par Vauban à la façon de sentinelles, que par leur conformité aux indications de la topographie et de l'ethnographie. Nos acquisitions à l'est et au sud se soudèrent, en définitive, si intimement aux vieilles provinces de la France, ces

---

Si grands services qu'il ait rendus à notre industrie et à notre marine, il n'en avait pas moins ébranlé, sinon détruit, le crédit de la France, en spoliant outrageusement les capitalistes qui avaient eu confiance dans sa bonne foi. (V. Chéruel, *Administration de Louis XIV*, p. 81-86. H. Martin, t. 13, p. 49-50 etc.) Nous avons suffisamment montré en temps et lieu que toutes les forces militaires des princes scandinaves, allemands et italiens étaient à la disposition du dernier enchérisseur. Mais Louis XIV ne pouvait plus emprunter. Les Hollandais et les Anglais le purent.

acquisitions avaient été choisies avec tant de discernement et de modération par Richelieu, Mazarin et Louis XIV, qu'en 1815, comme en 1814, la Sainte-Alliance n'osa pas y toucher. Une pareille sécurité valait mieux encore que Terre-Neuve, l'Acadie, Tournai et le fort d'Exilles.

Il y a plus. Du même coup, la monarchie française s'était enfin, et pour toujours, délivrée de l'espèce d'étau où, depuis Charles-Quint, la tenait la maison d'Autriche. Un héritier des Valois avait pu entrer, la couronne de Philippe II sur la tête, dans Madrid, là précisément où François I[er], après Pavie, avait été emmené et retenu comme prisonnier de guerre. La revanche était éclatante. Désormais l'aigle à deux têtes ne posséderait plus qu'un seul nid, et le petit royaume de France ne se verrait plus, avec la guerre civile parfois à l'intérieur, face à face avec un trio de grands États, tels que l'Allemagne, l'Autriche, germanique, slave et magyare, et l'Espagne, remorquant d'ordinaire l'Italie. On a beaucoup parlé, on parle beaucoup encore aujourd'hui des projets de monarchie universelle caressés par Louis XIV. En bonne foi, l'accusation doit retomber sur ceux-là mêmes qui la lançaient alors avec audace, sans doute pour s'y soustraire, sur ceux qui essayaient de faire de Vienne et de Madrid comme les deux pôles de je ne sais quel Empire unique d'Europe, sur ceux qui avaient adopté publiquement pour devise la fameuse et inquiétante énigme A. E. I. O. U. Nous attendrons, avant de croire aux desseins du roi de France, qu'on en ait fourni la preuve. A notre sens, Louis XIV n'a pas cherché à dérober aux Habsbourg la dignité impériale. Tout ce que nous avons pu constater de sa part, dans cet ordre d'idées, se réduit à des promesses plus ou moins vagues de contribuer à la faire passer dans une autre dynastie germanique. Nous ne nions pas, en revanche, que la France, surtout à l'époque de Mazarin, ne fût devenue avec satisfaction, à l'instar de la Suède, membre titulaire du saint-empire. Eût-ce été le meilleur moyen d'en finir avec les difficultés que nous rencontrions en Alsace ?

Nous n'osons pas l'affirmer. Mais, au moins, aurions-nous ainsi trouvé à Ratisbonne même un point d'appui plus solide pour grouper la clientèle d'Henri IV et la mettre en garde contre ce qu'on me permettra d'appeler le « panhasbourgisme ». Et puis, après tout, l'adjonction de la France au corps germanique aurait-elle été si fâcheuse pour la paix des peuples chrétiens ? La Diète impériale, d'où la France seule se trouvait exclue, parmi toutes les grandes puissances continentales, se serait ainsi transformée en une sorte de Congrès européen et permanent. Où eût été le préjudice pour le repos du monde, en dépit de ces tiraillements quotidiens, qui sont la condition même de la vie commune ? Qu'aurait perdu la liberté des petits princes allemands ou italiens à se trouver affranchie du monopole séculaire de la maison d'Autriche ? Elle aussi, l'Europe entière, à bien prendre les faits accomplis de 1700 à 1713, gagnait infiniment à ce que l'Empereur Charles VI, roi de Hongrie, ne fût pas resté simultanément roi d'Espagne sous le nom de Charles III. La France, tout en assurant sa propre indépendance, avait donc aussi contribué à rétablir une salutaire répartition des forces internationales.

Un résultat encore supérieur (1), au point de vue moral, avait été obtenu, au bout de cette défense titanesque d'un seul contre tous. La France, bien décidément, et pour la troisième fois, se montrait invincible. L'Europe, non pas l'Autriche seule, jalouse et conjurée contre sa supériorité intellectuelle, surtout contre son opulence, n'en était pas venue à bout. Redisons-le bien : ce que nous venions de soutenir avec succès, ce n'était rien moins que l'assaut suprême de la race germanique tout entière, appuyée par une partie du monde néo-latin et du monde slave. Quand on aura, dans un travail d'ensemble, rapproché

---

(1) Nous ne parlons pas de la facilité de nous faire céder les Pays-Bas par l'Autriche, avec laquelle notre antique querelle semblait finie. Que de favorables occasions manquées par Louis XV, en 1740, notamment, puis, après Fontenoi, Raucoux etc. !

tous les efforts de la diplomatie française à cette époque pour résoudre nos litiges multiples avec le saint-empire relativement à l'Alsace, à la Lorraine, à la Franche-Comté, aux droits de la duchesse d'Orléans dans la succession de l'Électeur palatin, son père, bref, à toutes les dépendances du Cercle de Bourgogne, on reconnaîtra que la guerre dite de la succession d'Espagne constituait essentiellement un nouvel épisode de la vieille lutte engagée *pro aris et focis* par la monarchie française contre l'Allemagne. Et, cependant, quoique l'Allemagne eût armé cette fois toute l'Europe pour sa querelle, nous étions sortis, finalement vainqueurs, du choc terrible de ces masses à demi barbares ! Le secret de ce triomphe, à peine espéré à de certains moments, reposait moins encore dans la vaillance des Français que dans leur union. A coup sûr, il s'était produit de regrettables défections. D'abord, les sectaires des Cévennes avaient sacrifié leur devoir national à leur farouche orthodoxie. Fénelon lui-même, dont la charité s'aigrissait loin de la Cour, et jusqu'à Vauban, qui vieillissait, n'avaient guère, par leurs doléances intempestives, si célébrées aujourd'hui, contribué à l'œuvre de salut du gouvernement royal. Mais, en somme, l'immense majorité de la nation était restée fidèle, serrée autour du drapeau d'Arques et d'Ivry. Richelieu ayant sagement fait mettre en prison, pendant la guerre de Trente ans, l'unique républicain qui, à sa connaissance, préparât en secret l'avenir de la France [1], aucune faction trop précoce n'avait pu gêner la défense patriotique et à outrance de Louis XIV. Après Malplaquet, aucune Cour de haute ou basse justice n'avait condamné Villars pour crime de haute trahison, ce qui lui avait permis de prendre sa revanche à Denain et à Landau. La puissance irrésistible des événements providentiels avait eu ainsi le temps d'agir. Le même spectacle a été donné à l'histoire par l'Espagne de 1808

---

(1) Richelieu, *Mémoires*, t. 3, p. 307.

à 1813. La gloire n'était pas médiocre pour un peuple relativement aussi peu nombreux que la France.

Nous en avons fini avec la succession d'Espagne et les sillons les plus visibles qu'a laissés dans l'histoire le naufrage de la monarchie gouvernée par Charles II. Mais nous n'avons encore rien dit de la diplomatie qui avait présidé à la solution de cet immense problème, qui s'était tant évertuée à en conjurer les périls avant qu'il n'entrât dans la période militaire. On voudra bien nous permettre d'ajouter quelques courtes réflexions à son sujet.

Et, tout d'abord, à qui incombe au juste le mérite ou le démérite de tant de discussions aussi fermes que modérées, aussi larges que subtiles, conduites avec autant d'esprit d'équité que d'esprit de suite ? On nous a tant habitués, et non sans dessein, à considérer Louis XIV comme une sorte de soleil majestueux éclipsant toute initiative humaine sous ses rayons qu'on est amené à le prendre pour l'unique auteur responsable de toute cette correspondance diplomatique dont nous avons exhibé les spécimens les plus variés. Nous ne pouvons pas, néanmoins, en accorder l'honneur entier au monarque seul. A notre sens, c'est à la France elle-même qu'il revient. *A priori,* quelque puissance qu'ait maniée durant sa vie un souverain, quelque place qu'il se soit marquée dans les annales de l'humanité, pour peu qu'on y réfléchisse, il a toujours l'âme beaucoup plus façonnée à l'image de son peuple qu'il ne façonne l'âme de son peuple à l'image de la sienne. Représentant et défenseur par excellence du passé national, il en subit d'abord le joug avant d'en imposer un au présent. A moins d'être quelqu'un de ces monstres qui apparaissent comme le fléau vengeur des nations barbares ou de certains siècles de décadence, il n'est que l'expression la plus haute du génie public. On ne saurait légitimement contester à Louis XIV d'avoir été un des fils de France les plus dignes de son pays par sa haute et sereine raison, par son application soutenue à d'arides travaux, par

la générosite [1] de son cœur, voire par les égarements d'une tendresse souvent mal placée. Mais ces qualités, et aussi ces défauts, c'était à des générations entières, et depuis longtemps éteintes, de sujets qu'il en devait l'héritage. Il les avait empruntés à l'air ambiant, pour ainsi dire, et, dans ce sens déjà, il est juste de ne pas regarder comme exclusivement personnel, et méritoire uniquement pour lui, le désir de substituer l'art du négociateur à l'emploi de la force afin de régler les destinées de la monarchie espagnole.

Mais il convient, avant tout, de faire la part de son secrétaire d'État et de son collaborateur direct. Or, cette part nous semble devoir être beaucoup plus large qu'on ne l'a faite jusqu'ici. Déjà Colbert-Croissy, le père de Torcy, a été tant soit peu déprécié par la plupart des historiens. On s'est plu, en quelque sorte, à lui retirer son portefeuille pour le placer sous le bras de Louvois, sans doute tout simplement parce que les papiers de Louvois ont été accessibles au public à une époque où la correspondance de Colbert-Croissy ne l'était pas, et que le Département de la guerre a reçu quantité de documents diplomatiques apportés par ses courriers des champs de bataille ou des territoires occupés. La lecture des lettres écrites par Colbert-Croissy confirme le soupçon que Louis XIV n'a jamais toléré qu'un de ses ministres en réduisît un autre au rôle de sous-satellite. Le vrai malheur de Torcy, c'est de n'avoir pas pu faire de la diplomatie impérieuse et triomphale, comme en faisait Lionne, quand le développement radieux de la prospérité française n'avait pas encore offusqué l'Europe. Il est certain que la paix d'Utrecht ne valait pas celle des Pyrénées. Mais ce n'est pas le succès obtenu qui seul donne la juste mesure

---

(1) Les publicistes qui ont parlé, soit de sa « férocité », soit de son « atrocité », ou n'ont jamais ouvert Dangeau, ou ont eu tort de récuser son témoignage. Dangeau n'avait pas l'habitude de montrer à Louis XIV ce qu'il avait écrit la veille sur son compte, et la malveillance systématique n'est pas, à coup sûr, plus louable, ni plus croyable, que l'optimisme respectueux.

de l'homme. Ne craignons pas de le proclamer, dussions-nous faire tort à la mémoire de Louis XIV : le vrai chef d'orchestre, dans cette immense cacophonie politique qui dure depuis 1701 jusqu'en 1713, c'est tout autant le petit-fils du drapier de Reims que le petit-fils d'Henri IV. Avec une activité véritablement dévorante, le jeune ministre dépouille les courriers, étudie les questions, prépare les projets, en soutient la discussion devant le Roi, qui décide, ou même renvoie l'affaire à Torcy mieux informé. Ce n'est qu'exceptionnellement que, durant cette période, Louis XIV prend l'initiative et fait usage de son pouvoir absolu. Le *Journal* que M. F. Masson a eu l'heureuse fortune de découvrir nous permet d'assister aux détails de ce labeur en partie double, et de le suivre comme dans une ruche de verre. Il y a même certains moments où Torcy, après la séance, se livre, ainsi qu'il arrive inévitablement dans les temps difficiles, à des récriminations amères, et peut-être un peu irréfléchies. Il nous montre le Roi qui hésite, s'embarrasse, se contredit, et, faiblissant sous l'accablement de ses malheurs publics et privés, permet à de simples considérations de sentiment de balancer la raison d'État, en un mot, qui ne sait plus vouloir.

Torcy, toutefois, ne doit pas partager seulement avec Louis XIV la responsabilité et l'honneur de tant de négociations, générales ou partielles, menées ou non à terme. Quoique toutes aient été recueillies entre de riches reliures décorées de la couleuvre *(coluber)* symbolique qui constitue les armoiries de sa maison, lui aussi, il compte des collaborateurs, qu'on n'oublierait pas sans ingratitude. Au premier rang, quoique dans l'ombre, se placent Callières, le chef du Cabinet du Roi, et Péquet, le premier commis du Département. Les autres, nous les avons vus à l'œuvre, chacun sur son terrain propre, et nous avons pu juger de leur zèle autant que de leur valeur. Nous n'avons pas à y revenir, mais nous tenons cependant à faire remarquer combien les rangs de ce corps diplomatique se

trouvaient mélangés au point de vue social. Les noms de Mesnager, de Poussin, de Tambonneau, de Morel, de Bidal, de Rouillé, de Frischmann, d'Obrecht, d'Amelot, de Barré, de Wray, de Foucher, de Gergy, n'avaient rien de bien aristocratique. Sans doute, beaucoup de ces personnages, qui se disputaient avec des grands seigneurs, ou des officiers généraux, la gloire de faire respecter la France par la persuasion appartenaient à d'honorables familles et ne descendaient pas de brigands de grand'route, de faillis ou d'étrangers. Mais, en somme, autour du tapis vert d'Utrecht, les trois Ordres qui composaient alors la nation se trouvaient représentés par d'Huxelles, Polignac et Mesnager. Ce fut par conséquent le concours de tous les Français réunis, le tiers État compris, bien entendu, qui sauva la France, non pas seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans les champs-clos de la diplomatie. Châteaubriand (1) a mis en lumière depuis longtemps cet aspect, vraiment démocratique, dans le meilleur sens du mot, de la monarchie de Louis XIV, et constaté que la gloire de représenter la France à l'étranger était déjà fort accessible avant la Révolution à tous les citoyens de mérite.

Voilà assez parler des auteurs de l'immense œuvre diplomatique que nous avons vue se dérouler devant nous. Que valait maintenant l'œuvre elle-même ? Ou, plus exactement, pour ne pas empiéter sur le domaine du moraliste, quels résultats a-t-elle produits ?

Avouons-le sans détour : le succès a été incomplet. Des trois traités de partage concertés avec tant de persévérance pour prévenir l'éclosion de la guerre, pas un n'a reçu même un commencement d'exécution. *Much ado about nothing.* La rivalité indécourageable de l'Autriche, le trépas prématuré du petit prince électoral, le testament patriotique de Charles II ont été les trois écueils contre lesquels sont

(1) *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, éd. de 1833, éd. Lefèvre, t. 17, p. 442-444.

venues échouer la ténacité et la prévoyance de Louis XIV. Le travail de nos hommes d'État, dans la première période, la période préventive, avait donc réellement été en pure perte. Louis XIV s'était mis en tête de tirer de la diplomatie, cette puissance nouvelle en politique, des effets inattendus, et de lui donner une ampleur bienfaisante dont l'expérience n'avait pas été encore tentée. Au lieu de la restreindre à l'unique mérite de terminer les guerres une fois les combattants à bout de force, sinon de fureur, il avait désiré l'employer pour empêcher les guerres de naître, en en faisant accepter à l'avance les résultats probables, calculés d'après les suggestions du bon sens. Il aurait voulu, en un mot, la rendre prophylactique. La conception était haute, mais elle était prématurée, elle ne fut pas secondée, elle ne réussit pas et ne pouvait guère réussir. Seuls, les traités d'Utrecht étaient destinés à durer et à assurer, tant bien que mal, en supportant d'assez nombreux coups de canif, l'équilibre de l'Europe pendant presque un siècle entier. Mais ces traités, produit de la diplomatie classique, ne provenaient plus d'une inspiration exclusivement française. Ils étaient, avant tout, le résultat hétérogène de la force déchaînée, des circonstances fortuites ou nécessaires, et de toutes les diplomaties du monde. Est-ce à dire que les longs efforts de Louis XIV et de Torcy soient demeurés absolument stériles? Assurément non.

Il en est sorti au moins un enseignement fécond, une de ces grandes leçons de sagesse que l'histoire inflige souvent au genre humain, mais dont, par malheur, le genre humain, tiraillé en sens contraire et aveuglé par ceux qui lui dérobent sa confiance, n'aime guère à se souvenir. C'est que cette boucherie anonyme, et essentiellement anti-chrétienne, qu'on appelle la guerre, ne constitue, à tout prendre, le plus souvent, comme l'improbité, que le plus faux des calculs et la plus haïssable des sottises. A quoi a servi le sang versé pendant douze ou treize ans, en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en France, en Amérique même?

uniquement à ramener en 1713 l'Europe à la situation politique où elle serait arrivée dès le mois de décembre 1700, sans brûler une amorce, si Guillaume III ne s'était pas mis en tête que Louis XIV l'avait joué et qu'il lui fallait une revanche pour mourir décemment. Et quels intérêts cette guerre sans but avouable avait-elle mis en jeu et failli perdre sans retour! Si Louis XIV n'avait pas triomphé, à la fin, du triumvirat et de la vengeance posthume de Guillaume III, l'élément protestant y eût tout effacé dès 1713, et aurait étouffé *ab ovo* notre admirable XVIIIe siècle, si avide du beau et du vrai, le berceau du catholicisme indépendant, siècle d'initiation par excellence, compatissant plus que tout autre aux misères humaines, éternellement digne de nos pieux regrets, encore bien que sa pensée ait avorté plus tard. Une vérité de premier ordre se dégageait donc de ce déluge de sang, c'est qu'il y avait au-dessus du roi d'Angleterre lui-même une puissance supérieure, que quelques bons esprits ont jadis appelée la Providence, et que de nos jours on préfère qualifier de force naturelle des choses ou de simple fatalité. Il n'arrive pas toujours, hélas! que la bonne cause triomphe dès ce monde, et Socrate, avec beaucoup d'autres, l'ont appris à leurs dépens. Mais, cette fois du moins, la justice et la modération, grâce à la complicité des événements extérieurs, avaient finalement prévalu.

L'œuvre qu'a tentée notre diplomatie de 1668 à 1700 forme par conséquent pour notre pays une glorieuse page de son histoire, une de celles qui doivent lui valoir, avant bien des batailles heureuses, l'admiration durable de la postérité. Jamais notre nation, par l'intermédiaire de son prince, n'avait attesté à ce point sa supériorité morale sur le reste du monde. Nous nous sommes efforcé, en produisant une à une toutes les pièces de ce lourd dossier, de nous abstenir, autant que possible, de commentaires superflus. Mettre les adversaires en présence et croiser loyalement la pointe de leurs épées, tel a été le rôle que nous nous sommes assigné. Il nous eût déplu de paraître écrire *ad majorem*

Galliæ gloriam. Cependant, au fur et à mesure que nous avons poursuivi nos recherches, et tout en tenant grand compte de ce que les documents français qui passaient sous nos yeux se trouvaient en nombre beaucoup plus considérable que les autres, nous n'avons pas cessé de prendre de plus en plus parti pour Louis XIV contre ses ennemis. L'entraînement est inévitable, nous objectera-t-on. Pourquoi le serait-il, si l'on a perpétuellement devant soi aussi le revers de la médaille, c'est-à-dire les lettres de Guillaume III, de Heinsius, de Léopold Ier et de leurs principaux ministres ? Nous nous en remettons aux esprits sincères du soin de décider, après avoir lu avec une égale attention M. de Grovestins, M. Macaulay, M. Gædeke, et notre longue publication, si la clairvoyance politique, l'esprit de sacrifice, la véritable humanité, en un mot, était alors représentée par Louis XIV ou par Guillaume III, et si les princes allemands de cette époque personnifiaient quelque chose de plus que la platitude de mendiants aussi ingrats qu'impudents. Avouons-le nous sans trop de fierté : l'esprit qui animait la France au XVIIe siècle devançait de beaucoup, dans les voies de la civilisation, celui dont s'inspiraient les autres puissances monarchiques ou républicaines de l'époque, peut-être aussi, il faut bien le dire, jusqu'à l'Église elle-même, qui, quoiqu'elle eût discerné et secondé la bonne cause en 1700, gênée par son pouvoir temporel, n'en avait pas moins vu ses favorables impulsions d'autrefois s'évanouir au souffle de nos défaites militaires.

Depuis Louis XIV, la France s'est encore lancée, à plus d'une reprise, tête baissée, dans le parti du droit, de la fraternité humaine, voire de l'équilibre établi en Europe. Son excès de générosité l'a perdue. Il est même impossible de nos jours, au milieu de la terrible lutte engagée entre le pangermanisme et le socialisme, de prévoir le point approximatif où s'arrêtera sa déchéance. L'unique consolation de ceux qui l'aiment est précisément de montrer que, durant deux siècles environ, nulle nation du continent ne l'a égalée

dans l'ordre moral, et que la cause essentielle de sa ruine n'est que l'exagération même et surtout la précocité de ses idées en matière de relations internationales. Le jour où la démagogie contemporaine, corrigée de ses erreurs par l'expérience et le dégoût de ceux qui exploitent effrontément sa naïve crédulité, se sera transformée enfin au XXe, ou plutôt au XXIe siècle, en une démocratie intelligente, instruite et honnête, sous l'influence d'un libre et pur sentiment religieux, peut-être sera-t-il donné à nos descendants de mieux apprécier, de reprendre même les nobles tentatives de quelques-uns de nos souverains, et ces tentatives, n'étant plus traversées par l'étroit égoïsme de petits princes, et, ce qui est pis souvent, de petites oligarchies, cesseront d'être infructueuses. Nous avons confiance dans l'avenir, — comme dans le pouvoir de la vérité.

APPENDICE.

N° 1.

NOTE [1]

Tirée des Archives de Turin [2].

1° Instructions pour le comte de la Tour (della Torre)

9 juillet 1700 (en français).

.... « Nous sommes les plus à plaindre, car, appelés à toute la succession d'Espagne selon notre rang, nous en sommes exclus par le démembrement qui, anéantissant le corps de la monarchie, détruit conséquemment tous les degrés de substitution; outre qu'à cette vocation il faut ajouter les sommes immenses qui nous sont dues par la Couronne d'Espagne pour le dot et le supplément de légitime de l'infante Catherine, notre bisaïeule, comme aussi tous les droits que Victor-Amé premier, notre aïeul, a eu sur la succession de l'archiduchesse Claire-Eugénie, sa tante....

Il semble néanmoins que ledit traitté, quoique si solennellement conclu, ne puisse encore être considéré dans le fond que comme un projet, car, l'exécution en étant renvoyée après la mort du roi d'Espagne, c'est peut-être un long terme, pendant lequel il pourra arriver des grands changements, puisque les

---

(1) Peu de jours après l'impression du premier chapitre de ce volume nous avons reçu de l'*Archivio di Stato* de Turin, grâce à l'obligeance, toute personnelle, de M. le baron de Saint-Pierre, trois pièces importantes dont nous n'avons pu, malheureusement, tenir compte dans notre texte lui-même. Nous ne voulons pas que la peine prise avec tant de courtoisie par M. le surintendant soit perdue pour nos lecteurs. Nous donnerons donc ici quelques extraits de ces trois précieux documents, en regrettant de n'avoir pu en faire un meilleur usage.

(2) V. plus haut, p. 36-41.

monarques qui partagent sa dépouille doivent mourir avant lui, selon le cours de la nature....

Pour en venir maintenant à ce qui nous regarde de plus près, vous aurez remarqué par les lettres que le comte de Vernon nous a écrites qu'on lui a supposé que l'intention du roi de France avait été de nous faire avoir quelque part à la succession d'Espagne, mais que celui d'Angleterre s'y est opposé. On a même ajouté audit comte que, nonobstant la conclusion du traité, Sa Majesté très chrétienne avait formé un nouveau projet portant l'établissement du duché de Lorraine dans les royaumes de Naples et de Sicile pour faire ensuite un échange avec nous, qui ne se peut entendre que de l'État de Milan contre une partie des nôtres, et que ce projet avait été proposé en dernier lieu à Sa Majesté britannique, non sans espérance qu'elle pût présentement se disposer à y donner les mains, quoique, par le passé, elle n'y ait jamais voulu consentir; et on veut que le roi de France continue toujours dans la même disposition, croyant d'y mieux trouver ses avantages. A quoi il semble avoir quelque rapport, principalement les discours que M. de Torcy a tenu au comte de Vernon....

Toutes ces considérations nous engagent à cette mission auprès du roi d'Angleterre pour tâcher en premier lieu de le rendre favorable à notre égard et lever en lui l'obstacle que la France prétend s'opposer à nos intérêts, car Sa Majesté britannique étant parfaitement reconciliée avec Sa Majesté très chrétienne reviendra sans doute facilement de son chagrin, et pourra concourir avec elle à nos avantages....

Comme la France est la puissance la plus à craindre, il est aussi de la prudence de la ménager le plus, et les discours que nous avons tenu à M. de Philippaux, qui en paraît content, y contribueront beaucoup... C'est dans cette même vue que nous désirons qu'à votre passage à Paris vous vous donniez l'honneur de voir de notre part le roi très chrétien.... Vous serez conduit par le comte de Vernon à l'audience de Sa Majesté, à laquelle vous présenterez la lettre que nous lui écrivons de notre main, et l'assurerez que nous aurons toujours un attachement inviolable à tout ce qui pourra lui plaire et une entière confiance en sa puissante protection, qui fait toute notre espérance, surtout dans les conjonctures présentes. Vous lui

direz l'ordre, dont nous vous avons chargé, de lui faire savoir votre mission auprès du roi d'Angleterre, dont le seul objet est d'adoucir l'amertume qui reste peut-être encore dans son esprit, à cause de la paix particulière que nous fîmes un peu avant la générale, dans l'impatience où nous étions de recouvrer les bonnes grâces de Sa Majesté, que nous ferons toujours gloire de mériter de plus en plus par toute sorte de soins et de devoirs. Vous ajouterez que l'adoucissement que nous désirons de ce prince à notre égard n'est qu'en vue de pouvoir ressentir plus facilement les effets des généreuses intentions de Sa Majesté en ce qui peut regarder les grands intérêts que nous avons à démêler avec la Couronne d'Espagne pour les dots et autres prétentions légitimes, outre l'avocation en notre rang à la succession de cette monarchie, suppliant très humblement Sa Majesté de vouloir bien les appuyer, et protestant que nous recevrons de sa main, comme une grâce spéciale, tout ce qu'elle jugera à propos de nous procurer, selon sa bonté et sa justice. Vous la supplierez aussi de vous honorer de ses ordres particuliers que vous exécuterez avec autant de fidélité que les nôtres, et de recommander à ses ambassadeurs en Angleterre et en Hollande de vous assister de leurs offices et de leurs conseils. Vous vous tiendrez à ces expressions générales sans faire aucune ouverture particulière, protestant toujours que nous recevrons avec une reconnaissance très respectueuse tout ce que Sa Majesté voudra bien faire pour nous.

Si elle explique plus clairement par elle-même, ou par ses ministres, la part qu'elle pourrait nous destiner au démembrement de la monarchie d'Espagne, vous l'écouterez avec un silence respectueux et accompagné de quelques marques de surprise en disant, d'un air simple et naturel, que vous n'avez ni ordre ni instruction là-dessus, parce que, ayant une déférence aveugle pour toutes les volontés de Sa Majesté, nous n'avons jamais voulu pénétrer dans ses vues au-delà de ce qu'elle a bien voulu nous en découvrir....

Étant à Paris, vous saurez si Sa Majesté britannique sera encore en Angleterre, ou si elle aura passé en Hollande, afin de régler la route que vous devrez tenir pour aller joindre Sa Majesté.... Vous vous procurerez le plus tôt qu'il vous sera possible l'audience de Sa Majesté, à laquelle vous présenterez notre lettre, et toutes les expressions plus vives que vous lui

ferez devront tendre à la bien assurer de notre sincère et respectueux attachement à sa personne et à ses intérêts, et de l'empressement que nous conservons de nous attirer la continuation de ses royales bontés; n'oubliant rien dans cette occasion, et dans toutes les autres que vous aurez de lui parler, pour remettre entièrement son esprit dans une assiette favorable à notre égard, auquel effet vous cultiverez aussi la partialité de ses ministres principaux, pour lesquels on vous remet aussi des lettres. Vous en trouverez pareillement une pour les États-Généraux au cas que vous passiez en Hollande, afin de les engager aussi dans les mêmes sentiments d'amitié et de partialité en notre endroit [1].... »

2° Victor-Amédée à Vernon, 28 octobre 1700 [2].

« *Questa mattina poi siamo entrati seco* (avec Phelypeaux) *in nuovo discorso, et habbiamo ripigliato à dirgli la propositione del Monferrato e Finale, et indi quella che S. M^{tà} ci ha fatto fare dello Stato di Milano in cambio della Savoia, Contado di Nizza e valle di Barcellona. Gli habbiamo testificato il rispettoso riconoscimento che professavamo alla bontà della M^{tà} S. e qual fusse la nostra brama di servire e contribuire utilmente alle di lei regie sodisfattioni; ch'era tanto maggiore la nostra speranza di godere sicuramente de'vantaggi ch'ella si compiace destinarci, quanto che vi concorrono non leggiermente quelli della Maestà Sua, acciò, trattandosi di cosa di tanta importanza col rilassare un patrimonio sì antico e sì certo della nostra casa, questo venisse compensato da un beneficio altrettanto sodo, e che noi e li nostri posteri non havessero luogo in avvenire, per così dire, di provar spiacimento d'haver abbracciato un partito più periculoso che vantaggioso, come che fusse per essere sottoposto a molestie et inquietudini.*

Siamo indi passati a fargli conoscere che già ne' trattati seguiti tra li reali antecessori di S. M^{tà} e nostri, et in ultimo tra la Maestà Sua stessa e noi, non si è mai nemen parlato dell' aggiunto che si vuol far hora del Contado di Nizza y Vicaria di

---

(1) *Archivio di Stato*, Turin, *Materie Politiche*, *Inghilterra*, *mazzo* 2, n° 11.
(2) V. plus haut p. 36-38. Vernon semble n'avoir fait usage de ces instructions que tardivement ou incomplètement.

Barcellona, ch'è il solo angolo che habbiamo per renderci conosciuti e considerati dalle nationi straniere per via del mare, di quel porto, e de' Forti riguardevoli che vi sono, senza del che restaressimo quà come rinchiusi dalle montagne e segregati dal commercio e cognitione del rimanente del mondo; onde supplicavamo S. M[tà] *di farvi li riflessi che sono degni della sua bontà e grandezza d'animo, e non insistere su questo punto a noi di tanta conseguenza, ad esempio de' suoi gloriosi predecessori, e medesimamente di se stessa.*

Quanto al Finale, gli habbiamo pure fatto riflettere che, quantunque il signor di Torcy non ne havesse fatto particolar mentione, pare che, atteso il riparto seguito col gran trattato, restì smembrato dallo Stato di Milano, qual pure altrevolte ne' trattati di cambio intavolati colla Savoia andava unito allo stesso Stato di Milano; che questo per altro non era cosa considerabile per un sì gran Re, se si rifletteva che non era che una picciolissima spiaggia di mare, et una molto picciola lingua di terra, impropria et incapace à costruervi piazze di rilievo, nulla perciò aggiungendo di momento alla grandezza di S. M[tà]*, che ha massimamente tanti porti colli nuovi che viene ad acquistare di tanta consideratione....*

In questa conformità dovrete regolarvi col signor di Torcy, stando saldo in sostenere che il cambio sarà come è stato progettato per il passato, cioè colla sola Savoia, e che il marchesato del Finale non restì smembrato dal Milanese, facendo sempre riflettere quanto sia degno della generosità dell' animo di S. M[tà] *il non ricercare, da noi massime, il rilasso d'una cosa affatto nuova, com' è la portione del Contado di Nizza.... Vi mandiamo un progetto di trattato tra S. M*[tà] *Christianissima e noi per questo cambio, che si è formato per adesso ne' capi più essentiali.... Non dovrete però dar fuori detto progetto nè alcun articolo in scritto, ma solo valervene per vostra regola nel parlare e promovere il contenuto in esso; dovrete bensì, à misura che anderete spuntando qualque punto, prenderne una memoria, cioè di ciò si sarà concertato tra voi et il signor di Torcy; e doppo intesi essi punti principali e che ne haveremo da voi la notitia, vi faremo tenere tutto il trattato al disteso colla nostra plenipotenza ad effetto di venirne alla conclusione.*

Col deto progetto ve ne trasmettiamo un altro, che mandiamo al conte della Torre, d'un nuovo trattato che pare doversi fare

tra le tre Potenze per il nuovo cambio proposto dello Stato di Milano....

Vi replichiamo di dover sostenere e far forza per la ritentione del Contado ni Nizza e Vicaria di Barcellona, perchè, quandò credissimo poi di non poter à meno di rilassarlo, converrebbe che questo ci facesse almeno un colpo, qual sarebbe che la Francia, rilassandole noi tutti li nostri Stati di là da' monti, ci ralassasse ella à noi quel poco ch'essa può havere di quà da medimi, massime dal canto del Delfinato, acciò le Alpi servissero di barriera fra li due Stati. Ma questo è solo presentemente per vostra anticipata notitia, e dovrete agire come se non ne fuste punto consapevole.

Quando vì sì ritoccasse ò vi sì parlasse più apertamente del cambio de' nostri Stati co' regni di Napoli e di Sicilia, scansarete di entrarvi, e lo rigettarete co'prudenti motivi che già havete benissimo adotti, attaccandovi solo à quello come sovra dello Stato di Milano, come cosa già stimata da tutti i tempi conveniente all' una et all' altra parte (1).... »

3° Memoria anonima (sans date).

S. A. R., sendo stata esclusa dal trattato di partaggio della monarchia di Spagna, spedì nel mese d'Agosto del 1700 il conte della Torre all' Haya per rappresentare al re Guglielmo il torto che gli era stato fatto nell' esser stato scordato, in pregiudicio de suoi diritti alla Monarquia di Spagna, sendovi per altro stato compreso il duca di Lorena per fargli havere il Ducato di Milano, senza haver egli alcun minimo titolo verso detta Monarchia. Il re di Franchia si scusava con dire che, se S. A. R. non era stata compresa nel trattato, era il re Guglielmo che non l'haveva voluto.

Ciò rappresentato à Sua Maestà Britannica et al Pensionario Heinsius medesimo, dissero che la Francia voleva addossarne loro tutta l'odiosità, e riconobbero la giustitia che correva à favore di S. A. R. Il re Guglielmo si mostrò subito disposto ad entrare in tutti quei cangiamenti del trattato che sarebbero stati à grado delle parti. Il conte della Torre fece apertura per il

(1) *Archivio di Stato*, Turin, *Materie Politiche, Francia, mazzo* 18, n° 7.

cambio della Savoia collo Stato di Milano. Il Re parve non esser contrario à questo cambiamento, ma parlò di passaggio del cambio di tutti li Stati di S. A. R. colli regni di Napoli e Sicilia. Indì il Pensionario ne fece di proposito la propositione al conte della Torre per parte di Sua Maestà Britannica, et egli medesimo nello stesso tempo sollevò tutti quei rilevanti riflessi che si opponevano a questo cambio, principalmente per la consideratione del troppo grande accrescimento di potenza che havrebbe acquistata la Francia, con l'unione di tutti li Stati di S. A. R. al suo regno, al quale sono attigui, il che havrebbe reso quella Corona non solo formidabile a tutta l'Italia, ma a tutte le altre Potenze, con restar etiando in ciò diminuita la sicurezza stessa di S. A. R. nei predetti regni di Napoli e Sicilia. Gli stessi motivi fece valere il conte della Torre, con mostrare che S. A. R. non havrebbe potuto adherire à tale propositione.

Infatti, havendone egli reso conto à S. A. R., la medema escluse affatto questo progetto, e gli diede ordine di attaccarsi solamente a coltivare l'apertura ch'era già stata fatta del cambio della Savoia collo Stato di Milano, che il Re Christianissimo stesso haveva nel medesimo tempo fatto proporre à S. A. R., come pure ne haveva già la notitia il conte di Tallard, ambasciatore di Francia appo il Re Guglielmo. Così, di comune accordo, fu determinato di doversi trattare et effettuare questo cambio.

La cosa restando intesa all' Haya, si portò il conte della Torre alla Corte di Francia per la conclusione del trattato e superare qualche punti pretesi dalla Francia per sua maggiore convenienza. Si erano etiando già a quest' effetto mandate le plenipotenze à Pariggi in testa del conte di Vernone, che vi era ambasciatore di S. A. R., e del conte della Torre, e l'affare si andava negotiando, et etiando l'ordine era loro stato mandato di firmare il trattato, quando, sopragiunta la morte del Re Carlo 2do delle Spagne, havendo il Re di Francia accettato il testamento di detto Re defunto, non volle più stare, come si sa, al trattato di partaggio, et per conseguenza cadette ancora la negotiatione di quello del cambio della Savoia col Stato di Milano.

Questo è la sostanza di tutto il seguito in questo particolare (1).

---

(1) *Archivio di Stato,* Turin, *Materie politiche, Francia, mazzo* 18, n° 7.

N° 2.

PROPOSITIONS A FAIRE AU ROI [1]

(**10 novembre 1700**) [2].

« Il n'y a pas de plus mauvais parti à prendre dans cette conjoncture que celui de demeurer dans l'inaction. Ce serait publier par avance que le Roi veut s'en tenir au testament, et ne point exécuter le traité. Les choses ne sont point en terme que Sa Majesté doive donner lieu de croire qu'elle ait changé de sentiment, car enfin la nouvelle du testament n'est fondée jusqu'à présent que sur un simple avis du cardinal Porto-Carrero sur une feuille volante. Le Roi n'a point vu de déclaration en forme, et le courrier dépêché par le Conseil d'État ne paraît point encore.

Ces circonstances n'empêchent pas d'ajouter foi à la nouvelle. Mais, au moins, elles donnent un intervalle dont il faut profiter également, et pour mettre les alliés du Roi dans leur tort, s'il est nécessaire, et pour préparer des raisons de retardement, lorsqu'il faudra répondre aux Espagnols.

Pour réussir à l'un et à l'autre, il paraît qu'il faut faire présentement les mêmes démarches que le Roi ferait, s'il voulait exécuter le traité, excepté toutefois celle de l'action des troupes ; il y a de bonnes raisons pour la suspendre.

Les autres démarches sont, premièrement, de dépêcher un courrier à M. de Villars. Il faut l'informer de la mort du roi d'Espagne, de l'article du testament; lui envoyer en même

---

(1) *Espagne*, t. 85, fol. 522-529.

(2) Cette date a été ajoutée après coup. Il nous semblerait plutôt que la pièce ait été écrite dans la soirée du 9, ou dans la nuit du 9 au 10.

temps les modèles des actes de renonciation, tels qu'il est porté par l'article séparé que l'Empereur les doit donner. Il est inutile qu'il prenne une audience de l'Empereur. Il faut seulement lui ordonner de savoir de ses ministres si Sa Majesté impériale veut signer le traité, donner les actes dans les mêmes termes qu'ils sont dressés, sans en changer aucun, ni sans changer aucun article du traité. Si l'Empereur y consent, s'il donne toutes les assurances possibles que l'archiduc ne passera point en Espagne avant l'entière exécution du traité, M. de Villars ne laissera que le temps nécessaire pour traduire et pour écrire ces actes et pour les faire signer par l'Empereur. Ces expéditions peuvent être faites en deux jours. Ainsi, au bout de ce terme, il renverra son courrier, soit que l'affaire soit finie, soit qu'elle ne le soit pas, soit qu'on lui ait rendu une réponse, ou bien que l'Empereur ne s'explique pas. On pourra lui faire entendre ce que le Roi désire en cette occasion. Enfin, depuis le temps qu'on a parlé du traité à l'Empereur, ses résolutions doivent être prises, et les retardements ne peuvent plus être admis.

Secondement, il faut en même temps faire parler à M. le duc de Savoye, lui offrir sans alternative les royaumes de Naples et de Sicile pour tous ses États, et lui demander une renonciation des prétentions qu'il pourrait former à l'avenir en vertu du testament du roi d'Espagne.

Troisièmement, il faut informer le roi d'Angleterre et les États-Généraux des démarches que le Roi fait, tant à l'égard de l'Empereur que de M. le duc de Savoye, leur faire connaître que ce sont les premières et les plus importantes que Sa Majesté puisse faire présentement, leur dire en même temps qu'il est absolument nécessaire d'entrer dans le détail de tous les moyens que l'on doit employer pour l'exécution du traité; qu'elle devient plus difficile par la disposition faite en faveur de l'archiduc et en faveur du duc de Savoye; que, certainement, l'Empereur et le duc de Savoye ayant ce nouveau titre, l'un ou l'autre voudra le faire valoir, si tous deux ne se joignent pas pour le soutenir; que le duc de Savoye croira peut-être trouver son intérêt à l'exécution du testament en faveur de l'archiduc, car il deviendra par ce moyen le plus proche héritier de la Couronne d'Espagne, aussitôt que messeigneurs les princes de France auront

abandonné le droit qu'ils peuvent présentement tirer du testament; que cette considération pourra bien suffire pour éloigner M. le duc de Savoye de toute négociation avec le Roi et pour l'obliger à s'allier incessamment à l'Empereur; que cette alliance sera bientôt faite, puisque, vraisemblablement, le duc de Savoye ne demandera que des troupes à Sa Majesté impériale pour conserver à l'archiduc les États d'Italie; qu'il faudra donc que Sa Majesté fasse la conquête, et du royaume de Naples et de Sicile pour elle, et de l'État de Milan pour M. le duc de Lorraine; que, voulant tenir le traité, elle demande au roi d'Angleterre et aux États-Généraux de quels secours ils l'assisteront, et quand ils les lui donneront, pour entreprendre ces conquêtes; [qu'ils sont obligés par le traité d'assister Sa Majesté de toutes leurs forces] (1); qu'il n'est plus question du petit nombre de vaisseaux dont elle s'était contentée; qu'ils suffisaient, quand elle avait lieu de croire que, moyennant un échange, elle pourrait attirer M. le duc de Savoye dans ses intérêts; que le consentement qu'elle avait donné à cet échange a fait voir sa complaisance pour le roi d'Angleterre et pour les États-Généraux et les facilités qu'elle voulait bien apporter à l'exécution du traité; que l'état des affaires a changé par la dernière disposition du roi d'Espagne; qu'elle réunit en même temps tous ses sujets *(sic)*, l'Empereur et le duc de Savoye; que, par conséquent, il faut prendre des mesures toutes nouvelles et voir bien certainement s'il est possible de conquérir, malgré tant d'obstacles, les États dont le partage de Monseigneur est composé.

Pendant qu'on parlera de cette manière au roi d'Angleterre et aux États-Généraux, qu'on les obligera de déclarer ce qu'ils peuvent faire, on tirera de leur impuissance qu'ils seront obligés d'avouer des raisons pour prendre d'autres partis, et pour faire voir que l'inexécution du traité devra leur être attribuée.

D'ailleurs, il est presque impossible que l'Empereur signe dans le moment le traité et les actes qu'on lui proposera. Certainement, il voudra négocier, et ce retardement met encore le Roi en état de faire les déclarations que Sa Majesté croira nécessaires.

---

(1) Addition en marge de la main de Torcy.

Enfin il paraît par les discours de M. de la Tour que M. le duc de Savoye ne veut point consentir à l'échange des royaumes de Naples et de Sicile avec ses États. Ainsi la négociation sera bientôt finie, et la manière dont elle se terminera donnera de nouvelles raisons pour faire voir au roi d'Angleterre et aux États-Généraux que, s'ils donnent au Roi les secours nécessaires pour l'exécution du traité, elle produira certainement la guerre qu'on a voulu éviter par le partage de la monarchie d'Espagne, et que, s'ils refusent ces secours, ils manqueront les premiers au traité. En faisant parler de cette manière au roi d'Angleterre, aux États-Généraux, à l'Empereur et au duc de Savoye, le Roi fait voir qu'il veut exécuter le traité, et se réserve les moyens d'en retirer toute l'utilité que Sa Majesté en avait sagement prévue, en cas qu'elle découvre dans la suite quelques raisons qui l'empêchent d'accepter les offres des Espagnols, soit que le testament du roi ne lui soit pas notifié dans les formes, soit qu'il s'élève des oppositions contre les dernières dispositions du roi catholique, soit qu'il s'excite quelque guerre civile, ou dans ce royaume, ou dans les différentes parties dont il est composé.

Enfin, si les députés de la nation arrivent dans cet intervalle, ou si l'ambassadeur est chargé de faire des propositions, ils n'auront nul sujet de se plaindre que Sa Majesté, n'ayant encore rien reçu en forme de la part de la nation, ait agi par avance suivant les mesures qu'elle avait prises avant les dernières dispositions faites par le roi d'Espagne. Mais ils presseront apparemment pour avoir une réponse. Alors on leur confiera que Sa Majesté est résolue d'accepter leurs offres, mais qu'ils savent les engagements qu'elle avait pris avant que de prévoir ce que le roi catholique ferait à sa mort; que, pour le bien même de l'Espagne, il est nécessaire de prendre encore quelque temps pour sortir de ces engagements sans exciter la guerre; que Sa Majesté accepte l'offre dès à présent, mais que, pour avoir le temps de se dégager d'avec ses alliés, son intention est de demander, ou l'assemblée des Cours, ou les autres formalités conformes aux lois de la nation pour confirmer et pour faire reconnaître par tous les États de la monarchie d'Espagne la disposition faite par le feu roi catholique en faveur de Mgr le duc d'Anjou.

C'est ainsi qu'il semble qu'on doive faire parler, et profiter

pour donner ses ordres du temps que le courrier d'Espagne n'est point encore arrivé, car on n'aurait pas ensuite la même liberté de faire agir à Vienne et auprès de M. le duc de Savoye. Il est bon que ce dernier déclare qu'il ne veut d'autre alternative que celle du Milanais, et, suivant cette déclaration, il paraît qu'on embarrassera le roi d'Angleterre en lui demandant des troupes et des vaisseaux pour la conquête des royaumes de Naples et de Sicile. Enfin ces réponses fourniront apparemment les raisons que l'on aurait peine à trouver présentement. »

N° 3.

PROJET DE LETTRE DU ROI A VILLARS

Sans date (1).

« Je reçus hier la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, arrivée le 1er de ce mois. J'appris en même temps que ce prince appelait par son testament le duc d'Anjou, mon petit-fils, à la succession entière de tous ses royaumes et États; qu'en cas de mort du duc d'Anjou....

Cette disposition ne m'a point encore été notifiée dans les formes. Je l'ai seulement apprise par mon envoyé à Madrid, et, comme j'ai fait jusqu'à présent tous les pas que j'ai crus nécessaires pour maintenir le repos de l'Europe, je veux bien aller encore au-delà de ce que l'Empereur pouvait attendre de ma part après le refus qu'il a fait en premier lieu de souscrire au traité, et après le retardement qu'il apporte à me rendre une réponse positive, depuis que l'extrémité du roi d'Espagne a donné lieu de juger que sa fin était aussi prochaine.

C'est dans cette vue que je veux que vous sachiez de ses ministres la résolution qu'il aura prise sur la dernière proposition que vous lui avez faite de ma part. Vous leur direz seulement qu'il n'y a plus de temps à perdre en de vaines délibérations sur cette réponse; que je veux savoir si l'Empereur accepte le traité, ou s'il le refuse. S'il l'accepte,

---

(1) La lettre a été évidemment écrite au plus tard le 10 novembre 1700, dans la matinée. Torcy a écrit en marge : « Il ne faut pas envoyer cette lettre. » — *Espagne*, t. 85, fol. 530-532. On trouvera à la suite (fol. 533-535) une note, qui n'est ni signée, ni datée, sur le testament et les difficultés de l'exécuter.

il faut qu'il signe en même temps l'acte de renonciation dont je vous envoie le modèle, et, quoiqu'il s'engage par cet acte, et pour le roi des Romains, et pour l'archiduc, il faut cependant que ce premier en donne un particulier, pareil au modèle que je vous envoie; et, si l'archiduc était majeur, il faudrait aussi demander le même acte de sa part. Mais, sa minorité rendant sa signature inutile, il suffit que l'Empereur s'engage pour lui.

Si l'on vous propose quelque changement au traité, ou bien aux actes de renonciation, vous direz que les ordres que je vous ai donnés sont de n'écouter aucune proposition sur cet article; que c'est à l'Empereur à juger s'il veut signer ces actes et les faire signer par le roi des Romains, me donner en même temps les assurances nécessaires que l'archiduc ne passera dans aucun des États dépendant de la monarchie d'Espagne avant l'entière exécution du traité, envoyer enfin au comte de Sinzendorf le pouvoir nécessaire pour signer le traité en son nom, ou bien s'il croit plus conforme à ses intérêts de négliger encore cette dernière offre...

Vous ne ferez cependant aucune instance pour persuader les ministres de l'Empereur.... Il faut, au contraire, marquer beaucoup d'indifférence.... C'est principalement par cette raison que mon intention est que vous ne demandiez point d'audience à l'Empereur, et que vous parliez seulement à ses ministres..... »

Nº 4.

Segunda Carta de los Governadores al Rey Christianissimo [1]

« *Señor,*

En carta de primero del corriente, dirigida con expreso, dimos quenta à V. Mg^d de haver aquel dia, à las tres de la tarde, llevadose Dios para si al Rey Don Carlos, n^ro S^or, remitiendo à V. Mg^d copia de la clausula que se hallò en su testamento, nombrando por subcesor en todos sus Reynos al Ser^mo Sor Duque de Anjou, hijo del Ser^mo Delphin, con las circumstancias que en ella se contiene; y tambien de otra, en que S. Mg^d (que haya gloria) deja dispuesta una Junta de los Ministros, que va firmada esta, para el govierno universal de la Monarchia, en el interim que su subcesor en ella pueda por si governarla; y, por que en el conflicto de aquel dia no pudimos hacer à V. Mg^d mas vivas expresiones, lo executamos ahora, manifestando à V. Mg^d que, sintiendo el inexcusable dolor del dueño, que hemos perdido, nos vivifica, alienta, y consuela el que Dios nos ha dado, y vemos nombrado en su thestamento; pudiendo assegurar à V. Mg^d la impaciencia, con que yà viven estos Reynos, de gozar de su dominio; pues, aunque antes se pudiera tambien asegurar, era este el animo de todos, no haviendo subcesion lexitima del Rey, n^ro S^or (que haya gloria), se vè oy con tanta razon asistida de sangre, derechos y voluntades; y assi pedimos à V. Mg^d que, sin dilacion, se empieze por el dignissimo subcesor de esta Monarchia, à disponer de su Señorio en la forma que estemos consolados, à gozar de su dominio,

(1) *Espagne*, t. 83, fol. 344-345. Original.

y, para esto, como cosa propria, le ofrecemos desde luego la promptitud, en quanto sea concerniente à que los goce, y posea con la mayor tranquilidad, y la felicidad que le anunciamos; à cuio fin quedamos y estaremos con la obediencia, promptitud, y constante voluntad, que experimentarà en qualquier acontecimiento, grande ò pequeño, que todo parecerà menos en comparacion de lo mas que desseamos acreditar nuestro afecto y fidelidad en todo. Nuestro Señor guarde la Xrt^ma persona de V. Mg^d como es menester. Madrid à 3 de Noviembre 1700.

YO LA REYNA.
EL CARDENAL PORTO-CARRERO.
MANUEL ARIAS.
DON RODRIGO MANUEL MANRIQUE DE LARA.
EL OBISPO INQUISIDOR GENERAL.
EL CONDE DE BENAVENTE. »

---

(1) Porto-Carrero a signé en abrégé, et Arias immédiatement à droite. De là vient que, dans le texte imprimé, où le cardinal a été omis, les mots : *El Conde*, qui précèdent *Don Manuel Arias*, remplacent en réalité : *El Cardenal P. C.*

Nº 5.

Tercera Carta de los mismos al mismo [1]

« *Señor,*

En consequencia de lo que con extraordinarios escrivimos à V. Mg[d]*, en 1 y 3 del corriente, con motibo del fallescimiento del Rey, n*[ro] *S*[or] *(que haya gloria); y estando yà en toda forma el testamento y Cobdicillo, que dejò, y ofrecimos remitir à V. Mg*[d]*, le pasamos à manos de V. Mg*[d] *con este expreso, para que se halle en mas caval conocimiento de todas sus circumstancias; y con esta occasion (como lo repetiremos en todas) hacemos à V. Mg*[d] *nueva expresion y manifestacion de que la Nobleza, y pueblos, estan clamando por el Rey, que ven nombrado, con las mayores ansias y seguridades, para no imaginar à sentir ni consentir à cosa alguna que pueda ser variacion en este gran negocio, y uniformes en mantenerle, como estàn en conocimiento, deven hacerlo, por justicia, razon, y voluntad; lo qual ponemos en la consideracion de V. Mg*[d]*, para que por estas tan reyteradas expresiones sè digne, y le muevan à ganar los instantes en las disposiciones de que gocemos el Dominio del nombrado, que con tantas ansias se dessea, y aguarda con singulares gozos, y aclamaciones, manifestados y mui seguros en este poco tiempo, y cada dia mas permanentes; pues, aunque el Govierno y Corte nunca pudò poner duda en los aplausos, y obediencia de lo que se viò en el testamento de el Rey n*[ro] *S*[or] *(que Dios tiene), experimentando en cada momento en la Corte, nobleza, y pueblos,*

---

(1) *Espagne*, t. 85, fol. 369-370. Original,

y avisos, que por instantes llegan de las Ciudades, la alabanza del Rey que Dios nos ha concedido, y el anhelo de tenerle, yà en el mando; devemos repetir à V. Mag^{d} estas vivas y ciertas expresiones, con la ratificacion de los nuevos y sinceros ofrecimientos de todo lo que estos Reynos, en comun y en particular, valieren y pudieren, en obsequio de su Rey y S^{or}, que estan esperando, no siendo de omitir en nuestra buena ley à V. Mg^{d} la congratulacion, de que vea un nieto segundo suyo nombrado y aclamado Rey de España, con las singulares circumstancias que estan succediendo. N^{ro} S^{or} guarde la Xrt^{ma} persona de V. Mg^{d} como es menester. Madrid à 7 de Noviembre 1700.

Yo la Reyna.
Cardenal Porto-Carrero.
Manuel Arias.
Don Rodrigo Manuel Manrique de Laora.
El Conde de Benavente.
Don Antonio de Ubilla y Medina. »

Nº 6.

Quarta Carta de los Governadores al Rey Christianissimo [1]

« *Señor,*

Con motibo de haver puesto en la Real notizia de V. Mgd el desconsuelo, con que nos hallavamos del fallezimiento de nro amado Rey y Señor Don Carlos de gloriossa memoria, y la justificadissima y prudente disposicion, que dexò en su testamento, llamando para la entera y unibersal succesion de todos los Dominios de su Corona al nuebo ya Rey, nro Sor, Don Phelipe Quinto de este nombre, antes Duque de Anxou, siempre feliz nieto de V. Mgd, y dando forma para el govierno en interin de ellos; se digna V. Mgd, con gran reconocimiento nuestro, manifestar en carta de 12 del corriente el sensible dolor, que le ha causado la perdida de tan gran Principe, declarandonos V. Mgd su real aceptazion y aprobazion de lo dispuesto por el testamento de la Magestad defunta, revalidandolo con todas aquellas firmezas, que mas pueden afianzar para siempre la posession de tanta herenzia; y despues de dar à V. Mgd las mas afectuossas y reverentes grazias por esto, y por las singulares expresiones con que V. Mgd nos favorece y honrra, assi à nosotros en particular, como à lo general de la nazion Española (propias solo del magnanimo corazon de tan esclarezido Monarcha); podemos assegurar à V. Mgd que la alta previdencia de V. Mgd supò premiar antizipadamente el imponderable regoziso, y demonstraziones de jubilo y alegria, con que, aun en medio de nuestro sumo desconsuelo, hizo treguas el dolor de la reziente perdida, para zelebrarse con general aplauso en esta Corte la real carta de V. Mgd... Creemos bien, Señor, que el

---

(1) *Espagne*, t. 85, fol. 475-477. Original.

nuebo Rey, nro Sor, vendrà instruhido, como V. Mgd se sirve expresarnos, en las christianas justificadas, altas y prudentes maximas que havra bien aprendido de tanto gloriosso ascendiente, y prinzipalissimamente del prospero y acertadissimo Reynado de V. Mgd, y que, debajo de uno y otro soverano auspizio, veremos reverdezer en su frente los mas dignos laureles. Quedamos con esta nueba obligazion y reconocimiento para mantener perpetuamente en nuestros corazones y memoria tan seguras y savias reglas, que nos den actibo stimulo para su mayor exaltacion, y de esta Monarchia, y para cultivar mas y mas la amistad, estrecha union y buena correspondenzia entre los subditos de ambas Coronas. Damonos el parabien de haver alcanzado el feliz siglo, en que la alta providenzia Divina tenia dispuesto que huviesse de lograrse este real indisoluble lazo, què tuvo desunido la injuria y accidentes de los tiempos, y los precisos emulos, que produzia el envidiado valor y poder de las dos naziones. Estamos y estan ya todos estos fieles Vassallos impazientes en los anhelos y en las ansias de ver a su amavilissimo Rey, y assi rendimos nuebas grazias à V. Mgd por el gran favor de prometernos su breve venida; y, ganando las horas en lo que puede estar de nuestra parte, se han dado ordenes promptas para las proclamaziones, y levantar pedones, assi en estos Reynos como en los de afuera, haviendose executado ya, por lo que toca à esta Corte; no pudiendo dudar por los avissos, que ya hemos tenido de los Reynos de España, y por la plausible union, que siempre han mantenido entresi todas las Provincias, que han compuesto el zirculo de su Corona, que se competiran con noble emulazion à zelebrar esta dicha, y à repetir sus clamores, deprecaciones y votos, para la mas feliz salud y dilatada vida de V. Mgd, como desseamos, y la Xrtiandad ha menester. Madrid, à 26 de Noviembre de 1700.

Yo la Reyna.
El Cardinal Portocarrero.
Don Manuel Arias.
Don Ferdo de Aragon.
El Inquisidor General.
Don Rodrigo Manuel Mannrique de Lara.
El Conde de Benavente.
Don Antonio de Ubilla y Medina. »

N° 7.

PHILIPPE V RECONNU PAR GUILLAUME III

(1) 19 décembre 1700.

« *Guillelmo tercero, por la gracia de Dios Rey de la Gran Bretaña, Francia è Irlanda, defensor de la fee etc... A la serenissima y muy poderosa princesa y s*[ra] *Mariana, reyna viuda de las Españas, nuestra muy cara hermana y parienta, y à los Ex*[mos] *s*[res] *Governadores de las Españas, de las dos Sicilias, de Jerusalem, del Archiducado de Austria, del Ducado de Borgoña, de Milan etc..., del Condado de Abspurg, de Flandes, de Tirol, etc... nuestros muy amados parientes y amigos, salud. Serenissima y muy poderosa princesa, muy cara hermana y parienta, Exc*[mos] *S*[res]*, muy amados parientes y amigos, Hemos recivido vuestra carta con fecha del mes de noviembre proximo passado, juntamente con las clausulas testamentarias, cuio contenido nos informa del triste fallecimiento del ser*[mo] *y muy poderoso principe y s*[nor] *el rey Carlos segundo de feliz memoria. V. M*[d] *y V. Ex*[as] *han formado muy acertado juicio de nuestro afecto, no dudando que los acompañariamos en el dolor que les caussa tan sensible contratiempo. Mucho tiempo ha que corren tan unidos nuestros comunes intereses, que no puede suceder nada à vuestro Rey y Reynos en que no nos quepa nuestra parte. Esta union de intereses y de amistad la estrecharon mas las relevantes virtudes del difunto Rey, y la acrecentaron cada dia el cuidado y la aplicacion à la publica salud. La gran perdida del difunto Rey no ès capaz de ningun maior consuelo, sino es*

---

(1) *Angleterre*, t. 190, fol. 17-18.

el de la desseada esperanza de que se conserbe en su entero el antiguo esplendor de su imperio, y la grandeza de sus antepasados, paraque por estè medio las cossas de España, no solo logren felices suzesos, però que tambien se afianzen con toda firmeza la quietud y la seguridad de la Christiandad. Tambien esperamos que en adelante quedaran firmes los vinculos de alianzas y amistad que han unido felizm[te] *tanto tiempo hà ambas Coronas; aseguramos que para este fin nunca faltara nuestra constante y fiel correspondencia, en conformidad de la summa propenssion que siempre hemos tenido à las conveniencias, grandeza y gloria de la nacion Española. En quanto à lo demas, rogamos à Dios que en este gran dolor conceda à V. M*[d] *su paternal consuelo, encomendando à V. M*[d] *à su divina proteccion, y assì mismo desseamos que V. Ex*[as] *esten persuadidos* (sic) *de nuestro muy prompto afecto y venebolencia. Dada en nuestro palacio de Hampton-Court à 8 de Diz*[re] *de 1700, y de nuestro reynado el doceno. De V. M*[d] (de mano propria) *muy amante hermano y pariente. = Gullelmo R. =* Refrendado, *Juan Vernon.* »

N° 8.

LETTRE DE TORCY A M. BARRÉ

(13 septembre 1701) (1).

« Vous apprendrez par cet ordinaire la mort du roi d'Angleterre arrivée à Saint-Germain le 16e de ce mois. Le prince de Galles a pris aussitôt le titre de roi appartenant à ce prince comme fils et héritier du feu roi son père. Le Roi n'a pas fait de difficulté de le reconnaître en cette qualité, et même, quelque temps avant la mort du roi d'Angleterre, Sa Majesté l'avait assuré qu'elle le ferait. Comme elle l'a toujours traité comme prince de Galles, la conséquence est naturelle de l'appeler roi d'Angleterre, aussitôt que le roi son père meurt. Nulle raison ne s'y oppose, lorsqu'il n'y a point d'engagement contraire, et il est certain qu'on n'en trouve aucun dans le traité de Ryswick. L'article 4e de ce traité porte seulement que Sa Majesté ne troublera point le roi de la Grande-Bretagne dans la possession paisible de ses États, qu'elle n'assistera, ni de troupes, ni de vaisseaux, ni d'autres secours ceux qui le voudraient inquiéter. L'intention de Sa Majesté est d'observer ponctuellement cet article; et, comme on ne manquera pas de vous parler de la démarche qu'elle vient de faire, vous pouvez assurer que le titre de roi d'Angleterre que le prince de Galles ne pouvait se dispenser de prendre ne lui procurera d'autres secours du Roi que ceux que le feu roi son père en recevait depuis le traité de Ryswick, seulement pour sa subsistance et pour le soulagement de ses malheurs. Vous

---

(1) *Hollande*, t. 197, non folioté.

direz que la générosité de Sa Majesté ne lui a pas permis d'abandonner, ni ce prince, ni sa famille ; que, n'étant point juge entre le roi de la Grande-Bretagne et le prince de Galles, elle ne peut décider contre ce dernier en lui refusant un titre que sa naissance lui donne ; qu'enfin il suffit qu'elle observe exactement le traité de Ryswick et qu'elle s'en tienne précisément aux termes de ce traité dans un temps où la conduite du roi de la Grande-Bretagne et des États-Généraux, la sortie de leurs flottes, les assistances secrètes qu'ils donnent à l'Empereur, les déclarations qu'ils font en faveur de ce prince, les troupes qu'ils lèvent de tous côtés, pourraient être regardées avec bien plus de raison comme une véritable contravention aux traités.

Au reste, il n'est pas nouveau que l'on donne aux enfants les titres des royaumes que les rois leurs pères ont perdus, quoiqu'on soit en paix avec ceux qui les possèdent. L'histoire en fournit plusieurs exemples dans les rois de Naples et dans ceux de Navarre; en dernier lieu, les rois de Pologne de la maison de Vasa ayant perdu le royaume de Suède, ont été traités par la France comme rois de Suède jusqu'à la paix d'Oliva dans le temps même de la plus étroite alliance avec le roi Gustave et avec la reine Christine. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de citer ces exemples, personne ne pouvant contester que la conduite que le Roi a tenue ne soit juste, digne de sa générosité, conforme aux traités et à ce qu'il a fait pour le feu roi d'Angleterre depuis qu'il a cherché son asile en France [1].

Je vous prie de me faire savoir de quelle manière cette déclaration sera prise en Angleterre. Il y a lieu de croire que, si le Roi ne l'eût pas faite, la nation aurait regardé le prince de Galles comme entièrement abandonné par Sa Majesté. Peut-être aussi croira-t-elle qu'on cherche un prétexte en France pour porter la guerre en Angleterre, et il n'y a pas lieu de douter que les partisans du roi de la Grande-Bretagne ne se servent de cette occasion pour animer les Anglais, pour leur faire voir qu'il faut songer à leur sûreté et prévenir les

---

[1] En marge est écrit : *Idem à Poussin, en ajoutant etc.*

desseins qu'on ne manquera pas de dire que le Roi a formés de leur donner un roi catholique. Vous devez employer tous les moyens que vous jugerez propres à dissiper ces vaines craintes et à faire connaître que l'intention de Sa Majesté est seulement de traiter le prince de Galles de même qu'elle a fait le feu roi d'Angleterre, et qu'elle ne songe point à troubler sous quelque prétexte que ce soit le repos de ce royaume. »

N° 9.

NOTE DES ARCHIVES IMPÉRIALES DE MOSCOU (1)

Possnikow fut expédié à Paris en 1702 sans aucun caractère public, et n'entra en aucune négociation officielle avec la Cour de Versailles durant son séjour de deux ans à Paris. Ce n'est que vers la fin de sa mission en France que l'ambassadeur de Russie à La Haye, Matwéjew, le chargea de faire des représentations au ministère français à propos de la capture d'un vaisseau marchand russe par des armateurs français, mais sans le munir de pleins-pouvoirs spéciaux à cet effet. Il paraît que le but de la mission de Possnikow se bornait à sonder le terrain politique à Paris. Quant à Matwéjew, il fut expédié en France *incognito* au mois de mai 1705 par suite des ouvertures faites à Pierre Ier par les envoyés du roi de France, du Héron et Baluze, et des pourparlers de Matwéjew avec de Briord à La Haye (?) pour établir une amitié réciproque et un commerce libre entre la Russie et la France. Les instructions de Matwéjew lui enjoignaient cependant, comme condition préalable pour entrer en négociations, la remise en liberté par le gouvernement français de deux vaisseaux russes capturés par les armateurs français. En cas de refus, il devait immédiatement retourner à son poste à La Haye, après avoir fait une protestation. Cependant, au commencement de 1706, Matwéjew reçut de nouvelles instructions, qui lui permettaient

(1) Nous devons cette note, rédigée en français par M. W. Oulanitsky, à l'extrême obligeance de M. le baron de Bühler, Directeur des Archives impériales de Moscou. Elle concorde assez bien avec l'ensemble des documents que nous avons trouvés à Paris.

de se désister des réclamations de la Cour de Russie, à la condition que le gouvernement français garantît la liberté de la navigation russe pour l'avenir. Quant au traité de commerce, Matwéjew reçut au mois de juin 1706 les pleins pouvoirs pour le conclure conformément à des instructions spéciales à ce sujet, qui lui furent expédiées le 3 juin. L'on aperçoit cependant dans ces instructions que le gouvernement russe ne se fiait pas à la Cour de France et à la sincérité des assurances qu'elle prodiguait à Matwéjew de son désir de conclure un traité de commerce. Les rapports de Matwéjew ne tardèrent pas à confirmer ces soupçons. D'autre part, Golowkin écrivait à Matwéjew qu'il paraissait que le gouvernement français l'amusait par ses faux récits. Comme les pourparlers de l'envoyé du tsar à Paris excitaient des défiances de la part des puissances neutres et alliées de la Russie, Matwéjew reçut l'ordre de sommer le gouvernement français de donner une réponse immédiate et positive à ce sujet, et, en cas de refus, de rompre la négociation, et de retourner immédiatement à son poste à La Haye. Il ne se trouve, dans la correspondance, du reste incomplète, du Ministère de Russie avec Possnikow et Matwéjew, conservée aux Archives principales de Moscou du Ministère des Affaires étrangères, aucun vestige d'avances d'argent à Louis XIV, ou de quelque négociation ayant pour objet des questions d'alliance ou de médiation.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page	24	ligne	13	au lieu de	*la Cour*	lisez	*Fontainebleau*
"	55	"	2	"	*seulement*	"	(à supprimer)
"	58	"	7	"	*Blécourt,*	"	*Blécourt*
"	65	"	22	"	*Le lendemain*	"	*Le 26*
"	"	"	23	"	*gratitude*	"	*reconnaissance*
"	73	"	32	"	*empoisonement*	"	*empoisonnement*
"	98	"	15	"	*deux des*	"	*deux*
"	112	"	9	"	*Le 3*	"	*Le 3 mars*
"	116	"	12	"	*possibité*	"	*possibilité*
"	130	"	4	"	*Saint Donas*	"	*Saint-Donaes*
"	"	"	23	"	*Stephenswert*	"	*Stevenswert*
"	134	"	25	"	*ambiguité*	"	*ambiguïté*
"	144	"	7	"	*Hollande*	"	*Hollande,*
"	165	"	3	"	*palatin*	"	*Palatin*
"	168	"	8	"	*se trouva*	"	*se vit*
"	185	"	24	"	*reconcilier*	"	*réconcilier*
"	186	"	6	"	*d'ailleurs*	"	*du reste*
"	190	"	6	"	*soi-disant*	"	*prétendus*
"	"	"	7	"	*prétendait*	"	*exigeait*
"	192	"	7	"	*secret*	"	*séparé*
"	198	"	21	"	*2 janvier*	"	*2 janvier 1702*
"	222	"	19	"	*la guerre*	"	*de la guerre*
"	266	"	3	"	*et son continuateur ont*	"	*, d'après M. de Vault, a*
"	288	"	15	"	*entre*	"	*avec*
"	336	"	2	"	*Sainte-Alliance*	"	*Grande-Alliance*
"	352	"	29	"	*entendu*	"	*entendus.*
"	429	"	9 et 10	"	*sur la Ghète et en Piemont,*	"	*en Bavière*
"	433	"	2	"	*où ne*	"	*où on ne*
"	461	"	9	"	*servît*	"	*servit*
"	480	"	15	"	*caché*	"	*coi*

Page	483	ligne	14	au lieu de	*provincaux*	lisez	*proviñciaux*
„	501	„	21	„	*son*	„	*mon*
„	546	„	1	„	*la transaction*	„	*une transaction*
„	558	„	27	„	*courrier*	„	*messager*
„	564	„	14	„	*elles*	„	*les réponses*
„	573	„	30	„	*reproduit,*	„	*reproduits*
„	604	„	21	„	*du nord*	„	*septentrionale*
„	„	„	22	„	*d'Espagne*	„	*appartenant à l'Espagne*
„	„	„	„	„	à ajouter	„	*pour* l'asiento
„	619	„	6	„	(1)	„	à supprimer
„	628	„	20	„	*ses*	„	*nos*
„	„	„	„	„	*il*	„	*Louis XIV*
„	667	„	20	„	*il*	„	*Sa Majesté*
„	676	„	20	„	*s'y*	„	*se*
„	681	„	6	„	*paisiblement*	„	*tranquillement*
„	690	„	5	„	*sa*	„	*leur*
„	699	„	27	„	*était*	„	*resta quand même*
„	704	„	1 et 2	„	*préoccupation*	„	*circonstance*
„	707	„	9	„	*Orange*	„	*Orange* (1)
„	„	„	32	„	*27 décembre 1711*	„	*27 décembre 1712*
„	„	„	33	„	*7 février 1712*	„	*7 février 1713*
„	709	„	23	„	*Shrewbury*	„	*Shrewsbury*
„	„	„	29	„	*Dauphin*	„	*Dauphiné*
„	715	„	6	„	*baillage*	„	*bailliage*
„	721	„	13	„	*18 octobre*	„	*18 octobre 1712*
„	736	„	17	„	*chargerait*	„	*chargeait*
„	739	„	11	„	*Isïdoro*	„	*Isidoro*
„	743	„	14	„	*se il*	„	*il se*
„	757	„	14	„	*accrue de*	„	*y compris*
„	758	„	7 et 8	„	*les Anglais*	„	à supprimer
„	760	„	14	„	*Townshend*	„	*Townsend*
„	„	„	33	„	*retrocédées*	„	*rétrocédées*
„	772	„	25	„	*bel et bien*	„	à supprimer
„	779	„	33	„	*donc*	„	*par conséquent*
„	781	„	31	„	*Saint Donaes.*	„	*Saint-Donaes,*
„	794	„	18	„	*même y*	„	*même en y*
„	809	„	12	„	*le dot*	„	*la dot*
„	826	„	15	„	*Laora*	„	*Lara*
„	828	„	33	„	*Cardinal*	„	*Cardenal*